BIBLIOTECA · DE · COLEGIO · DE · OSUNA

Sgl 210
nº 52

Hecho Indice de Monografías.

HISTOIRE
DE L'ACADÉMIE ROYALE
DES INSCRIPTIONS
ET BELLES-LETTRES,

AVEC

Les Mémoires de Littérature tirés des Regiſtres de cette Académie, depuis l'année M. DCCLII, juſques & compris l'année M. DCCLIV.

TOME VINGT-CINQUIÉME.

BIBLIOTECA UNIVERSITARIA SEVILLA

A PARIS,
DE L'IMPRIMERIE ROYALE.

M. DCCLIX.

TABLE
POUR
L'HISTOIRE.

UNIVERSITARIA BIBLIO SEVILLA

HISTOIRE

De l'Académie Royale des Inſcriptions & Belles-Lettres, depuis l'année 1752, juſques & compris l'année 1754. *Page 1*

CHangemens arrivés dans la liſte des Académiciens, depuis l'année 1752, juſques & compris 1754. Page 7

HISTOIRE

Des Ouvrages de l'Académie Royale des Inſcriptions & Belles-Lettres.

Examen d'un paſſage d'Hérodote, concernant les Pélaſges & les Hellènes. 11

Sur la ville de Creſtone. 28

Examen d'un paſſage de la vie d'Alexandre, où Plutarque rapporte la mort de Statira, femme de Darius. 32

Réflexions générales ſur les Cartes géographiques des Anciens, & ſur les erreurs que les Hiſtoriens d'Alexandre le Grand ont occaſionnées dans la Géographie. 40

Éclairciſſement d'un paſſage de la Poëtique d'Ariſtote, ſur le ſtyle des Poëtes. 54

Sur l'Énéide de Virgile, conſidérée par rapport à l'art de la Guerre. 57

Deſcription de la province Narbonnoiſe, ſelon le texte de Pline, éclairci par des Remarques géographiques, hiſtoriques & critiques. 65

Obſervations ſur deux Médailles ſingulières de Marc-Aurèle & de L. Verus, pour l'éclairciſſement de l'hiſtoire de ces Princes. 82

Explication des lettres initiales C. G. I. H. P. *qui ſe trouvent ſur pluſieurs Médailles.* 94

Remarques ſur les Médailles qui portent cette Inſcription abrégée, AEL. MVNIC. COEL. *ou* COIL. 102

Remarques ſur les Médailles qui ſont marquées des lettres initiales C. I. C. A. 105

Sur des Armes de cuivre découvertes à Genſac. 109

Sur la ſituation de deux anciens Palais des Rois de France, Vetus domus *&* Bonogilum. 123

Réflexions ſur les Tombeaux de Civaux, & ſur un prétendu Temple des Gaulois à Montmorillon. 129

Sur l'Inſcription de VIROMARUS. 133

Antiquités d'Auvergne. 139

Antiquités du Puy en Vélay. 143

Sur l'Arc d'Orange. 149

Sépultures anciennes découvertes à Paris en 1753. 151

*Hiſtoire d'Arnaut de Cervole, dit l'*Archiprêtre. 153

Abrégé de la vie d'Enguerrand VII du nom, ſire de Couci, avec un détail de ſon expédition en Alſace & en Suiſſe. 168

Demande faite à l'Académie des Belles-Lettres le Vendredi 5 Juillet 1754. 187

Conjectures sur l'origine de la fable de l'Olympe, en explication & confirmation de ce qui en a été dit dans l'un des Éclaircissemens ajoûtés au Traité physique & historique de l'Aurore boréale. 190

Devises, Inscriptions & Médailles faites par l'Académie. 210

ÉLOGES

Des Académiciens morts depuis l'année M. DCCLI, jusques & compris M. DCCLIV.

Éloge de M. Turgot. 213

Éloge de M. l'Abbé Geinoz. 239

Éloge de M. de Boze. 259

Éloge de M. l'Abbé Fénel. 279

Éloge de M. Secousse. 289

TABLE
POUR
LES MÉMOIRES.

TOME VINGT-CINQUIÉME.

— *DISSERTATION sur les premiers habitans de la Grèce.* Par M. GIBERT. Page 1

— *Recherches sur quelques événemens qui concernent l'hiſtoire des Rois Grecs de la Bactriane, & particulièrement la deſtruction de leur Royaume par les Scythes, l'établiſſement de ceux-ci le long de l'Indus, & les guerres qu'ils eurent avec les Parthes.* Par M. DE GUIGNES. 17

— *Mémoire ſur la Nation des Gètes, & ſur le Pontife adoré chez cette Nation.* Par M. D'ANVILLE. 34

— *Conjectures ſur le ſyſtème des Homéoméries, ou parties ſimilaires d'Anaxagore.* Par M. l'Abbé LE BATTEUX. 48

— *Développement d'un principe fondamental de la Phyſique des Anciens, d'où naiſſent les réponſes aux objections d'Ariſtote, de Lucrèce, de Bayle, contre le ſyſtème d'Anaxagore.* Par M. l'Abbé LE BATTEUX. 68

— *Traité hiſtorique de la Religion des Perſes.* Par M. l'Abbé FOUCHER. 99

PREMIERE ÉPOQUE. *De la Religion des Perſes, depuis l'établiſſement de leur Nation, juſqu'au règne de Darius fils d'Hyſtaſpe.* PREMIER MÉMOIRE. *Sur le Sabaïſme des anciens Perſes.* 106

— *Suite du Traité hiſtorique de la Religion des Perſes.* Par M. l'Abbé FOUCHER. 127

PREMIERE ÉPOQUE. *De la Religion des Perſes, depuis l'établiſſement de leur Nation, juſqu'au règne de Darius fils d'Hyſtaſpe.* SECOND MÉMOIRE. *Sur le Dualiſme des anciens Perſes.*

— *Réflexions ſur quelques chapitres du XXXV.e Livre de Pline.* Première Partie. Par M. le Comte de CAYLUS. 149

— *Réflexions ſur quelques chapitres du XXXV.e Livre de Pline.* Seconde Partie. *Du genre & de l'eſpèce des Peintures anciennes.* Par M. le Comte de CAYLUS. 173

— *Réflexions ſur quelques chapitres du XXXV.e Livre de Pline.* Troiſième Partie. *Du caractère & de la manière des Peintres Grecs.* Par M. le Comte DE CAYLUS. 190

— *Mémoire ſur la manière dont Pline a traité de la Peinture.* Par M. DE LA NAUZE. 215

— *De la Sculpture & des Sculpteurs anciens, ſelon Pline.* Par M. le Comte de CAYLUS. 302

— *Réflexions ſur les chapitres du XXXIV.e Livre de Pline, dans leſquels il fait mention des ouvrages de bronze.* Par M. le Comte DE CAYLUS. 335

— *Éclairciſſement ſur un ouvrage de Salluſte, avec un eſſai d'explication ſuivie des fragmens qui nous en reſtent.* Par M. le Préſident DE BROSSES. 368

— *De la puiſſance Tribunitienne des Empereurs.* Par M. l'Abbé DE LA BLÉTERIE. 392

— *Mémoire ſur le coin ou l'ordre Roſtral, pour ſervir d'explication à ce qu'en a écrit le Chevalier Folard.* Par M. DE SIGRAIS. 440

De la Légion Romaine. Par M. LE BEAU. 457

PREMIER MÉMOIRE. *De la nature, du nom & de l'origine de la Légion, & jusqu'à quel temps cette milice a subsisté.* 462

Second Mémoire sur la Légion Romaine. Du nombre de gens de pied dont elle étoit composée. Par M. LE BEAU. 480

Mémoire sur le premier livre de la République de Platon. Par M. l'Abbé Sallier. 494

HISTOIRE

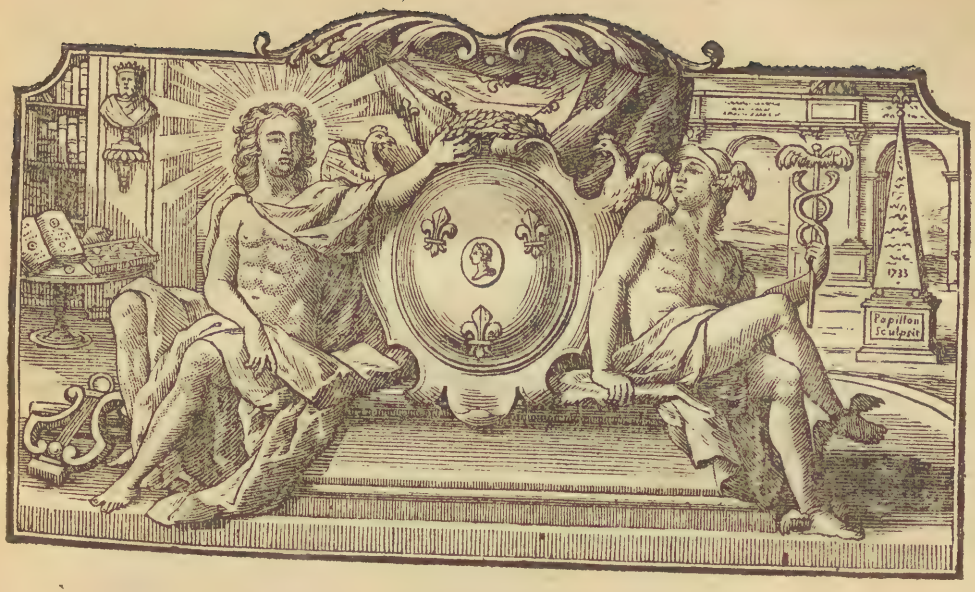

BIBLIOTECA UNIV
SEVILLA

HISTOIRE
DE
L'ACADÉMIE ROYALE
DES INSCRIPTIONS
ET
BELLES-LETTRES.

NOUS commencerons par rendre compte au Public de ce qui s'eſt paſſé de plus intéreſſant dans les aſſemblées que la Compagnie a tenues pendant les années 1752, 1753 & 1754, auxquelles répondent les deux volumes que nous publions. Pendant le cours de ces années, la Compagnie a continué ſes travaux ordinaires.

Le ſujet du Prix de l'année 1752, conſiſtoit à examiner, *quel fut l'état des Sciences en France ſous les règnes de Charles VIII*

& de Louis XII. Les Mémoires envoyés ſur cette matière n'ayant pas paru ſatisfaiſans, l'Académie jugea à propos de propoſer de nouveau ce même Prix pour l'année 1753.

Le ſujet du Prix que l'Académie avoit remis en 1752 pour l'année 1753, fut adjugé au Mémoire de M. l'abbé Carlier; c'étoit le troiſième Prix qu'il remportoit alors.

L'Académie avoit encore annoncé un autre ſujet pour cette même année; il conſiſtoit à examiner, *quelle étoit l'origine, quels étoient le rang & les droits de l'Ordre des Chevaliers Romains, & quelles ont été les révolutions que cet Ordre a eſſuyées dans les différens ſiècles de la République, depuis ſon établiſſement juſqu'à l'empire d'Auguſte.*

Ce Prix a été remporté par M. de Beaufort.

Le ſujet du Prix de l'année 1754, conſiſtoit à examiner, *quel étoit le ſyſtème religieux que Denys d'Halicarnaſſe aſſure avoir été particulier aux Romains, & très-différent de la mythologie Grecque.*

Ce Prix fut adjugé à M. Pontedera, Profeſſeur d'Hiſtoire & de Botanique à Padoue. Ce Savant avoit déjà été couronné en 1739.

Juſqu'alors l'Académie n'avoit eu qu'un ſeul Prix à offrir par an à ceux qui voudroient travailler ſur les ſujets qu'elle propoſoit; mais M. le comte de Caylus, dont on ne peut aſſez louer le zèle pour l'avancement des Lettres & des Arts, a fondé cette même année un nouveau Prix.

M. de Bougainville, alors Secrétaire perpétuel, chargé par M. le comte de Caylus d'en faire la propoſition à la Compagnie, ouvrit la ſéance du mardi 26 mars par le diſcours ſuivant.

« Nous ſommes chargés de propoſer aujourd'hui à l'Académie la fondation d'un nouveau Prix littéraire par un de » ſes Membres les plus diſtingués, qui veut laiſſer ce monument » de ſon zèle pour le progrès des Lettres & pour l'honneur » de la Compagnie. M. le comte de Caylus propoſe de fonder » à perpétuité un Prix de cinq cens livres par an, qui s'adjugera dans toutes les aſſemblées publiques d'après la S.t Martin,

& dont le ſujet donné par l'Académie, ſera toûjours une « queſtion relative aux antiquités, & tendant à enrichir cette « branche de l'Érudition que M. le comte de Caylus affectionne « particulièrement, & qu'il cultive avec tant de ſuccès. Les « conditions qu'il propoſe ſe réduiſent à quatre principales. «

1.° L'antiquité en général n'eſt point l'objet de ſa fonda- « tion; ainſi toute queſtion qui ſeroit purement hiſtorique, ou « qui ne tendroit qu'à l'éclairciſſement, ſoit de la Chronologie, « ſoit de la Géographie, ſoit de la Philoſophie anciennes, n'eſt « point du nombre de celles qui doivent être propoſées pour « le concours. Il ne s'agit que des *Antiquités*, c'eſt-à-dire de « ce qui a rapport aux uſages religieux, civils, militaires des « anciens peuples, ainſi qu'à leurs arts, à la manière dont ils « les ont cultivés, & aux médailles, inſcriptions, bas-reliefs, « buſtes, figures antiques, vaſes & autres monumens de toute « eſpèce, dont l'explication ou la découverte peut répandre « quelque jour ſur ces matières. «

La ſeconde condition, c'eſt qu'on ne pourra deſcendre « plus bas que le III.e ſiècle. «

La troiſième, c'eſt que l'Académie ſe rendra fort difficile « dans l'adjudication du Prix, & que la pièce couronnée ſera « non ſeulement la meilleure de celles qui auront concouru, « mais bonne en elle-même. «

La quatrième & dernière, c'eſt que l'Académie fera im- « primer les pièces couronnées, quand il y aura de quoi faire « un volume ſuffiſant, à la ſuite de ſes Mémoires. »

La propoſition fut reçûe comme elle méritoit de l'être; l'Académie applaudit unanimement au zèle de M. le comte de Caylus qui, non content de donner l'exemple de l'aſſiduité la plus grande à nos aſſemblées, & de concourir à nos travaux par le grand nombre de Mémoires qu'il a fournis, a voulu laiſſer une preuve durable de ſon goût pour nos exercices & pour les objets auxquels nous devons une partie de nos recherches. Mais comme la Compagnie ne peut rien accepter ſans la permiſſion du Roi, elle n'accepta les offres de M. le comte de Caylus qu'après que notre glorieux Monarque, toûjours

porté à favoriſer les Lettres, eut donné ſon agrément à une fondation qui fera à jamais l'éloge de ſon auteur.

M. le comte d'Argenſon, Miniſtre & Secrétaire d'État, à qui l'Académie s'étoit adreſſée pour ſavoir les intentions du Roi, fit la réponſe ſuivante.

« J'ai rendu compte au Roi, ſuivant le deſir de l'Académie, » de la propoſition faite par M. le comte de Caylus, d'y fonder » un nouveau Prix littéraire de cinq cens livres par an, qui ſe » diſtribuera dans les rentrées publiques d'après la S.t Martin, » & dont les ſujets rouleront toûjours ſur les antiquités. Sa » Majeſté n'a pû voir qu'avec beaucoup de ſatisfaction, la nou- » velle preuve de zèle qui met le comble à toutes celles que » M. le comte de Caylus a déjà données pour le progrès des » Lettres & des Arts, auxquels il fait tant d'honneur par ſa » naiſſance & par ſes talens; & c'eſt dans cette diſpoſition que » Sa Majeſté agrée que l'Académie accepte la fondation dont » il s'agit. J'ajoûterai qu'en mon particulier je partage trop » ſincèrement les ſentimens avec leſquels l'Académie a reçû la » propoſition de M. le comte de Caylus, pour n'être pas charmé » d'un établiſſement ſi capable d'encourager ceux qui conſacrent » leurs études à l'explication des anciens monumens, & de » procurer, par de ſavantes recherches, de nouvelles lumières ſur l'hiſtoire des temps reculés. » *De Verſailles, le premier avril 1754.*

L'Académie autoriſée par le Roi, a réglé dans une de ſes aſſemblées, conformément aux intentions de M. le comte de Caylus, qu'on commenceroit par les antiquités Égyptiennes, & que les pièces qui concourroient, ſeroient remiſes franches de tout port, entre les mains du Secrétaire perpétuel, avant le premier de juillet de chaque année.

Le but de cette fondation littéraire étant de ranimer l'étude des anciens monumens, l'Académie a cru ne pouvoir mieux entrer dans les vûes du fondateur, qu'en faiſant, de la médaille même qu'elle adjugera, un monument glorieux aux auteurs, & capable d'exciter leur émulation. C'eſt dans cet eſprit, qu'en compoſant cette médaille, elle ne s'eſt pas bornée

à marquer l'époque & l'objet de l'établiſſement, elle a voulu qu'un des côtés fût orné d'un type honorable pour le Savant qu'elle couronneroit, & que ſon nom, gravé tous les ans dans l'exergue, pût s'y tranſmettre à la poſtérité. Par-là on rappelle, en quelque ſorte, ces inſcriptions que la Grèce conſacroit à la gloire des Athlètes couronnés dans ſes jeux. En conſéquence la médaille du nouveau Prix, deſſinée par M. Bouchardon, repréſente d'un côté une couronne de laurier, dans laquelle on lit cette inſcription: *AUSPICIIS LUDOVICI XV, PRÆMIUM SOLEMNE IN REGIA INSCRIPT. ET HUMAN. LITTER. ACADEMIA CONSTITUTUM. ANNO M. DCCLIV.* Autour de la couronne, ſont pour légende ces mots : *PROMOVENDO VETERUM MONUMENTORUM STUDIO.* Sur le revers, une Muſe couronnée de laurier, tenant d'une main une palme, & s'appuyant de l'autre ſur un cippe, avec cette légende : *Certamen œcumenicum.* On laiſſe pour l'exergue un eſpace qui puiſſe contenir deux ou trois lignes d'écriture, & où l'on gravera tous les ans au burin le nom de l'auteur couronné, avec la date de ſa pièce.

M. le comte de Caylus, toûjours occupé à faire revivre les connoiſſances des anciens, a découvert, après bien des recherches, une manière de peindre dont il eſt parlé dans le XXXVe livre de Pline. Il s'en eſt ſervi pour faire faire un tableau qu'il expoſa dans la ſalle de l'Académie le jour de l'aſſemblée publique du 12 novembre 1754.

Ce tableau préſentoit aux gens de Lettres & aux Artiſtes une nouveauté remarquable & digne de piquer leur curioſité & leur goût.

Nous avons publié dans le XIXe volume de nos Mémoires, une Diſſertation faite en 1745 par M. le comte de Caylus, *ſur quelques paſſages de Pline qui concernent les arts dépendans du deſſein.* Un de ces paſſages expliqués dans le Mémoire, roule ſur une façon de peindre, pratiquée par les anciens, mais inconnue de nos jours, que Pline nomme *Peinture encauſtique*, & dont il diſtingue juſqu'à trois eſpèces. *Encauſto* P. 250 & ſuiv.

Liv. XXXV, chap. II. *pingendi duo fuiſſe antiquitùs genera conſtat*, dit cet auteur; *cerâ, & in ebore, ceſtro, id eſt viriculo, donec claſſes pingi cœpere. Hoc tertium acceſſit, reſolutis igni ceris, penicillo utendi, quæ Pictura in navibus, nec ſole, nec ſale, ventiſque corrumpitur.* En voici la traduction par M. de Caylus: elle éclaircit & commente ce texte regardé juſqu'à préſent comme une énigme. *Il eſt certain qu'il y a eu primitivement deux ſortes de peinture encauſtique* (ainſi nommée, parce qu'on y employoit le feu) *l'une ſe faiſoit avec de la cire, l'autre ſe travailloit ſur l'ivoire avec un inſtrument de fer, reſſemblant à un poinçon, & l'on continua de faire uſage de ces deux pratiques, juſqu'au temps où l'on commença à peindre les vaiſſeaux de guerre; alors parut un troiſième genre de peinture encauſtique, dont le ſecret conſiſtoit à pouvoir coucher avec le pinceau les cires liquéfiées au feu, & cette peinture dont on ſe ſert pour les vaiſſeaux, a l'avantage de n'être altérée, ni par le ſoleil, ni par l'eau de la mer, ni par les vents.*

Ces trois pratiques, dans leſquelles le feu étoit le principal agent, n'ont aucun rapport avec l'émail, quoi qu'en diſent pluſieurs interprètes de Pline, qui tous ont échoué dans l'explication de ce paſſage. M. de Caylus, après avoir combattu dans ſon Mémoire les ſentimens de Louis de Montjoſieu & du P. Hardouin, y propoſoit ſes vûes ſur chacune de ces trois eſpèces de *peinture encauſtique;* mais il ajoûtoit que la Chymie, à laquelle il avoit eu recours pour vérifier ſes idées, ne lui donnoit encore rien de déciſif, & qu'il continueroit de la conſulter juſqu'à ce qu'il en eût tiré des réponſes plus ſatisfaiſantes.

Les expériences qu'il a faites depuis l'ont mis en droit de prononcer affirmativement ſur la *première* des trois eſpèces de peinture encauſtique, *ſur celle qui ſe faiſoit avec la cire.* Ces expériences, dont il reconnoît devoir l'indication à Pline, ont produit le tableau qu'il a offert aux regards du public. C'eſt la copie d'un buſte antique de Minerve, qui lui appartient; elle a été exécutée par M. Vien, peintre du Roi, qui pour donner cette nouvelle preuve de ſes talens, n'a

employé que des cires chargées de couleur : elles l'ont mis en état d'opérer avec autant d'aiſance & de liberté, que le mélange de l'huile peut en procurer.

M. le comte de Caylus a fait obſerver, que cette façon de peindre, oubliée depuis tant de ſiècles, fournit plus de vérité pour l'imitation, quant au coloris; qu'elle donne aux couleurs plus d'éclat & de ſolidité; que l'air ni les années ne doivent leur cauſer aucune altération, & qu'enfin on pourra retoucher un ouvrage fait de cette manière, long-temps après qu'il aura paru, & même auſſi ſouvent qu'on le voudra, ſans craindre de faire jamais apercevoir la retouche, ni de fatiguer, moins encore de tourmenter la couleur.

De tels avantages lui paroiſſent confirmer ce que les auteurs ont écrit ſur les effets de cette ancienne peinture. Il remarque que ces mêmes avantages pourront être mieux ſentis par une ſuite de pratiques moins abrégées. Dans tous les arts, les premiers eſſais ont des difficultés que lève enfin le génie des Artiſtes ; cependant les préparations une fois trouvées, M. Vien a réuſſi ſans peine & promptement.

Nous eſpérons que les amateurs des arts & de l'antiquité, verront avec plaiſir reparoître, ſous les auſpices de l'Académie, des moyens que pluſieurs grands peintres de la Grèce ont employés pour charmer & pour inſtruire les Grecs, c'eſt-à-dire les hommes du monde, dont le goût a peut-être été le plus délicat & le plus épuré.

CHANGEMENS arrivés dans la Liſte des Académiciens depuis l'année 1752, juſques & compris 1754.

EN M. DCCLII.

M. l'Abbé Geinoz, Académicien-Aſſocié, mourut, & il fut remplacé par M. de Sigrais, Capitaine de Cavalerie, Chevalier de l'ordre royal & militaire de S.t Louis.

EN M. DCCLIII.

M. Duclos ayant obtenu la Vétérance, fit vaquer une place dans la classe des Académiciens-Associés. Elle fut remplie par M. de Guignes, Interprète du Roi pour les langues Orientales.

L'Académie perdit cette même année M. de Boze, Académicien-Pensionnaire & ancien Secrétaire perpétuel.

M. l'Abbé Vatry fut choisi pour lui succéder en qualité de Pensionnaire.

La place d'Associé qui vaquoit par cette promotion, fut remplie par M. l'Abbé Foucher, Censeur Royal.

M. l'Abbé Fénel, Académicien-Associé, mourut à la fin de cette année.

EN M. DCCLIV.

L'Académie nomma en sa place M. l'Abbé Batteux, Professeur Royal.

La mort enleva cette même année M. Secousse, Académicien-Pensionnaire. Il fut remplacé par M. de la Nauze, Académicien-Associé.

Cette promotion ayant fait vaquer une place dans la classe des Académiciens-Associés, M. d'Anville, Géographe du Roi, fut choisi pour la remplir.

HISTOIRE
DES
OUVRAGES
DE
L'ACADÉMIE ROYALE
DES INSCRIPTIONS
ET
BELLES-LETTRES.

EXAMEN
D'UN PASSAGE D'HÉRODOTE,
Concernant les Pélaſges & les Hellènes.

LES origines de la Grèce ſont une des parties les plus intéreſſantes de nos recherches : c'eſt arrêter nos regards ſur le berceau des Muſes ; & ce que les familles nobles goûtent de plaiſir à s'inſtruire de l'hiſtoire de leurs ancêtres, & à découvrir les premiers titres de leur nobleſſe, les gens de Lettres ne peuvent manquer de le ſentir, en étudiant la naiſſance & la formation d'un peuple qui fut autrefois la ſource, & qui eſt encore le modèle de tout genre de Littérature.

Les Pélaſges furent le premier peuple connu qui habita la Grèce. Ils étoient poſſeſſeurs de la Theſſalie avant Deucalion. De-là ils ſe répandirent dans les autres parties de la Grèce, dans les iſles, & même au-delà des deux mers, en Italie & ſur les côtes d'Aſie. M. l'abbé Geinoz avoit, en 1740 & 1743, traité de l'origine & des migrations des Pélaſges ; en 1751, M. de la Nauze entreprit de développer la différence des Pélaſges & des Hellènes, il montra que ce furent deux nations originairement différentes, que, dès avant la guerre de Troie, les Pélaſges s'étoient incorporés avec les Hellènes ; mais que les Grecs ne prirent en général le nom d'*Hellènes* qu'après la guerre de Troie ; que les Eoliens, les Ioniens & les Doriens furent les trois branches du corps hellénique, diſtinguées de la nation Pélaſgique ; & que ſi l'on a quelquefois dit des Éoliens & des Ioniens, qu'ils avoient été précédemment Pélaſges, c'eſt uniquement parce qu'ils avoient ſuccédé à des Pélaſges dans un même pays.

Mém. de l'Académ. t. XIV, p. 154, & tome XVI, p. 106. Ibid. t. XXIII, p. 115.

Ces deux Académiciens, pour appuyer leur opinion, avoient cité & diverſement interprété un même paſſage d'Hérodote. M. Gibert, qui ſe prépare à donner au public une

édition nouvelle & une traduction de cet hiſtorien, a pro-
Janv. 1752. poſé une troiſième explication; ce qui a excité entre ces trois Académiciens, un de ces combats littéraires, qui toûjours accompagnés d'égards & de bienſéance dans une Compagnie auſſi polie que ſavante, ſont ſi utiles au progrès des Lettres, & ne manquent jamais, quelle qu'en ſoit l'iſſue, de tourner à l'avantage des ſpectateurs, & même à celui des vaincus.

Pour mettre le lecteur au fait de cette diſpute, nous allons commencer par rapporter le texte dont l'explication eſt conteſtée: il ſe trouve au premier livre d'Hérodote. Cet
C. 56. hiſtorien raconte que Créſus alarmé des ſuccès de Cyrus, & des accroiſſemens que prenoit la monarchie des Perſes, voulut s'appuyer de l'alliance des peuples qui ſe trouvoient alors les plus puiſſans de la Grèce. C'étoient les Lacédémoniens & les Athéniens; Hérodote explique en paſſant l'origine de ces deux peuples, & c'eſt ce paſſage qui fait toute la difficulté. Voici le texte. Ἱστορέων δὲ (ὁ Κροῖσος) εὕρισκε Λακεδαιμονίους καὶ Ἀθηναίους προέχοντας· τοὺς μὲν, τὸ Δωρικὸν γένεος, τοὺς δὲ, τὸ Ἰωνικόν· ταῦτα γὰρ δὴ τὰ προεκκριμένα ἐόντα τὸ ἀρχαῖον, τὸ μὲν, Πελασγικὸν, τὸ δὲ Ἑλληνικὸν ἔθνος· καὶ τὸ μὲν, οὐδαμῆ κω ἀπεχώρησε· τὸ δὲ, πολυπλάνητον κάρτα.

M. Gibert traduit ainſi: *Créſus s'étant informé quels étoient les plus puiſſans des Grecs, trouva que les Lacédémoniens & les Athéniens tenoient le premier rang, les uns dans la branche Dorienne, & les autres dans la branche Ionienne. Ces deux Nations ou ces deux branches étoient en effet les plus diſtinguées, étant originairement l'une une nation Pélaſgienne, l'autre une nation Hellénienne. Les Ioniens-Athéniens, qui étoient Pélaſges d'origine, ne ſortirent jamais de leur pays; les Doriens-Lacédémoniens, qui étoient Hellènes, ont été fort errans.*

Ce paſſage d'Hérodote, qui intéreſſe toute l'hiſtoire de l'ancienne Grèce, contient trois propoſitions. La première ne ſouffre aucune difficulté. Les pronoms τοὺς μὲν, τοὺς δὲ ſuivent, dans leur rapport, l'ordre énoncé dans le membre précédent. Il eſt ſans contredit que les Lacédémoniens étoient Doriens d'origine, & que les Ioniens habitèrent le pays d'Athènes.

Le premier mot de la seconde proposition, ταῦτα, commence à jeter de l'équivoque: doit-on le rapporter aux deux peuples nommés d'abord, ou aux deux branches énoncées ensuite? Hérodote ne fait-il que répéter ce qu'il a déjà dit, que les Lacédémoniens & les Athéniens étoient, dans la Grèce, les peuples les plus distingués? ou veut-il donner aux deux branches Dorienne & Ionienne la supériorité sur la branche Éolienne, qui étoit la troisième source des Nations de la Grèce? M. Gibert réunit les deux idées: selon lui l'auteur a voulu dire que ces deux Nations, ou ces deux branches étoient en effet les plus distinguées.

Le reste de cette seconde phrase renferme de la difficulté. Il est évident que les deux pronoms τὸ μὲν, τὸ δὲ, n'y ont pas le même rapport que τὸς μὲν, τὸς δὲ dans la phrase précédente: τὸ μὲν Πελασγικὸν ne peut se rapporter qu'aux Ioniens d'Athènes, & nullement aux Doriens de Lacédémone. Hérodote le dit expressément dans la page suivante; τὸ Ἀττικὸν ἔθνος, ἐὸν Πελασγικόν. Mais d'un autre côté cette interprétation n'est-elle pas contraire aux notions que toute l'antiquité nous donne des Ioniens? Tous les anciens monumens s'accordent à dire que les Ioniens sont descendans d'Hellen par Ion & par Xuthus, comme les Doriens sont issus du même Hellen par Dorus: les Ioniens sont donc Hellènes aussi-bien que les Doriens; & Hérodote n'a pas pû dire qu'ils étoient Pélasges d'origine, & les opposer à la nation Hellénique. C. 67.

M. Gibert prévient cette objection. Les Ioniens, selon lui, ne sont pas différens des Athéniens. Lorsqu'Ion fut reçû à Athènes, & qu'on lui déféra le gouvernement de la République, il n'amena point avec lui une nouvelle colonie: son arrivée ne produisit d'autre changement que celui du nom de la Nation, qui le reconnut pour chef. Les Athéniens ayant pris le nom d'Ioniens, cessèrent alors d'être regardés comme un peuple Pélasgique. Ayant peu à peu adopté les usages, les coûtumes & la langue des Hellènes, ils furent censés avoir accédé à la confédération Hellénienne, quoiqu'ils fussent Pélasges d'origine.

La troiſième propoſition forme le principal embarras; c'eſt auſſi celle dont le ſens a été le plus conteſté. La diſtribution des pronoms fait encore ici toute l'équivoque: Τὸ μὲν δὴ ἀμῆ χω ἐξεχώρησε, τὸ δὲ πολυπλάνητον κάρτα. Le τὸ μὲν de cette phraſe a-t-il le même rapport que dans la phraſe précédente, & tombe-t-il ſur le mot Πελασγικόν? C'eſt le ſentiment de M. Gibert. Les Pélaſges d'Athènes devinrent Ioniens ſans changer de place: Ion les trouva dans le pays, & leur donna ſon nom, en ſorte qu'on peut dire que les Ioniens d'Athènes ne ſortirent jamais de leur pays; au lieu que les Doriens, venus en colonie de la Phthiotide habitée par Hellen, ne s'étant établis à Lacédémone qu'après pluſieurs courſes différentes, ont été fort errans. M. Gibert a ſuivi à la trace toutes leurs migrations, qui ſont très-connues par l'ancienne hiſtoire de la Grèce.

M. de la Nauze donne aux deux pronoms partitifs τὸ μὲν, τὸ δὲ, dans les deux dernières phraſes, le même rapport que leur donne M. Gibert; mais il ne s'accorde pas tout-à-fait avec lui ſur l'explication du paſſage d'Hérodote. Premièrement le pronom ταῦτα, qui commence la ſeconde propoſition, ne peut, dit-il, ſe prêter indifféremment aux deux Nations & aux deux branches dont il eſt parlé dans la première phraſe. Hérodote n'avoit garde de repréſenter le corps Ionique comme fort diſtingué du temps de Créſus, puiſque cet auteur venoit de dire, quelques pages auparavant, que ce corps étoit extrêmement avili, excepté dans ſon chef ſeul, la ville d'Athènes. Il faut donc conſerver au pronom ταῦτα, le rapport que le corps Dorique & le corps Ionique ont dans la première phraſe à leurs chefs, Λακεδαιμονίης & Ἀθηναίης, & traduire ainſi; *car ces Ioniens-là*, c'eſt-à-dire ceux d'Athènes, *& ces Doriens-là*, c'eſt-à-dire ceux de Lacédémone, *étoient alors les peuples les plus diſtingués dans la Grèce.* C'eſt le moyen de concilier la célébrité & l'aviliſſement du corps Ionique.

L. 1, c. 27.

Le ſecond inconvénient que trouve M. de la Nauze dans l'explication de M. Gibert, c'eſt de prétendre que les Ioniens, généralement reconnus pour une des trois branches du corps

Hellénique, aient au contraire été Pélaſges, & que les Pélaſges d'Athènes ſoient devenus Ioniens en changeant ſeulement de nom. Il eſt vrai que ce ne fut pas par des colonies que les Ioniens s'établirent dans le pays d'Athènes ; mais ce fut par un progrès équivalent à des colonies. Deucalion s'étoit retiré de la Phthiotide dans l'Attique ſur la fin de ſes jours. Amphictyon, fils de Deucalion, y épouſa la fille de Cranaüs, & y régna dans la ſuite après la mort de ſon beau-père. Xuthus, fils d'Hellen, s'y tranſporta auſſi, il y épouſa une fille du roi Érechthée, & y bâtit quatre villes. Les Hellènes avoient donc conſidérablement avancé leur établiſſement dans l'Attique avant la naiſſance d'Ion, fils de Xuthus, & petit-fils d'Érechthée. Dès-lors Ion & ſon peuple étant natif du pays, quoiqu'originaires de la Phthiotide, on ne pouvoit les regarder comme étrangers dans l'Attique. Les ancêtres des Hellènes venus d'abord avec Deucalion, & les véritables Hellènes arrivés enſuite avec Xuthus, ſe trouvant fort multipliés, lorſqu'Ion fut élû chef des habitans de l'Attique, les Pélaſges s'incorporèrent avec eux, & prirent le nom d'*Ioniens*. Voilà par conſéquent, juſqu'à l'époque des premiers Ioniens, un progrès de la nation Hellénique, qui équivaut à celui qu'elle auroit pû faire dans l'Attique par pluſieurs colonies en forme. Il ne faut donc pas alléguer le prétexte du défaut de colonie, pour diſputer aux Ioniens la qualité de branche Hellénique, & pour les oppoſer, comme Pélaſges, aux Éoliens & aux Doriens, en tant qu'Hellènes. Ainſi Hérodote ne prétend pas que les Ioniens d'Athènes aient été Pélaſges d'origine ; il veut dire ſeulement qu'ils ont ſuccédé à des Pélaſges : il s'agit d'une identité de lieu, & non pas d'une identité de nation.

Ce ſens eſt confirmé par d'autres paſſages parallèles du même auteur. Il dit ailleurs que les Ioniens du Péloponnèſe s'étoient autrefois appelés Pélaſges Égialéens, & qu'enſuite ils reçûrent d'Ion le nom d'Ioniens : il parle, non d'une identité de peuple, comme ſi les Pélaſges & les Ioniens avoient été primitivement une même nation, mais d'une identité de lieu, *L. VII, c. 94.*

parce que les Ioniens y avoient ſuccédé aux Pélaſges, & que les Pélaſges s'y étoient incorporés avec les Ioniens, en adoptant la langue & le nom de ces derniers.

C. 95. Il dit au même endroit, que les Ioniens inſulaires, ſitués entre le continent de la Grèce & l'Aſie, avoient été d'abord un peuple Pélaſgien, qui devint enſuite peuple Ionien, Πελασγικὸν ἔθνος, ὕστερον δὲ Ἰωνικόν: c'eſt toûjours l'identité du lieu & non du peuple.

Après ces exemples, il eſt aiſé de voir pourquoi le même auteur, parlant des Ioniens d'Athènes & des Doriens de Lacédémone, au temps de Créſus, dit qu'ils avoient la prééminence dans la Grèce, *ayant été anciennement, les uns un peuple Pélaſgien, & les autres un peuple Hellénien.* Ce n'eſt pas que les uns & les autres ne fuſſent Hellènes; mais les Ioniens d'Athènes avoient ſuccédé dans cette ville aux Pélaſges, comme l'hiſtoire de la Grèce le certifie, & les Doriens de Lacédémone avoient ſuccédé en cette ville à d'autres Hellènes, c'eſt-à-dire aux Éoliens, comme l'hiſtoire pareillement en fait foi. Tel eſt, dit M. de la Nauze, le véritable ſens de ce paſſage.

Hérodote ajoûte que les Ioniens n'étoient jamais ſortis du lieu de leur premier établiſſement. En effet, leur premier berceau fut Athènes Pélaſgienne, leurs pères s'y étoient tranſportés, & y avoient vécu en étrangers; mais les enfans y établiſſant leur langue & leur nom, firent de cette ville Pélaſgienne, une ville Hellénienne & Ionienne, d'où ils ne ſortirent jamais, malgré les colonies qu'ils en détachèrent fréquemment. Hérodote dit au contraire que les Doriens avoient été errans, & il le prouve par le récit de leurs tranſmigrations juſqu'à leur établiſſement dans Lacédémone, au temps du retour des Héraclides. Ce peuple n'ayant pû ſe fixer dans le Péloponnèſe qu'après la guerre de Troie, & quand toute la Grèce étoit déjà peuplée d'Hellènes, il y ſuccéda à des Hellènes, au lieu que les Ioniens d'Athènes avoient ſuccédé à des Pélaſges.

En conſéquence de ces réflexions, M. de la Nauze s'en tient

tient à la traduction qu'il a déjà donnée du paſſage en queſtion : *Créſus trouva les Lacédémoniens & les Athéniens à la tête, les uns du peuple Dorien, & les autres du peuple Ionien;* car ces Ioniens-là & ces Doriens-là étoient alors les peuples *les plus diſtingués* dans la Grèce, *après avoir anciennement ſuccédé celui-là à un peuple Pélaſgique, & celui-ci à un peuple Hellénique. Le premier ne s'eſt jamais déplacé, & l'autre avoit été extrêmement errant; car,* ajoûte Hérodote, *il habita* ſucceſſivement la Phthiotide, l'Hiſtiéotide, le mont Pinde, la Dryopide & le Péloponnèſe, où *il fut appelé Dorien.*

A l'occaſion de ce paſſage, M. de la Nauze en explique un autre du même auteur, qui a encore rapport à la formation de la nation Hellénique; le voici :

Ἀποχισθὲν μὲν τοι (τὸ Ἑλληνικὸν) ἀπὸ τοῦ Πελασγικοῦ, ἐὸν ἀδρηνές, ἀπὸ σμικροῦ τεῦς τ' ἀρχὴν ὁρμεώμενον, αὔξηται ἐς πλῆθος, καὶ ἐθνέων πολλῶν μάλιστα προσκεχωρηκότων αὐτῷ, καὶ ἄλλων ἐθνέων βαρβάρων συχνῶν.

Ce paſſage peut donner occaſion à trois difficultés : la première ſur le mot ἀποχισθέν, comme ſi les Hellènes euſſent été dans leur origine un démembrement des Pélaſges; quoiqu'Hérodote reconnoiſſe par-tout ailleurs une différence primitive & nationale entre les deux peuples : la ſeconde ſur le mot προσκεχωρηκότων, comme ſi des colonies étrangères euſſent fait la grandeur de ce peuple, qui au contraire en fut redevable, ſelon toute l'hiſtoire, à ſes propres colonies répandues par toute la Grèce; la troiſième enfin, ſur ce qu'il eſt dit, qu'aux Hellènes ſe joignirent pluſieurs peuples & d'autres peuples barbares en grand nombre, ce qui a l'apparence d'une tautologie : tels ſont les trois points qu'il faut éclaircir.

1.° Les Pélaſges de la Theſſalie, & les Phthiotes ou Hellènes primitifs, étoient voiſins les uns des autres, & renfermés dans l'enceinte du même pays, c'eſt-à-dire, de la Theſſalie. Deucalion, roi de la Phthiotide ſe joignit à des peuples étrangers pour faire la guerre aux Pélaſges Theſſaliens, ſes voiſins, & auparavant ſes amis. En faut-il davantage pour autoriſer l'expreſſion d'Hérodote, quand il parle de la nation primitive *Dionyſ. Halic. I, 17.*

des Hellènes, comme s'étant détachée de la nation Pélasgique? ἀποχιδὲν ἀπὸ τοῦ Πελασγικοῦ. Le sens naturel du verbe ἀποχίζομαι est un sens de rupture & non de démembrement. La suite du texte d'Hérodote convient parfaitement à cette interprétation. La nation Hellénique, réduite alors à la seule Phthiotide, étoit encore fort peu puissante, ἐὸν ἀδενὲς, mais de cet état, jusqu'alors un état de petitesse, elle vint à jeter les premiers fondemens de sa grandeur, par les colonies qu'elle envoya dans la Grèce, ἀπὸ σμικροῦ τέως τὴν ἀρχὴν ὁρμεώμενον.

2.° Elle s'accrut prodigieusement par la jonction sur-tout de plusieurs peuples, αὔξηται ἐς πλῆθος, τῷ ἐθνέων πολλῶν μάλιστα προσκεχωρηκότων αὐτῷ. Sont-ce des colonies étrangères qui vont se joindre aux Hellènes, ou des peuples qui, ayant reçû chez eux les colonies Helléniques, se joignent à elles en adoptant leur langue & leurs usages? Ce dernier sens est le seul qui s'accorde avec la vérité de l'histoire; προχωρεῖν signifie ici une accession morale, & non pas un mouvement local.

3.° Les Hellènes s'accrurent par la jonction sur-tout des peuples de la Grèce, c'est-à-dire des Pélasges Athéniens, Argiens, Arcadiens, &c. considérables par leur multiplicité, τῶν ἐθνέων πολλῶν μάλιστα, & par la jonction de quelques autres Barbares, tels que les Cadméens de la Béotie & les Crétois de l'Élide, considérables non par leur multiplicité, mais par leur multitude: καὶ ἄλλων ἐθνέων βαρβάρων συχνῶν. Par cet éclaircissement, tiré du fond même de l'histoire, l'ombre de la tautologie s'évanouit; & l'on voit en même temps ce que
I, 3. Thucydide a prétendu, en disant qu'avant l'arrivée des Hellènes dans la Grèce, elle avoit pour habitans différens peuples, mais sur-tout les Pélasges: ἔθνη δὲ ἄλλα τε καὶ τὸ Πελασγικὸν πλεῖστον. Ce texte de Thucydide est parallèle à celui d'Hérodote.

Revenons au premier passage, qui fait le sujet de cette discussion. M. Gibert & M. de la Nauze conviennent que les Athéniens & les Lacédémoniens étoient, les uns de la race Ionique, les autres de la race Dorique: mais M. Gibert

rapporte le pronom ταῦτα indifféremment aux deux Nations & aux deux races, & M. de la Nauze ne le rapporte qu'aux deux Nations. Ils conviennent tous deux que les mots τὸ μὲν Πελασγικὸν, ſe doivent appliquer aux Athéniens; mais ils ne s'accordent pas ſur la manière dont ſe doit faire cette application. Quant à la dernière phraſe, ils prétendent tous deux que l'auteur veut dire que les Ioniens d'Athènes ne ſe ſont jamais déplacés, & que les Doriens de Lacédémone ont été fort errans.

M. Geinoz, qui préparoit une édition d'Hérodote, dont on n'a trouvé après ſa mort que la collection des variantes, tirées tant des imprimés que des manuſcrits, ne s'accorde pas avec eux ſur pluſieurs points, & principalement ſur le ſens de la dernière phraſe. Voici la traduction qu'il donne du paſſage en queſtion.

Créſus s'étant informé quels étoient les plus puiſſans des Grecs, dans le deſſein de s'en faire des amis, trouva que les Lacédémoniens & les Athéniens tenoient le premier rang, les uns dans la race Dorienne, & les autres dans la race Ionienne. Ces Nations (c'eſt-à-dire les Lacédémoniens & les Athéniens) *étoient en effet les plus diſtinguées, étant l'une, une nation Pélaſgienne d'origine, & l'autre, une nation Hellénienne. L'une de ces nations* (c'eſt-à-dire l'Hellénienne) *ne ſortit jamais de ſon pays; mais l'autre* (c'eſt-à-dire la Pélaſgienne) *fut fort errante.*

1.° Le pronom ταῦτα ſemble avoir embarraſſé les deux Académiciens. Ils ont cherché à le rapporter à quelque mot de la phraſe précédente, & ils n'y ont trouvé que le mot γένος. C'eſt pour cela que M. Gibert a employé l'alternative *des deux nations ou des deux branches;* & que M. de la Nauze a traduit *ces Ioniens-là & ces Doriens-là;* c'eſt-à-dire les Ioniens d'Athènes & les Doriens de Lacédémone. Mais, ſelon M. Geinoz, il ne s'agit point ici des Ioniens & des Doriens; ce n'eſt pas d'eux qu'Hérodote a deſſein d'entretenir ſon lecteur. S'il nomme ces deux races d'Hellènes, ce n'eſt qu'en paſſant, & pour mieux diſtinguer les Athéniens & les

Lacédémoniens. Mais il n'eſt pas queſtion des Ioniens dans toute la digreſſion ſuivante; & ſi le nom de Doriens lui échappe une ſeule fois, c'eſt pour nous apprendre qu'une peuplade de Pélaſges, qui avoit occupé la Phthiotide ſous le règne de Deucalion, après pluſieurs migrations & changemens de demeure & de nom, s'étoit enfin fixée dans le Péloponnèſe; & qu'ayant été incorporée avec les Doriens, elle en avoit pris le nom.

M. Geinoz rapporte donc le pronom ταῦτα aux ſubſtantifs Λακεδαιμονίους & Ἀθηναίους. La différence du genre ne doit pas faire de difficulté. Ce neutre ταῦτα tombe ſur τὰ ἔθνεα, qui n'avoit pas beſoin d'être exprimé, & qui n'auroit pû l'être ſans choquer l'oreille, parce qu'il eſt énoncé dans le reſte de la phraſe: ἐόντα τὸ ἀρχαῖον, τὸ μὲν Πελασγικὸν, τὸ δὲ Ἑλληνικὸν ἔθνος. On ne doit pas regarder ces mots ταῦτα γὰρ τὰ προκεχριμένα, comme une ſimple répétition de Λακεδαιμονίους καὶ Ἀθηναίους προέχοντας. Hérodote confirme, par ſon propre témoignage, ce que Créſus avoit appris par ſes informations. Dans la première phraſe l'hiſtorien dit que Créſus trouva les choſes en tel état; dans la ſeconde il affirme, en ſon propre nom, que les choſes étoient effectivement dans l'état où Créſus les avoit trouvées; deux témoignages de la même choſe à la vérité, mais rendus par différentes perſonnes, & conçus en termes différens.

L'interprétation que M. Geinoz donne de la troiſième phraſe, eſt abſolument contraire à celle des deux autres Académiciens: καὶ τὸ μὲ ὐδαμῆ κω ἐξεχώρησε, τὸ δὲ πυλυπλάνητον κάρτα. Ces paroles, dit-il, ſe rapportent aux Hellènes & aux Pélaſges, abſtraction faite des Lacédémoniens & des Athéniens, des Doriens & des Ioniens, dont il eſt à la vérité fait mention dans les phraſes précédentes; mais dont il n'eſt plus queſtion dans la ſuite de la narration. Cette ſuite montre clairement qu'Hérodote n'a dit que les Lacédémoniens & les Athéniens étoient les uns une nation Hellénienne d'origine, & les autres une nation Pélaſgienne, que pour avoir lieu de nous entretenir de l'ancien partage des habitans de la Grèce

en Pélaſges & en Hellènes, & de nous raconter tout ce qu'il ſavoit ſur les migrations, la langue & la décadence des Pélaſges, & ſur la langue, les progrès & la ſtabilité des Hellènes. Dans toute la page ſuivante il n'eſt queſtion que de ces choſes; d'où M. Geinoz conclud que c'eſt uniquement aux Pélaſges & aux Hellènes, que doivent s'appliquer ces mots: τὸ μὲν ϑδαμῆ κω ἐξεχώρησε, τὸ δὲ πϑλυπλάνητον κάρτα. Après la digreſſion ſur les Pélaſges & les Hellènes, Hérodote reprend l'hiſtoire des Athéniens & des Lacédémoniens; mais il ne dit pas un mot des Doriens, ni des Ioniens.

Il ne s'agit plus que de ſavoir à laquelle des deux nations, la Pélaſgienne ou l'Hellénienne, Hérodote attribue les migrations, & qui eſt celle qui a conſtamment habité le même pays. La diſtribution des pronoms τὸ μὲν, τὸ δὲ, ne peut nous être ici d'aucun ſecours. Dans la première phraſe, τὸ μὲν ſe rapporte viſiblement au premier membre précédent; mais il n'eſt pas moins viſible que dans la ſeconde phraſe, τὸ μὲν rappelle le ſecond membre. On ne peut donc, dans la troiſième phraſe, fixer par la conſtruction même le rapport de τὸ μὲν, τὸ δὲ. Il faut avoir recours à l'hiſtoire & à Hérodote lui-même, pour ſavoir des deux Nations laquelle a été ſédentaire, laquelle a été errante.

On ſait ce que Strabon dit des Pélaſges, d'après les anciens auteurs; il rapporte qu'ils furent appelés Πελαργοὶ, c'eſt-à-dire *Cigognes*, par les habitans de l'Attique, à cauſe de leurs courſes continuelles & de leur vie errante. Hérodote lui-même ne fait mention des Pélaſges, dans le cours de ſon hiſtoire, que pour nous les repréſenter comme une nation qui aimoit les aventures & les voyages, ou que divers malheurs avoient ſouvent obligée de changer d'habitation: par exemple, en parlant de cette partie des Pélaſges, qui s'étoit établie dans l'Attique au pied du mont Hymette, il dit qu'elle étoit venue de la Samothrace; que peu de temps après ſon établiſſement dans l'Attique, elle fut chaſſée par les Athéniens, & qu'elle ſe retira dans l'iſle de Lemnos, d'où elle fut de nouveau *Lib. V.*

diſperſée à l'occaſion de la guerre que Miltiade porta dans cette iſle & dans la Cherſonnèſe de Thrace.

Mais ſans chercher des preuves ailleurs, ce qui ſuit immédiatement le texte dont il eſt queſtion, ſuffit pour montrer que, par la nation errante, Hérodote a voulu déſigner les Pélaſges. La digreſſion dans laquelle l'hiſtorien s'engage, a deux parties; la première roule ſur les Pélaſges, la ſeconde ſur les Hellènes. Hérodote, dans la première partie, traite d'une nation qu'il ne nomme point d'abord par ſon nom propre, mais qu'il déſigne ſuffiſamment: il dit que cette nation habita la Phthiotide ſous le règne de Deucalion, & que ſous Dorus, fils d'Hellen, elle habita l'Hiſtiéotide, au pied du mont Oſſa & du mont Olympe. Il ajoûte que cette nation, chaſſée de-là par les Cadméens, ſe retira dans la ville de Pinde, où elle fut appelée *Macédonienne;* qu'enſuite elle paſſa dans la Dryopide, & qu'enfin elle alla s'établir dans le Péloponnèſe, où elle fut appelée *Dorienne.* M. Geinoz demande quelle eſt la nation à qui Hérodote attribue toutes ces migrations. Ce ne peut être la nation Hellénienne: elle n'exiſtoit pas encore ſous le règne de Deucalion; elle doit l'origine à ſon fils Hellen: & ce ne fut même que pluſieurs générations après Hellen, que les deſcendans de ce Prince commencèrent à former un corps de nation, & qu'ils prirent le nom d'Hellènes. La confédération Hellénienne n'avoit point encore pris une certaine forme au temps de la guerre de Troie, & le nom d'Hellènes n'avoit pas encore été adopté par les Grecs en général. Homère n'appelle de ce nom que les habitans de la Phthiotide. Toutes les circonſtances de ce récit d'Hérodote, ne peuvent donc convenir qu'aux Pélaſges, & c'eſt à eux que M. Geinoz rapporte ces migrations.

La ſuite du texte fournit encore une preuve que le deſſein d'Hérodote, en cet endroit, étoit de parler des Pélaſges. Après avoir dit que cette nation errante vint dans le Péloponnèſe & fut appelée *Dorienne*, il ajoûte immédiatement, ἥντινα δὲ γλῶσσαν ἱεσαν οἱ Πελασγοὶ, οὐκ ἔχω ἀτρεκέως

εἰπεῖν, *or je ne puis pas dire au juſte quelle langue parloient les Pélaſges.* La liaiſon de cette phraſe avec la précédente, montre évidemment que les Pélaſges, qu'il nomme ici, & dont il veut rechercher quelle étoit la langue, ſont cette même nation dont il vient de rapporter les migrations & les voyages. Autrement cette recherche romproit le fil de la narration, & ne tiendroit à rien de ce qui précède.

Hérodote traite enſuite de la nation Hellénienne, qui eſt l'objet de la ſeconde partie de ſa digreſſion. Il dit que les Hellènes ont toûjours conſervé la langue qu'ils parloient au commencement de leur confédération. Loin de dire que les Hellènes avoient été une nation errante, il la repréſente comme conſtante dans ſa demeure & dans ſa langue: ſi elle eſt devenue nombreuſe & puiſſante, ce n'eſt point par des invaſions & par des conquêtes, mais ſeulement par la réunion de différens peuples barbares qui prirent le nom, & adoptèrent les mœurs & la religion des Hellènes, pour ne former avec eux qu'un ſeul & même corps de nation.

La digreſſion ſur les Pélaſges & les Hellènes étant achevée, Hérodote revient au point d'où il étoit parti, c'eſt-à-dire, qu'il donne une idée de l'état où étoient les deux républiques d'Athènes & de Lacédémone, lorſque Créſus ſongea à rechercher leur alliance.

Il eſt vrai que cette digreſſion pourra paroître étrange à ceux qui ne ſont pas faits au ſtyle d'Hérodote. A peine a-t-il dit que les Lacédémoniens & les Athéniens étoient, les uns une nation Hellénienne d'origine, & les autres une nation Pélaſgienne, que ſe jetant à l'écart, il abandonne les Lacédémoniens & les Athéniens, pour ne parler que des Hellènes & des Pélaſges. Mais ces tranſitions ſubites ſont très-ordinaires dans Hérodote. Il raconte, au commencement du ſecond livre, qu'après la mort de Cyrus, Cambyſe, roi de Perſe, entreprit de conquérir l'Égypte: il n'a pas pluſtôt nommé l'Égypte, que laiſſant-là l'expédition de Cambyſe, il ne s'occupe que des Égyptiens; il s'arrête au détail de leurs mœurs, de leurs coûtumes, de leurs antiquités, & cette digreſſion, qui ne

tient à ſon hiſtoire que par un fil fort délié, remplit tout le ſecond livre. Son ouvrage eſt plein d'exemples ſemblables: cette manière bruſque d'amener les digreſſions, étoit néceſſaire à ſon plan & à ſes vûes; il vouloit remonter à l'origine des peuples, conſacrer à la poſtérité la mémoire de pluſieurs évènemens antérieurs au temps qu'il avoit embraſſé dans le plan de ſon hiſtoire, & néanmoins lier enſemble toutes les parties de ſon ouvrage. Dans ce deſſein, il n'a pas toûjours trouvé des occaſions heureuſes & naturelles de placer tout ce qu'il a voulu dire; il a été obligé de ſaiſir celles que ſon ſujet lui préſentoit, quelquefois d'aſſez loin. Souvent même un mot, une circonſtance inſérée à deſſein dans ſon récit, donne lieu à une digreſſion. Il y auroit de l'ingratitude à le blâmer d'avoir ſuivi une méthode qui nous procure une infinité de connoiſſances.

Après avoir ainſi prouvé que, par la nation ſédentaire, Hérodote entend les Hellènes, & par la nation vagabonde, les Pélaſges, M. Geinoz s'attache à combattre, par de nouvelles raiſons l'opinion des Savans, qui rapportent ces termes de l'Hiſtorien aux Ioniens & aux Doriens.

Si ce texte, dit-il, pouvoit s'entendre des Ioniens & des Doriens, il ne ſeroit pas aiſé de décider auquel de ces deux peuples l'épithète d'*errant* conviendroit le mieux. L'hiſtoire nous apprend que les Ioniens ont pour le moins autant voyagé, & qu'ils ont auſſi ſouvent changé de demeure que les Doriens mêmes. Ils ont paſſé d'abord de la Theſſalie dans l'Attique, & de l'Attique dans le Péloponnèſe. Chaſſés enſuite du Péloponnèſe par les Achéens, ils ſont retournés à Athènes, où ils n'ont pas été tranquilles. Les colonies nombreuſes & réitérées qu'ils envoyèrent d'Athènes dans l'Aſie mineure, & ailleurs, ne nous permettent pas de les enviſager comme une nation qui ne ſe dépayſa jamais; & lorſque Thucydide a dit que les habitans de l'Attique ont toûjours été plus tranquilles poſſeſſeurs de leur pays que les autres nations, il n'a voulu parler que des temps antérieurs à l'arrivée des Ioniens; car dès que ceux-ci revinrent du Péloponnèſe, l'Attique, dit

dit cet hiſtorien, ſe trouva chargée d'un ſi grand nombre d'habitans, que ne pouvant fournir à leur ſubſiſtance, les Ioniens prirent le parti de ſe diſperſer, & allèrent chercher un pays plus abondant ſur les bords de l'Aſie. *L. I.*

Quelles courſes les Doriens ont-ils fait plus que les Ioniens, pour avoir mérité, par préférence, le nom de nation errante? Les Doriens établis par Dorus leur père & leur chef dans la Tétrapole, au pied du mont Parnaſſe, qu'on appelle *Doride* de leur nom, y ſont conſtamment demeurés, au rapport de Strabon, juſqu'au temps des Héraclides. Ce ne fut que ſous le règne & ſous la conduite de ces Princes qu'ils en ſortirent pour aller conquérir de plus vaſtes États & un meilleur terrein dans le Péloponnèſe. Hérodote rapporte qu'ils fondèrent la ville de Mégare ſous le règne de Codrus, roi d'Athènes. Depuis leur établiſſement dans le Péloponnèſe, ils ont envoyé quelques colonies dans la Pentapole d'Aſie. Voilà toutes les migrations que les hiſtoriens & les anciens Géographes leur attribuent. *L. IX.* *L. V. c. 76.*

On prétendroit en vain leur imputer les voyages & les migrations dont parle Hérodote dans le texte que nous expliquons. Cette nation errante, qui habita la Phthiotide ſous Deucalion, & qui après avoir parcouru pluſieurs pays, ſe fixa dans le Péloponnèſe, n'a pû être la nation Dorienne proprement dite. Les vrais Doriens ſont les deſcendans de Dorus, fils d'Hellen, & du peuple qui l'accompagna, lorſqu'Hellen l'envoya hors de la Phthiotide. Ceux dont il eſt queſtion dans le paſſage d'Hérodote, exiſtoient déjà & formoient un peuple conſidérable ſous Deucalion, c'eſt-à-dire deux générations avant que Dorus eût vû le jour. Sous le règne de Dorus, ils habitoient l'Hiſtiéotide, au pied du mont Oſſa & du mont Olympe; ils paſſèrent enſuite dans les États des vrais Doriens, & ils s'arrêtèrent dans la ville de Pinde, l'une des quatre villes de la Doride; mais bien loin d'être regardés pour lors comme Doriens, & d'en prendre le nom, ils furent réputés une nation étrangère, & on les appela *Macedniens*. Ce ne fut que long-temps après,

qu'ayant passé de la Dryopide dans le Péloponnèse, & s'étant vrai-semblablement incorporés avec les vrais Doriens, ils en prirent le nom, & ne firent avec eux qu'une seule & même nation. Observons encore que, dès qu'ils eurent pris le nom de Doriens, ils cessèrent de chercher les aventures, & ne sortirent plus de leur pays; & que ce seroit par conséquent fort mal à propos que, de la nation Dorienne, on voudroit faire une nation errante, par opposition aux Ioniens. Cette nation vagabonde, qui se fixa dans le Péloponnèse, & qui fut appelée *Dorienne*, étoit Pélasgienne d'origine.

Pour répandre plus de jour sur ce qui regarde l'histoire des Pélasges, M. Geinoz examine un passage d'Hésiode, que Strabon nous a conservé. Fondé sur ce passage, M. de la Nauze avoit avancé que les Pélasges ont tiré leur dénomination de *Pelasgus*, père de Lycaon, roi d'Arcadie, qui étoit presque contemporain de Deucalion. M. Geinoz ne croit pas les termes d'Hésiode favorables au sentiment de M. de la Nauze; les voici.

Υἷες ἐξεγένοντο Λυκαόνος ἀντιθέοιο
Οὓς ποτε τίκτε Πελασγός.

C'est-à-dire, *des enfans naquirent de Lycaon, fils de Pelasgus.* Ce passage, dit M. Geinoz, est un fragment d'un ouvrage d'Hésiode, qui n'est pas venu jusqu'à nous. Nous ne pouvons donc pas savoir quelles personnes ni quels peuples le Poëte a voulu désigner par ces enfans de Lycaon, fils de Pelasgus. S'il a eu intention de parler des Pélasges en général, le passage dira que Pelasgus est auteur des Pélasges par voie de propagation; & c'est ce que M. de la Nauze ne voudroit pas, sachant bien que la Thessalie, & même la Grèce en général, étoient remplies de Pélasges sous le règne de ce Prince. De quelque côté qu'on envisage les termes d'Hésiode, on n'y verra point que les Pélasges aient tiré leur dénomination de Pélasgus père de Lycaon. Tous les auteurs anciens s'accordent à dire que les Pélasges ont été les plus anciens habitans de la Grèce, & que le nom de *Pelasgia* avoit été donné, de temps

immémorial au Péloponnèſe, & à tout le pays que nous comprenons aujourd'hui ſous le nom de Grèce.

M. Geinoz, après avoir ainſi combattu le ſentiment de ſes deux confrères, ne s'épargne pas lui-même. Il faut, dit-il, commencer par corriger ſes propres fautes, ſi on veut avoir quelque droit de relever celles des autres. En conſéquence de ce principe, qui honore l'homme de Lettres, en même temps qu'il ſert à épurer la Littérature, il fait l'aveu des fautes qui lui étoient échappées dans ſes recherches ſur l'origine & les migrations des Pélaſges, imprimées au quatorzième & au ſeizième volumes des Mémoires de l'Académie.

1.° Ayant eu beſoin de faire uſage du texte d'Hérodote, concernant les Pélaſges & les Hellènes, il faiſoit rapporter le pronom ταῦτα, non à ce qui précède, mais à ce qui ſuit; il avoit traduit ainſi: *Voici quelles étoient anciennement dans la Grèce les Nations les plus diſtinguées, ſavoir la Pélaſgique & l'Hellénique.* Il avoue ici que ce ſens, quoique vrai en lui-même, n'eſt cependant pas celui qu'Hérodote a voulu attacher à ces paroles; le participe ἐόντα indique clairement que le pronom ταῦτα doit ſe rapporter à un ſubſtantif antérieur.

2.° Entraîné par les conjectures de Saumaiſe, il avoit avancé, ſans des preuves bien ſolides, que Μακεδνὸν étoit la même choſe que *Macédonien;* & ce préjugé l'avoit engagé à prendre ὄρος Πίνδῳ pour une montagne voiſine de la Macédoine. Le texte d'Hérodote ne permet pas de douter que *Pindus* ne doive être pris en cet endroit pour une des quatre villes de la Doride.

3.° Il avoit dit que les Pélaſges de Creſtone avoient été voiſins des Doriens de la Theſſalie. Il reconnoît ici qu'il n'y a point eu de Doriens en Theſſalie. Il avoit fait ce contre-ſens, ce ſont ſes termes, pour avoir mal-à-propos rapporté ces paroles d'Hérodote, οἴκεον δὲ πρότερον γῆν τὴν νῦν Θεσσαλιῶτιν καλεομένην, aux Pélaſges appelés depuis Doriens, au lieu qu'elles doivent ſe rapporter aux Pélaſges de Creſtone.

Après ces obſervations, il déclare qu'il rétracte en général

tout ce qu'on pourroit trouver dans ſes deux Mémoires précédens, de contraire à ce qu'il établit dans la préſente Diſſertation. Δεύτεραι φροντίδες σοφώτεραι.

SUR LA VILLE DE CRESTONE.

L. 1, c. 56. HÉRODOTE examinant quelle avoit été la langue des Pélaſges, dit qu'on en peut juger par celle qu'on parloit encore de ſon temps à Creſtone, ville ſituée au deſſus des Tyrrhéniens, & à Placie & Scylacé dans l'Helleſpont. Ces villes avoient été bâties par les Pélaſges. La langue primitive s'y étoit conſervée: elle étoit la même dans ces villes, mais abſolument différente de celle des peuples voiſins. C'étoit une langue barbare, c'eſt-à-dire qui n'avoit aucun rapport à la langue des Grecs.

In Κρήτων. L. 1. Étienne de Byzance place dans la Thrace cette ville de *Creſtone*, dont parle Hérodote. Mais Denys d'Halicarnaſſe la met en Umbrie, & la confond avec la ville de *Crotone*, qui fut enſuite nommée *Cothornia*, & depuis *Cortone*.

M. l'Abbé Geinoz, dans ſa Diſſertation ſur l'origine des Pélaſges, imprimée au XIVe volume des Mémoires de l'Académie, avoit combattu cette opinion de Denys. On y peut voir ſes preuves. M. de la Nauze s'en tient à l'autorité de Denys; il l'a de nouveau appuyée de pluſieurs raiſons, que nous allons expoſer avec les réponſes de M. Geinoz.

Janvier 1752.

1.° Creſtone, ſuivant Hérodote, étoit, dit M. de la Nauze, ſituée au deſſus des Tyrrhéniens, c'eſt-à-dire plus avant dans les terres; par conſéquent ces Tyrrhéniens étoient Étruſques; autrement les habitans de la prétendue Creſtone de Thrace auroient été Tyrrhéniens eux-mêmes, & leur ville n'auroit pas été au deſſus des Tyrrhéniens. On ſait que les Grecs ont donné le nom de Tyrrhéniens à ces Pélaſges, qui étant chaſſés de la Theſſalie par Deucalion, paſsèrent en Italie, demeurèrent quelque temps dans le voiſinage des Étruſques ou Tyrrhéniens, revinrent enſuite dans la Grèce, & s'établirent en partie dans la Thrace.

M. Geinoz répond que, de ce que Creſtone étoit ſituée plus avant dans les terres, & au deſſus des Tyrrhéniens, il ne s'enſuit pas que ces Tyrrhéniens fuſſent Étruſques, & qu'ils habitaſſent en Italie. Les Tyrrhéniens de Thrace occupoient les bords de la mer Thracienne; & la ville de Creſtone étoit ſituée plus avant, dans les terres de la Thrace. Ainſi les habitans de Creſtone étoient placés dans la Thrace, & dans le voiſinage de la Macédoine, au deſſus des Tyrrhéniens, ſans être eux-mêmes Tyrrhéniens. Conſultons le texte d'Hérodote; il fait entendre clairement & que les Creſtoniens n'étoient pas Tyrrhéniens, & qu'ils n'avoient pas été compagnons de ceux qui firent le voyage d'Italie. Ce fut ſous Deucalion que ces Pélaſges paſsèrent en Italie; or Hérodote dit que dans le temps que les Creſtoniens habitoient la Theſſaliotide, ils avoient été voiſins des Pélaſges appelés depuis Doriens. Ce voiſinage n'a pû avoir lieu que ſous Dorus, fils d'Hellen, temps auquel ces Doriens habitoient l'Hiſtiéotide voiſine de la Theſſaliotide.

Thucydide diſtingue pareillement les Creſtoniens des Tyrrhéniens: *les villes de Thuſſe*, dit-il, *de Cléones, d'Acrothoé & d'Olophuxe, ſont habitées par des Nations barbares mêlées enſemble & qui parlent deux langues; il y a un peu de Chalcidiens, mais le plus grand nombre eſt Pélaſgique, c'eſt-à-dire de ces Tyrrhéniens qui ont habité autrefois Lemnos & Athènes. Il y a auſſi des Biſaltiens, des Creſtoniens & des Edones:* καὶ τὴ Χαλκιδικὸν ἔνι ϐεϐαχὺ, τὸ δὲ πλεῖστον Πελασγικὸν, τῶν καὶ Λῆμνόν ποτε καὶ Ἀθήνας Τυρσηνῶν οἰκησάντων, καὶ Βισαλτικὸν, καὶ Κρηστωνικὸν, καὶ Ἠδωνες. L'hiſtorien s'énonce ici de manière qu'on ne peut douter qu'il ne diſtingue les peuples Biſaltique, Creſtonien & Édonien de ces Pélaſges Tyrrhéniens, qui avoient autrefois habité Lemnos & Athènes. *L. IV.*

2.° M. de la Nauze obſerve que les Tyrrhéniens de Thrace, au rapport de Thucydide, y occupoient non des villes, mais quelque choſe de moins, μικρὰ πολίσματα: or Hérodote donne à Creſtone le titre de ville, πόλιν; il ne la ſuppoſe donc pas ſituée parmi les Tyrrhéniens de Thrace. *Ibid.*

Mais, répond M. Geinoz, M. de la Nauze ſuppoſe ici que

les Creſtoniates étoient Tyrrhéniens; Hérodote & Thucydide diſent préciſément le contraire. D'ailleurs Thucydide auroit pû donner à Creſtone le nom de πόλισμα, petite ville, & Hérodote le titre de ville, πόλις, ſans que cette différence nous mît en droit d'en conclurre qu'ils euſſent parlé de deux diverſes villes. Ce ſeroient deux manières différentes d'enviſager la même ville, & c'eſt ce qui arrive tous les jours.

3.° Hérodote, dit M. de la Nauze, appelle Creſtonéens les Pélaſges de Thrace, & Creſtoniates ceux de Creſtone. Les uns ſont donc différens des autres.

M. Geinoz nie la conſéquence. Ces noms, dit-il, ne ſont pas aſſez différens pour ne pouvoir convenir au même peuple. Le nom de Κρηστωνιῆται déſignera, ſi l'on veut, les habitans de la ville, & Κρηστωνᾶται ceux du territoire; & c'eſt en effet dans ce ſens qu'Hérodote paroît les avoir employés.

Quant à l'autorité de Denys d'Halicarnaſſe, à laquelle s'attachoit M. de la Nauze, M. Geinoz, après l'avoir combattue dans le Mémoire que nous avons déjà cité, ajoûte ici quelques réflexions pour achever de la détruire ſur cet article. Comme cet auteur, dit-il, travailloit alors ſur les antiquités de l'Italie, il n'a vû en tout que l'Italie, il rapporte tout à l'Italie. Qu'on liſe les Diſſertations qui ſont à la fin du ſupplément d'Holſténius, on verra combien il y a peu de fonds à faire ſur tout ce que Denys avance dans ſon premier livre des antiquités Romaines.

Il ſeroit difficile de croire qu'Hérodote eût jamais pénétré aſſez avant en Italie, pour arriver à Cortone dans l'Umbrie. Il n'auroit pas manqué de nous donner une belle deſcription de l'Italie & des Nations qui l'habitoient de ſon temps. Il n'étoit pas homme à garder le ſilence ſur un article ſi curieux & ſi intéreſſant pour ſa Nation. Cependant quand il parle de la langue des Creſtoniates, il n'en parle pas comme d'une choſe qu'il n'ait appriſe que ſur le rapport d'autrui: il ne dit pas *on dit, on raconte*, il dit poſitivement que les Creſtoniates parlent entre eux une langue qui n'eſt pas entendue de leurs voiſins. C'eſt donc d'une Creſtone différente de celle qu'on

veut placer en Italie, qu'Hérodote parle en cet endroit. Une preuve qu'Hérodote connoiſſoit par lui-même la langue des habitans de Creſtone, & que par conſéquent il parloit de Creſtone en Thrace, où il avoit été auſſi-bien qu'à Placia & à Scylacé dans l'Helleſpont; c'eſt la propoſition qu'il fait de juger de la langue des anciens Pélaſges, par celle que l'on parloit de ſon temps en ces deux villes. On ne ſe propoſe pas de juger d'une choſe inconnue, par une autre tout auſſi inconnue.

Mais, dira-t-on, Hérodote a demeuré à Thurium, ville d'Italie, & de-là il a pû ſavoir certainement quelle étoit la langue des Creſtoniates d'Italie. M. Geinoz répond qu'il y a une grande diſtance de Thurium à Cortone, & que du temps d'Hérodote, & même juſqu'à l'expédition de Pyrrhus, l'intérieur de l'Italie a été non ſeulement inconnu, mais inacceſſible aux Grecs. D'ailleurs Hérodote étoit fort âgé lorſqu'il alla à Thurium; il a fini ſes jours dans cette colonie Athénienne; & ſes ouvrages avoient été publiés dans toute la Grèce antérieurement à ſon paſſage en Italie. Il n'avoit donc pas attendu, pour parler de la langue des Creſtoniates, qu'il fût à portée de connoître la prétendue Creſtone d'Italie.

EXAMEN

D'UN PASSAGE DE LA VIE D'ALEXANDRE,

Où Plutarque rapporte la mort de Statira, femme de Darius.

1753. PLUTARQUE, en qualité d'hiſtorien, eſt peut-être l'auteur de l'antiquité, qui mérite à la fois le plus d'éloge & de cenſure. Philoſophe, Politique & Citoyen, il a conſidéré l'Hiſtoire comme une école de mœurs: c'étoit l'enviſager ſous le point de vûe le plus noble & le plus utile. De-là ſon attention à recueillir tous les traits qui peignent les hommes, qui caractériſent les héros, qui peuvent inſpirer l'horreur du vice, l'humanité, l'oubli généreux de ſoi-même, le courage d'eſprit, le zèle pour le bien public, le mépris des richeſſes, des grandeurs & de la vie même. Il ne raſſemble des faits que pour donner des leçons, il ne raconte que pour avoir l'occaſion & le droit de réfléchir; & ſes réflexions, toûjours libres, preſque toûjours vraies, ſouvent profondes, plus judicieuſes que recherchées, il les rend touchantes & perſuaſives, parce qu'il ne ſe montre ni Cynique ni bel-eſprit. C'eſt à ce mérite, reconnu généralement, que ſes ouvrages hiſtoriques doivent le ſuffrage unanime de tous les Lecteurs qui chériſſent la vertu. Ils y trouvent une morale intéreſſante & noble, dont les principes puiſés dans le cœur, élèvent l'ame ſans la rebuter, & ne lui propoſent que des efforts dont elle ſe ſent capable, ſur-tout à la vûe des exemples dont l'auteur a ſoin de les fortifier.

Mais il eſt quelques Lecteurs plus difficiles, qui moins touchés des réflexions de Plutarque, dont la pluſpart ne leur paroiſſent que les conſéquences des faits, regardent l'exactitude comme la principale qualité d'un hiſtorien, & ſe croient en état de prouver que Plutarque en a manqué dans bien des occaſions. Ils lui reprochent d'avoir peu connu cet ordre

ſi néceſſaire

ſi néceſſaire pour la clarté d'un récit, cet enchaînement heureux, ces liaiſons naturelles qui conduiſent d'un fait à un autre, de négliger des dates importantes ou des circonſtances eſſentielles, & par-là de tomber quelquefois dans des mépriſes groſſières. Les *vies des hommes illuſtres* ſont à leurs yeux des tableaux eſtimables par le coloris, mais peu corrects, & où l'expreſſion eſt ſupérieure à l'ordonnance.

Plutarque eſt donc un de ces auteurs qu'on ne doit blâmer qu'avec réſerve & louer qu'avec reſtriction. La ſaine Critique ſe permet de ne le pas croire toûjours ſur ſa parole: on peut appeler de ſon témoignage, ſouvent à d'autres hiſtoriens mieux inſtruits ou plus attentifs, & quelquefois à lui-même: car il eſt ſujet à ſe contredire; & la confuſion qui règne dans ſes récits, n'y contribue pas moins que le mépris qu'il affecte pour l'exactitude chronologique.

Après ces réflexions judicieuſes, M. de Bougainville cite, pour les appuyer, un exemple tiré de la vie d'Alexandre. Il y relève une faute d'autant plus remarquable que, ſans doute contre l'intention de Plutarque, elle iroit à dégrader dans notre eſprit une Princeſſe infortunée, à qui cet écrivain lui-même rend juſtice dans le reſte de ſon ouvrage. Cette Princeſſe, dont le ſort doit intéreſſer tous les cœurs ſenſibles, eſt Statira femme de Darius.

On ſait qu'elle fut priſe par Alexandre à la bataille d'Iſſus, avec Siſygambis ſa belle-mère, & le reſte de la famille royale. Alexandre étoit jeune & victorieux; mais la fortune & les flatteurs ne l'avoient pas encore corrompu. Il eut pour cette famille auguſte tous les égards dûs au rang ſuprême & au malheur. Les deux Reines avoient leur Cour dans ſon camp, comme elles l'auroient eue dans le palais de Suze ou de Perſépolis; leurs maiſons étoient auſſi nombreuſes, auſſi brillantes que ſi Darius lui-même avoit pris ſoin de les compoſer pour une mère & pour une femme qu'il chériſſoit avec la plus vive tendreſſe. L'appareil dont elles marchoient environnées, donnoit aux Macédoniens un ſpectacle nouveau pour eux; mais rien ne conſole de la perte du thrône & de la liberté.

Plutarc in Alex. Diod. Sicil. l. XVII, c. 6. Arrian. l. II, p. 66-82. Quint-Curt. l. III, c. 4-12. Juſtin. l. XI, c. 9.

L'inquiétude & la douleur, jointes à la fatigue des marches continuelles, altérèrent bien-tôt la ſanté de Statira. Après une langueur qui ne ſembloit pas néanmoins menacer ſes jours, elle tomba ſans connoiſſance entre les bras de Siſygambis, & mourut à ſes yeux, laiſſant toute ſa Cour & l'armée Macédonienne dans une conſternation générale. Alexandre fut ſenſiblement touché de la deſtinée de cette Princeſſe dont il reſpectoit la vertu : il donna des pleurs à ſa mort, & lui fit rendre les derniers devoirs avec magnificence. Il étoit alors en marche contre Darius, qui l'attendoit dans la plaine d'Arbelle, pour y livrer cette fameuſe bataille, dont le ſuccès alloit décider du ſort de l'Aſie.

Si nous en croyons Plutarque, Statira mourut en couche. Or il faut remarquer qu'il s'étoit écoulé près de deux ans entre la bataille d'Iſſus où elle avoit été priſe, & la journée d'Arbelle que ſa mort ne précéda que de quelques jours : la preuve en eſt ſimple ; elle réſulte d'un calcul inconteſtable.

La bataille d'Iſſus ſe donna dans le courant du mois Attique *Mæmacterion*, la quatrième année de la CXI.^e Olympiade : ce mois commença le 30 ſeptembre de l'an 333 avant l'ère Chrétienne.

La date de la bataille d'Arbelle eſt certainement fixée au 2 octobre de l'année 331 avant la même ère. L'éclipſe de lune qui la précéda de onze jours, ſelon Plutarque, ſert à la déterminer. Cette éclipſe étoit arrivée le 15 du mois *Boédromion*, la ſeconde année de la CXII.^e Olympiade, c'eſt-à-dire, de l'aveu de tous les Chronologiſtes & de tous les Aſtronomes, le 21 ſeptembre 331.

Ce fut environ quatre jours après, vers le 25 ſeptembre, que la femme de Darius expira, dans le moment même où l'armée ſortoit de ſes lignes pour ſe rapprocher du camp des Perſes. Le détail dans lequel Quint-Curce eſt entré ſur la marche d'Alexandre, ne nous permet pas d'en douter. Entre le 25 ſeptembre 331, & le 30 ſeptembre 333, l'intervalle eſt de vingt-trois mois & vingt-cinq jours.

Il y avoit donc, comme nous l'avons obſervé ci-deſſus,

près de deux ans que Statira étoit prisonnière d'Alexandre, & séparée de Darius: d'où il résulte que sa grossesse auroit été nécessairement le fruit de quelque intrigue; ce qui ne peut s'accorder avec l'idée que Plutarque lui-même & tous les historiens nous donnent de cette Reine. Comment se prêter à une telle supposition qui outrage la mémoire d'une Princesse, honorée de l'estime & des regrets d'Alexandre? Il est étonnant que Plutarque ne se soit pas aperçû des conséquences d'un mot dit légèrement, que les circonstances de la mort de Statira détruisent, & dont il auroit senti la fausseté, s'il avoit eu l'attention de rapprocher les dates des deux batailles.

J'avoue, continue M. de Bougainville, que Justin paroît supposer à peu près la même chose. *Dario in itinere nuntiatur*, dit cet historien, *uxorem ejus ex collisione abjecti partûs decessisse.* Ces termes peuvent signifier les suites d'une fausse couche, antérieure de quelque temps à la mort de la Reine; mais je crois qu'on est en droit de récuser ici le témoignage de Justin, lequel, après tout, ne justifie pas Plutarque. Ce seroit donner, contre toute vrai-semblance, à la mort subite de Statira, une cause bien éloignée, s'il faut l'attribuer à cet accident, qui dut l'avoir précédée de quinze ou seize mois. Si Statira étoit enceinte dès le temps de sa captivité, pourquoi ni Plutarque, ni Justin, ni les autres historiens d'Alexandre n'ont-ils pas fait mention de cette circonstance si capable d'augmenter l'intérêt de leur récit? D'ailleurs est-il croyable qu'Alexandre, qui la traitoit avec tant d'égards, l'eût impitoyablement traînée dans cet état à la suite de ses expéditions?

Justin. l. XI, c. 12.

Diodore de Sicile dit simplement que Statira mourut quelques jours avant la bataille d'Arbelle. Quint-Curce, qui nous apprend en termes plus précis le temps, le lieu & les principales circonstances de cette mort, l'attribue à la fatigue & au chagrin: *Itineris continui labore, animique ægritudine fatigata, inter socrûs & virginum filiarum manus collapsa erat & deinde extincta.* Son autorité me paroît ici préférable à celle des autres écrivains; & ce qui fonde à mes yeux cette préférence, ce

Diod. Sicul. l. XVII, c. 8.

Quint. Curt. l. IV, c. 10.

ſont les regrets que témoigna Darius en apprenant cette triſte nouvelle, dont il voulut ſavoir le détail. Auſſi-tôt après la mort de Statira, dit Quint-Curce en ſubſtance, Tyriotès, un des eunuques de la maiſon de la Reine, s'échappa du camp des Grecs & courut à celui de Darius. On le conduiſit au quartier de ce Prince. La vûe de cet eſclave fidèle, la douleur peinte ſur ſon viſage, ſes ſanglots & ſes larmes préparèrent Darius au récit funeſte qu'il n'oſoit commencer. *Tu viens*, lui dit-il, *m'annoncer quelque nouvel outrage de la fortune : parle ; ne ménage pas un Prince malheureux. Quel tourment, quelle inſulte a-t-on fait ſouffrir aux miens !* L'eunuque lui apprit qu'il venoit de perdre Statira. A ces mots les gémiſſemens remplirent la tente royale & tout le camp des Perſes. Le Roi ne douta pas qu'on n'eut attenté ſur les jours de ſon épouſe infortunée. Hors de lui-même, il s'écria: *Que t'ai-je fait, Alexandre ! quel ſang venges-tu donc ſur le mien ! je n'ai pas mérité ta haine : mais quand je ſerois l'agreſſeur, en devois-tu punir des femmes innocentes.* Tyriotès lui proteſta qu'Alexandre, loin d'immoler la Reine à d'injuſtes reſſentimens, avoit paru vivement affligé de ſa mort. Cette réponſe donna les plus violens ſoupçons à Darius. Il tira l'eunuque à l'écart, & lui dit, en pouſſant un profond ſoupir: *Ne me déguiſe rien : un prompt ſupplice puniroit ton menſonge. Au nom des Dieux, éclaircis un doute que ton Roi rougit de te montrer. Alexandre a-t-il abuſé de ſa victoire ! en pleurant Statira, n'ai-je à pleurer que ſa mort ; & la perte de ſon honneur n'a-t-elle pas précédé celle de ſa vie !* L'eunuque alors ſe jetant à ſes pieds, le raſſura par mille ſermens, & s'offrit aux horreurs de la plus rigoureuſe queſtion. Il prit le Ciel à témoin qu'Alexandre n'avoit rendu qu'une ſeule viſite à Statira, & que la vertu du vainqueur avoit juſqu'à la fin reſpecté celle de la Princeſſe. Conſolé par ce diſcours, l'infortuné Darius leva les mains au Ciel. *Dieux de ma patrie*, s'écria-t-il, *daignez me raffermir ſur le trône : mais ſi le deſtin a prononcé, ſi c'en eſt fait de Darius & de la monarchie des Perſes, grands Dieux, que le ſceptre de Cyrus ne paſſe qu'entre les mains d'Alexandre !*

Je ne crois pas qu'on ait l'injuſtice de rejeter ſur quelque amant obſcur les ſoupçons que ce récit écarte de la perſonne d'Alexandre. Il n'eſt pas permis de ſuppoſer gratuitement des faits de cette nature, qu'on ne doit jamais admettre que ſur des preuves ſans replique. Reſpectons une Princeſſe malheureuſe; & n'ayons pas d'elle une autre idée que Darius lui-même, qui n'eut point de ſa conduite un pareil ſoupçon, ou du moins ne le conſerva pas long-temps, ſuppoſé qu'il ait pû le former. Ce ſoupçon, quoiqu'injuſte, n'auroit rien eu d'étrange dans un Prince accablé de revers. Le malheur produit la défiance. Mais le détail dans lequel l'eunuque entra ſur la vie que la Reine menoit, ſous les yeux de Siſygambis, étoit plus que ſuffiſant pour étouffer tout ſentiment de jalouſie. Darius fut raſſuré; & la juſtice qu'il rendit hautement à la vertu de Statira, nous oblige à regarder l'aſſertion de Plutarque comme une mépriſe, qu'on chercheroit en vain à défendre par le témoignage de Juſtin, qui, bien examiné, le contredit formellement. En effet, ſi Juſtin ne s'eſt pas trompé, ſi l'on peut admettre à la rigueur la raiſon qu'il allègue de la mort de Statira, ce ne doit être qu'en la joignant aux deux cauſes rapportées par Quint-Curce. Il eſt poſſible, après tout, que la reine de Perſe, fût enceinte au temps de la bataille d'Iſſus, & qu'elle ait eu, peu après, un accident dont les ſuites funeſtes aient, à la longue, influé ſur la langueur qui la conduiſit inſenſiblement au tombeau. Quoi qu'il en ſoit, c'eſt une négligence échappée à Plutarque, & qui vient du deſordre de ſon récit. Comme il ne ſuivoit pas le fil des évènemens, il n'a point remarqué la contradiction dans laquelle il tomboit, en donnant une pareille cauſe à la mort d'une Princeſſe que lui-même a cru vertueuſe, & dont la réputation eſt fondée ſur le témoignage des autres hiſtoriens.

Au reſte, il n'eſt pas ſurprenant que perſonne n'ait encore relevé cette erreur d'un écrivain auſſi lû & auſſi célèbre que Plutarque. La cauſe de preſque toutes ſes mépriſes leur ſert de voile, aux yeux de la pluſpart des lecteurs. On le lit ſans s'attacher à rétablir, dans ſa narration, l'ordre auquel il n'a

pas voulu s'aſtreindre. Pour le juger, il faudroit décompoſer ſon récit, & ranger les faits ſelon leurs dates. C'eſt un travail: peu de lecteurs ont la patience de s'y livrer. On aime mieux réfléchir avec Plutarque, apprendre de lui quelques faits découſus, mais intéreſſans, anecdotes & racontés avec élégance, que de les examiner à la rigueur. Néanmoins il ſeroit important de le ſoûmettre à l'examen le plus ſévère : c'eſt même lui donner une marque réelle du cas qu'on fait de lui. Les mépriſes des grands écrivains ſont toûjours contagieuſes; & les relever avec tous les égards qu'ils méritent, c'eſt contribuer à rendre la lecture de leurs écrits plus utile. Les amateurs de l'Hiſtoire doivent ſouhaiter que quelque Critique judicieux entreprenne de diſcuter ainſi les vies de Plutarque, en le comparant, ſoit avec lui-même, ſoit avec les autres écrivains. M. de Ste Palaye & M. Secouſſe l'ont fait avec ſuccès à l'égard de quelques-unes. Leur travail continué par une main habile, donneroit un nouveau prix à ce corps de morceaux hiſtoriques, qu'on regarde, avec juſtice, comme un des plus précieux monumens de l'antiquité.

M. de Bougainville finit par une réflexion qui lui fait honneur: elle paroîtra peut-être étrangère au fait dont il s'agit; mais c'eſt ce fait même qui la lui a ſuggérée.

On a donné, dit-il, de grands éloges à la conduite que tint Alexandre à l'égard de la famille de Darius. J'avoue que j'en ſuis ſurpris. Les égards qu'il eut pour ces auguſtes captives ſont-ils donc un grand effort de généroſité? S'il eût fait moins pour elles, il eût mérité le nom de barbare. Il pouvoit, & ſans doute un héros devoit faire beaucoup plus, ne pas ſe borner à les plaindre, à les traiter avec reſpect; mais rompre leurs fers, rendre une mère à ſon fils, une femme à ſon époux, de jeunes Princeſſes à un père déjà trop malheureux d'avoir perdu la moitié de ſes États, & de trembler pour le reſte. Le procédé d'Alexandre eſt humain, ſi l'on veut; mais il n'eſt pas noble. Ses Capitaines ſe ſont traités plus d'une fois, dans la ſuite, avec plus de généroſité.

Cependant Alexandre étoit magnanime: il en a donné des

preuves éclatantes ; il prodiguoit les Couronnes : content d'avoir vaincu Porus, il lui laiſſa ſes États ; il les agrandit. Le dénoûment de cette contradiction ſe trouve dans la différence des motifs, qui le déterminèrent à la conquête de la monarchie Perſanne, & à celle des Indes : différence que je me flatte d'avoir établie ailleurs. Il attaqua les Perſes par ambition, & les Indiens par vanité. Il voulut triompher des uns pour ſe faire un Empire, pour les ſoûmettre à ſes loix ; & n'alla chercher les autres, que pour montrer à des contrées lointaines le vainqueur de l'Aſie. En conſéquence de ces vûes oppoſées, il pouvoit être généreux dans les Indes, dont il ne vouloit pas conſerver la poſſeſſion : mais il crut ne devoir être que politique à l'égard des Perſes. Dans ce ſyſtème, il ne voulut pas rendre à Darius des Princeſſes dont la captivité pouvoit ſervir utilement ſes projets. Je crois qu'il eut peine à ne pas ſuivre en cette occaſion le penchant de ſon cœur : mais il ſe reſſouvint qu'il étoit conquérant ; & les conquérans ne peuvent pas toûjours être généreux.

Comparaiſon d'Alexandre & de Tahmas-kouli-kan.

RÉFLEXIONS GÉNÉRALES SUR LES CARTES GÉOGRAPHIQUES DES ANCIENS,

Et ſur les erreurs que les Hiſtoriens d'Alexandre le Grand ont occaſionnées dans la Géographie.

LES erreurs des anciens qui ont écrit ſur la Géographie, ſont quelquefois ſi conſidérables, qu'on ſeroit tenté de croire que dans l'antiquité, il n'y avoit ni ſavans Géographes ni habiles Obſervateurs. On ſait pourtant d'un autre côté, que l'étude de la Géographie étoit dès-lors portée à un point qui nous étonne. Ératoſthène a donné la poſition de pluſieurs villes de l'Aſie, avec la même préciſion que nos Obſervateurs modernes.

D'où vient donc ce défaut d'exactitude & cette ignorance qui paroît quelquefois dans les meilleurs Géographes de l'antiquité? Elle vient de la même ſource qui nous a produit tant de cartes peu exactes. Guidés par de fauſſes relations & par des mémoires infidèles, ils ont égaré avec eux ceux qui marchoient à leur ſuite. Les anciens compoſoient des cartes, & même détaillées; mais les menſonges des voyageurs, les rêveries des hiſtoriens, ſur-tout de ceux qui ont écrit les conquêtes d'Alexandre, y ont jeté un grand nombre d'erreurs; c'eſt ce que M. Bonamy a montré dans un Mémoire dont nous allons donner le précis.

3 Mars 1752.

ARTIC. I. Sur les Cartes géographiques des Anciens.

Les anciens avoient des cartes géographiques ; ſans ce ſecours, néceſſaire pour fixer leur imagination, comment auroient-ils pû aſſigner à tant de lieux, de villes, de montagnes & de rivières, la place qui leur convient ſur le globe? De plus, ils nous ont tracé ſous certaines figures, de grandes portions de la terre ; n'eſt-ce pas une preuve qu'ils avoient ſous les yeux des cartes de ces portions, qui, dans leur contour, repréſentoient ces figures? Strabon dit que les Indes

L. XV.

ont

ont la figure d'un rhomboïde. Timée, qui vivoit ſous Ptolémée Philadelphe, dit que l'iſle de Sardaigne avoit d'abord été nommée Σανδαλιῶτις, parce qu'elle reſſembloit à une ſandale. Denys le voyageur, Strabon & d'autres, ont remarqué que le Péloponnèſe avoit la figure d'une feuille de platane. *Pline, l. III, c. 7.*

Mais nous avons des autorités poſitives, qui nous aſſurent l'exiſtence des cartes antiques. Suivant le témoignage d'Agathémère & de Diogène Laërce, Anaximandre, diſciple de Thalès, fut le premier qui dreſſa non ſeulement des cartes géographiques, mais encore des globes terreſtres, où toutes les parties du monde connu étoient repréſentées; ce qui ne doit s'entendre que des Grecs, puiſqu'il eſt certain que les Égyptiens avoient de ces cartes dès le temps de Moyſe. Ariſtagoras, tyran de Milet, étant venu à Sparte pour conférer avec Cléomène, il y apporta, dit Hérodote, une table d'airain, où l'on avoit tracé le circuit de toute la terre, la mer & tous les fleuves. *Agath. hyp. geog. l. I, c. 1. Diog. Laërt. vita Thaletis.* *L. V, c. 49.*

Les Romains, diſciples des Grecs, eurent auſſi des cartes, non ſeulement de leur empire, mais encore de tous les pays. Varron, Vitruve, Suétone, Pline & d'autres en font mention. Ptolémée donne des règles ſur la manière de lever les cartes & de faire des globes terreſtres; ces cartes, quelquefois détaillées & à grand point, étoient expoſées dans les écoles publiques pour l'inſtruction de la jeuneſſe. Eumenius, chef de l'école d'Autun, entre dans un long détail au ſujet de celles qui ornoient les galeries de cette Académie. Voici comme il en parle: *Videat in illis porticibus juventus, & quotidiè ſpectet omnes terras & cuncta maria, & quidquid invictiſſimi Principes urbium, gentium, nationum aut pietate reſtituunt, aut virtute devincunt, aut terrore. Si quidem illic.... inſtruendæ pueritiæ cauſâ, quò manifeſtiùs oculis diſcerentur, quæ difficiliùs percipiuntur auditu, omnium cum nominibus ſuis locorum ſitus, ſpatia, intervalla deſcripta ſunt, quidquid ubique flaminum oritur & conditur, quacumque ſe littorum ſinus flectunt, quo vel ambitu cingit orbem, vel impetu irrumpit Oceanus.* *Liv. I, ch. 22 & 24.* *Orat. pro reſt. ſchol. c. 20.*

Mais tous ces monumens de l'ancienne Géographie ont

disparu. La carte de Peutinger, qui est moderne en comparaison de celles dont parlent les anciens auteurs, n'est pas propre à nous donner une idée des cartes géographiques des Grecs & des Romains: elle n'a pas été faite pour représenter l'étendue & la figure des pays qu'elle contient; ce ne sont que des routes où sont marquées les distances respectives des villes, & qui, dans la partie des provinces Romaines, pouvoient servir à guider les Officiers qui conduisoient des troupes d'un lieu à un autre.

Duchesne, t. I, p. 106. Éginard parle de trois tables d'argent, qui faisoient partie du trésor de Charlemagne: la première, sur laquelle étoit gravée la ville de Constantinople, fut destinée au Pape par le testament de ce Prince; la seconde, qui représentoit la ville de Rome, fut envoyée à l'Archevêque de Ravenne; la troisième, qui devoit faire partie des richesses que cet Empereur laissoit à ses héritiers, contenoit les trois parties du monde alors connues: celle-ci surpassoit les deux autres tables par le poids & par la beauté de l'ouvrage: *Tertia quæ cæteris & operis pulchritudine & ponderis gravitate multùm excellit, ex tribus orbibus connexa, totius mundi descriptionem subtili ac minutâ figuratione complectitur.* Depuis Éginard jusqu'au renouvellement des Lettres, M. Bonamy ne trouve plus d'auteur qui fasse mention de cartes géographiques comme existentes de son temps.

Les cartes des anciens n'étoient pas toutes dressées sur le même modèle: elles devoient se rapporter aux divers systèmes de leurs Géographes, qui ne s'accordoient pas entre eux. *Strab. l. II.* Strabon contredit Pythéas, il combat Hipparque & Ératosthène; celui-ci censure les cartes antérieures, il dispute vivement contre Néarque sur la longitude qu'on devoit donner à l'Asie. Il a dû arriver aux Géographes anciens ce qui arrive aux modernes: plus ou moins de lumières, de nouvelles découvertes souvent hasardées, des relations quelquefois infidèles déplacent les villes, les montagnes, les rivières, & donnent à la terre une nouvelle figure. Les premières cartes Espagnoles représentoient la Californie comme une presqu'île

on en a fait enſuite une iſle, on a marqué les promontoires qui la terminoient au ſeptentrion, les golfes qu'ils y formoient; enfin, après des relations plus exactes, on eſt revenu aux cartes Eſpagnoles.

Les anciens ont fait la même faute par rapport aux parties ſeptentrionales de l'Europe & à quelques régions orientales de l'Aſie. S'ils s'en étoient tenus à la deſcription qu'Hérodote avoit donnée de la mer Caſpienne, Strabon, Pomponius Mela, Pline & d'autres auteurs ne nous auroient pas débité tant de fables ſur cette mer & ſur les pays qui l'environnent: ils l'ont défigurée par leurs deſcriptions; ils l'ont confondue avec le Pont-Euxin; ils ont tranſporté à l'orient de la mer Caſpienne le mont Caucaſe, & par une ſuite de cette tranſpoſition, ils ont pris le Jaxarte pour le Tanaïs, qui ſe jette dans les Palus Méotides.

Hérodote avoit dit que la mer Caſpienne eſt une mer iſolée, & qu'elle n'a aucune communication avec les autres mers: Ἡ δὲ Κασπίη θάλασσά ἐστι ἐπ' ἑωυτῆς, οὐ συμμίσγουσα τῇ ἑτέρῃ θαλάσσῃ. Malgré un témoignage ſi précis, les écrivains poſtérieurs, à l'exception de Diodore de Sicile & de Ptolémée, nous dépeignent la mer Caſpienne comme un golfe de l'Océan. Strabon, ce Géographe d'ailleurs ſi ſavant & ſi exact, dit que c'eſt un golfe qui vient de l'Océan ſeptentrional, & s'avance dans les terres du côté du midi, d'abord par une embouchûre étroite, laquelle s'élargiſſant enſuite, forme la mer Caſpienne, qui a plus de cinq mille ſtades dans le fond: il entre après cela dans le détail des peuples qui habitoient les deux côtés de cette prétendue embouchûre. Ce célèbre Géographe avoit pourtant lû Hérodote: mais prévenu par de fauſſes relations, il va juſqu'à dire qu'on ſeroit tenté d'ajoûter foi à Homère, à Héſiode & aux Poëtes tragiques ſur les aventures de leurs héros, pluſtôt qu'à Ctéſias, à Hérodote, à Hellanicus, ſur les pays ſitués vers les Indes. Pour ce qu'il ajoûte, qu'il n'eſt pas plus ſûr de s'en rapporter à la pluſpart des hiſtoriens des conquêtes d'Alexandre le Grand, qui, pour relever la gloire

L. I, c. 203.

L. VII.

de ce Prince, ont hasardé des faits peu avérés, on verra dans la suite de cet extrait que cette accusation n'est pas sans fondement.

Cette communication de la mer Caspienne avec l'Océan septentrional, adoptée par les anciens auteurs, est encore moins absurde que celle qu'Arrien a imaginée entre cette mer & l'Océan oriental. Lorsqu'Alexandre harangue ses soldats rebutés de ses conquêtes éloignées, cet historien lui fait dire qu'il n'y a pas encore loin jusqu'au Gange & à l'Océan qui termine l'Asie: *ce sera alors*, leur dit-il, *que je vous ferai voir le golfe de la mer d'Hyrcanie, qui communique avec le golfe Indien.*

L. V & VII.

Mais cette chimère est particulière à Arrien; tous les autres ne supposent de communication à la mer Caspienne, qu'avec l'Océan septentrional. On peut jeter les yeux sur le huitième segment de la carte de Peutinger, il servira à faire comprendre ce qu'ont voulu dire Varron, Denys d'Alexandrie, Strabon, Pomponius Mela & Pline. Guillaume Hill, & après lui M. de l'Isle, ont cru que les anciens Géographes écrivant sur le récit de quelques navigateurs qui avoient parcouru les côtes occidentales de cette mer dans le temps que le Volga est débordé, & qu'il occupe dix-huit ou vingt lieues de pays, ils regardèrent ce fleuve comme un bras de mer qui formoit cette communication imaginaire avec l'océan Scythique.

Mela, l. III, c. 5.
Pline, l. VI, c. 13.
Guill. Hill. notes sur Denys d'Alex.

Hérodote avoit ajoûté que la mer Caspienne, dans sa plus grande longueur, avoit quinze jours de navigation pour un vaisseau à rames, & huit jours dans sa plus grande largeur; mais il n'avoit pas déterminé si la longueur de cette mer se devoit prendre d'orient en occident, ou du septentrion au midi. Ptolémée, qui est le seul, avec Diodore de Sicile, qui ait parlé de la mer Caspienne comme Hérodote, a voulu décider ce qu'Hérodote avoit passé sous silence, & il est tombé dans l'erreur; il a mis la plus grande étendue de cette mer en longitude, & lui a donné vingt-trois degrés trente minutes en longueur d'occident en orient; ce qui est le quadruple de ce qu'elle en a réellement. Jule Scaliger, & après lui Adam Oléarius, ont prétendu, avec raison, que la plus grande

longueur dont parle Hérodote, devoit se prendre du midi au nord. Mais ils furent attaqués sur ce point de Géographie par d'autres auteurs, & en particulier par Isaac Vossius, qui soûtint qu'on devoit s'en tenir au sentiment de Ptolémée. Cellarius, dans son excellent livre intitulé *Notitia orbis antiqui*, imprimé pour la première fois en 1703, combat aussi le sentiment de Scaliger, & attribue même à Hérodote d'avoir dit que la longueur de la mer Caspienne se prend d'occident en orient, & la largeur du midi au nord. Cette opinion, qui n'est pas celle d'Hérodote, mais de Ptolémée, a été suivie par presque tous les Géographes qui ont paru depuis la renaissance des Lettres, jusqu'à ce que les découvertes faites par les ordres du Czar Pierre le Grand, apprirent enfin la véritable figure de cette mer, dont la plus grande longueur va du midi au nord; comme elle est représentée dans la carte détaillée que M. de l'Isle donna, en 1724, en deux feuilles.

Not. in Pomp. Melam, l. III, c. 5.

Not. orb. ant. t. II, p. 674, édit. de 1732.

Cette erreur de Ptolémée, & de ceux qui l'ont suivi, en a produit une seconde. Comme ils donnoient à la mer Caspienne une grande étendue d'orient en occident, & une fort médiocre du midi au nord, pour placer toutes les Nations qu'ils savoient être à l'orient de cette mer, il a fallu les ranger à la suite l'une de l'autre, en avançant vers l'orient. De-là vient qu'ils ont étendu les terres de l'Asie, contenues entre le vingtième & le quarantième degré de latitude septentrionale, jusqu'au cent quatre-vingtième degré de longitude; de sorte que la Chine s'est trouvée plus orientale qu'elle n'est d'environ six cens lieues; erreur qui n'a été corrigée que de nos jours. Ajoûtez à cela qu'ils ont transplanté plusieurs peuples Européens dans l'Asie, parce qu'ils ont pris le Jaxarte pour le Tanaïs, ce qui les a encore obligés d'augmenter l'Asie en longitude. Mais une mépriſe bien plus extraordinaire, c'est que plusieurs ont confondu la mer Caspienne avec le Pont-Euxin & les Palus Méotides. Strabon attribue aux historiens d'Alexandre le Grand, ce bouleversement dans la Géographie. En effet, on ne peut entendre ce qu'ils disent des expéditions

L. II, & alibi.

de ce Prince, ſi l'on n'eſt au fait de cette confuſion de mers, de fleuves & de régions.

ARTIC. II. Erreurs que les Hiſtoriens d'Alexandre ont jetées dans la Géographie.

De tous les auteurs qu'on auroit pû conſulter pour connoître cette partie de l'Aſie où Alexandre a porté ſes armes vers l'Orient, il ſemble qu'on auroit dû s'en tenir au témoignage de ceux qui étoient à ſa Cour, & qui le ſuivoient dans ſes conquêtes. Cependant, ſelon Strabon, c'eſt contre la pluſpart de ces auteurs de mauvaiſe foi & ſans exactitude, qu'il faut être le plus en garde. Il met à la tête de ces écrivains Daïmaque, Mégaſthène, Néarque & Onéſicrite, conducteur des armées navales du héros Grec, & le plus fabuleux de tous ceux qui ont écrit ſon hiſtoire.

Voſſius, de hiſt. Græc. l. I, c. 3.

Arrien, l. IV.

On peut juger des autres par Calliſthène. Son caractère le rend très-ſuſpect; & les différens récits qu'ont fait de ſa mort ceux qui, comme lui, ſuivoient Alexandre, pour compoſer l'hiſtoire de ce Prince, décréditent leur témoignage ſur tous les autres évènemens. C'étoit un homme vain, léger, préſomptueux, qui ſe mettoit lui-même au deſſus du conquérant de l'Aſie, & qui prétendoit n'être venu à ſa ſuite que pour rehauſſer ſa gloire, & la rendre immortelle par ſes écrits. Il avoit fait l'hiſtoire des expéditions d'Alexandre, dont il ne nous reſte qu'une partie de la relation de la bataille

Polyb. l. XII.

d'Iſſus, où il s'étoit trouvé. Polybe, qui nous l'a conſervée, & qui en a fait la critique en homme du métier, lui reproche de ne dire que des abſurdités, & de parler de choſes qu'il n'entendoit pas. Les traits ſatyriques qu'il ne ceſſoit de lancer contre ſon maître, causèrent enfin ſa perte; Alexandre fut bien aiſe de ſe délivrer d'un cenſeur téméraire; il le fit mettre au nombre de ceux qui avoient tramé une conſpiration contre

Arrien, l. IV.

lui. Ariſtobule diſoit, qu'ayant été conduit enchaîné au milieu de toute l'armée, il mourut enſuite de maladie: Ptolémée fils de Lagus, que Quint-Curce a ſuivi, rapportoit, dans ſon hiſtoire, qu'il avoit été mis à la torture, & enfin attaché à un gibet. Il eſt étonnant, dit Arrien, que des hiſtoriens ſe contrediſent ſur des faits qui s'étoient paſſés ſous leurs yeux;

& c'eſt, ajoûte-t-il, ce qui leur eſt encore arrivé en beaucoup d'autres occaſions.

Les compagnons d'Alexandre profitoient de l'éloignement des lieux pour avancer des faits extraordinaires; ils ne ſongeoient qu'à faire leur cour à ce Conquérant ambitieux, qui vouloit perſuader à la poſtérité qu'il avoit ſubjugué toute la terre, & porté ſes armes plus loin que Bacchus, Hercule, Sémiramis & Cyrus. Le rapport d'un nom, la moindre reſſemblance des choſes ſuffiſoit à la vanité du Prince & à la flatterie des hiſtoriens pour réaliſer des chimères. Ils trouvèrent dans le Paropamiſe une ville appelée *Nyſſa*, une montagne nommée *Méros;* c'en fut aſſez pour conclurre que c'étoit le terme des conquêtes de Bacchus. La politique entroit ſans doute pour beaucoup dans cette crédulité qu'affectoit Alexandre. Il eſpéroit que ſes Soldats, enivrés de ces idées romaneſques, ſe piqueroient d'émulation pour entreprendre de nouveaux travaux. Mais ſes hiſtoriens ont, ſelon toute apparence, outré ce caractère d'Alexandre. Ils lui mettent dans la bouche des diſcours pleins d'abſurdités. Qu'on liſe, dans Arrien, celui que ce Prince fait à ſes Soldats, lorſqu'il veut les exciter à la conquête des pays ſitués au-delà de l'Indus: on lui fait dire qu'il reſte peu de terres à parcourir pour arriver au Gange & à l'Océan oriental; que la mer d'Hyrcanie ſe joint à cet Océan, & qu'elle fait partie du golfe Indien.

Strab. l. II.

L. V.

Nous n'avons plus les écrits d'Ératoſthène, ni ceux de Patrocle, qui, avant Strabon, avoient fait la critique des hiſtoriens d'Alexandre. Le premier, bibliothécaire d'Alexandrie, avoit été à portée de conſulter toutes les relations qui concernoient cette expédition: le ſecond, gouverneur des provinces de la Perſe voiſines des Indes, ſous le règne de Séleucus & d'Antiochus ſon fils, s'étoit ſervi, dans ſes diſcuſſions géographiques, des mémoires mêmes qu'on avoit fournis à Alexandre. Il déclaroit, ſuivant Strabon, que les compagnons de ce Prince, n'avoient vû qu'en courant les choſes dont ils parloient, ὀπιδρομάδην ἱστορῆσαι ἔχειν; mais qu'Alexandre

Strab. l. II.

avoit tout examiné avec ſoin, & que des perſonnes habiles lui avoient donné des deſcriptions exactes des pays qu'il parcouroit. Ce n'eſt donc pas ſur le compte du Conquérant qu'il faut mettre les abſurdités de tout genre dont ſes hiſtoriens ſont remplis; elles appartiennent à ces hiſtoriens, amateurs du fabuleux. Alexandre connoiſſoit aſſurément l'iſthme de Suès, puiſqu'il étoit entré par-là en Égypte: cependant comme il vit des crocodiles dans l'Indus, & qu'il trouva ſur les bords de l'Acéſine, qui ſe jette dans ce fleuve, des féves ſemblables
L. VI. à celles qui croiſſent en Égypte, Arrien, ſur la foi de Néarque, rapporte ſérieuſement que ce Prince écrivit à ſa mère Olympias, qu'il avoit enfin trouvé la ſource du Nil. Ce conte n'a pas beſoin de commentaire. Quel fonds peut-on donc faire ſur le récit des hiſtoriens qui ſont venus après Alexandre, puiſque ſes contemporains ſont des guides ſi infidèles & ſi trompeurs?

Combien d'erreurs ont-ils jetées dans la Géographie? Ils ont fait diſparoître l'intervalle qui ſépare les Palus Méotides & la mer Caſpienne; ils ont donné au Jaxarte le nom de Tanaïs; ils ont tranſplanté à l'orient, & ſur les bords du Jaxarte, les
L. II. Nations ſituées entre la mer Caſpienne & le Tanaïs, pour faire croire à la poſtérité qu'Alexandre les avoit vaincues.

Strab. l. XV. Les Macédoniens ayant trouvé dans le Paropamiſe une profonde caverne, auſſi-tôt, ſur une fable accréditée en ce pays, ou peut-être inventée par eux-mêmes, ils publient que cette caverne eſt l'antre de Prométhée; & tranſportent dans ce pays le mont Caucaſe, ſituée au nord de la Colchide, & diſtant de plus de trente mille ſtades du Paropamiſe. Il eût, ſelon ces auteurs frivoles, manqué quelque choſe à la gloire d'Alexandre, s'il n'eût pas embraſſé, dans l'étendue de ſes conquêtes, une montagne ſi fameuſe, où il n'a pourtant jamais pénétré. Le nouveau Caucaſe prit bien-tôt toute la forme du
L. XVII. véritable; on y montroit, dit Diodore de Sicile, l'antre de Prométhée, les liens qui avoient ſervi à l'attacher, & même le nid de l'aigle ou du vautour.

Voilà donc le Caucaſe de la Colchide confondu avec une

montagne

montagne voiſine des Indes, le Tanaïs avec le Jaxarte, le Pont-Euxin & les Palus Méotides avec la mer Caſpienne, & c'eſt cette confuſion qui a fait tranſporter en Aſie pluſieurs peuples de l'Europe.

Dans le temps qu'Alexandre étoit à Maracanda, aujourd'hui Samarkand, ville des Tartares-Uſbecs, il reçut des Ambaſſadeurs des Scythes-Abiens qui habitent l'Europe. Quint-Curce leur met dans la bouche une harangue qui fait voir l'ignorance de cet auteur par rapport à la Géographie: *Cæterùm nos & Aſiæ & Europæ cuſtodes habebis. Bactra, niſi dividat Tanaïs, contingimus. Ultrà Tanaïm uſque ad Thraciam colimus. Thraciæ Macedoniam conjunctam eſſe fama eſt. Utrique imperio tuo finitimos, hoſtes an amicos velis eſſe, conſidera.* Qui ne voit que le Tanaïs eſt ici le Jaxarte qui borde la Bactriane, où étoit alors Alexandre. C'eſt ce que le même auteur dit encore plus clairement en ces termes: *Bactrianos Tanaïs ab Scythis quos Europæos vocant, dividit; idem Aſiam & Europam finis interfluit;* & Alexandre encourageant ſes Soldats à paſſer le Jaxarte, leur dit que de l'autre côté de ce fleuve ils ſe trouveront en Europe: *unus amnis interfluit, quem ſi trajicimus, in Europam arma proferimus.* On ne peut, à ces traits, méconnoître le Tanaïs; les Macédoniens en étoient pourtant éloignés de près de quatre cens lieues, ils étoient ſur les bords du Jaxarte.

Quint-Curce; l. VII, c. 6. Arrien, l. IV.

Ibid.

Qu'on ne diſe pas que cette erreur eſt particulière à Quint-Curce; il n'a fait que répéter ce que d'autres auteurs avoient dit avant lui, comme il eſt aiſé de s'en convaincre par pluſieurs endroits de Strabon. Ptolémée, Plutarque, Arrien ſont tombés dans la même mépriſe au ſujet des Scythes Abiens, quoiqu'ils aient diſtingué le Tanaïs du Jaxarte. Le premier les place au-delà du Jaxarte, vers le cent quarante-cinquième degré de longitude; mais Strabon les met dans leur véritable demeure, c'eſt-à-dire dans la Scythie Européenne, au nord du Pont-Euxin; & il le prouve, d'après Poſidonius, par ces vers d'Homère, qui repréſente Jupiter ſur le mont Ida,

détournant ſes regards de deſſus Troie, pour les jeter ſur les pays des Thraces, des Myſiens & des Abiens:

Αὐτὸς δὲ πάλιν τρέπεν ὄσσε φαεινὼ,
Νόσφιν, ἐφ' ἱπποπόλων Θρηϊκῶν καθορώμενος αἶαν,
Μυσῶν τ' ἀγχεμάχων, καὶ ἀγαυῶν Ἱππημολγῶν,
Γλακτοφάγων Ἀβίωντε, δικαιοτάτων ἀνθρώπων.

Cependant l'erreur des hiſtoriens d'Alexandre s'étoit tellement accréditée, qu'Arrien & Ammien Marcellin s'appuient de ces mêmes vers d'Homère pour placer les Abiens, contre l'intention viſible de ce Poëte, à l'orient de la mer Caſpienne & de l'Hyrcanie: *Contra hanc gentem (Hyrcanam)*, dit Ammien, *ſub aquilone dicuntur Abii verſari; genus piiſſimum, calcare mortalia conſuetum, quos, ut Homerus fabuloſiùs canit, Jupiter ab Idæis montibus contuetur.*

L. IV.

L. XXIII.

Ce ne ſont pas ſeulement les Abiens qui ſe trouvent ainſi dépayſés, ce ſont en général preſque tous les peuples, qu'Hérodote & d'autres auteurs avoient placés entre le Danube & le Tanaïs, ou au nord du mont Caucaſe & de la mer Caſpienne. On trouve les Dahes, dans Strabon, ſur le Pont-Euxin & les Palus Méotides; on en trouve auſſi à l'orient de la mer Caſpienne; & cette poſition d'un même peuple en deux endroits ſi différens, vient, dit Saumaiſe, de ce que les Macédoniens ont confondu cette mer avec les Palus Méotides.

Strabon met ſur le Tanaïs les Aorſes; il place les Gèles & les Lèges auprès de l'Albanie & du pays des Amazones: Ptolémée met les Aorſes ſur le Jaxarte; les Gèles & les Lèges ſont ſitués, dans Pline, à l'orient de la mer Caſpienne.

Tous les anciens auteurs Grecs, au rapport de Strabon, de Pline & d'Étienne de Byzance, ont placé les Arimaſpes dans la Scythie Européenne, comme avoit fait Hérodote: Diodore de Sicile les met dans l'Aſie au midi de l'Oxus. En faiſant changer de place à ces peuples, il a fallu changer auſſi les anciennes traditions du pays: par exemple, les Arimaſpes s'appeloient Εὐεργέται; parce que, ſelon Étienne de

Byzance, ils avoient fait un bon traitement aux Argonautes, apparemment lorſque ces héros, ſelon l'ancienne opinion, remontèrent le Tanaïs, & qu'ils vinrent dans la mer Adriatique par un fleuve qui s'y déchargeoit alors, & qu'on chercheroit en vain aujourd'hui. Diodore de Sicile tranſportant ces peuples vers l'Oxus, dit qu'ils méritèrent ce nom, parce que dans une expédition de Cyrus, l'armée de ce Prince étant réduite à une famine ſi affreuſe, que les Soldats ſe mangeoient les uns les autres, les Arimaſpes lui amenèrent trois mille chariots de vivres. Des traditions ſi incertaines prêtoient à tout, & ne tenoient contre aucun ſyſtème.

Les nations qui étoient au midi du Pont-Euxin & du Caucaſe, n'ont pas été plus fermes dans leur place. Les Cercètes, les Moſſiniens, les Chalybes, les Leucoſyriens ou Cappadociens, les Amazones, ſitués au midi du Caucaſe de la Colchide, ont été tranſportés par les hiſtoriens d'Alexandre, au midi de l'Hyrcanie, & à l'orient de la mer Caſpienne.

Ces hiſtoriens font venir l'amazone Thaleſtris, de ſon pays, pour avoir des enfans d'Alexandre ; & ils ſe trompent encore ſur la ſituation de ce pays. Hérodote le place ſur les bords du fleuve Thermodon, & Quint-Curce le fait voiſin de l'Hyrcanie : *Erat Hyrcaniæ gens finitima Amazonum, circa Thermodoonta amnem Themiſcyræ incolentium campos. Reginam habebant Thaleſtrim, omnibus inter Caucaſum montem & Phaſim amnem imperitantem.* C'eſt de Clitarque que Quint-Curce avoit emprunté ce trait ſingulier de Géographie, ſur lequel Strabon ſe récrie comme ſur un paradoxe qui rapprochoit l'un de l'autre des pays éloignés de plus de ſix mille ſtades ; les campagnes de Thémiſcyre & le fleuve Thermodon, qui ſe jette dans le Pont-Euxin, au midi, ſe trouvoient placées par Clitarque au voiſinage de l'Hyrcanie ſituée au midi de la mer Caſpienne. Ce paradoxe ne peut s'expliquer que par l'erreur qui tranſportoit le Caucaſe vers les parties méridionales de l'Hyrcanie, & qui ne faiſoit qu'une même mer du Pont-Euxin & de la mer Caſpienne. Quint-Curce confond ſans ceſſe ces deux mers : en parlant de la Bactriane, ſituée à l'orient de *L. IV.*

la mer Caſpienne, il dit que les vents qui ſoufflent du Pont-Euxin, bouleverſent les ſables des plaines de la Bactriane: *Cùm verò venti à Pontico mari ſpirant, quidquid ſabuli in campis Bactrianæ jacet, converrunt.* Et quand il parle des Arachoſiens qui étoient ſitués à l'orient de la mer Caſpienne, il dit que leur pays s'étend juſqu'au Pont-Euxin, *quorum regio ad mare Ponticum pertinet.* L. VII.

Arrien fait auſſi mention des Amazones; mais chez lui, ce n'eſt pas Thaleſtris qui vient elle-même, elle envoie à Alexandre, en ambaſſade, cent de ſes femmes, & ce Prince les charge d'annoncer à leur Reine qu'il ira la voir inceſſamment, ὅτι αὐτὸς ἥξει παρ' αὐτὴν παιδοποιησόμενος, ce qui eſt plus galant. Au reſte Arrien remarque qu'il n'a trouvé cette hiſtoire romaneſque, ni dans la relation de Ptolémée, ni dans celle d'Ariſtobule, & il avertit, comme avoit fait avant lui Strabon, qu'aucun auteur digne de foi n'avoit parlé de la reine des Amazones. On ſait le mot de Lyſimachus, lorſqu'Onéſicrite lui lut l'hiſtoire de Thaleſtris, dont il avoit embelli le quatrième livre de ſon hiſtoire des expéditions d'Alexandre: *Eh! où étois-je donc alors,* lui dit en ſoûriant Lyſimachus?

Les deux fleuves Tanaïs & les deux monts Caucaſes, qui ont produit tant de confuſion dans la poſition des peuples, en ont cauſé, par une conſéquence néceſſaire, dans le climat des pays habités par ces peuples. Les hiſtoriens d'Alexandre ſavoient que les contrées au nord du véritable Caucaſe & du Tanaïs, ſont froides, remplies de neiges, couvertes de glaces; en tranſportant le mont Caucaſe & le Tanaïs dans des pays méridionaux, ils y ont tranſporté les glaces & les frimats: auſſi nous parlent-ils de la Drangiane, de l'Arachoſie, du Paropamiſe, comme nous parlerions aujourd'hui de la Laponie ou de la nouvelle Zemble. Quint-Curce & Diodore de Sicile placent le pays de Paropamiſe ſous l'Ourſe même: ἡ δὲ τούτων χώρα κεῖται μὲν ὑπ' αὐτὰς τὰς ἄρκτους. *Obſcura cœli,* dit Quint-Curce, *veriùs umbra quàm lux, noctì ſimilis premit terram, vix ut quæ propè ſunt, conſpici poſſint.* Cependant L. VII.

ce pays si affreux est situé vers le trente-cinquième degré de latitude septentrionale, c'est-à-dire, dans un climat où la chaleur se fait plus sentir que le froid, & où le plus court jour de l'année est de dix heures & demie; mais en déplaçant les terres, il a bien aussi fallu transporter le ciel.

Quoique Ptolémée ait distingué le Tanaïs du Jaxarte, & le mont Caucase des montagnes du Paropamise, & qu'il n'ait pas confondu le Pont-Euxin & les Palus Méotides avec la mer Caspienne, il est cependant certain que le même nom donné à des rivières & à des montagnes différentes, lui a fait illusion, & qu'il a attribué au Jaxarte ce qui ne convenoit qu'au Tanaïs; comme il a attribué à ce dernier fleuve ce qui ne convenoit qu'au Jaxarte: il en a été de même du Caucase.

En comparant ce Géographe avec les historiens d'Alexandre, il est aisé d'apercevoir qu'il a quelquefois suivi les fausses relations des Macédoniens, par rapport aux pays qui sont à l'orient de la mer Caspienne; mais comme il consultoit en même temps d'autres mémoires plus fidèles, afin d'accorder les uns & les autres, il mettoit les mêmes peuples dans deux endroits différens. C'est une remarque que fait Cellarius à l'occasion des Chorasmiens; & on peut dire que Ptolémée a doublé de même plusieurs autres peuples. Il savoit que le Jaxarte avoit servi de bornes aux conquêtes d'Alexandre, qu'il y avoit bâti une ville de son nom, qu'il y avoit érigé des autels & des trophées pour monument de ses victoires: mais comme les Macédoniens avoient donné au Jaxarte le nom de Tanaïs, & aux montagnes du Paropamise celui de Caucase, Ptolémée trompé par la ressemblance des noms, a non seulement mis des colonnes d'Alexandre au nord du Caucase de la Colchide; mais il a placé encore des autels de ce conquérant à la source du Tanaïs d'Europe, au pied des monts Riphées, où jamais Alexandre n'a porté ses armes.

L. III, c. 21, tom. II.

ÉCLAIRCISSEMENT

D'un paſſage de la Poëtique d'Ariſtote, ſur le ſtyle des Poëtes.

Poët. c. 23. ARISTOTE donnant les règles du ſtyle de la Poëſie, commence par établir que la clarté en eſt la première qualité; le ſtyle le plus clair, dit-il, eſt celui qui eſt compoſé des mots propres ἐκ τῶν κυρίων ὀνομάτων; mais le ſtyle de la Poëſie ne doit point être bas: pour l'ennoblir, il faut l'élever au deſſus du langage ordinaire, il faut le revêtir d'ornemens qui aient un air étranger; j'entends, ajoûte-t-il, par ces ornemens, γλῶτταν, καὶ μεταφορὰν, καὶ ἐπέκτασιν καὶ πᾶν τὸ παρὰ τὸ κύριον. Voilà trois eſpèces d'ornemens dont parle Ariſtote; ce qu'il appelle γλῶττα, la métaphore, l'alongement des mots, à quoi il ajoûte en un mot tout ce qui s'écarte de la propriété des termes. Il eſt queſtion de déterminer quelle eſt cette eſpèce de beauté
Déc. 1754. qu'il déſigne par le mot γλῶττα; c'eſt ce que M. Racine a examiné dans un Mémoire dont nous allons rendre compte.

M. Dacier entend par γλῶττα, les mots empruntés d'une langue étrangère; M. Racine n'eſt pas de cet avis. « Nous » ne voyons pas, dit-il, que les poëtes Grecs faſſent uſage de » mots hébreux, Perſes, Égyptiens; & comment Ariſtote, qui » recommande ſur-tout la clarté, donneroit-il cette permiſſion? » ſi un de nos Poëtes faiſoit entrer dans ſes vers des mots Anglois ou Allemands, louerions-nous la nobleſſe de ſon ſtyle. »

Ariſtote s'expliquera par lui-même; voyons les exemples qu'il cite de cette eſpèce de beauté qu'il nomme γλῶττα. Euripide a fait un vers pareil à un autre d'Eſchyle, il n'y a changé qu'un mot; au lieu du terme propre & ordinaire, il a employé ce qui s'appelle γλῶττα: τὸ αὐτὸ ποιήσαντος ἰαμβεῖον Αἰσχύλῳ καὶ Εὐριπίδῃ, ἐν ᾧ μόνον ὄνομα μεταθέντος, ἀντὶ κυρίου καὶ εἰωθότος, γλῶτταν, τὸ μὲν φάγεται καλὸν, τὸ δ' ἔδεται. Eſchyle faiſoit dire à Philoctète, *mon ulcère mange mes chairs*, ἔσθίει: Euripide a dit, *mon ulcère ſe repaît*

de mes chairs, δοινᾶπι; par ce ſeul changement, le vers d'Euripide eſt noble, & celui d'Eſchyle eſt bas. Il faudroit dire, en ſuivant le ſens de M. Dacier, que le mot δοινᾶπι eſt emprunté d'une langue étrangère, ce qui n'eſt pas.

Autre exemple cité par Ariſtote, & que M. Dacier a paſſé, faute de trouver, dit-il, dans notre langue des mots capables de rendre la figure. Si pour dire je ſuis un homme petit, foible, mépriſable, je me ſers des mots propres μικρὸς, ἀδύνατος, je m'exprime en ſtyle populaire : ſi j'emploie ceux-ci, ὀλίγος, ὑπόδανος, ἄκικυς, je parle en ſtyle noble. Or tous ces mots ſont de la langue Grecque. Pour dire que les rivages retentiſſent, Homère ne dit pas κράζουσιν, mais βοόωσιν. Ces deux mots ſont également Grecs.

Ariſtote, à la fin de la Poëtique, répondant aux critiques qu'on a faites contre Homère, juſtifie pluſieurs de ſes expreſſions, en faiſant voir que celles qu'on a cenſurées, en les prenant dans le ſens propre, doivent être priſes pour ce qu'on appelle γλῶτται; ce que M. Dacier traduit toûjours par *mots étrangers*. M. Racine montre, par les exemples mêmes qu'Ariſtote a cités, qu'il n'eſt point queſtion de mots d'une autre langue. *C. 25.*

On reprochoit à Homère d'avoir dit que la peſte commença par les mulets. *Iliad. l. I.*

Οὐρῆας μὲν πρῶτον ἐπώχετο.

Ariſtote répond que par οὐρῆας Homère a pû entendre *les ſentinelles*. En effet, il le prend viſiblement en ce ſens au x.e livre de l'Iliade. M. Dacier veut que le mot οὐρεὺς, dans le ſens de *garde, ſentinelle*, ſoit un mot étranger ; pourquoi ? puiſqu'Euſtathe le dérive d'ὁράω, qui ſignifie *voir, prendre garde*.

Zoïle reprochoit à Homère d'avoir repréſenté Achille offrant aux députés d'Agamemnon du vin pur, comme à des ivrognes. *Iliad. l. IX.*

Ζωρότερον δὲ κέρασε.

Ariſtote prétend que ce mot, dans le ſens de ce qu'on appelle γλῶτται, ſignifie non pas *du vin pur*, mais *promptement*. Ni Ariſtote, ni Plutarque, qui a auſſi cherché le ſens de ce mot, ne diſent qu'il ſoit tiré d'une langue étrangère.

On critiquoit dans Homère, comme une contradiction, ce qu'il dit de Dolon, qu'il étoit mal fait, mais léger à la course.

Iliad. l. x.

Οὐ δή τοι εἶδος μὲν ἔην κακὸς, ἀλλὰ ποδώκης.

Ces deux qualités sembloient incompatibles. Aristote répond qu'on peut expliquer ces mots, εἶδος κακὸς, par *il étoit laid*, parce que chez les Crétois εἶδος se dit du visage.

Ces exemples prouvent qu'Aristote, par le mot γλῶτται, n'a pas entendu des mots empruntés d'une langue étrangère. Qu'a-t-il donc pû entendre? une chose fort simple, selon M. Racine: des mots plus recherchés que ceux dont le peuple se sert, & que l'usage familier présente d'abord; comme dans notre poësie nous disons courser au lieu de cheval. En second lieu il a entendu, outre les différens dialectes, des mots qui étoient en usage dans une province, & ne l'étoient pas dans une autre. Tel mot étoit en usage dans l'Ionie, & n'étoit pas en usage, ou s'employoit en un autre sens dans l'Attique. Qu'un poëte Florentin sache habilement insérer des tours ou des mots Napolitains ou Vénitiens; s'il réussit, on ne dira pas qu'il a emprunté les expressions des langues étrangères.

Loin qu'Aristote entende par γλῶτται des mots étrangers, il recommande de ne pas faire des barbarismes, c'est-à-dire de ne pas se servir de termes qui ne soient pas de la langue du pays. Il s'accorde avec Quintilien, qui comptant trois espèces de barbarismes, donne pour la première un mot Afriquain ou Espagnol, qui ne seroit pas reçû par l'usage.

Instit. orat. l. I, c. 5.

Addisson se trompe, selon M. Racine, quand il s'appuie de l'autorité d'Aristote pour faire un mérite à Milton d'avoir, dans son poëme, employé des mots de langues différentes. L'explication qu'on vient de donner du mot γλῶτται est conforme à celle de Quintilien: *interpretationem linguæ secretioris, quas Græci γλώσσας vocant*, dit-il; & ailleurs, *glossemata, id est voces minus usitatas.* C'est pour cette raison que certains dictionnaires s'appellent *Glossaires.*

L. I, c. 1.

Ibid. c. 8.

SUR

SUR L'ÉNÉIDE DE VIRGILE,

Considérée par rapport à l'art de la Guerre.

LA ſcience des règles, jointe à une imagination vive, féconde, brillante, élevée, mais meſurée dans ſa hauteur, ne ſuffit pas encore pour faire un grand Poëte. La ſphère de ſes connoiſſances embraſſe, comme celle de l'Orateur, une immenſe étendue : elle n'a d'autres bornes que celles de l'eſprit humain. Ce n'eſt pas ſeulement par les beautés générales & d'un goût univerſel, qu'Homère & Virgile plaiſent à tant de lecteurs ; c'eſt que chaque lecteur ſent dans leurs poëmes ce qui flatte ſon goût particulier. Le Philoſophe, l'Orateur, le Géographe, l'Antiquaire, le Phyſicien, le Politique y rencontrent chacun ſa nourriture. Une perſpective ſi vaſte, ſi variée, a même quelquefois égaré les regards : on a cru y voir ce qui n'y étoit pas, & ce qui n'y devoit pas être. Des Alchymiſtes y ont aperçû le grand œuvre, & des viſionnaires ont prétendu y reconnoître les ſecrets de l'avenir.

A ne chercher dans l'Énéide que ce qu'elle contient en effet, on peut dire que c'eſt un tréſor inépuiſable. M. de Sigrais, qui avoit déjà développé les principes de l'art de la guerre dans ſa belle traduction de Végèce, en reconnoît ſans peine la pratique dans les opérations militaires de l'Énéide ; c'eſt l'objet d'un Mémoire *(a)* dont nous allons donner l'extrait. Le guerrier ſuit le Poëte pas à pas, il obſerve ſa conduite dans tout ce qui regarde la guerre, il en admire la ſcience & la juſteſſe.

Il ſeroit difficile, dit M. de Sigrais, que les jeunes gens entendiſſent avec indifférence le bruit des armes dont l'Énéide retentit ; ce poëme a droit de leur plaire, parce qu'il émeut leurs ſens, il développe leur courage, il leur communique cette chaleur martiale qui n'eſt pas moins naturelle à

(a) Lû à l'Aſſemblée publique de la S.t Martin 1752.

l'eſpèce humaine que les paſſions tranquilles, & qu'on a toûjours eu ſoin d'exciter par la force de la poëſie. Sous ce point de vûe ſeul, Virgile mériteroit déjà une grande conſidération, comme un Chantre héroïque, un Miſène,

Quo non præſtantior alter,
Ære ciere viros, Martemque accendere cantu.

Il y a plus, le fond de l'Énéide eſt tout militaire: c'eſt la guerre qui, en établiſſant Énée en Italie, y jette les fondemens de la puiſſance Romaine: tout ce qui arrive au héros Troyen avant que d'aborder dans le Latium, quoiqu'appartenant eſſentiellement au ſujet, n'en fait cependant que la partie préliminaire; & dans cette partie même, combien de traits qui partent de cet eſprit guerrier, dont la nation Romaine étoit animée! Le ſecond livre entier contient le détail de guerre le plus terrible qu'il ſoit poſſible d'imaginer. Dans les champs Élyſées la première place eſt aſſignée aux guerriers morts en combattant pour leur patrie: le Poëte abandonnant aux Grecs la ſupériorité dans les arts, s'écrie avec enthouſiaſme, *pour toi, Romain, la guerre te tiendra lieu de tous les arts; il t'eſt réſervé de gouverner les Nations, de vaincre & de pardonner aux vaincus.* C'eſt ainſi que par intervalles on voit briller, dès les ſix premiers livres de l'Énéide, des étincelles de cette flamme guerrière qui doit éclater dans les autres.

Dès qu'Énée entre dans le canal du Tibre, le Poëte prenant un ton d'élévation proportionné à la majeſté de ſon ſujet, annonce que la guerre qu'il va chanter lui ouvre une plus noble carrière,

Major rerum mihi naſcitur ordo,
Majus opus moveo.

En effet, quelle autre matière plus importante pour les Romains, qu'une guerre où leurs ancêtres combattent pour la fondation de Rome. Suivons-le dans les détails.

On a remarqué que Virgile met de la Cavalerie, des enſeignes & des inſtrumens de guerre dans ſes batailles, & il eſt viſible qu'en général il préſente une milice fort différente

de celle d'Homère, quoiqu'il s'agiſſe des mêmes temps: c'eſt la milice même des Romains qu'il adopte, autant pour la faire valoir par la magnificence de la poëſie, que pour enrichir ſon poëme; s'il lui arrive de s'en écarter en quelques occaſions, il eſt aiſé de voir que ce n'eſt ni par ignorance, ni par mépriſe, mais qu'il uſe alors du droit des Poëtes, ou qu'il a en vûe de conſerver l'air antique des ſiècles dont il parle: ainſi c'eſt par reſpect pour le *coſtume* & pour Homère qu'il donne encore quelquefois des chars à ſes héros, qu'il les fait combattre ſeul à ſeul à la tête des armées, renverſer des bataillons entiers, & prononcer des harangues; les ſeules choſes peut-être dans leſquelles on puiſſe lui reprocher d'avoir trop imité le poëte Grec, quoiqu'il le faſſe avec des modifications très-ingénieuſes. Mais dans tout le corps de l'ouvrage on reconnoît, à la juſteſſe des détails, qu'il ſuit fidèlement l'eſprit de guerre, la diſcipline & les principes des Romains, dont on ne peut pas douter qu'il n'eût fait une étude profonde; ce qu'on ſait d'ailleurs par une de ſes lettres à Auguſte, conſervée par Macrobe. A l'égard des manœuvres générales & des grandes opérations militaires, elles ſont dirigées d'une manière ſi ſavante & ſi régulière, qu'il devient plus que probable que le Poëte avoit été aidé, au moins dans cette partie, par Varus ou Pollion, ſes amis particuliers, ou par d'autres hommes du métier.

Auſſi-tôt qu'Énée a pris terre en Italie, il fait marquer, ſur le bord du Tibre, un terrein avantageux, qu'il entoure d'un foſſé profond & d'un bon rempart garni de créneaux, de ſorte que ſa flotte ſe trouvoit protégée par ſon camp, dont la rivière défendoit un côté: précautions qui ſauvèrent dans la ſuite les Troyens, & qui rappellent la pratique la plus ancienne des Romains & la plus inviolablement conſervée.

Virgile ne ſuppoſe pas, comme la pluſpart de nos hiſtoriens, que les bataillons ſortent de terre tout armés pour courir au combat. On voit que les Latins lèvent des milices & d'autres troupes de tout genre; on les aſſemble dans des quartiers, on répare les chariots de guerre, on ramaſſe des chevaux, les

ſabriques des cinq grandes villes ſont occupées ſans relâche à fournir des armes offenſives & défenſives; en un mot le Poëte rend un compte détaillé des préparatifs & des moyens militaires, ſans la connoiſſance deſquels on ne peut pas juger des opérations d'une campagne, & qui, dans tous les temps, ont autant influé ſur les évènemens des armes que la ſcience de la guerre.

Les Latins & leurs alliés avoient déjà raſſemblé la plus grande partie de leurs forces dans la ville de Laurente, capitale du Latium, lorſqu'ils apprirent qu'Énée étoit ſorti de ſon camp pour aller lui-même chercher des ſecours chez des peuples voiſins. Cette nouvelle les détermina à marcher promptement au camp des Troyens. Dans l'ordre de marche Meſſape, guerrier diſtingué, conduiſoit l'avant-garde, Turnus étoit au centre de l'armée, & deux autres Généraux commandoient l'arrière-garde. Un ſentinelle, placé ſur une éminence en avant du camp, découvrant de loin l'arrivée des ennemis, aux tourbillons de pouſſière qui s'élèvent en l'air, avertit de prendre les armes. Tous les Soldats qui étoient dans la campagne rentrent promptement dans le camp, chacun court à ſon poſte, & l'on borde le rempart:

Quis globus ô cives, &c.

Tout cela eſt exactement dans l'ordre du ſervice, & le reſte de la conduite des Troyens, établit par anticipation les grands principes de l'obéiſſance Romaine. Turnus n'oſant les attaquer de vive force, à cauſe de la bonté du poſte, les inſulte pour les attirer en campagne; il réuſſit même à mettre le feu à leur flotte, qui n'étoit pas entièrement couverte par le camp, ſans pouvoir les faire ſortir; ils dévorent l'ardeur & la honte qui les animent, pour obéir aux ordres qu'Énée leur avoit donnés en partant, de ſe tenir ſur la défenſive, &, quoi qu'il pût arriver, de ne ſe commettre à aucune action hors de leurs retranchemens.

Turnus content d'avoir brûlé les vaiſſeaux d'Énée, & voyant approcher la nuit, ordonne à ſes troupes de prendre

du repos, & de ſe tenir prêtes à donner l'aſſaut le lendemain matin, ſoûtenues du renfort qu'il attendoit de Laurente. Il charge Meſſape de maſquer de près les portes des Troyens, d'éclairer les environs par des feux fréquens, & quatorze chefs ſont nommés, chacun avec cent hommes d'élite, pour former une chaîne de gardes ſur toute l'enceinte du camp :

Interea vigilum excubiis obſidere portas, &c.

Le ſervice ne ſe fait pas avec moins d'exactitude, ni moins de vigilance chez les Troyens. Ils renforcent la garde des portes, ils perfectionnent leurs travaux, & conſtruiſent des ponts de communication entre les ouvrages de défenſe. Toute l'armée paſſe la nuit ſous les armes, diſtribuée ſur les remparts; les ſentinelles ſe relèvent tour à tour, & chacun garde le terrein qui lui eſt confié :

Hæc ſuper è vallo proſpectant Troës, &c.

C'eſt ici qu'Euryale & Niſus, compagnons d'armes, ſe préſentant au conſeil de guerre, offrent de paſſer au travers de l'armée ennemie, pour aller informer Énée de la mauvaiſe ſituation de ſes affaires. Ils étoient de garde enſemble à l'une des portes du camp, & ils n'avoient pas manqué de ſe faire relever par d'autres avant que de quitter leur poſte. De l'aventure de ces guerriers, la plus noble que l'antiquité nous ait laiſſée dans ce genre, & qui feroit ſeule le ſujet d'une diſſertation inſtructive, je ne choiſis qu'un fait, qui me paroît aller plus directement à mon objet. Après avoir traverſé heureuſement le camp ennemi, ils n'avoient plus qu'un petit eſpace de plaine à franchir pour ſe jeter dans un bois épais, lorſqu'ils furent rencontrés par un détachement de trois cens chevaux aux ordres de Volſcens; c'étoit l'avant-garde de l'armée des Latins, qui venoit de Laurente joindre celle de Turnus. Le commandant, pour ne rien laiſſer paſſer de ſuſpect, leur cria de s'arrêter, de dire qui ils étoient, d'où ils venoient, où ils alloient, dans la même formule à peu près dont nous nous ſervons aujourd'hui :

State viri, &c.

Voyant qu'au lieu de répondre, ces deux hommes couroient vers le bois, il les fit poursuivre par sa cavalerie, & ils périrent d'une mort glorieuse. Virgile est, je crois, le seul auteur Latin où l'on trouve aussi clairement la pratique de reconnoître.

Cependant le jour paroissoit, & Turnus se hâta de mener son armée à l'assaut du camp Troyen. Les trompettes sonnent la charge, & les Rutules poussant de grands cris, marchent serrés & la tête couverte de leurs boucliers. Ceux-ci arrachent les palissades, ceux-là travaillent à combler le fossé, les autres cherchent des endroits foibles ou dégarnis de troupes pour y planter des échelles. Les troupes de Troie, accoûtumées à défendre des places, repoussent d'abord vigoureusement les assaillans, les accablent de traits, rompent leurs boucliers avec des masses énormes qu'ils précipitent, & renversent leurs échelles avec des armes de longueur; mais Turnus portant tous ses efforts contre une tour détachée du camp, vient à bout, après un combat sanglant, d'y mettre le feu & de la renverser. Ce malheur n'ôte point le courage aux assiégés, ils osent même ouvrir une porte du camp, défier les ennemis & faire des sorties qui leur deviennent funestes, & peu s'en faut que leur camp ne soit forcé par la porte si témérairement ouverte. Ce que Virgile dit de l'audace des deux frères, Pandarus & Bitias, est fondé probablement sur quelque fait pareil de l'histoire Romaine, & ce qu'il ajoûte des exploits merveilleux de Turnus, dans le camp des Troyens où il s'étoit jeté seul, ne doit être regardé que comme une imitation homérique.

Cependant les Troyens, fatigués & pressés de toutes parts, ne pouvoient plus faire une résistance proportionnée aux attaques, quand le vaisseau d'Énée & la flotte des Tyrrhéniens parurent en mer à la vûe des deux camps. Le Rutule prend sur le champ le parti le plus honorable & le plus conforme aux circonstances, qui étoit de laisser une partie de ses troupes pour continuer le blocus du camp Troyen, & de marcher, avec le gros de son armée, pour combattre les ennemis dans

l'embarras du débarquement. Le général des Tyrrhéniens, afin de prendre pluſtôt terre, fait échouer ſon vaiſſeau; une partie de ſes troupes, malgré la confuſion & les accidens qu'on ne peut éviter en pareil cas, ſe trouva prête à recevoir les Latins & les Rutules; ceux-ci arrivoient en bon ordre, & l'on en vint auſſi-tôt aux mains. La cavalerie Arcadienne du roi Évandre & celle des Tyrrhéniens, qui s'étoient rendues par terre dans un lieu marqué, parurent alors, & firent leur jonction ſans obſtacle; mais les Arcadiens s'étant engagés dans un terrein abſolument impraticable aux chevaux, furent contraints de mettre pied à terre. Cette manière de combattre, qui ne doit jamais réuſſir à la cavalerie, leur coûta cher, & ce ne fut pas ſans peine qu'ils percèrent à travers de l'infanterie ennemie pour regagner leurs chevaux.

Énée avoit d'abord battu & mis en fuite les milices du Latium, & la victoire le ſuivoit par-tout; mais il apprit que dans un autre endroit de la bataille, ſes troupes plioient devant Turnus, qui en faiſoit un grand carnage. Il courut promptement à leur ſecours, & rétablit les affaires après un combat ſanglant; alors les Troyens, qui ſe voyoient foiblement reſſerrés dans leur camp, ſortent avec toutes leurs forces, & viennent fondre ſur les ennemis ébranlés. Ce renfort, la mort du fougueux Mézence, tué par Énée, & d'autres circonſtances déterminèrent enfin la victoire, qui demeura aux Troyens & à leurs alliés avec le champ de bataille.

Le lendemain Énée victorieux, élève au dieu Mars un trophée des dépouilles de Mézence; il fait rendre de grands honneurs funèbres aux morts de ſon armée; il permet auſſi aux ennemis d'enterrer les leurs, & leur accorde une trève de douze jours, pendant leſquels on convient de part & d'autre de ne faire aucun acte d'hoſtilité. Ce terme étant expiré, il prend la réſolution hardie de marcher droit à Laurente, qui étoit la capitale de l'État, le ſéjour de Latinus, & le dépôt de la guerre. Cette nouvelle jette une conſternation générale dans la ville; Turnus ſeul ne s'effraie point, & pourvoit à tout avec autant de célérité que de prudence. Il fait marcher

des troupes pour défendre les approches & les dehors de la place. Il en nomme d'autres pour la garde des portes & des remparts; ſes eſpions l'ayant informé que la cavalerie des Arcadiens & des Tyrrhéniens venoit par la plaine, & qu'Énée, avec ſon infanterie, marchoit par le chemin de la montagne & des bois, il diviſe de même ſon armée en deux corps. Il envoie toute ſa cavalerie, ſur la bonté de laquelle il comptoit, aux ordres de Meſſape & de l'amazone Camille, pour combattre celle des ennemis, & il marche diligemment à la tête de ſon infanterie, pour ſe ſaiſir d'un poſte important ſur la route des Troyens. C'étoit une gorge étroite & tortueuſe, bordée des deux côtés de montagnes couvertes en partie de bois épais; le reſte formoit un plateau où l'on pouvoit mettre des troupes en bataille. Pendant que le prince Rutule, ayant fait ſes diſpoſitions à la droite & à la gauche, attendoit Énée dans cette embuſcade, ſa cavalerie, battue dans la plaine par celle des alliés, fuyoit vers les murs de Laurente. Le danger où ſe trouve la ville, par la défaite de la cavalerie, oblige Turnus de courir au ſecours; il abandonne ſon poſte; Énée profite de ce mouvement & paſſe le défilé. Les deux armées ſe trouvent en préſence & ſe retranchent devant la ville. C'eſt-là que s'achève la guerre, que le Poëte a judicieuſement réduite à une ſeule campagne.

Cet expoſé très-ſommaire, quoique dépouillé de tous les ornemens du texte, & préſenté ſans aucune obſervation, peut cependant ſuffire pour établir l'opinion qu'on doit avoir de Virgile. Seroit-ce trop avancer, que de dire qu'il parle guerre, dans ſon poëme, comme Xénophon dans ſon beau roman de Cyrus, & (la vérité hiſtorique à part) comme Céſar dans ſes Commentaires?

DESCRIPTION

DESCRIPTION
DE
LA PROVINCE NARBONNOISE,
Selon le texte de Pline, éclairci par des Remarques géographiques, hiſtoriques & critiques.

LA compoſition des grands ouvrages, outre l'étude de leur objet propre, entraîne une infinité de recherches étrangères, toûjours néceſſaires à l'auteur. On ne peut s'inſtruire parfaitement du cours d'une rivière, ſans prendre connoiſſance de ſes bords; & les Géographes qui donnent la carte d'un pays, en tracent le voiſinage avec plus ou moins de détail, à proportion de l'éloignement. Ces acceſſoires ne pouvant pas toûjours entrer dans le corps même de l'ouvrage, ſont ſouvent perdus pour la république des Lettres: elle doit ſavoir gré à un auteur qui, après avoir terminé ſon travail, recueille ces connoiſſances ſurnuméraires, & ſauve du débris des matériaux ceux qui méritent d'être conſervés.

M. Ménard, en travaillant à ſa grande hiſtoire de Nîmes, a été obligé d'étendre ſes vûes ſur toute la province Narbonnoiſe, dont cette ville faiſoit un des principaux ornemens. Pour communiquer au Public le fruit de ſes recherches, il a choiſi le texte de Pline dans l'endroit où cet auteur décrit la Narbonnoiſe. Pline ne fait connoître que le nom des lieux; M. Ménard en fixe la poſition, il développe l'origine & l'hiſtoire ancienne des différentes colonies dont ce pays étoit peuplé; il raſſemble ſur chaque article les témoignages des écrivains originaux & les monumens les plus authentiques; enfin il compare l'ancienne Géographie avec la moderne. Nous allons rendre compte des deux premiers Mémoires; ſur chaque article, le texte précédera avec l'interprétation, & ſera ſuivi de remarques. Lûs le 10 Juill. 1753 & le 24 Déc. 1754.

Narbonenſis provincia appellatur pars Galliarum, quæ interno

mari alluitur, Braccata antè dicta, amne Varo ab Italiâ discreta, Alpiumque vel ſaluberrimis Romano imperio jugis: à reliquâ verò Galliâ latere ſeptentrionali, montibus Gebenna & Jura.

On donne le nom de Narbonnoiſe *à la partie des Gaules qui eſt arroſée de la mer Méditerranée; elle ſe nommoit auparavant* Braccata; *elle eſt ſéparée de l'Italie par la rivière du Var & par les ſommets des Alpes, ces montagnes ſi ſalutaires à l'empire Romain: du côté du ſeptentrion, les monts Gebenna & Jura la ſéparent du reſte de la Gaule.*

Strab. l. IV. T. Liv. epit. 134.

Le nom de Narbonnoiſe avoit été donné à cette province ſous le règne d'Auguſte. Ce Prince, pendant ſon ſéjour à Narbonne où il étoit allé régler l'adminiſtration des Gaules, l'an de Rome 727, partagea la Gaule Tranſalpine en quatre gouvernemens. Avant ce temps-là, *Narbonenſes* ne ſignifioit que les habitans de la ville de Narbonne. La province Narbonnoiſe comprenoit la Savoie, le Dauphiné, la Provence, le Languedoc, le Rouſſillon & le comté de Foix: les trois autres gouvernemens furent l'Aquitaine, la Belgique, & cette partie de la Celtique qui prit le nom de Lyonnoiſe de celui de la ville de Lyon qui en devint la capitale.

Strab. l. IV.

Strabon appelle *golfe Gaulois* cette partie de la mer Méditerranée qui borne au midi la Gaule Narbonnoiſe; c'eſt ce qu'on nomme aujourd'hui *le golfe de Lyon*, qui commence à la mer de Gènes, & ſe termine en Catalogne. Les Bollandiſtes rapportent l'origine de cette dénomination au nom de la ville de Lyon; mais cette ville eſt trop éloignée de la côte pour y avoir aucune ſorte de rapport. Il eſt plus vraiſemblable de dire que les dangers que l'on court ſur cette mer par les bas-fonds dont elle eſt remplie, par les tempêtes qui s'y élèvent fréquemment, par l'agitation preſque continuelle de ſes flots lui ont fait donner le nom de *mare Leonis;* c'eſt le ſentiment de Guillaume de Nangis: il dit que S.t Louis s'étant embarqué à Aiguemortes le mardi après la fête de S.t Pierre & de S.t Paul de l'an 1269, il fut, trois jours après, battu d'une tempête à l'entrée de cette mer, nommée *mer de lion*, à cauſe des orages dont elle eſt agitée. *Die verò*

Acta Sanct. menſ. april. t. I, p. 171.

In geſt. S. Lud.

veneris subsequente, circa mediam noctem ventorum turbinibus procellosos fluctus exagitans mare discutitur in maris Leonis introitu : quod ideò nuncupatur mare Leonis, quod semper est asperum, fluctuosum & crudele.

Ce golfe, selon Strabon, commençoit vers un promontoire assez considérable, qui étoit au couchant & à cent stades de Marseille, & se terminoit au promontoire des Pyrénées, appelé *Aphrodision*. Le premier de ces deux promontoires, dont Strabon ne nous a pas conservé le nom, ne peut être que le cap *Couronne ;* le promontoire *Aphrodision*, ainsi nommé d'un temple en l'honneur de Venus, comme le dit Ptolémée, est aujourd'hui le cap de Creuz, appelé dans les monumens du moyen âge, *caput de Crucibus*.

Astruc. Mém. pour l'hist. nat. de Lang. p. 17. L. II, c. 10.

Strabon ajoûte que le golfe Gaulois est partagé en deux par le mont *Sigius* & par l'isle de *Blascou ;* que le plus grand de ces deux golfes, qui conserve en particulier le nom de *golfe Gaulois*, est celui où le Rhône se décharge ; & que le plus petit s'étend du côté de Narbonne jusqu'aux Pyrénées. Le mont *Sigius* n'est autre que la montagne de *Sette*, nommée *Sotius mons* par Ptolémée & par Festus Avienus ; & Paulmier de Grente-Mesnil a fort bien corrigé le texte de Strabon en y mettant ΣITION au lieu de ΣIΓION. L'isle de *Blascou* est celle de *Brescou*, connue par tous les anciens Géographes. Festus Avienus la dit remarquable, & elle l'est encore en effet par l'éminence presque ronde qu'elle forme dans la mer.

Ibid. Fest. Avien. ora maritima vers. 605.

A l'égard de l'étendue de ces deux moindres golfes, elle se trouve aujourd'hui toute différente de ce qu'elle étoit du temps de Strabon. La partie orientale de ces golfes, c'est-à-dire celle qui s'étend depuis Agde jusqu'au Rhône, est à présent beaucoup plus petite que l'autre ; les grands atterrissemens qui se sont faits sur cette partie des côtes du Languedoc, ont seuls pû produire un si notable changement, l'inspection des lieux le prouve assez ; la mer s'en est retirée si considérablement, qu'on n'y reconnoît plus l'état où étoit cette côte lorsque Strabon écrivoit. Les différens étangs qu'on y voit aujourd'hui depuis Aiguemortes jusqu'à Agde, & qui ne sont

Astruc. p. 369 & suiv.

séparés de la mer que par un banc de sable qu'on appelle *la Plage*, faisoient autrefois partie de la mer même, & prouvent d'une manière indubitable ces atterrissemens successifs de près de deux mille ans, qui ont si fort diminué la partie orientale du golfe Gaulois. Qu'on fasse attention à l'état où étoit, dans le IXe siècle, cette partie du bas Languedoc, & l'on sera convaincu qu'elle tenoit encore à la mer dans ce temps-là. Aimargues, qui est une petite ville appelée *Armasanicæ* dans les monumens du moyen âge, se trouvoit en 813 située au bord de la Méditerranée, *in Littoraria*, selon une charte de cette année-là; elle en est maintenant éloignée de trois lieues. Psalmodi, où fut bâti un monastère considérable, étoit en 815 une isle du côté du midi, & il est constant que ce canton est actuellement à deux lieues de la mer. Il n'y a pas eu de semblables atterrissemens dans la partie occidentale du golfe, depuis Agde jusqu'au cap de Creuz; le golfe y est enfoncé aussi avant que du temps de Strabon; la ville de Narbonne est encore de douze milles ou de trois lieues distante de la mer, comme du temps des anciens Géographes, du moins en allant de Narbonne à la mer par le cours de la rivière d'Aude.

Mabill. anal. t. II, ad ann. 813, n.° 13.

Hist. génér. de Langued. t. I, p. 393, & preuves, p. 47.

On sait l'étymologie du nom de *Braccata*, donné anciennement à cette partie des Gaules, qui prit sous Auguste le nom de Narbonnoise. Diodore de Sicile est le premier auteur qui parle de ces hauts de chausses, ἀναξυρίδες, que les Gaulois appeloient *braques*, ἃς ἐκεῖνοι βρίγας προσαγορεύουσι. On sait aussi que le reste de la Gaule Transalpine portoit le nom de *Comata*, & la Cisalpine celui de *Togata*.

Lib. V.

La rivière du Var est marquée par tous les anciens Géographes, pour une des limites qui séparent la Gaule Narbonnoise de l'Italie. Cette rivière prend sa source dans le mont *Cema* ou *Acema*, qui fait partie des Alpes maritimes, près du château de St Étienne. Cette montagne porte aussi le nom de *Cémélion*; c'étoit le nom d'une ancienne ville bâtie au dessus, dont il ne reste aujourd'hui que des masures, & qui étoit de la Gaule Narbonnoise. Du mont Cema, le Var vient arroser le territoire de Glandève & celui de Nice, où

Ferrar. lexic. geogr.

il se décharge dans la mer. Ce n'est point la rivière du Var toute entière qui formoit la séparation de la Gaule d'avec l'Italie, c'en est seulement la source placée dans les Alpes maritimes; le comté de Nice, qu'elle traverse, faisoit partie de la Gaule Narbonnoise, comme il le fit ensuite de la Provence.

Les Alpes, que Pline donne encore pour bornes du côté de l'Italie, sont celles qu'on appeloit *maritimes*, *Cottiennes*, *Graïennes & Pennines*. Les Alpes maritimes, ainsi nommées du voisinage de la mer, sont ce qu'on appelle aujourd'hui le *col de l'Argentière*, le *col delle Fenestre*, & le *col de Tende*. Les alpes Cottiennes, qui sont les plus élevées, faisoient la séparation particulière des peuples appelés *Taurini*, & des Allobroges; c'est aujourd'hui le mont Genève, le mont Cénis & le mont Viso, où le Pô prend sa source. Les alpes Graïennes ou Grecques, sont ce qu'on appelle le *mont Joux* & le *petit S.t Bernard;* elles confinoient au pays des anciens *Salassi*, aujourd'hui le val d'Aoste. Enfin les alpes Pennines, dont le mont Pennin, aujourd'hui le grand S.t Bernard, faisoit partie, avoient au septentrion les *Seduni*, maintenant le haut Valais, dont *Sedunum*, *Syon*, étoit la capitale, & au midi les *Salassi*, dont la principale ville étoit *Augusta Prætoria*, colonie Romaine, aujourd'hui Aoste. Telles étoient les limites de la Narbonnoise du côté de l'Italie.

Au septentrion, les Cevennes & le mont Jura bornoient cette province. *Gebenna* dans Pline, *Cebenna* dans César & dans Méla, Κέμμενον ὄρος dans Strabon, ont beaucoup d'analogie avec le mot *Keven* ou *Keben*, qui en langue Celtique signifioit une haute montagne ou le sommet d'une montagne.

De bell. Gal. l. VII. Mela, l. II, c. 25. Strab. l. IV. Cambden, in Britannia. Bochart, in Chanaan, l. I, c. 42.

Les Cévennes formoient, au temps de Pline, une chaîne bien plus longue que ce que nous entendons aujourd'hui sous cette dénomination; elles commençoient aux montagnes de l'Albigeois, & comprenoient celles du bas Rouergue, du bas Gévaudan & du bas Vivarais; il faut même ajoûter que de ce côté le Tarn bornoit alors cette province plus particulièrement. Pline dit que les *Ruteni*, les peuples de Rouergue,

Mandajors, hist. crit. de la Gaule Narbon. p. 586.

étoient séparés de l'Aquitaine par le Tarn ; ce qui doit s'entendre des *Ruteni provinciales*, compris dans la province Romaine ; l'autre partie des *Ruteni*, au-delà du Tarn, étoit renfermée dans l'Aquitaine d'Auguste. Cette division des *Ruteni*, les uns de la Narbonnoise à la gauche du Tarn, les autres de la Celtique, & ensuite de l'Aquitaine à la droite de ce fleuve, se prouve par un passage de César : de-là il résulte que les Cévennes formoient une ligne courbe qui prenoit aux environs de la Garonne, & venoit se terminer au Rhône, un peu au dessous de l'ancienne ville des Helviens, appelée *Alba Augusta*, vis-à-vis le confluent de l'Isère & du Rhône.

Mandajors, ibid. p. 552.

Le mont Jura, dans Strabon & dans Ptolémée Ἴουρασιος, Ἴουρας, Ἴουρασσὸς étoit une montagne de la Gaule Celtique, qui séparoit les anciens *Sequani*, aujourd'hui les habitans de la Franche-comté, d'avec les Helvétiens, qui sont les Suisses. Nous l'appelons en France le mont *Jura* ou le mont *S.t Claude*. Cette chaîne de montagnes prend différens noms dans les différentes contrées qu'elle borne ou qu'elle traverse.

Cæs. de bell. Gal. l. II.

Pline laisse un vuide considérable dans la description des limites septentrionales de la Gaule Narbonnoise ; il passe sous silence ce qui joignoit les Cévennes au mont Jura, deux montagnes fort éloignées l'une de l'autre. Les Cévennes se terminoient au Rhône, vis-à-vis de l'embouchûre de l'Isère. C'est le Rhône qu'il faut en cet endroit reprendre pour limite, en le joignant au lac de Genève, appelé alors le lac *Léman*. César dit que ce lac & le Rhône formoient la séparation de la province Romaine d'avec le pays des Helvétiens. C'est encore ce qu'Ausone exprime par ces vers :

Ibid. l. I.

De clar. urb. de Narbone.

Quà rapitur præceps Rhodanus genitore Lemanno,
Interiúsque premunt Aquitanica rura Gebennæ.

Ainsi le Rhône formoit, dans cette étendue de pays qui remonte jusqu'à Genève, le reste des limites de la Narbonnoise.

Agrorum cultu, virorum morumque dignatione, amplitudine opum, nulli provinciarum postferenda : breviterque Italia verius quàm provincia.

Elle ne le cède à aucune autre province, ſoit pour la culture des champs, ſoit pour le mérite de ſes habitans & pour la décence de leurs mœurs, ſoit pour la grandeur des richeſſes. En un mot, elle doit être pluſtôt regardée comme l'Italie même, que comme une province.

Cet éloge eſt confirmé & par les exemples que fournit l'hiſtoire, & par le témoignage de toute l'antiquité. Les Gaulois, ſur-tout ceux de cette contrée, étoient devenus d'habiles cultivateurs, depuis qu'ils avoient appris des Marſeillois l'art de perfectionner la culture, de tailler la vigne, d'enter les oliviers. Quels éloges les Anciens ne font-ils pas des vins des Gaules? Pline fait beaucoup de cas des vins de Vienne & de ceux du Vivarais. Il nous apprend que dans cette dernière contrée, on avoit de ſon temps trouvé, auprès de l'ancienne ville appelée *Alba Helviorum*, une ſorte de vigne dont la fleur ne duroit qu'un jour, & qui par-là étoit preſque exempte de tout danger; on l'appeloit *Narbonica*, parce que toute la province en avoit fait des plants. Combien ce pays n'avoit-il pas produit de perſonnages diſtingués? Jules Céſar en avoit fait admettre pluſieurs dans le Sénat. Un grand nombre de ſes villes jouiſſoient du droit Latin. Claude n'eut pas d'exemples plus puiſſans à faire valoir auprès des Sénateurs, lorſqu'il voulut les engager à recevoir dans le Sénat les Gaulois de la Celtique & de la Belgique: *Vous repentez-vous*, leur dit-il, *d'avoir admis les Balbes, ſortis d'Eſpagne, & ces hommes non moins illuſtres, venus de la Gaule Narbonnoiſe! leurs deſcendans ſubſiſtent encore parmi nous: vous ſavez que leur amour pour la patrie n'eſt pas moins ardent que le nôtre.* Les Gaulois de ce pays, déjà civiliſés avant l'arrivée des Phocéens fondateurs de Marſeille, devenus plus polis par le commerce de ces Grecs, prirent facilement les uſages des Romains leurs nouveaux maîtres, & acquirent ſans peine la même politeſſe.

Juſtin, liv. XLIII.

L. XIV, c. 1.

Ibid. c. 3.

Suet. in Jul. c. 76.

Tacit. Ann. l. II.

Juſtin, liv. XLIII.

In ora regio Sardonum, intuſque Conſuaranorum.

Sur la côte on trouve le pays des Sardons, & dans l'intérieur celui des Conſuarans.

C'eſt par la côte du Rouſſillon que Pline commence la

description de la Gaule Narbonnoise, ce qui en fait la côte occidentale. D'après la leçon de Festus Avienus, suivie par Vossius dans ses notes sur Pomponius Méla, il faudroit lire ici *Sordonum* au lieu de *Sardonum*. En effet, selon le même Avienus, un étang situé dans cette contrée s'appeloit *Sordice*, & la rivière qui en sortoit *Sordus*. Cette rivière est aujourd'hui le canal qui fait la communication de l'étang de Salces & de Leucate avec la mer, au nord du château de S.t Angel. Les Sardons, ou Sordons, occupoient tout ce qu'on appelle le comté de Roussillon; c'est-à-dire que leur territoire commençoit au pied des Pyrénées, & renfermoit tout ce qui étoit entre la fontaine de Salces, *Salsulæ fons*, dont parle Méla, & le port Vendre, appelé *portus Veneris* par le même auteur.

L. II, c. 5.

Fons Salsulæ est la fontaine de Salces, ville du comté de Roussillon. Le nom exprime la qualité de ses eaux. Elles étoient, selon Méla, plus salées que celles de la mer. Il ajoûte qu'auprès de cette fontaine étoit une plaine couverte de roseaux qui formoit un marais, où l'on avoit reconnu, par la nature de ce qu'on retiroit du fond, que la mer pénétroit. De-là, dit-il, quelques auteurs Grecs & Latins avoient imaginé que les poissons qu'on y prenoit par diverses ouvertures, y croissoient dans la terre: idée absurde, dit Méla. L'existence de ces sortes de poissons est à la vérité constatée, pour le Roussillon, par le témoignage des anciens. Athénée nous a conservé un passage de Polybe qui en faisoit une mention particulière: cet auteur disoit qu'il y avoit auprès des Pyrénées une vaste plaine qui s'étendoit jusqu'à la rivière de Narbonne, c'est-à-dire l'Aude, *Atax*, où l'on trouvoit des poissons; que le terroir en étoit léger & couvert d'une grande quantité de chiendent; que l'eau des rivières voisines y pénétroit sans peine; que les poissons attirés par l'appas de ce chien-dent, s'y insinuoient aussi, & que comme ils se répandoient dans toute la côte, on en faisoit par-tout une pêche abondante. Strabon en parle aussi. Les Transactions philosophiques nous donnent la description d'un lac de la Carniole, toute semblable à celle de Polybe. Ce lac, qui a près de deux milles d'Allemagne en longueur, & un

L. IV.

Ann. 1669, Déc. n.° 54, art. IV.

& un en largeur, demeure à sec tout l'été; mais au mois de septembre l'eau sort de dessous terre par diverses ouvertures qui sont au fond du lac, & apporte une grande quantité de poissons. C'est ainsi que dans l'étang de Salces, l'eau de la mer amenoit les poissons par les ouvertures répandues sous cette plaine marécageuse.

Le port Vendre, *portus Veneris*, enclavé dans le pays des Sardons, avoisinoit le promontoire *Aphrodisium*. C'est le port que Pomponius Méla place *in sinu salso*, qui étoit un golfe au voisinage duquel se faisoit apparemment beaucoup de sel. Vossius & Nugues ont tort de corriger *insignis fano*, dans Méla, au lieu de *in sinu salso*. Cette correction est démentie par les éditions, par tous les manuscrits, & parce que ce n'est point au port Vendre qu'il faut chercher le temple de Vénus.

L. II, c. 5.

Marca, Hisp. l. I, c. 9.

Sur cette côte des Sardons étoient deux promontoires considérables, dont Pline ne parle pas, *Aphrodisium* & *Cervaria*. Sur le premier étoit le temple de Vénus, dont Ptolémée fixe la position au vingtième degré vingt minutes de longitude, & au quarante-deuxième degré vingt minutes de latitude. C'est de ce temple que le promontoire tiroit son nom. Strabon l'appelle le temple de Vénus Pyrénéenne, & dit qu'il servoit de borne commune à la Gaule Narbonnoise & à l'Espagne. L'édifice étoit bâti sur le côté du promontoire qui regarde la Gaule. Vénus étoit invoquée par les navigateurs. Après l'établissement de la religion Chrétienne, on bâtit sur les ruines de ce temple une église & un monastère appelé S.t Pierre de Roses, *S. Petri Rhodensis*, du nom de l'ancienne ville de *Rhoda*, qui n'en est pas éloignée. Ce promontoire est aujourd'hui le cap de Creuz, *caput de Crucibus*, à cause des croix qu'on y a plantées, selon Mariana.

Liv. IV.

Hist. Hispan. l. I, c. 2.

Le promontoire *Cervaria* n'étoit pas loin du précédent, plus au midi. C'étoit, selon Méla, l'extrémité de la Gaule Narbonnoise. C'est maintenant le cap de Cervera, qui forme les limites du Roussillon.

L. II, c. 5.

Ces deux promontoires n'étoient pas les seules limites que

les Anciens eussent établies entre la Gaule & l'Espagne. Ils
Lib. III. en reconnoissoient encore une autre, au rapport de Strabon; c'étoit le trophée de Pompée : l'histoire en est connue. Ce n'est pas une petite difficulté de fixer l'endroit où fut érigé
Ibid. ce monument, dont il ne reste plus de vestiges. Strabon dit qu'on passoit les Pyrénées près de ce trophée. D'un autre côté, comme on voit par l'itinéraire d'Antonin & par la table de Peutinger, que la route d'Italie se terminoit au haut des Pyrénées, *ad summum Pyrenæum*, aujourd'hui le col de Pertus, & qu'il y reste encore des vestiges de l'ancienne voie militaire,
Marca, Hispan. l. I, c. 11. M. de Marca conjecture que le trophée de Pompée avoit été érigé sur le port, ou au haut des Pyrénées, à cinq milles de Céret, bourg situé sur la Tech & fort ancien. C'est dans
Ibid. c. 2 & 3. le port, ainsi appelé parce qu'il servoit de passage dans ces hautes montagnes, & qu'on entroit par-là dans la province Tarraconoise, qu'est aujourd'hui le château de Bellegarde. César, après avoir soûmis l'Espagne, construisit un autel sur les Pyrénées; mais le temps n'a pas plus respecté le monument de César que celui de Pompée.

Des peuples appelés Sardons ou Sordons, qui habitoient la côte occidentale de la Gaule Narbonnoise, Pline passe à ceux qui occupoient l'intérieur du Roussillon. Ceux-ci portoient le nom de *Consuarani;* ils s'étendoient depuis les Pyrénées jusqu'à la source de l'Aude; leur pays étoit arrosé par les rivières de la Tech & de la Tet; c'est où l'on trouve aujourd'hui Villefranche de Conflent & le Valespir. On voit qu'il
Notit. Gall. in verbo Consoranni. ne faut pas confondre, comme ont fait M. de Valois & le
Hard. not. in Plin. l. III, c. 4. P. Hardouin, les *Consuarani* avec ces autres peuples appelés *Consoranni*, dont Pline fait mention dans l'article de l'Aquitaine.
Pline, l. IV, c. 33. Ceux-ci occupoient une contrée différente & éloignée; ils habitoient la partie de l'Aquitaine où sont les villes de Conserans, sur le Salat, & de S.t Licer.

Flumina Techum & Vernodubrum.

On y trouve les fleuves Techum & Vernodubrum.

Le *Techum* est la Tech ou le Tec, qui prend sa source dans les Pyrénées, au nord du Prat de Molo, en un lieu

qu'on appelle *la Rocca;* de là cette rivière coule du ſud-oueſt au nord-eſt; & arroſe les villes d'Arlas à gauche, de Céret à droite, *del Bolo* à gauche, & enfin d'Elne à gauche auſſi, d'où elle ſe jette dans le golfe de Lyon. C'eſt la rivière dont Polybe, Strabon, Ptolémée font mention ſous le nom d'*Illiberis* ou *Illiberris.* Méla la nomme *Tichis;* & il dit d'elle, & de la Tet, que c'étoit deux petits fleuves qui devenoient dangereux quand ils ſe débordoient: *parva flumina Telis & Tichis, ubi accrevere, perſæva.* *L. II, c. 5.*

La rivière de *Vernodubrum* n'eſt point connue des anciens Géographes ſous ce nom. Il paroît qu'on ne peut l'entendre que de la rivière que Méla appelle *Telis*, aujourd'hui *la Tet:* elle prend ſa ſource dans les Pyrénées, au deſſus de Montlouis; elle court de l'oueſt à l'eſt; dans ſon cours, qui eſt fort tortueux, elle arroſe Villefranche & Perpignan, & ſe jette dans le golfe de Lyon. Strabon la nomme *Ruſcino*, qui eſt le nom de la ville dont elle baignoit les murs. M. Aſtruc conjecture que le *Vernodubrum* de Pline eſt la rivière d'Agli, ou pluſtôt le Verdouble qui prend ſa ſource dans l'archiprêtré de Termanois, au haut diocèſe de Narbonne, paſſe à Tentavel en Rouſſillon, & ſe jette dans l'Agli; mais Pline, après avoir parlé de la Tech, aura-t-il omis la Tet, rivières également conſidérables, & qui avoient leur embouchûre dans la mer, pour aller faire mention du Verdouble ou de l'Agli, dont aucun ancien Géographe n'a parlé? outre cela Pline ayant commencé par la côte qui avoiſinoit l'Eſpagne, étoit naturellement conduit à parler d'abord de la Tech qui ſe préſente la première, & enſuite de la Tet qui vient après, & qui forme preſque une ligne parallèle avec la précédente; au lieu que le Verdouble eſt éloigné de-là & fort avancé dans l'intérieur du pays. Au reſte l'identité du *Vernodubrum* de Pline avec le *Telis* de Méla, a été reconnue par le ſavant M. de Marca & par M. de Valois. *Mémoir. pour l'hiſt. nat. de Languedoc, 17, 44.*

Oppida Illiberis, magnæ quondam urbis tenue veſtigium; Ruſcino Latinorum. *Marca, Hiſpan. l. I, c. 5, art. 1.* *Notit. Gall. in verbo* Ruſcino.

La ville d'Illibéris, foible reſte d'une ville autrefois conſidérable, & celle de Ruſcinon, qui jouiſſoit du droit latin.

L'ancienneté de la ville d'*Illiberis* remonte à des ſiècles fort reculés: elle étoit fameuſe du temps d'Annibal, qui y raſſembla ſes troupes lorſqu'il eut paſſé les Pyrénées, deux cens dix-huit ans avant J. C. Deux ſiècles après, elle ne préſentoit plus que de foibles veſtiges de ſa grandeur paſſée; c'eſt ce qui eſt atteſté par Méla, que Pline n'a fait que copier: *Vicus Eliberris, magnæ quondam urbis & magnarum opum tenue veſtigium.* Son ancienne grandeur peut faire croire qu'elle étoit capitale des Sardons.

T. Liv. dec. 3, lib. 1.

Quelques écrivains Eſpagnols ont confondu cette *Illiberis* avec la ville d'Elvire, nommée auſſi *Illiberis*, fameuſe par le Concile tenu en 313. D'autres la confondent auſſi mal-à-propos avec *Caucoliberum*, Collioure. *Illiberis* étoit ancienne, bâtie ſur les bords de la Tech; *Caucoliberum* ne commence d'être connue que dans la deſcription faite par l'anonyme de Ravenne, vers le VIIe ſiècle; elle eſt d'ailleurs bâtie ſur le rivage du golfe de Lyon. La poſition d'*Illiberis* répond à celle d'Elne, *Helena*, qui fut bâtie ſur ſes ruines par Conſtantin le Grand, ou par quelqu'un de ſes fils, en l'honneur d'Hélène, mère de ce Prince. Elne devint ville épiſcopale, mais dans des temps poſtérieurs à la notice d'Honorius, qui n'en fait pas mention ſous la métropole de Narbonne. Le ſiége épiſcopal fut de-là transféré à Perpignan, en 1604, par le pape Clément VIII.

Marca, Hiſpan. l. 1, c. 6.

Ruſcino, dont parle enſuite Pline, n'étoit pas moins ancienne qu'*Illiberis;* elle étoit capitale des *Conſuarani*, & donna le nom à toute la contrée du Rouſſillon: ce fut à *Ruſcino* que les peuples du pays s'aſſemblèrent pour délibérer ſur le paſſage que leur demandoit Annibal. Cette ville devint colonie Romaine, ſelon Méla, & ſelon Pline elle jouiſſoit du droit Latin. La décadence de l'Empire en entraîna peu à peu la ruine; elle conſervoit encore quelque conſidération ſous Louis le Débonnaire. Ce Prince ayant donné en 816 un diplome

Tit. Liv. lib. XXI, c. 24.

L. II, c. 5.

en faveur des peuples d'Eſpagne qui s'étoient retirés en France pour ſe dérober à la tyrannie des Sarraſins, ordonna qu'il en ſeroit dépoſé une expédition dans les archives de cette ville; elle avoit dès-lors pris le nom de *Roſcilio*. Selon M. de Marca, elle fut ruinée peu après, vers l'an 828, dans la guerre des Sarraſins; il ne reſte plus qu'une tour ſur le terrein qu'elle occupoit, on l'appelle *la tour de Rouſſillon*. Elle étoit bâtie ſur le penchant d'une colline, & venoit ſe terminer au bord de la Tet. On y trouve ſouvent des médailles Romaines & d'autres monumens qui font encore reconnoître ſon ancienne enceinte.

Marca, Hiſp. l. I, c. 5, & l. III, c. 20.

L. I, c. 5.

A deux milles de *Ruſcino*, étoit encore une autre ville conſidérable appelée *Flavium Ebuſum*, dont Pline ne parle point. Elle ne nous eſt connue que par une inſcription publiée par M. de Marca; elle y porte le titre de *municipe*. *Ebuſum* étoit le nom propre de la ville; elle avoit pris apparemment le nom de *Flavium* en reconnoiſſance de quelque bienfait reçû de Veſpaſien ou de ſa famille. Dans le même lieu où étoit *Flavium Ebuſum*, fut dans la ſuite bâti Perpignan; on ne ſait en quel temps. Perpignan étoit déjà connu au commencement du XIe ſiècle. Quelques pieux habitans y ayant fait bâtir une égliſe ſous-l'invocation de St Jean-Baptiſte, Bérenger, évêque d'Elne, en fit la conſécration le 16 de mai 1025. Gaufred ou Geoffroi, comte de Rouſſillon, ſouſcrivit l'acte qu'on dreſſa de cette conſécration.

Marca, Hiſp. l. IV, ad an. 1025.

Il y avoit encore divers autres lieux ſitués dans ce coin de la Gaule Narbonnoiſe, dont Pline ne fait aucune mention: ce n'étoient que des lieux obſcurs nommés *manſiones* ou *mutationes*. *Manſio*, dans les Itinéraires, qui ſont proprement des cartes ou des liſtes, où ſe trouvent marquées les routes de l'empire Romain, ſignifie un gîte, & *mutatio* un lieu où l'on changeoit ſeulement de chevaux, ce que nous appelons une *poſte*. Voici ce qu'on peut ſavoir de ces différens lieux, en commençant par ceux qui étoient le plus près des Pyrénées.

Après le *ſummum Pyrenæum*, l'itinéraire d'Antonin place

le lieu nommé *ad Centuriones ;* la table de Peutinger l'appelle *ad Centenarium.* Ces deux itinéraires s'accordent à placer cet ancien lieu à la distance de cinq milles du *summum Pyrenæum ;* ce qui fait à peu près cinq quarts de nos lieues. La petite ville de Céret se trouvant placée à la même distance, on ne peut guère disconvenir que ce ne soit le même lieu dont le nom aura été défiguré dans les itinéraires ; elle s'appelle en latin *Ceretum* ou *Cerisidium.* M. Astruc propose de lire *ad Ceretones* ou *ad Ceretanum.* M. de Marca nous fournit une autre preuve d'identité : on trouve encore aux avenues de Céret des vestiges de l'ancienne voie militaire, & les ruines d'un pont de pierre sur la Tech ; ce fut à Céret que s'assemblèrent, en 1660, les commissaires de France & d'Espagne, pour régler les limites des deux Royaumes.

Mém. pour l'hist. nat. du Languedoc, p. 119.

Marca, Hispan. l. 1, c. 11.

Ad Stabulum est marqué dans l'itinéraire d'Antonin, à XVI milles du haut des Pyrénées. Ce nombre est corrompu selon l'apparence ; en ôtant le chiffre X, on y retrouve la distance du lieu appelé aujourd'hui *le Boulon*, & en Espagnol *el Bolo*, sur la Tech, à une demi-lieue du haut des Pyrénées. Ce lieu étoit à quatre milles de celui qui se nommoit *ad Centuriones.* Les routes par où on alloit de-là au haut des Pyrénées, formoient deux lignes parallèles ; on y arrivoit du Boulon par une voie plus droite : au surplus, on retrouve dans le nom de Boulon une trace de celui *ad Stabulum.*

Marca, ibid.

En avançant vers Narbonne, on trouvoit *Combusta*, au-delà & à six milles de *Ruscino*, selon l'itinéraire d'Antonin : c'est aujourd'hui Rives-altes sur la rivière d'Agli, au nord de Perpignan ; cette rivière s'appeloit *Fluvius Aquilinus*, il y avoit un pont.

Marca, ibid.

Sur la même route on trouvoit le lieu nommé *ad Vigesimum ;* il y faut sous-entendre *lapidem.* C'étoit un lieu placé à vingt milles de Narbonne. Comme les cabannes de Fitou, situées sur l'étang vis-à-vis de Leucate, sont à cette distance de Narbonne, c'est-à-dire à cinq lieues de cette ville en allant de Narbonne à Perpignan, il paroît certain que c'est-là qu'il faut fixer la position du lieu *ad Vigesimum.*

Marca, ibid.

Flumen Atax è Pyrenæo Rubrenſem permeans lacum.

Le fleuve d'Aude qui vient des Pyrénées & traverſe le lac Rubrenſis.

C'eſt dans le Capſir, montagne des Pyrénées, que la rivière d'Aude prend ſa ſource, & nullement dans les Cévennes, comme le dit Strabon. Polybe, au rapport d'Athénée, donnoit à cette rivière le nom de *Narbo*, parce qu'elle paſſe à Narbonne. *L. IV.* *Deipn. l. VII.*

Avant que de ſe jeter dans la mer, l'Aude traverſoit le lac *Rubrenſis*, qui eſt aujourd'hui l'étang de Sigean. La rivière conſervoit, au milieu même de l'étang, ſon ancienne profondeur; c'étoit à la faveur d'un ancien canal, qui s'appelle, dans les anciens titres Latins, *gula Atacis*, & aujourd'hui *la goule d'Aude*. Ce canal eſt conſtruit de pierres de taille d'une grandeur énorme, & forme une maçonnerie digne de la magnificence Romaine. *Marca, l. I, c. 7.*

Narbo Marcius, Decumanorum colonia, XII. M. paſſ. à mari diſtans.

Narbonne, appelée Narbo Marcius, *colonie de la dixième Légion, éloignée de douze mille pas de la mer.*

Le ſurnom de *Marcius*, donné à cette ville, tire ſon origine du nom de *Q. Marcius Rex*, ſous le conſulat duquel, en 636 de Rome, L. Craſſus, ce fameux orateur, y conduiſit une colonie. Nous avons, ſur ces deux points, des témoignages formels. *Narbo autem Marcius*, dit Velléius, *in Gallia M. Porcio & Q. Marcio conſulibus deducta colonia eſt:* & Cicéron faiſant l'éloge de L. Craſſus, dit: *voluit adoleſcens in colonia Narbonenſi curæ popularis aliquid attingere, eamque coloniam, ut fecit, ipſe deducere.* Ainſi il faut écrire *Narbo Marcius*, & non pas *Martius*. Des deux autres étymologies, dont l'une dérive le ſurnom de cette ville du nom du Dieu Mars, & l'autre de la légion *Martia*, la première eſt ſans fondement; la ſeconde eſt démentie par l'hiſtoire. La légion *Martia* ne fut formée que ſous Auguſte; & long-temps auparavant Cicéron plaidant pour Fontéius, donne à Narbonne l'épithète de *Marcius*. *L. I, c. 15.* *De clar. orat. n.° 160.* *Sirmond, in not. ad Sidon. carm. XXII.* *Pro Font. c. 3.*

La dénomination de *Decumanorum colonia* prit ſon origine

du nom de la dixième légion, ſi fameuſe dans les guerres de Jules Céſar. Les Vétérans de cette légion furent établis à Narbonne par ce grand Capitaine, qui voulut récompenſer leurs ſervices. Auſſi dans les anciens monumens Narbonne eſt appelée *Colonia Julia Paterna Narbonenſis decumanorum Marcia.* Le titre de *Paterna* eſt auſſi relatif à Jules Céſar; c'étoit pour marquer qu'il étoit le père adoptif d'Auguſte. Ainſi de deux colonies envoyées à Narbonne, la première étoit du nombre des colonies civiles; c'eſt-à-dire qu'elle fut ſimplement formée de citoyens Romains; la ſeconde étoit purement militaire. Cette diſtinction de colonies eſt connue dans l'antiquité.

La fondation de la ville doit avoir précédé de long-temps l'établiſſement de la première colonie. Pythéas de Marſeille diſoit, au rapport de Polybe, que Scipion voulant ſavoir ce que c'étoit que la ville de Narbonne, ainſi que deux autres villes des Gaules qu'il appelle *Corbilon* & *Britannia*, il s'en informa aux Marſeillois; & ces trois villes, Pythéas les qualifie les principales villes des Gaules. D'où il réſulte que, quelque fabuleux que ce récit paroiſſe à Polybe, Narbonne étoit déjà, du temps de Pythéas, dans un état floriſſant.

Strab. geogr. l. IV.

Il paroît que cette ville fut bâtie par les propres habitans de la contrée, qui demeuroient le long de la rivière d'Aude. C'eſt du moins le ſentiment d'Iſidore, *Narbonam coloni proprii condiderunt.* Auſſi ſes habitans ſont-ils nommés *Atacini* dans Méla. Seroit-ce pouſſer trop loin la conjecture, que d'attribuer la fondation de cette ville aux anciens peuples nommés *Eleſyces* par Feſtus Aviénus, qui occupèrent ce pays dans les temps les plus reculés, & au Royaume deſquels ce géographe donne Narbonne pour capitale?

Orig. l. XV, c. 1.

L. II, c. 5.

Feſt. Avien. or. marit. v. 585.

Gens Eleſycum priùs
Loca hæc tenebat: atque Narbo civitas
Erat ferocis maximum regni caput.

Peut-être même ces Eleſyces étoient les Bébryces que Silius Italicus & Martien d'Héraclée placent à l'extrémité de la Gaule Narbonnoiſe, près des Pyrénées, quoique quelques hiſtoriens

Sil. Ital. de bel. Pun. l. III. Mart. Heracl. peripl. l. I.

historiens modernes aient contesté à ces Bébryces leur position, & même leur existence. *Hist. gén. de Languedoc, l. I, not. 10.*

La distance que marque Pline, de Narbonne à la mer, est encore aujourd'hui la même, parce qu'il ne s'est fait sur cette côte aucune sorte d'atterrissement, & que la mer ne s'en est jamais retirée. Narbonne ne laissoit pas d'être un port considérable; les Volces Arécomiques n'en avoient pas d'autre sous l'empire d'Auguste & sous celui de Tibère. Strabon appelle le port de Narbonne le havre & l'arsenal maritime de ces anciens peuples. Les vaisseaux remontoient par l'embouchûre de l'Aude, traversoient le lac *Rubrensis*, & reprenoient jusqu'à la ville le lit de la rivière. Strabon dit qu'on pouvoit regarder cette ville comme le port de toutes les Gaules, & qu'elle étoit supérieure aux autres villes du pays par son commerce. *L. IV.*

Flumina Arauris & Liria.

Les fleuves Arauris & Liria.

La première de ces deux rivières n'est autre que l'Éraut, qui prend sa source dans les montagnes de la partie septentrionale du diocèse d'Alais, situées sur les confins du Gévaudan; elle se jette dans la mer près d'Agde. *Araris*, qu'on lit au lieu d'*Arauris* dans quelques éditions de Pline, est une faute.

Quant à la rivière que Pline appelle *Liria*, l'opinion générale a été jusqu'ici que c'est le Lez, petite rivière près de Montpellier. Mais la médiocrité du Lez, qui n'est presque qu'un torrent, à sec la plus grande partie de l'année, ne méritoit pas l'attention de Pline. *Liria*, selon M. Ménard, est plutôt un pluriel neutre, qui désigne les deux rivières de Lers, dont l'une, appelée le grand Lers, prend sa source vers les Pyrénées; & l'autre, nommée le petit Lers, sort dans le Lauragais près de Castelnaudari. Elles fournissent des eaux au canal de Languedoc, & se jettent, celle-là dans l'Auriège, un peu au dessus de Ciute-Gabelle, & celle-ci dans la Garonne, à deux lieues au dessous de Toulouse. Le Lez est le *Ledus flumen* de Pomponius Méla, près de Montpellier.

OBSERVATIONS
SUR DEUX MÉDAILLES SINGULIÈRES DE MARC-AURÈLE ET DE L. VERUS,
Pour l'éclairciſſement de l'hiſtoire de ces Princes.

1753. LA guerre des Parthes fut un des évènemens les plus mémorables du règne de Marc-Aurèle ; mais l'antiquité nous fournit ſur ce point important ſi peu de lumières, que les Écrivains même les plus ſavans entre les modernes, ne s'accordent ni ſur l'époque du commencement de cette guerre, ni ſur celle de ſa fin, ni ſur les opérations militaires des Romains & des Parthes.

Deux médailles du riche cabinet de M. Pellerin, qui n'ont point encore été publiées, ont ſervi à M. l'abbé Belley à ſuppléer au ſilence des anciens auteurs.

Ces deux médailles ſont de grand bronze & bien conſervées. L'une frappée en l'honneur de Marc-Aurèle, préſente d'un côté la tête du Prince couronnée de laurier, avec la légende M. ANTONINVS AVG. ARM. PARTH. MAX. MEDIC. on lit ſur le revers TR. POT. XX. IMP. IIII. COS. III. Les deux Empereurs paroiſſent ſur un char de triomphe attelé de quatre chevaux de front, & portent à la main une branche de laurier; au deſſous du char, S. C. L'autre médaille paroît avoir été frappée dans le même temps & pour le même évènement. On voit d'un côté la tête de L. Verus couronnée de laurier, avec la légende L. VERVS AVG. ARM. PARTH MAX. MEDIC. & de l'autre, TR. POT. VI. IMP. IIII. COS. II. Le type eſt le même que ſur la précédente, avec la marque du Senatus-conſulte dans l'exergue; on n'avoit point encore vû ſur les médailles de Marc-Aurèle & de L. Verus, le titre de MEDICVS, qu'on trouve dans quelques inſcriptions.

La ſuite des titres *Armeniacus*, *Parthicus*, *Medicus*, qui ſont relatifs à la guerre des Parthes, annonce l'ordre des expéditions faites par les armées Romaines dans le cours de cette guerre. Le type repréſente la ſolennité du triomphe qui fut déféré à Rome aux deux Empereurs.

Après avoir indiqué l'objet de ces médailles, M. l'abbé Belley décrit en peu de mots, d'après les auteurs, ces trois expéditions, qui ont enſemble une liaiſon immédiate, celle d'Arménie, la guerre contre les Parthes, l'incurſion faite en Médie, & il tire des médailles mêmes le temps précis de la fin de cette guerre & du triomphe des deux Empereurs.

Après la mort d'Antonin Pie, qui arriva le 7 de mars 361, Vologèſe, roi des Parthes, déclara aux Romains la guerre qu'il n'avoit oſé entreprendre du vivant de ce Prince; il commença les hoſtilités dans l'Arménie majeure, qui étoit de la dépendance des Romains depuis la conquête de Trajan; il y envoya une armée ſous la conduite d'Oſrhoès l'un de ſes Généraux. A la faveur des troubles qui s'étoient élevés en Arménie, les Parthes s'emparèrent du pays: Soème, Roi

légitime & du ſang *(a)* des anciens Rois, fut obligé de quitter ſes États & de ſe retirer à Rome. Sévérien, Gaulois de nation (Κελτὸς), Général des troupes Romaines, réſolut de marcher au ſecours de l'Arménie; mais avant que d'entreprendre cette expédition, il conſulta le devin Alexandre, fameux dans tout l'Orient. Cet impoſteur lui promit les ſuccès les plus favorables. Sévérien paſſa l'Euphrate, entra dans l'Arménie à la tête de pluſieurs légions, & alla camper à *Elegia*, place ſituée ſur le fleuve, à quelques lieues au deſſous de Mélitène. Les Parthes inveſtirent l'armée Romaine, & la détruiſirent entièrement en peu de jours. Vologèſe enflé de ce ſuccès, envoya un corps de troupes ravager la Cappadoce; les Syriens étant diſpoſés à la révolte, il entra dans la Syrie avec une nombreuſe armée, & mit en fuite L. Atidius Cornelianus, Gouverneur de la province.

Lucian. pſeudomant. c. 27.

Dio. l. LXXI.

Lucian. de conſcrib. hiſt. c. 21.

Capitol. in Vero.

Dio. ibid.

Capitol. in Marco Antonino.

Le bruit de ces victoires des Parthes porta l'alarme juſqu'à Rome; il fut réſolu que Marc-Aurèle y reſteroit, parce que ſa préſence y étoit néceſſaire, & que L. Verus iroit combattre les Parthes & arrêter leurs progrès. Celui-ci partit en effet au printemps de l'an 162, la ſeconde année de ſon règne, comme le marquent ſes médailles, ſur leſquelles on lit PROFECTIO AVG. TR. POT. II. Ce Prince voluptueux, plus occupé de ſes plaiſirs que des affaires de l'empire, n'arriva à Antioche qu'à la fin de l'année 162, il y fit ſon ſéjour ordinaire; & ſous prétexte de pourvoir à la ſubſiſtance des troupes, il chargea ſes Lieutenans des expéditions militaires. Pendant les quatre années que dura cette guerre, il paſſa l'hiver à Laodicée, l'été à Daphné, & le reſte du temps à Antioche; & par ſes débauches, il s'attira le mépris des Syriens qui le railloient publiquement juſque ſur le théatre.

Capitol. ibid.

Dio. ibid.

Capitol. in Vero.

L'Arménie étoit toute entière au pouvoir des Parthes; L. Verus, ou pluſtôt ſon Conſeil, penſa à reconquérir ce Royaume qui donnoit entrée dans les provinces de l'Aſie mineure. Pendant l'hiver qui commençoit l'année 163, on

(a) Ὃς βασιλεὺς ἦν ἐκ πατέρων βασιλέων. *Iamblic. apud. Phot.*

fit les préparatifs néceſſaires. L. Statius Priſcus, qui avoit été Conſul, Général de grande réputation, fut chargé de cette expédition ; au printemps ſuivant il ſe mit en marche. Il paroît que L. Verus conduiſit l'armée juſqu'à l'Euphrate; on lit ſur ſes médailles de la troiſième année, TR. P. III. PROFECTIO AVG. Priſcus entra dans l'Arménie ; les Parthes lui oppoſèrent une armée nombreuſe, & eurent d'abord quelque avantage: mais le Général Romain acquit bien-tôt la ſupériorité; il défit les ennemis, aſſiégea & prit Artaxate, la capitale du Royaume, & fit de grands progrès. L'armée victorieuſe proclama L. Verus *Imperator* pour la ſeconde fois, & lui déféra le titre d'*Armeniacus*, qui ſe voit ſur les médailles de la troiſième année de ſon règne, TR. POT. III, c'eſt-à-dire dans le cours de l'an 163, après le mois de mars. Les exploits des Romains en Arménie, furent célébrés ſur les monumens. L'Arménie repréſentée par une femme, la tête couverte de la tiare, paroît aſſiſe par terre, & deſolée, devant une enſeigne & un bouclier; dans d'autres médailles, c'eſt un captif couché & attaché à un trophée, avec l'inſcription ARMEN. ou ARMENIA. La guerre continua en Arménie l'année ſuivante 164, du moins dans les premiers mois qui ſuivirent le mois de mars; on le voit par pluſieurs médailles de Verus, qui portent TR. POT. IIII; & par une médaille Égyptienne, ſur laquelle on lit L. E. & qui fut par conſéquent frappée après le mois d'août de l'an 164. Mais tous ces avantages n'étoient que les ſuites des victoires de l'année précédente ; car ſur toutes ces médailles, Verus continue d'être qualifié *Imperator II*, d'où l'on doit inférer que les grandes victoires remportées en Arménie, ſont de l'année 163.

Capitol. in Marco.

Æ. Rothel.

Æ. II. du Cabin. du Roi.

L'Arménie ayant été ainſi reconquiſe par les Romains, les Empereurs penſèrent à rétablir ſur le trône le roi Soème, qui avoit été chaſſé de ſes États. Ce Prince s'étoit retiré à Rome où il avoit été revêtu de la dignité de Sénateur & de Conſul; il retourna en Orient. L. Verus lui mit le diadème ſur la tête. Cette cérémonie eſt repréſentée ſur des

Dio. exc. Val. not. p. 114.

médailles d'or & de bronze, qui portent dans l'exergue, REX ARMENIS DATUS; la légende marque la quatrième année de Verus, TR. P. IIII. IMP. II. COS. II. Ces médailles détruisent le sentiment de M. de Tillemont, qui pense que le rétablissement de Soème est de l'année 163.

Till. Emp. t. II, p. 388.

Dio. exc. Val. p. 776.

Statius Priscus, après avoir mis garnison dans une place appelée la *Ville neuve*, Καινὴ πόλις, laissa Martius Verus pour commander en Arménie. Celui ci trouva la garnison de la *Ville neuve* prête à se révolter; mais il la retint dans le devoir, & fit de cette place la capitale de tout le pays. Ce Général eut l'habileté de réduire, autant par la douceur que par la force, les Arméniens qui persistoient dans la révolte, & les obligea à reconnoître pour Roi Soème, qui étoit arrivé dans le pays avec Thucydide chargé de le remettre en possession de ses États. Tel est le précis de l'expédition des Romains en Arménie dans les années 163 & 164.

Dio. ib. p. 775.

Capitol. in Marco.

On a vû que L. Verus avoit reçû le titre d'*Armeniacus* dès l'an 163: ce titre fut en même temps déféré à Marc-Aurèle; mais il le refusa d'abord par modestie; il ne l'accepta que dans l'année suivante 164. En effet, ce nom ne commence à paroître sur les médailles de Marc-Aurèle que dans la dix-huitième année de sa puissance Tribunitienne, c'est-à-dire après le 25 février de l'an 164.

Lucian de conscrib. hist. c. 20, 21, 28.

Vologèse, pour se venger de la perte de l'Arménie, assembla dans la Mésopotamie une armée formidable, passa l'Euphrate & entra dans la Syrie. Avidius Cassius, qui a été également célèbre, d'abord par ses exploits, ensuite par sa révolte, étoit chargé de la défense de cette province: il se prépara à la guerre pendant l'hiver qui commençoit l'année 165; au printemps il s'avança vers l'Euphrate, attaqua les Parthes près de la ville d'Europus *(b)*, & remporta une victoire signalée. Ce glorieux avantage fit donner à L. Verus

(b) Europus, ville de Syrie, sur la rive droite de l'Euphrate, à vingt-quatre milles au dessous du Zeugma de la Commagène, & à la hauteur de Hiérapolis, qu'on nomme aujourd'hui *Membig*. Europus a été le siége d'un Évêque.

les titres de *Parthicus maximus* & d'*Imperator* pour la troisième fois ; on les lit sur ses médailles de la cinquième année de son règne, qui avoit commencé le 7 de mars 165. Il paroît que la bataille d'Europus ne se donna que quelques mois après celui de mars ; parce qu'il se trouve plusieurs médailles de cette cinquième année, sur lesquelles Verus n'a encore que le titre d'*Armeniacus* & d'*Imperator II.* Le nom de *Parthicus* fut aussi déféré à Marc-Aurèle ; mais par un effet de sa modestie ordinaire, il ne consentit à l'accepter que trois ans après : aussi ce titre ne paroît-il sur les médailles de ce Prince que dans la vingtième *(c)* année de sa puissance Tribunitienne, après le mois de février 166 ; on voit sur les médailles différens types relatifs à cette illustre victoire.

Capitol. in Marco.

Les suites en furent très-avantageuses ; il paroît qu'il y eut encore une action près de la ville de Sura *(d)*. Cassius fit jeter un pont sur l'Euphrate, poursuivit l'ennemi ; & alla assiéger Édesse, qui fut forcée à se soûmettre. Abgare, roi d'une tribu d'Arabes établis en cette ville, quitta l'alliance des Parthes, reconnut la souveraineté des Empereurs, & fit graver leurs têtes sur ses monnoies, comme on le voit par deux médailles du cabinet du Roi : l'une représente d'un côté la tête de Marc-Aurèle, avec la légende ANTΩNINOC KAICAP ; & de l'autre, la tête d'Abgare, ornée de la tiare & du diadème, avec ces mots, ABΓAPOC BACIAЄYC. L'autre médaille porte la tête de Verus, & la légende A. OYHPOC ; au revers, la tête d'Abgare, ABΓAPOC B. L'histoire de ces Princes est plus connue, depuis que M. Assemani a publié la chronique d'Édesse ; & un Savant d'Angleterre vient de rassembler dans un traité, tout ce que les monumens & les écrivains nous ont transmis sur ces Princes.

Dio. exc. Val. p. 776. Lucian. de conscrib. hist. c. 29. Idem, c. 22.

Assiman. Bibliot. orient. t. I, p. 387. Wise, numm. antiq. Bodleian. catalog.

(c) On trouve, dans le recueil de Mezzabarbe, deux médailles de Marc-Aurèle, où le titre de Parthicus est joint à la dix-neuvième puissance Tribunitienne. Mais on sait que ce recueil ne renferme que trop de médailles fausses ou mal lues.

(d) Sura, ville sur la rive droite de l'Euphrate, environ à vingt lieues au dessous d'Europus. Elle a été épiscopale, & s'appelle encore Surié. Il paroît que les commentateurs de Lucien ne l'ont pas connue. *T. II, p. 40, note 25.*

Mannus, roi des Arabes de Méſopotamie, ſe déclara auſſi en faveur des Romains, & fit frapper des monnoies en l'honneur des Empereurs. Il s'en eſt conſervé quelques-unes ſur leſquelles on voit les têtes de Marc-Aurèle, de Fauſtine ſa femme, de Lucille femme de L. Verus: Mannus y prend le titre d'ami des Romains, BACIΛЄYC MANNOC ΦIΛOPΩMAIOC. Haym a rapporté une médaille d'Abgare, au revers de laquelle il lit AΛAANNOC autour de la tête d'un jeune Prince; il paroît qu'il devoit lire MANNOC. La ville de Carrhes s'étoit déclarée d'abord en faveur des Romains: elle fit graver ſur ſes monnoies la tête de L. Verus, & prit le titre de *ville amie des Romains*, KAPHNΩN ΦIΛOPΩMAIΩN.

Spanh.

Teſor. Brit. t. II, p. 57.

Æ. II. *Reg.*

Caſſius profitant de ſes avantages, chaſſa les Parthes de la Méſopotamie; il obligea leur Général Oſrhoès de paſſer à la nage le Tigre, où il penſa périr. Enfin Caſſius ſe rendit dans la Babylonie, & arriva devant Séleucie. Les habitans ouvrirent leurs portes, & reçurent les Romains comme amis. Cependant Caſſius, ſelon Capitolin, contre la foi du traité, livra la ville au pillage & y fit mettre le feu. Selon un autre hiſtorien, les habitans s'attirèrent ce malheur en violant eux-mêmes les articles de la capitulation. Quoi qu'il en ſoit, Caſſius paſſa le Tigre & arriva devant Ctéſiphon. La ville n'étoit point fortifiée; les Romains y entrèrent ſans réſiſtance & la pillèrent. Caſſius fit raſer le palais des rois Parthes, qui étoit d'une ſtructure & d'une magnificence dignes d'admiration. Cette expédition porta un coup mortel à la puiſſance des Parthes, en ruinant leur capitale.

Lucian. de conſcrib. hiſt. c. 19.

Capitol. in Vero.

Dio. l. LXXI.

Quadrat. apud Capitol. in Vero.

Dio. ibid.

Vers le même temps un corps de troupes Romaines, conduit par Martius Verus *(e)*, paſſa de l'Arménie dans la Médie.

(e) On lit dans la vie de Lucius Verus, écrite par Capitolin, *Duces autem confecerunt Parthicum bellum Statius Priſcus, & Avidius Caſſius & Martius Verus per quadriennium; ita ut Babylonem & Mediam pervenirent, & Armeniam vindicarent.* Il eſt certain que Priſcus reconquit l'Arménie, que Caſſius pénétra dans la Babylonie; l'expédition de Médie doit donc être attribuée à Martius Verus, à qui Priſcus avoit laiſſé le commandement en Arménie.

Cette

Cette expédition, dont l'hiſtoire n'a conſervé aucun détail, dut être glorieuſe aux Romains, puiſque L. Verus reçut le titre de *Medicus*, qui ſe lit dans quelques inſcriptions, & dans les deux médailles qui ont donné lieu à ce Mémoire. M. l'abbé Belley penſe que ce fut auſſi à cette occaſion que L. Verus fut honoré du titre d'*Imperator IIII*, qu'on lit ſur les médailles de ſa ſixième année, qui commença au 7 de mars 166. Le mot *Victoria Parthica*, qui ſe voit ſur ſes médailles, peut bien encore avoir rapport à cette guerre de Médie; puiſque ce pays étoit une des plus grandes & des plus importantes provinces de l'empire des Parthes.

Les expéditions des Romains, depuis le commencement juſqu'à la fin de la guerre des Parthes, ἅπαντα ἐξ ἀρχῆς ἐς τέλος τὰ πεπραγμένα, comprennent, ſelon Lucien, leurs exploits en Arménie ſous le commandement de Priſcus, dans les années 163 & 164, ὅσα ἐν Ἀρμενίᾳ; la défaite du roi Vologèſe en Syrie, près d'Europus, ὅσα ἐν Συρίᾳ; l'expédition de Caſſius en Méſopotamie, ὅσα ἐν Μεσοποταμίᾳ; la priſe de Séleucie & de Ctéſiphon ſur le Tigre, τὰ ὅτι τῷ Τίγρητι, dans le cours de 165 & au commencement de 166; & enfin l'expédition en Médie, au printemps de la même année 166, τὰ ἐν Μηδίᾳ. Tous ces exploits ſe réduiſent à trois principaux, en Arménie, en Méſopotamie, en Médie; τῶν ἐν Ἀρμενίᾳ καὶ Μεσοποταμίᾳ καὶ ἐν Μηδίᾳ Ῥωμαίοις πραχθέντων. Le premier mérita à L. Verus les titres d'*Armeniacus* & d'*Imp. II;* le ſecond ceux de *Parthicus maximus* & d'*Imp. III;* & le troiſième les titres de *Medicus* & d'*Imp. IIII.* Ces trois exploits ſont repréſentés par trois trophées, qu'on voit gravés ſur diverſes médailles de L. Verus & de Marc Aurèle.

Lucian. de conſcrib. hiſt. c. 30.

Pluſieurs auteurs s'empreſsèrent d'écrire les évènemens de cette guerre, & les fautes qu'ils firent donnèrent occaſion à Lucien de compoſer ſon traité *de la manière d'écrire l'hiſtoire.* Ces écrivains étoient entre autres Crépérius Calpurnianus de Pompéïopolis, Callimorphe, médecin d'une légion, Antiochianus & Démétrius de Sagalaſſus. Il paroît que Lucien compoſa ſon traité dans le temps qui s'écoula entre l'expédition

de Médie & le triomphe des Empereurs à Rome en 166. Il y parle de l'expédition de Médie comme d'un évènement récent, ἐν Μηδίᾳ νεῦ στρατευθέντων; il met au nombre des choſes futures, τὰ μέλλοντα, le triomphe des Empereurs, τὸν περιπόθητον θρίαμβον. Aſinius Quadratus écrivit auſſi l'hiſtoire de la guerre des Parthes; mais on croit qu'il ne vécut que dans le ſiècle ſuivant.

Capitol. in Vero.

Dio. l. LXX.

Les Parthes étoient accablés par tant de pertes. Un paſſage de Lucien fait même entendre que Vologèſe fut pris, & Oſrhoès mis à mort, τὸν μὲν Οὐολογέσην καὶ τὸν Ὀσρόην σφαγήν. Les Romains eux-mêmes fatigués des travaux de cette guerre, écoutèrent les propoſitions des vaincus. Ils y furent encore déterminés par le fâcheux état des troupes de Caſſius en Babylonie: elles y furent attaquées de la peſte, qui déſola enſuite l'Orient & l'Occident. Ce Général ramena en Syrie les débris de ſon armée. L. Verus accorda donc la paix aux Parthes, & fit frapper des monnoies d'or & d'argent, ſur leſquelles on voit les attributs ordinaires de la paix, avec le mot PAX ou PAX AVG. elles ſont de la ſixième année de ſon règne, TR. POT. VI. On ignore les conditions du traité. Il paroît cependant que les Parthes cédèrent aux Romains la Méſopotamie, & au-delà du Tigre l'Adiabène, & que cette paix ſubſiſta juſqu'au règne de Septime Sévère.

Capitol. in Vero.

Dio. l. LXXI.

Dio. l. LXXV.

Capitol. in Vero.

Ainſi fut terminée la guerre contre les Parthes. Elle avoit duré quatre ans, depuis le printemps de l'an 162 juſqu'au printemps de l'an 166. L. Verus établit une colonie dans la ville de Carrhes, en Méſopotamie, qui prit le nom d'Aurélienne, comme on lit ſur les médailles qu'elle fit frapper en l'honneur de Marc Aurèle & de L. Verus ſes bienfaiteurs. ΚΟΛ. ΑΥΡ. ΚΑΡΡΗΝΩΝ ΦΙΛΟΡΩΜαίων *(f)*. Verus après avoir réglé les affaires de l'Orient, laiſſa le gouvernement des provinces aux Sénateurs qui l'accompagnoient, &

Vaillant, col. 1. 1, p. 258, 284.

Capitol. in Vero.

Lucian. de conſcrib. hiſt. c. 31.

(f) Un auteur dont parle Lucien, avoit en vûe l'établiſſement de cette colonie dans une belle & grande ville de Méſopotamie. On ne ſavoit encore ſi la colonie ſeroit appelée *Victorieuſe*, Νίκαια, ou *Concorde*, Ὁμόνοια, ou ville de la paix, εἰρηνία. Selon les médailles elle fut nommée Aurélienne, Αὐρήλια.

quitta à regret la Syrie, pour retourner à Rome après cinq ans d'abſence *(g)*. *Capitol. in Vero & in Marco.*

Lorſque Verus fut arrivé à Rome, il obtint les honneurs du triomphe, & demanda que Marc Aurèle triomphât avec lui. Le Sénat confirma aux deux Empereurs les titres glorieux qui leur avoient été déférés par les armées. La cérémonie du triomphe fut magnifique; les deux Empereurs firent leur entrée montés ſur un même char, tenant à la main une branche de laurier. Les deux médailles, décrites au commencement de ce Mémoire, furent frappées par arrêt du Sénat, S. C. pour cet évènement, l'une avec la tête de Marc Aurèle, l'autre avec celle de L. Verus; on y donne aux deux Princes les mêmes titres. Capitolin ajoûte pluſieurs circonſtances. Les enfans de Marc Aurèle, Princes & Princeſſes, furent placés ſur le char; Lucius Verus demanda que les deux Princes, Commode & Annius Verus, fuſſent faits Céſars. Le Sénat décerna aux deux Empereurs le titre de *Pères de la patrie*, & on leur offrit une couronne civique. Le triomphe fut ſuivi de jeux & de ſpectacles magnifiques *(h)*, auxquels les deux Empereurs aſſiſtèrent avec les ornemens de leur triomphe. *Capitol. in Vero.* *Capit. in Marc.*

M. l'abbé Belley, après avoir ainſi raconté toute la ſuite de ces trois guerres, s'attache à fixer le temps du triomphe. Le P. Pagi prétend que L. Verus étoit retourné à Rome dès l'an 165, & qu'il triompha avant le 25 de février 166. Dodwel, au contraire, doute ſi Lucius revint en 166 ou ſeulement au commencement de 167. M. de Tillemont penſe *Pearſon. diſſ. p. 183.*

(g) Les cinq ans n'étoient pas révolus. Lucius Verus partit de Rome au printemps de l'an 162: il paſſa quatre hivers * à Laodicée, &c. *egit per quadriennium hiemem*, & revint à Rome avant l'hiver qui commença l'année 167.

(h) Une inſcription gravée ſur un des marbres de Cyzique, que M. Peyſſonel a envoyés du Levant pour la Bibliothèque du Roi, fait mention d'un Marcus Aurelius Corus, célèbre athlète, qui en cette année remporta à Rome le prix du Pancrace, aux jeux Capitolins, & enſuite aux jeux de la Victoire. ΚΑΙ ΤΟ ΕΞΗΣ ΡΩΜΗΝ ΕΠΙΝΕΙΚΙΑ. Ces jeux de la Victoire furent célébrés à l'occaſion du triomphe des Empereurs. *Voy. le recueil d'antiquités de M. le Comte de Caylus, t. II, p. 225.* * *Capit. in Vero.*

que Lucius revint de l'Orient l'an 166, & qu'il triompha avant le 12 octobre de la même année. Les médailles citées dans le cours du Mémoire, démontrent, contre le P. Pagi, que la guerre contre les Parthes duroit encore vers le mois de mars 166, & conſéquemment que L. Verus n'étoit pas revenu en 165. Les deux médailles de M. Pellerin marquent la cérémonie du triomphe dans la vingtième année de la puiſſance Tribunitienne de Marc Aurèle, & dans la ſixième de L. Verus. Or les années de la puiſſance Tribunitienne commencent à ſe compter, pour Marc Aurèle, du 25 février 147, & pour L. Verus du 7 mars 161. Le triomphe ne peut donc être que de l'an 166 après le mois de mars.

Capitol. in Commodo. Un paſſage formel de Capitolin prouve, contre Dodwel, que Lucius étoit revenu à Rome, & qu'il avoit triomphé dès l'an 166. Lucius avoit demandé, dans ſon triomphe, que les enfans de Marc-Aurèle fuſſent faits Céſars: or Commode fut élevé à cette dignité le 12 octobre de l'an 166, comme le marque Capitolin.

Il ne reſte plus qu'à fixer le temps du triomphe plus préciſément que n'a fait M. de Tillemont. Gruter rapporte l'inſcription d'un autel conſacré à Junon Lucine, le 23 août 166; X. K. SEPT. PVDENTE ET POLLIONE COSS. Cette inſcription donne aux deux Empereurs tous les titres déférés par le Sénat à Marc Aurèle, & marqués ſur les médailles à l'occaſion du triomphe. Capitolin dit de Verus : *Pariter cum fratre triumphavit, ſuſceptis a Senatu nominibus quæ in exercitu acceperat;* & plus bas, *habuit hanc reverentiam Marci Verus, ut nomina quæ ſibi delata fuerant cum fratre communicaret die triumphi, quem pariter celebrarunt.* D'où il réſulte que la conſécration de l'autel eſt poſtérieure à la cérémonie du triomphe, & par conſéquent que les Empereurs ont triomphé avant le 23.e d'août de l'an 166.

Inſcript. theſ. MIX, 2.

Capitol. in Vero.

Il eſt prouvé que la guerre contre les Parthes fut terminée vers le printemps de la même année. L. Verus accorda la paix aux ennemis, donna des Rois aux Nations dépendantes

Ibid.

des Romains, distribua les gouvernemens des provinces, & régla les affaires de l'Orient. Toutes ces opérations demandèrent un temps considérable. Lucius fut obligé de quitter la Syrie & de se rendre en diligence à Rome, où la guerre des Marcomans causoit beaucoup d'inquiétude. Cette guerre avoit commencé avant la fin de celle des Parthes; & ce fut un motif puissant de terminer promptement la guerre en Orient. Mais quelque diligence qu'ait pû faire Lucius, il ne peut être arrivé à Rome avant le mois de juillet 166; & la cérémonie du triomphe, qui demandoit des préparatifs, n'a dû se faire qu'au commencement du mois d'août *(i)*. Les médailles des deux années suivantes nous présentent, sous quantité de types différens, la gloire de cette expédition.

Capitol. in Marco.

C'est ainsi que M. l'abbé Belley répand la lumière sur un des plus glorieux évènemens de l'histoire de l'Empire, explique les médailles qui y ont rapport, accorde les historiens entre eux & avec les monumens authentiques, & lève plusieurs difficultés que M. de Tillemont n'avoit pas entièrement éclaircies.

Till. not. 8, 10 sur Marc-Aurèle.

(i) L'inscription de Cyzique dont on a parlé plus haut, décide la question agitée entre les Antiquaires sur le temps de l'année où se célébroient à Rome les jeux Capitolins. Les uns en ont placé la célébration au mois de janvier, d'autres au mois d'octobre; le P. Pétau vers le solstice d'été, comme les Olympiades. Les jeux du triomphe & de la victoire de Marc Aurèle & de L. Verus furent célébrés vers le commencement du mois d'août de l'an 166: or, suivant l'inscription, ces jeux suivirent immédiatement les jeux Capitolins. Ceux-ci étoient donc célébrés à Rome au mois de juillet.

EXPLICATION
DES LETTRES INITIALES C. G. I. H. P.
Qui ſe trouvent ſur pluſieurs Médailles.

1754. ON voit depuis long-temps dans les cabinets, des médailles qui portent cette inſcription abrégée en lettres initiales, C. G. I. H. P. la pluſpart des Antiquaires les ont rangées au nombre des inconnues. Le P. Hardouin, qui doutoit rarement, mais qui changeoit ſouvent d'opinion, les a d'abord attribuées à la ville d'Hadrumet en Afrique; il liſoit alors un C au lieu d'un G, & il rendoit ainſi l'inſcription entière, *Colonia Concordia Julia Hadrumetina Pia.* Il donna enſuite ces médailles à la ville d'Himère en Sicile. Enfin il prétendit qu'elles appartenoient à la ville de Germé en Myſie, & qu'on devoit lire ainſi, *Colonia Germe Julia Hadriana Pia.* M. Vaillant, ſouvent en guerre avec le ſavant Jéſuite, n'adopta aucune de ces explications, il ſoûtint conſtamment que ces lettres devoient s'expliquer ainſi, *Colonia Gemella Julia Hipponenſis Pia;* que ces médailles avoient été frappées à Hippone, nommée *Hippo Regius;* & que cette ville, une des plus conſidérables de l'Afrique, avoit pris l'épithète de *Gemella*, parce qu'il y avoit dans le même pays une autre Hippone, ſurnommée *Diarrhytos;* ſon opinion a été ſuivie par le plus grand nombre des Antiquaires.

Num. antiq. popul. & urb. p. 189.

Antirr. p. 104.

Select. oper. p. 67.

M. l'abbé Belley a cru que ces médailles méritoient un nouvel examen. L'explication que M. Vaillant a donnée du mot *Gemella*, ne lui paroiſſoit nullement naturelle: de plus, il avoit appris de M. Pellerin, dont le cabinet reçoit ſans ceſſe des tréſors numiſmatiques des trois parties du monde, que les médailles marquées de ces caractères, C. G. H. I. P. ainſi que celles dont il ſera parlé dans les deux extraits ſuivans, attribuées par les Antiquaires à trois villes d'Afrique, ne ſe trouvent jamais en Afrique, & qu'elles viennent toutes

PARIVM

I.

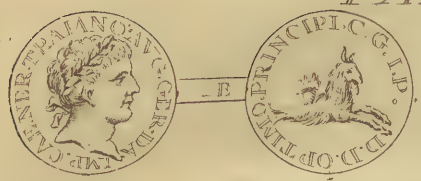

II.

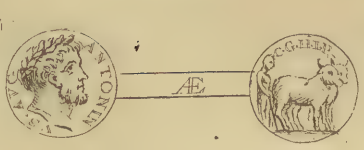

III.

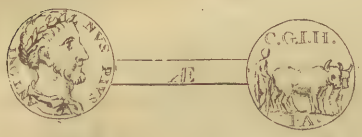

IV.

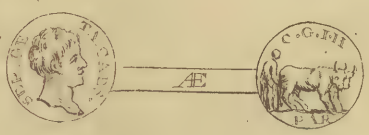

V.

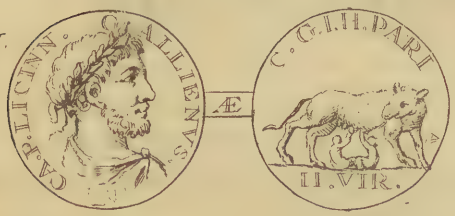

VI.

COELA

VII.

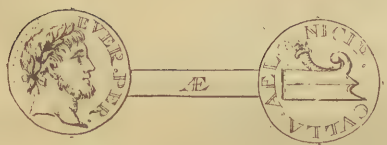

VIII.

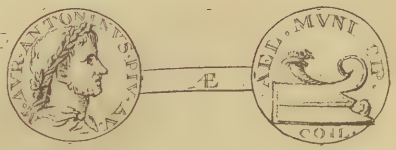

IX.

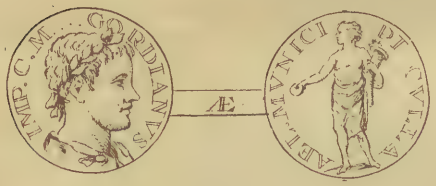

X.

APAMEA

XI.

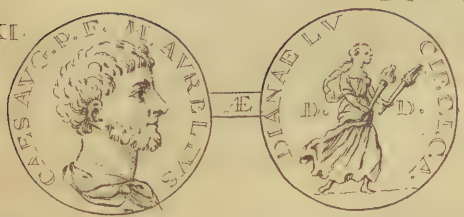

XII.

XIII.

XIV.

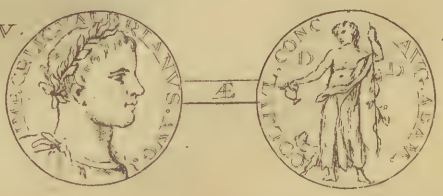

du Levant par la voie de Conſtantinople, de Smyrne ou de Salonique. Les monnoies impériales d'or ou d'argent, frappées par ordre des Empereurs, les monnoies même de bronze fabriquées ſous l'autorité du Sénat, dont elles portoient la marque dans les lettres S. C. avoient cours dans tout l'empire; mais les monnoies des peuples & des villes n'étoient admiſes que dans leur territoire ou dans le diſtrict des autres villes, en vertu d'un traité particulier d'union ou d'alliance, OMONOIA, comme on le voit dans le traité conclu entre les villes de Smyrne & de Magnéſie. Les médailles des villes ne doivent donc, pour l'ordinaire, ſe découvrir que dans le pays pour lequel on les a frappées : auſſi en comparant les médailles dont il va être queſtion dans ces trois extraits, avec celles qui ſont indubitablement des villes d'Afrique, on s'aperçoit au premier coup d'œil d'une différence ſenſible dans la fabrique.

Marm. Oxon. edit. 1676, p. 10.

C'eſt par la même raiſon que M. Pellerin a jugé que les médailles d'Auguſte, qui ont à leurs revers ces deux lettres majuſcules, C. A. renfermées dans une couronne, ne ſont point de *Cæſarea Auguſta*, Saragoſſe en Eſpagne, comme l'ont penſé tous les Antiquaires, mais de quelque colonie célèbre dans l'orient. On voit des lettres grecques dans le champ de quelques-unes; M. Pellerin les a toutes reçûes par la voie de l'iſle de Chypre, qui fait un commerce journalier ſur la côte de Caramanie, où les premiers Empereurs avoient établi pluſieurs colonies Romaines. M. l'abbé Belley croit que ces lettres initiales, C. A. déſignent *Cæſarea Antiochia*, dont parlent Pline & Strabon.

Pl. l. v c. 7. Strab. l. xii.

Venons à l'objet de ce Mémoire. Les médailles qui portent l'inſcription C. G. I. H. P. reſſemblent aſſez à celles de la colonie *Alexandria Troas*, ſoit par le métal, ſoit par le goût du deſſein & de la gravûre. Le cabinet de M. Pellerin en contient vingt que M. Vaillant n'a pas connues. M. l'abbé Belley en connoît encore ſeize autres; en comparant enſemble toutes ces médailles, il a reconnu qu'elles ont été frappées par la colonie de *Parium*, ville ſituée en Myſie ſur

la Propontide: l'inſcription entière eſt, *Colonia Gemella Julia Hadriana Pariana.*

Commençons par le dernier mot qui eſt le plus eſſentiel. Les types qui ſe voient ſur quelques-unes de ces médailles avec la lettre P. ſe retrouvent ſur d'autres médailles avec les lettres P A. comme ſur les médailles de Caracalla [a], de Macrin [b], de Philippe [c]. Ce même nom eſt marqué par trois lettres, PAR. ſur les médailles de Commode [d], de Géta [e], de Sévère-Alexandre [f]; enfin le nom eſt preſque entier ſur une médaille de Gallien [g], C. G. I. H. PARIA; d'ailleurs la ville de Parium étoit voiſine de Lampſaque & de Priapus. Pauſanias rapporte que Cupidon étoit adoré à Parium d'un culte particulier. Pline fait mention de la ſtatue de ce Dieu, comme d'un monument de la ville, on le voit repréſenté ſur une médaille, avec l'inſcription C. G. I. H. P. à la droite de ce Dieu eſt un terme de Priape.

Voy. la planche.

[a] Æ. III. Pell.
[b] Æ. III. Pell.
[c] Æ. III. Pell.
[d] Æ. III. Pell.
[e] Æ. III. Pell.
[f] Æ. III. Pell.
[g] Æ. II. Pell.

Pauſ. Bœot. p. 302.

Æ. II. in Antonino Pio Surb.

Les lettres I. H. ſont les initiales de *Julia Hadriana.* Sur une médaille de Gallien, on lit C. G. JVL. HA. P. la colonie fut établie par Auguſte; on lit ſur une médaille d'Antonin Pie, C. PARIA JVL. AVG. elle reçut de nouveaux bienfaits de l'empereur Hadrien. La Myſie ſe reſſentit de la munificence de ce Prince; il y fit bâtir la ville d'*Hadrianotheræ*, dont il reſte pluſieurs médailles : Cyzique prit le nom d'*Hadriana;* on en voit la preuve dans les inſcriptions de cette ville, données par M. le comte de Caylus. La lettre H ne commence à paroître ſur les médailles de Parium, que ſous le règne d'Hadrien; elle ne s'y voit point encore ſous Trajan. M. Pellerin a dans ſon cabinet une médaille de ce Prince, fort rare & peut-être unique; on y voit la tête de Trajan avec ſa légende, & au revers, OPTIMO PRINCIPI C. G. I. P. D. D. c'eſt-à-dire *Colonia Gemella Julia Pariana Decreto Decurionum*, avec le type du Capricorne, ſymbole d'Auguſte, fondateur de la colonie.

Æ. II. Reg.

Æ. II. Surb.

T. II, pl. 60, 63, 64.

Il ne reſte plus à expliquer que la lettre G. M. l'abbé Belley penſe que c'eſt la lettre initiale du mot *Gemella;* on lit ſur les médailles d'*Accis* en Eſpagne, C. I. G. A. [a], & ſur quelques-unes,

[a] *Æ. III. Aug. Vaill. pag. 13. Æ. II. Tiber. Vaill. p. 91.*

quelques-unes, COL. GEM. ACCI. [a]. Pline donne le nom de *Gemellenſes* [b] aux habitans de cette colonie. Une colonie étoit nommée *Gemella*, lorſque dans ſon établiſſement elle étoit formée par les vétérans de deux légions; comme une légion étoit appelée *Gemina* ou *Gemella*, lorſqu'elle étoit compoſée de deux légions réunies en une.

[a] *Æ.* I. & II. *Aug. Vaill. pag. 12 & 13. Æ.* I. *Tiber. Vaill. p. 92.*
[b] *Pl. l. III, c. 3.*

Après avoir prouvé que cette inſcription ſur les médailles déſigne *Parium*, M. l'abbé Belley, ſelon l'uſage qu'il a ſuivi dans l'explication de toutes les médailles de villes, donne une hiſtoire abrégée de la ville de Parium.

Elle étoit ſituée ſur la Propontide, entre Lampſaque & Priapus, dans un territoire fertile, & qui produiſoit des vins eſtimés; elle avoit un bon port: on fait remonter ſon antiquité juſqu'aux temps fabuleux. On a dit qu'elle prit ſon nom de *Parius*, fils de *Jaſion;* qu'il y habitoit une race d'hommes *Ophiogènes*, c'eſt-à-dire deſcendus d'un héros qui avoit été ſerpent, & qu'ils avoient la vertu de guérir la morſure des bêtes vénimeuſes, comme les *Pſylles* d'Afrique; ce qu'il y a de certain, c'eſt que cette ville fut fondée par les Miléſiens, les Érythréens & les habitans de l'iſle de Paros, d'où elle a pris ſon nom. Elle s'accrut des ruines de la ville d'Adraſtée; & ſous les rois de Pergame, une partie du territoire de la ville de Priapus lui fut ſoûmiſe. ΠΑΡΙΑΝΩΝ, ſur les médailles, déſigne les habitans de Parium; & ΠΑΡΙΩΝ, ceux de l'iſle de Paros. Elle étoit de la province proconſulaire d'Aſie; Auguſte en fit une colonie. Pline ne l'a pas oubliée; mais il paroît l'avoir confondue avec *Adraſtia:* elle jouiſſoit du droit Italique, comme *Alexandria Troas.* Cette ville, ainſi que les autres colonies, étoit gouvernée par un Sénat ou Conſeil compoſé de Décurions; ſes Duumvirs ſont marqués ſur une médaille frappée ſous Gallien. La pluſpart des types des médailles de Parium, ſont relatifs à l'établiſſement de la colonie; on y voit le colon ou laboureur traçant avec la charrue l'enceinte de la ville & les limites du territoire; la louve avec les jumeaux, ſymbole d'une origine Romaine, le capricorne, ſymbole d'Auguſte; les enſeignes

Stephan. *Strab. l. XIII, p. 588.* *Strab. ibid. & l. X, p. 487.* *Goltz.* *Æ. Reg.* Pell. *Spon. miſc. p. 173.* *Pl. l. V. c. 32. ff. l. V, tit. 15, leg. 8, 56, 9.* *Æ.* II. Peller.

militaires qui furent portées à la tête des vétérans, lorſqu'ils furent conduits à ce nouvel établiſſement, le génie de la colonie.

Les médailles repréſentent auſſi les divinités de Parium: on y voit la Diane que les anciens appeloient *Lucifera*. Strabon nous apprend que le culte d'Apollon & de Diane fut tranſféré de la ville d'Adraſtée à Parium, & qu'on leur éleva un autel d'une grandeur & d'une beauté extraordinaires; c'étoit l'ouvrage du célèbre Hermocréon. Le Dieu des jardins, qui avoit donné ſon nom à une ville voiſine, paroît ſur ſes médailles: on y voit auſſi Cupidon; & Pline parle de la ſtatue de ce Dieu placée dans cette ville; elle étoit de la main de Praxitèle, & elle égaloit en beauté la Vénus de Gnide. La colonie rendit les honneurs divins à Jule Céſar & à Auguſte; on en trouve la preuve dans une inſcription rapportée par Spon & par Wheler. La même ville donna la naiſſance au fameux Pérégrin, dont Lucien a décrit la mort. Les habitans de Parium lui dreſſèrent des ſtatues, & lui attribuèrent la vertu de faire des miracles & de rendre des oracles.

Strab. l. XIII, pag. 487 & 588.

Pauſan. Bœotic.

Pl. l. XXXVI, c. 5.

Spon. miſc. p. 173.

Wheler, edit. Fr. t. I, p. 122.

Athenag. apol.

M. l'abbé Belley prend, de l'hiſtoire de Parium, occaſion d'expliquer deux médailles ſingulières de cette ville. La première frappée ſous le règne de Commode, a pour type du revers un bœuf debout, la tête élevée, qui préſente le pied droit de devant à une figure aſſiſe, comme pour en recevoir du ſoulagement; on lit au deſſus cette inſcription, DEO AESC. SVB. Ce type ſe trouve encore ſur une médaille de la même ville, frappée ſous Gallien, avec l'inſcription DEO AESC. mais ſans le mot SVB. M. l'abbé Belley propoſe avec modeſtie une conjecture très-raiſonnable. Eſculape, le Dieu de la Médecine, avoit des temples par toute la terre; on en connoît deux en Myſie, l'un à Pergame, l'autre à Pœmanine, ville dont parle Pline & Étienne de Byzance, & dont on a des médailles. Il eſt très-croyable que les payens l'invoquoient, non ſeulement pour la guériſon des hommes, mais encore pour les maladies des animaux. Hiéroclès, dans la préface de ſon ouvrage ſur l'art de panſer

Æ. II. Peller. Æ. III. Lebeau.

Æ. III. Peller.

les chevaux, s'exprime en ces termes : κεκλήθωσαν δ' ἡμῖν συμφορεῖς τ' λόγῳ τῶδε ποσειδῶντε ἵππειος τ' ὁ δ' τ' ἀνθρώπων γένους σωτὴρ Ἀσκληπιὸς, ᾧ πάντως πῦ καὶ ἵππων μέλει. *Invoquons, pour obtenir du ſecours dans cet art, Neptune Equeſtre, & Eſculape, le conſervateur du genre humain, qui prend auſſi un grand ſoin des chevaux.* Les habitans de Nicée firent graver ſur une de leurs médailles le ſymbole de ce double bienfait d'Eſculape envers les hommes & les animaux. On voit un cavalier ſur un cheval, qui d'un pied formé comme le bras d'un homme, tient le bâton d'Eſculape, avec l'inſcription ΙΠΠΟΝ ΒΡΟΤΟΠΟΔΑ, comme le baron de Spanheim l'a déjà obſervé. On peut croire qu'une maladie ſur les beſtiaux, ſemblable à celle qui depuis quelques années a déſolé pluſieurs régions de l'Europe, ſe fit ſentir, ſous les règnes de Commode & de Gallien, dans l'Aſie mineure, & en particulier dans le territoire de Parium; que les habitans de la colonie, pour obtenir la ceſſation de ce fléau, firent des vœux à Eſculape; que le mal ayant ceſſé, ils offrirent des ſacrifices en action de graces, & qu'ils placèrent dans le temple du Dieu, ſuivant l'uſage pratiqué alors, un tableau qui repréſentoit le vœu de la colonie. Il eſt bien probable que le type des médailles dont il s'agit, a été gravé d'après cette ſorte d'*ex-voto*. Les lettres SVB. ſont, ſelon cette conjecture, les premières du mot *Subvenienti ;* le terme grec Συμφορεὺς, dans le texte d'Hiéroclès, préſente la même idée. Tibulle a dit, en parlant de ces tableaux votifs :

Gord. Pio, Æ. 1.

Tib. l. I & III.

Nunc, Dea, nunc ſuccurre mihi : nam poſſe mederi
Picta docet templis multa tabella tuis.

L'autre médaille ſingulière de Parium, frappée ſous Gallien, repréſente un arc de triomphe; on le voit ſur un moyen bronze publié par M. Vaillant, & ſur un grand bronze très-rare du cabinet de M. Pellerin. Quelques Savans ont cru que c'étoit un monument du triomphe de Gallien qui, dans le ſein de la molleſſe & de la volupté, eut la vanité de célébrer à Rome une eſpèce de triomphe, tandis qu'il laiſſoit

l'empire en proie aux rébelles & aux Barbares: mais cette extravagante cérémonie n'attira à Gallien que du ridicule; Rome même ne lui érigea point de ſemblable monument; & l'arc qu'on y voit encore, & qu'on appelle l'*arc de Gallien*, ne porte aucune marque ni aucun ornement de triomphe: l'inſcription fait connoître que cet édifice fut élevé en l'honneur de Gallien & de l'impératrice Salonine, par un particulier nommé *Marcus Aurelius*, & nullement par autorité publique. M. l'abbé Belley penſe que la colonie de Parium fit élever dans ſa ville, en l'honneur de Gallien, mais pour un ſujet tout différent, l'arc de triomphe qui eſt repréſenté ſur ſes médailles. L'an 267, les Hérules, nation Germanique, ſortirent des Palus Méotides, traverſèrent le Pont-Euxin avec une flotte de cinq cens vaiſſeaux, entrèrent dans le Boſphore juſqu'à Byzance, où ils furent battus par un Général Romain, & ſe retirèrent à l'entrée du détroit dans le Pont-Euxin; mais dès le lendemain, ayant profité d'un vent favorable, ils rentrèrent dans le canal, paſsèrent devant Byzance, & allèrent débarquer au port de Cyzique: ils pillèrent cette grande ville, ravagèrent la côte de la Propontide, où étoit ſituée la ville de Parium, paſsèrent le detroit de l'Helleſpont, firent le dégât dans les iſles de Lemnos & de Scyros, abordèrent dans la Grèce, où ils prirent & brûlèrent Athènes, Corinthe, Argos, Sparte, & mirent à feu & à ſang toute l'Achaïe. Les Athéniens les battirent dans un défilé; mais cet échec n'arrêta pas leurs ravages, ils ſe répandirent dans l'Illyrie. L'empereur Gallien ſe réveilla de ſon aſſoupiſſement en cette occaſion; il alla en perſonne ſecourir ces provinces déſolées: il attaqua & vainquit les Barbares, & obligea leur chef de ſe rendre. L'Empereur retourna en Italie, & chargea le Général Marcien de pourſuivre ces Barbares; celui-ci les battit pluſieurs fois, & les força de paſſer le Danube, & de ſortir des terres de l'empire. L'Aſie mineure délivrée de ces redoutables ennemis, célébra ſans doute la victoire de Gallien par des réjouiſſances publiques. La ville de Parium, qui avoit été expoſée à leurs ravages, fit élever alors cet

Nardini, Roma antica, l. III, c. 4, p. 170.

arc de triomphe. C'eſt un édifice compoſé de trois arcades ſur lequel l'Empereur paroît dans un char attelé de deux éléphans, au milieu de deux victoires qui lui préſentent une couronne de laurier.

La ville de Parium, comme il a déjà été obſervé, étoit dépendante du gouvernement de l'Aſie proconſulaire; mais ce gouvernement ayant été diviſé en pluſieurs provinces ſous le règne de Dioclétien, Parium fut compriſe dans la nouvelle province d'Helleſpont, dont Cyzique étoit la métropole. Elle eut des Évêques ſuffragans du métropolitain de Cyzique. On en peut voir la ſuite dans l'*oriens Chriſtianus* du P. le Quien. Les provinces orientales ayant été partagées en différens *thèmes* ou départemens militaires après le règne d'Heraclius, cette ville nommée alors Πάριος, fut compriſe dans le thème d'*Obſicion*. Cette diviſion ſubſiſta ſous les empereurs Grecs juſqu'à la grande invaſion des Turcs dans cette partie de l'Aſie mineure au commencement du XIVe ſiècle. Un de leurs chefs, appelé Caraſſi, s'empara de la Troade & des pays voiſins, & donna ſon nom à ce canton. On l'appelle encore *Liva*, ou diſtrict *de Caraſſi;* il dépend du Pachalik d'Anadoli. La ville de Parium étoit encore connue au XVIe ſiècle, du temps du géographe Sophien, ſous le nom de *Pario*. Elle eſt maintenant détruite, & on en voit les ruines près d'un lieu appelé *Kamaris*, ſur un baſſin qui étoit anciennement le port de la ville.

Notit. Hierocl. edit. Veſſel. pag. 662.

Conſt. Porph. Them. IV.

Geog. Turc. ch. 28, traduct. Fr. mſ. Bibl. du Roi, p. 1927.

Ortel. theſ. geog. voce Parium.

REMARQUES

Sur les Médailles qui portent cette Inſcription abrégée, AEL. MVNIC. COEL. *ou* COIL.

1754. LES lettres initiales COEL ou COIL, qui déſignent un nom de ville ſur les médailles, ont été diverſement expliquées. Le P. Hardouin a d'abord attribué ces médailles à la ville de *Cœlium* dans la Calabre, près de Brindes; enſuite à *Cœla*, ville & port de la Cherſonèſe, près de Seſtos; enfin il explique ainſi l'inſcription, AEL*ium* MVNIC*ipium* CO*nſuaranorum* EL*iberis* ou IL*liberis;* ce ſeroit Collioure en Rouſſillon. M. Vaillant prétend que ces médailles ont été frappées dans la ville de *Coellus*, ou *Coillu*, port de mer de Numidie; mais, ſelon le P. Hardouin, cette ville n'eſt jamais nommée, ni dans les Géographes, ni dans les Conciles, que *Culla* ou *Culli*. Le baron de Spanheim attribuoit ces médailles à *Cœlobriga* en Eſpagne. Les Antiquaires ont ſuivi l'opinion de M. Vaillant.

Num. pop. & urb. p. 120.

Antirr. p. 82.

Select. oper. p. 43.

Numiſm. colon. t. I. p. 244, 285. t. II, p. 43. 92, 114, 270.

Deuſdedit præſ. num. t. II, p. 605.

La même raiſon qui avoit porté M. l'abbé Belley à chercher hors de l'Afrique la ville dont il eſt parlé dans l'extrait précédent, l'a auſſi déterminé ſur la ville dont les médailles portent AEL. MVNIC. COEL ou COIL. Toutes ces médailles viennent du Levant. Cette ville devoit être un port de mer, puiſque la pluſpart de ces médailles ont pour type l'avant d'une galère. Leur fabrique reſſemble beaucoup à celle des médailles de Seſtos, dans la Cherſonèſe de Thrace.

De toutes ces circonſtances réunies, M. l'abbé Belley a conclu que ces médailles ont été frappées par les habitans de *Cœla*, port de mer de la Cherſonèſe de Thrace, voiſin de la ville de Seſtos. C'étoit l'opinion que le P. Hardouin avoit ſoûtenue dans ſon *Antirrheticus*, mais il l'avoit abandonnée dans la ſuite.

Cœla étoit ſituée au midi de Seſtos, ſur le détroit de

l'Helleſpont, au fond d'une anſe avancée dans les terres; d'où elle prit le nom de Λιμὴν Κοῖλος, & de *Portus Cœlos*, comme la nomment Méla & Pline. Le port donna le nom à la ville, appelée par les Grecs Κοῖλα, comme on le voit dans les écrivains & dans les actes des Conciles. Ptolémée la nomme Κύλλα, & la chronique d'Alexandrie Κύλα. Cette variation de nom a été ſuivie par les habitans de la ville, qui firent frapper des monnoies avec l'inſcription Latine. On lit, ſur quinze de leurs médailles, COILA; ſur neuf autres COELA, & ſur deux autres, du cabinet de M. Pellerin, CVLLA. On ſait que dans les inſcriptions latines les Anciens ont ſouvent employé indifféremment les lettres OE, OI, V. COERAVIT, COIRAVIT, CVRAVIT. LOEDOS, LOIDOS, LVDOS. MOENICIPIIS, MOINICIPIIS, MVNICIPIIS, &c.

Mela, l. II, c. 2. Plin. l. IV, c. 11. *Conc. Nicæn. II, act. VII.* *Nicet. Chon. l. V.* *Ptol. l. III, c. 22.* *Æ. II. Sept. Sev. & Gord. Pii.*

Le port de Cœla eſt célèbre dans l'hiſtoire de l'antiquité, par la victoire que les Athéniens y remportèrent ſur les Lacédémoniens, dont la flotte fut entièrement détruite. La ville, avantageuſement ſituée pour la navigation & le commerce, acquit, ſous le règne d'Hadrien, la dignité & les priviléges de municipe. Ce Prince, qui répandoit ſes bienfaits par tout l'Empire, LOCVPLETATOR ORBIS TERRARVM, fit en particulier de grands biens aux villes de Myſie, comme le prouve l'extrait précédent. Il fit conſtruire un aquéduc & des bains pour la colonie d'Alexandrie de Troade; il étendit ſa munificence ſur la ville de Cœla, qui n'étoit ſéparée de la Troade que par le détroit de l'Helleſpont.

Mela, l. II, c. 2. *Philoſtr. vit. Herod. Sophiſt.*

Elle prit par reconnoiſſance, avec la permiſſion de l'Empereur, le ſurnom d'*Ælium*; Ælius étoit le nom propre d'Hadrien. Elle reçut apparemment de nouvelles graces de Caracalla, puiſqu'elle prit en ſon honneur le titre d'*Antonianum*, qu'on lit ſur les médailles de Cœla, frappées ſous le règne de ce Prince, & ſous ceux d'Élagabale, de Sévère Alexandre & de Maximin.

Les types des médailles de Cœla ne ſont pas fort variés. On voit ſur le plus grand nombre une demi-galère, preſque

toûjours avec la corne d'abondance, pour marquer la commodité du port. Quatre autres médailles repréſentent un Silène qui porte un outre, pour déſigner la bonté des vignobles du territoire. On voit ſur deux autres la louve & les jumeaux, ſymbole de l'origine des Romains, fort ordinaire ſur les monumens des colonies Romaines & des municipes. Enfin le génie de la ville paroît ſur deux médailles. Il eſt placé dans un temple au revers de Voluſien, médaille très-rare du cabinet de M. Pellerin.

Æ. II. *Voy. la planche,* n.° X.

Sous le haut Empire la ville de Cœla étoit compriſe dans la province de Thrace. Après le démembrement des grandes provinces, elle fit partie de la province de Thrace qu'on appela Europe, ſous la métropole d'Héraclée. Elle eut des Évêques qui gouvernèrent auſſi Madytos, ville voiſine. Après le règne d'Héraclius, Cœla fut compriſe dans le thème ou département militaire de Thrace. Nicétas Choniate, dans la vie d'Émanuel Comnène, appelle cette ville τὰ Κοῖλα. Anne Comnène fait mention des ports de Madytos & de Cœla, τοῖς λιμέσι Μαδύτου καὶ Κοίλων. Depuis ces auteurs, qui écrivoient dans le XIIe ſiècle, on ne trouve aucun monument de cette ville. M. l'abbé Belley croit qu'elle a été ruinée depuis pluſieurs ſiècles. Il n'en eſt fait aucune mention ni dans les deſcriptions, ni ſur les cartes du détroit des Dardanelles.

Notit. Hierocl. edit. Veſſel. pag. 632.
Or. Chriſt. du P. le Quien.

L. v. Alex. l. XIV, p. 429.

REMARQUES

REMARQUES

Sur les Médailles qui ſont marqués des lettres initiales C. I. C. A.

LES médailles qui portent pour inſcription les lettres C. I. C. A. ont encore excité des diſputes fort vives entre M. Vaillant & le P. Hardouin. M. Vaillant les croyoit frappées à Carthage, & il expliquoit ainſi ces lettres, *colonia Julia Carthago antiqua.* Son opinion a été adoptée par la pluſpart des Antiquaires; mais le P. Hardouin, plus conſtant à combattre les autres qu'à s'accorder avec lui-même, a ſoûtenu avec vivacité, tantôt que ces médailles appartenoient à *Cæſarea Auguſta*, Saragoſſe, tantôt à Corinthe. M. l'abbé Belley rejette ces trois opinions, parce qu'il eſt certain que ces médailles ne ſe découvrent que dans le Levant, & que leur fabrique ne reſſemble point à celle des médailles de Carthage, ni de Saragoſſe, ni de Corinthe. Voici une route plus ſûre qu'il a ſuivie pour reconnoître le pays natal de ces médailles. 1754.

En raſſemblant toutes les médailles connues qui donnent la légende C. I. C. A. & les réuniſſant à d'autres de même fabrique, dont la légende eſt moins abrégée, on découvre cette gradation, C. I. C. A., C. I. C. A. P., C. I. C. A. P. A., enfin COL. JVL. CONC. APAM. Ces médailles ont preſque toutes les deux lettres D. D. c'eſt-à-dire *Decreto Decurionum.* Il réſulte évidemment de ces obſervations, que les médailles dont il s'agit, ont été frappées par la colonie d'Apamée: il n'eſt plus queſtion que de rechercher quelle eſt cette ville d'Apamée. *Voy. la planche.*

On connoît pluſieurs villes de ce nom en Orient; mais on n'en connoît qu'une qui ait reçû une colonie Romaine; c'eſt Apamée de Bithynie, ſituée ſur la Propontide: elle avoit un port commode, qui ſervoit d'entrepôt à la ville de Pruſe, comme il eſt encore aujourd'hui le lieu de l'embarquement & le grand paſſage de Bourſe à Conſtantinople.

La fondation de cette Apamée remonte à la plus haute antiquité, & jusqu'aux temps héroïques. Elle s'appeloit d'abord *Myrlea;* on lit sur quelques médailles ΑΠΑΜΕΩΝ ΜΥΡΛΕΑΝΩΝ. On croyoit qu'une Amazone lui avoit donné son nom: c'est l'origine fabuleuse que les anciens donnoient à Smyrne, à Cumes, & à plusieurs autres villes de l'Asie; mais en se fixant aux monumens historiques, on trouve que la ville de Myrlée fut une colonie de Colophon. Myrlée étoit florissante; elle se gouvernoit suivant ses loix & par ses Magistrats, ainsi que les autres villes grecques de l'Asie. Philippe, roi de Macédoine, père de Persée, la prit, la ruina, & la remit entre les mains de Prusias, roi de Bithynie, son allié. Ce Prince la fit rebâtir à cinq cens pas vers le nord-oueſt, selon Pocock, & lui donna le nom d'Apamée en l'honneur de la reine Apamée sa femme. Cette ville, avec toute la Bithynie, passa sous la domination Romaine, en exécution du testament du roi Nicomède.

Liebe, thes. Frider.

Mela, l. I, c. 19.

Pl. l. V, c. 32.

Stephan voce ΜΥΡΛΕΙΑ.

Descript. of the East. t. II, p. 124.

Apamée reçut dans la suite une colonie Romaine; les historiens n'en fixent point l'époque: elle étoit établie sous le règne de Tibère, lorsque Strabon composoit ses livres de géographie. Les monumens nous apprennent qu'elle dut son établissement à Auguste, *Colonia Julia Concordia Augusta Apamea.* Pline parle de cette colonie; elle avoit le privilége d'être gouvernée par ses Magistrats, & d'être indépendante du gouverneur de la Province. Pline le jeune étant gouverneur de Bithynie, voulut se faire rendre compte des revenus de la colonie, de ses dépenses, & des sommes qui lui étoient dûes. Les Magistrats lui représentèrent qu'ils desiroient le satisfaire; mais qu'aucun de ses prédécesseurs n'avoit vû les comptes de la ville, qui suivant un usage très-ancien, avoit le privilége de régir ses revenus sans en rendre aucun compte. Ils dressèrent un mémoire qui fut envoyé à l'empereur Trajan. Le Prince répondit que Pline feroit la révision de leurs comptes par ordre exprès de l'Empereur, sans déroger cependant aux priviléges de la ville.

Strab. l. XII, p. 564.

Pl. l. V, c. 32.

Pl. l. X, ep. 56.

Ib. ep. 57.

M. l'abbé Belley connoît vingt-trois médailles de la colonie

d'Apamée, frappées sous différens Empereurs depuis Néron jusqu'à Gallien : elles portent presque toutes l'inscription *colonia Julia Concordia Apamea.* Le nom *Julia* pourroit s'appliquer à Jule César, & quelques Antiquaires l'ont cru ainsi; mais plusieurs de ces inscriptions y joignent le nom d'*Augusta;* ce qui détermine la fondation de la colonie au règne d'Auguste qui prit le nom de son père adoptif. On voit le nom de *Julia* donné à plusieurs colonies qui doivent sans contredit leur origine à Auguste.

La raison du nom *Concordia* est plus difficile à découvrir. Selon M. Vaillant, la colonie d'Apamée prit ce titre en vûe de son union avec la ville de Pruse, qui reconnoissoit aussi le roi Prusias pour fondateur. M. l'abbé Belley rejette cette opinion. Il paroît certain, dit-il, que les noms & les titres honorifiques donnés aux colonies Romaines, avoient rapport au gouvernement Romain plutôt qu'à l'état primitif des villes qui recevoient les colonies. Ces titres d'honneur sont ordinairement les mêmes que les vertus, les qualités qu'on attribuoit à la personne ou au gouvernement des Empereurs. Plusieurs colonies ont pris le titre de *Felix ;* la colonie de Béryte porte le surnom de *Felicitas ;* la colonie de Deulton en Thrace avoit pris celui de *Pacensis ;* d'autres celui de *Victrix.* Lucien dit que dans l'établissement de la colonie de Carrhes, en Mésopotamie, on délibéra si on ne lui donneroit pas le nom d'Ὁμόνοια, *Concordia.* La colonie d'Hadrumet, en Afrique, reçut le titre de *Colonia Concordia Ulpia Trajana.* Ce même nom fut donné à Apamée, pour représenter l'heureuse concorde qui régnoit dans l'empire Romain sous le gouvernement d'Auguste qui établissoit la colonie.

T. II, p. 342.

Lucian. de conscrib. hist. c. 31.

Grut. CCCLXII.

Les médailles de la colonie d'Apamée présentent différens types. Les uns sont relatifs à sa situation sur la mer & à son port; comme la galère avec les rameurs, Neptune sur un moyen bronze du Cabinet de M. Pellerin, qui n'a point encore été publié. M. Vaillant a fait graver une belle médaille, qui représente une femme assise sur un dauphin, tenant d'une main une Victoire, & de l'autre l'ornement d'une proue de

Julia Domna. Æ. II. T. II, p. 23.

vaiſſeau, *acroſtolium ;* il croit que c'eſt l'amazone Myrlea. D'autres types rappellent l'établiſſement de la colonie Romaine; tels ſont le Colon conduiſant la charrue, deux aigles légionnaires entre deux autres enſeignes, la louve & les jumeaux, une inſcription votive au génie du peuple Romain, GENIO P. R. Quelques autres ſe rapportent au culte religieux de la colonie; une Diane portant deux flambeaux, DIANAE LVCIF. un Bacchus tenant le canthare & le thyrſe, avec la panthère à ſes pieds; ce type peut auſſi marquer la bonté des vignobles du territoire d'Apamée. On voit enfin, ſur une médaille de Gallien, une Victoire avec ſes attributs. M. l'abbé Belley rapporte ce type à la victoire ſur les Hérules, dont il a déjà donné l'hiſtoire en expliquant les médailles de Parium. Ces Barbares avoient maltraité les villes de Nicée, de Cium, d'Apamée & de Pruſe, avant que d'aller deſcendre au port de Cyzique. Apamée étoit la patrie du célèbre grammairien Aſclépiade, qui vivoit du temps d'Eumène & d'Attale, rois de Pergame. Il donna des leçons dans Rome & dans Alexandrie; il corrigea les écrits des anciens philoſophes Grecs, & compoſa pluſieurs ouvrages qui n'exiſtent plus.

Æ. Max. Pell.

Peller. In Valer. ſen.

Æ. I. Peller.

Æ. II. Surbek.

Zozim. l. 1.

Suid. voce Ἀσκληπιάδης.

Cette ville étoit compriſe dans la province de Bithynie, ſous la métropole de Nicomédie. Mais cette province ayant été partagée en deux, ſous les empereurs Valentinien & Valens, Apamée fit partie de la ſeconde Bithynie ſous la métropole de Nicée. Elle eut des Évêques dont on peut voir la ſuite dans l'*Oriens Chriſtianus.* Dans le VIIe ſiècle elle fit partie du thème, ou département militaire appelé *Opſicion.* Conſtantin Porphyrogénète paroît avoir diſtingué la ville d'Apamée de celle de Myrlée. Elle reſta ſoûmiſe aux empereurs Grecs juſqu'au XIVe ſiècle. Orkhan, fils d'Oſman, premier ſultan de la dynaſtie des Turcs Ottomans, prit du vivant de ſon père, Nicée, Nicomédie, Pruſe & les villes voiſines. Le ſultan Orkhan établit dans la ſuite le ſiége de ſon empire dans la ville de Pruſe. Il y fit bâtir une magnifique moſquée avec un beau collége & un couvent de Derviches. Cette ville ſubſiſte encore ſous le nom de *Medaniah;* les Francs l'appellent *Montagna;*

Notit. Hieroc. edit. Weſſel. p. 692.

Oriens Chriſt. t. 1, p. 639.

Spon. Wheler.

dans le Liva ou district de Khoudavendi kian, qui dépend du Pachalik d'Anadoli.

Voici l'état moderne de la ville d'Apamée, que M. l'abbé Belley décrit d'après la géographie Turque, traduite en François pour la Bibliothèque du Roi. « Medaniah est un bourg situé sur la côte méridionale du golfe de Kemlik, à cent milles de Constantinople. Ce bourg est le port de Brousse, dont il est éloigné de six heures de chemin. On y trouve des chevaux de louage pour la ville de Brousse. Il y a plusieurs dgiamis ou grandes mosquées, & des bains publics. Son district comprend vingt-quatre villages. Le territoire a de grands vignobles. Il produit aussi des olives, de très-belles grenades & des citrons. La terre y est très-bonne. Les habitans de ce bourg sont la moitié Mahométans & la moitié Chrétiens. »

Ch. XXVIII, p. 1914.

C'est par ces recherches que M. l'abbé Belley travaille à terminer les disputes & à fixer les incertitudes des Antiquaires. On lui a encore obligation de conduire l'histoire des anciennes villes jusqu'aux derniers temps, au travers du labyrinthe du moyen âge.

SUR DES ARMES DE CUIVRE DÉCOUVERTES A GENSAC.

LA construction & la réparation des grands chemins, dont la France est maintenant plus occupée qu'aucun autre pays de l'Europe, obligeant à fouiller la terre, donne occasion de retirer de ses entrailles, des monumens qu'elle n'a pas eu le temps de consumer tout-à-fait. M. Trudaine, Intendant des finances, qui dirige ces grands ouvrages, aussi connu par un goût éclairé pour les Sciences & les Arts, que par un zèle intelligent à faciliter au Commerce ses anciennes routes, & à lui en ouvrir de nouvelles, envoya à l'Académie, dans le mois de Juin 1751, sept épées de cuivre jaune, avec une roue creuse, un morceau de cuivre ressemblant à

1751.

un fer de lance, & quelques petites pièces de même métal, déterrées à Genſac près de Gannat en Bourbonnois.

Les épées attirèrent d'abord les regards de l'Académie, comme ceux d'Achille à Scyros. Les ſentimens ſe partagèrent; pluſieurs Académiciens prétendirent que c'étoient des armes de combat: entre ceux qui étoient de cet avis, les uns croyoient reconnoître dans ces épées la fabrique Romaine; d'autres les attribuoient aux Gaulois, quelques-uns aux Francs établis dans les Gaules. Selon l'autre opinion, ces épées n'avoient point été fabriquées pour la guerre; c'étoient ou des armes de gladiateurs, ou des débris de quelque monument tel qu'un trophée, un char de triomphe; & la roue trouvée dans le même lieu, ſembloit confirmer cette penſée: quelques-uns même ne les regardoient que comme des armes de parade, & ne leur donnoient pas plus d'antiquité que les joûtes & les tournois du XII.e & du XIII.e ſiècle. Ces diſputes donnèrent lieu d'agiter la queſtion, ſi les anciens ont employé le cuivre à la guerre dans leurs armes offenſives. Je vais donner le précis de ce qui fut dit de part & d'autre ſur cet article.

M. le comte de Caylus, qui joint à une connoiſſance très-étendue des arts pratiqués de nos jours une étude profonde de ces mêmes arts chez les anciens, n'a pas balancé à décider que ces épées étoient antiques & de fabrique Romaine. Il eſt perſuadé que les anciens faiſoient uſage des armes de cuivre pour l'offenſive comme pour la défenſive. Cette opinion reçûe de la pluſpart des Antiquaires, principalement en Italie, eſt fondée ſur les monumens mêmes, ſur les raiſons phyſiques & ſur des expériences modernes.

Toutes les armes antiques que les cabinets renferment, ne ſont que de cuivre. M. le comte de Caylus ne connoît que deux lames d'épées de fer, que l'on puiſſe regarder comme Romaines; elles ſont dans le cabinet des Jéſuites de Lyon. Malgré la rouille & tout ce qui contribue à détruire ce métal, n'eſt-il pas étonnant que de ce nombre prodigieux d'armes fabriquées par les Romains, il ne s'en ſoit pas conſervé quelques-unes dans des lieux ſecs, & principalement dans

un pays chaud tel que l'Égypte? De plus les anciens ont fait un grand uſage de la fonte; on ſait qu'ils avoient une parfaite connoiſſance de tous les ſecrets de cet art.

Les raiſons phyſiques favoriſoient encore le ſentiment de M. le comte de Caylus. La terre préſente le cuivre avec facilité, & en parties fort étendues: il ſe met aiſément en fuſion, il prend le moule d'une façon complète; auſſi l'hiſtoire nous apprend que ce métal a été le premier & le plus généralement employé. Le fer au contraire n'eſt point du tout apparent dans la mine; on ne le trouve qu'en très-petites parties, qu'il faut réunir par une première fonte. Nous ſommes ſi accoûtumés au travail de ce métal, que nous ne faiſons aucune attention à la quantité d'opérations néceſſaires pour le mettre en état de ſervir. Nous nous perſuadons, ſans examen, que le fer eſt le plus commun des métaux, parce que la terre en eſt remplie dans la partie de l'Europe que nous habitons; mais ſans faire une énumération des pays dans leſquels on ne l'a jamais trouvé, il n'exiſtoit ni dans la Grèce, ni dans l'Aſie, ni dans la partie de l'Afrique connue des anciens; du moins les auteurs ne nous parlent d'aucune mine de ce métal qu'on eût découverte dans ces pays; il y étoit donc fort rare, & par conſéquent fort cher. Ajoûtez à ces raiſons le poids de ce métal, ſon volume, la petiteſſe des bâtimens de mer, le peu d'étendue du commerce & les obſtacles qu'il rencontroit: toutes ces conſidérations ſemblent prouver que les anciens n'employoient pas communément le fer.

Mais l'expérience étant au deſſus du raiſonnement, M. le comte de Caylus l'a conſultée; elle lui a donné des lames d'épées toutes pareilles à celles de Genſac: on y voit le cuivre trempé, & par conſéquent très-dur, forgé, travaillé, ſuſceptible de la meule, & revêtu de toutes les propriétés du fer. Ces lames modernes ſont même plus dures & plus fortes, elles ont plus de reſſort; mais cette différence ne vient ſans doute que de l'altération qu'ont produite dans les épées de Genſac les ſels & les nitres de la terre dans l'eſpace d'un ſi

grand nombre de siècles. Il n'y a pas jusqu'à la diversité qui s'aperçoit entre les lames antiques, que M. le comte de Caylus n'ait trouvé le moyen d'imiter. Les lames qu'il a fait travailler ne sont pas toutes de la même main; on est arrivé à leur fabrique par des procédés différens: ces procédés ne sont pas même à son avis les seuls qu'on puisse suivre, il en imagine quelques autres qui pourroient avoir autant d'efficacité. Si l'on est curieux de voir le détail de ces opérations, on les trouvera développées dans le premier volume du recueil d'antiquités que M. le comte de Caylus a fait paroître l'année suivante, & qu'il a dédié à l'Académie.

P. 238.

M. Levesque de la Ravalière, prit un parti opposé à M. le comte de Caylus; il entreprit de prouver que ni les Grecs, ni les Romains, ni les Gaulois, ni les Francs n'avoient employé l'airain ou le cuivre pour les armes offensives. Il faut, selon lui, rejeter le témoignage des Poëtes; ils n'ont cherché qu'à embellir leurs poëmes par des fictions; ce n'est pas chez eux qu'il faut puiser les vérités historiques. Hésiode a divisé les premiers temps du monde en cinq âges; l'âge d'airain est le troisième; il précède celui des héros, & celui-ci précède l'âge de fer, qui n'est que le cinquième & le dernier. Homère a suivi la même idée: il place la scène du siége de Troie dans le siècle héroïque; & c'est pour cette raison qu'il donne ordinairement à ses Dieux & à ses héros, des armes d'airain. Cependant, malgré ce système poëtique, la vérité historique échappe souvent à ces deux grands Poëtes. Hésiode, dans la Théogonie, donne des armes de fer aux Titans combattans contre Jupiter; il donne une massue de fer à Hercule. Homère parlant d'une guerre qui précéda celle de Troie, met une massue de fer entre les mains d'Areïthoüs; dans la guerre de Troie même, quoiqu'il emploie pour l'ordinaire des lances & des épées d'airain, il fait souvent mention d'armes de fer; M. l'abbé Sallier en a recueilli un grand nombre de passages dont il a fait part à l'Académie; & d'ailleurs Eustathe remarque sur le 236.e vers du premier livre de l'Iliade, que par le mot χαλκος, Homère entend le fer même.

Opera & dies v. 108.

Vers. 864. Clyp. Herc. v. 128. Il. lib. VII, vers. 141.

Si

Si l'on consulte les premières annales du monde, on trouvera le fer mis en œuvre en même temps que l'airain par la huitième génération des hommes. Tubalcain, fils de Lamech, trouva l'art de travailler ces deux métaux : *Fuit malleator & faber in cuncta opera æris & ferri.* La connoissance de ces arts ne resta pas ensevelie sous les eaux du déluge. Les mines de fer, ainsi que celles d'airain, étoient communes dans le pays de Chanaan. Moyse faisant aux Israëlites l'éloge de cette terre, leur dit que le fer y est aussi commun que la pierre, *terræ istius lapides ferrum sunt.* On le forgeoit, on en faisoit des haches, des instrumens de guerre & d'agriculture. L'Écriture sainte en rend témoignage en une infinité d'endroits : si le fer d'une hache se démanchoit en coupant du bois, & qu'il allât tuer un homme, l'homicide involontaire pouvoit, selon les loix de Moyse, se réfugier dans une ville d'asyle. Les Philistins, pour ôter aux Israëlites les moyens de leur faire la guerre, enlevèrent tous les artisans en fer, *porrò faber ferrarius non inveniebatur in omni terrâ Israël; caverant enim Philisthiim, ne fortè facerent Hebræi gladium aut lanceam.* La lance de Goliath étoit armée de fer, & ce fer pesoit six cens sicles, *ipsum autem ferrum hastæ ejus, sexcentos siclos habebat ferri.* Le fer étoit donc le métal qu'on employoit dès-lors pour l'offensive. L'airain ne servoit que pour les armes défensives, *& cassis ærea super caput ejus, & loricâ squamatâ induebatur. Porrò pondus loricæ ejus quinque millia siclorum æris erat, & ocreas æreas habebat in cruribus, & clypeus æreus tegebat humeros ejus,* dit l'Écriture sainte en décrivant l'armure de Goliath.

Deut. c. 8, v. 9.

Ib. c. 19, v. 5.

Reg. l. 1, c. 13, v. 19.

Reg. l. 1, c. 17, v. 7.

Ibid. v. 5, 6.

Puisque les Phéniciens, possesseurs de la terre de Chanaan, avoient de toute antiquité l'usage du fer, & que ce sont ces mêmes Phéniciens qui ont apporté les arts dans la Grèce, selon Hérodote, il est indubitable qu'ils ont enseigné aux Grecs l'art de travailler le fer, & d'en fabriquer des armes. Cette opinion de M. de la Ravalière est bien mieux fondée que celle du P. Montfaucon & de M. Newton, qui entraînés par l'autorité de Pline, prétendent que les armes offensives furent anciennement d'airain ; les Grecs ayant appris des

L. I & V.

Antiq. expliq. t. IV, part. 2. Chronol. des anc. Royaumes, traduct. p. 154.

Phéniciens la nature & l'uſage des métaux, ils ne purent ignorer, dès les premiers temps, que le fer eſt le métal le plus propre pour les haches, les épées, les lances meurtrières: auſſi leur ancienne hiſtoire nous montre-t-elle par-tout des armes de fer. Dans l'explication de l'oracle rendu au ſujet de
L. I. la ſépulture d'Oreſte, Hérodote dit que le fer a été forgé pour le malheur des hommes. Créſus voit en ſonge ſon fils Atys percé par une pointe de fer; auſſi-tôt, pour éviter l'effet de ce pronoſtic funeſte, il fait enlever des appartemens de ſon fils les javelots, les lances, & toutes les armes offenſives.
Ibid. Hérodote ne donne des armes d'airain qu'aux Maſſagètes; & ſans entrer dans la diſcuſſion de ce paſſage, on peut dire qu'il
Ibid. ne fait cette remarque que parce que cet uſage étoit extraordinaire & propre de ces peuples. Dans l'armée d'Alexandre
L. III, c. 3. brilloit le fer & l'airain, dit Q. Curce, *equis virisque ferro atque ære fulgentibus;* les caſques, les cuiraſſes, les boucliers étoient d'airain; les lances, les javelots, les épées de fer.

M. de la Ravalière paſſe des Grecs aux Romains. Rome, dès ſa naiſſance, n'eut que des épées de fer; les trois Horaces & les trois Curiaces décident avec le fer l'empire de leur
Tit. Liv. l. I. patrie, *Trigemini pro patria dimicant ferro.* A la fin de la République, les javelots étoient de fer; « le fer de nos ja-
» velots, dit Céſar, en perçant les écus des Gaulois, ſe recour-
Cæſ. de bel. Gall. l. I. boit, & les attachoit les uns aux autres, » *eorum ſcutis uno ictu pilorum transfixis & colligatis, cùm ferrum ſe inflexiſſet, &c.* Il eſt inutile de multiplier les paſſages, ils s'offrent en foule dans l'hiſtoire de Rome: en voici un ſeul qui contient
L. XXXIV. le réſultat de tous les autres. Pline ne parle point des armes offenſives dans le détail des ouvrages auxquels les Romains employoient l'airain ou le cuivre; mais quand il vient à
Ibid. c. 39, edit. Hard. parler du fer, « c'eſt, dit-il, le plus utile & le plus nui-
» ſible des métaux; utile, il ſert à ſillonner la terre, à façonner
» la vigne, à élaguer les arbres, à tailler la pierre, à conſ-
» truire les maiſons; il eſt nuiſible, puiſqu'il fait la guerre
» & le carnage, on le manie de près, on le darde de la main,
» on le lance avec les machines, on lui donne des aîles, la

rage des hommes n'a rien imaginé de plus prompt & de plus furieux. » L'auteur nomme enſuite quelques-unes des mines d'où les Romains tiroient le fer. Le Norique, aujourd'hui partie de la Bavière & de l'Autriche, leur donnoit le meilleur pour les épées; Horace, pour déſigner les plus fortes épées, dit *Noricus enſis.* « *Od. l. 1, 16.*

Des Grecs & des Romains, M. de la Ravalière paſſe aux Gaulois, aux Barbares, & enfin aux Francs; il ne voit que du fer dans les armes offenſives de toutes ces nations. Les Gaulois, dit Tite-Live, naiſſoient au milieu des armes, & pour ainſi dire le fer à la main, *Galli inter ferrum & arma nati.* L'abondance des mines de fer dans la Gaule, rendoit aiſée & commune la fabrique du fer pour les armes, *apud Gallos magnæ ſunt ferrariæ,* dit Céſar. Les Germains, ſuivant Tacite, ſe ſervoient de piques armées de fer, *haſtas gerunt anguſto & brevi ferro.* Il eſt ordonné par la loi Salique, que l'ingénu qui en bleſſe un autre juſqu'au ſang avec le bâton, ſoit puni & amendé, comme l'eſt celui qui a bleſſé juſqu'au ſang avec l'épée déſignée par le mot *ferramentum: culpam componat, quantum ſi eumdem ferramento vulneraſſet.* L'épée trouvée dans le tombeau de Childéric étoit de fer; Théodoric, roi d'Italie, félicitant Clovis de ſa victoire ſur les Allemands, lui écrivoit, « vous devez être content d'avoir ſoûmis par le fer une Nation innombrable: » *ſufficiat innumerabilem nationem partim ferro, partim ſervitio ſubjugatam.* Ce n'eſt pas que les Francs ignoraſſent l'uſage du cuivre; ils l'employoient aux uſtenſiles auxquels il eſt propre; les chaudières qui ſervoient à l'épreuve de l'eau bouillante étoient de cuivre; *de manu ab æneo redimenda.* Mais pour les armes offenſives, ils ne connoiſſoient que le fer.

De bel. Gal. l. VII. De mor. Germ.

Tit. XI, art. VI.

Caſſiod. l. II, ep. 41.

Lex Sal. tit. LVI, art. 1, tit. LIX, art. 1.

Après avoir prouvé que chez les Hébreux, les Grecs, les Romains, les Francs & les autres barbares, le cuivre n'étoit point d'uſage pour les armes offenſives, M. de la Ravalière conſidère les épées, la roue & les autres pièces trouvées à Genſac. Il ne donne ſes idées que pour des conjectures qu'il n'oſe garantir. Il remarque d'abord que l'ouvrage n'en eſt pas

assez parfait pour paroître au dessus de l'habileté des fondeurs François du XIIe ou XIIIe siècle. Les épées ressemblent, par leur forme, à celles qui sont sur les sceaux, sur les écus, sur les tombeaux des anciens cavaliers François. La lame a plus de six lignes d'épaisseur; le tranchant en est mou, non affilé; la pointe de celles qui sont pointues est grossière & arrondie; elles n'ont été ni écrouées, ni rebattues; quelques-unes ont de la rebarbe; le grain en est sablonneux; les poignées & les lames paroissent du même jet; le métal est si cassant, que deux des lames ont perdu leurs poignées; les poignées qui restent sont fort courtes; il n'y en a qu'une seule qu'un homme puisse tenir commodément; les autres ne conviendroient qu'à des mains d'enfans.

Entre ces épées, les unes sont plus longues, les autres plus courtes; il y en a une un peu recourbée en façon de sabre; les autres sont droites comme nos couteaux de chasse, ces différences, & plusieurs autres encore, font voir que chacune de ces épées étoit pour un cavalier particulier, & qu'elles n'ont pas appartenu à la même troupe.

Ce que l'on prend pour une petite roue, peut être une grande poulie. Le travail de cette pièce est d'un assez bon goût; elle fut fondue d'un seul jet. Ce sera la roue d'un char fort bas, ou la poulie d'une grande machine. Les autres pièces peuvent être des branches de poignées d'épées & des pièces de harnois, telles que des gourmettes, des bossettes; il y a une agrafe.

Ces débris ont paru à M. de la Ravalière des monumens de fêtes & d'exercices de Chevalerie, tels que les tournois & les joûtes, qui furent très-communes aux XIIe & XIIIe siècles. Il est vrai que de tous les auteurs qui en ont parlé, aucun n'a remarqué que les combattans eussent quelquefois des armes de cuivre. Mais si l'on fait attention que ces tournois n'étoient que l'image de la guerre, on ne s'étonnera point que les Chevaliers y prissent, par esprit de magnificence, des armes plus riches & plus éclatantes que les armes ordinaires. L'auteur des *mœurs & des coûtumes des François dans les premiers temps*

L'abbé le Gendre, p. 84.

de la monarchie, a dit « qu'aux tournois les lances étoient ſans fer, les épées ſans taillant ni pointe; elles étoient ſouvent de bois, & quelquefois on n'y avoit que des cannes. » Les armes de cuivre auroient encore bien moins dégradé les tournois que les épées de bois & les cannes.

M. l'Abbé Barthélemy a pris un parti mitoyen; il convient, avec M. le Comte de Caylus, que ces armes ſont antiques; il ne nie pas abſolument qu'elles ſoient Romaines; mais il eſt plus diſpoſé à croire qu'elles ont appartenu à des Francs vers le temps de Childéric. Il établit, dans ſon Mémoire, trois points d'antiquité, dont nous allons donner le précis; 1.° les premières armes des Grecs ont été de cuivre; 2.° les armes de fer ſe ſont introduites avant le ſiècle d'Héſiode & d'Homère, vers le temps de la guerre de Troie; 3.° dans les ſiècles ſuivans les auteurs Grecs & les auteurs Latins ne parlent point d'armes de cuivre comme étant actuellement en uſage dans leurs Nations; mais quelques Nations étrangères s'en ſervoient. On ſe ſouviendra qu'il n'eſt queſtion ici que des armes offenſives.

1.° Les premières armes des Grecs ont été de cuivre; le témoignage d'Héſiode y eſt précis. En décrivant l'âge d'airain, il dit que les hommes étoient alors durs, robuſtes, altérés de ſang & de carnage;

Οἷσιν Ἄρηος
Ἔργ' ἔμελε στονόεντα καὶ ὕβριες. *Opera & dies, v. 144.*

Il ajoûte que leurs armes étoient de cuivre, de même que les ferrures des maiſons, & les inſtrumens de labourage, parce que de leur temps on ne connoiſſoit pas encore le fer.

Τοῖς δ' ἦν χάλκεα μὲν τεύχεα, χάλκεοι δέ τε οἶκοι, *Ibid. v. 149.*
Χαλκῷ δ' ἐργάζοντο· μέλας δ' οὐκ ἔσκε σίδηρος.

Les ſcholiaſtes d'Héſiode prennent ce paſſage à la lettre. *Les hommes de ce ſiècle*, dit Proclus, *s'appliquoient à des travaux propres à entretenir les forces du corps, & négligeant les autres exercices, ils s'attachoient au métier des armes. Ils y employoient le cuivre; & comme ce métal eſt mol par ſa nature, ils le rendoient* *Proclus. ibid.*

dur par le moyen de la trempe ; mais le ſecret s'en étant perdu dans la ſuite, on a ſubſtitué les armes de fer à celles de cuivre.

Il. l. I, v. 236. Euſtathe vient à l'appui de ce ſentiment. *Homère*, dit-il, *emploie le terme d'airain pour déſigner le fer, parce qu'anciennement on s'étoit ſervi du premier de ces métaux, & qu'on le trempoit pour l'employer aux mêmes uſages auxquels on emploie le fer ;* & il cite à ce propos le paſſage d'Héſiode que nous venons de

V. 337. rapporter. Sur le troiſième livre de l'Iliade, le même Euſtathe citant pluſieurs exemples de noms qui avoient rapport à d'anciens uſages, dit que le caſque s'appeloit κυνεὴ, parce qu'on ſe ſervoit d'abord de peau de chien pour ſe couvrir la tête ; & que de même, quand on donne le nom de cuivre aux armes offenſives, on fait alluſion à l'uſage où l'on étoit anciennement, de tremper le cuivre & de l'aiguiſer pour en fabriquer des armes. C'eſt pour la même raiſon que l'ouvrier,

Odyſſ. l. III, v. 433. en toute eſpèce de métaux, s'appelle dans Homère χαλκεὺς ; ἀπὸ δ' ὅτου φανέντος μετάλλου, dit Euſtathe. Il eſt inutile de citer pluſieurs autres paſſages, où ce ſavant commentateur établit que les premières armes furent de cuivre.

2.° Ces mêmes autorités prouvent que les armes étoient de fer au temps d'Homère & d'Héſiode ; & ſelon Euſtathe on n'y employoit plus d'autre métal dès le temps de la guerre

Lacon. p. 210. de Troie. Cependant Pauſanias a cru le contraire. Il dit qu'Anaxandride régnant à Lacédémone, c'eſt-à-dire vers l'an 560 avant J. C, l'oracle ordonna aux Lacédémoniens de chercher les oſſemens d'Oreſte, & qu'il leur indiqua d'une manière énigmatique le lieu où ils les trouveroient. Ce devoit être dans un endroit de l'Arcadie où ſouffloient deux vents impétueux, & où l'on voyoit la cauſe des malheurs des hommes. Un Spartiate nommé Lichas, chargé de cette recherche, entra dans la boutique d'un forgeron, ἐν οἰκίῳ χαλκέως ; & comparant les paroles de l'oracle avec les objets qui ſe préſentoient à ſa vûe, il comprit que ſa miſſion étoit remplie ; que les vents dont la Pythie avoit parlé, étoient les deux ſoufflets, & que cette cauſe du malheur des hommes, πῆμα, n'étoit autre choſe que le fer. *Car*, dit Pauſanias, *on ſe ſervoit*

déjà de fer dans les combats ; & ſi, ajoûte-t-il, *les circonſtances de la découverte annoncée par l'oracle euſſent dû ſe prendre du temps de la mort d'Oreſte, alors par le mot* πῆμα *il auroit fallu entendre le cuivre.* Quelques lignes après il obſerve qu'on apprend d'Homère que dans les temps héroïques toutes les armes étoient de cuivre; *& c'eſt*, dit-il, *ce qui ſe trouve confirmé par la lance d'Achille, qui eſt ſuſpendue dans le temple de Minerve à Phaſélis, & par l'épée de Memnon qu'on voit dans le temple d'Eſculape à Nicomédie ; la pointe & l'extrémité inférieure de la lance ſont de cuivre, & l'épée eſt toute entière de ce métal.* Phanias, cité par Athénée, rapportoit, dans ſon hiſtoire des tyrans de Sicile, que ſur un poignard de cuivre qu'il avoit vû dans un temple, il avoit trouvé une inſcription où il étoit dit que cette arme avoit ſervi dans la guerre de Troie à Hélicaon, fils d'Anténor. Comment concilier l'opinion de Pauſanias avec les paſſages d'Héſiode & d'Homère, où il eſt parlé d'armes de fer, & avec celle d'Euſtathe, qui prétend que les héros n'en avoient point d'autres devant Troie? M. l'Abbé Barthélemy corrige & modifie ces deux opinions l'une par l'autre. Selon Strabon, tous les auteurs convenoient que l'art de forger le fer devoit ſon origine aux dactyles Idéens; & la chronique de Paros place cette découverte à l'an 215 avant la guerre de Troie. Or après avoir connu ce métal, quel temps n'aura-t-il pas fallu, ſoit pour le rendre propre à faire des armes, ſoit pour donner à ces armes de la ſupériorité ſur les armes de cuivre, accréditées par un long uſage? La pluſpart des arts reſtent pendant pluſieurs ſiècles dans une eſpèce d'enfance. Sans donner à celui de forger le fer des progrès trop lents ou trop rapides, ne peut-on pas dire que ce n'eſt que peu de temps avant la guerre de Troie qu'il a été aſſez perfectionné pour produire des armes nouvelles; que pendant cette guerre les armes d'airain n'avoient pas encore entièrement cédé la place aux armes de cuivre, & que celles-ci n'ont diſparu tout-à-fait dans la Grèce que quelque temps après? Héſiode dit qu'avant l'âge des héros, les armes d'airain étoient ſeules en uſage: ſon témoignage eſt précis, & n'admet point de modification.

L. VI, p. 232.

Homère, dans le récit des combats de Troie, parle d'armes d'airain & d'armes de fer : Pauſanias n'y voit que le premier de ces deux métaux ; Euſtathe & Didyme n'admettent que le ſecond. Prolonger l'uſage des armes d'airain juſqu'à la guerre de Troie, & y joindre les armes de fer qui devoient s'être introduites un peu avant ce temps-là, c'eſt prendre le tempérament le plus raiſonnable.

3.° On ne voit rien dans les auteurs qui donne lieu de croire que dans les ſiècles ſuivans les armes d'airain aient été en uſage chez les Grecs, ni chez les Romains; mais elles
L. II. furent employées par quelques Nations étrangères. Strabon, en parlant des Luſitaniens, dit que quelques-uns ſe ſervoient de lances dont la pointe étoit d'airain. Le même auteur dit
L. XI. que les arcs des Maſſagètes, leurs épées, leurs cuiraſſes & leurs *ſagares*, ou haches à deux tranchans, étoient de cuivre, parce que leur pays fourniſſoit très-peu de fer, & qu'il produiſoit
L. I. de l'or & de l'airain en abondance. Hérodote avoit fait la même remarque.

Cependant, dit M. l'Abbé Barthélemy, les Romains avoient le ſecret de rendre l'airain dur & tranchant. Pluſieurs coins de leurs médailles, qui ſont venus juſqu'à nous, prouvent qu'ils ſavoient communiquer la dureté à l'airain; ils ſavoient auſſi le rendre tranchant, puiſqu'ils l'employoient pour des couteaux
Macrob. Sat. l. V, c. 19. de ſacrifice & pour raſer la tête des Prêtres de Jupiter. Au contraire ils ne connoiſſoient qu'imparfaitement le ſecret de
Suid. in Μάχαιρα. tremper le fer. Suidas, dans un paſſage attribué à Polybe par Juſte-Lipſe, Caſaubon, M. de Valois & Kuſter, dit que les Romains, en empruntant des Eſpagnols la forme de leur épée, n'avoient pas ſû donner au fer la même dureté.

Mais, ajoûte M. l'Abbé Barthélemy, ſi à cauſe du ſilence des auteurs, on refuſe de croire que les Romains ſe ſoient jamais ſervi d'armes de cuivre, on pourroit attribuer à des Francs établis dans les Gaules celles qu'on a trouvées à Genſac. Cette conjecture ſe confirme par les raiſons ſuivantes.

1.° Avec les épées dont il eſt queſtion, on a trouvé des reſtes de harnois: or l'uſage d'enterrer le cavalier avec le cheval

étoit

étoit particulier aux Germains dont les Francs ſont ſortis. Tacite dit des Germains, *ſtruem rogi nec veſtibus nec odoribus cumulant : ſua cuique arma ; quorumdam igni & equus adjicitur.* On a trouvé dans le tombeau de Childéric des indices certains que le cheval de ce Prince avoit été enterré avec lui. *De mor. Germ. c. 26.*

2.° Ces épées de cuivre ſe trouvent aſſez communément dans certains cantons de l'Allemagne. En 1699, Chriſtianus Dethlerus Rhodius, paſteur de l'égliſe de Bamſtelle, dans le Holſtein, ayant fait fouiller dans la terre, trouva une portion de lame d'airain de ſept pouces & demi de long, & de deux pouces de large ; une épée de cuivre longue de deux pieds ſept pouces, dont la poignée & le fourreau étoient de bois, & une autre épée qui étoit toute de cuivre. Ces deux épées ſont gravées dans un journal intitulé *Nova litteraria maris Balthici, année 1699.* Elles reſſemblent extrêmement à celles qu'on a préſentées à l'Académie. Rhodius, qui avoit vû beaucoup de monumens pareils, ſoûtient que ces armes ont ſervi dans les combats, & cite un grand nombre de Littérateurs qui penſent la même choſe. Jacques Mellen, miniſtre de l'Égliſe de Lubec, dans une lettre écrite en 1699, & inſérée dans le même journal, prouve que l'uſage du fer eſt plus récent dans le nord que celui du cuivre. Il obſerve que Rudbek eſt du même ſentiment, & que pour le confirmer il cite une hache de cuivre que l'on conſervoit dans le cabinet Royal, & une épée de même métal. Enfin un Savant de Weſtphalie remarque, dans un Mémoire qui a remporté le Prix à l'Académie de Berlin, qu'on trouve communément des épées de cuivre dans le pays qu'il habite. Or, ſuivant pluſieurs auteurs, la première habitation des Francs étoit aux environs de la mer Balthique, & en particulier dans le Holſtein. Ernoldus Vigellus, dans un poëme dédié à Louis le Débonnaire, dit que les Francs étoient compatriotes des Danois, & qu'ils deſcendoient d'eux. Il eſt certain du moins qu'avant que de paſſer dans les Gaules, ils ſe ſont établis dans la Weſtphalie & aux environs. On trouve des épées de cuivre en France, en Weſtphalie & vers la mer Balthique ; n'en peut-on *Anonyme de Ravenne.*

pas conclurre que les Francs s'en ſont ſervis quelquefois?

Il faut obſerver encore que les épées de cuivre qu'on découvre dans le Nord, ne ſont pas toûjours jointes avec des ſquelettes ou des oſſemens; mais que bien ſouvent elles ſont entaſſées les unes ſur les autres dans des buttes ou dans des collines. Les Savans de ces cantons les regardent alors comme des eſpèces de cénotaphes conſtruits en l'honneur des héros de la nation. Les armes déterrées à Genſac ſe ſont trouvées enſemble dans un trou creuſé auprès d'une montagne.

Un homme de Lettres adreſſa encore à l'Académie un Mémoire ſur ces mêmes armes: il y prouvoit, par les mêmes raiſons que M. de la Ravalière, que le fer a été employé à la fabrique des armes offenſives dès la première antiquité; il trouve cet uſage établi chez les Chinois dès l'an 2940 avant J. C. il conjecture que le lieu où ont été déterrées les armes en queſtion, étoit la ſépulture de quelque Gaulois conſidérable, & peut-être d'un *Eſſedarius*. On ſait que les *eſſedes* étoient des chars militaires fort uſités chez les Gaulois; les roues en étoient de cuivre argenté chez les Bituriges, au rapport de Pline. La roue préſentée à l'Académie pouvoit fort bien avoir ſervi à quelqu'un de ces anciens chars. La circonférence en étoit fort large, & creuſée d'environ deux pouces & demi, comme pour y enfermer un cercle de bois, & y appliquer enſuite des bandes de fer, ſans quoi le cuivre roulant ſur la pierre, auroit été bien-tôt uſé; les rayons étoient creux, & la circonférence percée de petits trous, pour faire paſſer dans les rayons de groſſes chevilles tarotées, dont la tête s'enfonçoit dans le bois, & l'autre bout étoit arrêté en dedans du moyeu par un écrou. Les trous des côtés de la circonférence, ſervoient à ficher des clous horizontalement pour retenir le bois. Ces roues étoient fort baſſes, pouvant avoir avec le bois & la ferrure, trente-trois pouces de diamètre; parce que ces chars des Gaulois devoient être fort peu élevés de terre, pour leur donner la facilité de deſcendre & de remonter au milieu des combats, comme c'étoit leur coûtume. On a trouvé, avec ces roues, l'équipage de deux chevaux; & Diodore de Sicile

Annales de la Chine, traduites par le P. du Mailla, manuſ.

Lib. XXXIV, c. 48.

appelle ces chars des Gaulois, συναρίδας. Les épées étoient les armes de combat de cet *Eſſedarius ;* il les avoit fait faire de cuivre par un goût de magnificence: la fragilité de ces épées obligeoit l'Eſſédaire d'en multiplier le nombre. Tous les hiſtoriens rapportent cette coûtume des Gaulois de brûler & d'enterrer à leurs funérailles les armes du mort avec ce qu'il avoit de plus précieux.

SUR LA SITUATION

De deux anciens Palais des Rois de France, Vetus domus *&* Bonogilum.

M. L'ABBÉ LEBEUF, dont les travaux ont répandu tant de lumière ſur l'hiſtoire du moyen âge, n'a rien négligé de tout ce qui peut contribuer à l'éclaircir. Souvent une trace légère & preſque effacée, qui avoit échappé aux yeux les plus clairvoyans, l'a conduit à des découvertes conſidérables. On ignoroit la poſition d'un palais de nos Rois de la ſeconde race, appelé *Vetus Domus:* on n'en connoiſſoit que le nom cité en paſſant par deux hiſtoriens qui ont écrit ſous le règne de Charles le Chauve. Joſeph, précepteur de Louis le Bègue, racontant la tranſlation du corps de S.t Renobert, évêque de Bayeux, dit : *Carolus villam quæ vocatur Veteres Domus veniens, &c.* Héric, moine d'Auxerre, précepteur de Lothaire, autre fils de Charles le Chauve, s'exprime ainſi dans un ouvrage fait ſur le même ſujet : *In pago Rothomagenſi regius fiſcus eſt, quem incolæ ob palatii antiquitatem Veterem Domum nuncupant.* Fév. 1753.

La mémoire de ce palais étoit preſque perdue, auſſi-bien que ſes ruines. Dom Michel Germain n'en dit pas un mot dans ſon Traité ſur les anciens palais de nos Rois. Dom Mabillon, au troiſième tome des annales Bénédictines, & les auteurs de la nouvelle édition du gloſſaire de Ducange, dans le catalogue des anciens palais de nos Rois, au mot

palatium, ſe contentent de le nommer, & d'ajoûter ſeulement, d'après Héric, qu'il étoit ſitué *in pago Rothomagenſi*, ſans déſigner autrement ſa poſition. Les Jéſuites d'Anvers rapportant au 16 de mai des *Acta Sanctorum*, l'ouvrage entier d'Héric ſur la tranſlation des S.ts Renobert & Zénon, ſe ſont bornés à mettre en note, que Pierre Duval dit dans ſon alphabet de France, que ce lieu eſt vulgairement appelé *Vieux-maiſons*, & que c'eſt une ville, *oppidum*, ſituée *in Brionia*, au ſud-eſt de Paris, *proximâ Pariſio ad Euro africum regione*.

T. VII. p. 355. Dom Bouquet, dans une note ſur un fragment de cette hiſtoire, copie ce même paſſage; mais il eſt évident par la poſition au ſud-eſt de Paris, que Pierre Duval a voulu dire *Briâ*, & non pas *Brioniâ*, qui ne peut être chez lui qu'une faute d'Imprimeur. C'eſt viſiblement la *Brie* que cet auteur déſigne: dira-t-on que, par *Brioniâ*, Duval a entendu le *comté de Brione* ſitué dans le Roumois, où eſt l'abbaye du Bec? Mais outre que ce pays n'eſt pas au ſud-eſt de Paris, il ne s'y trouve aucune ville ni même aucun village du nom de *Vieux-maiſons*. La même raiſon empêche de croire que Duval ait déſigné par *Brionia*, le *canton de Brienne* au diocèſe de Troies, ou le *Brionois*, petit pays près de Rouanne ſur la Loire; & de plus, comment pourroit-on dire que ces pays ſont voiſins de Paris? On ne trouve dans tout le Royaume que deux paroiſſes appelées *Vieille-maiſon*, ſituées toutes les deux au diocèſe de Sens; l'une dans le Gâtinois, élection de Montargis, l'autre dans la Brie, élection de Provins. C'eſt aſſurément de ce dernier lieu que Duval a voulu parler, ſans penſer aucunement au palais dont il s'agit.

Pour retrouver cet ancien palais, il faut s'en tenir au texte d'Héric, qui le place *in pago Rothomagenſi*, & à celui de Joſeph, qui fait entendre qu'il étoit à l'extrémité du Roumois, ſur les confins du diocèſe de Liſieux. Selon Héric, il y avoit auprès de ce palais une chapelle du titre de S.t Germain-d'Auxerre: ſelon Joſeph, deux villages du diocèſe de Liſieux, l'un nommé S.t Victor, l'autre appelé Norolles, devoient être peu éloignés de ce palais; ſur-tout celui de S.t Victor, puiſque

c'étoit dans l'égliſe de ce lieu que les corps des S.ts Renobert & Zénon avoient été d'abord dépoſés en 846, & qu'ils avoient été, quelques années après, tranſportés dans une égliſe du même territoire, qu'Hervé, ſeigneur de S.t Victor, avoit fait bâtir exprès. Or, ſur le bruit des guériſons miraculeuſes qui s'opéroient depuis dix ans au tombeau de ces Saints, Charles le Chauve affligé d'un grand mal de dents, y envoya ſon vœu du château de *Vetus domus*, où il étoit pour lors, & la reine Hermentrude, atteinte au même lieu d'un mal de poitrine, y fit porter une pièce d'étoffe pour couvrir les tombeaux, & engagea ſon mari à donner quelques fonds de terre à la nouvelle égliſe. Tout cela fut promptement exécuté, tant afin d'accélérer la guériſon, qu'à cauſe de la facilité que procuroit le voiſinage. Qu'on ſuive le tranſport des corps de ces deux Saints, fait l'an 846, on trouvera qu'ils arrêtèrent d'abord à Norolles près de Liſieux, & qu'ils ſe fixèrent enſuite quatre ou cinq lieues plus loin, à S.t Victor-d'épine, parce que c'étoit la terre du ſeigneur Hervé, qui avoit eu ſoin de les y faire apporter pour les mettre à couvert des Normands. Il réſulte de-là 1.° que le palais nommé *Vetus domus* étoit dans le pays de Rouen, 2.° qu'il y avoit auprès une chapelle dédiée à S.t Germain-d'Auxerre, 3.° qu'il n'étoit pas éloigné de S.t Victor-d'épine, & par conſéquent qu'il étoit ſur les confins du diocèſe de Liſieux. Il ne s'agit plus que de découvrir un lieu d'une ſituation belle & propre à une maiſon Royale, auquel ces trois caractères puiſſent convenir.

M. l'abbé Lebeuf trouve toutes ces circonſtances réunies en faveur d'un village appelé aujourd'hui Touville, à ſix lieues de Rouen, dans le Roumois, à quatre lieues de S.t Victor-d'épine. Ce village eſt dans une agréable ſituation; au couchant s'étend un beau vallon, qu'on nomme dans le pays *la vallée de cocagne*. L'égliſe paroiſſiale eſt ſous le titre de S.t Germain-d'Auxerre: à un quart de lieue de cette égliſe eſt encore une ferme avec des reſtes de grands appartemens, près de laquelle on tient, par tradition, que ſont les ruines d'une chapelle de S.t Germain; ces ruines ſont maintenant couvertes. De

plus, ce qui eſt un indice peu ſujet à périr, il y a dans cette paroiſſe un trait de dixme appartenant au tréſor de la paroiſſe & non au Curé; ce qui fait croire qu'il a autrefois appartenu à une chapelle & non à l'égliſe paroiſſiale. Ce trait de dixme ſe nomme le trait S.t Germain; & les terres ſur leſquelles il ſe prend ſe nomment les terres de la chapelle. Il y a beaucoup d'apparence que le palais *Vetus domus* étoit dans le lieu où ſe trouve aujourd'hui la ferme, qui a ſans doute été rebâtie pluſieurs fois, depuis que les édifices ont changé de nature.

On ignore depuis quand & pourquoi ce village s'appelle Touville. Seroit-ce, dit M. l'abbé Lebeuf, que depuis la ſuppreſſion du nom de *Vetus domus*, on auroit dit *Vetus villa*, dont Touville ſeroit l'abrégé? ou bien, comme nos Rois donnoient ſouvent à leurs féaux, pour ſervices rendus, des maiſons de plaiſance ou des châteaux tombans de vétuſté, tels que devoit être celui-ci qui étoit appelé *Vetus domus*, ne ſeroit-ce point que quelqu'un des ſucceſſeurs de Charles le Chauve en auroit fait préſent à un ſeigneur nommé *Theulfe* ou *Théodulfe*, d'où ce lieu auroit pris le nom de *Theulfi villa*, *Theodulfi villa*, *Theoldi villa!* &, ſelon l'uſage d'accourcir les noms propres, on en auroit fait *Thiouville* & *Touville*; de même qu'en Lorraine de *Theodonis villa* on a fait *Thionville*.

A cette découverte M. l'abbé Lebeuf ajoûte quelques remarques, pour confirmer le ſentiment de M. de Valois ſur la ſituation d'une autre terre royale, nommée dans les anciens monumens *Bonoilum*, *Bonogilum* & *Bonolium*; ce qui, dans le langage vulgaire, ſe rend naturellement par Boneuil ou Boneil. Il eſt incertain ſi ce lieu étoit un palais; il n'eſt jamais nommé que *villa*, ou *prædium*. Il s'agit de déterminer ſa poſition.

On trouve en France pluſieurs paroiſſes qui portent le nom de Boneuil. Il y en a deux dans le diocèſe de Paris; l'une ſur la Marne, environ à trois lieues de Paris ſur la route de Melun, l'autre ſur la petite rivière de Crould, en deçà de Goneſſe: on en voit une au diocèſe de Soiſſons, en tirant vers Crépy en Valois, une autre au diocèſe de Beauvais, une

dans le Berri, une autre dans l'Angoumois. De plus, il y a deux villages du nom de Boneil, l'un au diocèse de Séez, l'autre au diocèse de Soissons, près de Château-Thierri, à peu de distance de la Marne.

Il est question de décider lequel de tous ces lieux est le *Bonoilum* où se tint, en 856, une assemblée d'Évêques. Le P. Sirmond n'en dit rien dans ses conciles de France. Mais dans ses notes sur les Capitulaires, il place dans le territoire de Meaux un Boneil qui n'y fut jamais. M. de Valois a mieux rencontré: fondé sur l'autorité de Frédégaire, d'une chronique de l'abbaye de Fontenelle & d'une vie de Louis le Débonnaire, écrite par un contemporain, il a placé la terre royale de Boneuil sur la Marne, au diocèse de Paris. *Not. Gall. p. 410. col. 2.*

Dom Michel Germain, dans son traité des palais de nos Rois, témoigne de la répugnance à suivre le sentiment de M. de Valois. Il dit que ce Boneuil auroit été trop voisin de Chelles, où il y avoit une maison royale; il se décide en faveur de Boneuil sur la rivière de Crould, près de Gonesse: ses raisons sont 1.° que ce lieu est qualifié *villa regia* dans l'ancien pouillé de Paris; 2.° que ce *Bonogilum* sur Crould a été donné autrefois par nos Rois à l'abbaye de S.t Denys, & par conséquent c'étoit une terre du fisc.

Mais premièrement, dit M. l'abbé Lebeuf, il y a trois lieues de distance entre Chelles & Boneuil sur Marne; or on trouve d'autres maisons royales ou terres fiscales encore plus voisines les unes des autres. 2.° Boneuil-sur-Crould n'a jamais été qualifié du titre de *Villa regia*. C'est une mépriſe de M. de Valois, que Dom Germain a trop légèrement copiée. 3.° C'est sans preuve qu'il dit que cette terre a été donnée par quelqu'un de nos Rois à l'abbaye de S.t Denys: il s'autorise d'une charte de cette Abbaye; mais il résulte seulement de cette charte, qui est un acte de partage, fait entre les Moines & l'Abbé, qu'ils possédoient à *Bonogilum*, dans le IX.e siècle, une maison de pêcheur, *unus manſus ad Fratrum retia componenda.* M. l'abbé Lebeuf dit qu'il ne voit pas comment cela peut signifier qu'ils auroient eu la terre, le domaine, la Seigneurie de ce *Dipl. p. 537.*

Boneuil-sur-Crould : d'ailleurs la charte ne dit pas qu'ils tinssent du Roi le peu qu'ils y avoient ; ils pouvoient en avoir fait l'acquisition de quelque particulier.

M. l'abbé Lebeuf, après avoir ainsi réfuté le sentiment de Dom Germain, appuie de nouveau celui de M. de Valois par des monumens qui ont échappé aux recherches de ce Savant. 1.° On lit, dans la vie de S.t Merri, qu'en venant d'Autun à Paris, vers la fin du VII.e siècle, il passa par Champeaux, qui est un lieu situé dans la Brie, près de Melun; qu'au sortir de-là, approchant de Paris, il s'arrêta *in villâ Bonogilo*, terre remarquable par une prison & par la résidence d'un Juge: l'historien dit que le Saint obtint de ce Juge la délivrance des prisonniers; ce qui ne peut convenir qu'à Boneuil-sur-Marne, situé directement entre Champeaux & Paris. 2.° Dans le diplome qui concerne l'abbaye de S.t Maur, & qui est de l'an 842, l'empereur Lothaire déclare qu'étant venu au monastère des Fossés, situé sur la Marne, il a cru devoir y laisser le souvenir de ses bienfaits; c'est pourquoi il lui donne différentes terres dans le Royaume. Cette charte est datée du douze avant les calendes de novembre, c'est-à-dire du 21 octobre; elle finit ainsi, *actum Bonoilo villa.* Ces sortes de graces étoient accordées à la demande des Religieux: or il n'y avoit que la Marne à passer pour venir de S.t Maur à Boneuil. Ainsi c'étoit à Boneuil-sur-Marne que s'étoit retiré l'empereur Lothaire, lorsqu'il eut visité le monastère des Fossés. C'étoit donc un lieu capable de recevoir un Prince; & où apparemment Charles le Chauve le reçut dans son château ou dans sa maison de plaisance. L'an 856 ce lieu fut choisi par Charles le Chauve pour la tenue des plaids généraux de ses États. Loup, abbé de Ferrières, qui étoit très-connu à la cour de ce Prince, ayant été consulté par quelques Moines, leur répondit qu'ils devoient obéir à l'ordre qu'ils avoient reçû de se trouver à Boneuil; *ad generale placitum quod in prædio quodam Parisiorum, cui Bonogilo nomen est, incipiet Kalendis Julii celebrari.* L'opinion de M. de Valois sur la position de ce Boneuil, est encore confirmée par Dom Martène. Ce savant Religieux a publié une

Lup. Ferr. ep. 38.

Thes. anecdot. t. IV, p. 62.

une charte pour l'abbaye de S.t Calez, au Maine; elle fut expédiée dans l'assemblée dont on vient de parler; elle est signée de vingt-huit Évêques & de treize Abbés. Dom Martène a observé, par une note marginale, que ce Boneuil est celui qui n'est pas loin de Charenton, vers la jonction de la Seine & de la Marne.

RÉFLEXIONS

Sur les Tombeaux de Civaux, & sur un prétendu Temple des Gaulois à Montmorillon.

ON parle depuis long-temps des tombeaux de Civaux sur la rivière de Vienne en Poitou. M. l'abbé Lebeuf, curieux de ces antiquités, ne manqua pas de se transporter sur les lieux, pour examiner par lui-même ce qui avoit pû donner origine à cet amas de sépulcres. 1752.

Dans la plaine de Civaux on trouve un champ où de temps immémorial on voit une infinité de tombes de pierre, dont la plus grande partie est marquée d'une croix. On s'est imaginé qu'on y avoit enterré des Soldats tués dans une bataille.

Cette opinion, qui n'est fondée sur rien, se détruit d'elle-même, quand on fait attention à tout ce que l'on aperçoit dans ce champ. Ce ne sont pas seulement des tombeaux qu'on y rencontre ; on y trouve encore des restes de chaises ou fauteuils de pierre, des bras de ces fauteuils, des dossiers, des couronnemens de murs ou de portes, &c. La vétusté de ces différens morceaux fait connoître qu'ils ont passé plusieurs siècles dans cet-endroit.

A l'inspection de tant de choses, M. l'abbé Lebeuf s'est persuadé que ce lieu avoit été autrefois un attelier de tailleur de pierre, dont le travail le plus considérable étoit de faire des cercueils de pierre. On sait qu'anciennement on ne se servoit que de ceux-ci. On voit encore l'enseigne ou la statue de l'entrepreneur de ces ouvrages. C'est une pierre de cinq pieds cinq pouces de long, sur laquelle est représenté un tailleur

de pierre, qui tient dans une de ſes mains un marteau ; la tête de cette figure, qui eſt en relief, eſt de l'épaiſſeur de plus d'un pouce ; le derrière de cette pierre, qui eſt brute & convexe, l'a fait regarder mal-à-propos comme un couvercle de quelque tombeau. Quelque révolution aura obligé l'entrepreneur de s'enfuir avec ſes ouvriers, & d'abandonner ſon magaſin, dont les payſans de Civaux firent uſage en changeant l'attelier en cimetière.

M. l'abbé Lebeuf remarqua pluſieurs de ces tombeaux rangés en eſpèce de demi-cercle, comme pour tenir moins de place. Cet arrangement eſt contraire à la ſituation ordinaire des tombeaux des Chrétiens, dont les pieds étoient tournés vers l'orient, & la tête vers l'occident. Il obſerve qu'il a vû la même choſe à S.t Émilan près d'Autun, ſur la route de Challon; ce qui déſigne, dit-il, un magaſin où l'on veut ménager le terrein.

Autour de l'égliſe de S.t Gervais de Civaux, on voit auſſi des cercueils qui y ont été portés du magaſin, & qui ayant été orientés, ont ſervi à inhumer des Chrétiens. Derrière cette égliſe, à la hauteur d'une toiſe & demie, on lit cette inſcription ſur une pierre, en caractères romains:

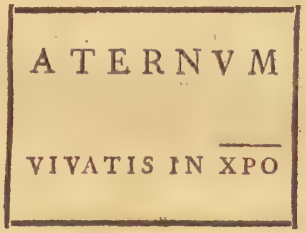

Il paroît que l'égliſe de ce lieu eſt du XI.e ſiècle.

Un autre monument qui ſubſiſte dans cette même province, & qui n'a pas été examiné avec plus d'attention, engagea M. l'abbé Lebeuf à ſe rendre de Civaux à Montmorillon, pour y voir le prétendu temple des Gaulois, dont deux ſavans Bénédictins nous ont donné la deſcription.

D. Bernard de Montfaucon & D. Jacques Martin.

La diſtance de ces deux endroits n'eſt que d'environ trois

à quatre lieues. On y arrive par une plaine, à l'extrémité de laquelle on trouve plusieurs habitations qui forment un hameau occupé par de pauvres Vignerons. La ville est dans une vallée, à un grand quart de lieue de ces chaumières, sur la gauche de la rivière de Gartempe, qui vient du Limosin.

C'est dans le hameau qu'on voit sur une hauteur, au milieu d'un cimetière, une chapelle qu'on veut faire passer pour un ancien temple des Gaulois. Cet édifice est double, c'est-à-dire qu'il y a une église haute & une église basse. La voûte de la première est percée par une ouverture faite en cercle. Au dessus du portail, on a placé huit petites statues payennes; on en peut voir la description dans Dom Montfaucon & Dom Jacques Martin. Ces statues ont fait imaginer que ce bâtiment étoit un monument de l'ancienne religion des Gaulois, mais la structure de l'édifice a fait porter à M. l'abbé Lebeuf un jugement tout différent. Il n'a pas eu de peine à reconnoître dans ce prétendu temple, un ancien hôpital destiné pour les Pélerins qui alloient ou revenoient de la Palestine. Cette ouverture qui se trouve à la voûte de l'église supérieure, est l'imitation de celle qu'on a pratiquée au saint Sépulcre de Jérusalem. On voit une pareille chapelle au Puy en Vélay, qui fut bâtie par les Pélerins par les ordres d'un Évêque de cette ville, & il ne seroit pas difficile d'en rapporter plusieurs exemples.

On objectera sans doute que les statues payennes placées au dessus de la porte, sont seules capables de renverser ce sentiment. Cette objection n'est pas aussi forte qu'on le pense, puisque c'est de ces mêmes statues que M. l'abbé Lebeuf tire une nouvelle preuve pour appuyer son opinion. En examinant avec attention toutes ces figures, on n'a pas de peine à s'apercevoir qu'elles sont beaucoup plus anciennes que l'église qui est de la fin du XIe siècle ou du commencement du XIIe. Ces statues auront été trouvées par hasard, & on les aura par ignorance placées dans cet endroit. Si les savans Bénédictins qui ont fait mention de cet édifice dans leurs

ouvrages, ſe fuſſent tranſportés ſur les lieux, ils auroient été du même avis.

Le cimetière, dans lequel eſt placée la chapelle qui fait le ſujet de la queſtion, paroît très-ancien, puiſqu'on y voit des tombes qui peuvent avoir cinq à ſix cens ans; il n'en reſte plus que les couvercles, qui ſont fort épais, & faits en forme de toit, ſur les côtés deſquels il y a des croix ſculptées en boſſe. On voit ſur quelques tombes une épée ſurmontée d'un bouclier fort pointu, ſur une autre une hache, ſur une autre une main qui tient une corde; tous ces cercueils ont la tête tournée vers le couchant, & les pieds au levant: ce ſont ſans doute les tombeaux des Pélerins qui mouroient dans l'hôpital, & qu'on enterroit dans ce cimetière.

Cet hôpital fut donné dans la ſuite aux Auguſtins réformés qui en firent une égliſe. Sur le frontiſpice, on voit repréſentés en relief, dans des quarrés de pierre, la vie de la Ste Vierge, & ſur les côtés du mur St Pierre & St Paul. Au midi de ce portail, eſt une flèche de pierre de figure octogone, & ſemblable à celle de la chapelle du cimetière, excepté que cette dernière eſt plus petite, & n'a pas été finie en pierre. Le couvent des Moines eſt entre l'égliſe & le cimetière, & a été conſtruit avec une partie des pierres des tombeaux qui étoient dans cet endroit.

SUR L'INSCRIPTION DE VIROMARUS.

ON trouve au neuvième volume de nos Mémoires *, quelques conjectures de M. Moreau de Mautour, ſur une inſcription latine qu'il découvrit le premier en Champagne près du village de Fontaines. Il y liſoit : 1752. * Page 170.

VIROMARVS
ISTAT IL IF

Ce qu'il expliquoit ainſi : *VIRIDOMARUS Jovi STAtori Ingentem Lapidem Inſcribi Fecit.*

Viridomarus, dont le nom eſt abrégé dans l'inſcription, étoit, ſelon lui, ce prince d'Autun, dont Céſar fait mention dans le ſeptième livre de ſes Commentaires ; mais comme il parut à l'Académie peu vrai-ſemblable qu'un prince Gaulois de ce temps-là eût fait uſage de la langue latine, & qu'il eût conſacré un monument à une Divinité alors abſolument inconnue dans ſon pays, JOVI STATORI, on convint qu'il falloit donner à cette inſcription une époque moins ancienne; que le nom pouvoit être VIROMARVS, ſans abréviation, & qu'on pouvoit expliquer les quatre dernières lettres par *Jovi Liberatori, Jovi Feretrio.*

En 1750, l'Académie reçut une deſcription plus exacte, dreſſée par M. le Gendre, Ingénieur de la province : la voici.

« Sur le territoire de Fontaines, village de Champagne, aſſis ſur la rivière de Marne, à trois lieues de Joinville, & à pareille diſtance de Saint-Dizier, on trouve une pierre que les habitans du pays appellent la *haute borne.*

Cette pierre eſt à deux toiſes & au niveau d'une chauſſée Romaine dont on reconnoît encore les veſtiges; elle a dix-huit pieds de hauteur, ſix pieds huit pouces de largeur par le bas, au rez de terre, ſur dix-huit pouces d'épaiſſeur. A la cime, elle eſt large de trois pieds un pouce, & épaiſſe de quatorze pouces. »

» L'inſcription eſt au milieu de la hauteur de la pierre, ſur » la face qui regarde le levant; elle eſt ainſi figurée.

» VIROMARVS
» ISTATLIF

» Cette pierre ne paroît pas avoir été taillée; elle eſt inégale » & rabotteuſe ſur toutes ſes faces; elle n'eſt en terre que de » la profondeur de trois pieds au midi, & de deux pieds au » nord; il ne paroît pas qu'elle ait jamais eu de baſe ni d'aſſiſe; » elle contient environ cent trente-deux pieds un pouce quatre » lignes de pierre fromentelle ou pierre bâtarde, qui peuvent peſer à peu près dix-neuf mille huit cens livres. »

M. le Gendre joignit à cette deſcription un Mémoire où il explique les divers ſentimens des gens du pays ſur cette pierre & ſur l'inſcription qu'elle porte.

Quelques-uns prétendent qu'un certain Atila, qui faiſoit ſa réſidence à Perthes en qualité de Gouverneur de ce canton, a fait élever cette pierre en mémoire de la deſtruction d'une ville dont les habitans s'étoient révoltés contre lui à cauſe d'un tribut qu'il avoit voulu leur impoſer: ils ajoûtent que les débris que l'on voit ſur la montagne du Châtelet, qui n'eſt éloignée de cette pierre que d'environ cinq cens pas, ſont ceux de cette ville, qui s'appeloit *Rolla*. Le nom de *Ruta* qu'elle porta, diſent-ils, après ſa deſtruction, ſe reconnoît encore dans celui de Ruets, qui eſt une Commanderie de l'ordre de Malte, ſituée près de cette montagne; dans cette ſuppoſition, en changeant pluſieurs lettres, ils liſent ainſi l'inſcription,

VI. ROLLA. RV. F.

Ce qui, ſelon eux, ſignifie *vi Rolla ruta fuit.*

Ils liſent ainſi la ſeconde ligne;

IST. AT. L. I. F.

C'eſt-à-dire, *iſtum Atila lapidem juſſit fieri.* M. le Gendre rejette, avec raiſon, cette explication qui altère des lettres, place des points à ſon gré, & ſuppoſe des perſonnes & des

faits inconnus à l'hiſtoire, pour ne rien dire du mot *ruta*, auſſi inconnu à la langue latine, au lieu de *diruta*.

D'autres ont jugé de l'uſage de cette pierre par ſa poſition ſur le bord d'une chauſſée romaine; ils l'ont miſe au nombre de celles qui bordoient les chemins. Ces pierres, placées de diſtance en diſtance, avoient deux marches taillées, qui ſervoient aux gens de pied pour s'aſſeoir & aux cavaliers pour monter à cheval dans un temps où les étriers n'étoient point encore en uſage. Plutarque dit que C. Gracchus fit border les chemins de ces pierres; les Grecs les nommèrent ἀναβολεῖς; c'étoit le nom qu'ils donnoient aux écuyers qui aidoient leurs maîtres à monter à cheval, & qu'ils donnèrent enſuite aux étriers quand ils eurent été inventés, ce qui n'arriva que long-temps après. Mais la haute borne ne reſſemble en rien à ces pierres, non plus qu'aux colonnes milliaires, avec leſquelles quelques-uns la confondent mal-à-propos.

D'autres enfin, qui ſavent que les grands chemins étoient ſouvent bordés de ſépultures, veulent que la haute borne déſigne l'emplacement d'un tombeau, & que ce tombeau ait été conſtruit par l'ordre de Viromare: voici comme ils liſent l'inſcription,

VIROMARVS
IS. T. ATL. I. F.

C'eſt-à-dire, *Iſtum tumulum Atl... juſſit fieri.* Le partage de ces lettres n'eſt pas aſſez heureuſement imaginé pour mériter approbation: le nom de celui pour qui le tombeau eſt fait ne ſeroit déſigné que par les trois premières lettres, ce qui eſt tout-à-fait contraire à l'uſage & même à la raiſon. D'ailleurs il ſemble que l'opinion, qui fait de cette maſſe une pierre ſépulcrale, ſoit plus probable que les autres: M. le Gendre remarque même que le reſpect que les Anciens avoient pour les ſépultures, eſt encore attaché à cette pierre. Les gens du pays prétendent qu'elle n'a jamais été fouillée qu'il ne leur ſoit arrivé quelque malheur; ils ont attribué les mauvaiſes récoltes de leur contrée en 1751 à la curioſité de M. le Gendre.

Ce qui paroît encore appuyer cette conjecture, c'eſt que, ſelon M. le Gendre, il eſt très-probable qu'il y a eu une ville ſur la montagne du Châtelet. La plate-forme fait un quarré d'environ cinq cens toiſes en tout ſens; la ſurface de ce terrein eſt couverte de pierres calcinées par le feu, de débris d'ardoiſes, de briques & de carreaux. La terre en eſt noirâtre, au lieu que celle que l'on voit hors de l'enceinte eſt griſe & blancheâtre: on y a trouvé, & on y trouve encore, beaucoup de médailles.

Ce Mémoire dont nous venons de donner le précis, & qui fait honneur à l'exactitude & à l'érudition de M. le Gendre, ayant été envoyé à l'Académie, M. l'abbé Lebeuf ſe chargea de l'examiner; il en fit le rapport par un autre Mémoire, dans lequel il s'accorde preſque en tout avec M. le Gendre pour réfuter les opinions rapportées. Je vais rendre compte de ce qu'il ajoûte.

L'explication de M. Moreau de Mautour, & celle que l'Académie avoit en quelque façon adoptée ſur ſon rapport, eſt détruite, parce que le ſecond mot n'eſt compoſé que de huit lettres, ISTATLIF. ainſi on ne peut trouver, après *Jovi ſtatori*, ni *ingentem lapidem*, ni *Jovi liberatori*.

Qu'il y ait eu une ville ſur la montagne du Châtelet, c'eſt une ſuppoſition dénuée de fondement. On n'en trouve pas un mot dans aucun auteur. Tout ce que les anciens monumens nous fourniſſent entre Langres & Châlons conſiſte en deux ſtations militaires, marquées dans les tables de Peutinger; l'une appelée *Segeſſera*, à environ ſept lieues de Langres; l'autre *Corobilium*, à ſept autres lieues au-delà. Cette ſeconde ſtation eſt trop éloignée de Langres pour y rapporter la prétendue ville du Châtelet. Le nom de Châtelet n'indique qu'une petite forteresſe, dont les débris ſe voient ſur la montagne; les médailles qu'on y trouve ne prouvent rien de plus; & l'étendue qu'on remarque dans ſon terrein montre ſeulement que l'enceinte renfermoit de grands jardins.

M. l'abbé Lebeuf, mécontent de toutes les explications de ce monument, en haſarde une autre qu'il ne donne que pour

une

une conjecture. Elle a sur les autres l'avantage d'être appuyée sur un témoignage historique.

Le nom de *Viromarus* subsiste encore en Champagne, quoique très-défiguré sous celui d'*Aimer*. Dès le XIIIe siècle une montagne voisine de la ville de Vertus portoit le nom de *Mont-Wimer*. C'est de cette sorte que ce nom est écrit dans la chronique d'Albéric des Trois-fontaines, conservée à la Bibliothèque du Roi. Ce nom s'étoit formé de *Viromarus*, comme de *Launomarus* on a fait *Laumer*, d'*Audomarus*, *Omer*. Comme Albéric étoit éloigné du siècle auquel le nom avoit été donné à cette montagne, ce nom se trouvoit déjà altéré par plusieurs variations; il l'appelle tantôt *mons Vidomari*, tantôt *mons Vodemari*; quelquefois *mons Wimari*, & même *mons Ymeri*. Hincmar, dans ses Annales de St Bertin sur l'an 877, la nomme *mons Witmari*. M. l'abbé Lebeuf a découvert un fragment inconnu de la vie de St Alpin, évêque de Châlons, du caractère du XIIIe siècle, mais d'une composition bien plus ancienne; il y a lû qu'à l'occasion des courses des Huns, du temps de l'épiscopat de St Alpin, vers 450, le lieu où cet évêque fit retirer le peuple de sa ville épiscopale, afin qu'il fût plus en sûreté, fut ce mont Widomer; *montem quondam de nomine cujusdam Widomeri olim dictum, sexdecim millibus ab urbe disparatum*. En effet, ce mont Wimer est à huit lieues de Châlons; & l'on sait que dans le moyen âge on comptoit deux milles pour une lieue. Il est donc certain qu'il y avoit eu, quelque temps auparavant, un *Widomerus* ou *Widomarus*, & que c'étoit de lui que cette montagne avoit pris son nom.

Ad ann. 1239.

Legendar. Catalaunense, XIII.

Mais comment ce Wimar ou Wimer avoit-il rendu cette montagne célèbre? Il en avoit fait une retraite de voleurs dont il étoit le chef: il y reçut même quelques Manichéens chassés d'Afrique. Ce sont des faits fondés sur le témoignage d'Albéric, qui dit que c'étoit de son temps la tradition commune. Wimar quitta sans doute sa montagne avec sa troupe de brigands & de Manichéens, lorsqu'il apprit que tous les habitans de Châlons venoient l'occuper: il remonta plus haut le long de la Marne, en tirant vers Langres, jusqu'à ce qu'il trouvât une

autre montagne très-élevée, & d'auſſi difficile accès que la première qu'il avoit quittée. Celle qu'on appelle aujourd'hui *le Châtelet*, qui eſt à ſeize lieues de Châlons, lui parut convenable. Il y continua apparemment ſes brigandages, juſqu'à ce qu'il ſuccomba ſous des forces ſupérieures. Alors on lui fit ſubir le ſupplice que les loix Romaines, encore obſervées dans les Gaules, preſcrivoient contre les voleurs; il fut précipité du haut de la montagne, & enfoui ſur le bord du grand chemin, que le peuple appeloit *la voie d'Attila*, parce que c'étoit par-là que ce roi des Huns avoit, quelques années auparavant, regagné le Rhin, après avoir été défait dans les plaines de Champagne. Pour perpétuelle mémoire de la punition de cet inſigne voleur, on dreſſa ſur ſon corps cette groſſe pierre brute, avec une inſcription dont la première ligne porte ſon nom,

VIROMARUS.

Et la ſeconde peut s'expliquer ainſi,

In ST*rata* ATiL*æ* I*n*F*oſſus.*

Le mot *ſtrata* eſt employé dans Suétone même pour ſignifier un grand chemin. On ſous-entendoit *via.*

Si les inſcriptions qui marquent des punitions ſont rares, il n'eſt pas moins rare d'en voir en caractères Romains ſur une pierre brute. On en trouva cependant une pareille à celle-ci il y a plus de cent ans, à Entrains, dans le Nivernois. Un Bénédictin, qui ramaſſoit alors des Mémoires pour l'hiſtoire du diocèſe d'Auxerre, écrit que cette inſcription étoit en anciens caractères Romains, & conçue en ces termes, VIBVVS HIC VIVVS INFOSSVS EST QVIA PREDAVIT. Ce dernier mot fait connoître que cette Inſcription n'eſt pas du haut Empire. Elle pourroit être du cinquième ſiècle. C'eſt le temps auquel l'interprète du livre de Judith s'eſt ſervi de ce mot, au lieu de *prædatus eſt.*

Judith. 2, 13, 16.

Cette dernière inſcription autoriſe l'explication que M. l'abbé Lebeuf donne de la première. Ce n'eſt après tout qu'une conjecture, mais qui ſemble mieux fondée que celle de M. Moreau de Mautour. Les autres explications ſont inſoûtenables.

En même temps que la forme des caractères prouve que l'inſcription eſt du temps des Romains, lorſque le latin étoit le langage vulgaire des Gaules; il ſemble aſſez naturel de conclurre de la groſſièreté du monument, qu'il n'a aucun rapport avec la religion Romaine, à l'égard de laquelle on obſervoit plus de décence; mais qu'il fut établi pour quelque choſe de bien inférieur à cet objet; ce qui convient aſſez à la punition d'un criminel.

ANTIQUITÉS D'AUVERGNE.

ON cherche depuis long-temps la ſituation de l'ancienne *Gergovia*, capitale des Auvergnats, cette ville célèbre dont Céſar fut obligé de lever le ſiége. L'opinion commune la place aujourd'hui ſur une montagne à une lieue de Clermont en Auvergne; c'eſt pour cette raiſon qu'on a donné le nom de *Gergoye* à cette montagne, qui juſqu'au milieu du XVIe ſiècle s'eſt appelée le *Puy de Mardogne*. M. Lancelot, dans une Diſſertation imprimée au VIe tome de nos Mémoires, s'eſt propoſé de prouver que cette opinion ſouffroit de fortes difficultés; il a combattu les monumens qu'on emploie pour l'appuyer; il s'eſt inſcrit en faux contre une charte de l'an 1149, qui fait mention d'un bien de l'abbaye de Saint-André, au fauxbourg de Clermont, comme ſitué à *Gergoia*. M. l'abbé Lebeuf étant à Clermont a voulu s'aſſurer par lui-même de la fauſſeté de cette charte; il l'a trouvée telle qu'elle avoit paru à M. Lancelot, & il convient qu'elle ne peut ſervir de preuve pour conclurre qu'il y eût au XIIe ſiècle un lieu voiſin de Clermont qui portât le nom de *Gergoia*; mais en récompenſe il a vû & lû dans l'abbaye de Saint-André une bulle du Pape de l'an 1170, qui contient un détail des biens de cette Abbaye. Cette bulle porte tous les caractères de vérité: elle met parmi ces biens un territoire ſitué à *Gergoia*. Il eſt donc certain qu'un canton de terre conſervoit proche de Clermont en 1170 l'ancien nom de

1753.

P. 635.

Gergovia : d'ailleurs M. l'abbé Lebeuf ayant monté ſur cette montagne, il a trouvé la ſituation des lieux conforme à la deſcription de Céſar, comme M. Lancelot en convient lui-même. De plus, il y remarqua un grand nombre de fragmens de cette terre cuite rougeâtre, appelée *terra campana*, dont les Romains faiſoient des vaſes à leur uſage. Toutes ces raiſons ſemblent confirmer l'opinion commune ſur l'ancienne ſituation de cette Gergovia.

Entre Clermont & Iſſoire, ſur la rive gauche de l'Allier, on rencontre le village de Coudes; on n'y fouille preſque jamais la terre, ſans découvrir quelques inſcriptions gravées vers les commencemens de la Monarchie. M. l'abbé Lebeuf en rapporte cinq: les quatre premières étoient ſur du marbre blanc apporté d'ailleurs, car le pays n'en fournit pas; la cinquième étoit ſur de la pierre commune. Les voici,

I.

IN HOC TOMO
LO QVIESCIT BO
NE MEMORIAE
PALLADIVS
VIXIT ANNVS
XVII
TRANSIET KLEN
DAS SEPTEM
BRIS INDICTIO
QINTA REGIS
TEVDORICI

II.

IN HOC TOMOLO
REQVIESCIT BO
NE MEMORIAE

CANDEDVS IN PA
CE VIXT. ANNVS
TRIS ET MINSES
QVATVOR ET D
IES XVIII. TRANS
IIT SVB DIE III ID
S MAIAS. ANNO
XV REGNO DOM
THEVDORICI

III.

IN HOC TVMV
LO REQVIISCIT
IN PACE BON
E MEMORIE
ERENA VIXIT
ANNVS XX. TR
ANSIIT XI K N
OVEM ANNO
IIII RIG DOM
NOS TEVDO
BERTI

IV.

IN OC TOMOLO
REQVISCIT IN PA
CE BONAE MEMO
RIE PIONI TRANSIIT
IN ANNVS SEXSAGI
NTA III X K MAIS
ANNO XX REGNO

DOMNINI NOSTRI
TEoDoBERTI RE
GIS

V.

HOC TVM EIT B
ONE MEMORI
VS IOHANNIS
ANNORVM
XXI GI

Aucun des noms pour qui ces épitaphes ont été faites n'eſt barbare, ni teutonique ou françois, ce ſont des noms uſités en ces temps là parmi les Romains: les croix qui y ſont repréſentées, le monogramme de Chriſt gravé au haut de la quatrième, deux colombes ſur la ſeconde, les mots *in pace* & *bonæ memoriæ*, déſignent des ſépultures de chrétiens. On peut y obſerver juſqu'à quel point la langue & l'orthographe latine étoient alors altérées: les lettres G & L ſont preſque les ſeules qui diffèrent des caractères romains capitaux. Beaucoup d'autres inſcriptions du même ſiècle fourniſſent la même remarque.

L'obſervation la plus importante roule ſur les dates de ces épitaphes: la première eſt datée de l'indiction cinquième, ſous le règne de Thierri: c'eſt Thierri I, Roi de l'Auſtraſie dont l'Auvergne faiſoit partie; l'indiction cinquième ſe compta deux fois ſous ce Prince, en 512 & en 527. La date de la ſeconde épitaphe eſt la quinzième année du règne de ce même Thierri, c'eſt-à-dire l'an de J. C. 526: la troiſième porte la quatrième année du règne de Théodebert, fils de Thierri; c'eſt l'an 538 de l'ère chrétienne: la date de la quatrième eſt viſiblement fauſſe, elle marque la vingtième année de Théodebert; ſi c'eſt Théodebert I, fils de Thierri I, il n'a régné que quatorze ans: ſi c'eſt Théodebert II fils de Childebert II Roi d'Auſtraſie, il s'en faut quatre ou cinq ans qu'il n'ait régné vingt ans. Ces ſortes de mépriſes dans les chiffres

ne ſont pas rares, ſur-tout dans les bas ſiècles. On voit dans la troiſième & dans la quatrième épitaphe le titre de *Dominus noſter*, donné à Théodebert; ce qui ſert à confirmer que la piece de monnoie où on lit ce même titre dans Bouteroue, *Dominus noſter Theodebertus Rex*, n'eſt pas une pièce fauſſe.

ANTIQUITÉS DU PUY EN VÉLAY.

L'INSCRIPTION de la tour de Polignac, rapportée par Gruter, & la tête d'Apollon dont il donne la figure, ſont des monumens devenus célèbres. Les obſervations que M. l'abbé Lebeuf a faites ſur le lieu même, ſervent à corriger pluſieurs fautes qui ſont échappées à ce fameux Antiquaire. 1753. *P. XXXIX, Inſcr. 1.*

1.° Il n'y a aucune apparence que la tour qui reſte à Polignac ait fait partie d'un temple: c'eſt un édifice qui n'a au plus que quatre cens ans; la pierre eſt trop nouvelle pour qu'on puiſſe ſuppoſer une plus haute antiquité. C'étoit un de ces donjons qui ſervoit de guérite & de défenſe dans les châteaux des ſeigneurs.

2.° Il n'y a jamais eu d'inſcription romaine ſur aucun endroit des murailles de cette tour.

3.° L'inſcription eſt couchée en trois lignes dans Gruter; dans le lieu elle eſt en cinq lignes. On la voit au château de Polignac, non pas dans la tour, mais à l'angle extérieur d'un grand bâtiment voûté en pierre, & qui n'eſt autre choſe qu'un ancien cellier; elle y eſt placée à la hauteur d'environ neuf pieds; la pierre a environ trois pieds de longueur & de hauteur; elle eſt de couleur jaune: les lettres ont près de trois pouces de haut. Voici l'inſcription

TI. CLAVDIVS CAES
AVG. GERMANICVS
PONT. MAX TRIB
POTEST V IMP.
XI. P.P. COS IIII.

4.° Gruter rapporte qu'on croyoit que c'étoit la tête d'Apollon, dont il donne la figure, qui avoit fait donner au château le nom d'*Apolliniacum*, d'où s'étoit formé *Polignac*; mais dans ſes corrections il rejette cette opinion comme ridicule, *nugatorium*, en quoi M. l'abbé Lebeuf eſt de ſon avis. Il ſe fonde ſur une raiſon que Gruter a ignorée; c'eſt que les plus anciens titres n'appellent point autrement ce château que *Podemniacum*. Ce terme a rapport à celui de *Podium*, qui eſt le nom de la ville du Puy, voiſine de ce château. On ſait que *Podium* ſignifioit dans la bonne latinité *un balcon*, *un appui*, & dans les bas ſiècles *une éminence*, *une élévation*, comme on en voit en effet tant au Puy qu'à Polignac. La troiſième lettre de *Podemniacum* aura été changée en L pour adoucir la prononciation.

Après cette critique de l'article de Gruter, M. l'abbé Lebeuf expoſe ſon ſentiment ſur la tête d'Apollon qu'on poſſède de temps immémorial dans le château de Polignac. Cette tête eſt aujourd'hui ſi négligée, qu'il fallut l'aller chercher dans une chenevière de l'enceinte du château, où elle étoit mêlée avec la terre & les broſſailles. M. l'abbé Lebeuf penſe que ni cette tête, ni l'inſcription ci-deſſus rapportée n'étoient originairement à Polignac, mais que l'une & l'autre viennent de la ville de *Rueſſio* ou *Rueſſium*, ancienne capitale des peuples *Vellavi*, appelée aujourd'hui *Saint-Paulien*: le château de Polignac n'en eſt éloigné que d'une lieue. Lorſqu'on bâtit la ville du Puy, à deux lieues de Saint-Paulien, on y tranſporta beaucoup de débris des temples, des tombeaux & des autres antiquités de cette capitale; il eſt très-poſſible qu'on ait laiſſé à moitié chemin la tête & l'inſcription; les ſeigneurs du château s'en ſeront emparés depuis & les auront fait incruſter dans les murs, comme ils voyoient qu'on avoit incruſté au Puy d'autres antiquités de *Rueſſio*: on aura enſuite inventé toutes les fables qu'on a débitées ſur ce prétendu oracle d'Apollon, ſur le voyage de l'Empereur Claude à Polignac, parce que cet Empereur étoit natif de Lyon, & mille autres imaginations qui ſont encore en vogue dans le pays. Si ce tranſport n'eſt

pas

pas auſſi ancien que la fondation de la ville du Puy, du moins pourra-t-il être arrivé vers l'an 880, lorſque Norbert, élû Évêque du Puy, ayant pour concurrent un abbé Vital, frère du Vicomte de Polignac, ſe vit réduit à lui abandonner la ville de Saint-Paulien, cette ancienne *Rueſſium;* d'où il fut libre aux vicomtes de Polignac de tirer tout ce qu'ils voulurent. Le plus ancien Auteur qui parle de ces deux monumens comme exiſtans dans le château de Polignac, eſt Simeoni, qui vivoit ſous Henri II.

A l'occaſion des antiquités qui ont paſſé de l'ancienne *Rueſſium* dans la nouvelle ville du Puy, M. l'abbé Lebeuf entreprend de fixer le temps auquel la ville du Puy fut bâtie. On convient qu'elle doit ſa fondation à l'abandon que les Évêques firent de l'ancienne *Rueſſium* pour transférer leur ſiége ſur la montagne où la ville du Puy eſt aſſiſe; mais on ne convient pas ſur l'Évêque auquel on doit attribuer cette tranſlation. M. l'abbé Lebeuf prouve que ce fut ſaint Évode, Évêque de Rueſſium dans le VIe ſiècle. En 1712, on découvrit dans le grand autel d'une égliſe du Puy une inſcription conçûe en ces termes : *Hic requieſcit corpus ſancti Evodii, primi eccleſiæ Anicienſis præſulis*, & cette inſcription fut jugée par l'Académie être des temps carolins, c'eſt-à-dire du temps de nos Rois de la ſeconde race du nom de Charles. Saint Évode, que le peuple du Puy appelle Saint Vozy, étant qualifié premier Évêque du Puy ou d'*Anicium*, ce qui eſt la même choſe, dans un monument du IXe ſiècle, c'eſt une preuve ſuffiſante que c'eſt lui qui a tranſporté le ſiège epiſcopal de *Rueſſium* à Anici ou au Puy d'Anici. Cette tradition ſe trouve perpétuée dans des livres très-anciens de la même égliſe du Puy, dans leſquels la liſte des Évêques commence par Évodius. Pour ſavoir maintenant en quel temps ſiégeoit cet Évêque, il faut obſerver qu'Aurelius, nommé comme ſon ſucceſſeur immédiat dans un manuſcrit de la Bibliothèque du Roi, qui appartenoit à l'égliſe du Puy au Xe ou XIe ſiècle, eſt cité par Grégoire de Tours à l'an 591 comme un évêque du pays du Vélai, réſidant alors à Anicium:

Cod. Colb. 1364.

il s'enſuit de-là que la tranſlation du ſiége épiſcopal a été faite dans le cours du VIe ſiècle, vers l'an 560 ou 570. Mais s'il y a eu deux Évêques entre Évode & Aurelius, comme on le voit dans une copie du martyrologe d'Uſuard, conſervée entre les manuſcrits du chapitre, & qui paroît être du Xe au XIe ſiècle, il faudra faire remonter l'époque de cette tranſlation juſque vers l'an 530: ce manuſcrit porte au 11.e de novembre; *Feſtivitas beatorum Anicii pontificum, Evodii, Scutarii, Ermentarii, Aurelii, Suacrii.*

M. l'abbé Lebeuf ne croit pourtant pas que la ville de *Rueſſium* ait été dépouillée de toutes ſes antiquités dès le temps même que la ville du Puy fut bâtie; ce n'eſt que depuis le ſiècle de Charlemagne qu'on voit détruire les murs des anciennes cités pour en conſtruire d'autres édifices. Ce fut alors que les murs romains de la ville de Verdun furent détruits pour ſervir à bâtir Aix-la-Chapelle: la ville de *Rueſſium*, nommée d'abord *Civitas vetula*, pour être diſtinguée de la nouvelle ville du Puy, prit peu à peu le nom de Saint-Paulien qui en avoit été le troiſième ou quatrième Évêque, & dont elle conſervoit le corps; enſuite, comme le nombre de ſes habitans diminuoit à meſure que la ville du Puy s'augmentoit, on commença à la démolir & à enlever les pierres & les marbres vers le IXe ſiècle, lorſque la nouvelle ville eut beſoin de ſe fortifier contre les Normands; ajoûtez à cela ce qui a déjà été dit de l'évêque Norbert. Les vicomtes de Polignac étant devenus maîtres de la ville de Saint-Paulien, continuèrent apparemment d'enlever les matériaux qui leur convenoient pour leur château, ce qui acheva de priver cette ville de tout ce qui lui reſtoit d'antiquités. Auſſi M. l'abbé Lebeuf n'y a reconnu aucun reſte de murs Romains; les murailles d'aujourd'hui n'étant que de l'an 1415, ſelon une inſcription qui y eſt gravée. Il y a pourtant retrouvé les ſix ou ſept inſcriptions que Dom Mabillon a rapportées dans le IVe ſiècle de ſes annales Bénédictines. Il y a une chapelle, dite *Notre Dame du haut-Solier*, au fauxbourg de cette ville, dont les murs du côté ſeptentrional ne ſont bâtis que de débris

Part. I, p. 758.

des édifices Romains, & de fragmens d'inſcriptions poſés les uns ſur les autres ſans mortier ni ſable. On voit, dans le même quartier, pluſieurs reſtes de couches de ciment & de maſtic qui ont ſervi à contenir de la Moſaïque. Mais on ne trouve, dans toute la ville, qu'une ſeule inſcription Romaine bien conſervée; elle eſt gravée ſur une pierre, & ne contient que ce mot,

HERMA
DIONIS.

A un quart de lieue de la ville de S.t-Paulien, ſur le bord du grand chemin, vis-à-vis d'un moulin qu'on appelle le *moulin de Burbulion*, M. l'abbé Lebeuf a vérifié une inſcription rapportée par pluſieurs Auteurs, qui tous l'ont mal décrite; la voici telle qu'elle eſt ſur l'original;

Mabill. ſæc. IV, Bened. part. 1, p. 758.
Bergier, hiſt. des grands chemins, p. 68.
Gall. Chriſt. t. III, p. 685.
Mercure de Fr. déc. 1727.
Notes ſur Grég. de Tours, édit. 1739, p. 380.

CAESAR PRINCEPS
IVVENT. VIAS ET
PONTES VETVS
TATE CONLAPSAS
RESTITVE FT.

Cette inſcription eſt gravée ſur une colonne de quatre à cinq pieds de hauteur: on y a planté une croix, & il y a apparence que pour la rendre propre à cet uſage on en a ſcié le haut & qu'on a enlevé une ou deux lignes de l'inſcription. Car pourquoi le nom du Céſar qui a fait ces réparations ne s'y trouve-t-il pas? les Romains ne laiſſoient pas deviner à la poſtérité le nom des Empereurs & des Céſars en l'honneur deſquels ils érigeoient des monumens. Bergier a cru, & ſon opinion eſt bien fondée, que l'inſcription commençoit par ces deux lignes,

C. IVLIVS
VERVS MAXIMVS

& il cite pour pièce de comparaiſon celle qui ſe lit dans

P. CLI, n.° 5. Gruter. Ce ſera donc le fils de l'empereur Maximin, & cette inſcription ſera de l'an 238 de l'ère Chrétienne.

On découvre de temps en temps à S.t-Paulien des médailles & de petites figures de bronze des anciennes Divinités.

On voit dans la ville du Puy pluſieurs égliſes qui ont ſept à huit cens ans d'antiquité, & dont les murs ſont conſtruits de quantité de fragmens d'anciennes ſtatues & d'inſcriptions du paganiſme. Ces morceaux ſont des démolitions de la ville de *Rueſſium*, mais on n'en peut faire uſage. Les fragmens ſont trop petits, & les lettres tellement tronquées qu'il reſte très-peu de mots entiers. Voici l'inſcription la plus entière que M. l'abbé Lebeuf ait pû découvrir. La pierre eſt enclavée dans les murs de la Cathédrale.

. . . . . DONNOBRISO
VELLAVIO OMNIBV
SCIVILIBVS IN CIVIT
SVA FVNCTO HONORIBVS....
RVM C. IVLIAENNVS MI....
VS SIBIQVE VIVIS DE PROPRI....
PONENDVM CVRAVIT ET
S A P

La pierre eſt de trois pieds en tout ſens. Les bords d'en haut, d'en bas & du côté droit ont été endommagés par les ouvriers. La ſeconde, la troiſième & la quatrième ligne paroiſſent entières, ſinon qu'à la fin de la quatrième manque le commencement du mot, dont la dernière ſyllabe RVM commence la cinquième ligne. M. l'abbé Lebeuf n'a pas voulu ſe haſarder à deviner cette lacune. Il manque, à la fin de la cinquième ligne, quelques lettres du mot qui commence par MI, & qui finit par VS, rejeté à la ligne ſuivante. C'eſt apparemment le ſurnom de *Juliænus*, comme *Minucius, Minucianus*, &c. A la fin de la ſixième ligne il ne manque qu'un O, *proprio*. Les trois lettres d'en bas ſont la formule ſi ſouvent répétée dans les inſcriptions de la Gaule, *ſub aſcia dedicavit*.

Cette épitaphe concerne un Gaulois devenu Romain, c'eſt-à-dire un homme deſcendu des anciens habitans du Vélai, & vivant ſous les loix Romaines. Son nom *Donnobriſus* n'a de Romain que la terminaiſon. Nous trouvons, dans les Commentaires de Céſar, des Gaulois nommés *Dumnorix*, & dans les écrivains des premiers temps de notre Monarchie, des *Donnolus*, *Donnolenus*. Pour ce qui eſt de *briſus*, ſi ce n'eſt pas la fin du mot *Domnorix* latiniſé, nous avons eu dans le pays de Forès, contigu à celui du Vélai, un nommé *Briſo*, qui a donné anciennement ſon nom à une montagne, & d'où s'eſt formé celui de Montbriſon. *Juliænus* paroît être un nom Romain, qu'on rencontre ici pour la première fois. On en découvre de temps en temps, ſur-tout en France, qui ſont inconnus à tous les compilateurs d'inſcriptions. Celle-ci n'eſt pas des premiers ſiècles que les Romains habitèrent dans les Gaules; les liaiſons des lettres en ſont la preuve.

Au mur de l'égliſe de S.t Jean, qui regarde l'égliſe cathédrale, ſe voient ſept figures en marbre blanc, les unes d'hommes, les autres de femmes, de deux pieds environ de hauteur, dont la draperie eſt très-délicate. A la tête de ces figures eſt une pierre terminée en pointe, avec cette inſcription.

D. M.
ERASMO.

SUR L'ARC D'ORANGE.

C'EST une ancienne opinion, que l'arc de triomphe d'Orange fut érigé en l'honneur de Jules Céſar, à l'occaſion de la victoire qu'il remporta ſur les Marſeillois l'an de Rome 704. M. l'abbé Lebeuf a trouvé la preuve de l'ancienneté de ce préjugé dans un auteur où l'on ne s'aviſeroit pas de l'aller chercher. Il a eu entre les mains un Commentaire manuſcrit des pſeaumes, intitulé *Fleur des pſeaumes*, compoſé par Letbert ou Lietbert, abbé de S.t Ruf à Avignon, qui vivoit il y a ſept cens ans. Cet Abbé, à l'occaſion du titre du pſeaume 1753.

quinzième, commence ainſi ſa paraphraſe : *Antiquitus ſolebat fieri quòd quando aliquis de hoſte ſuo triumphum habebat, faciebat ſibi arcum conſtrui in quo ſcribebatur illa victoria. Unde Auraſiæ in arcu triumphali Maſſilienſe bellum ſculptum habetur ob ſignum victoriæ Cæſaris.* On penſoit donc ainſi dans un temps où cet arc de triomphe n'étoit pas ſans doute auſſi endommagé qu'il l'eſt maintenant. Malgré l'ancienneté de cette opinion, M. l'abbé Lebeuf ne la croit pas plus vraie. Il a conſidéré avec ſoin cet édifice ; il n'a rien vû qui ait rapport à cette guerre des Marſeillois, dont Céſar lui-même nous a donné un détail très-circonſtancié. Il penſe même que le travail de cet ouvrage n'eſt pas d'un ſiècle auſſi reculé que celui de Céſar ; & d'ailleurs pourquoi auroit-on érigé ſi loin de Marſeille ce magnifique monument, s'il avoit eu pour objet le triomphe de Céſar ſur les Marſeillois ? Toutes ces raiſons le déterminent à ſe ranger au ſentiment de ceux qui regardent cet arc comme un monument dreſſé en mémoire de la grandeur Romaine & des victoires remportées en général, ſoit du temps de la République, ſoit du temps des Empereurs. C'eſt pour cela, dit-il, qu'on y a raſſemblé les noms de pluſieurs guerriers qui ont été ſéparés les uns des autres par des ſiècles entiers. On y lit ſur les boucliers les noms de Marius, de Jugurtha, de Sacrovir : le dernier a vécu à cent ans environ des deux autres. On y lit auſſi Rodacus & Udrius, noms inconnus dans l'hiſtoire Romaine. Mais, ajoûte-t-il, pouvons-nous nous vanter de connoître tous ceux que les Romains ont vaincus ? Combien de noms anciens ſortiroient de l'oubli où ils ſont enſevelis, ſi nous retrouvions les treize premiers livres d'Ammien Marcellin, qui nous inſtruiroient ſur les guerres des Romains depuis l'empereur Nerva juſqu'à Conſtantius ; ce qui forme la durée de plus de deux ſiècles ? Nous donnerons, dans le volume ſuivant, un Mémoire de M. Ménard, qui embraſſe une opinion tout-à-fait différente ſur l'objet de ce fameux monument.

UNIVERSITARIA SEVILLA

SÉPULTURES ANCIENNES

Découvertes à Paris en 1753.

JE ne parlerai pas ici de huit morceaux de marbre blanc qui furent trouvés à Paris en 1751, & dont M. l'abbé Lebeuf qui en avoit fait l'acquiſition, a rendu compte à l'Académie. M. le comte de Caylus, à qui il les a cédés, en a donné le deſſein, & en a inſéré la deſcription dans le ſecond volume de ſon recueil d'antiquités. Il ne m'appartient pas de retoucher ce qu'une main ſi habile a mis en œuvre; j'y renvoie le lecteur, pour paſſer à d'autres ſépultures qui furent découvertes au mois de janvier 1753. 1753. *Page 382.*

Dans le fauxbourg de Saint-Marceau, derrière l'égliſe paroiſſiale de Saint-Martin du cloître Saint-Marcel, à la diſtance d'environ cinquante pas, un Jardinier remuant la terre, trouva à cinq ou ſix pieds de profondeur ſoixante-quatre cercueils de pierre, dans chacun deſquels il y avoit des ſquelettes dont les pieds étoient étendus vers le levant & les mains pendantes ſur les côtés. Il ne s'eſt trouvé qu'une inſcription, elle étoit gravée ſur une pierre dure d'environ deux pieds en quarré, qui étoit poſée ſur le couvercle d'un de ces cercueils: la voici,

DOMINE. CONIVGI. DVL
CISSIME. BARBARE TITV
LVM. POSVI. QVI VIXIT
ANNOS XXIII ET MV
ET DIES XXVIII PAX
TECVM PERMAN
ET

La place qui reſte vuide entre les trois dernières lignes étoit remplie par une couronne qui renfermoit le monogramme de Chriſt placé entre A ω. Du bord inférieur de la couronne

s'échappoient deux banderolles bequetées par deux colombes. Au bas étoit gravée cette ligne,

VITALIS. CONIVX. POSV
I T

Il faut obſerver qu'au lieu des points que nous repréſentons ici, c'étoit dans chaque endroit la figure d'un cœur : on voit beaucoup d'exemples de cette forme de ponctuation dans le recueil de Gruter & des autres Antiquaires.

Tous les caractères d'une ſépulture chrétienne ſe trouvent ici réunis; le monogramme, l'alpha & l'oméga, les colombes, la formule de paix, les pieds étendus vers l'orient, la poſition des mains le long des cuiſſes. Ce dernier uſage a ſubſiſté long-temps chez les Chrétiens d'occident, quoiqu'il leur fût commun avec quelques barbares; les Grecs en formoient encore un reproche contre les Latins dans le XIIIe ſiècle; ils diſent dans un de leurs Écrits, *Mortuos ſepeliunt manibus eorum nequaquam conſtitutis in modum crucis, ſed deorſum miſſis circa inferiora inſtrumenta.*

Tombeaux de Cocherel.

Bibl. Patrum, edit. Pariſienſ. 1624, t. IV, p. 1303.

Il paroît, dit M. l'abbé Lebeuf, que les inſcriptions grecques dont parle Sauval dans ſon ſecond tome, & qu'il dit avoir été trouvées ſur des tombeaux qu'on avoit déterrés en grand nombre dans le marché aux chevaux du fauxbourg Saint-Victor, n'avoient rien de grec que le monogramme avec les deux lettres *alpha* & *omega*. Le lieu dont parle Sauval, ne devoit faire qu'un ſeul & même cimetière avec l'emplacement du jardin où ont été nouvellement trouvés les ſoixante-quatre cercueils dont nous parlons, puiſqu'il n'y a de ce jardin au marché aux chevaux que cent ou cent cinquante pas; il eſt même probable que ce cimetière chrétien s'étendoit auſſi vers le ſeptentrion juſqu'à la rivière de Bièvre, puiſqu'en bâtiſſant l'hôpital de Scipion on y a déterré pluſieurs autres anciens cercueils.

Cette inſcription peut être du cinquième ſiècle, & antérieure à la barbarie des temps poſtérieurs, mais elle ne peut remonter plus haut que le commencement du quatrième ſiècle, temps où le

où le monogramme de Christ a commencé à être mis en usage dans le *Labarum*.

HISTOIRE D'ARNAUT DE CERVOLE, DIT L'ARCHIPRÊTRE.

LES Écrivains des histoires générales sont obligés d'observer entre les personnages qu'ils mettent sous les yeux, une dégradation proportionnelle, qui rapprochant certaines figures, éloignant les autres, forme le tout ensemble de leur tableau, & donne à leur ouvrage cette unité requise dans toutes les productions de l'Art, comme elle se fait apercevoir dans toutes celles de la Nature; d'où il arrive, sur-tout dans les temps chargés d'évènemens, que des Acteurs du second ordre, quoique très-considérables par eux-mêmes, se perdent pour ainsi dire dans le lointain ou sont confondus dans la foule de tant de têtes différentes: encore doit-on savoir gré aux Historiens, si ne les regardant qu'en passant, ils n'en prennent pas eux-mêmes une fausse idée & ne les présentent pas aux autres sous un faux jour. C'est aux Biographes, qui sont comme les peintres de portraits, de détacher de l'histoire générale, ces personnages qui méritent d'être vûs à part, & c'est aussi ce que M. le baron de Zurlauben a entrepris à l'égard d'Arnaut de Cervole, dit l'*Archiprêtre*, & d'Enguerrand de Couci VII du nom. Ces deux hommes mémorables ont paru dans les temps les plus orageux de notre Monarchie, sous les Rois Jean & Charles V son fils, & leurs actions les plus importantes, telles que l'expédition de l'Archiprêtre en Alsace, celle d'Enguerrand dans la même province & en Suisse, ont échappé à tous nos historiens de France. Nous allons commencer par donner un précis du Mémoire de M. le baron de Zurlauben sur l'Archiprêtre, & nous tâcherons de ne rien omettre de ce qui peut faire connoître cet homme singulier. Lû le 11 Janv. 1754.

La maison de Cervole, Cervolle, ou Servola tenoit un

rang distingué dans la noblesse de Périgord *(a)*. Arnaut étoit de cette maison. Quelques auteurs le font Gascon, parce qu'on appeloit alors de ce nom tous les peuples voisins de la Garonne. Mézerai le fait Bourguignon, apparemment parce qu'il s'attacha au service de la maison de Bourgogne. Il l'appelle tantôt Arnoul de Cernole, tantôt Robert Canolle. Froissard le nomme Regnaud de Quenolle, Arnoult de Cervolle, Arnoult de Canolle. Les historiens Allemands défigurent encore plus son nom. Ils l'appellent l'Archiprêtre de Cervolant ou de Cerf-saillant. Guillaume Paradin l'appelle, on ne sait pourquoi, l'Archiprêtre de Roberfac. Gaguin lui donne le nom de Jean. Son vrai nom étoit Arnaut de Cervolle.

Walsingham, ad an. 1358, p. 173. Villani, l. VII, c. 87.

Annal. de Bourgogne, liv. III, p. 355. De Francor. Reg. gestis, ann. l. IX, p. 158, Paris. 1528, in-8.° Hist. gén. de Langued. t. IV, l. XXXI, page 292.

Le titre d'*Archipresbyter de Verniis*, que Dom Vaissette a traduit par Archiprêtre de Vezzins, lui venoit apparemment de ce que, quoique Chevalier & marié, il possédoit un Archiprêtré de ce nom. Ce n'étoit pas la première fois que des séculiers avoient joui de bénéfices Ecclésiastiques. On sait que Hugues, duc de France & de Bourgogne, comte de Paris & d'Orléans, qui mourut en 956, étoit surnommé l'Abbé, parce que quoique séculier, il étoit abbé de S.t Denys, de S.t Germain-des-Prés & de S.t Martin de Tours. Vezzins étoit apparemment un Archiprêtré dont Cervolle tiroit les revenus. On ne peut déterminer quel étoit ce lieu : on trouve des bourgs & villages de ce nom dans l'Anjou, dans la Touraine, dans le Rouergue & dans la Bretagne.

Froiss. vol. I, c. 160, 162. Baluz. t. I, p. 945, inter notas ad vitas Paparum Avenion.

La première fois qu'Arnaut de Cervolle paroît dans l'histoire, c'est à la bataille de Poitiers, donnée le 18 septembre 1356. Il y fut blessé & fait prisonnier avec le roi Jean. Sa rançon ayant été payée par le seigneur d'Audenham, maréchal de France, que le Roi rembourfa dans la suite; il revint en France en 1357.

Rapin Toyras, hist. d'Anglet. t. III, p. 210. Odor. Raynald. annal. Eccles. t. XVI, ad ann. 1357, n.° 3, 4, 6.

On venoit de conclurre une trève de deux ans entre la France & l'Angleterre. La prison du roi Jean, l'esprit de révolte que souffloient les émissaires du roi de Navarre, &

(a) Baluze, vitæ Paparum Avenionensium, *t. I, p. 334, 350, 359, 360, 370, 945, 946, 948, 989. Paris. 1693, in-4.°*

l'épuiſement des peuples, qui ne pouvoient ſuffire à la ſolde des gens d'armes qu'on avoit mis ſur pied, cauſoient de grands deſordres dans la France. Les troupes n'étant pas payées, ſe débandèrent, & ſe mirent à piller diverſes provinces ſous différens chefs qu'elles ſe choiſirent. Telle fut alors l'origine de ces compagnies de Routiers qui firent tant de ravages, ſur-tout en Languedoc.

Vaiſſette, hiſt. de Lang. t. V, p. 63, 65. Villani, l. VIII, c. 87.

Dès le XII.e ſiècle on avoit vû de pareilles compagnies de brigands ſe former dans le Royaume, & déſoler les provinces. En vain les Papes avoient ſouvent lancé contre eux les anathèmes de l'Égliſe. On les appeloit Routiers, en latin *Ruptarii, Rupturarii, Rutarii;* Brabançons, parce qu'il y en avoit un grand nombre venus du Brabant, Tard-venus, Linfards, Malandrins, Coterels, Tuchins *(b)*. On peut voir l'origine de ces différens noms dans le gloſſaire de Ducange, & dans les auteurs voiſins de ce temps. En latin on nommoit leurs diverſes bandes *ſocietates, comitivæ, compagniæ.*

Matth. Paris, ad an. 1173, 1196, 1250. Notes ſur Ville-Hardouin, t. I, p. 368. Albér. des Trois-Fontain. ad an. 1183. Vie de du Gueſclin, c. 17. Oderic Vital. l. V, p. 596.

L'Archiprêtre, qui ne connoiſſoit d'autre occupation que la guerre & le pillage, ſe mit à la tête d'une troupe de ces brigands. Il ſe ligua avec Raimond des Baux, ſeigneur puiſſant en Provence. Ce Raimond ne cherchoit qu'à venger la mort d'un autre Raimond ſon parent, comte d'Avellino & Sénéchal de Naples, que Louis roi de Naples avoit fait aſſaſſiner. Philippe, prince de Tarente, frère du roi Louis, gouvernoit alors la Provence. L'Archiprêtre joint avec Raimond aſſembla en peu de temps une troupe de deux mille hommes, tant de Cavalerie que d'Infanterie; cette petite armée, qui s'appeloit *Società d'ell' acquiſto*, nom qui annonçoit ſa vocation pour le pillage, ſe forma dans le Limoſin, l'Auvergne & les pays voiſins du Rhône. Le 13 juillet 1357, elle paſſa le fleuve, s'empara des ponts du Rhône & de la Durance, & ſe porta du côté d'Orange & de Carpentras. Le prince de Tarente n'avoit pas aſſez de forces pour défendre la province. Les Routiers faiſoient des ravages affreux, & le pape Innocent VI

Walſingham, ad an. 1357 & 1361. Knygthon, ad an. 1361, de event. Angliæ, l. IV, p. 2628, inter hiſt. Angl. ſcript. Mezeray, hiſt. de Fr. t. II, p. 472, 437. Vitæ Pap. Avenion. t. I, pag. 334, 350, 352, 360. Froiſſart, vol. I, c. 167, 177. Vaiſſette, hiſt. Langued. t. IV, l. XXXI, page 292. Villani, l. VIII, c. 87, 53, 54. Gaufridi, hiſt. de Prov. t. I, c. 6. Pitton, hiſt. d'Aix, liv. III, c. 4, 5.

(b) Gloſſaire imprimé à la ſuite de la vie des deux Rois de Mercie, fondateurs du monaſtère de S.t Alban, par Matthieu Paris, *p. 274 & 303.*

trembloit dans Avignon. Talairand, cardinal de Périgord, irrité contre le roi de Naples, qui avoit fait mettre en prison son frère Louis de Duras, avoit débauché les cinq neveux du Pape, & tous entretenoient de secrettes intelligences avec les Routiers, dont le nombre s'étoit accrû jusqu'à quatre mille, connus sous le sobriquet Italien de *Barbute*. Les Capitaines députèrent au Pape pour l'assurer, lui & sa Cour, qu'ils ne leur feroient aucun mal, & qu'ils respecteroient les terres du S.t Siége; ils offroient de confirmer cette promesse par serment, & protestoient qu'ils n'avoient d'autre objet que de faire la guerre au prince de Tarente & au roi Louis. Cependant ils pilloient la Provence & massacroient les habitans. Le Pape comptant peu sur les promesses de gens sans foi, implora inutilement le secours de l'empereur Charles IV, du roi Jean, alors prisonnier des Anglois, & du Dauphin de France qui avoit bien d'autres affaires sur les bras. Les offres de Rodolphe, duc d'Autriche, & les services réels du comte d'Armagnac ne purent même rassurer la cour d'Avignon. Le Pape mit sur pied quatre mille Italiens, la plupart de ses vassaux. Il fit fermer les portes d'Avignon, fit tracer des fortifications, & commença à environner la ville de ces murs qui sont encore aujourd'hui une des merveilles de l'Europe. Comme la dépense excédoit ses forces, il y fit contribuer toute la Chrétienté. Ces précautions ne calmoient pas la terreur. Il fallut que le Pape se réduisît à donner une somme considérable à l'Archiprêtre pour l'engager à se retirer. *Quand l'Archiprestre*, dit Froissart, *& ses gens si eurent robé tout le pays, le Pape & le Clergé firent traiter à l'Archiprestre: & vint, sur bonne condition, en Avignon, & la plusart de ses gens: & fut aussi révéremment reçû, comme s'il eût été fils au roi de France: & disna plusieurs fois delez le Pape & les Cardinaux: & lui furent pardonnés tous ses péchez: & au départir on lui livra quarante mille écus, pour délivrer à ses compaignons. Si se départirent ses gens çà & là: mais toûjours tenoient la route dudit Archiprestre.*

Vol. 1, c. 177.

Cervolle, après avoir rançonné le Pape & toute sa Cour, passa en Bourgogne, où il continua les mêmes brigandages.

Il rentra en Provence au mois de mars 1358, & assiégea la ville d'Aix. Mais il fut repoussé par les habitans; & Jean Simeonis, jurisconsulte de Vence, battit les Routiers en diverses rencontres. Gaufridi rapporte qu'ils s'avancèrent jusqu'au fauxbourg de Marseille, que les Marseillois les forcèrent de se retirer, & que pour empêcher que d'autres brigands ne s'y fortifiassent, on abattit toutes les maisons du fauxbourg. *T. I, p. 224.*

D'un côté les Provençaux implorèrent le secours de leur roi Louis, qui se prépara à les venir assister en personne; de l'autre le Dauphin Charles, régent du royaume de France, attira à son service l'Archiprêtre. Il vouloit employer sa valeur & son expérience contre le roi de Navarre, qui s'étoit sauvé de prison, & qui avoit conçu le projet de se faire roi de France. Les Routiers abandonnèrent donc la Provence; & leur retraite éteignit les factions. Le Prince de Tarente fit publier une amnistie; & Raimond des Baux, qui avoit été condamné comme criminel de lèze-Majesté, fut rétabli dans ses terres & dans ses premiers honneurs. *Vaissette, ibid. Villani, l. VIII, c. 54.*

Le royaume étoit cruellement agité, & par les entreprises des Anglois, & par les factions domestiques, & par la révolte des paysans contre la noblesse, ce qui s'appela *la Jacquerie*. Cervolle ayant passé avec ses gens au service du Dauphin, s'appliqua à mettre les places & les châteaux de la France en bon état. Les Anglois qui étoient en Provence avoient formé un dessein sur la sénéchaussée de Beaucaire: Cervolle en donna avis à ceux de Nismes, par une lettre datée de la Tour-d'Aigues en Provence du 30 mars 1358: il y prend les qualités de seigneur de Chastenaux-le-neuf & de Leuroux. Il y a une ville & châtellenie de ce nom, en latin *Leprosium*, dans le Berri, à cinq lieues d'Issoudun, dans le petit pays de Champagne: on l'a aussi appelé autrefois *Lerroux*. *Froiss. vol. I, c. 182, 184. Baluz. vitæ Pap. Aven. t. I, p. 333, 945, 946. Ménard, hist. de Nismes, t. II, p. 182. Preuv. p. 201, col. 2.*

En 1359, Cervolle étoit Lieutenant-général en Berri & en Nivernois; mais après la paix de Bretigny, conclue entre le Dauphin & Édouard III roi d'Angleterre, le 8 de mars 1360, l'Archiprêtre, qui ne pouvoit vivre en repos, rassembla les compagnies licenciées & en forma une nouvelle *Le P. Anselme, t. VI, p. 702. Baluz. ibid. t. I, p. 947. Vie de du Guesclin, pag. 181, 183.*

troupe de Routiers, ſous le nom de *compagnie blanche*, parce qu'elle portoit une croix blanche ſur l'épaule. Cervolle à la tête de ces nouveaux brigands ravagea les environs de Langres & de Lyon; il exerça les plus horribles excès dans le Nivernois & dans la baronie de Donzy; il y prit même un grand nombre de places, telles que Coſne, la Mothe-Joſſerand, Blenel, Dannemarie, & obligea le comte de Nevers à un accommodement qui fut conclu au mois de février 1361 : le roi Jean s'engagea lui-même dans ce traité; il promit de payer en différens termes à Cervolle, pour indemnité, une ſomme conſidérable; il accordoit à l'Archiprêtre l'abolition de tous ſes excès; & par un autre acte du 3 juillet 1361, il ordonna que ſi les Seigneurs de Dannemarie & de Blenel vouloient recouvrer ce qui avoit été cédé au comte de Nevers, (c'étoit Louis, en même temps comte de Flandre) ils payeroient préalablement douze mille écus d'or à Arnaut de Cervolle.

En conſéquence du traité de Bretigny, les Anglois évacuoient les forts & les châteaux dont ils étoient maîtres; mais quantité d'Officiers & de Soldats accoûtumés au pillage, ſe raſſemblèrent & formèrent des compagnies, qu'on appela les *Tard-venus*, parce que, dit Mézeray, ceux qui les avoient précédés avoient moiſſonné la France, & que ceux-ci ne faiſoient qu'y glaner. Ils firent de grands ravages en Champagne & en Bourgogne ſous la conduite de pluſieurs Capitaines, dont le principal étoit Seguin de Badefol, Chevalier gaſcon, Seigneur de Caſtelnau-de-Berbiguières, au diocèſe de Sarlat. Ils s'accrurent juſqu'au nombre de ſeize mille, ſe répandirent dans la Lorraine & prirent enſuite le chemin d'Avignon, apparemment pour rançonner le Pape & les Cardinaux, à l'exemple de l'Archiprêtre. Ils prirent le château de Brignais ſur le Rhône, à trois lieues de Lyon, & s'y arrêtèrent pour y attendre l'armée du comte de la Marche, à qui le roi de France avoit donné ordre de les combattre. Arnaut, fidèle pour lors à ſes nouveaux engagemens, commandoit l'avant-garde de l'armée royale; elle fut défaite à Brignais le 2 avril 1361 : le comte de la Marche & ſon fils Pierre y furent bleſſés & moururent de

Froiſſ. vol. 1, c. 214.

Mézeray, t. II, p. 456.

Denys Sauvage, ſur Froiſſ. notes 88, 89.

leurs bleſſures; le vicomte d'Uzez y fut fait priſonnier avec plus de cent Chevaliers. De ce nombre fut l'Archiprêtre, *qui*, dit Froiſſart, *fut bon Chevalier & vaillant, & moult excellemment ſe combattit; mais il fut tant entrepris & demené par force d'armes, que moult fort fut bleçé & navré, & retenu à priſonnier lui & pluſieurs Chevaliers & Eſcuyers de ſa route.* Les Tard-venus continuèrent leurs pillages plus librement que jamais: voici comment s'exprime à ce ſujet une ordonnance du Roi Jean, datée du 20 avril 1363. *Vi armorum capiendo, furando bona, hominesque & mulieres tam viduas, virgines, quàm maritatas & etiam moniales Deo dedicatas capiendo, carnaliter cognoſcendo, violando, & corrumpendo, & ipſas ſicque homines tam Prælatos quàm religioſos, preſbiteros, clericos, nobiles atque villicos, agricultores, & quoſcumque alios, per vim & violentiam redimi faciendo, occidendo, eoſdem indiferenter & inhumaniter, pluraque loca fortia occupando & igne concremando, multaque alia damna & maleficia deteſtabilia committendo, quod abominabile eſt enarrare.*

Secouſſe, ordonnances, vol. III, p. 618, 621.

On ne ſait comment Cervolle ſe tira des mains des Tard-venus *(c)*, mais il eſt certain qu'en 1362 il épouſa Jeanne, dame de Châteauvilain en Champagne, de Thil en Auxois, de Marigny & de Saint-George, fille & principale héritière de Jean III, ſire de Châteauvilain, & de Marguerite de Noyers, & veuve en premières nôces de Jean, Seigneur de Thil & de Marigny, & Conſeiller du Roi Philippe de Valois, Connétable de Bourgogne, dont elle avoit eu Jean qui lui ſuccéda dans la qualité de ſire de Châteauvilain; & en ſecondes nôces, de Jacques de Vienne, Seigneur de S.t George, fils de Guillaume de Vienne, Seigneur de Saint-George & de Sainte Croix, dont elle avoit eu auſſi un fils nommé Guillaume de Vienne.

En 1363, nous voyons encore l'Archiprêtre à la tête d'une grande troupe d'aventuriers, qu'on appeloit communément les *Bretons;* c'étoient des Anglois, des Bretons, des Normands, des Gaſcons, des Picards & autres gens ramaſſés, qu'il amena

Dom Calmet, hiſt. de Lorraine, t. II, l. XXVI, & preuves, page 175. Benoît, hiſt. de Lorr. p. 354.

(c) Hiſtoire généalogique de la maiſon de Broyes & de Châteauvillain, par André Ducheſne, *c. 16*, & preuves, *p. 45*.

en Lorraine au ſecours de Jean, ſire de Joinville, comte de Vaudemont, & Sénéchal de Champagne. Le ſire de Joinville faiſoit la guerre aux ducs de Lorraine & de Bar. Ces aventuriers, après avoir couru la Lorraine & le pays de Voſge, s'avancèrent du côté de Trèves au nombre de près de quarante mille, & répandirent par-tout la terreur. Cunon de Falckenſtein, Coadjuteur de Trèves, aidé des Ducs de Luxembourg & de Brabant, marcha contre eux & les repouſſa juſqu'en Alſace; ils revinrent du côté de Metz & déſolèrent le pays. Jean, Duc de Lorraine, s'en délivra par une ſomme d'argent qu'il leur donna. Le ſecond continuateur de la chronique de Nangis ajoûte qu'ils ſe jetèrent en Bourgogne; qu'ils pénétrèrent juſque dans l'Orléanois, dans le pays Chartrain, dans la Normandie, au-delà de la Seine; qu'ils occupèrent la tour de Rouleboiſe, à deux lieues de Mante; qu'ils s'étendirent dans tout le plat pays au-delà de Poiſſy, & qu'ils faiſoient des courſes juſqu'aux portes de Pontoiſe.

Trithemii, chronic. Hirſaugien. p. 246, 247. Antiquit. Trevirenſ. t. II. lib. XVI, XVII, p. 233, 234. La Guill. hiſt. d'Alſace, P. I, l. XV, p. 302, 304. Continuatio alt. chronic. Nangis. ad an. 1363, p. 131.

Philippe de Rouvre, douzième & dernier duc de Bourgogne de la première race, étant mort à Rouvre à la fin de novembre 1361, le duché de Bourgogne étoit revenu au roi Jean, comme ſon plus proche parent du côté du père, d'où venoit le duché: mais Marguerite de France, fille du roi Philippe le Long & de Jeanne comteſſe palatine de Bourgogne, alors veuve de Louis, comte de Flandre, prétendoit être la ſeule héritière de la comté de Bourgogne après la mort de Philippe de Rouvre. Elle y faiſoit ſa réſidence, en occupoit une partie conſidérable, qui lui avoit été aſſignée pour ſa part de la ſucceſſion de la reine Jeanne ſa mère, & ſe mêloit beaucoup du gouvernement de cette province. Les gens du pays la regardoient comme leur ſouveraine, & reſpectoient ſon autorité en la perſonne de Jacques de Vienne, ſire de Longwy, qu'elle avoit établi *Gardien* & Gouverneur du comté d'Artois & de la comté de Bourgogne pour ce qu'elle y poſſédoit. Le Roi Jean avoit donné le duché de Bourgogne à ſon quatrième fils Philippe, duc de Touraine, par acte paſſé à Nogent-ſur-Marne le 6 ſeptembre 1363. Ce jeune Prince

Don Planchet, hiſt. de Bourg. t. II, p. 246, t. III, p. 8 & ſuiv. preuv. p. 1, 2, 4, 5. Gollut, Mém. de la rép. Séquan. l. VIII, p. 523, 526, 532. Perard. p. 504.

Meyer. comment. rer. Fland. l. XIII, p. 161, ad an. 1363, 1364.

Prince partit pour aller prendre poſſeſſion de ce Duché, à la tête d'une armée conduite par l'Archiprêtre; & avec le ſecours de ce Général il vainquit le comte de Montbéliard & les autres nobles de la comté de Bourgogne, qui avoient pris les armes pour ſoûtenir les droits de la Douairière de Flandre. *Gollut, l. VIII, c. 29.*

Charles le mauvais, Roi de Navarre, vouloit auſſi ſe rendre maître du duché de Bourgogne, qu'il prétendoit lui appartenir comme étant légitime héritier du dernier Duc. En conſéquence, il avoit rompu la paix qu'il avoit conclue avec le Régent en 1359. Cervolle fut employé à ravager les domaines du Navarrois ſitués en Normandie: ce Prince y poſſédoit le comté d'Évreux & les villes de Mantes & de Meulan. L'Archiprêtre ſervit dans l'armée que le Roi Charles V envoya contre le Roi de Navarre. Jean de Grailly, Captal de Buch, qui commandoit les Navarrois, poſté alors du côté du Pont-de-l'arche & de Vernon, refuſa une conférence avec l'Archiprêtre. Froiſſard le fait parler en ces termes: *l'Archiprêtre eſt ſi grand barateur, que s'il venoit juſques à nous, comptant gangles & bourdes, il adviſeroit & imagineroit noſtre force & nos gens: ſi nous pourroit tourner à grand contraire, ſi n'ay cure de ſes parlemens.* A la bataille de Cocherel, livrée le 24 mai 1364, entre Évreux & Vernon, le troiſième corps de bataille de l'armée Françoiſe étoit commandé par l'Archiprêtre, qui avoit avec lui les Bourguignons: on le propoſa même pour Général, mais cet emploi fut donné à Bertrand du Gueſclin. Froiſſard rapporte que l'Archiprêtre ne combattit pas en perſonne à Cocherel: *il tenoit*, écrit-il, *grande route: ſi-tôt qu'il vit la bataille commencée, il ſe bouta hors des routes, mais il ordonna à ſes gens & à celui qui portoit ſa bannière de reſter juſqu'à la fin de la bataille. Je m'en pars*, dit-il, *ſans retourner, car je ne puis huy combattre ne m'armer contre aucuns Chevaliers qui ſont par-delà; & ſi on vous demande de moy, ſi en répondez ainſi à ceux qui vous en parleront. Ainſi ſe partit-il & un ſien Écuyer ſeulement, & repaſſa la rivière & laiſſa les autres commencer, & ils ne ſe doutèrent pas de ſon abſence, à cauſe de la préſence de ſa bannière & de ſes gens.* *Vol. I, c. 221, 222.*

La victoire resta aux François; le Captal de Buch fut pris; le Roi fut fort irrité de la retraite de Cervolle, qui s'excusa sur ce qu'il n'avoit pû s'armer contre le Captal: apparemment que Cervolle tenoit quelques terres en fief de ce Seigneur, qui étoit de la maison de Foix. Le Captal aida beaucoup à excuser l'Archiprêtre auprès du Roi & des Chevaliers de France, *qui moult parloyent villainement contre lui.* L'Historien de la vie de Bertrand du Guesclin, qui vivoit en 1387, rapporte que l'Archiprêtre s'étoit détaché du corps de bataille pour aller à la découverte des Anglois quelques jours auparavant, & qu'il ne se trouva pas à cette journée à cause du bruit qui s'étoit répandu que l'armée de France venoit d'être battue.

Froiss. vol. 1. c. 223.

Vie de du Guesclin, p. 94, 95, 100, 101, 105, 107.

Cervolle retourna en Bourgogne, où il servit le Duc Philippe sur la fin de cette année 1364 contre le comte de Montbéliard: cette expédition fut heureuse; & le comte, chargé du pouvoir des Comtois, signa une suspension d'armes entre le duché & le comté de Bourgogne. Le différend de la douairière de Flandre & du Duc Philippe, étoit en termes d'accommodement, & fut quelque temps après terminé par le mariage de Philippe avec Marguerite, veuve du dernier Duc & petite-fille de la Douairière.

Les Tard-venus & autres compagnies de Routiers s'étant rendus maîtres du fort de la Vésure près d'Autun, ravageoient tous les environs: le duc de Bourgogne, pour les en faire sortir, fut obligé de leur payer comptant deux mille cinq cens francs d'or. Il emprunta cette somme à Cervolle; & pour assurance, il lui mit entre les mains le fort de Vésure, dont Cervolle devoit jouir jusqu'au remboursement. Pour acquitter cette dette il fallut mettre sur le pays des impositions qui excitèrent de grands murmures & rencontrèrent beaucoup d'obstacles. On voit dans les divers actes qui furent faits dans cet intervalle combien le Duc ménageoit Arnaut de Cervolle: il l'appelle *son Conseiller & son très-cher compère.* Cependant Cervolle & ses gens vivoient à discrétion aux dépens du pays; le Duc fut même obligé de mettre en otage entre ses mains

D. Planchet, hist. de Bourg. t. III, p. 10 & suiv.

plusieurs Seigneurs & jusqu'au maréchal de Bourgogne: enfin le Maréchal, Jean de Bourgogne, cousin du Duc, & le sire de Ray s'étant obligés par leur foi envers Cervolle, celui-ci consentit à rendre la forteresse. On ne sait si on lui tint parole & s'il fut ensuite satisfait de la somme qui lui étoit dûe.

Cervolle occupoit en 1365 la place de Chambellan auprès du roi Charles V, lorsque la paix ayant été conclue entre les rois de France & de Navarre, on renouvela le projet déjà proposé en 1363, de mener contre les Turcs tous les routiers qui depuis plusieurs années désoloient la France sous tant de noms & de chefs différens. L'Archiprêtre s'offrit pour conduire cette entreprise: l'Empereur Charles IV alla conférer avec le Pape Urbain V à Avignon. Le souverain Pontife écrivit au roi de France pour l'instruire du pieux dessein de l'Empereur & des mesures qu'on avoit prises pour le succès. Le roi de Chypre se trouva à la conférence, & représenta la necessité d'une croisade: le comte de Savoie y assista aussi; mais l'irrésolution de ces Princes, tous d'un avis différent, rendit la conférence inutile. On se sépara sans être convenu de rien; & l'Empereur perdant de vûe le dessein de faire la guerre aux Turcs, partit pour Luxembourg, où il vouloit voir son frère le duc Wenceslas, & terminer un différend qui s'étoit élevé entre l'Archevêque & les bourgeois de Trèves. Cependant les compagnies, pressées par les exhortations du Pape, ou intimidées par les armes des Princes qui demandoient leur éloignement, avoient promis de marcher contre les infidèles: le Pape avoit ordonné des collectes pour leur subsistance; & ces aventuriers, à qui on donnoit le nom d'Anglois, parce que la plupart avoient servi dans les armées d'Angleterre, s'avancèrent sur les frontières de l'Alsace pour pénétrer par l'Allemagne dans la Hongrie.

André Duchesne, généal. de Châteauvillain, pag. 53, 54, preuv. p. 44, 45. Jac. à-Kœnigshoven, chr. Alsat. c. 2, 4. Bernard Hertzog. thr. Alsat. l. II, c. 41, & l. IV, p. 97. Gill. de Tschudy, chr. Allem. de Suisse, part. I, l. VI, p. 462, 464. Odoric. Raynal. annal. Eccl. t. XVI, ad an. 1365, n.° 1, 2. Continuatio altr. chron. de Nangis, pag. 137, 138, &c.

Le projet de la guerre contre les Turcs ayant échoué, Cervolle, qui conduisoit les Anglois au nombre de plus de quarante mille, chercha à les faire subsister. Le comte de Blamont étoit en guerre avec le comte de Salm, le sire de Ravestein & l'évêque de Strasbourg: il appela fort à propos

Chron. de S. Thiebaut sur les années 1364, 1365. Dom Calmet, hist. de Lorr. l. XXVI, t. II.

l'Archiprêtre à ſon ſecours ; & après avoir fait le dégât ſur les terres de ſes ennemis, il prit la route de Metz & laiſſa l'Archiprêtre & ſes Soldats dans la plaine de cette ville. Ils prirent parti pour Pierre de Bar, qui faiſoit alors la guerre aux Meſſins ; ils ſe répandirent dans le Val-de-Metz, paſsèrent la Moſelle, vinrent à Magni, & menacèrent de piller tous les environs : *c'étoient*, dit la chronique de Metz, *des gens ſans foi, qui ne priſoient leur vie une angevine.* La ville ſe racheta par une ſomme de dix-huit mille livres, & l'Archiprêtre reprit le chemin de l'Alſace vers la S.t Jean.

Odoric. Rayn. ad an. 1365, n.° 4, 5.
Baluz. Pap. Aven. t. 1, pag. 989.
Alberti Argentin. chr. ad an. 1365.
Anon. Zwetlenſis, chr. ad an. 1358, p. 999. t. 1, ap. Pez. int. auſtr. ſcriptores.
Epitome Germ. rer. Jac. Wymphelingii, c. 45, ad an. 1365, inter hiſt. Germ. antiq. collectore Simone Schard. t. 1.
Jac. à Koenigſ. chron. Alſat. p. 136, 139, 260, 261, 331, 891, 892.
Bernard Hertzog, chr. Alſat. p. 63, 64, 97.
Martini Fuldenſis, chron. p. 1729, 1730, apud Eccardum.
Jean-Henri Rahu, hiſt. de Suiſſe, p. 191.

Nous ſommes redevables du détail de cette expédition de l'Archiprêtre en Alſace aux Écrivains allemands *(d)* : preſque tous les hiſtoriens de France gardent ſur ce point un profond ſilence. Le 4 juillet, quarante mille Anglois, après avoir franchi la montagne de Saverne, parurent près de cette ville : on comptoit dans cette armée douze mille chevaux. Tſchudy eſt le ſeul qui leur donne quarante mille cavaliers & vingt mille fantaſſins : il avance encore que la prétention d'Enguerrand, comte de Guiſe, (il devoit dire ſire de Couci) gendre du roi d'Angleterre, fut l'unique motif de cette invaſion. M. le baron de Zurlauben promet de détruire cette opinion dans ſon Mémoire ſur Enguerrand de Couci. D'autres hiſtoriens accuſent Léopold, duc d'Autriche, d'avoir appelé les Anglois pour les employer en Suiſſe contre les cantons ennemis de ſa maiſon, & ils ajoûtent que ce Prince voyant l'Empereur marcher contre les Anglois, n'oſa les ſecourir. Mais indépendamment du ſilence des Auteurs contemporains, ſi les Anglois euſſent été appelés par le Duc, pourquoi auroient-ils ravagé les pays qui lui appartenoient comme Landgrave de la haute Alſace ? La pluſpart de ces aventuriers, nommés Anglois, étoient armés de cuiraſſes, portoient de longs & riches habits, & avoient la tête couverte d'une coëffe pointue ou d'un chapeau de fer ; c'eſt d'eux que vint en Alſace la mode de porter de longs habits, appelés en allemand *Huſaecken*, &

(d) Chronique manuſcrite d'Ulric Krieg, en Allemand, conſervée à Zurich, dans la bibliothèque publique.

on donna le nom de coëffes angloiſes aux chapeaux de fer pointus: les pauvres marchoient pieds nuds. L'Achiprêtre ne formoit, diſoit-on, aucune prétention ſur le pays; il vouloit ſeulement en dépit de tout le monde faire boire ſes chevaux dans le Rhin: tel étoit le diſcours qu'on lui prêtoit.

Franç. Haffner, chron. de Soleure, p. II, p. 135. Gill. de Tſchudy, chr. de Suiſſe, part. I, p. 462, 464. F. Guillimann. de epiſc. Argentinenſ. p. 387. 392.

Dès la nuit ſuivante les Anglois s'approchèrent de Straſbourg; ils s'emparèrent du fauxbourg Vnter-Wagener, le pillèrent & mirent le feu à quelques maiſons dans le Kœnigſhoven, lieu qui touchoit preſque aux portes de Straſbourg. Le lendemain 5 juillet, ils parurent près des fourches patibulaires qui étoient alors hors de la ville, près de la porte de Saint-Pierre-le-vieux; là ils défioient les Straſbourgeois au combat. Ceux-ci, piqués de leurs inſultes, prirent les armes & s'aſſemblèrent ſur la place de la cathédrale: les Bouchers ſe montroient les plus ardens; les Magiſtrats retinrent leur courage, ils prévoyoient que ces aventuriers n'ayant pas les machines néceſſaires pour battre la ville, ſeroient bien-tôt forcés par la faim de ſe retirer. En effet, les Anglois ſe répandirent dans les villages voiſins & dans l'évêché: les habitans, qui n'avoient pas eu la précaution de ſe mettre à couvert dans la ville & dans les châteaux, furent ou pris ou égorgés. Il n'eſt pas beſoin de raconter les excès auxquels s'abandonna cette ſoldateſque cruelle & indiſciplinée: on n'oſoit voyager en Alſace ſans les paſſeports de l'Archiprêtre; & l'hiſtoire dit que les compagnies gardoient fidèlement leur parole à ceux qu'elles avoient pris ſous leur protection: elles attaquèrent pluſieurs châteaux & petites villes, mais ſans ſuccès faute de machines. Sébaſtien Munſter dit qu'elles emportèrent pluſieurs villes & ſaccagèrent Ruffach: il eſt le ſeul qui avance ces faits. Après avoir demeuré quelque temps dans le voiſinage de Straſbourg, elles prirent la route de Scheleſtatt & de Colmar, laiſſant par-tout d'horribles traces de leur brigandage.

Coſmog. l. III, p. 445.

La ville de Bâle, menacée de l'approche des Anglois, en fut d'autant plus alarmée, qu'elle n'avoit pas encore eu le temps de rétablir ſes murs, qu'un tremblement de terre avoit renverſés en 1356: elle implora le ſecours des cantons

Kœnigſhoven; Tſchudy, Wurſtisien, chron. de Bâle.

de Zurich, de Berne, de Lucerne, d'Uri, de Schweitz & d'Underwalden. Elle écrivit aux Straſbourgeois: ceux-ci, aux approches des Anglois avoient eux-mêmes demandé ſecours à ceux de Bâle, qui, ſur la nouvelle que les ennemis abandonnoient Straſbourg & s'approchoient de Bâle, n'avoient pû les aider. La crainte empêcha auſſi les Straſbourgeois de dégarnir leur pays pour protéger leurs voiſins; mais les cantons ſe portèrent avec zèle à la défenſe de Bâle: ils aimoient cette ville, & leur propre tranquillité couroit riſque d'être troublée par cette armée d'étrangers; Berne & Soleure envoyèrent en diligence un ſecours de quinze cens hommes. Le lendemain arriva un autre renfort de trois mille hommes des cantons de Zurich, de Lucerne, d'Uri, de Schweitz, d'Underwalden, de Zug & de Glaris. La démarche des cantons étoit d'autant plus généreuſe, qu'ils n'avoient alors aucune confédération avec Bâle. Les Anglois informés de ces ſecours, s'arrêtèrent en Alſace.

Albert Argent. chr. p. 164, ap. Urſtiſium, inter Germ. hiſt. illuſtres, part. II.
Schilter, notes ſur Kœnigshoven, p. 895.
Baluz. Pap. Avenionenſ. t. I, p. 371.

L'Empereur ſe tenoit depuis près d'un mois enfermé à Seltz; Albert de Straſbourg ſe trompe lorſqu'il avance que ce Prince n'y demeura que quelques jours. Il couroit un bruit dans l'Alſace, & ſur-tout à Straſbourg, que l'Empereur favoriſoit les Anglois & qu'il les avoit attirés de concert avec l'Évêque. Charles, irrité de ces diſcours, écrivit à tous les États de l'Empire, & leur demanda un prompt ſecours contre les compagnies. Il promit aux Straſbourgeois de courir au plus tôt à leur défenſe: il tint parole; & dès qu'il eut reçû le renfort qui étoit fort conſidérable, il marcha vers Straſbourg. L'Évêque & un grand nombre de bourgeois allèrent le joindre: toute cette armée campa près de la Chartreuſe. Là un bourgeois prit querelle avec un ſoldat de l'Empereur, à qui il reprochoit, ſelon les apparences, ſon trop long retardement: Charles en fut tellement irrité, qu'il fut ſur le point de livrer les Straſbourgeois qui étoient dans le camp à toute la fureur de ſes Bohémiens. L'Évêque, Jean de Liechtemberg, pour qui l'Empereur avoit une vénération particulière, & quelques ſeigneurs adoucirent l'eſprit de Charles, & la querelle n'eut point de ſuite.

Pendant ce temps-là les Anglois étoient répandus auprès de Benfeld, de Tambach & de Scheleſtatt, & ils ravageoient les terres de la maiſon d'Autriche: les villes d'Alſace ſe plaignoient de l'inaction de l'Empereur, qui, preſſé par leurs inſtances, décampa & s'avança juſqu'à Colmar pour combattre l'Archiprêtre.

Les Anglois n'attendirent pas l'Empereur; & leur retraite, dit Trithème, fut ſi précipitée, qu'ils faiſoient en un jour plus de chemin que les Impériaux en quatre: l'Archiprêtre les conduiſit dans le comté de Bourgogne. Pluſieurs Auteurs rapportent que Cervolle & les Anglois ſe plaignirent alors hautement que l'Empereur leur avoit manqué de parole: quoi qu'il en ſoit de la vérité de ce fait, l'Alſace fut près d'un mois livrée à la cruauté des Anglois, mais elle fut encore plus maltraitée par les troupes impériales qui étoient venues la ſecourir; celles-ci achevèrent de piller ce qui avoit échappé à l'avidité des compagnies. La famine devint extrême; elle fut augmentée par le dérangement de la ſaiſon: la peſte ſe joignit à tous ces maux. L'Empereur, content d'avoir forcé les Anglois à évacuer la province, ſe retira avec plus de ſatisfaction que de gloire.

Un auteur a tort de dire que l'Archiprêtre, peu après ſa retraite, fut aſſaſſiné par ſes propres Soldats. Il ne mourut qu'en 1366. Les Anglois paſsèrent en Lorraine, où le duc Jean les battit près de Nancy. Après la S.t Remi ils ſe jetèrent dans le Luxembourg. Jean, duc de Lorraine, les y ſuivit & leur tua trois mille hommes près de Thionville. Le duc de Brabant leur donna auſſi la chaſſe, les pourſuivit juſqu'à Bar-le-Duc, en tua pluſieurs & en fit pendre un grand nombre. Pour réprimer ces deſordres, les ducs de Lorraine & de Bar firent alliance avec le roi Charles V, le 19 novembre 1366. M. le Baron de Zurlauben ne ſuit pas les compagnies dans les courſes qu'elles firent depuis leur ſortie d'Alſace en 1365. Il les abandonne pour ſuivre ſon objet, & pour rapporter ce qu'on ſait de l'Archiprêtre depuis cette époque juſqu'à ſa mort.

Baluze, Pap. Avenion. t. 1, p. 370, 371.

Cervolle quitta la conduite des compagnies au même temps

qu'il sortit d'Alsace. Il revint en France, où il passa tranquillement le reste de ses jours. Il mourut en Provence l'année suivante 1366. Sa veuve, dont il avoit été le troisième mari, en épousa après sa mort un quatrième; ce fut Enguerrand d'Eudin, Chevalier, qui avoit été serviteur & familier de Cervolle. Cet Eudin fut Conseiller du Roi, gouverneur de Tournai, Chambellan du roi Charles VI & gouverneur du Dauphiné. L'auteur de la vie de du Guesclin parle de sa valeur avec éloge. Il eut de ce mariage une fille, nommée Jeanne, qui épousa Louis seigneur de Bouberch.

Duchesn. généal. de Châteauvill. pag. 54. 57. preuv. p. 44. 45. 46.

P. 95. 113. 420. 486.

Arnaut de Cervolle laissa deux enfans, Philippe de Cervolle & Marguerite de Cervolle. Philippe, bailli de Vitry, épousa Jeanne Dame d'Estrepy & de Pances, fille de Guillaume de Poitiers, bâtard de Langres, bailli de Chaumont, dont il eut Charles de Cervolle, qui vivoit en 1424. Philippe s'attacha à la maison de Bourgogne, qu'il servit avec zèle & dont il mérita les faveurs.

Duchesne, ibid. Le P. Anselm. t. II, p. 191, 343. D. Planchet, hist. de Bourg. t. III, l. XV, p. 232, 299, 317, & note 33. p. 583.

ABRÉGÉ
DE LA VIE D'ENGUERRAND VII DU NOM, SIRE DE COUCI,
Avec un détail de son expédition en Alsace & en Suisse.

PLUSIEURS Écrivains ont parlé de la guerre qu'Enguerrand VII du nom, sire de Couci, fit en Alsace & en Suisse, mais aucun d'eux ne l'a traitée avec la clarté & l'exactitude que mérite un objet si important, qui se trouve lié avec l'histoire de l'Empire, de la France, de l'Angleterre, de la Suisse & de l'Alsace: c'est une matière encore neuve, quoiqu'elle ait déjà passé par tant de mains. M. le baron de Zurlauben s'est appliqué à l'épurer & à la mettre dans tout son jour. Dans le Mémoire qu'il a lû sur ce sujet, il examine avec beaucoup d'étendue les causes, la nature, les évènemens de cette guerre & la manière dont elle s'est terminée:

En Mai 1753.

terminée : ce qui forme quatre sections, dont nous allons rendre compte.

I.re SECT. Catherine, fille aînée de Léopold duc d'Autriche, a été la mère d'Enguerrand.

Dans la première section, M. le baron de Zurlauben prouve qu'Enguerrand VII du nom, sire de Couci, étoit né de Catherine, fille aînée de Léopold, duc d'Autriche.

Les plus célèbres historiens & chroniqueurs d'Allemagne sont tombés dans plusieurs erreurs au sujet du nom, de la généalogie & des alliances des seigneurs de Couci. Quatre auteurs François ont travaillé à l'histoire de cette illustre maison : François de l'Alouette, Bailli de la comté de Vertus, y a employé les trois quarts de son Traité des nobles ; le savant André Ducheſne en a fait une histoire généalogique : Jovet, Chanoine de Laon, a composé un livre sur le même sujet ; ce n'est qu'un abrégé fort succinct des deux premiers : on trouve dans ces trois Auteurs beaucoup de fautes. On avoit lieu d'espérer qu'elles seroient corrigées dans l'ouvrage de Dom Toussaint du Plessis, Bénédictin de la Congrégation de S.t Maur, qui a donné l'histoire de la ville & des Seigneurs de Couci, avec des notes, des dissertations, des pièces justificatives ; mais les contradictions, les omissions, les anachronismes, rendent ce dernier ouvrage très-imparfait. Voici ce qu'il y a de certain sur la mère d'Enguerrand VII.

Albert I, roi des Romains, qui fut assassiné en 1308 par son neveu, Jean, duc de Souabe, laissa douze enfans de son mariage avec Élisabeth, fille de Meinhard, duc de Carinthie, six Princes & six Princesses. L'anonyme de Leuben, qui écrivoit en 1386, nomme les fils dans l'ordre suivant : Frédéric, qui disputa l'Empire à Louis V de Bavière ; Rodolphe, élu roi de Bohème, qui mourut le 4 juillet 1307, sans enfans de son mariage avec Blanche, sœur de Philippe le Bel, roi de France ; Léopold, Henri, Albert & Othon, ducs d'Autriche.

Vide hist. Germ. script. ap. Struvium, Pez, Urstisium. Geneal. diplom. gentis Habsburgicæ, apud Hergot. t. I, l. III, c. 2. De la Guille, hist. d'Alsace, part. I, l. XXII, p. 259, 263, & preuv. p. 46. Struv. syntag. hist. Germ. diss. 24, p. 791, 792. Alberti Arg. chr. p. 123.

Léopold, troisième fils d'Albert, fut célèbre par son courage & par ses exploits. Il se qualifioit dans ses titres : *Par la grace de Dieu, duc d'Autriche, de Stirie, de Carinthie & de Moravie, seigneur de Carniole & de Port-Naon, comte de*

Habſpourg & de Kybourg, & Landgrave de la haute-Alſace: il épouſa, par contrat paſſé à Zurich le 20 d'avril 1310, Catherine, ſeconde fille d'Amé V, comte de Savoie: il mourut à Straſbourg le dernier jour de février 1326, laiſſant de ce mariage deux filles, Catherine, qui fut depuis mariée avec Enguerrand VI, ſire de Couci, & Agnès, qui épouſa Boleſlas, duc de Schweidnitz en Siléſie. Ducheſne rapporte dans ſon hiſtoire généalogique de la Maiſon de Luxembourg, que Catherine de Luxembourg, quatrième fille de Henri III, comte de Luxembourg, Empereur, eut pour mari ce Léopold d'Autriche, mais il ne donne aucune preuve de cette alliance.

Guichenon, hiſt. de Sav. t. I, p. 371, 372, preuv. p. 158, 159.

C. 3, p. 102.

La maiſon de Couci étoit depuis long temps illuſtre en France: il avoit déjà été décidé du temps de S.t Louis, que le ſire de Couci avoit le privilége d'amortir auſſi-bien que les Ducs, les Comtes & les autres grands Seigneurs du Royaume. On ſait le cri de guerre affecté au chef de cette maiſon.

Du Tillet, rec. des grands de Fr. p. 18.

Je ne ſuis Roi ni Prince auſſi,
Je ſuis le Seigneur de Couci.

Le P. Meneſtr. recherc. du Blaſ. part. II, p. 81.

Enguerrand VI, ſeigneur de Couci, de Marle, de la Fère & d'Oiſy, fils de Guillaume & d'Iſabeau de Châtillon de Saint-Pol, épouſa Catherine d'Autriche en 1338, comme on le voit par deux traités de ce mariage, l'un daté de Paris en janvier 1337, & l'autre du bois de Vincennes le 25 novembre 1338: Philippe de Valois, roi de France, fut garand de ces traités & du douaire. De ce mariage, ſortit un fils unique, Enguerrand VII, qui fait l'objet de cette diſſertation. Enguerrand VI mourut en 1346 ou 1347: ſa veuve Catherine, tutrice de ſon fils unique qui étoit encore enfant, veilla à ſon éducation. Ses ſoins ne furent pas infructueux; il ſurpaſſa la gloire de ſes ancêtres. Catherine ſe remaria en ſecondes nôces: ſelon l'anonyme de la chronique de l'abbaye de Zwetle, qui écrivoit en 1386, elle épouſa en 1348 Conrad de Hardeck, d'une maiſon illuſtre en Autriche; mais un grand nombre d'Auteurs très-dignes de foi diffèrent ce mariage en 1349, & lui donnent pour ſecond mari Conrad,

Ducheſne, p. 257, & preuv. pag. 407 & 678.

Apud Pez, inter ſcript. auſtr. t. I, p. 996.

Wolfang. Laz. de migr. gent. l. VIII, p. 539.

Czerwenka, an. & acta pict. domûs Habſpurgo-Auſtr. part. I, l. I, c. 16.

comte de Medebourg, Seigneur limitrophe de l'Autriche, de la Hongrie & de la Bohème. Elle & ſon ſecond mari moururent cette même année de la peſte qui ravageoit alors l'Allemagne, la France & l'Angleterre.

Gauhen, dict. généal. de l'Empire, t. I, page 763. Albert. Argentin. p. 146. Ducheſne.

Les auteurs allemands ont défiguré de pluſieurs manières le nom de Couci, en latin *Codiciacum* ou *Cociacum;* ils le changent en Kloeſin, Cuſin, Couzin, Kuſſi, Guiſe: ils font encore bien des fautes ſur le mariage des deux filles de Léopold; ils appellent Amé ou Amédée, comte de Savoie, père de Catherine, *duc de Savoie;* qualité que les comtes de Savoie ne reçûrent qu'en 1416. Cette faute s'eſt même gliſſée dans une des Tables généalogiques de la maiſon de Savoie par Guichenon: l'Alouette eſt rempli de bévûes ſur cet article, & le P. Dom Touſſaint n'en eſt pas exempt. Il dit dans ſon texte que Léopold, duc d'Autriche, ne laiſſa de ſon mariage avec Catherine de Savoie qu'une fille, mère d'Enguerrand VII; & dans ſes notes il obſerve que la ſœur de Catherine d'Autriche épouſa Boleſlas, Duc en Siléſie. M. le baron de Zurlauben relève toutes ces erreurs: nous n'entrons pas dans ces diſcuſſions; le récit que nous venons de faire prouve que Catherine d'Autriche, fille de Léopold, étoit mère d'Enguerrand VII; il peut ſervir à rectifier toutes les fautes qui ſe rencontreront dans les autres ouvrages ſur quelqu'un des articles précédens.

Albert. chr. p. 146, 154. Iſchudy, Hagen, Arenpeck, apud Pez. t. I, p. 996, 1120, 1237.

T. II, p. 1216.

Hiſt. de Coucy, p. 80, 85.

Note 59, p. 115.

II.e SECT.

Quels pouvoient être les biens qu'Enguerrand VII, ſire de Couci, avoit droit de répéter ſur la ſucceſſion de ſon aïeul maternel le Duc d'Autriche.

Le contrat de mariage, arrêté à Zurich le 20 avril 1310, entre Léopold, duc d'Autriche, & Catherine de Savoie, a été inconnu à André Ducheſne, & même à Dom Dupleſſis, quoiqu'il ait été rapporté par Guichenon. Il portoit que le comte de Savoie donnoit pour dot à ſa fille huit mille marcs d'argent pur; Léopold promettoit de ſon côté de donner à ſa future épouſe la même ſomme en augmentation de dot; & pour aſſurance, il aſſignoit les villes de Williſau, de Sempack, de Surſée, d'Arau, de Lenzbourg & de Bramgarten. Ces villes, ſituées dans l'Argeu, ancien patrimoine de la maiſon de Habſpourg, appartenoient à Léopold & à ſes frères Fréderic, Henri, Albert & Othon, ducs d'Autriche. Catherine devoit

Guichenon, hiſt. généal. de Sav. preuv. p. 158, 159.

retirer annuellement seize cens marcs d'argent sur les revenus de ces villes, jusqu'à ce que la dot eût été liquidée par Léopold ou par ses héritiers: il étoit stipulé que si Léopold avoit des enfans mâles de son mariage avec Catherine, ils lui succéderoient dans tous les biens & honneurs dont il jouissoit par indivis avec ses frères; & que s'il ne laissoit que des filles, elles lui succéderoient dans les biens mobiliers & allodiaux, suivant la coûtume du pays. Léopold promettoit de faire ratifier ce contrat par sa mère, Élisabeth, reine des Romains, & par son frère Fréderic, duc d'Autriche, & de le faire confirmer par ses autres frères lorsqu'ils auroient atteint l'âge de majorité, un mois après que Léopold auroit été requis de cette ratification. L'acte étoit signé par Amédée, comte de Savoie, Marie de Brabant sa femme, Hugues Dauphin, seigneur de Faucigny, & Aymon de *Bellovidere*, seigneur de Villeneuve, d'une part; & de l'autre par Léopold, duc d'Autriche, par Pierre, comte de Gruyères, & par Thibaud de Hagenbourg, Chevalier, & il étoit scellé de leurs sceaux. Rien n'est plus clair que ce contrat: Catherine & Agnès, filles & seuls enfans de Léopold & de Catherine, ne pouvoient prétendre, elles & leurs enfans, qu'à la succession des meubles & des biens allodiaux qui avoient appartenus à leur père, aux termes de la coûtume où ces biens se trouveroient; mais ce contrat ne leur donnoit nul droit sur les grands fiefs de l'Empire que Léopold avoit possédés seul ou par indivis avec ses frères.

Goldast. Alam. antiq. t. II, p. I, p. 34, 50, 60. Guilliman. de reb. Helvet. l. II, p. 238. Struv. syntag. hist. Germ. diss. 5, p. 130. Gloss. mediæ & infimæ latin. auctore Ducange, in voce lex Salica. Thesaur. antiq. Teutonic. auct. Schiltero, t. II. Lex Sal. tit. 42.

Les biens allodiaux de Léopold étoient situés en Alsace, en Suisse & dans la Souabe. Selon la coûtume de ces pays, rappelée dans le contrat, les terres saliques, c'est-à-dire les terres des nobles de la nation, les fiefs ne pouvoient jamais tomber en partage qu'aux mâles, mais les femmes pouvoient hériter des terres allodiales, c'est-à-dire des terres possédées en propriété héréditaire & qui n'étoient chargées d'aucune redevance. Cette coûtume étoit conforme à la loi Salique, qui, au titre XLII *de alode*, de l'Alleud, article second, s'exprime ainsi: *Si quis homo mortuus fuerit, si pater aut mater*

non ſuperfuerint, & fratres vel ſorores reliquerit, ipſi hæreditatem obtineant.

Boullainvilliers, eſſai ſur la nobl. de Fr. notes p. 1. La Guille, hiſt. d'Alſ. part. 1, l. V, p. 56.

C'étoit donc aux biens meubles & allodiaux, ou propres, ſujets à la libre diſpoſition du poſſeſſeur, & non aux terres ſaliques dont les ſeuls mâles pouvoient hériter, comme le Landgraviat de la haute Alſace, & le comté de Habſpourg, que pouvoit prétendre Enguerrand VII, ſire de Couci, en vertu du contrat de mariage de ſon aïeule Catherine de Savoie avec Léopold duc d'Autriche. C'eſt en ce ſens qu'à la tête du manifeſte qu'il envoya aux villes de l'Alſace, il ſe nommoit, *Heres magni ducis Luppoldi primogeniti ducis Auſtrie.* Il eſt dit, dans cette déclaration, qu'il vient en Alſace à la prière des Alſaciens, pour recueillir la ſucceſſion de ſon aïeul maternel, que ſes couſins les ducs d'Autriche, Albert & Léopold, lui retiennent injuſtement: preuve certaine que Léopold, aïeul maternel d'Enguerrand VII, avoit eu des biens-meubles & allodiaux en Alſace, comme il en avoit eu en Suiſſe; la prétention d'Enguerrand ne pouvoit regarder que les biens de cette nature. Auſſi après la mort de Léopold & de Henri, lorſqu'Othon leur frère fit la guerre à ſes deux autres frères Fréderic & Albert, pour les forcer à lui faire part de la ſucceſſion des deux premiers, on ne voit pas que les filles de Léopold, Catherine & Agnès, aient pris aucun intérêt dans la querelle d'Othon; parce que leurs droits ne pouvoient regarder que les biens-meubles & allodiaux, & nullement les grands fiefs ou terres ſaliques, ſur leſquelles Othon formoit des prétentions, comme étant de la ligne maſculine. Le père Barre a parlé, dans ſon hiſtoire d'Allemagne, du différend d'Othon: il cite à la marge l'anonyme de Leuben, mais il n'en a pas exactement ſuivi le récit; & M. le baron de Zurlauben relève pluſieurs fautes qui ont échappé à cet hiſtorien, & qu'il ſera aiſé d'apercevoir, ſi l'on veut prendre la peine de comparer le texte de la chronique avec celui du père Barre.

Chron. anon. de Leuben. Chron. d'Ebendorffer, l. III, p. 747, 789, 792, int. auſtr. ſcript. t. II, ap. Pez.

On ne ſait ſi les oncles d'Agnès, ducheſſe de Schweidnitz, fille puînée de Léopold, lui avoient donné ſa part des biens-meubles & allodiaux de ſon père. Mais il eſt certain qu'ils

n'avoient pas satisfait leur nièce aînée Catherine, dame de Couci. Ce fut leur négligence ou leur refus qui obligèrent enfin Enguerrand, fils unique de cette Dame, à prendre les armes pour faire valoir ses droits sur cette partie de la succession de son aïeul maternel.

On ne peut faire l'énumération des biens de cette nature, que Léopold laissa en mourant à ses deux filles; les monumens du temps n'en donnent aucun détail. M. le baron de Zurlauben fait voir que les auteurs Allemands & Suisses se sont trompés en voulant fixer précisément les lieux sur lesquels la prétention d'Enguerrand étoit fondée. Froissard a encore plus mal rencontré: il prétend qu'Enguerrand disputoit le domaine de l'Autriche. M. le baron de Zurlauben remarque que Froissard, en général, n'étoit que foiblement instruit de ce qui se passoit hors de la France & de l'Angleterre. Il n'est pas étonnant que l'Alouette & Jovet aient copié les fautes de Froissard, & qu'ils y en aient ajoûté plusieurs autres. Mais on doit être surpris qu'un Savant du premier ordre, tel que Ducheſne, s'en soit rapporté à cet historien, au lieu de consulter les auteurs & les monumens de l'Allemagne & de la Suisse. Dom Toussaint du Plessis s'est encore plus écarté de la vérité, en voulant justifier Froissard, & critiquer le Laboureur, ce Savant si éclairé sur l'histoire de France, & qui avoit reconnu que le seigneur de Couci n'avoit aucun droit légitime sur le duché d'Autriche. Le P. Barre s'est trompé ici en beaucoup d'articles. Il avance que Léopold, duc d'Autriche, aïeul maternel d'Enguerrand VII, sire de Couci, avoit eu un fils Fréderic, qui ne lui survécut que quatre ans: Léopold ne laissa que deux filles, Catherine & Agnès. Le P. Barre dit que ces deux Princesses n'eurent point de postérité; & cependant il dit plus bas qu'Enguerrand VII, sire de Couci, étoit fils de Catherine, fille aînée de Léopold duc d'Autriche. Il dit qu'Othon, frère de Léopold, ne laissa point d'enfans: Othon mourut en février 1339; il eut deux fils qui lui survécurent; mais ils moururent fort jeunes & sans postérité; Léopold en août 1344, & Fréderic, qui étoit l'aîné, en décembre de

C. 323 & 324.

Hist. de Couci, l. VII, p. 267, preuv. p. 416.

Austr. hist. pars plen. ap. Struv. inter. rer. Germ. script. t. I.

la même année. Le même auteur dit qu'Enguerrand VI, qui épousa Catherine d'Autriche, étoit sire de Couci & comte de Soissons. Enguerrand VII, son fils, fut le premier de sa maison qui fut comte de Soissons. Il avance qu'Enguerrand VII se porta toûjours pour héritier de la maison d'Autriche, malgré ses oncles & ses cousins, qui s'étoient mis en possession de tous les fiefs Autrichiens, à l'exclusion de Catherine mère d'Enguerrand, sous prétexte que ces fiefs étoient masculins: les historiens d'Allemagne, bien plus sûrs en cette matière que Froissard, l'auroient garanti de toutes ces erreurs.

Elendorfferi; chr. austr. l. III, p. 798, t. II, apud Pez.

III.e SECT.

Enguerrand avoit perdu sa mère, Catherine d'Autriche, en 1349: devenu majeur, il servit le Roi son maître avec tout le zèle qu'on devoit attendre d'un Seigneur de sa naissance. Le roi Jean ayant été pris en 1356 à la bataille de Poitiers, Couci fut du nombre des seigneurs François qui furent donnés en otage aux Anglois, en conséquence du traité fait entre les deux Nations pour la délivrance de ce Monarque. Couci étoit à la fleur de son âge: Edouard III, roi d'Angleterre, pour s'attacher un Seigneur de cette importance, lui rendit la liberté, & lui fit épouser Isabelle sa seconde fille. Enguerrand possédoit déjà en Angleterre de grands biens, qui lui venoient du chef de Chrestienne de Bayeul, femme d'Enguerrand V de Couci son bisaïeul: Édouard y ajoûta la baronie de Bedfort, qu'il érigea pour lui en comté, & plusieurs autres revenus considérables dans la province de Lancastre. Couci n'eut de ce mariage que deux filles, Marie de Couci, comtesse de Soissons & Dame de Couci & d'Oisy, qui fut mariée à Henri de Bar, fils aîné de Robert, duc de Bar, marquis du Pont, & de Marie de France, sœur du roi Charles V; cette aînée mourut en 1404: la cadette, Philippe de Couci, épousa Robert de Vere, duc d'Irlande, marquis de Dublin, comte d'Oxford & Grand-Chambellan d'Angleterre.

Expédition des Anglois, Bretons & autres Routiers en Alsace & en Suisse, en 1375 & 1376, sous la conduite d'Enguerrand VII, sire de Couci.

Duchesne, hist. de Couci, l. VII, p. 265, preuv. p. 414, 419, 430.

Duch. l. VIII, p. 254, preuv. p. 673.

Id. l. VII, p. 267, 272, 274, preuves, p. 426.

Le jeune comte de Soissons, Gui de Blois, qui étoit en otage à Londres pour la rançon du roi Jean, ayant cédé en 1367 à Édouard la comté de Soissons pour le prix de sa liberté, Édouard en gratifia le sire de Couci, son gendre. Celui-ci

Id. preuves, p. 415, 420.

se signala en 1358 contre les payſans du Beauvoiſis qui s'étoient attroupés contre la nobleſſe: *il avoit*, dit Froiſſard, *foiſon de Gentilshommes de lez lui, qui les mettoyent à fin partout où ils les trouvoyent, ſans nulle merci.*

Vol. I, c. 184.

Duchesne preuv. p. 420.

Enguerrand ſe trouva fort embarraſſé au ſujet de la guerre qui ſe rallumoit entre les deux Nations. D'un côté, ſujet, allié & vaſſal, par ſa naiſſance, du roi de France; de l'autre, gendre & vaſſal du roi d'Angleterre, il ſe faiſoit un crime de tirer l'épée contre l'un ou contre l'autre. Il prit le parti de paſſer en Italie avec le congé de Charles V: il y ſervit utilement les Papes Urbain V & Gregoire XI contre les Viſconti. A ſon retour en France, il retrouva ſes terres & ſes châteaux en bon état: les Anglois les avoient épargnés par reſpect pour l'alliance de Couci avec le Roi leur maître.

Froiſſ. vol. I, c. 284 & 316.

Tſchudi, chr. de Suiſſe, part. I, l. VI, p. 445, 450, 452, 454, 460, 464, 595, l. VII, p. 533, 595. Ebendorffer, chr. auſtr. l. III, p. 796, 809, 811. Fragment. hiſt. de 4 Albertis, p. 483, apud Pez. t. I. Chr. Albert. II, p. 377, 379, ap. Pez. t. II.

Ce fut en 1375 qu'Enguerrand fit valoir ſes droits ſur la ſucceſſion de ſon aïeul maternel, Léopold, duc d'Autriche. Albert, frère de Léopold & cinquième fils d'Albert I, étoit reſté le dernier de tous ſes frères, & avoit hérité de tous les grands fiefs de ſa maiſon: il mourut le 23 de juillet 1358, laiſſant quatre fils, Rodolphe, Fréderic, Albert & Léopold. Les deux premiers étant morts ſans poſtérité, Albert qui étoit, par le droit d'aîneſſe, Régent de tous les États de ſa maiſon, voulut bien abandonner à ſon frère Léopold, naturellement inquiet & remuant, l'adminiſtration du Tirol & celle de toutes les terres que Marguerite, comteſſe de Tirol, avoit apportées en mariage à ſon frère Rodolphe, & qui avoient été dès-lors annexées pour toûjours à la maiſon d'Autriche: il lui céda auſſi la Stirie, la Carinthie, la Croatie, la haute Alſace, le Burgau, le Windich-march, les comtés de Habſpourg & de Kibourg, la ville de Fribourg en Suiſſe, en un mot tout ce que la maiſon d'Autriche poſſédoit dans la haute Allemagne.

Chr. mſ. de Froiſſ. vol. II, c. 29, intit. chr. d'Angl. dans la Bibl. de M. Milſonneau, à Paris.

Il étoit difficile à Enguerrand d'obtenir juſtice contre des couſins ſi puiſſans; il n'en fut que plus ardent à l'entreprendre. Il raſſembla, avec la permiſſion du Roi, les compagnies ou routes qui ſe trouvoient encore diſperſées en grand nombre dans

dans le Royaume, & qui, depuis la trève entre la France & l'Angleterre, vivoient aux dépens du pays, & y commettoient mille desordres. Nous passerons sous silence le détail des diverses courses de ces compagnies, que M. le baron de Zurlauben suit depuis l'expédition de l'Archiprêtre en 1365 jusqu'à l'année 1375, qui fut celle dans laquelle Enguerrand les enrôla sous ses drapeaux. Le roi Charles V lui prêta, ou lui donna, quarante mille francs pour l'aider à cet armement.

Froissart, hist. vol. 1, c. 323, 324. Duchesne, hist. de Couci, preuves, p. 421.

Le sire de Couci crut d'abord devoir justifier sa démarche par un manifeste qu'il envoya aux villes de Strasbourg, de Colmar & aux autres villes impériales d'Alsace: il y exposoit ses droits; il y réclamoit contre l'injustice de ses cousins Albert & Léopold; il finissoit par prier les villes impériales de ne pas s'alarmer de son arrivée, mais de l'assister comme de bons & fidèles amis, son dessein n'étant pas de faire aucun tort à l'Empereur ni à ses sujets, mais seulement d'arracher de vive force son patrimoine à ceux qui le retenoient avec tant d'injustice. Ce manifeste, dont l'original se voit encore dans les archives de Strasbourg, est daté du 23 septembre 1375, & cette seule pièce suffit pour constater l'époque du commencement de cette expédition & pour réfuter tous les Auteurs qui la placent plus tôt ou plus tard.

La Guille, hist. d'Alsace, preuv. p. 65.

Les Bretons ou les Anglois, c'est ainsi qu'on appeloit les aventuriers qui s'étoient engagés au service d'Enguerrand, s'assemblèrent devant Metz au nombre d'environ quatre mille lances: ils jetèrent la terreur dans tout le pays, & tirèrent de grandes sommes d'argent des habitans & de l'Évêque. Ils marchent en Alsace: Strasbourg demande du secours à la ville de Berne. L'alarme se répand dans Bâle, Worms, Mayence, Brisach; on exagéroit le nombre des ennemis, on disoit que leur armée étoit de soixante mille hommes; quelques-uns y en mettoient cent mille. Elle étoit commandée par vingt-cinq Capitaines subordonnés à un seul. Entre les principaux Officiers, étoient des Seigneurs du premier rang, tels que les vicomtes de Meaux & d'Aunoy, Raoul de Couci, seigneur de Montmirail & de la Ferté-Gaucher, oncle paternel

Chron. de S. Thieb. p. 183, parmi les preuves de l'hist. de Lorr. par D. Calmet. Ibid. p. 222. Calmet, hist. de Lorraine, t. II, l. XXVI, page 614. Meurisse, hist. des Evêques de Metz, p. 521. Kœnigshoven, chron. d'Alsace, c. 2, p. 139. & c. 5, p. 331. Stettler, chr. de Nuit. part. 1, l. III, p. 84. Grasser, heroes Helvet. p. 82.

d'Enguerrand, Pierre de Bar, ſire de Pierrefort, Yvain de Galles, le comte Salver, les ſeigneurs de Vienne, le comte de Kent, Yves d'Uclaib & le ſeigneur de Frant; c'étoit le roi d'Angleterre qui avoit envoyé les trois derniers au ſervice de ſon gendre. Les auteurs rapportent que les Officiers étoient vétus magnifiquement, mais que les ſimples Soldats étoient preſque nuds: on leur donna le ſurnom allemand de *Gugler*, parce que la pluſpart portoient des caſques & des coqueluchons ou cappes.

Steiner Germano-helv. Sparta, p. 582.
Rahn, hiſt. de Suiſſe, p. 197, &c.
Kœnigshoven, Tſchudi.

L'armée ſe répandit d'abord dans les environs de Straſbourg: comme elle étoit diſperſée dans les villages, les payſans s'étant attroupés en grand nombre, allèrent attaquer le village de Marlen, où logeoient un petit nombre d'Anglois; mais ils furent repouſſés avec une ſi grande perte, que la conſternation ſuccéda à l'audace, & nul n'oſoit ſe mettre en chemin ſans un paſſeport ou une eſcorte des Anglois.

Le duc Léopold d'Autriche, qui gouvernoit les états de ſa maiſon, ſitués en Alſace, dans le Briſgaw & en Suiſſe, avoit pourvû à la ſûreté des places. Quoiqu'il fût ennemi irréconciliable des cantons, dont les uns avoient conſtamment ſoûtenu leur indépendance, & les autres ſecoué le joug tyrannique de ſa maiſon, il crut avoir beſoin de diſſimuler pour ſe ménager leur ſecours: il leur envoya des députés pour les engager à faire avec lui cauſe commune contre les Anglois. Les Cantons qui ſe défioient de Léopold plus qu'ils ne craignoient les ennemis, refusèrent d'entrer dans aucune confédération avec Léopold; mais l'irruption des Anglois en Alſace au commencement d'octobre rendit dans la ſuite les Cantons plus acceſſibles aux propoſitions du duc d'Autriche.

Les Alſaciens avoient retiré tous leurs effets & tous leurs vivres dans les places de défenſe: Léopold lui-même avoit fait brûler tous les villages d'Alſace juſqu'à Sunthuſen. Straſbourg avoit réfuſé aux Anglois le paſſage du Rhin: ceux-ci avoient d'abord uſé de modération; ils ne prenoient que le néceſſaire pour leur ſubſiſtance. Mais bien-tôt un grand nombre de brigands, échappés de l'Allemagne & de l'Italie,

ayant groſſi la troupe, il ne fut plus poſſible de contenir cette multitude effrénée: les viols, les profanations, les maſſacres étoient leur occupation ordinaire. Les Commandans en faiſoient pendre tous les jours; mais cette rigueur n'arrêtoit pas les deſordres. Ce fut dans ce temps qu'Enguerrand arriva en Alſace avec quinze cens lances, & vint ſe mettre à la tête de cette armée.

Léopold ſe rend en diligence à Baden en Argew, implore de nouveau le ſecours des Cantons, & leur repréſente leur propre péril: la pluſpart des Cantons conſentent à une alliance défenſive avec Léopold contre ces étrangers, mais le canton de Schwitz refuſa conſtamment de traiter avec ce Prince, à moins que pour préalable il ne renonçât à ſes prétentions ſur la ville & le territoire de Zug, & qu'il n'arrêtât une paix ſolide & perpétuelle avec tous les Cantons; Schwitz empêcha même Lucerne, Uri & Underwalden d'accéder à l'alliance: les autres Cantons ſe prêtèrent aux circonſtances. *Tſchudi, chr. de la Suiſſe, part. I, l. VI, p. 485.*

Les Anglois reſtèrent dans l'Alſace & le Sudgau juſqu'après la S.t Martin; ils attaquèrent les places, & ne purent emporter que Waugen, où ils s'abandonnèrent aux plus horribles excès. Ils s'avancèrent vers le Briſgaw: Léopold, le comte de Wirtemberg & pluſieurs ſeigneurs de la Souabe ligués avec lui reſtoient enfermés dans Briſach, & les laiſſoient impunément ravager tout le pays. Bien-tôt les Anglois ne trouvant plus de vivres, ſortirent de l'Alſace & prirent la route de l'Argew en paſſant devant Bâle & en s'avançant vers la montagne de Havenſtein. L'Argew & la Turgovie appartenoient à Léopold: Zurich & Berne, joints à Lucerne & à Soleure, ſe mirent en mouvement pour couvrir ces pays; mais n'étant pas ſecondés par les vaſſaux Autrichiens, ils ſe retirèrent. Léopold fit fortifier à la hâte les villes de l'Argew capables de défenſe; il fit raſer les autres, brûler les villages & enlever tous les vivres & les biens de la campagne: les Bernois vouloient auſſi mettre le feu à leurs granges qui étoient hors de leur ville; mais un bourgeois de Berne, nommé Jean Rieder, s'y oppoſa; *Pour moi*, s'écria-t-il, *je ne veux rien changer à ma grange; j'attendrai l'ennemi de* *Graſſer, heroes Helvet. p. 83. Stettler, chron. part. I, lib. III, p. 85.*

Iſelin, notes ſur la chr. de Tſchudi, part. I, l. VI, p. 487.

pied ferme & je la défendrai avec la grace de Dieu: ſon exemple encouragea les autres.

Les Anglois ruinèrent Wallenbourg & paſsèrent le Havenſtein: il ne falloit qu'une poignée de ſoldats pour diſputer à la plus nombreuſe armée le paſſage de cette montagne. Les comtes de Nidau & de Kibourg en étoient les maîtres, mais ils haïſſoient mortellement les Cantons, & ils furent bien aiſes de laiſſer paſſer ce torrent qui alloit inonder & déſoler la Suiſſe. Les Anglois forcèrent le détroit *de la Clus*, autre paſſage important dans le canton de Soleure, & le ſire de Couci alla lui-même inveſtir la ville de Buren qui appartenoit au comte de Nidau: ce comte y trouva la peine de ſa perfidie; ayant mis la tête à une fenêtre du château, il fut tué d'un coup de flèche. Les Anglois campèrent le long de l'Aar & détruiſirent la ville d'Altreu & pluſieurs châteaux: ils firent des courſes dans tout l'Argew, & leurs troupes légères ſe répandirent fort loin dans les terres de Léopold.

Le premier échec qu'ils eſſuyèrent, fut à Buttisholz, où trois mille Anglois s'étoient établis: ſix cens braves du pays s'aſſemblèrent, fondirent ſur eux, en tuèrent trois cens, mirent les autres en fuite, en brûlèrent un grand nombre dans une égliſe où ils s'étoient réfugiés, & firent un butin conſidérable.

Leu. dict. hiſtor. de Suiſſe, p. IV, p. 559.

Le lieu de ce combat s'appelle encore *la colline des Anglois:* on rapporte qu'après cette victoire, un payſan qui avoit combattu ayant endoſſé la cuiraſſe d'un ſeigneur Anglois & couvert ſa tête d'un heaume, paſſoit ſur un beau cheval à la vûe du château de Thorburg, & que le Seigneur de ce château ſe moquant de lui, le payſan lui repliqua à haute voix, *Monſeigneur, aujourd'hui le ſang des nobles & celui des chevaux ſont tellement mêlés enſemble, qu'on ne peut plus les diſtinguer l'un de l'autre.*

Ce ſuccès releva le courage des habitans du pays. Les Anglois ayant tout ruiné, retournèrent ſur leurs pas: on ſoupçonnoit Jean de Vienne, Évêque de Bâle, de s'entendre avec eux: il haïſſoit les Bernois, & l'on voyoit pluſieurs de ſes parens dans l'armée ennemie. Le jour de Noël 1375,

Tſchudi.

les gens du pays surprirent une troupe d'Anglois dans Insf; ils les chassèrent de ce poste, en tuèrent trois cens & firent beaucoup de prisonniers & de butin. Le lendemain de Noël plusieurs bourgeois de Berne sortirent pendant la nuit de la ville, & marchèrent vers l'abbaye de Fraubunnen, entre Berne & Soleure: on y tua huit cens Anglois; on y prit trois drapeaux & beaucoup de chevaux & d'autre butin. Ce succès ne coûta aux Bernois que quatre hommes, du nombre desquels fut l'intrépide Jean Riéder: on mit le feu à l'abbaye, & les victorieux retournèrent aussi-tôt à Berne; vingt d'entre eux qui étoient restés derrière pour piller l'Abbaye, furent massacrés par dix-sept cens Cavaliers, qui ayant appris la suite de leurs gens, accoururent à Fraubunnen.

Ces trois échecs, le froid & la disette des vivres, obligèrent le sire de Couci de retourner en Alsace: il y prit la petite ville de Wattwiler & resta dans le pays jusqu'au 13 janvier 1376, qu'il fit sa paix avec les ducs d'Autriche.

Il est à observer que dans le récit de cette expédition, Tschudy & Stettler donnent au sire de Couci le titre de Maréchal: on sait qu'alors cet office étoit encore amovible. M. Secousse a été le premier qui ait remarqué qu'Enguerrand VII, sire de Couci, a été maréchal de France; l'ordonnance de Charles V au château de Melun en novembre 1374, donne ce titre à Enguerrand VII.

Chr. de Nuitland, part. 1, l. III, p. 84.

Secousse, ordonn. t. VI, p. 49.

M. le baron de Zurlauben relève ensuite les fautes qui ont échappé aux auteurs sur cette expédition: Ducheſne la place en 1378; Dom du Plessis a transporté le théatre de cette guerre le long du Danube, & ne parle point d'accommodement avec les ducs d'Autriche: le P. Barre recule aussi cette expédition en 1378, & pare son récit de beaucoup de circonstances qui ne se trouvent pas dans les Écrivains originaux. Trithème fait monter l'armée de Couci à cent mille hommes & en fait périr plus de soixante mille; Rolewink dit que le Général périt à Fraubunnen: Stumpff, Simler & Stettler disent que Léopold attira Couci en Suisse. Le baron d'Alt, trompé par Tschudi, confond cette guerre avec l'invasion de l'Archiprêtre

Hist. de Couci, l. VII, p. 267, & pr. p. 416. Hist. de Couci, p. 85, & note 59, p. 113. Hist. d'Allem. t. VI, p. 856. Chr. Hirsaug. t. II, p. 264. Fascicul. temp. apud Pistorium, t. II, p. 86. Chr. de Suisse, l. VII, c. 18, &c. De Helvet. rep. l. I, p. 51.

en 1365 : M. le baron de Zurlauben censure encore plusieurs autres erreurs de moindre importance; sa critique éclairée fait sentir le prix de l'exactitude dans les faits historiques.

Chr. de Nuit. part. I, lib. III, p. 84.
Hist. des Suiss. t. II, p. 150.

SECT. IV.[e]

Paix d'Enguerrand avec Albert & Léopold, Ducs d'Autriche.

Le seul écrivain François qui ait eu quelque connoissance de l'accommodement du sire de Couci avec les ducs d'Autriche, est François l'Alouette. Cet Auteur, tout fabuleux qu'il est dans la plupart des circonstances de son histoire de Couci, a néanmoins rencontré juste, lorsqu'il donne à Enguerrand le titre de comte de Nidau, mais il n'entre sur ce point dans aucun détail : il faut avoir recours aux Écrivains de Suisse & d'Allemagne.

Hist. généal. de Couci, l. III, c. 7, p. 165.
Tschudy, chr. de Suisse, p. I, l. VI, p. 489.
Stumpff, chr. de Suisse, liv. VII, c. 24; l. VIII, c. 20, l. XIII, c. 4.
Grasser, heroes Helvet. p. 82.
Stettler, chr. de Nuitland, p. I, l. III, p. 87.
Rahn. hist. de Suisse, p. 200.
Le baron d'Alt. hist. des Suisses, t. II, p. 195.
Leu. dict. hist. de Suisse, p. IV, p. 437, p. V, p. 490.
Du Plessis, hist. de Couci, note 59, p. 114.
Froiss. chr. ms. d'Angl. c. 29.

Après la retraite d'Enguerrand en Alsace, quelques Seigneurs s'étant entremis pour un accommodement entre les deux parties, la paix fut arrêtée à condition que les ducs d'Autriche céderoient en propriété au sire de Couci les deux villes & seigneuries de Nidau & de Buren qu'ils avoient achetées depuis peu : Couci en resta possesseur pendant douze ans. Léopold se réserva sur ces deux villes la qualité de protecteur, qu'il conserva jusqu'à ce qu'il fut tué par les Suisses, dans la guerre de Sempach, en 1386. Le sire de Couci ramena son armée en Bretagne & dans la basse Normandie : une partie de ses troupes servit l'année suivante 1377 au siége d'Ardres en Picardie.

M. le baron de Zurlauben donne ensuite le précis des actions d'Enguerrand depuis son retour en France jusqu'en 1388, qu'il perdit les seigneuries que la paix lui avoit procurées : il s'attacha uniquement au service de la France, & renvoya en Angleterre sa femme & la cadette de ses filles; il retint l'aînée avec lui. Son beau-père Édouard III, étant mort en 1377, il renonça insensiblement à ses liaisons avec l'Angleterre, sur-tout depuis la mort de sa femme. Il épousa en secondes nôces Isabelle de Lorraine, fille de Jean, duc de Lorraine, & de Sophie de Wirtemberg : ce second mariage fut célébré en 1380 ou 1381. Le sire de Couci en eut une fille, nommée Isabelle, qui fut, après la mort de son père, mariée à Philippe de Bourgogne, comte de Nevers & de Rhétel, fils puîné de Philippe de France, dit *le Hardi*, duc de Bourgogne, & de Marguerite de Flandre.

Duchesne, hist. de Couci, l. VII, p. 519.

Enguerrand fut employé par le roi Charles V, dans plusieurs négociations importantes. La guerre étant renouvelée, Couci alla joindre à Bergerac l'armée victorieuse du duc d'Anjou : Charles V l'envoya en Normandie pour réduire les places qui obéissoient au roi de Navarre. Il prit Bayeux, Carentan, Moulineaux, Conches & Passy : Évreux lui ouvrit ses portes. Après cette glorieuse campagne, il institua un ordre de Chevalerie, nommé *la Couronne*, dans lequel il admettoit les dames & les demoiselles aussi-bien que les Chevaliers & les Écuyers.

Duchesne hist. de Couci, l. VII, page 367, & preuv. p. 416. Froiss. vol. I, c. 323, 325, vol. II, c. 3, 4, 10, 15, 18, 49.

Dom du Plessis, hist. de Couci, p. 88, 89.

Le Connétable du Guesclin étant mort en 1380, Charles V jetta les yeux sur le sire de Couci : celui-ci, par un trait de générosité tout-à-fait rare, préféra le salut de l'État à cette brillante dignité. Le Roi venoit de confisquer la Bretagne sur le Duc Jean de Montfort : pour conserver cette province, il falloit faire choix d'un homme qui connût parfaitement les Bretons & qui en fût lui-même connu ; ce fut pour cette raison qu'Enguerrand persuada au Roi de conférer l'épée de Connétable à Olivier de Clisson. Le Roi, par une espèce de dédommagement, donna à Couci le Gouvernement de Picardie ; & se sentant près de sa fin, il le nomma, avec plusieurs autres Seigneurs, pour servir de conseil aux Princes qui devoient gouverner le Royaume pendant la minorité de Charles VI.

Après la mort de Charles V, arrivée le 26 septembre 1380, Couci, qui venoit de se signaler contre les Anglois en Picardie & en Champagne, signa le 15 janvier 1381 au nom de Charles VI, un traité de paix avec le duc de Bretagne. Il appaisa, cette même année, la révolte des Parisiens contre ceux qui levoient les droits du Roi ; il servit utilement ce Prince en 1382 contre les Flamands rebelles à leur Comte, & se distingua à la bataille de Rosebeque. Il suivit, en 1383, le Roi dans son expédition contre ces mêmes peuples & contre les Anglois ; & il eut part aux nouvelles conquêtes.

Froiss. vol. II, c. 50, &c. vol. III, ch. 112, 113.

Le duc d'Anjou ayant passé en Italie pour soûmettre le royaume de Naples, qui lui avoit été assuré par la donation de la reine Jeanne, Enguerrand, à la tête de quinze mille

hommes d'élite, alla en 1384 joindre l'armée de ce Prince: il prit Avezzo; mais la mort inopinée du duc d'Anjou l'obligea de revenir en France. Le Roi le revêtit de la charge de Grand-bouteiller de France, & quelque temps après il lui commit la garde & la défense des frontières du royaume vers l'Auvergne & le Limosin & entre la Dordogne & la mer. En 1385, Enguerrand fut nommé, avec le Connétable & le maréchal de Sancerre, pour commander l'armée destinée à l'expédition d'Angleterre. Charles VI le chargea de la même commission en 1386 & 1387. Cette même année Enguerrand engagea le duc de Bretagne à faire satisfaction au roi pour avoir eu la témérité d'arrêter prisonnier le Connétable Clisson. En 1388, le sire de Couci marcha à la tête de quelques troupes contre Guillaume, duc de Gueldres, qui avoit eu la hardiesse de défier le roi; mais le duc évita la guerre par sa soûmission. Enguerrand eut ensuite ordre d'aller à Avignon vers le pape Clément VII, pour une négociation secrète & très-importante. Ce fut cette même année qu'il perdit les seigneuries de Buren & de Nidau, par une révolution dont nous allons donner le précis.

Ducheſ. ibid. Froiſſ. vol. III, c. 120, 122.

Léopold ayant péri avec six cens Gentilshommes dans la bataille de Sempach, le 9 juillet 1386, les habitans de Berne résolurent de mettre le feu à la ville de Buren, dont le sire de Couci possédoit la Seigneurie, mais où le duc d'Autriche avoit mis garnison en qualité de Protecteur. Leur entreprise échoua: mais elle fit naître entre ceux de Berne & de Fribourg une guerre sanglante & opiniâtre. Les Fribourgeois étoient intéressés à la conservation de Buren; ils avoient sur cette ville une hypothèque considérable. Le prétexte que prenoient ceux de Berne pour détruire Buren, étoit que la garnison infestoit le pays. Après plusieurs échecs donnés & reçûs de part & d'autre, enfin la ville & le château furent emportés d'assaut & brûlés le 12 d'avril 1388.

Chr. anonyme, mſ. de Fribourg.

Etterlin, p. 52. Tſchudi, part. I, l. VII, p. 549. Stumpff, liv. VII, c. 24.

Il ne restoit plus au sire de Couci, en Suisse, que le comté de Nidau. Ceux de Berne & de Soleure allèrent mettre le siége devant cette place le 7 de mai. Elle étoit défendue par

Anony. de Fribourg. Trith. annal. Hirſaug. t. II, p. 292.

Jean

Jean de Roſſey, à la tête d'une garniſon compoſée en grande partie de gens ſans aveu & de brigands. La ville fut priſe d'aſſaut & brûlée le 19, après douze jours de ſiége. Mais le château ſe défendit juſqu'au 21 de juin, & ne ſe rendit qu'après avoir ſouffert les extrémités de la famine.

Tſchudi, part. 1. l. VII, p. 551. Stumpff, l. VIII, c. 20. Graſſer, heroes Helv. pag. 81, 88.

La guerre continua le reſte de l'année entre Fribourg & Berne. Le ſire de Couci envoya au ſecours de Fribourg deux cens ſoixante lances & cent ſoixante Arbalêtriers; ce renfort étoit commandé par Jean de Roye, ſeigneur diſtingué & connétable du ſire de Couci. Les ſeigneurs de Couci avoient depuis long-temps, à l'imitation des Ducs & des Comtes, des Officiers pareils à ceux de la maiſon des Rois; un Connétable, un Chambellan, un Grand-maître de la maiſon, un Bouteiller. C'eſt ce qu'on voit encore en Allemagne, chez les Princes tant eccléſiaſtiques que ſéculiers. Enfin le 9 d'août ces troupes étrangères quittèrent Fribourg & retournèrent en France. L'année ſuivante la paix fut conclue entre la maiſon d'Autriche & les Cantons; par ce traité Couci perdit toute eſpérance de rentrer dans ſes domaines en Suiſſe. Buren & Nidau demeurèrent aux Bernois. Selon quelques hiſtoriens, les Bernois partagèrent ces Seigneuries avec ceux de Soleure.

Stettler, chr. de Nuitl. p. 1, l. III, p. 101. Rahn. hiſt. de Suiſſe, mſ. Tſchudi, part. 1, l. VII, p. 555. Iſelin, notes ſur Tſchudi, part. 1, l. VII, p. 580. Leu, dict. hiſt. de Suiſſe, part. IV, p. 437. Haffner, chr. de Soleure, part. II, p. 140.

M. le baron de Zurlauben termine ſon Mémoire par un récit abrégé des actions d'Enguerrând depuis 1388 juſqu'à ſa mort. En 1389 il ſuivit le roi Charles VI dans le voyage d'Avignon; il trouva dans cette ville la reine de Naples & de Sicile, veuve du duc d'Anjou; cette Princeſſe engagea Enguerrand à accompagner le Roi ſon fils juſqu'en Eſpagne, où il alloit épouſer une des filles de Jean I, roi d'Arragon. Enguerrand fut nommé, en 1390, pour marcher à la ſuite du duc de Bourbon, au ſecours des Génois contre les Mahométans d'Afrique; cette expédition fut aſſez heureuſe; elle l'eût encore été davantage, ſelon Froiſſart, ſi le ſeigneur de Couci avoit eu le commandement de l'armée. Couci refuſa une ſeconde fois, en 1392, la charge de Connétable, dont Olivier de Cliſſon venoit d'être dépouillé. En 1393 il fut envoyé à la cour de Savoie, pour calmer les troubles qui s'y

Duchef. hiſt. de Couci, l. VII. Froiſſ. vol. IV, c. 1, 2, 4, 13, 18, 20, 21, 23, 24, 39, 53, 57.

étoient élevés; & deux ans après il se rendit à Gènes, pour y ménager les intérêts du duc d'Orléans, sur la résolution qu'avoient prise les Génois de se donner au Roi, ou à quelqu'un des Princes de son Sang. Il prit, au nom du duc d'Orléans, possession de Savone, & il fit rentrer la ville d'Ast dans le devoir.

Froiss. vol. IV, c. 67, 69, 72, 74, 79, 80, 81, 82, 85, 87.
Gollut, mém. de la rép. Sequan. l. IX, c. 21.
Dom Plancher, hist. de Bourg. t. III, p. 149.
Paradin, hist. de Bourgogne, p. 457.
Gaguin, de Fr. reb. gest. l. IX, p. 191.
Claude Dormay, histoire de Soiss. p. 327, 342, 335.
Duchesne, hist. de Couci.

Philippe le Hardi, duc de Bourgogne, voulant envoyer Jean, comte de Nevers son fils, à la tête d'une armée contre Bajazet, à la prière du roi de Hongrie, crut ne pouvoir mieux confier ce jeune Prince qu'entre les mains du sire de Couci. Enguerrand ne put résister aux instances réitérées de Philippe; il partit en mars 1396, avec toute l'armée composée de près de deux mille Gentilshommes, suivis presque tous de l'élite de leurs vassaux. Le sire de Couci tailla en pièces, dans une rencontre, quinze ou vingt mille Turcs. Mais toutes les espérances s'évanouirent au siége de Nicopolis en Bulgarie; Bajazet vint fondre sur eux, & il ne resta de l'armée Françoise que les principaux chefs, qui furent enfin contraints de se rendre prisonniers. Ce fut le 28 septembre 1396 que ce malheur arriva. Enguerrand fut emmené à Burse, en Bithynie. On fut persuadé en France que si le connétable Philippe d'Artois, qui avoit commandé à la bataille de Nicopolis, eût suivi les conseils de Couci, les Turcs n'auroient pas remporté la victoire. Ce brave guerrier mourut à Burse, le 18 février 1397. Son cœur fut apporté en France & inhumé dans le monastère des Célestins de Villeneuve, qu'il avoit fondé près de Nogent en 1390. Sa veuve, d'abord inconsolable, se remaria deux ans après à Étienne duc de Bavière, père d'Isabelle reine de France, femme de Charles VI, & si célèbre par les malheurs qu'elle attira sur le Royaume. Telle fut la fin du fameux Enguerrand VII, sire de Couci, le dernier des mâles de sa maison qui posséda la baronie de Couci. L'histoire de cet homme illustre demanderoit un plus long détail: M. le baron de Zurlauben s'est contenté d'en indiquer les principaux faits, d'après les monumens du temps.

DEMANDE

FAITE A L'ACADÉMIE DES BELLES-LETTRES

Le Vendredi 5 Juillet 1754.

QUELLE différence de temps il y a entre le pas militaire du ſoldat Romain, & celui du ſoldat François?

Pas du ſoldat Romain, ſuivant Végèce.

Les Romains faiſoient faire à leurs ſoldats vingt milles de chemin en cinq heures d'été d'un pas ordinaire, & d'un pas plus grand vingt-quatre milles dans le même nombre d'heures. *Trad. de M. de Sigrais, liv. 1, ch. 2.*

Pas du ſoldat François, ſuivant la dernière inſtruction du 14 mai 1754.

Les ſoldats ſeront exercés à parcourir des lignes diviſées par pieds, de manière que dans l'eſpace d'une minute ils faſſent ſoixante pas ordinaires de deux pieds, & cent vingt pas redoublés auſſi de deux pieds, pendant le même temps d'une minute. *P. 12 & 16.*

RÉPONSE portée à l'Académie le mardi ſuivant, par M. D'ANVILLE.

LE mille romain, dont l'eſpace étoit fixé par l'intervalle des colonnes milliaires, élevées ſur les voies militaires de l'Empire, revient, par une exacte analyſe, à 756 toiſes, qui ſont 4536 pieds françois. Ce mille étoit eſſentiellement compoſé de 5000 pieds, mais ſur la meſure du pied romain, qui ne contenoit qu'environ 1307 parties du pied de Paris, diviſé en 1440, ou 10 pouces 10 lignes & 7 dixièmes de ligne.

Les 20 milles de marche que le ſoldat Romain faiſoit en cinq heures, fourniſſent au calcul 90720 pieds françois: c'eſt donc 18144 pieds par heure.

Les 24 milles qu'on exigeoit du ſoldat dans le même eſpace de temps, en accélérant la marche, faiſant monter le calcul à 10864 pieds, c'eſt donc 21773 pieds par heure.

Le nombre de pieds dans le premier calcul du chemin à faire dans une heure, compoſe 3026 toiſes, & dans le ſecond 3629 toiſes.

Mais pour faire convenablement la comparaiſon de cette marche romaine avec la marche françoiſe preſcrite par l'inſtruction du mois de mai dernier, il faut avoir égard à ce que Végèce ſpécifiant des *heures d'été*, l'heure eſt vrai-ſemblablement relative en proportion à ce qu'on appeloit *Vigilia*, qui, ſelon les différentes ſaiſons, étoit plus grande ou plus courte.

En prenant pour la durée du jour d'été environ 15 heures, ce qui convient aſſez préciſément à la hauteur de Rome, ſavoir 43 degrés moins quelques minutes, & conſidérant que ces 15 heures répondent à quatre *veilles*, & ne tiennent ainſi lieu que de 12 heures, ſelon l'uſage ancien, il s'enſuit que les 5 heures marquées par Végèce en valent 6 & $\frac{1}{4}$ des nôtres.

Ainſi, la marche du ſoldat Romain, renfermée dans une heure telle que la nôtre, ſe réduit à 2400 toiſes de compte rond, en négligeant environ 18 toiſes d'excédant, & la marche accélérée à 2990.

Diviſant par 60 les 2400 toiſes que donne la marche commune & non accélérée, il en réſulte 40 toiſes pour la ſoixantième ou pour une minute d'heure, c'eſt-à-dire 240 pieds.

Or, cette ſupputation ſe trouve juſtement égale à ce que l'inſtruction preſcrit au ſoldat François, de faire 120 pas de deux pieds chacun par minute, c'eſt-à-dire 240 pieds.

Au reſte, un rapport ſemblable n'a rien que de très-naturel; & comme on n'a point cherché à ſe le procurer par des moyens étudiés, les élémens dont il eſt le réſultat doivent être jugés très-convenables, & ſpécialement l'eſtimation qui a été faite de ce qu'il faut entendre par le terme d'*heure* dans le Traité de Végèce.

On ne peut néanmoins décider que le rapport qui ſe manifeſte dépende d'une égalité ſcrupuleuſe dans la meſure du

pas: le pied romain étant plus court que le pied françois, conviendroit peut-être mieux, par cette raiſon, au pas ancien évalué à 2 pieds. La haute ſtature n'étoit point dominante dans les troupes romaines: Marius, au rapport de Végèce, avoit affecté de mettre aux premiers rangs les ſoldats de plus grande taille & depuis 5 pieds 10 pouces juſqu'à 6 pieds. Les 5 pieds 10 pouces faiſoient la hauteur commune de ceux qu'on enrôloit dans la milice romaine; & vû la comparaiſon du pied romain au pied françois, les 5 pieds 10 pouces romains ne font qu'environ 762 lignes, ou 63 pouces 6 lignes, ou 5 pieds 3 pouces 6 lignes du pied françois, ce qui eſt au deſſous de ce qui domine aujourd'hui dans les corps où la hauteur de taille eſt recherchée: mais ſi l'étendue du pas dans la marche du ſoldat Romain pouvoit être au deſſous de la meſure des deux pieds françois, preſcrite par la dernière inſtruction, l'action de marcher, en y ſuppléant, pouvoit produire le rapport qui s'eſt manifeſté ci-deſſus.

Quant au premier article de l'inſtruction pour la marche françoiſe, c'eſt-à-dire d'exercer le ſoldat à faire ſur des lignes diviſées par pieds, 60 pas de deux pieds, ou 120 pieds par minute, au lieu de 120 pas ou 240 pieds; il faut regarder cet article comme un ſimple exercice, conformément au terme d'*exercer* dans l'inſtruction, pour habituer le ſoldat à une égalité de marche, ſoit lente, ſoit accélérée: car l'eſpace de 1200 toiſes, ou d'environ une demi-lieue par heure ſelon cet exercice, eſt trop au deſſous de ce qu'on peut appeler une marche en campagne.

CONJECTURES

SUR

L'ORIGINE DE LA FABLE DE L'OLYMPE,

En explication & confirmation de ce qui en a été dit dans l'un des Éclairciſſemens ajoûtés au Traité phyſique & hiſtorique de l'Aurore boréale.

AVERTISSEMENT.

C'eſt l'uſage de l'Académie de ne faire imprimer entre ſes Mémoires, que ceux des Académiciens. Cependant nous avons cru que le Mémoire ſuivant méritoit une exception. Il eſt de M. de Mairan, qui a ſû joindre à l'étude des hautes Sciences les agrémens de la Littérature. L'Académie des Sciences, dont il eſt un des Membres les plus diſtingués, eſt unie à celle des Belles-Lettres par une correſpondance mutuelle. Ce Mémoire a été lû dans notre aſſemblée du 19 novembre 1754.

J'AVOIS voulu être court ſur ce ſujet dans un Ouvrage où l'érudition ne devoit venir qu'en ſecond & à l'appui du phyſique: j'y avois renfermé dans une demi-page ce qui étant un peu diſcuté fourniroit peut-être un aſſez bon Mémoire de Mythologie, comptant d'ailleurs en avoir aſſez dit pour ceux qui ſont au fait de la matière & plus en état que je ne ſuis de donner un ſemblable Mémoire; mais des perſonnes dont je reſpecte les lumières m'ayant paru faire quelque cas de mon idée, & deſirer que j'entraſſe moi-même dans la diſcuſſion des preuves de détail que j'en avois ſupprimées, je vais tâcher d'y ſatisfaire.

C'eſt donc, ſelon moi, l'Aurore boréale qui a donné lieu à la fable dont il s'agit, & qui a fait imaginer Jupiter & les Dieux aſſemblés ſur l'Olympe. Voyons d'abord à quelle occaſion, ſur quelle théorie & d'après quelles circonſtances

physiques & morales j'en ai formé la conjecture, car c'est de cet ensemble qu'elle tire sa principale force.

L'éclaircissement où j'en ai parlé a pour but de montrer la liaison que les différens aspects de l'aurore boréale peuvent avoir avec les visions chimériques qu'elle a fait naître, selon la latitude des lieux d'où elle est vûe, & selon que ses apparitions y sont plus ou moins complètes, plus ou moins fréquentes.

A ce dessein, je considère l'aurore boréale sous trois aspects différens; savoir, sous la forme qu'elle paroît avoir étant vûe des terres arctiques & circonpolaires; sous celle que nous lui voyons en Europe, dans les pays de latitude moyenne, tels que la France, l'Angleterre, l'Allemagne & les parties septentrionales d'Espagne & d'Italie; & enfin sous l'aspect des pays méridionaux, tels que ceux du fond de l'Espagne & de l'Italie vers le sud, & de la Grèce proprement dite. Ces derniers sont compris entre le 30.me & le 40.me degré de latitude, & s'éloignent peu des limites au-delà desquelles j'ai observé que le phénomène ne paroît plus.

Or, je fais voir, 1.° que les habitans du Nord ont été peu alarmés de l'aurore boréale, ou qu'ils ne l'ont été qu'après quelque intervalle de temps, où elle avoit cessé de paroître; intervalle assez court & ordinairement assez rare. Il est vrai qu'ils ont cru alors leurs campagnes en feu & l'ennemi à leurs portes; mais ils sont bien-tôt revenus de cette frayeur; ils se sont accoûtumés à l'aurore boréale comme à un phénomène journalier, qu'ils ont même souvent confondu avec le crépuscule du soir ou avec quelque autre phénomène lumineux propre à leur pays: ce n'est presque jamais chez eux qu'un ciel irrégulièrement tapissé de bandes ou de flocons de matière lumineuse, blanche ou colorée; rien de pareil à cet arc qui caractérise si bien l'aurore boréale chez nous, & qui est presque toûjours placé bien en deçà entre eux & nous. Ils ont au dessus de leur tête cette espèce de calotte dont nous ne voyons que les bords & dont résulte cet arc.

2.° Que par les phénomènes particuliers & les circonstances

qui accompagnent les grandes aurores boréales dans les pays de moyenne latitude, où elles ſont beaucoup moins fréquentes & de très-longs intervalles de temps ſans paroître, nos pères y ont preſque toûjours aperçû les préſages les plus funeſtes & les objets les plus effrayans, des armées qui ſe livroient de ſanglantes batailles, des boucliers ardens, des chars enflammés, des têtes hideuſes ſéparées de leurs corps; ils en ont vû tomber des pluies de ſang, ils y ont entendu le cliquetis des armes; & cet arc ou limbe lumineux, appuyé ſur l'horizon, & qui s'y étend d'ordinaire ſur plus de cent degrés d'amplitude, ils n'ont pas fait difficulté de le prendre quelquefois pour la queue ou pour la chevelure d'une comète énorme & menaçante, dont la tête ſe cachoit en tout ou en partie ſous l'horizon.

3.° Que dans les pays méridionaux, où l'aurore boréale a été quelquefois des ſiècles entiers ſans paroître, & où elle n'a paru enſuite que par intervalles, baſſe & communément tranquille, on n'a fait de l'aurore boréale qu'un ſpectacle riant, *beau à voir & admirable*, comme les Chinois s'expriment encore aujourd'hui: que dans les ſiècles paſſés, où la féerie & les enchantemens s'étoient emparés des eſprits, les habitans de la ville de Reggio & du fond de la Calabre y ont reconnu leur fée Morgane ou Morgain, qui ſe préſentoit à eux dans ſes palais brillans de cryſtal & de pierres précieuſes, ornés d'arcades & de colonnes; & qu'enfin, ſi ma conjecture ne me trompe, les anciens Grecs n'ont vû dans l'aurore boréale que Jupiter & les Dieux tenant leur conſeil ſur l'Olympe; fable qui étoit en crédit du temps d'Homère & d'Héſiode, & qui peut remonter par-là juſqu'à l'antiquité la plus reculée.

Je vais rapporter l'article en entier, puiſque tout ceci n'en eſt que le commentaire.

L'Olympe dont il s'agit, car il y en a plus d'un dans la Grèce, « conſiſte en une chaîne de hautes montagnes qui » bordent la Theſſalie vers le nord & la Macédoine vers le midi, » & qui ſont par conſéquent au nord déclinant vers l'oueſt de » l'Achaïe, de la Phocide, & de tout ce qui formoit la Grèce » proprement dite, l'*Hellas*, l'ancienne Grèce, pays fertile en

idées

idées poëtiques & fabuleuſes. L'aurore boréale, qui n'eſt jamais « guère élevée à de ſemblables latitudes, & qui décline le plus « ſouvent vers l'oueſt, y aura donc paru immédiatement au « deſſus de ces montagnes, & comme adhérente à leur ſommet. « De-là le limbe, ce cintre lumineux & rayonnant du phéno- « mène, n'aura été, pour le ſpectateur étonné, qu'un ſigne non « équivoque de la préſence des Dieux; le ſegment obſcur qu'il « y aura quelquefois vû au deſſous, qu'un nuage reſpectable qui « cachoit ces Immortels aux yeux profanes. Et les jets de lumière « couleur de feu qui s'en élançoient, qu'auroient-ils pû être, qu'au- « tant de foudres qui partoient de la main de Jupiter? Plus le « phénomène aura été rare, plus il aura été merveilleux, & plus « la tradition, comme tel, aura dû s'en conſerver long-temps « ſans atteinte. »

Voilà l'idée en général, & dans l'ordre où elle a été conçue: entrons maintenant dans quelque détail.

Si l'on raſſemble les endroits où Homère, Héſiode & les fabuliſtes nous ont parlé du mont Olympe, on le trouvera qualifié de haut, de grand ou de vaſte, & de lumineux. Il paroît, dit-on, ſe confondre avec le Ciel; & auſſi les Poëtes n'ont-ils fait aucune difficulté de le prendre quelquefois pour le Ciel même: je dis les Poëtes en général, car chez Homère l'Olympe n'eſt jamais, à mon avis, que l'Olympe; il ne place jamais les Dieux plus haut. C'étoit-là, ſelon lui, ou ſelon la tradition de ſon temps, leur vrai domicile, l'équivalent de notre empyrée; & « c'eſt ſur les ſommets de l'Olympe que chacun de ces mêmes Dieux avoit ſon magnifique palais *(a)*. » Le Ciel d'Homère, ſon *Ouranos*, n'étoit le plus ſouvent que le vague des airs.

La hauteur de l'Olympe & ſon étendue furent donc, ſans doute, une des cauſes de la préférence qu'on lui donna ſur toutes les montagnes des environs, pour en faire la demeure de Jupiter, ſur l'Oſſa, qui eſt un peu au deſſous, tout proche du fleuve Pénée, & à droite en regardant vers le nord, ſur

(a) Οἷσιν ἐνὶ μεγάυγισι καθίατο, ἦχι ἑκάστῳ
Δώματα καλὰ τέτυκτο κατὰ πτύχας ὀλύμποιο. Iliad. λ. v. 76.

le Pinde & l'Œta, qui forment une autre chaîne de montagnes à peu près de l'eſt à l'oueſt *(b)*, mais qui toutes le cèdent à l'Olympe;

Ovide. *Oſſaque cum Pindo, majorque ambobus Olympus.*

Et nous pouvons remarquer ici, que la ſuperſtition payenne choiſiſſoit volontiers des montagnes pour y placer ſes Dieux, & pour y enfanter ſes myſtères. Les plus élevées & les plus inacceſſibles, les plus couvertes de bois, étoient toûjours préférées. Outre l'eſpèce de ſainte horreur qui en pouvoit naître, on en retiroit encore cet avantage, que la vérification des faits y étoit plus difficile que dans la plaine.

Quant à l'étendue ou à la grandeur de l'Olympe, indépendamment de ſa hauteur, je crois qu'il faut ordinairement l'entendre de cet amas, de cette longue chaîne de montagnes que l'on comprenoit ſous ce nom. Nos Géographes le ſavent aujourd'hui, & Homère ne l'ignoroit pas, puiſqu'il parle ſans ceſſe des ſommets de l'Olympe au pluriel. C'eſt *des ſommets de l'Olympe qu'Apollon deſcend (c)* pour venger l'injure faite à Chrysès ſon grand-prêtre, c'eſt de ces mêmes *ſommets que Minerve s'élance (d)* pour aller exécuter les ordres de Jupiter, & c'eſt enfin ſur ces ſommets, comme nous venons de le voir, que chacun des Dieux avoit ſon palais. J'inſiſte ſur cette circonſtance, parce qu'elle n'eſt pas peu importante à notre ſujet: car ſi l'Olympe n'avoit été qu'un pic iſolé, comme celui de Ténériffe, la plus grande partie des habitans de la Theſſalie & de l'ancienne Grèce n'auroient vû l'aurore boréale qu'à droite ou à gauche hors de ce pic, ſelon leur différente poſition, occidentale ou orientale, & il n'y auroit eu que le petit nombre de ceux qui ſe trouvoient dans la direction commune de l'Olympe & du phénomène, qui euſſent été fondés à y rapporter l'aſſemblée des Dieux; au lieu que toute

(b) Je me ſuis principalement réglé, pour tout ce topique, ſur la carte de l'ancienne Grèce de feu M. de l'Iſle, *Græciæ antiquæ tabula nova*, en deux feuilles.

(c) Βῆ δὲ κατ' ὄλυμπον κορυφὰς χαμόθεν κῆρ. *Iliad. α. &c.*

(d) Βῆ δὲ κατ' ὄλυμπον κορυφὰς αἶξασα. *Odyſſ. α. &c.*

la partie nord de leur horizon étant bordée d'une haute chaîne de montagnes, & sur une grande amplitude, ils dûrent tous s'accorder sur ce point, & l'Olympe fut dès-lors regardé comme le séjour & le rendez-vous ordinaire des Dieux.

Mais de toutes les épithètes prodiguées à ce Mont célèbre, il n'y en a point qui lui soit plus propre, ni qui favorise plus notre idée que celle de *lumineux*, ou plutôt c'est moins une épithète que l'origine même du nom qui lui fut imposé; car *Olympe* ou *tout lumineux* étoient comme synonymes dans la langue du pays. L'étymologie n'en est pas douteuse, nous en avons Aristote pour garant. Ce Philosophe, après avoir dit que Dieu, qui a fait & gouverne le monde, y occupe le lieu le plus éminent, le plus tranquille & le plus pur, en un mot *le Ciel*, dont le nom [Οὐρανός] ne signifie autre chose qu'*au dessus de tout*, ajoûte que *c'est aussi ce que nous appelons l'Olympe, comme qui diroit tout brillant de lumière (e)*, & il cite à cette occasion ces quatre vers de l'Odyssée, que le docte Budé a rendus par ceux-ci. *Lib. VI.*

Esse solum Divis subnixum semper Olympum,
Fama est, haud ventis tremefactum, haud imbribus udum,
Ac procul à nivibus subductum; nubibus illinc
Splendida summotis candensque expanditur æthra.

Je n'ignore pas que les Grammairiens, qui ne pensoient à rien moins qu'à l'aurore boréale, & qui vrai-semblablement ne la connoissoient point du tout, ont expliqué l'épithète de *lumineux* donnée à l'Olympe, par la seule circonstance de sa hauteur qui permettoit aux rayons du Soleil de s'y montrer au dessus des nuages: mais combien une lumière nocturne, accompagnée de ce cintre brillant qui caractérise le phénomène, & par-là miraculeuse aux yeux des premiers Grecs, avoit-elle dû les frapper plus vivement, & valoir à plus juste titre à l'Olympe l'attribut de lumineux & l'insigne prérogative d'être le séjour ordinaire de Jupiter & de tous les Dieux!

(e) Ὄλυμπον δὲ, οἷον ὁλολαμπῆ. *De Mundo, cap. 6.*

Or on ne peut douter, par la position de l'Olympe, qu'il n'y ait eu des temps, peut-être fort reculés, où une semblable lumière avoit paru sur cette montagne: je dis peut-être fort reculés, parce qu'Homère ne nous rapporte là-dessus qu'une tradition, *Fama est (f);* & ce qui mérite aussi quelque attention, c'est que les termes dont il se sert en parlant de cette lumière de l'Olympe, d'après la renommée, expriment bien mieux l'apparence d'une aurore boréale qui se montre pendant la nuit, que celle des rayons du Soleil qui éclairent le sommet d'une montagne en plein jour; car il dit à la lettre *une lumière blanche* ou blancheâtre qui se répand ou *qui court au dessus de ce sommet (g).*

Mais rien n'est plus favorable à mon idée sur la lumière de l'Olympe & sur la tradition du pays à ce sujet, que ce qu'Ulysse dit à Télémaque dans le XIXme livre de l'Odyssée. Méconnu dans son propre palais, & méditant sa vengeance contre les poursuivans de Pénélope, il s'agissoit de cacher les armes qui s'y trouvoient, pour s'en servir lui-même dans ce grand jour & pour empêcher ses ennemis d'y avoir recours: c'étoit pendant la nuit, il falloit être éclairé sans bruit & sans qu'ils pussent s'en apercevoir. Alors Minerve, devenue invisible, « marche devant Ulysse & Télémaque avec une lampe d'or » qui répand par-tout une lumière extraordinaire. Télémaque » surpris dit à Ulysse: mon père, voilà un miracle étonnant qui » frappe mes yeux; les murailles de ce Palais, les siéges, les lambris, les colonnes brillent d'une si vive lumière, qu'elles paroissent » toutes de feu; assurément quelqu'un des Dieux immortels est » avec nous & honore ce Palais de sa présence. Gardez le silence, » mon fils, lui répond Ulysse, retenez votre curiosité & ne sondez » pas les secrets du ciel: *c'est-là le privilége des Dieux qui habitent l'Olympe, de se manifester aux hommes au milieu d'une brillante lumière, en se dérobant à leurs regards (h).*

On m'a invité à lire au sujet de l'Olympe, un Mémoire de

(f) Ὄλυμπον δ', ὅθι φασὶ .... *Ibid.*

(g) ..... Λευκὴ δ' ἐπιδέδρομεν αἴγλη. *Ibid.*

(h) Αὐτὴ τοὶ δίκη ἐστὶ θεῶν ὅσοι Ὄλυμπον ἔχουσιν.
J'emprunte ici la traduction de Mr Dacier.

M. Boivin le cadet, intitulé: *Syſtême d'Homère ſur l'Olympe*, où il prétend prouver que, ſelon ce Poëte, *l'Olympe étoit une montagne qui avoit pour baſe le ciel, & dont le ſommet regardoit la terre.* *Hiſt. & Mém. de l'Acad. R. des Inſcr. & B. Lettres, t. VII, p. 411.*

Les Dieux étoient donc ſur l'Olympe la tête en bas, ou ſuſpendus par le ſommet de la tête au ſommet de la montagne? voilà certainement une ſituation, laquelle des deux qu'on choiſiſſe, qui méritoit bien qu'Homère nous en dît un mot, ayant eu cent occaſions de nous la décrire, lui qui décrit tout, qui peint tout, & dans le plus grand détail.

J'ai lû ce Mémoire, & j'avoue que ce n'eſt pas ſans étonnement que j'ai vû un homme d'eſprit, & particulièrement diſtingué par ſon ſavoir dans la Littérature grecque, ſe prévenir à ce point en faveur d'un paradoxe ſi peu vrai-ſemblable & ſi infructueux. J'ai parcouru les vers d'Homère dont il prétend le déduire, ce qui les précède, ce qui les ſuit, & je n'en ai pas trouvé un ſeul qui puiſſe le moins du monde y avoir donné lieu, & qu'on ne puiſſe très-naturellement expliquer ſelon les idées reçûes. Eh quoi! Homère ſe ſeroit perſuadé, ou auroit voulu perſuader aux Grecs, aux Theſſaliens qui avoient ſans ceſſe l'Olympe devant leurs yeux, que ce qu'ils y voyoient en bas étoit en haut! & à quoi bon ce renverſement? Une montagne dont on voyoit quelquefois le ſommet ſe perdre dans les nues, comme il eſt dit en cent endroits, ne ſuffiſoit-elle pas pour y faire deſcendre les Dieux du ciel, d'après les idées étroites qu'on ſe faiſoit alors & des Dieux & du ciel? Mais ſi l'Olympe d'Homère avoit ſa baſe dans les cieux, ſon ſommet au deſſous, & pourtant au deſſus des nues, que devient l'Olympe réel de la Theſſalie? faudra-t-il l'anéantir ou ne le compter pour rien dans la Fable? C'eſt, je crois encore, ce que l'on auroit eu bien de la peine à perſuader aux Theſſaliens & aux Grecs. Il eſt bien ſûr que les Anciens, dont Homère étoit l'oracle, qui le ſavoient par cœur, qui faiſoient ſans ceſſe alluſion à ſes vers, Poëtes, Géographes, Hiſtoriens, Commentateurs, Juriſconſultes même, car on a remarqué qu'Homère ſeul étoit plus ſouvent cité

dans le Digeſte que tous les Philoſophes enſemble; il eſt, dis-je, bien ſûr que les Anciens ont totalement ignoré ce ſyſtème merveilleux: ce n'eſt pas là cependant un de ces faits ou de ces points de critique ſur leſquels les Modernes peuvent en ſavoir plus que les Anciens n'en ont ſû. Mais écoutons encore M. Boivin: *j'ai trouvé*, ajoûte-t-il, *après avoir examiné ce ſyſtème, que ce n'étoit pas une pure chimère, mais une ſuppoſition fondée, non ſeulement ſur des raiſonnemens poëtiques, où l'on ne demande pas une ſi grande juſteſſe, mais même ſur quelques principes coſmographiques dont tout le monde convient.* On me diſpenſera, je m'en flatte, d'expoſer ici ces principes & l'application que M. Boivin en fait à ſon idée: les hommes ont bien été aſſez ignorans pour ne pas comprendre les Antipodes ni comment on y pouvoit *marcher la tête en bas*, mais ils n'ont jamais été aſſez ignorans ou aſſez fous pour croire que les montagnes de leur pays, & qui frappoient leurs yeux, tinſſent au ciel par leur baſe & euſſent leur ſommet tourné vers la terre.

Les fables n'ont été vrai-ſemblablement dans leur origine que la Phyſique des temps fabuleux, tant chez les Grecs que chez tous les autres peuples; Phyſique toûjours ſubordonnée à leur Théologie & à leurs traditions. C'eſt ainſi qu'ils expliquoient la Nature, les météores & les phénomènes les plus ordinaires, comme les moins communs qu'ils traitoient de prodiges; mais, quelque extravagantes que ces fables nous paroiſſent, & qu'elles ſoient en effet, elles avoient toûjours quelque fondement ſur des circonſtances locales ou hiſtoriques, dont les temps & les Poëtes nous ont dérobé la connoiſſance ou déguiſé la réalité.

Si nous voulions pouſſer plus loin cette théorie mythologique, nous trouverions peut-être que les fables du Pinde, de l'Hélicon & du Parnaſſe, habités par Apollon, Bacchus & les Muſes, ſans préjudice à l'Olympe que ces Dieux & les Muſes *(i)* habitoient auſſi, n'ont point une autre origine que celle de l'Olympe; mais je ne prétends point inſiſter

(i) Ἔασπε νῦν μοι Μοῦσαι ὀλύμπια δώματ' ἔχουσαι. *Iliad. π. v. 112.*

ſur de pareilles conjectures. Un ſeul exemple de ces apparitions & des rêveries qu'on y avoit attachées, aura ſuffi pour donner naiſſance à cent autres : chaque contrée aura voulu avoir ſon Olympe ou l'équivalent ; l'amour propre ou national le demandoit, & les moindres apparences le lui auront procuré. Il n'en faut pas tant aux hommes pour étendre & généraliſer leurs chimères.

Ce qu'il y a ici de plus ſurprenant, c'eſt que les Grecs, ſi juſtement prévenus en faveur de leur patrie, aient conſenti à mettre l'aſſemblée des Dieux & la demeure ordinaire de Jupiter ailleurs que chez eux, ſur l'Olympe, aux confins de la Theſſalie & de la Macédoine, c'eſt-à-dire, chez des peuples barbares ; car c'eſt ainſi qu'ils nommoient tout ce qui ſortoit de la Grèce proprement dite, & ils ne changèrent de langage qu'après que Philippe leur eut appris qu'un Macédonien qui avoit ſû les ſoûmettre & protéger les Sciences & les Arts, n'étoit pas un barbare. Il falloit donc que le phénomène de l'Olympe eût été bien frappant, & accompagné de circonſtances bien favorables, pour déterminer les Grecs à lui donner la préférence ſur tout ce qu'il pouvoit y avoir eu d'apparitions de cette eſpèce dans leur propre pays. Mais il nous ſuffit de ſavoir, avec ce que nous avons déjà dit de l'Olympe & de la chaîne de montagnes qui le compoſent, que ſa poſition, plus ſeptentrionale d'un ou deux degrés, lui donnoit là-deſſus les plus grands avantages ; car à meſure qu'on approche des limites au delà deſquelles l'aurore boréale ne paroît plus, un ou deux degrés de latitude de plus ou de moins peuvent produire une différence infiniment ſenſible ſur l'éclat & ſur la fréquence du phénomène.

Voilà tout ce que j'avois dans l'eſprit, lorſque je propoſai ſuccinctement mon idée ſur la fable de l'Olympe : je ne m'attendois pas à la trouver juſtifiée par des pierres antiques, des médailles & des bas-reliefs. Elle l'eſt cependant, comme je l'apprends des perſonnes qui ont bien voulu m'engager à écrire ce Mémoire. C'eſt à eux, pour qui l'antiquité n'a point

de voiles, à mettre un fait ſi curieux dans tout ſon jour. Je me bornerai ici à la deſcription d'une de ces pierres, la ſeule qui ſoit venue à ma connoiſſance, & que je ne connois même que par le deſſein que j'en ai vû dans l'excellent livre de M. Mariette ſur les pierres gravées.

Voyez-en le deſſein ci-après, p. 207.

C'eſt une grande cornaline du Cabinet du Roi, parfaitement circulaire, & d'environ un pouce dix lignes de diamètre, où l'Olympe eſt déſigné par un Jupiter vû de face & aſſis ſur ſon trône, ayant ſous ſes pieds un grand arc ſurbaiſſé & ſenſiblement elliptique, dont la largeur eſt par-tout uniforme, comme l'eſt preſque toûjours celle du limbe de l'aurore boréale. Le Dieu tient la foudre de la main gauche, & une *haſte* ou long ſceptre de la droite. A ſes côtés ſont debout Mars & Mercure, & au pourtour de la pierre eſt une zone ou couronne concentrique portant les douze ſignes du zodiaque. *Quoiqu'on ne voie point ici tous les Dieux réunis*, dit le ſavant auteur de ce livre, *ce n'en eſt pas moins une repréſentation de l'Olympe, ſuivant l'idée que s'en étoient formé les Anciens.* Ce que je prends en général pour un arc, & qui ne nous montre en effet qu'une bande courbe & par-tout de la même largeur, comme un ruban, pouvoit bien avoir été *un voile enflé par le vent* dans l'intention du graveur, & ſelon que l'explique M. Mariette; mais il n'y auroit rien d'extraordinaire à voir le phénomène de l'Olympe ainſi repréſenté d'après quelque ancien monument bien ou mal entendu, & ſur une tradition confuſe. Ce n'eſt pas tout: le voile, ou l'arc quelconque, eſt retenu à ſes deux bouts par Neptune, qui étend ſes bras de l'une à l'autre extrémité, à l'une deſquelles il tient auſſi ſon trident; il a cet arc immédiatement au deſſus de ſa tête. Ce Dieu n'y eſt peint que juſqu'au haut de la poitrine, tout le reſte de ſon corps étant ſuppoſé dans la mer d'où il ſort, & dont les ondes ſont très-bien marquées. Suivons maintenant l'analogie de la réalité à la fiction.

L'aurore boréale a dû paroître le plus ſouvent ſur la croupe des montagnes, dans l'intérieur de l'ancienne Grèce, qui en étoit toute remplie; mais il n'y a pas de doute qu'elle n'ait été vûe

vûe auſſi quelquefois des côtes tournées vers le nord & le nord-oueſt, au deſſus de l'horizon de la mer, par les habitans des contrées maritimes du continent. Et qu'auront alors penſé ces Grecs, avec les mêmes préjugés que les voiſins de l'Olympe, à la vûe d'un phénomène ſi impoſant? N'aura-t-il pas été auſſi pour eux le ſigne non équivoque de la préſence de quelque divinité, de Neptune ou d'Amphitrite ſortant du ſein de l'onde? Rien n'eſt donc plus complet que l'induction que nous avons à tirer de la cornaline qu'on vient de voir. Jupiter eſt ſur le plus haut de l'Olympe, & l'arc lumineux du phénomène imaginé, ſi l'on veut, comme un voile brillant, y eſt peint ſous ſes pieds; Neptune s'élève du fond des eaux à la ſurface de la mer, & le même arc s'étend au deſſus de la tête de ce Dieu. Pouvoit-on mieux rendre mon idée?

Je termine enfin ces recherches par un nouvel exemple des traditions fabuleuſes, dont l'aurore boréale nous fournit le dénouement, & qu'on peut mettre en parallèle avec celui de l'Olympe.

Le mont Ida de la Troade, dans l'antique pays d'Ilion, eſt, à quelques minutes près, au même degré de latitude que l'Olympe, ſeulement un peu plus méridional. C'eſt, comme l'Olympe, un amas de montagnes, les plus hautes du pays, & dont la chaîne *(k)* s'étend d'une extrémité à l'autre de la Troade, du ſud-oueſt vers le nord-eſt. L'Ida eſt donc dans les mêmes circonſtances que l'Olympe par rapport au phénomène de l'aurore boréale, pour toutes les contrées limitrophes ſituées vers le midi. Il n'eſt guère moins célèbre que l'Olympe, par les fictions poëtiques, & par la préſence des Dieux qui l'habitoient, ou qui s'y tranſportoient. Cybèle, mère des Dieux, y faiſoit ſon ſéjour ordinaire, & c'eſt-là qu'elle apprit aux Dactyles Idéens à travailler le fer. C'eſt ſur ce mont que Pâris

(k) Strabon, qui a décrit cette chaîne de montagnes dans un grand détail, dit que *par la multitude & la continuité de ſes pieds*, ou de ſes ſommets, elle a la figure d'une ſcolopendre, πολλὰς δ' ἔχουσι ποδώδας, ἤδη καὶ σκολοπενδραώδης ἔστι τὸ ὄρημα. *l. XIII.* On ſait que la ſcolopendre eſt un inſecte reptile, qui a deux ou trois cens pieds.

jugea les trois Déeſſes; & ſur le plus haut de ſes ſommets, ſur le Gargare, qu'Homère plaçoit Jupiter, pour lui faire obſerver les combats des Grecs & des Troyens. C'eſt enfin ſur ce ſommet que Junon, implacable ennemie des Troyens, vient trouver Jupiter avec la ceinture de Vénus, pour le fléchir en faveur des Grecs. Voilà, dis-je, ce que la fable & les Poëtes nous racontent du mont Ida; mais voici ce que nous en apprend un fameux hiſtorien de l'antiquité, Diodore de Sicile, au commencement du dix-ſeptième livre de ſa bibliothèque hiſtorique.

« Il ſe paſſe, dit-il *(l)*, quelque choſe de très-ſingulier ſur » cette montagne: on dit qu'au lever de la canicule, la tranquillité » de l'air eſt parfaite autour de ſon ſommet, comme étant » beaucoup au deſſus de la région des vents. Mais on y aperçoit » le Soleil dès la nuit même, non pas à la vérité tel qu'il nous » paroît le jour, mais comme jetant des rayons ſéparés les uns » des autres, & qui ſemblent produits par des feux allumés ſur » l'horizon de la terre. Peu à peu tous ces feux ſe raſſemblent » en un ſeul, qui forme une étendue de trois arpens. Enfin » l'heure du jour étant arrivée, ce phénomène ſe réduit à la » grandeur naturelle & ordinaire du Soleil, qui continue & achève ainſi ſa courſe ».

Pourroit-on méconnoître l'aurore boréale à tous ces traits? à cette lumière nocturne qu'on prend pour un ſoleil plus pâle que celui du jour? à ces rayons ſéparés, à ces feux apparens répandus ſur l'horizon ou ſur la crête des montagnes, & qui, pour le dire en paſſant, pourroient bien avoir eu quelque part aux forges des Dactyles Idéens? à la réunion de tous ces feux & de leurs clartés en une lumière continue

(l) C'eſt la verſion de M. l'abbé Terraſſon, ſi l'on en excepte quelques mots que j'ai cru devoir y changer. Par exemple, j'ai ſubſtitué des *rayons* aux *flammes* qu'il faiſoit partir du Soleil, le mot qui y répond dans le texte, τὰς ἀκτῖνας, n'étant point équivoque. Il avoit mis les *feux au pied du mont*, c'eſt à l'horizon ſenſible, ou, comme le dit l'hiſtorien en propres termes, τῷ τῆς γῆς ὁρίζοντος, *ſur l'horizon de la terre*, qu'il faut les placer, ſur cet horizon vû entre les montagnes, ou imaginé par delà, &c.

& uniforme, comme il arrive à l'aurore boréale lorſqu'elle eſt tout-à-fait formée ou qu'elle va finir? & enfin à cette amplitude horizontale qui eſt attribuée à tout cet amas de lumière ſous l'expreſſion vague de trois arpens? Il s'en faut bien que nos pères, chez qui l'aurore boréale étoit infiniment plus marquée qu'elle n'a dû l'être ici, c'eſt-à-dire, ſous le 40.me degré de latitude, l'aient toûjours ſi bien dépeinte.

Les peuples ſitués vers le ſud du mont Ida, y ont donc vû l'aurore boréale au deſſus, &, par tout ce que nous en avons dit, ils ont dû l'y voir en même temps & à peu près ſous le même aſpect que les Theſſaliens & les Grecs la voyoient au deſſus de l'Olympe. Je ne décide point s'ils y ont attaché dès-lors les mêmes idées, s'ils en ont conclu de même la préſence des Dieux, des trois Déeſſes, de Cybèle & de Jupiter; mais il eſt à préſumer qu'ils ont penſé comme les Grecs en des circonſtances ſemblables & conformément aux mêmes préjugés. La Théologie de toutes ces contrées de la côte occidentale de l'Aſie mineure, de l'Helleſpont, de la Troade, de l'Ionie où naquit Homère & où du moins il avoit vécu, étoit vrai-ſemblablement la même que celle de l'ancienne Grèce & d'Homère.

Mais quelle étoit alors la ſaiſon de ce *lever de la canicule*, où l'on plaçoit l'apparition du merveilleux phénomène, & dont l'Hiſtorien ne nous indique pas la date? Cette circonſtance n'auroit pas été à négliger pour nous; car en général, l'aurore boréale ne ſe montre dans des pays ſi méridionaux que lorſqu'elle eſt grande & fréquente dans ceux de moyenne latitude. C'eſt ainſi que la très-grande & très-fameuſe aurore boréale de *Gaſſendi*, qui parut au mois de ſeptembre 1621, fut aperçûe juſqu'à Alep en Syrie vers la fin du 36.me degré de latitude, & que celle du mois d'octobre 1726, dont on a tant parlé en France & dans toute l'Europe, fut vûe à Cadiz vers le milieu du 37me. Mais ſur quoi nous fonder dans une ſemblable recherche? l'étoile de la Canicule ou de *Sirius* a ſon mouvement commun avec celui de toutes les autres

étoiles, d'occident en orient. A quelle époque de ce mouvement nous arrêterons-nous? ſon lever peut être coſmique, héliaque ou achronique; lequel des trois devons-nous choiſir? car on ſait que toutes ces ſortes de lever ont été en uſage chez les anciens, & que ſi le coſmique, par exemple, ou l'héliaque nous indiquent l'été dans un certain ſiècle, l'achronique correſpondant pourra bien nous indiquer l'hiver: cependant la queſtion, qu'on peut regarder comme deſeſpérée par ce côté, ne l'eſt peut-être pas par un autre.

Je trouve au commencement du cinquième livre de l'Iliade, que *Minerve voulant faire éclater la valeur de Diomède*, répandit ſur lui une grande lumière; que *du caſque* de ce Héros *& de ſon bouclier ſortoit continuellement un feu ſemblable aux feux de la brillante étoile qui ſe lève à la fin de l'été & qui jette une lumière plus étincelante & plus vive après s'être baignée dans l'Océan.* C'eſt ainſi que Mc Dacier a déſigné l'étoile qu'Homère qualifie ici d'*automnale (m)*, & que Didyme, Euſtathe *(n)*, & Mc Dacier elle-même, expliquent ſans héſiter de celle du grand Chien *(Sirius)*, ou de la canicule à *ſon lever (o)*, & qui eſt en effet de toutes les étoiles du ciel la plus brillante *(p)*. Le ſiècle d'Homère n'étoit pas ſans doute fort éloigné de celui où la tradition fabuleuſe dont il s'agit avoit pris naiſſance: mais quand il le ſeroit de quelques ſiècles & à concurrence d'un millier d'années, cela n'apporteroit pas ici une différence bien ſenſible, vû la lenteur du mouvement des fixes; ſans compter que plus on reculera l'époque, plus on avancera le lever de l'étoile vers l'automne. Voilà donc le temps de l'apparition

(m) Ἀστέρ' ὀπωρινῷ. *V. Bayeri Uranometria, tab. 38.*

(n) Ὀπωρινὸς ἀστὴρ, ὁ κύων λεγόμενος.

(o) Ἀνατέλλοντι ἀστέϊ.

(p) Pluſieurs Aſtronomes, anciens & modernes, ont pris auſſi le lever du petit Chien *(Procyon)* pour le temps de la canicule. Sur quoi l'on peut voir les différentes autorités alléguées en faveur de l'un & l'autre ſentiment, dans l'Almageſte du ſavant P. Riccioli, *l. VI, c. 5.* Mais outre qu'il n'eſt pas douteux que ce ne ſoit ici le grand Chien dont il s'agit, la proximité & la poſition de ces deux étoiles, mettent ſi peu de différence entre les temps de leur lever, pour la latitude du mont Ida, qu'il eſt tout-à-fait inutile d'inſiſter davantage ſur cet article.

du phénomène indiqué vers la fin de notre mois de septembre ou dans celui d'octobre; car l'épithète *d'automnale* & le mot grec, qui signifie incontestablement l'automne en général, marquent aussi quelquefois seulement l'entrée de cette saison; c'est du moins dans ce dernier sens que les interprètes d'Homère les expliquent en cet endroit. Or, selon que je l'ai fait voir dans mon Traité, sur quatorze ou quinze cens apparitions & par le résultat des tables que j'en ai données, le mois d'octobre est le temps de l'année où les aurores boréales sont communément & plus grandes & plus fréquentes; après celui-ci, septembre, novembre & décembre. Ainsi, quelque temps de la fin de l'été ou de toute l'automne qu'on assigne au lever de l'étoile automnale d'Homère ou de la canicule, on retrouvera toûjours une époque très-convenable à la tradition rapportée par Diodore de Sicile, conformément à l'explication que je viens d'en donner.

ADDITION AU MÉMOIRE PRÉCÉDENT,

Sur la Cornaline antique du Cabinet du Roi, décrite ci-dessus, & sur quelques autres monumens de l'Olympe, comparés avec cette pierre.*

* P. 200.

DEPUIS qu'on m'a fait l'honneur de lire ce Mémoire dans une Assemblée de l'Académie Royale des Inscriptions & Belles-Lettres, il m'a été communiqué quelques autres monumens antiques, qui, par eux-mêmes & par la comparaison qu'on en peut faire avec la Cornaline du Cabinet du Roi, constatent l'antiquité & le sujet de celui-ci, & confirment de plus en plus les inductions que j'en ai tirées.

1.° M. l'abbé *Belley*, de cette Académie, Garde du cabinet de Mgr le Duc d'Orléans, a eu la bonté de m'ouvrir ce Cabinet & de me montrer, parmi tout ce qu'il contient de rare, un Camée antique, dont le pourtour contient les douze signes du Zodiaque, & où le signe de la Vierge, ainsi que dans la Cornaline ci-dessus, est représenté par une fille avec une

licorne qui l'embraſſe & que cette fille paroît flatter. La dénomination & les figures des conſtellations & des ſignes, telles que nos Aſtronomes les ont adoptées, ſont de la plus haute antiquité: on trouve le nom de pluſieurs dans nos plus anciens livres. *Aratus*, qui vivoit près de trois cens ans avant l'Ére chrétienne, n'a fait que nous conſerver ces noms dans ſon Poëme des *Phénomènes*. Mais, pour ne parler ici que du ſigne de la Vierge, l'épi qu'on lui fait tenir par-tout ailleurs, lui convient d'autant mieux, que dans la plus haute antiquité ce ſigne étoilé a dû répondre au temps de la moiſſon des pays orientaux chez les premiers Aſtronomes. *Cicéron*, qui avoit traduit le Poëme d'*Aratus*, & qui, dans ſon deuxième livre de la nature des Dieux, allègue la poſition conſtante des étoiles fixes contre le concours fortuit des Épicuriens, ne déſigne pas cette conſtellation autrement que nous. *Le Bouvier*, dit-il, *a toûjours ſous ſes pieds une belle Vierge qui tient un épi brillant.* C'eſt ainſi en effet qu'on la voit ſur nos globes & dans nos cartes céleſtes: ſeulement y donne-t-on à cette figure deux grandes aîles, qu'on trouve encore dans *Hygin*, affranchi d'Auguſte, & ſur des marbres antiques *(q)*. Il ſeroit donc curieux & utile, par rapport à notre Cornaline, de ſavoir quand & à quelle occaſion la licorne s'eſt introduite dans le ſigne de la Vierge; mais je puis me diſpenſer d'entrer dans cette diſcuſſion. Le ſavant Antiquaire qui m'a fait voir le Camée dont il s'agit, va inceſſamment nous en donner l'explication: c'eſt-là qu'on apprendra que cette eſpèce d'innovation au ciel poëtique doit être rapportée au ſiècle de Domitien, & qu'elle a pour tout fondement une tradition très-ſuſpecte de quelques Naturaliſtes; auſſi n'y a-t-il aucune apparence que cette repréſentation du ſigne de la Vierge ait été ſuivie au-delà du ſiècle de cet Empereur.

Job, Homère, &c.

J'ajoûte ici l'eſtampe de la Cornaline du Roi, qu'un des plus illuſtres Membres de la Compagnie & des plus éclairés en ſemblable matière, a eu la bonté de me faire graver.

(q) Dans le palais Farnèſe. *Voyez le Manilius imprimé à Londres en 1739.*

2.° M. Mariette a bien voulu me confier une eſtampe très-rare & très-précieuſe, gravée par le célèbre *Marc-Antoine Raimondi*, d'après un deſſein de Raphaël, qu'on croit avoir été tiré d'un bas-relief ou de quelque pierre gravée antique. Le jugement de Pâris ſur le mont Ida en fait le ſujet principal, orné des deux côtés & à peu près ſur la même ligne, de deux autres grouppes de Divinités des eaux, en conſéquence ſans doute de ce que dit Homère des fleuves & des rivières qui prenoient leurs ſources dans les montagnes de l'Ida; car ces anciens monumens ſont ſans ceſſe alluſion aux Poëmes d'Homère. Mais on voit encore ici, par manière d'épiſode au tableau, une repréſentation de l'Olympe qui en occupe la partie ſupérieure depuis l'angle à droite juſque vers

le milieu. Jupiter, assis & vû des trois quarts, y est accompagné d'un plus grand nombre de Divinités différentes & tout autrement disposées que dans la Cornaline du Roi & dans le Camée : tout de suite viennent Castor & Pollux à cheval & le Soleil conduisant son quadrige, renfermé dans un large cerceau qui porte les douze signes du Zodiaque. Ce qui du premier coup d'œil ressemble davantage à la Cornaline du Roi, c'est le voile enflé, & Neptune sortant des eaux, qui le retient par les deux bouts, & c'est pourtant là ce dont je dois le plus particulièrement faire observer les différences; car le voile n'y est pas simplement retenu comme dans cette Cornaline, il est tiré de part & d'autre; d'où résulte un arc plus surbaissé & tel véritablement qu'avoit dû le paroître celui de l'aurore boréale, vû de l'ancienne Grèce au dessus de l'Olympe. De plus, ce n'est pas ici une simple bande isolée, c'est en effet un grand voile dont la seule partie antérieure représente cette bande éclairée & qui se replie ensuite en arrière & dans l'ombre, sur le dos de Neptune. On ne pouvoit mieux représenter l'arc lumineux & le segment obscur de l'aurore boréale; & l'on ne les verra guère autrement dans les figures de mon Traité. Je conviens que l'ombre, non plus que la lumière, ne sauroient être exprimées par le creux ni par le relief, & que c'est vrai-semblablement Raphaël qui les supplée, mais l'une & l'autre étoient suffisamment indiquées sur le marbre ou sur la pierre par cette bande antérieure & par ce repli en arrière du voile, où le jour est censé tomber d'en haut & obliquement; du moins ne vois-je en cette partie & à cet égard que ce que Raphaël y a vû : & prenez garde aussi qu'un des bouts excédans de ce voile flotte au-delà d'une des mains de Neptune & s'y déploie en éventail avec des plis à moitié ombrés; ce qui ne rend pas mal ces touffes de rayons colorés qui terminent quelquefois le phénomène des deux côtés sur l'horizon, & plus communément d'un seul côté : sur quoi je renvoie encore à mes figures *. Mais, pour plus de clarté, & afin que le lecteur juge par lui-même de tout ce que je viens de dire, je joindrai encore ici le dessein de cette partie, extrait & réduit

* XII, XVII. *Traité de l'Aurore boréale.*

réduit d'après l'eſtampe de Raphaël, gravé par les mêmes ſoins & ſous les mêmes yeux que la planche de la Cornaline; on en a retranché quelques figures, comme inutiles à notre ſujet.

3.° Enfin, M. le Baron de Thiers m'a fait préſent d'une eſtampe de *Jules Bonaſone*, Peintre & Graveur de Bologne, qui vivoit au milieu du XVIe ſiècle. Cette eſtampe, ainſi que la précédente, contient le double ſujet de l'Ida & de l'Olympe; mais à l'égard du mont Ida, ſous une ordonnance & d'une exécution très-différente, par le nombre & par la poſition des figures qui le compoſent. Quant à l'Olympe, il

eſt abſolument le même dans la partie du voile retenu ou déployé par Neptune, & il ne diffère du deſſein de Raphaël qu'en ce que Jupiter y eſt entouré d'autres Divinités & autrement placées. Je ne déciderai point ſi cette eſtampe a été tirée de quelque bas-relief ou pierre antique, quoiqu'elle en ait tout l'air: je paſſe auſſi ſous ſilence quelques autres repréſentations de l'Olympe qui ſont venues à ma connoiſſance, ſemblablement variées; mais n'ayant rien de plus poſitif à ce ſujet que celles que je viens de rapporter; je dirai ſeulement, d'après la remarque de M. Mariette ſur la Cornaline du Roi, que ces différences dans le grouppe de Jupiter ſur l'Olympe doivent être attribuées aux différentes Divinités tutélaires des pays, des villes ou des particuliers qui ordonnoient ces monumens ou qui en faiſoient la dépenſe.

DEVISES, INSCRIPTIONS ET MÉDAILLES FAITES PAR L'ACADÉMIE.

PENDANT les trois années dont ces deux nouveaux Volumes contiennent l'Hiſtoire & les Mémoires, l'Académie a continué de fournir les types & les deviſes pour les jetons des départemens Royaux.

Elle a de plus fait, en 1753, une Inſcription pour être gravée ſur une des portes du Cabinet du Conſeil de Sa Majeſté à Fontainebleau.

Elle a fait la même année une Médaille qui a été miſe dans les fondemens du piédeſtal de la ſtatue équeſtre de Sa Majeſté.

En 1754, elle a donné le type & la deviſe d'une Médaille pour la naiſſance de Mgr le Duc d'Aquitaine.

Une Inſcription & une deviſe pour la Chambre du Commerce de Rouen.

Une Médaille & une Inſcription pour la place devant le portail de l'égliſe de St Sulpice.

ÉLOGES
DES
ACADÉMICIENS
MORTS
DEPUIS L'ANNÉE M. DCCLI,
JUSQUES ET COMPRIS M. DCCLIV.

ÉLOGE*

DE M. TURGOT.

LE but principal de l'Hiſtoire n'eſt pas d'offrir à la curioſité ces pompeuſes ſcènes, où le Vice joue preſque toûjours un rôle brillant. Plus utile lorſqu'elle nous préſente le modeſte tableau des vertus de Fabricius & d'Ariſtide, elle nous inſtruit par leur exemple : elle nous montre une eſpèce d'héroïſme acceſſible à tous les états ; & qui, ſans dépendre des haſards de la fortune ou de l'éclat des exploits, a pour baſe l'humanité, pour traits eſſentiels le deſintéreſſement & l'amour du devoir, pour récompenſe enfin une eſtime tendre & réfléchie, inſéparable de la reconnoiſſance. Aſſemblée publiq. du 20 avril 1751.

Tous les genres de mérite n'ont pas droit à ce ſentiment, & tous les hommes ne ſont pas dignes de s'y livrer. Ce n'eſt qu'aux ames vertueuſes qu'il appartient d'eſtimer la vertu. Seules elles ſont capables d'apprécier les bons citoyens. L'Hiſtoire, en s'attachant à peindre ces hommes rares, étend leurs ſervices au-delà de leur vie même, & les rend à la Poſtérité dans les imitateurs qu'elle leur ſuſcite. L'éclat dont elle couvre leurs noms eſt le germe d'une émulation qui ſecondant avec ſuccès, dans les cœurs nobles, la bonté du naturel & la force des principes, fait ſervir à l'intérêt commun le ſeul foible qui ſoit peut-être juſtifié par ſes effets, l'amour de la gloire.

C'eſt donc conſacrer ſa plume au bien de la Société, que de travailler à mettre dans le plus grand jour des modèles qu'on ne peut trop étudier pour le bonheur des hommes. Tel eſt le but que je me propoſe dans cet Éloge. Je prévois que la nature & l'étendue de mon ſujet me feront ſortir des bornes preſcrites par nos uſages ; mais j'eſpère que l'Académie m'en ſaura gré. Nulle matière n'eſt autant de ſon reſſort que la vie d'un homme dont les monumens & les mœurs portent

* Cet Éloge & les quatre qui ſuivent ſont de M. de Bougainville.

également l'empreinte de l'Antiquité. M. Turgot fut citoyen: il eut le goût de Périclès & l'ame de Publicola; il mériteroit un hiſtorien tel que Plutarque.

MICHEL-ÉTIENNE TURGOT, Marquis de Souſmons, naquit à Paris le 9 juin 1690, de Jacques-Étienne Turgot, Maître des Requêtes & de Marie-Claude le Peletier. M.rs Turgot ſont originaires de Normandie. Ils y jouiſſent depuis long-temps de la conſidération que donnent de grands établiſſemens & la notoriété d'une Nobleſſe immémoriale. Leur nom paroît dès l'an 1272, dans un rôle dreſſé cette année des Gentils-hommes de la province qui devoient ſervice au Roi: on le retrouve dans pluſieurs monumens du même âge. Vers le milieu du ſiècle ſuivant commence une filiation prouvée par titres, & dont tous les degrés forment une chaîne continue depuis cette époque, juſqu'à préſent. La branche principale a pris anciennement & conſerve encore le nom des Tourailles: c'eſt celui d'une terre qu'elle acquit en 1445, par un mariage avec l'héritière de cette Maiſon. Jacques Turgot de S.t Clair, biſaïeul de celui que nous regrettons aujourd'hui, eſt le premier qui ait fixé ſon ſéjour à Paris. Il avoit d'abord ſuivi le parti des armes, à l'exemple de ſes ancêtres: en 1614, n'étant encore âgé que de vingt ans, il fut député de la nobleſſe de Normandie, pour préſenter au Roi les cahiers de la province aſſemblée. Peu de temps après il entra dans la Robe, & il eſt mort Conſeiller d'État ordinaire, après avoir rempli l'Intendance de pluſieurs provinces du Royaume. C'eſt lui que M. Huet met au rang des hommes illuſtres de la ville de Caen: il fut ami de Bochart, qui lui a dédié ſon *Phaleg*. Le goût des Lettres s'eſt tranſmis dans cette Maiſon des pères aux enfans, ainſi que l'amour de la vertu. Ce mérite héréditaire eſt le ſeul que M. Turgot ſe permit d'enviſager avec complaiſance dans une origine illuſtre: il ſe glorifioit à ce titre de compter parmi ſes aïeux maternels le célèbre Pierre Pithou.

Les heureuſes diſpoſitions que M. Turgot montra dès ſes plus jeunes années furent cultivées avec ſoin. Il étoit encore

dans l'enfance lorſque ſon père, à l'âge de vingt-trois ans, fut nommé Intendant de Metz. M. le Peletier de Souzy, ſon aïeul maternel, ſe chargea de ſon éducation, & lui fit faire ſes études au collège de Louis le Grand. Des mœurs douces, une érudition agréable & variée relevoient dans M. de Souzy les qualités ſolides auxquelles il a dû la confiance du feu Roi & l'eſtime du public. Deſpréaux, Maſſieu, Tourreil, M. & M.^de Dacier ſe raſſembloient dans ſa maiſon. Il les y rendit ſouvent arbitres des progrès de ſon petit-fils. M. Turgot fut élevé ſous leurs yeux. Il puiſa les principes du goût dans l'élite des auteurs anciens; & les modèles de vertu qu'il y rencontroit à chaque pas, firent ſur ſon ame une impreſſion vive & profonde. L'Hiſtoire ne lui préſentoit dans le cours de ſes lectures aucun fait, aucun ſentiment eſtimable, que des exemples domeſtiques ne lui rendiſſent familiers, & dont il ne trouvât la preuve dans ſon cœur. Ainſi ſe développoient en lui ces qualités dont l'exercice conſtant a rempli le cours d'une vie conſacrée toute entière à l'utilité publique. L'attachement à ſes devoirs fut l'ame de ſa conduite; & toûjours le même dans les différentes places qu'il a ſucceſſivement occupées, il eut dans toutes le mérite propre à chacune d'elles.

En 1711, il fut reçû Conſeiller au Parlement, & Commiſſaire en la ſeconde Chambre des Requêtes du Palais. Ce tribunal ne juge pas en dernier reſſort; mais la multitude & la diverſité des cauſes qui s'y portent en font une excellente école de juriſprudence. D'ailleurs les deux Chambres qui le compoſent ſont exemptes du ſervice de la Tournelle. M. Turgot les préféra, par ces deux motifs, à celles des Enquêtes. Il y voyoit plus d'occaſions de s'inſtruire; en même temps il épargnoit à la ſenſibilité de ſon ame des épreuves trop pénibles.

Au bout de ſix ans, il paſſa de cette charge à celle de Préſident en la même Chambre, & s'y diſtingua par toutes les qualités qui rendent un Magiſtrat recommandable. Dans les affaires entre particuliers, il avoit toute l'application d'un Juge pénétré de l'importance de ſon miniſtère. Les affaires publiques lui donnèrent auſſi plus d'une occaſion de ſe connoître

lui-même & d'être connu. La ſingularité des conjonctures rendoit pour lors les aſſemblées du Parlement très-fréquentes. On y traitoit des queſtions épineuſes, compliquées, problématiques, & d'un genre à pouvoir être enviſagées ſous des points de vûes contraires. De-là naiſſoient ſouvent des avis oppoſés, malgré l'unanimité des intentions. M. Turgot ſe déclara conſtamment pour ceux qui lui parurent concilier l'honneur de ſa Compagnie avec les droits du Trône & l'avantage de l'État. Vertueux ſans faſte & modéré ſans foibleſſe, il marchoit au bien d'un pas ferme; mais il ne confondit jamais le courage avec la témérité. Il penſoit, il parloit, il agiſſoit en homme qu'inſpirent l'amour de la paix & l'amour de la patrie.

Une nouvelle carrière plus vaſte, plus difficile, & qui demandoit des talens d'un ordre différent, s'ouvrit pour lui en 1729. La mort de M. Lambert laiſſa vacante la place de Prevôt des Marchands de la ville de Paris, & M. Turgot y fut nommé.

La ſcience des loix, la pénétration & l'équité paroiſſent ſuffire aux Magiſtrats, chargés ſpécialement du ſoin de rendre la juſtice. Ce bandeau dont les anciens couvroient les yeux de l'inflexible Thémis; cette balance qui ne penchoit entre ſes mains que ſous le poids des raiſons & des moyens, ſont les ſymboles d'une impartialité ſévère, & dès-lors incompatible avec tout égard aux circonſtances, aux temps, aux perſonnes. Mais les places de Magiſtrature, qui donnent quelque part à l'adminiſtration générale, en exigeant les mêmes qualités, ſemblent demander de plus une connoiſſance particulière des hommes, une attention continuelle, une exactitude ſcrupuleuſe appliquée à tous les détails. Si cette adminiſtration eſt étendue, l'activité doit s'y joindre à la patience. Si elle tient à des combinaiſons délicates; ſi elle n'eſt pas toûjours dirigée par des principes invariables; ſi ſes opérations ſe trouvent quelquefois dépendantes du moment, elle veut une intelligence, une ſoupleſſe, un mélange de circonſpection & de fermeté, dont le Juge conſtamment guidé par la loi, n'a pas le même beſoin. Mais ce n'eſt point aſſez encore. Avec toutes ces

qualités

qualités l'adminiſtration pourroit n'être que régulière, qu'irréprochable : il faut qu'elle ſoit utile ; il faut qu'elle le ſoit autant qu'elle peut l'être ; il faut que de plus en plus elle tende à ſe perfectionner. Et ce but, on ne l'atteint qu'autant qu'on eſt doué de ce coup d'œil ſûr qui démêle le vrai, de cette ſupériorité dans les vûes qui mène au grand par des routes nouvelles, de cette vigueur de raiſon qui s'affranchit des préjugés, & de cette prudence courageuſe qui prévoit les obſtacles & ſait en triompher. La place dans laquelle entroit M. Turgot eſt une de celles où la réunion des talens & des vertus, dont je viens de crayonner l'ébauche, eſt le plus néceſſaire. Le ſuccès avec lequel il l'a remplie montre qu'il les réuniſſoit.

Le Prevôt des Marchands eſt un des deux Magiſtrats chargés de pourvoir enſemble & de concert à la ſubſiſtance de Paris. Tout ce que la Seine & les rivières dont elle reçoit les eaux tranſportent ici de proviſions, eſt l'objet de ſes ſoins. Ce qui arrive par terre, & ſe débite ailleurs que ſur les ports, reſſortit au Lieutenant général de Police. Il eſt aiſé de juger par cette diviſion même, combien la partie de l'approviſionnement confiée au Prevôt des Marchands, éprouve de difficultés propres à ſon diſtrict. Dans les années communes la fourniture du bled, cette denrée ſi néceſſaire & d'une adminiſtration ſi délicate, roule moins ſur lui que ſur le Magiſtrat de la Police ; mais il en répond preſque ſeul dans les années fâcheuſes, où l'épuiſement du plat-pays oblige bien-tôt de recourir aux provinces éloignées, ſouvent même aux Étrangers, pour en tirer des grains qu'on amène à Paris par la rivière.

Tous nos livres économiques s'élèvent d'une voix unanime contre l'énorme aſcendant que la Capitale uſurpe de jour en jour ſur les provinces. Nous gémiſſons de voir ce gouffre deſtructeur attirer ſans ceſſe & abſorber ſans retour tous les talens, tous les arts, toutes les richeſſes, tous les hommes de la Nation, & tromper les yeux par le phantôme d'une opulence & d'une population dont il tarit inſenſiblement les ſources. Le chef-d'œuvre d'un miniſtère éclairé ſera peut-être de retenir

ailleurs & d'occuper cette multitude immenſe, inutile, ſouvent dangereuſe: mais le devoir d'un Prevôt des Marchands eſt de la nourrir, & de la nourrir au plus bas prix poſſible. De combien de meſures n'eſt pas le fruit cette abondance qui lutte inceſſamment contre une conſommation prodigieuſe, contre les deſordres des ſaiſons, les froids exceſſifs, les débordemens, les ſéchereſſes, & mille accidens qu'on ne peut ni prévoir, ni prévenir? Nous en jouiſſons preſque ſans y penſer: mais que de canaux raſſemblés & détournés de leur cours naturel, pour entretenir un ſuperflu qui ſeul nous garantit le néceſſaire!

Il ſeroit à ſouhaiter que le Magiſtrat n'eût du moins à combattre que les viciſſitudes de la Nature; & que les moyens mêmes dont il eſt obligé de ſe ſervir, pour procurer cette abondance, ne devinſſent jamais une nouvelle ſource d'embarras & de difficultés. Les Légiſlateurs qui dans les ſiècles précédens ont préparé ces moyens, n'ont eu, ſans doute, en vûe que le bien public. Mais avec les intentions les plus pures, il n'eſt que trop aiſé de ſe tromper dans une opération auſſi délicate, auſſi prodigieuſement étendue dans ſon objet & dans ſes rapports, que la compoſition des loix: il n'eſt que trop ordinaire de n'éviter un mal qu'on redoute, qu'en ſe jetant dans un labyrinthe de précautions, qui donnent ſouvent naiſſance à mille autres inconvéniens auſſi dangereux. Inutilement voudroit-on ſe diſſimuler que la police établie par nos pères, ſur le commerce des denrées les plus eſſentielles à la vie, n'a pas été le réſultat d'une combinaiſon ſavante & d'une ſuite de vûes ſyſtématiques. Dans l'eſpèce d'anarchie où le gouvernement féodal, & cette multitude de pouvoirs indépendans qui le conſtituent, avoient plongé tous les Royaumes de l'Europe, aucune autorité n'étoit armée de la puiſſance néceſſaire pour devenir le centre de tous les intérêts, pour tenir la balance entre les villes & les campagnes, entre les provinces & la capitale. Au milieu des révolutions & des troubles qui bouleverſoient à la fois toutes les parties de la France, l'attention des Chefs étoit ſans ceſſe fixée, par leur intérêt

perſonnel, ſur la ſucceſſion rapide des grands évènemens. Si quelquefois elle a pû ſe détourner ſur les détails de la police & de l'économie intérieure, ce n'étoit jamais que dans ces circonſtances preſſantes, où la faim & le deſeſpoir rendent le peuple terrible à ſes maîtres. Alors l'adminiſtration livrée à toute l'incertitude que donnent la crainte & l'ignorance réunies, ſaiſiſſoit à la hâte & ſans choix les premiers moyens qu'offroit le haſard. Chaque province, chaque ville iſolée ne voyoit que ſes propres beſoins, & ne ſentoit que l'abus ou le malheur préſent. A chaque occaſion les abus & les malheurs renaiſſans produiſoient des loix nouvelles; & l'on voyoit ces loix, ſouvent contraires les unes aux autres, ſe ſuivre en deſordre, ſucceſſivement arrachées à l'Autorité par la tyrannie des conjonctures, rarement appuyées ſur des principes ſolides, dictées le plus ſouvent par les préjugés d'un ſiècle barbare, ſuggérées quelquefois par l'expérience, mais preſque toûjours dans ce cas-là même, par l'expérience du moment, ſi différente de cette expérience uniforme & de tous les temps, la ſeule qui puiſſe être un guide aſſuré.

Peut-être nous ſeroit-il avantageux aujourd'hui, que nos aïeux euſſent pû négliger totalement ces grands objets du gouvernement économique. Du moins l'exemple d'une Nation voiſine ſemble nous autoriſer à croire que la concurrence, animée par une liberté entière, ſuffiroit ſeule pour aſſurer d'un côté au cultivateur la juſte récompenſe de ſes travaux, de l'autre au ſimple citoyen une ſubſiſtance également facile dans tous les temps. Les inſtituteurs de notre police n'ont pas mis, comme nos voiſins, toute leur confiance dans ce reſſort unique & puiſſant; & le ſyſtème de notre adminiſtration ſur ces matières eſt embarraſſé d'une multitude de reſſorts, dont l'action diverſe ne ſe dirige pas toûjours au même but. Une foule de règlemens & de loix compoſe des volumes dont la connoiſſance ſeule exige une étude très-longue. Le commerce de chaque eſpèce de denrée ſe trouve encore concentré, par un privilége excluſif, dans des communautés différentes; ce qui met inceſſamment aux priſes un nombre infini de petits intérêts

ſubalternes, ſouvent oppoſés entre eux, & plus ſouvent à l'intérêt public. De-là cette obligation de ſuivre la denrée dans toutes ſes routes, pour empêcher qu'elle ne ſoit détournée par des monopoles devenus trop faciles. De-là cette immenſe quantité d'Officiers, multipliés encore par la néceſſité de ſubvenir aux beſoins de l'État dans des temps difficiles; nouvelles ſurcharges ſur le prix de la denrée; nouveaux obſtacles à ſon abondance.

C'eſt à travers tant d'écueils que le Magiſtrat tend à ſon but. Il faut qu'en réprimant la cupidité, il favoriſe l'induſtrie; qu'en diſſipant les ligues entre les Marchands, il excite la concurrence entre eux & ſache la régler; qu'il les intimide ſans les décourager; qu'il ait le talent de les employer ſans ſe mettre jamais dans leur dépendance. Il doit ſe ménager des reſſources contre ces diſettes momentanées & ces ſecouſſes imprévues par leſquelles ils pourroient troubler le cours de la denrée: il doit répandre des gratifications avec diſcernement, oppoſer à propos l'art à l'artifice, s'aſſurer la confiance du peuple, & le tromper quand il a beſoin de l'être. Souvent, en effet, ſans le ſpectacle d'une feinte abondance, les frayeurs populaires feroient naître une cherté réelle: mais cette illuſion bienfaiſante eſt d'autant plus difficile à ſoûtenir, que l'intérêt du Marchand ne ceſſe de la combattre par une illuſion contraire.

M. Turgot ſe ſeroit eſtimé trop heureux de n'avoir jamais à manifeſter ſes talens en ce genre: mais le cours de ſa Magiſtrature lui en donna plus d'une occaſion. La récolte des bleds fut très-foible dans les dernières années de ſa Prévôté. Depuis 1738, juſqu'au moment où il ſortit de place, les ports de la ville ont fourni preſque ſeuls à la ſubſiſtance de Paris. Dans ces temps malheureux, M. Turgot raſſembloit toutes les forces de ſon génie, & le ſuccès a toûjours couronné ſes efforts. Mais s'il avoit l'art de multiplier en quelque ſorte les reſſources contre la diſette, il avoit auſſi l'art de les choiſir. Il connoiſſoit le danger de certains expédiens, qui ſont pluſtôt des palliatifs que des remèdes, & dont l'expérience auroit dû faire proſcrire l'uſage depuis long-temps. Il ſavoit que des

précautions trop publiques peuvent ſemer l'effroi, en exagérant aux yeux de la multitude le mal qu'elles annoncent: il ſavoit quels frais énormes entraînent quelquefois les grandes levées de grains faites par autorité; à combien de vexations elles peuvent ſervir de prétexte; combien la crainte de ne pas retirer les avances faites par le Gouvernement peut ſuggérer de fauſſes meſures, capables de décourager les cultivateurs & d'inſpirer la défiance au peuple. Il n'ignoroit pas combien l'opulence des citoyens riches & accrédités peut être utile pour accélérer le retour de l'abondance; mais il ſavoit en même temps avec quel ſcrupule on doit éviter juſqu'aux plus légères apparences d'une faveur trop particulière, dont l'effet ſeroit de refroidir une concurrence bien plus efficace, de porter dans les eſprits le ſoupçon du monopole, & d'y faire naître les murmures à la place de la reconnoiſſance. Le ſeul expédient qu'il ait connu, qu'il ait employé dans les temps les plus difficiles, fut celui d'entretenir entre les Négocians une émulation active, de les animer par l'attrait de la liberté, de les exciter aux plus grands efforts par l'appas des récompenſes. Tous les moyens qu'il s'interdiſoit étoient ſuppléés par une vigilance continuelle & par les plus ſages précautions. Et tel fut l'effet de ſes meſures, qu'il attira dans la Capitale & qu'il y ſoûtint, en 1740, l'affluence des bleds au point de faire juger ſuperflus par le peuple même les ſecours extraordinaires que ſa prévoyance lui avoit préparés, & d'étouffer par-là tout prétexte de plainte. C'eſt ce qu'il vouloit: car ce n'étoit pas aſſez pour lui qu'on dût être content; il deſiroit qu'on le fût; il aſpiroit à rendre les murmures non ſeulement injuſtes, mais encore impoſſibles. M. Turgot a fait voir que ce but pouvoit n'être pas chimérique. Sans doute il avoit beſoin pour l'atteindre de toutes les reſſources du zèle & de l'intelligence: mais quelle idée ne ſe formera-t-on pas de ſes talens, ſi l'on ſe rappelle que ces trois années ſi rudes, où le fardeau de l'approviſionnement d'une ville immenſe peſoit preſque ſur lui ſeul, ont été l'époque la plus brillante de ſon adminiſtration; qu'alors on le voyoit arrachant d'une main ſes concitoyens à la misère, de l'autre ordonner des fêtes ſuperbes,

& diriger l'exécution de ces ouvrages utiles & ſomptueux, dont nous parlerons dans un moment?

Parmi les autres objets de conſommation qui forment en quelque ſorte le néceſſaire de Paris, & que nous ne pouvons parcourir ni même nommer en détail, mais que M. Turgot ſut adminiſtrer, comme ſi chaque objet particulier eût été ſon affaire unique, il en eſt un qui devient de jour en jour plus important & plus digne de l'attention des Magiſtrats & du miniſtère. C'eſt celui du bois. Toutes les branches de ce commerce, dont la principale eſt le bois de chauffage, dépendent du Prevôt des Marchands. La police que M. Turgot trouva établie ſur ce point, tout eſſentiel qu'il eſt, avoit été juſqu'alors aſſez négligée. Mais quoiqu'imparfaite, elle pouvoit ſuffire pour des temps où la conſommation étoit peu conſidérable, en comparaiſon de l'abondance des bois. Cette conſommation eſt exceſſive aujourd'hui, & ne l'eſt devenue que vers le commencement de la Prevôté de M. Turgot. Dans le cours de ſes onze ans d'exercice, il l'a vûe s'accroître d'un tiers: abus dangereux peut-être; mais le luxe, dont il eſt la ſuite, tient à l'état des mœurs nationales, & au ſyſtème entier du gouvernement. Le Prevôt des Marchands n'eſt pas un Cenſeur; c'eſt un Édile chargé de pourvoir à la conſommation, quelle qu'en ſoit la cauſe, quel qu'en puiſſe être l'effet, & de remplacer par un excès d'abondance ce que l'excès du luxe enlève journellement aux beſoins du peuple.

M. Turgot y réuſſit; & malgré les obſtacles qu'il eut à combattre pendant cinq prevôtés, on a preſque toûjours vû la proviſion de deux ans raſſemblée dans les chantiers de Paris, tandis qu'il auroit pû répondre au beſoin d'une troiſième qui ſe préparoit dans les ports & dans les ventes éloignées. Il s'étoit aſſuré ce ſuccès par une étude profonde de tout ce qui ſe rapporte, même indirectement, à ce commerce. Il avoit ſans ceſſe préſent à l'eſprit le tableau de cette vaſte étendue, dont les productions, en ce genre, viennent chaque année ſe concentrer & s'anéantir dans la capitale. Des correſpondans répandus dans les provinces, choiſis avec ſoin,

ſurveillés avec exactitude, lui rendoient compte de l'état des ports, de celui des forêts, de l'eſpèce & de la quantité des bois, de la difficulté de leur exploitation. Il enviſageoit ainſi d'un coup d'œil toutes les ſources de la denrée; il en ſuivoit la marche dans toutes les routes par leſquelles elle paſſe pour arriver juſqu'à Paris. Des cartes générales & particulières, levées ſous ſes auſpices par M. l'abbé de la Grive, lui mettoient ſans ceſſe ſous les yeux le cours de la Seine & des rivières qui s'y jettent, de tous les ruiſſeaux qu'elles reçoivent dans leur lit, la nature des pays que ces rivières & ces ruiſſeaux arroſent, & l'étendue des forêts voiſines. Par-là il s'étoit mis en état de guider ceux qui étoient chargés ſur les lieux de l'exécution de ſes ordres, & de n'en donner jamais que de juſtes & de préçis : il ſavoit dans quels lieux on pouvoit ordonner des ouvrages utiles, conſtruire des chemins, raſſembler des eaux éparſes, creuſer des canaux, ouvrir des communications inconnues, &, qu'on nous permette cette expreſſion, pourſuivre l'Abondance qui fuit devant les progrès du Luxe.

M. Turgot voyoit d'un œil inquiet ce luxe toûjours croiſſant épuiſer d'une manière déjà ſenſible les forêts immenſes du Morvant & du Nivernois. L'amour du bien public lui fit former en 1739 le projet d'ouvrir aux bois de la Lorraine une route juſqu'à Paris, en établiſſant une communication entre la Meuſe & l'Oyſe par la rivière d'Aine, que quelques canaux joindroient à la Meuſe. Tous les plans de ce projet avoient été dreſſés avec ſoin. il eût mis en valeur les productions de pluſieurs de nos provinces; il eût à jamais raſſuré Paris contre la diſette des bois; & l'on doit regretter que des obſtacles ſupérieurs en aient empêché l'exécution.

Nous n'avons encore conſidéré M. Turgot que dans une des fonctions de ſa place. Si nous l'enviſageons à préſent comme chef d'un corps qui repréſente le corps entier des citoyens, & comme diſpenſateur des revenus de la capitale, ce nouveau point de vûe nous fera découvrir en lui de nouvelles qualités. M. Turgot n'imita point ces hommes pluſtôt

ambitieux que zélés, qui jaloux à la fois de leurs prédéceſſeurs & de ceux qui doivent les remplacer, n'embelliſſent le préſent qu'aux dépens de l'avenir, s'empreſſent de briller ſur la ſcène, & s'annoncent au public par des entrepriſes éclatantes, ſans ſe mettre en peine des reſſources qu'ils laiſſeront après eux. Plus modeſte, plus prévoyant, ſur-tout plus citoyen, il employa les premières années de ſa Prevôté à rétablir les affaires de la Ville, à rendre poſſible ce qu'il vouloit faire un jour, à préparer dans le ſecret d'une ſage adminiſtration les moyens d'acquérir une gloire véritable & ſolide. Il ſe borna d'abord à des réparations néceſſaires, à des embelliſſemens ſans nombre, mais ſans éclat, dans l'intérieur de l'hôtel de ville, au rétabliſſement de l'ordre dans les archives, à des améliorations inſenſibles, mais qui devoient être dans la ſuite le fondement du bien général. En vain des projets plus vaſtes ſe préſentoient à ſon eſprit & venoient tenter le goût qu'il avoit naturellement pour les grandes choſes. Il ne ſe permit d'en écouter aucun qu'après avoir conſacré près d'un million au rembourſement de rentes, que le malheur des temps avoit forcé de réduire au denier cinquante, & ſur le capital deſquelles il étoit juſte que les propriétaires ne perdiſſent rien. Cette opération commencée par M. Lambert, & terminée par M. Turgot, réuniſſoit l'honnête & l'utile; auſſi conforme aux principes de la politique qu'aux loix de l'équité, elle aſſuroit le crédit public ébranlé par les violentes ſecouſſes des années précédentes. Enfin, lorſque la juſtice fut ſatisfaite, lorſque le crédit fut rétabli, lorſque les revenus de la Ville augmentés par toutes les reſſources de l'adminiſtration la plus judicieuſe, l'eurent mis en état de pouvoir entreprendre avec ſuccès, il déploya, pour l'avantage & l'ornement de la capitale, toutes les richeſſes des arts qu'il avoit toûjours chéris & encouragés.

Ce fut alors qu'on vit éclorre au milieu des temps les plus difficiles, ces ouvrages admirables qui lui répondent de l'immortalité. Alors, au lieu de ce foſſé croupiſſant, dont les exhalaiſons infectoient l'air & cauſoient des maladies mortelles dans

dans le voiſinage, parut ce canal conſtruit pour l'écoulement des eaux & des immondices qu'elles entraînent; travail digne des Romains, & qui joint au mérite de l'utilité celui d'une très-grande difficulté vaincue. Sans parler des ſources qui s'oppoſoient en pluſieurs endroits à la ſolidité de la conſtruction, le local ne donnoit pas, entre le point d'où les eaux partoient & le niveau de la rivière où elles devoient ſe rendre, une pente aſſez forte pour qu'elles puſſent s'écouler d'elles-mêmes; il fallut que l'art y ſuppléât. Un vaſte réſervoir raſſemble à la tête du canal un prodigieux volume d'eau qu'on y fait couler pluſieurs fois par mois, & dont la vîteſſe accrûe par les écluſes placées de diſtance en diſtance, répare le défaut de pente, entretient l'écoulement, le favoriſe & le rend plus rapide. En même temps s'élevoit un quai dont la hardieſſe étonne les connoiſſeurs, mais ne peut étonner ceux qui, préſens à la conſtruction de cet ouvrage immortel, en étudioient la méthode, & voyoient M. Turgot ſans ceſſe à la tête des travailleurs, les animer, les diriger, les inſpirer en quelque ſorte. Ils ſavent par quels preſtiges la main puiſſante de l'Art a ſuſpendu ſur le vuide ces maſſes énormes, & comment l'équilibre les y retient contre les efforts de la peſanteur.

D'un autre côté, le génie & le ciſeau de Bouchardon ornoient à l'envi des plus riches tréſors de l'Architecture & de la Sculpture, la fontaine de Grenelle, monument qu'on eût admiré dans Athènes, & que M. Turgot crut devoir oppoſer au reproche ſi ſouvent fait à la plus ſuperbe ville de l'Europe, d'avoir trop négligé la décoration de ſes fontaines. Ces grands ouvrages & pluſieurs autres également utiles & durables, tranſmettront ſa mémoire à nos deſcendans.

Mais ce qu'il a fait n'eſt qu'une partie de ce qu'il avoit projeté. Il vouloit rendre praticable & d'un abord facile ce labyrinthe que forment tant de rues étroites aux environs du Palais, en prolongeant le quai de l'Horloge juſqu'à la pointe de l'iſle Notre-Dame: il vouloit rapprocher l'iſle S.t Louis du centre de la ville, en bâtiſſant un pont de

pierre à la place du pont-rouge; porter abondamment l'eau de la Seine dans tous les quartiers de Paris, en conſtruiſant au deſſus de la porte S.t Bernard une machine qui auroit élevé l'eau juſqu'au ſommet de la montagne S.te Geneviève; d'où raſſemblée dans un réſervoir immenſe, elle eût été facilement conduite par-tout. Il vouloit offrir aux yeux du public l'admirable ſpectacle du portail S.t Gervais, dont ils ont toûjours été privés. Il propoſoit enfin que la Ville fût chargée de finir le plus beau palais de l'Univers, & qu'elle obtînt pour récompenſe la face de ce palais qui s'étend ſur la rivière. Cette face eût donné à la ville de Paris un hôtel plus vaſte, plus commode, mieux ſitué, plus digne d'elle, tandis que les trois autres côtés euſſent logé magnifiquement le Grand-Conſeil, les Académies, la Bibliothèque Royale, & contenu tous les dépôts des Secrétaires d'État.

Ces projets divers n'étoient point les fruits ſtériles & chimériques de l'imagination d'un citoyen, qui s'enflammant pour des vûes qu'il croit utiles, s'en exagère le mérite, & n'en aperçoit ni les inconvéniens, ni les obſtacles. Tous les plans avoient été travaillés avec ſoin & profondément médités. M. Turgot n'ambitionnoit pas l'honneur frivole d'avoir ſeul ou le premier conçu toutes ces idées, dont pluſieurs lui étoient communes avec un grand nombre d'habitans de la capitale. Il le ſavoit, & ſon zèle loin d'en être refroidi, trouvoit un motif de plus dans les deſirs du public. Mais il étoit le ſeul qui eût réfléchi ſuffiſamment ſur les moyens de l'exécution: il ne partageoit avec perſonne la découverte des facilités & des reſſources qui pouvoient réaliſer ſes projets. S'ils ont été arrêtés par des obſtacles ſupérieurs, ils n'en doivent pas moins entrer dans l'eſtimation de la grandeur de ſes vûes. Avec les idées de M. Colbert, M. Turgot n'avoit ni la diſpoſition des mêmes ſommes, ni la même indépendance.

Nous avons déjà dit qu'à l'exemple de cet illuſtre Colbert, le modèle de tous les hommes en place, M. Turgot aimoit les arts & les encourageoit. Au milieu de tant de fonctions, il s'étoit menagé le loiſir d'en étudier non ſeulement la théorie,

mais encore les différentes pratiques; il visitoit les atteliers; il s'instruisoit à fond du détail des manufactures. Il a toûjours favorisé les auteurs des découvertes utiles; & plus d'une fois son imagination féconde a concouru, dans les réjouissances publiques, avec les talens des artistes qu'il employoit. Rien n'égale la pompe des fêtes qu'il a données, que la politesse aisée, noble, attentive avec laquelle il en faisoit les honneurs. Dans ces fêtes somptueuses, l'ordre, la variété, la nouveauté des spectacles se disputoient nos applaudissemens. Tout y portoit l'empreinte du zèle & du goût de M. Turgot. Il n'oublioit jamais que ces fêtes, frivoles en apparence, sont en effet des témoignages solennels de l'intérêt qu'un peuple tendre & reconnoissant prend à la gloire & à la félicité de ses Rois; intérêt qui les ennoblit, qui les rend dignes des regards du sage, des efforts de l'artiste & des soins du Magistrat.

M. Turgot, dès son entrée dans la carrière où nous le suivons, eut l'occasion la plus heureuse de peindre aux yeux de son maître les transports du peuple dont il étoit devenu le chef & l'organe; Monsieur le Dauphin naquit la première année de sa prevôté. Ce grand évènement, qui combloit les vœux de la France & de l'Europe, fut célébré par des fêtes qu'honora la présence du Souverain. Le Roi vint souper à l'Hôtel de ville, & daigna se montrer satisfait du zèle de M. Turgot. Parmi les autres fêtes, dont l'énumération seroit aussi fastidieuse ici que le spectacle en fut intéressant, nous ne pouvons nous dispenser de rappeler celle qui suivit en 1739 le mariage de Madame. Les Étrangers la virent avec admiration; elle est encore présente au souvenir de tous nos concitoyens; mémorable à jamais par sa magnificence, elle a mérité de devenir en ce genre un monument du goût de notre siècle.

Au reste, ces fêtes pompeuses, ces ouvrages frappans, dont la beauté fixe nos regards, annoncent toûjours le goût de leur auteur; mais ce ne sont pas toûjours des preuves de son zèle pour le bien public. L'amour propre suffit pour de pareilles entreprises, dont l'éclat est la récompense; & si

M. Turgot n'avoit en ſa faveur que des titres de cette eſpèce; je lui verrois un droit inconteſtable à l'eſtime des amateurs des arts; je pourrois douter qu'il méritât la reconnoiſſance des citoyens. Mais ce qui me perſuade que dans ces travaux mêmes, ſi capables de lui faire un nom, l'eſpérance de la gloire agit moins ſur ſon cœur que le deſir d'être utile; c'eſt le nombre preſque infini d'ouvrages inconnus, obſcurs, inviſibles en quelque ſorte, dont Paris eſt redevable à ſes ſoins. Qu'on parcoure les regiſtres de ſes prevôtés, on verra qu'il ne perdit pas un ſeul jour, puiſqu'il n'y en eut pas un ſeul qui ne fût marqué par des ſervices. Ici on verra ſa prévoyance faire placer une rampe, un parapet, une barrière; là, des pieux qui puſſent indiquer la hauteur de l'eau, des filets qui retinſſent ceux dont on n'auroit pû prévenir la chûte. On verra le lit de la Seine nétoyé, dégagé de ſables en pluſieurs endroits, les attériſſemens qui s'y formoient, détruits avec ſoin; l'iſle Louvier réduite à un contour fixe, élevée au deſſus du niveau des plus grandes eaux, diviſée par des routes régulières, & devenue deſormais un dépôt conſidérable de bois pour la proviſion de Paris; un canal profond creuſé entre cette iſle & le rivage de l'arſénal, où les bateaux trouvent un aſyle contre l'impétuoſité des glaces, dont le choc eſt ſoûtenu par une eſtacade ſolidement conſtruite en avant de ce canal: on verra les eaux de la rivière conduites dans des fontaines que des ſources moins pures avoient remplies juſqu'alors; un long travail entrepris pour régler les différentes meſures des liqueurs; des chauſſées conſtruites ou réparées; la police perfectionnée par l'établiſſement des corps-de-garde ſur les remparts & ſur les ports, mille précautions, mille réparations, mille embelliſſemens dont la multitude nous diſpenſe de faire ici l'énumération.

Tous ces détails ſont immenſes: pluſieurs en particulier ſemblent petits; mais plus ils le paroiſſent, & plus la vûe qui, ſans les confondre, ſans négliger les grands objets, embraſſe à la fois les uns & les autres, a de force & d'étendue. L'utilité de ces travaux les ennobliſſoit aux yeux de M. Turgot. Avec

l'eſprit aſſez juſte pour n'en mépriſer aucun, il avoit l'ame aſſez grande pour leur ſacrifier quelquefois la gloire attachée à des entrepriſes plus brillantes. Il voyoit même dans la pluſpart le motif d'intérêt le plus capable de l'animer, un rapport ſenſible avec la vie des hommes.

Tant de fêtes, d'embelliſſemens, de libéralités, de travaux de toute eſpèce, la pluſpart exécutés dans des temps dont la rigueur n'avoit pû être adoucie qu'à force de dépenſes, paroiſſoient devoir épuiſer le tréſor de la Ville. Cependant, & c'eſt ce qui met le comble à ſa gloire, il l'a remiſe à ſes ſucceſſeurs libre de dettes, avec des fonds conſidérables dans ſes caiſſes, & beaucoup plus riche qu'elle n'étoit avant ſa prevôté. Ses revenus étoient preſque doublés en 1740 ; le fait n'eſt pas vrai-ſemblable, mais il eſt vrai. Une économie inépuiſable en reſſources, une adminiſtration éclairée, qui proportionnoit les entrepriſes aux moyens, la réunion de pluſieurs droits faite de ſon temps au domaine de la Ville, le produit de quelques droits anciens augmenté naturellement, ou porté par une ſage régie à ſa valeur réelle, ont été les cauſes de cet accroiſſement prodigieux, & concourent à donner la ſolution du problème. Ajoûtons enfin ſa ſévère exactitude à renfermer les revenus de ſa place dans les limites les plus étroites, & à refuſer ſouvent ce qu'un long uſage auroit pû lui faire accepter à titre de droit.

L'amour de l'ordre & l'équité, qui font l'homme de bien, la juſteſſe & l'élévation des vûes, qui font l'homme public, étoient animés en lui par cette humanité ſans laquelle les talens ſont preſque toûjours dangereux, & les vertus même ſouvent oiſives : qualité rare, mais ſublime ; plus puiſſante dans les ames nobles que l'amour propre ne l'eſt dans les ames vulgaires. Elle fut un des traits principaux qui caractériſèrent la ſienne ; & la place qu'il occupoit ne lui donna que trop d'occaſions de l'exercer. Le Prevôt des Marchands, comme un des principaux Magiſtrats de Paris, partage avec les chefs du Parlement & le Lieutenant de police, le ſoin d'arrêter & de réparer les

calamités publiques, de calmer les tumultes, de remédier aux incendies & aux ſuites des débordemens de la rivière. Les reſſources néceſſaires dans ces ſortes d'accidens ſont même à la charge de la Ville, & roulent particulièrement ſur le Prevôt des Marchands. C'eſt à lui ſur-tout qu'appartient la gloire d'être le ſauveur de ſes concitoyens dans les dangers, & leur conſolateur dans les diſgraces. Parmi les fléaux qui peuvent ravager cette ville immenſe, l'incendie eſt un des plus redoutables & des plus communs. Auſſi M. Turgot n'a-t-il rien oublié pour le prévenir. De-là ces pompes diſtribuées dans tous les quartiers: de-là ces regards placés de diſtance en diſtance, pour ouvrir les grands tuyaux des fontaines, & par le moyen deſquels on peut en un inſtant porter dans le lieu de l'incendie cette maſſe prodigieuſe d'eau que la pompe du pont Notre-Dame élève inceſſamment de la rivière, & que tant de ruiſſeaux ſoûterrains font circuler dans Paris. Mais il ne ſe repoſoit point ſur ces précautions générales. Au premier bruit d'un embraſement, il voloit lui-même par-tout où l'appeloit le danger des citoyens. Ils le voyoient actif, intrépide, infatigable, préſent par-tout, expoſer ſa vie pour ſauver la leur, donner ſes ordres de ſang froid, les faire exécuter ſans confuſion, animer les travailleurs par ſon exemple & par ſes largeſſes. Tel il parut dans l'embraſement de l'Hôtel-Dieu & dans celui de la Chambre des Comptes, arrivés coup ſur coup en 1737, & dans d'autres incendies moins connus. Celui de l'Hôtel-Dieu ſur-tout étoit accompagné des circonſtances les plus propres à développer la bonté de ſon ame & l'activité de ſon courage. Un peuple d'infortunés, incapables de ſe ſecourir eux-mêmes & de ſe dérober aux flammes, attendoient dans leurs lits une mort cruelle & qui ſembloit inévitable. Mais un génie tutélaire veilloit à leur conſervation. M. Turgot apprend leur péril, & court le partager ou les en garantir. Il obtient de M. l'Archevêque de Paris la permiſſion de tranſporter les malades dans l'égliſe de Notre-Dame. Le tranſport ſe fait ſous ſes yeux avec une diligence incroyable; & tandis qu'on l'exécute, il pourvoit à leurs beſoins de toute eſpèce. Graces à la ſageſſe

& à l'efficacité de ſes meſures, tout ſe trouva raſſemblé de manière qu'en moins de ſix heures les malades eurent le bouillon, la nourriture, les médicamens & les ſecours ordinaires, avec cette abondance qui peut ſeule raſſurer dans une pareille criſe. Qu'on oppoſe à ce ſpectacle attendriſſant l'image d'un champ de bataille, & qu'on nous diſe de quel côté eſt la véritable gloire.

Lorſque le ſort des malades fut aſſuré, M. Turgot ſe livra tout entier au ſoin de conſerver les bâtimens; il paſſa la nuit au milieu du péril, & ne ſe permit aucun repos que lorſqu'il eut vû les flammes éteintes. Ce fut quelques jours après, & ſur les ruines mêmes des bâtimens incendiés, que conſidérant la ſituation incommode & ſerrée de ces édifices au centre de Paris, leur mauvaiſe conſtruction, le peu de proportion de leur étendue avec l'objet auquel ils ſont deſtinés, il conçut le deſſein de tranſporter cet établiſſement dans l'iſle des Cygnes. Il n'eſt perſonne qui ne ſoit frappé des avantages d'une telle poſition; on ne l'eût pas été moins des plans qui furent dreſſés tant pour la forme extérieure que pour la diſtribution des bâtimens & pour tous les arrangemens de détail. Des obſtacles peut-être inſurmontables s'oppoſèrent à l'exécution de ce projet. M. Turgot voulut du moins procurer à l'Hôtel-Dieu la poſſibilité de s'étendre, & de ſuppléer un jour, par des ſalles mieux placées, aux ſalles que le défaut d'eſpace a contraint d'élever ſur un pont qui ne devroit ſervir que de paſſage. En démoliſſant celles-ci, on rendroit à cette maſſe d'air infectée par tant d'exhalaiſons mal-ſaines, le mouvement & la ſalubrité que le courant de la rivière y entretiendroit naturellement. C'eſt dans cette vûe que la Ville fit don à l'Hôtel-Dieu de tout le terrein compris entre les anciens bâtimens de cet hôpital, & ce qu'on appelle les *grands degrés*.

Le peuple ne rend pas toûjours juſtice à ceux qui le ſervent: mais, il faut l'avouer, ſouvent il n'eſt injuſte que parce qu'il manque de lumières; & les bienfaiteurs ne ſont fruſtrés de ſa reconnoiſſance que parce que les bienfaits échappent à ſes regards. S'il parut ingrat envers l'immortel Colbert, s'il voulut

profaner ſa cendre, c'eſt que les changemens faits par M. Colbert dans l'adminiſtration publique, étoient d'un ordre trop élevé, pour qu'il pût en apercevoir les avantages; ou que ces avantages étoient trop éloignés de lui, pour qu'il pût les ſentir, ſur-tout dans un temps où les beſoins d'une guerre preſque continuelle ne ceſſoient de contrarier les intentions bienfaiſantes de ce grand homme. Mais le bien que M. Turgot faiſoit au peuple étoit, pour ainſi dire, palpable, & le peuple lui voyoit faire ce bien dont il jouiſſoit; il étoit témoin de ſon attention généreuſe & continuelle à réparer les malheurs paſſés, à ſoulager les malheurs préſens, à prévenir les malheurs futurs : il voyoit ſenſiblement l'homme animer en lui le Magiſtrat; & il ſe livroit à tous les tranſports d'une juſte reconnoiſſance.

Auſſi, peu de Magiſtrats ont-ils été chéris autant que M. Turgot. Il avoit tout ce qui prévient le peuple en leur faveur, une taille avantageuſe, des traits agréables & réguliers, où les mouvemens de ſon ame ſe peignoient avec promptitude; une phyſionomie noble, qui reſpiroit la douceur & l'affabilité. Cet extérieur, ſoûtenu d'une grande réputation de probité, avoit fixé ſur lui tous les yeux la première fois qu'il parut à la tête du Corps de Ville; & bien-tôt ſa conduite lui gagna tous les cœurs. Sa préſence inſpiroit au peuple le reſpect & la joie, maintenoit la police, arrêtoit les tumultes les plus violens; l'autorité de ſa vertu le diſpenſoit de recourir à celle de ſa place. On peut ſe ſouvenir du démêlé ſanglant qui s'alluma ſur le port S.t Nicolas au mois de janvier 1736, entre les deux régimens des Gardes. Il s'agiſſoit de la décharge d'un bateau, dont les Suiſſes s'étoient emparés au préjudice des François. Ceux-ci vinrent le matin attaquer les travailleurs, qui ſe défendirent; & déjà la querelle s'échauffoit, lorſque M. Turgot, qui ſavoit toûjours ſe trouver par-tout où il pouvoit faire du bien & empêcher du mal, parut tout-à-coup, & rétablit le calme. Mais ce calme n'étoit qu'apparent. Vers les trois heures après-midi, les Suiſſes s'étant rangés en bataille dans la place du Carrouzel, marchèrent le

le ſabre à la main vers le port. Dans ce moment, quatre compagnies des Gardes-françoiſes revenoient de Verſailles, & paſſoient ſur le Pont-neuf; elles mettent à l'inſtant la bayonnette au bout du fuſil, & s'avancent dans le même ordre contre les Suiſſes: ils ſe joignent, & le combat s'engage. M. Turgot, que ſa prévoyance ramenoit alors naturellement vers le port S.t Nicolas, pour y raffermir ſon ouvrage, eſt averti par des cris confus de ce nouveau deſordre; il court au devant du péril que tout le monde fuyoit avec effroi: il ſe précipite au fort de la mêlée: il ſaiſit le bras d'un Soldat furieux, dans l'inſtant où il le levoit pour frapper; il crie qu'on mette bas les armes, & il eſt obéi. Alors il fait ranger les combattans ſur deux lignes, écoute leurs plaintes, prononce entre eux, & les appaiſe. Il faiſoit ſon devoir, & peut-être a-t-il moins riſqué qu'on ne penſe. Un Magiſtrat eſt armé par le reſpect qu'imprime ſa dignité. M. Turgot connoiſſoit le pouvoir de la ſienne; mais cette confiance, dans une pareille occaſion, ſuppoſe toûjours bien du courage. Pour ſentir alors tout ce qu'on peut, il faut être capable d'oſer tout ce qu'on doit.

Quelle que fut la conſidération générale dont il jouiſſoit, cette eſtime eſt une ſuite ſi naturelle de ſa conduite, que je ne m'arrêterois pas à la remarquer, ſi ſon zèle n'en avoit tiré de nouveaux avantages pour la ville de Paris. M. Turgot ne ſe bornoit pas à l'embellir, à la rendre en quelque ſorte plus habitable, à mettre les Étrangers à portée de la connoître par un plan qui juſtifiât les éloges de la Renommée, à donner au Corps qui repréſente les citoyens un luſtre égal à ſa dignité. Défenſeur ardent des prérogatives de la capitale, il a maintenu des droits conteſtés, il a fait revivre des priviléges à la veille d'être preſcrits, il en a même obtenu de nouveaux également honorables. Paris regardera la prevôté de M. Turgot comme une des plus belles époques de ſon hiſtoire.

Une place de Conſeiller d'État avoit été, dès l'année 1737, la récompenſe de ſes ſervices; & c'eſt à ce titre qu'il fut, en

1741, premier Préſident du Grand-Conſeil. Les qualités qu'il avoit ſignalées autrefois dans la charge de Préſident d'une Chambre des Requêtes du Palais, ſe déployèrent avec plus d'éclat encore ſur un plus grand théatre; il y portoit toute la gloire dont il venoit de ſe couvrir. Sa réputation ne lui fut pas inutile dans une place où il y avoit des hommes à ménager & des intérêts à concilier. Toute Compagnie eſt une eſpèce d'État républicain qui a ſa politique & ſes loix, & qui eſt ſujet à des fermentations intérieures. La liberté qui l'anime, l'égalité qui règne entre ſes Membres doivent être reſpectées, & cependant contenues; il faut honorer & diſtinguer les talens & les lumières, ſans que ces diſtinctions deviennent injurieuſes à ceux qui ne doivent pas les obtenir. L'autorité du chef, néceſſairement bornée, n'a de force qu'autant qu'elle ne ſe laiſſe ni apercevoir ni ſentir, & qu'en lui cédant, on croit ne ſe ſoûmettre qu'à l'empire naturel du mérite & de la raiſon. Perſonne ne poſſéda plus ſouverainement, & n'exerça plus modeſtement cet empire ſi doux.

La préſidence du Grand-Conſeil fut le terme de la carrière où le Public l'avoit vû marcher avec tant de zèle & d'intégrité. Ses vertus, dont l'éclat, depuis douze ans, attiroit ſur lui les regards des citoyens, rentrèrent alors dans l'ombre de la vie privée. . . . . .

M. Turgot avoit ſacrifié ſa ſanté au bien public, ſur-tout dans les trois dernières années de ſa prevôté, que la diſette des grains & la multitude des établiſſemens qu'il forma rendirent les plus difficiles. Il étoit depuis long-temps ſujet à de fréquens accès de goutte: il craignoit que ces accès ne l'empêchaſſent de vaquer à tant de fonctions laborieuſes; pour s'en délivrer, il eſſaya des remèdes qui, au lieu de diſſiper l'humeur de la goutte, la rendirent errante, & qui lui firent paſſer le reſte de ſa vie dans des infirmités perpétuelles. Mais en ceſſant de ſe montrer, il ne ceſſa point d'être utile. Les ſervices qu'il s'eſt toûjours empreſſé de rendre à l'innocence opprimée, au mérite indigent, à la probité ſans appui, aux talens méconnus, le conſoloient de l'inaction apparente où ſa ſanté

l'avoit réduit. Sa famille, tous ceux qui lui furent attachés, tous ceux que rapprocha de lui quelque relation d'affaires ou de ſociété, ont joui de ce que l'État ſembloit avoir perdu.

L'Académie des Belles-Lettres, qui retrouvoit dans les ouvrages dont il a décoré Paris, les beautés qu'elle admire dans les reſtes précieux de l'ancienne Grèce, voulut s'approprier une partie de ſon loiſir, en le mettant au nombre de ſes Honoraires en 1743. Un pareil choix auroit en quelque ſorte fait revivre parmi nous M. de Souzy ſon aïeul, ſi les maladies de M. Turgot ne nous euſſent privés de l'aſſiduité que nous promettoit ſon goût pour les connoiſſances utiles. Cette privation nous étoit d'autant plus ſenſible, que nous ſavions qu'il en partageoit le chagrin; nous nous flattions quelquefois qu'elle ne ſeroit pas éternelle. L'humeur d'abord vague, mais qui, en 1742, s'étoit fixée ſur les yeux & lui cauſoit des maux de tête violens, avoit paru ſe diſſiper au bout de ſix mois; & ſa famille commençoit à goûter l'eſpérance de ſa prochaine guériſon. Mais au mois de Janvier 1745, il retomba dans un état preſque continuel de douleur & d'accablement. La Religion, pour laquelle il avoit eu toute ſa vie un attachement ſincère, fortifia ſon courage dans cette longue & cruelle épreuve. Six ans de ſouffrances, ſoûtenues avec une réſignation toûjours égale, l'ont conduit au tombeau le premier jour de février dernier*, dans la ſoixante-unième année de ſon âge. Il avoit épouſé en 1718, Magdeleine-Françoiſe Martineau, d'une famille ancienne dans la Robe: il a eu de ce mariage trois fils & une fille. L'aîné de ſes fils eſt aujourd'hui Préſident à Mortier du Parlement de Paris. * 1751.

Notre ſiècle a peu vû d'hommes auſſi vertueux que M. Turgot. Sa vertu avoit la ſimplicité d'un inſtinct naturel & la ſolidité des principes. Cette vertu ſimple & ſolide eut en lui pour reſſort une extrême ſenſibilité; mobile puiſſant, mais qui ne s'ébranloit qu'à la vûe d'objets capables d'exciter ſon zèle ou d'émouvoir ſa bienfaiſance. C'eſt à cette cauſe qu'il faut rapporter la ponctualité rigoureuſe & l'inquiétude

pénétrante que M. Turgot a montrées dans l'exercice de ſes diverſes fonctions. Jamais il n'a remis au lendemain l'affaire du jour; il auroit pluſtôt devancé l'inſtant d'agir, que de s'expoſer à le perdre par un léger délai: jamais il ne s'eſt épargné des démarches ou des pas qui lui ſembloient néceſſaires, & il les jugeoit tels aiſément. L'œil ſans ceſſe ouvert ſur toute la ſphère de ſon adminiſtration, il en ſuivoit les moindres détails; il preſſentoit tous les accidens poſſibles; à la première apparence de diſette ou de quelque autre calamité, il cherchoit des reſſources, & ſe fioit à peine à la bonté de ſes meſures, même en convenant avec le Public qu'elles étoient ſuffiſantes. La réflexion, le calcul & la ſécurité générale raſſuroient alors ſon eſprit; mais ſon cœur n'étoit pas tranquille. Cependant, on le ſait, il portoit dans les dangers perſonnels le courage juſqu'à l'intrépidité la plus héroïque, & naturellement ami du repos, il s'y ſeroit peut-être livré, s'il n'avoit pas combattu ſon penchant. A le voir dans les occaſions où rien ne l'arrachoit à une ſorte de mélancolie douce, propre à ſon caractère, on ne l'auroit pas cru capable de cette ardeur & de cette vivacité de ſentiment qui l'ont rendu ſi cher aux ſiens, & ſi utile à tous ceux auxquels il a pû faire du bien.

Quelques exemples tirés de l'hiſtoire de Rome ou de Lacédémone, ont pû faire penſer qu'un vif amour du bien public étoit une paſſion excluſive, incompatible avec toute autre, & que le même homme n'étoit pas dans un égal degré père, ami & citoyen. M. Turgot eſt une preuve du contraire. Peu de Romains ont aimé la patrie, peu de Philoſophes ont aimé l'Humanité comme il les aima; cependant il doit être cité parmi les modèles de la tendreſſe paternelle; & ſes amis ſavent combien il fut ſenſible aux charmes de l'amitié & fidèle à ſes loix.

Bienfaiteur modeſte, mais vif & ſincère, il n'attendoit pas que les beſoins vinſſent mendier un appui dont il ne fut jamais avare. Il alloit au devant des deſirs; il prévenoit les demandes: loin de chercher dans l'incertitude ou la difficulté

du ſuccès des diſpenſes d'agir, il imaginoit pour les autres des reſſources que leur propre intérêt ne leur avoit pas ſuggérées. Il a quelquefois eu pour ſes amis une ambition qu'il ne ſe ſentoit pas pour lui-même. Ce n'étoit pas qu'il ſe les préférât par un ſacrifice que quelque effort eût précédé; c'eſt qu'il s'oublioit véritablement alors, & ne voyoit qu'eux. M. le Peletier des Forts, ſon oncle, lui apprit un jour qu'il avoit à donner une place importante, & qui dépendoit de lui. Le premier mouvement de M. Turgot fut de la ſolliciter pour un de ſes amis; il l'obtint auſſi-tôt, & courut annoncer à ſon ami ce qu'il avoit fait. A ſon retour chez lui, on lui demanda pourquoi il ne s'étoit pas propoſé lui-même: ſa réponſe fut, *je n'y ai pas penſé.* Sera-t-on ſurpris qu'un homme capable d'un tel oubli de ſoi-même, ait fait brûler un teſtament fait en ſa faveur au préjudice des héritiers naturels? Cette action n'étoit que juſte pour M. Turgot, dont la morale pure & ſublime comptoit la généroſité parmi les devoirs.

M. Turgot a eu des ennemis; c'eſt-à-dire que ſa gloire a eu des envieux, & ſa vertu des détracteurs. Mais jamais il ne connut le tourment de haïr: jamais il ne goûta le plaiſir inhumain de la vengeance; & l'on peut aſſurer qu'il n'a nui volontairement à perſonne. Il étoit prompt, mais ſans fiel: ſa colère ne s'étendoit pas au-delà du moment. Maître d'uſer de repréſailles envers des aggreſſeurs dont l'injuſtice ne le ménageoit pas, il leur a laiſſé même ignorer qu'il les épargnoit.

La ſenſibilité du caractère de M. Turgot avoit en partie ſa ſource dans une imagination vive & forte, qui ne nuiſoit pas à la bonté de ſon eſprit; ou pluſtôt l'eſprit ſe confondoit en lui avec le ſentiment. Il ſentoit le vrai, comme on ſent le beau par une ſorte de tact plus rapide que le raiſonnement, & que la réflexion juſtifioit preſque toûjours. Par une ſuite de ce tact heureux, il avoit le goût d'une fineſſe peu commune, & ce goût s'étendoit aux productions de l'eſprit comme aux ouvrages de l'art. Son ſuffrage flattoit les grands artiſtes, parce qu'ils le reconnoiſſoient capable de juger leur talent par ſoi-même, & non ſur la foi d'une réputation ſouvent peu

fondée. Il apprécioit avec une égale juſteſſe le mérite des auteurs célèbres; & quoiqu'il eut peu cultivé la Littérature ancienne, il a conſervé toute ſa vie une connoiſſance aſſez délicate des beautés de la langue latine. Il parloit la ſienne avec facilité; ſon langage étoit clair & naturel, ſimple comme ſes manières & vrai comme ſon cœur. On ne le vit jamais chercher à briller par des tours ingénieux & variés. Il ſe hâtoit de rendre ſa penſée de la façon la plus prompte & la plus directe, à moins que la converſation ne roulât ſur un ſujet digne d'intéreſſer ſon ame: alors ce n'étoit plus le même homme; il s'exprimoit avec abondance, avec force; il avoit cette éloquence que donne le ſentiment.

Tel fut M. Turgot. Ce qu'il a fait, ce qu'il laiſſe, aſſure à ſon nom l'immortalité: mais il devra toûjours à ſes qualités perſonnelles une gloire plus reſpectable, moins commune, & capable d'inſpirer à ſes pareils une émulation plus utile.

ÉLOGE
DE M. L'ABBÉ GEINOZ.

Assemblée publique du 14 Novemb. 1752.

FRANÇOIS GEINOZ naquit à Bulle en Suiſſe au mois de juillet 1696: il étoit le troiſième fils de Joſeph Geinoz, Curial de cette ville, & d'Anne Alec de Saulzens. Bulle, ſituée au pied des Alpes, eſt un Bailliage du canton de Fribourg, & dépend, pour le ſpirituel, de l'Évêque de Lauſanne. Depuis pluſieurs ſiècles la famille de M.rs Geinoz y tient un rang diſtingué: elle y jouit de cette conſidération que donnent parmi des égaux l'ancienneté, les ſervices, la poſſeſſion des premières Magiſtratures, & ſur-tout l'intégrité, l'honneur & le zèle héréditaire pour le bien de la patrie. Ces qualités, qui firent la gloire & la force des anciennes républiques, fleuriſſent encore aujourd'hui chez des peuples libres, que la nature de leur pays & leur caractère préſervent de la contagion du luxe, & chez leſquels la ſageſſe d'un gouvernement ferme & doux entretient cette heureuſe ſimplicité de mœurs, qui rend les loix preſque inutiles, en rendant les vertus communes.

Les Armes & la Juriſprudence échurent en partage aux deux frères aînés de notre Académicien: pour lui, il fut deſtiné dès le berceau à l'état eccléſiaſtique. L'ordre de la naiſſance ne décide que trop de la vocation des enfans; & les pères ſont heureux, lorſque les diſpoſitions de la Nature ſe prêtent à des arrangemens preſque toûjours pris ſans la conſulter. L'accord eſt rare: mais il ſe trouva parfait dans cette rencontre; & le ſuccès auroit juſtifié des vûes prématurées, ſi jamais aux yeux de la Raiſon le ſuccès pouvoit être l'apologie des motifs. Les inclinations de M. l'abbé Geinoz parurent aſſorties dès le premier inſtant à l'état qu'on lui faiſoit embraſſer. Un éloignement marqué pour le vice, un grand fonds de droiture & d'humanité, une candeur aimable & relevée par une

pénétration vive, un esprit docile, sérieux & patient, un goût déclaré pour l'étude, en se développant par degrés, annoncèrent ce qu'il devoit être un jour. Ses parens, très-capables l'un & l'autre de seconder, par d'utiles leçons, un caractère si digne d'être cultivé, se firent un devoir de lui prodiguer leurs soins. Pendant ses premières années, il n'eut point d'autres maîtres. Mais l'éducation domestique a son temps & ses bornes; nécessaire d'abord & rarement suffisante, elle prépare à des instructions plus fortes & plus suivies. Dès que M. l'abbé Geinoz fut en état de les aller recevoir, on l'envoya chez les Jésuites de Fribourg, où bien-tôt il se fit connoître par ses talens, estimer par ses mœurs & chérir par sa modestie; qualité dont l'apparence même est assez rare dans un âge où l'amour propre, flatté par les premiers succès, éclate souvent avec cette imprudence naïve, qui n'est presque jamais corrigée dans la suite que par un défaut contraire. Sa facilité naturelle ne fut point un obstacle à ses progrès; il avoit, contre la négligence qu'elle inspire, un préservatif dans cette défiance de soi-même, qui seule peut accoûtumer l'esprit à des efforts assidus, quand elle n'est pas assez grande pour le resserrer & l'asservir.

Qu'on ne s'étonne pas de nous voir insister sur la première époque de la vie d'un homme de Lettres, simple, isolé, sans ambition comme sans titre, qui n'eut ni ne desira jamais rien de cet extérieur dont l'éclat décore quelquefois le mérite, mais plus souvent l'offusque ou le remplace aux yeux de la multitude. Peindre la jeunesse de M. l'abbé Geinoz, c'est ébaucher le tableau du reste de sa vie, parce qu'il ne s'est point démenti, parce qu'uniforme dans sa conduite, invariable dans ses goûts, il marcha d'un pas toûjours égal. Heureux de n'avoir eu que des passions douces, & peut-être aussi de ne s'être pas rencontré dans ces circonstances qui donnent l'essor aux desirs, en les soûlevant contre la Raison, il trouva dans son caractère & dans ses principes des armes contre la vivacité de l'âge & la séduction de l'exemple. Il suivit sans écart & presque sans effort la route du devoir; & le chemin qu'il fit dans la carrière des Lettres, il l'eût fait avec des dispositions moindres

moindres que les ſiennes, parce que ſon goût, trop ſouvent contraint par des occupations qu'il n'aimoit pas, ne fut jamais combattu par d'autres goûts. D'ailleurs, les eſpérances qu'il donnoit dans ſa jeuneſſe influèrent ſur une réſolution qui décida du reſte de ſes jours; ce fut celle que prit ſa famille de l'envoyer en 1713 à Paris pour y continuer ſes études.

M. l'abbé Geinoz étoit âgé de dix-ſept ans lorſqu'il fit ce voyage. A peine fut-il arrivé, qu'il mérita d'être reçû dans la communauté des *Trente-trois*, dont toutes les places ſe donnoient alors au concours. La diminution des fonds a fait depuis abolir cet uſage ſi favorable au mérite: mais il vient d'être en partie renouvelé par la libéralité d'un Prince zélé pour tous les genres d'établiſſemens utiles, & dont le nom reſpectable doit vivre à jamais dans la mémoire de ceux qui chériſſent l'Humanité, les Lettres & la Vertu. Feu M. le Duc d'Orléans a remis ſur l'ancien pied douze de ces places, qui, grace à ſes bienfaits, continueront d'être à la fois des récompenſes pour le talent & des moyens de le perfectionner. C'eſt à cette loi, conſtamment obſervée dans la maiſon quand elle adopta notre jeune Étranger, qu'elle devoit le grand nombre de Sujets excellens qui la rempliſſoient alors, & dont pluſieurs furent bien-tôt liés avec lui par la conformité des goûts & des caractères. Il y trouva les études floriſſantes & la diſcipline exacte, des loix auſtères & des mœurs douces, des Élèves qui pouvoient ſe paſſer de Maîtres & des Maîtres dignes de leurs Élèves. Une bibliothèque nombreuſe & choiſie, une diſtribution ſage des heures de la journée, y facilitoient les progrès; & l'émulation, qui n'eſt preſque jamais utile qu'à ceux auxquels elle ne ſeroit pas néceſſaire, entretenoit l'amour de l'ordre & l'ardeur pour le travail.

M. l'abbé Geinoz prit ſans peine le ton de la Société dans laquelle il entroit; c'étoit le ſien: il lui coûta peu de ſe plier à des loix qu'il eût faites pour lui-même & dont il n'avoit pas beſoin. Auſſi fidèle à la lettre qu'à l'eſprit des règlemens, il les rempliſſoit ſans négligence, mais ſans affectation: ſon exactitude à tout le faiſoit regarder comme un modèle dans

l'intérieur du Séminaire, pendant qu'il en ſoûtenoit la réputation au collége du Pleſſis, où ſes Supérieurs l'envoyèrent étudier la Philoſophie.

Celle d'Ariſtote oppoſoit encore aux progrès du Cartéſianiſme les reſtes opiniâtres d'un parti prêt à ſe détruire, mais qui, conſervant le ton d'un deſpotiſme preſque légitimé par une poſſeſſion de pluſieurs ſiècles, traitoit toûjours ſes vainqueurs de ſujets rebelles. Les catégories, les formes ſubſtantielles, les qualités occultes depuis long-temps bannies des meilleures écoles, s'étoient réfugiées dans les cahiers de quelques anciens Profeſſeurs, qui s'obſtinoient à les défendre avec ce zèle intolérant qu'inſpire tout ſyſtème contredit. Des mots vagues, des phantômes d'idées étoient plus propres à dégoûter qu'à repaître un eſprit ſolide. L'Imagination ſe prête quelquefois à des chimères, pourvû qu'elles ſoient agréables; mais quand elles ſont triſtes & farouches, elle les abandonne ſans regret à la Raiſon qui les proſcrit. M. l'abbé Geinoz voulut connoître aſſez celles de la Philoſophie ſcholaſtique pour être en droit de les mépriſer; mais à peine daigna-t-il en charger ſa mémoire. Il la réſerva pour les Écrits de Deſcartes & des grands hommes ſortis de ſon école. Ces ouvrages immortels, dont les auteurs, en introduiſant la méthode dans les recherches philoſophiques, ont éclairé leurs Élèves & plus encore leurs rivaux, furent le ſujet continuel de ſes méditations pendant les deux années que dura ſon cours. Il fit même quelques progrès dans la Géométrie, devenue, depuis ſon application à la Phyſique, le guide des Phyſiciens, comme l'expérience eſt leur flambeau.

Ce cours n'étoit pour lui qu'un préliminaire à des études plus eſſentielles. La Théologie & l'hiſtoire de l'Égliſe ſont les Sciences propres à l'état qu'il devoit embraſſer. Il y porta les mêmes diſpoſitions que dans l'étude de la Philoſophie, écartant d'une main les épines dont eſt hériſſé ce champ ſi vaſte & pluſtôt mal cultivé qu'inculte, tenant de l'autre le fil de la tradition, dégageant par-tout le dogme des queſtions arbitraires; plein de reſpect pour les vérités, de mépris pour les ſyſtèmes, de haine pour les diſputes, préférant à la hardieſſe

des déciſions une ſoûmiſſion ſimple, & d'autant plus raiſonnable qu'elle raiſonne moins.

Sans rien ſouſtraire à cette étude, regardée par lui comme un devoir, il trouvoit encore aſſez de loiſir pour cultiver les Lettres, vers leſquelles il ſe ſentoit entraîné par un penchant invincible. Depuis long temps les Supérieurs du ſéminaire y voyoient régner, pour les langues ſavantes, une paſſion ſecrète que tout leur zèle pour la philoſophie & la théologie ſcholaſtiques n'avoit pû détruire. Le goût y conſacroit aux Muſes bien des momens dérobés au ſommeil, aux heures de repos, à celles des exercices communs. Perſonne n'avoit plus que M. l'abbé Geinoz l'art de ſe ménager ces momens précieux, & de les mettre à profit. Les meilleurs écrivains de l'antiquité lui devinrent bien-tôt familiers. Il puiſa dans leur commerce des connoiſſances, des principes, un goût ſûr, & l'amour du ſimple & du vrai qui ſont le mérite réel des ouvrages de l'art. Homère, Sophocle & ſes rivaux, Ariſtophane, Hérodote, Démoſthène, Lucien parmi les Grecs, Cicéron, Virgile, Horace & Tite-Live parmi les Latins, furent ceux auxquels il s'attacha le plus. Perſuadé qu'un amas confus de connoiſſances mal digérées accable l'eſprit ſans le nourrir, il préféroit la fleur d'une Littérature exquiſe, au poids d'une érudition trop vaſte, & le plaiſir de méditer un petit nombre d'auteurs excellens, à cette curioſité trop avide que tout repaît, & qui, lorſqu'elle n'eſt pas accompagnée d'une mémoire heureuſe, d'un jugement ſolide & d'un eſprit étendu, ne produit que des demi-ſavans ténébreux, ſatisfaits d'eux-mêmes, inutiles à leurs contemporains, inconnus à la poſtérité. Il n'appartient qu'à des génies privilégiés de ſavoir bien & de ſavoir beaucoup, d'avoir beaucoup lû & beaucoup penſé. La multitude des modèles rend le goût indécis, & ſouvent faux; pour le former, il faut choiſir les meilleurs & les étudier ſans ceſſe.

M. l'abbé Geinoz avoit réglé ſur ce principe le plan de ſes études. Il découvroit, dans la lecture aſſidue des mêmes écrivains, de nouveaux motifs de les relire. Mais quelqu'attrait qu'il y trouvât, ces beautés profanes ne lui parurent rien au

prix de celles qu'offroient à ſes regards les livres ſacrés, dont il apprenoit en même temps la langue, & dans leſquels il ne ſe laſſoit point d'admirer l'énergie du ſtyle, la grandeur des idées, la majeſté des images, & ſur-tout cette poëſie noble, dont la chaleur ſe fait ſentir juſque dans le froid de nos traductions littérales. Le deſir de connoître ces originaux, ſi défigurés par leurs copies, l'avoit, dès l'an 1717, jeté dans l'étude de la langue Hébraïque; & la rencontre qu'il fit, vers le même temps, de M. l'abbé Fourmont, dès-lors très-verſé dans les langues Orientales, en redoublant ſon ardeur, hâta ſes progrès. Ils furent aſſez grands pour être connus, quoiqu'il ne s'annonçât ſur rien. M. Fourmont l'aîné, qui ne croyoit pas facilement au mérite, eut aſſez bonne idée de lui ſur ce point pour le mettre, quelques années après, au nombre de ceux qu'il propoſoit à M. l'abbé Bignon, comme les plus capables de remplir une chaire d'hébreu vacante au collège Royal. M. l'abbé Geinoz ne l'a peut-être jamais ſû. Nul motif étranger n'influoit ſur le zèle qu'il porta dans l'étude de l'Écriture. Il y trouvoit à la fois des modèles de tous les genres de ſtyle, & les élémens de la morale, de la philoſophie, de cette théologie ſublime que tous les hommes doivent étudier, en un mot tout ce qui pouvoit intéreſſer ſon eſprit & convenir à ſon état.

Le charme de ces lectures ajoûtoit encore au dégoût que lui avoient inſpiré, dès le premier abord, les diſcuſſions théologiques. Bien-tôt elles le rebutèrent au point que regrettant toutes les heures que les loix du ſéminaire le forçoient d'y ſacrifier, il prit enfin le parti de s'en expliquer avec les Supérieurs. Pendant les vacances de cette même année 1717, il oſa leur demander diſpenſe d'aller à l'avenir aux écoles de Sorbonne, fondé ſur ce qu'en qualité d'Étranger, il n'aſpiroit point à des grades inutiles pour lui dans ſa patrie. Le motif étoit raiſonnable; & le cas paroiſſoit un de ceux où déroger aux loix, c'eſt les remplir. Mais il eſt rare qu'un ſtatut formel cède même à la Raiſon. Les Supérieurs eurent le bon eſprit d'interpréter le règlement; & l'atteinte qu'ils y donnèrent en ſa faveur, fut la récompenſe de ſon courage & de l'eſtime qu'il

leur avoit témoignée par ſa demande. C'eſt, en effet, beaucoup eſtimer les hommes, que de les croire aſſez équitables pour prononcer en certaines occaſions contre l'uſage.

Libre dès-lors, il ſe renferma dans le lieu le plus déſert & le plus élevé de la maiſon, avec ſes auteurs favoris, l'hiſtoire de Josèphe, le texte hébreu de la Bible, les commentaires de S.t Jérôme, & les traités de Théologie ſur leſquels il devoit répondre dans les conférences journalières. C'eſt-là que levé dès deux heures du matin, l'hiver comme l'été, il donnoit régulièrement à l'étude quatorze à quinze heures par jour. Cet excès de travail, dans un lieu mal ſain, altéra bien-tôt une ſanté naturellement foible. Il eut, ſur la fin d'octobre 1718, une fluxion de poitrine qui le mit à l'extrémité.

Le péril paſſé s'oublia; c'eſt l'ordinaire. M. l'abbé Geinoz ſuivit, après ſa guériſon, la même conduite, & la ſoûtint aſſez bien pendant trois ans. Mais en 1722 une ſeconde fluxion de poitrine, plus violente que la première, fit deſeſpérer de ſa vie pendant pluſieurs jours. Sa jeuneſſe & l'habileté de M. Môlin l'en tirèrent, mais tellement affoibli, que la maladie dégénéra peu après en langueur. Il dépériſſoit inſenſiblement; & ſes amis ne voyant plus d'autre reſſource pour lui que l'air natal, le déterminèrent à ſe rendre aux inſtances de ſa famille, qui depuis trois ans le rappeloit en Suiſſe. Il prit donc le parti d'y retourner, après neuf ans d'abſence, pendant leſquels il ne s'étoit que trop appliqué, ſans le ſavoir, à s'en rendre le ſéjour peu agréable, quoiqu'elle fût ſa patrie & qu'il l'aimât. Mais la véritable patrie d'un homme de Lettres, eſt le pays où les Lettres ſont le plus floriſſantes.

Le plaiſir de ſe retrouver dans le ſein de ſa famille, & ſurtout celui de revoir une mère tendre dont il chériſſoit la vertu, l'empêchèrent quelque temps de ſentir combien il étoit étranger parmi les ſiens. Cette heureuſe diſtraction fut encore prolongée par de nouveaux devoirs, auxquels l'aſſujétit, preſqu'auſſi-tôt après ſon retour, un engagement qu'on crut aſſez fort pour le fixer. Il fut, en arrivant, pourvû d'un Canonicat dans la collégiale de Bulle, & en conſéquence

ordonné Prêtre par l'évêque de Sion, pendant l'abſence de celui de Lauſanne.

L'étude de l'Écriture & les fonctions du Miniſtère ſacré l'occupèrent alors tout entier. Ses ſermons lui firent un nom dans le pays : ſon Évêque voulut l'entendre, le retint quelques jours, & fut ſi touché de ſon éloquence naturelle, de la pureté de ſes mœurs & de la douceur de ſon caractère, qu'il ne le nommoit jamais ſans éloge.

Cependant le goût des Lettres humaines le rappeloit ſans ceſſe à la lecture des auteurs anciens. Dans la vûe d'accorder ce goût avec les devoirs d'un état où l'on renonce à ſoi-même pour s'occuper uniquement des beſoins d'autrui, il prit chez lui deux ou trois jeunes gens de ſes parens, & ſe chargea de leur éducation. Les momens que lui laiſſoient les études & les fonctions eccléſiaſtiques, furent conſacrés à ce pénible emploi, qui lui fourniſſoit au moins l'occaſion de ſe retrouver quelquefois avec les Muſes.

Il eſpéroit en tirer un ſecond avantage, celui de ſe ſouſtraire plus ſouvent à l'ennui d'une ſociété ſans attraits pour lui, mais à laquelle il étoit trop cher pour s'y pouvoir refuſer ſans un prétexte plauſible. Les mœurs & les vertus rendent la ſociété douce & ſûre parmi les hommes ; & M. l'abbé Geinoz trouvoit l'un & l'autre dans celle de ſes concitoyens. Gens ſimples, vrais, pleins de cette candeur qui vaut mieux que l'eſprit, & qui ne l'exclut pas, ils avoient conçû pour lui la plus haute eſtime ; ils priſoient ſon mérite, mais ſans être en état d'en jouir. C'eſt la conformité des goûts, ce ſont les talens qui rendent le commerce aimable ; & l'agrément qu'ils y répandent forme entre les eſprits une ſorte de liaiſon utile aux uns & aux autres, qui n'eſt pas toûjours l'amitié, mais qui la remplace ſouvent, qui ſouvent s'y joint, la fortifie, en aſſure la durée. L'eſprit a ſes beſoins ; rarement capable de ſe ſuffire, il s'enrichit par cette communication d'idées qui fait le charme des entretiens, & les met au nombre des plaiſirs les plus réels que puiſſent rechercher des hommes accoûtumés à penſer.

M. l'abbé Geinoz en avoit goûté les prémices pendant ſon ſéjour à Paris : il en connoiſſoit la valeur, il méritoit d'en jouir; & la privation qui donne un nouveau prix à ce qu'on a perdu, rendoit ſes regrets d'autant plus vifs, qu'il n'étoit point pour lui de plaiſir équivalent, dont l'échange pût du moins le diſtraire. Forcé de vivre avec des gens dont l'affection lui devenoit à charge, parce qu'ils en faiſoient conſiſter le témoignage à le voir ſans ceſſe, il leur ſavoit gré de l'intention. Mais tout l'effort de la reconnoiſſance, en pareil cas, ſe borne à ne point haïr des importuns, à paroître leur ſacrifier de bonne grace un temps précieux, & ſe prêter ſans dégoût à des converſations monotones, ſans objet, ſans intérêt & ſans fruit. Cet état eſt violent ; & combien ne devoit-il pas l'être pour un homme né ſincère? La franchiſe helvétique s'élevoit en lui contre cette diſſimulation forcée; & la ſolitude étoit le ſeul moyen qu'il eût de conſerver des dehors néceſſaires, parce qu'elle ſeule pouvoit rendre les occaſions de s'échapper plus rares.

Il alloit ſouvent la chercher dans une forêt peu éloignée de Bulle, & dont les ſombres détours ſe perdent dans les profondeurs des Alpes. C'eſt-là qu'au milieu des rochers, entre des gorges inacceſſibles enſévelies ſous les neiges & ſous les bois, dans ce calme mêlé d'horreur, qu'inſpire le ſilence & la majeſté de la Nature, ſeul, mais à lui, ſans témoins, ſans contrainte, il méditoit ſur les plus ſublimes vérités. Homère, Virgile, Horace l'accompagnoient dans ſa retraite; & c'eſt à leur entretien qu'il devoit ſes momens les plus agréables. La beauté des images qu'il voyoit éclorre en foule ſous leur pinceau, le plongeoit quelquefois dans de douces rêveries; quelquefois elle le rempliſſoit d'un enthouſiaſme qu'il auroit voulu répandre ſur tout ce qui l'environnoit. Mais il le vouloit en vain. Ces arbres, ces rochers, ces grottes profondes, tant d'objets ſauvages qu'animoit à ſes yeux la poëſie de Virgile, ne l'étoient pas aſſez pour partager ſes plaiſirs. La Nature muette n'offroit à ſes regards que des êtres inſenſibles; & ceux qu'il retrouvoit dans la ville, en y rentrant, n'étoient guère plus touchés de ce

qui faiſoit une ſi vive impreſſion ſur ſon ame. Ce n'eſt pas jouir que de jouir ſeul. L'eſprit, comme le cœur, a beſoin de s'épancher; & le bonheur, du moins le bonheur fait ici bas pour les hommes, n'en ſeroit pas un, s'il n'étoit partagé. Cicéron l'a dit ſi bien dans ſon dialogue ſur l'amitié: mais long-temps avant lui l'épreuve en avoit été faite par tous les cœurs ſenſibles. Il ſemble qu'à un certain degré le plaiſir ſoit, comme le chagrin, un fardeau que l'ame ne puiſſe ſupporter ſeule; & la Nature, en rendant l'homme ſociable, attache à cette communication des délices que n'exprimeront jamais ceux qui ſont capables de les ſentir, & dont les autres n'ont pas même l'idée.

Ce que nous diſons ici de l'état de M. l'abbé Geinoz, paroîtra peut-être hyperbolique à ceux qui ne conçoivent pas que la lecture d'un grand Poëte, en échauffant l'imagination, puiſſe intéreſſer le cœur, au point de lui rendre, ſi je l'oſe dire, un confident néceſſaire. Mais j'en appelle aux Poëtes, aux grands Artiſtes, à tous ceux en un mot que la Nature a doués de ce goût vif & délicat, qui eſt un ſens de plus. Ils conviendront ſans peine, qu'un homme d'eſprit enchanté des ouvrages d'Homère, étoit malheureux de ne trouver perſonne à qui le dire. Il avoit beſoin d'une grande fermeté pour ſe ſoûtenir long-temps dans une ſituation ſi pénible.

Il combattit ſept ans: mais enfin le courage s'épuiſe; & le moment arrive où la Raiſon fatiguée, mais contente de ſes efforts, croit avoir acquis, par une longue réſiſtance, le droit de céder ſans honte. M. l'abbé Geinoz n'avoit pas oublié les amis qu'il s'étoit fait à Paris: tous étoient gens de Lettres, zélés comme lui pour la gloire des Anciens. La comparaiſon qu'il faiſoit, ſans le vouloir, de leurs entretiens avec ceux auxquels il étoit réduit à Bulle, ajoûtoit à ſes chagrins par le ſouvenir amer d'un plaiſir qui n'eſt plus: il n'avoit pas même la reſſource d'une correſpondance littéraire.

Dans la crainte que ce commerce n'augmentât le dégoût qu'il avoit pour le ſéjour de la Suiſſe, ſa famille avoit rompu toute communication entre eux. Son père interceptoit toutes

les

les lettres qui lui étoient adreſſées de Paris; & ſans un billet que lui remit une main ſûre de la part d'un de ſes anciens amis de qui nous tenons le fait, il auroit pû ſe croire oublié de ceux même qui le plaignoient le plus ſincèrement.

Ce billet lui fit prendre le parti de revenir en France. La mort de ſa mère, le ſecond mariage de ſon père, des chagrins domeſtiques de toute eſpèce l'affermirent dans ſa réſolution, dont il ne fit point myſtère. Cette nouvelle répandit la triſteſſe dans Bulle & dans tout le Chapitre; le regret éclata par des démonſtrations générales. Nous ne devons pas ſupprimer ce trait qui fait ſi bien l'éloge de ſon caractère: c'eſt un de ces hommages ſinguliers que la voix publique rend quelquefois au mérite; & de plus, c'eſt un exemple qui montre que l'amour propre, pour s'attacher à ce qu'il poſsède, n'a pas toûjours beſoin d'en connoître tout le prix. On l'eſtimoit dans ſa patrie comme on priſe dans une ville quelque monument ſingulier dont elle ne jouit pas, mais dont elle ſe pare aux yeux des Étrangers. On réitéra près de lui les plus vives inſtances: le Corps de ville lui fit une députation dans les formes; tous les reſſorts qui pouvoient l'ébranler furent mis en œuvre, mais inutilement. Le deſſein en étoit pris; & quoique citoyen, quoique parent, quoiqu'ami tendre, quoique touché de la douleur de ſa famille, il prit la route de Paris, où il ſe revit enfin au commencement de 1730.

La réſignation du bénéfice avoit été le préliminaire du départ. L'amour des Lettres & de la liberté le fit renoncer ſans peine à cet établiſſement, qu'il ne remplaçoit néanmoins alors que par des eſpérances incertaines. Mais il fuyoit des chagrins; il alloit au devant de plaiſirs ſûrs, dont la ſource inépuiſable étoit dans un goût long-temps combattu. Cet ami, dont la lettre avoit hâté ſa fuite, le reçut au collége de Reims; & le rapport de leurs études reſſerra bien-tôt leur union. Ils paſsèrent enſemble près de deux ans, pendant leſquels il donna une partie de ſon loiſir à la langue allemande qu'il avoit preſque oubliée. Cette connoiſſance lui devenoit eſſentielle pour une place d'Aumônier, à laquelle il aſpiroit, dans le régiment

des Gardes-Suiſſes, & qu'il obtint en 1732 par le crédit de M. de Surbeck, alors Capitaine de la compagnie générale.

Cette compagnie forme, en quelque ſorte, un corps à part. Indépendante du régiment pour la juſtice tant civile que militaire, elle a ſon État-major, ſon Grand-juge, ſon Interprète, ſon Aumônier; & cette dernière place, qui ne peut être remplie que par un Prêtre de la nation, convenoit parfaitement à M. l'abbé Geinoz. Avec beaucoup de courage, il avoit cette ſenſibilité qui donne de l'ame au diſcours, cette expreſſion vive, pathétique & facile qui touche les cœurs, qui les ébranle & les entraîne. Auſſi l'eſtime qu'il s'eſt acquiſe dans cet emploi en a-t-elle augmenté la conſidération. Plein de religion & d'humanité, vertueux, bienfaiſant, il honoroit ſon état, parce qu'il s'en croyoit honoré, qu'il le reſpectoit & qu'il en eut toûjours les mœurs. Il fut cher aux Soldats; il les chériſſoit: hommes & chrétiens, guerriers & compatriotes, ils avoient plus d'un droit ſur un cœur tel que le ſien.

Quoique les honoraires attachés à ſes fonctions ne fuſſent pas conſidérables, il ſe trouva riche: on l'eſt aiſément quand on ſait ſe borner. Il ne deſiroit, pour être heureux, qu'une occaſion de prouver ſa reconnoiſſance à ſon bienfaiteur; le moyen s'en offrit peu de temps après. M. de Surbeck avoit un fils qui donnoit dès-lors de grandes eſpérances: M. l'abbé Geinoz ſe chargea de diriger ſes études, & le fit avec ce zèle qu'inſpire l'attachement le plus tendre & que ſoûtient le plaiſir du ſuccès.

Cette occupation ne l'empêcha de cultiver ni les Lettres ni ſes amis. Ceux qu'il avoit dans l'Académie l'exhortèrent à s'y préſenter en 1735, lorſque la mort de M. l'abbé de Vertot y fit vaquer une place. Elle lui fut accordée par des ſuffrages preſque unanimes: ſa réputation l'avoit annoncé depuis long-temps; & il ne tarda pas à la juſtifier par ſes écrits & ſon aſſiduité.

Un des premiers ouvrages qu'il nous donna fut un long Mémoire ſur les difficultés qui ſe rencontrent dans l'étude des Médailles, ſur l'abus qu'on en peut faire & ſur les avantages qu'en tire un eſprit juſte & ſolide. Les principes

BIBLIOTECA UNIVERSITARIA SEVILLA

qu'il établit ſont ſimples, généraux, fertiles en applications tirées des médailles mêmes. Il les avoit étudiées, non ſeulement dans les recueils imprimés, mais encore dans de riches cabinets que ſes liaiſons avec M. de Surbeck l'avoient mis à portée d'examiner avec ſoin. C'étoient ceux de M. de Surbeck lui-même & de M. l'abbé de Rothelin; collections très-nombreuſes, principalement la ſeconde, qui paſſoit dès-lors pour une des plus belles de l'Europe. Il étoit difficile d'en connoître le poſſeſſeur ſans l'aimer; & l'on ſe défend mal contre les goûts de ceux qu'on aime, ſur-tout quand l'objet en eſt utile, curieux, intéreſſant par lui-même & par ſes liaiſons plus ou moins directes avec d'autres objets. Celle que les médailles ont avec l'hiſtoire, auroit, indépendamment de tout motif étranger, ſuffi pour inſpirer à M. l'abbé Geinoz le deſir de s'initier dans leur connoiſſance. Elles attachèrent quelque temps ſes regards; mais elles ne les fixèrent pas. L'Hiſtoire grecque avoit été juſqu'alors & continua toûjours d'être le but principal de ſes méditations & de ſes recherches.

Il en eſt peu qui méritent autant d'occuper le loiſir d'un homme d'eſprit. Dans le tableau d'un petit nombre de ſiècles, elle raſſemble tout ce qui ſe trouve épars dans l'hiſtoire de tous les peuples & de tous les temps. Faits mémorables, victoires éclatantes, révolutions ſubites ou préparées par une longue chaîne de cauſes & de reſſorts, mélanges ſinguliers de vices & de vertus, tout s'y réunit pour l'agrément & l'inſtruction des lecteurs. Le légiſlateur y trouve des modèles, le citoyen des leçons, le guerrier des exemples, l'homme d'État des principes. Enviſagée comme l'aſſemblage de pluſieurs républiques indépendantes, mais plus ou moins unies, l'ancienne Grèce offre un ſpectacle peu différent de celui que donnent à préſent l'Europe en général & l'Allemagne en particulier. Les liens qu'ont employés les négociateurs modernes, pour aſſurer à ces vaſtes corps une conſiſtance ſolide, malgré la fermentation de leurs parties, ils les ont empruntés des villes Grecques. On retrouve dans les motifs des ligues qui partageoient la Grèce en deux factions rivales, ce fameux ſyſtème

de l'Équilibre, cette balance dont le maintien eſt le grand-œuvre de la Politique, & feroit la gloire d'un Souverain modéré. Sous un autre point de vûe, le ſpectacle n'eſt pas moins intéreſſant. La naiſſance & le progrès des arts, les détails des opinions religieuſes & philoſophiques, les mœurs, les caractères des différens peuples de la Grèce, auſſi variés que leurs dialectes, préſentent l'eſprit humain dans tous ſes âges, dans tous ſes états, & l'homme ſous toutes ſes faces. En un mot cette hiſtoire eſt un excellent abrégé de toutes les hiſtoires; & ce qui achève de lui donner un prix réel, c'eſt que les ſources où nous la puiſons, ſont en même temps celles du goût.

A ces attraits généraux, qui déterminent en ſa faveur une partie des gens de Lettres, elle en joignoit un particulier pour M. l'abbé Geinoz. Né Républicain, il prenoit une ſorte d'intérêt perſonnel à l'hiſtoire d'une nation libre comme la ſienne. En comparant la forme de ces anciennes Cités à celle du corps Helvétique, il jugeoit avec plaiſir que le plan adopté par ſes ancêtres, auroit eu Lycurgue ou Solon pour auteurs, ſi Lycurgue & Solon euſſent été placés dans les mêmes circonſtances que les légiſlateurs de ſa patrie. L'exemple de ces corps nombreux de troupes Grecques, qu'il voyoit à la ſolde des Étrangers, autoriſoit à ſes yeux l'uſage obſervé conſtamment par ſa Nation. Il y remarquoit même une différence qui tourne à l'avantage des ſiens. C'eſt que les Grecs s'y déterminoient ſouvent par jalouſie les uns contre les autres, & toûjours contre leurs véritables intérêts; au lieu que les Suiſſes, en ce point, ſuivent une politique auſſi déliée que profonde, dont l'effet eſt de leur entretenir, aux dépens de l'Étranger, une milice nombreuſe & redoutable, de conſerver parmi eux, au ſein de la paix, l'eſprit & la diſcipline militaire, de concourir avec leur ſituation à la défenſe de leurs États, en y intéreſſant les Princes voiſins, d'ouvrir enfin hors de leurs pays de brillantes carrières à ceux de leurs citoyens dont les talens, faute de prendre l'eſſor, pourroient alarmer la liberté commune, & lui rendre néceſſaire l'*oſtraciſme* des Athéniens.

Cette loi ſi long-temps regardée par un peuple jaloux, comme le garant de l'indépendance réciproque & de l'égalité des citoyens, étoit trop bizarre; elle caractériſoit trop le génie capricieux de ces injuſtes Républicains, pour échapper aux réflexions de M. l'abbé Geinoz. Il en a fait le ſujet d'un Mémoire dans lequel il remonte à l'origine de cette procédure ſinguliere, il en fixe l'époque, en décrit la forme, en examine les motifs, les avantages & les abus. Il s'étend ſur l'exil de Thémiſtocle, d'Ariſtide & des autres grands hommes condamnés à ce banniſſement honorable, la ſeule marque d'eſtime que la pluſpart des héros d'Athènes aient reçûe de leur ingrate patrie. Ce morceau bien écrit & bien penſé ſe trouve dans le douzième volume de nos Mémoires.

M. l'abbé Geinoz avoit d'abord eu deſſein de s'exercer ainſi ſur des ſujets iſolés qu'il eût approfondis avec ſoin. Mais il comprit bien-tôt par ſon expérience, qu'il tireroit peu de fruit de ſes études, s'il ne les aſſujétiſſoit à quelque plan méthodique, & que le moyen de les rendre plus utiles à l'Académie étoit d'embraſſer un grand objet, & de le ſuivre dans toutes ſes branches. Dans cette vûe, par le conſeil d'un de ſes amis, il entreprit une nouvelle édition d'Hérodote. Le projet étoit digne d'un amateur de l'Hiſtoire. Nous ne poſſédons pas encore dans toute ſon intégrité ce précieux monument de l'ancienne Grèce, malgré les ſoins d'Henri Étienne, de Thomas Gale & de Jacques Gronovius. D'ailleurs la chronologie de cet auteur, ſa géographie, ſes recherches ſur l'origine des anciens peuples de l'Aſie & de l'Europe, pouvoient fournir pluſieurs ſujets de diſſertations intéreſſantes.

En conſéquence M. l'abbé Geinoz commença par revoir juſqu'à trois fois le texte d'Hérodote ſur tous les manuſcrits de cet hiſtorien, conſervés dans la Bibliothèque du Roi: préliminaire eſſentiel à quiconque entreprend l'édition d'un auteur ancien. Dans le nombre de ces manuſcrits, le haſard en fit trouver un que perſonne n'avoit conſulté juſqu'alors. Il paroît être de la fin du XIIIe ſiècle; mais quoique plus moderne, il eſt beaucoup plus correct que les autres, ſans excepter

même celui de Florence, ſi vanté par Gronovius, & que ce Savant a pris pour texte de ſon édition de 1716.

Après avoir recueilli toutes les variantes, M. l'abbé Geinoz s'attacha ſoigneuſement à la critique du texte pour en fixer la véritable leçon. Nous vîmes en 1738 le fruit de ſon travail dans un long Mémoire, où il nous propoſa grand nombre de corrections néceſſaires, & de reſtitutions heureuſes, qu'il devoit les unes aux manuſcrits, les autres à la ſagacité de ſa critique. Le ſuccès redoubloit ſon ardeur: mais il ne devoit pas arriver juſqu'au terme; trop d'obſtacles l'en ont empêché.

Le premier fut un voyage en Allemagne, qu'il fit dès l'année ſuivante, avec ſon jeune Élève, que M. de Surbeck crut devoir envoyer ſur les lieux pour en apprendre la langue, dont la connoiſſance, utile à tous les Militaires, eſt eſſentielle à ceux de cette nation. Après avoir parcouru les bords du Rhin, ils s'arrêtèrent quelques mois à Heidelberg. La Bibliothèque de cette ville poſsède quelques manuſcrits d'auteurs anciens, qui n'échappèrent pas à la curioſité de notre voyageur. De-là ils paſsèrent en Suiſſe; & M. l'abbé Geinoz, à qui les fertiles vallons de Tempé n'avoient pas fait oublier ſa patrie, ſaiſit cette occaſion de la revoir encore. Il fut à Bulle: mais les malheurs domeſtiques auxquels il s'étoit ſouſtrait par la fuite, s'étoient accrûs pendant ſon abſence; & la douleur d'en être le témoin inutile hâta ſes adieux, qui furent les derniers. Il revint ici ſe rendre à ſon travail ſur Hérodote. Cet intervalle de liberté produiſit deux Mémoires, dont l'un contenoit de nouvelles corrections du texte de l'hiſtorien, & l'autre, des recherches ſur l'origine & les migrations des Pélaſges ou des plus anciens habitans de la Grèce.

La trève ne fut pas longue. En 1742 il ſuivit en Flandre le régiment des Gardes-Suiſſes. L'année ſuivante, M. le Chancelier Dagueſſeau, qui prenoit un vif intérêt au Journal des Savans, voulut l'attacher à ce travail: il ſe chargea d'une partie de l'ouvrage, auquel il a contribué preſque juſqu'à ſa mort, avec une exactitude qui peut ſervir de modèle. La

campagne de 1745 lui fit encore revoir la Flandre. Il s'eſt trouvé à tous les ſiéges, à toutes les actions où le régiment des Gardes-Suiſſes eut part; & nous pouvons dire de lui, dans le ſens où nous le dirions d'un guerrier, qu'il étoit à la bataille de Fontenoi. Son courage lui fit partager les périls de cette journée mémorable; & les preuves éclatantes qu'il y donna, comme par-tout ailleurs, d'un zèle intrépide dans l'exercice de ſes fonctions, lui méritèrent l'eſtime de ſon Corps & l'amitié des principaux Officiers. C'eſt à leurs témoignages qu'il a dû, l'année dernière, une penſion ſur un Bénéfice, que M. le prince de Dombes ſe chargea de demander pour lui à titre de récompenſe.

De retour en 1746, il ſe hâta de reprendre ſes travaux ſur Hérodote, que tant de délais forcés lui rendoient encore plus cher. Cet auteur faiſoit ſes délices. Il admiroit la pureté de ſon ſtyle, l'étendue de ſes connoiſſances, l'art & la chaleur de ſa narration; & telle étoit à ſes yeux la beauté de cet ouvrage, qu'il ne pouvoit l'entendre ni critiquer, ni même louer foiblement, ſans ſouffrir une ſorte de peine que ſa franchiſe trahiſſoit quelquefois, malgré la douceur de ſon caractère. Il comptoit moins d'Ariſtarques que de Zoïles parmi les cenſeurs anciens & modernes d'Hérodote; il les regardoit tous comme des conjurés unis enſemble, les uns par la jalouſie, les autres par la prévention ou l'ignorance; & dont il ſeroit facile de diſſiper la ligue, quoiqu'ils euſſent Plutarque à leur tête. Répondre à cet écrivain célèbre, c'étoit à la fois fermer la bouche à tous ceux que ſon nom décide, & juſtifier Hérodote ſur les principaux chefs d'accuſation qui lui ſoient intentés. En effet, Plutarque l'accuſe de malignité, de mauvaiſe foi, de menſonge, de baſſe jalouſie, d'adulation plus baſſe encore. Des Critiques plus modérés lui reprochent de ne chercher qu'à plaire, d'aimer le merveilleux, d'adopter ſans critique des fables qu'il débite ſans ordre. Ils parlent de ſon hiſtoire comme d'un roman agréable, où quelques faits ſe perdent dans un labyrinthe de fictions.

M. l'abbé Geinoz s'eſt déclaré le défenſeur d'Hérodote ſur

chacun de ces articles; & cette apologie devient entre ſes mains un éloge parfait de ſon auteur. Dans trois Mémoires qu'il nous a lûs ſur ce ſujet, & qui devoient être ſuivis de pluſieurs autres, il diſcute les raiſons de Plutarque ſans les affoiblir, & les détruit ſans les éluder. Il nous montre Hérodote ſous le plus beau point de vûe. Hiſtorien fidèle, Savant profond, Critique judicieux, Philoſophe éclairé, Citoyen zélé pour la gloire de ſa patrie, il n'a rien avancé qu'il ne le crût, & n'a rien cru qu'il ne l'eût examiné. Son Apologiſte découvre dans ſes écrits un ſyſtème complet de morale: il en expoſe les principes, en prouve la liaiſon avec les faits, & s'attache à montrer combien ce ſyſtème influe ſur le plan ſuivi par Hérodote dans la compoſition de ſon ouvrage. Ce plan, méconnu par preſque tous ſes lecteurs, eſt aux yeux de M. l'abbé Geinoz un chef-d'œuvre de l'art. Il y voit un enchaînement, une méthode, une ordonnance qui fait de ce cahos apparent un tout, dont les parties s'aſſortiſſent & s'éclairent par leur accord. C'eſt une eſpèce de poëme hiſtorique, dont le deſſein eſt pris ſur ceux des poëmes d'Homère: c'eſt ce qu'il entreprend d'établir par une comparaiſon détaillée qu'il en fait avec l'Iliade, & ſur-tout avec l'Odyſſée. Cette apologie, dont le commencement eſt inſéré dans les volumes que nous ſommes ſur le point de donner au Public, mérite d'être lûe & méditée. Elle nous a paru compoſée avec adreſſe, pleine de vûes fines & de réflexions ſolides; il y règne cette chaleur pathétique que l'intérêt répand ſur tous les ouvrages où le cœur a quelque part. Nous croyons que le nouveau ſyſtème ſur le plan d'Hérodote aura des partiſans; & que les Lecteurs qu'il ne perſuadera pas, conviendront au moins qu'on peut le ſoûtenir, que l'idée en eſt ingénieuſe, & que c'eſt le ſeul moyen de juſtifier le deſordre apparent ou réel de cet écrivain *(a)*.

M. l'abbé Geinoz ſe propoſoit encore d'établir la certitude

(a) Depuis la lecture de cet Éloge, les trois Mémoires contenant l'apologie d'Hérodote ont paru ſucceſſivement, dans les volumes XIX, XXI & XXIII de notre recueil.

d'un

d'un grand nombre de faits & de détails ſur l'Hiſtoire naturelle, conteſtés par les Critiques d'Hérodote, & que l'expérience ou les découvertes des voyageurs modernes ont depuis vérifiés; mais il n'en a pas eu le temps. Au mois d'avril 1751, nous le crumes à la veille de nous être enlevé par une de ces péripneumonies bien caractériſées, que les plus habiles Médecins de l'antiquité traitoient de rébelle à tous les ſecrets de leur art. Le danger fut opiniâtre; & M. l'abbé Geinoz échappa de cette maladie ſans recouvrer la ſanté. Son eſtomac s'affoiblit au point qu'il ne digéroit plus qu'avec des douleurs exceſſives. Elles étoient redoublées de temps en temps par celles d'une ſciatique, dont il avoit reſſenti dès 1735 les premières atteintes, pendant leſquelles il eut l'imprudence de ſe livrer aux remèdes d'un charlatan qui le mit en danger de périr par des fumigations de karabé.

Au milieu de toutes ces ſouffrances, il ne perdoit point de vûe le projet de ſon édition. Il nous lut encore au mois de novembre dernier, des recherches critiques ſur un paſſage obſcur d'Hérodote; & dans le mois ſuivant, il commença une traduction latine de cet hiſtorien. Mais à peine avoit-il traduit la moitié du premier livre, qu'il fut attaqué d'une fièvre maligne, dont il mourut au vingt-cinquième jour, le 23 mai dernier, laiſſant les matériaux d'un ouvrage que quelques années de plus l'auroient mis en état de finir, & qui manque à la république des Lettres.

Les larmes ſincères que ſa mort a fait répandre à tous ſes amis, honorent plus ſa mémoire que n'auroient fait les monumens de ſes travaux qu'il eût laiſſés, s'il avoit vécu plus long-temps & plus à lui. De fréquentes maladies & des diſtractions preſques continuelles l'ont arrêté dans ſa carrière: mais l'Académie, ſouvent à portée de le juger dans les aſſemblées particulières où les occaſions de ſe montrer ne lui manquoient pas, regrettera long-temps ſes lumières & ſon goût. Né reconnoiſſant, vrai, ſenſible à l'amitié, il portoit dans le commerce du monde cette gaieté douce qui naît de la ſageſſe des deſirs. Sa politeſſe ſimple & ſans art étoit l'expreſſion

naïve de la bonté de ſon cœur. Il donnoit ſans exiger de retour ; & malgré la médiocrité de ſa fortune, les ſiens ont ſouvent reçû des preuves réelles de ſon ſouvenir. Ses connoiſſances étoient extrêmement variées, ſans être ſuperficielles. Profond dans les antiquités Grecques & Romaines, initié dans celles des Hébreux, dont la langue lui fut toûjours familière, il étoit très-verſé dans l'Hiſtoire & la Littérature moderne. Il ſavoit parfaitement l'Italien ; & quoiqu'à proprement parler le François & l'Allemand lui fuſſent étrangers, il écrivoit bien dans ces deux langues. Les extraits qu'il a long-temps fournis au Journal ſur toutes ſortes de matières, ne prouvent pas moins l'étendue de ſon érudition que la juſteſſe de ſa critique ; & c'eſt à ce mérite qu'il a dû la conſidération diſtinguée dont l'honoroit feu M. le Chancelier, ſi bon juge des hommes & des talens. L'eſtime de ce grand Magiſtrat, ſupérieure à tous nos éloges, eſt le dernier trait par lequel nous finirons celui de M. l'abbé Geinoz.

ÉLOGE
DE M. DE BOZE.

Assemblée publique du 13 Novemb. 1753.

CLAUDE GROS DE BOZE, Intendant des Deviſes & Inſcriptions des Édifices royaux, Tréſorier de France au Bureau des finances de la généralité de Lyon, Garde des Médailles du Cabinet du Roi, l'un des Quarante de l'Académie Françoiſe, Penſionnaire & Secrétaire perpétuel de l'Académie des Belles-Lettres, naquit à Lyon le 28 janvier 1680. Il étoit fils de Jacques Gros & de Marie de Boze, iſſus l'un & l'autre de familles eſtimées dans l'ancienne bourgeoiſie. Un oncle maternel, Tréſorier de France, lui fit prendre ſon nom en lui deſtinant dès-lors ſa charge & tous ſes biens, dont il l'a depuis nommé l'unique héritier par ſon teſtament.

La jeuneſſe de M. de Boze fournit quelques traits qu'on n'oublieroit pas dans un Éloge moins rempli que le ſien; entre autres, des actes de Philoſophie, qu'à peine âgé de quinze ans il ſoûtint au collège de la Trinité de Lyon, avec un éclat qui juſqu'alors avoit eu peu d'exemples. Mais la réputation qu'il a laiſſée rend inutile un détail que l'étendue de notre ſujet nous interdit. Quand un Savant s'eſt diſtingué par le mérite de ſes ouvrages; quand on l'a vû, zélé pour la gloire des Lettres, les aimer avec ardeur, s'y livrer ſans réſerve, préférer à tout cet état noble, indépendant & borné, en ſoûtenir la dignité par la décence de ſes mœurs; & toûjours ſemblable à lui-même, dans le cours d'une vie tranquille & laborieuſe, faire autant chérir ſes vertus qu'eſtimer ſes talens, on ne ſonge pas à demander s'il a brillé dans ſes études, ſi ſon eſprit & ſon caractère ſe ſont développés dès l'âge le plus tendre: on le ſuppoſe; on juge de ſes premiers pas par ce qu'on ſait des autres; & c'eſt un préjugé raiſonnable qui trouve

ici ſon application la plus juſte. Les progrès de M. de Boze comblèrent les eſpérances & les vœux de ſa famille. Né pour réuſſir dans pluſieurs genres de Littérature, en même temps qu'il devoit exceller dans un genre particulier, il étoit entraîné vers l'étude par cet inſtinct rapide & déciſif, qui décèle les vûes que la Nature a ſur nous; & ce qu'il n'avoit ſuivi d'abord que comme un attrait, ne tarda pas à devenir un goût, lorſqu'éclairé par la réflexion, il ſe ſentit capable de choiſir.

Avec un jugement ſolide & des idées nettes, il avoit l'imagination vive, l'expreſſion facile : le travail ne lui coûtoit que les efforts néceſſaires pour lui faire mieux goûter le ſuccès; & la lecture aſſidue des auteurs anciens les plus eſtimés, ouvrit bien-tôt à ſa curioſité ces ſources inépuiſables d'inſtruction & de plaiſir. Les Hiſtoriens l'intéreſſoient par l'importance & la variété des évènemens dont ils nous ont tranſmis la mémoire: les Orateurs & les Poëtes échauffoient ſon génie, formoient ſon ſtyle, l'accoûtumoient à ſentir, à penſer, lui préſentoient de belles images qu'il a ſû dans la ſuite ſe rendre propres, en ſe les rendant alors familières.

Ses parens l'envoyèrent à Paris terminer ſon cours d'études par celle de la Juriſprudence : il s'y diſtingua, comme dans les autres, par une application qu'il étoit incapable de refuſer à tout objet utile. Mais elle ne l'empêcha pas de conſacrer aux Lettres la plus grande partie de ſon loiſir. Il eut le bonheur d'être admis dans quelques ſociétés choiſies, dont le ſavoir & le mérite étoient le lien. En cultivant ſon eſprit par l'étude, il l'exerçoit par la compoſition, & s'attachoit à l'Hiſtoire, ſans perdre de vûe l'Éloquence & la Poëſie. Auſſi, quand il reparut à Lyon, où ſa réputation naiſſante avoit précédé ſon retour, on l'y regarda comme ſi fort au deſſus de ſon âge, qu'on ne balança pas à s'adreſſer à lui pour la harangue ſolennelle qui ſe prononce tous les ans à l'Hôtel de ville, le 21 décembre, en préſence de toutes les Compagnies & des perſonnes du premier rang. M. de Boze s'en chargea, fut applaudi, & meritoit de l'être. Son diſcours a

des beautés; & les défauts en appartiennent plus à l'âge de l'Orateur qu'à ſon eſprit : ils ſont de l'eſpèce de ceux dans leſquels on tombe preſque toûjours à dix-neuf ans, quand on doit bien écrire à trente.

Après avoir ſaiſi cette occaſion d'offrir à ſa patrie les prémices de ſes talens, M. de Boze revint s'établir à Paris, où les gens de Lettres ont l'avantage de trouver, avec de puiſſans motifs d'émulation, tous les ſecours néceſſaires à leurs progrès, des livres, des amis, des modèles & des rivaux. Les premiers fruits de ſes recherches y parurent en 1702. Ce fut un Traité ſur le *Jubilé des Juifs ;* ouvrage compoſé méthodiquement, & bien écrit : on peut le regarder comme un commentaire curieux du XXVe chapitre du Lévitique.

Cependant d'autres objets plus propres au genre de ſon eſprit l'occupoient alors, & commençoient à le fixer. Lyon, colonie Romaine, eſt pour les Antiquités un champ fertile, où les découvertes ſont aſſez fréquentes. Ces débris intéreſſans s'étoient emparés des premiers regards de M. de Boze; & leur aſpect lui avoit inſpiré, dès ſa jeuneſſe, le goût d'une étude liée néceſſairement à celle de l'Hiſtoire. Mais c'eſt à Paris ſur-tout qu'il ſentit ſe fortifier en lui ce goût noble & vif, qui ſe change toûjours en paſſion dans les vrais amateurs.

La liſte en étoit nombreuſe alors, & compoſée de noms illuſtres dans la Littérature & dans l'État. On étudioit les médailles; on ſe diſputoit l'honneur ou le plaiſir d'en réſoudre les problèmes. Le Chronologiſte, le Grammairien, le Géographe, le Savant curieux des uſages & des arts anciens, y cherchoient des lumières & s'applaudiſſoient de leurs découvertes. M. Vaillant, M. Oudinet, le P. Hardouin vivoient : des Magiſtrats dont le mérite perſonnel auroit ſuffi pour accréditer un goût moins en vogue, avoient formé de belles ſuites, que chaque jour voyoit s'accroître par leurs ſoins. Le Cabinet du Roi commençoit à devenir le premier de l'Europe; & Louis XIV, comme autrefois Auguſte, aimoit à contempler l'Antiquité dans ces reſtes précieux, raſſemblés par ſes ordres de l'Italie, de la Grèce & des extrémités de l'Orient.

Tout ſe réuniſſoit pour animer de plus en plus un jeune homme plein d'ardeur & de ſagacité. La ſeule vûe des médailles de M. Foucault, Conſeiller d'État, fit ſur ſon ame l'impreſſion la plus vive. Elle le remplit d'un enthouſiaſme qui s'exprima ſur le champ par un diſtique latin, que le poſſeſſeur du Cabinet trouva bon, & qui l'eſt en effet. Malgré la différence de l'âge, leur liaiſon, fondée d'abord ſur une conformité de goût qui rapproche les âges & les rangs, bien-tôt cimentée par l'eſtime, devint en peu de temps une amitié tendre & ſolide, dont l'un & l'autre ont recueilli le fruit. Elle fit, pendant les dernières années de M. Foucault, *la douceur de ſa vie*, comme il le dit en propres termes dans ſon teſtament, & contribua beaucoup à la conſidération ſingulière dont M. de Boze a joui dès ſon début dans le monde. Elle le mit, à vingt-deux ans, en relation avec les principaux Antiquaires de France, c'eſt-à-dire avec l'élite de ceux de l'Europe; & ce qui dut le flatter infiniment, elle lui valut dans la ſuite l'honneur d'être admis à la Cour de S. A. R. Madame, qui ſe connoiſſoit en vertus comme en talens. La confiance que cette Princeſſe avoit en M. Foucault, chef de ſon Conſeil, réjaillit ſur M. de Boze; il eut part à ſes bontés: elle s'intéreſſa vivement pour lui dans des occaſions importantes; & pluſieurs lettres qu'elle lui écrivit de ſa main, ſont encore aujourd'hui des témoignages précieux de l'eſtime dont elle l'honoroit.

M. de Boze avoit de fréquentes conférences avec le Père Hardouin. Ce Savant, auſſi reſpectable par la ſimplicité de ſes mœurs, que fameux par l'abus qu'il a fait d'une immenſe érudition, ſe plaiſoit à lui communiquer ſans réſerve ſes découvertes & ſes erreurs: mélange ſéduiſant par l'adreſſe avec laquelle il préſentoit ſon ſyſtème; mais le diſcernement du jeune Antiquaire le mettoit à l'abri de la ſéduction. En échange M. de Boze lui propoſoit ſes propres ſentimens, que le P. Hardouin adoptoit quelquefois, & que même il publioit ſous ſon nom, moins pour en dérober la gloire à l'auteur, que parce qu'il croyoit, par-là, leur donner plus de poids. Telle eſt l'opinion ſur les *Médailles reſtituées*, dont le P. Jobert a parlé dans ſon ouvrage.

M. de Boze voulut auſſi ſe former un Cabinet; & parfaitement inſtruit de ce qui manquoit à tous ceux qu'il avoit vûs, il s'ouvrit une carrière toute nouvelle. Deux branches de l'étude des Médailles étoient encore aſſez généralement négligées. La première étoit celle des rois Grecs; c'eſt ainſi qu'on appelle la ſuite des ſouverains de Macédoine, d'Égypte, de Syrie, & des autres États formés des débris de l'empire d'Alexandre. La ſeconde étoit celle des villes : ce ſont des Médailles qui ſans offrir le nom ni la tête d'aucun Prince, préſentent le ſymbole ou le nom de quelque ville, & dont la pluſpart ont été frappées par des villes Grecques, avant qu'elles euſſent ſubi le joug des Romains. Au commencement de ce ſiècle, les curieux ne s'attachoient guère à ces ſortes de médailles; ils plaçoient comme des hors-d'œuvre celles que le haſard leur faiſoit rencontrer. Ce ne fut qu'avec des peines infinies que M. Vaillant le père en raſſembla quelques-unes éparſes dans les différens Cabinets, pour compoſer ſon hiſtoire métallique des Séleucides, celle des Ptolémées, celles enfin des autres dynaſties qu'on a publiées après ſa mort. Mais quoique cet habile Antiquaire eût par-là fait ſentir le mérite de ces monumens, ſon exemple n'auroit peut-être pas été de long-temps ſuivi, ſi M. de Boze n'avoit conçu le projet d'une réunion difficile alors. Il l'exécuta, & pour les médailles des Rois & pour celles des villes, dont il parvint avec le temps à raſſembler un nombre prodigieux. Il en forma des claſſes & comme autant de chaînes chronologiques, avec une intelligence à laquelle l'auteur de la *Science des Médailles* rend témoignage, en y joignant l'éloge de M. de Boze, tel que le faiſoit dès-lors la voix publique.

L'étude des Médailles conduit à celle des Inſcriptions, des Pierres gravées, des Antiques, en un mot de tout ce qui nous reſte des ruines de la Grèce & de l'empire Romain. Ces monumens s'éclairent & ſe ſuppléent: ce ſont les eſpèces du même genre. M. de Boze les embraſſa toutes : on s'en aperçoit dans ſes différentes Diſſertations, où le Lecteur attentif verra ſes progrès ſenſiblement marqués.

La première parut en 1704, ſous la forme d'une lettre adreſſée au P. Chamillard : elle roule ſur une médaille de Gallien. L'année ſuivante eſt l'époque de celles qu'il a compoſées ſur la déeſſe Salus, ſur le Janus des Anciens, & ſur les Sacrifices connus ſous le nom de *Tauroboles*. Une érudition agréable & variée règne dans ces écrits. L'auteur s'y montre déjà Critique, Grammairien, Antiquaire habile : ſes explications ingénieuſes, ſans être forcées, ont la ſimplicité qui caractériſe toûjours le vrai, ou la fineſſe qui le relève quelquefois. Il fit la dernière pour éclaircir un monument découvert depuis quelques mois à Lyon, & l'accompagna d'une eſtampe où ſont repréſentés tous les détails d'un Taurobole. Le deſſein de l'eſtampe eſt de lui, comme il a ſoin d'en prévenir: elle rend l'idée qu'il ſe formoit de cette bizarre cérémonie; mais elle la rend ſi bien dans le goût de l'antique; le coſtume y eſt ſi ſavamment obſervé, que des connoiſſeurs pourroient la prendre pour une copie de quelque bas-relief.

C'eſt pendant le cours de la même année 1705, que M. de Boze entra dans l'Académie ſous le titre d'Élève; mais il ne fit que paſſer dans cette claſſe. On le nomma, dès 1706, Aſſocié, Penſionnaire & Secrétaire perpétuel, à la place de M. l'abbé Tallemant que ſon âge obligeoit à ſe démettre de cet emploi, devenu plus important & plus difficile, depuis que le reſſort de la Compagnie, borné dans l'origine à la compoſition des médailles & à l'étude des monumens, venoit de s'étendre au point d'embraſſer toutes les parties de la Littérature & toutes les branches de l'Hiſtoire.

Pour donner une juſte idée du ſuccès avec lequel M. de Boze a rempli les fonctions de ſa place, il faudroit comparer ce qu'étoit alors l'Académie des Belles-Lettres, avec ce qu'elle eſt aujourd'hui. Foible encore dans ces temps voiſins de ſon enfance, ſujette à toutes les viciſſitudes qui peuvent altérer la conſtitution des corps nouvellement formés, ou même les détruire, elle préludoit à ſes travaux par des eſſais. Si depuis une chaleur féconde & ſoûtenue a toûjours animé ſes efforts; ſi par la ſageſſe d'une adminiſtration régulière, elle a pris enfin

enfin la plus ſolide conſiſtance, c'eſt au zèle, c'eſt à la prudence, à l'attachement deſintéreſſé de M. de Boze, qu'elle doit en grande partie ces avantages. Perſuadé que de tous les établiſſemens faits par Louis XIV, elle étoit le ſeul qui pût maintenir en France, contre les atteintes réunies des Sciences abſtraites & du Bel-eſprit, ce goût pour les Études ſolides & pour la bonne Littérature, qui diſtingua toûjours le Royaume depuis la renaiſſance des Lettres, il n'épargna ni ſoins ni démarches pour aſſûrer ſon état & pour la rendre floriſſante. La correſpondance avec les Étrangers rouloit ſur lui ſeul : il étoit l'organe de l'Académie auprès des Miniſtres; & tandis que d'excellens Sujets, qu'il lui avoit acquis ou conſervés, s'occupoient de recherches aſſorties à leur goût particulier, il travailloit à les en faire jouir, en prenant de juſtes meſures pour publier leurs ouvrages. Avant lui, quoique les Académiciens ſe les communiquaſſent entre eux, l'Académie ne donnoit point de Mémoires. M. de Boze recueillit avec ſoin tous les morceaux lûs dans nos aſſemblées, les mit en ordre; & bien-tôt l'Académie fut en état de s'annoncer au Public, & de prendre avec l'Europe ſavante un engagement qu'elle a ſoûtenu. C'eſt en 1717 qu'elle donna ſes deux premiers tomes qui remontent preſqu'à l'époque de ſon renouvellement. Les autres volumes ſe ſont toûjours ſuccédés depuis ſans lenteur & ſans interruption. Nous ne pouvons qu'indiquer tous ces faits : on les trouve en détail dans notre Hiſtoire compoſée par M. de Boze qui, malgré la briéveté qu'il s'eſt preſcrite, n'a rien omis d'eſſentiel, ſi ce n'eſt les ſervices qu'il nous a rendus. Sa préface expoſe le plan ſuivi dans la diſtribution des Mémoires, & préſente l'économie générale de ce tout immenſe qui tient un rang diſtingué parmi les meilleurs recueils de Littérature.

M. de Boze en a publié les quinze premiers tomes, où tout ce qui porte le nom d'*Hiſtoire* eſt ſon ouvrage; & par ce terme, nous entendons le récit des faits intéreſſans pour l'Académie, les Éloges des Membres qu'elle a perdus, & les extraits de toutes les diſſertations qu'on n'imprime pas en

entier. Ce nombre prodigieux d'articles, dont le ſtyle eſt uniforme, malgré la diverſité des ſujets, annonce le talent qu'il avoit de ſe plier aſſez aux idées d'autrui, pour ſe les aſſujétir, & pour s'en rendre l'expreſſion propre, ſans ſe les approprier elles-mêmes. A l'égard des Éloges qu'il a compoſés, l'élégance, la préciſion, la vérité les caractériſent. Simples & naturels, ſemés de penſées judicieuſes & de termes réfléchis, ils offrent des détails intéreſſans, fournis par les ſujets mêmes, ou que l'auteur en a ſû rapprocher. C'eſt un morceau précieux pour l'hiſtoire littéraire de notre ſiècle.

Quoique la place de M. de Boze le déchargeât de la contribution particulière que les Statuts exigent des ſimples Académiciens, il ne s'en eſt jamais diſpenſé. Malgré les travaux & les diſtractions inſéparables de ſon état & de ſes autres devoirs, il ſe ménageoit encore aſſez de loiſir pour cultiver les premiers objets de ſes études. Perſonne n'a mieux que lui connu le prix du temps : il le prodiguoit aux autres, dès qu'ils lui donnoient occaſion d'employer pour eux ſes talens ou ſa plume; mais il en étoit avare pour lui-même. L'eſprit d'ordre qu'il étendoit à tout, influoit ſur la diſtribution de ſa journée; & c'eſt à cette ſage économie que nous devons pluſieurs Mémoires de lui, diſtribués dans nos différens volumes. Tels ſont, par exemple, ſa Diſſertation *ſur le Dieu Terme & ſur ſon culte chez les Romains;* ſes Réflexions *ſur un tombeau magnifique découvert dans les ruines d'Athènes,* & ſes Recherches *ſur les rois du Boſphore Cimmérien:* morceaux où brille l'érudition numiſmatique, avec toutes les connoiſſances qu'elle ſuppoſe. En les liſant, on regrette qu'il n'ait pû ſe livrer ſans partage à ſon goût pour les antiquités. Il l'a ſans doute auſſi regretté quelquefois: ſans doute il avoit des projets; ils naiſſent d'eux-mêmes dans les eſprits capables de les remplir. Et quelle entrepriſe n'auroit-il pas exécuté dans un genre auquel il étoit ſi propre, s'il eût réuni ſur un ſeul objet tout le temps & tout le travail qu'il a répandus ſur une multitude d'objets divers, & la pluſpart étrangers pour lui? Mais il ſe devoit à l'Académie: il en préféroit la gloire à ſa

réputation personnelle. L'amateur cédoit au citoyen; & si les véritables citoyens sont les héros dans les républiques littéraires, comme ils le sont dans les autres, c'est à notre reconnoissance à juger, par les sacrifices que M. de Boze nous a faits, du rang qu'il mérite dans notre estime.

La place de Sous-précepteur du Roi, qu'il ne voulut point, ou plutôt qu'il n'osa pas accepter en 1715, pourroit être mise au nombre de ces sacrifices, si sa modestie naturelle & la défiance de ses forces n'étoient entré pour beaucoup dans les motifs de son refus. Ni les offres, ni les efforts réitérés de M. l'Évêque de Fréjus & de M. le Maréchal de Villeroi ne purent vaincre sa résistance.

Ce fut au mois de novembre 1719, que la garde des Médailles & des Antiques du Roi, vacante par la mort de M. Simon, fut confiée à M. de Boze. Il crut devoir alors, par délicatesse, se priver des suites de Médailles qu'il avoit formées avec tant de peines & de succès: il les vendit au Maréchal d'Étrées, après la mort duquel il les a fait entrer au Cabinet du Roi. Elles en sont aujourd'hui l'un des principaux ornemens, aussi-bien que les médailles de grand bronze du Marquis de Beauveau, acquises depuis quelques années pour le Roi par M. le Comte d'Argenson. Ce dépôt, à présent si considérable, s'est accru presque du double entre les mains de M. de Boze: il n'a cessé, pendant trente-quatre ans, de l'enrichir par des augmentations successives que lui procuroient ses correspondances, soit dans l'intérieur du Royaume, soit avec les Étrangers. Quelques-unes de ces augmentations ne sont même dûes qu'à l'estime personnelle dont il jouissoit. Le célèbre M. Mead, premier Médecin du Roi d'Angleterre, lui a fait présent de plusieurs Médailles singulières, & que leur rareté rend précieuses, entre autres d'un *Allectus* en or, d'une *Hélène* du même métal, qu'on chercheroit en vain dans les autres Cabinets de France, & d'un *Carausius* en argent, dont le revers paroît représenter la femme de ce Prince: Médaille inconnue jusqu'à présent, & dont le sacrifice a dû coûter d'autant plus à M. Mead, que les antiquaires Anglois

recherchent avec une ſorte de paſſion les monumens de Carauſius. M. de Boze, auſſi deſintéreſſé que ſon ami, s'eſt montré digne de pareils dons, en ne les acceptant que pour les placer dans le Cabinet du Roi. L'accroiſſement produit par tant d'acquiſitions a rendu néceſſaires de nouveaux catalogues: il les commença lorſque les médailles furent tranſportées à Paris; & il a eu la ſatisfaction de les voir finis avant ſa mort. Ses ſoins n'étoient pas moindres pour la partie des Antiques. C'eſt ſur ſes repréſentations réitérées qu'on a fait acheter au Roi la nombreuſe ſuite de figures, de buſtes, de vaſes, d'inſtrumens pour les ſacrifices, & d'autres monumens en tout genre, que feu M. Mahudel avoit raſſemblés.

La connoiſſance de l'Antique avoit engagé naturellement M. de Boze à s'exercer dans la compoſition des Médailles, qui ſe frappent à la gloire de nos Rois: genre difficile autant que noble, & qui devroit former un des plus brillans & des plus eſtimés, ſi les connoiſſeurs, ou du moins les juges des productions de l'eſprit, régloient entre elles les rangs ſelon leur mérite & leurs difficultés. Mais à la vûe d'une médaille, on croit communément qu'on auroit pû la faire ſans beaucoup d'effort: c'eſt une erreur dont il eſt même aſſez rare de revenir, parce que rarement on eſt dans le cas de s'éprouver. Ce talent néanmoins ſuppoſe l'art de traduire une penſée par une image, de parler à l'eſprit en donnant un corps à des idées, d'en renfermer ſouvent pluſieurs dans une ſeule expreſſion, de ſaiſir le trait & le mot propres, d'accorder le type avec la légende, & l'un & l'autre avec le ſujet. Si le type eſt ſymbolique; ce ſymbole, à la fois ingénieux & naturel, doit en parant l'Hiſtoire des couleurs de la Fable, en la préſentant ſous le voile de l'allégorie, lui conſerver ſa majeſtueuſe ſimplicité. Enfin le ſtyle des Médailles, toûjours élégant & noble, s'élève quelquefois juſqu'au ſublime. Pour réüſſir, à plus forte raiſon pour exceller dans ce genre, il faut avoir une imagination vive & ſage, un laconiſme énergique & clair, une grande habitude avec l'Antiquité. Il eſt vrai que les plus heureuſes productions dans le genre métallique, ſont preſque toûjours l'ouvrage d'un

moment, & le fruit d'une inſpiration ſi rapide, qu'on les croiroit dûes au haſard: mais ces ſortes de haſards ne s'offrent jamais qu'au génie; & le génie lui-même n'en profite que lorſqu'il eſt ſecondé par l'érudition & qu'il ſe laiſſe diriger par le goût. Ne craignons point d'appliquer ici les premiers vers de l'art poëtique: Boileau ne déſavoueroit pas cette application. Le talent des médailles eſt un don de la Nature: il dépend d'une ſorte d'eſprit qui ſe perfectionne par l'étude des monumens antiques, mais qui ne s'acquiert pas; & cet eſprit, M. de Boze l'eut en partage. Toutes les médailles dont il a fourni les ſujets en ſont la preuve, & doivent aſſurer à ſon nom l'immortalité.

L'hiſtoire métallique du feu Roi n'alloit pas au delà de l'année 1700, dans la première édition qui parut en 1702. C'étoit l'ouvrage de l'ancienne Académie, formée principalement pour cet objet par M. Colbert. Quinault, Racine, Boileau, Pavillon, Tourreil étoient du nombre des Académiciens; & tous les deſſeins avoient été faits par Antoine Coypel. Quelques années après, Louis XIV voulut qu'on en donnât une ſeconde édition. Il s'agiſſoit de revoir un très-grand nombre de types & de légendes, que les circonſtances obligeoient à changer; & ce changement devoit s'étendre aux explications qui les accompagnent. De plus, il falloit ajoûter des médailles pour tous les faits importans arrivés depuis le renouvellement du ſiècle. Ce ſoin roula principalement ſur M. de Boze, alors Secrétaire de l'Académie. Louis XIV l'admit pluſieurs fois à travailler avec lui dans ſon cabinet: après la mort de ce Prince, il continua l'ouvrage, en vertu de l'ordre exprès qu'il avoit reçû de lui; & le jour même de la majorité du Roi, il eut l'honneur de lui préſenter ce monument de la gloire de ſon biſaïeul, le plus magnifique peut-être qu'on ait érigé jamais pour aucun Souverain.

Nous invitons les Curieux à faire le parallèle des deux éditions, & pour les médailles & pour les explications hiſtoriques. M. de Boze, obligé de travailler en quelque ſorte le compas à la main, de rapprocher de longs intervalles, & de renfermer

un grand nombre de faits en peu de lignes, a ſû n'en point omettre d'eſſentiels, les lier par des tranſitions adroites, & trouver au beſoin ces tours heureux, ces expreſſions meſurées, qui, ſans nuire à la vérité, ſatisfont la prudence.

Il n'a pas eu moins de part aux médailles du Roi: c'étoit à lui que les Miniſtres s'adreſſoient; & l'Académie s'en repoſoit ſur ſon zèle, avec une confiance que le ſuccès a toûjours juſtifiée. Toutes celles qu'il a faites pour les deux Hiſtoires offrent une ſingulière variété dans les types, malgré la reſſemblance des ſujets; & l'on admire dans pluſieurs l'idée la plus belle, jointe à la plus ſavante compoſition. Ce ſont des tableaux dont l'invention & l'ordonnance feroient honneur à de grands peintres. Les images s'offroient à lui d'elles-mêmes: tout ſe perſonnifioit, tout s'animoit entre ſes mains; ce peuple nombreux d'êtres allégoriques & moraux, créés par la Poëſie, pour ſervir d'emblêmes à l'Hiſtoire, ſembloit être aux ordres de ſon Génie.

M. de Boze ne ſe bornoit pas aux Médailles: il excelloit auſſi dans un autre genre eſſentiellement oppoſé, quoique ſemblable en apparence; dans le genre des Deviſes. Le nombre de celles qu'il a fournies en toutes ſortes d'occaſions, & ſur des ſujets de toute eſpèce, eſt preſque infini. Sa facilité, ſans ceſſe entretenue par la lecture des grands Poëtes, étoit inépuiſable. Les applications les plus heureuſes, les plus fines alluſions naiſſoient ſous ſa plume. Nous n'en citerons pour exemple, que les emblêmes & les deviſes des neuf tableaux allégoriques qui repréſentent le Sacre du Roi. C'eſt ſous ſes yeux & preſque toûjours ſur les ſujets de deſſein qu'il a donnés, que travaillèrent tous les artiſtes chargés de tranſmettre à la poſtérité les détails de cette auguſte cérémonie: lui ſeul a conduit l'édition du livre qui en porte le nom; ouvrage immortel, conſacré par les Arts à la majeſté du Thrône François.

Ajoûtons enfin que M. de Boze réuſſiſſoit dans le ſtyle lapidaire; & comme ſon talent ne ſe refuſoit jamais à l'occaſion, elle s'eſt renouvelée, pour ainſi dire, à chaque inſtant. De toutes les provinces du Royaume, & quelquefois des

extrémités de l'Europe, on s'adreſſoit à lui pour des inſcriptions : on lui demandoit des ſujets de bas-reliefs, des ornemens pour des ſtatues, des mauſolées, des fontaines, & pour d'autres édifices publics. Souvent ces demandes ſe déguiſoient ſous l'apparence d'une ſimple conſultation ; mais conſulter ſon goût ſur des eſſais preſque toûjours informes & défectueux, c'étoit donner de l'exercice à ſon génie. Il eſt auteur des inſcriptions qui ſe liſent ſur la baſe de la ſtatue équeſtre que la ville de Lyon érigea, en 1713, au feu Roi : il l'eſt de celles de la ſtatue que les États de Bourgogne décernèrent à Louis le Grand pendant ſa vie, & qu'ils lui ont fait élever après ſa mort. En un mot, depuis le commencement de ce ſiècle, il s'eſt peu fait de monumens conſidérables, qu'il n'ait au moins dirigés. L'héroïſme, la valeur, la probité, la ſcience, les dons de l'eſprit, les qualités du cœur, toutes les eſpèces de mérite ont toûjours eu dans M. de Boze un panégyriſte ardent, qui s'eſtimoit heureux d'en perpétuer la mémoire ſur le marbre & ſur le bronze. Plus content d'être utile, que jaloux de le paroître, il a négligé de s'aſſurer aux yeux de ſes contemporains la gloire de ſes productions : mais on les reconnoîtra toûjours à l'élégante & noble ſimplicité qu'elles empruntent de l'Antique. Ses amis ont deſiré qu'il eût eu le loiſir de compoſer ſur le travail des Inſcriptions, ſur celui des Deviſes & des Médailles, quelque ouvrage inſtructif, où raſſemblant tout ce que ſes réflexions & ſa longue expérience lui donnoient de lumières, ſur ces objets trop ſouvent confondus, il en auroit défini la nature, établi les différences, & fixé les véritables loix. C'eſt un Traité qui manque encore à la Littérature. Mais M. de Boze laiſſe heureuſement un Élève & des modèles. En les étudiant, on y découvrira les principes de cet art, dont la pratique étoit en lui guidée par une théorie profonde.

Ce talent & l'uſage qu'il en a fait, l'avoient lié dès ſa jeuneſſe avec un grand nombre de perſonnes diſtinguées dans tous les ordres. L'idée qu'on s'étoit formée de ſon goût exquis engagea la Cour, en 1738, à le charger du dépôt

des préſens que le Roi fait aux Miniſtres étrangers, ou à ceux de ſes ſujets qu'il veut honorer de cette marque de ſon eſtime: emploi de confiance, qui demande une intégrité délicate, & des connoiſſances ſupérieures dans un art où les gens de Lettres ſont rarement à portée de s'initier. M. de Boze l'accepta, mais ſous la condition expreſſe de n'être pas comptable, & de n'avoir aucun maniement. Il ſe contentoit de recevoir les ordres du Roi & d'en diriger l'exécution; de préſider aux ouvrages, & d'en régler les mémoires qui ſe payoient enſuite ſur ſes arrêtés. Les témoignages unanimes de ſatisfaction qu'il a toûjours reçûs des Miniſtres, ont été la ſeule récompenſe qu'il deſirât de ſon exactitude & de ſes ſoins. Ils ne ſavoient ce qu'il leur falloit priſer le plus, ou de l'élégance & de la beauté des ouvrages qu'on leur préſentoit de ſa part, ou de la promptitude & de la préciſion avec leſquelles il ſe conformoit à leurs vûes. Cette marque de confiance n'eſt pas la ſeule qu'il ait reçûe du Miniſtère. Après la mort de M. l'abbé de Louvois, il fut un des Commiſſaires nommés par l'arrêt du Conſeil, pour faire, en 1719, avec M. le comte de Maurepas, l'inventaire & le recollement de la Bibliothèque du Roi.

Nous avons cru devoir nous étendre ſur ces objets des travaux particuliers de M. de Boze, parce qu'ils ſont peu connus, & que d'ailleurs ils ne nuiſirent jamais à l'exercice aſſidu de ſes fonctions Académiques. Il a rempli celles du Secrétariat pendant près de trente-ſept ans, avec un zèle infatigable; & ce ne fut qu'avec douleur que nous le vîmes, en 1742, deſirer un repos que l'affoibliſſement de ſa ſanté lui rendoit néceſſaire. *Cette année*, dit M. de Foncemagne, à qui nous devons l'édition du XVIe volume de nos Mémoires & celle du volume ſuivant, *cette année doit être à jamais regardée comme une époque malheureuſe dans les Faſtes de l'Académie.* M. de Boze ſe démit de ſa place au mois de décembre après avoir mis tout en règle, & laiſſant à ſes ſucceſſeurs un modèle qu'ils ne doivent jamais perdre de vûe.

Son attachement pour la Compagnie l'empêcha de faire valoir

valoir les droits qu'il avoit acquis sur la Vétérance. Il resta dans la classe des Pensionnaires, & remplit constamment tous les devoirs attachés à ce titre. Toûjours prêt à communiquer ses lumières, dès que les circonstances obligeoient d'y recourir; mais renfermé plus volontiers en lui-même, sans empressement marqué, sans réserve étudiée, il ne parloit guère que pour répondre; & ses réponses, qui formoient presque toûjours la décision, n'eurent jamais le ton décisif. Il assistoit à nos séances, aussi souvent que pouvoit le lui permettre sa santé devenue, de jour en jour, plus chancelante; & les différens morceaux qu'il nous a donnés dans le cours des années dernières prouvent qu'une partie de son loisir étoit encore pour l'Académie. Trois de ces pièces ont été lûes dans nos assemblées publiques, entre autres son *Histoire de l'empereur Tétricus, éclaircie par les médailles.*

Il avoit commencé une vie d'Hadrien par les médailles; & nous destinoit cet ouvrage dont la première partie est achevée. Mais l'ouvrage entier devoit avoir trois parties, & demande un continuateur, qui joigne à la connoissance des médailles, l'art qu'eut M. de Boze, & qu'il eut le premier, de les employer avec élégance: car il est le premier des Antiquaires qui se soit attaché singulièrement à répandre des fleurs sur les écrits de ce genre, curieux par eux-mêmes, mais dont le mérite ne s'aperçoit qu'à la faveur du jour sous lequel on en présente les détails.

Ses porte-feuilles renfermoient encore le plan général & le commencement de deux autres ouvrages qu'il n'a pas eu le temps de finir. L'un est l'*histoire des rois de Cappadoce*; qu'il a conduite depuis l'origine de ce royaume, jusqu'à la mort d'Eumène à qui la Cappadoce étoit échûe dans le partage que les Généraux d'Alexandre firent entre eux de ses conquêtes. L'autre est un *Traité des monnoies frappées en France au coin des Prélats & des Barons du Royaume :* morceau curieux & qui serviroit de suite au Traité de le Blanc sur les monnoies des Rois. M. de Boze a mis la dernière main

à tous les articles qui concernent les Archevêques, & commencé la plusſpart des autres.

Il étoit juſte qu'un homme qui avoit ſi bien mérité des Lettres, réunît un grand nombre de titres littéraires, & que les Académies les plus diſtinguées ſe fiſſent un honneur de l'adopter. Dès l'année 1715 il avoit obtenu dans l'Académie Françoiſe la place vacante par la mort de M. l'archevêque de Cambrai. L'Académie de Cortone [a], celle de Berlin [b] & la Société Royale de Londres [c] inſcrivirent auſſi ſon nom dans leurs Faſtes: il étoit depuis 1727 Honoraire de celle de Peinture; & la connoiſſance qu'il avoit de l'Antique juſtifie ce choix, en indiquant l'eſpèce de ſecours que ſes lumières pouvoient fournir. On s'y rappelle avec plaiſir que la propoſition faite il y a quelques années de mettre des inſcriptions dans les tableaux, pour en déſigner le ſujet, alarma le goût de M. de Boze; qu'il craignit qu'une pareille innovation ne fît négliger aux Peintres l'étude des uſages anciens; & que ſon zèle pour l'obſervation du coſtume, à laquelle le Pouſſin & l'école Françoiſe doivent une partie de leur gloire, lui fit compoſer une Diſſertation pleine en même temps de fineſſe, & d'égards pour l'auteur du ſentiment qu'il ſe croyoit obligé de combattre. Nous ne pouvons mieux finir cet article, qu'en ajoûtant que la Société des Beaux-arts de Toulouſe, ayant été par une ſuite de la protection que le Roi accorde aux talens, érigée en Académie, M. le comte de Saint-Florentin chargea M. de Boze d'en rédiger les ſtatuts, comme il avoit dreſſé ceux de l'Académie des Sciences de la même ville, de celle de Dijon & de pluſieurs autres.

[a] En 1751.
[b] En 1740.
[c] En 1749.

Quoique raſſurés par l'exception que l'Académie doit à la mémoire de M. de Boze, nous ſentons avec une ſorte d'inquiétude que ſon Éloge a déjà preſque excédé les bornes qui nous ſont preſcrites par l'uſage. Cependant nous n'avons rien dit, ni de ſon commerce littéraire avec les Savans les plus diſtingués du Royaume, avec ceux d'Italie, d'Angleterre & d'Allemagne; ni de ſon voyage en Hollande, entrepris dans

la vûe d'augmenter ſes correſpondances; ni de ce qu'il a fait pour le Journal des Savans, aux aſſemblées duquel il préſidoit quelquefois en l'abſence de feu M. le Chancelier; ni des ſervices qu'il a rendus à la Librairie, tant qu'il en a eu l'inſpection, ſous les ordres de ce Magiſtrat ſi plein d'un zèle éclairé pour les Lettres; ni de ſa Bibliothèque déjà célèbre de ſon vivant, & dont le catalogue, qui vient de paroître, ſera mis au nombre de ceux où l'on peut puiſer la ſcience des livres, devenue de nos jours une branche importante de l'Érudition.

Cette Bibliothèque plus choiſie que nombreuſe, étoit l'ouvrage de preſque toute ſa vie. M. de Boze ſuivoit dans l'acquiſition de ſes livres un plan aſſorti à ſes connoiſſances, à ſon goût & aux objets de ſes études. La claſſe des Belles-Lettres & celle des Antiquités ſont auſſi complètes qu'elles le doivent être pour un particulier ſage & connoiſſeur. Dans les autres il ne recherchoit que les livres néceſſaires, ou ceux que la rareté rend célèbres. Des correſpondances aſſidues avoient enrichi ſon Cabinet d'un grand nombre de morceaux précieux. Tels ſont, entre pluſieurs, le Traité de Servet, intitulé *Chriſtianiſmi Reſtitutio*, livre unique, & qu'on deſeſpéroit de recouvrer; la *Vergine Venetiana* de Guillaume Poſtel, dont l'exiſtence avoit été conteſtée par des Bibliographes fameux; les premiers eſſais de l'art de l'Imprimerie, le premier de tous les livres imprimés avec une date certaine, & preſque toutes les premières éditions des auteurs Grecs & Latins. Tant de ſingularités, jointes à la condition de tous les exemplaires admis dans le cabinet de M. de Boze, doivent le faire regarder comme le plus beau qu'on ait jamais formé.

Le caractère principal de ſon eſprit étoit l'exactitude & la juſteſſe. Un goût délicat relevoit en lui le mérite d'une érudition choiſie. Il faiſoit des vers avec facilité: mais il les cachoit avec encore plus de ſoin; & ſi quelques-unes de ſes poëſies ont vû le jour, ſi même elles ſe trouvent confondues ſans qu'on puiſſe les diſtinguer, dans des recueils eſtimés à bien des titres, il n'eut jamais de part à leur publication. Sa

proſe ſimple & préciſe lui coûtoit peu de travail. Un long exercice & l'étude de ſa langue lui avoient acquis l'habitude des tours heureux & des expreſſions propres. Il avoit l'ame ferme & le coup d'œil ſûr. Il dut de bonne heure au commerce des hommes, & ſur-tout à ſes réflexions, cette prévoyance active & diſcrète, qui s'épargne les fauſſes meſures & les démarches inutiles : invariable dans ſes principes, il ſe guidoit dans ſes actions par un diſcernement éclairé des temps & des conjonctures.

Ami ſûr, eſſentiel, à l'épreuve des évènemens, capable de donner les meilleurs avis ſur ce qui paroiſſoit le moins de ſon reſſort, il chériſſoit les occaſions d'être utile, & dirigeoit à ce but toutes les reſſources de ſon eſprit. Sa libéralité trouvoit dans ſon économie les moyens de ſoulager en ſecret la pauvreté reſpectable des gens de Lettres, dont les eſpérances étoient incertaines ou éloignées. On lui reprochoit un certain air de froideur & de réſerve; mais cette froideur, cette réſerve n'ont été qu'apparentes: nous pouvons aſſurer que rien n'égaloit ſon zèle & ſon attachement pour ceux dont le cœur lui étoit connu. Il a laiſſé des amis de plus de quarante ans, dont les regrets honorent ſa mémoire, & qui ſe rappellent avec douleur une union douce & ſolide, qu'aucun nuage n'a troublée. La réputation de ceux auxquels il a ſurvécu, ſuffiroit à ſon éloge. Comme la pluſpart ont été de l'Académie, il s'eſt vû dans la néceſſité conſolante d'écrire l'abrégé de leur hiſtoire; & les tableaux fidèles qu'il en a faits montrent combien il les a connus, & combien il étoit digne d'eux. Leur liſte cependant dreſſée ſur ſes Éloges ne ſeroit pas complète à beaucoup près; il faudroit joindre les noms de M. le maréchal de Villeroi, de M. l'abbé de Rothelin, de M. l'abbé Bignon & de M. le chancelier Dagueſſeau, à ceux du préſident de Lamoignon, & de M. Foucault.

M. Foucault ſur-tout eut pour M. de Boze la tendreſſe d'un père. Un trait que nous ne pouvons recueillir trop précieuſement pour l'honneur des Lettres, doit rendre le ſouvenir de leur amitié cher à tous les cœurs ſenſibles. M. Foucault

avoit un recueil eſtimé de Médailles & d'Antiques : c'étoit le fruit de ſes recherches & l'amuſement de ſon loiſir. Des conjonctures imprévûes le forcèrent à s'en priver. M. de Boze qui le ſut d'ailleurs lui demanda la préférence, ſans négocier ſur le prix, & ne mit au traité qu'une condition expreſſe, ſur laquelle il ne conſentoit à s'expliquer qu'au moment de la ſignature. Cette condition fut l'uſufruit, qu'il laiſſa par l'acte même à M. Foucault, dont la réſiſtance céda enfin aux prières de M. de Boze. Jamais Deſpreaux n'a plus heureuſement imité les anciens, que M. de Boze ne l'imita lui-même en cette occaſion. Un cœur capable de ſuivre cet exemple l'eût donné ſans doute, s'il n'avoit été prévenu. Une dernière circonſtance ajoûte de part & d'autre au mérite de l'action. M. Foucault de l'aveu de ſon ami, mais ſans s'ouvrir à lui du motif de ſa réſerve, avoit excepté de la vente deux belles figures repréſentant l'une la déeſſe Iſis, & l'autre un nain d'Auguſte : il les gardoit pour les laiſſer à M. de Boze par ſon teſtament; & M. de Boze, dans le ſien, a ſupplié le Roi de les accepter pour ſon Cabinet où elles ſont aujourd'hui.

Ce fut au mois de février qu'il reſſentit les premières atteintes de la maladie dont il eſt mort le 10 ſeptembre dernier, dans la ſoixante-quatorzième année de ſon âge, après avoir reçû les Sacremens de l'Égliſe dans le cours de cette maladie. Elle commença par un rhumatiſme, dont les ſuites ne parurent pas d'abord dangereuſes, mais qui dégénéra ſubitement le 14 avril, en une paralyſie ſur la moitié du corps. Tous les ſecours de la Médecine ſe réduiſirent à prolonger de quelques mois ſa vie & ſes douleurs. Jamais la violence ni la continuité de ſes maux n'arrachèrent de ſa bouche la plus légère plainte: jamais il ne parut regretter la vie; ſoit que ſa conſtance n'eût pas beſoin de ces reſſources, ſoit qu'il en fît dans le ſilence un ſacrifice à la Religion; ou pluſtôt parce qu'il étoit en même temps ſoûtenu par ces deux appuis. Son courage n'étoit ni forcé ni faſtueux. Il vit d'un œil tranquille la mort s'approcher à pas lents; & pendant quatre mois il s'eſt privé volontairement de ſes amis. Non qu'il eût ceſſé de les aimer ; on

l'entendit bien des fois parler d'eux avec intérêt : mais il vouloit épargner à ſa fermeté le ſpectacle de leur attendriſſement. Il eſt mort en Chrétien philoſophe, après avoir vécu en hommes de Lettres vraiment citoyen.

M. de Boze avoit épouſé en 1732 Mademoiſelle de Cangé, dont les qualités aimables & la vertu ſolide ont fait ſon bonheur. Sans la perte de ſes enfans, nul chagrin n'auroit altéré pour lui le charme de cette union : il en a eu trois, morts preſque auſſi-tôt après leur naiſſance.

ÉLOGE
DE M. L'ABBÉ FÉNEL.

JEAN-BASILE-PASCAL FÉNEL, Chanoine de l'égliſe métropolitaine de Sens, Prieur commendataire de Notre-Dame d'Andreſi, Aſſocié de l'Académie des Belles-Lettres, naquit à Paris le 8 juillet 1695. Son père, Avocat au Parlement, iſſu lui-même d'Avocats eſtimés, jouiſſoit d'une conſidération héréditaire, & qu'il avoit mérité de ſe rendre perſonnelle. Sa mère étoit de l'ancienne famille des Francières-Paſcal en Picardie. Henri Fénel, frère cadet de ſon père, eſt mort Doyen du Chapitre de Sens, auquel il a légué ſa Bibliothèque, & qui l'avoit vû avec applaudiſſement ſuccéder dans cette place à M. de Fontaines Évêque d'Aleth, ſon oncle, & grand-oncle de celui dont nous faiſons l'Éloge. Selon toute apparence, elle eût paſſé des oncles au neveu, ſi ce neveu, plus docile ou plus intéreſſé, ſe fût livré ſans réſerve aux deſirs de ſes parens, qui le deſtinèrent à l'état Eccléſiaſtique. Ils s'étoient déterminés par ce motif, & plus encore par tous les préſages qu'on pouvoit tirer de ſon caractère, à meſure que les occaſions & les années le développoient. En effet, le deſir de ſavoir eſt quelquefois le ſigne d'une vocation marquée pour un genre de vie où la ſcience eſt auſſi néceſſaire que les mœurs. Mais ce deſir, que M. l'abbé Fénel montra dès ſon enfance, n'étoit pas en lui un attrait foible, un goût modéré, capable de ſe prêter & de s'aſſujétir à d'autres goûts. C'étoit un beſoin tyrannique, une paſſion excluſive & dominante, ennemie de toute eſpèce d'accommodement qui l'eût forcée de ſouffrir un partage. Elle ne le détourna pas d'une profeſſion ſérieuſe & qui lui convenoit, en le tenant éloigné du monde; mais elle ne lui permit de la ſuivre, qu'autant qu'il le devoit pour s'engager dans les Ordres, & pour ſe faire un état fixe,

Aſſemblée publiq. du 23 Avril 1754.

à l'abri duquel il eût peu de diſtractions & beaucoup de loiſir.

Auſſi ſe dévoua-t-il à l'étude. Elle fut ſon affaire eſſentielle & ſon plaiſir unique. Tous ſes jours remplis, ou du moins conſumés par le travail, ne préſentent dans leur cours uniforme qu'un ſeul & même fait; & quand nous aurons dit que M. l'abbé Fénel naquit avec une curioſité vive, inſatiable, & qui ſe portoit généralement ſur tout ce qui peut être du reſſort de l'eſprit humain; que tant qu'il vécut, il ne ceſſa de repaître cette ardeur avide; & qu'il auroit produit davantage, s'il avoit pû ſe réſoudre à moins acquerir, nous aurons dit tout en peu de mots. Il ne nous reſtera plus qu'à développer ce précis de ſon hiſtoire, en donnant le détail de ce qu'il a fait, de ce qu'il a voulu, de ce qu'il auroit pû faire en tous les genres; & ce détail, qui ſeroit curieux, s'il nous étoit libre d'en meſurer l'étendue ſur celle de la matière, remontera preſque à ſes premières années. Car il fut auteur, ou prétendit à l'être ſous plus d'un titre, dans un âge où l'on entrevoit à peine qu'il y a des ſciences & des livres. Les prémices de ſon érudition annoncèrent le prodigieux accroiſſement qu'elle devoit prendre; & dès le premier pas qu'il fit dans la carrière, la rapidité de ſa marche indiqua la pluſpart des routes qu'il a parcourues depuis.

M. l'abbé Fénel n'eut point d'autre maître que ſon père, qui ne crut pouvoir lui trouver de meilleure école que ſa maiſon, où logeoit avec lui le célèbre Ménage, ſon ami particulier, ſous les yeux de qui s'acheva cette éducation domeſtique. Elle eut pour leur élève des avantages & des inconvéniens, dont le mélange influa beaucoup ſur le reſte de ſa vie. En lui faiſant contracter l'habitude de vivre iſolé, ſans liaiſons, & ſans commerce avec ſes pareils, elle fortifia l'éloignement qu'il avoit pour la ſociété. Mieux aſſortie, ſans doute, à ſes talens que l'éducation commune, dont la lenteur méthodique ſe meſure avec raiſon ſur la marche des eſprits ordinaires, elle facilitoit l'eſſor du ſien, en lui laiſſant cette liberté ſi favorable aux progrès. Elle ne ralentiſſoit pas l'ardeur de ſon génie: mais elle n'en modéra pas aſſez la fougue; elle n'en captiva

ni

ni l'audace, ni l'impétuosité. Au lieu de lui prescrire des loix qui l'eussent réglé sans l'asservir, & de diriger tous ses efforts vers un même but, elle l'abandonnoit au caprice de ses idées. Ce défaut de ses premières études a privé la Littérature de ce qu'elle pouvoit attendre d'un esprit comme le sien, facile, courageux, pénétrant, capable d'une application soûtenue, & secondé de la plus heureuse mémoire. S'il avoit eu la force de maîtriser son imagination, & de renoncer au projet d'être un philologue universel, il auroit éclairé ses contemporains; il auroit instruit la postérité: nous aurions à citer aujourd'hui des ouvrages importans & terminés, au lieu que nous sommes presque réduits à n'annoncer que des essais.

M. l'abbé Fénel entreprit à treize ans un traité de Géographie: à quinze ans, il faisoit des extraits critiques de la bibliothèque de le Clerc & de celle de Fabricius. A dix-sept ans, il voulut écrire à la fois sur la Divination, sur la Philosophie hermétique, sur la construction générale de l'Univers.

La Métaphysique parut à son tour, & l'attira sans le fixer. Le goût vif qu'il s'est toûjours senti pour cette science, dont il ne parloit qu'avec un enthousiasme religieux, le jeta, dès l'âge de vingt ans, dans les plus profondes méditations sur le principe & l'essence des êtres, sur celle des idées. Il entreprit une critique de Mallebranche, une réfutation de Hobbes, une autre de Spinosa. Il passoit de la Métaphysique à la Morale, au Droit naturel, au Droit des gens, à la Politique, à toutes les branches de la Philosophie, sans se reposer sur aucune. Un écart soudain le transportoit ensuite dans la Géométrie transcendante; il s'enfonçoit dans l'Algèbre; il appliquoit le Calcul à des problèmes singuliers d'Optique, d'Astronomie, de Physique générale & particulière: il vérifioit les expériences de Boyle; il méditoit avec Descartes; il conversoit avec Léibnitz; il disputoit avec Newton; il entroit en lice avec tous les grands hommes; il mettoit à contribution toutes les sciences. Dans le court espace de quelques années il devint savant; mais il n'étoit pas habile, parce qu'on ne le devient pas sans méthode.

Cependant ces mêmes années, où jeune encore il préludoit par d'immenſes ſpéculations à d'immenſes travaux, ſont l'époque de ſon cours de Théologie, & des excurſions qu'il fit en Médecine. Il étudia l'une par devoir : mais il ſe livroit à l'autre par goût ; & ce goût, qui ſans les arrangemens de ſa famille auroit peut-être décidé de ſon état, il l'a toûjours entretenu depuis par la lecture de Galien, de Celſe, de Sydenham, de Boerhaave & des autres maîtres de l'art. Il s'y croyoit aſſez profond pour avoir une théorie propre, dont l'application ſur lui-même lui réuſſiſſoit mal, & ne l'a point détrompé.

Nous tirons ce détail d'une Table que M. l'abbé Fénel a dreſſée de ſes ouvrages & de ſes projets, ſelon l'ordre des temps. C'eſt un compte qu'il ſe rendoit de ſes entrepriſes paſſées & de ſes vûes pour l'avenir. Un ſeul mot, un ſimple titre y rappeloient à ſon eſprit l'abrégé d'un ſyſtème anciennement conçu, le réſultat d'une longue diſcuſſion, le précis d'un traité. Ce regiſtre de ſes penſées nous a mis à portée de ſuivre la progreſſion preſque infinie de ſes connoiſſances & celle de ſes deſſeins. Il l'avoit accompagné d'un journal où les viciſſitudes de ſa ſanté ſont marquées avec ſoin, & du plan raiſonné de la conduite qu'il ſe propoſoit de tenir dans le monde. Ces trois pièces contiennent des obſervations ſingulières, & des principes, ſoit de vie, ſoit de régime, fondés, à ce qu'il penſoit, ſur ſon expérience. Elles ſont écrites de ſa main ; & les deux dernières fourniſſent les principaux traits par leſquels nous eſſayerons de caractériſer en lui l'homme, après avoir achevé de peindre l'auteur. Car ce premier tableau n'eſt pas fini. Le côté des ſciences n'en eſt que le profil : il nous reſte à crayonner celui des Lettres ; & c'eſt le point de vûe ſous lequel il s'eſt le plus montré, quoique peut-être il pût s'offrir ſous l'autre avec encore plus d'avantage.

L'étude approfondie des Langues ſavantes l'avoit mis de très-bonne heure en état de lire les originaux ; & de la lecture des textes, il paſſa ſans intervalle à celle des Commentateurs, dont les écrits volumineux ſe ſuccédoient rapidement entre

ſes mains. A quinze ans il travailloit d'après Bochart, & méditoit une hypothèſe nouvelle ſur la diſperſion des hommes. Il ſe rendoit familiers les ouvrages de Scaliger & d'Uſſerius; il s'exerçoit dans l'art conjectural des étymologies; il puiſoit dans toutes les ſources de l'Hiſtoire, dont il mêloit toutes les époques, en laiſſant à la Chronologie le ſoin de rétablir dans ſa mémoire l'ordre & l'enchaînement des faits. Tous les peuples diſtribués aujourd'hui ſur la face de la terre; tous ceux qui ne ſont plus, & dont les rôles ont tour à tour occupé la ſcène du monde, les Aſſyriens & les Goths, les Grecs & les Barbares, les Scythes & les Romains, ſéparés en vain par les temps & les lieux, ſe rapprochoient dans ſes lectures. Elles avoient pour objet commun le profane & le ſacré, les nations étrangères & la ſienne, les anecdotes de ſon ſiècle & les traditions du temps de Ménès & de Sémiramis. De cette revûe générale naiſſoient en foule des plans d'ouvrages, des projets de diſſertations, des vûes ſouvent nouvelles & quelquefois heureuſes. Il en communiqua pluſieurs au Père de Tournemine, dont il ambitionnoit les éloges, & qui lui donna des avis. Mais l'impreſſion de ces utiles conſeils étoit affoiblie par les louanges que lui prodiguoit en même temps le P. Hardouin, qui découvrant en lui le germe d'un novateur & l'ébauche d'un grand homme, auroit voulu s'en faire un proſélyte capable de le remplacer. Heureuſement le jeune Littérateur n'étoit point homme à ſe laiſſer ſéduire par des ſyſtèmes qu'il n'avoit pas imaginés: la juſteſſe & l'indocilité de ſon eſprit le préſervèrent des illuſions de l'Harduiniſme.

D'ailleurs M. l'abbé Fénel, en s'attachant à des recherches hiſtoriques, avoit moins pour but la connoiſſance des faits que celle des hommes. Il vouloit étudier l'eſprit humain dans ſes productions diverſes, qu'il partageoit en deux claſſes générales. Dans l'une étoient renfermés les uſages des peuples, leurs loix, leurs maximes de gouvernement, leurs ſyſtèmes politiques & religieux: l'autre comprenoit les différentes opinions des ſectes philoſophiques, les ſciences dont la théorie peut influer ſur la pratique des arts, & les arts mêmes, ſoit

utiles, ſoit ſimplement agréables. C'eſt à ce double point de vûe qu'il rapportoit ſes principales études. Des recueils immenſes d'extraits, de citations, de remarques, ſont le dépôt de ce qu'il a penſé ſur une infinité de queſtions relatives à cette multitude d'objets divers.

A vingt-cinq ans, il ſe voyoit en état d'écrire ſur toutes ſortes de matières, & n'avoit écrit ſur aucune : à peine quelques pièces anonymes & deſtinées pour les Journaux échappoient de temps en temps à ſa plume. Mais enfin l'amour de la gloire tira M. l'abbé Fénel de ſon inaction laborieuſe ; & ſes idées s'ouvrirent alors vingt paſſages à la fois. Preſque toutes les Académies du Royaume & de l'Europe concoururent, ſans le ſavoir, à le rendre auteur. Les prix qu'elles propoſent tous les ans fixèrent ſon irréſolution, en lui préſentant des objets d'examen dans tous les genres auxquels il étoit initié.

Nous n'entrerons pas dans un détail qui nous meneroit loin. Mais, quelque préparé que doive être le Lecteur à des traits ſinguliers, il n'apprendra pas ſans ſurpriſe que M. l'abbé Fénel a, dans le cours de quinze ans, traité vingt-cinq queſtions différentes de Géométrie, de Phyſique, d'Aſtronomie, d'Hiſtoire ancienne & moderne ; qu'il travailloit à la fois ſur pluſieurs, malgré l'importance des ſujets, leurs difficultés particulières, & leur oppoſition réciproque ; qu'en 1741, par exemple, il compoſa pour l'Académie des Sciences *ſur les propriétés de l'aiman*, pour celle de Bordeaux *ſur les cauſes de la noirceur des Nègres*, & pour cette Académie *ſur l'hiſtoire des Galates ;* qu'il a concouru pour des Prix, ſur l'inſuffiſance de la Loi naturelle, ſur la théorie de Saturne & de Jupiter, ſur le ſyſtème des Monades, ſur l'origine des pierres figurées ; enfin que dans la même année il fit ſur les loix du mouvement quatre Diſſertations à la ſuite l'une de l'autre, toutes quatre ſelon des hypothèſes différentes, & dont il ne livra que la dernière au concours. Aſclépiade, fameux Athlète du temps des Antonins, avoit, en moins de ſept ans, combattu dans les jeux les plus célèbres de l'Italie, de la Grèce, de l'Égypte & de l'Orient : vainqueur dans tous, il avoit vû ſeize

villes du premier ordre lui déférer à l'envi le titre de Citoyen. L'Aſclépiade moderne, infatigable & belliqueux comme l'ancien, n'eut pas le même bonheur. Le nombre de ſes combats excède celui de ſes triomphes : il éprouva qu'en partageant ſes forces, on court ſouvent riſque de les rendre inutiles & d'en anéantir l'effet. Mais s'il n'a pas toûjours cueilli des lauriers, il a preſque toûjours mérité des éloges : il a ſouvent balancé la victoire, & l'a quelquefois remportée. Dans la pluſpart des morceaux qu'il s'eſt donné le loiſir d'achever, on rencontre d'importantes obſervations & quelques découvertes utiles.

Tel eſt en particulier ſon Mémoire ſur *le Cabeſtan*, compoſé pour l'Académie des Sciences, qui l'a fait imprimer dans ſes Recueils, comme une des pièces qui, ſans obtenir le Prix, méritoient qu'il y eût plus d'un Prix à diſtribuer. En 1743, l'Académie de Soiſſons couronna la Diſſertation de M. l'abbé Fénel, *ſur la conquête de la Bourgogne par les fils de Clovis ;* & dans la même année un autre de ſes ouvrages eut ici le même ſuccès. Le ſujet du Prix que nous lui décernames, étoit, *l'état des ſciences en France, depuis la mort de Philippe le Bel, juſqu'à celle de Charles V ;* queſtion difficile, autant que curieuſe, & qu'il a traitée ſupérieurement. Son Mémoire eſt écrit avec aſſez de méthode, & plein de traits puiſés dans des ſources preſque ignorées. Il étonna ſes Juges ; & l'un d'eux étoit M. Falconet, ſi capable d'étonner lui-même par l'étendue de ſes connoiſſances. Le cas qu'il faiſoit de l'ouvrage s'étendit à l'auteur, qu'il voulut de ce moment connoître, qu'il eſtima bien-tôt, & qu'il vint juſqu'à chérir, comme M. de Peireſc chériſſoit Gaſſendi & l'auroit chéri lui-même : preuve reſpectable, & qui n'eſt pas unique, de ſon zèle pour les Lettres, & de la bienfaiſante facilité de ſon cœur, ſur lequel tous les genres de mérite ont des droits.

M. l'abbé Fénel, déjà payé de ſon travail par une liaiſon ſi flatteuſe, & qui lui devint très-utile, le fut encore par l'honneur qu'il eut peu de temps après de réunir les ſuffrages de la Compagnie, lorſqu'elle eut à donner en 1744, la place

vacante par la mort de M. l'abbé Gédoyn. Elle jeta les yeux ſur lui, dans l'eſpérance d'acquérir, en ſa perſonne, pluſieurs Savans à la fois. Il a rempli cette idée par le nombre des Diſſertations qu'il nous a lûes, & par la variété des ſujets qu'il y traite, ſoit à deſſein, ſoit indirectement. Ce n'étoient pas de ſimples Mémoires: c'étoient de gros Traités dont la longueur abſorboit nos ſéances; & cependant aucun de ces morceaux n'eſt achevé. On ne pouvoit, ni les tirer de ſes mains, ni l'engager à les finir, à leur donner la forme dont ils avoient beſoin & qu'ils méritoient de recevoir.

On doit remarquer, comme un trait qui caractériſe ſa manière de travailler, que la pluſpart de ſes ouvrages ne furent, dans ſon plan, que des préparatifs à d'autres ouvrages, de ſimples introductions, qui par l'évènement ne l'ont conduit à rien d'ultérieur. En 1747 il nous lut, ſur les dogmes religieux des Celtes & des Germains, une *longue Diſſertation:* c'étoit un extrait de la préface qu'il deſtinoit à ſon hiſtoire de Sens; hiſtoire commencée ſous l'épiſcopat de M. de Chavigni, continuée ſous celui de M. Languet, & qu'il n'a pas eu le temps d'achever.

On avoit, en 1742, trouvé dans le cercueil d'un archevêque de Sens, mort au Xe ſiècle, quelques débris d'étoffes de ſoie, tiſſues de fils d'or en lame. D'autres tombeaux déterrés au village de Ruſch, en 1746, offrirent encore la même ſingularité. Ces découvertes réveillèrent les anciennes idées de M. l'abbé Fénel ſur l'art de fabriquer les étoffes; & la chaleur du premier moment fit éclorre un ample traité préliminaire, dans lequel à l'occaſion d'un art particulier, il nous traça le plan, tel qu'il l'avoit conçu, de l'hiſtoire générale des arts, en remontant preſque à l'origine du monde.

Ce qu'il nous a communiqué ſur les myſtères d'Éleuſis eſt encore l'avant-propos d'une hiſtoire du paganiſme, qu'il prétendoit auſſi donner quelque jour au Public.

Cet aſſemblage de projets trop vaſtes, ſes abſences fréquentes, & les diſtractions que lui donnoient pendant ſon ſéjour ici, les affaires de ſon Chapitre, dont il étoit l'agent,

ſont les principales cauſes qui l'ont empêché de ſe livrer à l'Académie, & de juſtifier notre attente, comme il le pouvoit. Un dernier obſtacle plus fort que les précédens, & qui ſuffiroit à ſon apologie, s'il en avoit beſoin, c'eſt l'altération de ſa ſanté, naturellement foible, & que l'excès du travail avoit épuiſée depuis long-temps. Sujet à des maladies graves, & conſumé par une langueur habituelle, il s'abandonnoit à de longs accès de mélancolie. Cette ſituation, aigrie par des malheurs d'un autre genre, qu'il ſe rappelle dans ſon *plan de conduite*, ſans les détailler, augmentoit ſon averſion pour le monde. Soit timidité, ſoit défiance, il craignoit les hommes, & ne s'ouvroit avec une ſorte de liberté qu'au ſeul M. Falconet, dont l'amitié s'étoit acquis un droit à ſa reconnoiſſance. Impénétrable pour tout autre, il ne converſoit qu'avec ſoi-même & ſes livres; il aſpiroit à rétrécir de plus en plus ſa propre ſphère, en même temps qu'il étendroit celle de ſes idées. A le voir, on eût dit qu'il n'appartenoit ni à ſon ſiècle, ni à ſa Nation, & qu'il tendoit à cette inſenſibilité ſtoïque, qu'on honore du nom de philoſophie; quoique moins raiſonnée, ſouvent, que naturelle, elle annonce pluſtôt l'indifférence que la fermeté. M. l'abbé Fénel ſavoit que moins un corps a de ſurface, moins il eſt en butte aux impreſſions des autres corps. Il appliquoit cette vérité phyſique à la morale, & ſacrifioit tous les plaiſirs dont le ſentiment eſt la ſource, à l'eſpoir d'un prétendu repos, que ſon ame ne pouvoit trouver au milieu des maux qui l'affligeoient.

Depuis quelques années, on le voyoit dépérir: mais il ne vouloit pas ſe l'avouer &, de tous les ſymptomes qui devoient l'éclairer ſur ſon état, le plus dangereux eſt préciſément celui dont il s'effrayoit le moins. C'étoit une faim vorace, comparable à cette ſoif ardente qui fait le tourment des hydropiques. Les plus forts alimens pris ſans meſure ne ſuffiſoient pas à l'opiniâtreté de ſes beſoins: cependant il ſe flattoit ; & moins alarmé que chagrin d'un épuiſement de jour en jour plus ſenſible, il ne l'a jamais regardé que comme une maladie paſſagère. Sa ſécurité la rendit opiniâtre : il entreprit de ſa

traiter; elle devint mortelle, & l'emporta preſque ſubitement le 19 décembre dernier, dans la cinquante-neuvième année de ſon âge : homme eſtimable à plus d'un titre; mais en qui tout fut ſingulier, l'eſprit, le ſavoir, le caractère & l'extérieur. Né pour le grand, il ne remplit pas ſon rôle ; il étonna ceux dont il auroit pû ſe faire admirer.

De tous les Mémoires qu'il nous a donnés, les ſeuls en état de paroître de ſon vivant, ont été *ſes Recherches ſur ce que les Anciens ont penſé de la Réſurrection*, & ſes conjectures étymologiques *ſur le mot* Dunum, *ſi commun dans la langue des Celtes*. La briéveté de ces deux morceaux nous a permis de les inſérer en entier dans nos deux derniers volumes. Les autres pièces étoient confondues dans ſon porte-feuille avec une infinité d'ébauches ſur des ſujets qui nous ſont étrangers. Nous les en avons ſéparées avec ſoin, dans la vûe de les extraire, & d'en tirer, par de fidèles analyſes, tout ce qu'elles renfermeront d'intéreſſant & de curieux. Ce ſera la matière de pluſieurs articles qui ſe ſuivront par ordre dans l'Hiſtoire de l'Académie : la mine eſt riche & fournira long-temps.

Nous ſouhaitons que le reſte de ſes papiers paſſe à quelqu'un qui s'intéreſſe aſſez à la gloire de l'auteur ou au progrès des ſciences, pour entreprendre le même travail ſur ces mélanges prodigieux de Phyſique, de Morale & d'Hiſtoire Naturelle. Le catalogue de M. l'abbé Fénel annonce des découvertes en Géométrie, en Algèbre, en Optique, des inſtrumens d'Aſtronomie perfectionnés, un cadran univerſel de ſon invention, des expériences, des ſolutions de problèmes; & tous ces titres du catalogue ſe retrouvent dans les recueils, du moins autant qu'un examen général a pû nous en faire juger. C'eſt un labyrinthe où l'on ne doit pas entrer ſans fil & ſans flambeau : mais ce labyrinthe renferme peut-être quelque tréſor.

ÉLOGE

ÉLOGE
DE M. SECOUSSE.

DENYS-FRANÇOIS SECOUSSE naquit à Paris le 8 janvier 1691. Son père, Avocat célèbre, joignoit au ſavoir du Juriſconſulte, aux talens de l'Orateur, les vertus de l'homme de bien & les qualités de l'homme ſociable. Honoré de la confiance du public, ami de ſes rivaux, il eut l'avantage de poſſéder cette conſidération perſonnelle qui n'eſt dûe qu'au mérite, & de laiſſer à ſes enfans un nom recommandable, qui devenu pour eux un nouveau motif de ſe diſtinguer, leur en facilitoit encore les moyens : héritage précieux, ſujet à dégénérer dès qu'il ne s'accroît pas ; mais ſes enfans étoient dignes de le recueillir : ils en ont connu la valeur ; ils l'ont cultivé comme la portion la plus chère de leur patrimoine, & ſe ſont eſtimés heureux d'avoir cet engagement de plus à remplir avec eux-mêmes & avec la ſociété. Aſſemblée publiq. du 12 Nov. 1754.

L'aîné de tous fut l'Académicien que nous avons perdu. Sa paſſion pour les livres s'annonça dès l'âge le plus tendre. A ſix ans il avoit copié de ſa main une grande partie du Télémaque de M. de Cambrai. Avec de pareilles diſpoſitions, il méritoit de trouver un Mentor, & il le trouva dans la perſonne de M. Rollin. Il fut un des premiers élèves de cet homme reſpectable, qui voué par état, par principe & par ſentiment, à l'inſtruction de la jeuneſſe, ennobliſſoit par l'élévation de ſes vûes, un emploi déjà ſi noble, & jouiſſoit dès-lors de cette eſtime générale qu'il s'eſt depuis aſſurée par des écrits qui reſpirent l'amour de la patrie & de l'Humanité. Cet hommage de ma reconnoiſſance eſt inutile à ſa mémoire ; mais il n'eſt pas étranger dans l'éloge de M. Secouſſe. M. Rollin ſe faiſoit honneur de le citer au nombre des gens de Lettres

citoyens, que ſon école a produits ; & de ſon côté M. Secouſſe ſe félicita toûjours de l'avoir eu pour maître.

Ses études eurent le ſuccès qu'un eſprit ſérieux, juſte & pénétrant devoit retirer d'une application méthodique & continuelle. Les heures deſtinées au travail ne lui ſuffiſoient pas ; il prenoit ſur le temps du ſommeil. En vain eſſayoit-on de réprimer cette intempérance ſi louable & ſi peu commune : ſon ardeur excitée par les obſtacles éludoit les défenſes & ſavoit ſe ſouſtraire aux regards les plus attentifs. Les paſſions ſont fécondes en reſſources, & ſur-tout indociles. M. Secouſſe étoit entraîné par la ſienne avec une impétuoſité opiniâtre, qui avoit en partie ſon principe dans la fermeté de ſon caractère, plus vrai que ſouple, capable de céder par raiſon ou de ſe plier par égard, mais inflexible à tout autre motif, ſingulièrement jaloux de l'indépendance, & ne réſiſtant jamais aux impreſſions de ſon naturel, que lorſqu'elles lui ſembloient combattues par le devoir. Heureuſement la voix du devoir & celle de la Nature s'accordoient en lui : ſes inclinations étoient droites, ſes vûes ſaines, ſes deſirs ſages, ſes goûts ſolides ; & cette rigidité de caractère, qui jointe à des défauts, en eût fait des vices, s'alliant à des qualités eſtimables, ſervit à les fortifier. L'étendue des connoiſſances & l'habitude de réfléchir ſuffiſent à l'homme de Lettres pour former de grands projets : mais il ne les exécuteroit point ſans cette conſtance d'eſprit qui peut, à la fois, tendre d'un pas toûjours égal vers un but éloigné, & ſe ſoûtenir contre l'ennui des détails par l'idée de l'importance du tout. M. Secouſſe eut en partage un eſprit de cette trempe ; eſprit de ſuite & de diſcuſſion, entreprenant par zèle, ſe livrant avec patience aux analyſes les plus exactes, en ſaiſiſſant les réſultats avec préciſion, procédant avec ordre, ſans précipitation & ſans lenteur.

Son père, témoin de ſes progrès, en tiroit un augure favorable aux deſſeins qu'il avoit ſur lui. Il eſpéroit de ſe voir bien-tôt dévancé dans ſa carrière par un fils qui l'auroit fait revivre au Barreau. Mais ce fils, auquel ſon nom devra plus qu'il ne croyoit peut-être, n'étoit pas né pour l'état qu'on lui

deſtinoit. Dès l'âge de quatorze ans, il s'étoit fait le plan de vie qu'il a depuis conſtamment ſuivi; & s'il ne l'embraſſa pas ſur le champ, c'eſt que trop jeune encore pour diſpoſer de lui-même, il devoit le ſacrifice de ſes propres idées à l'autorité d'un père, qui croyoit ne conſulter que l'avantage de ſon fils, en l'appliquant à un état où la réputation mène ſûrement à la fortune. M. Secouſſe fit par déférence les premiers pas dans la route qui lui étoit marquée; & quoiqu'il ne ſe prêtât que pour un temps, il parut ſe livrer avec ardeur: le charme que le devoir a pour les ames bien nées, ôtoit à ſes efforts l'air de la contrainte. D'ailleurs comme le bon eſprit a l'art ou le bonheur de ſaiſir les objets par le côté qui les rapproche de ſon goût, il entrevoyoit un moyen de concilier le ſien avec la Juriſprudence, dans l'intime liaiſon de cette ſcience avec l'Hiſtoire, à l'étude de laquelle il ſe ſentoit appelé.

Ce fut ſous cet aſpect qu'il enviſagea le Droit Romain. La connoiſſance du Droit François lui parut avoir également beſoin des recherches hiſtoriques, qui ſeules en effet peuvent éclaircir nos loix, en démêler l'origine, en faire ſentir l'eſprit, en développer les rapports avec nos uſages, en juſtifier les viciſſitudes, par les révolutions arrivées dans notre gouvernement & dans nos mœurs.

M. Secouſſe fut reçu en 1710 Avocat au Parlement, & ſe diſtingua dans pluſieurs cauſes, ſur-tout dans la première. Il la perdit néanmoins, & devoit la perdre; mais l'honneur du combat n'y dépendoit pas du ſuccès. Il s'agiſſoit de l'honoraire des Avocats: on ne doutoit point qu'ils ne fuſſent autoriſés à recevoir celui qui leur ſeroit offert; mais étoient-ils en droit de l'exiger; & l'exiger, n'étoit-ce pas déroger à la nobleſſe de leur profeſſion? M. Secouſſe le penſoit; & il entreprit de le démontrer, avec cette chaleur qu'inſpire la perſuaſion qui naît du ſentiment. Les Juges ne furent pas de ſon avis: cependant on ne le ſoupçonna ni de ſingularité, ni d'orgueil, pour l'avoir ſoûtenu; parce qu'il le ſoûtint de manière à prouver que dans la pratique il s'en ſeroit fait une loi, s'il avoit continué de ſuivre le barreau, qu'il quitta quelque temps après, à la mort de ſon père.

Cette perte lui fut d'autant plus ſenſible, qu'elle étoit prématurée. Devenu libre, mais affligé ſincèrement de l'être à ce prix, *il ferma ſon digeſte*, ce ſont ſes propres termes, & ſe donna ſans délai, comme ſans réſerve, à la Littérature, avec laquelle il n'avoit pû juſqu'alors entretenir qu'un commerce clandeſtin.

Malgré les travaux immenſes des S.te Marthe, des Ducange, des Valois, des Ducheſne, des Mabillons & de quelques autres Savans, le jour commençoit à peine à ſe répandre ſur les antiquités Françoiſes. C'étoit un vaſte pays, que des routes frayées de toutes parts rendoient acceſſible, mais dont l'intérieur encore mal connu offroit une ample matière aux nouvelles découvertes. M. Secouſſe ſe propoſa d'y pénétrer, ſur les traces de ces grands hommes, & de mériter, comme eux, la reconnoiſſance de la Nation & l'eſtime de la poſtérité. Animé par leur exemple, il ſembloit avoir hérité de leur zèle pour l'honneur de ſa patrie; & ce reſſort qui n'agit avec force que ſur les ames peu touchées de l'intérêt perſonnel, fut le mobile de toutes ſes entrepriſes littéraires.

Mais on ne peut ſavoir bien notre hiſtoire, ſi l'on n'eſt initié dans celle des peuples & des temps plus anciens. Indépendamment de l'attrait qui fixe ou ramène preſque toûjours nos regards ſur deux Nations célèbres, à l'une deſquelles nous devons la connoiſſance des arts, & dont l'autre a joué longtemps le premier rôle dans l'Univers, un François ne ſe trouve point étranger au milieu des Grecs & des Romains. Les mœurs de la Grèce, dans ces ſiècles groſſiers, qu'on nomme héroïques parce qu'ils ont eu pour peintre le plus grand des Poëtes, lui offrent une image fidèle des mœurs de ſes aïeux. A l'égard des Romains, il voit en eux un peuple vaincu par ſes ancêtres; mais dont ſes ancêtres ont adopté la langue en l'aſſujétiſſant à leur grammaire, & les loix en les ſubordonnant à leurs coûtumes, que ce mélange a civiliſées inſenſiblement.

Ces réflexions déterminèrent M. Secouſſe à commencer ſon cours d'études par la lecture des auteurs de l'antiquité,

qu'il étudia dans leur propre langue; non pour en prendre cette idée légère & ſouvent fauſſe que donne un coup d'œil ſuperficiel; mais pour s'inſtruire avec eux, & former de l'aſſemblage des faits épars dans leurs écrits, le fondement d'un ſyſtème raiſonnable ſur l'hiſtoire des temps poſtérieurs.

Ses remarques critiques ſur quelques-unes des vies de Plutarque peuvent faire juger de ſa méthode. Il a choiſi celles de pluſieurs illuſtres Romains dont les vertus, les vices ou la fortune ont puiſſamment influé ſur le ſort de la République, & par conſéquent ſur le deſtin du monde attaché pour lors à celui de Rome. Ce ſont entre autres Pompée, Cicéron, Céſar, Caton d'Utique, Brutus & Marc-Antoine. M. Secouſſe, en rendant juſtice à Plutarque, qu'il conſidère moins comme Hiſtorien que comme Peintre, n'exige pas de lui l'exactitude ſuperſtitieuſe des détails; mais il eſſaie de la rétablir dans ſes récits, en les comparant aux témoignages des autres écrivains. Ses raiſonnemens, où brille une ſagacité toûjours impartiale, amènent des concluſions juſtes & préciſes. Cette ſuite d'obſervations eſt inſérée dans le cinquième & le ſeptième volume des Mémoires de l'Académie, où M. Secouſſe entra vers la fin de 1722; & ce ſont les premiers morceaux qu'il nous ait communiqués avec ſa Diſſertation *ſur la conquête de la Perſe par Alexandre*, lûe dans notre aſſemblée publique du 6 avril 1723.

Ce Mémoire, qu'on doit regarder comme le commentaire d'une réflexion de M. Boſſuet, eſt l'apologie du héros de la Macédoine contre les imputations de quelques modernes. L'auteur y prouve que l'expédition d'Alexandre étoit légitime, prudente, néceſſaire, fondée ſur la certitude preſque infaillible du ſuccès; & les raiſons qu'il allègue ſont d'un écrivain judicieux, qui connoiſſoit les intérêts, la politique & les forces des deux puiſſances rivales, & qui avoit conſidéré dans le vrai point de vûe le tableau général de la Grèce & de l'Aſie.

Celui de l'état des Gaules ſous la domination des premiers Céſars n'étoit pas moins préſent à ſes yeux. On peut en juger

par l'*Hiſtoire de Julius Sabinus* & d'*Epponina*, qu'il nous lut en 1725 : ouvrage intéreſſant & bien écrit. Le ſtyle y répond au ſujet, dont le mérite eſt de joindre la vérité hiſtorique à la ſingularité romaneſque.

Nous inſiſtons ſur ces premiers fruits des études de M. Secouſſe, parce qu'ils ont l'antiquité pour objet, & qu'éclipſés en quelque ſorte par les ſuivans, ils n'entrent preſque pour rien dans ce qui fait ſa réputation. Après avoir ſuivi le cours de l'Hiſtoire univerſelle, depuis l'origine du monde juſqu'au temps où la monarchie Françoiſe ſe forma des débris de l'empire Romain, il partit de-là pour s'engager dans l'hiſtoire particulière de ſa Nation, en renonçant à tout le reſte ; & ſon nom ne paroît plus dans nos volumes qu'à la tête de Diſſertations relatives à la France. Tels ſont, entre autres, ſes Mémoires ſur *Paul de Foix archevêque de Toulouſe ;* ſes recherches ſur l'*union de la Champagne à la Couronne*, & *ſon apologie de Charles V, contre les reproches faits à ce Prince par les écrivains Anglois, au ſujet de la confiſcation de la Guyenne.* Ce morceau, qui roule ſur un des points les plus importans de notre hiſtoire, eſt un monument du zèle de M. Secouſſe pour la gloire de ſon pays, & pour celle d'un Souverain dont le règne, conſacré par l'admiration des Sages, offre aux Rois le modèle d'une politique noble & ſoûmiſe aux règles auſtères de la bonne foi. On reconnoît dans cet écrit un François, un Savant, un Juriſconſulte. Son ſyſtème, appuyé ſur les principes fondamentaux du Droit public, ſur nos loix nationales, & ſur des pièces imprimées dans le recueil même de Rymer, s'eſt trouvé depuis confirmé par des manuſcrits contemporains, que M. l'abbé Sallier nous fit connoître quelque temps après, & par les recherches de M. Bonamy, ſur le traité de Bretigni.

Cette juſtification du procédé de la France à l'égard de l'Angleterre, fut lûe par M. Secouſſe en 1743 ; elle avoit été précédée de ſept Mémoires, *ſur les troubles qui s'élevèrent dans le Royaume, & ſur-tout à Paris, après la bataille de Poitiers.* Mémoires vraiment critiques, & remplis de faits

anecdotes, puisés avec choix dans des sources obscures, discutés avec soin, & rassemblés avec méthode quoique sans art. Le seul art que connut M. Secousse, & qu'il ait voulu pratiquer en traitant l'Histoire, étoit celui d'analyser les circonstances d'un événement, de combiner les textes, & de les apprécier avec une scrupuleuse fidélité. C'est la manière de M. de Tillemont: il l'avoit prise pour modèle, par des motifs dont il a rendu compte dans un discours qui sert d'introduction à ses Mémoires. Le mérite de cette méthode est de n'égarer jamais l'esprit. Il est vrai qu'elle le fatigue en le menant par des chemins rudes & tortueux, dans lesquels il est obligé de disputer le terrein pas à pas. Mais rien ne rebutoit la constance de M. Secousse, ou plustôt il n'avoit pas besoin de constance, parce que tout intéresse dans l'objet aimé, & qu'il aimoit passionnément l'histoire de sa Nation. Par une suite de son enthousiasme, il supposoit à ses lecteurs les sentimens dont il étoit animé: du moins les croyoit-il assez équitables, pour l'approuver par réflexion; & nous remarquerons, comme un trait qui le caractérise, que, moins attaché à ses opinions qu'à ses goûts, il souffroit volontiers la dispute, lorsqu'elle pouvoit conduire à la solution d'une difficulté historique, mais qu'il auroit souffert impatiemment qu'un François n'eût pas fait presque autant de cas que lui-même, de toutes les sortes de recherches qui peuvent jeter quelque lumière sur les plus petites branches de l'histoire de France. Aussi n'a-t-il négligé ni détails, ni discussions dans les Mémoires dont nous parlons ici. L'étendue prodigieuse qu'il leur a donnée ne nous a pas permis de les insérer dans les recueils de l'Académie: ils paroîtront séparément en trois volumes in-4.° avec les pièces justificatives. Mais notre XVI.e volume en contient un extrait curieux, fait par M. de Foncemagne, qui a sû renfermer en un petit nombre de pages le précis de tant de recherches, & présenter dans un raccourci, où chaque partie conserve sa juste proportion, le tableau non moins intéressant que vrai des malheurs qui affligèrent alors le Royaume.

Ce siècle, quoique barbare, l'étoit moins que les précédens.

Les esprits commençoient à s'éclairer, & les mœurs à s'adoucir. L'héroïsme s'humanisoit; l'autorité Royale rentroit dans ses droits. Un nouveau système de Jurisprudence & de gouvernement s'établissoit sur les ruines de cette constitution informe & vicieuse, dont l'effet nécessaire étoit ou de détruire le corps même de l'État, par le choc violent de tous ses membres, ou d'en miner les forces par une langueur insensible. Ainsi l'on doit considérer cette époque comme celle d'un changement heureux dans les idées, dans les loix, dans les usages de la Nation. En terminant le premier âge de notre Monarchie, elle a préparé le second: elle en est le centre; & comme elle tient également aux deux grandes parties de notre Histoire, pour les connoître il faut l'avoir étudiée. C'est aussi le point que M. Secousse avoit choisi pour juger de l'ensemble, & pour mieux sentir le rapport des détails. Mais outre ce motif général, une raison personnelle le déterminoit encore à des recherches approfondies sur ce siècle important.

C'est le grand ouvrage qu'il fut chargé de continuer en 1728, après la mort de M. de Laurières, & qui n'a cessé de l'occuper jusqu'à la fin de sa vie. Je parle du *Recueil des Ordonnances de nos Rois de la troisième race:* collection immense, dont le IXe volume *in-folio* est à la veille de paroître, & dont le plan achèvera de donner une idée de ce que la Littérature Françoise doit à M. Secousse.

D'habiles Jurisconsultes avoient senti depuis long-temps la nécessité de réunir les règlemens divers, émanés du Trône, & d'en faire un code national. Plusieurs s'y sont attachés successivement: mais le défaut des secours nécessaires, & l'opposition des routes suivies par les différens auteurs, rendoient presqu'impossible la concordance de leurs ouvrages; & le fruit de ces laborieuses comparaisons de recueils mal digérés, ne payoit pas les efforts qu'elles coûtoient. Malgré tant de travaux, la France, si féconde en loix sages, en ignoroit la plus grande partie: les monumens respectables de la prudence & de la justice de nos Souverains périssoient dans les ténèbres où le temps les avoit ensévelis; & les Savans réduits

à les

à les regretter ſans les avoir connus, ne pouvoient rien par eux-mêmes en faveur de ces débris précieux. Le ſuccès d'une telle entrepriſe exigeoit le concours de l'autorité Souveraine.

Louis le Grand ſentit toute l'utilité du travail & l'ordonna. M. le Chancelier de Pontchartrain, chargé d'y préſider, en confia l'exécution à trois hommes que lui indiquèrent M.rs Dagueſſeau. Ces aſſociés, dont l'un étoit M. de Laurières, qui dans la ſuite reſta ſeul en poſſeſſion de l'ouvrage, prirent pour époque le règne de Hugues Capet, où commencent en effet une Juriſprudence & des mœurs abſolument nouvelles. Tous les dépôts de la Capitale & des Provinces furent ouverts aux nouveaux rédacteurs employés, ſous les auſpices du Souverain, par le chef de la Juſtice. Une infinité de pièces inconnues juſqu'alors, ou dont on ne connoiſſoit que les titres, ſortirent de la poudre des Greffes, & du ſecret des Bibliothèques. A meſure que les découvertes ſe multiplioient, l'ordre dans lequel elles devoient ſe ranger devenoit de jour en jour plus difficile à fixer. On fut long-temps indécis entre divers plans dont chacun avoit ſes avantages: ces préparatifs conſommèrent pluſieurs années; & ce ne fut qu'en 1706 qu'on ſe vit en état d'annoncer le projet, en publiant une table chronologique de tout ce qu'on avoit recueilli d'Ordonnances, depuis l'avènement de Hugues Capet, en 987, juſqu'à l'année 1400.

Les malheurs des années ſuivantes arrêtèrent les progrès de l'ouvrage, & même le ſuſpendirent juſqu'à la mort de Louis XIV; mais on le reprit avec vigueur, au commencement de ce règne, par ordre de M. Dagueſſeau devenu Chancelier de France. Le premier volume parut en 1723, avec une préface où M. de Laurières établit les principes du Droit François, & traite quelques points qui appartiennent en même temps à la Juriſprudence & à l'Hiſtoire, tels que les amortiſſemens, les francs-fiefs, les guerres privées, les duels ou gages de bataille.

Ce premier volume fut reçû du public avec un applaudiſſement général; & l'auteur ſoûtenu par le ſuccès, contre

l'âge & les infirmités, avoit preſque fini le ſecond, lorſqu'il mourut en 1728, laiſſant un modèle qu'il n'étoit pas facile d'égaler. Sa réputation & l'importance de l'ouvrage demandoient un continuateur capable de ſentir tout l'honneur & toute l'étendue d'un pareil engagement. Le Public & M. le Chancelier nommèrent M. Secouſſe : il n'avoit ni recherché ni même deſiré cet emploi ; mais il s'en chargea comme un citoyen qui croit ſe devoir à ſa patrie. La défiance de nous-mêmes, quand elle n'eſt pas outrée, bien loin de nuire à nos progrès, les favoriſe ; parce qu'au lieu de nous abattre, elle nous porte à des efforts courageux & ſoûtenus.

M. Secouſſe en a donné la preuve dans le cours de ſon travail, qu'il a pouſſé juſqu'au commencement du xve ſiècle. A la tête des volumes qu'il a publiés, ſont des préfaces plus ou moins longues, dans leſquelles il continue d'examiner les mêmes objets que ſon prédéceſſeur, & paſſe enſuite à de nouvelles queſtions. L'article de l'arrière-ban & celui des monnoies ſont approfondis dans la préface du troiſième volume, qui renferme auſſi des recherches curieuſes ſur les États généraux & particuliers tenus en France ſous le règne du roi Jean. Un Mémoire hiſtorique ſur les trois premières années de Charles VI accompagne celle du ſixième tome. Les ordonnances contenues dans chaque volume ſont éclaircies par des notes, & ſuivies de quatre tables, dont la plus importante eſt une table des matières, ſi exacte & ſi détaillée, qu'on peut la regarder comme un précis de l'ouvrage. Le texte entier s'y retrouve analyſé dans toutes ſes parties, & refondu pour ainſi dire par de ſavantes combinaiſons. Des tables ainſi conſtruites ſont eſſentielles dans les collections de cette nature. Celles de M. Secouſſe paſſent pour des chefs-d'œuvre. Pour peu qu'on les examine, on ſentira que la patience & le temps ne ſuffiſoient pas pour porter à ce degré de perfection un travail difficile & faſtidieux, qu'il avoit eu le courage de s'impoſer, ſans avoir de modèle, & preſque convaincu que le mérite en ſeroit à peine deviné. En donner une idée, c'eſt louer à la fois ſon zèle & ſon talent ; & nous

le devions d'autant plus, que nos Éloges ſemblent moins faits pour célébrer des productions brillantes & qui s'annoncent d'elles-mêmes, que pour annoncer des ouvrages utiles, mais peu répandus, & dont l'exiſtence ou du moins la valeur peut être inconnue, même à des gens de Lettres.

Auſſi ne nous abſtiendrons-nous d'un plus long détail ſur cet article, que pour ne pas entreprendre ſur les droits de M. de Villevault chargé de la continuation du Recueil des Ordonnances, & qui rendra ſans doute à la mémoire de ſon prédéceſſeur, le même hommage que celui-ci rendit à M. de Laurières, en lui ſuccédant. L'éloge hiſtorique que M. Secouſſe a compoſé de ce profond Juriſconſulte, eſt à la tête du ſecond volume. Nous croyons louer aſſez cet Éloge & n'en pas trop louer l'auteur, en diſant qu'il mérite d'en avoir un pareil. C'eſt le portrait d'un grand homme fait par un grand Peintre, qui s'eſt peint lui-même, ſans y penſer, dans les principaux traits du caractère qu'il repréſente. En parlant des connoiſſances de M. de Laurières, de ſon ardeur pour le travail, de ſa probité rigide, mais ſociable, de la nobleſſe de ſes ſentimens, de ſa paſſion pour le bien public, M. Secouſſe donnoit des éloges vrais, & dont ſes lecteurs lui doivent l'application. L'un & l'autre n'ont connu de plaiſir que l'étude, de bonheur que l'avantage d'être utiles. Actifs & patiens, laborieux & deſintéreſſés, ils ont partagé leur vie entre la lecture & la compoſition. Ils donnoient leur temps au travail & leur loiſir à leurs amis.

M. Secouſſe ne ſe refuſa jamais aux ſiens, & en général à ceux d'entre les gens de Lettres qui jugeant de ſes lumières par ſes écrits, & de ſon crédit par ſa réputation, venoient lui demander ſes conſeils ou ſes livres, ou même exiger de lui des démarches en leur faveur. C'étoit l'obliger, que de lui offrir des occaſions de rendre ſervice : il les ſaiſiſſoit avec un empreſſement dont il n'eût pas été capable pour lui-même ; & ce n'étoit qu'après avoir réuſſi, ou du moins après s'être aſſuré de l'impoſſibilité du ſuccès, qu'il reprenoit le cours de ſon travail.

Ces diſtractions paſſagères ne retardoient pas ſenſiblement ſa marche, parce qu'elle étoit uniforme & régulière. La ſolidité de ſon caractère, la force de ſon ame, le ſyſtème vraiment philoſophique de ſa vie le préſervoient du malheur de perdre ſon temps par négligence, ou de l'employer mal par inquiétude d'eſprit, ou de le laiſſer involontairement conſumer par des goûts frivoles & par des deſirs auſſi vains que les regrets qui leur ſuccèdent. Jamais il ne perdit de vûe ſon objet eſſentiel; lors même que, pour ſe délaſſer, il changeoit de travail, ou pluſtôt qu'il ajoûtoit à ſon travail ordinaire quelque entrepriſe moins conſidérable, & de ſon choix.

C'eſt à ces momens ménagés avec économie, que le Public doit la nouvelle édition des *Mémoires de Condé*, qu'il fit paroître en 1743 : Recueil important, où l'on trouve ce qui s'eſt paſſé de plus mémorable ſous François II, & ſous une partie du règne de Charles IX. Les deux premières éditions données en 1565 & 1566, devenues fort rares, étoient par cette raiſon fort recherchées, malgré l'inexactitude & la partialité qu'on y remarque. Ces défauts ſont corrigés dans la collection de M. Secouſſe, beaucoup plus complète que les précédentes, enrichie de notes hiſtoriques, de tables raiſonnées, & d'un grand nombre de morceaux qui n'avoient point encore vû le jour. Les lettres originales de Charles IX, d'Henri III & de Catherine de Médicis, celles du prince de Condé, du chancelier de l'Hopital, du duc de Guiſe & du connétable de Montmorenci, les dépêches de l'ambaſſadeur d'Eſpagne, les regiſtres du Parlement, les manuſcrits de Béthune, de Brienne & de Dupui, ſont les principales ſources où le nouvel éditeur a puiſé. Ces trois grands recueils, ſur-tout le dernier que la Bibliothèque du Roi vient d'acquerir, ſont des mines abondantes, mais peu connues. Pour les fouiller avec ſuccès, il faut du ſavoir, de la critique & du courage; qualités qu'il eſt rare de poſſéder à un certain degré, même ſéparément, & plus rare encore de réunir.

M. Secouſſe les réuniſſoit; & s'il eût vécu plus long-temps, il en auroit laiſſé une preuve de plus, par un ouvrage utile

& ſingulier qu'il dirigeoit ſous les auſpices de M. de Machault & ſur un plan agréé par ce Miniſtre, alors Contrôleur général des finances. Il nous reſte à dire un mot de l'objet de ce travail, en annonçant qu'il n'eſt pas fini, mais que M. de S.te Palaye s'eſt chargé de le continuer.

Le nombre des pièces imprimées ſur les différens points de notre hiſtoire eſt immenſe : mais elles ne ſont pas corps ; & la pluſpart, comme égarées dans des ouvrages où rien n'avertit de les chercher, demeurent inconnues, inutiles par conſéquent, & dans le cas d'être redonnées pluſieurs fois ſans néceſſité. Pour remédier à ces inconvéniens en faveur de ceux qui veulent approfondir notre hiſtoire, & leur faciliter la connoiſſance de tout ce qui concerne la forme de l'État, le droit national, le domaine de la Couronne, les priviléges des provinces, des villes, des égliſes, ceux des corps & des particuliers, M. Secouſſe avoit entrepris une Table chronologique des pièces déjà publiées, c'eſt-à-dire des diplomes, des chartes, des traités, de tous les actes en un mot & de tous les titres originaux, de quelque nature qu'ils fuſſent. A cette première Table, dont l'inſpection ſeule auroit guidé l'Hiſtorien & le Juriſconſulte dans leurs recherches, il devoit joindre des tables géographiques & des tables de matières, dreſſées ſur le même plan que celles du Recueil des Ordonnances.

Cette opération que M. Secouſſe a pouſſée juſqu'aux deux tiers, exigeoit le dépouillement de preſque tous les livres de ſa bibliothèque qui renferme plus de douze mille volumes, la pluſpart ſur l'hiſtoire de France. C'eſt la collection la plus riche en ce genre que jamais particulier ait formée. Elle embraſſe toutes les branches de ce grand tout hiſtorique, à l'étude duquel il s'étoit dévoué. Le catalogue qu'on doit en publier inceſſamment, nous diſpenſe d'en parler plus en détail.

Tout ſembloit concourir au bonheur de M. Secouſſe ; des travaux aſſortis à ſon goût, une bibliothèque nombreuſe, fruit de quarante ans de recherches & de ſoins, une fortune honnête & qui ſuffiſoit à la modération de ſes deſirs, la confiance des Magiſtrats, l'eſtime des gens de Lettres, l'amour

des ſiens, le plaiſir ſi rare d'avoir des amis, & la ſatisfaction plus rare encore de trouver un ami dans ſoi-même. Il ſentoit le prix de tous ces avantages; il en jouiſſoit en homme qui les mérite: mais depuis long-temps un malheur réel les balançoit; malheur aſſez grand pour faire le ſupplice de ſes dernières années, s'il avoit eu moins de courage. C'eſt la perte de ſa vûe, qui s'étant d'abord affoiblie par des degrés inſenſibles, s'éteignit enfin ſans reſſources. Réduit à ne plus lire, à ne pouvoir plus même jouir du ſpectacle de ſes livres, & ſentant croître en lui par la privation même le goût & le beſoin de la lecture, il s'arma d'une fermeté tranquille dont il ſe félicitoit, ſans prétendre qu'on dût l'en eſtimer davantage. Son imagination à la fois ingénieuſe & patiente, épuiſa tous les moyens qu'il crut capables de ſuppléer à ſes yeux, ou de lui en rendre l'uſage, même imparfaitement. Dans l'eſpérance de le recouvrer, il eſſaya tout ce qu'on lui propoſoit de remèdes: il ſe détermina, en 1751, à l'opération de la cataracte; mais elle n'eut pas le ſuccès qu'on s'en promettoit; & peut-être les accidens dont elle fut ſuivie contribuèrent-ils à l'altération de ſa ſanté. Nous eumes le chagrin de la voir dépérir depuis ce moment, juſqu'à celui de la maladie violente qui nous l'enleva le 15 de mars dernier, dans la ſoixante-quatrième année de ſon âge. Cette mort n'a précédé que de peu de temps celle de Dom Bouquet, auteur du nouveau recueil des Hiſtoriens de France, & de Dom Touſtain, l'un des Savans qui travailloient à la nouvelle Diplomatique. Ainſi dans l'eſpace de quelques mois, la Nation & la Littérature ont perdu trois Écrivains chargés d'entrepriſes importantes pour notre Hiſtoire, & dont les noms méritent d'être chers aux amateurs des antiquités Françoiſes.

MÉMOIRES
DE LITTÉRATURE,
TIRÉS DES REGISTRES
DE L'ACADÉMIE ROYALE
DES INSCRIPTIONS
ET BELLES-LETTRES,

DEPUIS L'ANNÉE M. DCCLI,
JUSQUES ET COMPRIS M. DCCLIV.

MEMOIRES

MÉMOIRES DE LITTÉRATURE,

Tirés des Regiſtres de l'Académie Royale des Inſcriptions & Belles-Lettres.

DISSERTATION SUR LES PREMIERS HABITANS DE LA GRÈCE.

Par M. GIBERT.

LE temps de Phoronée eſt le temps le plus reculé que les Grecs connuſſent dans leurs antiquités. Phoronée étoit ſuivant les uns le plus ancien roi de la Grèce ; ſuivant d'autres il étoit le premier qui eût raſſemblé & policé les hommes, juſqu'alors épars & vivans à l'aventure dans les forêts & dans

Lû le 16 Janv. 1753.

Plat. in Timæo.

Plin. lib. VII. Clem. Alexand. ſtrom. l. I. Pauſan. l. II. les montagnes. Acuſilaüs diſoit qu'il étoit le premier homme, & un Poëte l'appeloit le père des hommes.

Mythol. expl. par l'hiſt. t. I. l. I, c. ſ, art. 2. Auſſi, comme de ſavans Critiques l'ont déjà obſervé, on ne doit pas s'arrêter au calcul que quelques Chronologiſtes font des règnes des rois de Sicyone, qui fait remonter l'époque de ces Rois pluſieurs ſiècles avant Phoronée. La fauſſeté de ce calcul eſt d'autant plus certaine qu'Egialée, qu'ils font premier roi de Sicyone, eſt frère de Phoronée lui-même, & qu'il n'y a d'ailleurs depuis Egialée juſqu'à la guerre de Troie, que le même nombre de générations que celui qui s'y trouve depuis Phoronée.

Apollod. Biblioth. l. I.

Id. Ibid. & Pauſan. l. II.

Il eſt important de remarquer que le fond de toute l'hiſtoire mythologique, ou des origines des Grecs, roule eſſentiellement ſur deux familles & ſur deux peuplades. Les deux familles ſont celle des Inachides & celle des Deucalionides: celle des Inachides venoit de Phoronée, fils d'Inachus; celle des Deucalionides venoit de Deucalion, fils de Prométhée. Ces deux familles deſcendoient de deux Titans fils d'Uranus; la première d'Océan, & l'autre de ſon frère Japet.

Apoll. Bibliot. l. I & II.

Les deux peuplades ſont celles des Pélaſges & des Hellènes, qui ſont, pour ainſi dire, analogues aux deux familles que je viens de nommer; car les Pélaſges rapportoient leurs antiquités aux Inachides, dont pluſieurs portèrent le nom de Pélaſgus, entre autres un petit-fils de Phoronée, duquel on prétend que venoit le nom de Pélaſges. Les Hellènes au contraire rapportoient leur origine à Deucalion, dont le fils Hellen les fit, dit-on, appeler Hellènes; & dont les deſcendans, Dorus, Eolus, Ion, furent chefs d'autant de tribus Helléniques, qui prirent d'eux leurs dénominations.

Ibid. lib. II. Dionyſ. Halic. l. I. Euſtat. in Dion. Perieg. v. 415.

Chron. Marm. epoch. 6, & in eam not. Doct. Humphrey Prideaux.

Nous ne pouvons douter que la Grèce n'ait été d'abord occupée par des deſcendans de Japhet, fils de Noé, puiſqu'il eſt inconteſtable qu'elle ſe trouve dans le partage que les livres Saints leur aſſignent. Soit que les premiers qui parvinrent juſque-là ne connuſſent pas les arts, ſoit que la longueur du voyage les leur eût fait négliger & oublier, ſoit que la diſette où ils dûrent ſe trouver de toutes choſes, dans un pays entièrement

déſert, ne leur permît pas de les cultiver, il étoit naturel qu'ils tombaſſent dans la barbarie, & ils devinrent en effet bien-tôt tels qu'on nous repréſente les Sauvages.

C'eſt pourquoi la plus ancienne choſe dont leurs hiſtoires nous aient conſervé le ſouvenir, c'eſt qu'ayant vécu originairement pluſtôt comme des bêtes que comme des hommes, Phoronée & quelques autres perſonnages ſes contemporains commencèrent à les civiliſer, leur perſuadèrent de quitter les bois & les cavernes où ils ſe cachoient, leur apprirent à bâtir des maiſons & des villes, & enfin les aſſujétirent à une forme de gouvernement.

Mais ces perſonnages étoient-ils nés parmi ces Sauvages mêmes? Etoient-ils parvenus, par la ſeule force d'un naturel heureux & par des talens ſupérieurs, à reconnoître le deſordre & l'abrutiſſement de la vie à laquelle ils étoient réduits, & à imaginer & entreprendre tout ce qu'il falloit pour s'en tirer? Abſolument parlant cela ne ſeroit pas impoſſible; mais il ſeroit certainement plus vrai-ſemblable qu'ils euſſent été les chefs de colonies & de peuplades étrangères, & qu'étant ſortis du ſein de Nations déjà policées, ils euſſent porté leurs mœurs & leurs uſages chez ces Sauvages, en s'établiſſant dans leur pays.

Ce que je dis qui ſeroit le plus vrai-ſemblable, & qui n'eſt juſque-là qu'une conjecture, ſera une choſe démontrée & inconteſtable, ſi on accorde que le Japet des Grecs, qu'ils donnoient pour aïeul à Deucalion, n'eſt pas différent de Japhet fils de Noé. Et pourquoi ne l'accorderoit-on pas? C'eſt une opinion preſque généralement reçûe, & qui compte entre ſes partiſans les Saumaiſe, les Bochart, les Capelle, les Banier, &c. Il eſt vrai qu'on objecte que Deucalion, ſuivant la chronologie ordinaire, étoit contemporain de Moyſe: or comme il y a près de huit cens ans de Noé juſqu'à Moyſe, on prétend qu'il n'eſt pas poſſible que Japet, grand-père de Deucalion, ſoit un des fils de Noé. Mais ceux qui font cette objection n'ont pas fait attention apparemment qu'en comptant les années de Japhet & de ſes enfans comme Moyſe compte

Salmaſ. de linguâ Helleniſt. p. 2.ª c. 2. Bochart, Phaleg. l. III, c. 1. Lud. Capell. in Chron. ſacr. Ban. Mythol. expl. t. II, l. I, c. 6, t. III, l. I, c. 4.

celles de Sem, frère de Japhet, & des ſiens, c'eſt-à-dire en leur donnant cinq à ſix cens ans de vie, il eſt très poſſible qu'un petit-fils de Noé ait vécu même juſques après le temps de Moyſe. 2.° Que quoique les Grecs ne mettent que Prométhée entre Japet & Deucalion, il n'eſt pas ſûr que dans des généalogies ſi anciennes ils n'aient omis aucune filiation, & qu'on ne ſoit pas réduit aux générations de ceux qui par leur célébrité & quelques actions plus remarquables, ſe ſont maintenus dans le ſouvenir de leurs deſcendans. 3.° Enfin que le ſynchroniſme de Deucalion & de Moyſe eſt moins le réſultat de calculs certains & conſtans, que la conſéquence d'hypothèſes chronologiques, auxquelles on pourroit en oppoſer d'autres, qui reporteroient Deucalion pluſieurs ſiècles avant Moyſe; puiſqu'à en juger, par exemple, par le nombre des générations, Deucalion ſe trouve plus ancien que Moyſe de ſix à ſept générations, & dans quelques généalogies de dix ou douze. Il eſt donc évident que le temps où les Chronologiſtes font vivre Deucalion, ne peut ſervir de prétexte à rejeter l'opinion qui ſuppoſe que le Japet des Grecs eſt le Japhet des livres Saints: opinion d'ailleurs qui n'a été adoptée par tant de ſavans hommes, que parce qu'elle eſt fondée ſur les raiſons les plus plauſibles. Ces raiſons ſont 1.° l'identité des noms, qu'il n'eſt pas poſſible de méconnoître ou de nier; 2.° l'identité des pays, puiſqu'il eſt hors de doute que le Japet des Grecs ſe rencontre dans un des pays que les livres Saints aſſignent au partage du fils de Noé; 3.° l'opinion que les Grecs avoient de l'antiquité de leur Japet, qu'ils ne croyoient pas qu'on pût ſurpaſſer, en ſorte qu'ils en avoient fait un proverbe; ce qui ne peut bien convenir qu'à Japhet: enfin l'idée que les mêmes Grecs avoient de la ſupériorité de leur Japet au deſſus du commun des hommes, puiſqu'ils le mettoient au rang des êtres antérieurs aux hommes & d'une nature plus parfaite qu'eux, qu'ils appeloient Titans; car il n'y a que les premiers Patriarches, je veux dire les enfans immédiats de Noé, Japhet & ſes frères, qui par leur naiſſance avant le déluge, par l'avantage d'avoir échappé à ce fléau univerſel, & par leur prééminence

Japeto vetuſtior.

en tout genre ſur ceux avec qui ils vécurent, qui étoient tous leurs enfans ou leurs neveux, aient pû donner & laiſſer d'eux-mêmes de ſemblables idées.

Je ne crois donc pas qu'on puiſſe raiſonnablement refuſer de reconnoître que le Japet aïeul de Deucalion eſt Japhet fils de Noé. Or il s'enſuivra de là néceſſairement qu'Océan, frère de Japet & auteur des Inachides, étoit un des frères de Japhet, ſoit Sem, ſoit Cham. Et après tout puiſque les Inachides en général, & en particulier Phoronée & ceux qui avec lui commencèrent à civiliſer les habitans originaires de la Grèce, n'étoient point de la poſtérité de Japhet, ou, ce qui eſt la même choſe, du nombre de ces habitans originaires, il faut bien que ce fuſſent des deſcendans de Sem ou de Cham, qui des pays aſſignés au partage de ces deux Patriarches, c'eſt-à-dire de Syrie, de Phénicie ou d'Egypte, paſsèrent dans une contrée échue à leur troiſième frère.

On prétendra peut-être que la généalogie des Inachides, rapportée à Océan eſt une allégorie, qui ne ſignifie autre choſe, ſinon que leurs auteurs étoient abordés par mer dans les pays où ils avoient d'abord paru. Je réponds premièrement, qu'à la vérité dans le langage des Mythologues l'Océan eſt quelquefois un être purement phyſique, qui ne déſigne que la mer ou l'humidité; mais qu'il eſt auſſi quelquefois un être hiſtorique, c'eſt-à-dire un perſonnage réel, prince Titan, fils d'Uranus & frère de Japet, & qu'il n'y a ici aucune raiſon de préférer le premier ſens au dernier. Je dis en ſecond lieu, que quand même les Mythologues n'auroient déſigné ici par Océan qu'un être phyſique, le ſentiment que je ſoûtiens & la preuve que j'en donne n'en ſubſiſteroient pas moins. Il ſeroit toûjours vrai en effet que la Mythologie ne rapportoit point à Japet ou Japhet l'origine des Inachides, & que ſi les Inachides n'étoient point deſcendus de Japet ou Japhet, il faut néceſſairement qu'ils deſcendiſſent de Sem ou de Cham; & par conſéquent qu'ils fuſſent originaires des pays où s'étoit établie la poſtérité de l'un ou l'autre de ces deux Patriarches. Leur arrivée même dans la Grèce par mer, qu'on ſuppoſe

être exprimée par la fable qui les fait enfans d'Océan, ne ſerviroit qu'à le confirmer, puiſque dans ces premiers temps il n'y avoit encore que les peuples Orientaux qui connuſſent la navigation, & qui entrepriſſent des voyages par mer.

On ſent aiſément que l'origine des Pélaſges, qui reconnoiſſoient les Inachides pour leurs auteurs & leurs chefs, doit être la même que celle des Inachides, puiſqu'il eſt naturel que des colonies que les Inachides amenèrent avec eux, & avec leſquelles ils s'établirent & ſe maintinrent au milieu des ſauvages de la Grèce, fuſſent tirées des mêmes pays d'où ils ſortoient. Les Pélaſges étoient donc, comme eux, Syriens ou Phéniciens ou Egyptiens. On en peut d'autant moins douter que non ſeulement les Pélaſges étoient, de l'aveu unanime de tous les anciens, des étrangers qui parloient une langue différente de celle que les Grecs ont toûjours parlée, mais encore que leur religion étoit purement Phénicienne ou Egyptienne, puiſque Dodone, qui étoit le ſiége de leur culte & dont on reconnoiſſoit qu'ils étoient fondateurs, avoit tiré immédiatement d'Egypte & de Phénicie ſes premières Prêtreſſes, & les inſtituteurs de ſes rits & de ſon oracle, ſuivant le témoignage précis d'Hérodote, qui eſt fondé ſur la tradition même des Hiérophantes Dodonéens.

Hérod. l. I. Thucyd. l. IV. Strab. l. VII.

Et par-là on voit que l'origine Syrienne, Phénicienne ou Egyptienne des Pélaſges n'eſt pas une ſimple conjecture, qui n'ait d'autre fondement que le rapport que leur nom peut avoir avec quelque mot des langues orientales; mais que c'eſt une conſéquence naturelle des faits les mieux établis & les plus conſtamment avoués.

Au reſte, ce rapport même & une foule d'autres ſemblables qu'on trouve & dans leurs noms propres, & dans les noms de leurs premiers établiſſemens, & dans les mots qui nous ſont reſtés de leur langue; tous ces rapports, dis-je, venant à la ſuite des faits qui fondent l'origine Phénicienne des Pélaſges, en tirent & leur prêtent réciproquement une force à laquelle il eſt difficile de réſiſter. C'eſt pourquoi je ne me ferai aucun ſcrupule d'en indiquer ici quelques-uns des

principaux, de quelque manière qu'ils puiſſent être reçûs de ceux qui ne diſtinguent point l'uſage légitime des étymologies de l'abus qu'on en peut faire, ni les progrès que des hommes célèbres ont faits par leur moyen dans la connoiſſance des antiquités les plus reculées, des fautes qui ont pû leur échapper dans le cours de leurs plus heureuſes découvertes.

D. Calmet & M. Fourmont croient que le mot hébreu *pheleschet*, qui s'interprète *diſperſion*, nous donne la ſignification & la véritable origine du nom des *Pélaſges*. En admettant cette étymologie, je ne voudrois pas dire avec eux qu'elle marque la vie prétendue errante & les courſes de cette Nation; & je penſe qu'elle ſignifieroit pluſtôt qu'ils étoient les reſtes, les débris, &, ſi notre langue nous permettoit cette expreſſion, la diſperſion des peuples qui avoient les premiers habité le pays de Canaan, & qui en furent depuis chaſſés & exterminés, dans différentes révolutions qui arrivèrent dans ce pays, tels que les Zuzim, les E'mim, les Réphaim, les E'nacim. C'eſt ainſi que les *Philiſtins* tiroient leur nom de ce qu'ils étoient la *diſperſion* de *Caphtor*, ou des *Caphtorim*; car il n'y a d'autre différence en hébreu entre *Pheleschet* & le nom des *Philiſtins*, ſinon que l'un eſt le ſingulier & l'autre le pluriel du même mot. Cette diſperſion à laquelle je rapporte les colonies Pélaſgiques, peut bien être celle qui dut être occaſionnée par l'invaſion des Cananéens ou Phéniciens, lorſque des bords de la mer Erythrée ils paſsèrent ſur ceux de la Méditerranée; car ils dûrent chaſſer dès-lors une partie des premiers habitans, afin de pouvoir s'établir en leur place. Et ce fut avant la vocation même d'Abraham, comme on peut l'inférer d'un paſſage de la Genèſe, où Moyſe dit que lorſqu'Abraham arriva de Haran à Sichem, les Cananéens étoient déjà maîtres du pays.

Herod. lib. I; Juſt. l. XVIII, Diod. Sic. lib. XVI, Strab. lib. I.

Gen. c. XII, v. 6.

L'analogie des noms d'*Inachides* & d'*Inachus*, auteur des *Inachides*, avec ceux d'*E'nacim* & d'*E'nac*, père des *E'nacim*, eſt d'autant plus remarquable que les *E'nacim* ſont juſtement du nombre de ces premiers habitans du pays de Canaan, mêlés dans les révolutions qui firent changer ce pays de maîtres.

פרנס Le nom de *Phoronée* répond au mot syriaque *Pharnas*, qui signifie Prince, Gouverneur: sa racine, comme l'a observé Bochart, est *pharnes*, paître des troupeaux; & *pharnas* vaut à la lettre le ποιμένα λαῶν dont Homère qualifie si souvent les rois Grecs. *Apis*, fils de Phoronée, *Ogygès* & son fils *Cadmus*, sont des noms que tous les Savans reconnoissent pour Phéniciens ou Égyptiens.

פרזים Je pourrois tirer le nom des *Parrhasiens*, qui tenoient le parti de Phoronée contre les Telchines, de celui des *Phérasim* ou *Phéréséens*, si connus entre les peuples de la Palestine. Ce nom est appellatif, & il désigne les habitans des villages.

ערג *Argos* peut trouver sa racine dans le mot hébreu *arag*, qui marque un desir ardent, comme est le desir de l'eau, que la soif excite dans les animaux: en sorte que ce nom s'interpréteroit la terre ou la ville beaucoup desirée. Des colonies qui touchoient enfin une terre où elles pouvoient se fixer après une longue navigation, lui avoient pû donner ce nom; comme Christophe Colomb donna celui de Desirade ou Desirée à une des îles Antilles en Amérique. C'est même peut-être à cette signification originaire du nom d'*Argos* qu'Homère, qui étoit si versé dans les antiquités de sa Nation, a fait allusion par l'épithète πολυδίψιον, qu'il donne à cette ville: car la signification de cette épithète est exactement l'interprétation de l'hébreu *arag*. Il est vrai que quelques-uns ont cru qu'Homère avoit voulu dire qu'Argos manquoit d'eau. Mais Strabon montre au contraire qu'elle en étoit abondamment pourvûe, par les sources & les rivières qui arrosoient son territoire: qu'ainsi il ne falloit pas entendre le πολυδίψιον d'Homère par *qui a* ou *qui excite une grande soif*, mais par *qui est fort desiré*, πολυπόθητον.

Quelle que soit l'étymologie véritable du nom de *Thèbes*, que les uns tirent d'un mot qui signifie *vaisseau*, à cause de la manière dont ses fondateurs y arrivèrent, les autres d'un autre qui signifie *boue, fange*, à cause de la nature du terrein où elle étoit située; il est certain que c'est aussi le nom d'une ville du pays de Canaan, qui fut assiégée par Abimélech, fils

Vid. Boch. in Canaan. lib. I, c. 6.

Jud. IX, 50. Reg. II, 11, 21. Joseph. Antiq. l. V, c. 9.

fils de Gédéon, & celui de la plus célèbre ville d'Égypte: en ſorte qu'on ne peut douter au moins que ce nom ne fût commun aux Pélaſges avec les Syriens, Phéniciens ou Egyptiens.

Je pourrois en dire autant du nom de *Lariſſa*, puiſque Xénophon nous fait connoître une grande ville de ce nom dans l'Aſſyrie, ſur les bords du Tigre, & qu'Héſychius nous en indique une autre dans la Cœlé-Syrie, la même peut-être que Pline nomme dans la deſcription de l'Arabie heureuſe. Les villes de Lariſſa étoient communes dans la Grèce: on en trouve dans tous les lieux que les Pélaſges ont occupés, dans le Péloponnèſe, dans l'Attique, dans la Theſſalie, dans l'Aſie mineure, en Italie. Et réciproquement on peut s'aſſurer, comme dit M. l'Abbé Geinoz, que les Pélaſges ont habité dans tous les lieux où l'on trouve des villes qui portent le nom de Lariſſa, & que même ils en ſont les fondateurs. A Argos on nommoit ainſi la citadelle; & Denys d'Halicarnaſſe dit que la Lariſſa du Péloponnèſe étoit la métropole des Pélaſges. Celle de Theſſalie y étoit auſſi leur ville capitale, & il y a lieu de croire qu'ils nommoient ainſi le chef-lieu de leurs habitations. C'eſt pourquoi je ne doute point que la racine de ce nom ne ſoit le mot chaldéen *riſcha*, ou, ſuivant les Maſſorèthes, *reſcha*, qui ſignifie tête, commencement, ſommet d'une montagne, capitale d'un pays, comme en latin *caput*. Et quant au *la* qui précède cette racine dans *Lariſſa*, c'eſt un article qu'on y a laiſſé; comme à *Lahela* pour *Hela*, à *Lachlach* pour *Chalach*, à *Laboemath* pour *Boemath*. Je prends ces exemples de Bochart, qui s'en ſert pour montrer que la ville de Lariſſa dans l'Aſſyrie, pourroit être celle de Reſen, dont il eſt parlé dans la Genèſe.

Heſych. verbo Λάϱισα.

Plin. l. VI, c. 28.

Strab. lib. IX. Denys d'Halic. l. I.

Mém. de l'Acad. des B. Let. t. XVI, p. 113.

רישא

C. 10.

On raconte que les Pélaſges qui demeuroient en Italie, à Agylla, (ce nom a quelque rapport à un mot hébreu qui ſignifie *rond*) étant aſſiégés par les Tyrrhéniens, un de ceux-ci demanda à un Pélaſge comment ils appeloient leur ville, que le Pélaſge lui répondit *Kaïré;* ce qui fit que depuis les Tyrrhéniens s'en étant rendus maîtres l'appelèrent *Caïré*,

Strab lib. V, Serv. in Æneid. Stephan. verbo Ἀγύλλα.

ou, suivant la forme latine, *Cæré*. Les Grecs disoient que par ce *Kaïré* le Pélasge, qui n'avoit point entendu la demande du Tyrrhénien, l'avoit voulu saluer, & s'étoit servi du mot χαῖρε, qui sert en effet chez les Grecs à cet usage. Mais cette étymologie est d'autant plus suspecte qu'outre que les Pélasges ne parloient point grec, suivant les témoignages exprès d'Hérodote & de Thucydide, le χαῖρε des Grecs s'écrit par un χ, au lieu que le *Kaïré* des Pélasges Agyllæens doit être écrit par un K. Il me paroît donc plus naturel de penser que les Pélasges employèrent, pour désigner une ville en général, le mot *Kaïré*, le même probablement que celui de *kir* ou *kirja*, qui a en effet cette signification dans les langues Syriaque & Hébraïque, & que les Tyrrhéniens auront pris le nom appellatif pour un nom propre. Je sai que les langues du Nord revendiquent le même mot & dans la même signification; mais il me suffit qu'il se trouve dans celles d'Orient pour en conclurre, comme de tous les autres que je viens de parcourir ici, qu'en même temps que l'histoire nous engage à donner aux Pélasges une origine Syrienne, Phénicienne ou Egyptienne, tout ce qui peut nous rester de leur langue convient aussi parfaitement à cette origine; & qu'en même temps qu'il est prouvé par les faits qu'ils ne sont point de la postérité de Japhet, & par conséquent qu'ils sont de celle de Sem ou de celle de Cham, il se trouve aussi que tous les monumens que nous pouvons avoir de leur langue, sont en effet analogues aux langues des enfans de Sem ou de Cham.

קיר קריא
קרי קריח

Car, caer, ker, kir.

Les Inachides, & les Pélasges qu'ils conduisoient, s'étant introduits dans la plus grande partie de la Grèce, & y étant les maîtres, par la réduction ou la retraite des Sauvages, on donna à tout le pays le nom de Pélasgie. C'est le plus ancien nom que nous sachions qu'on lui ait donné. Thucydide croit qu'il n'a eu originairement aucun nom commun, & que chaque canton y avoit le sien particulier, suivant la peuplade ou tribu qui l'habitoit. Ne pourroit-il pas même se faire que ceux qui l'occupoient avant les Pélasges étant sauvages, & vivans sans société, sans loix, sans gouvernement,

ſans police, ils n'euſſent eu aucun nom d'aſſociation ou de peuple?

Quoi qu'il en ſoit, on a beaucoup agité la queſtion ſi les Pélaſges du Péloponnèſe n'y étoient pas venus de Theſſalie, ou ſi au contraire ceux de Theſſalie ne devoient pas leur origine à ceux du Péloponnèſe. Saumaiſe a ſoûtenu que les Pélaſges du Péloponnèſe y étoient venus de Theſſalie; & M. l'Abbé Geinoz, de cette Académie, a embraſſé la même opinion. M. le Préſident Bouhier a ſuivi l'opinion contraire, & je crois devoir m'y ranger auſſi. Ce qui me détermine eſt que je n'ai trouvé la première de ces deux opinions autoriſée du ſuffrage conſtant d'aucun ancien, & que l'autre au contraire eſt fondée ſur les témoignages précis des Ecrivains les plus anciens & les plus graves, tels qu'Ephore & Denys d'Halicarnaſſe, &c. Or en matière de faits, il me ſemble que les règles de la critique ne permettent pas d'oppoſer des conjectures, quelque probables qu'elles puiſſent être, à des autorités poſitives.

On cite, il eſt vrai, quelquefois pour la première opinion Hérodote & Thucydide: mais on n'allègue que les noms de ces auteurs, ſans en rapporter aucun paſſage formel; ou tout au plus on ne réclame que des inductions, tirées de paſſages obſcurs & conteſtés. Mais quand il faudroit même adopter le ſens qu'on veut donner à ces paſſages, les inductions qui en réſultent, ſont qu'il y a eu des Pélaſges anciennement dans la Theſſalie; & qu'en des temps plus récens il en eſt venu des colonies s'établir dans le Péloponnèſe. S'enſuit-il de là que des Pélaſges qu'on trouve dans le Péloponnèſe bien avant ces colonies, & dès les temps les plus reculés qui ſoient connus, y fuſſent venus de Theſſalie?

Saumaiſe entaſſe en vain ici toutes les probabilités que la ſagacité de ſon eſprit peut lui ſuggérer. Outre que des probabilités ne peuvent ſuffire à établir des faits qui non ſeulement ne ſont appuyés d'aucun témoignage conſtant, mais qui ſe trouvent encore contredits par des autorités conſidérables; ceux même qui, depuis Saumaiſe, ont adopté ſon opinion,

ont reconnu que presque tous ses raisonnemens portoient à faux : un seul leur a paru plus juste, & les a décidés ; c'est, disent-ils, que tous les peuples du Péloponnèse, les Éoliens, les Achéens, les Ioniens, les Doriens y étoient venus de la Thessalie. Je ne puis concevoir, je l'avoue, comment on a pû se laisser éblouir par un raisonnement qui pèche aussi évidemment & dans le principe & dans la conséquence. 1.° Les Arcades & les Cynuriens, suivant le témoignage exprès d'Hérodote, étoient dans le Péloponnèse avant qu'aucun de ceux qu'on vient de nommer y fût arrivé de Thessalie ; & bien loin qu'il soit dit nulle part qu'ils y fussent aussi venus de Thessalie, ils sont tenus pour Indigènes du Péloponnèse par tous ceux qui ont parlé de leur origine. On ne peut donc pas soûtenir que tous les peuples que l'on connoît dans le Péloponnèse y étoient venus de Thessalie. 2.° C'est une chose constante que les Arcades étoient Pélasges ; & c'est même d'eux que des Historiens assuroient que tous les autres Pélasges étoient sortis. Or puisque les Arcades étoient établis dans le Péloponnèse avant qu'il y eût aucun Éolien, Achéen, Ionien ou Dorien, il est évident qu'il y avoit des Pélasges dans le Péloponnèse, indépendamment des Éoliens, des Achéens, des Ioniens & des Doriens. Comment donc peut-on, de l'origine Thessalienne des Éoliens, Achéens, Ioniens & Doriens, induire la même origine pour tous les Pélasges du Péloponnèse, & quelle connexité y a-t-il de l'une à l'autre ? 3.° Si le raisonnement dont il s'agit a quelque apparence capable d'imposer, ce n'est qu'au moyen d'une équivoque par laquelle on confond les Pélasges qui ont pris le nom & la langue des colonies Thessaliennes qui s'établirent parmi eux, avec ces colonies mêmes. En effet, par Éoliens, Achéens, Ioniens & Doriens, on peut entendre d'un côté ces colonies d'Hellènes, qui se portant dans le Péloponnèse sous la conduite de différens chefs, s'y introduisirent chez les peuples barbares qui y habitoient déjà, Pélasges ou autres, sous prétexte de les protéger & de les secourir, & peu à peu leur donnèrent leur nom & même leur langue : en ce

ſens il eſt bien vrai que ces peuplades vinrent de Theſſalie; mais il ſeroit abſurde d'en conclurre que les Barbares chez qui elles s'introduiſoient, en venoient auſſi. On peut entendre d'un autre côté par Eoliens, Doriens, Ioniens & Achéens, les peuples du Péloponnèſe, Pélaſges ou autres, qui ayant reçû chez eux les colonies d'Hellènes venues de Theſſalie, ſe réunirent à elles; & non ſeulement furent aggrégés à la ligue & au nom des Hellènes, mais prirent encore le nom particulier, chacun de celle de ces colonies qu'il avoit reçûe: or en ce ſens il eſt évident que la migration des Hellènes de Theſſalie dans le Péloponnèſe, ne regarde pas plus les Barbares ou les Pélaſges du Péloponnèſe qui ſe réunirent à eux & furent compris ſous leur nom, que la migration des François de Pannonie dans les Gaules, regarderoit les Gaulois qui ſe ſont réunis aux François, & qui ſe trouvent compris ſous le même nom.

On veut après cela appuyer le paſſage des Pélaſges de la Theſſalie dans le Péloponnèſe, ſur une prétendue progreſſion des peuplades du nord au midi: mais cette progreſſion, qui n'eſt qu'une conjecture moderne, bâtie ſur le ſable, n'eſt ni aſſez bien fondée ni aſſez générale pour balancer un fait contraire clairement atteſté par les Anciens. A quoi il faut ajoûter que ſi les Pélaſges ſont, comme je me flatte de l'avoir prouvé, une colonie Syrienne ou Egyptienne, il eſt tout auſſi naturel de la faire venir aborder par mer au Péloponnèſe, ainſi que toutes les autres qui y vinrent dans la ſuite du même pays, que de la conduire par terre au nord du Pont-Euxin, la ramener de-là dans la Theſſalie, & la tranſporter enfin dans le Péloponnèſe.

J'ai dit que l'opinion contraire, c'eſt-à-dire celle qui ſuppoſe que les Pélaſges de Theſſalie y paſsèrent du Péloponnèſe où ils s'étoient établis d'abord, étoit fondée ſur les témoignages précis d'Ephore & de Denys d'Halicarnaſſe. Ils le diſent en effet formellement, & détaillent même le temps & les circonſtances de cette migration: leur autorité n'eſt combattue par celle d'aucun autre Ecrivain. On récuſe

inutilement celle d'Ephore, parce qu'on prétend qu'elle n'eſt appuyée que ſur un vers du poëte Héſiode: comme ſi les anciens Poëtes n'avoient ſuivi que leur imagination dans ce qu'ils ont dit des origines des Nations; tandis qu'il eſt conſtant que les Grecs y reconnoiſſoient les traces les plus authentiques & les reſtes les plus précieux de leurs antiquités: ou comme ſi les traditions des peuples que ces Poëtes ont ſuivies ſur des temps ſi reculés, ne devoient pas avoir plus de poids que des conjectures enfantées deux & trois mille ans depuis, à la faveur de quelques paſſages obſcurs & embarraſſés.

On reproche à Denys d'Halicarnaſſe des détails qui ſont la preuve de ſon exactitude & de la vérité de ſon récit, & on lui demande des garans, ſans prendre garde qu'il a averti que ſur les Pélaſges il ſuit l'opinion commune, & ce qu'en ont dit la pluſpart des auteurs: ὡς πολλοὶ περὶ αὐτῶν λέγουσι.

Voilà ce que j'ai cru devoir obſerver ſur une queſtion qui, à y faire quelque attention, n'en eſt pas une, & qui n'eſt véritablement embarraſſante que par le nom des Savans modernes qui ont voulu s'écarter d'un ſentiment fondé en autorités, pour en ſuivre un qui ne préſente que des conjectures.

Les colonies Pélaſgiques n'eurent pas de peine à ſe former des établiſſemens, & à les étendre par-tout où elles voulurent au milieu des Sauvages de la Grèce; & à l'égard de ces Sauvages, il en arriva ce qui arrive encore des Sauvages que l'on découvre de nos jours dans l'Amérique: on prend quelques femmes & quelques enfans qu'on accoûtume & qu'on élève à nos mœurs & à nos uſages; tout le reſte abandonne le terrein où l'on s'établit, & ſe ſauve plus avant dans les terres ou dans des cantons peu acceſſibles. Les Sauvages de la Grèce abandonnèrent de même le terrein aux colonies Pélaſgiques, par-tout où ces colonies s'avancèrent, dans le Péloponnèſe, dans la Béotie & l'Attique, dans la Theſſalie, &c. & ſe ſauvèrent dans les pays plus reculés ou dans les montagnes. Cependant le voiſinage des mêmes colonies les

inſtruiſit peu à peu; ils ſe raſſemblèrent en ſociétés, ſe policèrent, & conduits par Prométhée & par Deucalion & ſes enfans, ils revinrent en force contre les Pélaſges; les attaquèrent & les pourſuivirent à leur tour, en chaſsèrent une partie, obligèrent le reſte de ſe ſoûmettre & de ſe réunir à eux.

Les Mythologues me ſemblent avoir aſſez bien déſigné tout cela dans une fable qu'ils racontoient de Prométhée: « Prométhée, diſoient-ils, tua deux taureaux; il les dépouilla, mit dans une des peaux les chairs des deux animaux, & « dans l'autre leurs os ſeulement enveloppés d'une graiſſe « blanche: il préſenta enſuite à Jupiter ces deux peaux ainſi « déguiſées, & lui propoſa d'en choiſir une, ſe flattant d'attraper « ce Dieu. Jupiter, quoiqu'il reconnût l'artifice, voulut bien « paroître la dupe du fils de Japet, afin d'avoir un prétexte « de le punir: il prit la peau qui ne contenoit que des os; « mais, pour s'en venger, il refuſa aux hommes le feu du « Ciel ». Ces deux peaux ne ſont, à mon gré, autre choſe que les deux objets que préſentoit aux Pélaſges cette portion de l'héritage de Japhet où ils abordoient; l'un des terres graſſes & fertiles, exprimées par ces os enveloppés de graiſſe; l'autre, les hommes qui les peuploient repréſentés par les chairs de l'autre peau.

On demandera peut-être pourquoi les Pélaſges ſont ici déſignés par Jupiter. Je crois qu'on en peut donner pluſieurs raiſons: car c'eſt peut-être parce que les Pélaſges & les Dieux étoient cenſés avoir la même origine, & qu'on donnoit aux uns & aux autres, Océan pour père; peut-être eſt-ce parce que les Pélaſges étoient les auteurs du culte religieux & de toute la théologie reçûe dans la Grèce. Enfin c'eſt peut-être parce que la ſupériorité de ces étrangers les fit prendre pour des Dieux, à peu près comme les premiers Européens qui abordèrent en Amérique furent appelés Dieux dans quelques pays du nouveau continent.

Quoi qu'il en ſoit, car on ne doit pas trop, ce me ſemble, ſe piquer de rendre compte du principe de toutes les allégories des Mythologues, les Pélaſges ſe contentèrent des

terres abandonnées & dépouillées de leurs habitans, & crurent en même temps ſe mettre en ſûreté vis-à-vis d'eux, & s'aſſurer pour toûjours la domination, ou du moins la prééminence, en leur refuſant la connoiſſance des arts & toutes les lumières que des hommes policés peuvent avoir de plus que des Sauvages. Mais, comme dit la fable, Prométhée déroba le feu du ciel, c'eſt-à-dire, cette connoiſſance & ces lumières, & les communiqua aux Sauvages qui, les mettant à profit, prirent le deſſus ſur les colonies Pélaſgiques, quelques générations après que ces colonies avoient commencé à paroître dans ce pays.

RECHERCHES

Sur quelques événemens qui concernent l'hiſtoire des Rois Grecs de la Bactriane, & particulièrement la deſtruction de leur Royaume par les Scythes, l'établiſſement de ceux-ci le long de l'Indus, & les guerres qu'ils eurent avec les Parthes.

Par M. DE GUIGNES.

Lû le 7 Mai 1754.

ENTRE les différens Royaumes qui ſe formèrent des débris du vaſte empire d'Alexandre, celui que les Grecs établirent dans la Bactriane après la mort de ce conquérant, n'eſt pas un des moins conſidérables. L'hiſtoire nous en eſt peu connue, & les auteurs Grecs n'en ont parlé, pour ainſi dire, que par haſard. M. Vaillant, dans ſon hiſtoire des Rois Parthes, a raſſemblé pluſieurs des paſſages qui ſont diſperſés dans les écrits des Anciens, & nous a donné quelques connoiſſances plus exactes & plus certaines ſur ce royaume de la Bactriane. Mais perſonne n'a travaillé avec plus de ſuccès que M. Bayer. Son ouvrage, plein de recherches curieuſes, renferme toutes les lumières que peuvent nous fournir les auteurs Grecs ou Latins, quoique d'ailleurs il ne contienne preſque point de détails, & qu'il ſoit pluſtôt une diſſertation chronologique qu'une hiſtoire ſuivie.

Je n'entreprends point de chercher dans les mêmes Ecrivains de nouvelles lumières, ce ſeroit un travail inutile après l'ouvrage que je viens de citer. Je me borne uniquement à examiner les cauſes de la deſtruction du royaume des Grecs dans la Bactriane, & à rechercher le temps précis dans lequel cet événement eſt arrivé.

Ces détails nous ont été conſervés par un Général des armées Chinoiſes, qui non ſeulement vivoit dans le temps où cette révolution eſt arrivée, mais encore qui en a été

le témoin oculaire, & qui, ſuivant toutes les apparences, a combattu contre les Parthes, ou tout au moins s'eſt trouvé dans l'armée ennemie que ces peuples avoient à combattre.

Cet Officier nommé *Tchang-kiao*, avoit été envoyé par l'Empereur de la Chine dans le Maouarennahar, & dans les autres pays voiſins, pour quelques négociations dont je parlerai dans la ſuite. Il a fait une relation de ſon voyage, qui eſt rapportée dans l'ouvrage de *Sſé-ma-tſien*. On trouve auſſi pluſieurs autres détails intéreſſans dans l'hiſtoire des *Han*, & particulièrement dans celle qui a été compoſée par *Pan-kou*, frère d'un autre Général d'armée nommé *Pan-tchao*, qui avoit parcouru les pays ſitués entre la Chine & la mer Caſpienne vers l'an 100 de J. C. Tels ſont les hiſtoriens de qui j'emprunte tout ce que je dirai dans ce Mémoire. Je pourrois y ajoûter encore la bibliothèque de *Ma-tuon-lin*; mais cet Écrivain, dans tout ce qu'il dit des pays occidentaux, n'eſt qu'un copiſte ſouvent peu exact, principalement dans ce qui regarde la Géographie.

Pour être mieux inſtruit des circonſtances qui précédèrent l'événement que je me propoſe d'éclaircir, il eſt néceſſaire de donner une légère idée de ce royaume des Grecs. Théodote fut le premier qui porta le titre de Roi de la Bactriane, & qui fonda cet Empire vers l'an 255 avant J. C. Il eut des guerres à ſoûtenir contre les Rois des Parthes, qui venoient de fonder dans le même temps un puiſſant Royaume. En mourant il laiſſa ſes Etats à Théodote II ſon fils, & celui-ci fut tué par Euthydème le Magnéſien, qui ſe fit déclarer Roi. Ce dernier eut pour ſucceſſeur Ménandre ſon fils, qui fit de grandes conquêtes au-delà du mont Imaüs & dans l'Inde. On prétend qu'il pénétra même juſque chez des peuples Scythes, que Strabon appelle Σῆρες & Φαῦνοι. On avoit cru qu'il s'agiſſoit des Phéniciens & des Syriens; mais comme cela ne paroiſſoit pas vrai-ſemblable, M. Vaillant a lû Σῆρες & Φρύνοι, *Seres* & *Phryni*. Ces derniers étoient des Scythes voiſins des Sères, ou pluſtôt des Σῆρες, car je crois cette leçon préférable, puiſqu'il n'y a pas d'apparence que Ménandre ait porté la

guerre jusque chez les Sères & les Chinois, comme le pense M. Bayer. Les *Suri* ne peuvent être qu'une nation Tartare appelée *Su*, qui avoit établi sa demeure le long du Jaxarte, vers le nord des sources de ce fleuve, suivant le témoignage de l'historien *Pan-kou.* *Han-chou.*

Après Ménandre les Grecs furent gouvernés par Eucratidès, qui fut tué par Eucratidès II son fils, dernier Roi de la Bactriane.

Ce Royaume fut très-florissant pendant que les Grecs en étoient les maîtres; & il paroît que ces peuples, de même que les Parthes leurs voisins, pénétroient fort avant dans la Scythie & dans l'Inde; & qu'ils avoient, ou étoient à portée d'avoir une grande connoissance de tous ces pays. Sous le règne de Théodote I, Tiridate, Roi des Parthes, obligé de fuir devant Séleucus, Roi de Syrie, s'étoit retiré chez les Saces, ou *Scythæ Aspasiaci*, qui doivent être les Scythes du Captchac, situés au nord de Sihon, & qui formoient alors un Royaume très-considérable, que les Chinois appellent *Kam-kiu.* De même Ménandre avoit porté la guerre chez *Han-chou.* les Scythes qui habitent au nord-est du Jaxarte. Euthydème & Démétrius d'un autre côté, avoient pénétré jusque dans les Indes à la tête de leurs armées. Eucratidès, après avoir soûmis plusieurs provinces voisines, y étoit aussi entré dans la suite. Ces Grecs en furent dépouillés, vers l'an 144 avant J. C, par Mithridate, frère de Phrahatès, qui s'étoit avancé jusque dans le Royaume où Porus avoit régné.

Tous ces vastes pays, l'Inde, le Khoraſan, le royaume des Grecs, ne formoient, pour ainsi dire, qu'un très-vaste Empire, dont les provinces les plus éloignées étoient unies par un commerce réciproque. Les peuples du Khoraſan, les Parthes *Han-chou.* & leurs voisins portoient dans l'Inde les productions de leurs pays, pendant que les Indiens venoient trafiquer dans le Khoraſan & dans les environs. C'est ce que nous apprend l'officier Chinois dont j'aurai occasion de parler dans la suite de ce Mémoire, & qui étoit dans ces provinces vers le temps dont il s'agit.

Telle étoit la ſituation de la Bactriane, lorſque quelques Nations qui demeuroient dans l'Orient, ſur les frontières occidentales de la Chine, obligées par un Prince puiſſant d'aller chercher d'autres habitations, arrivèrent dans ces provinces, y détruiſirent le royaume des Grecs, & donnèrent beaucoup d'occupation aux Parthes.

C'eſt un événement ſingulier qui n'a point été développé juſqu'ici, & qui mérite d'être approfondi. Les annales Chinoiſes nous en fourniſſent les détails, & il ne s'agit que de les rapprocher de nos hiſtoriens, pour avoir une connoiſſance plus exacte de ce qui cauſa la ruine des Grecs dans la Bactriane. Il paroîtra ſans doute encore plus ſingulier que les hiſtoriens Chinois, qui ſont ſi éloignés, répandent quelques lumières ſur des événemens de l'hiſtoire Grecque. Ce ne ſont pas là les ſeuls ſecours que nous ayons à eſpérer de ces Ecrivains: plus on les lira, plus on trouvera des preuves de leur utilité, ſur-tout pour ceux qui entreprennent de rechercher l'origine de pluſieurs Nations qui ont paſſé dans l'Occident & ailleurs.

L'hiſtoire Chinoiſe nous repréſente ces peuples Tartares qui partent du fond de l'Orient, ſe refoulent, pour ainſi dire, les uns ſur les autres, & s'avancent ſucceſſivement dans des pays fort éloignés de leur patrie, comme un torrent rapide qui ſe répand de tous côtés.

Pluſieurs nations Scythiques ont rempli de ravages une partie de l'Europe; les autres ſe ſont, pour ainſi dire, échappées le long de la côte méridionale de la mer Caſpienne; mais arrêtées ſur les frontières de l'Arménie, elles ſe ſont enfoncées dans les montagnes du Derbend. On en a vû quelques-unes qui ſont deſcendues par le Maouarennahar; celles-ci trouvant ſur leur route les Parthes & les Perſes, ont gagné le bord de l'Indus, ſe ſont étendues juſqu'à la mer, & ſont enfin allées ſe perdre dans les pays voiſins du Gange. De ce nombre ſont les nations Scythiques dont je recherche particulièrement l'hiſtoire. Voici ce qui concerne leur origine, & leur irruption dans la Bactriane, ſelon les hiſtoriens Chinois les plus anciens.

Il y avoit anciennement une nation Tartare & Nomade, appelée *Yue-chi*, qui habitoit dans le pays de *Kan-tcheou* & de *Kua-tcheou*, à l'occident de la province de *Chen-ſy*. Vers l'an 200 avant J. C. un Empereur des *Hiong-nou* ou des Huns, nommé *Me-te*, ſoûmit ces peuples. Mais ſoit que dans la ſuite les *Yue-chi* ne vouluſſent point obéir, ſoit que les Huns euſſent réſolu de les détruire entièrement, *Lao-cham* Empereur de ces derniers, qui avoit ſuccédé à *Me-te*, porta la guerre dans leur pays, les défit, tua leur Roi, fit de ſa tête un vaſe à boire, & obligea le reſte de la Nation à aller chercher une autre patrie. Les *Yue-chi* ſe partagèrent en deux bandes. Les plus foibles paſsèrent vers le *Tou-fan* ou Tibet; c'eſt-à-dire qu'ils ne firent que deſcendre au midi. On les appela les *petits Yue-chi*. Les autres, & cette bande étoit la plus conſidérable, remontèrent vers le nord-oueſt, & allèrent s'emparer des vaſtes plaines qui ſont ſituées à l'occident de la rivière d'*Ili*. Ces derniers portèrent le nom de *grands Yue-chi*. La conquête de ce pays ne ſe fit pas ſans peine : une nation puiſſante, appelée *Su*, y étoit établie; mais les *Yue-chi* furent aſſez forts pour l'obliger à ſe retirer.

Kam-mo.
Han-chou.
Ven-hien-tum-kao.

Les *Su* prirent alors le parti de paſſer du côté de l'occident, & vinrent demeurer dans les plaines qui ſont ſituées au nord-eſt de Fergana & du Jaxarte. Les hiſtoriens Chinois nomment pluſieurs hordes de cette Nation, qui formoient dans ces campagnes pluſieurs petits Etats. Ces hordes étoient les *Hiou-ſiun*, qui montoient à environ trois cens cinquante-huit familles, & les *Kuen-to*, qui en avoient trois cens. Elles étoient gouvernées par différens chefs; & ces peuples, comme tous les autres Tartares, n'étoient occupés qu'à conduire leurs grands & nombreux troupeaux. Nous les laiſſerons un moment dans ce voiſinage des Grecs, pour revenir aux *Yue-chi*.

Han-chou.

L'hiſtoire de la dynaſtie impériale des *Han*, & pluſieurs autres hiſtoriens nous apprennent que ces peuples ſe virent auſſi obligés dans la ſuite de ſubir le même ſort; &, comme les *Su*, qu'ils furent contraints d'abandonner les plaines qui ſont aux environs de la rivière d'*Ili*. Une autre Nation venue

Sſé-ki. de l'orient, & qui étoit appelée *Ou-ſiun*, les en chaſſa, & s'y établit à ſon tour. Les *Yue-chi* paſsèrent à l'occident du pays de Fergana, & vinrent camper dans les plaines qui ſont au nord du Jaxarte ou Sihon, ayant le Captchac au nord; c'eſt-à-dire qu'ils s'établirent aux environs du lac Aral. Ils y vivoient en Nomades, comme les autres Scythes: ils étoient très-nombreux, & pouvoient mettre ſur pied de grandes armées. Voilà donc, ſelon le rapport des hiſtoriens Chinois, deux nations Tartares, les *Su* voiſins des Grecs, & les *Yue-chi* voiſins des Parthes. Les premiers firent la conquête d'un pays que les Chinois appellent *Ki-pin*, & les ſeconds de celui de *Ta-hia*. Cette révolution arriva dans le temps que *Tcham-kiao*, général des armées Chinoiſes, étoit dans ce pays en qualité d'Ambaſſadeur auprès du Roi des *Yue-chi*, avec lequel il a parcouru une partie du Khoraſan. C'eſt donc l'époque du voyage de cet Officier qui doit nous guider, pour fixer le temps dans lequel ces événemens ſont arrivés. Voici ce que rapporte l'hiſtorien *Sſé-ma-tſien*, dans ſon ouvrage intitulé

Sſé-ki. *Sſé-ki.* « L'Empereur de la Chine, dans le deſſein de ſoûmettre » toute la Tartarie, mais plus encore pour obliger les Huns à » porter leurs armes du côté de l'occident, & par ce moyen » à quitter les frontières de la Chine, voulut faire alliance avec » les *Yue-chi*, qu'il ſavoit être les ennemis déclarés des Huns. Le » général *Tcham-kiao* fut chargé de cette négociation; mais à » peine ſut-il ſorti de la Chine qu'il fut fait priſonnier par les » Huns, & retenu pendant dix ans avec tout ſon monde, qui » montoit à cent perſonnes. Ayant enſuite trouvé le moyen de » s'échapper, il alla gagner les plaines de Captchac, & paſſa » chez les *Yue-chi* ou *Ta-yue-chi*, c'eſt-à-dire les grands *Yue-chi*. » Ces peuples venoient de faire périr leur Roi, & avoient mis » ſon fils ſur le trône. *Tcham-kiao* les ſuivit dans une expédition » qu'ils firent dans le pays de *Ta-hia*, dont ils s'emparèrent. Il » reſta avec eux pendant pluſieurs années, s'en revint par le » midi, c'eſt-à-dire par l'Inde, après avoir traverſé l'Indus, & » fut encore pris par les Huns. Mais leur Empereur étant venu » à mourir peu de temps après, *Tcham-kiao* profita de cet

événement & de quelques autres troubles pour regagner la « Chine, où il arriva l'an 126 avant J. C. Il employa treize « ans dans ſon voyage, & ne ramena que treize perſonnes. » "

Pour connoître en quel pays les *Yue-chi* firent cette expédition, dont *Tcham-kiao* a été le témoin, & en quelque façon l'hiſtorien, car les auteurs Chinois n'en parlent que d'après le récit qu'il fit de ſon voyage à l'Empereur de la Chine, il s'agit d'indiquer où peut être ſitué le *Ta-hia*. La relation même de *Tcham-kiao*, rapportée dans le *Sſé-ki*, nous conduit à le placer dans le Khoraſan. En effet il nous apprend qu'il eſt ſitué au midi du fleuve *Goei* ou Gihon; que vers le ſud-eſt du *Ta-hia*, on trouve le royaume de *Chin-to* ou de Sind. Ainſi le pays où les *Yue-chi* pénétrèrent doit être celui que nous venons de nommer, ſitué véritablement entre le Gihon au nord, & les Indes au ſud-eſt.

Quoique les habitans du *Ta-hia* fuſſent nombreux, ajoûtent les hiſtoriens Chinois, comme ils étoient pluſtôt adonnés au commerce qu'exercés à manier les armes; que d'ailleurs tout ce grand pays appartenoit à pluſieurs Princes, les Scythes *Yue-chi*, qui avoient un grand nombre de ſoldats endurcis aux fatigues de la guerre, les attaquèrent, les ſoûmirent & s'établirent dans ce pays, qu'ils partagèrent en cinq gouvernemens, auxquels on a donné le nom de *Hi-heou*. *Sſé-ki.* *Han-chou.*

Le premier gouvernement étoit appelé *Hieou-mi*, & avoit pour principale ville *Ho-me-tching*.

Le ſecond étoit nommé *Choam-mi*, ainſi que la ville principale.

Le troiſième *Kuei-choam*, & la principale ville *Hou-tſao-tching*.

Le quatrième *Hie-tun*, qui avoit pour capitale *Po-yu-tching*.

Le cinquième *Kao-ſou*, dont la capitale portoit le même nom.

Mais un autre Hiſtorien remarque, & cela paroît plus vrai-ſemblable, que ce cinquième gouvernement eſt d'un établiſſement poſtérieur, les habitans n'ayant été ſoûmis que dans la ſuite, comme on le verra ci-après. *Heou-han-chou.*

Quoi qu'il en ſoit, recherchons à qui les *Yue-chi* enlevèrent ſinon tout, au moins une partie du Khoraſan, & qui ſont ceux qui s'oppoſèrent à leur entrepriſe. J'ai dit plus haut que *Tcham-kiao* rentra dans la Chine l'an 126 avant J. C. Il avoit employé treize ans à faire ce long voyage; il étoit donc parti vers l'an 139 avant J. C. Mais comme il étoit reſté pendant dix ans priſonnier chez les Huns, il n'a pû arriver chez les *Yue-chi* que vers l'an 129; & il y ſera demeuré pendant cette année & pendant les ſuivantes, 128, 127, & peut-être même pendant une partie de 126. Or dans les mêmes années, c'eſt-à-dire 129, 128, 127, nous voyons les Parthes fort occupés dans une guerre contre les Scythes. Dans le temps que Phrahatès ſe diſpoſoit à partir pour la Syrie, il apprit que ces peuples venoient de faire une irruption dans ſes Etats, & qu'ils y faiſoient de grands ravages. Il avoit auparavant imploré leur ſecours contre Antiochus, Roi de Syrie; mais comme les Scythes n'étoient pas arrivés à temps, Phrahatès avoit refuſé ce qu'il leur avoit promis, & les Scythes mécontens étoient entrés dans ſon pays. Il marcha contre eux, mais il eut le malheur d'être vaincu, & de périr dans le combat. L'an 127 Artaban lui ſuccéda, & les Scythes continuèrent à ravager les pays ſoûmis aux Parthes.

Juſtin, l. XLII.

Je ne crois pas que l'on puiſſe regarder cette guerre des Parthes contre les Scythes, comme une guerre différente de celle dont parlent les Chinois; & l'on doit être convaincu que les *Yue-chi* ſont les Scythes qui défirent les Parthes, & leur enlevèrent ces provinces orientales. En effet, les *Yue-chi*, cantonnés alors vers le Khariſme, ne purent paſſer le Gihon, ni pénétrer dans le midi, ſans rencontrer ſur leur route les Parthes, qui devoient poſſéder alors quelques parties du Khoraſan; ainſi les lieux & les époques concourent à prouver ce que j'avance: mais ce qui y ajoûte encore une nouvelle force, c'eſt le rapport ſingulier des hiſtoriens Chinois & des hiſtoriens Grecs, au ſujet de la deſtruction des Grecs de la Bactriane, autre événement qui me reſte à éclaircir.

Dans le même temps que les Scythes, c'eſt-à-dire les *Yue-chi*,

Yue-chi, étoient occupés à faire la guerre aux Parthes, Strabon nous apprend que d'autres Scythes Nomades s'emparèrent de Bactre, de la Sogdiane, & détruisirent le royaume des Grecs de la Bactriane. M. Bayer, dans son *Regnum Bactrianum*, n'assigne point l'année où ce Royaume fut éteint; mais M. Vaillant place cet événement à l'an 126: & je suis d'autant plus porté à adopter son sentiment, qu'il s'accorde avec les historiens Chinois; ce qui doit former pour nous une espèce de preuve. Ces historiens, voisins même du temps dont il s'agit, nous apprennent que les *Su*, ces autres Scythes dont j'ai parlé, qui après être sortis des environs de la rivière d'*Ili*, étoient venus se camper au nord de Fergana, passèrent plus au midi, & soûmirent les *Ki-pin* dans le même temps que les *Yue-chi* soûmettoient le *Ta-hia*, c'est-à-dire pendant les années 129, 128 & 127.

Liv. XI.

Han-chou.

Suivant la description que l'historien *Pan-kou* fait du pays de *Ki-pin*, il ne s'agit point d'un peuple barbare, mais d'un peuple industrieux, qui possédoit l'art de graver sur les métaux, de broder les étoffes, de fabriquer des vases d'or, d'argent & de cuivre, qui se servoit de monnoies d'or & d'argent, sur lesquelles on voyoit d'un côté des cavaliers, & de l'autre la figure d'un homme. *Ngheou-yam-sieou*, dans son histoire de la dynastie des *Tam*, & l'auteur de la Géographie des *Mim*, regardent le pays de *Ki-pin*, comme la Sogdiane, où est Samarcande & les autres pays voisins. Il est certain, par tout ce que nous lisons dans les écrivains Chinois, que *Ki-pin* ne peut être situé que dans le Maouarennahar, où habitoient effectivement les Grecs auxquels convient la description que je viens de rapporter. Et pour n'insister que sur ce qui regarde les monnoies, on trouve encore dans le cabinet de Pétersbourg, dans celui de M. Pellerin, & dans quelques autres, des médailles d'Eucratidès, Roi de la Bactriane, qui sont conformes à ce que les Chinois en disent; c'est-à-dire qu'on y voit d'un côté la figure d'un homme, qui est celle d'Eucratidès, & de l'autre deux cavaliers.

Han-chou.

Tam-chou.

Y-tom-chi.

On ne sauroit exiger des preuves plus fortes ni plus solides.

Le rapport ſingulier de tous ces différens Hiſtoriens, la juſteſſe de l'époque indiquée par les Chinois aux environs de l'an 126, & toutes les autres circonſtances prouvent ſolidement ce que je me ſuis propoſé d'établir, nous donnent la véritable époque de la deſtruction des Grecs de la Bactriane, que M. Vaillant n'avoit fait qu'entrevoir, & nous font connoître les Scythes qui en ont été les deſtructeurs, & ceux qui ont fait la guerre aux Parthes. Car on a dû remarquer que nos Hiſtoriens, de même que ceux de la Chine, diſtinguent les uns des autres, & en font deux peuples différens.

Je n'entreprendrai point de rapporter les noms de ces Scythes, qui ſe trouvent cités dans Juſtin & dans Strabon. Il me ſuffit de remarquer que ceux qui marchèrent contre les Grecs étoient appelés *Aſiani*, *Tachari*, *Paſiani*, *Sacarauli* ou *Sacaurauci*, que l'on croit être les mêmes que les *Sarancæ* de Juſtin, ſelon la remarque de M. Vaillant.

Tous ces peuples doivent être des hordes de la nation des *Su;* mais peut-être y avoit-il parmi eux quelques hordes des autres Scythes voiſins, comme des *Ou-ſiun*, qui étoient plus orientaux que les *Su*, & qui demeuroient près du fleuve *Ili;* alors ces hordes d'*Ou-ſiun* ſeroient les *Aſiani*.

Il eſt auſſi rapporté que les *Tachares* habitoient le long du fleuve Jaxarte ou Sihon; & c'eſt-là effectivement que les *Su* demeuroient. Il paroît que ces *Tachares* étoient les premiers entre ces peuples Scythes. Après qu'ils ſe furent rendus maîtres de la Sogdiane & de la Bactriane, Artaban, Roi des Parthes, leur déclara la guerre dans le deſſein de leur enlever ces provinces; mais il fut obligé d'abandonner ce projet, ayant été bleſſé dans un combat. Nous liſons auſſi dans l'hiſtoire Chinoiſe, que les *Su* en général, dont les *Tachares* étoient apparemment la première horde, étoient fort puiſſans dans le pays de *Ki-pin*, & qu'ils y établirent un Royaume conſidérable, qui a eu ſouvent des relations avec la Chine.

Juſtin, l. XLII.

Il eſt fait mention d'un de leurs Rois, nommé *Ou-téou-lao*, qui tua pluſieurs ambaſſadeurs Chinois. Il eut pour ſucceſſeur

Heou-han-chou.

ſon fils, dont j'ignore le nom. Après celui-ci *In-mofou* fut mis ſur le trône par les Chinois; mais dans la ſuite ayant fait périr tous ceux de cette Nation qui étoient à ſa Cour avec l'Ambaſſadeur, & qui montoient au nombre de ſoixante & dix perſonnes, les Chinois ne voulurent plus avoir de commerce avec lui ni avec ſes ſucceſſeurs. Ces événemens ſe ſont paſſés depuis l'établiſſement des *Su* dans la Bactriane juſque vers l'an 30 ou environ avant J. C.

Reprenons à préſent la ſuite de l'hiſtoire des *Yue-chi*. Environ cent ans après qu'ils eurent paſſé dans le Khoraſan, & qu'ils s'y furent établis, un d'entre eux, nommé *Kieou-tsieou-kio*, après avoir ramaſſé quelques troupes, ſoûmit toutes les différentes provinces du *Ta-hia*, & prit le titre de Roi de *Kuei-choam*. Une fois affermi ſur le trône, il déclara la guerre aux peuples appelés *Gan-ſie*, & leur enleva le pays de *Kao-fou*, dont il forma un cinquième gouvernement. Il ſoûmit encore les *Pa-ta* & les *Ki-pin*, peuples voiſins; & ce fut après tant de conquêtes qu'il mourut, à l'âge de quatre-vingts ans. Mais avant que de paſſer à ſon ſucceſſeur, il me paroît néceſſaire de m'arrêter un moment, pour faire connoître les pays qui tombèrent ſous ſa domination, ou dont il battit ſeulement les armées.

Ven-hien-tum-kao.

Heou han chou.

Nous avons vû que le pays de *Ki-pin* étoit la Sogdiane, ou les pays occupés par les Grecs; ainſi voilà les *Su* dépouillés du Royaume qu'ils y avoient fondé. Les *Pa-ta* doivent être ſitués vers le Captchac, au nord du Khariſme; c'eſt tout ce que l'on peut ſavoir de plus certain. A l'égard de *Gan-ſie*, la deſcription que les Chinois font de ce pays, & des mœurs des habitans, nous montre que nous ne devons pas rechercher ce peuple parmi les Nations Nomades de la Tartarie. Je ne m'arrêterai point à parler des productions du pays, qui ne font rien au ſujet que je traite; mais je dirai que *Sſé-ma-tſien*, *Pan-kou* & les autres hiſtoriens Chinois placent le *Gan-ſie* au midi du Gihon, en tirant vers la mer Caſpienne; qu'ils lui donnent une étendue conſidérable, & qu'ils y comptent un très-grand nombre de villes. Ils nous apprennent que les habitans ſe ſervoient de monnoies d'or & d'argent, ſur

Sſé-ki.
Han-chou.

leſquelles étoient empreintes d'un côté la figure du Roi, & de l'autre celle d'un homme; que lorſque ce Roi étoit mort, & que ſon ſucceſſeur étoit monté ſur le trône, on frappoit de nouvelles monnoies; que ces peuples écrivoient ſur des peaux, & qu'ils y plaçoient leurs lignes, non à la Chinoiſe ou perpendiculairement, mais d'une manière horizontale; qu'ils étoient fort adonnés au commerce, & qu'avec leurs vaiſſeaux ou chariots ils alloient trafiquer chez les peuples voiſins. Toute cette deſcription, rapportée par *Sſé-ma-tſien* & par *Pan-kou*, ne convient qu'à un Royaume très-policé, & aux peuples de la Perſe orientale & des environs de la mer Caſpienne; & comme on parle de *Gan-ſie* comme d'un Royaume très-conſidérable & très-puiſſant, dont les Rois avoient ſoûmis pluſieurs Etats voiſins, & particulièrement celui de Perſe, qui avoit été réduit en province, on ne peut s'empêcher de reconnoître le royaume des Parthes. En effet, 1.° les *Gan-ſie*, de même que les Parthes, habitoient au nord de la Perſe, dans les pays voiſins du Gihon, le long de la mer Caſpienne, & ils étendoient leur Empire du côté de l'orient juſqu'au midi des plaines du Captchac. Ces Princes faiſoient frapper des monnoies qui reſſembloient en tout à la deſcription que les Chinois en font. Sur la pluſpart, & principalement ſur celles qui étoient en uſage dans le temps que les Chinois pénétrèrent dans ces pays, on voyoit d'un côté la tête du Prince, & de l'autre un homme qui tenoit une eſpèce d'arc. C'eſt ce que l'on peut vérifier dans l'ouvrage de M. Vaillant. 2.° L'hiſtoire Chinoiſe nous indique ici une guerre entre les *Yue-chi* & les *Gan-ſie*, environ cent ans après l'établiſſement des premiers dans le *Ta-hia* ou Khoraſan, qui ſe fit vers l'an 128, 127 & 126; ainſi cette guerre a dû arriver vers l'an 28, 27 & 26 avant J. C. Nous trouvons pareillement dans Juſtin une guerre entre les Parthes & les Scythes, que M. Vaillant place à l'an 27 avant Jéſus-Chriſt. Phrahatès, dépouillé du trône, avoit imploré leur ſecours. Tiridate, qui régnoit alors, ne fut pas pluſtôt informé de l'arrivée de ces Barbares, qu'il ſe retira vers les Romains: mais il n'en put obtenir de troupes, & Phrahatès fut rétabli.

Juſtin, l. XLII.

Il y a beaucoup d'apparence que les Scythes, en donnant du ſecours à Phrahatès, ſongèrent à en retirer quelque avantage, & que la province de *Kao-fou*, qui leur fut ſoûmiſe alors, fut le fruit de cette expédition.

Ce pays doit être placé au nord-oueſt ou à l'oueſt des Indes, & dans la partie méridionale du Khoraſan. L'hiſtorien Chinois dit qu'il eſt ſitué au ſud-oueſt des *Yue-chi;* qu'il eſt fort étendu; que les habitans reſſemblent aux Indiens par les mœurs & le caractère; qu'ils ſont plus marchands que ſoldats; & qu'avant d'être ſoûmis aux *Yue-chi*, une partie l'avoit été aux Rois de l'Inde, une autre aux Parthes, & une troiſième aux *Ki-pin*, ou aux Rois de la Sogdiane, à ces Tartares *Su*, dont l'empire s'étendoit juſqu'à Kaſchgar, & qui furent vaincus dans cette occaſion par les *Yue-chi.* *Heou-han-chou.*

Après avoir ainſi augmenté ſes Etats, le Roi des *Yue-chi* mourut âgé, comme je l'ai dit, de quatre-vingts ans; il eut pour ſucceſſeur ſon fils, nommé *Yen-kao-tching.* L'hiſtoire Chinoiſe nous apprend que ce Prince ſoûmit le pays de *Tien-tço*, & y mit un Gouverneur. Alors l'empire des *Yue-chi* ſe trouva plus puiſſant qu'il n'avoit jamais été. Tout ce que l'on dit du pays de *Tien-tço* nous annonce l'Inde; en effet, les Chinois le nomment encore *Chin-to*, mot corrompu de celui de *Sind.* On y trouve, à ce que les Chinois rapportent, des rhinocéros, des éléphans dont on ſe ſert à la guerre, & pluſieurs autres animaux. Il eſt arroſé par un grand fleuve, qui porte le nom de *Mi-lan* ou de *Sin-teou*, que nous connoiſſons ſous le nom de Mehran & de Sind. Il me paroît inutile de m'arrêter davantage ſur la ſituation de ce pays; on reconnoît ſans peine qu'il s'agit ici de la partie de l'Inde arroſée par l'Indus. *Heou-han-chou.* *Tam-chou.*

Je ne fais aucune difficulté de croire que ces *Yue-chi*, établis juſque dans l'Inde, ne ſoient les Indoſcythes dont il eſt fait mention dans pluſieurs de nos anciens auteurs. On lit dans Ptolémée, que ces Indoſcythes s'étendoient juſqu'à la mer, vers les bouches de l'Indus. Arrien dit que leur principale ville étoit Minnagar, placée par M. d'Anville, dans ſes ſavantes recherches ſur l'Inde, aſſez près de la mer. *Lib. VII.*

Heou-han-chou. Les hiſtoriens Chinois nous font auſſi connoître que ces Scythes s'étendoient bien avant dans l'Inde, & beaucoup plus que nous ne le penſons, non ſeulement directement au midi, mais encore vers le ſud-eſt. Ils parlent d'un pays ſoûmis aux *Yue-chi*, appelé *Tum-li*, dont la capitale, nommée *Chao-ki-tching*, étoit ſituée à trois mille li au ſud-eſt du nord de l'Inde & des environs de l'Indus. Autant que l'on en peut juger, il devoit être plus voiſin du Gange que de l'Indus.

Kammo. Les *Yue-chi* étant devenus très-puiſſans, cherchèrent à faire alliance avec les Chinois, & voulurent demander une fille de l'Empereur de la Chine pour leur Prince. Ils avoient envoyé des Ambaſſadeurs à cet effet ; mais le fameux Général *Pan-tchao*, qui venoit de ſoûmettre aux Chinois tous les pays ſitués entre la Chine & les montagnes, où le Gihon & le Sihon prennent leur ſource, c'eſt-à-dire toute la petite Bukharie, n'avoit pas voulu les laiſſer aller juſqu'à la Chine, & ils avoient été obligés de s'en retourner. Le Roi des *Yue-chi* envoya alors ſoixante & dix mille hommes, qui paſsèrent les montagnes de Kaſchgar, & marchèrent contre *Pan-tchao*. Mais toute cette grande armée ne remporta aucun avantage ſur les Chinois; & dans la ſuite les *Yue-chi* leur envoyèrent tous les ans des préſens, que l'on regardoit à la Cour de l'Empereur de la Chine comme un tribut.

Heou-han-chou. *Ven-hien-tum-kao.* Quelque temps après, c'eſt-à-dire l'an 98 de J. C, *Pan-tchao*, qui étoit reſté en qualité de Gouverneur dans la petite Bukharie, détacha un de ſes Officiers, nommé *Kan-ing*, avec quelques troupes. *Kan-ing* traverſa tout le pays des *Yue-chi*, s'avança juſque ſur le bord de la mer Caſpienne, du côté de la Perſe, dans le deſſein de pénétrer juſque dans le *Ta-tſin*, ou l'empire Romain, ſuivant les ordres qu'il en avoit reçûs. *Pan-kou*, frère du Général *Pan-tchao*, qui rapporte ce fait dans l'hiſtoire des *Han*, nous apprend que les peuples voiſins de cette mer détournèrent les Chinois de leur entrepriſe, en leur faiſant entendre qu'à la vérité ſi le vent étoit favorable ils pourroient faire ce voyage en trois mois ; mais que s'il leur étoit contraire, ils devoient compter ſur deux ans &

plus; & que pour ne pas manquer de vivres, il falloit en porter à tout hasard pour trois ans: alors les Chinois retournèrent vers *Pan-tchao.* C'est apparemment à cette occasion que quatre ans après, c'est-à-dire vers l'an 102 de J. C, le Roi des Parthes, qui portoit le nom de *Muon-kiou,* envoya à l'Empereur de la Chine plusieurs animaux rares. Si tous les noms que portoient ces Rois nous étoient connus, nous retrouverions celui que les Chinois ont ainsi défiguré. Ce ne peut-être que Pacor ou son successeur Khosroès, car il y avoit alors des troubles dans l'empire des Parthes; mais Khosroès ou Khosrou n'est qu'un titre, & nous ignorons le véritable nom de ce Prince.

Telles furent les suites de l'expédition des *Yue-chi,* & des liaisons qu'ils eurent avec la Chine. Ces peuples restèrent dans l'état florissant dont nous venons de parler, jusqu'à ce que d'autres peuples, nommés *Geou-geu,* qui s'étoient emparés de l'empire de Tartarie, fissent souvent des courses dans leur pays. Les *Yue-chi,* obligés alors de se retirer plus loin vers l'occident, abandonnèrent la ville de *Po-lo,* où ils tenoient leur Cour. Leur Roi, nommé *Ki-to-lo,* envoya en même temps son fils dans la ville de *Fo-leou-cha,* pour s'y maintenir & conserver le pays. Nous trouvons effectivement que ce dernier y fonda un Royaume, qui fut appelé le royaume des *petits Yue-chi.* L'historien Chinois remarque que l'on voit à l'orient de cette ville un ancien temple de *Fo,* qui a trois cens cinquante pas de circuit & quatre-vingt pieds de hauteur. On comptoit depuis sa fondation jusqu'à l'an 550 de J. C. 842 ans, ce qui remonte à l'an 292 avant J. C. *Yen-hien-tsun-kao.*

Comme il s'agit ici des pays situés le long de l'Indus, le nom que les Chinois prononcent *Fo-leou-cha,* parce qu'ils ne connoissent point le son des lettres *B* & *R,* pourroit être celui de *Berasite* ou *Barace,* où l'on voyoit autrefois un fameux temple, que les Arabes appellent *Sanem soumenat,* dont l'Idole étoit d'une grandeur démesurée. Ce Temple paroît être le même que celui de *Fo,* que je viens d'indiquer d'après les Chinois.

Mais pour revenir au Roi des *Yue-chi*, nommé *Kî-to-lo*; dans la ſuite ce Prince, à la tête d'une puiſſante armée, repaſſa dans l'Inde ſeptentrionale, & ſoûmit pluſieurs Royaumes. Le défaut de monumens m'empêche de ſuivre l'hiſtoire de cette Nation juſqu'à des ſiècles plus voiſins du nôtre. Ce que l'on peut dire en général, c'eſt que tout le Maouarennahar, une partie du Captchac & pluſieurs pays voiſins de l'Indus étoient gouvernés par des Rois qui tiroient leur origine des *Yue-chi*.

Ven-hien-tum-kao. Nous apprenons encore qu'ils ont porté le nom de *Geta*, & que pendant que les *Geou-gen* régnoient en Tartarie, ces *Geta* régnoient dans Captchac, à Yerken, à Khoten, à Kaſchgar, & dans les provinces orientales de l'empire des Parthes, où ils avoient toûjours conſervé leur ancienne manière de vivre ſous des tentes. Mais dans la ſuite ils ont bien dégénéré de leur

Præpar. Evang. ancienne bravoure. On lit dans Euſèbe, que les Bactriens étoient, pour ainſi dire, ſous la domination de leurs femmes:

Ven-hien-tum-kao. ce qui eſt confirmé par les hiſtoriens Chinois, qui, en parlant de ces *Geta*, établis au midi de Gihon & de la Bactriane, diſent que comme il y avoit dans ce pays plus d'hommes que de femmes, celles-ci y avoient en même temps pluſieurs maris; quelques-unes en avoient juſqu'à dix; elles avoient une marque ſur leur bonnet qui en faiſoit connoître le nombre. Ordinairement elles épouſoient tous les frères ou parens; & ceux qui n'avoient point de frères étoient obligés, pour avoir une femme, de s'aſſocier avec quelques amis; ce qui mettoit en quelque façon les hommes ſous la domination des femmes.

Dans la ſuite, cette Nation a été ſoûmiſe aux Turcs, qui étoient très-puiſſans dans la Tartarie pendant le VI.e ſiècle, & elle s'eſt enfin diſperſée. Cependant on la retrouve encore ſubſiſtante dans l'Inde ſous le nom qu'elle portoit ancien-

Scherfeddin, Hiſt. de Tamer. nement, c'eſt-à-dire ſous celui de *Geta*. Tamerlan, dans ſon expédition de l'Inde, y rencontra des Gètes, que M. d'Anville place, ſur ſa carte de l'Inde, à l'orient de l'Indus & plus du côté du Gange.

Je crois avoir ſuffiſamment prouvé que les *Yue-chi* ſont les mêmes

mêmes que les Scythes qui ont fait la guerre aux Parthes, & que les *Su* ſont ceux qui ont détruit l'empire des Grecs dans la Bactriane. Sans ces deux circonſtances, qui répandent du jour ſur des Écrivains qui ſont continuellement l'objet de nos travaux, peut-être l'hiſtoire de ces nations Scythiques ne mériteroit pas de remplir une de nos ſéances; mais indépendamment des éclairciſſemens qui étoient le premier objet de mes recherches, je crois avoir donné de ces parties orientales des idées totalement différentes de celles que nous en avions, & avoir fait connoître plus exactement le véritable état de ces provinces, & les liaiſons qu'elles avoient d'un côté avec l'Occident, c'eſt-à-dire avec les Parthes, & de l'autre avec l'Orient, ou avec les Chinois. On aura ſans doute été ſurpris de voir ces derniers s'établir dans la Bactriane, & de trouver dans leurs annales des relations ſi propres à éclaircir l'hiſtoire des Grecs.

MÉMOIRE
SUR LA NATION DES GÈTES,
Et sur le Pontife adoré chez cette Nation.

Par M. D'ANVILLE.

Assemblée publique d'après la S.t Martin, 1754.

In Melpomene sive lib. IV.

SELON le récit que fait Hérodote de l'expédition de Darius, fils d'Hystaspe, contre les Scythes, ce Prince, après avoir jeté un pont sur le Bosphore, s'étant avancé dans la Thrace, rencontra les Gètes sur son passage, avant que d'arriver à l'Ister, ou au bas Danube: & cet historien, le premier que nous ayons à consulter, parle de ces Gètes comme faisant partie de la nation des Thraces. Que les Gètes aient été mêlés avec les Thraces, c'est ce qu'on peut conclurre de ce que dit Strabon, que les Gètes ont un même langage que les Thraces; ὁμογλώττους τοῖς Θραξὶν ἔθνος. Ajoûtons le témoignage de Dion, qui parlant des Daces, dont le nom a prévalu chez les Romains sur celui des Gètes, les fait sortir du mont Rhodope, situé en deçà du cours de l'Hèbre. Pline cite les Gètes au nombre des peuples qui habitoient le penchant du mont Hémus tourné vers le Danube. Il n'est donc pas permis de douter que les Gètes n'aient eu des établissemens dans la Thrace, quoique leur demeure plus fixe & plus connue ait été au-delà du Danube, où le nom de Thrace ne s'est point étendu.

L. VII, p. 303.

Lib. LI.

Lib. IV, c. 11.

Dans l'expédition qu'Alexandre fit au nord de la Macédoine, avant que d'attaquer l'Empire des Perses, environ cent quatre-vingts ans après celle de Darius, ce prince n'eut affaire qu'aux Triballes en deçà du Danube; & ce ne fut que par le desir de passer le fleuve, que son expédition s'étendit aux Gètes, comme on voit dans Arrien. Lysimaque, à qui la Thrace échut en partage dans la division que les Généraux Macédoniens firent des provinces de l'Empire d'Alexandre,

Expedit. Alex. lib. I.

attaqua les Gètes; & loin de réuſſir dans cette entrepriſe, lui, ou ſon fils Agathocle, tomba au pouvoir de Dromichétès, Roi de cette nation, qui rendit la liberté à ſon priſonnier. Mais il y a lieu de croire, que le tréſor du prince vaincu reſta au vainqueur, vû la grande quantité de pièces d'or frappées au coin de Lyſimaque, qui furent trouvées à Déva, du temps de Ferdinand, frère de Charle-quint. Déva étant un lieu ſitué à l'entrée de la Tranſilvanie, près de la rivière de Maros, on peut en inférer que ce fut au-delà du Danube, & dans l'étendue de la Dace conquiſe depuis par Trajan, que Lyſimaque porta la guerre, lorſqu'il l'entreprit contre les Gètes; ce qui eſt d'autant plus vrai-ſemblable, que pour entrer chez eux Alexandre avoit eu l'Iſter à traverſer.

Strab. l. VII, p. 305. Pauſan. Attic. lib. I.

Fumée, Hiſt des Guerres de Hongrie.

Quoique les Daces paroiſſent faire avec les Gètes un même corps de nation au nord du Danube, depuis les plaines de la baſſe Hongrie qu'occupoit la nation Sarmate des Iazyges, juſqu'aux embouchûres du fleuve, & aux rivages du Pont-Euxin, le même langage étant commun aux uns & aux autres, ſelon Strabon; cet auteur paroît néanmoins y mettre une diſtinction. Il attribue aux Daces ſpécialement la partie ſupérieure de ce pays, eu égard au cours du fleuve, & aſſigne aux Gètes la partie inférieure: il appelle ſolitude des Gètes les plaines incultes & arides qui s'étendent le long de la mer, entre les bouches de l'Iſter & l'embouchûre du Tyras, & dans leſquelles l'armée de Darius marchant contre les Scythes, fut en danger de périr faute d'eau. Le nom de Daces, moins familier aux Grecs que celui de Gètes, eſt plus employé que l'autre par les écrivains Romains. Cette nation ayant alors ſa demeure bien décidée au-delà du Danube, & étant même cantonnée particulièrement dans les montagnes, comme l'indique Florus en diſant, *Daci montibus inhærent;* cela n'empêchoit pas qu'elle ne parût en deçà du fleuve, lors ſur-tout qu'étant glacé on le traverſoit aiſément; *quoties concretus gelu Danubius junxerat ripas:* ce ſont les termes du même hiſtorien. Les courſes des Daces, en franchiſſant cette barrière, s'étendoient dans la Thrace, la Macédoine, & l'Illyrie. Strabon

L. VII, p. 304.

P. 305.

Lib. IV, c. 12.

cite un Roi Gète, nommé Bœrébiſte, qui dans ces expéditions détruiſit les Boïens & les Tauriſques, nations Celtiques établies dans la Mœſie. Ce que Céſar, ſelon Suétone, avoit eu deſſein de faire, ſavoir de réprimer ces courſes des Daces & des Gètes, fut exécuté, comme on l'apprend du même auteur, ſous Auguſte: *Sic tunc Dacia, non victa, ſed ſummota ac dilata eſt.* Florus, de qui j'emprunte ces paroles, dit auparavant, *ultrà ulteriorem repulit ripam (Auguſtus); citrà, præſidia conſtituit.* L'avantage que les armes Romaines remportèrent alors ſur les Daces, eſt célébré par ce vers d'Horace, en l'honneur d'Auguſte:

In Cæſare.

In Octavio Aug.

Carmin. l. III, od. 8.

Occidit Daci Cotiſonis agmen.

Cotiſo, ici nommé, eſt appelé Roi des Gètes par Suétone.

Il étoit réſervé à Trajan de conquérir la Dace, & d'en faire une province Romaine. La guerre l'ayant épuiſée d'habitans, ce prince y fit paſſer beaucoup de monde de toutes les parties de l'Empire: *ex toto orbe Romano infinitas eò copias hominum tranſtulit*, ſelon les termes d'Eutrope. Cette province ne ſe bornoit pas à l'étendue actuelle de la Tranſilvanie, où avoit été le ſiége de Décébale, vaincu par Trajan. Le pays habité par les Gètes, connu aujourd'hui ſous le nom de Valakie & de Moldavie, devint alors un pays Romain. Mon deſſein n'eſt point d'en traiter ici fort en détail: c'eſt la matière d'un Mémoire particulier, dans lequel il peut entrer des recherches dignes de remarque ſur les révolutions que le pays, & le peuple par qui il eſt habité, ont éprouvées. Je me borne à dire, quant à préſent, que les mille milles qu'Eutrope attribue de circonférence à la Dace de Trajan, ne paroiſſent pas ſuffire à la meſure du terrein. Il faut, au reſte, ſuppoſer qu'il y avoit quelque corps de Daces détaché & indépendant de la Dace de Trajan, puiſque Dion parle d'un traité que Caracalla, s'étant approché du Danube en partant de la frontière du Rhin, fit avec les Daces, dont il prit des otages pour s'aſſurer de l'exécution du traité. Il eſt vrai-ſemblable que ces Daces étoient ſitués vis-à-vis de la Pannonie, mêlés

Lib. VIII.

L. LXXVIII.

peut-être avec les Iazyges, plutôt que vers la partie basse du Danube.

Selon Vopisque, l'empereur Aurélien voyant plusieurs provinces en deçà du Danube, l'Illyrie & la Mœsie, dans un état de désolation, & desespérant de conserver la Dace située au-delà du fleuve, en retira les garnisons Romaines, & avec ce qu'il put amener de peuple, les plaça dans la Mœsie, formant une nouvelle province de Dace entre les deux Mœsies, la supérieure & l'inférieure. Dès le temps de Caracalla, une nation venue du nord, les Goths, avoit entamé la Dace. Spartien, en confondant les Goths avec les Gètes, a été suivi par d'autres auteurs en assez grand nombre. Quelque ressemblance dans la dénomination, & l'établissement que firent les Goths dans le pays qu'avoient occupé les Gètes, furent la source de cette erreur. Mais, en supposant même que le pays eût conservé le nom de ses premiers habitans, il ne s'ensuivoit pas qu'on dût prendre pour une même race ceux qui leur ont succédé. Tacite remarque, que quoique la nation Germanique des Marcomans eût enlevé à la nation Gauloise des Boïens un pays où elle s'étoit établie en Germanie, ce pays conservoit néanmoins le nom de *Boïo-hemum*, encore que les habitans ne fussent plus les mêmes, *quamvis mutatis cultoribus.* Et nous voyons qu'une troisième nation, qui est Slavone ou Sarmate, ayant pris la place des Marcomans, le nom de Bohème est resté au même pays. On sait que le nom de Goths est purement Tudesque ou Germanique; au lieu que celui des Gètes a pris son origine chez les Scythes. Dans les noms propres d'homme que l'on trouve parmi les Gètes, on n'en distingue aucun qui ait quelque ressemblance avec les dénominations Gothiques. Celles-ci sont évidemment Germaniques, ayant même leur signification marquée dans l'idiome Tudesque. On peut encore dire des noms qu'ont porté les villes dans la Dace, qu'ils ne ressemblent pas plus au Tudesque que les noms d'homme recueillis de tout ce qui se lit des Gètes. Cependant les Savans du nord, sur-tout en Suède, où l'on dispute à l'Alemagne l'honneur d'avoir produit les

In Caracall.

De Moribus German. c. 28.

Goths, les Vandales, les Lombards; non contens de la gloire que les expéditions de ces peuples procurent à leur nation, veulent encore y aſſocier le ſang des Gètes, dont l'illuſtration eſt antérieure; & ils ne ſont rien moins qu'indifférens ſur cet article.

On doit pourtant reconnoître les Gètes pour une nation vraiment Scythique. L'origine de pluſieurs grands peuples, que le rang qu'ils tiennent dans l'hiſtoire a fait rechercher, paroît plus équivoque que celle des Gètes. C'eſt dans les pays qui s'étendent au levant de la mer Caſpienne qu'il faut trouver leur berceau. Une grande migration n'a rien que de fort ordinaire aux nations de la Scythie. Comment méconnoître le nom des Gètes dans celui des Maſſagètes, nation puiſſante, établie, ſelon toute l'antiquité, ſur les rives du Jaxarte? On n'eſt pas en droit d'exiger, que l'on ſache préciſément, malgré l'éloignement du temps & des lieux, pourquoi ces Gètes étoient diſtingués par le nom de Maſſagètes, qui n'eſt pas ſimple comme celui des Gètes. Mais, s'il eſt permis d'haſarder une conjecture, je penſe que ce qui précède le nom de Gètes dans la dénomination de Maſſagètes, eſt le *mahha* des Tartares, qui a même paſſé dans l'Inde, & qui ſignifie *grand*. Rien n'eſt ſi commun à l'égard de diverſes nations & de divers pays, que la diſtinction par cette épithète miſe en oppoſition à l'épithète contraire: & dans ce mot *mahha*, l'aſpiration Tartare ou Scythique étant extrêmement dure, c'eſt par adouciſſement que dans les écrits des peuples de l'Occident, on lui a ſubſtitué une prononciation plus facile, exprimée par des caractères propres à cet adouciſſement. Mais doit-il reſter quelque doute, que le pays originaire des Gètes ne ſoit la Scythie, & dans l'étendue de la Scythie cette partie-là même qui eſt ici déſignée, lorſqu'on eſt inſtruit que le pays ſitué au-delà du Sihon ou Sirr, qui eſt le Jaxarte de l'antiquité, conſerve dans un grand eſpace le nom de *Gété!* Si les cartes que j'ai dreſſées de l'Aſie ſont les ſeules, entre les modernes, où une dénomination ſi remarquable ſoit miſe en place; la lecture de l'hiſtoire des expéditions de Timur, écrite en Perſan

ſous les premiers ſucceſſeurs de ce conquérant, c'eſt-à-dire il y a environ trois cens ans, ſera trouver le nom de Gété employé comme propre à la contrée, & ceux qui l'habitent appelés Gètes. Il y auroit de l'abſurdité à imaginer, que c'eſt par quelque rapport à ce qui peut intéreſſer une érudition qui nous eſt particulière ſur l'antiquité, que Sheref-uddin, auteur de l'hiſtoire de Timur, a fait uſage de la dénomination dont il s'agit. Il eſt donc aſſez viſible, que les Gètes qui ont paſſé en Europe, ſont un détachement des Scythes voiſins des Maſſagètes. Cette migration ſera même conſidérée comme un fait rapporté par Hérodote, ſur ce qu'il dit que des Scythes Nomades, preſſés par les Maſſagètes, ſe tranſportèrent dans le pays des Cimmériens. « Car, ajoûte-t-il, ce pays que les Scythes occupent, parlant préciſément des Scythes de l'Europe voiſins du Boſphore & du Pont-Euxin, eſt celui qu'on croit avoir appartenu aux Cimmériens. »

In Melpomene, tmem. 11.

Il eſt très-naturel que les Daces, unis avec les Gètes dans leur établiſſement en Europe, & uſant du même langage, ſoient réputés tirer leur origine d'une même région. Une diſcuſſion fort circonſtanciée ſur ce ſujet ſeroit regardée comme ſuperflue, puiſque l'une des branches d'un tout entraîne & détermine l'autre. Mais je ne ſuis point diſpenſé de remarquer, qu'il y a une grande affinité entre le nom des Daces, & celui des Dahes établis ſur le rivage oriental de la mer Caſpienne, & dont le nom ſubſiſte dans la même poſition : car c'eſt-là préciſément que les Géographes orientaux indiquent une contrée particulière ſous le nom de Dah-iſtan. Les Dahes étoient Scythes : Δάαι, Σκυθικὸν ἔθνος, dit Etienne de Byzance : Arſaces, fondateur de l'empire des Parthes, & qui avoit un commandement chez les Dahes, eſt reconnu pour Scythe dans l'hiſtoire. Pline faiſant l'énumération des nations Scythiques, cite les Dahes à la ſuite des Maſſagètes immédiatement. L'aſpiration dans le nom de Dahes eſt convertie en *c* dans le nom de Daces. L'uſage des langues Tartares eſt de prononcer par *k* ce qui eſt écrit par une lettre aſpirée. Au reſte, le mélange qu'on a vû des Gètes & des Daces avec les Thraces, n'eſt point contraire

L. IV, c. 17.

à leur origine Scythique. Les Thraces eux-mêmes sont plutôt du sang des Scythes, que de tout autre des nations primitives de l'Europe.

Je passe au second objet de ce Mémoire, concernant le Pontife des Gètes. Plusieurs auteurs de l'antiquité, à commencer par Hérodote, ont parlé de Zamolxis comme du législateur des Gètes. C'est à lui qu'on attribue l'établissement du dogme de l'immortalité de l'ame chez les Gètes, en conséquence duquel ils ont été appelés Ἀθανατίζοντες, *quasi immortalitatem agentes.* La croyance qu'avoient les Gètes de leur immortalité, étoit fondée sur la métempsychose ou transfusion des ames: & Trajan, selon le témoignage de Julien, *(in Cæsaribus)*, attribuoit à une pareille persuasion l'intrépidité avec laquelle les Gètes affrontoient la mort dans les périls de la guerre. Ce Zamolxis faisoit recevoir sa doctrine, comme la recevant lui-même immédiatement de la principale divinité que reconnût la nation: & cette divinité, Diodore de Sicile la nomme Vesta, c'est-à-dire le Feu, dont le culte a été aussi étendu pour le moins, sous différentes dénominations, qu'aucun autre en particulier. La vénération des Gètes pour leur législateur lui a valu les honneurs divins de leur part: ils le regardèrent comme Saturne ou le Temps, selon un auteur que cite Photius; selon Porphyre, ils le prirent pour Hercule, à qui dans l'antiquité on donne les attributs de Législateur, autant que les qualités de Héros. Le sacerdoce, dont Zamolxis est réputé l'instituteur, s'étoit perpétué chez les Gètes. Strabon en parle comme d'une dignité existante de son temps, avec la prérogative éminente, dans le personnage qui rempliſſoit cette place, d'être appelé *Dieu* par les Gètes: Παρὰ δὲ τοῖς Γέταις ὠνομάζετο Θεός. C'étoit une suite de l'apothéose de Zamolxis, dont on croyoit les successeurs remplis du même esprit, émané de la divinité.

Herodote, in Melpom. c. 93.

Arrien, exped. Alex. liv. 1, les appelle Ἀπαθανατίζοντες.

Antonius Diogenes, cod. 166.

In Pythagoræ vitâ.

L. VII, p. 298.

Ibid. L'auteur que je viens de citer, nous indique le lieu que Zamolxis avoit choisi pour sa retraite. C'étoit un antre de difficile accès. Les Gètes regardoient comme sacrée la montagne qui renfermoit cet antre: καὶ τὸ ὄρος ὑπελήφθη ἱερόν.

Strabon

Strabon a connu le nom de cette montagne, & dans ſon texte on lit Κωγαίων. Il y joint cette circonſtance, très-propre à ſeconder nos recherches, qu'une rivière qui paſſe au pied porte le même nom. La curioſité de faire la découverte d'un lieu remarquable, par ce qu'il a d'intéreſſant pour un point d'hiſtoire, ſingulier dans ſon eſpèce, me l'a fait trouver. La Moldavie, que les Gètes ont habitée, & qu'ils ont dû même habiter avant la Thrace, ou tout autre canton plus enfoncé dans l'Europe, comme étant antérieur, eu égard à leur migration de la Scythie Aſiatique, eſt ſéparée de la Tranſilvanie par une chaîne de montagnes, qui fait partie des Alpes Baſtarniques, ſelon la dénomination que donne la Table Théodoſienne. Un des ſommets, qui a ſon penchant également ſur la Tranſilvanie & ſur la Moldavie, ſe nomme Kaſzon ou Kaſzin; & il en deſcend, du côté de la Moldavie, une petite rivière qui tire de la montagne le nom qu'on lui donne. Les eaux de cette rivière, en paſſant ſucceſſivement par le canal de deux autres rivières, ſont portées dans celle de Siret, qui rencontre le Danube aux frontières de la Moldavie & de ce qu'on appelle Valakie. Je ſuis inſtruit de ces circonſtances par une carte manuſcrite de Moldavie, que je tiens du prince Antiochus Cantémir, qui a été Ambaſſadeur de Ruſſie auprès du Roi: cette carte eſt l'ouvrage de Démétrius Cantémir ſon père, dans le temps qu'il gouvernoit la Moldavie en qualité de Hoſpodar.

Or, dans le nom actuel de Kaſzon on reconnoît celui de *Kôgajon*, en mettant à part la première ſyllabe *Kô*, laquelle écrite par oméga, comme elle eſt dans Strabon, ſera réputée la même que *Kau*, dans le nom de Caucaſe. J'ai eu occaſion, en compoſant un ouvrage particulier ſur l'Inde, de faire voir que cette partie du nom de Caucaſe étoit le *Koh* des Perſans, employé même par quelques Indiens pour déſigner les montagnes. Un Mémoire que je médite ſur le Caucaſe & ſes paſſages, entre le Pont-Euxin & la mer Caſpienne, me donnera lieu de traiter particulièrement de la dénomination

de Caucaſe, qui eſt pluſtôt appellative que propre, & avec laquelle le nom de Kaſzon ou Kaſzin, dont il s'agit ici ſpécialement, paroît s'identifier, ſi on le fait précéder du terme *Koh* dont je parle. En diſant Koh-kaſzon, on retrouve aſſez clairement le Kô-gajon de Strabon, ſuppoſé même qu'il n'ait pas pluſtôt écrit, ou dû écrire, Kô-caſon. Et quand on joint à cette analogie la rencontre d'une rivière, dont le nom eſt le même au pied de la montagne, ſelon l'indication préciſe de Strabon, on peut ſe flatter de reconnoître & de fixer le lieu dont il fait mention.

J'ajoûterai à ces indices, que ſur la pente de la montagne de Kaſzon, du côté de la Moldavie, il exiſte un lieu nommé Bogdana. Pour ſentir ce qu'une pareille circonſtance a d'influence ſur notre objet, il faut ſavoir que les Princes, qui, ſous la dépendance des Rois de Hongrie ou de Pologne ſucceſſivement, & avant que d'être aſſujétis au Turc, ont gouverné la nation des Vlaques, dans cette partie de la Vlakie ou Valakie, que l'on nomme communément Moldavie, prenoient le titre de Bogdan. Cédrène, Cantacuzène, Chalcondyle, parlent du Bogdan ſous différentes époques. Et de là vient le nom de Bogdanie, qui eſt donné à la Moldavie, ſur-tout par les Turcs. Ce titre renferme une ſignification qui peut intéreſſer le ſujet que je traite: c'eſt celle de *Dieu-donné,* ou *don de Dieu*, la même que dans les noms propres grecs celle de Théodore ou Théodoſe, autrement Doſithée. *Bog* eſt un terme correſpondant à celui de *Bod* ou *Budda* chez les Indiens, & par lequel leurs Gymnoſophiſtes déſignent la Divinité, ſelon S.t Jérôme & S.t Clément d'Alexandrie: & j'obſerve que dans le nom de *Bukht-unnoſor,* communément Nabuchodonoſor, qui ſignifie l'idole ou la divinité victorieuſe, le terme propre à la divinité ne diffère du terme Indien, que pour reſſembler davantage à celui qui étoit d'uſage dans le pays qu'ont occupé les Gètes. J'ajoûte que par-tout où l'on parle la langue Slavone, ou ſes différens dialectes, en Ruſſie, en Pologne, en Bohème, Windish-mark & Croatie,

Bog ſignifie Dieu. Or, d'où viendroit le nom de *Bog-dana*, ou du Dieu-donné, à un lieu ſitué au pied du mont que nous reconnoiſſons pour la réſidence du Pontife déïfié des Gètes, s'il ne vient de la convenance avec cette même réſidence? Perſonne, que je ſache, ne nous apprend ce qui a procuré un titre tel que celui de Bogdan, aux Princes du même pays. Ne peut-on pas, en conſéquence de ce que nous découvrons actuellement, regarder ce titre comme une ſuite des attributs du pontificat, qui a ſubſiſté ſi long-temps dans ce pays? Qui ſait même, ſi pour s'établir dans cette principauté, on ne s'eſt point prévalu de quelque liaiſon d'origine ou de ſucceſſion avec les anciens Pontifes? L'établiſſement de la domination Romaine dans la Dace, & ſur le pays des Gètes, a bien pû apporter quelque diminution au crédit & à l'autorité de ce ſacerdoce, mais ſans l'abroger, vû la tolérance qu'on ſait qu'avoit le peuple vainqueur pour les différens cultes des peuples qu'il ſoûmettoit à ſon obéiſſance. On voit dans Strabon, *L. X, p. 535.* que les Pontifes de Bellone à Comana dans la Cappadoce, conſervoient avec leur rang une eſpèce de ſouveraineté.

Les écrivains Grecs, qui depuis Hérodote ont parlé de Zamolxis, ſavoir, Strabon, Diogène-Laërce, ſuivis par d'autres qui n'ont pû que copier les précédens, Origène, Porphyre, Iamblique, S.t Cyrille, Suidas, diſent uniformément que ce Légiſlateur avoit ſervi Pythagore dans la condition d'eſclave, & qu'imbu de ſa doctrine, il l'avoit enſeignée dans la Thrace aux Gètes ſes compatriotes; car on ne diſconvient pas qu'il étoit Gète. Mais, il y a une affectation ſi marquée de la part des Grecs, à envier tout principe de doctrine aux nations qu'ils traitoient de barbares, que la critique veut que l'on s'en défie. Le dogme de la métempſychoſe, en particulier, étoit trop fameux, pour qu'il fût indifférent aux Grecs de le revendiquer. Hérodote, dont l'autorité doit prévaloir ſur des écrivains qui l'ont ſuivi de fort loin, rapporte à la vérité ce qu'il plaiſoit aux Grecs de débiter ſur le compte de Zamolxis: mais il ajoûte, qu'il croit ce perſonnage bien antérieur *In Melpomene, c. 96.*

à Pythagore. Et c'eſt avec juſtice que Gérard Voſſius, dans
Cap. 3, §. 1. ſon traité *de Philoſophorum ſectis*, reproche à Diogène-Laërce, lorſqu'il cite Hérodote pour ſon garant au ſujet de Zamolxis, d'avoir diſſimulé ce que l'opinion de l'auteur, ſur lequel il ſe fonde, avoit de contraire à ce qu'il rapporte. Bien loin que les myſtères de Religion reçûs dans la Grèce y aient tous pris leur origine, les Grecs en avoient beaucoup emprunté des Thraces, au milieu deſquels les Gètes avoient habité : & Hermippus, diſciple de Philon ſous l'empire d'Adrien, & cité par pluſieurs auteurs, avoit obſervé que Pythagore devoit une partie de ſes dogmes au commerce qu'il avoit eu avec les Thraces. Pour ce qui eſt du temps où Zamolxis a pû exiſter, comment cet homme diviniſé ſeroit-il comparé à Saturne, ou au Κρόνος des Grecs, ſelon l'auteur cité par Photius, ſi ce temps ne remontoit pas au-delà de celui où a vécu Pythagore, dont la mort arrivée la quatrième année de l'Olympiade LXX, au rapport d'Eusèbe, ne devance l'ère Chrétienne que de quatre cens quatre-vingt-dix-ſept ans? Quoique les Savans ne ſoient pas d'accord entre eux ſur ce ſujet, pluſieurs moyens qu'on peut employer à déterminer le temps de la mort de Pythagore, ne font remonter qu'à environ cinq cens ans, ou peu au-delà. Hérodote eſt ſi voiſin du même temps, puiſqu'au commencement de la guerre du Péloponnèſe, en 431 avant J. C, il avoit cinquante-trois ans,
L. XV, c. 23. ſelon Aulu-gelle, ce qui conduit à l'an 484; qu'en ſuppoſant Zamolxis plus jeune que le maître qu'on lui attribue, il pouvoit être encore vivant lorſqu'Hérodote a vû le jour. Ce ſynchroniſme donne, ce ſemble, un grand poids à l'opinion d'Hérodote ſur ce qui concerne Zamolxis. Il falloit que le temps de ſon exiſtence ne fût rien moins que certain, pour qu'étant ſuppoſé d'auſſi fraîche date, & la vanité Grecque tirant avantage de cette époque, l'hiſtorien n'ait point fait difficulté de la rejeter, en l'attribuant à un ſiècle plus reculé.

Quand on conſidère que la métempſychoſe eſt un ſyſtème de toute antiquité dans le fond de l'Orient, & chez les

Indiens, qui ne l'ont pû recevoir des Grecs, avec lesquels la distance des lieux ne leur a point permis de liaison dans les premiers temps; on voit bien que ce système ne doit pas s'attribuer à Pythagore d'une manière exclusive, & qu'il ne peut en être réputé l'auteur qu'à l'égard de ceux auxquels il a communiqué un dogme qu'ils ne connoissoient pas. Si la religion des Gètes est celle des contrées dont ils tiroient leur origine, ne sera-t-il pas très-naturel de penser qu'elle les a suivis quand ils ont quitté l'Asie pour s'établir en Europe? L'adoration que recevoit le Pontife des Gètes, la qualité divine transmise de la personne de Zamolxis à celle de ses successeurs dans le sacerdoce, ont tant de ressemblance à l'adoration que reçoit le Talaï-lama, & au passage successif de l'esprit du législateur Foë dans chacun de ceux qui rempliſſent la place de ce Lama, d'où est née l'opinion qu'il ne meurt point, qu'on ne peut s'abstenir d'y faire attention, quelque réserve qu'on veuille garder sur ce qu'une telle ressemblance donne lieu de conjecturer. La singularité d'un pareil culte est même une raison de confondre ce qui paroît semblable. Nous ne saurions assigner d'époque à Foë ou Fo, dont le caractère divin est censé inhérent à la personne du Lama. Le nom de Foë, sous lequel une religion particulière a été connue dans la Chine, environ soixante-cinq ans après l'ère Chrétienne, peut n'être pas le même dans l'Inde, où les Chinois allèrent alors chercher la doctrine qu'ils attribuent à Foë. Celui qui est nommé Foë dans la Chine, pourroit être Brahma dans l'Inde. Car, outre que les Chinois ne prononceront le nom de Brahma qu'en changeant les premières consonnes, & altérant même la prononciation des voyelles, puisqu'au lieu de Brahmènes ils diront Po-lo-men; il leur est de plus assez commun de changer les dénominations étrangères en d'autres toutes différentes. Ce n'est pas même ici une simple conjecture, puisque selon le P. Gaubil, dans son Astronomie Chinoise, Po-lo-men est le nom étranger donné dans la Chine à des Bonzes réputés de la secte de Fo. Brahma chez

Hist. de l'Astr. Chin. p. 123.

les Indiens eſt pluſtôt un légiſlateur, animé de l'eſprit divin, que la divinité même. C'eſt le fondateur de la ſecte des Brahmènes, qui depuis ſon établiſſement, auſſi ancien qu'aucune ſorte de connoiſſance qu'on ait eue de l'Inde, a été diſtinguée comme tribu parmi celles qui partagent toute la nation Indienne.

Mais je découvre un établiſſement aux Brahmènes, qui ne ſe renferme pas dans l'Inde. Le petit ouvrage qui a pour titre, *Expoſitio totius mundi & gentium*, écrit en grec ſous l'empire de Conſtance & de Conſtant, & dont nous avons une traduction en latin barbare, me fait connoître cet établiſſement. L'auteur dans ſa deſcription procédant d'Orient en Occident, & commençant par la nation des *Seres*, la fait ſuivre immédiatement par celle qu'il nomme *Braxmani*, qu'il dit vivre dans un état de liberté, ainſi que leurs voiſins les Sères, & être également recommandables du côté des mœurs; *retinent vicinorum bonitatem.* Remarquant enſuite qu'il n'eſt mention de l'Inde en cet auteur, qu'après un intervalle de pluſieurs autres contrées, j'ai lieu de conclurre, que le canton attribué aux Brachmanes eſt fort différent de l'Inde. C'eſt donc un établiſſement particulier à une portion, ou ſi l'on veut, à une ſecte de Brachmanes : & étant adhérant à la Sérique, il y a toute apparence que ces Brachmanes ne ſont autres que les Lamas du Tibet. Car, ce que l'ancienne Géographie déſigne par le nom de *Serica*, eſt préciſément ce que l'on connoît aujourd'hui ſous le nom de Tibet. La différence de la dénomination de Brahmènes à celle des Lamas ne doit point arrêter, puiſque ce n'eſt qu'en étendant nos connoiſſances dans le fond de l'Aſie beaucoup au delà de celles qu'on avoit précédemment, que le terme de Lama uſité en Tartarie, eſt parvenu juſqu'à nous, & même depuis aſſez peu de temps. Dans l'ouvrage que j'ai publié ſur l'Inde, il eſt mention d'une rivière, que reçoit le Gange près de Daka en Bengale, ſous le nom de *Brahma-putren*, ce qui ſignifie chez les Indiens *tirant ſon origine de Brahma.* Or, cette rivière prend ſa ſource dans le

Tibet; elle ſort préciſément d'un canton voiſin de La-tſan ou La-ſa, qui eſt la demeure du grand Lama. Voilà donc une application formelle & actuelle du nom de Brahma à la partie du Tibet, où le ſiége des Lamas eſt établi. Donc, il faut reconnoître les Lamas dans ceux que l'auteur que j'allègue appelle Brachmanes. Et de ce qu'un auteur de l'Occident qui écrivoit il y a plus de quatorze cens ans, ſur des notions apparemment fort antérieures, s'explique d'une manière à déſigner les Lamas, il s'enſuit que leur inſtitut doit être très-ancien, indépendamment de ce que la qualification de Brachmanes y met d'antiquité.

C'eſt ainſi, qu'après avoir fait connoître les Gètes pour être Scythes d'origine, on rapproche par une convenance marquée, le culte qui leur étoit propre, de celui que l'on trouve établi & ſubſiſtant de temps immémorial, dans l'étendue de la région du monde dont ils ſont ſortis.

CONJECTURES
SUR
LE SYSTÈME DES HOMEOMERIES,
OU
PARTIES SIMILAIRES, D'ANAXAGORE.

Par M. l'Abbé LE BATTEUX.

Assemblée publique d'après Pâques 1754.

LES causes premières, qui sont un des principaux objets de la Philosophie, peuvent se réduire à deux; dont l'une est le principe matériel, qui est employé dans la composition des êtres; l'autre le principe actif, qui emploie la matière, qui en ordonne & exécute la composition *(a)*. Ces deux points sont, sans contredit, ceux sur lesquels se sont portés de tout temps, & se portent encore aujourd'hui, les plus grands efforts de l'esprit humain.

Qu'est-ce que ce grand tout, dont je suis partie, se dit le Philosophe? De quoi a-t-il été fait, & par qui?

Un enfant instruit dans la simplicité de la foi n'est pas embarrassé pour répondre à ces sublimes questions: il y a long-temps qu'on l'a dit.

Mais l'homme superbe, qui voudroit voir la lumière sans nuage, qui s'irrite des obstacles qui l'arrêtent, se donne vainement la torture: plus il creuse, plus il trouve la nuit épaisse; & dans l'accès de sa douleur & de son dépit, il est quelquefois tenté de se refuser à l'évidence même, parce qu'il ne peut voir dans les ténèbres.

Nous ne sentons pas assez l'avantage que nous avons sur

(a) Esse debet aliquid unde fiat, deinde à quo fiat. Hoc causa est, illud materia. Omnis ars imitatio est naturæ: itaque quod de universo dicebam, huc transfer. Statua & materiam habuit quæ pateretur, & artificem qui materiæ daret faciem. Ergo in statua, materia æs fuit, causa artifex. Eadem conditio rerum omnium est. Ex eo constat quod fit, & ex eo quod facit. Sénèque, epist. 65.

les

les Payens, lorſque nous voulons approfondir cette partie de la Nature. Nous avons un pied ſur le ferme. La révélation ſert de guide à la Philoſophie, & l'empêche de ſe perdre dans cette mer immenſe où preſque tous les Anciens n'ont trouvé que des écueils.

Thalès de Milet, celui par qui on ouvre l'hiſtoire de la Philoſophie chez les Grecs, quoiqu'avant lui il y ait eu en Grèce des Sages, des Légiſlateurs, des Politiques, alla en Egypte pour y chercher la lumière. Il n'en rapporta que quelques dogmes de tradition ſur le premier état du monde ſenſible; & les interprétant à ſa manière, il ſe figura un mélange confus de vapeurs épaiſſes, ténébreuſes, agitées par les fermentations des différens principes *(b)*. En conſéquence il prononça que l'eau étoit le principe des êtres; non que l'eau fût, ſelon lui, l'élément unique & primitif de tous les corps, mais parce qu'il s'étoit repréſenté l'état primitif ſous la forme d'une onde agitée: *Aquam dixit eſſe initium rerum.* *Cicer. de Nat. Deor. I, n. 10.*

A peu près dans le même temps Héraclite d'Ephèſe, averti par le ſpectacle même de la Nature, qu'il voyoit animée & nourrie par la chaleur, fixa ſes yeux ſur le principe des fermentations, & prétendit que le feu étoit l'unique élément de tous les êtres; & que la différence de ces êtres ne venoit que de la différence des degrés où ils ſe trouvoient dans l'échelle de la Nature, dont les principes étoient, ſelon lui, dans une agitation & un effort continuel, ſoit pour s'élever à l'extrême raréfaction, ὁδὸς ἄνω, ſoit pour deſcendre à la condenſation, ὁδὸς κάτω.

Anaximandre, ſucceſſeur de Thalès, ne fit attention qu'à l'amas confus des élémens dans leur premier état; & voyant que rien n'y étoit ſoûmis à une forme terminée, finie, deſſinée par des contours, il décida que ni l'eau ni le feu n'étoient principes, mais la ſeule infinité de la Nature: *Is infinitatem naturæ dixit eſſe, à qua omnia gignerentur.* *Cic. Lucull. II, n. 37.*

Il en eſt de même d'Anaximène, ſon diſciple, qui ſe

(b) Selon quelques auteurs, Thalès entendoit par le mot ὕδωρ, ἀέρα ζοφώδη καὶ πνευματώδη.

représenta le cahos comme un air immense, doué naturellement d'activité & de mouvement.

Xénophane & Parménide, chefs de l'école d'Elée, prirent une autre route pour philosopher. Ils commencèrent par supprimer le témoignage des sens, qu'ils ne crurent capables que de produire l'erreur, ou, tout au plus, l'opinion. Tout se réduisit au monde métaphysique. Il n'y eut plus dans la Nature ni génération, ni mouvement, ni changement réel; ils en vinrent jusqu'à dire qu'il n'y en avoit pas même dans nos pensées. Les Physiciens d'Ionie sembloient s'être ensevelis dans la matière grossière: ceux-ci se perdirent dans les chimères du monde intelligible.

Il est important de remarquer que, long-temps avant tous les Philosophes que nous venons de citer, dès avant le siége de Troie, un certain Mochus ou Moschus de Sidon *(c)* avoit publié en Asie la doctrine des Atomes, & qu'ainsi, dès avant l'époque de l'Ere Philosophique des Grecs, on avoit eu le temps d'en discuter la possibilité, la nécessité, les attributs, les qualités avec lesquelles on pouvoit les présenter.

Voilà où en étoit la Philosophie par rapport à la question concernant les principes, lorsque le Physicien de Clazomène, Anaxagore, se montra dans l'école d'Ionie.

Ce Philosophe vint au monde vers la LXX.e Olympiade, environ cinq cens ans avant J. C. Soit qu'il eût trouvé dans ses longs voyages des instructions plus précises que celles qu'il avoit reçûes de ses premiers maîtres, ou qu'il eût une sagacité & une pénétration singulière, ou enfin qu'il se trouvât dans le moment des circonstances heureuses; il commença à débrouiller les pensées des Philosophes sur cette importante matière.

Peu content des idées confuses de Thalès, d'Anaximandre, d'Anaximène, ne pouvant comprendre qu'un seul élément, quel qu'il fût, pût fournir à toutes les variétés de l'Univers, quelque modification qu'on y supposât; trouvant d'ailleurs trop

(c) Cet Auteur est cité par Strabon, par Posidonius le Stoïcien, & par Sextus Emp.

BIBLIOTECA UNIVERSITARIA SEVILLA

peu de solidité dans les abstractions excessives des Métaphysiciens, il se rapprocha des pensées de Moschus, & examina jusqu'à quel point on pouvoit porter les qualités des atomes, pour produire, avec le concours d'une cause intelligente, le système actuel de l'Univers.

Le rayon de lumière qu'il présenta parut si pur, que les Philosophes qui l'avoient précédé, comparés avec lui, sembloient n'avoir point usé de leur raison; c'est Aristote qui le dit, & nous adoucissons ses termes: οἷον νήφων ἐφάνη, παρ' εἰκῆ λέγοντας τοὺς πρότερον. Proclus, dans son commentaire sur le Timée de Platon, nous présente tous les prédécesseurs d'Anaxagore comme des hommes endormis, & Anaxagore seul éveillé, pour voir & pour montrer à l'Univers la vraie cause de toutes choses: Ἀναξαγόρας δοκεῖ καθευδόντων τὸν νοῦν πρῶτον ἄπτον τῶν γιγνομένων ἰδεῖν. *Mét. 1, c. 3.*

Il sépara, avec une précision jusqu'alors inconnue, dit le même Aristote, φανερῶς, les droits de l'Intelligence & ceux de la matière, reconnoissant que Dieu est une nature simple, ἁπλοῦ, sans mélange, ἀμιγῆ, pure, καθαρὸν, ayant en soi la connoissance & le principe du mouvement pour tous les êtres de l'Univers: τό, τε γινώσκειν, καὶ τὸ κινεῖν, καὶ κινῆσαι τὸ πᾶν. *Arist. de Animâ, l. 1, c. 2.*

La Métaphysique moderne, après mille courses & mille circuits, est enfin revenue à ce point fixe, & ne doute point que la matière étant, par sa nature, indifférente soit au mouvement, soit au repos, ne peut passer d'un de ces états à l'autre que par l'action d'une cause qui n'est pas matière.

Quoiqu'on n'ignorât pas entièrement dans les Nations l'existence d'un principe matériel & d'un principe actif, dont les preuves entrent dans l'esprit par tous les sens, cette doctrine fit cependant un grand éclat. Les Grecs comme par acclamation, rendirent hommage à la sagesse profonde du Philosophe, & lui donnèrent le nom d'Esprit, Νοῦς, parce qu'il avoit rendu un témoignage nettement articulé à l'Esprit auteur du monde: & les Athéniens, qui se montrèrent toûjours ardens à honorer les grands talens & les grands génies, élevèrent

un autel en sa mémoire, pour apprendre au genre humain combien ils révéroient la Philosophie qui soûmet la matière à l'esprit, & qui la rend dépendante de lui pour son mouvement & pour ses formes.

C'est cette gloire si grande du Philosophe de Clazomène, jointe à la sublimité de ses dogmes fondamentaux, & à la singularité des développemens qu'il en donnoit, qui nous a déterminés, dès que nous entrâmes dans la carrière de la Philosophie ancienne, à étudier par préférence son système des Homéoméries, & à examiner quelles en étoient les conséquences nécessaires & naturelles : d'autant plus qu'Aristote même nous apprend, dans sa Métaphysique, qu'Anaxagore n'avoit point assez digéré ses pensées, ὃν (λόγον) ἐκεῖνος αὐτὸς οὐ διήρθρωκεν; mais que si on vouloit les suivre selon leurs directions, on pourroit en tirer, peut-être, des choses neuves & très-belles : ὅμως εἴ τις ἀκολουθήσειε συνδιαρθροῦν ἃ ἐβούλετο λέγειν, ἴσως ἂν φανείη χρηστοτεροτέρως λέγων. C'est ce que nous allons tâcher de faire le plus clairement, & en aussi peu de mots qu'il nous sera possible.

Liv. I, c. 7.

Exposition du système des Homéoméries.

ANAXAGORE posoit deux principes dans la Nature : les élémens homéomériques ou similaires, qu'il supposoit sans mouvement & sans ordre; & la cause intelligente qui donnoit le mouvement à ces élémens, & qui en faisoit un monde ordonné tel que nous le voyons : πάντα χρήματα ἦν ὁμοῦ, εἶτα Νοῦς ἐλθὼν αὐτὰ διεκόσμησε. Toutes choses étoient confondues; l'action de l'Intelligence en fit un monde régulier : c'étoit par ce début sublime qu'il entroit en matière, dans son livre sur la Nature *(d)*.

(d) Diogène Laërce, l. II, tit. Anax. Πρῶτος τὴν ὕλην νοῦ ἐπέστησεν, ἀρξάμενος ὕτω τῆς συγγράμματος, ὃ φέρει κάλλιστα καὶ μεγαλοφυέστατα ἡρμηνευμένον· Πάντα, &c.

Voyez Plat. Phædon. & Aristot. Phys. l. VIII. Cic. dans le *Lucul.* n. 37. *Anaxagoras materiam infinitam dixit, sed ex ea particulas similes inter se, minutas, eas primùm confusas, postèa in ordinem adductas a mente divinâ.*

Cette similarité de parties ne consistoit pas dans la ressemblance mutuelle de tous les élémens dans le cahos, mais dans celle qu'ils ont avec les différens corps dont ils composent la Nature dans l'état actuel des choses: Οἱ μὲν (Ἀναξ.) τὰ ὁμοιομερῆ στοιχεῖα τίθησιν, οἷον ὀστοῦν ἐκ μικρῶν ὀστῶν καὶ σάρκα, ἐκ μικρῶν σαρκῶν, καὶ μυελὸν, ἐκ μικρῶν μυελῶν, καὶ τὰ τῶν ἄλλων ὧν ἕκαστον τὸ μέρος συμφώνυμόν ἐστιν. Sextus Empiricus l'explique de même dans ses hypotyposes: Οἱ περὶ Ἀναξ. πᾶσαν ἀϊδιότητα ποιότητα περὶ τὰς ὁμοιομερείας ἀπολείπουσιν. *Arist. 1, de Gen. & Cor. c. 1.* *L. III, c. 4.*

Le poëte Lucrèce ne caractérise pas moins clairement cette similarité dans ces vers, où il remplace le défaut de mot latin par la description de la chose: *L. 1, v. 830.*

Nunc & Anaxagoræ scrutemur Homœomeriam
Quam Græci memorant, nec nostrâ dicere linguâ
Concedit nobis patrii sermonis egestas.
Sed tamen ipsam rem facile est exponere verbis,
Principium rerum quam dicit Homœomeriam.
Ossa videlicet è pauxillis atque minutis
Ossibu', sic & de pauxillis atque minutis
Visceribus viscus gigni: sanguenque creari
Sanguinis inter se multis coeuntibu' guttis,
Ex aurique putat micis consistere posse
Aurum; & de terris terram concrescere parvis,
Ignibus ex ignem, humorem ex humoribus esse:
Cætera consimili fingit ratione putatque.

Ainsi, dans ce système, l'or est composé de parcelles similaires, c'est-à-dire qui sont or, le plomb de parties qui sont plomb, & ces parcelles étoient or & plomb dans le cahos; c'est pourquoi Anaxagore dit: πάντα ἐν χρήματα. Toutes choses étoient, dans leur nature propre; mais elles étoient dans un état de mélange & de confusion, ἐν ὁμοῦ.

L'Intelligence survenant, Νοῦς ἐλθὼν, porta son action

sur les élémens, & en forma les combinaisons qui existent actuellement dans l'Univers. C'est elle qui a ordonné, mû, séparé, revêtu de graces ce qui étoit sans ordre, sans mouvement, dans la confusion, sans aucune beauté; c'est elle qui est le principe, la cause, la maîtresse souveraine de tous les êtres: ταῦτα παγδεύει Ἀναξαγ. ἀρχὴ πάντων ὁ Νόος, καὶ αὐτὸς ἄπτος καὶ κύριος τ ὅλων, καὶ παρέχει τάξιν τοῖς ἀτάκτοις, καὶ κίνησιν τοῖς ἀκινήτοις, καὶ διάκρισιν τοῖς μεμιγμένοις, καὶ κόσμον τοῖς ἀκόσμοις (e). Elle est cause & maîtresse souveraine, non pour avoir fourni, ni taillé les pièces qui composent l'Univers; elles les a trouvées toutes faites: mais parce qu'elle les a employées selon leurs natures & leurs formes, dans les desseins qu'elle a exécutés. Ainsi, si dans l'état présent des choses il y a de l'air, du feu, des minéraux, des végétaux, &c. c'est parce qu'il s'est trouvé dans la matière préexistante des corpuscules qui étoient feu, air, eau, minéraux, végétaux, &c. & si le chaos n'eût point eu de ces corps, le monde n'en auroit pas aujourd'hui les espèces similaires.

Il y avoit donc, selon Anaxagore, deux sortes de loix qui fixoient l'état & la forme des êtres: les unes dans la nature des parties de la matière, que la Divinité même ne pouvoit changer, à laquelle elle étoit obligée de se conformer dans l'emploi qu'elle en faisoit; les autres dans les idées de l'Intelligence, qui avoit combiné, assemblé, assorti à son gré les parties, pour en faire tel ou tel corps, selon les différences que nous remarquons dans les espèces. Dans les premières loix c'étoit la matière qui commandoit à Dieu, qui lui imposoit, par sa configuration essentielle, éternelle, immuable, la nécessité de l'employer telle qu'elle étoit; à peu près comme l'artisan qui emploie le fer comme fer, & le bois comme bois, sans pouvoir en changer la nature. Dans les secondes loix c'étoit Dieu qui commandoit à son tour à la matière, & qui lui faisoit subir toutes sortes de formes, mais de ces formes qui dépendent de la combinaison artificielle des parties.

(e) Hermias, dans son petit ouvrage *de Irrisione Philosophorum Gentilium.*

On ſent que, dans ce ſyſtème, en expliquant, comme il ſemble qu'Anaxagore le faiſoit, l'action de la cauſe intelligente par les effets connus, qui en ſont actuellement les réſultats, ſes opérations ont été néceſſairement de deux ſortes.

Lorſqu'il ne s'eſt agi que d'aſſembler en maſſe, ſans aucune organiſation ſpéciale & ordonnée, les élémens tant ſimilaires que diſſimilaires; le triage & l'impreſſion du mouvement ont ſuffi, ſans autre opération de la part de l'Eſtre intelligent. Ainſi l'air, l'éther, les eaux, le feu, les minéraux, les ſels, les huiles, la terre, toutes les maſſes élémentaires qui exiſtent, ſoit qu'on les conſidère ſans alliage ou avec alliage, n'ont eu beſoin, pour former des aſſemblages ſpécifiques plus ou moins grands, que d'être triés juſqu'à une certaine doſe, & portés dans un même lieu, & réunis par le tact réciproque de leurs parties *(f)*.

Mais quand il fut queſtion de former des végétaux & des animaux, c'eſt-à-dire des eſpèces compriſes dans des individus ſujets à une altération & à des renouvellemens perpétuels; alors, pour ramener une matière à tout moment renouvelée à une forme ſpécifique conſtamment la même, il fallut que l'art de l'ouvrier ſe joignît à la force de l'impulſion. Il fallut deſſiner, figurer avec intelligence, au dedans & au dehors, toutes les machines qui devoient produire cet effet. C'eſt ce qu'Anaxagore ſuppoſe que fit l'Eſprit ordonnateur de tous les êtres: *Primus*, dit Cicéron, *omnium rerum deſcriptionem & modum, Mentis infinitæ vi ac ratione deſignari & confici voluit (g).* Ce paſſage, également clair & important, nous montre, comme en perſpective, tous les détails du ſyſtème par rapport aux eſpèces qui végètent. *De Nat. Deor. I, n. 11.*

L'Eſprit infini deſſina, ſelon ſa ſcience, les contours, la figure, la grandeur, les rapports, *deſcriptionem & modum*

(f) Σχεδὸν γὰρ ἅπαντα ὁμοιομερῆ, καθάπερ ὕδωρ, ἢ πῦρ, ὅτω γίγνεσθαι καὶ ἀπόλλυσθαί φησι, συγκρίσει, καὶ διακρίσει μόνον· ἄλλως δὲ ὔτε γίγνεσθαι ὔτε ἀπόλλυσθαι, ἀλλὰ διαμένειν ἀΐδια. *Ariſt. Métaph. I.°, c. 3.*

(g) Ariſtote dit la même choſe, *Métaph. I, 3.* Ἅμα τῷ καλῶς τιθὲ αἰτίαν ἀρχὴν εἶναι τῶν ὄντων ἔθεσαν, καὶ τιθὲ τοιαύτην, ὅθεν ἡ κίνησις ὑπῆρχεν τοῖς οὖσιν. *Et l. I, de Anima, c. 2.* Ἀναξαγόρας πολλαχοῦ μὲν τὸ αἴτιον τῷ καλῶς ἢ ὀρθῶς τὸν Νοῦν λέγει.

ratione deſignavit, & exécuta par ſa force & ſa puiſſance, *vi confecit*, avec les élémens que lui offroit la matière incréée & organiſée, *omnium rerum*, πάντων χρημάτων, autant d'eſpèces de machines que nous en voyons qui végètent & qui vivent dans la Nature.

A juger du deſſein par l'exécution que nous avons ſous les yeux, l'Eſprit fit un plan qui, par ſon univerſalité & ſa ſimplicité, embraſſa toutes les eſpèces vivantes; puiſque toutes, elles conviennent en deux points fondamentaux, dont l'un concerne la nutrition des individus, & l'autre leur réproduction pour conſerver l'eſpèce.

Pour opérer la nutrition, l'Intelligence organiſa tellement les individus dans chaque eſpèce, qu'ils fuſſent pourvûs de tous les inſtrumens propres pour extraire des autres compoſés de la Nature, les parties qui leur ſeroient ſimilaires, & pour les unir à leur propre ſubſtance par une adoption intime. Car on conçoit évidemment que la nutrition ne peut ſe faire que par l'acceſſion des parties analogues au corps qui ſe nourrit.

Pour opérer la réproduction, l'Intelligence ſoûmit la matière extraite & adoptée par les organes de la nutrition, à une nouvelle organiſation de pure combinaiſon, pour en faire autant de germes, & reproduire, par eux, la même eſpèce de machine dans un nouvel individu.

Voici, ſelon Ariſtote, de quelle manière Anaxagore prouvoit que la nutrition ſe faiſoit par l'extrait & l'acceſſion des parties ſimilaires.

Dans l'état actuel de la Nature, diſoit-il, il ne ſe fait rien de rien; donc tout ce qui ſe fait, ſe fait de ce qui eſt, de ce qui eſt fait, de ce qui eſt mis en réſerve, en attendant qu'il ſoit employé; car c'eſt ce que ſignifient les termes ἐκ τῶν ὄντων καὶ ὑπαρχόντων: donc s'il ſe fait du ſang, des os, de la chair, il y a néceſſairement, dans les élémens dont ces eſpèces ſont compoſées, une forme préexiſtante en vertu de laquelle ils ſont entrés dans leur organiſation. « Nous pre-
» nons, dit Plutarque expoſant la doctrine d'Anaxagore, une nourriture

nourriture qui nous paroît ſimple & ſous une forme unique, « le pain & l'eau : cependant c'eſt de cette nourriture que les « cheveux, les artères, les veines, les os, enfin toutes les parties « tirent leurs ſubſtances. Il faut donc que ces ſubſtances ſoient « dans cet aliment ; que leurs parties ſoient dans ſes parties ; il « faut qu'il y ait en lui des parties propres à former du ſang, « des nerfs, des os, &c. Car il ne s'agit point de juger par « les ſens de ce que le pain & l'eau contiennent, il faut en « juger par le raiſonnement. » Nous ne citerons qu'une partie du paſſage grec : ἐν ἐκείνῃ ἔϛὶ τῇ τροφῇ μόρια αἵματος γεννητικά, καὶ νεύρων, καὶ ὀστέων, καὶ ἄλλων τ' ἀ ἦν λόγῳ θεωρητὰ μόρια (h). On doit obſerver que dans ce paſſage, Anaxagore ne prétend point qu'il y ait des nerfs, des os, du ſang dans le pain, mais ſeulement des parties propres à former des nerfs, des os, du ſang, μόρια αἵματος γεννητικά.

Et pourquoi tout n'eſt-il pas également bon pour la nutrition des différentes eſpèces? pourquoi les animaux & les végétaux de toutes eſpèces ne peuvent-ils pas naître & vivre également dans l'air, dans l'eau, ſur la terre? pourquoi les fruits ont-ils beſoin d'attendre les ſaiſons, & le développement ſucceſſif des ſucs qui les nourriſſent? pourquoi l'accroiſſement de toutes choſes n'eſt-il pas momentané, ſi ce n'eſt parce que toute matière n'étant pas ſimilaire, n'eſt pas également propre à la nutrition? Enfin pourquoi cultive-t-on les terres, pourquoi arroſe-t-on les plantes, ſi ce n'eſt parce qu'il y a dans la terre & dans l'eau des parties qui ſe détachent pour aller groſſir les ſubſtances analogues, ou y remplir des vuides? Ἀναξαγόρας μὲν τ' ἀέρα πάντων φάσκων ἔχειν σπέρματα· καὶ ταῦτα συγκαταφερόμενα τῷ ὕδατι γεννᾶν τὰ φυτά. Il faut donc convenir que dans tout ce qui nourrit, il y a une ſubſtance ſimilaire à ce qui eſt nourri. Τούτων οὕτω γινομένων, ὁμολογητέον ἔϛὶν ὅτι ἐν τῇ τροφῇ τῇ προσφερομένῃ πάντα ἔϛὶ τὰ ὄντα, καὶ ἐκ τῶν ὄντων πάντα αὔξεται, καὶ ἐν ἐκείνῃ ἔϛὶ τῇ τροφῇ μόρια αἵματος γεννητικὰ, καὶ ὀστέων, καὶ &c. Il ne s'agit donc, pour exécuter

Theophr. Hiſt. Plant. lib. III, cap. 2.

(h) *De Placitis Philoſophorum, 1, c. 3.* Stobée donne la même expoſition dans ſes Extraits de Phyſique.

la nutrition, que d'extraire ces parties, de les séparer de tout ce qui est moins analogue avec les parties qu'il s'agit de nourrir. C'est pour faire cette sécrétion, qu'il y a dans les machines végétantes tant de coctions, de digestions, tant de chaudes, de couloirs, afin que la répartition des sucs alimentaires se fasse à chaque partie, selon son genre & ses besoins particuliers. Pythagore, Empédocle, Démocrite, & tous ceux qui n'admettoient pas de génération proprement dite, usoient de ces preuves, de même & dans le même sens qu'Anaxagore.

Pour prouver le second point concernant la réproduction, voici comme Anaxagore raisonnoit.

S'il est vrai que la nutrition ne se fait que par l'extrait & l'adoption des parties similaires, & en conséquence que tout ce qui fournit des alimens aux corps qui végètent, renferme ces parties similaires, il s'ensuit nécessairement que les corps qui se nourrissent des mêmes alimens, sont composés à peu près des mêmes parties similaires : ainsi l'herbe & l'arbre, qui se nourrissent dans le même terrein, des mêmes sucs, par le même arrosement, auront les mêmes principes de composition.

Les conséquences s'étendent de proche en proche : les animaux, se nourrissant de végétaux, auront encore, à quelques degrés d'affinement près, les mêmes élémens; donc il y aura beaucoup de choses communes aux végétaux & aux animaux, & par conséquent ils seront composés encore des mêmes homéoméries. Tirons une dernière conséquence.

Si les principes composans sont communs dans les deux règnes, si l'animal & la plante sont formés avec les mêmes élémens, il est évident que leurs différences génériques & spécifiques ne peuvent venir que de la combinaison & de la modification de ces élémens; & que cette modification ne peut venir que du travail & de l'action des organes que l'Estre intelligent a mis dans les premiers individus de chaque espèce, & par eux dans tous les autres, pour y opérer cette espèce de fabrique nouvelle. La chaîne & la trame sont les

mêmes dans les deux genres, c'eſt donc de l'organiſation ſeule du métier que dépend la différence des étoffes. Ainſi, à prendre un individu quelconque, en rétrogradant depuis ſon état de perfection juſqu'au plus petit commencement de ſon organiſation, juſqu'au point précis, où les linéamens primitifs n'étant plus communs, ne ſont pas encore tout-à-fait propres & appartenans au germe ſpécifique; dans tous ces états, l'organiſation ſpécifique de cet individu eſt l'ouvrage de la ſeule machine. Tout y dépend de l'arrangement, du nombre & de la combinaiſon des parties. C'eſt ainſi que le même terrein nourrit la cigue & la canne à ſucre, la plante douce & la plante amère: c'eſt ainſi que les ſucs pompés par la racine du ſauvageon, & qui s'élevoient dans les couloirs de ſa tige, pour aller, ſelon la première intention de la Nature, produire un fruit ſauvage, rencontrant au milieu de la route une autre tige entée par une main étrangère, prennent une autre forme, un autre caractère, qu'ils communiquent au bois, aux feuilles, aux fleurs, aux fruits.

La Chymie moderne prouveroit cette conſéquence par la réſolution, l'analyſe tirant les mêmes ſels, les mêmes eſprits, les mêmes principes, des animaux & des végétaux. Anaxagore ſe contentoit de la prouver, comme nous venons de le voir, par la compoſition. De l'une & de l'autre preuve, il réſulte également que les différences dans ces deux genres ne viennent que de la diſtribution, & nullement de la différence des matériaux.

C'eſt ce qui a fait dire au philoſophe de Clazomène que *tout étoit dans tout*, πᾶν ἐν παντὶ μεμίχθαι. Conſéquence qui lui a été reprochée par un grand nombre d'auteurs, mais qui étant développée, ne fait que répandre un nouveau jour ſur les principes mêmes dont elle eſt la conſéquence.

Tout eſt dans tout: c'eſt-à-dire, non pas comme on a affecté de le faire entendre, que chaque homéomérie ou partie ſimilaire ſoit compoſée d'homéoméries de toutes eſpèces; car il faudroit dire la même choſe de chaque homéomérie compoſante, & le progrès iroit à l'infini: mais qu'il y a de

tout dans tout, que rien n'eſt ſans mélange, que rien n'eſt purement blanc, noir, os, chair, &c. εἰλικρινῶς μὲν γὰρ ὅλον λευκὸν, ἢ μέλαν, ἢ σάρκα, ἢ ὀστοῦν οὐκ εἶναι; mais que dans chaque corps organiſé, s'il y a des homéoméries dominantes, qui, par leur excédant ſur les autres, caractériſent l'eſpèce, & lui donnent ſa différence & ſon nom, il y en a auſſi d'autres genres, & même de tous les genres, qui concourent, ſelon leur nature, à la compoſition de l'animal & du végétal : φαίνεσθαι δὲ διαφέροντα καὶ συγκαταμίγνυσθαι ἕτερα ἀλλήλων ἐν τῷ μάλιστα ὑπερέχοντος διὰ τὸ πλῆθος ἐν τῇ μίξει τῶν ἀπείρων. Ainſi il y aura dans l'herbe de l'eau, de l'air, du feu, des ſoufres, des ſels, des métaux, qui ſeront employés ſoit à animer, ſoit à conſolider l'édifice.

Ariſtot. Phyſ. Auſc. 1, 5.

Ariſt. Ibid.

Tout eſt dans tout; c'eſt-à-dire que les mêmes homéoméries qui compoſent une eſpèce auroient pû être employées à en compoſer une autre. Par ce moyen la laitue eſt dans l'anémone, parce que ce qui a ſervi à former l'une, auroit pû ſervir à former l'autre: l'animal eſt dans la plante, & la plante eſt dans l'animal, parce que ſi la plante, diviſée & réſolue par la digeſtion, devient animal, la ſubſtance de l'animal, diviſée & réſolue par la putréfaction, redevient plante à ſon tour.

A plus forte raiſon les élémens d'un animal ſeront-ils dans un autre animal, puiſque par l'analogie de l'eſpèce & des organes, les ſucs nourriſſans y ont pris un nouveau degré d'aſſimilation, une diſpoſition plus prochaine à devenir germe ſpécifique, dans l'animal où il a été coopté.

Cette conſéquence, ſeule néceſſaire dans le ſyſtème des homéoméries, eſt bien différente de celle qu'on a prétendu en tirer pour le convaincre de contradiction & d'abſurdité.

Si tout eſt compoſé de parties ſimilaires, a-t-on dit, il s'enſuit qu'un arbre eſt compoſé de petits arbres, un homme de petits hommes, un homme riant même, Lucrèce va juſque-là, de petits hommes riants, & ceux-ci encore d'autres ſemblables, à l'infini; ou, juſqu'à ce qu'on ſoit arrivé à des élémens ſimples, qui par leur diſſimilarité au tout compoſé, ruïneront entièrement le ſyſtème.

Il y a plus : comme Anaxagore prouve, par la nutrition, que les principes doivent être communs entre les plantes & les animaux, il faudra encore avouer que les plantes sont composées de petits animaux, puisqu'elles sont parties similaires d'animaux ; & les animaux de petites plantes, puisqu'ils sont parties similaires des plantes, ce qui répugne au sens commun, & renverse encore le système.

C'est justement parce que ces conséquences répugnent au sens commun, & qu'elles renversent trop évidemment le système des parties similaires, qu'elles font peu de chose contre lui. Elles prouvent, ou que les principes du Philosophe n'ont point été saisis dans toute leur étendue, ou qu'ils ont été rendus avec des vûes intéressées, ἐειστικῶς. Cet homme si sage, si intelligent, en comparaison de qui ses prédécesseurs ont paru déraisonner, cet homme si versé dans la connoissance de la Nature, le plus grand des Physiciens, ὁ Φυσικώτατος, dit Sextus Empiricus, seroit-il tombé dans de si grossières absurdités ?

Il a dit que les corps étoient composés de parties similaires ; mais il a dit en même temps, comme nous venons de le voir, que tout étoit dans tout : par conséquent qu'il y avoit dans tout des parties similaires & des dissimilaires ; qu'il y avoit même les contraires dans les contraires : c'est Aristote qui l'assure *(i)*.

Ces principes, qui sont bien certainement ceux du Philosophe, prouvent ce qu'il a pensé de la nature de ses homéoméries, & qu'il n'a point cru qu'un navire fût composé de petits navires semblables ; ni un cheval de petits chevaux moulés les uns dans les autres de toute éternité ; mais qu'on a pris dans le sens collectif ce qui devoit être pris dans le distributif : parce qu'il a dit qu'une livre d'or étoit composée de parcelles d'or ou similaires, on lui a fait dire qu'une livre étoit composée de petites livres, un animal de petits animaux.

(i) Les contraires naissent des contraires, disoit Anax. donc ils y étoient : Ἔτι ἐκ τῶν γινέσθαι ἐξ ἀλλήλων πάντα· ἐνυπῆρχεν ἄρα. *Phys. Ausc. l. 1, c. 5.*

Cependant ſi on veut abſolument que ce genre de ſimilarité, qui s'étend à un individu pris dans le ſens collectif, ſe ſoit trouvé dans les idées du Philoſophe, parce que peut-être ſes écrits, dont il ne nous reſte preſque rien, ont donné lieu de le croire; on conviendra encore qu'il peut s'y trouver, mais en y ſuppoſant la main & le travail de l'architecte, qui a ſoûmis la matière à une ſeconde organiſation de pure combinaiſon, différente par conſéquent de l'organiſation naturelle des élémens conſidérés ſeuls & comme atomes. Alors, ſi on le veut, une plante ne ſera, que comme le polype, un tiſſu, une gaîne remplie de germes de la même plante, qui ſeront dans la voie, ou au terme d'une organiſation parfaite, ou qui y auront été. Ce ſera même de ces germes condenſés, durcis, deſſéchés, combinés, que ſeront compoſés le bois, l'écorce, la moëlle, la feuille de l'arbre; puiſque toutes ces parties ont paſſé par l'état de lymphe, de ſève, de ſuc laiteux, modifié par la filière ſpécifique, & qu'il n'eſt aucune parcelle de ce ſuc qui n'eût pû former un bourgeon, & ce bourgeon une tige, ou un nouvel arbre.

Il en ſera de même, ſelon lui, des animaux, à cette différence près, que les germes arriveront à leur perfection par une gradation plus lente & plus longue; parce que leur configuration demande à la Nature plus d'art & plus de ſoin. Il y aura chez eux, de même que dans les plantes, à commencer au moment de la première digeſtion, des élémens qui prendront la voie pour devenir germes, qui approcheront de ce terme de plus en plus, à meſure qu'ils ſeront plus épurés & plus travaillés; mais qui ne ſeront germes parfaits que quand ils ſeront parvenus à un point précis, déterminé ſpécifiquement pour la qualité, la quantité, l'arrangement des parties, & qui perdront cet état de germes parfaits à meſure qu'ils s'éloigneront de ce même point, pour devenir, par une autre combinaiſon, ou par la ſeule condenſation, chair, os, veines, cheveux, &c. Si Anaxagore n'a point tiré cette conſéquence, ſes adverſaires l'ont tirée pour lui: & il eſt certain qu'elle découle naturellement du ſyſtème des homéoméries,

mais des homéoméries soûmises aux loix de l'Esprit ordonnateur.

Reprenons en deux mots tout ce que nous avons dit; on verra la connexion de toutes les parties du système.

La Nature est partagée en deux espèces d'êtres, dont les uns sont vivans, les autres ne le sont point.

Les êtres non vivans, qui ne constituent que des masses toutes passives de parties similaires ou dissimilaires, sont l'ouvrage de la seule impulsion & du mouvement local.

Pour les êtres vivans, Anaxagore suppose une matière particulière, commune à tous les genres & à toutes les espèces. C'est le Protée des poëtes philosophes, qui a besoin d'être lié, enchaîné, fixé par une force étrangère, qui le détermine à une forme. Cette matière n'est ni vivante, ni active de soi, ni se mouvant par soi, puisque l'Intelligence est, selon lui, la seule cause du mouvement. Mais elle est douée de qualités singulièrement propres à recevoir l'action de l'Intelligence, qui la destine à la végétation. On peut la regarder comme le genre physique de tout ce qui végète, s'il est permis d'user ici de ce terme, quoique pris dans un sens métaphysique. *Sextus Empir.*

Pour faire passer cette matière du genre à l'espèce, l'Estre intelligent forma, de sa main, le premier individu complet avec ses différences spécifiques: & il le figura de manière qu'ayant reçû cette matière commune, il la conduisit par mille labyrinthes, à une organisation semblable à la sienne, & déterminée, sans équivoque, par les mêmes caractères.

Enfin, pour arriver au troisième degré, qui est l'individualité, les germes étant travaillés artistement & spécifiquement dans chaque individu, il ne s'agissoit que de les détacher de la masse, & d'en faire autant d'êtres à part: ce qui s'exécute encore par les loix qu'a établi la Cause intelligente, dont l'attention est marquée singulièrement dans le système des homéoméries; puisqu'elle a placé à portée du germe une provision de parties similaires, toutes digérées par la tige mère, & dont le fétus encore tendre, se nourrit sans travail,

jusqu'à ce qu'il soit en état de faire ses extraits par ses propres organes.

Voilà les trois degrés bien marqués dans la physique des végétaux, selon Anaxagore. Dans le premier, on voit la matière organisée spécialement pour cette espèce d'êtres: dans le second, cette matière est déterminée par ses combinaisons artificielles à telle ou telle espèce: dans le troisième, cette même matière est un individu à soi, & indépendant de tout autre individu.

Phédon. Ce système a été attaqué, dans Anaxagore, par les philosophes Payens & par les Chrétiens. Socrate, qui auroit voulu que la Physique montrât les causes finales; Platon, qui vouloit que la matière eût le mouvement par elle-même; Aristote, qui vouloit régner seul, & ne bâtir qu'avec des principes qui fussent à lui; Zénon, qui confondoit l'esprit avec la matière; Epicure, qui admettant une intelligence dans l'homme, n'en vouloit pas dans le monde, les Pères de l'Eglise, qui s'élevoient avec force contre l'éternité de la matière; enfin Bayle, qui cherchoit à voir & à montrer par-tout des difficultés: tous ces adversaires, guidés chacun par des vûes qui leur étoient propres, se sont réunis contre Anaxagore.

Nous n'avons pas assez d'espace pour discuter ici leurs objections; en attendant que nous le fassions, nous nous contenterons d'observer, 1.° que cette espèce de conjuration de tous les Philosophes qui ont fait des systèmes, contre un Auteur qui n'a point fait de secte, & dont la doctrine ne s'est jamais défendue que par elle-même, semble être pour lui un préjugé favorable; tant d'ennemis prouvent, en pareil cas, une supériorité de mérite. Nous observerons, en second lieu, que le système des parties similaires en lui-même, n'est pas nécessairement tel qu'il étoit dans Anaxagore.

Dans ce Philosophe, il étoit mêlé d'opinions reçûes de son temps, de préjugés pris de ses maîtres, de vûes & d'idées qui lui étoient particulières, & qui donnoient prise à ceux qui combattoient en lui le dogme de la similarité. Mais ce même système, en abandonnant quelques-uns de ses dehors, qui n'en

n'en ſont que des pièces d'attache, & en y faiſant quelques changemens, qui n'en altèrent point la ſubſtance, pourroit ſubſiſter tout entier, & devenir orthodoxe.

Par exemple, que la matière ſoit éternelle, ou non, qu'elle ſoit taillée par elle-même, ou par la main d'un Créateur, la doctrine des parties ſimilaires n'en ſubſiſte pas moins, avec toutes ſes conſéquences. Elle paroît même, en poſant le dogme de la création, plus ſenſée & plus raiſonnable que celle des autres ſyſtèmes.

Dieu qui a créé la matière, l'a-t-il créée ſans aucune vûe, ſans aucun deſſein? Un Eſtre infiniment ſage qui fait des matériaux, les fait-il, peut-il les faire ſans les rapporter à un plan? Il n'a pû donner l'être à la matière ſans lui donner une forme, quelle qu'elle fût; lui en aura-t-il donné une contraire, ou étrangère à ſes fins, pour y revenir enſuite par une ſeconde opération?

Suppoſé que cette ſeconde opération ait eu lieu, quoiqu'elle ne puiſſe être fondée ſur aucune raiſon, ne faudroit-il pas dire encore que ces nouvelles molécules compoſées, ces élémens ſecondaires ont été fixés dans leur état, & déterminés par une loi ſpéciale de la première cauſe, pour affermir la ſcène mouvante de la Nature, & la montrer telle qu'on la voit, toûjours nouvelle & toûjours la même.

Et comme dans la Nature on voit des maſſes irrégulières, dont le mouvement ſeul paroît avoir uni les principes; & qu'il y en a d'autres qui nous paroiſſent régulières & ſoûmiſes à des fins nettement marquées; ne faudra-t-il pas dire encore qu'il a été néceſſaire que l'Intelligence fabriquât, figurât elle-même, & comme de ſa main, les modèles, les matrices, les filières qui devoient donner la forme, tant intérieure qu'extérieure, à tous les individus à venir.

Sur ces principes, très-orthodoxes, on ſe repréſente, de même que dans le ſyſtème du philoſophe Grec, toute la matière, au moins celle du monde ſublunaire, employée en élémens de compoſition & en machines organiſées: en élémens qui circulent actuellement, ou qui attendent le moment

de circuler dans les machines où vaſes organiſés: en machines, qui comprennent actuellement une certaine quantité de ces élémens, qu'elles ont modifiés par la combinaiſon, ou qui en attendent d'autres pour leur donner la même modification. Tout ce qui n'eſt point employé dans les individus ſpécifiques s'efforce d'y entrer; ce qui y eſt employé s'efforce de reprendre ſa liberté: le contenu pèſe ſur le contenant, le contenant ſur le contenu, juſqu'à ce que le temps & les forces réunies l'emportent; alors le vaſe ſe diſſout, la Nature qui triomphe, s'applaudit de ce que nous appelons deſtruction, & ſe prépare une nouvelle jeuneſſe avec ſes propres débris.

Si notre objet n'étoit pas de nous borner à une expoſition ſimple & entièrement littéraire des penſées des Philoſophes, ou que nous euſſions quelque deſſein d'établir par des preuves cette idée de la matière, que nous venons de préſenter, nous demanderions aux Métaphyſiciens comment ils peuvent concevoir, ſans l'indeſtructibilité phyſique des élémens, l'ordre conſtant des eſpèces, au milieu de tant de viciſſitudes? comment ils peuvent concevoir une ſi grande variété dans les corps avec une matière homogène, qui n'eſt propre à rien parce qu'elle eſt propre à tout? comment, ſuppoſé qu'il y ait un principe actif ſecondaire, ſoit occaſionnel, ſoit conditionnel, comme on voudra l'entendre, comment l'action générale de ce principe ſera modifiée, ſi ce n'eſt par la diſpoſition particulière des corps ſur leſquels il agit?

Nous irions demander aux Chymiſtes ſenſés, ſi dans leurs analyſes ils ſont venus à bout de détruire les principes phyſiques des corps; ſi les métaux, les minéraux dont ils ont tenté la tranſmutation, ont dégénéré de leur eſpèce; ſi les huiles, les ſels, les eſprits, l'or, l'argent, le cuivre ont ceſſé d'être ce qu'ils étoient, ou ont été dégradés de leurs principes ſimilaires.

Nous demanderions aux Naturaliſtes s'ils ont découvert des organiſations ſpécifiques & vivantes, de fabrique nouvelle: s'ils ont trouvé des eſpèces qui ſe reproduiſiſſent ſans germes, ſans tiſſus figurés avec un deſſein particulier.

S'il falloit des expériences nouvelles & des faits ajoûtés à ceux que la Nature nous préſente en grand dans les objets que nous voyons, on pourroit faire valoir ceux que le microſcope fournit à la Phyſique moderne. Cet inſtrument nous a fait voir dans les végétaux, & dans les animaux décompoſés, des points de matière plus mobiles & plus agiles que les autres, des principes que la moindre action de la Nature détermine au mouvement, & qui ſe trouvant également dans les deux genres, ſemblent y établir la ſociété & la ſimilarité des élémens.

Enfin s'il falloit des autorités, on citeroit, ſinon Démocrite, dont les atomes de deux genres primitifs, ſous-diviſés enſuite en une preſqu'infinité d'eſpèces, reviennent à peu près aux homéoméries; ſinon Pythagore, Empedocle, Platon, qui admettent des principes élémentaires, les uns actifs, les autres paſſifs, on citeroit un moderne qui ne le cède à aucun des anciens par la force & la ſageſſe de ſon génie. *S. Aug. épître à Dioſcore.*

Newton dit expreſſément, dans ſon Optique, qu'il y a des principes phyſiques immuables & indeſtructibles, taillés, figurés, doués de propriétés & de qualités telles qu'il a plû à l'Eſtre ſuprême de les leur donner, relativement au plan de l'Univers qu'il a éxécuté. Il en donne la raiſon: parce que, ſans cela, le monde ne ſeroit plus aujourd'hui ce qu'il étoit autrefois; l'eau, la terre, ne ſeroient plus ce qu'elles étoient dans le temps de leur première origine; & il ajoûte que la Cauſe intelligente a formé néceſſairement, par un décret ſpécial de ſa volonté, le premier individu complet de chaque eſpèce, pour donner par lui la forme à tous les autres. *Lib. III, quæſt. 31, verſ. fin.*

De ces principes à ceux d'Anaxagore le trajet n'eſt pas long. Ces deux hommes, quoique ſéparés par plus de vingt ſiècles, ſe donnent la main; & peut-être qu'il ne ſeroit pas difficile de montrer que cette Philoſophie vient de plus loin encore, & qu'elle a ſa ſource dans les traditions de l'antiquité la plus reculée & la plus reſpectable.

DEVELOPPEMENT

D'un principe fondamental de la Phyſique des Anciens, d'où naiſſent les réponſes aux objections d'Ariſtote, de Lucrèce, de Bayle, contre le ſyſtème d'Anaxagore.

Par M. l'Abbé LE BATTEUX.

PREMIÈRE PARTIE.

Lû le 19 Juillet 1754.

LORSQU'ON veut s'appliquer à l'étude de la Philoſophie ancienne, il eſt important de faire attention, en entrant dans la carrière; 1.° que l'objet des recherches philoſophiques n'étoit pas autrefois différent de ce qu'il eſt aujourd'hui. Il a toûjours été queſtion de rechercher les cauſes indiquées par les phénomènes. En ſecond lieu que les anciens Philoſophes ont eu, pour faire leurs découvertes, les mêmes inſtrumens naturels que nous; je veux dire les ſens, les idées, le raiſonnement: enfin qu'ils ont eu les mêmes motifs & les mêmes paſſions, pour mettre en jeu ces inſtrumens; c'eſt la gloire & l'intérêt. Voilà, en deux mots, la Philoſophie & les Philoſophes de tous les temps. Toutes les différences qu'on a pû y remarquer de ſiècle en ſiècle, ne vont que du plus au moins.

Il ſuit de cette obſervation que nous avons, au moins en grande partie, dans les objets que nous offre la Nature, dans la marche ordinaire de nos penſées, & dans les affections de notre cœur, les commentaires des Philoſophes anciens. Si nous pouvions nous mettre dans leurs poſitions préciſes, & ſaiſir les points de rapport où ils étoient, il n'eſt pas douteux qu'en fixant notre attention ſur leurs principes, le moindre fil ſuffiroit pour nous faire retrouver leurs penſées: & ce fil, nous ne manquerions guère de l'apercevoir parmi les ruines de l'ancienne Philoſophie.

Anaxagore en eſt un exemple: nous n'avons de lui qu'un paſſage très-court; cependant, en rapprochant ce mot de ce que Platon, Ariſtote, Epicure & les autres ont dit de ce Philoſophe, quoiqu'en paſſant, & preſque toûjours pour le réfuter; en conſidérant attentivement l'état de la queſtion, & les circonſtances où étoit l'homme, eu égard aux diverſes opinions de ſon temps, il ſuffit preſque de ſe laiſſer aller au ſeul bon ſens, pour découvrir toute la ſuite de ſon ſyſtème. Un pied, un membre tronqué, a ſuffi quelquefois à un artiſte, inſtruit des loix des proportions, pour lui faire reconnoître la grandeur totale d'une antique: l'eſprit auroit-il moins de pouvoir & d'étendue dans les Sciences, que le goût n'en a dans les arts?

Le principe que nous entreprenons de développer, & qu'Anaxagore poſoit, avec tous les anciens Phyſiciens, κοινὴν δόξαν (a), eſt celui qu'on a coûtume de traduire ainſi: *Rien ne ſe fait de rien:* Ἐκ τοῦ μὴ ὄντος μηδὲν γίνεσθαι:

Ex nihilo nihil, in nihilum nil poſſe reverti. *Perſ. Sat.*

C'eſt de là, ſelon Ariſtote, qu'eſt ſortie toute la Phyſique du philoſophe de Clazomène.

Il y avoit une autre maxime toute contraire à celle-ci, principalement dans les ſectes iſſues de l'école de Socrate; on y établiſſoit, pour dogme fondamental, que tout ſe faiſoit de tout: δῆλον ὅτι πάντα πέφυκεν εἰς ἄλληλα μεταβάλλειν. *Ariſt. de Gen. & Cor. II, 1.*

Les premiers prétendoient que tout étoit dans tout, que chaque être ſortoit d'un autre comme d'un vaſe, ὥσπερ ἐξ ἀγγείου; que tout étoit fait; qu'il n'y avoit dans la Nature ni génération, ni corruption; que tout ſe réduiſoit au mouvement local: πᾶν ἐν παντί. *Ariſt. de Calo, III, 7.* *Ariſtot. Phyſ. I, 4, & paſſim.*

Les autres diſoient, au contraire, que rien n'étoit fait immuablement, que tout étoit ſujet à génération & à corruption, & paſſoit conſtamment d'une forme & d'un état à un autre: πᾶν ἐκ παντός. *De Gen. & Cor. II, 4.*

(a) Περὶ μὲν τὰ πάντης ὁμογνωμονοῦσι τῆς δόξης ἅπαντες οἱ περὶ τῆς φύσεως. *Ariſt. Phyſ. I, 5.*

Sur ce premier exposé, il sembleroit presque qu'une partie des Anciens auroit eu un autre esprit, d'autres sens que nous; qu'ils auroient vécû dans un autre monde. Cependant c'est cette même partie qui nous paroît toute en paradoxe, celle qui dit que tout est dans tout, qu'il n'y a nulle génération dans la Nature: c'est celle-là même qui est la plus proche de notre façon de penser, & avec laquelle nos inventeurs modernes se trouvent le plus d'accord. Et l'autre partie, qui semble s'approcher de nos idées, qui nous dit qu'il peut se faire, & qu'il se fait quelque chose de rien; qu'il se forme des natures, en un mot qu'il y a des êtres qui s'engendrent, & d'autres qui se détruisent, est précisément celle qui a été abattue sous les efforts de la Philosophie moderne, & reléguée, comme on le dit, dans quelques écoles obscures, qui servent encore d'asyle à l'admiration stupide des Anciens, & à la subtilité gothique de leurs commentateurs: car nos Ecrivains ne manquent point d'expressions fortes, quand il s'agit de dépriser la vieille Philosophie.

Ces deux systèmes, si opposés dans les écoles anciennes, vont s'éclaircir d'eux-mêmes, & se caractériser d'une façon propre, par le seul développement de la maxime en question. On y verra même la Physique de toutes les écoles, puisqu'il n'en est aucune qui ne soit partie de là pour arriver à la connoissance des causes, & que c'est de l'affirmative ou de la négative de cet axiome, ou des modifications avec lesquelles on l'a employé, que dépend toute la suite de leurs opinions.

Voyons donc dans quel sens cet axiome si important a été employé par les Anciens. Mais, d'abord, écartons les sens étrangers qu'il peut avoir, & que nous sommes portés à lui donner, aujourd'hui que le Christianisme nous a accoûtumés à des idées, dont à peine on soupçonnoit la possibilité dans la Philosophie payenne.

Quand nous lisons, dans le poëte Lucrèce, ce vers fameux:

Liv. I, v. 151: *Nullam rem ex nihilo gigni divinitùs unquam:*

la première idée qui se présente à nous, est que les Epicuriens

rejetoient toute création : le mot *divinitùs*, joint à *unquam*, ſemble nous confirmer dans cette penſée. Et auſſi-tôt nous concluons que le Poëte matérialiſte n'a eu en vûe que d'établir l'éternité de la matière. En conſéquence, pluſieurs de nos Théologiens ont pris les armes pour attaquer ce principe fondamental, qu'ils regardoient comme le rempart de l'impiété : & ils ſe ſont mis en état de prouver, par toutes ſortes de raiſons, l'impoſſibilité d'une matière éternelle & le fait de la création; mais ce n'étoit pas le lieu.

Ni Lucrèce, ni Epicure ſon maître, ni aucun autre philoſophe Grec ne s'eſt propoſé cet objet, en poſant l'axiome dont il s'agit. On le prouve :

1.° Parce qu'aucun philoſophe Grec n'a reconnu la création, ni ne l'a crue poſſible. Laurent Moshem, dans une ſavante Diſſertation ſur ce ſujet, a démontré qu'Hiéroclès, Platonicien moderne*, a été le premier qui, par ſes diſputes avec les Chrétiens, en ait ſenti, connu & avoué la néceſſité *(b)*. *Non eſt probabile*, dit Cicéron, repréſentant la penſée des Anciens ſur cette queſtion, *eam materiam rerum, unde orta ſunt omnia, eſſe divinâ providentiâ effectam; ſed habere & habuiſſe vim & naturam ſuam. Ut igitur faber cum quid ædificaturus eſt, non ipſe facit materiam, ſed eâ utitur quæ ſit parata; fictorque item è cera : ſic iſti Providentiæ divinæ materiam præſtò eſſe oportuit; non quam ipſa faceret, ſed quam haberet paratam.*

* Il vivoit dans le V.e ſiècle.

Ex frag. l. III, de Natur. Deor. apud Lact.

2.° Cet axiome, ſelon ces Philoſophes, s'applique à tous les temps. Ceux qui le combattoient, diſoient : *il s'eſt fait, & actuellement il ſe fait quelque choſe de rien.* Ceux qui le défendoient, au contraire, diſoient *que jamais il ne s'étoit fait, & qu'actuellement il ne ſe faiſoit rien de rien.* Ce qui prouve que ni les uns, ni les autres ne prenoient cet axiome dans un ſens relatif à la création; puiſque perſonne ne s'aviſera de dire qu'aujourd'hui encore dans chaque génération, il y a paſſage du néant à l'être, & dans chaque corruption, de l'être au néant, en prenant ces deux termes dans le ſens rigoureux.

(b) Cette Diſſertation ſe trouve dans le livre de Cudvoorth, *t. II, p. 957.*

3.° Si Lucrèce l'eût pris dans ce ſens, il auroit raiſonné d'une façon abſurde dans l'étendue de plus de deux cens vers de ſon Poëme. Voici comme il entre en matière. « Les » hommes craignent les Dieux, parce que, voyant les effets & » ne voyant pas les cauſes, ils s'imaginent que ce ſont les Dieux » qui agiſſent par un pouvoir inviſible. Mais pour prouver que » ce ne ſont pas les Dieux, il ſuffira, dit le Poëte, de démontrer qu'il ne ſe fait rien de rien ».

On ne ſent pas d'abord la liaiſon de ces deux propoſitions: *il ne ſe fait rien de rien; donc l'action des Dieux eſt inutile.* Mais on la ſentira par ce qui ſuit: « Car, dit le même Poëte, » ſi on voit la raiſon de toutes les formes & de toutes les » propriétés des êtres dans leurs principes matériels de compo- » ſition, il ſera inutile de recourir à d'autres cauſes qui ſoient » étrangères à ces mêmes principes. Or, je vais prouver que la » raiſon de toutes les formes eſt dans les principes matériels; » donc il ne ſe fait rien de rien, & par conſéquent l'action des Dieux eſt inutile ».

S'il étoit vrai que l'objet de Lucrèce n'eût été que de prouver l'éternité de la matière, on eût arrêté le Philoſophe dès le premier pas. Le beau raiſonnement! La matière porte en ſoi la raiſon des formes de tous les êtres, donc elle n'a point été créée: l'abſurdité eſt trop évidente pour que le Philoſophe n'ait pas eu un tout autre point de vûe. Ecoutons-le: il expliquera lui-même ce qui nous a paru inintelligible dans le raiſonnement précédent.

L. I, v. 160. S'il ſe faiſoit quelque choſe de rien, *ſi de nihilo fierent;* s'il n'y avoit point de corps principes pour chaque eſpèce; *Verſ. 168.* *ſi non genitalia corpora cuique;* s'il n'y avoit point de matériaux ſpécifiques pour déterminer les formes & les propriétés des *Verſ. 541.* êtres, *ſi non materies.... rebus reddita certa eſt gignundis, à quâ conſtat quid poſſit oriri;* (car ces trois propoſitions ont le même ſens dans l'auteur) tout naîtroit en tous lieux, en toutes ſaiſons, dans un ſeul inſtant; tout croîtroit ſans bornes & ſans meſure. Rien de tout cela n'arrive, ni ne ſe fait; donc il ne ſe fait rien de rien; ou, ce qui eſt la même choſe,

choſe, puiſqu'il eſt contenu comme ſynonyme dans les prémiſſes; donc il y a des corps principes qui portent en eux la raiſon déterminante pour chaque nature, & avec laquelle ſeule, mûe par le haſard, le monde a pû ſe former tel qu'il eſt aujourd'hui.

Il ſuit de ce raiſonnement, que par *nihilum*, le néant, le Philoſophe entendoit un principe matériel qui auroit été indéterminé, & par l'*être*, ou l'oppoſé du néant, un principe matériel d'une forme déterminée: ce qui rend ſa marche régulière, relativement à ſon ſyſtème.

Ce même ſens ſe retrouve chez lui en une infinité d'autres endroits.

Après avoir prouvé, par la compoſition, que rien ne ſe fait que de principes déterminés, il le prouve encore par la réſolution, faiſant voir qu'aucun être ne ſe diſſout qu'en des élémens déterminés:

Huc accedit uti quidque in ſua corpora rursùm
Diſſolvat natura, neque ad nihilum interimat res.

Diſſolvi in ſua corpora & *non interimi ad nihilum*, ſont ici la même choſe; on le voit: le Poëte ne dit point *in corpora*, mais *in ſua corpora*, en ces corps qu'il appelle, *corpora genitalia, materies certa, ſemen certum*, corps principes, matière déterminée, ſemence primordiale.

Au vers 541, il prouve que les premiers corps ou atomes, ſont indiviſibles, parce que ſans cela ils ſe réduiroient à rien:

Niſi materies æterna fuiſſet (c),
Antehac ad nihilum penitus res quæque rediſſent;
De nihiloque renata forent quæcumque videmus.

De cet argument, il faut conclurre ou que Lucrèce n'avoit pas l'ombre de logique, ni même du ſens commun, (car qui a jamais dit que la ſimple diviſion anéantît les corps?)

(c) Il entend par le mot *æterna*, la même choſe que nous par celui d'*indiviſibilis*; ſa thèſe même le prouve.

ou que par l'anéantiſſement il n'entendoit que la deſtruction de la forme, de la configuration des principes, qui effectivement ceſſe d'être la même après la diviſion.

Vers 666. C'eſt le ſens que le Poëte donne lui-même à ſes expreſſions, lorſqu'il argumente contre Héraclite, qui prétendoit que le feu étoit le ſeul principe dans la Nature, & qu'il s'éteignoit pour produire les êtres différens de lui. Un feu qui s'éteint, dit Lucrèce, eſt réduit au néant, parce que l'anéantiſſement n'eſt qu'un changement de nature & de forme:

Quod ſi fortè ulla credunt ratione poteſſe
Igneis in cœtu ſtingui, mutareque corpus....
Occidet ad nihilum nimirùm funditùs ardor
Omnis, & ex nihilo fient quæcunque creantur.

Il eſt évident que par *nihilum* il n'entend ici que le néant de la forme, & non le néant de la matière; & par conſéquent que la diviſion, qui, ſelon lui, réduiroit les atomes au néant, n'anéantiroit que leur forme & leur configuration. Il le dit nettement dans les vers qui ſuivent ceux que nous venons de citer:

Nam quodcunque ſuis mutatum finibus exit,
Continuo hoc mors eſt illius quod fuit ante.

L'être qui reſte après le changement eſt l'anéantiſſement, *eſt mors*, de celui qui étoit auparavant, *illius quod fuit ante.* Il ne s'agit donc que d'un néant relatif & improprement dit, d'un néant qui conſiſte dans l'extinction d'une forme pour faire place à une autre forme.

Vers 790. Enfin il déclare qu'il faut, ſi on veut que les êtres ne ſe réduiſent point au néant, que les principes ſoient inaltérables:

Immutabile enim quiddam ſuperare neceſſe eſt;
Ne res ad nihilum redigantur funditùs omnes.

C'en eſt aſſez, je crois, pour démontrer que l'idée de la création n'eſt entrée pour rien dans l'axiome de Lucrèce, &

que par *le néant* il n'a voulu dire que ce qui eſt ſujet à altération ou à corruption :

Quodcunque ſuis mutatum finibus exit.

De même que par *l'être* il n'a entendu que ce qui eſt immuable, *immutabile*, ou, comme il le dit trois vers après,

Quæ nequeant convertier unquam.

Ces définitions de mots, qui nous paroiſſent aujourd'hui ſi étranges, n'étoient point particulières à Lucrèce; elles venoient de plus loin, & étoient cauſées en partie par la diſette de la langue Latine.

Les Grecs avoient quatre expreſſions auxquelles ils attachoient des idées, en partie les mêmes, & en partie différentes : δὲν & μηδὲν, ὂν & μὴ ὄν. Nous définirons d'abord les négatives, parce qu'elles nous aideront à reconnoître le ſens des poſitives.

Μηδὲν ſignifioit proprement l'oppoſé de l'être, le néant abſolu; ce qui n'eſt aucune choſe, μηδὲ ἕν. Epicure l'employoit cependant quelquefois pour ſignifier l'oppoſé du corps, le vuide, κενὸν; par exemple, lorſqu'il diſoit que le vuide n'exiſtoit pas moins que le corps : μὴ μᾶλλον τὸ δὲν ἢ τὸ μηδὲν εἶναι : c'eſt-à-dire, ajoûte Plutarque, que le vuide a un être & une ſubſtance, ὑπόστασιν, de même que le corps. *Plut. adv. Col. verſ. init.*

Δὲν par conſéquent ſignifioit l'être, ou tout ce qui eſt, &, ſelon quelques Philoſophes, le vuide même auſſi-bien que le corps. Mais Epicure, comme nous venons de le voir, l'appliquoit au corps par oppoſition à μηδὲν, qu'il appliquoit au vuide.

Μὴ ὂν ſignifioit, ſelon Anaxagore & Empédocle, un être ſans qualité; ſelon Démocrite & Epicure, une matière ſans configuration; ſelon Platon *(d)* & Ariſtote, la matière ſans

(d) Platon, dit Plut. *(adv. Col.)*, a mis une grande différence entre *n'être pas* & *non être* : Τῷ Πλάτωνι θαυμαστῶς ἐδόκει διαφέρειν τὸ μὴ εἶναι τοῦ μὴ ὂν εἶναι. « L'un détruit toute » exiſtence, l'autre marque la différence de l'être informe avec l'être » formé; .... le premier eſt au ſecond » comme la matière à la cauſe, la » cire au ſceau qui l'imprime, la » puiſſance à l'acte. Le ſecond eſt » toûjours être, parce qu'il eſt immuable; le premier ne l'eſt jamais, par la raiſon contraire ».

forme; ſelon Parménide, Méliſſe & les autres Métaphyſiciens; tout être changeant & ſujet à génération ou à corruption: τὰ γινόμενα, τὰ ῥέοντα, τὰ μὴ ὄντα: tout être qu'on ne connoiſſoit que par l'opinion, τὰ δόξαντα.

Ὄν par conſéquent ſignifioit, ſelon Anaxagore & Empédocle, la matière douée de qualités ſenſibles; ſelon Démocrite & Épicure, la matière douée de configurations inamiſſibles; ſelon Platon & Ariſtote, la forme qui revêt la matière; ſelon Parménide & Méliſſe, & tous les Métaphyſiciens, l'être qui ne change point, τὰ ἀ γινόμενα, τὰ ὄντα; l'être qui eſt partout, qui comprend tout, qui eſt le ſeul objet de la ſcience, τὰ νοητά: idée qui n'étoit pas étrangère aux Orientaux, puiſque Dieu ſe définiſſant lui-même, dans les livres Saints, s'appelle l'Eſtre par excellence ὁ ὤν, *qui eſt;* c'eſt-à-dire l'Eſtre néceſſaire, l'Eſtre qui eſt toûjours le même: *apud quem non eſt mutatio nec viciſſitudinis obumbratio.*

De toutes ces définitions particulières, il en réſulte pourtant une notion générale, où toutes les ſectes ſe réuniſſoient: μὴ ὂν ſignifioit par-tout, ce qui eſt ſans forme déterminée, & qui peut changer d'état & de nature; & ὂν, ce qui a une forme déterminée, ſoit qu'elle puiſſe ou ne puiſſe point varier. Ἔτι γῆ τὸ ὂν, τὸ δὲ μὴ ὂν ὕλη τῆς γῆς, καὶ πυρὸς ὡσαύτως. Il ſeroit aiſé de raſſembler un grand nombre de paſſages qui ont le même ſens que celui-ci; mais ces notions ſe prouveront d'elles-mêmes par ce que nous dirons ci-après.

Ariſt. de Gen. & Cor. 1, 3.

Lorſqu'il fut queſtion de traduire ces quatre termes, les Latins rendirent μηδὲν par *nihil* & par *vacuum;* & nous, nous l'avons rendu par le mot de *néant* ou de *vuide.* Δὲν fut rendu par *res* ou *corpus,* en François par *être* & *corps:* tout alloit bien juſque-là.

Mais quand il fallut en venir à μὴ ὂν & à ὂν, les deux langues ayant employé ce qu'elles avoient de termes pour traduire μηδὲν & δὲν, furent obligées d'avoir recours aux mêmes expreſſions, quoique les idées n'euſſent qu'une reſſemblance apparente: c'étoit aux Philoſophes à ne pas s'y laiſſer tromper. Ainſi quand les Grecs demandèrent ſi les êtres ſe

formoient, ἐκ τοῦ ὄντος, ou bien ἐκ τοῦ μὴ ὄντος, les Latins traduisirent, sans autre apprêt, *ex nihilone, an ex aliquâ materie res gignerentur*, & les François, à plus forte raison, induits en erreur par les Latins, demandèrent *si les êtres se formoient de quelque chose ou de rien.* Il eût fallu traduire, *d'élémens fixes & immuablement déterminés à une forme*, ou *d'elémens générables & corruptibles.*

On voit de quelles ténèbres ces expressions équivoques ont dû couvrir le champ de l'ancienne Philosophie. Presque toute la physique d'Aristote est inaccessible sans cette clef, de même que plusieurs morceaux de Platon, d'Epicure, de Plutarque, & en particulier tout le premier livre du poëme de Lucrèce.

Qu'après ces préliminaires on essaie d'expliquer la doctrine des Anciens sur la génération des êtres, on trouvera le chemin aisé, & on verra la plupart des obscurités éclaircies.

Mais peut-être qu'auparavant, pour écarter encore quelques nuages que peut former dans l'esprit le terme de *génération*, il sera nécessaire de déterminer le sens que les Anciens donnoient à ce mot, & qui est très-différent de celui que nous lui donnons aujourd'hui.

La génération, selon nous, est la production naturelle d'un individu spécifiquement semblable au principe qui le produit. Ainsi, selon le langage des Modernes, il n'y a proprement & naturellement parlant, de génération que dans les genres qui végètent ou qui sont animés.

Les Anciens en avoient une toute autre idée: prenons-la dans Aristote & dans Plutarque.

Aristote distingue quatre sortes de mouvemens, dont le premier concerne la substance, ou, pour mieux dire, l'essence des êtres, κατ' οὐσίαν; le second la quantité, κατὰ ποσὸν; le troisième la qualité κατὰ ποιὸν; le quatrième le lieu κατὰ φορὰν. Chacun de ces mouvemens peut aller en deux sens contraires: le premier va de la privation à la forme, & réciproquement; le second du parfait à l'imparfait; le troisième d'une qualité contraire à une autre qualité contraire; le quatrième d'enhaut

en embas, *& vice versâ.* Les deux mouvemens qui concernent l'eſſence ſe nomment génération & corruption, γένεσις καὶ φθορά; ceux qui regardent les qualités, altération, ἀλλοίωσις; ceux qui regardent la quantité, accroiſſement ou décroiſſement, αὔξησις καὶ φθίσις; les deux derniers, mouvement local, φορά. Lorſque le ſujet reſtant le même, paſſe d'une qualité, d'une quantité, d'un lieu à un autre, ce n'eſt point génération, mais un des trois autres mouvemens, ou ce n'eſt génération que *per accidens*, κατὰ συμβεβηκός. Lorſque le ſujet, τὸ ὑποκείμενον, eſt changé lui-même, c'eſt proprement génération ou corruption, ἁπλῶς; c'eſt même l'un & l'autre ſous divers aſpects, puiſque la génération eſt corruption, & réciproquement: ἡ γὰρ γένεσις φθορὰ τοῦ μὴ ὄντος, ἡ δὲ φθορὰ γένεσις τοῦ μὴ ὄντος.

Phyſ. III, 1.

De Gen. & corrupt. 1, 4.

Ibid. 3.

Mais il faut obſerver que ce ſujet n'eſt pas ſeulement un mixte, un animal, une plante, un métal; c'eſt auſſi, & même le plus ſouvent, un des quatre élémens, qui perd ſa forme actuelle, ſon entéléchie, pour en prendre une autre. C'eſt l'air, par exemple, qui devient feu; parce qu'ayant en ſoi deux qualités, le chaud & l'humide, & le feu en ayant auſſi deux, le chaud & le ſec, lorſque la Nature veut produire une nouvelle eſſence, οὐσίαν, les deux élémens s'accrochent par la qualité qui leur eſt commune, συμβάλλω, & combattent l'un contre l'autre par celle qu'ils ont contraire, juſqu'à ce que l'un des deux l'emporte, & que l'humide ſoit conſumé par le ſec, & alors l'air devient feu, ou le ſec par l'humide, & alors le feu devient air, κατ' οὐσίαν. C'eſt ainſi que le chef des Péripatéticiens expliquoit le ſyſtème de la génération.

Plutarque nous en donne la même idée. On la verra chez lui avec d'autant plus de plaiſir que les deux opinions y ſont en parallèle. Nous uſerons de la traduction d'Amiot. « En » dérobant à Démocritus, il parle d'Épicure, que les atomes » ſoient principes de l'Univers,... il faut après auſſi avaler les » fins & conſéquences fâcheuſes; il faut montrer comment des » corps qui n'ont aucune qualité, peuvent apporter aux autres » toutes ſortes de qualités par s'aſſembler & ſe joindre enſemble » ſeulement. Par exemple, la chaleur, d'où eſt-elle venue? &

comment s'eſt-elle engendrée ès atomes, s'ils n'avoient point « de chaleur quand ils ſont venus, ni ne ſont devenus chauds « après s'être joints enſemble? Car l'un ſuppoſe en eux quelque « qualité; l'autre ſuppoſe qu'ils ſont idoines à en recevoir: « & Epicure dit qu'il ne faut pas dire que ne l'un ne l'autre « conviennent aux atomes, d'autant que les atomes ſont incor- « ruptibles. Comment donc Platon, Ariſtote, Xénocrate ne « produiſent-ils pas de l'or de ce qui n'eſt pas or, de la pierre « de ce qui n'eſt pas pierre, & pluſieurs autres choſes des quatre « premiers corps? oui bien. Mais avec ces corps concourent « incontinent auſſi les principes à la génération, portant quant « & eux de grandes contributions, c'eſt à ſavoir les premières « qualités qui ſont en eux. Puis quand viennent à s'aſſembler, « & joindre en un le ſec avec l'humide, le froid avec le chaud, « le ferme avec le mol, c'eſt-à-dire corps agens avec autres « aptes à ſouffrir & à recevoir, alors ſe fait la génération, en « paſſant d'une température à une autre. Là où l'atome étant « ſeul, eſt privé & deſtitué de toutes qualités & force généra- « tive: & quand il vient à ſe rencontrer avec les autres, il ne « peut faire qu'un bruit & un ſon, à cauſe de ſa dureté & « fermeté, & non autre accident. Car ils frappent & ſont frappés « toûjours, ne pouvant par ce moyen compoſer, ni faire un « animal, une ame, une nature; mais non pas ſeulement « un monceau ni un tas d'entre eux-mêmes, attendu qu'ils ſe « heurtent & ſe deſemparent l'un d'avec l'autre ». *Adv. Colot.*

On a vû, dans Ariſtote, comment les quatre premiers corps ſe formoient les uns des autres. Ici on voit comment les autres êtres ſe forment des quatre premiers corps, par le ſecours des qualités principes unies aux corps principes; on y voit que ces qualités étoient, non l'étendue, la figure, la mobilité, la diviſibilité, l'inertie, que les Anciens n'appeloient pas qualités; mais le chaud, le froid, le ſec, l'humide; & enfin que le paſſage d'une température en une autre, c'eſt-à-dire d'un mélange de qualité en un autre mélange, faiſoit ce qu'ils appeloient *génération*.

On y voit de plus, que ni Démocrite, ni Epicure ne

vouloient de cette espèce de génération, parce qu'ils ne vouloient point de qualités dans les atomes, les regardant comme essentiellement ingénérables & incorruptibles.

Ces deux opinions partageoient toute la Philosophie ancienne, & la ligne de séparation étoit le ὂν & le μὴ ὄν.

Tous ceux qui admettoient le ὂν pour principe, c'est-à-dire qui vouloient des élémens fixes & inaltérables, soit qu'ils n'en admissent qu'un seul ou plusieurs, soit qu'ils les admissent en nombre fini ou indéfini, similaires ou dissimilaires, différens par leurs figures ou par leurs natures; tous ces Philosophes, s'ils étoient fidèles à leurs principes, ne reconnoissoient nulle génération proprement dite: πάντες ὅσοι μετὰ σωματοθεσιμοὺ τ λεπτομερῶν σωμάτων κοσμοποιῦσι, τὴ συγκρίσεις μὲ τὴ διακρίσεις εἰσάγυσι, γενέσεις δὲ τὴ φθορὰς ἀ κυρίως. Ils comparoient les élémens des corps à ceux du langage; & de même qu'avec les sons élémentaires on a composé artificiellement les mots qui désignent les choses, comme *plante, bois, oiseau, montagne, maison;* de même avec les élémens de la Nature ont été composées les choses signifiées par les mots. Dans l'un comme dans l'autre genre, ç'a été le choix & l'arrangement des élémens qui ont constitué les mixtes avec leurs différences: les élémens mêlés ensemble,

Plut. Plac. 1, 24.

Ores un homme ils font;
Ores des bois & des bêtes ils sont,
Ou des oiseaux; & cela est nature:
Puis, se venant à rompre la jointure,
Le départ d'eux s'appelle triste mort.

Version d'Amyot.

C'est Empédocle d'Agrigente qui parloit ainsi, selon Plutarque.

Adv. Colot.

En conséquence, ce Philosophe disoit qu'il n'y avoit point de *nature*, entendant par ce mot la génération d'une forme essentielle & intrinsèque; que *la nature* n'étoit qu'un vain nom, & qu'il en étoit de même des mots de *naître* & de *mourir;* que tout n'étoit que mélange, union & desunion.

Ἀλλὰ

Ἀλλὰ δέ τοι ἐρέω, φύσις ὀδὲν ἔστιν ἁπάντων Plac. I, 30.
Θνητῶν . . . . . .
Ἀλλὰ μόνον μίξις τε διάλλαξίς τε μιγέντων. "

C'eſt pour cela encore qu'Epicure définiſſoit la nature des êtres d'une façon qui nous paroît ſi bizarre, & qui n'en eſt pas moins juſte dans ſes principes: *le lieu & les corps*, ἡ τ' ὄντων φύσις σώματά ἐστι καὶ τόπος; parce que tout n'étoit qu'atomes, & poſition relative d'atomes. Plut. adv. Colot.

On ſent qu'Anaxagore, à plus forte raiſon, devoit tirer de ſes principes la même conſéquence, & regarder la Nature ſimplement comme un aſſemblage ordonné de matériaux incommuables: auſſi, dit-il, *toutes choſes étoient, l'Intelligence n'a fait que les placer & les arranger.* Plut. de Plac. I, 30.

Ceux, au contraire, qui admettoient le μὴ ὄν, c'eſt-à-dire la génération ἐκ τοῦ μὴ ὄντος, ou, ce qui eſt la même choſe, un matière muable, quelque nom qu'ils lui donnaſſent, eau, air, feu, huile, éther, &c. à la tête deſquels Plutarque met Platon, Ariſtote, Xénocrate, ſuppoſoient cette matière homogène en tout, ſans propriétés, ſans configuration, ſans qualité, ſans aucune eſpèce de détermination, mais ſuſceptible de tout cela: διὸ καὶ πάντων ἐκτὸς εἰδῶν εἶναι χρεὼν τὸ τὰ πάντα εἰσδεξόμενον ἐν αὑτῷ γένη. Et Ariſtote: λέγω δὲ ὕλην ἣ καθ' αὑτὸ μήτε τι, μήτε πόσον, μήτε ποῖον, μήτε ἄλλό τι μηδὲν λέγεται, οἷς ὥρισται τὸ ὄν. En conſéquence, ils admettoient une génération proprement dite, dont un des termes étoit μὴ ὄν, c'eſt-à-dire la matière indéterminée, & l'autre terme ὄν, qui étoit la même matière revêtue de qualités, & déterminée par des formes eſſentielles, κατ' οὐσίαν: πάντες ὅσοι παθητὸν τὴν ὕλην ὑποτίθενται, κινεῖσθαι γένεσιν καὶ φθορὴν λέγουσι. Et Ariſtote: ὥστε ἀνάγκη φθαρτὰ καὶ γεννητὰ εἶναι τὰ στοιχεῖα τῶν σωμάτων. Tellement que, ſelon cette opinion, il y avoit une échelle de génération qui s'élevoit de la matière première, d'abord aux quatre corps principes & à leurs qualités contraires; & de-là à toutes les eſpèces de températures, ou de qualités mixtes qu'on aperçoit dans les corps. C'étoit par ce mélange Timæ. 50 & in ſeq. Ariſtot. Metaph. VIII, 3. Plut. ibid. Ariſt. lib. de Gen. & Cor.

& cette température qu'ils prétendoient former l'ame végétative, ou même la ſenſitive, dans les animaux & dans les plantes; & qu'ils y établiſſoient ce principe eſſentiel & primordial du mouvement & du repos, qu'ils appeloient *Nature.*

Cette queſtion étoit la plus grande queſtion de la Phyſique ancienne, c'étoit de là que dépendoit l'explication de la pluſpart des phénomènes phyſiques, & même métaphyſiques, qui ont rapport à notre manière de connoître, & de juger des corps & de leurs qualités. Auſſi le combat étoit-il très-vif entre les deux partis.

Nous avons vû, dans Plutarque, que la principale objection que faiſoient aux corpuſculiſtes les partiſans des qualités, étoit fondée ſur l'état des corps, qui paſſent du chaud au froid, du ſec à l'humide, & à toutes les qualités ſecondaires qui dépendent de celles-là. De deux choſes l'une, diſoient-ils, ou les atomes ont ces qualités en eux-mêmes, ou ils les reçoivent; ſi l'on accorde l'un ou l'autre, dès-lors ils ſont altérables & paſſibles, & par conſéquent μὴ ὄντα.

Les corpuſculiſtes répondoient en niant l'un & l'autre: ils diſoient que ces qualités n'exiſtoient point, qu'elles n'étoient que des apparences ſans réalité, des manières de voir & de ſentir: que l'eau n'étoit pas chaude pluſtôt que froide, ὑ μᾶλλον τοῖον ἢ τοῖον: que les parfums n'avoient en ſoi nulle odeur, puiſque l'un les trouvoit agréables, & l'autre inſupportables, que ne pouvant être l'un & l'autre en même temps, il étoit évident qu'ils n'étoient ni l'un ni l'autre; τῶν μηδὲν φαίνεσθαι κατ' ἀλήθειαν, ἀλλὰ μόνον κ) δόξαν: en un mot que le doux, l'amer, le chaud, le froid, les couleurs, n'étoient que dans nos ſenſations, & nullement dans les êtres auxquels on les attribuoit; ou que, s'ils y étoient, ils n'y étoient que comme dans leurs cauſes occaſionnelles, & parce que tel arrangement de tels élémens les faiſoit naître en nous. C'étoit Démocrite qui parloit ainſi, ſelon Plutarque, Sextus Empiricus, Diogène Laërce, Galien, & d'autres dont M. Ménage a raſſemblé les textes dans ſon commentaire ſur Diogène Laërce.

Plut. adv. Colot.

Lib. IX.

Anaxagore, Empédocle, Epicure *(e)*, & tous ceux qui nioient la génération dans les élémens, n'avoient rien à ajoûter à cette doctrine, que quelques légères modifications convenables à leurs syſtèmes particuliers. Auſſi diſoient-ils les uns & les autres que toutes les ſenſations étoient vraies, que les choſes étoient ce qu'elles paroiſſoient, douces & amères, blanches & noires, chaudes & froides, ſelon les ſenſations de chacun, c'eſt-à-dire qu'elles n'étoient ni l'un ni l'autre en ſoi; & ils en donnoient les raiſons phyſiques qu'on voit dans Plutarque à l'endroit que nous venons de citer, dans Epicure, lettre à Hérodote, & dans Lucrèce. *L. II.*

Cette réponſe hardie nous fait voir, pour le dire en paſſant, que dès ce temps-là on avoit fait main baſſe ſur les ſecondes qualités des corps; & que ſi on accuſe, avec quelque raiſon, les Péripatéticiens modernes d'avoir cru que la chaleur étoit dans le feu, ce reproche du moins ne tombe pas ſur toute la Philoſophie ancienne.

On y voit encore qu'on avoit fait ce grand pas, dont quelques Ecrivains ont cru que Deſcartes ſeul avoit la gloire, de vouloir ramener toute la Phyſique aux loix du méchaniſme. Ce fut preſque le premier pas de la Philoſophie. Ce fut lui qui fit croire que tous les Phyſiciens, avant Anaxagore, avoient formé le monde ſans y appeler l'Intelligence. Les qualités principes, la matière première, les formes ſubſtantielles ne vinrent que long-temps après, & comme un rafinement de la Philoſophie du moyen âge, qui crut par-là enchérir ſur l'âge précédent, qu'on peut nommer l'âge d'or en comparaiſon des autres ſiècles, parce qu'on y alloit avec plus de ſimplicité, & qu'on n'y faiſoit parade ni de beaux diſcours, ni de vaine métaphyſique.

(e) Plut. adv. Colot. p. 1120 & 1121. Et Sext. Emp. I, adv. Log. Vid. Gaſſ. Com. in l. X. Diog. Laër. p. 130. Et Luc. l. II, v. 841 & ſeq.

Sed ne fortè putes ſolo ſpoliata colore
Corpora prima manere: etiam ſecreta teporis
Sunt, ac frigoris omnino, calidique vaporis;
Et ſonitu ſterila, & ſucco jejuna feruntur,
Nec jaciunt ullum proprio de corpore odorem.

On avoit même ſenti les deux différences où ſont revenus depuis Deſcartes & Newton. Le premier de ces modernes célèbres, admettant une matière homogène, ſans qualités, & ſe déclarant ennemi de toutes formes ſubſtantielles, entre dans les idées de Démocrite, lequel pouvoit dire, auſſi-bien que le moderne, *donnez-moi la matière & le mouvement, & je fais le monde.*

Newton admettant des élémens doués de propriétés & de qualités, mais de propriétés immuables & fixées dans la matière par les loix du ſouverain Eſtre, a ſuivi la penſée d'Anaxagore, & a fait comme lui le monde avec des élémens déterminés & un mouvement ordonné. Il y a des genres où le monde, en vieilliſſant, n'a rien appris. Revenons à notre objet.

Les partiſans du μὴ ὄν, ou de la matière privée de forme, ne ſe tiroient pas d'embarras avec autant de ſuccès que leurs adverſaires. Il n'y en avoit pas un qui ne bégayât quand il falloit rendre compte de cette matière, & de cette forme qui ſurvenoit en elle : δυσαλωτότατον αὖτο λέγοντες ὑφυσόμεθα. *Plat. Tim. 51.*

Platon diſoit tantôt que la matière étoit l'étendue ſimple, parce que l'étendue étoit le ſeul attribut inſéparable de l'idée de la matière ; διὸ καὶ ὁ Πλάτων τὴν ὕλην, καὶ τὴν χώραν τὸ αὐτὸ φήσιν εἶναι *(f)* : d'autres fois il diſoit que c'étoit le lieu, ὁ τόπος καθάπερ τινα πίδακα καὶ δεξαμένην : d'autres fois il donnoit des points ſans étendue, ou des ſuperficies abſolument planes, & qui par cette raiſon n'étoient pas corps, parce que pour être corps un être doit avoir les trois dimenſions. *Ariſtot. Phyſ. IV, 4.* *Plut. Plac. I, 19.*

Il n'étoit pas moins embarraſſé quand il falloit s'expliquer ſur la forme *(g)*. Il fut réduit à fabriquer des idées ſubſtantielles, éternelles, immuables, univerſelles, qui ſe portant ſur la matière, & s'y appliquant comme un ſceau, recevoient par elle l'individualité corporelle, au moment qu'elles lui

(f) Dans le même endroit Ariſtote emploie le mot διάστημα, au lieu de celui de χώρα.

(g) Démocrite appeloit auſſi quelquefois la configuration eſſentielle de ſes atomes ἰδέας. *V. Plut. adv. Colot.*

communiquoient la forme ſpécifique; & d'un ſyſtème dont les parties ne pouvoient être que des Eſtres de raiſon, éloignés plus ou moins de la réalité, il en faiſoit un ordre d'agens réels, ſous qui la matière informe devenoit un monde parfaitement beau.

Ariſtote lui-même, quoique d'accord pour le fond avec Platon ſon maître, ne put ſe prêter à cette Philoſophie. Il fit voir avec complaiſance *(h)* le vuide de ces images poëtiques, où il y avoit plus d'enthouſiaſme que de vrai-ſemblance, diſcutant en toute occaſion, & avec la plus fine dialectique, l'étendue ſimple, les ſurfaces élémentaires, & les idées ou formes éternelles.

Mais comme en ce temps-là ce n'étoit pas aſſez de ruiner, le diſciple fut obligé de ſubſtituer de meilleures idées à celles de ſon maître.

C'eſt de-là que nous ſont venus ces trois principes, fameux dans l'école Péripatéticienne, la matière, la forme & la privation, ou pluſtôt la matière conſidérée ſous deux états; ſans forme, Ariſtote l'appelloit μὴ ὄν; revêtue de forme, c'étoit ὄν; ou, pour parler un moment le langage ſingulier de cette Philoſophie, la matière ſans forme étoit le *non être en acte ou entéléchie, & l'être en puiſſance;* ἐντελεχείᾳ μὴ ὄν, δυνάμει ὄν: la matière unie à la forme, ἐντελεχείᾳ ὄν, δυνάμει μὴ ὄν: être en acte, non être en puiſſance.

Nous nous garderons bien de rapporter ici ce que les corpuſculiſtes diſoient pour réfuter ces idées. Ariſtote avoit trop d'eſprit pour y croire lui-même. Il n'avoit élevé cet édifice politique que pour le moment, & pour donner à ſes élèves un ſyſtème au lieu d'un autre, parce qu'il en falloit un. Il nous ſuffit de dire que Sextus Empiricus traite ces dogmes de dogmes monſtrueux, inintelligibles à leurs propres docteurs.

Et en effet, quoi de plus étrange que de faire de la *matière première*, c'eſt-à-dire d'une abſtraction mentale, le ſujet phyſique des variations de la Nature? de faire de la *privation*,

(h) Φιλονεικότερον ἐνίοις ἔδοξεν ἢ φιλοσοφώτερον... ὡς προθέμενος τῷ Πλάτωνος ὑφηδῦναι φιλοσοφίαν. *Plut. adv. Colot.*

c'eſt-à-dire d'un pur néant un principe? & enfin d'en faire un troiſième de la *forme*, qui eſt le réſultat de l'action & de l'emploi des principes?

On ne fut réduit à ces contradictions que pour n'avoir pas voulu reconnoître des corpuſcules inaltérables. Il falloit opter; répéter ce qui avoit été dit, ou ſe jeter dans des écarts. C'étoit d'ailleurs une gloire dans ce temps-là d'être ce qu'ils appeloient αὐτοδίδακτος, & de paroître avoir tout inventé lors même qu'on avoit tout appris.

Long-temps avant ces conteſtations ſi vives ſur la nature du principe matériel, Anaxagore s'étoit tracé une route ſimple, qui tenoit le milieu entre les deux partis.

Il avoit vû que le méchaniſme ſeul, ſans quelque qualité élémentaire, n'avoit pû former la Nature, ni la fixer. D'un autre côté que les qualités ſeules ſans méchaniſme ne préſentoient que ténèbres & abſurdités palpables. Il prit donc le parti de donner des qualités aux élémens primitifs, & d'établir le méchaniſme dans les mixtes.

Il y avoit, ſelon lui, autant d'eſpèces d'atomes qu'il y a de natures élémentaires inaltérables: l'or, le fer, le plomb, l'air, l'eau, l'éther, la lumière, l'huile, la terre, le feu, la matière végétale, & d'autres natures en nombre indéfini, ἄπειρα, étoient telles par elles-mêmes: elles étoient ſans aucune organiſation, & par elles ſeules chaudes, froides, colorées, graves, légères, amies, ennemies dans toutes ſortes de degrés; c'eſt-à-dire, comme nous l'avons vû ci-deſſus, qu'elles avoient en ſoi de quoi nous cauſer ces ſenſations: πάντα ἦν χρήματα. Voilà les qualités.

L'Intelligence y introduiſit le méchaniſme par lequel il organiſa ce monde & le fixa dans ſon état. Et tout l'art de ce méchaniſme conſiſta à marquer la doſe de chaque eſpèce d'élément pour chaque eſpèce de mixte, & à donner à ces élémens l'arrangement qui avoit été figuré dans les plans qui en avoient été deſſinés de toute éternité.

Platon, Ariſtote, Xénocrate faiſoient de l'or de ce qui n'étoit pas or, par l'entremiſe des qualités principes, &

par l'extrême docilité de la matière première, qui ſe prêtoit à tout : c'étoit génération de l'un & corruption de l'autre.

Démocrite même, & par conſéquent Epicure, quoiqu'ils n'admiſſent aucune génération, faiſoient auſſi de l'or de ce qui n'étoit pas or, par le choix, l'arrangement, la poſition des atomes ; tout dépendoit des corps & du lieu qu'ils occupoient. Ainſi, ſelon ces Philoſophes, qui comprenoient toutes les écoles, l'alchymie n'étoit point une chimère ; on pouvoit raiſonnablement travailler au grand œuvre, & eſpérer de faire de l'or avec de la boue : il ne s'agiſſoit que de trouver le procédé de la Nature, & de deſcendre ou de monter comme elle par degré, d'un genre & d'une eſpèce à une autre.

Anaxagore fut le ſeul qui déclara conſtamment, & conformément à ſes principes, qu'on ne pouvoit faire ni or, ni aucune autre nature ; qu'on ne pouvoit que rapprocher les élémens pour les rendre ſenſibles par leur maſſe : & alors, en ſuppoſant que le tout fût homogène, c'etoit ſimple aſſemblage de parties ſimilaires ; en ſuppoſant que le tout fût mixte & caractériſé, c'étoit excédant d'un genre ſur un ou pluſieurs autres ; enfin en ſuppoſant que le tout fût conſtitué pour exercer des fonctions végétales ou animales, c'étoit organiſation artiſtement ordonnée. Selon lui, la Chymie ſeule pouvoit être ſenſée. On pouvoit bien unir & deſunir les principes ; mais la Nature même, avec tout ſon art & toute ſa puiſſance, ne pouvoit faire que des compoſés ou des analyſes.

Quoiqu'il y eût une ſi grande différence entre les principes de Démocrite & d'Epicure d'une part, & ceux d'Anaxagore de l'autre, il eſt évident néanmoins qu'ils devoient dire également, dans le ſens de la Phyſique ancienne, qu'il n'y avoit point de génération ni de corruption proprement dite ; que tout ſe faiſoit, ἐξ ὄντων ; que la Divinité même ne pouvoit rien faire, οὐκ τῶ μὴ ὄντος,

Nullam rem ex nihilo gigni divinitùs unquam.

En cela ils n'établiſſoient que l'immutabilité des élémens

fondamentaux : c'étoit l'objet commun des corpuſculiſtes ; mais pourtant avec cette différence, que les partiſans de Démocrite conſtruiſoient, par le mouvement & les combinaiſons, des maſſes du ſecond ordre, (que les modernes appellent *parties intégrantes*) & qui après cette organiſation devenoient de vraies homéoméries ; au lieu qu'Anaxagore ſuppoſoit les homéoméries toutes faites, avant le mouvement & ſans combinaiſon, ne les diſtinguant pas des corpuſcules élémentaires dans leur état primordial.

Seconde Partie.

Après l'éclairciſſement que nous venons de donner ſur le ὂν & ſur le μὴ ὂν, & ſur la manière dont les Anciens s'expliquoient par rapport aux principes de génération & de compoſition, il n'eſt pas difficile de faire ſentir la foibleſſe des objections qu'Ariſtote, Lucrèce & Bayle ont oppoſées à Anaxagore. Nous allons les préſenter en peu de mots, avec nos obſervations, ſans néanmoins nous attacher à l'ordre des temps. Bayle paſſera avant Lucrèce, avant Ariſtote, il viendra avec eux, après eux, ſelon l'occaſion & la nature même des objections.

Peut-être ſera-t-on étonné de voir juſqu'où l'écrivain François, qu'on fait valoir ſur-tout dans la partie philoſophique, dont il ſembloit avoir fait ſon genre de préférence, a été emporté par ſa prévention & ſon extrême confiance.

Lettre C, *n.* 1. *I.re Objection.* « Lucrèce, dit Bayle, au mot *Anaxa-*
» *gore*, ne s'aviſa pas de propoſer une objection qui eût pû
» ruiner tout le fondement de l'hypothèſe d'Anaxagore. Le
» motif de ce Philoſophe, dans la ſuppoſition de ſes homéo-
» méries, fut qu'*aucun être ne ſe fait de rien, ni ne ſe réduit au*
V. 9. » *néant*. Si la terre étoit formée de choſes qui ne fuſſent point
» terre, elle ſe feroit de rien ; *or rien ne ſe fait de rien*, diſoit
» Anaxagore : il faut donc que la terre ſe faſſe de ce qui eſt
» terre.... On doit s'étonner qu'un ſi grand homme ait pû
» raiſonner ainſi. Ne voyoit-il pas qu'une maiſon ne ſe fait
point

point de rien, encore qu'elle ſoit bâtie de matériaux qui ne « ſont pas une maiſon : quatre lignes dont aucune n'eſt quarrée, « ne ſont-elles pas un quarré? » Bayle développe ce raiſonnement, après quoi il conclut ainſi : « voilà ce que Lucrèce eût pû objecter à notre Anaxagore, il eût ruiné l'hypothèſe des « homéoméries par les fondemens ».

Observation. Bayle commet ici deux fautes : l'une contre Anaxagore, en prenant les termes d'*être* & de *néant* dans un autre ſens que ce Philoſophe ne les a pris; l'autre contre Lucrèce, à qui il impute mal-à-propos de n'avoir pas ſû uſer de tous ſes avantages contre Anaxagore.

Bayle avoit oublié apparemment que Lucrèce lui-même avoit employé la même maxime, & dans le même ſens qu'Anaxagore; que cette maxime étoit le fondement de toute la doctrine d'Epicure; qu'Ariſtote la donnoit à tous les anciens Phyſiciens, entre autres à Empédocle, à Démocrite, à Parménide, à Epicure, que Cicéron appelle, *Philoſophi majorum gentium,* & qui ne vouloient ni génération, ni corruption proprement dites. Bayle a-t-il pû croire que tous ces grands hommes fuſſent aſſez imbécilles pour ne pas voir qu'un quarré ſe fait de lignes qui ne ſont pas quarrées, & une maiſon, de matériaux qui ne ſont pas maiſon?

II.e Objection. « La multitude des principes, dit le même Ecrivain, quelques lignes plus haut, eſt un défaut « inſigne. Il eſt de l'eſſence d'un beau ſyſtème, qu'un très-petit « nombre de cauſes y produiſe une infinité d'effets ».

Observation. Auſſi Anaxagore n'en admet-il que deux; l'Intelligence & la Matière; l'une toute active, l'autre toute paſſive. Rien de ſi ſimple que ce premier point de vûe. Il eſt vrai qu'il partage cette matière en différentes eſpèces phyſiques, & qu'elle n'eſt pas toute homogène, ſelon lui. Mais ſi par haſard l'expérience des ſiècles avoit confirmé cette hypothèſe; il faudroit bien alors que les ſyſtèmes d'imagination cédaſſent aux ſyſtèmes de la Nature. En Métaphyſique, où l'eſprit règne en maître, le Philoſophe peut ſuſpendre à

un ſeul point d'appui une longue chaîne de vérités & de conſéquences, dont il eſt agréable de voir la ſuite & les articulations; mais en Phyſique, ſi les phénomènes ne ſe prêtent pas à ces ſimplifications, ſi, par malheur, tout nous prouve la diverſité & la multiplicité des élémens, il faut bien nous réſoudre à prendre la Nature telle qu'elle eſt, & nous ſouvenir que *rien n'eſt beau que le vrai.*

III.e Objection. « C'eſt ſe contredire, continue Bayle, » que d'établir une hypothèſe qui ramène d'un côté un incon- » vénient qu'on veut lui faire chaſſer de l'autre. Voilà le mal » du ſyſtème d'Anaxagore: tout étoit dans tout dans le cahos, » tout eſt encore dans tout dans le monde: qu'a donc fait l'Intelligence »?

Observation. Le voici: tout étoit dans tout avant l'action de l'Intelligence, mais il y étoit ſans ordre & ſans mouvement; c'étoit un cahos. Tout eſt encore dans tout depuis que l'Intelligence a agi; mais c'eſt un monde, c'eſt-à-dire un mélange régulier où tout ſe meut & ſe porte à des fins. Πάντα ὁμοῦ, voilà le cahos; Νοῦς πάντα ἐκόσμησε, voilà le monde; voilà les deux états de l'Univers, τὸ παντός.

IV.e Objection. « Il admettoit la diviſibilité à l'infini, » ce qui faiſoit que les premiers principes l'étoient & ne l'étoient » pas. Les principes & les mixtes ne différoient point entre eux, puiſqu'ils étoient également ſoûmis à la diſſolution »

Observation. Dans cette hypothèſe même il y auroit eu une différence, puiſque les mixtes ſe ſeroient diviſés en parties diſſimilaires, & les principes en parties ſimilaires.

Mais qui nous aſſurera que par le mot ἄπειρον, que nous rendons par celui d'*infini*, Anaxagore n'ait pas entendu l'indéfini? Mais s'il étoit vrai qu'il n'eut entendu que la poſſibilité métaphyſique de cette diviſion, & qu'il eut dit formellement que le fait n'avoit point lieu dans la Nature? or c'eſt ce qu'il diſoit, peu philoſophiquement à la vérité, ſelon Ariſtote,

cependant il le disoit: Τὸ δὲ μηδέποτε διακριθήσεσθαι, οὐκ εἰδότως μὲ λέγεται, ὀρθῶς δὲ λέγεται. Enfin, quoi qu'il en soit de cette question, qu'apparemment Anaxagore n'a pas jugé à propos d'approfondir, il est certain que personne n'a mieux senti, ni porté plus loin que lui l'indestructibilité physique des élémens, & l'inhérence essentielle de leurs qualités similaires. D'ailleurs comme la divisibilité tient à l'étendue & non aux qualités de la matière, les homéoméries, qui sont étendues par essence, peuvent subir le sort de tout ce qui est étendu, & devenir, sans perdre leurs qualités, tout ce qu'il plaira aux Philosophes qui s'occupent de pareilles questions. L'or peut être divisé autant que la terre, sans perdre non plus qu'elle sa nature spécifique.

V.e Objection. « A la bonne heure, dit encore Bayle, qui se rencontre ici par hasard *(i)* avec Aristote, si Anaxagore eût regardé ses principes comme Démocrite ses atomes, lesquels étoient homogènes dans toutes leurs parties. Mais le Philosophe de Clazomène veut que chaque homéomérie composante soit de même nature que le tout composé; par exemple, le bois étant composé de matière terrestre, de feu, d'eau, d'huile, de souffre, de fer, &c. chacune de ses parties doit être composé des mêmes principes, de sorte qu'on tirera de la plus petite parcelle possible du bois, autant d'espèces & en aussi grande quantité proportionnellement qu'on en tireroit de l'arbre entier ».

Observation. Quand il n'y auroit que cet exemple, pour rendre le chef des Péripatéticiens suspect d'altérer la doctrine de ceux qu'il combat, il seroit suffisant. Mais il y en a bien d'autres; & sans aller chercher au loin, il avoit traité de même, dans le chapitre qui précède celui d'où cette objection est tirée, Parménide & Méliſſe, en leur faisant dire de l'*un* physique ce qu'ils avoient dit de l'*un* théologique ou métaphysique. On peut voir Gassendi, dans l'endroit où il parle spécialement des fausses attributions qu'Aristote a faites à

T. III, l. I, adv. Arist. exercitat. VII, n. 4.

(i) Bayle observe que s'il se rencontre avec Aristote, c'est sans dessein.

Meteor. IV, 6. 12. Anaxagore, & où il eſt obſervé qu'Ariſtote lui-même admet une ſorte d'homéoméries. Venons à la réponſe. Anaxagore veut que chaque homéomérie compoſante ſoit de même nature que le tout compoſé : oui, ſans doute ; mais il ne le veut ainſi que dans les tous ſimilaires *(k)*. S'il s'agit d'un tout mixte, qui ne ſoit ſimilaire qu'en apparence, & qui ſoit diſſimilaire dans la réalité, le mot ſeul l'emporte ; il n'eſt pas poſſible de concevoir que ſes premiers élémens ſoient ſimilaires.

Il a dit que *tout étoit dans tout.* Quoique nous ayons déjà fait nos obſervations ſur cette expreſſion dans notre premier Mémoire, il ne ſera pas inutile d'obſerver encore ici que cette maxime étoit commune à Démocrite & à Empédocle, auſſi-bien qu'à Anaxagore. Celui-ci l'a donc dit dans le même ſens que les autres, dans le même ſens qu'Epicure, que Lucrèce ; or voici comme ce dernier s'exprime *(l)* :

L. II, v. 581.

Illud in his obſignatum quoque rebus habere
Convenit, & memori mandatum mente tenere
Nil eſſe . . . . . ;
Quod genere ex uno conſiſtat principiorum ;
Nec quidquam, quod non permiſto ſemine conſtet.
Et quàm quicque magis multas vîs poſſidet in ſe,
Atque poteſtates ; ita plurima principiorum
In ſeſe genera ac varias docet eſſe figuras,

Qu'on mette *naturas* à la place de *figuras*, on a toute la doctrine d'Anaxagore, & la différence des deux ſyſtèmes quant à la cauſe matérielle.

VI.e OBJECTION. « S'il y avoit du ſang dans l'herbe, » dit Lucrèce, on en verroit quelque choſe dans le ſuc qui ſort de l'herbe pilée. » Cette réfutation, ajoûte Bayle, n'eſt pas mauvaiſe : & pour la fortifier, « mêlez, dit-il, des grains

(k) Ὁμοιομέρειαν ἀπὸ τῶν ὁμοίων τὰ μέρη εἶναι τῶν συγκρίτων. I, Plac. 3.

(l) Il traite cette matière dans l'étendue de plus de deux cens vers.

différens, y eût-il cent fois plus de froment que d'orge, « ferez-vous accroire qu'il n'y a là que du froment? fables & « rêveries que tout cela! ne verroit-on pas paroître quelques « grains d'orge? Anaxagore ne peut se tirer de ce mauvais pas « que par la divisibilité à l'infini.» Qui croiroit que c'est Bayle qui approuve ce raisonnement, & qui prétend le fortifier?

Observation. Anaxagore pourroit se tirer comme Epicure, en disant que ses homéoméries sont d'une petitesse infinie, qui les rend invisibles à nos yeux. Mais il a une autre réponse, qui est que l'herbe qui fait le sang ne contient point le sang formellement, qu'elle n'en contient que les parties constituantes, μόρια αἵματος γεννητικὰ, comme elle contient l'animal même qu'elle nourrit. Nous avons touché cette même réponse dans le premier Mémoire.

VII.e Objection. « Mais au moins les noms, dit encore Bayle d'après Lucrèce, car tout lui est bon quand il mène à « son but, les noms auroient été mal imposés, s'il y avoit de « tout dans tout, & que ce ne fût que par la dose excédante « d'un genre sur l'autre que l'espèce eût son nom».

Observation. Bayle ignoroit-il, pouvoit-il ignorer que les noms ne sont tirés que de la qualité la plus apparente des composés? On appelle *eau*, l'amas de mille principes différens, mais où l'eau est dominante; comme on appelle Cinna, Phèdre, les pièces de théatres où ces acteurs jouent les premiers rôles.

Nous ne parlons point de l'objection des Pères de l'Eglise, que Bayle a serrée ainsi dans un dilemme. « On pouvoit dire à Anaxagore, Ou vous en faites trop, ou vous n'en faites pas « assez; si la Nature a fait les homéoméries, pourquoi n'a-t-elle « pas fait le mouvement & le monde? si c'est un Dieu qui a « fait le monde, pourquoi n'a-t-il pas fait les homéoméries»?

Nous avons observé ailleurs que cette objection tombe plus sur le siècle que sur la personne d'Anaxagore; qu'elle est étrangère à la question du principe matériel telle que nous la traitons ici, puisqu'il s'agit de sa nature, & non de

la cauſe de ſon exiſtence; enfin nous avons dit que le ſyſtème des homéoméries n'en ſeroit que plus raiſonnable, s'il étoit poſé ſur le dogme de la création.

Juſqu'ici on a préſenté la doctrine d'Anaxagore, avec ſes preuves. Il a fallu s'arrêter ſur les objections, raſſembler des autorités, faire des comparaiſons de cette doctrine avec celle des autres Philoſophes, qui l'avoient précédé ou qui l'ont ſuivi; ce qui a empêché qu'on ait pû en embraſſer tout le plan d'une ſeule vûe. Seroit-il inutile, en finiſſant, de rapprocher les principaux traits de cette Philoſophie, & d'en montrer le tableau dégagé de tout objet étranger?

Précis de la doctrine d'Anaxagore ſur la Coſmogonie.

I. Deux choſes étoient de tout temps, la Matière & l'Intelligence: Νοῦς καὶ χρήματα.

II. Ces deux Eſtres étoient ſéparés nettement l'un de l'autre par des attributs contraires.

La Matière étoit étendue, ſans penſée, ſans mouvement, ſans ordonnance, diviſée ſeulement en parties très-petites, contigues, & revêtues naturellement de qualités contraires & inaltérables.

L'Intelligence étoit ſimple, & ſans étendue matérielle, ayant en ſoi la penſée, l'activité, & le droit & le pouvoir de l'exercer ſur la matière. Φησὶν, Νοῦν, μόνον τῶν ὄντων εἶναι ἁπλοῦν, καὶ ἀμιγῆτε, καὶ καθαρόν· ἀποδίδωσι δὲ ἅμφω τῇ αὐτῇ ἀρχῇ, τό, τε γινώσκειν, καὶ τὸ κινεῖν, λέγων Νοῦν κινῆσαι τὸ πᾶν. *Ariſtot. l. I. de Anim. 2, & Phyſ. l. VIII, 37.*

III. Un temps infini s'étoit écoulé avant la formation du monde. L'Intelligence ſouveraine, voyant que l'ordre valoit mieux que la confuſion, ſe détermina à le former: φησὶ γὰρ (ὁ Ἀναξ.) ὁμοῦ πάντων ὄντων, καὶ ἠρεμούντων τὸν ἄπειρον χρόνον, κίνησιν ἐμποιῆσαι τὸν Νοῦν, καὶ διακρῖναι. D'où il ſuit que ce n'eſt point par fatalité, ni par néceſſité, ni par émanation naturelle que le monde s'eſt formé, mais par un acte libre *Ariſtot. Phyſ. VIII, 1.*

de la volonté de l'Auteur, qui paſſe d'un repos éternel à l'action. *Plut. in Perul.*

IV. Quand le moment fut arrivé, l'Intelligence, ayant en ſoi tous les plans des eſpèces qui ſubſiſtent dans le monde actuel, ſe porta ſur la matière, ἐπελθὼν, déſigna les élémens qui devoient en conſtituer les individus; elle en fixa la doſe particulière, & enſuite elle leur imprima le mouvement pour aller chacun à leur deſtination. *Anaxagoras mentis infinitæ vi ac ratione, rerum omnium modum & deſcriptionem, deſignari & confici voluit.* *De Natur. Deor. 1.*

V. Cette première & grande opération étant achevée, les eſpèces étant établies & fondées dans les premiers individus, la machine univerſelle s'entretient par le méchaniſme, ſoûmis aux loix générales de l'Intelligence-toute-puiſſante. Toutes les matrices ſont faites; les élémens ſont ébranlés, & ne ceſſeront jamais de circuler, pour réparer les pertes des eſpèces par la reproduction des individus.

VI. L'Intelligence veille ſur les hommes avec une attention particulière. C'eſt pour eux qu'elle a fait le monde, leur patrie eſt le Ciel, où ils ſont rappelés quand ils l'ont mérité par leurs vertus. Κοινῶς οὖν ἁμαρτάνουσι ἀμφότεροι (Platon & Anax.) ὅτι τὸν θεὸν ἐποίησαν ὑπερφόμενον τῶν ἀνθρωπίνων, ἢ τοῦτο χάριν τὸν κόσμον κατασκευάζοντα. On lui demanda un jour s'il ne ſe ſoucioit point de ſa patrie: Oui, dit-il, en montrant le Ciel, j'ai un ſoin extrême de ma patrie: ἐμοὶ δὲ καὶ σφόδρα μέλει τῆς πατρίδος, δείξας τὸν οὐρανόν. *Plut. de Plac. l. 1, c. 7.* *Diog. Laër.*

VII. Les corps des premiers animaux, & par conſéquent celui du premier homme, ont été formés d'abord du limon de la terre, détrempé & échauffé; enſuite les individus ſe ſont formés les uns des autres. Ζῶα γενέσθαι ἐξ ὑγροῦ καὶ θερμοῦ, καὶ γεωδοῦς, ὕστερον δὲ ἐξ ἀλλήλων. *Diog. Laër.*

VIII. Ni le Soleil, ni la Lune, ni aucun des aſtres ne ſont des Dieux, ni des démons, ni des corps animés. Ce ſont des maſſes groſſières & matérielles, portées par l'Intelligence, ſeule & unique cauſe du mouvement: τὸν ἥλιον (ἔφη) *Diog. Laër.*

Xenoph. Memor. IV. μύδρον εἶναι διάπυρον. Φάσκων δὲ τὸν ἥλιον λίθον διάπυρον εἶναι. On peut consulter aussi Platon, apologie de Socrate.

Telle fut la base de Philosophie qu'Anaxagore présenta à la Grèce. Les peuples furent saisis de la beauté, de la magnificence, de la simplicité de ces idées; il leur parut le seul sage, le seul éclairé, le seul éveillé. Mais les Philosophes, dont la pâture ordinaire étoit de disputer & de se contredire, se réunirent pour le combattre. La conjuration fut telle que personne après lui n'osa se dire de son avis. Il eut des autels & n'eut pas de disciples : tandis que les nombres Pythagoriques, les idées, le hasard, les formes substantielles, faisoient la plus brillante fortune dans le monde philosophique.

S'il étoit permis de hasarder ici quelques conjectures sur les sources où ce Philosophe pourroit avoir puisé, il sembleroit presque, à en juger par certains traits de conformité, qu'il auroit eu quelque connoissance, du moins indirecte, de la doctrine des livres Saints.

Moyse avoit présenté, de même que lui, la Divinité & la Matière, l'une donnant les formes, l'autre les recevant.

Il est vrai que Moyse fait Dieu auteur de la matière même; mais est-il étonnant que le Philosophe payen ait pris le change sur ce point capital, puisque toute l'antiquité payenne a échoué contre cet écueil; puisque parmi les Juifs cette question n'étoit pas encore parfaitement éclaircie, & que dans les premiers siècles de l'Eglise il y a eu des Pères qui, trop amis du Platonisme, ont chancelé sur ce dogme fondamental?

A cela près, la Cosmogonie est la même dans le Philosophe & dans l'historien Sacré. Le monde commence, selon l'un & l'autre, & il commence par la libre volonté de l'Auteur; tous les élémens s'arrangent par son ordre; toutes les espèces sont déterminées par son décret; le triage & le transport des parties composantes se fait par sa puissance & par sa parole, *vi & ratione.* Tout est fait, selon l'un & l'autre, élémens & espèces, & par les mêmes raisons.

Dans

Dans la position où étoit alors la Philosophie, il ne falloit que deux mots à Anaxagore pour lui fournir tout ce que son système a de particulier.

Anaximandre, son prédécesseur immédiat dans l'école d'Ionie, avoit reconnu le cahos, & les qualités contraires des élémens qui y étoient renfermés: Οἱ δὲ ἐκ τοῦ ἑνὸς ἐνόντας τὰς ἐναντιότητας ἐκκρίνεσθαι, ὥσπερ Ἀναξίμανδρός φησι. Par ἓν il entendoit la masse entière du cahos, & par ἐναντιότητας les qualités inhérentes aux élémens, dont le triage s'étoit fait pour former le monde, ἐκκρίνεσθαι. C'étoit les homéoméries proprement dites. On avoit d'ailleurs, comme nous l'avons dit, une idée vague de la cause active & intelligente; Anaxagore n'avoit presque besoin que d'être rassuré par quelque autorité, pour commencer son livre comme il l'a fait: *Toutes choses étoient, l'Intelligence se portant sur les élémens, en fit un monde régulier.* Cette autorité lui fut fournie par le commerce seul: son système s'en ressent. Il ne paroissoit pas assez digéré à Aristote: ce qui arrive à tous ceux qui emploient des idées qui ne sont pas de leur crû.

Aristot. Phys. l. V.

Scipio Aquilianus.

Quand il s'agissoit d'expliquer les causes des phénomènes, il avoit d'abord recours aux principes naturels qu'il avoit établis. Quand on le pressoit & qu'il se voyoit sans réponse, il faisoit comme Newton a fait depuis, il recouroit à la volonté suprême de celui qui a établi les loix fondamentales: il s'en tenoit aux faits, & prétendoit que le raisonnement des Philosophes, remontant de causes en causes, pouvoit s'arrêter de bonne grace à un point fixe, au-delà duquel il fût permis de n'être plus Philosophe.

Cette modestie, qui auroit dû lui valoir des éloges, lui attira du ridicule. Les Philosophes qui vinrent après lui le comparèrent aux Poëtes tragiques, qui n'ayant point assez de génie pour dénouer l'intrigue qu'ils avoient nouée eux-mêmes, recouroient à la divinité pour se tirer d'embarras. Ἀναξαγόρας τε μηχανῇ χρῆται τῷ Νῷ ποιῶν τὴν κοσμοποιΐαν, καὶ ὅταν ἀπορήσῃ διὰ τίν' αἰτίαν ἐξ ἀνάγκης ἔστι, τότε ἕλκει αὐτόν. On sent que la comparaison n'est pas juste.

Aristi. Metaph. I, c. 4.

On pouvoit lui demander pourquoi Dieu avoit formé le monde dans le temps pluſtôt que dans l'éternité? pourquoi ſur un plan pluſtôt que ſur un autre? comment il avoit pû imprimer le mouvement? comment la matière avoit pû recevoir l'ordre & s'y conformer? qu'eſt-ce qui fait rouler les Aſtres, la Terre & tout le Ciel?

Il répondoit que tout cela étoit couvert de ténèbres; *Omnia tenebris circumfuſa eſſe: anguſtos ſenſus, imbecillos animos, brevia curricula vitæ:* qu'il n'eſt donné à aucune intelligence humaine de le ſavoir; que Dieu ſeul avoit fait tout, qu'il animoit tout, qu'il donnoit le mouvement à tout. C'étoit ſa dernière réponſe. Il ne recherchoit de cauſes finales que celles qui étoient à la portée de l'homme, & qui pouvoient aider à le rendre meilleur & plus heureux.

Cic. Acad. 1, 12.

TRAITÉ HISTORIQUE DE LA RELIGION DES PERSES.

Par M. l'Abbé FOUCHER.

INTRODUCTION.

CEUX qui n'ont qu'une notion ſuperficielle de l'ancienne Philoſophie, ne connoiſſent rien au-delà des Philoſophes Grecs: on croit que Thalès & Pythagore ont les premiers deſſillé les yeux des mortels, & tracé la route qui conduit à la ſageſſe; & l'on ne conſidère pas aſſez que ces grands hommes, ſelon le témoignage de Platon, étoient eux-mêmes des enfans qui ne faiſoient encore que bégayer. Deſeſpérant de trouver dans leur patrie les lumières dont ils avoient beſoin, ils entreprirent de longs voyages pour conſulter les peuples dont la doctrine étoit célèbre dans l'Univers.

Lorſque la Grèce étoit encore plongée dans ſa première barbarie, les beaux arts fleuriſſoient en Orient & dans l'Egypte. Les habitans de ces contrées furent de bonne heure en état de contempler les aſtres, d'étudier la Nature, & de ſe livrer à ce que les Sciences ont de plus piquant.

L'Orient fut donc le berceau de la Philoſophie: c'eſt-là qu'il faut chercher l'origine des opinions des hommes: c'eſt de là qu'il faut partir pour ſuivre pas à pas les progrès qu'a fait l'eſprit humain, quelquefois vers la vérité, & le plus ſouvent vers l'erreur. Les Sages de la Grèce puisèrent dans cette ſource; & leurs ſuccès montrent ce qu'on doit penſer des maîtres qui formèrent de tels diſciples.

Mais la Philoſophie que ces derniers apportèrent dans leur climat, y fut toûjours comme une plante étrangère. Eſpèce de jeu d'eſprit, réſervé à des génies d'un certain ordre; elle n'y ſervit jamais à l'inſtruction des peuples: jamais on

n'eſſaya de réformer à ſa lumière les horreurs du culte public; &, comme ſi *raiſonnable* & *religieux* étoient deux choſes différentes, les Philoſophes groſſièrement Idolâtres dans les temples, mépriſoient dans leurs écoles ces mêmes Dieux qu'ils venoient d'adorer, & s'apercevoient à peine de la contradiction.

Mais en Orient la Philoſophie étoit populaire, parce qu'elle étoit identifiée avec la religion publique. Tout Prêtre étoit philoſophe par cela même qu'il étoit Prêtre : & les Sages eſtimoient aſſez les dogmes reçûs, pour en faire le fondement de la morale & des loix.

Ainſi rien n'eſt plus digne de quiconque veut étudier en philoſophe les opinions des hommes, que d'approfondir la religion de ces anciens peuples. Quand je dis la religion, je n'entends pas ſeulement l'appareil extérieur, qui n'en eſt que le corps: c'eſt ſur-tout des dogmes dont je veux parler, parce que ces dogmes en ſont l'ame & la vie. L'hiſtoire n'eſt jamais plus intéreſſante, que lorſqu'elle nous peint les penſées de ceux qui nous ont précédés.

Or parmi les Orientaux, les Perſes ſemblent, à tous égards, mériter nos attentions & nos recherches. Cette nation célèbre, par le rang qu'elle occupe dans les faſtes du monde, l'eſt encore plus par une réputation ſingulière de ſageſſe. Mais ſes idées religieuſes étoient-elles aſſez pures pour avoir droit à des éloges ſans reſtriction? Ne ſeroient-elles pas au contraire une preuve de l'égarement général des peuples, qui n'ont eu que la raiſon pour guide? Queſtion vraiment intéreſſante, & digne d'un ſérieux examen.

Tout le monde convient que les Perſes ſe ſont moins écartés de la Religion primitive du genre humain, que la pluſpart des autres peuples. Zélés pour la doctrine de l'immortalité de l'ame, ils n'héſitèrent pas même ſur la réſurrection des corps : d'un héros mort, ils ne firent jamais un Dieu; & leur Religion fut toûjours exempte de ces abſurdités groſſières qu'on reproche aux nations idolâtres. Mais on a toûjours cru qu'ils deshonoroient ces précieuſes vérités

par deux erreurs capitales; c'eſt-à-dire qu'on les a toûjours regardés comme adorateurs du Soleil & du feu, & comme les premiers ſectateurs du ſyſtème impie des deux principes co-éternels.

Telle étoit l'idée que l'on avoit encore des Perſes à la fin du dernier ſiècle, lorſque M. Hyde compoſa un grand ouvrage pour faire leur apologie ſur ces deux points. Il entreprend d'établir que les Perſes, depuis leur origine juſqu'à nos jours, ont conſervé la Religion naturelle dans ſon intégrité: il juſtifie, par leurs intentions ſecrètes, le culte qu'ils rendoient aux aſtres & aux élémens, & ne trouve dans ces hommages ſuperſtitieux qu'un culte civil ou relatif. Dans Arimane, auteur de tout mal ſelon les Perſes, il ne voit que le Démon ſimple créature, bon dans ſon origine, & devenu mauvais par l'abus de ſa liberté. C'eſt ainſi que par des interprétations ſubtiles, il s'efforce de ramener à l'orthodoxie une Religion qui ſembloit être décriée pour jamais. Il n'eſt que trop ordinaire que les Savans ſe paſſionnent à l'excès pour l'objet de leurs travaux. M. Hyde, qui ſe regardoit comme le créateur & le père d'une Nation qu'il tiroit, pour ainſi dire, de l'oubli, avoit pour elle cette tendreſſe aveugle qui n'aperçoit aucun défaut dans ſes enfans.

Hiſt. Religion. veter. Perſar.

Ce Docteur étoit très-habile dans les langues orientales. Au rapport de M. Prideaux, il entendoit l'ancien Perſe auſſi-bien que le Perſan moderne. Il avoit trouvé moyen de raſſembler les écrits de Zoroaſtre, dont le recueil eſt connu dans l'Orient ſous le nom de *Zend aveſta*, & ſe diſpoſoit à les faire imprimer en caractères de l'ancien Perſe, avec une traduction latine, un gloſſaire, une grammaire; mais les Mécènes d'Angleterre n'ayant pas ſecondé ſon zèle, il mourut ſans pouvoir exécuter ſon projet.

Hiſt. des Juifs, l. IV.

Son livre, fruit d'une lecture immenſe, contient beaucoup de recherches intéreſſantes. Tout ce qui regarde les uſages religieux de la Perſe, les fêtes, les cérémonies, les temples, l'ordre des Prêtres ou Mages, leurs fonctions, leur règle de vie, s'y trouve parfaitement bien débrouillé. Il eſt vrai que

l'auteur ne brille pas du côté du raiſonnement: ſa critique eſt peu judicieuſe: il ne ſait ni digérer ſes idées, ni diſpoſer ſes matériaux: ſon ſtyle barbare, hériſſé d'Arabe & de Perſan, n'eſt adouci par aucune ſorte d'aménité. Mais comme on n'avoit alors que des notions fort ſuperficielles ſur la nation des Perſes, il apprit une infinité de choſes qu'on ignoroit: il fit connoître les auteurs Orientaux, que l'on ne connoiſſoit guère alors. Par ce moyen *l'hiſtoire de la religion des Perſes*, toute défectueuſe qu'elle eſt, parut un phénomène littéraire: le Public ſavant lui fit l'accueil le plus flatteur, & l'on cita cet ouvrage comme une autorité ſans replique.

D'ailleurs tout ce qui porte un air de nouveauté, ſemble avoir des droits ſur notre eſprit. Le ſyſtème de M. Hyde avoit quelque choſe de hardi, & s'élevoit au deſſus des préjugés. C'en fut aſſez pour le faire adopter par des littérateurs de toute eſpèce. On ſe crut diſpenſé de tout examen après les travaux d'un ſi ſavant homme; & ce n'eſt preſque qu'en tremblant que des Savans conſommés ont eſſayé de diſſiper l'illuſion. En marchant ſur leurs traces, j'entreprends de réfuter à fond la prétention du docte Anglois. Je ne toucherai qu'en paſſant, & ſelon le beſoin, ce qui concerne l'extérieur de la religion des Perſes: je me borne à la partie dogmatique, qui, ſans contredit, eſt la plus importante & la plus curieuſe.

Pour procéder avec ordre, je conſidère, avec M. Hyde, cette Religion ſous trois époques remarquables.

La première comprend tout le temps qui s'eſt écoulé depuis l'établiſſement des Perſes, dans la contrée qui porte leur nom, juſqu'au temps de Darius fils d'Hyſtaſpe. Car c'eſt ſous le règne de ce Prince que M. Hyde place le célèbre Zerdusht ou Zoroaſtre, ſelon les uns fondateur, & ſelon d'autres réformateur du Magiſme. Cette conjecture a paru plauſible aux Savans. Je l'examinerai dans la ſuite; & je la ſuppoſerai véritable en attendant, parce qu'elle l'eſt en effet juſqu'à certain point.

La ſeconde époque commence à la réformation de Zerdusht, ſous Darius fils d'Hyſtaſpe, & finit à l'an 651 de

l'ère vulgaire. Ce fut dans cette année que les Sarrazins firent la conquête de la Perſe. On ſait avec quel zèle les Muſulmans perſécutent l'idolâtrie. Ils crurent, dit M. Hyde, que les anciens habitans adoroient le Soleil & le feu. En conſéquence ils abattirent les Pyrées, c'eſt-à-dire les temples où les Mages entretenoient le feu ſacré, & proſcrivirent l'ancien culte.

Enfin la troiſième époque dure depuis la conquête des Sarrazins juſqu'à nos jours. Quoique la pluſpart des Perſans aient abandonné leur ancienne Religion, cependant elle n'eſt point abolie. De ceux qui refusèrent d'embraſſer le Muſulmaniſme, les uns ſe retirèrent avec leurs Prêtres dans la province de Kerman, & dans quelques contrées de la partie méridionale des Indes, où leur poſtérité vit paiſiblement ſous la protection des Princes; les autres, répandus dans la Perſe, y ſont traités avec le dernier mépris. On les connoît ſous le nom de Ghèbres, mot Perſan qui veut dire *Infidèles.* C'eſt un terme injurieux, par lequel les Mahométans déſignent ceux qui ne ſont pas de leur Religion, & ſur-tout les ignicoles, qu'ils ont ſingulièrement en horreur.

M. Hyde s'attendrit ſur le ſort d'une ſecte qui lui paroît ſi reſpectable: un Ghèbre qui ſe ſoûmet à l'Alcoran eſt à ſes yeux un apoſtat: peu s'en faut qu'il ne traite de martyrs ceux qui montrèrent une fermeté à toute épreuve. Etrange effet de la prévention! quand même le Magiſme ſeroit exempt des erreurs dont on le charge, ſur quel fondement le préféreroit-on au Mahométiſme? L'Alcoran prêche à haute voix l'unité & la ſpiritualité de Dieu: on y reconnoît clairement que l'Eſtre ſuprême eſt créateur des eſprits & des corps, du Ciel & de la Terre, & qu'il n'exiſte aucun être qui lui ſoit co-éternel: on y proſcrit ſans ménagement le culte du Soleil, des aſtres & des élémens, qui, de l'aveu même de M. Hyde, eſt un culte ſuperſtitieux. Pouvoit-il ſe diſſimuler que ces vérités eſſentielles ne ſoient au moins couvertes de quelque nuage dans la religion des Perſes? Un auteur moins paſſionné reconnoîtroit qu'un Ghèbre, qui ſe fait Muſulman de bonne foi, fait un pas vers la vérité.

Quoi qu'il en ſoit, M. Hyde fait tous ſes efforts pour juſtifier les Ghèbres des erreurs que les Chrétiens & les Mahométans leur imputent. Il faut convenir que c'eſt ici l'endroit le plus plauſible de ſon ſyſtème. En effet, les Miſſionnaires & les voyageurs rendent à ce peuple des témoignages fort avantageux: ils nous aſſurent que ces bonnes gens ſe récrient contre la doctrine qui leur eſt attribuée; qu'ils font profeſſion de n'adorer & de ne prier que Dieu ſeul, & de ne révérer le Soleil & le feu que comme des ſymboles expreſſifs de la préſence divine.

M. Hyde trouve encore l'apologie des Ghèbres dans le *Sad-der*, eſpèce d'abrégé du *Zend aveſta*, compoſé par un Mage il y a environ deux cens cinquante ans, & dont il a fait imprimer la traduction à la fin de ſon ouvrage.

J'examinerai dans la ſuite ce qu'il faut penſer de cette prétendue orthodoxie des Ghèbres, & de la doctrine du livre *Sad-der*. Mais quand même on en porteroit un jugement favorable, faudroit-il décider par-là des ſentimens des anciens Perſes, même de ceux qui précédèrent Zoroaſtre? C'eſt la prétention de M. Hyde: il a beſoin de s'étayer de ce ſecours, parce qu'il n'en trouve point dans l'antiquité. Au reſte on ne peut trop louer ſa bonne foi. Au lieu d'éluder, par des ſubtilités & des ſubterfuges, la multitude de textes qu'on lui oppoſe, il avoue ſans détour qu'ils dépoſent contre lui. Mais il a la hardieſſe de s'inſcrire en faux contre le témoignage unanime des anciens, & de traiter d'ignorans & de calomniateurs ceux qui nous ont repréſenté les Perſes comme des *Ignicoles* & des *Dualiſtes*. Il porte même ſa prévention contre les anciens, juſqu'à les croire mal informés de l'hiſtoire de la Perſe. Il voudroit preſque qu'on ne l'étudiât que dans les auteurs Arabes & Perſans, dont les moins modernes ne ſont pas antérieurs au XIII.e ſiècle de l'Egliſe.

Les Grecs ſur-tout excitent ſa mauvaiſe humeur. Obſervateurs ſuperficiels des coûtumes & de la Philoſophie des nations étrangères, les Grecs, dit-il, trouvoient par-tout leurs idées, leurs imaginations & leurs Dieux: contre la notoriété

notoriété publique, ils imputent aux Perſes d'adorer Jupiter, Mars, Vénus, les Héros & les Génies du pays. Eſt-ce donc à ces auteurs inexacts que l'on s'en rapportera, dit le docte Anglois, pluſtôt qu'aux Perſans eux-mêmes, ſeuls témoins non ſuſpects des ſentimens de leur nation? Soupçonnera-t-on les Ghèbres de s'être écartés de la doctrine de Zoroaſtre, eux qui, pour la conſerver ſans altération, ſouffrent depuis onze cens ans tant de perſécutions & d'inſultes de la part des Mahométans?

Les milliers de Martyrs, qui dans les III.e & IV.e ſiècles de l'Egliſe, ſouffrirent la mort dans la Perſe pluſtôt que d'adorer le Soleil, n'ébranlent pas davantage le docte Anglois: il va juſqu'à dire que ces Chrétiens ſacrifioient pluſtôt à leur humeur & à leur opiniâtreté, qu'à de véritables motifs de conſcience.

Tel eſt le ſyſtème de M. Hyde; & tels ſont les moyens par leſquels il prétend l'appuyer. Je prie qu'on veuille bien en concevoir toute l'étendue. Dans cette hypothèſe il faut ſoûtenir que depuis le déluge juſqu'à nos jours, c'eſt-à-dire pendant l'eſpace de quatre mille ans, il ſubſiſte un peuple qui, ſans interruption, a conſervé dans toute ſa pureté la Religion naturelle & le vrai culte de Dieu, ſans le ſecours d'aucune révélation, ou pluſtôt à l'aide de fauſſes révélations qu'un impoſteur habile a ſû leur faire adopter, pour les maintenir dans leur orthodoxie primitive.

M. Hyde dévore cette conſéquence, & s'en fait gloire. Il prétend même que rien n'eſt plus avantageux à la cauſe de la véritable Religion, que de trouver ſes principaux dogmes perpétués dans une nation qui n'avoit rien de commun avec les Hébreux, & pour qui les livres ſaints étoient des livres inconnus.

Mais ne ſuffiroit-il pas, pour le triomphe de la Religion, de recueillir les traces de l'ancienne tradition conſervée dans toutes les nations, & dans celle des Perſes en particulier? Pour prouver que Moyſe & les Prophètes nous ont tranſmis fidèlement l'ancienne croyance du genre humain, eſt-il néceſſaire de trouver un peuple qui, par le ſeul ſecours de

la raiſon, ait eu avec les Hébreux une auſſi parfaite conformité ? Je n'en dis pas davantage : c'eſt aux Théologiens à qualifier le ſyſtème de M. Hyde. Je dois me renfermer ſcrupuleuſement dans l'examen du fait. Je puis néanmoins me flatter de ſervir la Religion plus efficacement que n'a fait le docte Anglois, en montrant, par l'exemple même des Perſes, que les peuples deſtitués de la lumière de la révélation, quelque éclairés qu'ils aient été d'ailleurs, loin de conſerver la Religion naturelle dans toute ſon intégrité, l'ont toûjours deshonorée par quelque erreur capitale.

PREMIÈRE EPOQUE.

De la Religion des Perſes, depuis l'établiſſement de leur Nation, juſqu'au règne de Darius fils d'Hyſtaſpe.

PREMIER MEMOIRE.

Sur le Sabaïſme des anciens Perſes.

IL n'eſt pas néceſſaire de recourir aux livres ſaints pour ſe convaincre que la véritable Religion étoit originairement celle du genre humain. Les anciens peuples, quoique livrés à des ſuperſtitions extravagantes, quoique diviſés ſur la nature de la Divinité & ſur les devoirs qu'elle exige, conſervoient des traces ſenſibles de l'ancienne tradition, & les ſemences précieuſes des vérités les plus importantes. Cet accord frappant entre des nations qui ſouvent ne ſe connoiſſoient point, qui n'avoient entre elles aucun commerce, prouve évidemment que leurs pères communs avoient une même croyance, une même morale, un même culte; & que les diverſes opinions qui dans la ſuite partagèrent les hommes, n'étoient que des inventions modernes, & des altérations de la Religion primitive.

Il ſeroit difficile de fixer le temps où les idées commencèrent à ſe brouiller. Quelques auteurs placent cette époque avant la confuſion des langues ; d'autres, mieux fondés, ce

me ſemble, la reculent juſqu'après la diſperſion générale qui ſuivit cet évènement. Il n'eſt pas naturel que les hommes aient ſi-tôt oublié le déluge, & les merveilles que le ſouverain Maître de la Nature avoit alors opérés.

Quoi qu'il en ſoit, je ſuppoſerai volontiers, avec M. Hyde, qu'Elam, fils de Sem, porta la religion de Noé dans la contrée où il établit ſa famille. Mais la famille d'Elam partageoit cet avantage avec les autres colonies qui s'étoient ſéparées pour chercher de nouvelles habitations; &, comme les autres, elle eut le malheur de ne pas conſerver long-temps le véritable culte dans ſa pureté. Les hommes s'égarèrent bien-tôt dans leurs raiſonnemens, & ſubſtituèrent le culte des créatures à celui du Créateur.

Il ne faut pas croire néanmoins que la métamorphoſe ait été ſubite; & qu'après s'être couché orthodoxe, on ſe ſoit trouvé, pour ainſi dire, idolâtre à ſon réveil. Ces paſſages bruſques ne ſont pas dans la Nature: les anciennes idées ne ſe perdent guère que par des dégradations imperceptibles, qui dérobent même la connoiſſance du changement. Pour en être frappé, il faudroit comparer le point d'où l'on eſt parti avec celui où l'on eſt arrivé, & ſouvent le premier terme eſt tellement éloigné qu'on en a perdu le ſouvenir. Le changement dont il s'agit ne s'eſt pas fait dans un ſeul eſprit, ni même dans une ſeule génération; de ſorte que l'arrière-petit-fils d'Elam, par exemple, devenu adorateur du Soleil, pouvoit croire, avec une eſpèce de bonne foi, n'avoir pas d'autre religion que celle de ſon biſaïeul.

Il fut donc un temps où l'on n'étoit ni parfaitement orthodoxe, ni tout-à-fait idolâtre; & ce milieu, d'une certaine étendue, n'aura pas été franchi d'un ſeul ſault: les uns l'auront parcouru plus vîte, les autres plus lentement.

Frappés à l'excès de tous les objets ſenſibles; occupés du ſoin de pourvoir aux beſoins les plus preſſans; obligés d'étudier la nature du terroir, & le cours des aſtres qui règlent les ſaiſons, les hommes auront d'abord été ſaiſis d'admiration à la vûe de ces globes lumineux, dont les bénignes influences

donnent à la terre ſa fertilité. Et cette terre elle-même, ſource inépuiſable d'alimens; cette eau qui s'inſinue dans ſes entrailles, pour former la sève qui donne l'accroiſſement aux plantes; ce feu, principe actif dans l'Univers, qui par la fermentation qu'il y cauſe, le tire d'un engourdiſſement léthargique, auront-ils moins attiré leurs regards & leur attention?

De l'admiration au reſpect, & du reſpect au culte, il n'y a preſque qu'un pas à faire. Pourroit-on ſans ingratitude, aura-t-on dit, ne pas honorer des êtres ſi puiſſans, de qui nous devons tout attendre? Puiſque c'eſt par leur moyen que Dieu nous comble de biens, c'eſt par leur canal que notre reconnoiſſance doit monter juſqu'à lui. Ce Dieu ne nous parle plus comme il parloit à nos pères: il ne nous manifeſte ſa préſence que par la ſplendeur des aſtres & par l'activité des élémens. C'eſt donc proprement dans ces objets qu'il réſide: c'eſt dans ces objets qu'il le faut adorer; & ſur-tout dans ce globe éclatant, principe de lumière & de chaleur, ſi digne par ſa magnificence d'être le trône du Très-haut, & la vive image de cette lumière éternelle qui n'eſt aperçûe que des eſprits.

On ne s'en tint pas à ces premiers raiſonnemens: inſenſiblement on oublia l'Auteur de la Nature: on lui ſubſtitua la Nature elle-même; non cette Nature groſſière, que nous voyons de nos yeux, que nous touchons de nos mains; mais une Nature ſubtile & vivante, qui s'inſinuant dans la matière ſenſible, pour ne faire qu'un tout avec elle, dirige le mouvement des corps d'une manière propre à conſerver l'harmonie de l'Univers.

Bien-tôt cette prétendue Nature ſembla trop vaſte pour être ſaiſie par une ſeule vûe de l'eſprit: il parut plus commode de la couper, pour ainſi dire, en parcelles. On ſavoit, par l'ancienne tradition, qu'il exiſtoit des eſprits ſupérieurs à l'homme, miniſtres du grand Roi dans le gouvernement du monde. Ce furent ces eſprits dont on anima l'Univers: on en plaça par-tout; dans le Ciel, dans les aſtres, dans l'air,

dans les montagnes, dans les eaux, dans les forêts, & même dans les entrailles de la terre; & l'on honora ces nouveaux Dieux ſelon l'étendue & l'importance du domaine qu'on leur avoit attribué. Subordonnés les uns aux autres, on leur faiſoit reconnoître pour ſupérieurs un génie du premier ordre, que des nations plaçoient dans le Soleil, & d'autres au-deſſus de cet aſtre, ſelon que le caprice le leur dictoit.

Ce ſyſtème conduiſit inſenſiblement au culte des morts. Les Héros, les bons Princes, les inventeurs des arts, les pères de famille diſtingués n'étoient pas regardés comme des hommes ordinaires. On s'imagina que des eſprits bienfaiſans s'étoient rendus viſibles en ſe revêtant d'un corps humain, ou bien que les grands hommes s'étant élevés au-deſſus du commun par une vertu plus qu'humaine, leur ame avoit mérité d'être placée au rang de ces Génies divins qui gouvernoient l'Univers. On les honora donc après leur mort, comme protecteurs de ceux auxquels ils avoient fait tant de bien pendant leur vie.

Mais comme les hommes aiment ce qui frappe les ſens, & que les eſprits des morts ne jugeoient pas à propos de ſe communiquer ſouvent, ni à beaucoup de perſonnes par des apparitions, on crut les forcer en quelque ſorte à ſe rendre préſens à la multitude par le moyen des ſtatues qu'on leur érigea, & dans leſquelles on ſuppoſa que les génies venoient volontiers habiter, pour y recevoir les reſpects qui leur étoient dûs. C'eſt ainſi que par degrés on tomba dans les plus grands excès. L'Idolâtrie fut diverſifiée ſelon le caractère particulier de chaque peuple, ſelon ſa ſituation, ſes aventures, ſon commerce avec d'autres nations. On conçoit aiſément que les circonſtances ont dû répandre une variété infinie ſur les objets & la forme du culte public.

Je m'écarterois trop ſi j'entrois dans un plus grand détail. Je n'ai voulu préſenter qu'une légère eſquiſſe de l'origine & du progrès de l'Idolâtrie. C'eſt peut-être dans ce goût qu'il en faudroit faire l'hiſtoire.

Quand je dis l'Idolâtrie, je ens que j'emploie un terme

impropre pour ſignifier l'adoration d'une créature quelconque. Mais la langue grecque, dont cette expreſſion eſt tirée, n'en fournit point de plus générale. C'eſt que les Grecs s'étoient livrés de bonne heure au culte des Héros & des ſtatues. Ce nouveau culte abſorba tellement l'ancien dans la pluſpart des régions occidentales, que les aſtres & les élémens n'étoient plus honorés, que comme perſonnifiés avec quelque Génie ou quelque Héros célèbre. Le terme d'Idolâtrie exprimoit donc très-exactement le caractère du culte reçû dans l'Occident.

Mais en Orient, où l'on adoroit les aſtres & les élémens pour eux-mêmes, à cauſe de l'eſprit vivifiant qui conſtitue leur nature, le fonds de la Religion n'étoit pas proprement l'Idolâtrie. Le culte des aſtres & des élémens fut long-temps le ſeul culte; & celui des Héros & des ſtatues, adopté peu à peu par la pluſpart des Orientaux, n'étouffa pas le premier, qui fut toûjours le principal & l'eſſentiel.

V. Hyde & Pokock.

Ce que nous appelons en général *idolâtrie*, eſt exprimé dans l'Orient par *Sabaïſme (a)*; & ce mot, ſelon les plus habiles critiques, n'indique pas la religion d'un peuple particulier habitant la ville de Saba: il vient du mot hébreu *tſaba*, qui ſignifie *troupe* ou *armée*. L'ordre conſtant que les aſtres obſervent dans leur cours, paroiſſoit plus admirable que les mouvemens d'une armée rangée en bataille.

Un *Sabaïte* étoit donc un adorateur de l'armée céleſte; & c'eſt ainſi que les auteurs ſacrés, qui vivoient avant que le culte des morts eut entièrement prévalu, déſignent le culte prophane où les Hébreux ſe laiſſoient ſouvent entraîner. *Il adora*, diſent-ils, *le Soleil, la Lune & toute l'armée du Ciel.*

Ce fut pour combattre l'impiété Sabaïte, que les Iſraëlites

(a) La ſecte des Sabéens ou Zabiens eſt fort renommée dans les écrits des orientaux Muſulmans. Mais comme ni les Grecs, ni les Latins n'en font aucune mention, les Savans ne ſont pas d'accord ſur ſon antiquité. Le docte Spencer la croit auſſi ancienne que l'idolâtrie: d'autres ne la font commencer que vers le temps de Mahomet. Je n'entre point dans cette queſtion; & pour l'éviter, je me ſers des termes *Sabaïſme* & *Sabaïte*. Tous les Orientaux étoient *Sabaïtes* dans le ſens que je l'explique; mais ils purent n'en porter le nom, que lorſqu'ils furent réduits en aſſez petit nombre pour faire ſecte.

conſacrèrent au vrai Dieu le titre de Dieu *ſabaoth*. Car, ſelon les meilleurs interprètes, ce ſeroit énerver la force de ce terme, que de ne lui faire ſignifier qu'*arbitre de la victoire*, attribut qu'aucun peuple n'a jamais conteſté à la Divinité. Ainſi par cette expreſſion énergique, un Hébreu faiſoit profeſſion de n'adorer que le Créateur de l'armée des Cieux; s'affermiſſoit dans l'idée majeſtueuſe qu'il avoit de l'Eſtre ſuprême; & ſe dépeignoit vivement l'infériorité des objets, devant leſquels les autres nations avoient la baſſeſſe de ſe proſterner.

Après ces idées générales, que j'ai cru néceſſaires pour l'intelligence de ce que je dois dire dans ce Mémoire & dans les ſuivans, je viens à ce qui concerne la religion particulière des anciens Perſes, unique objet de mes recherches.

Je conviens ſans peine qu'ils n'étoient point *Sabaïtes-idolâtres*. Adorateurs de l'armée du Ciel, ainſi que tous les peuples de l'Orient, à l'exception des Hébreux, ils ſe tinrent dans les bornes de cette première erreur. Jamais ils ne diviniſèrent les hommes: ils ne proſtituèrent point leur culte à des idoles, à des figures monſtrueuſes, ſi communes dans les autres nations. Mais il eſt notoire, avoué même par leurs apologiſtes les plus décidés, qu'ils ſe proſternoient avec un reſpect profond devant le Soleil, les aſtres & le feu; & qu'ils donnoient à ces objets les mêmes témoignages d'adoration qu'on leur donnoit dans tout l'Orient, & que les Idolâtres ne refuſoient point aux ſtatues de leurs Dieux. Donc les anciens Perſes étoient vraiment *Sabaïtes*, ſelon la ſignification littérale de ce terme.

Toute l'antiquité ſacrée & prophane nous découvre dans l'Orient une ſecte renommée, qui déteſtant le culte des morts & des ſtatues, ne reconnoiſſoit d'autres Divinités que les aſtres & les élémens. Cette ſecte, qui tenoit le milieu entre les Hébreux & les Idolâtres, étoit connue des Prophètes; & le livre de la Sageſſe nous la dépeint au naturel. En quelle contrée de l'Aſie placerons-nous cette ſecte? (car il eſt indubitable qu'elle formoit un corps, & qu'elle n'étoit pas réduite à quelques Philoſophes épars çà & là) où trouverons-nous *Sap. c. 13.*

ce peuple demi-orthodoxe & demi-payen? Toutes les nations connues adoroient les idoles: les Perſes ſeuls les avoient en horreur. C'eſt donc en Perſe qu'il faut placer cette ſecte; & c'eſt en effet dans ce pays que les Anciens nous aſſurent qu'elle exiſtoit.

Je dis les Anciens, & je n'en excepte aucun; M. Hyde lui-même n'en diſconvient pas. Il juge à propos de récuſer les Grecs; mais qu'alléguëroit-il contre les auteurs Arabes, qu'il cite avec prédilection? Ceux mêmes qui parlent le plus avantageuſement de la doctrine de Zoroaſtre, diſent nettement que les Mages, plus anciens, étoient Sabaïtes.

Je diſcuterai ces témoignages dans la ſuite; maintenant l'aveu non ſuſpect de M. Hyde nous ſuffit. Quand même il réuſſiroit à faire l'apologie des ſectateurs de Zoroaſtre, quelle conſéquence en pourroit-il tirer en faveur de l'orthodoxie des Mages, plus anciens que ce réformateur? Celui-ci n'auroit-il pas pû corriger les erreurs de ſa Nation; & ne paſſe-t-il pas même pour l'avoir fait, du moins ſur quelques articles? Il falloit donc que M. Hyde abandonnât les Perſes de ſa première époque.

En vain auroit-il objecté qu'aucun de ces auteurs Grecs ou Arabes n'étoit contemporain des anciens Mages. Mais au défaut d'auteurs contemporains, les Ecrivains poſtérieurs ſont-ils incapables de nous rien apprendre? Leur témoignage n'eſt-il d'aucun poids lorſqu'ils dépoſent unanimement d'un fait très vrai-ſemblable en ſoi? Ces mêmes auteurs nous aſſurent que les autres peuples de l'Orient étoient Sabaïtes. Ils nous atteſtent l'idolâtrie des anciens Chaldéens, des Babyloniens, des Egyptiens avec leſquels ils n'avoient pas vêcu. Pourquoi M. Hyde ne s'eſt-il pas aviſé de leur donner un démenti ſur ce point, & de transformer en ſymboles innocens les idoles de ces Nations?

Mais s'il lui falloit des auteurs contemporains, il les pouvoit trouver ſans peine dans les Prophètes de l'ancien Teſtament, dont quelques-uns ont parlé des Perſes. Leur témoignage l'auroit convaincu de ſa mépriſe: car indépendamment de l'autorité

l'autorité divine, qui doit assujétir nos esprits, on sait qu'ils étoient parfaitement au fait des usages & des religions de l'Orient, & que d'ailleurs ils n'avoient aucune envie de décrier un peuple qu'ils regardoient comme le futur libérateur de la nation sainte. Cherchons donc ces lumières que M. Hyde a négligées. Je commence par Ezéchiel. Ce Prophète, captif à Babylone, étoit, à parler même humainement, très à portée de connoître la religion des Perses.

Il raconte qu'ayant été transporté en vision au dessus du temple de Jérusalem, Dieu lui fit voir toutes les abominations qui s'y commettoient. Il aperçut d'abord des gens qui adoroient Baal; d'autres qui se prosternoient devant des idoles peintes sur les murailles, & devant des images de reptiles & d'animaux: d'un autre côté il vit des femmes qui pleuroient Thamnuz. Enfin, dit-il, *je vis à l'entrée du temple du Seigneur, entre le vestibule & l'autel, vingt-cinq hommes qui tournoient le dos au temple du Seigneur, & dont le visage regardoit l'Orient; & ils adoroient le Soleil levant.* *Ch. VIII.*

On voit, par la suite de ce chapitre, que les Israëlites infidèles avoient embrassé, chacun suivant son goût, l'une des quatre religions les plus connues dans l'Orient. La première, est celle des Phéniciens & des Chaldéens: la seconde, celle des Egyptiens: la troisième, celle des Syriens. Peut-on douter que la quatrième ne soit celle des Perses? elle est si bien caractérisée, qu'il est impossible de la méconnoître. « Ces paroles d'Ezéchiel signifient, dit M. Prideaux, que ces Israëlites « avoient renoncé au culte du vrai Dieu, & avoient embrassé « le culte idolâtre des Mages. Car le Saint des Saints, dans « lequel étoit le *Shekinah*, ou symbole de la présence divine, « qui reposoit sur le Propitiatoire, étant au bout occidental du « temple de Jérusalem, tous ceux qui y entroient pour adorer « Dieu, avoient le visage tourné vers cet endroit. C'étoit-là « leur *Kebla*, ou le point vers lequel ils dirigeoient toûjours « leur culte. Mais le *Kebla* des Mages étant le Soleil levant, « ils adoroient toûjours le visage tourné vers l'Orient. Ainsi « *Hist. des Juifs, l. IV.*

» ces vingt-cinq hommes en changeant de Kébla, faiſoient voir qu'ils avoient changé de religion ».

En effet, ces vingt-cinq hommes n'adoroient ni Baal, ni Thamnuz, ni les ſtatues, ni les images. Les Perſes n'adoroient non plus aucun de ces objets. Mais ces Iſraëlites infidèles ſe proſternoient devant le Soleil levant; & de l'aveu de M. Hyde, les Perſes rendoient au Soleil levant les mêmes honneurs. C'eſt donc la religion des Perſes que le Prophète a voulu décrire. Mais ſi le culte de cette religion n'eût pas été Sabaïte, Ezéchiel n'auroit pas mis cette quatrième abomination ſur la même ligne que les trois premières. Il regardoit donc les Perſes comme adorateurs du Soleil.

Le témoignage d'Iſaïe eſt encore plus déciſif, parce qu'il nomme le peuple qu'Ezéchiel ne fait qu'indiquer. Le Prophète annonce les conquêtes de Cyrus deux ſiècles avant la naiſſance de ce Prince: il décrit ſa religion & ſes erreurs; & telles ſont les inſtructions que Dieu donne, par Iſaïe, au libérateur de ſon peuple.

Iſaïe, c. XLV. *Voici ce que le Seigneur dit à Cyrus, qui eſt ſon Chriſt.... Je ſuis le Seigneur, moi le Dieu d'Iſraël, qui vous ai appelé par votre nom. C'eſt à cauſe de Jacob qui eſt mon ſerviteur, & d'Iſraël qui eſt mon élû, que je vous ai appelé par votre nom. Je vous ai déſigné par des titres honorables, & vous ne m'avez point connu. Je ſuis le Seigneur, & il n'y en a point d'autre: il n'y a point de Dieu que moi. Je vous ai mis les armes à la main, & vous ne m'avez point connu. Je le fais afin que depuis le lever du Soleil juſqu'au couchant, on ſache qu'il n'y a point de Dieu que moi. Je ſuis le Seigneur, & il n'y en a point d'autre. C'eſt moi qui produis la lumière, & qui forme les ténèbres; qui crée la paix, & qui fais les maux: je ſuis le Seigneur qui fais toutes ces choſes.... C'eſt moi qui ai fait la terre, & qui ai créé l'homme pour l'habiter. C'eſt moi dont les mains ont étendu les Cieux, & qui ai donné mes ordres à toute la milice des aſtres.*

Peſons ces paroles: elles nous apprennent quelle devoit

être la religion de Cyrus, & quelle étoit celle des Perſes contemporains d'Iſaïe.

Cyrus ne connoiſſoit pas le vrai Dieu. Il ne ſavoit pas que le Dieu d'Iſraël fût le ſeul Dieu véritable. Il n'adoroit donc pas l'Eſtre ſouverainement parfait, créateur du Ciel & de la Terre; car tel eſt le Dieu d'Iſraël. Les peuples étrangers aux Hébreux, n'étoient pas obligés de ſavoir que Dieu prenoit ce titre, *de Dieu d'Iſraël*, parmi la Nation conſacrée à ſon culte: Job & d'autres ſaints Patriarches ne le ſavoient pas non plus. Ce n'eût donc été dans Cyrus qu'une ſimple ignorance de fait, qui ne l'eût pas rendu coupable, ſi d'ailleurs il n'eût adoré que le vrai Dieu. Il adoroit donc quelque créature qu'il prenoit pour la Divinité, car certainement il n'étoit pas Athée.

Cependant le Prophète n'impute point à Cyrus d'adorer les Idoles, ou les mânes des morts, comme il le reproche, immédiatement avant & immédiatement après, aux Babyloniens & aux autres peuples de l'Orient. Or quand on n'adore ni le vrai Dieu, ni les Héros, ni les Idoles, peut-on adorer autre choſe que le Soleil, les aſtres, la lumière & le feu?

Mais il n'eſt pas beſoin de raiſonner pour tirer cette concluſion. Le Prophète nous fait aſſez connoître, par les inſtructions que Dieu donne à Cyrus, quelles étoient les fauſſes idées que ce Conquérant ſe formoit de la Divinité. Il ignoroit qu'il y eût un Dieu créateur de la lumière: il ne ſavoit pas que ce Dieu eût produit la terre; que les Cieux fuſſent l'ouvrage de ſes mains, & qu'il commandât en maître à la milice des aſtres. Car ſi ce Prince eût connu toutes ces choſes, la peinture que Dieu fait de lui-même ne ſeroit qu'une deſcription vague, & Cyrus n'en eût pas été plus inſtruit. Par conſéquent Cyrus regardoit la lumière, les Cieux, la milice des aſtres comme des Eſtres ſouverains, & comme les ſeules Divinités qu'il devoit adorer.

Ces deux autorités, d'Ezéchiel & d'Iſaïe, ſont ſi déciſives, que M. Hyde lui-même n'auroit pû refuſer de s'y rendre, s'il y eût fait attention. C'eſt du moins le jugement que

Hiſt. des Juifs, l. IV.

M. Prideaux en porte. Mieux inſtruit que ſon compatriote dans les ſaintes Écritures, il n'héſite pas à condamner les anciens Perſes, & ne date leur orthodoxie prétendue que de la réformation de Zoroaſtre, ſous le règne de Darius fils d'Hyſtaſpe; & c'eſt ainſi qu'il adoucit le ſyſtème de M. Hyde, (dont il paroît d'ailleurs admirateur,) pour rendre ce ſyſtème plus ſoûtenable. Nous verrons dans la ſuite de ces Mémoires, s'il eſt poſſible de tenir dans ce retranchement. Mais avant que de finir, il eſt juſte d'écouter les raiſons de M. Hyde; il en réſultera de nouveaux éclairciſſemens.

Le ſavant Anglois convient, comme on l'a déjà remarqué, que les anciens Perſes adoptèrent de bonne heure le culte extérieur des élémens & des aſtres; mais il prétend que ce culte n'eſt pas une preuve certaine de Sabaïſme. Si nous ſavions, dit-il, ce qu'ils prononçoient en ſe proſternant devant le Soleil & devant le feu, nous pourrions juger de leurs intentions; car les ſentimens de l'ame ſe manifeſtent par les paroles. Mais les formules de ces anciennes prières ne nous ont pas été conſervées. Nous ſavons ſeulement que les Ghèbres, en obſervant les mêmes cérémonies, ne prétendent adorer ni le Soleil, ni le feu. D'ailleurs le proſternement n'eſt pas un ſigne certain de l'adoration proprement dite. Les Orientaux ſe proſternoient devant les Rois & les Grands: Abraham ſe proſterna devant les princes Cananéens. Ces ſalutations n'étoient que des honneurs civils, que l'on diſtinguoit ſans peine des honneurs religieux, par les ſentimens connus de ceux qui les rendoient. Ainſi les anciens Perſes pouvoient ne rendre au Soleil & au feu que des honneurs du même genre.

Pour les convaincre de Sabaïſme, ajoûte M. Hyde, il faudroit prouver que leur culte étoit abſolu, & non relatif. S'il n'avoit pour objet que l'être même du Soleil & du feu, les Perſes étoient Sabaïtes. Mais il eſt très-poſſible qu'ils regardaſſent le feu uniquement comme le ſymbole de la préſence divine; les aſtres, & ſur-tout le Soleil, comme le trône du grand Roi, comme l'image la plus parfaite de la lumière

éternelle. En ce cas, le culte étoit ſimplement relatif, parce que c'étoit Dieu ſeul que l'on adoroit, comme réſidant dans ces objets, ou repréſenté par eux; comme c'étoit Dieu ſeul que Moyſe adoroit dans le buiſſon ardent, & les Iſraëlites, dans l'arche d'alliance.

Telles ſont en abrégé les ſuppoſitions que M. Hyde allègue, comme des réalités, dans le cours de ſon livre. Il eſt clair qu'il ne peut les appuyer ſur aucun monument certain; & qu'ainſi elles ne peuvent être raiſonnablement oppoſées au témoignage poſitif d'Ezéchiel & d'Iſaïe. Je veux qu'il ſoit poſſible que les anciens Perſes n'aient point été Sabaïtes: mais il eſt du moins auſſi poſſible qu'ils l'aient été. Les preuves de fait décident à laquelle des deux poſſibilités il faut s'en tenir.

Mais voyons ſi la ſuppoſition de M. Hyde pourroit ſe défendre, même en genre de poſſibilité. J'y remarque d'abord une contradiction manifeſte, & cette contradiction ſe trouve par-tout dans l'ouvrage du docte Anglois. Il prétend que le culte des aſtres étoit tout à la fois, chez les Perſes, culte civil & culte relatif. Mais ſi ce culte étoit relatif, il étoit religieux, puiſqu'il ſe rapportoit à Dieu: & par la même raiſon, s'il n'étoit que civil, il n'étoit pas relatif. Ce ſont deux hypothèſes différentes entre leſquelles il faut opter, parce qu'elles ſe donnent mutuellement l'excluſion.

Je ſais que les mêmes hommages extérieurs peuvent quelquefois appartenir également aux deux cultes, parce que les ſignes de reſpect ſont arbitraires & d'inſtitution humaine, & que d'ailleurs on ne peut les varier à l'infini. C'eſt par la différence des objets, & l'intention connue de ceux qui leur donnent des marques de vénération, qu'il faut juger de la nature du culte. Un Payen ſe proſterne devant ſon Roi & devant la ſtatue de Jupiter: le premier de ces actes n'eſt point un culte religieux, parce qu'il eſt notoire que le Roi n'eſt point regardé comme un Dieu; mais le ſecond eſt certainement religieux, parce que le culte de la ſtatue de Jupiter n'a point de rapport à l'ordre de la ſociété, ni à la ſubordination qui doit être obſervée entre les hommes.

Le culte des aſtres & du feu ne pouvoit avoir aucun de ces rapports humains: il ne regardoit que Dieu; il étoit partie eſſentielle de la religion des Perſes. Ce n'étoit donc pas un culte civil. En un mot, les Perſes regardoient les aſtres & le feu comme des Divinités proprement dites, ou ſimplement comme des êtres repréſentatifs de Dieu. Dans l'une & dans l'autre ſuppoſition, les Perſes, en ſe proſternant devant le Soleil & devant le feu, prétendoient adorer la Divinité. C'étoit donc un culte religieux, s'il en fut jamais.

Mais ce culte religieux étoit-il relatif, ainſi que M. Hyde le prétend? c'eſt la ſeconde hypothèſe, & la ſeule qui mérite attention. Ce que ce ſavant auteur dit à ce ſujet, exprime aſſez bien les premiers pas que les hommes ont faits vers le Sabaïſme, & que les Perſes firent ſans doute comme les autres. Tâchons de développer ces premières idées de nos pères, & de ſaiſir le fil de leurs raiſonnemens.

Quoique Dieu ſoit par-tout, quoique tout ſoit en lui, il faudroit être bien élevé au-deſſus des ſens, pour voir également l'inviſible dans tous les objets de l'Univers, pour percer les voiles qui ne le décèlent qu'aux eſprits attentifs, & qui le cachent aux charnels. Bien-tôt les hommes ne virent plus dans la Nature que la Nature ſeule. Pour ſe rappeler la préſence de Dieu, ils crurent devoir choiſir des objets plus propres que les autres à réveiller en eux l'idée de l'Eſtre ſuprême, & dans leſquels on pût ſuppoſer qu'il réſidoit d'une façon particulière. C'eſt ce que les Orientaux appellent le *Shekinah*, c'eſt-à-dire le ſymbole de la préſence divine. C'étoit dans cet objet qu'ils adoroient Dieu d'une manière ſpéciale, ſur-tout dans le moment du culte public, qui ſemble exiger que quelque objet ſenſible fixe les yeux & l'attention de la multitude.

Le préjugé ſur ce point étoit tellement enraciné, que Dieu voulant conſerver le vrai culte dans le peuple Hébreu, eut égard à ſa foibleſſe, juſqu'à lui accorder un *Shekinah*. C'étoit l'arche d'alliance, où la préſence divine étoit manifeſtée par des ſignes éclatans.

Les autres nations, que Dieu ne jugea pas à propos d'honorer de ſa préſence ſpéciale, prirent pour *Shekinah* le Soleil, les aſtres, le feu. La pluſpart même ne s'en tinrent pas long-temps à ces objets communs à tout le genre humain. Chaque peuple voulut avoir ſon *Shekinah* particulier, & fixa le ſéjour de la Divinité dans des ſimulacres, & dans des figures d'hommes & d'animaux, conſacrées avec certaines cérémonies.

Je crois bien que dans les premiers commencemens, l'intention n'étoit pas tout-à-fait mauvaiſe. Mais les hommes firent en cela deux fautes, dont les conſéquences furent terribles.

La première fut de ſe fixer un *Shekinah* par leur propre choix. Dieu eſt également par-tout; & ce n'eſt pas à l'homme à lui preſcrire une demeure ſpéciale, où, pour ainſi dire, il ſoit tenu de ſe manifeſter. C'eſt à Dieu ſeul à la choiſir, s'il veut bien avoir cette condeſcendance, afin que l'homme ſe ſouvienne toûjours que Dieu ſeul eſt l'auteur de cette inſtitution.

Le ſecond tort qu'eurent les hommes, c'eſt d'avoir pris pour *Shekinah*, des objets capables par eux-mêmes d'attirer le reſpect & l'admiration. On fut la dupe d'un raiſonnement plus ſpécieux que ſolide. Si l'on veut, diſoit-on, adorer Dieu dans ſon image, il faut choiſir la plus parfaite & la plus expreſſive. Or il n'y a rien de plus propre à repréſenter la lumière éternelle, & la puiſſance de celui qui donne la vie & la fécondité, que l'aſtre brillant principe de la lumière ſenſible, que le feu qui met tout en mouvement dans la Nature.

Rien de plus raiſonnable en apparence, & dans le fond, rien de moins ſenſé. Plus ces images paroiſſent naturelles; plus elles expriment la grandeur de Dieu, ſa bonté, ſa puiſſance, & moins il étoit à propos de faire paſſer par elles les reſpects & l'adoration qu'on doit à Dieu. Il étoit trop à craindre que de pareils ſymboles ne fixaſſent entièrement l'attention des adorateurs, & ne devinſſent l'unique objet du culte.

Auſſi lorſque Dieu établit un *Shekinah* pour les Hébreux, il ne choiſit ni le Soleil, ni le feu. Ce fut ſur une arche qu'il fit éclater ſa gloire. Or quelque magnifique que fût

cette arche, ce n'étoit dans le vrai qu'un ſimple coffre, qui n'offre aucune apparence de puiſſance & d'action. La ſplendeur qui l'environnoit quelquefois, étoit une ſplendeur étrangère. Il étoit trop évident que l'arche n'étoit reſpectable que par inſtitution, pour qu'on fût tenté d'y borner ſon culte. Elle ne devint jamais une idole pour les Iſraëlites, quelque penchant qu'ils euſſent à l'idolâtrie.

On dira peut-être que Dieu s'étoit ſouvent rendu viſible, avant & après le déluge, ſous le ſymbole du feu; que dans la ſuite il manifeſta ſa préſence à Moyſe dans le buiſſon ardent, & même à tout le peuple d'Iſraël, lorſque la loi fut donnée ſur le mont Sina, au milieu des feux & des éclairs. On ſe conformoit donc, ce ſemble, à l'intention de Dieu, en prenant le feu pour *Shekinah.* De là le reſpect pour le feu perpétuel, autoriſé par toutes les religions du monde, & ſpécialement par la loi de Moyſe. On ſait qu'il étoit preſcrit de l'entretenir avec ſoin, & de le nourrir de matières pures. C'étoit un crime de l'employer à des uſages prophanes, ou de ſe ſervir du feu prophane pour brûler les victimes & les parfums.

Je ne doute point que ces exemples n'aient fait impreſſion, & qu'on ne s'en ſoit ſervi pour autoriſer le choix du feu pour *Shekinah;* mais ce choix n'en fut pas moins téméraire. Lorſque Dieu s'étoit manifeſté par le feu, il eſt indubitable que ce feu particulier étoit le vrai *Shekinah* pour le moment: c'étoit vers cette portion de matière ignée, qu'il falloit diriger l'adoration dûe au ſouverain Eſtre. Mais ce feu étant miraculeux, quelle conſéquence en pouvoit-on tirer pour les feux naturels? Dieu avoit-il quelquefois parlé du milieu du Soleil, du milieu des feux ſacrés? Parce que Dieu s'étoit quelquefois rendu préſent ſous le ſymbole du feu, les hommes étoient-ils les maîtres de fixer ſa demeure dans tel feu qu'ils jugeoient à propos *(b)!*

Quant

(b) Quelques perſonnes m'ont objecté le verſet du pſeaume XVIII, *In ſole poſuit tabernaculum ſuum.* D'où l'on pourroit conclurre que le Soleil peut être regardé comme un *Shekinah* choiſi de Dieu même; & que

Quant au feu perpétuel des Hébreux, M. Hyde n'en peut tirer aucun avantage. Il convient lui-même qu'ils ne lui rendoient point de culte. Le soin avec lequel on l'entretenoit pur & sans souillure, étoit un symbole, non de la présence de Dieu, mais de l'adoration perpétuelle, & de la pureté intérieure avec laquelle on doit s'approcher du Saint des Saints.

Si quelqu'un vouloit encore justifier ceux qui se formèrent arbitrairement des *Shekinah*, j'en appelle à l'expérience. Qu'arriva-t-il de cette première démarche? Bien-tôt les hommes adorèrent les astres & les élémens: le culte, de relatif qu'il étoit d'abord, devint absolu: on oublia la chose signifiée, & l'on s'en tint au signe. On avoit voulu honorer la lumière invisible dans la lumière visible; le principe éternel du mouvement, de la vie & de la fécondité, dans les principes créés qui sont les instrumens de la Providence; & bien-tôt on ne reconnut plus que les principes créés, ou plustôt on confondit les deux ensemble, & l'on attribua les qualités du principe immatériel qu'on ne voyoit point, à ceux qui seuls paroissoient avoir de la réalité, parce qu'ils étoient sensibles.

Pouvoit-on raisonnablement attendre autre chose? On ne s'étoit déterminé à prendre pour *Shekinah* le Soleil & le feu, que parce qu'on s'étoit formé une haute idée de l'excellence de ces créatures. Combien ce commencement de respect excessif dut-il augmenter, lorsque ces êtres devinrent l'objet immédiat du culte extérieur? Qui pouvoit retenir les Nations

que par conséquent on l'y peut adorer. Mais l'équivoque qui résulte de la version vulgate, est entièrement levée par le texte hébreu, qui porte mot à mot: *Soli posuit tabernaculum in ipsis*, c'est-à-dire *in Cœlis*. Le Ciel est donc un pavillon pour le Soleil, & non pas le Soleil un pavillon pour Dieu. Le dessein du psaume exige tellement ce sens, que les auteurs de nos versions françoises, quoique faites sur la vulgate, ont cru dans cette occasion devoir se conformer au texte original. On lit dans les Septante: ἐν τῷ ἡλίῳ ἔθετο τὸ σκήνωμα αὐτῶ; ce qui n'offre pas un sens fort clair. On verra bien-tôt que rien n'est plus contraire à l'esprit des livres Saints, & de plus favorable au Sabaïsme, que ce prétendu choix que Dieu auroit fait du Soleil, pour en faire son tabernacle ou pavillon.

dans un pas ſi gliſſant? Depuis long-temps Dieu ne leur parloit plus ni par lui-même, ni par les Prophètes: elles n'avoient ni livres ſacrés, ni code de religion: de jour en jour les anciennes traditions s'obſcurciſſoient par le mélange des fables: on perdoit l'intelligence des allégories & des figures, ſous leſquelles le génie oriental aimoit à renfermer les dogmes de la religion & l'hiſtoire du genre humain; on les prit à la lettre, & dans le ſens le plus groſſier. Les peuples n'étoient guère en état de percer ces voiles épais; & les Sages étoient pluſtôt égarés, que ramenés à la vérité par leurs raiſonnemens & leurs ſyſtèmes.

Sur quel fondement jugeroit-on que les anciens Perſes ont été plus privilégiés? Comme les autres peuples, ils placèrent leur *Shekinah* dans le Soleil & dans le feu. M. Hyde convient lui-même que le culte qu'ils rendoient à ces objets étoit exceſſif & ſuperſtitieux, & que Moyſe le défendit avec raiſon aux Iſraëlites. Ce culte portoit donc par lui-même au Sabaïſme. Or, conçoit-on qu'un peuple entier, dénué du ſecours de la révélation, ait réſiſté pendant quinze ſiècles au moins au penchant qu'ont tous les hommes à ſe former des Divinités ſenſibles, lorſque ce penchant étoit fortifié & comme juſtifié par le culte reçû dans la Nation? Ils auront embraſſé de bonne heure une manière mal entendue d'honorer Dieu; & depuis ce premier pas, ils auront été un temps infini ſans en faire un ſecond, qui n'en étoit qu'une ſuite trop naturelle! ſéduits par la contagion du mauvais exemple, ils auront adopté le rituel des peuples voiſins, & déteſté leur catéchiſme! On ne connoît pas l'homme, quand on imagine de pareilles hypothèſes.

Ne jugeons pas des anciens par nous-mêmes. Nés dans le ſein d'une religion divine, nous ſuçons, pour ainſi dire, avec le lait des idées ſaines ſur la nature de Dieu, & loin de nous ſentir enclins à l'Idolâtrie, nous avons peine à comprendre qu'on ait été capable d'un tel égarement.

Mais dans les ſiècles qui ſuivirent le déluge, le Sabaïſme étoit un mal contagieux, qui ſe gagnoit par les yeux & par

les oreilles. Le Soleil & les aſtres étoient alors des objets très-dangereux à regarder avec attention, parce que leur vûe rappeloit l'opinion générale qu'on avoit de leur excellence. C'eſt contre ce péril que Moyſe avertiſſoit les Iſraëlites de ſe précautionner. *Prenez garde*, leur dit-il, *qu'en élevant vos yeux au Ciel, & voyant le Soleil, la Lune & tous les aſtres, vous ne tombiez dans l'illuſion & dans l'erreur; & que vous ne rendiez un culte & une adoration à des êtres que Dieu a faits pour le ſervice de toutes les Nations qui ſont ſous le Ciel.* Deuter. IV, 19.

C'eſt dans le même eſprit que Job, environné d'adorateurs de l'armée céleſte, n'oſoit preſque ſe livrer au plaiſir innocent de contempler la courſe majeſtueuſe du Soleil & de la Lune. *Si regardant*, dit-il, *le Soleil dans tout ſon éclat, & la Lune lorſqu'elle avançoit avec majeſté, mon cœur alors a été ſéduit en ſecret par la beauté de ces aſtres, & ſi j'ai porté ma main à ma bouche pour la baiſer en leur honneur (c), ce ſeroit un crime capital, & j'aurois renoncé le Dieu ſuprême.* Job. XXXI, 26 & ſeq.

Les anciens Perſes rendoient bien d'autres honneurs aux aſtres; & l'on ſoûtiendroit qu'ils n'avoient pas *renoncé le Dieu ſuprême!* à la vûe de la magnificence des Cieux, les gens même inſtruits avoient beſoin de ſe roidir contre l'impreſſion de l'exemple; & l'on voudroit qu'un peuple entier, adoptant au moins les pratiques extérieures du Sabaïſme, ſe ſoit tenu conſtamment à ne les regarder que comme un culte relatif!

M. Hyde perſuadé du fait, ne ſe laſſe point d'admirer une Nation ſi ſage: il ne voit que les Hébreux qui puiſſent l'emporter ſur elle. Mais en vérité il eſt trop modeſte; ſes Perſes méritent en toutes façons la préférence. Réduits au ſeul ſecours de la raiſon, portés au Sabaïſme par l'exemple de leurs voiſins, & même par leurs propres uſages religieux, ils perſévèrent dans l'orthodoxie ſans jamais ſe démentir; & les Hébreux, nourris pour ainſi dire de miracles, inſtruits par une loi claire & préciſe, excités par les exhortations des Prophètes, prémunis

(c) On voit par ces paroles que cette pratique religieuſe, exprimée par le mot latin *adorare*, eſt de la plus haute antiquité.

en toute manière contre l'Idolâtrie; les Hébreux, dis-je, ne ceſſent d'adorer les aſtres & d'autres Divinités plus mépriſables encore, & ne peuvent être ramenés au vrai Dieu que par des châtimens rigoureux! Les Perſes ſeroient donc infiniment préférables aux Hébreux. Mais ſi cette conſéquence répugne à M. Hyde lui-même, il faut reconnoître que les Hébreux ne l'emportoient ſur les Perſes que parce que ceux-ci étoient, par principe de religion, adorateurs décidés du Soleil & des aſtres.

La différence des noms que les deux peuples donnoient au Soleil, ſuffiroit ſeule pour établir l'oppoſition de leurs idées. Chez les Perſes le Soleil étoit appelé *Mithra*, ſur-tout quand il s'agiſſoit de culte & de religion. C'eſt ainſi du moins que les Grecs rendoient le mot Perſe *mihr*, dont ils avoient peine à ſaiſir la véritable prononciation. Or *mihr*, dans l'ancienne langue de Perſe, ſignifie *amour, bonté, miſéricorde.* Je copie M. Hyde: ſon vocabulaire ne ſera pas ſuſpect.

C. IV, p. 107.

Mais donna-t-on jamais un nom ſi majeſtueux à ce que l'on regarde comme une ſimple créature, une créature inanimée? Ce nom convient tellement à l'Eſtre ſuprême que les Idolâtres auroient peut-être eu honte de l'accorder à la pluſpart de leurs Dieux. Je veux bien ſuppoſer que le Soleil n'a d'abord reçû le nom de *mihr*, que comme image de celui qui par eſſence eſt *amour, bonté, miſéricorde.* Mais il faut convenir que la métaphore eſt dure, & qu'il eſt naturel au bout de quelque temps de confondre l'image & l'original.

Ainſi regardant le Soleil comme un être puiſſant qui aime les hommes, comme un abyme de *miſéricorde* & de *bonté*, les Perſes, lorſqu'ils ſe proſternoient devant lui, ne pouvoient manquer de ſe laiſſer pénétrer des ſentimens les plus vifs de reconnoiſſance, d'amour & de reſpect: & voilà l'adoration la mieux caractériſée.

Le nom du Soleil, dans la langue Hébraïque, avoit une ſignification bien différente: on l'appeloit *Shemesh*, c'eſt-à-dire *miniſtre, ſerviteur.* Cependant M. Hyde, par une ſuite de ſes préventions, prétend que le *Shemesh* des Hébreux a le même

Hyde, ibid.

ſens que le *Mihr* des Perſes *(d)*. Mais il ſe trompe aſſurément. Si le Soleil étoit appelé *ſerviteur*, c'étoit ſerviteur du genre humain : miniſtre de Dieu ſans doute; mais créé pour ſervir les hommes. Cette ſignification eſt démontrée par les paroles de Moyſe, que j'ai rapportées ci-deſſus : *De peur que vous n'adoriez des êtres que Dieu a faits pour le ſervice de toutes les Nations qui ſont ſous le Ciel.* Le miniſtère du Soleil eſt donc un miniſtère ſervile, & non pas un miniſtère de puiſſance & d'autorité.

Le livre de la Genèſe, qui nous apprend la deſtination du Soleil & des aſtres, borne leur miniſtère *à luire ſur la terre, à ſéparer le jour d'avec la nuit.* Ces grands corps ne ſont point faits pour eux-mêmes, mais pour l'utilité de l'homme. *Gen. ch. 1.*

C'eſt en conſéquence de ces nobles idées, que dans une occaſion extraordinaire, Joſué n'héſite pas à commander au Soleil même: *Soleil arrête-toi ſur Gabaon, & toi Lune n'avance point ſur la vallée d'Aialon.* Iſaïe ordonne de même à l'ombre du cadran d'Achaz de rétrograder de dix degrés. Ces Prophètes, ſachant que le Soleil étoit fait pour ſervir l'homme dans l'ordre de Dieu, lui commandent avec empire, ſans ménagement, ſans compliment, ſans excuſe, comme un maître qui parleroit au plus vil de ſes eſclaves. Quelle eût été la ſurpriſe d'un Perſe, s'il eût vû *Mithra* obéir ponctuellement aux ordres d'un mortel ! *Joſué, X, 12. Iſ. XXXVIII, 8.*

C'eſt donc par une vûe profonde que, dans la langue ſainte, on affecta de déſigner le Soleil par un nom mépriſant, pour l'oppoſer aux noms honorables que les Nations lui prodiguoient. Le terme de *Shemesh* étoit un argument invincible, & tout à la fois un excellent préſervatif contre le Sabaïſme: car qui peut être tenté d'adorer ſon propre ſerviteur? c'eſt un raiſonnement que Moyſe inſinue d'une manière bien propre à faire impreſſion ſur les Iſraëlites.

(d) Voici les paroles de M. Hyde : *In religionis negotio Sol præcipuè appellatur* Mihr; *quâ voce primariò ſignificatur amor, miſeratio, miſericordia : quo quidem nomine inſignitus eſt Sol, quia totum orbem fovet recreatque, & quaſi amore complectitur; notione haud multùm diversâ ab ea vetuſtiſſimorum Hebræorum, quibus a miniſtrando ipſe Sol dictus eſt* Shemesh : *q. d. totius orbis miniſter ſeu famulus officioſus.*

Outre le Soleil, les anciens Perſes honoroient la Lune, les étoiles, les planètes, & ſur-tout celle de Mars, qu'ils nommoient *Behram*. Ils honoroient auſſi les élémens, & principalement le feu, qu'ils regardoient comme l'ame de l'Univers. Je n'entrerai point dans le détail de tous ces objets du culte adopté par la Nation. J'aurai des occaſions plus naturelles d'en traiter à fond dans la ſuite de ces Mémoires. Ce que j'ai dit dans celui-ci eſt plus que ſuffiſant pour prouver, contre M. Hyde, que la religion des anciens Perſes, avant le règne de Darius fils d'Hyſtaſpe, étoit le *Sabaïſme* pur, en prenant ce terme dans un ſens exact & littéral.

SUITE DU TRAITÉ HISTORIQUE DE LA RELIGION DES PERSES.

Par M. l'Abbé FOUCHER.

PREMIÈRE ÉPOQUE.

De la Religion des Perſes, depuis l'établiſſement de leur Nation, juſqu'au règne de Darius fils d'Hyſtaſpe.

SECOND MÉMOIRE.

Sur le Dualiſme des anciens Perſes.

LE Sabaïſme n'eſt pas le côté le plus défavorable de la religion des Perſes. Il pourroit même paſſer pour un effort de bon ſens, en comparaiſon de l'Idolâtrie des autres peuples. Si les Perſes s'égarèrent, du moins ils furent ſéduits par des raiſonnemens ſpécieux; & les idées défectueuſes qu'ils ſe formoient de la Divinité, conſervoient encore un reſte de nobleſſe & de grandeur.

Mais il étoit arrêté que les peuples abandonnés à eux-mêmes deshonoreroient la raiſon par quelque excès monſtrueux. Les anciens Perſes firent du *Dualiſme* un article capital de leur Théologie; & ce dogme inſenſé, deſtructif de toute religion & de toute morale, les couvrira d'un opprobre éternel.

Tout le monde ſait que Manès ne fut pas le premier auteur de l'impiété qui porte ſon nom. Il puiſa ſa doctrine dans la Théologie des Mages: il eſſaya de la concilier avec le Chriſtianiſme: il en tira d'affreuſes conſéquences: il l'étaya d'explications plus folles les unes que les autres: & de ce compoſé monſtrueux,

il bâtit un ſyſtème qui parut neuf. Mais le fond même du ſyſtème ne l'étoit pas; puiſqu'on le trouve adopté par des héré-
V. Plut. Tract. de Iſid. & Oſir. tiques & par des philoſophes plus anciens que Manès.

Il eſt certain que l'origine de cette erreur ſe perd dans l'antiquité la plus reculée: on en trouve des traces dans toutes les nations: preſque toutes les religions de l'Amérique en ſont infectées; mais elle ne fut nulle autre part que dans la Perſe un point de la religion nationale. La Perſe eſt ſon pays natal: c'eſt en Perſe qu'elle s'eſt conſervée; & c'eſt de la Perſe qu'elle s'eſt répandue dans tout l'Univers.

M. Hyde, forcé par l'évidence du fait, & par le témoignage des écrivains Arabes, convient lui-même qu'avant Manès il exiſtoit dans la Perſe une ſecte de *Dualiſtes,* qui prenant dans un ſens groſſier l'hiſtoire des combats d'Oromaze & d'Arimane, en faiſoient deux natures éternelles & irréconciliables.

Je n'examine point ſi ces *Dualiſtes* n'étoient qu'une ſecte particulière parmi les Mages, ainſi que le prétend M. Hyde.
Plut. in Iſid. & Oſirid. Diog. Laërt. in Proœmio. Mais il eſt certain que Zoroaſtre paſſoit dans l'antiquité, & ſur-tout parmi les Mages Dualiſtes, comme l'inventeur ou le principal fauteur du dogme des deux Principes. M. Hyde fait tous ſes efforts pour l'en diſculper; & je veux bien aujourd'hui ne rien conteſter ſur ce ſujet au ſavant Anglois. Mais du moins il faudra conclurre, de la dépoſition générale de toute l'antiquité, que Zoroaſtre n'avoit pas clairement combattu le Dualiſme, & que par la manière dont il s'étoit exprimé dans ſes diſcours & dans ſes écrits, il avoit donné lieu à cette imputation. Que l'on diſe, ſi l'on veut pour l'excuſer, que dans la crainte de ſoulever contre lui le corps des Mages, il n'oſa proſcrire l'erreur trop ouvertement, ni changer le langage autoriſé par la religion publique, il s'enſuivra toûjours que les Perſes antérieurs à Zoroaſtre étoient Dualiſtes, & même que l'erreur devoit être profondément enracinée dans les eſprits, puiſqu'on ne peut faire l'apologie du réformateur, qu'aux dépens de ceux qui ſur ce point avoient un ſi grand beſoin de réforme.

Une préſomption déjà ſi fondée, eſt ſoûtenue du témoignage de tous les anciens. Sans accumuler ici leurs textes, qui trouveront

trouveront mieux leur place lorſque nous en ſerons à la ſeconde époque, je me contenterai d'en citer deux, qui me paroiſſent ne ſouffrir aucune replique.

Rappelons-nous d'abord le célèbre paſſage d'Iſaïe, que j'ai rapporté tout au long dans le Mémoire précédent, pour prouver le *Sabaïſme* des anciens Perſes: il n'eſt pas moins déciſif pour les convaincre de *Dualiſme. Je ſuis le Seigneur, & il n'y en a point d'autre. C'eſt moi qui produis la lumière, & qui forme les ténèbres; qui fais la paix & qui crée les maux. Je ſuis le Seigneur qui fais toutes ces choſes.* *Iſaïe, c. XLV.*

« Puiſque ces paroles ſont adreſſées à Cyrus, dit M. Prideaux, elles doivent faire alluſion à la doctrine des Mages de Perſe, qui croyoient que la lumière & les ténèbres, c'eſt-à-dire le bien & le mal, étoient les Eſtres ſouverains, & qui ne reconnoiſſoient pas le Dieu ſuprême qui leur eſt ſupérieur. Et c'eſt de-là ſans doute que vint à Zoroaſtre la penſée de réformer ce dogme abſurde de la théologie des Mages ». *Hiſtoire des Juifs, l. IV.*

Laiſſons Zoroaſtre, dont il ne s'agit pas ici. M. Prideaux, très-zélé d'ailleurs pour le ſyſtème de M. Hyde, eſt contraint par la force des paroles du Prophète, d'abandonner les anciens Perſes, & ſe retranche dans l'orthodoxie prétendue de leur réformateur. Son raiſonnement, au reſte, eſt d'une évidence qui ſaiſit. Car l'idée de Dieu, que Dieu lui-même donne à Cyrus, n'eſt point une idée vague, qui n'auroit pas éclairé ce Prince: il s'agiſſoit de le deſabuſer des fauſſes notions qu'il avoit de la Divinité.

Cette réflexion nous a déjà fait conclurre que les Perſes ne reconnoiſſoient point d'Eſtre ſupérieur à la lumière, puiſque Cyrus avoit beſoin de ſavoir que Dieu *avoit produit la lumière; que ſes mains avoient étendu les Cieux; & qu'il donnoit ſes ordres à toute la milice des aſtres.* Ce n'eſt donc point en vain que Dieu ajoûte, qu'il *produit les ténèbres,* ainſi que *la lumière;* qu'il *crée les maux,* comme *les biens;* & qu'il inſiſte en diſant: *je ſuis le Seigneur qui fais toutes ces choſes.* Cyrus & ſa Nation croyoient donc que les ténèbres & le mal avoient une exiſtence indépendante de la puiſſance divine: ils ne regardoient pas les

biens & les maux comme distribués aux hommes par la volonté suprême du Créateur, mais comme un effet naturel du combat de deux puissances ennemies: & par la même raison, ils cherchoient l'origine du mal & du desordre dans une substance ténébreuse que Dieu n'avoit pas produite. Si ce n'est pas là le Dualisme tout pur, on ne le trouvera nulle part.

Pour confondre cette erreur en peu de mots & sans discussion, Isaïe propose à Cyrus une profession de foi sur l'unité du principe éternel de toutes choses, auteur de la lumière & des ténèbres, distributeur souverain des biens & des maux; &, pour prévenir toute équivoque, créateur même de l'esprit de ténèbres. On voit assez qu'il ne s'agit point ici du mal moral: ce seroit un blasphème de l'attribuer à Dieu. Ce mal ne peut avoir d'autre cause que la volonté libre de la créature qui se détourne de l'ordre.

Les sentimens qu'Isaïe lisoit d'avance dans l'ame de Cyrus, se trouvent singulièrement constatés par l'historien de la vie de ce Prince. Xénophon nous représente son héros, dans le cours de ses conquêtes, & par conséquent avant que Dieu l'eût éclairé, comme le fauteur & même comme le prédicateur du Dualisme.

Cyropæd. l. V & VI. On se rappellera sans peine l'aventure d'Araspe, à qui Cyrus avoit confié le soin de garder la belle Panthée. Ce Prince ne le chargea d'une commission si délicate, qu'après l'avoir averti du danger. Mais en vain Cyrus remontra: vainement prouva-t-il à son ami, par d'illustres exemples, que l'amour est capable de renverser les plus fortes têtes; Araspe n'en fut point effrayé. Il promit de résister à ses penchans, & crut même pouvoir assurer qu'il n'auroit point à combattre. Quoi, disoit-il, aime-t-on sans vouloir aimer? résolu de ne point aimer Panthée, je ne l'aimerai jamais, dussai-je passer avec elle tout le reste de ma vie.

Cette confiance présomptueuse eut le succès qu'elle méritoit. L'amour se glissa bien-tôt dans le cœur d'Araspe, & s'en rendit maître au point que le jeune homme s'oubliant, alla jusqu'aux menaces. Cyrus en prévint l'effet, dès que Panthée l'en fit avertir.

Araſpe confus vint alors déplorer ſa faute aux pieds de ſon général. « Ah Seigneur, s'écria-t-il, j'éprouve ſenſiblement que *Cyropæd. l. VI.*
« j'ai deux ames. C'eſt une Philoſophie que l'amour, ce dangereux
« ſophiſte, ne m'a que trop bien enſeignée. Si je n'avois qu'une
« ame, la même pourroit-elle à la fois être bonne & mauvaiſe;
« aimer en même temps le bien & le mal; vouloir une choſe
« & ne la vouloir pas? Il eſt donc inconteſtable qu'il y a deux
« ames en moi; que lorſque la bonne eſt la plus forte, elle fait
« le bien, & que lorſque la mauvaiſe a le deſſus, elle opère des
« actions vicieuſes. Quelle conſolation pour moi, Seigneur, de
« ſentir que votre ſecours & votre préſence donnent à ma bonne
« ame la ſupériorité qu'elle devroit toûjours avoir » *(a)!*

On eſt étonné que le coupable, au lieu d'exprimer ſa douleur par ſes larmes, ſe livre à des raiſonnemens abſtraits, pour rejeter tout l'odieux de ſa conduite ſur une mauvaiſe ame, en quelque ſorte étrangère à lui-même. L'hiſtorien, ſans doute, veut faire entendre que Cyrus vouloit perſuader à ſon ami ce point de doctrine, qu'il regardoit comme fort important. Araſpe, Mède de nation, & peut-être aſſez ſuperficiellement inſtruit dans la religion des Mages, ne goûtoit pas cette Philoſophie abſtruſe, à laquelle il oppoſoit l'orgueilleuſe idée qu'il avoit de ſa propre force. Mais convaincu de ſa foibleſſe par l'expérience qu'il venoit d'en faire, & ne connoiſſant pas le vrai principe de la contrariété de ſes amours, & de la tyrannie des paſſions, il crut en trouver le dénouement dans la religion du Prince, & l'aſſurance du pardon dans l'aveu de ſa défaite.

Quelque inſtruit que pût être Xénophon des particularités de la vie de Cyrus, ce n'eſt pas néanmoins ſur la vérité de ce trait d'hiſtoire, que je crois devoir inſiſter. On le prendra, ſi l'on veut, pour une fiction que les Mages débitoient en faveur de leur doctrine, ou que l'hiſtorien lui-même avoit inventée

(a) Δύο, ὦ Κῦρε, σαφῶς ἔχω ψυχάς· τοῦτο περιλοσοφοῦντα μετὰ τοῦ ἀδίκου σοφιστοῦ τοῦ ἔρωτος· ὃ γὰρ δὴ μάχεσθαι ἔοικε, ἅμα ἀγαθήν τε εἶναι καὶ κακήν, ἅμα καλῶν τε καὶ αἰσχρῶν ἐραστὴν εἶναι, καὶ ταυτὰ ἅμα βούλεσθαί τε καὶ οὐ βούλεσθαι πράττειν· ἀλλὰ δῆλον ὅτι δύο ἐσὴν ψυχά, καὶ ὅταν μὲν ἡ ἀγαθὴ κρατῇ, τὰ καλὰ πράττεται· ὅταν δὲ ἡ πονηρὰ, τὰ αἰσχρὰ ἐπιχειρεῖται· τοῦ δὲ ὡς σὺ συμμαχοῦντος ἐλαύνει, κρατῇ ἡ ἀγαθὴ, καὶ πάνυ πολύ.

pour expliquer leur ſyſtème d'une manière ingénieuſe. L'eſſentiel eſt que notre auteur, qui ne prête point ici des idées Grecques aux anciens Perſes, leur attribue diſertement le dogme de la double ame humaine, & développe très-clairement les raiſons ſur leſquelles ils appuyoient ce paradoxe.

Or ce paradoxe renferme tout le ſyſtème Dualiſte. Car il eſt évident que l'origine de ces eſprits rivaux animant chaque individu, ne peut être la même. Si les bonnes ames ſont l'ouvrage ou l'émanation d'Oromaze, les ames mauvaiſes par leur nature ne peuvent ſortir de la ſubſtance divine. Elles viennent donc d'Arimane, mauvais principe, qui combat contre le bon pour l'empire de l'Univers, comme chaque mauvaiſe ame combat contre la bonne pour ſe rendre maîtreſſe du corps humain.

La doctrine de la double ame ſuppoſe tellement celle du double principe, qu'elle en eſt une des conſéquences les plus rafinées. Il faut même avoir médité ſur le ſyſtème Dualiſte, pour aller juſque-là. Car on pourroit admettre un double principe éternel, pour expliquer le mélange des biens & des maux, & ne pas s'apercevoir qu'à raiſonner conſéquemment, il faut reconnoître une double ame, pour expliquer le mélange des bonnes & des mauvaiſes qualités ſpirituelles. De là vient qu'Araſpe, moins philoſophe que Cyrus, répugnoit à cette concluſion, quoiqu'il fût attaché à la religion des Mages, comme tous les Mèdes l'étoient. On pourroit donc regarder le dogme de la double ame comme un myſtère du Magiſme, qui paſſoit la portée du peuple, & que les Sages ſeuls croyoient pouvoir comprendre. Mais qu'eſt-ce que Manès a pû dire de plus fort dans la ſuite? On ſait que les Manichéens inſiſtoient principalement ſur les contrariétés que nous éprouvons en nous-mêmes; & l'on voit, par les ouvrages de Saint Auguſtin, que le fort de la controverſe entre les Manichéens & l'égliſe Catholique rouloit ſur cette queſtion: le combat intérieur qui ſe paſſe en nous, eſt-il un combat de deux natures, ou bien un combat de volontés contraires dans la même ame? En liſant les raiſonnemens que Xénophon met dans la bouche de Cyrus, on croit entendre Fauſte le Manichéen.

Il eſt étonnant que ces idées extravagantes aient pû s'introduire chez des hommes d'ailleurs raiſonnables. Comment les Perſes, dont la morale étoit ſi vantée, ne faiſoient-ils pas réflexion que le Dualiſme eſt deſtructif des bonnes mœurs? Dans ce ſyſtème la bonne ame eſt impeccable, & la mauvaiſe incapable de vertu. Il n'y a donc plus pour l'homme ni loi, ni ni devoir, ni récompenſe, ni punition, & par conſéquent point de morale. Pour qui ſeroit la loi? pour la bonne ame? elle ne peut l'enfreindre; pour la mauvaiſe? elle ne peut l'accomplir. Il ſeroit injuſte que la mauvaiſe ame fût louée & récompenſée du bien qu'elle n'a pas fait; & que la bonne fût blâmée & punie du mal auquel elle n'a point eu de part. En un mot, il n'y a point de devoir ſans liberté. Or la bonne ame n'en a point pour le mal, ni la mauvaiſe pour le bien.

En vain les Mages nous diſent, dans Xénophon, que le devoir de l'homme eſt de travailler à ce que la bonne ame ait toûjours la ſupériorité. Je demanderai toûjours ſur qui tombe le devoir, & qui ſera le coupable ſi la loi n'eſt pas accomplie? Car ce n'eſt pas à la mauvaiſe ame que la vigilance eſt commandée; & d'un autre côté ſi la bonne ame y manquoit, le mal viendroit d'une bonne ſubſtance. Il faudroit donc admettre dans l'homme une troiſième ame, ſupérieure à la bonne & à la mauvaiſe, capable de favoriſer les inclinations tantôt de l'une & tantôt de l'autre, & par conſéquent ſuſceptible de vice & de vertu. Mais ſi nous avons cette troiſième ame, les deux autres ſont inutiles, & le Dualiſme eſt renverſé.

Ce qui met le comble à l'extravagance du ſyſtème des Mages, c'eſt qu'en paroiſſant tout expliquer, il n'explique rien. En effet, ſi l'homme a deux ames, il n'eſt plus un être unique. Dans laquelle des deux ames réſideroit ce *moi* qui penſe, qui veut, qui ſent? Si j'ai deux ames, j'ai deux *moi*, & deux *moi* plus ennemis que deux hommes acharnés à ſe déchirer. Ce ne ſeroit donc plus le même *moi* en qui ſe trouvent tant de modifications différentes; qui tantôt éprouve le plaiſir, & tantôt la douleur; qui connoît quelque choſe, & en ignore davantage; qui ſe glorifie de ſes bonnes qualités,

& rougit des mauvaiſes; qui pratique la vertu, & d'autres fois ſe livre au vice. Cependant il eſt indubitable que ce *moi* eſt unique, & les Mages ne le nioient pas, parce qu'ils n'étoient pas des foux. Or c'eſt ici le plus haut point de la déraiſon: il s'agit d'expliquer comment un *moi* unique eſt ſuſceptible de modalités ſi différentes; & pour cela les Mages avoient recours au combat de deux ames d'une nature contraire, & plus diſtinguées l'une de l'autre qu'un homme ne l'eſt d'un autre homme. Rien de plus mal adroit qu'un pareil dénouement, qui ne touche pas même la queſtion. Mais lorſqu'on adopte un faux ſyſtème, on ne l'enviſage que du côté favorable; & l'on porte rarement la vûe ſur les abſurdités qu'il renferme. Il faut bien que le Dualiſme ait quelque choſe de ſéduiſant, puiſqu'il a ſéduit des Nations entières, & même tant de gens d'eſprit.

On me dira peut-être que le Dualiſme eſt un excès de métaphyſique, où l'on ne ſe porte que dans le deſeſpoir de concilier par une voie plus naturelle, l'exiſtence du mal avec la bonté & la ſainteté de Dieu; & qu'il eſt inconcevable que dans ces temps reculés, dont la ſimplicité paroît être le partage, on ſe livrât à des queſtions ſubtiles, pâture de Philoſophes oiſifs.

Mais de quel droit ſuppoſe-t-on que les premiers hommes étoient ſi ſimples? Il eſt à préſumer, au contraire, que nos pères furent de grands raiſonneurs. Avec autant d'eſprit que nous pouvons en avoir, ils avoient plus de loiſir, & n'étoient pas diſtraits par une multitude d'arts, de ſciences & d'occupations qui nous abſorbent. Plus près que nous de l'origine des choſes, la religion étoit, pour ainſi dire, leur ſcience unique, & chacun en raiſonnoit plus ou moins profondément, ſelon la portée de ſon génie. Or rien ne leur parut plus intéreſſant que de rechercher la cauſe des maux qui nous aſſiègent de toutes parts. Cette recherche en conduiſit pluſieurs au Dualiſme. Mais ne penſons pas qu'on l'ait embraſſé tout d'un coup; on ne paſſe pas dans un inſtant de l'orthodoxie à des erreurs monſtrueuſes: des vérités mal entendues ont dû cacher le précipice vers lequel on s'avançoit imperceptiblement. Suivons ces progrès inſenſibles: tranſportons-nous dans les premiers temps, où les colonies du

genre humain vivoient en paix dans les contrées qu'elles avoient choiſies pour leur demeure; & voyons ce qui pouvoit venir à l'eſprit d'un homme ſenſé, capable de rentrer en lui-même & de réfléchir.

Qui ſuis-je donc, pouvoit-il dire, moi qui ne ſuis que d'hier, & qui demain retourne en pouſſière? dois-je remercier l'auteur de mon être de m'avoir fait voir le jour? Si c'eſt un préſent que je tiens de ſa main, il y a mêlé tant d'amertumes, qu'on le prendroit pour le don d'un ennemi. Les maux m'accablent depuis le moment de ma naiſſance juſqu'à celui de ma mort. La douleur, les maladies, la faim, la ſoif, les élémens, les ſaiſons, les animaux, mes pareils même, tout ſemble conſpirer à me rendre malheureux: & lorſque je deſire le plus de vivre, lorſque je commence à jouir en paix du fruit de mes travaux, une mort cruelle vient m'enlever à mes projets, & m'arracher à ce que j'ai de plus cher au monde.

Ce n'eſt encore là que l'extérieur de moi-même. Si je rentre au dedans, je ſuis ſurpris de la compoſition bizarre de mon être. Pourquoi cette intelligence ſublime, par laquelle je penſe, je raiſonne, je veux, eſt-elle enfermée dans une ſubſtance groſſière, qui ne ſert qu'à l'appeſantir? Elle ſe flatte quelquefois d'en être la maîtreſſe, & n'en eſt que l'eſclave.

Mais cette ame elle-même me paroît une énigme encore plus inexplicable. Simple, comme elle doit l'être, comment eſt-elle un amas de contrariétés qui paroîtroient déſigner deux ames d'une nature oppoſée? Comment un même être raſſemble-t-il tant de ſageſſe & tant de folie; des connoiſſances relevées avec une ignorance ſi profonde; des ſentimens vertueux avec des paſſions ſi déraiſonnables? Je croirois cette ame un écoulement de la lumière la plus pure; & bien-tôt la vûe de mes défauts me confond, & me ravale au deſſous des plus vils animaux.

Sortant de moi-même, l'Univers que j'habite ne me préſente pas un ſpectacle moins contradictoire. Qu'il eſt grand, qu'il eſt admirable cet Univers! Tout annonce l'ouvrage d'une main toute-puiſſante, d'une intelligence ſans bornes, d'une

bonté prodigue en faveur des hommes. J'y vois tracée, en caractères brillans, l'attention d'une Providence, qui veille ſans ceſſe à la conſervation de ce grand tout. Mais pourquoi ces richeſſes immenſes nous ſont-elles enlevées par le dérangement des ſaiſons, par les orages, par les inondations, par la chaleur brûlante du Soleil? Pourquoi les élémens deſtinés à conſerver la vie, ſont-ils ſi ſouvent la ſource de la mort? Le Dieu ſuprême veille, ſans doute, pour empêcher que ces fléaux ne détruiſent entièrement ſon ouvrage. Ne ſeroit-il pas plus naturel d'en prévenir la naiſſance? eſt-ce le pouvoir, eſt-ce la volonté qui manque à Dieu?

Si je tourne ma vûe ſur la ſociété, c'eſt alors qu'un voile plus épais me cache la Providence. Dieu n'a-t-il pas mis les hommes ſur la terre pour y vivre dans une parfaite union? Cependant les enfans d'une même famille ſe haïſſent, ſe déchirent par la calomnie; chacun d'eux voudroit tout avoir, tout envahir; ils ſe font la guerre, & tendent à leur deſtruction mutuelle, avec plus d'acharnement que les bêtes qu'il nous plaît d'appeler féroces. Les ſages loix, qui devroient rendre les états floriſſans & les citoyens heureux, deviennent inutiles par la faute de ceux qui gouvernent, ou de ceux qui ſont gouvernés. Le vice reſte impuni, la vertu ſans récompenſe; les innocens, opprimés par l'injuſtice du plus fort, gémiſſent accablés de douleurs & d'opprobres, pendant que le ſuperbe uſurpateur jouit en paix du fruit de ſes crimes.

Telles ſont à peu près les réflexions que faiſoient nos pères, & que les Orientaux faiſoient peut-être plus que les autres, parce qu'ils paroiſſent avoir toûjours eu l'imagination plus forte. Dans le fond eſt-il beſoin d'être philoſophe pour être frappé de nos misères? le mélange du bien & du mal ſe fait apercevoir des moins clairvoyans. Ne ſoyons donc plus ſurpris que les Sages de l'antiquité aient fait tous leurs efforts pour découvrir la ſource d'un deſordre que l'on ne peut ſe déguiſer. Par malheur le problème eſt auſſi difficile à réſoudre qu'il eſt intéreſſant.

Ces penſées des anciens ſont exprimées d'une manière très-énergique, dans un diſcours de Maxime de Tyr, célèbre Platonicien,

Platonicien, & l'un des précepteurs de Marc-Aurèle. « De quoi s'aviſoit Alexandre, dit cet auteur, d'aller conſulter l'oracle de Jupiter-Hammon, pour ſavoir où étoient les ſources du Nil? Ne manquoit-il à la félicité de ce Prince, que de ſatisfaire une curioſité frivole? Que ne faiſoit-il à Jupiter une queſtion dont la réponſe auroit intéreſſé tout le genre humain? Il n'étoit pas néceſſaire de lui demander d'où viennent les biens: la cauſe n'en peut être inconnue; elle ſe montre à tous les mortels. C'eſt le père & le créateur de toutes choſes; c'eſt celui qui fait régner un ordre admirable dans le Ciel, qui tient les rênes du Soleil & de la Lune, & qui marque au chœur brillant des étoiles les mouvemens qu'il doit ſuivre. C'eſt celui qui a fait le partage des ſaiſons, qui gouverne les vents, qui a raſſemblé les mers & fondé la terre, qui fait couler les fleuves, & qui donne la fécondité aux plantes & aux animaux. C'eſt cette Intelligence immortelle qui ne ſouffre aucune altération; & qui dans un clin d'œil meut, éclaire, embellit toute la Nature.... Sur cela je n'ai pas beſoin d'oracle. J'en crois Homère; j'ajoûte foi à Platon; j'ai pitié d'Epicure. Mais ſi je me tourne du côté des maux, je ne puis m'empêcher de demander quelle en eſt la première origine. Viennent-ils donc d'Ethiopie avec la peſte? ou de Babylone avec Xerxès? ou de Macédoine avec Philippe? car certainement ils ne viennent pas du Ciel: l'envie eſt bannie à jamais du ſéjour de la félicité. C'eſt ici où j'ai beſoin d'oracle ». *Maxim. Tyr. orat. XXV, p. 144, edit. Heinſ.*

Remarquons ces paroles tranchantes; *certainement les maux ne viennent pas du Ciel.* Maxime de Tyr prononce ſans héſiter, parce que cette maxime étoit reçûe comme un axiome par tous les anciens Philoſophes. Platon ne craint pas de l'ériger en dogme: « Dieu, dit-il, eſt l'unique cauſe de tous les biens: pour les maux, il n'en peut être l'auteur; il faut les attribuer à tout autre qu'à lui ». *Plat. de Rep. l. II.*

Cette maxime cependant n'eſt rien moins qu'évidente. Mais comme elle préſente une apparence de piété & de vérité, & que même elle eſt vraie dans un ſens, elle n'en étoit que plus ſéduiſante, & plus propre à conduire à l'erreur. Il falloit diſtinguer

entre le mal moral, qui *certainement ne vient pas du Ciel*, & le mal physique, juste punition du crime. On pouvoit dire encore que le mal physique n'est point de la première institution, puisque le Créateur n'a pas fait les hommes pour être malheureux. Mais le mal moral supposé, n'est-ce pas Dieu qui, par justice, ordonne les maladies, la mort, & tous les maux dont le genre humain est accablé? Les religions même payennes enseignoient cette doctrine, plus raisonnables en cela que les Sages qui la rejetoient. Homère, dans son allégorie des deux tonneaux placés aux deux côtés du trône de Jupiter, où ce Dieu puise les biens & les maux qu'il verse sur la terre, me paroît plus philosophe que les Philosophes les plus célèbres.

Les anciens Perses n'y regardèrent pas de si près. Adoptant l'axiome prétendu sans aucune limitation, ils aimèrent mieux donner des bornes à la puissance de Dieu, que d'en donner à sa bonté, ou plustôt à la fausse idée qu'ils s'en étoient formée. Ignorant la véritable solution du problème, que la révélation nous a dévoilée, pouvoient-ils manquer de s'égarer dans leurs raisonnemens?

Il ne leur fut pas difficile de se fixer sur cette unique cause du mal qu'ils cherchoient. Une tradition constante leur apprenoit qu'un Génie mauvais & puissant avoit trouvé le moyen de s'insinuer dans les ouvrages de la création, & d'y répandre le trouble & le desordre. Ils savoient encore qu'après ce premier succès, l'esprit infernal ne s'étoit pas retiré des bas lieux de l'Univers; que fier de sa victoire, il veut étendre l'empire des ténèbres, & leur assujétir la lumière même; que continuellement il combat contre Dieu, & Dieu contre lui; & que cette guerre inexprimable doit durer pendant un grand nombre de siècles, jusqu'à ce que Satan soit chassé de dessus la terre, & renfermé dans les prisons de l'abyme.

Voilà, disoient les sages de la Perse, la véritable origine des desordres qui nous étonnent. *Oromaze* est auteur de tout bien; *Arimane*, auteur de tout mal. Le mélange de l'un & de l'autre subsistera nécessairement, tant que ces deux Principes seront en état de se combattre.

On ne s'en tint pas à ces idées, qui, quoique vagues & défectueuſes, ne laiſſoient pas de renfermer des vérités importantes. Quel eſt donc, dirent les ſages de la Perſe, cet irréconciliable ennemi de l'Eſtre ſuprême? ce Génie aſſez puiſſant pour lutter avec quelque ſuccès contre Dieu, pour corrompre ſes ouvrages, & s'oppoſer à l'exécution de ſes deſſeins? S'ils euſſent voulu s'en tenir à la tradition, elle leur auroit encore appris que Satan avoit été autrefois un Ange de lumière, un des plus grands ornemens du Ciel; & qu'il n'étoit déchu de ce haut rang, que parce qu'il s'étoit révolté contre Dieu: que le ſouverain Eſtre, par des vûes adorables mais incompréhenſibles de ſa providence, avoit ſouffert qu'il s'introduiſît dans le monde, qu'il ſéduiſît les premiers hommes, & que par ce moyen il y jetât les ſemences de la confuſion & du deſordre; & qu'enfin Dieu n'avoit permis tous ces maux que pour ſa gloire & pour en tirer un plus grand bien.

Mais ces idées ne quadrant pas avec les principes qui faiſoient raiſonner les anciens Perſes, ils crurent devoir corriger la tradition. Non, dirent-ils, Dieu n'a pû permettre à ſon ennemi de lui faire de pareilles inſultes. Que lui en coûtoit-il pour l'empêcher? ne pouvoit-il pas anéantir cet ingrat? ne pouvoit-il pas le tenir enfermé dans les priſons de l'abyme? pourquoi ſouffrir qu'échappé de ſes liens, il envahît le globe de la terre, qu'il obſcurcît le ſéjour de la lumière, & défigurât le chef-d'œuvre de la création? Du moins après cet attentat, le ſouverain Eſtre ne pouvoit ſe diſpenſer d'écraſer ce coupable. Néanmoins il le laiſſe en poſſeſſion de ſon injuſte conquête, & ſe contente de le combattre pied à pied, non ſans ſouffrir quelques diſgraces, juſqu'à ce qu'après des efforts multipliés, il le chaſſe enfin de ſon empire. Une pareille ſuppoſition eſt-elle tolérable? Que dirions-nous d'un Roi qui pouvant, ſans aucune peine, conſerver le bon ordre dans ſes Etats, permettroit à ſon ennemi d'y pénétrer à main armée, & d'y répandre le deſaſtre & la mort? Que dirions-nous de ce Roi, ſi pouvant réparer ſa première négligence par un prompt & entier anéantiſſement de ſon ennemi, il le laiſſoit ſubſiſter au milieu de

ſon empire, tantôt vaincu, & tantôt victorieux, pour avoir le plaiſir de le harceler & de le combattre pendant un temps infini? Ce Prince pourroit-il paſſer pour bon, pour aimer ſes ſujets, pour haïr le deſordre? Par conſéquent puiſque Dieu eſt infiniment ſaint, infiniment bon, il faut croire qu'il n'y a de mal dans le monde que malgré lui; qu'il l'empêcheroit s'il le pouvoit; & qu'il ne le détruit peu à peu, que parce qu'il ne peut le détruire par l'efficace de ſon commandement.

Tous les argumens tirés de la bonté de Dieu contre la permiſſion du mal, ſe préſentent ſans effort, & peuvent ſe varier à l'infini. Il n'eſt donc pas étonnant que les anciens Perſes, en réfléchiſſant ſur cette matière, en aient été frappés. Ils en conclurrent qu'Arimane ou Satan, auteur de tout mal, étoit un être indépendant de Dieu, qui n'avoit point reçû de lui ſon exiſtence, & ne pouvoit craindre l'anéantiſſement.

Il eſt impoſſible, ajoûtoient-ils, qu'un tel être ait jamais été bon, & ſoit devenu mauvais. Car ſa perverſité auroit ſon principe dans ſa bonté primitive; les ténèbres ſeroient nées de la lumière, ce qui répugne autant que ſi l'on faiſoit naître la lumière des ténèbres. En ſuppoſant qu'Arimane eût d'abord été bon, il ne pourroit être devenu totalement mauvais : il conſerveroit encore un reſte de bonne ſubſtance. Il faudroit donc reconnoître dans Arimane même un mélange de bien & de mal; & pour en trouver le principe, avoir recours ſans fin, à des Arimanes plus anciens. Donc Arimane eſt ſouverain dans le mal, comme Dieu l'eſt dans le bien. Donc la ſubſtance d'Arimane eſt le mal même ſans mélange de bien, comme la ſubſtance de Dieu eſt le bien même ſans mélange de mal.

Quelque plauſibles que ſoient les difficultés, il eſt inconcevable qu'on ne recule pas à la vûe d'une telle conſéquence. Eſt-ce qu'il n'eſt pas bon d'être, de vivre, de penſer, de vouloir? N'eſt-il pas encore meilleur d'avoir la puiſſance, l'intelligence, la fineſſe & les autres qualités que les Perſes, & les Manichéens après eux, attribuoient à l'eſprit de ténèbres? La ſuppoſition d'un Eſtre réel totalement mauvais, eſt donc une ſuppoſition abſurde, & contradictoire dans les termes mêmes. Mais l'horreur

que les Perſes avoient pour Arimane étoit telle, qu'ils s'imaginoient ne pouvoir outrer dans le portrait qu'ils s'en traçoient. Qui croiroit qu'on peut trop haïr le Diable? C'eſt pourtant par une ſuite de cette haine exceſſive, que les Mages ne vouloient reconnoître dans Arimane aucune trace de bonne nature.

L'abus des métaphores fut pour les anciens une autre ſource d'illuſion. L'imagination des Orientaux ne leur permettoit pas d'en employer de foibles pour les ſujets dont ils étoient affectés. Les termes de lumière & de ténèbres furent conſacrés de tout temps à ſignifier le bien & le mal, Dieu & le Démon. Auſſi ces termes ſont-ils ſans danger pour ceux qui les prennent comme on doit les prendre, c'eſt-à-dire pour des comparaiſons. Mais tout eſt perdu dès que les métaphores deviennent principes de raiſonnement. J'ai montré, dans le Mémoire précédent, combien l'expreſſion, mal entendue, de lumière avoit fait de ravages dans l'eſprit de tous les peuples, & des Perſes en particulier. Prenant la figure pour la choſe figurée, ils crurent que la Divinité n'étoit autre choſe que la lumière & le feu. Il étoit conſéquent de confondre le Démon avec les ténèbres ſenſibles. Et comme le Démon eſt un être très-réel, les ténèbres ne furent plus pour les Perſes une ſimple privation de la lumière, mais une ſubſtance en qui la noirceur eſt un attribut poſitif.

Les autres peuples, dont l'imagination étoit plus riante, donnoient, il eſt vrai, quelque choſe de ſubſtantiel aux ténèbres de la nuit. C'étoit une gaze obſcure & déliée qui tapiſſoit le firmament, & dont le tiſſu, percé de toutes parts, laiſſoit paſſer la lumière de la Lune & des étoiles. Une Déeſſe majeſtueuſe, quoique ſombre, en conduiſoit la marche en ſilence, montée ſur un char orné de tout l'appareil du deuil.

Mais chez les Orientaux, la nuit n'avoit rien que de ſiniſtre. Mithra, ou le Soleil, fatigué d'avoir lutté tout le jour contre Arimane, étoit obligé de penſer au repos, laiſſant aux aſtres le ſoin d'entretenir le combat, juſqu'à ce qu'ayant repris ſes forces, il vînt de nouveau triompher des ténèbres, & les chaſſer de l'atmoſphère, dont elles s'étoient emparées pendant ſon abſence.

Ces idées bizarres ſubſiſtent encore aujourd'hui en diverſes contrées des Indes orientales. La ſucceſſion du jour & de la nuit n'effraie pas à l'excès, parce qu'on y eſt familiariſé par l'habitude. Mais une éclipſe répand la terreur: on s'imagine que le dragon infernal s'élance du fond de l'air groſſier, pour attaquer la lumière juſque dans ſa ſource. Quel danger la Nature ne court-elle pas alors? & comment être tranquille ſpectateur d'un combat dont l'iſſue doit avoir tant d'influence ſur la vie & le bonheur des hommes? Les pauvres Indiens donnent tous les ſignes de la plus profonde douleur. Les uns ſe plongent dans l'eau: les autres pouſſent des cris lamentables: d'autres enfin font retentir l'air du ſon des inſtrumens aigus, pour étonner le monſtre noir, & pour encourager l'aſtre à ſe dégager au plus tôt des aîles & des griffes du dragon. Le retour de la lumière fait renaître la joie dans les eſprits; & la victoire du Dieu eſt célébrée par les démonſtrations de la plus vive allégreſſe.

Ces folies, qui font pitié, ſont néanmoins la ſuite d'une première erreur, dont le faux ne ſaiſit pas d'abord. Il parut plauſible de diviniſer la lumière, & par conſéquent de regarder Satan, l'ennemi de Dieu, comme l'oppoſé de la lumière ſenſible. Or rien n'eſt plus contraire à la lumière que les ténèbres. Donc les ténèbres ſont la ſubſtance même de Satan: donc elles ſont le principe de tout mal, comme la lumière eſt le principe de tout bien.

On voit par-là le rapport intime qu'ont entre elles les deux erreurs fondamentales de la théologie des Perſes. Le *Dualiſme* eſt une conſéquence ſi naturelle de l'eſpèce de Sabaïſme qu'ils avoient embraſſé, qu'il faut les juſtifier ou les condamner ſur ces deux points. Auſſi le prophète Iſaïe ne ſépare point ces deux dogmes pervers dans l'inſtruction que Dieu donne à Cyrus: *Je ſuis le Seigneur, & il n'y en a point d'autre. C'eſt moi qui produis la lumière & qui forme les ténèbres; qui fais la paix, & qui crée les maux.* C'eſt qu'en effet les deux erreurs des Mages ſont deux branches d'un ſeul & même ſyſtème, entées ſur le même principe.

Ce principe nous eſt manifeſté dans les paroles du Prophète.

Les anciens n'avoient point d'idée de la création proprement dite; & ce fut pour les Perſes une troiſième ſource d'illuſion plus féconde, quoique peut-être moins ſenſible.

L'Univers n'eſt pas éternel; la raiſon le démontre, & la tradition encore fraîche ne permettoit pas aux anciens Perſes de douter que ce bel ouvrage ne fût même d'une fabrique aſſez récente. Ils reconnoiſſoient que le Dieu ſuprême en étoit l'auteur. Mais à quels principes les matériaux dont le monde eſt compoſé doivent-ils leur exiſtence? D'où ſortent en particulier la lumière & le feu, qui mettent toute la nature en mouvement? D'où viennent les Génies & les eſprits prépoſés au gouvernement du monde? Ces êtres ont-ils commencé? ne ſont-ils que le ſimple effet de la volonté libre d'un Créateur qui les ait tirés du néant? Les Perſes ne croyoient point cette vérité, puiſqu'ils avoient beſoin de ſavoir que c'eſt Dieu *qui produit la lumière.* Ils regardoient donc la lumière & les eſprits comme des émanations ſubſtantielles de la Divinité, & par conſéquent comme des portions détachées de la ſubſtance de Dieu.

Or la ſubſtance de Dieu eſt inaltérable dans ſon tout & dans ſes parties. Donc un mauvais eſprit ne peut avoir été bon & s'être enſuite perverti: donc Arimane ne peut avoir aucun degré de bonté: donc puiſque nous ſentons en nous des penchans contraires les uns aux autres, de bonnes & de mauvaiſes inclinations, des vertus & des vices, ces qualités ne peuvent réſider dans un même eſprit: donc chaque homme a deux ames, dont l'une eſt une ſubſtance de lumière, & l'autre une ſubſtance de ténèbres. Conſéquences étranges, mais aſſez bien tirées dès qu'on n'admet pas la création.

On pourroit demander auquel des deux principes les anciens Mages attribuoient la production de la matière. La regardoient-ils comme une ſubſtance bonne, ou comme une ſubſtance mauvaiſe, ou comme une ſubſtance neutre? Queſtion intéreſſante, mais difficile à réſoudre par rapport aux Perſes qui vivoient avant Zoroaſtre, c'eſt-à-dire avant le règne de Darius fils d'Hyſtaſpe. Il eſt certain que ce réformateur, & ſes diſciples, ajoûtèrent beaucoup du leur, ſoit pour corriger le ſyſtême

national, soit pour lui donner une forme plus philosophique. Les étrangers le goûtèrent jusqu'à un certain point, & l'adoptèrent en l'adoucissant, les uns plus, les autres moins. Enfin Manès poussa le Dualisme jusqu'au dernier degré de l'extravagance & de l'impiété. Il seroit curieux de suivre toutes ces nuances : mais de telles discussions seront mieux placées dans les Mémoires où nous examinerons le Dualisme de Zoroastre & de ses sectateurs. Il me suffit d'avoir prouvé, contre M. Hyde, que les Perses antérieurs à Darius fils d'Hystaspe, n'étoient pas exempts de tout levain de Manichéisme.

Mais cette doctrine pernicieuse étoit-elle uniquement renfermée chez les Perses? s'étendoit-elle au loin avant que Zoroastre lui donnât un nouveau lustre? C'est sur quoi je ne puis me dispenser de faire quelques observations générales, qui termineront ce Mémoire.

1.° Quand on parle de la Perse, il ne faut pas se restreindre à la province de ce nom, qui n'étoit qu'un petit canton de l'Asie: il faut y joindre la Médie, la Bactriane, & les autres contrées qui dans la suite formèrent ce qu'on appela l'empire des Perses ; car il est constant que la même religion régnoit dans toutes ces provinces. Or dès que le Dualisme dominoit dans un pays si vaste, il n'est pas douteux qu'il ne s'étendît dans les Indes & dans plusieurs autres régions. Il paroît néanmoins qu'il ne fut nulle autre part qu'en Perse un point de religion nationale, puisqu'il ne s'est conservé que dans ce Royaume. On en trouve, il est vrai, quelques traces dans les autres religions; mais s'il y fut établi d'abord, on s'en dégoûta bien-tôt, ou bien l'on n'en tira pas les conséquences naturelles.

Quoi qu'il en soit, on ne peut douter que cette erreur ne soit très-ancienne, & qu'elle n'ait eu un grand nombre de sectateurs, sur-tout en Orient, où l'histoire de nos premiers pères s'étoit mieux conservée qu'ailleurs. Dans le loisir dont jouissoient les hommes de ces siècles reculés, ils s'entretenoient volontiers du bonheur que l'on possédoit dans le Paradis terrestre: ils déploroient la foiblesse des pères du genre humain, & ne parloient qu'avec indignation des ruses de Satan, qui les

avoit

avoit fait tomber. On peut bien juger que chacun ſur cela raiſonnoit à ſa manière, on agitoit des queſtions délicates ſur la Providence, ſur la permiſſion du mal; & l'on ne doit pas être étonné que les raiſonnemens qui ſéduiſirent les Mages, aient ſéduit des Prêtres & des Philoſophes dans d'autres Nations. A force de ſe former des idées exceſſives de la puiſſance & de la malice du Démon, on en vint juſqu'à regarder Dieu & Satan à peu près comme deux puiſſances parallèles, & bien appariées pour le combat.

Il étoit alors dangereux de s'occuper trop de la puiſſance du *Prince des ténèbres;* & c'eſt peut-être pour cette raiſon que Moyſe, en racontant l'hiſtoire de la tentation, évite avec ſoin de le nommer, & s'arrête uniquement à l'inſtrument viſible que l'eſprit infernal employa pour ſéduire la femme. Ce n'eſt pas que les Hébreux ignoraſſent l'exiſtence de Satan. Le contraire eſt prouvé par le livre de Job, par les livres des Rois, & par d'autres endroits de l'ancien Teſtament. Mais le Légiſlateur, par une ſage économie, crut devoir détourner l'attention de ſon peuple d'un objet qui, vû la diſpoſition trop commune dans les Nations voiſines, pouvoit être un ſujet de ſcandale; & ne pas mettre trop ſenſiblement ſous les yeux des Iſraëlites l'eſpèce de victoire qu'un Ange révolté paroiſſoit avoir remportée ſur Dieu même dans une occaſion importante. C'eſt une remarque qu'ont faite avant moi pluſieurs habiles interprètes de l'Ecriture.

2.° Si le Dualiſme ne devint pas un dogme général dans l'Orient, deux cauſes en arrêtèrent le progrès.

La première fut l'ancienne tradition, mieux conſervée dans certaines contrées que dans d'autres. Elle portoit que Satan avoit d'abord été un des principaux Anges du firmament; qu'enflé de ſa propre grandeur, il s'étoit voulu rendre indépendant, & que Dieu l'avoit chaſſé du Ciel, avec les Anges complices de ſa révolte.

Cette tradition excluoit abſolument le Dualiſme imaginé par les Mages. Car ſi le Démon de bon qu'il étoit, put devenir mauvais, il eſt inutile de recourir à des ſubſtances eſſentiellement mauvaiſes, pour expliquer l'origine du mal.

On abuſa néanmoins de cette vérité hiſtorique; car de quoi n'a-t-on pas abuſé? Pluſieurs Nations adorèrent Dieu & le Démon: Dieu, pour en obtenir des faveurs; & le Démon, pour l'engager à ne pas faire de mal *(b)*. D'autres peuples allèrent juſqu'à n'adorer que le Démon connu comme tel. C'eſt ce que les voyageurs imputent aux habitans du Curdiſtan. Il eſt inutile d'adorer Dieu, diſent ces peuples; Dieu, la bonté par eſſence, eſt incapable de faire de mal à perſonne: au lieu que le Démon, être mal-faiſant, ne peut être trop adouci par les honneurs & les reſpects. Ils fortifient cette raiſon par un rafinement ſingulier de politique. Satan, diſent-ils, eſt un miniſtre diſgracié. Que ſavons-nous s'il ne conſerve pas encore quelques intelligences à la cour de ſon Prince, & s'il ne trouvera pas moyen de rentrer un jour en faveur? C'eſt alors qu'il nous ſauroit bon gré de ne l'avoir pas négligé dans le temps de ſon infortune; & qu'il feroit reſſentir les effets de ſa vengeance à ceux qui mal-à-propos auroient voulu faire leur cour aux dépens du proſcrit.

Voyag. de Michel le Fèvre, cités par M. Hyde, in Append. p. 549.

Le Polythéiſme, qui prit faveur d'aſſez bonne heure, fut un ſecond obſtacle au progrès du Dualiſme, qui ne fut jamais du goût des eſprits légers. Le Dualiſme demande des méditatifs à outrance. Lorſqu'on ſe livra au culte des Héros, après avoir perdu de vûe le principe inviſible de toutes choſes, on ne

(b) M. Volfius, dans ſon livre intitulé *Manichæiſmus ante Manichæos, ſect. 2*, prouve fort au long que le culte du Démon, connu comme tel, a eu lieu dans toutes les religions Payennes; d'où il conclut que tous les peuples ont été infectés de l'erreur Manichéenne. Mais, avec ſa permiſſion, ce ne pouvoit être qu'un Dualiſme mitigé, tel que je l'expoſe ici. Car on ne peut adorer le Démon, qu'en lui ſuppoſant une bonté phyſique, & même quelque bonté morale. On le croyoit donc ſenſible aux hommages des mortels, flatté par les ſacrifices, ſuſceptible de quelques mouvemens de pitié. Un vrai Dualiſte n'eſt pas tenté de rendre aucune ſorte d'honneur au mauvais Principe, parce qu'il ne reconnoît en lui ni bonté morale, ni bonté phyſique. Tels étoient les Mages de Perſe, ſelon le témoignage des anciens. Dualiſtes rigides, Dualiſtes par ſyſtème, ils ne croyoient pouvoir expliquer le mélange du bien & du mal, que par le moyen de deux cauſes indépendantes, dont l'une fût toute bonne ſans mélange de mal, & l'autre toute mauvaiſe ſans mélange de bien. La pluſpart des autres peuples ne purent ou n'oſèrent pouſſer le Dualiſme juſqu'à cet excès de préciſion.

s'occupa plus que des aventures merveilleuſes de ces Divinités modernes : on ſe nourrit de fables agréables; une théologie gaye, favorable aux paſſions, remplaça les triſtes abſtractions de quelques philoſophes de l'Orient.

3.° C'eſt par la même raiſon que l'on découvre peu de traces du Dualiſme dans la pluſpart des religions Occidentales. Je ſais que Plutarque prétend trouver les deux principes dans l'hiſtoire d'Oſiris & de Typhon. Oſiris, en effet, répond aſſez bien à Oromaze, & Typhon à Arimane. Mais ſi ces allégories avoient d'abord eu cette deſtination, on en avoit bien-tôt perdu l'intelligence. Les figures priſes à la lettre, étoient devenues des faits hiſtoriques pour les Egyptiens. *Plut. in Iſid. & Oſirid.*

On cite encore le *Véjovis*, ou le Pluton des Grecs. Mais ce Dieu, quoique morne, quoiqu'inflexible, étoit juſte, & préſidoit autant ſur les champs Elyſées que ſur le Tartare. Ce n'eſt point là l'Arimane des Perſes.

On le trouveroit encore moins dans les Divinités de l'Olympe. Quoique les Idolâtres leur attribuaſſent les vices des hommes, ils leur en attribuoient encore plus les vertus. Ces Dieux faiſoient du bien par bonté, & du mal par juſtice.

Le paganiſme, à la vérité, reconnoiſſoit certains petits Dieux enclins à mal faire. Mais ces lutins n'avoient qu'un pouvoir local; & tels que des enfans mal élevés, ils ne nuiſoient que par caprice.

Les Euménides ou Furies, qui reſſemblent un peu plus à nos Démons, bornées à la fonction de bourreaux immortels, pour la punition des crimes, n'étoient nullement regardées comme principes dans la conſtitution de l'Univers, & rarement comme des eſprits ſéducteurs.

La Fortune, Déeſſe aveugle & ſans bonté morale, répandoit également les biens & les maux.

La Diſcorde, & les autres Divinités abſolument mal-faiſantes, peuvent prouver que les Grecs avoient un reſte de préjugé ſur l'exiſtence éternelle d'un mauvais Principe. Mais il eſt remarquable qu'on ne leur donnoit pas une influence

fort étendue; & que d'ailleurs elles étoient toûjours aux ordres de Jupiter & du Deſtin.

Il eſt fort ſingulier que les nations Occidentales n'aient conſervé que des idées confuſes du Démon & de ſa puiſſance, pendant que les Orientaux s'en occupoient ſi fortement. Les peuples de l'Amérique ne leur cèdent en rien ſur cet article; & le temps n'a pas affoibli cette impreſſion. Ce trait de reſſemblance, joint à d'autres conjectures, prouveroit que cette partie du monde a reçu ſes habitans pluſtôt de l'Orient que de l'Occident.

REFLEXIONS

Sur quelques chapitres du XXXV.e Livre de Pline.

Par M. le Comte DE CAYLUS.

PREMIÈRE PARTIE.

PLINE eſt peut-être l'auteur de l'antiquité auquel nous avons le plus d'obligations; ſes recherches, les détails qu'il nous a conſervés, les peines qu'il s'eſt données pour raſſembler des éclairciſſemens dans tout le monde connu de ſon temps, enfin l'univerſalité de ſes objets, ſont autant d'articles qui méritent notre reconnoiſſance. Je ne déciderai point s'il eſt également lumineux dans toutes les parties qu'il a traitées; la choſe ſeroit difficile. Car indépendamment de la pente naturelle qui nous fait préférer tel objet d'étude à tel autre, un ſeul ſuffit pour occuper toute la vie, ſans qu'on puiſſe encore s'aſſurer de l'avoir bien connu. Lû le 17 Nov. 1752.

On peut regarder Pline comme étant plus Phyſicien que connoiſſeur profond dans la partie des arts. Il a pû les aimer; mais il les a vûs, pour ainſi dire, en qualité de citoyen de l'Univers, & les a préſentés d'un côté avantageux pour les pays qui les ont accueillis. Les détails & les éloges, qui regardent le fond & la pratique de ces mêmes arts, ne ſont, à mon avis, dans ſon ouvrage, que des extraits empruntés des auteurs Grecs qui l'avoient précédé. Cette conjecture me paroît démontrée dans la ſuite de ce Mémoire. D'ailleurs le plan de ſon ouvrage, me confirme dans cette opinion. Il ne parle des ſtatues de bronze qu'à l'occaſion du cuivre, de la peinture qu'à la ſuite des matières qui compoſent les couleurs; c'eſt à propos de la terre travaillée, ou de la poterie, qu'il traite de la plaſtique: enfin il ne s'étend ſur les grands ſculpteurs de la Grèce, qu'après avoir examiné les différentes eſpèces de marbre. Tous ceux qui l'auront lû avec attention, conviendront qu'aucun de ces

différens arts n'eſt l'objet particulier de ſon examen, & qu'il ne décrit l'uſage que les hommes ont fait de ces différentes matières, que comme l'emploi de ces mêmes matières, & l'uſage auquel elles ont été deſtinées. Cette façon de penſer peut être examinée dans le détail de chaque partie; elle autoriſe les réflexions contraires, & permet de ne pas recevoir aveuglément tout ce qu'il rapporte; d'autant qu'il n'a donné ces mêmes détails dans l'objet immenſe qu'il a entrepris, que comme des fleurs capables d'enrichir une matière sèche, & plus capables encore de délaſſer ſon imagination. Voilà, je crois, les véritables motifs qui nous ont procuré les plus juſtes & les plus belles indications de l'accord, de l'harmonie, de la légèreté du pinceau, de l'air, & de tant d'autres parties que l'on admiroit dans les tableaux des Anciens. Plus on ſera perſuadé, en les méditant, que ces définitions n'ont pû être faites que par des artiſtes ſavans, plus on regrettera la perte des belles & ſolides inſtructions que les peintres Grecs avoient écrites pour la poſtérité. Ce malheur, tout grand qu'il eſt, nous laiſſe cependant quelque conſolation. Raſſemblons tout ce qui nous eſt demeuré; joignons ce que Pline a ſemé dans ſon recueil en faveur des grandes parties de la peinture, aux grands morceaux de ſculpture Grecque, qui élèvent l'eſprit & paroiſſent au deſſus de l'art, & nous aurons les beaux arts de la Grèce. La peinture nous ſera démontrée, d'un côté, avec toutes ſes richeſſes & tous ſes charmes, tandis que les beaux ouvrages de ſculpture nous prouveront de l'autre, toutes les parties ſur leſquelles Pline ne s'eſt point étendu. Tels ſont le deſſein, l'effet des muſcles, le ſentiment de la peau, la préciſion du trait, la beauté des caractères, la juſteſſe de l'action, le balancement des parties, la ſimplicité, & par conſéquent la grandeur des compoſitions, en un mot le ſublime de cet art. Voilà de quoi nous conſoler de nos pertes, ſi nous ſavons en profiter.

J'avoue que je vois avec étonnement que Pline n'ait pas donné la préférence à ces dernières parties. S'il en avoit été affecté, combien ſon éloquence & ſon eſprit auroient-ils profité de leurs avantages pour nous charmer, comme il a fait ſi ſouvent,

par des traits de feu & des images que l'on ne trouve dans aucun auteur, ni ſi fréquemment, ni d'une ſi grande beauté!

Les notions que j'ai pû acquerir ſur la Peinture, me mettent en état de vous préſenter quelques réflexions ſur les faits & les définitions que Pline nous a conſervés dans les premiers chapitres de ſon XXXV.e livre. Je ſuis bien éloigné de prétendre vous les donner ſans appel; je ne vais parler ici que comme un artiſte, qui vous ſoûmet les idées que la connoiſſance de l'art ont fait naître en lui. Si vous approuvez mes vûes & mon travail, je pourrai les étendre dans la ſuite ſur toutes les parties des arts que cet auteur a travaillées dans ſon Hiſtoire Naturelle. Cette façon de le conſidérer peut avoir ſon utilité pour ceux qui rechercheront, dans ce qu'il nous a laiſſé, la connoiſſance de ces mêmes arts chez les Anciens, & peut-être pour ceux qui, charmés avec raiſon de cet auteur, croient qu'il ne peut ſe tromper, & regardent ce qu'il dit comme autant de préceptes. C'eſt un effet de la prévention, ou du peu de connoiſſance de la matière; car en l'étudiant avec attention, on trouve quelquefois des paſſages qui ſe contrediſent, & d'autres qu'il ne faut ni prendre, ni traduire à la lettre. Enfin la vérité, l'objet de toutes nos recherches, paroîtra dans un plus grand jour, ſi je puis mériter vos objections, & profiter de vos lumières.

Ce Mémoire eſt diviſé en trois parties. La première contiendra les détails de la Peinture, qui ne me paroiſſent pas avoir été bien entendus par les commentateurs: la ſeconde, les différens genres de Peinture exercés & pratiqués par les Anciens; & la troiſième préſentera la manière de leurs Peintres, autant que j'ai pû la retrouver dans l'ouvrage de Pline. Je la comparerai quelquefois avec celle des plus grands maîtres modernes, pour la rendre plus ſenſible.

Au reſte, ſi je parois un peu plus critique dans ce Mémoire que dans celui que j'ai lû en 1747, je vous prie de penſer que l'on commence toûjours par être ébloui, & qu'un plus grand examen laiſſe enfin diſcerner des erreurs que la réputation d'un grand homme & la diſpoſition à l'admirer, ne voilent que trop ordinairement.

On peut avancer que Pline a mis peu d'ordre dans ce qu'il a écrit sur la Peinture & sur les artistes. Ce défaut est assez commun dans de certains temps de l'antiquité. *Non constat sibi in hac parte Græcorum diligentia, multas post Olympiadas celebrando pictores, quàm statuarios ac toreutas.*

Chap. VIII.

Chap. IX.

Notre auteur relève lui-même quelques fautes de date que les Grecs avoient faites. Autorisé par de si grands exemples, je me contenterai de dire, sur cette chronologie, ce qui me paroîtra nécessaire, & le peu d'observations dont je me suis trouvé à portée de faire la recherche.

Tout ce que Pline rapporte de l'invention de la Peinture, & de ses progrès, n'est revêtu d'aucune autorité, & peut être mis au rang des conjectures. Cependant ces choses valent en général le prix qu'il leur donne. Il faut même convenir que l'on est obligé, soit à Pline, soit à des auteurs plus anciens, d'avoir bien voulu prendre sur eux de décider sur l'origine de cet art. La postérité part de-là, & ses idées sont en quelque façon fixées; mais elle se reserve la liberté de douter & d'appeler, au moins de quelques parties.

Pline a suivi sans doute l'opinion des Grecs, qui ont toûjours cherché à s'attribuer ce qu'ils devoient aux autres Nations. Il veut que cet art ait été inventé par les Grecs. Je n'aurai pas recours à des autorités bien éloignées pour le contredire, ou du moins pour jeter des doutes sur son sentiment; car il parle lui-même de six mille ans de peinture, dont les Egyptiens se vantoient précédemment à la Grèce; & quoiqu'il dise que c'est une erreur de leur part, il n'apporte aucune espèce de preuve pour la détruire: la chose eût été difficile. L'antiquité des Egyptiens & l'ancienneté de leurs connoissances remontent à des temps bien reculés; & quand même on conviendroit que leur calcul seroit trop fort en cette occasion, il faudroit toûjours avouer qu'ils ont connu la Peinture avant tous les peuples de l'Europe. Mais Pline me paroît avoir toutes les préventions que les Romains éprouvoient pour les Grecs, & pour tout ce qui venoit de leur pays. La Grèce vaincue par les armes, s'en étoit bien vengée par la séduction de l'esprit.

Une

BIBLIOTECA UNIVERSITARIA SEVILLA

Une preuve de la prévention de notre auteur, c'eſt qu'il dit, dans le même chapitre, que Cléophante, ſelon Cornélius Népos, ſuivit en Italie Démarate père de Tarquin l'ancien, qui fuyoit de Corinthe pour éviter la perſécution du tyran Cypſelus; & il fait entendre que la Peinture avoit paſſé de Grèce en Etrurie, en attribuant à ce Cléophante les peintures d'Ardée & de Lanuvium. Je veux bien convenir que cet artiſte a été l'auteur de ces morceaux en particulier; cependant on ſait en général les avantages que les Etruſques ont retirés de leur communication avec les Egyptiens. On va voir, par la ſuite du même paſſage, qu'il y avoit avant Cléophante, en Italie, d'autres peintures, faites par des artiſtes qui ne pouvoient être qu'Etruſques; cependant Pline, dans cette occaſion, ne parle pas plus de cette Nation & de ſes lumières que les Grecs. Je vais rapporter le paſſage dans lequel il eſt parlé de ces anciennes peintures, que l'on voyoit encore du temps de Pline en quelques endroits de l'Italie. *Jam enim abſoluta erat Pictura etiam in Italia; extant certè hodieque antiquiores Urbe picturæ Ardeæ in ædibus ſacris, quibus equidem nullas æque demiror, tam longo ævo durantes in orbitate tecti, veluti recentes.* *Chap. III.* *Ibid.*

Cette première idée m'intéreſſe; elle me repréſente l'Italie déjà pleine de ruines & d'anciennes beautés de l'art, & me rappelle en même temps la répétition des tableaux de l'Univers.

Similiter Lanuvii, ubi Atalanta & Helena, cominus pictæ ſunt nudæ ab eodem artifice, utraque excellentiſſimâ formâ, ſed altera ut virgo; ne ruinis quidem templi concuſſæ. *Ibid.*

Pline a raiſon d'admirer la conſervation de ces morceaux, puiſqu'il y avoit au moins huit ſiècles qu'ils étoient exécutés. Malgré ce que j'ai dit des connoiſſances que les Etruſques avoient tirées des Egyptiens, je n'oſe leur attribuer ces ouvrages, & ſur la ſimple deſcription de notre auteur, on pourroit croire qu'ils étoient Grecs, d'autant qu'ils firent ſur l'empereur Caligula une impreſſion que des peintures Etruſques étoient, ce me ſemble, peu capables d'inſpirer. *Caius princeps eas tollere conatus eſt, libidine accenſus, ſi tectorii natura permiſiſſet.* *Ibid.*

Ces figures nues, telles que les Grecs étoient dans l'habitude

de les faire, les grands effets qu'elles ont produits, ou qu'elles ont mérité qu'on leur ſuppoſât, ces caractères qui les diſtinguoient, *altera ut virgo*, ſans doute la modeſtie, la pudeur, l'ingénuité, &c. toutes ces choſes indiquent déjà des connoiſſances avancées, & décideroient en faveur de Pline, s'il étoit d'accord avec lui-même. Après avoir dit, *durant & Cære antiquiores & ipſæ*, il ajoûte, *fatebiturque, quiſquis eas diligenter æſtimaverit, nullam artium celerius conſummatam, cum Iliacis temporibus non fuiſſe eam appareat.* C'eſt ce que je ne penſe pas qu'on puiſſe croire. Pline a peut-être ſenti quelque difficulté ſur l'origine de la Peinture; ainſi, pour l'éviter, il ſe rejette ſur les progrès rapides qu'elle a pû faire, & j'avoue qu'en cela je ne ſuis pas de ſon ſentiment. Ce n'eſt pas tout, il avance qu'il ne paroît pas qu'elle fût connue du temps de la guerre de Troie. Voyons ce qu'on peut oppoſer à cette opinion. Homère eſt le ſeul qui nous inſtruiſe de ce fameux ſiège; & dans le temps que ce grand Poëte écrivoit, je vois au moins la toile brodée par Hélène avec un deſſein & des couleurs variées. La broderie eſt, ſans contredit, une ſuite de la Peinture, & de cet art bien entendu. D'ailleurs quelle connoiſſance Homère n'avoit-il pas des arts? Il a décrit le bouclier d'Achille; & ce chef-d'œuvre de l'eſprit & de l'art nous préſente différentes couleurs dans les métaux dont il étoit principalement orné. Comment, dans ce même temps, ou quelque temps après, le deſſein & la peinture pouvoient-ils être ignorés au point où Pline nous repréſente l'un & l'autre? Pourra-t-on jamais ſe perſuader que des actions, des payſages, enfin des compoſitions de tous les genres, indiquées avec tant de grandeur & de détail, ne ſoient pas décrits d'après la Nature, vûe par un Peintre, ou d'après des ouvrages qui aient exiſté? L'eſprit humain ſe reſſemblera toûjours. La deſcription des arts peut être embellie, mais elle ne peut être abſolument imaginaire.

Chap. III.

Du reſte, par rapport à la Peinture du temps de la guerre de Troie, je ſuis aſſez heureux pour m'être trouvé conforme à M. l'abbé Fraguier. Je renvoie à ce qu'il en dit dans nos Mémoires. Cependant Pline n'a placé l'invention de la Peinture,

T. I, p. 75.

dont les ornemens du bouclier d'Achille ſont au moins une indication, que quarante olympiades après celle de la ſculpture. Je ſais que l'on pourra oppoſer à mon ſentiment celui de quelques auteurs, qui donnent une plus grande antiquité à la plaſtique, & conſéquemment à la Sculpture, qu'à la Peinture. Mais il me ſemble qu'on pourroit ſoûtenir le contraire, & préſenter des raiſons fondées ſur la Nature. La couleur donne plus de vérité à l'objet; donc elle eſt plus frappante que le trait ſur de la terre ou ſur du métal. Cette diſcuſſion ne ſeroit point ici à ſa place.

Mais pour admettre le ſentiment de Pline, & attribuer à la Grèce l'invention de la Peinture, il faudroit que le deſſein (la baſe de tous les arts, & conſéquemment de toutes les magnificences du bouclier d'Achille) eût été totalement oublié; & c'eſt une ſuppoſition abſolument néceſſaire pour admettre, 1.° qu'il n'étoit pas poſſible de faire un profil, & même ſi groſſier, qu'il fût dépourvû de tous les détails intérieurs; 2.° pour ſe prêter aux éloges donnés à Eumarus, Athénien, qui a ſû diſtinguer un homme d'avec une femme, & oſé entreprendre la repréſentation de toutes ſortes de figures; enfin pour mille autres détails de cette force. Je ne dis point que ces commencemens n'aient exiſté, ni même qu'ils n'aient été répétés plus d'une fois; car les arts ont été ſouvent perdus & retrouvés; mais je ſoûtiens que tous ces détails d'ignorance ne peuvent ſuccéder à une ſi grande élégance dans le même pays, lorſqu'il n'a été ni dévaſté par les barbares, ni bouleverſé par des tremblemens de terre ou des Volcans. Je croirois pluſtôt, & cette idée pourroit nous accorder, que ces deux arts, trouvés en même temps, puiſqu'ils avoient un principe commun, ont été différemment accueillis; c'eſt-à-dire que la Sculpture a commencé par avoir une préférence que ſa ſolidité a dû néceſſairement inſpirer à un peuple occupé de ſa gloire; & que la Peinture, regardée comme une choſe plus facile à détruire, avoit de plus ſes couleurs à trouver & à perfectionner. Plus cette recherche a été compoſée, & longue à compléter, & plus ſa rivale faiſoit de progrès, elle qui n'étoit à la fois renfermée

que dans une ſeule matière, ſoit le bois, ſoit la terre, ſoit enfin le marbre ou la fonte. En un mot, ſi ce que Pline avance à ce ſujet étoit exactement vrai, il faudroit que la Peinture, qui n'eſt produite que par le deſſein, & ſans lequel elle ne peut former que des couches de couleur, il faudroit, dis-je, qu'elle eût changé de nature. Enfin, pour appuyer mon ſentiment, j'ajoûterai une choſe inconteſtable, & tirée de la nature des arts; ils s'éclairent & ſe nourriſſent mutuellement, peut-être encore plus que les ſciences.

Je ne finirai point cette partie de mes réflexions ſans prier les lecteurs, de ne point oublier la beauté de ces peintures d'Ardée; elles ont précédé de plus de quatre cens ans les artiſtes les plus célèbres de la Grèce. Qu'on ſe ſouvienne encore, que dès ce même temps, il y avoit des peintures Etruſques plus anciennes à *Cæré*, ville de l'Etrurie, & vrai-ſemblablement dans pluſieurs autres endroits de l'Italie, & qu'enfin je ne m'appuie ſur aucun autre auteur que ſur Pline lui-même. Je dois convenir cependant qu'Homère étant poſtérieur d'environ trois cens ans à la guerre de Troie, il n'étoit guère antérieur au temps que les peintures d'Ardée ont été faites; j'ajoûterai même qu'il a pû négliger le coſtume dans cet endroit de ſon poëme, & faire entrer dans ſa fiction les arts connus de ſon temps. Malgré ces aveux, je crois que mes objections ſubſiſtent, & qu'elles ſuffiſent au moins pour prouver que Pline n'a pas examiné avec aſſez d'exactitude le commencement & les progrès des arts. Mais ſans pouſſer plus loin les réflexions ſur l'antiquité & ſur l'invention de la Peinture, je vais continuer le développement des idées que cet auteur nous fournit, & la traduction de quelques-unes de ſes expreſſions.

La ſucceſſion & la marche que Pline donne à la Peinture, en décrivant ſes progrès, autoriſe ce que j'ai dit du deſordre avec lequel il traite cette matière; car les détails qu'il en rapporte, & la place qu'il leur attribue, ne peuvent être la route, ni le chemin d'aucun art connu & pratiqué ſucceſſivement dans un pays. Les premiers temps, l'enfance & la découverte de cet art nous ſont indifférens, je l'ai déjà dit; il nous ſuffit de

ſavoir, même pour l'intelligence de l'ouvrage de Pline, que la Peinture a paru dans tout ſon éclat l'eſpace de deux cens ans, depuis le temps de Périclès juſqu'au règne d'Antigonus, & de Démétrius Poliorcete ſon fils, & qu'auſſi-tôt après elle a totalement dégénéré, au point qu'elle tomba dans une ſéchereſſe de couleur, & une aridité de compoſition confirmées long-temps avant Pline. En un mot elle étoit devenue ſemblable à quelques malheureux reſtes que nous en voyons encore dans pluſieurs ruines en Italie. Et par une deſtinée cruelle, aucun des fameux ouvrages dont Rome avoit dépouillé la Grèce, n'eſt venu juſqu'à nous. Les tableaux peints ſur bois n'ayant pû réſiſter, mes regrets ne tombent que ſur les freſques, exécutées dans la ſuite à Rome par de bons artiſtes Grecs.

On pourroit reprocher, en quelque façon, à Pline d'avoir fait des diſtinctions qui ne ſont pas toûjours juſtes, & d'avoir attribué à des artiſtes l'invention de pluſieurs choſes, ſans leſquelles les ouvrages dont il parle, comme d'un temps beaucoup plus reculé, n'auroient pû s'exécuter. Je ne vois qu'un moyen pour réparer ce dernier inconvénient; c'eſt de ne point prendre à la lettre ces mots de *primus invenit*, & de ne pas regarder ces choſes comme des découvertes, mais ſeulement d'accorder à ceux dont il parle, le mérite d'avoir excellé dans cette partie, ou de l'avoir perfectionnée. Je compte en donner pluſieurs exemples. En général j'avouerai que pluſieurs de mes doutes ſont auſſi fondés que celui-ci. Théodore de Samos étoit peintre, *L. VII, c. 56.* ſculpteur, architecte, & de plus graveur en pierre. Quelque difficile que puiſſe être la réunion d'un ſi grand nombre de talens, je conſens à y ajoûter foi. Mais croira-t-on que ce même Théodore puiſſe être, comme le dit Pline, inventeur du niveau, du tour, de la règle & de la clef? Un pays où ces inſtrumens n'étoient pas connus, étoit-il capable de produire un artiſte avec des connoiſſances auſſi variées & auſſi étendues que celles qui ſont attribuées à Théodore? Perſonne ne reſpecte plus les anciens, & ne les étudie plus volontiers que moi; mais ils demandent quelquefois de l'examen, & le bon ſens autoriſe les reſtrictions.

Pline commence ſon livre XXXV.e par regretter le talent & les façons d'opérer des anciens Peintres; il en fait un très-bel éloge, fondé ſur l'utilité dont leur art étoit pour perpétuer la mémoire des grands hommes, & pour inſpirer aux vivans le deſir de les imiter. Il eſt enſuite affligé de ne plus voir que les dorures & les ornemens que l'on plaçoit ſur les murs & ſur les ſolives dans les intérieurs des maiſons. Nous voyons par-là que les mêmes uſages ſe ſuccèdent dans les Nations policées: car nos plafonds ont été décorés de cette manière dans les deux derniers ſiècles. Après ces regrets, Pline s'étend ſur la critique de ſes contemporains, & tombe ſur le goût pour les moſaïques avec leſquelles ils repréſentoient des animaux; mais ce genre de décoration le bleſſe encore moins que l'incruſtation & l'imitation des marbres: enfin il ne peut approuver la peinture de la pierre, il regarde cette opération comme une inſulte à la Nature. Il nous apprend que cet uſage commença à Rome ſous l'empire de Claude, & qu'il s'augmenta beaucoup ſous celui de Néron. Je ne puis finir ce qui regarde ce premier chapitre ſans communiquer une réflexion. Pline reproche aux Romains ce que je viens de dire; mais il eſt encore fâché de ce qu'ils trouvoient du plaiſir à incruſter des marbres dans d'autres marbres. Il cite avec une métaphore l'alliage du marbre de Numidie, & de celui de Synnade. *Maculas*, dit-il, *quæ non eſſent, cruſtis inſerendo, unitatem variare, ut ovatus eſſet Numidicus, ut purpurâ diſtingueretur Synnadicus.* Le bon du Pinet traduit ainſi cette dernière phraſe: *pour montrer en pierre l'entrée que l'on fit à Numidicus, & comme Synnadicus ſe pouvoit remarquer entre les autres à ſa robe de pourpre.* Quelle idée le Public peut-il prendre d'un auteur, quand on le lui préſente ſous une pareille forme? Cependant cette traduction eſt depuis long-temps dans les mains de tout le monde. Le projet d'une traduction nouvelle eſt donc auſſi raiſonnable, qu'il eſt digne du Magiſtrat qui voudroit y réuſſir, & qui s'eſt déjà donné tant de peine.

Chap. 1.

Il me paroît naturel d'examiner ce qu'il faut entendre par les *Monochromata*, ou les *Peintures d'une ſeule couleur*, avant que de rapporter des exemples plus compoſés.

Cet article me paroît devoir être diviſé en trois parties, pour être bien entendu. Pline en parle autant de fois dans ſon recueil, mais ſans les diſtinguer. La différence des temps a dû cependant en apporter dans leur eſpèce. Je vais les rapprocher pour les faire mieux ſentir, & les mettre à la fois ſous les yeux.

Il dit donc que le trait ayant été la première opération, la ſeconde fut nommée *monochromaton*, qu'elle n'employoit qu'une ſeule couleur: *ſecundam ſingulis coloribus & monochromaton dictam.* Ce premier genre ne peut jamais être pris à la lettre, celui-ci même, qu'il regarde comme l'enfance de l'art; c'eſt-à-dire qu'il n'y aura jamais eu une ſeule couleur, & qu'il y en aura toûjours eu deux, celle du profil ou de l'objet, tel qu'il ſoit, & celle de ſon fond. Quoique cette dernière ne ſoit point donnée, elle ſervira toûjours pour diſtinguer & détacher celle du Peintre, autrement celle-ci ne ſe diſtingueroit pas, & ne ſeroit qu'un enduit: il faut donc ſe renfermer à dire qu'une couleur de chair générale, placée ſur un fond, formoit ces premiers profils; encore cela ne ſera jamais véritablement exact. Car les peintures des Sauvages, & de tous les peuples de l'Amérique, dont Pline nous rappelle préciſément l'idée, en parlant de ces premiers temps, ont toûjours indiqué le blanc des yeux & le noir des ſourcils; ce qui eſt d'autant plus vrai, que ces objets ſont les plus frappans & les plus détachés par les couleurs naturelles. La complaiſance pour Pline ne peut aller, ce me ſemble, juſqu'à comparer les Grecs depuis la guerre de Troie aux Sauvages de l'Amérique, & c'eſt cependant, à peu de choſe près, ce qu'il faut faire; car en le ſuivant exactement, cette première peinture n'a été qu'une teinte générale, approchante de la carnation. On aura peine à ſe perſuader qu'elle ait jamais été en Grèce juſqu'à ce point d'ignorance. Il eſt vrai-ſemblable que les Egyptiens leur ont communiqué ce qu'ils en ſavoient, ainſi que des autres arts. Mais en ſuppoſant cette ignorance, elle ne peut avoir été d'une longue durée dans un pays policé, où cet art une fois trouvé, a été exercé par ceux que la Nature déterminoit à l'imitation.

Chap. III.

On pourra m'objecter que, ſelon Hérodote, la communication des Grecs avec les Égyptiens n'a été conſidérable que depuis que Pſammétícus fut monté ſur le trône d'Égypte, environ ſix cens ſoixante-dix ans avant J. C; & que cette première peinture ayant commencé en Grèce, entre la guerre de Troie & le règne de Pſammétícus, on pourroit en accorder l'invention aux Grecs. Mais outre qu'avant la guerre de Troie, les Égyptiens avoient déjà communiqué aux Grecs quelques-unes de leurs connoiſſances, celle-là ne paroît pas être arrivée en Grèce d'une façon aſſez brillante & aſſez approfondie, pour n'avoir pas pû être apportée par le récit du voyageur le moins éclairé, ou du marchand le plus groſſier.

La ſeconde manière dont il faut entendre les *monochromata* dont Pline fait mention, mérite plus de conſidération. Il fait une récapitulation des artiſtes dont il a parlé, & dit: *quibus coloribus ſingulis pinxiſſent.... qui monochromatea genera picturæ vocaverint.* Il n'eſt guère poſſible qu'un genre ſi miſérable ait été pratiqué par pluſieurs Peintres de ſuite, ſur-tout dans un temps où la Sculpure étoit auſſi avancée. Il faut donc regarder ces derniers Peintres comme ayant connu & pratiqué le clair-obſcur, dont la Sculpture elle-même leur donnoit une idée véritable. Il n'eſt pas néceſſaire de définir ces clairs-obſcurs, tels que nous les pratiquons aujourd'hui à l'huile, en détrempe ou au crayon, pour leſquels on emploie plus ordinairement le blanc & le noir, & auxquels on donne quelquefois le nom de *camayeu*. Il me ſuffit qu'on les imagine plus avancés que les premiers, & tels qu'une ſucceſſion d'artiſtes a dû les produire dans un pays, qui tout au moins étoit éclairé ſur d'autres articles. Mais ſuppoſé qu'on ne veuille pas être perſuadé des différences que la pratique a dû néceſſairement apporter dans ces *monochromata*, on conviendra bien que Zeuxis ne les a pas traités comme ces derniers. Cependant Pline ſe contente de dire, à la fin de ce qu'il rapporte de Zeuxis, *Pinxit & monochromata ex albo.* Cet éloge eſt aſſurément le plus grand que l'on puiſſe donner à un Peintre, du côté de l'harmonie & de l'intelligence de la couleur; car il faut être bien maître de cette partie, c'eſt-à-dire bien entendre

Chap. V.

Chap. IX.

la

la ruption des couleurs, pour tirer à l'effet, & ce qu'on appelle faire *jouer ſes figures* par l'oppoſition du blanc ſur le blanc.

On voit que les différences de ces *monochromata* ſont conſidérables; Pline les ayant confondues, ſans rapporter aucune diſtinction, il m'a paru que je devois les expliquer.

Si l'on n'avoit pas d'auſſi fortes convictions du ſentiment de Pline ſur la Peinture, ſur-tout par la bonté du choix qu'il a ſû faire dans les extraits qu'il a rapportés, on pourroit lui reprocher d'avoir établi le principal mérite de la Peinture ſur l'eſpèce, la variété, l'éclat & l'abondance des couleurs; car l'admiration & l'étonnement que lui cauſent les ouvrages d'*Apelle*, d'*Echion*, de *Mélanthius* & de *Nicomachus*, ſemblent tomber ſur ce qu'ils étoient faits avec quatre couleurs.

Quatuor coloribus ſolis immortalia illa opera fecere, ex albis Melino, ex ſilaceis Attico, ex rubris ſinopide Pontica, ex nigris atramento.... cum tabulæ eorum ſingulæ oppidorum vænirent opibus. Chap. VII.

Cet étonnement me paroît ne lui pas ſuffire; il en témoigne un autre: il croit qu'avec un plus grand nombre de couleurs, & de plus belles encore, que l'on apportoit de toutes parts à Rome, les Romains avoient plus de tort de ne pas faire des choſes auſſi recommandables que celles qu'il vient de citer. Quel qu'ait été le ſentiment de Pline ſur ce fait, le mérite de la Peinture n'a jamais conſiſté dans l'abondance & la richeſſe des couleurs. Perſonne n'ignore que cet art n'exiſte que dans le talent & le génie de l'artiſte. En effet une ſeule couleur, dont je viens de donner l'idée dans le *monochromata* de Zeuxis, ſuffira à un habile homme pour exprimer toutes les actions & tous les objets, & pour faire concevoir toutes les idées qu'il peut avoir. La multiplicité des couleurs eſt une facilité pour l'imitation, ainſi que pour une plus grande vérité; & quoiqu'il faille convenir qu'elle eſt une difficulté de plus pour l'harmonie, la beauté & le mérite de l'exécution, elle n'eſt cependant pas l'eſſence de la Peinture: ſa partie principale conſiſte dans le deſſein qui exprime l'action, dans la penſée qui conduit la main, enfin dans le génie ſi bien exprimé par la fable de Prométhée. Les deſſeins des grands maîtres, qui

ne ſont point coloriés, ſont une preuve de ces vérités. Il eſt donc aiſé de ſentir ce qu'il étoit poſſible à de grands artiſtes de faire avec quatre couleurs, dont la combinaiſon ſubdiviſée en demi-teintes, quart de teintes, huitième de teintes, &c. s'étend à l'infini. Cependant Pline finit le paſſage que je viens de rapporter par un reproche raiſonnable aux artiſtes de ſon temps; *rerum, non animi pretiis excubatur;* & cette avidité ſera toûjours la perte des talens.

Je vais faire à Pline une autre eſpèce de reproche. En parlant d'un tableau de Philocharès, où étoient repréſentés un nommé Glaucion & ſon fils Ariſtippe, il s'écrie: *immenſa, vel unam ſi quis tantum hanc tabulam æſtimet, potentia artis, cum propter Philocharem, ignobiliſſimos alioquin Glaucionem & filium ejus Ariſtippum, Senatus populuſque Romanus tot ſæculis ſpectet.* Je conviens que ce fait énonce l'amour de l'art du côté des Romains, & que le Sénat & le peuple donnent des preuves de la juſtice qu'ils rendoient aux talens de Philocharès. Mais ce trait ne pourroit-il pas auſſi indiquer une aſſez plate vanité, à laquelle on participe quand on ne l'accompagne d'aucun correctif? Il ſemble, en effet, que de certains yeux ne peuvent regarder que des ſujets nobles. Cette réflexion n'eſt pas d'un Philoſophe, elle eſt encore moins d'un amateur de Peinture. Mais ces minces critiques ne méritent pas d'être préſentées. J'aime beaucoup mieux employer le temps à retrouver les degrés de l'art chez les anciens.

Chap. IV.

Ce Glaucion & ſon fils Ariſtippe ſe reſſembloient parfaitement; *puberem filium ſeni patri ſimilem eſſe, ſalva ætatis differentia;* & cette nouvelle reſſemblance, ou pluſtôt ces rapports, conſervés & exprimés malgré la différence des âges, nous donnent une idée du ſentiment & de la fineſſe de l'exécution des peintres Grecs.

Après avoir rappelé, dans le cinquième chapitre, ce qu'il a dit juſque-là ſur la Peinture, il finit par une deſcription du coloris & de ſes progrès, que la grandeur, la force & la préciſion m'obligent à vous rapporter.

Chap. V. *Tandem ſe ars ipſa diſtinxit, & invenit lumen atque umbras;*

differentia colorum alterna vice ſeſe excitante. Deinde adjectus eſt ſplendor, alius hic quàm lumen: quem quia inter hoc & umbram eſſet, appellaverunt tonon; commiſſuras vero colorum & tranſitus, harmogen.

Voici comment je traduirois ce paſſage: *Enfin l'art prit un nouvel eſſor; il trouva la lumière & les ombres, que leur oppoſition fait mutuellement valoir. Enſuite il ajoûta,* ſelon les lieux & les corps, *un éclat,* ou pluſtôt *une ſplendeur,* une lumière ſoûmiſe & répandue généralement, *qui n'eſt pas la lumière,* mais qui la fait briller; c'eſt une lumière moyenne, qui règne dans les demi-teintes, c'eſt l'*accord,* c'eſt l'*air:* parties qui ſervent à la faire valoir, & par conſéquent à faire briller la grande lumière. Cet éclat, cette ſplendeur *qui ſe trouve entre l'ombre & la lumière,* fut appelé *tonos,* c'eſt ce que nous nommons le ton d'un tableau, ſa force, la chanterelle plus ou moins haute. Cette expreſſion eſt tirée de la muſique; elle fait entendre, par une ſorte de comparaiſon, le plus ou le moins de vigueur ſur lequel l'ouvrage eſt accordé: *& ils nommèrent harmogé, ce que nous exprimons par le paſſage & l'union des couleurs.*

Il ſeroit aiſé de faire une diſſertation fort étendue ſur une ſi belle image de la Peinture, & qui renferme une de ſes plus grandes parties; mais elle ne conviendroit point ici. Je dois ſeulement faire obſerver que la ſeule indication de ces connoiſſances, prouvant inconteſtablement la belle exécution des Grecs quant à la couleur, & la profondeur de leur ſavoir dans toutes les parties de cet art, la Sculpture nous indiquant de l'autre côté les autres parties qui la compoſent, il faut convenir de ſa perfection chez les Grecs.

Je ſuis entré dans un trop grand détail, lorſque j'ai traité cette matière, pour répéter un paſſage de Pline qui regarde Parrhaſius, & qui commence par ces mots: *Primus ſymmetriam Picturæ dedit,* &c. Cependant je dois dire, pour en rappeler la mémoire, « que les airs de tête de ce Peintre étoient extrêmement piquans, qu'il ajuſtoit les cheveux avec autant de « nobleſſe que de légèreté, que ſes bouches étoient aimables, « & que ſon trait étoit auſſi coulant que ſes contours étoient « *Mém. Acad. t. XIX, p. 266.*

juſtes; c'eſt le ſublime de la Peinture, *hæc eſt in Pictura ſublimitas:* & qu'enfin cette belle définition du plus grand coloriſte, convient parfaitement au Corrège. Mais Pline termine ce paſſage par ces mots: *hanc ei* (Parrhaſio) *gloriam conceſſere Antigonus & Xenocrates, qui de Pictura ſcripſere.* Il me ſemble donc que nous devons attribuer à ces auteurs une définition ſi belle & ſi complète; & cette preuve, tirée des citations dont il a rempli ſon ouvrage, pourra s'étendre ſur quelques autres articles. On peut avoir toutes les parties que nous admirons dans Pline, & ne pas ſavoir un art auſſi profondément que le ſavoient les auteurs qui lui ont fourni cet extrait, & qui ſans doute étoient artiſtes eux-mêmes. Les traits qui portent cette même empreinte, ne doivent pas diminuer la reconnoiſſance que nous devons à Pline, d'avoir choiſi des paſſages qui nous conſervent des idées ſi juſtes & ſi grandes du mérite des anciens. Sans lui, notre imagination n'iroit peut-être pas juſque-là, enfin nous ne pourrions que conjecturer ce que nous pouvons aſſurer.

Je reviens à Parrhaſius. L'éloge que Pline en a fait, eſt un des plus étendus. La liſte des ouvrages de ce grand artiſte, me paroît auſſi la plus nombreuſe, & il me ſemble que le haſard, & non le choix, en avoit plus raſſemblé dans Rome que de tout autre maître. Il s'en trouve un dans le nombre, dont la deſcription a cauſé quelque difficulté, & c'eſt ce qui m'engage à l'examiner. *Pinxit & demon Athenienſium, argumento quoque ingenioſo; volebat namque varium, iracundum, injuſtum, inconſtantem: eundem exorabilem, clementem, miſericordem, excelſum, glorioſum, humilem, ferocem, fugacemque, & omnia pariter oſtendere.* Voici de quelle façon je le traduirois. *Il peignit le peuple d'Athènes, & ſon projet étoit ingénieux; il vouloit qu'il parût tout à la fois changeant, colère, injuſte, inconſtant, facile à appaiſer, doux, compatiſſant, haut, glorieux, rempant, fier & poltron.*

Chap. x.

Le peuple d'Athènes avoit été repréſenté pluſieurs fois en peinture & en ſculpture, ſans doute comme nous voyons la ville de Rome, & comme nos villes modernes, qui ont été preſque toutes perſonnifiées. Parrhaſius fit donc un de ces

ouvrages; mais je regarde cette description comme une critique fine de sa part. Cet artiste, qui aimoit à rendre les passions, aura dit toutes celles qu'il auroit fallu donner à ce peuple pour le bien représenter, & Pline, ou l'auteur qu'il a extrait, n'a point été la dupe de cette satire. Car il faut remarquer que le terme de *volebat*, diminue ici la valeur d'*argumentum ingeniosum*, que l'on ne peut guère traduire que par le mot *projet*, mais qui paroîtroit devoir être entendu par une chose faite & exécutée; cependant une conjecture est bien forte quand elle attaque une impossibilité. En effet, c'en est une des plus certaines, que l'expression d'un si grand nombre de demi-passions & de mouvemens de l'ame, si peu marqués, & si contraires les uns aux autres. Un art qui ne peut rendre qu'un moment, les pouvoit-il exprimer sans recourir à des allégories, ou à des traits d'histoire qui peuvent seuls donner le caractère à des choses si légères? Alors quelle confusion que douze attributs autour d'une figure! Mais une réflexion, qui me paroît encore plus solide, s'oppose aux sentimens de ceux qui ont pris la chose au positif. Le peuple d'Athènes a eu assez d'esprit pour rire du personnage, dupe, sot & ridicule, qu'Aristophane lui avoit donné dans une de ses pièces. L'action, la déclamation, la place, le moment servent à faire passer avec d'autant plus de facilité ces sortes de critiques, que toutes ces nuances dépendent de l'esprit & de la volonté de l'auteur. Il n'en peut être de même d'un tableau que rien n'excuse. Les Athéniens n'auroient jamais souffert un portrait si cruel & si méprisant; auroient-ils voulu l'avoir continuellement devant leurs yeux? Tout me paroît donc concourir à l'explication que je viens de présenter.

Pamphile, Macédonien, a mérité que Pline dît de lui: *Primus in Pictura omnibus litteris eruditus, præcipue arithmetice, & geometrice, sine quibus negabat artem perfici posse.* *Chap. X.*

Cet artiste, qui méritoit d'être célèbre par le seul trait de son savoir, étoit persuadé qu'on ne pouvoit être grand Peintre sans être savant, & principalement dans l'*arithmétique* & dans la *géométrie*. Il est à présumer que les noms de ces deux parties

des mathématiques, rappeloient d'autres idées que celles qu'elles nous préſentent ; elles renfermoient peut-être la juſteſſe & la perſpective. Si on prenoit ces mots à la lettre, je demande à quoi le calcul des chiffres & celui des angles pouvoient ſervir à un Peintre? Quoique Pline parle ici formellement, la choſe eſt trop éloignée de l'objet pour ne pas admettre quelque figure, ou quelque faute dans le texte. Au reſte ce Pamphile ne prit aucun élève, à moins d'un talent pour dix ans; *docuit neminem minoris talento annis decem*, environ trois mille francs. Cette ſomme, pour un pareil temps ne mériteroit pas qu'on ſe récriât; je croirois donc, avec le P. Hardouin, qu'il faut entendre un talent par chaque année. Et le texte de Pline eſt ſuſceptible de cette explication.

Chap. XI. Je ne parlerai point du mérite que Pline accorde à Pauſias, pour avoir exprimé le raccourci dans les victimes, qu'il a repréſentées dans pluſieurs ſacrifices, ni pour la hardieſſe avec laquelle il les a peintes abſolument noires. Ces choſes ont dû être connues par les artiſtes qui ont précédé Pauſias, à n'en juger même que par celles dont Pline nous fait le récit.

Je n'entrerai point dans le détail d'un récit qui ne feroit qu'ennuyer ; je me contenterai de demander ce que pouvoient être des tableaux de bataille ſans raccourci. Pline en rapporte cependant qui avoient été peintes avant la naiſſance de cet artiſte. Je crois donc qu'il faut ſeulement lui accorder, comme je l'ai déjà dit ci-deſſus, un plus grand degré de perfection dans ces parties.

Apelle eſt le Peintre ſur lequel Pline, ainſi que tous les auteurs, s'eſt le plus étendu, & dont il a le mieux parlé, peut-être à cauſe qu'il a eu plus de ſecours. Voici un paſſage qui *Chap. X.* m'a fait quelque peine. *Pinxit & quæ pingi non poſſunt (a), tonitrua, fulgura, fulgetraque, bronten, aſtrapen: ceraunobolian*

(a) Les diſtinctions admiſes par les Anciens, & que nous ne pouvons plus recevoir avec la ſimplicité de nos principes Phyſiques, nous mettent hors d'état d'expliquer toutes les différences qui ont engagé à donner autrefois à la foudre cette variété de noms. Si le lecteur eſt curieux d'en être ennuyé, il peut lire ce que Sénèque en dit, *Queſt. Nat.* dans pluſieurs chapitres du livre III.

appellant; inventa ejus & cæteris profuere in arte. Ce paſſage eſt un de ceux ſur lequel il ne faut point prendre Pline à la lettre; il le dit lui-même, *pinxit & quæ pingi non poſſunt.* On pourroit peut-être lui reprocher d'avoir fait uſage d'une métaphore trop outrée, qui ſeroit tolérée tout au plus dans un Poëte. Mais j'abandonne la critique perſonnelle, & je demande combien la Peinture devoit être reſſerrée dans les payſages & dans les grands effets de la Nature avant Apelle, ſi elle lui a cette obligation, & combien ſa froideur & ſa contrainte devoient être grandes, lorſqu'elle étoit privée de ces acceſſoires. Car dans ce cas, une privation en entraîne néceſſairement pluſieurs autres. On ſent bien que je ne traduirai pas ces effets de la Nature par le bruit du tonnerre, & par la lueur ſubite des éclairs, images propres à l'éloquence, & que la Peinture ne peut indiquer à l'eſprit que par des moyens fixes. Cependant Pline n'eſt pas le ſeul qui ait donné des éloges aux artiſtes qui ont précédé Apelle. Tout cela n'eſt donc point exact, & un ſoupçon fondé en autoriſe pluſieurs autres. Je ne ferai mention que de deux traits qui regardent ce fameux artiſte, & je les choiſis dans le nombre de ceux que Pline nous a conſervés.

Apelle avoit repréſenté Alexandre ayant le foudre en main: *Digiti eminere videntur, & fulmen extra tabulam eſſe.* En premier lieu cette attitude indique un raccourci, mais des plus nobles & des plus heureux; on peut inſiſter ſur ce point, car ces expreſſions de la Nature ſont très-ſouvent ingrates. Mais pour revenir à l'idée que la deſcription me donne de ce tableau, je dirai qu'elle me paroît le plus grand exemple de ce qu'on appelle l'effet; & j'ajoûterai que cette deſcription me ſemble encore faite par un homme de l'art, car Raphaël n'auroit pas dit autrement, en parlant d'un tableau de Michel-Ange. *La main étoit ſaillante, & le foudre paroiſſoit hors de la toile.* J'ai trop bonne opinion de l'eſprit & du caractère d'Apelle, pour croire que voulant prouver la beauté du cheval qu'il avoit peint, il ait voulu le faire juger par des chevaux, dont le henniſſement le fit triompher. A la réſerve des oiſeaux, qui

Chap. X.

Ibid.

peuvent ſe tromper dans les ciels, les animaux pourroient plus aiſément être frappés de la ſculpture que de la peinture. Cette diſcuſſion ſeroit inutile ici; mais la conduite attribuée à Apelle dans cette occaſion, me paroît un de ces traits répandus pour l'agrément du ſujet, & pour flatter l'opinion de ceux qui en étoient perſuadés; Pline étoit ſans doute trop éclairé pour en rien croire intérieurement.

Je ne puis me réſoudre à quitter Apelle, cet homme qui a réuni tant de qualités du cœur & de l'eſprit, qui a joint l'élévation du talent à celle du génie, & qui a été enfin aſſez grand pour ſe louer ſans partialité, & pour ſe blâmer avec vérité; je ne puis, dis-je, le quitter ſans parler de l'idée que me donne la deſcription d'un de ſes ouvrages. C'eſt le tableau de
Chap. X. Diane & de ſes Nymphes, dont Pline dit, *Quibus viciſſe Homeri verſus videtur id ipſum deſcribentis.* L'admiration que l'on a pour Homère, lui que Phidias voulut prendre pour ſon ſeul modèle, dans l'exécution du Jupiter qui lui fit un honneur immortel, la ſupériorité que l'antiquité accorde à Apelle, enfin la réunion de ces deux grands hommes me fera regretter ce tableau toute ma vie.

Pline parle fort convenablement de la Vénus d'Apelle, & des ouvrages de pluſieurs autres auteurs, que la mort les em-
Chap. XI. pêcha d'achever, & que perſonne n'oſa terminer: *In majori admiratione eſſe quam perfecta: quippe in iis lineamenta reliqua, ipſæque cogitationes artificum ſpectantur; atque in lenocinio commendationis dolor eſt; manus, cum id agerent, extinctæ deſiderantur. Elle cauſoit plus d'admiration que ſi elle avoit été terminée; car on voit dans les traits qui reſtent la penſée de l'auteur; & le chagrin que donne ce qui n'eſt point achevé, redouble l'intérêt.* Après avoir préſenté des idées auſſi élevées dans l'art, je n'avois aucune envie de rapporter ce que Pline dit des premiers peintres Romains; mais ce ſont des faits trop liés à mon ſujet, pour les paſſer abſolument ſous ſilence.

J'ai beaucoup de peine à croire le peu même que Pline
Chap. IV. rapporte des Peintres que la ville de Rome a produits dans ſes commencemens; je conviendrai de leur illuſtration par les charges,

charges, ou par la naiſſance; mais je ſuis fort trompé ſi la vanité & l'amour de ſa patrie ne ſont pas les raiſons qui ont engagé notre auteur à en faire mention. Il parle de Fabius, ſurnommé *Pictor* à cauſe de ſon talent; ce n'eſt pas, à la vérité, dans les mêmes termes dont il s'eſt ſervi pour les peintres Grecs: il dit donc qu'il a peint le temple de la Santé, l'an de Rome 450, & quoique l'ouvrage ſe ſoit conſervé juſqu'à lui, *quæ pictura duravit ad noſtram memoriam*, il n'en fait aucun détail; il ne dit pas un mot des ſujets que Fabius avoit repréſentés, lui qui les déſigne ordinairement. Je ſais qu'il auroit été poſſible à Fabius de s'inſtruire de cette profeſſion, en parcourant la grande Grèce, que Zeuxis, entre autres, avoit remplie de ſes ouvrages. Mais la ruſticité des Romains, l'ignorance dans laquelle Rome étoit plongée dans ce temps, le ſilence ſur les voyages de Fabius, toutes ces raiſons détruiroient la ſuppoſition, & me porteroient à croire, ſans une ſorte de reſpect pour Pline, que Fabius n'auroit fait que couvrir les murailles de ce temple d'une ſeule couleur, & qu'il les auroit ornées tout au plus de quelques-uns de ces *monochromata* dont Pline eſt ſi fort occupé dans les commencemens de la Peinture.

J'ai meilleure opinion des ouvrages que le poëte Pacuvius, père d'Ennius, fit dans le temple d'Hercule, par la raiſon que la poëſie a pû lui donner un peu plus de facilité dans l'eſprit que je n'en ſoupçonne à Fabius. Il eſt vrai que le talent de Pacuvius, du côté de la poëſie, ne mérite pas une grande conſidération. Auſſi mes idées ſur ſa peinture ſont renfermées dans des bornes très-étroites.

A l'égard de Turpilius, Chevalier Romain & Vénitien de naiſſance, il a embelli Vérone de ſes ouvrages de peinture. Je conſens à les croire auſſi beaux qu'on le voudra, puiſqu'en effet il peut avoir appris cet art dans la Grèce. Mais j'aurai peine à pardonner à Pline l'admiration qu'il témoigne ſur ce qu'il a travaillé de la main gauche; l'habitude fait tout pour le choix des mains, & il ne faut pas une grande philoſophie pour faire cette réflexion: mais cette habitude entre pour beaucoup moins dans un art que l'eſprit ſeul conduit, & qui

donne ſans peine le ſens de la touche en indiquant celui de la hachure, ou qui produit enfin des équivalens pour concourir à l'expreſſion générale & particulière.

Jouvenet, attaqué d'une paralyſie ſur le bras droit quelques années avant ſa mort, a fait ſon tableau du chœur de Notre-Dame de la main gauche. Ce fait eſt plus étonnant, puiſqu'il avoit contracté une autre habitude, & l'on n'en a fait mention à Paris que pour ne pas oublier une petite ſingularité de la vie d'un artiſte.

Il n'eſt pas étonnant que Pline ne nous ait rapporté que des hommes de guerre, dans le détail qu'il nous a laiſſé des peintres Romains. Cette Nation, ſur-tout dans les commencemens, étoit abſolument guerrière; mais celui qui donna plus de crédit à la Peinture dans Rome, ſelon le ſoupçon de Pline, ce fut Valérius Maximus Meſſala; il expoſa dans une des places un tableau qui repréſentoit la bataille dans laquelle il avoit défait, en Sicile, Hiéron & les Carthaginois, l'an de Rome ccccxc. L. Scipion ſuivit ſon exemple, & préſenta également au peuple Romain la victoire qu'il avoit remportée en Aſie. Je n'ignore pas que Paul Emile, père de ce Scipion, le plus grand homme pour tous les talens, qui ait vécu dans la République, avoit dans ſa maiſon de très-bons Peintres, pour apprendre le deſſein à ſes enfans. Malgré ces ſecours, je crois que Scipion a fait faire ſon tableau, de même que Meſſala: & c'eſt ainſi qu'on le trouve dans Pline, en le liſant avec attention. En effet les talens d'un Général demandent trop d'études & d'occupations pour permettre au même homme la pratique d'un art auſſi étendu que la Peinture, & ce ne ſont point des bagatelles que les ouvrages dont il s'agit; c'eſt la repréſentation d'une bataille qu'ils auront fait peindre l'un & l'autre par des artiſtes Grecs, quoique Pline ne le diſe pas.

Plutar. vie de Paul Emile.

En général, il me ſemble que les tableaux de ce genre, qu'il a cités, & ceux dont quelques auteurs ont parlé, préſentent quelques difficultés. Ils ſont rapportés dans les premiers temps de la peinture; cependant ils ſuppoſent ce que l'art a de plus étendu pour la compoſition, & de plus ſuſceptible de détail.

Car les descriptions que Pline nous a conservées, parlent de cent figures, & citent même le combat de Marathon, peint par Panænus, frère de Phidias, où l'on reconnoissoit Miltiade & les deux autres généraux Athéniens, ainsi que les deux qui commandoient leurs ennemis. Nous ne pouvons même rendre l'idée que nous en recevons que par la bataille de Constantin, dont Raphaël nous a laissé le dessein, ou par celles d'Alexandre, peintes par le Brun. Cette objection prouve quelques négligences dans l'ordre des temps, & dans la marche que l'art a dû suivre nécessairement. Il y a plus; quelques-unes de ces batailles précèdent l'invention que Pline attribue à des artistes. Cependant il n'a pas été possible de les exécuter sans la pratique de ces mêmes inventions. On ne peut rétablir aujourd'hui l'ordre qui paroît n'avoir point été suivi dans la composition de l'ouvrage; mais l'esprit n'étant pas absolument satisfait, il en faut conclurre que les anciens, peu sensibles à l'ordre, en ont encore moins apporté dans le détail des arts qui ne leur paroissoient importans qu'autant qu'ils conservoient la mémoire des Héros. Pour accorder cependant une partie de ces récits avec des faits possibles, j'avouerai que je suis fort porté à croire que quelques-uns de ces tableaux, & principalement ceux qui, dans les premiers temps, étoient exposés à Rome, au milieu des places publiques, par les Généraux après leurs victoires, n'ont jamais été que des plans à vûe d'oiseau, dans les angles & les bordures desquels on pouvoit ajoûter ces portraits & ces différentes actions; par ce moyen ils n'avoient aucune proportion contrainte avec l'objet principal du dessein: & je me suis d'autant plus confirmé dans cette idée, que l'on voit dans les descriptions que Pline nous donne de ces dernières batailles, des dispositions & des mouvemens de troupes que la Peinture ne peut rendre, puisqu'elle ne peut exprimer qu'un instant; au lieu qu'un plan peut les faire sentir par des couleurs différentes, ou des lignes ponctuées. Je ne dois pas oublier, dans la liste des peintres Romains, Antistius Labeo, qui avoit été Proconsul de la Gaule Narbonnoise, & qui se vantoit de savoir bien peindre en petit.

Chap. VIII.

Si l'intention de Pline a été de faire entendre que les Romains avoient commencé, à l'exemple des Grecs, par n'admettre pour la pratique de cet art, que des hommes d'une condition libre & honnête, il nous explique pourquoi cet uſage n'a point eu de ſuite dans ſa patrie, car il ajoûte qu'on ſe mocquoit de
Chap. IV. tous ceux qui s'y appliquoient. *Sed ea res in riſu & jam contumelia erat.* C'eſt ainſi que l'on en uſoit il n'y a pas encore long-temps en France pour toutes les études & les connoiſſances.

En finiſſant cette première partie, je crois devoir dire l'impreſſion que j'ai reçue de Pline, quant à la Peinture. C'étoit conſtamment un très-bon citoyen, qui avoit employé ſon eſprit & ſon bien pour l'utilité des hommes, & qui ne pouvant tout ſavoir, a profité avec raiſon des ouvrages de ceux qui l'avoient précédé, peut-être plus ſur cette matière que ſur les autres. Auſſi je croirois volontiers qu'il n'a donné de ſon chef aucune définition de l'art, mais qu'il s'eſt échauffé ſur les beaux endroits qu'on lui a préſentés, ou qu'il a choiſis par eſprit; & qu'enfin toutes les découvertes qu'il a attribuées à différens Peintres, en diſant *primus invenit,* feroient croire qu'il a extrait, ſans diſtinction, les ouvrages des élèves, ou des amis des maîtres, & qu'il n'a voulu rien perdre de ce qu'il avoit raſſemblé. C'eſt ainſi que doit en uſer celui qui ne connoiſſant pas parfaitement une matière, veut cependant être utile à ceux qui la connoîtront mieux. Il eſt plus avantageux qu'il recueille trop que trop peu. La connoiſſance ſeule admet les diſtinctions. Ainſi les bonnes choſes, les médiocres, les inutiles ſont toutes rapportées, & ſans beaucoup d'ordre; du moins c'eſt dans ce point de vûe que j'ai cru devoir examiner tout ce que Pline dit de la Peinture. Je vais paſſer aux différens genres que les Grecs & les Romains ont exercés & pratiqués, & je les préſenterai de la façon dont la pratique de ce même art a pû me les faire entendre.

RÉFLEXIONS

Sur quelques chapitres du XXXV.e Livre de Pline.

Par M. le Comte DE CAYLUS.

SECONDE PARTIE.

Du genre & de l'eſpèce des Peintures anciennes.

Lû le 7 Déc. 1752.

LES grandes parties des Peintres, les grandes expreſſions de la Peinture ſont indiquées dans l'ouvrage de Pline. Cet auteur ne nous laiſſe aucun doute ſur la connoiſſance qu'il avoit des beautés de l'accord, & des charmes de l'harmonie. J'ai fait mon poſſible pour en faciliter l'intelligence dans la première partie de ce Mémoire. Je vais entrer dans quelques détails ſur les différens genres de Peinture, pratiqués par les Grecs, dans la Grèce & dans Rome.

Il eſt d'autant plus naturel de commencer par les deſſeins, que nous ſerions obligés d'en ſuppoſer l'uſage aux Anciens, quand il ne nous en ſeroit demeuré aucune preuve; cette opération étant néceſſaire dans la Peinture, ſoit pour l'étude des parties, ſoit pour la beauté & la juſteſſe des compoſitions. Mais Pline nous dit, en parlant de Parrhaſius, *Alia multa graphidis veſtigia extant in tabulis ac membranis ejus, ex quibus proficere dicuntur artifices.* *Chap. X.*

Ces deſſeins, ou ces études, étoient exécutés par les Anciens ou ſur des planches, comme leurs tableaux, ou ſur des peaux de veau, *pellis vitulina*, ce qui étoit à peu près la même choſe que celles que nous connoiſſons ſous le nom de vélin & de parchemin; & dont on s'eſt ſervi avant l'invention de notre papier. Quelques Peintres même en ont conſervé l'uſage, depuis que nous avons fait l'heureuſe découverte de ce même papier. Tels ont été les plus anciens maîtres Italiens, le Giotto, &c. & les premiers qui ont pratiqué cet art dans les Pays-bas &

dans l'Allemagne; ils ont deſſiné conſtamment ſur le vélin. La pluſpart étoient accoûtumés à peindre ou à voir peindre des Heures, ou des prières pour leſquelles cette matière étoit conſacrée. On gardoit dans l'antiquité, comme on garde aujourd'hui, les études & les premières penſées des artiſtes, toûjours pleines d'un feu proportionné aux talens de leur auteur, ſouvent au deſſus des ouvrages terminés, & toûjours plus piquans: ces premiers traits, plus ou moins arrêtés, ſont plus eſſentiels pour la Peinture, que les idées jetées ſur le papier ne le ſont pour tous les autres genres d'ouvrage. Comme aujourd'hui, on ſuivoit avec plaiſir les opérations de l'eſprit d'un artiſte; on ſe rendoit compte des raiſons qui l'avoient engagé à faire des changemens en terminant ſon ouvrage; enfin comme aujourd'hui, on cherchoit à en profiter, les hommes de mérite pour s'en nourrir & s'en échauffer, les hommes médiocres pour les copier ſervilement.

Pline nous apprend encore que les jeunes gens deſſinoient & étudioient ſur des planches de buis; en effet, les parties de ce bois étant fort compactes, prennent & conſervent aiſément le poli; les traits s'y marquent ſans peine; & ſi les Anciens ne faiſoient point uſage des crayons que leurs mines leur fourniſſoient, ils avoient la reſſource facile d'un poinçon de cuivre ou d'argent; il étoit plus aiſé d'effacer les faux traits: mais ſi l'on n'étoit point obligé, avec ces inſtrumens, d'aiguiſer auſſi fréquemment que les crayons nous y contraignent (ce qui ne laiſſe pas de rallentir & d'interrompre les idées & le feu du travail) ces pointes de métal ont un autre inconvénient; leur trait eſt maigre; le travail en eſt toûjours égal, & n'a jamais cette graiſſe & cet attrait dans la touche, que l'on voit avec tant de plaiſir, ſur-tout dans les deſſeins de ceux que la Nature a doués d'*un beau crayon.*

Avant que de quitter l'article des deſſeins, je ſuis bien aiſe de ne rien laiſſer en arrière de ce qui les regarde.

Chap. 11. Pline, après avoir fait l'éloge des Bibliothèques anciennes & modernes, fait celui de Varron, pour avoir conſervé la mémoire de ſept cens perſonnages illuſtres. Ce paſſage n'a

rien d'embarraſſant juſque-là; mais pluſieurs perſonnes pourroient ne pas entendre clairement ce qu'il dit enſuite: *Quando immortalitatem non ſolum dedit, verum etiam in omnes terras miſit, ut præſentes eſſe ubique, & claudi poſſent.*

Cette façon de s'exprimer pourroit faire illuſion; car on ne parleroit point autrement pour déſigner des portraits gravés que l'on répand facilement, & que l'on peut envoyer de tous les côtés. Cependant on ne peut inférer que notre gravûre fût connue des Anciens. Mais une pratique bien ſimple, & dont nous faiſons uſage tous les jours, rend compte d'une multiplication très-facile. Le portrait une fois deſſiné, & tel que Varron l'avoit fait faire en premier lieu, étoit calqué ou poncé, enſuite reporté dans la place que le copiſte de l'écriture lui avoit réſervée, & cette opération n'étoit ni longue, ni difficile, & conſervoit aiſément une reſſemblance qui étoit le point le plus eſſentiel. Ces têtes, de face ou de profil, étoient vrai-ſemblablement un ſimple trait. Le beau Térence du Roi n'eſt point exécuté autrement, quoiqu'il repréſente des ſujets compoſés. Je ſais que l'on pourra m'objecter que les deſſeins du manuſcrit que je cite, ne ſont que des copies, & que l'ouvrage même n'a été écrit que dans le X.e ou le XI.e ſiècle; mais il eſt à préſumer qu'il a été rendu & figuré comme ſon original, dans la partie des deſſeins.

Nous voyons, par tout ce que Pline nous a conſervé ſur les couleurs, que les Anciens faiſoient uſage, comme nous, de cendres & de terres pour leur peinture. Il y en a pluſieurs que nous connoiſſons & que nous employons. Pline n'en parle point en homme qui rend compte de leur mélange & de leur durée. Je dirai, en paſſant, que l'examen des différentes matières de leur couleur ſeroit bien digne de l'étude & de l'application d'un homme ſavant dans la Chymie & dans l'Hiſtoire Naturelle; il nous apprendroit, par ſes expériences, les cauſes de leur durée, de leur changement, & des pratiques néceſſaires pour parer aux inconvéniens de leur emploi; ſon travail lui feroit vrai-ſemblablement retrouver pluſieurs couleurs des Anciens dont on ne fait plus d'uſage; enfin dans le cours de

ſes opérations il feroit des découvertes infiniment avantageuſes à la Peinture. Mais pour revenir à mon ſujet, quelques-unes des couleurs, dont Pline fait le détail, m'ont paru bonnes & ſolides à la ſimple lecture; on voit ſeulement qu'elles ſont tirées des terres & des minéraux; mais les ſources ſont indiquées d'une façon ſi obſcure, les routes du commerce ſont ſi prodigieuſement effacées, les dénominations priſes de ces mêmes routes & les deſcriptions de chaque matière ſe trouvent préſentées d'une façon ſi louche, que cette entrepriſe, pour laquelle j'avoue que j'ai déjà fait des recherches, me paroît difficile, pour ne pas dire impoſſible.

On diſtinguoit à Rome les couleurs en deux genres, *auſteri* & *floridi*, les dures & les communes, les fleuries ou les rares, *utrumque naturâ aut mixturâ evenit; floridi ſunt, quos Dominus pingenti præſtat.* Le ſoin que prenoit de les fournir celui qui faiſoit travailler, ne regardoit, ce me ſemble, que ceux qui faiſoient enduire leurs murailles par des couleurs ſimples, ou par des imitations de marbres. Quoi qu'il en ſoit, on agiſſoit dans ce temps-là pour les couleurs plus chères, comme on a fait quelquefois dans les derniers ſiècles pour l'outre-mer. Mais ſi les Marchands ſophiſtiquoient les couleurs dans l'antiquité, les Peintres qui n'étoient pas honnêtes gens avoient le même ſecret que nous, ſoit pour tromper, ſoit pour ſe venger de la défiance. La choſe a toûjours été trop aiſée pour la mettre en doute; car en trempant ſouvent le pinceau dans un godet rempli d'huile, ou de toute autre liqueur, ſous le prétexte de le nettoyer, il eſt facile enſuite de retirer ce même outre-mer, ou cette autre couleur, ſans qu'elle ait reçu la plus légère altération.

Chap. VI.

Ibid. Les Anciens détrempoient leurs couleurs avec du blanc d'œuf. Cette petite obſervation m'a fait faire une découverte aſſez médiocre; mais les plus légères obſervations ſont admiſes dans les recherches de l'antiquité, & ſur-tout dans la pratique des arts. Indépendamment d'une curioſité qu'on aime à ſatisfaire, une bagatelle conduit quelquefois à l'éclairciſſement d'une choſe plus eſſentielle.

Pluſieurs critiques ont été occupés de la raiſon pour laquelle Pline

Pline a dit que Protogène tenoit une éponge lorſqu'il peignit ſon fameux tableau de Jaliſus, ſur lequel je me ſuis ſuffiſamment étendu dans mon premier Mémoire ſur Pline. En expliquant ce paſſage, j'ai comparé cette éponge à l'*eſſui-main* ou torche-pinceau dont nos Peintres ſe ſervent aujourd'hui, ce n'étoit alors que pour me faire entendre plus aiſément; cependant j'avois raiſon, car les éponges en tenoient lieu aux Anciens; non ſeulement ils s'en ſervoient pour eſſuyer leur plume en écrivant, d'où vient le mot *incubuit in ſpongiam*, mais ils ne pouvoient ſe ſervir d'autre choſe dans la Peinture. Le blanc d'œuf ſe deſſéchant avec une grande facilité, une éponge avoit plus de priſe & nettoyoit les pinceaux plus ſûrement & plus exactement. Protogène peignoit depuis long-temps cette écume, ſans pouvoir parvenir à l'imiter, il avoit ſouvent eſſuyé ſon pinceau, & l'éponge ſe trouvant exceſſivement pleine de la couleur convenable, produiſit par haſard, ce que tout le ſavoir de Protogène n'avoit pû opérer.

On voit pluſieurs concours de Peintres répétés dans la Grèce: ils apportoient leurs ouvrages dans ces fameuſes aſſemblées, où la noble émulation paroiſſoit à l'envi; & vrai-ſemblablement c'eſt à ce ſentiment généreux que cette même Grèce a dû la perfection des talens de ſes artiſtes.

La France a ſuivi cet exemple depuis quelques années; ces beaux ſalons ſont-ils autre choſe que des concours magnifiques, & qu'aucun autre pays ne peut préſenter ni ſi beaux, ni ſi nombreux? Le public juge les ouvrages, chaque particulier conſerve ſes partiſans, & l'artiſte n'a pas le chagrin, comme en Grèce, de voir prononcer ſon arrêt. Quelque peine que puiſſent cauſer ces malheureuſes brochûres, dictées par le venin & dépourvûes de connoiſſances, cette peine n'eſt point du tout comparable à une préférence accordée dans les jeux publics de la Grèce, & dont les peuples étoient auſſi-tôt inſtruits. Les monumens de leur honte, ou de leur foibleſſe, étoient conſacrés à la poſtérité, après leur avoir cauſé un deſagrément pendant le reſte de leur vie.

Pline cite pluſieurs Peintres, dans le nombre deſquels eſt

Apelle, pour avoir fait des ſtatues; c'eſt un fait que l'on ne peut révoquer en doute. Je crois cependant que la plus grande partie de ces Peintres n'a fait que des modèles, qui ont été enſuite jetés en bronze & réparés ſous leurs yeux. Il ſeroit difficile que la choſe fût autrement; car la coupe du marbre & le maniement du ciſeau ne ſont pas des choſes aiſées. La Nature a produit, pour les modernes, deux hommes qui cependant ont pratiqué les deux arts, Michel-Ange & Puget; c'en eſt aſſez pour nous prouver que la choſe eſt poſſible. Mais la Grèce peut-elle avoir été auſſi ſouvent favoriſée de la répétition de ſemblables prodiges? Nous pouvons, ce me ſemble, accorder une grande partie de ces faits, en diſant que le talent de modeler n'eſt ni ſi difficile, ni ſi compoſé; un Peintre même devroit toûjours le poſſéder, & ſon art lui rend cette pratique aiſée. Le goût, dirigé par le ſavoir & par la connoiſſance de la Nature, lui permet aiſément de toucher un modèle de cire ou de terre; c'eſt en quelque façon peindre de ronde-boſſe; il ne lui ſera pas difficile, pour la ſuite de l'opération, de conduire celui qui doit réparer l'ouvrage au ſortir de la fonte. Ainſi toutes les réflexions ſur l'art ſe réuniſſent à ne donner au plus grand nombre des peintres Grecs que la production des ſtatues de fonte; d'autant même que les Grecs les ont plus multipliées qu'aucune autre Nation, & que tous les Peintres cités pour avoir été ſtatuaires, ſont regardés comme ayant été célèbres dans la Peinture.

Chap. XI. Le tableau d'Antiphilus, où l'on voyoit un enfant qui ſouffloit le feu dans un réchaut, indique non ſeulement une grande connoiſſance des reflets, mais il confirme une partie du méchaniſme, dont je rendrai un compte exact & détaillé en parlant de la Peinture encauſtique; il le confirme, d'autant plus que ce ſujet eſt cité plus d'une fois, & toûjours dans l'attelier d'un Peintre.

Les ſacrifices peints par Pauſias, indiquent encore d'autres parties de la Peinture que celle des raccourcis; ils donnent une *Ibid.* idée complète de la perſpective: *cum longitudinem bovis oſtendere vellet, adverſum eum pinxit, non tranſverſum; unde & abunde*

intelligitur amplitudo. Voulant montrer la longueur du bœuf, il le peignit de face & non de côté. On ſentoit cependant toute ſon étendue. Voilà certainement l'objet & la perfection du raccourci bien exprimés par le peintre & par l'auteur. *Dein cùm omnes, quæ volunt eminentia videri, candicantia faciant, coloremque condant nigro: hic totum bovem atri coloris fecit. Enſuite loin de faire, comme on le pratique ordinairement, les corps ſaillans blancs, avec des oppoſitions noires, il peignit le bœuf abſolument noir.* On ne peut mieux décrire l'intelligence, l'harmonie & la ruption des couleurs, d'autant que Pline ajoûte: *Umbræque corpus ex ipſo dedit (ſcilicet nigro); il tira les ombres & le corps (du bœuf) de cette ſeule couleur (noire).* Il dit enſuite: *Magna prorſus arte, in æquo extantia oſtendens, & in confracto ſolida omnia. Faiſant voir avec un art infini, ſur une ſurface, toute l'étendue & la ſolidité des corps par des traits rompus.*

Je ne puis m'empêcher de dire, encore une fois, qu'il eſt impoſſible de donner plus parfaitement l'idée des corps mis en perſpective: & j'aurois rapporté ce paſſage dans le Mémoire que j'ai fait ſur cette partie des arts par rapport aux Anciens; mais il m'étoit inconnu dans le temps que je l'ai préſenté.

Pamphile a fait un portrait de famille, c'eſt-à-dire un grouppe, ou une ordonnance de pluſieurs parens. Je crois que les anciens auteurs ne nous rapportent que cet exemple, non que la choſe n'ait été facile & naturelle; mais elle n'étoit point en uſage, du moins chez les Romains, qui rempliſſoient leur *atrium*, ou le veſtibule de leurs maiſons, de ſimples buſtes. Je conviens qu'il n'eſt mention chez ces derniers, en ce cas, que des ouvrages de ſculpture; mais il eſt à préſumer, & tout le prouve, que les emplois d'un de ces arts ont été ceux de l'autre. Il eſt cependant véritable que le goût de la ſculpture étoit plus en honneur, ſur-tout à Rome, où tous les enduits & les imitations de marbre, que Pline reproche à ſa Nation, prouvent que la Peinture n'étoit pas fort conſidérée. Pline rapporte peut-être ce portrait de famille, peint par Antiphilus, d'après les auteurs qu'il faiſoit extraire, & il aura d'autant moins marqué que la choſe n'étoit point en uſage, qu'il écrivoit pour *Chap. X.*

être lû par des gens qui ſavoient le fait auſſi-bien que lui.

Le même Antiphilus fit un tableau qui repréſentoit une figure plaiſante & groteſque, à laquelle il donne le nom de *gryllus;* & ce nom fut conſervé dans la ſuite à tous les tableaux que l'on voyoit à Rome, & dont l'objet pouvoit être plaiſant ou ridicule. C'eſt ainſi que l'on a nommé en Italie, depuis le renouvellement des arts, *bambochades* les petites figures faites d'après le peuple, & que Pierre Van Laër, Hollandois, ſurnommé Bamboche, par un ſobriquet que méritoit ſa figure, avoit coûtume de peindre. C'eſt encore ainſi que nous diſons une figure à Calot, quand elle eſt chargée de quelque ridicule, ou de quelque imperfection donnée par la Nature, ou ſurvenue par accident; non que cet habile deſſinateur n'ait fait, comme Antiphilus, des ouvrages d'un autre genre; mais il eſt ſingulier de voir combien le monde ſe répète dans les opérations, dans celles même qui dépendent le plus de l'eſprit.

Chap. X. Ludius, celui qui vivoit du temps d'Auguſte (car il y en a un qui l'a précédé) fut le premier qui peignit à Rome des payſages, des marines, &c. ſur les murailles des appartemens. Je trouve, en premier lieu, que les décorations de théatre étant connues & pratiquées comme elles l'étoient en Grèce & à Rome, cette invention ne valoit pas trop la peine d'être citée. Ce que dit Pline à cette occaſion indique cependant la juſtice qu'il rendoit aux grands maîtres de l'antiquité, par rapport à la nobleſſe & à la beauté des ſujets qu'ils avoient traités: *ſed nulla gloria artificum eſt, niſi eorum qui tabulas pinxere; eoque venerabilior apparet antiquitas.* Pline ne parle donc, ſelon mon avis, de ce Ludius que dans le deſſein de rapporter tous les genres, & le même motif me conduit aujourd'hui.

Les Anciens ont eu de grands décorateurs de théatre, leurs dépenſes en ce genre, & leur goût pour les ſpectacles, ont dû produire des hommes habiles dans cette partie; & nous pouvons imaginer, par conſéquent, que la facilité du génie & de l'exécution devoit néceſſairement être appuyée en eux par la connoiſſance exacte de la perſpective. Plus un trait eſt rapporté dans le grand, & plus il exige d'exactitude & de vérité, & la

perſpective aërienne éprouve les mêmes néceſſités. Sérapion fut peintre de décoration, Pline en parle comme d'un homme diſtingué dans ſon talent, mais il dit qu'il ne pouvoit peindre la figure, c'eſt encore aujourd'hui la même choſe. A la réſerve de Jean Paul Panini, qui a ſû allier pluſieurs parties de la peinture, Bibiena, Servandoni, & tous ceux qui les ont précédés, n'ont jamais ſû repréſenter une figure, je ne dis pas correctement, mais ſeulement l'indiquer en petit ſur le plan le plus éloigné.

Pline nous dit que les décorations de Claudius Pulcher, pour les jeux publics qu'il donna l'an de Rome 553, étoient peintes ſi fort au naturel, que les corbeaux ſe trompoient à tous les momens, croyant pouvoir ſe repoſer ſur le toît des maiſons que la décoration repréſentoit. L'accord de ces grands morceaux de Peinture étoit différent du nôtre; leur effet ne ſe tiroit que du jour vrai, & le nôtre n'eſt produit que par les lumières que nous plaçons aſſez à notre volonté; ainſi les Anciens ont eu, à pluſieurs égards, plus de mérite dans leur ſuccès que nous ne pouvons en avoir. Mais j'avouerai naturellement que les preuves tirées des animaux me ſont toûjours un peu ſuſpectes; le ſoin avec lequel Pline nous les rapporte, perſuade au moins qu'elles étoient à la mode de ſon temps, & qu'on les regardoit comme certaines & convainquantes. Et ſi notre auteur regarde comme une fable la peinture du grand dragon peint ſur un parchemin, & qui chaſſa les oiſeaux qui interrompoient le ſommeil de Lépidus pendant le Triumvirat; le doute qu'il a de ce fait pourroit donner à penſer que les autres récits lui paroiſſent avoir quelque vérité. Pour moi je préférerois à ces ſortes de contes, toûjours du goût du peuple, une deſcription bien détaillée des ouvrages, pour juger des raiſons de leur ſuccès. D'ailleurs le caractère des animaux ne peut avoir changé depuis ce temps, & ils ne ſont pas ſi faciles à tromper que les hommes le ſuppoſent par pluſieurs eſpèces de vanité. Je ſuis convenu, dans la première partie de ce Mémoire, & j'en conviens encore, que les oiſeaux ſe trompent plus aiſément que les autres animaux: leur erreur eſt

Chap. X.

Chap. XI.

même assez fréquente pour les ciels de perspective. On en a eu des exemples à Ruel, dans les jardins de l'ancienne maison du Cardinal de Richelieu. Le Maire avoit peint une arcade qui laissoit un ciel si bien imité, que les oiseaux croyoient que l'arcade étoit percée, & que rien ne les empêchoit de la traverser; aussi on en a vû tomber morts ou étourdis, pour s'être frappé la tête contre le mur.

Caladès peignit les tableaux que l'on mettoit sur la scène dans les comédies, *in comicis tabellis*, ou se rendit célèbre *dans les tableaux comiques*. Cette dernière traduction seroit la plus littérale; mais l'usage de ces tableaux nous étant inconnu, & Pline n'en parlant point d'une façon que l'on puisse comparer aux autres genres de peinture dont il fait mention dans son ouvrage, il faut convenir que toutes les traductions, loin de satisfaire, laissent un doute, & ce doute autorise la conjecture que je vais proposer.

Je croirois donc que les ouvrages de Caladès pouvoient être la représentation des principales actions des comédies que l'on devoit donner. C'est un usage que les Italiens pratiquent encore aujourd'hui; car on voit sur la porte de leurs théatres, les endroits les plus intéressans de la pièce qu'on doit jouer ce même jour, & cette espèce d'annonce, représentée en petites figures coloriées sur des bandes de papier, est exposée dès le matin. Le motif aujourd'hui est charlatan; chez les Anciens il avoit d'autres objets, l'instruction du peuple, pour le mettre plus au fait de l'action, le desir de le prévenir favorablement; enfin l'envie de l'occuper quelques momens de plus par des peintures faites avec soin. Il est même vrai-semblable qu'on les exposoit plusieurs jours avant la représentation: & si ma conjecture est véritable, il ne sera pas étonnant qu'on ait employé des artistes habiles pour exécuter ces morceaux.

Chap. VII. Néron se fit peindre en pied, *in linteo*, sur une toile de cent vingt pieds de haut. Nos Critiques ont, ce me semble, laissé échapper cet exemple de la folie de ce Prince; heureusement Pline nous en a conservé le souvenir; je dis heureusement, car ce fait, que je n'aurois pas imaginé possible, me fournit

pluſieurs réflexions. Il nous indique les grands moyens d'exécution que les artiſtes d'alors pouvoient avoir. Si ce coloſſe a été bien exécuté, & s'il a eu ce que l'on appelle *de l'effet*, comme on ne peut preſque en douter, puiſque Néron l'expoſa à la vûe de tout le peuple, on doit regarder ce morceau, non ſeulement comme un chef-d'œuvre de la peinture, mais comme une choſe que peu de nos modernes auroient été capables de penſer & d'exécuter. Michel-Ange ſeul l'auroit oſé, & le Corrège l'auroit peint; car aucun de nos modernes n'a vû la peinture en grand comme ce dernier. Les figures coloſſales de la coupole de Parme, qu'il a haſardées le premier, en ſont une preuve: car il n'eſt pas douteux qu'un pareil ouvrage de peinture ne ſoit plus difficile que tous les coloſſes de ſculpture; chaque partie, dans ce dernier genre, conduit néceſſairement aux proportions de celle qui l'approche. D'ailleurs la ſculpture porte ſes ombres avec elle, & dans la peinture il faut les donner, il faut les placer &, pour ainſi dire, les créer ſucceſſivement, il faut enfin avoir une auſſi grande machine tout à la fois dans la tête, il eſt abſolument néceſſaire qu'elle n'en ſorte point, non ſeulement pour les proportions & le caractère, mais pour l'accord & l'effet. L'eſprit a donc beaucoup plus à travailler pour un tableau d'une étendue ſi prodigieuſe, que pour tous les coloſſes dépendans de la ſculpture. Cette immenſe production de l'art fut expoſée dans les jardins de Marius; c'eſt une circonſtance qui ne doit rien changer à nos idées, car elle ne prouve pas que ces eſpaces réſervés dans Rome fuſſent plus étendus que nous ne le croyons; le terrein étant auſſi cher, & les maiſons auſſi proches les unes des autres, la diſtance néceſſaire pour le point de vûe de ce tableau n'étoit pas fort grande. La règle la plus ſimple de ce point de vûe donne une diſtance égale à la hauteur; ajoûtons-y deux toiſes, pour faire encore mieux embraſſer l'objet à l'œil, & nous n'aurons jamais que vingt-deux toiſes; ce qui n'eſt pas fort conſidérable ſi l'on penſe que ces jardins de Marius étoient publics, & ſi l'on ſuppoſe, avec quelque apparence de raiſon, que l'on aura choiſi le terrein le plus eſpacé. Cet ouvrage ſurprenant, mais

ridicule en lui-même, fut consumé par la foudre, comme si l'entreprise étoit trop audacieuse pour la peinture. Pline fait souvent des exclamations pour des choses assez médiocres; cependant il se contente de rapporter tout simplement un fait aussi singulier qu'étonnant: ce n'est pas qu'il l'ait trouvé assez grand par lui-même pour n'avoir pas besoin d'être appuyé & relevé; il semble au contraire qu'il l'a trouvé tout simple. Pour moi j'avoue que cette opération de l'art me paroît au dessus de l'esprit humain.

Un Affranchi de Néron tapissa tous les portiques d'Antium, où il donna des jeux, avec des tableaux qui représentoient au naturel les gladiateurs & leur suite, tels enfin qu'ils devoient paroître. Ces détails & ces ressemblances n'étoient apparemment pas en usage à ce degré de soin & d'exactitude, puisque Pline en fait mention. Il est certain, selon le même auteur, que C. Terentius Lucanus fut le premier qui fit peindre le portrait de ses gladiateurs dans Rome; il en donna trente couples pendant trois jours dans le *Forum;* & quand ses jeux furent finis, il plaça le tableau qui représentoit ses gladiateurs, dans le temple de Diane. Vrai-semblablement ce morceau n'étoit pas comparable en grandeur à ceux de l'Affranchi de Néron, c'est-à-dire que les figures n'étoient pas grandes comme la nature; car soixante figures & leur suite, de cette proportion, auroient rempli, & par delà, l'espace que les Anciens donnoient à leurs temples, & s'ils avoient pû s'y trouver placés, ç'eût été d'une façon très-desagréable, c'est-à-dire sans laisser d'intervalle entre eux, & sans avoir une reculée nécessaire pour jouir de leur effet. Il faut donc croire que C. Terentius Lucanus avoit fait peindre ces figures en petit, d'autant que Pline dit, *Tabulamque pictam in nemore Dianæ posuit,* & le mot de table ou de planche, au singulier, autorise mon idée.

Un passage d'Horace confirme, ce me semble, toutes les idées que ces sortes d'affiches m'ont données.

Sat. VII, l. II, vers. 95.

Cum Pausiacâ torpes, insane, tabellâ,
Quî peccas minus atque ego! cum Fulvi Rutubæque

Aut

Aut Placideiani, contento poplite miror
Prœlia, rubricâ picta aut carbone.

Lorſque vous demeurez en extaſe devant un tableau de Pauſias; eſtes-vous plus ſage que moi, quand appuyé ſur une jambe, je m'arrête pour admirer des combats de gladiateurs peints en rouge, ou deſſinés au charbon! Il me paroît que ces mots, *prœlia picta*, indiquent abſolument les enſeignes placées ſur la porte des lieux où ſe donnoient les combats particuliers des gladiateurs: car il eſt vrai-ſemblable que ces hommes mercénaires, ſe tenant en haleine dans les intervalles des grands ſpectacles, retiroient pendant le courant de l'année, une rétribution de ceux qui vouloient être témoins de leurs exercices. Mais ce qui importe à mon ſujet, ces peintures ou ces deſſeins de combats, *prœlia picta*, pour les ſpectacles publics, étoient une imitation médiocre des tableaux expoſés & peints par les meilleurs maîtres, lorſqu'il s'agiſſoit des ſpectacles donnés au peuple. Il ſeroit difficile de dire ſi l'objet particulier ou l'objet public a introduit cet uſage. Selon le cours naturel, le beſoin & l'avidité inventent ordinairement; la vanité profite & ajoûte une plus grande, une plus belle exécution, du moins une plus grande dépenſe. Cependant on peut dire que les hommes n'inventent preſque jamais, & qu'ils ne ſavent que placer différemment un objet, en un mot augmenter les idées reçûes. Quoi qu'il en ſoit, par une ſuite néceſſaire de ce paſſage d'Horace, ma conjecture, rapportée plus haut, ſur les *tableaux comiques* de Caladès, me ſemble confirmée par rapport aux annonces, par le moyen deſquelles on voyoit les endroits les plus intéreſſans de la pièce qu'on devoit repréſenter. Les deſſeins, ou les tableaux publics ou particuliers dont on faiſoit uſage pour les gladiateurs, ne peuvent être plus clairement décrits qu'ils le ſont par Horace & par Pline. Rien n'eſt donc plus ſimple & plus naturel que de ſuppoſer, dans le même temps & le même lieu, la même conduite pour des ſpectacles différens à la vérité, mais dont le peuple Romain étoit également l'objet.

Parrhaſius peignoit en petit des ſujets obſcènes, pour ſe

délaſſer, diſoit-il, de ſes plus grandes occupations. Je ne dois point oublier à cette occaſion que Pline, tout payen qu'il étoit, paroît deſapprouver ce genre de peinture, toutes les fois qu'il ſe trouve obligé d'en parler; cette modeſtie eſt bien rare, & mérite aſſurément d'être relevée.

Ces petits ouvrages, cités même plus d'une fois dans le recueil de Pline, me perſuadent que les Anciens connoiſſoient & pratiquoient la miniature. Leurs couleurs étoient les mêmes que les nôtres, puiſqu'elles ſont pareilles, pour cette opération, à celles qu'on emploie dans la freſque. Il eſt conſtant que les grands maîtres, tels que Parrhaſius, peuvent avoir mis leurs couleurs à plat, dans les petits ſujets qu'ils ont exécutés. Mais ceux que la Nature conduiſoit à ne traiter que ces objets diminués, avoient devant les yeux de trop grands exemples d'harmonie & de terminé pour ne pas arriver aiſément à leur donner un grand & beau fini, c'eſt-à-dire la rondeur & la propreté, enfin à careſſer leurs ouvrages & les rendre intéreſſans; toutes choſes que les petits objets demandent, qu'ils exigent, & qui ſe font avec d'autant plus de facilité que la patience eſt leur première baſe: ils auront pû produire tous ces effets, même ſans pointiller, pratique que l'on peut regarder comme un abus. Les Anciens connoiſſoient l'ivoire; nous avons vû qu'ils faiſoient uſage du vélin ou parchemin, enfin de peaux préparées. Ces deux matières ſont les plus avantageuſes pour ce genre de peinture. Ils connoiſſoient les gommes que l'on emploie dans cette pratique. Je croirois donc qu'ils ont connu la miniature. Mais à l'occaſion des gommes dont je viens de parler, je crois devoir dire qu'il ſe peut auſſi qu'ils en fiſſent uſage, pour les grands tableaux, indifféremment avec le blanc d'œuf; l'une & l'autre matière produiſant les mêmes effets, & ayant les mêmes propriétés.

Nous voyons encore que les Anciens ont connu un vernis, ou un équivalent à ce que nous mettons ſur nos tableaux. Voici le paſſage de Pline, il peut conduire à quelques obſervations; il dit donc, au ſujet d'Apelle: *Unum imitari nemo potuit, quòd abſoluta opera atramento illinebat ita tenui, ut idipſum*

Chap. x.

repercuſſu claritatem colorum excitaret, cuſtodiretque à pulvere & ſordibus, ad manum intuenti demùm appareret. Sed & cum ratione magna: ne colorum claritas oculorum aciem offenderet, veluti per lapidem ſpecularem intuentibus è longinquo; & eadem res nimis floridis coloribus auſteritatem occultè daret. Cette préparation produiſoit le même effet que notre vernis, elle garantiſſoit la peinture de la pouſſière & des ordures; on ne s'aperçevoit d'aucune différence quand on regardoit (le tableau ainſi préparé) de près à pouvoir le toucher, *ad manum;* mais cette opération avoit cela d'avantageux, que le brillant des couleurs ne pouvoit bleſſer la vûe, & qu'il ſembloit, à ceux qui le regardoient de loin, qu'ils voyoient à travers d'un talc, & par conſéquent l'éclat des couleurs étoit adouci. Pline nous aſſure que perſonne n'a pû imiter cette pratique d'Apelle; & comme nous ſavons, d'un autre côté, que les Anciens aimoient le brillant & l'extrême poli dans toutes les productions de leurs arts, il faut croire qu'ils employoient ordinairement la cire pour frotter leurs ouvrages, & les rendre plus agréables à la vûe. D'ailleurs la cire qu'ils mettoient ſur leurs ſtatues de marbre, la poix ou le bitume dont ils couvroient leurs ſtatues de bronze, où ils pouvoient s'en paſſer plus aiſément que ſur les tableaux, matières qui produiſent leur poli par elles-mêmes, tout cela autoriſe mon ſentiment ſur l'emploi de la cire dans toutes les opérations de peinture, dans les tableaux comme dans les enduits. Ce dernier paſſage nous confirme encore le fréquent uſage que les Anciens faiſoient du talc; ils l'employoient ſans doute à toutes les choſes qui avoient beſoin de tranſparence, & dont il falloit ménager la conſervation. Rien ne prouve l'uſage commun d'une choſe, autant que les comparaiſons d'un auteur.

Ils peignoient ſur le bois, la toile, le vélin, la pierre & les murailles; ils avoient leurs couleurs à freſque, qu'ils employoient ſur l'enduit frais & préparé, abſolument de même que nous le faiſons aujourd'hui. Ils employoient ces mêmes couleurs avec du blanc d'œuf ou des gommes pour peindre tous leurs ouvrages.

Ils ont dû faire uſage de la colle de peau pour peindre leurs décorations. Ce n'eſt point à cauſe de notre pratique que je leur impoſe cette néceſſité; mais les cendres que l'on eſt dans la néceſſité d'employer pour cette pratique, ne s'établiroient jamais ſur les toiles & ſur les voliges ſans le ſecours de cette colle: il eſt cependant vrai qu'ils ont été les maîtres d'employer la cire; cette pratique eſt plus chère, mais la dépenſe des ſpectacles n'a jamais été capable d'arrêter les anciens pour l'embelliſſement de leurs ſcènes.

Chap. VII. La Peinture encauſtique étoit encore pratiquée indifféremment pour leurs tableaux, *ceræ tinguntur iiſdem coloribus ad eas picturas, quæ inuruntur.*

Nous avons, il eſt vrai, la façon de mêler nos couleurs avec l'huile, & d'en faire la baſe de la plus grande partie de nos opérations; il ſe pourroit peut-être que les anciens ne l'ont pas autant ignorée qu'on ſe l'imagine, eux qui ont connu tant de préparations & de mixtions; celle dont il s'agit étoit même des plus ſimples. Quoi qu'il en ſoit, voyons ſi l'ayant connue ils ont ſi mal fait de la négliger.

Je conviens d'abord que l'huile donne une très-grande facilité de pinceau, & qu'elle rend le travail plus agréable, qu'aucun autre corps ne le pourroit faire; mais les anciens peu ſenſibles au moment préſent, travailloient toûjours pour la poſtérité. Or il eſt conſtant que l'huile nous a fait perdre du côté de la conſervation. Ce n'eſt pas tout, elle altère nos couleurs & les fait jaunir par la ſeule impreſſion de l'air. Les teintes pouſſent ſouvent avec inégalité, les ombres noirciſſent; enfin nos couleurs & nos impreſſions s'écaillent, & les peintures anciennes étoient, ce me ſemble, à l'abri de tous ces inconvéniens: nous pratiquons l'huile depuis un temps aſſez conſidérable pour en connoître les effets, & pour avancer que l'on ne verra aucune de nos peintures préparées de cette façon dans huit cens ans, comme Pline a pû voir celles qui ſubſiſtoient dans les ruines d'Ardée, & comme nous voyons encore aujourd'hui des reſtes d'une beaucoup plus grande ancienneté dans quelques endroits de l'Italie, & même juſque

dans l'Egypte; il faut convenir que ces peintures ſont à freſque. Mais comme ces réflexions conviendroient mieux à l'Académie de Peinture, je crains qu'elles n'aient ennuyé. Je finirai par la traduction du paſſage que Pline nous a conſervé ſur les toiles peintes.

Pingunt & veſtes in Ægypto inter pauca mirabili genere, candida vela poſtquam attrivere illinentes non coloribus, ſed colorem ſorbentibus medicamentis. Hoc cum fecere, non apparet in velis; ſed in cortinam pigmenti ferventis merſa, poſt momentum extrahuntur picta. Mirumque, cum ſit unus in cortina colos, ex illo alius atque alius fit in veſte, accipientis medicamenti qualitate mutatus. Nec poſtea ablui poteſt; ita cortina non dubie confuſura colores, ſi pictos acciperet, digerit ex uno, pingitque dum coquit. Et aduſtæ veſtes firmiores fiunt, quam ſi non urerentur. Voici la traduction. *Chap. XI.*

Dans le nombre des arts merveilleux que l'on pratique en Egypte, on peint des toiles blanches qui ſervent à faire des habits, non en les couvrant avec des couleurs, mais en appliquant des mordans, qui lorſqu'ils ſont appliqués ne paroiſſent point ſur l'étoffe; mais ces toiles, plongées dans une chaudière de teinture bouillante, ſont retirées un inſtant après, coloriées. Ce qu'il y a d'étonnant, c'eſt que quoiqu'il n'y ait qu'une couleur, l'étoffe en reçoit de différentes, ſelon la qualité des mordans, & les couleurs ne peuvent enſuite être emportées par le lavage. Ainſi une liqueur qui n'étoit propre qu'à confondre les couleurs, ſi la toile eût été peinte avant que d'être plongée, les fait naître toutes d'une ſeule; elle les diſtribue, elle peint la toile en la cuiſant, pour ainſi dire. Et les couleurs de ces étoffes, teintes à chaud, ſont plus ſolides que ſi elles étoient teintes à froid.

Le ſeul mérite que je puiſſe avoir en cette occaſion, eſt celui d'avoir relevé ce paſſage. Car cette pratique, pour exécuter la teinture des toiles, eſt en uſage dans l'Europe & dans pluſieurs autres parties du monde. Elle ſubſiſte encore à la Chine, où nous l'avons trouvée établie dans le temps de ſa découverte. Je paſſe à la troiſième partie.

RE'FLEXIONS

Sur quelques chapitres du XXXV.e Livre de Pline.

Par M. le Comte DE CAYLUS.

TROISIÈME PARTIE.

Du caractère & de la manière des Peintres Grecs.

Lû le 12 Janv. 1753.

JE ne me propoſe point de donner un catalogue de tous les maîtres & de leurs élèves, dont Pline eſt aſſez généralement dans l'habitude de parler. Je ne ferai mention que des Peintres les plus célèbres, & principalement de ceux dont le nom eſt accompagné d'une épithète, qui, en indiquant la manière & le talent d'un artiſte, nous apprend à quel degré les Anciens ont connu la pratique de la Peinture; & je traduirai ces épithètes, autant qu'il me ſera poſſible, dans l'eſprit de ce même art. Ce moyen me paroît plus aſſuré pour retrouver le véritable ſens de l'auteur; & je ne m'en départirai pas, quand même ma traduction devroit contredire les dictionnaires. Le feu qui fait parler les artiſtes, n'eſt pas toûjours correct, du moins aux oreilles de ceux qui ne ſont pas initiés dans la pratique. Mais pour fixer ces détails dans ce Mémoire, & éviter en même temps la ſéchereſſe & la monotonie d'un catalogue, je comparerai, autant qu'il me ſera poſſible, les peintres Grecs aux artiſtes qui ont excellé depuis le renouvellement des arts; je ſuivrai l'ordre dans lequel Pline a nommé les artiſtes, pour rendre quelques-unes de mes critiques ou de mes réflexions plus ſenſibles.

Tous les Peintres dont Pline fait mention, ſont Grecs; du moins des noms qu'il rapporte, il y en a très-peu qui paroiſſent appartenir aux Romains: & ſon ſilence ſur ceux de cette Nation qui ont profeſſé la Peinture, confirme ce que j'ai dit à leur égard, dans le recueil d'antiquités que j'ai eu l'honneur de préſenter au public.

J'ai rapporté, dans la première partie de ce Mémoire, mon ſentiment ſur les premiers peintres Romains, tels que Fabius, Pacuvius, &c. ainſi on ne ſera point étonné de ne les pas trouver dans le nombre des artiſtes; à qui pourrois-je les comparer? d'ailleurs Pline ne décrit point leurs ouvrages, & ne leur donne aucune épithète ſur laquelle on puiſſe fonder un éloge ou une critique: je paſſe donc aux peintres Grecs avec Pline.

Les Grecs ont voulu donner à leurs écoles de Peinture des noms fixes & particuliers, comme ils ont fait à leurs ordres d'Architecture. La Peinture n'avoit eu d'abord que deux diſtinctions, l'*Helladique* & l'*Aſiatique*, ou l'*Attique* & l'*Ionique*; car je les trouve l'une & l'autre ſous ces deux noms. Mais Eupompus, qui étoit de Sicyone, ſe rendit ſi recommandable par ſon talent, que l'on ajoûta la Sicyonienne par rapport à lui. Pline rapporte ce fait tout ſimplement, ſans l'accompagner d'aucun détail: mais je préſume que les écoles ou les différentes manières s'étant multipliées dans la Grèce, on abandonna ce projet, & l'on ne parla plus, comme l'on fait aujourd'hui, que des maîtres en particulier & de leurs élèves. On peut cependant comparer ces premiers noms à ceux que nous donnons en général, & qui nous ſervent de point de diſtinction: telles ſont les écoles de Florence, de Rome, de Bologne, de Veniſe, de France, de Flandre ou d'Allemagne. L'étendue ou l'éloignement de ces pays a exigé & perpétué l'uſage de ces diſtinctions. La Grèce, plus reſſerrée & plus réunie, n'a pas eu beſoin de les continuer. Je crois donc qu'elles n'ont fait que paroître en ce pays; Pline eſt, je crois, le ſeul qui ait conſervé une circonſtance qui prouve ſeulement la répétition des idées & des uſages dans le monde. *Chap. x.*

Les peintres de la Grèce qui ont pratiqué les premiers cet art, ſelon Pline, ſont Ardicès de Corinthe, & Téléphanès de Sicyone; cependant on diſoit encore, ſelon lui, qu'un Philoclès Egyptien, ou Cléanthe de Corinthe avoient auparavant inventé le trait: *inventam linearem dicunt.... ſine ullo etiamnum colore, jam tamen ſpargentes lineas intus*, ſans aucune *Chap. III.*

couleur à la vérité, mais accompagnant ce trait de détails intérieurs. Et tout de ſuite, il dit, en citant Cornelius Nepos, que Cléophante de Corinthe, ou un autre du même nom, paſſa en Italie; & il lui attribue l'invention des couleurs. Ce Cléophante ſuivit Démarate, & c'eſt lui que j'ai cité pour les peintures d'Ardée & de Lavinium: cependant Pline nous donne de grandes idées de cet artiſte; à dire la vérité, elles ſont un peu fortes pour un homme qui ne feroit qu'ouvrir, pour ainſi dire, la porte d'un art; car c'eſt encore ſous cet aſpect que Pline le préſente, ce qui peut être difficile, ou même impoſſible à accorder avec les détails de ces ouvrages rapportés par Pline lui-même.

Chap. IV. L. Mummius Achaïcus fit voir le premier des tableaux Grecs à Rome; il les avoit pris dans Corinthe. Le tableau d'Ariſtide, qui repréſentoit un Bacchus, fut un des principaux; cet ouvrage étoit ſi célèbre dans la Grèce, & avoit fait une ſi grande impreſſion, qu'il avoit paſſé en proverbe, ou pluſtôt il ſervoit de comparaiſon; car on diſoit beau *Strabon.* *comme le Bacchus.* Il faut néceſſairement que l'ouvrage ait beaucoup mérité, & que l'art ait été bien à la mode.

Le Gaulois tirant la langue, & le vieillard avec un bâton, rapportés à l'occaſion de Craſſus & d'un ambaſſadeur des Teutons, nous rappellent ce que nous voyons tous les jours, c'eſt-à-dire, des ſujets que l'art ſeul engage à conſidérer, & deſquels on diroit ſans le mérite de l'imitation, comme l'ambaſſadeur Teuton, *ſibi donari nolle talem vivum, verumque.* Ce fait nous indique encore que les Grecs ne traitoient pas toûjours des ſujets nobles, & qu'ils ſe laiſſoient emporter par le piquant de la Nature. Ne pourroit-on pas trouver auſſi dans l'action de ce Gaulois, un caractère de la plaiſanterie & de l'ironie que notre Nation a conſervé?

Suet. l. VII. *Pl. l. XXXV, chap. IV.* Céſar témoigna ſon goût pour les beaux ouvrages de l'art. Pline en fait mention par rapport à l'Ajax & à la Médée de Timomaque de Byzance.

Agrippa, ſi grand d'ailleurs, *vir ruſticitati quam deliciis propior*, n'avoit pas le même goût pour la peinture que pour les grandes

grandes & utiles décorations, soit qu'il trouvât ridicule le prix qu'on donnoit des tableaux, soit qu'il craignît les impressions que cet art pouvoit causer; cependant il finit par en acheter lui-même. *Agrippa; chap. IV.*

Auguste, qui fut grand en tout, témoigna de l'amour pour les tableaux, il en orna les temples & les places publiques; dans le nombre des morceaux qu'il rassembla, il est mention d'une figure de la forêt de *Némée* assise sur un lion, tenant une palme, & suivie d'un vieillard appuyé sur un bâton. Cette composition paroît d'abord singulière, & ne présente pas beaucoup à l'esprit; mais j'adopte la réflexion que Durand fait dans une note, à cette occasion; il dit donc que le vieillard sans défense, est une image de la sûreté établie dans cette forêt par le courage d'Hercule. Cette conjecture me paroît d'autant plus vrai-semblable, que les Anciens ont personnifié les villes & les endroits qui ont mérité quelque considération. Il faut convenir qu'ils ont fait usage, en ce cas, d'une allégorie un peu composée: mais la justesse de leurs idées les aura sans doute empêchés d'en abuser; & c'est ainsi que nos grands artistes, & sur-tout le Poussin, en ont représenté quelques-unes avec succès. Tel est le payſage de ce dernier, où l'on voit écrit *& in Arcadia ego.* Au reste on avoit marqué sur le tableau de cette Némée, qu'il avoit été brûlé par Nicias, c'est-à-dire qu'il étoit peint en manière encaustique, ce qui prouve que l'on employoit les deux genres indifféremment. Ce Nicias peut n'être pas le même qui mettoit si parfaitement la cire sur les statues de Phidias. L'histoire nous parle de deux artistes célèbres qui ont porté ce nom; cependant celui-ci étant peintre encaustique, savoit gouverner & donner la cire à propos. Si le fait étoit plus important, je déciderois en sa faveur. *Ibid.* *Histoire de la Peinture anc. extraite de l'Hist. Nat. de Pline, livre XXXV.* Paris, in-fol.

Je ne quitterai point les empereurs Romains sur ce qui regarde la Peinture, sans dire qu'ils ne furent pas long-temps sans laisser apercevoir l'excès de la flatterie, ou plutôt de la barbarie, Claude ayant fait mettre la tête d'Auguste à la place de celle d'Alexandre, dans un tableau d'Apelle. *Chap. X.*

Après avoir donné de très-grandes idées de la Peinture,

Pline dit que Polygnote fut le premier qui peignit, avant la XC.e Olympiade, les femmes avec des étoffes claires & brillantes, qui ſut orner leurs têtes de différentes richeſſes, &
Chap. IX. donner du mouvement à leurs viſages. *Plurimumque picturæ primus contulit. Siquidem inſtituit os adaperire, dentes oſtendere, vultum ab antiquo rigore variare.* Ce dernier trait ne peut regarder que les graces qu'il répandit, au lieu de la ſéchereſſe & de la ſervitude du trait de ſes prédéceſſeurs, ſuites néceſſaires de l'ignorance, ou pluſtôt du peu d'acquis; & c'eſt ainſi qu'il faut regarder, ſelon Pline, tous ceux qui ont précédé Polygnote: cependant nous allons bien-tôt voir ce qu'il faut penſer de ce même artiſte par rapport à ſes ſucceſſeurs.

Ibid. On voyoit, ſous le portique de Pompée, un autre tableau de ce même Polygnote, il repréſentoit un jeune homme avec ſon bouclier. Je ne doute pas que cet ouvrage ne fût admirable; mais Pline ſemble appuyer ſon éloge ſur ce que l'on ne pouvoit diſtinguer ſi le jeune homme montoit ou deſcendoit. De quelque façon que l'on veuille conſidérer cette figure, j'avoue qu'elle mériteroit, à mon ſens, plus de louange ſi ſon action avoit été décidée. Ce fut le même artiſte qui peignit à Athènes le Pœcile, & qui ne voulut point recevoir d'argent pour les ouvrages qu'il avoit faits dans le temple de Delphes; ſon procédé parut d'autant plus généreux que Micon, qui décoroit les autres parties de ce même temple, ſe fit payer: mais les Amphictyons ordonnèrent que Polygnote ſeroit défrayé dans toutes les villes de la Grèce; apparemment cette diſtinction lui fut accordée pour le reſte de ſa vie. Nous avons eu aſſez de Peintres modernes qui par vanité, ou par dévotion, en auroient bien fait autant; mais en général ils n'ont pas été auſſi riches que ceux dont je parle. Cependant le nombre de nos artiſtes, qui ont décoré les temples ſans recevoir aucune rétribution, ou qui n'en ont accepté qu'une très-médiocre, eſt ſi grand, que je ne puis entreprendre de les nommer: d'ailleurs les Amphictyons n'exiſtent plus, & les récompenſes auſſi flatteuſes pour l'amour propre, & telles que les Grecs les ſavoient accorder, ne ſont plus en uſage, & ne peuvent même ſe pratiquer aujourd'hui.

Apollodore, Athénien, brilla dans la XCIII.e Olympiade, & profita des lumières de ceux qui l'avoient précédé. *Hic primus ſpecies exprimere inſtituit, primuſque gloriam penicillo jure contulit*, ce que je traduirois ainſi: *Il fut le premier qui exprima la couleur locale (a), & qui établit une réputation ſur la beauté de ſon pinceau.* On voit par-là, que du temps de Pline, & ſans doute dans la Grèce, la couleur, ou le pinceau étoient ſynonymes, comme ils le ſont aujourd'hui: avant Apollodore, aucun tableau ne mérita d'être regardé ou de fixer la vûe, *quæ teneat oculos.* *Chap. IX.*

Zeuxis d'Héraclée, frappé des talens d'Apollodore, ſut en profiter, & fit voir, la quatrième année de la XCV.e Olympiade, qu'il les ſurpaſſoit; il s'attacha même à un grand terminé; les biens qu'il acquit furent ſi conſidérables, & ſa vanité fut ſi grande, qu'il pouſſa le luxe de ſes habits juſqu'au ridicule, & cet exemple eſt en général aſſez ſuivi parmi nous, & beaucoup trop dans notre jeuneſſe.

Zeuxis, pour couronner ſon caractère, finit par faire préſent de ſes ouvrages, perſonne ne pouvant lui en donner ce qu'il les eſtimoit; il écrivoit même, au bas d'un de ſes tableaux qui repréſentoit un athlète, *qu'il étoit plus aiſé de l'envier que de l'imiter.* Quoique nous ayons eu des Peintres modernes aſſez vains, je ne pourrois trouver que des comparaiſons trop foibles, & j'aime mieux profiter du même artiſte pour préſenter un parallèle d'un autre genre. Zeuxis peignit une Pénélope, *in quâ pinxiſſe mores videtur.* On ne peut aſſurément donner une idée plus délicate de ſon eſprit & de ſon pinceau, car il faut prendre ici Pline à la lettre, & ne pas regarder ce trait comme une métaphore; telle eſt celle où, pour exprimer les peintures des vaiſſeaux, & faire entendre les dangers de la navigation, il dit *pericula expingimus.* Mais pour revenir à la belle expreſſion de *mores pingere*, & qui me paroît en même temps une définition; je crois pouvoir dire, avant de le comparer plus exactement encore, que comme lui, Raphaël *a peint les mœurs*, & a ſû plus d'une fois les exprimer. En *Ibid.* *Ibid.* *Chap. VII.*

(a) L'eſpèce, quand il s'agit de couleur, ne peut, ce me ſemble, être entendue autrement.

effet, quels caractères, quelle réunion de grandeur, de simplicité, de nobleſſe cet illuſtre moderne n'a-t-il pas mis dans toutes ſes têtes, & ſur-tout dans celles des Vierges! & peut-on s'empêcher de ſentir, en admirant ſes ouvrages, *mores pinxit!* Malgré cette comparaiſon anticipée, je dois dire que ce ſeroit Léonard de Vinci que je comparerois à Zeuxis, à cauſe du terminé auquel il s'appliquoit. Mais pour revenir à Zeuxis, j'avoue que j'ai peine à accorder tout ce que les récits de Pline me font penſer du talent de ce grand homme, avec ce qu'il dit en finiſſant l'article qui le regarde: *deprehenditur tamen Zeuxis grandior in capitibus articuliſque.* Si ce mot de *deprehenditur* n'indiquoit pas le reproche, & n'autoriſoit pas la traduction de faire ſes têtes & ſes attachemens trop forts, j'aurois pris le mot de *grandior* comme un éloge, en diſant qu'il faiſoit ces parties d'un grand caractère, d'autant qu'il le loue de travailler avec ſoin & d'après la Nature, *alioqui tantus diligentiâ;* car ce fut lui qui demanda *aux Agrigentins les cinq filles, pour faire le tableau qu'ils vouloient placer dans le temple de Junon Lacinienne.* Quoi qu'il en ſoit, un défaut auſſi conſidérable que celui des proportions, pourroit détruire toutes les belles qualités que Pline lui accorde; mais on doit ſavoir gré à cet auteur de nous avoir donné la critique auſſi-bien que l'éloge.

Nos modernes n'ont jamais été aſſez heureux pour avoir de ſemblables modèles, ni en auſſi grand nombre; ce que j'en dis, n'eſt point du tout pour faire une plaiſanterie; mais la différence des mœurs & des uſages nous met aujourd'hui dans une ſituation embarraſſante pour les modèles des femmes, toûjours plus difficiles à trouver complets que ceux de l'autre ſexe.

J'ai rapporté dans mon premier Mémoire ſur Pline, lû en 1747, & dans un fort grand détail, tout ce que cet auteur dit de Parrhaſius d'Ephèſe, qui étoit un peintre d'eſprit; mais je n'ai point parlé de la fin de ce même paſſage. La voici: *Minor tamen videtur ſibi comparatus, in mediis corporibus exprimendis. On trouvoit, en le comparant à lui-même,*

Chap. x.

Ibid.

qu'il mettoit trop de sécheresse & de petite manière dans les détails du corps. Après cette critique, Pline parle de deux enfans que ce même Parrhasius avoit peints, & dit, *securitas & simplicitas ætatis.* Il faut que ces enfans aient été bien rendus pour avoir inspiré des expressions qui peignoient à leur tour cette peinture. Du reste, Pline rend justice aux talens & aux défauts de cet artiste, en louant d'un côté l'abondance & la facilité de son génie, & en critiquant de l'autre sa plate & ridicule vanité, *fecundus artifex, sed quo nemo insolentiùs & arrogantiùs sit usus gloriâ artis.* Ce fut lui qui se donna le nom d'*Abrodiætos*, le *délicat*, le *voluptueux*, *abrodiætum se appellando*, & qui se déclara le prince d'un art qu'il avoit porté à sa perfection, *artem ab se consummatam.* C'est donc avec une sorte de plaisir que l'on voit son insolence punie; car il fut vaincu par Timanthe dans un des concours établis pour les arts dans la Grèce.

Ce Timanthe avoit beaucoup d'esprit pour son art, & cet esprit étoit accompagné de génie, *nam Timanthi vel plurimum adfuit ingenii.* Son Iphigénie sera célèbre à jamais, & donnera des preuves de la délicatesse & de la justesse de ses idées *(b)*; ainsi l'on croira, sans peine, ce que Pline dit de lui en poursuivant, *in omnibus ejus operibus intelligitur plus semper quàm pingitur; & cùm ars summa sit, ingenium ultra artem est.* Chap. x.

Il me semble qu'il n'est pas possible de faire un plus parfait éloge de l'esprit & du génie d'un Peintre; *il donna plus à entendre dans ses ouvrages, qu'il n'en prononça.* Ces sous-entendus sont les mêmes dans la Peinture, ils ont autant de charmes & sont aussi nécessaires que dans toutes les autres parties de l'esprit; *& quelqu'étendu que l'art puisse être, l'esprit est encore par-delà. Pinxit & heroa absolutissimi operis*, personne ne caractérisoit si parfaitement un héros, ou pour traduire plus littéralement, il peignit un héros qui ne laissoit rien à desirer. Pline semble donner la preuve de cette dernière

(b) Il étoit redevable à Euripide du trait qui lui a fait le plus d'honneur dans cet ouvrage. Mais un Peintre a toûjours du mérite lorsqu'il rend bien l'action qui lui est donnée.

opération en ajoûtant, *artem ipſam complexus viros pingendi. Il excella,* ou, pour employer l'exagération comme Pline, *il pratiqua l'art lui-même dans tout ſon entier, pour peindre les hommes.* Nous avons eu quelques modernes qui n'ont pû rendre la délicateſſe & les graces que la Nature a répandues dans les femmes.

Pamphile, Macédonien, fut *primus in Pictura,* mais d'une façon dont nos Peintres devroient tâcher d'approcher; c'eſt qu'étant ſavant dans ſon art, il fut *omnibus litteris eruditus.* Il eut le crédit d'établir à Sicyone, enſuite dans toute la Grèce, que les enfans nobles apprendroient à deſſiner avant toutes choſes, & que les eſclaves ne pourroient exercer la Peinture; enfin il mit cet art *in primum gradum liberalium.* Le préjugé contre l'étude ſera toûjours très-fort dans l'eſprit de nos artiſtes; car, malheureuſement, preſque tous ceux qui ont eu des lettres, n'ont pas excellé dans l'art. L'eſprit ſeul nous diroit qu'il n'eſt pas impoſſible à un Peintre d'être ſavant. L'exemple de Léonard de Vinci & de pluſieurs autres nous ſuffiroit, ſi les auteurs anciens ne nous en donnoient des preuves inconteſtables: enfin, ſans être comme Hippias, dont Pline dit tout ſimplement, qu'*il ſavoit tous les arts & toutes les ſciences,* il y a des degrés entre cet éloge & une ignorance que l'on ne peut jamais pardonner.

Chap. X.

Apelle de Cos parut la CXII.^e olympiade, *voluminibus etiam editis quæ doctrinam eam continent.* Quel dommage que de pareils livres ſoient perdus! Il dit enſuite d'Apelle, *præcipua ejus in arte venuſtas fuit.* La manière qui le rendit ainſi ſupérieur, conſiſtoit dans la *grace,* le *goût,* la *fonte,* le *beau choix;* & pour faire uſage d'un mot qui réuniſſe une partie des idées que celui de *venuſtas* nous donne; dans le *morbidezza,* terme dont les Italiens ont enrichi la langue des artiſtes. Quoiqu'il ſoit difficile de ne pas accorder des talens ſupérieurs à quelques-uns des Peintres qui ont précédé celui-ci, il faut convenir que toute l'antiquité s'eſt accordée pour faire ſon éloge; la juſteſſe de ſes idées, la grandeur de ſon ame, ſon caractère enfin, doivent avoir contribué à un

rapport unanime. Il recevoit le ſentiment du public pour ſe corriger, & il l'entendoit ſans en être vû; ſa réponſe au cordonnier devint ſans peine un proverbe, parce qu'elle eſt une leçon pour tous les hommes; ils ſont trop portés à la déciſion & ſont en même temps trop pareſſeux pour étudier. Enfin Apelle fut *in æmulis benignus*, & ce ſentiment lui fit d'autant plus d'honneur, qu'il avoit des rivaux d'un grand mérite. Il trouvoit qu'il manquoit dans tous les ouvrages qu'on lui préſentoit, *unam Venerem, quam Græci charita vocant; cætera omnia contigiſſe: ſed hac ſolâ ſibi neminem parem.* Il faut qu'il y ait eu une grande vérité dans ce diſcours, & qu'Apelle ait poſſédé véritablement les graces, pour avoir forcé tout le monde d'en convenir, après l'aveu qu'il en avoit fait lui-même. Cependant, lorſqu'il s'accordoit ſi franchement ce qui lui étoit dû, il diſoit, avec la même vérité, qu'Amphion le ſurpaſſoit pour l'ordonnance, & Aſclépiodore pour les proportions ou la correction. C'eſt ainſi que Raphaël, plein de juſteſſe, de grandeur & de graces, parvenu au comble de la gloire, reconnoiſſoit dans Michel-Ange une fierté dans le goût du deſſein qu'il chercha à faire paſſer dans ſa manière, & cette circonſtance achève de rendre complet le parallèle de Raphaël & d'Apelle. *Chap. X.*

J'avoue que Pline m'étonne ſouvent, quand je vois qu'après avoir loué véritablement un homme, & donné matière aux réflexions les plus avantageuſes, il établit l'éloge de ce même homme ſur des objets qui n'en valent preſque pas la peine.

On trouve donc au milieu de la juſtice qu'il rend à Apelle, la louange d'un Hercule de ſa compoſition, placé dans le temple d'Antonia, & dont on voyoit en même temps le dos & le viſage, attitude qui peut difficilement produire une figure agréable, ſur-tout quand elle eſt ſeule ou dominante, comme celle-ci le devoit être. Ce qu'il y a de certain, c'eſt que le choix de cette poſition ne peut jamais être convenable pour un Dieu. Et quant à ce choix d'attitude, ce grand artiſte avoit, ainſi que tout deſſinateur, la poſition de la Nature à ſon gré: le fait n'a donc rien d'étonnant. *Æqualis*

ejus fuit Ariſtides Thebanus. Ariſtide de Thèbes fut ſon contemporain ; Pline paroîtroit même l'élever fort au deſſus d'Apelle, en ajoûtant ces mots, *is omnium primus animum pinxit, & ſenſus omnes expreſſit.* Je ne ſais pourquoi le Père Hardouin a corrigé ici *omnes* par *hominis.* Le premier qui ſe trouve dans tous les autres textes, convient mieux, ce me ſemble, en cet endroit, & me paroît plus dans le ſtyle de l'auteur. Mais ſi l'on prenoit les choſes à la lettre, il ſembleroit qu'Apelle n'auroit point eu d'expreſſion ni fine ni délicate ; enfin rien de ce qu'il accorde à Ariſtide, & que Pline renferme en un mot, en diſant *quæ vocant Græci ethe,* & que je crois ne pouvoir traduire que par les paſſions douces ou qui demandent moins d'expreſſion. Ce n'eſt pas tout, Ariſtide exprimoit auſſi les agitations, les troubles, les impreſſions de l'ame, *perturbationes,* toutes choſes qui ſont renfermées dans l'*animum* & dans le *ſenſus omnes,* avec leſquels il commence un éloge dont il donne la preuve en décrivant ainſi un de ſes tableaux : *Oppido capto ad matris morientis è vulnere mammam adrepens infans : intelligiturque ſentire mater & timere, ne emortuo lacte ſanguinem lambat. Dans le ſac d'une ville, on voit un enfant s'attacher au ſein de ſa mère expirante des bleſſures qu'elle avoit reçûes. On croit lire ſur le viſage de la mère le ſentiment & la crainte où elle eſt que ſon fils ne ſuce le ſang avec un lait prêt à tarir.* Je conviens que la ſituation eſt différente : mais Rubens a exprimé * tout à la fois la joie & la douleur ſur le viſage de Marie de Médicis. Après avoir trouvé dans les modernes un exemple pareil de deux paſſions exprimées à la fois, je croirois que le Pouſſin auroit pû rendre les ſujets qu'Ariſtide a ſû traiter ; il a ſi bien fait ſentir le *ſenſus,* les *perturbationes* dans la ſoif des Iſraëlites, dans les ſujets de peſte ! il a ſi bien exprimé le déluge ! avec un ſi petit nombre de figures il en a fait un ſujet ſi pathétique, que je penſe à lui en liſant cette deſcription du tableau d'Ariſtide ! Au reſte, avec autant de grandes qualités dans l'art, il étoit *durior in coloribus,* c'eſt-à-dire que *ſa couleur étoit un peu crue.* Pour expliquer ce paſſage dans toute ſon étendue, ſans le prendre

* Dans la galerie du Luxembourg.

prendre exactement à la lettre, je dirois : Raphaël eſt, ſans contredit, un grand Poëte; mais Jules Romain ſon élève, a mis plus de feu dans ſes compoſitions, il a témoigné plus d'enthouſiaſme. Raphaël cependant n'en eſt pas moins ce qu'il eſt, grand, précis, ſage, ingénieux, plein d'expreſſion, quoiqu'il ſoit vrai que le Dominiquin lui ſoit fort ſupérieur à quelques égards; & c'eſt de lui que l'on peut dire *primus animum pinxit, perturbationes, &c.* & qu'il étoit comme Ariſtide, *paulò durior in coloribus :* car le Dominiquin n'a point connu l'harmonie des couleurs. La différence que je trouve entre les façons d'opérer du Dominiquin & du Pouſſin, c'eſt que le premier n'eſt arrivé à ces belles expreſſions que par la Nature, c'eſt-à-dire, par un diſcernement fin & délié; & que le Pouſſin nourri de l'antique, a cherché & ſaiſi la manière des Anciens, & qu'enfin le deſir de les imiter l'a engagé à voir la Nature conſéquemment; auſſi ſes tableaux ſont ſages, la convenance & le coſtume y ſont parfaitement obſervés : il eſt vrai que, frappé de ce que nous appelons l'antique, au propre, c'eſt-à-dire des belles ſtatues Grecques, ſes figures ſe ſentent un peu de la ſéchereſſe que le marbre peut inſpirer. Il eſt encore vrai que, comme le Dominiquin, il laiſſe quelque choſe à deſirer pour la couleur; d'ailleurs il ne faut chercher aucun autre rapport entre ces grands artiſtes.

Protogène, cet autre Peintre célèbre, étoit de Caune, ville ſoûmiſe aux Rhodiens; ſes commencemens furent accompagnés de la pauvreté, ſon application lui tint lieu de maître, car on ne connoît point celui dont il reçut des leçons. Voilà un bel exemple de l'attachement, de l'aſſiduité & du talent naturel. *Summa ejus paupertas initio, artiſque ſumma intentio & ideò minor fertilitas.* Ce défaut de facilité, que Pline ſemble attribuer à la pauvreté & au peu d'éducation de Protogène, fit ſon malheur, & l'engagea à trop fatiguer ſes ouvrages; il ne ſavoit pas les quitter. Auſſi Apelle ſut lui reprocher, *quod manum ille de tabula non ſciret tollere.* Ce défaut a ſouvent cauſé le malheur de quelques-uns de nos modernes, & les a jetés dans les glaces. Car il faut ſavoir ſe contenter, & ſe ſouvenir

du beau précepte d'Apelle, *nocere ſæpe nimiam diligentiam; le trop de ſoins eſt ſouvent dangereux.* La Peinture n'eſt pas la ſeule opération de l'eſprit qui doive y faire attention.

Carlino Dolce, parmi les Italiens, fournit un exemple de ce danger. La ſtérilité de ſon génie égala la propreté de ſon pinceau.

Pline ne parle pas affirmativement, en attribuant à Néalcès le même bonheur avec ſon éponge, en peignant un cheval,
Chap. x. que Protogène avoit éprouvé en repréſentant le chien de ſon Jalyſus. En effet, on auroit peine à croire la répétition d'un auſſi heureux haſard.

Ariſtote preſſa ſon ami Protogène de peindre les actions d'Alexandre, *propter æternitatem rerum.* Il avoit raiſon; les artiſtes ne ſauroient trop ſe joindre aux héros; la beauté de leurs ouvrages devient plus intéreſſante; elle s'imprime plus aiſément dans l'eſprit; l'hiſtoire a déjà prévenu le ſpectateur; il compare avec plus de facilité la façon dont l'artiſte a été affecté: mais Protogène, tout perſuadé qu'il pouvoit être de ces vérités par lui-même & par l'éloquence de ſon ami, aima mieux ſuivre ſon génie, & le caprice d'un art qui ne veut point de contrainte. *Impetus animi & quædam artis libido in hæc potius eum tulere.*

Ibid. Nicomachus étoit élève & fils d'Ariſtodème: *nec fuit alius in eâ arte velocior; il n'en fut jamais un plus prompt & plus facile.* Il me rappelle l'idée du Tintoret, quant à cette partie. Et s'il eſt vrai qu'il travailloit auſſi promptement, il devoit néceſſairement être auſſi *ſtrapaſſé,* & l'on ne ſoupçonneroit pas cette manière d'avoir été du goût des Grecs. Auſſi il faut convenir que Pline en fait un éloge aſſez médiocre. Mais ce fait nous prouvera, avec pluſieurs autres, que les Grecs ont connu la pratique de tous les genres & de toutes les manières.

Pline parle enſuite de Philoxène d'Erythrée, *cujus tabula nulli poſtferenda.* C'eſt aller ſingulièrement d'éloge en éloge. Il ſuivit la manière de ſon maître Nicomachus. *Breviores etiamnum quaſdam Picturæ vias & compendiarias invenit. Il trouva des chemins plus courts encore.* Il travailloit donc comme le Pellegrini, qui

avoit peint la banque à Paris, & comme Paul Matei, qui a fait un ſi grand nombre d'ouvrages chez M. Crozat l'aîné. L'un & l'autre faiſoient ordinairement, par jour, une figure grande comme nature; mais la promptitude & la facilité étoient preſque leur ſeul mérite.

Nicophanes elegans & concinnus; ita ut venuſtate ei pauci comparentur. Cothurnus ei & gravitas artis. C'eſt ainſi que j'entends ce paſſage: *Nicophane fut ſi élégant, ſi précis, que peu de Peintres ont égalé ſes agrémens, & jamais il ne s'eſt écarté de la dignité, ni de la nobleſſe de l'art.*

Après avoir parlé de ces grands Peintres, Pline avertit que ceux qu'il va nommer leur ſont inférieurs, c'eſt-à-dire qu'on peut les mettre dans la ſeconde claſſe: le genre de leurs ouvrages en eſt une preuve.

Pyreïcus *arte paucis poſtferendus*, & ſur-tout du côté de la beauté du pinceau; mais il a dégradé ſon mérite, de l'aveu même de Pline, *Tonſtrinas ſutrinaſque pinxit*; auſſi fut-il nommé *Rhyparographos*, c'eſt-à-dire *bas* & *ignoble*. Nous pouvons donner cette épithète à preſque tous les Peintres des Pays-bas. *Chap. x.*

Il paroît que les Romains étoient ſenſibles à la ſéduction que cauſent ces petits genres, & qu'ils pardonnoient aux ſujets en faveur de la belle couleur, qui véritablement eſt attrayante.

Sérapion, décorateur, ne pouvoit faire aucune figure. Dionyſius, au contraire, ne ſavoit peindre que des figures. Ces partages, dans l'art, ſe rencontrent tous les jours. Cependant les Dionyſius feront plus aiſément Sérapions, que les Sérapions ne feront Dionyſius. Car un Peintre d'hiſtoire exprimera toûjours toutes ſes penſées. Le deſſein de la figure conduit à tout, & rend tout facile. *Ibid.*

Calliclès peignit en petit, *parva fecit*. J'ai dit, dans la ſeconde partie, ce que je penſois ſur ces petits ſujets. *Ibid.*

Caladès brilla pour les *comicæ tabellæ*, je crois avoir expliqué cette eſpèce de tableaux.

Antiphilus, *utraque*, c'eſt-à-dire qu'il fit de petits ſujets, & les tableaux qui ſervoient à la comédie; ce qui ſemble prouver que ce n'étoit pas des décorations, & ce mot me paroît

confirmer la conjecture que j'ai avancée à ce sujet. Mais Pline, après avoir accordé ces deux talens à Antiphilus, rapporte les sujets héroïques qu'il a exécutés; & comme il est en même
Chap. x. temps l'auteur du Gryllus, cet artiste devoit être fort étendu dans son art.

Ludius fut le premier qui peignit, sur les murailles des appartemens, des marines & des payſages. Ces peintures étoient fort agréables, & le prix n'en étoit pas considérable. *Sed nulla gloria artificum est, nisi eorum qui tabulas pinxere, eoque venerabilior apparet antiquitas. Mais les artistes qui ont peint des tableaux (c) ont seuls mérité d'être célèbres, un tel sentiment rend encore l'antiquité plus respectable.* Pline en conséquence ne trouve ni sage, ni raisonnable d'exposer dans une maison des choses aussi précieuses, & qu'il n'étoit pas possible d'enlever en cas d'incendie; mais pour établir solidement la critique des peintures sur le mur, que Ludius avoit introduites, il dit: *Casulâ Protogenes contentus erat in hortulo suo. Nulla Apellis in tectoriis pictura erat. Nondum libebat parietes totos pingere. Protogène content & renfermé dans sa petite cabane & dans son petit jardin, a peint tous ses tableaux; & l'on ne vit jamais de peintures d'Apelle sur les enduits. Les Peintres n'avoient point encore eu la fantaisie de peindre les murailles entières.*

Pline, en conséquence de ce qu'il vient de dire, ajoûte un trait bien flatteur pour l'art & pour les artistes: il donne ainsi l'essor à son imagination. *Omnium eorum ars urbibus excubabat; Pictorque res communis terrarum erat. Tous ces Peintres n'avoient en vûe, dans leur travail, que les grandes villes, & le Peintre étoit un bien commun à toute la terre.*

Arélius travailloit à Rome, & jouissoit d'une grande réputation un peu avant le règne d'Auguste. On sera fort étonné du

(c) Je ne sais si Pline & les Romains pensoient à cet égard comme nous faisons, & si *tabula* étoit entendu dans leur langue comme nous entendons le mot *tableau*, auquel nous attachons, quand il est dit en bonne part, une idée de grandeur, de force & de réunion de parties. Car il est vrai, pour les Anciens comme pour nous, que ces ouvrages portatifs peuvent se travailler à tête reposée, qu'il est aisé de les exposer à des jours différens, & que par conséquent ils sont plus faciles à corriger, & à conduire à une plus grande perfection.

ſcrupule de Pline, & du genre de reproche qu'il lui fait après l'avoir loué; il dit donc: *Ni flagitio inſigni corrupiſſet artem, ſemper alicujus feminæ amore flagrans & ob id Deas pingens, ſed dilectarum imagine.* Nous ne ſommes pas ſi difficiles aujourd'hui, & nous ſommes contens que la beauté ſoit bien rendue, n'importe d'après quelle perſonne elle eſt deſſinée; nous deſirons ſeulement de l'inconſtance à nos Peintres, pour jouir d'une certaine variété dans les beautés qu'ils ont à repréſenter, & nous ne faiſons de reproches qu'à ceux qui nous ont donné trop ſouvent les mêmes têtes, comme a fait Paul Véronèſe, entre pluſieurs autres. *Chap. X.*

Pline admire la tête d'une Minerve que peignit Amulius, qui regarde toûjours celui qui la regarde, *ſpectantem ſpectans, quacumque adſpiceretur.* Ce jeu d'optique ne tient point au mérite perſonnel, & ſuppoſe dans le Peintre une connoiſſance de cette partie de la perſpective: on admire la première que l'on voit, on en montre pluſieurs en Italie. Après avoir deſcendu auſſi bas, Pline ſans aucune raiſon, du moins ſans alléguer aucun motif, revient aux plus anciens Peintres dont il a déjà parlé, & j'y reviens avec lui. Au reſte, la peinture encauſtique ſe préſente, à mon avis, d'une façon à nous perſuader que l'on ne doit lui attribuer qu'une différente pratique: auſſi notre auteur ne marque en cet endroit aucune diſtinction; pourquoi en auroit-il fait? ce genre ne diffère que par la manière de préparer & d'employer les couleurs, tous les effets & tous les avantages étoient d'ailleurs abſolument les mêmes. *Ibid.* *Chap. VII.*

Pauſias, fils de Briès & ſon élève, *pinxit & ille penicillo parietes Theſpiis;* c'étoit peut-être le temple des Muſes que l'on voyoit à Theſpies au bas de l'Hélicon. Polygnote avoit orné avant lui ce même lieu de ſes ouvrages; le temps les avoit apparemment dégradés ou effacés. On chargea Pauſias de les refaire, mais ſes tableaux perdirent beaucoup à la comparaiſon, *quoniam non ſuo genere certaſſet*, c'eſt-à-dire que Pauſias, aveuglé par ſon amour propre, voulut apparemment peindre de grands ſujets, lui qui avoit fait dans la Grèce ce *Chap. XI.*

que Ludius fit enſuite à Rome; car il fut le premier Peintre qui décora les murs intérieurs des appartemens, &c. Pauſias étoit auſſi facile que ce genre exige qu'on le ſoit; car il peignit un tableau en un jour, ce qui, dans la vérité, n'a rien d'étonnant; j'en ai rapporté plus haut des exemples modernes: mais ce qui rend Pauſias moins admirable, quant à cette diligence, c'eſt que le tableau dont il s'agit, repréſentoit un enfant dont les chairs mollettes, rondes & pleines de lait, n'exigent qu'une forme générale, ſans aucun détail intérieur, ſans aucune expreſſion compoſée, enfin ſans étude de muſcles & d'emmanchemens. Pauſias devint dans ſa jeuneſſe amoureux de Glycère; cette belle vendeuſe de fleurs le rendit excellent dans l'imitation de la plus légère & de la plus agréable production de la Nature; le portrait de ſa maîtreſſe qu'il peignit, tenant une des couronnes qu'elle faiſoit avec une ſi grande perfection, devoit bien flatter la vûe. Combien auroit-on payé l'original, puiſque Lucullus en acheta dans la ſuite la copie à Athènes deux talens? Ce prix exceſſif étonnera moins ceux qui ont vû donner de nos jours des ſommes pareilles de ſemblables tableaux de Gerard Dou, de Miris, & des bouquets de fleurs peints par Vanhuiſſen; tandis que l'on n'auroit pas donné le même prix d'un tableau de Raphaël. La belle imitation des fleurs à laquelle il joignoit la plus grande facilité, m'engageroit à comparer Pauſias à Baptiſte pour cette partie ſeulement.

Environ neuf mille quatre cens livres.

Pauſias terminoit beaucoup ſes ouvrages, & Pline lui accorde des parties de *mouvement* dans la compoſition, & d'*effet* dans la couleur; il fit de grandes compoſitions. Pline fait plus de cas de ceux dont j'ai déjà parlé, & qui repréſentoient des ſacrifices. Je n'en ſuis point étonné; car, je le répéterai, il me paroît que cet artiſte étoit un de ceux qui ſavoient le mieux la perſpective; & je relève avec ſoin toutes les preuves de cette connoiſſance que l'antiquité nous préſente: c'eſt une de celles qu'on lui a le plus ſouvent & le plus conſtamment refuſées. Cependant les éloges que Pline donne à cet artiſte, m'étonnent toûjours: car enfin, que peut devenir tout ce que j'ai rapporté à l'avantage de ceux qui ont précédé celui-ci,

dont il dit positivement, *eam enim Picturam primus invenit quam postea imitati sunt multi, æquavit nemo!* Il faut remarquer que cet éloge semble ne tomber que sur le raccourci exprimé dans ces tableaux & sur la couleur noire des animaux; & dès-lors on conviendra que ce *primus invenit*, ainsi que plusieurs autres, ne doit absolument être entendu que comme la perfection d'une partie de ce même art. Cependant, comme il parle d'une imitation suivie sans avoir été égalée, il se pourroit aussi que Pausias eût composé ses tableaux comme nous avons vû Pietre de Cortone sortir du ton ordinaire de son école, & nous présenter des compositions nobles & remplies d'une grace que plusieurs artistes modernes ont cherché à imiter. Je ne présente cette réflexion que comme un doute & un moyen d'éclaircissement qui peut être fondé & qui pourroit même s'étendre plus loin. Au reste, Pausias fixa son séjour à Sicyone, *diuque fuit illa patria Picturæ.* C'est *Chap. XI.* l'éloge que l'on pourroit donner à *Florence*, à *Rome* & à quelques autres villes de l'Italie.

Euphranor vivoit dans la CIV.e Olympiade, & exécuta aussi *Ibid.* plusieurs morceaux de sculpture, & entre autres des colosses; Pline, quoiqu'il en ait déjà parlé plus haut, en dit tout ce que l'on peut dire de flatteur pour un artiste. Voici ses paroles: *Docilis ac laboriosus ante omnes, & in quocumque genere excellens ac sibi æqualis.* J'avoue qu'indépendamment du mérite de ses talens, j'aurois peine à le comparer avec nos artistes modernes; je ferois peut-être moins embarrassé sur le *laboriosus* que sur le *docilis*, si j'étois persuadé qu'il fallût prendre ce mot à la lettre: mais je crois qu'il faut regarder ces épithètes d'un côté qui ait plus de rapport à l'art. Le Dominiquin me pourra servir de comparaison: docile aux leçons de la Nature, le travail ne l'effrayoit point; une persévérance & une étude constante de cette même Nature, l'ont élevé au dessus des autres artistes. Pline regarde cet Euphranor comme le premier qui a donné aux héros un caractère qui leur fût convenable, *hic primus videtur expressisse dignitates heroum.* Il seroit aisé d'en conclurre que tous les héros représentés avant

lui, n'auroient pas mérité les éloges que Pline lui-même a donnés aux artiſtes plus anciens: cependant je crois encore une fois que l'on ne peut reprocher à notre auteur qu'une façon de parler trop générale, & certainement beaucoup trop répétée; on peut dire, ſur le cas préſent, qu'il y a pluſieurs degrés dans l'excellence. Titien eſt un grand peintre de portraits; Vandick a mis dans ce genre plus de fineſſe, de délicateſſe & de vérité. Titien n'en eſt pas pour cela un peintre médiocre. Mais ce dont je ſais un très-grand gré à Pline, c'eſt la critique dont il accompagne aſſez ſouvent ſes éloges; car après avoir dit d'Euphranor, *uſurpaſſe ſymmetriam*, c'eſt-à-dire, qu'il s'étoit fait une manière dont il ne ſortoit point, il ajoûte: *ſed fuit univerſitate corporum exilior, capitibus articuliſque grandior.* Cette manière étoit apparemment dans le goût de celle que nous a laiſſée le Parmeſan; je ſais qu'elle peut être blâmée, mais elle eſt bien élégante. Il eſt vrai qu'on ne peut reprocher au Peintre moderne d'avoir fait, comme Euphranor, ſes têtes trop fortes & ſes emmanchemens trop nourris. Le terme de *grandior* prouve, par cette répétition, qu'il eſt employé en critique ſur Zeuxis, comme je l'ai dit plus haut.

Pluſieurs monumens antiques, & principalement les plus beaux Camées, préſentent pour l'ordinaire le défaut des têtes trop fortes. On peut en voir un exemple, que j'ai relevé, dans un Camée gravé par Solon; il repréſente l'enlèvement du Palladium, & je l'ai rapporté dans le recueil d'antiquités que j'ai donné au public. J'avois imputé ce défaut à la petiteſſe des objets, & à la néceſſité d'exprimer un caractère dans un fort petit volume. Mais je vois, par la répétition des exemples & par le reproche de Pline, que cette manière étoit reçûe dans pluſieurs écoles de la Grèce. Les Grecs avoient donc auſſi quelquefois nos défauts.

Euphranor a écrit pluſieurs traités ſur les proportions & les couleurs. Il eſt ſingulier qu'un Peintre qui a mérité qu'on le reprît ſur les proportions, ait écrit ſur cette matière. Cependant la même choſe eſt arrivée, depuis le renouvellement des arts, à Albert Durer.

Antidotus,

Antidotus, élève d'Euphranor, *diligentior quàm numerosior, & in coloribus severus.* Voici de quelle façon je rendrois le caractère de cet artiste. *Il fut plus soigneux (d) que fécond, & très-exact dans sa couleur;* c'est-à-dire qu'il observa la couleur locale, & qu'il ne s'écarta point de la vérité. Cet Antidotus eut pour élève Nicias, Athénien, qui peignit si parfaitement les femmes, & dont il y a de plus grands éloges à rapporter, car *lumen & umbras custodivit; il conserva avec soin la vérité de la lumière & celle des ombres:* c'est-à-dire qu'il a mieux entendu le clair-obscur, & par une suite nécessaire, les figures de ses tableaux prenoient un grand relief, & les corps paroissoient saillans, *atque ut eminerent e tabulis picturæ, maximè curavit.* On croiroit que Pline, dans ce passage, feroit l'éloge de Polydore.

Nicias joignit à ces grandes parties celle de bien rendre les quadrupèdes, & principalement les chiens. Nos modernes ne me fournissent aucun objet de comparaison. Car ceux qui ont excellé à peindre les animaux, n'ont ordinairement choisi ce genre de travail que par la raison qu'ils étoient foibles dans l'expression des figures, &, pour ainsi dire, incapables de traiter les sujets de l'histoire & les grandes passions. Il est vrai que Rubens se plaisoit à peindre des animaux, & c'est à ses leçons que nous devons le fameux Sneydre; mais ces sortes d'exemples sont rares.

Je vois qu'on a comparé autrefois ce Nicias à Athénion de Maronée, mais on a préféré ce dernier, qui étoit élève de Glaucion de Corinthe, & dont voici le caractère quant à la Peinture. *Austerior colore & in austeritate jucundior, ut in ipsâ picturâ eruditio eluceat. Fier, exact & un peu sec dans sa couleur, & cependant agréable à cause du savoir & de l'esprit qu'il mettoit dans ses compositions.*

Tous ces exemples devroient bien animer nos Peintres, & les engager à ne pas négliger les Belles-Lettres, & à suivre

(d) Je sais que le nombre, qui fait allusion aux vers & à la poësie, pourroit convenir à la Peinture, & surtout à la composition. Mais comme les ouvrages soignés détruisent la facilité du Peintre, j'ai préféré le mot de fécond, qui me paroît plus juste pour l'art.

les parties qui peuvent rendre leurs travaux ſi recommandables. Je ſuis perſuadé que depuis le renouvellement des arts, nous avons eu des Peintres doués d'autant de talent, de génie, de correction, de couleur, & de facilité; mais il s'en faut beaucoup que nous en ayons eu un auſſi grand nombre qui aient été ni auſſi ſavans, ni auſſi inſtruits. Car en admettant même que Pline, à l'imitation des Grecs, qui ſe ſont toûjours fait valoir, ait augmenté cette partie de leur éloge, nous n'avons pas une ſi grande quantité de Peintres modernes, non ſeulement qui aient écrit ſur la Peinture, mais qui aient été en état de s'en acquitter. Je puis leur oppoſer Léonard Vinci, le Ridotti, Baglione, Lomazzo, Armenini, Scaramucia, Valari, & pluſieurs autres peintres Italiens; & parmi les François, Dufreſnoy, Antoine & Charles Coypel.

L'exemple que j'aurai peine à comparer eſt celui de Métrodore, à qui non ſeulement Pline donne les noms de Peintre & de Philoſophe, *magnæ in utrâque ſcientiâ auctoritatis*, mais dont les qualités ſont prouvées par les faits. Quand L. Paulus eut vaincu Perſée, il demanda deux hommes aux Athéniens, l'un pour décorer ſon triomphe, l'autre pour avoir ſoin de ſa bibliothèque. Ce peuple éclairé ne lui envoya que Métrodore, & il répondit aux intentions de L. Paulus, *quod ita quoque Paulus judicavit.* On aſſure même qu'il fut chargé de l'éducation de ſes enfans, & nommément de celle de P. Scipion. S'il a réuſſi dans ſes tableaux comme dans ſon élève, on peut le regarder comme un des grands Peintres de l'antiquité.

Chap. XI.

Voyez Plut.

Cependant ſi à la place de la philoſophie on me permettoit de ſuppléer la négociation, qui demande bien autant de lumières, & qui réunit aux connoiſſances qu'elle exige la confiance des Princes, je pourrois mettre Rubens en parallèle; la facilité de ſon génie lui auroit aſſurément permis de décorer un triomphe; n'a-t-il pas été l'ordonnateur de toutes les grandes décorations, & de ces beaux arcs de triomphe qui furent élevés à Anvers, lorſque le cardinal Infant y fit ſon entrée? Au reſte je répète que je ne préſente ces comparaiſons que pour diminuer la ſéchereſſe de ce récit. On ne ſent que trop combien

elle eſt inévitable quand on fait une eſpèce de catalogue, & je me trouve encore dans la néceſſité de le continuer pendant quelques momens.

Ariſtolaüs, fils & élève de Pauſias, *e ſeveriſſimis Pictoribus fuit*, fut un des Peintres qui prononça le plus ſon deſſein, & dont la couleur fut la plus fière, ou pluſtôt la plus auſtère. Car ce terme de *ſeverus*, ſi ſouvent répété par Pline, me paroît conſacré à la Peinture, & je crois qu'il répond pleinement à celui d'*auſtère*, que nous employons, ce me ſemble, en cas pareil.

Méchopane étoit élève du même Pauſias: *ſunt quibus placeat diligentiâ quam intelligant ſoli artifices, aliàs durus in coloribus, & ſile multus.* Je conſens à croire que ſa couleur ait été crue, & qu'il a trop donné dans le jaune; les modernes offrent ſans peine de pareils exemples: mais j'avoue que l'intelligence, les ſoins, ou la préciſion, qui ne ſont connus que des ſeuls artiſtes, préſentent une vûe bien délicate & bien vraie; elle me confirme la façon dont Pline s'eſt ſervi des auteurs qui l'avoient précédé; car elle ne peut avoir été miſe en avant & propoſée que par un artiſte.

Quant à Socrate, *jure omnibus placet*, cet artiſte fut bienheureux, *il ſe trouve du goût de tout le monde, & ce fut avec raiſon.* On peut dire que ce Peintre eut un ſort bien différent du Philoſophe dont il portoit le nom. C'eſt au Peintre que nous devons la compoſition ſuivante, & qu'un philoſophe auroit pû imaginer. Pour exprimer un homme négligent & qui fait des choſes inutiles, il peignit un homme aſſis par terre, travaillant une natte mangée par un âne à meſure qu'il la termine. *Chap. XI.*

Il n'eſt pas poſſible de donner en moins de mots une idée plus complète *de la fougue du pinceau, obéiſſante à la vivacité du génie*, que celle que Pline nous a conſervée par ces mots, *Cteſilochus Apellis diſcipulus petulanti picturâ innotuit.* Je conviens que j'ai traduit ce paſſage un peu en amateur de peinture, & que l'on pourroit lui donner un autre ſens; car Pline dit tout de ſuite, *Jove Liberum parturiente depicto mitrato & muliebriter*

Les grandes compoſitions héroïques, ce que nous appelons l'Hiſtoire; les portraits, les ſujets bas, les payſages, les décorations; les arabeſques, ornemens fantaſtiques & travaillés ſur des fonds d'une ſeule couleur; les fleurs, les animaux, la miniature, les camayeux, les marbres copiés, les toiles peintes. Il me ſemble que nous ne peignons en aucun autre genre, & que nous n'avons aucun autre objet. Nous ne pouvons donc nous vanter d'avoir de plus que la peinture en émail, encore je ne voudrois pas aſſurer qu'elle fût inconnue aux Anciens; mais ce qui nous appartient ſans contredit, c'eſt l'exécution des grands plafonds & des coupoles. Les Grecs ni les Romains ne me paroiſſent pas avoir connu ce genre d'ornement, ni avoir pratiqué la perſpective juſqu'au point néceſſaire pour rendre ces décorations complètes; les modernes peuvent au contraire préſenter un très-grand nombre de ces chefs d'œuvres de l'eſprit & de l'art.

Au reſte, je ſens très-bien que cette dernière partie ne préſente que des matériaux ou le cannevas d'un plus grand ouvrage auquel je pourrai m'appliquer quelque jour; car cette matière demande beaucoup de recherches & de diſcuſſions: je me ſuis borné dans ce Mémoire à en donner une idée. Les épithètes que Pline emploie ſouvent avec une énergie merveilleuſe, ſont très-difficiles à rendre, aujourd'hui que nous n'avons plus les ouvrages qui nous les feroient retrouver, & que la langue de l'art de ce temps nous eſt inconnue. Je ne me ſuis propoſé que de préſenter une nouvelle façon de conſidérer Pline quant à cette partie, & d'offrir un eſſai que d'autres pouſſeront aiſément plus loin.

MÉMOIRE

Sur la manière dont Pline a traité de la Peinture.

Par M. DE LA NAUZE.

L'OBJET de ce Mémoire eſt de prouver que Pline, en traitant de la Peinture au livre XXXV.e de ſon hiſtoire naturelle, s'y eſt peint lui-même comme philoſophe & citoyen, comme phyſicien & naturaliſte, comme amateur & connoiſſeur, comme hiſtorien & chronologiſte. On trouvéra ſans doute un grand nombre de lecteurs qui l'auroient volontiers diſpenſé de remplir à la fois les quatre rôles. Un Savant, dont tout le goût ſe portera aux recherches épineuſes de la chronologie, n'auroit demandé que des dates où l'auteur eût fixé l'origine de la Peinture, les époques de ſes différens progrès, l'âge précis de chacun des Peintres de l'antiquité, &, s'il eût été poſſible, le jour qui a vû naître & celui qui a vû périr leurs ouvrages; après quoi il auroit tenu quitte de tout le reſte l'écrivain de l'hiſtoire naturelle. Les amateurs au contraire ſeront fâchés qu'il n'ait pas donné dans toutes les formes, ſoit un traité didactique de la Peinture, ſoit une hiſtoire exacte, raiſonnée & approfondie, où les dates chronologiques, la morale & l'hiſtoire naturelle euſſent été miſes totalement à l'écart. Un Naturaliſte, peu curieux de ce qui regarde les arts, n'approuvera point une digreſſion ſur la Peinture, qui le tranſportera de l'objet dont il eſt uniquement occupé, à des matières qui, par rapport au ſujet annoncé, lui paroîtront étrangères, & par rapport à lui perſonnellement, fort peu amuſantes. Enfin, les moraliſtes ſévères, auſſi peu touchés des curioſités de la nature & de l'art que des détails de chronologie & de l'hiſtoire, ne goûteront dans le recueil de Pline ſur la Peinture, que les réflexions qui tendent directement à rendre les hommes meilleurs. Il faut eſpérer que d'autres ſeront plus indulgens: diſons mieux,

Lû le 20 Mars 1753.

Pline enlèvera leur ſuffrage; ils admireront dans ce morceau particulier, comme dans tout ce qui eſt ſorti de ſa plume, une étendue de lumières qui ſe répand à tous les objets & à toutes leurs différentes faces; ils lui ſauront gré d'y avoir enrichi ſon ſujet, multiplié ſes recherches, diverſifié ſes inſtructions, & donné à la Peinture le cortége le plus flatteur, en faiſant marcher d'un pas égal avec elle la morale, la phyſique & l'hiſtoire. C'eſt auſſi là ce qui va faire la diviſion naturelle de ce Mémoire en quatre parties; la partie philoſophique, la partie phyſique, la partie pittoreſque & la partie hiſtorique, les unes & les autres mêlées continuellement enſemble dans le récit de Pline.

PHILOSOPHE & CITOYEN, il a fait éclater par-tout ſon attention pour les mœurs & pour ſa patrie: on le voit clairement, & dans le zèle auquel il s'abandonne ſur ces deux objets, & par la méthode qu'il ſuit, la plus capable d'intéreſſer & d'inſtruire les Romains; méthode qui échapperoit à qui chercheroit ici l'ordre chronologique ou tout autre arrangement moins convenable aux vûes ſupérieures de l'écrivain. C'eſt ce zèle & c'eſt cette méthode, toûjours liés l'un à l'autre, qu'on apercevra facilement dans le plan abrégé & ſuivi que nous allons tracer du texte de l'auteur.

Il entre en matière par des plaintes amères contre ſon ſiècle ſur la décadence de la Peinture, ſur la chûte d'un art qu'il trouve infiniment précieux par l'avantage qu'il a de conſerver la mémoire des morts & d'exciter l'émulation des vivans: il blâme en conſéquence les ornemens, ſoit de marbre ſimple & naturel, ſoit de marbre en moſaïque, ſoit de marbre incruſté qu'on avoit mis ſucceſſivement à la place des peintures: il condamne également les boucliers & les figures d'argent où les citoyens donnoient en ſpectacle la richeſſe d'un métal pluſtôt que la repréſentation de leur perſonne: l'attachement même des Romains de ſon temps pour d'anciens tableaux, n'eſt point à couvert de ſa critique, parce que c'étoit dans les uns une curioſité mal-entendue pour des

figures

figures étrangères, pendant qu'ils s'oublioient eux-mêmes; & dans les autres, une eſpèce de culte qu'ils prétendoient rendre à la mémoire d'Epicure: ce dernier mot montre aſſez de quel œil il regardoit les maximes des Epicuriens, & même la perſonne de leur maître. *(a)* « Oui, dit-il, la corruption des mœurs a perdu les arts; & les hommes, en renonçant « à ce moyen de peindre leur ame, ont la même négligence « pour leur figure. » L'éloge au contraire qu'il fait des tableaux, comme monumens du mérite & de la vertu, il l'étend aux autres ouvrages qui avoient la même deſtination, aux figures de cire que les Romains conſervoient dans leurs familles, aux ſtatues dont ils décoroient leurs bibliothèques, aux portraits deſſinés que Varron & Pollion mirent en uſage, enfin aux boucliers où étoient repréſentés les perſonnages illuſtres de l'ancienne Rome. Tout ce début fort étendu dans Pline, parce qu'il y eſt manié avec éloquence & fourni d'exemples & de leçons, ſe réduit pourtant à prouver l'excellence de la Peinture, d'abord par ſon oppoſition à de vains ornemens dont le motif étoit vicieux, & enſuite par ſa conformité avec d'autres uſages fondés ſur les principes les plus reſpectables. Le Philoſophe, le Citoyen pouvoit-il entamer ſon ſujet d'une façon plus régulière & plus judicieuſe?

Après avoir préſenté la Peinture dans ce point de vûe, & avoir pris les Romains du côté de l'honneur & de la vertu, il cherche à piquer leur curioſité, en leur indiquant l'origine & l'antiquité de l'art, & en s'arrêtant ſur-tout au récit de quelques peintures plus anciennes que la fondation de Rome. Elles ſubſiſtoient encore en Italie; il nomme les différentes villes où on les voyoit, & il diſtingue parfaitement le mérite de ces ouvrages d'avec l'abus qu'en vouloit faire la lubricité d'un Empereur, tenté d'en tirer deux de leur place à cauſe de quelque nudité. Aux motifs d'une curioſité louable ſuccèdent les motifs d'émulation, puiſés dans le ſein même de la ville de Rome: il propoſe par une gradation

(a) Ita eſt profecto: artes deſidia perdidit; & quoniam animorum imagines non ſunt, negliguntur etiam corporum.

ſuivie, l'exemple des citoyens qui s'étoient autrefois appliqués à l'exercice de la Peinture, l'exemple des héros de la Nation qui avoient étalé dans Rome les tableaux de leurs victoires, l'exemple enfin des Généraux & des Empereurs qui, après avoir tranſporté dans la capitale une quantité prodigieuſe de tableaux étrangers, en avoient orné les portiques des temples & les places publiques. Quelle foule de motifs pour animer le cœur d'un Romain à l'amour de la Peinture! vertu, curioſité, émulation, rien n'a été oublié, & tout a été mis dans ſa place naturelle.

Avant que de quitter ce dernier article ſur les tableaux étrangers expoſés dans Rome, conſidérons-en un qui pourroit faire ſoupçonner que, dans la deſcription que Pline nous en a faite, ſa philoſophie ne ſe fût démentie. « Le ſecond » tableau, dit-il, préſente un ſujet d'admiration dans la reſ- » ſemblance d'un fils encore jeune avec ſon père déjà vieux, » malgré la différence des deux âges clairement exprimée: un » aigle vole au deſſus, & tient un lion dans ſes ſerres. Philo- » charès y a marqué que c'étoit ſon ouvrage: preuve éclatante, » continue Pline, du pouvoir immenſe de l'art, quand on » n'enviſageroit que ce ſeul tableau, puiſque le Sénat & le » peuple Romain y contemplent depuis tant de ſiècles, en con- » ſidération de Philocharès, deux perſonnages d'ailleurs obſcurs, Glaucion & ſon fils Ariſtippe ». Ce texte étant placé dans un endroit où l'auteur cherche évidemment à accréditer l'art de la Peinture dans l'eſprit des Romains, il eſt clair que Pline voudroit, pour ainſi dire, perſuader à la ville de Rome, malgré ſon mépris décidé pour les artiſtes, qu'elle les chérit, qu'elle les admire, & qu'il y en a tel capable de la mettre toute entière en mouvement: c'eſt le ſens qui ſe préſente naturellement à l'eſprit du lecteur. Une ſeconde explication y verroit un reproche tacite fait aux Romains, de ce qu'ils couroient après un tableau de pure curioſité, pendant qu'ils en avoient tant d'autres d'inſtructifs pour la morale ou pour l'hiſtoire: mais cette idée, quelque digne qu'elle paroiſſe d'un philoſophe, ne peut point être adoptée dans une occaſion où

il cherche à piquer le goût & l'émulation d'un peuple pour la Peinture. Une troisième explication seroit de voir dans les paroles de Pline un reproche d'une autre espèce; comme si les Romains, en portant leurs regards sur un portrait de deux personnes abjectes, s'étoient eux-mêmes dégradés & avilis: mais ce dernier sens répugne, & à l'objet présent de l'auteur, & à tous ses principes de philosophie, & à la manière dont il nous offre plusieurs autres tableaux où les sujets étoient vils ou inconnus. Il ne prétend pas plus censurer les admirateurs de Glaucion & d'Aristippe, que les panégyristes de ce malade qu'Aristide avoit peint, *ægrum sine fine laudatum:* comme c'étoit sur la finesse de l'exécution du Peintre que tomboient les admirations & les louanges, le philosophe s'en servoit pour faire connoître les charmes de l'art, & le citoyen pour les faire aimer. Mais reprenons le fil du discours de Pline.

Il a jusqu'ici exposé méthodiquement l'excellence & les attraits de la Peinture; il a préparé par-là les esprits à l'instruction; il commence ensuite à instruire, par l'énumération exacte des couleurs employées par les Peintres, il en décrit la nature & les propriétés, il marque même le prix, en monnoie Romaine, de presque chaque couleur particulière. Si ces minuties apparentes ont besoin d'apologie, ce ne sera pas auprès de ceux qui seront au fait du plan & du dessein de l'auteur, & de la déclaration qu'il a faite dans la préface de son Histoire Naturelle *(b)*, qu'il sacrifioit dans ses ouvrages l'envie de plaire à celle d'être utile: qu'il y a de grandeur dans les prétendues petitesses de Pline! Il finit l'article des couleurs par observer que sans en avoir jamais employé plus de quatre, les anciens Peintres de la Grèce ont fait des chef-d'œuvres; & que dans les derniers temps, où l'on prodiguoit en ornement la pourpre & les couleurs précieuses de l'Inde, il ne sortoit plus de la main des Peintres modernes un ouvrage estimable. « Tout étoit donc meilleur, conclut-il, quand on avoit moins de facilités: c'est qu'on porte, je l'ai déjà dit, «

(b) Utilitatem juvandi prætulerunt gratiæ placendi: idque jam & in aliis operibus ipse feci.

» toute l'attention à faire briller le luxe, non le génie & les talens *(c)* ».

L'inſtruction ſur les couleurs eſt accompagnée d'autres inſtructions ſur certaines peintures dont il deſapprouvoit le goût dans ſa Nation; & il s'étoit bien donné de garde de joindre ces peintures frivoles, à celles qu'il avoit propoſées plus haut comme des ſujets d'éloge & d'émulation. « On emploie ici, » dit-il *(d)*, la peinture à l'ornement des vaiſſeaux de guerre, & » déjà même à celui des vaiſſeaux de charge: car nous peignons » ce qui fait les périls de la vie, afin qu'on ſoit moins étonné » de voir que nous peignons juſqu'à nos bûchers funéraires. » Des gens, continue-t-il, qui vont chercher la mort, ou du » moins l'horreur des combats, aiment à s'y faire conduire d'un air magnifique & galant. » Il n'emprunte pas le même ſtyle ironique lorſqu'il parle, auſſi-tôt après, d'un tableau coloſſal de Néron, de la hauteur de ſix-vingts pieds Romains, ouvrage étonnant, dont perſonne, avant M. le comte de Caylus, n'avoit remarqué la magnificence, ſuppoſé qu'il ait été bien exécuté. Pline n'en dit qu'un mot; c'eſt que ce fut une extravagance réſervée à ſon ſiècle *(e)*, ſoit que le tableau n'eût pas fait l'effet qu'on en avoit attendu, ſoit que l'effet en ait été merveilleux de loin, mais les touches extrêmement groſſières, ſoit, comme il y a plus d'apparence, que le citoyen, uniquement frappé de la folie du tyran, ait eu les yeux fermés ſur tout le reſte. Au récit du tableau de Néron, il joint les tableaux des combats de gladiateurs, qu'on expoſoit quelquefois dans les portiques, par ſurcroît de magnificence, quand on donnoit au peuple ces ſortes de jeux. Qu'étoit-il beſoin de tableaux? On ne voit que trop, dit Pline *(f)*, dans ces occaſions-là, depuis pluſieurs ſiècles, la grandeur d'ame en peinture. Ces odieux ſpectacles

(c) Omnia ergo meliora tunc fuere, cum minor copia. Ita eſt; quoniam, ut ſupra diximus, rerum non animi pretiis excubatur.

(d) Claſſibus familiari genere, jam verò & onerariis navibus: quoniam & pericula expingimus, ne quis miretur & rogos pingi. Juvatque pugnaturos ad mortem, aut certè cædem, ſpecioſè vehi.

(e) Et noſtræ ætatis inſaniam ex picturâ non omittam.

(f) Hic multis jam ſæculis ſummus animus in picturâ.

le révoltoient, & il auroit voulu, pour l'honneur de l'humanité, que tout le monde eût penſé comme lui. Les égards pour les mœurs, la tendreſſe pour la patrie, l'enchaînement des matières ſont toûjours viſibles: de tout ce que Pline a dit juſqu'ici, l'on n'en ſauroit déranger un point, & le tranſpoſer ailleurs, qu'il ne s'y trouvât déplacé.

De Rome enfin il paſſe dans la Grèce; & c'eſt ici que le citoyen, que le philoſophe, ſous le perſonnage d'hiſtorien, mêle continuellement dans le tiſſu de ſa narration & accumule, en faveur de la Peinture, de nouveaux motifs de vertu, de curioſité & d'émulation, & de ſavantes inſtructions ſur la pratique de l'art. Cette méthode d'animer les Romains, quoique plus indirecte pour eux que la première, étoit bien plus lumineuſe & plus efficace: là ſe trouvent en foule ces traits vifs & délicats, qui caractériſent l'amateur & le connoiſſeur. Je ne les annonce d'avance que pour indiquer le principe d'où ils partoient, & pour faire ſentir que l'amateur étoit ſubordonné au citoyen, le connoiſſeur au philoſophe. C'eſt donc en faveur des Romains, qu'il commence ici par rappeler la mémoire des peintres Grecs, encore groſſiers dans les premiers temps; qu'il rapporte l'uſage établi depuis dans leur pays, de propoſer des prix pour la Peinture, & de les diſtribuer dans la ſolennité des jeux publics; qu'il fait l'énumération des maîtres de l'art, qui parurent dans la Grèce en conſéquence de ces premiers établiſſemens; qu'il y repréſente cet art exercé par d'illuſtres citoyens, & interdit à toute main ſervile; qu'il vante le mérite & la multitude des ouvrages de peinture; qu'il marque les ſommes immenſes qu'on les payoit; & que dans le détail de ces ouvrages, dont pluſieurs avoient été tranſportés dans Rome, il s'arrête toûjours de préférence à ces derniers, comme pour dire aux Romains: vous n'avez qu'à ouvrir les yeux pour vous inſtruire. Mais ſans inſiſter ſur toutes ces preuves de ſon zèle, il ſuffira de tracer la méthode exacte qui règne dans cette hiſtoire de la peinture Grecque, & d'indiquer les inſtructions morales qu'il a eu ſoin d'y répandre.

Il partage les artiſtes de la Grèce en différentes claſſes,

dont la première comprend les plus anciens qui ne furent pas les plus habiles: il les préſente ſuivant l'ordre des temps, en commençant aux peintres Monochromes, & en finiſſant à Polygnote, vers le temps de la guerre du Péloponnèſe. Il fait valoir le procédé de Polygnote qui ne voulut pas être payé d'un ouvrage fait à Athènes, & le procédé des Amphictyons, qui firent plus que de payer ſon travail; ils récompenſèrent ſa généroſité.

La ſeconde claſſe renferme, par ordre chronologique, les grands hommes qui ont fait le beau ſiècle de la peinture Grecque, depuis la fin de la guerre du Péloponnèſe, juſqu'après la mort d'Alexandre le Grand. Il ne fait entrer dans cette liſte que ceux qui exercèrent alors leur pinceau ſur les grands ſujets & dans de grands tableaux, ſans parler encore ni des Peintres encauſtiques, ni des autres Peintres qui s'étoient arrêtés à de petits tableaux ou à de petits ſujets. Il nous fait connoître Zeuxis, dont il blâme la ridicule vanité, ſans ſupprimer les louanges dûes à ſon habileté dans la Peinture. S'il met Parrhaſius fort au deſſus de Zeuxis pour l'intelligence de l'art, il lui reproche d'ailleurs une vanité plus inſupportable dans les diſcours & dans les manières, & une licence plus inexcuſable dans les petits tableaux qu'il faiſoit pour ſe délaſſer. Ce qui le frappe le plus dans un tableau d'Echion, c'eſt l'air modeſte & décent d'une nouvelle mariée: & pour Apelle, qu'il juge avoir été le plus grand Peintre de l'antiquité, il mêle ſans ceſſe à l'éloge de ſes talens celui de ſa modeſtie & de ſa politeſſe; on voit cet artiſte admirer ſincèrement & louer volontiers les ouvrages de ſes rivaux, reconnoître la ſupériorité d'Amphion ſur lui pour l'ordonnance, & celle d'Aſclépiodore pour la juſteſſe des proportions, expoſer ſes tableaux à la critique du public, le jugeant plus capable que lui-même d'en connoître les défauts, ne s'oublier jamais, malgré toute la gloire dont il étoit couvert, malgré tous les biens de la fortune dont il étoit comblé, malgré toutes les bontés d'Alexandre pour lui, qui alloient juſqu'à la plus intime familiarité. Ce prince lui céda la plus chérie de ſes

favorites: grand par ſa valeur héroïque, ajoûte Pline, & plus grand encore pour s'être ſurmonté lui-même, il fit là un trait qui ne le cède en rien à aucune de ſes victoires. Il faut, on le voit bien, que tout ce qui vient ſe ranger ſous la plume de cet écrivain, & qui préſente un côté avantageux, y reçoive toûjours le tribut de louange qui peut lui appartenir. Quand on lit ce qu'il raconte de Protogène, on eſt touché de voir ce Peintre dans l'indigence au commencement de ſa carrière, & de le voir enſuite ne rien rabattre d'une aſſiduité, d'une conſtance, d'une application qui ſont ſans exemple: pendant qu'il travaille à ſon magnifique tableau d'Ialyſus, il ne prend pour toute reſſource contre la faim & la ſoif, que de mauvais légumes trempés dans de l'eau, de peur de s'émouſſer l'imagination & le ſentiment par une nourriture trop appétiſſante. On admire ſa tranquillité à continuer ſon travail dans un fauxbourg de ſa ville aſſiégée, & à répondre pour lors au roi Demetrius, qu'il ſavoit bien que ce Prince venoit faire la guerre aux Rhodiens, & non aux beaux arts. Tels ſont quelques-uns des Peintres célèbres au ſiècle d'Alexandre, qui ont mérité, à tous égards, une attention particulière de la part de Pline, & ſur leſquels il s'eſt étendu beaucoup plus que ſur tous les autres.

La troiſième claſſe contient les artiſtes, ſoit Grecs, ſoit Romains, qui s'étoient auſſi diſtingués par le pinceau, mais dans de petits tableaux ou ſur de petits ſujets: il en parle d'une manière fort ſuperficielle en comparaiſon des artiſtes précédens; c'eſt qu'à proprement parler, rien n'avoit le don de lui plaire, que l'utile, le ſolide & le grand.

Les mêmes principes le dirigent dans le jugement qu'il porte ſur la quatrième claſſe, compoſée de ceux qui avoient pratiqué la freſque, peinture qu'on applique ſur l'enduit d'une muraille. *(g)* « Parmi les Peintres, dit-il, il n'y en a point

(g) Sed nulla gloria artificum eſt, niſi eorum qui tabulas pinxere: eoque venerabilior apparet antiquitas. Non enim parietes excolebant dominis tantum, nec domos uno in loco manſuras, quæ ex incendiis, rapi non poſſent. Caſulâ Protogenes contentus erat in hortulo ſuo. Nulla in Apellis tectoriis pictura erat. Nondùm libebat parietes totos pingere. Omnis eorum ars urbibus excubabat, pictorque, res communis terrarum erat.

» qui ſe ſoient fait un grand nom autrement que par le moyen » des tableaux ; & ce goût des anciens ſemble devoir nous les » rendre de plus en plus reſpectables : ils n'embelliſſoient ni » murailles dont l'ornement n'auroit été que pour le maître de » la maiſon, ni maiſons ſtables & permanentes qu'on ne pou- » voit pas ſauver de l'incendie. Protogène étoit content d'une » cabane dans ſon petit jardin; il n'y avoit point de peinture » ſur des enduits de la façon d'Apelle ; & les murs des mai- » ſons, peints du haut en bas, n'étoient point encore de mode: » ces grands hommes deſtinoient toutes les productions de leur » art à pouvoir paſſer de ville en ville : un Peintre appartenoit à l'Univers entier. » Dans ce paſſage rempli de beautés, remarquons ſur-tout la cabane de Protogène : ce ſeul mot, en retraçant la ſimplicité des mœurs & l'image de la vertu, prouve encore, conformément au fil du diſcours, que l'artiſte ne travailloit la freſque, ni chez lui, puiſqu'il n'y avoit pas de mur à orner, ni ailleurs, puiſqu'il ne quittoit pas ſon réduit. L'auteur eſt plein de ces fineſſes d'expreſſion, qui ſont dans les bons écrivains, ce que ſont dans les grands Peintres ces touches ſavantes qui, pour me ſervir des termes de Pline, font voir les objets, même en les cachant. Il aggrave ici ſa critique de la freſque par des reproches particuliers, qu'il fait à deux Romains diſtingués dans ce genre de peinture. L'un étoit Arellius, « Peintre célèbre, dit-il, s'il n'eût » pas terni la gloire de ſon pinceau par une indignité crimi- » nelle : toûjours amoureux de quelque femme, il repréſentoit » les Déeſſes ſous la figure de ſes favorites, & l'on diſtinguoit » telles & telles courtiſanes dans ſes ouvrages ». L'autre étoit » Amulius, *(h)* qui ne travailloit que peu d'heures de la jour- » née, & toûjours avec une gravité affectée, ne quittant jamais » la toge, quoique guindé ſur des échaffauts. Ses peintures » étoient confinées dans le palais de Néron, comme dans une priſon » ſuivant l'expreſſion de Pline, qui a voulu marquer par-là les inconvéniens de la freſque.

(h) Paucis diei horis pingebat, id quoque cum gravitate, quod ſemper togatus, quanquam in machinis. Carcer ejus artis domus aurea fuit.

Il range dans la cinquième classe, par ordre chronologique, les plus célèbres Peintres encaustiques, c'est-à-dire, ceux qui employoient le poinçon & non le pinceau. Parmi eux, on nous fait remarquer Euphranor; on observe qu'il étoit docile & laborieux, & l'on place dans son éloge ces deux qualités avant celle qu'on lui donne ensuite d'excellent artiste dans toutes les parties de la Peinture. On nous apprend à l'honneur de Nicias, qu'il aima mieux faire présent d'un de ses tableaux à la ville d'Athènes sa patrie, que de le vendre à un prince étranger, qui lui en offroit soixante talens; ce sont plus de deux cens mille livres de notre monnoie.

Les Peintres de moindre considération, soit encaustiques, soit autres, occupent la sixième classe par ordre alphabétique: on y traite de peinture insolente, celle de Ctesilochus, où étoit représenté Jupiter accouchant de Bacchus, & coëffé en femme, avec les contorsions de celles qui sont en travail, & avec le cortège des Déesses pour accoucheuses: on y parle aussi de Clésidès qui peignit une reine d'Egypte dans une attitude encore plus indécente. On met en contraste ces Peintres téméraires, avec Habron qui peignit la Concorde & l'Amitié, avec Nicéarque qui représenta Hercule confus & humilié de ses accès de rage, & avec d'autres artistes qui avoient consacré leurs ouvrages à la gloire de la vertu ou de la religion.

La septième & dernière classe est réservée à faire connoître les femmes qui s'étoient adonnées à la Peinture: car Pline n'étoit pas de ces prétendus Philosophes qui, également aveugles sur le mérite des femmes & sur le véritable intérêt des hommes, veulent que l'ignorance, la paresse, les amusemens frivoles soient le partage de la moitié du genre humain.

Il dit ensuite un mot sur les trois différentes manières de pratiquer l'encaustique, deux anciennes avec le poinçon, & une moderne avec le pinceau, inventée pour l'ornement des navires. Après quoi il finit ses recherches sur la Peinture par les toiles peintes d'Egypte, dont M. le comte de Caylus a montré l'uniformité avec celles qu'on travaille aujourd'hui,

ſur-tout en Orient; de ſorte qu'il eſt à préſumer que l'Inde a tiré originairement ce ſecret de l'Égypte qui, après avoir été le centre des arts & des ſciences, la reſſource de l'Aſie & de l'Europe par la fertilité de ſon terroir, le climat le plus heureux par la ſalubrité de l'air, un monde par la multitude des naturels du pays & par l'affluence des étrangers, n'eſt plus aujourd'hui qu'une terre aride & empeſtée & une retraite de brigands, pour avoir perdu de vûe les arts & les ſciences qui faiſoient ſon bonheur & ſa gloire; exemple terrible & palpable, qui ſuffiroit ſeul pour confondre un odieux paradoxe avancé de nos jours, s'il méritoit d'être ſérieuſement réfuté.

Après l'extrait qu'on vient de voir des remarques de Pline ſur la Peinture, extrait dont il eſt fort aiſé de vérifier la fidélité par la confrontation du texte, il n'y a perſonne qui ne ſoit en état de décider ſi, en mauvais compilateur qui ne veut rien perdre de ſes collections, il a ici entaſſé les ſiennes ſans ordre, ſans diſcernement & ſans choix; ou bien, s'il a traité ſon ſujet en écrivain méthodique: mais je ne m'aperçois pas que je lui fais injure de mettre ſeulement le fait en queſtion. On ne dira pas non plus que le zèle pour les mœurs & l'amour de la patrie qui éclatent à chaque inſtant dans tout le reſte de ſon grand ouvrage, ſe ſoient démentis dans ce morceau particulier: tout y eſt animé par ces deux puiſſans reſſorts qui font agir les cœurs vertueux; il s'y eſt donc peint lui-même comme Philoſophe & Citoyen.

Je ne dois point oublier un trait de la rigidité de ſa morale, qui pourroit échapper ici à ſes lecteurs. Lyſippe de Sicyone, Nicias & Philocharès avoient mis leur nom à quelques-uns de leurs tableaux, avec ces mots, *un tel l'a fait:* & Pline, en rapportant dans ſon recueil ſur la Peinture les trois occaſions où ils avoient employé l'inſcription, n'y marque pas le deſir qu'il auroit eu qu'elle eût été conçue en termes plus modeſtes; mais voici ce qu'il en avoit dit dans ſa préface de l'hiſtoire naturelle. « Vous trouverez dans la ſuite de » cette hiſtoire, que les maîtres de l'art, après avoir travaillé

& terminé des chefs-d'œuvres de peinture & de ſculpture, « que nous ne pouvons nous laſſer d'admirer, y mettoient, « pour toute inſcription, les paroles ſuivantes qui pouvoient « marquer des ouvrages imparfaits: *Apelle* ou *Polyclète faiſoit* « *cela.* C'étoit donner leur travail comme une ébauche, ſe « ménager une reſſource contre la critique, & ſe réſerver juſqu'à « la mort le droit de retoucher & de corriger ce qu'on auroit « pû y trouver de défectueux: conduite pleine de modeſtie « & de ſageſſe, d'avoir employé par-tout des inſcriptions pa- « reilles, comme ſi chaque ouvrage particulier eût été le dernier « de leur vie, & que la mort les eût empêchés d'y mettre la « dernière main. Je crois que l'inſcription préciſe & déterminée, « *un tel l'a fait*, n'a eu lieu qu'en trois occaſions que j'aurai « ſoin de remarquer quand ce ſera le lieu d'en parler. Plus cette « dernière formule annonçoit un homme content de la bonté « de ſes ouvrages, plus elle lui attiroit de cenſeurs & d'envieux ». Ainſi parle Pline, dont les yeux, peut-être quelquefois trop délicats, étoient bleſſés des plus petites apparences de vanité & d'amour propre.

On ne lui refuſera donc pas certainement le titre de Philoſophe moral; mais le danger ſera qu'on ne lui reproche d'avoir porté trop loin ſa philoſophie, & d'en avoir trop ſouvent étalé les maximes. Cependant il faut conſidérer que ce ne ſont point ici les déclamations d'un homme ordinaire que le cercle étroit de ſes connoiſſances réduiroit à la miſérable reſſource de quelques lieux communs de morale. Pline au contraire connoiſſoit tout le prix du génie, du ſavoir & des talens; & quel écrivain s'eſt étudié plus que lui à les faire valoir? Mais il vouloit les tourner au profit des mœurs, c'eſt-à-dire, au bien public & au bonheur des particuliers. On ne peut qu'applaudir à cette façon de penſer; & ſi nous ne la ſuivons pas, nous devons du moins la reſpecter.

Physicien & Naturaliste, il commence par déclarer, à la tête de ce qu'il doit dire ſur la Peinture, qu'il n'en parlera qu'à l'occaſion des foſſiles qui fourniſſent les couleurs; car il

écrivoit l'Hiſtoire Naturelle, & non l'hiſtoire des Arts. Quoiqu'il ait ainſi annoncé la digreſſion, il ne la pouſſe pourtant point enſuite juſqu'à donner un traité de la Peinture dans les formes; ni une hiſtoire ſuivie, qui auroit fait perdre de vûe l'objet principal. Il n'oublie point cet objet, & ne ſouffre pas que ſes lecteurs puiſſent l'oublier; il les y ramène de temps en temps, moins ſouvent peut-être que ne le voudroit un phyſicien, & plus ſouvent qu'un amateur ne l'auroit deſiré: mais je ne ſais ſi Pline n'eſt pas mieux juſtifié par les regrets de l'un & de l'autre, qu'il ne le ſeroit s'il n'y en avoit qu'un qui ſe plaignît.

D'abord l'article des couleurs, qui eſt du reſſort de l'Hiſtoire Naturelle, occupe, au milieu de la narration de Pline, une étendue conſidérable. L'auteur y expoſe la nature & les propriétés de chaque couleur employée par les Peintres, & il marque les différens pays d'où elles venoient à Rome. Par ce moyen l'énumération qu'il fait offre continuellement des curioſités pour la Phyſique, des indications pour la Géographie, & juſqu'à des remèdes pour la Médecine. Quoique la pluſpart de ces obſervations paroiſſent étrangères à la Peinture, elles ſont pourtant, non un écart de l'écrivain, mais un retour au principal ſujet, & un tribut dû à des lecteurs de l'Hiſtoire Naturelle, qui ne ſont cenſés permettre une digreſſion, telle que l'hiſtoire de la Peinture, qu'à condition de n'être pas totalement oubliés eux-mêmes.

C'eſt à des Savans également verſés dans l'ancienne Littérature & dans les matières de Phyſique, à juger ſi Pline a toûjours parlé juſte dans l'expoſition des couleurs. Il ne ſeroit pas prudent de s'en rapporter en ce point à Saumaiſe, trop prévenu contre les connoiſſances phyſiques de l'Hiſtorien de la Nature, & trop accoûtumé à lui reprocher comme des fautes les notions les plus juſtes & les deſcriptions les plus exactes. Nous en avons un exemple dans la manière dont il le traite, pour avoir diviſé les couleurs, dont on faiſoit uſage dans la Peinture, en couleurs foncées & en couleurs fleuries, & pour avoir ajoûté que ceux qui faiſoient travailler un Peintre, lui fourniſſoient

les couleurs fleuries, à cauſe de leur cherté. *Sunt autem colores auſteri & floridi.... floridi ſunt, quos dominus pingenti præſtat, minium, armenium, &c.* Saumaiſe dit d'abord que cette définition des couleurs fleuries n'eſt pas bonne, parce que la cherté ne provient pas de la nature de la couleur, mais de la rareté de la drogue, & de l'éloignement des lieux d'où on la tire: comme ſi Pline avoit prétendu donner ici la définition des couleurs fleuries, réduire à la cherté leur qualité intrinſèque & naturelle, & nier que cette qualité conſiſtât dans la fraîcheur & l'éclat. Saumaiſe ajoûte que l'auteur, en donnant aux couleurs foncées le titre d'*auſteri*, a oublié qu'il s'étoit ailleurs ſervi du même terme pour marquer des couleurs fleuries: il en cite deux exemples, où il voit *le fleuri & le brillant*, quand Pline a marqué *le foncé & le brillant (i)*, deux qualités différentes, qui ſe trouvent ſouvent réunies dans une pierre précieuſe, ou même dans une couleur mélangée, ſoit pour la teinture, ſoit pour la peinture, mais non dans aucunes des couleurs capitales, ſoit naturelles, ſoit factices, dont Pline a donné l'énumération pour les Peintres. Ainſi la diviſion qu'il a faite des couleurs capitales de la peinture, en couleurs foncées & en couleurs fleuries, eſt digne d'un phyſicien & d'un naturaliſte. Je laiſſe à des gens plus habiles la diſcuſſion des autres difficultés de Saumaiſe, ſur le rapport des couleurs particulières, à la claſſe des couleurs foncées, ou à celle des couleurs fleuries. Contentons-nous d'obſerver une faute plus marquée, dans l'article de Pline ſur les couleurs, la ſeule peut-être que ſon critique auroit pû relever avec quelque fondement.

In Solin. p. 140, edit. Ultraject.

(i) *Et hîc mares auſteritas diſtinguit, quodam vigore appoſita tingens. Hiſt. Nat. XXXVII, 7.* Ce qui diſtingue la ſandarèſe mâle, eſt un foncé qui a la force de colorer les objets qu'on approche de cette pierre.

Pelagio admodum alligatur, nimiæque ejus nigritiæ dat auſteritatem illam nitoremque, qui quæritur, cocci. Ita permixtis viribus alterum altero excitatur aut aſtringitur. Hiſt. Nat. IX, 38. Le buccinum, dont la teinture légère ne ſe ſoûtiendroit pas, s'allie & s'incorpore parfaitement avec la pourpre de pleine-mer; & comme celle-ci ſeroit trop noire, l'autre lui donne ce foncé & ce brillant d'écarlate qu'on recherche. Par le mélange donc de leurs qualités, la pourpre de pleine-mer acquiert de l'éclat, & le buccinum de la ténacité.

Pline adoptoit l'opinion fabuleuſe qui faiſoit conſiſter une des couleurs précieuſes de l'Inde, dans le mélange du ſang d'éléphant pompé par un dragon, avec le ſang du dragon écraſé enſuite par la chûte de l'éléphant. Un lecteur judicieux excuſera facilement l'auteur de l'Hiſtoire Naturelle: la nature des drogues a de tout temps partagé les Savans; & peut-être ne ſommes-nous pas en état encore aujourd'hui de dire affirmativement, auquel des trois règnes appartiennent toutes celles dont nous faiſons continuellement uſage: l'éloignement des lieux où elles naiſſent, les réſerves myſtérieuſes de ceux qui les vendent ou qui les achettent, la longueur du trajet qu'elles font pour venir juſqu'à nous, & l'ignorance ou la mauvaiſe foi de ceux qui nous les livrent, répandent ſur cette marchandiſe, plus que ſur toute autre, une obſcurité fort ſouvent difficile à percer. Pour y avoir été quelquefois trompé dans ces derniers temps, on n'a pas perdu le titre de Naturaliſte & de Phyſicien: & le cas où ſe trouve Pline, par l'immenſité de ſon recueil, eſt encore plus favorable.

Lorſqu'on aura une fois bien éclairci tout ce qu'il a dit ſur les couleurs, on pourra les comparer avec celles dont nos Peintres ſe ſervent aujourd'hui, examiner l'identité ou la différence, les deſavantages ou les compenſations reſpectives des unes & des autres, & décider ſi la ſupériorité, en ce point-là, eſt du côté des anciens ou des modernes. Il faut eſpérer que dans la confrontation l'avantage ſera pour nous, puiſque du temps de
Orat. III, 25. Pline, & même de Cicéron, les Romains, tout ignorans qu'ils étoient dans l'art de la Peinture, l'emportoient ſur les grands Peintres de l'antiquité, pour la fineſſe & la multiplicité des couleurs. Enfin l'on ſera pour lors en état d'apprécier au juſte
Brut. 18. la louange donnée par Cicéron & par Pline aux fameux peintres de la Grèce, pour avoir exécuté des chefs-d'œuvres avec quatre couleurs capitales; un ſimple blanc, un ſimple rouge, un ſimple jaune & un ſimple noir. Je vois, parmi nos modernes, deux opinions diamétralement oppoſées, qui ſe réuniſſent ici pour faire le procès à Cicéron & à Pline: les uns prétendent que les quatre couleurs ſont ſi pleinement & ſi notoirement

ſuffiſantes, qu'il n'eſt pas permis à des connoiſſeurs d'en faire un ſujet d'éloge; les autres au contraire ſoûtiennent l'inſuffiſance des quatre couleurs. De ce dernier ſentiment étoit M. de Piles; il veut que ces quatre couleurs des Anciens n'aient ſervi qu'à préparer le tableau, & quand on a dit que le Giorgion n'employoit auſſi que quatre couleurs capitales, le même M. de Piles juge qu'on n'y a vrai-ſemblablement compris ni le blanc, qui tient lieu de la lumière, ni le noir, qui en eſt la privation. La contrariété des deux opinions nous fait aſſez entendre qu'il n'eſt ni aiſé, ni cependant impoſſible de peindre avec quatre couleurs ſeulement, & que Cicéron & Pline, que l'on condamne diverſement, ſont pourtant les ſeuls qui aient raiſon. De plus, quand même on prouveroit qu'aujourd'hui quatre de nos couleurs ſont inſuffiſantes ou plus que ſuffiſantes pour peindre, ce ne ſeroit pas prouver que les deux auteurs aient eu tort, la qualité des drogues qu'on employoit anciennement pouvant n'avoir pas été préciſément la même que celle des drogues dont on ſe ſert aujourd'hui; ainſi l'on ſe jetteroit encore dans un labyrinthe de nouvelles difficultés: c'eſt ce qui arrivera toûjours, tant qu'on voudra juger des anciens uſages autrement que par le témoignage des anciens écrivains; & quels écrivains que Cicéron & Pline!

Cours de Peint. p. 352.

Abrégé de la vie des Peintres: Réflexions ſur les ouvrag. du Giorgion.

Révoquerons-nous auſſi en doute l'autorité de ce dernier, lorſqu'il aſſure qu'on voyoit de ſon temps telles & telles peintures à freſque, plus anciennes que la fondation de Rome, où les couleurs, quoiqu'expoſées aux injures de l'air, ſe ſoûtenoient avec une ſorte de fraîcheur? Ne conviendrons-nous pas pluſtôt que les Anciens avoient pour leurs peintures, comme il eſt certain qu'ils en ont eu pour d'autres ouvrages, certains maſtics, certaines gommes, certains ſecrets qui nous ſont inconnus?

Les couleurs ne ſont pas le ſeul point où Pline ſe ſoit peint comme Phyſicien, dans ſon hiſtoire de la Peinture; il sème encore, çà & là, pluſieurs traits relatifs à l'hiſtoire naturelle des animaux, en racontant comment ils avoient été trompés à la vûe de certains tableaux. L'objet ne paroît pas d'abord mériter

l'attention des lecteurs, dont les uns traiteront ces faits de pure fable, & les autres de pure bagatelle: cependant comme il n'y a rien de plus nuisible à la Littérature que le mépris de ce que les Anciens ont écrit, & rien de plus préjudiciable à l'Histoire, que de vouloir juger de l'ancien temps par le nôtre, ces importantes considérations, & la nécessité de justifier la physique de Pline, demandent une réflexion sur la question présente. Sans la délicatesse de notre siècle, qui ne souffriroit jamais qu'on cherchât à faire illusion à des animaux, pour mettre un ouvrage de peinture à l'épreuve, peut-être que la tentative réussiroit aujourd'hui comme autrefois: & si l'on en veut croire M. Perrault, les Peintres modernes ne le cèdent point aux anciens dans ce genre de succès. Il en rapporte plusieurs exemples du dernier siècle; mais comme il n'en parle, ce semble, que pour pouvoir dire qu'un chardon de le Brun, qui trompa un âne, valoit bien les raisins de Zeuxis, qui trompoient les oiseaux, il nous permettra de ne pas plus compter sur ses expériences que sur sa logique, & de nous en tenir au témoignage même de nos Peintres modernes, qui ne veulent ici ni parallèle, ni conformité avec les anciens. Peut-être donc que la Peinture en détrempe des anciens, moins luisante que la peinture à l'huile d'aujourd'hui, présentoit les objets d'une manière plus naturelle & plus séduisante. « Les anciens, dit » M. de Piles, avoient des vernis qui donnoient de la force à » leurs couleurs brunes, & leur blanc étoit plus blanc que le » nôtre, de sorte qu'ayant par ce moyen plus d'étendue de degrés » de clair-obscur, ils pouvoient imiter certains objets avec plus de force & de vérité qu'on ne fait par le moyen de l'huile ». Auſſi le même auteur a-t-il adopté sans difficulté, dans son abrégé de la vie des Peintres, & dans le parallèle qu'il a fait de la peinture & de la poësie, le récit de Pline sur les animaux trompés par des Peintres. Et comment nier ces sortes de faits, quand les anciens écrivains les attestent positivement, que les exemples en sont variés & répétés, car Pline ne les rapporte pas tous, qu'ils ne renferment rien d'impossible, & que ces effets de l'ancienne peinture sont même beaucoup moins surprenans

Parallèle, t. I, p. 200.

Abrégé de la vie des Peintr. Vie de Protog.

Vie de Zeuxis.

Cours de Peint. p. 443.

que

que ceux de l'ancienne muſique ou de l'ancienne méchanique, dont il ne nous eſt pourtant pas permis de douter? Des préſomptions vagues contre l'antiquité ne ſeront point admiſes, dans un ſiècle ſur-tout équitable & éclairé, où d'anciennes découvertes, qu'on regardoit comme chimériques, ſe renouvellent chaque jour; & ſi les Savans modernes, à qui nous en ſommes redevables, avoient écouté je ne ſais quels préjugés préférablement à l'autorité de l'hiſtoire, ils auroient acquis moins de gloire, & moins contribué à celle des arts. Ces réflexions ſur les égards dûs au témoignage des anciens hiſtoriens, ſont de la dernière importance en tout genre de Littérature, quoique l'occaſion qui les fait naître puiſſe paroître mince & frivole.

Pline continue encore à nous mettre, ſouvent ailleurs, l'Hiſtoire Naturelle & la Phyſique devant les yeux. Malgré ſa ſévérité philoſophique contre la freſque, voici comment, en naturaliſte, il parle de quelques payſages exécutés dans ce genre de peinture. « Il ne faut point faire à Ludius, qui vivoit du temps d'Auguſte, l'injuſtice de l'oublier: il eſt le premier qui ait mis en vogue les aménités de la freſque. Tantôt c'étoit des maiſons de campagne, des portiques, des ouvrages de verdure, des boſquets, des bois, des collines, des réſervoirs d'eau, des rivières même avec leurs rivages, ſelon le goût particulier des curieux; tantôt c'étoit des figures de gens qui ſe promenoient, d'autres qui alloient ſur l'eau dans des barques, ou qui ſe rendoient par terre à des maiſons de campagne ». Je laiſſe le reſte de la deſcription à cauſe de ſa longueur.

En bon Phyſicien il rejette *(k)*, comme incroyable, ce qu'on racontoit d'un diſeur de bonne aventure, qui, ſur l'inſpection du portrait des perſonnes peintes par Apelle, devinoit au juſte en quel temps les uns étoient morts & les autres devoient mourir. S'il dit que Protogène ne pouvant venir à bout de peindre

(k) Imaginem adeò ſimilitudinis indiſcretæ pinxit, ut (incredibile dictu) Apion grammaticus ſcriptum reliquerit, quemdam ex facie hominum addivinantem (quos metopoſcopos vocant) ex eis dixiſſe aut futuræ mortis annos aut præteritæ. Pline avertit, XXX, 2, qu'Apion, auteur de ce récit, étoit un charlatan & un menteur.

l'écume de la gueule d'un chien, jeta de dépit ſon éponge contre le tableau, & que le haſard opéra ce que l'art n'avoit pû faire, il connoît trop bien la Nature pour ſe perſuader que de pareils faits ſoient ſujets à ſe répéter. Comme on vouloit donc que Néalcès ſe fût trouvé depuis dans le même cas, pour l'écume de la bouche d'un cheval, Pline rapporte cette dernière hiſtoire avec la reſtriction *on dit*, pour avertir qu'il n'en falloit rien croire. Nous pourrions même ajoûter auſſi peu de foi à la première hiſtoire qu'à la ſeconde, ſans craindre de compromettre l'honneur de Pline. Des Phyſiciens, & même des connoiſſeurs en fait de peinture, peuvent très-bien, ſans ſe faire beaucoup de tort, ignorer ce qui regarde le torche-pinceau des ouvriers, & raconter en pareille matière, ſur la foi publique, une ſingularité ſans conſéquence, qu'ils auront négligé d'approfondir.

Quand il ſe plaint des marbres incruſtés, que Rome avoit ſubſtitués à l'uſage des peintures, il indique, en naturaliſte attentif, les pays d'Afrique & d'Aſie, d'où l'on avoit tiré ces marbres. « On a voulu, dit-il *(l)*, rendre de pluſieurs couleurs » ceux qui n'étoient que d'une ſeule, tracer des figures ovales » ſur le marbre de Numidie, marqueter de pourpre le marbre » de Synnade, & les rendre tels que la fantaiſie vouloit que la Nature les eût formés ». Lorſqu'il nomme Turpilius parmi les Romains qui s'étoient adonnés à la Peinture, il ajoûte qu'il peignoit de la main gauche, particularité, dit-il, dont on ne voit pas qu'il y ait eu d'exemple. Je ne m'arrête point à pluſieurs autres petits faits pareils, qui entaſſés les uns ſur les autres, ne feroient pas le même effet avantageux qu'ils font parſemés dans le cours de la narration; & je me hâte de paſſer à un objet plus intéreſſant.

AMATEUR & CONNOISSEUR, il parle de la peinture en homme qui l'aime & qui en ſent les beautés & les défauts, en homme à qui elle plaît, & qui en connoît la raiſon. C'eſt

(l) Maculas, quæ non eſſent, cruſtis inſerendo, unitatem variare, ut ovatus eſſet Numidicus, ut purpurâ diſtingueretur Synnadicus, qualiter illos naſci optarent deliciæ.

ce qui paroît manifeſtement par une foule de traits de lumière & de feu qu'il ne ceſſe de répandre, & qui, pour la force des idées, pour la délicateſſe du ſentiment, pour la nobleſſe & pour la préciſion du ſtyle, pour le tour de phraſe ſingulier à cet auteur, ſont tout-à-fait pareils à mille & mille traits qu'il emploie ailleurs, toutes les fois qu'affecté & inſtruit lui-même le premier, il tâche d'affecter & d'inſtruire les autres. Le deſſein, la beauté des contours, la diſtribution des lumières & des ombres, le coloris, l'expreſſion, l'invention, l'ordonnance, la juſteſſe des proportions, le relief des figures, la perſpective & le raccourci, le choix des attitudes, les fineſſes & les reſſources d'eſprit, le ſavoir & l'érudition, la manière de chaque Peintre, les différens genres de peinture, rien ne ſe dérobe à la ſagacité de ſes recherches & à la fineſſe de ſon goût. Suivons tous ces différens articles.

Le deſſein eſt le fondement & la baſe de la Peinture, & c'eſt auſſi par-là qu'elle a commencé: ceux qui les premiers exercèrent l'art, firent des portraits *(m)* ſimplement deſſinés; & Pline, qui nous inſtruit de cet uſage des premiers temps, remarque, dans un petit fait des temps poſtérieurs, le talent ſingulier d'Apelle pour ce genre de peinture linéaire: l'artiſte arrive dans Alexandrie, & parle à un inconnu dont on lui demande enſuite le nom; il prend un charbon, & deſſine dans l'inſtant ſur le mur la figure de la perſonne, que tout le monde reconnut.

Mais Pline a donné des idées bien plus magnifiques du mérite & de l'excellence du deſſein, dans une circonſtance qui n'eſt ignorée de perſonne. Apelle trace un contour d'une grande élégance, ſuivant l'interprétation des Savans, bien oppoſée à celle de M. Perrault, Protogène en trace un ſecond encore plus parfait dans l'intérieur du premier, & Apelle un troiſième, qui croiſoit les deux autres, & qui ne permettoit pas qu'on portât plus loin la fineſſe & la juſteſſe du pinceau. « On ſe détermina, dit Pline *(n)*, à tranſmettre à la poſtérité

(m) Primi exercuere Ardices Corinthius, & Telephanes Sicyonius, ſine ullo etiamnum colore, jam tamen ſpargentes lineas intus.

(n) Placuitque eam tabulam poſteris tradi, omnium quidem, ſed

» ce tableau, comme un prodige pour tout le monde, mais » principalement pour les gens de l'art. J'apprends, continue-t-il, » qu'il a péri dans les flammes au premier incendie de la maiſon » de Céſar, ſur le mont Palatin, après y avoir autrefois occupé ſi » long-temps les yeux des ſpectateurs: il n'offroit pourtant que » des traits preſque imperceptibles, avec l'apparence d'un tableau » nu, au milieu des beaux ouvrages de pluſieurs autres Peintres; » mais il piquoit la curioſité par cela même, & ſe faiſoit regarder plus que tout le reſte». L'intelligence & le ſentiment n'éclatent pas moins ailleurs, où il dit, tantôt qu'on trouvoit dans les recueils de Parrhaſius pluſieurs reſtes de deſſein, qui paſſoient pour être d'un grand ſecours aux maîtres de l'art; tantôt qu'Apelle étant mort après avoir commencé le tableau d'une Vénus, il ne ſe rencontra perſonne en état d'exécuter le deſſein qu'il en avoit tracé; tantôt enfin que l'Iris d'Ariſtide, les Tyndarides de Nicomachus, la Médée de Timomachus, furent à peu près dans le cas de la Vénus d'Apelle. « On préfère, dit-il *(o)*, » ces ouvrages imparfaits à des ouvrages terminés, parce qu'on » y contemple les traits qui nous reſtent de la main de ces grands » Peintres, & qu'on y voit leur penſée parfaitement bien exécutée». Tel eſt le langage du connoiſſeur; & l'amateur ajoûte auſſi-tôt: « le plaiſir dont on ſe ſent flatté à louer ces beautés » de l'art eſt mêlé de douleur; on a regret à la main des artiſtes ainſi arrêtée au milieu de leur travail». Un écrivain ne traite point avec cette effuſion de cœur les matières qui lui ſeroient indifférentes, ni avec ce diſcernement celles qu'il ignoreroit. Celui-ci a donc aimé, & il a connu la première & la plus importante partie de la Peinture.

La beauté des contours, l'une des plus grandes perfections

artificum præcipuo miraculo. Conſumptam eam priore incendio domus Cæſaris in Palatio audio: ſpectatam olim tanto ſpatio nihil aliud continentem, quam lineas viſum effugientes, inter egregia multorum opera inani ſimilem, & eo ipſo allicientem, omnique opere nobiliorem.

(o) Memoriâ dignum, etiam ſuprema opera artificum imperfectaſque tabulas . . . . in majori admiratione eſſe quam perfecta. Quippe in iis lineamenta reliqua, ipſæque cogitationes artificum ſpectantur, atque in lenocinio commendationis dolor eſt: manus, cum id agerent, extinctæ deſiderantur.

du deſſein, & la plus attrayante pour des yeux connoiſſeurs, a été rendue par Pline dans les termes ſuivans. « De l'aveu des maîtres de l'art *(p)*, Parrhaſius l'emporte ſur tous les autres « par la beauté des contours: or c'eſt ici le ſublime de la Peinture. « Peindre les corps & le milieu de l'étendue des objets, « c'eſt à la vérité un grand ouvrage; cependant pluſieurs s'en « ſont tirés à leur honneur: mais tracer les contours, & terminer « parfaitement bien une peinture, c'eſt à quoi on a rarement « réuſſi. Car les contours doivent s'arrondir ſur eux-mêmes, « & en ſe perdant au tournant des parties, annoncer derrière « eux la continuité des objets, & les faire voir, même en les « cachant ». A ce ſtyle on ne peut méconnoître ni l'auteur de l'Hiſtoire Naturelle, ni un homme de ſavoir & de goût, verſé dans les plus profonds myſtères de la peinture. La beauté ſingulière & frappante du texte cité, ne doit pas faire ſoupçonner qu'elle ait paſſé la ſphère des connoiſſances de Pline, en ſorte qu'il n'ait été ici, & ſouvent ailleurs, qu'un aveugle copiſte des gens du métier. Outre que ſon ſtyle y eſt par-tout fort reconnoiſſable, on ſait que les Savans, quand ils ſont amateurs & véritablement connoiſſeurs, parlent des grands principes d'un art encore mieux que ceux qui l'exercent; la théorie & le raiſonnement ſont plus particulièrement le partage des uns, la pratique & l'exécution l'affaire des autres.

La diſtribution des lumières & des ombres, autrement le clair-obſcur, regarde deux principaux points: l'un conſiſte à repréſenter les parties colorées, & les parties ombrées de chaque objet, & l'ombre qu'il doit faire à ſon voiſinage; l'autre à diſtribuer de grandes maſſes, les unes claires, les autres obſcures, qui aillent ſe confondre imperceptiblement à leurs extrémités par un nombre infini de différentes nuances, & qui faſſent par ce moyen le repos des yeux des ſpectateurs, & l'effet du tout

(p) Confeſſione artificum in lineis extremis palmam adeptus. Hæc eſt in picturâ ſumma ſublimitas. Corpora enim pingere & media rerum, eſt quidem magni operis, ſed in quo multi gloriam tulerint. Extrema corporum facere, & deſinentis picturæ modum includere, rarum in ſucceſſu artis invenitur. Ambire enim debet ſe extremitas ipſa, & ſic deſinere, ut promittat alia poſt ſe, oſtendatque etiam quæ occultat.

enſemble. Le premier point appartient aux ſimples élémens du clair-obſcur, le ſecond en eſt l'artifice & la perfection: or Pline paroît avoir été au fait de l'un & de l'autre.

En expoſant le progrès de la Peinture, lorſqu'elle paſſa de l'uſage d'une couleur unique à l'emploi de pluſieurs couleurs, il dit *(q)*, « qu'au moyen de la pluralité des couleurs, qui ſe » firent mutuellement valoir, l'art juſque-là trop uniforme, ſe diverſifia, & inventa les jours & les ombres ». Nous ne devons ſuppoſer là que les élémens du clair-obſcur, parce qu'il eſt de la nature d'une première découverte d'avoir des commencemens ſimples & imparfaits. Mais quand il déclare ailleurs *(r)*, que Nicias obſerva la diſtribution des jours & des ombres, nous y devons apercevoir l'artifice du clair-obſcur, parce que Nicias a été un Peintre des plus célèbres, contemporain d'Apelle & d'Alexandre le Grand, dans le temps que la Peinture & la Sculpture étoient à un point de perfection où elles ont eu bien de la peine à parvenir depuis, ſi pourtant elles y ſont jamais parvenues. Nous pouvons faire le même raiſonnement ſur Antiphile, excellent artiſte, contemporain auſſi de Nicias & d'Apelle: il peignit un jeune garçon *(ſ)*, qui ſouffloit le feu, dont la lueur éclairoit un appartement d'ailleurs fort orné, & faiſoit briller la beauté du jeune homme. Pline en louant cet ouvrage de nuit, & quelques autres encore ailleurs, n'a-t-il pas voulu nous indiquer une belle entente de lumière & d'ombre? En voilà plus qu'il n'en faut pour prouver que cette partie de la peinture ne lui a pas été inconnue.

Que dirons-nous enſuite de M. Perrault, qui prétend s'autoriſer du témoignage de cet écrivain pour refuſer aux Anciens la connoiſſance du clair-obſcur? « Pline, dit-il, rapporte comme » une merveille de ce qu'un Peintre de ces temps-là, en peignant » un pigeon, en avoit repréſenté l'ombre ſur le bord d'une auge » où il buvoit: cela montre ſeulement, continue-t-il, qu'on

Parall. t. I, p. 201, 202.

(q) Tandem ſe ars ipſa diſtinxit, & invenit lumen atque umbras, differentiâ colorum alternâ vice ſeſe excitante.

(r) Lumen & umbras cuſtodivit.

(ſ) Antiphilus puero ignem conflante laudatus, ac pulchrâ aliàs domo ſplendeſcente, ipſiuſque pueri ore.

n'avoit point encore repréſenté l'ombre qu'un corps fait ſur un autre, quand il ſe cache à la lumière ». L'accuſation n'eſt pas juſte : Pline parloit d'un ouvrage en moſaïque, non d'un ouvrage de peinture ; & ce qui n'auroit pas été merveilleux avec le mélange & la dégradation des couleurs, pouvoit l'être avec des pièces de rapport : c'eſt pourquoi Pline trouvoit admirable, dans ce dernier genre, le pigeon qui buvoit, & qui répandoit une obſcurité dans l'eau par l'ombre de ſa tête : *mirabilis ibi columba bibens, aquam umbrâ capitis infuſcans.* On voit donc que le critique, par un de ſes tours ordinaires, a ſubſtitué la peinture à la moſaïque, & même le bord d'une auge à la limpidité des eaux, pour pouvoir rendre Pline & les Anciens méconnoiſſables aux yeux des ignorans.

Hiſt. Natur. XXXVI, 25.

Le coloris conſiſte dans le réſultat des couleurs mêlées & fondues enſemble : il n'a donc lieu ni dans le ſimple blanc, premier terme des jours, ni dans le ſimple noir, dernier terme des ombres, & il roule par degrés entre les deux termes ; c'eſt ce que Pline explique en maître de l'art. « A l'invention, dit-il, des jours & des ombres *(t)*, l'on ajoûta dans la ſuite le coloris différent des jours ; & comme il tient le milieu entre les jours & les ombres, on l'appela le ton des couleurs, & l'on donna le nom d'accord des couleurs à leur union, & aux paſſages de l'une à l'autre ». Dans ce peu de mots, quelle profondeur à marquer la nature & les propriétés du coloris, à établir entre les ſons & les couleurs une analogie que nos Savans modernes n'ont fait que développer, à faire connoître l'amitié ou l'antipathie que certaines couleurs ont enſemble, à faire ſentir la néceſſité d'en ménager ſi bien l'union, qu'elles ſe perdent toûjours inſenſiblement l'une dans l'autre.

On ne s'étonnera plus enſuite de la critique éclairée, qui lui fait dire qu'Ariſtide le Thébain *(u)*, faiſoit ſes couleurs un peu trop tranchantes, que le même défaut ſe remarquoit dans

(t) Deinde adjectus eſt ſplendor, alius hic quam lumen, quem quia inter hoc & umbram eſſet, appellaverunt tonon ; commiſſuras vero colorum & tranſitus, harmogen.

(u) Durior paulo in coloribus.

les ouvrages de Méchopanès *(x)*, & que de plus le jaune y dominoit exceſſivement; que les couleurs étoient trop foncées dans ceux d'Athénion *(y)*; que le Théſée de Parrhaſius étoit nourri de roſes *(z)*, & celui d'Euphranor nourri de chair. Enfin ſon attention, pour cette partie de la peinture, eſt marquée dans une autre obſervation qu'il fait ſur Apelle. « Quand il avoit fini ſes ouvrages *(a)*, il y appliquoit un » vernis fort délicat, qui renvoyoit l'éclat des couleurs avec une » nouvelle force, qui garantiſſoit ſes peintures de la pouſſière & » de l'ordure, & qu'on ne pouvoit diſtinguer qu'en l'examinant » de très-près. C'étoit en même temps un moyen excellent » d'empêcher que des couleurs déjà trop fortes ne bleſſaſſent les » yeux; on voyoit à travers le vernis comme à travers la pierre » tranſparente, qui fait fuir les objets: ainſi le même ſecret donnoit une apparence de foncé aux couleurs trop fleuries ». C'eſt ce que font aujourd'hui les verres dont nous couvrons quelquefois les tableaux; ils augmentent l'harmonie des couleurs, en donnant du jeu à celles qui ſont foibles, & du moëlleux à celles qui ſont fortes & tranchantes; ils mettent les objets dans une eſpèce de lointain, comme Pline le dit de la pierre ſpéculaire, qui tenoit lieu aux anciens Grecs & Romains de vitre & de glace.

A tant de preuves, ſans replique, de ſes lumières & de ſon goût en matière de coloris, oppoſera-t-on la manière dont il a parlé de la conſervation d'un tableau de Protogène, & pluſieurs autorités inconteſtables feront-elles anéanties par un témoignage unique & conteſté? Pline, dit-on, repréſente le Peintre mettant quatre couches de couleurs au tableau, pour en perpétuer la fraîcheur, afin qu'une couche venant à partir,

(x) Durus in coloribus & ſile multus.

(y) Auſterior colore.

(z) Theſeus, in quo dixit, eumdem apud Parrhaſium roſâ paſtum eſſe, ſuum vero carne.

(a) Abſoluta opera atramento illinebat ita tenui, ut idipſum repercuſſu claritates oculorum excitaret, cuſtodiretque a pulvere & ſordibus, ad manum intuenti demum appareret. Sed & cum ratione magnâ, ne colorum claritas oculorum aciem offenderet, veluti per lapidem ſpecularem intuentibus è longinquo: & eadem res nimis floridis coloribus auſteritatem occulte daret.

il en

il en ſuccédât auſſi-tôt une nouvelle: voilà toute la difficulté. Les uns prétendent que c'étoit-là un ſecret admirable de l'ancienne peinture, qui s'eſt malheureuſement perdu, & les autres ſoupçonnent ou quelque altération dans le texte, ou quelque faute de la part de l'écrivain. Sans donner dans aucune de ces extrémités, ne pourroit-on pas expliquer l'endroit de Pline autrement que par toutes ces croûtes imaginaires? Protogène travailla pendant ſept ans entiers à ſon magnifique tableau d'Ialyſus: dans ce long intervalle quatre fois il compta d'avoir fini l'ouvrage, & quatre fois il le reprit, pour l'empâter de plus en plus, & le mettre en état de braver l'injure des temps; il voulut que le coloris, à meſure qu'il s'altéroit au deſſus par l'action de l'air, fût continuellement & inſenſiblement réparé par ce qui ſeroit au deſſous. C'eſt, je crois, le ſens de la phraſe latine: *Huic picturæ quater colorem induxit, ſubſidio injuriæ & vetuſtatis, ut decedente ſuperiore inferior ſuccederet.* Après tout, quand parmi ces différentes interprétations on choiſiroit de préférence la plus deſavantageuſe à Pline, qu'en réſulteroit-il contre lui, ſinon qu'il ſe ſeroit trompé ſur le méchaniſme de l'application des couleurs? Mais ces ſortes de connoiſſances pratiques, indiſpenſables pour un ouvrier, ne ſont pas ce qu'on exige d'un connoiſſeur: par conſéquent, de quelque façon qu'on tourne le texte allégué, il ne ſauroit infirmer les autres preuves de l'intelligence de Pline, dans ce qui concerne les merveilles du coloris.

Plut. in Demetrio, p. 898. F. edit. Pariſ. Ælian. Variar. hiſt. XII, 41.

L'expreſſion décidant ſouvent du mérite du Peintre, & du ſuccès de l'ouvrage, doit être chère aux yeux d'un amateur & d'un connoiſſeur; elle a été telle à ceux de Pline, comme il paroît par pluſieurs endroits remplis de cette énergie de ſtyle qui lui eſt particulière. Pour donner idée d'un tableau, où Apelle avoit repréſenté un héros nu, il déclare que « c'étoit un défi fait à la Nature *(b)* ». Il dit, de deux hoplitites, ouvrages de Parrhaſius, « celui qui court, on le voit ſuer *(c)*, celui

(b) Pinxit & heroa nudum, eâque picturâ naturam ipſam provocavit.

(c) Hoplitites alter, in certamine ita decurrens, ut ſudare videatur; alter arma deponens, ut anhelare ſentiatur.

qui met les armes bas, on le ſent haleter:» & d'un Hercule peint par derrière, «la peinture y montre à découvert, pluſtôt qu'elle n'y annonce, l'air du viſage *(d)*. Apelle, ajoûte-t-il ailleurs, peignit ce qui eſt même impoſſible à peindre, le bruit du tonnerre & la lueur des éclairs *(e)*». Ce langage pourroit ſembler étrange dans la bouche d'un philoſophe ordinaire, mais la philoſophie de Pline n'étoit point apathique: toûjours guidée par le génie & par le ſavoir, toûjours ſoûtenue par l'imagination & par le ſentiment, elle admettoit juſqu'à l'enthouſiaſme poëtique en faveur d'une peinture expreſſive; & je ne ſais ſi pour lors le langage figuré, le ſeul qui pût peindre la chaleur de l'expreſſion, comme l'expreſſion peignoit celle de la Nature, n'étoit pas conſéquemment le langage le plus vrai, le plus philoſophique, le plus naturel. En matière de ſtyle comme en matière de peinture, les ſavantes exagérations, bien loin de donner atteinte à la fidélité de l'imitation, ſont quelquefois néceſſaires pour lui imprimer le caractère de l'exacte vérité; & ce grand principe doit être gravé dans l'eſprit d'un Peintre, s'il veut parvenir à l'intelligence de ce que Pline a écrit, & de ce qu'Apelle avoit exécuté.

Cependant, comme la Nature n'eſt pas toûjours dans l'agitation, l'expreſſion du Peintre ne doit pas toûjours être forte & véhémente; il faut qu'elle ſoit quelquefois douce & naïve, pour peindre un état de repos & de tranquillité. Pline dans ces occaſions ne manque jamais de faire auſſi paſſer la douceur juſque dans ſon ſtyle: il trouve, dans un tableau de Zeuxis, «les mœurs de Pénélope peintes d'après nature *(f)*;» & il voit dans le tableau de deux enfans, de la main de Parrhaſius, «l'image même de la ſécurité & de la ſimplicité de l'âge *(g)*».

Ces deux derniers exemples d'expreſſion regardent l'état habituel de l'ame, autrement les mœurs, appelées par les Grecs ἤθη; mais ce qu'on entend plus ordinairement par expreſſion

(d) Herculem averſum, ut, quod eſt difficillimum, faciem ejus oſtendat verius pictura, quam promittat.

(e) Pinxit & quæ pingi non poſſunt, tonitrua fulgetraque.

(f) Fecit & Penelopen, in quâ pinxiſſe mores videtur.

(g) Pueros duos, in quibus ſpectatur ſecuritas & ætatis ſimplicitas.

de la peinture, c'eſt l'expreſſion des paſſions, ou de l'état actuel de l'ame dans des circonſtances paſſagères. Or il y a des paſſions fortes, les Grecs les nommoient πάθη, & il y a des paſſions douces, ils les appeloient ἤθη *(h)*, par une acception particulière du mot, qui ſignifie les mœurs en général. Le tableau de Zeuxis, qui repréſentoit les efforts d'Hercule au berceau, étouffant des dragons, & qui marquoit la frayeur d'Amphitryon & d'Alcmène, témoins du débat, annonçoit des paſſions fortes; & Pline nous offre bien d'autres peintures de paſſions violentes ou même furieuſes, il ſeroit trop long de les rapporter. Les paſſions douces ſont pour un Peintre les plus difficiles à rendre, & avant Ariſtide le Thébain, aucun n'y avoit bien réuſſi. « Il fut le premier, dit Pline *(i)*, qui peignit l'ame & exprima les ſentimens de l'homme, que les Grecs appellent « ἤθη, & il peignit auſſi les paſſions violentes. De lui, continue-t-il, pour donner un exemple des deux ſortes de paſſions en même temps, de lui eſt ce tableau du ſac d'une ville, où « l'on voit un enfant ſe traîner pour aller prendre la mamelle « de ſa mère mourante & baignée dans ſon ſang: on la ſent encore « s'attendrir & craindre, ayant perdu ſon lait, que l'enfant ne « vienne appliquer les lèvres ſur le ſang qui coule de ſa plaie ». La ſuite de la deſcription faite par Pline des ouvrages du même Peintre, nous en préſente pluſieurs autres remarquables du côté de l'expreſſion; un ſuppliant dont la figure étoit parlante *(k)*, une Biblis au moment d'expirer *(l)*, & un malade qu'on ne ceſſoit

M. de Piles, Converſ. ſur la connoiſſance de la Peint. p. 268.

(h) Quintilian. orat. inſtit. VI, 2. *Illud adhuc adjicio πάθος atque ἦθος eſſe interim ex eâdem naturâ, ita ut illud majus ſit, hoc minus, ut amor πάθος, caritas ἦθος. Interdum diverſa inter ſe, ſicut in epilogis; namque πάθος concitat, ἦθος ſolet mitigare. Propria tamen mihi hujus nominis exprimenda natura eſt, quatenus appellatione ipſâ non ſatis ſignificari videtur: ἦθος quod intelligimus, quodque à docentibus deſideramus, id erit, quod ante omnia bonitate commendabitur, non ſolum mite ac placidum, ſed plerumque blandum & humanum, &c.*

(i) Is omnium primus animum pinxit, & ſenſus hominis expreſſit, quæ vocant Græci ethe; item perturbationes: durior paulo in coloribus. Hujus pictura eſt, oppido capto ad matris morientis è vulnere mammam adrepens infans: intelligiturque ſentire mater & timere, ne emortuo lacte ſanguinem lambat.

(k) Supplicantem penè cum voce.

(l) Anapauomenen propter fratris amorem.

de louer *(m)*. Apelle, contemporain d'Ariſtide, mais un peu plus jeune, peignit également des figures de gens qui expiroient, & tous les genres d'expreſſion ſont ſemés dans les tableaux que Pline rapporte de ce grand artiſte. Faut-il demander enſuite ſi l'écrivain a été curieux d'une des plus nobles & des plus difficiles parties de la Peinture, & s'il y a été ſenſible?

L'invention n'a point été oubliée: il fait remarquer le tableau de l'indolent, qui travaillant d'un côté à une natte *(n)*, la laiſſe manger de l'autre par un âne: comme le ſujet étoit fort connu, qu'il avoit même paſſé en proverbe, & qu'on croyoit que le Peintre avoit voulu repréſenter un mari imbécille, dont l'économie fournit aux dépenſes de ſa femme, Pline, ſans entrer dans tout ce détail, que nous tenons de Pauſanias, s'eſt contenté de rappeler ſimplement le ſujet, ſans parler de l'allégorie, que tout le monde ſavoit.

Pauſan. X, 29.

Il inſiſte davantage ſur le mérite de l'invention dans un autre tableau, qui s'étoit perdu, ou qui peut-être n'avoit jamais été pleinement exécuté: le voici. « Parrhaſius, dit-il *(o)*, peignit » le peuple d'Athènes d'une manière ingénieuſe pour le choix du » ſujet: il vouloit repréſenter ce peuple avec ſes variations, em- » porté, injuſte, inconſtant, & cependant facile à calmer, doux » & compatiſſant, haut, glorieux & rampant, fier & poltron, & il vouloit que le tout parût en même temps ». L'école d'Athènes, un des chefs-d'œuvres de la peinture moderne du côté de l'invention, nous fait aſſez clairement entendre ce qu'a pû être le peuple d'Athènes de Parrhaſius, dont Pline trouvoit auſſi l'invention ingénieuſe: l'artiſte Grec aura peint les variations des ſentimens populaires, comme Raphaël celle des opinions philoſophiques, par une multiplicité de figures habilement imaginées; car enfin un tableau allégorique du génie d'un peuple par le moyen de pluſieurs grouppes, qui en retraçant des évènemens hiſtoriques de divers temps, marqueroient la viciſſitude des

M. de Piles, Cours de Peint. p. 75 & ſuiv.

(m) Ægrum ſine fine laudatum.

(n) Ocnos ſpartum torquens, quod aſellus arrodit.

(o) Pinxit demon Athenienſium, argumento quoque ingenioſo. Volebat namque varium, iracundum, injuſtum, inconſtantem, eumdem exorabilem, clementem, miſericordem, excelſum, glorioſum, humilem, ferocem, fugacemque, & omnia pariter oſtendere.

ſentimens populaires, ne paroît pas plus difficile à concevoir, qu'un tableau allégorique du génie de la philoſophie par d'autres grouppes, qui en repréſentant les perſonnages hiſtoriques de différens pays & de différens ſiècles, indiquent la viciſſitude des opinions philoſophiques. Le parallèle ſemble complet, avec cette différence que le ſujet cauſtique de Parrhaſius étoit délicat à traiter; auſſi Pline a-t-il inſinué, par le terme *il vouloit*, que l'exécution, ou du moins le ſuccès, furent moins heureux que l'invention. Au reſte, ſi je propoſe le tableau de Raphaël pour donner idée de celui de Parrhaſius, je ne prétends pas nier que celui-ci n'ait pû être conçu de pluſieurs autres différentes manières: par exemple, Xénophon, contemporain de Socrate & de Parrhaſius, écrit qu'un jour le philoſophe demandoit au peintre *(p)*, ſi la grandeur & la nobleſſe des ſentimens, la petiteſſe & la baſſeſſe du cœur, l'honnêteté & la ſageſſe, l'inſolence & la groſſièreté, ne pouvoient pas ſe rendre en peinture par l'air du viſage, & par les attitudes de divers perſonnages en repos & en mouvement; le peintre répondit qu'oui; & voilà preſque le canevas de l'ouvrage, où Parrhaſius aura pû réunir pluſieurs de ces figures, malgré leur oppoſition, & les aſſigner pour cortège, à la ville d'Athènes perſonnifiée. Ariſtophane, autre auteur contemporain, repréſente dans une même ſcène de comédie, le peuple d'Athènes *(q)*, ſous l'emblême d'un enfant à qui ſa nourrice mâche les morceaux, & ſous l'emblême d'un vieillard, qui conſerve un grand air de dignité dans le particulier, & qui tient niaiſement la bouche ouverte en public. Ne ſont-ce point encore là des images favorables au récit de Pline, ſur la poſſibilité de rendre en peinture les inégalités de ce peuple?

(p) Ἀλλὰ μὴν καὶ τὸ μεγαλοπρεπές τε καὶ ἐλευθέριον, καὶ τὸ ταπεινόν τε καὶ ἀνελευθέριον, καὶ τὸ σωφρονητικόν τε καὶ φρόνιμον, καὶ τὸ ὑβριστικόν τε καὶ ἀπειρόκαλον, καὶ διὰ τῶν προσώπων, καὶ διὰ τῶν σχημάτων καὶ ἑστώτων καὶ κινουμένων ἀνθρώπων, δήλον ὅτι ἀληθῆ λέγεις, ἔφη. *Xenoph. memorabil. III, p. 167, edit. Baſil.*

(q) Καθώσπερ αἰτήσαιμι σπίζειν κακῶς,

Μασώμενος γὰρ, τῷ μὲν ὀλίγον ἀπόλοις.

. . . . . .

. . . . . Ὁ γὰρ γέρων

Οἴκοι μὲ, ἀνδρῶν ὄζει δεξιώτατος.

Ὅταν δ' ὄξη ταυτησὶ καθήται τῆς πέτρας,

Κέχηνεν, ὥσπερ ἐμποδίζων ἰαμάδας.

Ariſtophan. Equit. II, 2.

Pour peu qu'on veuille donner l'eſſor à ſon imagination, on trouvera bien d'autres idées à peu près pareilles; & quand on n'en trouveroit aucune de véritablement ingénieuſe, on ne pourroit pas nier que celle de Parrhaſius ne l'eût été, parce que les preuves négatives ne détruiſent pas les témoignages poſitifs. Si nous ignorions l'invention de la natte de l'indolent, nous ſoupçonnerions peut-être plus de difficulté à exécuter ingénieuſement en peinture le contraſte de l'économie & de la diſſipation dans un ménage, que la contrariété des ſentimens dans une ville.

L'ordonnance conſiſte dans la diſtribution des objets, qui doivent compoſer le ſujet d'un tableau. Pline ayant dit qu'Amphion excella dans cette partie, ne l'a donc pas ignorée? De plus, le ſoin qu'il a de diſtinguer, dans la deſcription des anciens ouvrages de peinture, ceux qui renfermoient un grand nombre de figures, prouve aſſez qu'il ſentoit le mérite & la difficulté des grouppes & des grandes compoſitions.

La juſteſſe des proportions, autrement la correction du deſſein, eſt pour les parties d'une ſeule figure, ce qu'eſt l'ordonnance pour les figures priſes dans la totalité; & Pline en a ſouvent fait mention. Parrhaſius fut le premier *(r)* qui en donna les règles & la méthode pour la peinture, & Euphranor les appliqua le premier *(ſ)* à la peinture encauſtique. Pline avertit pourtant que le même Parrhaſius *(t)* donnoit trop peu d'étendue, en comparaiſon du reſte, aux parties du milieu des figures, &, ce qui revient au même, qu'Euphranor *(u)* donnoit trop d'étendue à ſes têtes & aux emmanchemens des membres. Il avoit déjà fait à Zeuxis *(x)* le même reproche: il n'en avoit point à faire à Aſclépiodore, puiſqu'il obſerve qu'Apelle convenoit de la ſupériorité de cet artiſte pour la juſteſſe des proportions.

(r) Primus ſymmetriam picturæ dedit.

(ſ) Hic primus videtur... uſurpaſſe ſymmetriam.... volumina quoque compoſuit de ſymmetriâ, & coloribus.

(t) Minor tamen videtur, ſibi comparatus, in mediis corporibus exprimendis.

(u) Sed fuit univerſitate corporum exilior, capitibus articuliſque grandior.

(x) Deprehenditur tamen Zeuxis grandior in capitibus articuliſque.

Le relief des figures eſt un preſtige de l'art, que l'auteur de l'Hiſtoire Naturelle ne pouvoit pas laiſſer paſſer, ſans l'accompagner de quelqu'un de ces beaux traits qui lui ſont familiers. Apelle avoit peint Alexandre la foudre à la main, & Pline s'écrie à la vûe du héros, « ſa main paroît ſaillante *(y)*, & la foudre ſort du tableau ». Il n'appartient qu'à cet écrivain de rendre ainſi les beautés qui le ſaiſiſſent. Il emprunte ailleurs un ſtyle plus ſimple, pour dire que Nicias *(z)* obſerva la diſtribution des jours & des ombres, & eut grand ſoin de bien détacher ſes figures. Un lecteur qui n'apercevra dans cette phraſe que le clair-obſcur & le relief, ſans leur rapport mutuel, n'y verra que le récit d'un hiſtorien : les autres y découvriront l'attention d'un connoiſſeur à marquer la cauſe & l'effet, & à donner, ſous l'apparence d'un expoſé hiſtorique, une leçon importante en matière de peinture.

La perſpective, qui doit former le raccourci, eſt rendue clairement & ſavamment dans le paſſage qui ſuit. « Pauſias fit auſſi de grands tableaux *(a)* pareils à celui qu'on voit ſous les « portiques de Pompée, où eſt peint un ſacrifice de bœufs: car « il s'aviſa le premier de cette ſorte de peinture, & il s'eſt trouvé « pluſieurs Peintres qui l'ont imité, ſans qu'aucun l'ait égalé. « D'abord voulant indiquer la longueur du corps de l'animal, « il le préſente de front, non par le flanc, & ne laiſſe pas d'en « faire connoître ſuffiſamment tout le volume. Enſuite, au lieu « que les autres détachent leurs figures par des couleurs voyantes « qu'ils appliquent ſur un fond obſcur, celui-ci a fait le bœuf « entier de couleur noire, par où il a donné du corps aux «

(y) Digiti eminere videntur, & fulmen extra tabulam eſſe.

(z) Lumen & umbras cuſtodivit, atque ut eminerent è tabulis picturæ, maximè curavit.

(a) Pauſias autem fecit & grandes tabulas, ſicut ſpectatam in Pompeii porticibus boum immolationem. Eam enim picturam primus invenit, quam poſtea imitati ſunt multi, æquavit nemo. Ante omnia cum longitudinem bovis oſtendere vellet, adverſum eum pinxit, non tranſverſum : & abunde intelligitur amplitudo. Dein, cum omnes, quæ volunt eminentia videri, candicantia faciant, coloremque condant nigro ; hic totum bovem atri coloris fecit, umbræque corpus ex ipſo dedit, magnâ prorſus arte in æquo exſtantia oſtendens, & in confracto ſolida omnia.

» ombres mêmes. C'eſt ainſi qu'il a repréſenté, avec beaucoup » d'artifice tous les membres avec tout leur relief, ſur une ſurface » égale & unie, & avec toute leur ſolidité, à l'aide d'une couleur rompue ». Ce ſont les paroles de l'auteur, & il faut être bien ſupérieur à ſa matière, pour la traiter avec cette netteté dans les idées, & avec cette énergie dans les expreſſions.

Le choix des attitudes ne lui eſt point échappé; & pour rendre compte de toutes les ſituations ſavantes ou curieuſes qu'il remarque dans les figures, ſoit naturelles, ſoit hiſtoriques, ſoit allégoriques, il faudroit faire le catalogue preſque entier des peintures dont il a parlé: l'ouvrage ſeroit long, à commencer par le Jupiter de Zeuxis, qui magnifiquement aſſis ſur ſon trône, tient en reſpect toute la cour céleſte, & à finir par le jeune garçon de Philiſcus, qui ſouffle le feu dans l'atelier d'un peintre. Je ne m'arrêterai donc qu'à trois endroits, où l'on pourroit prendre le change, & voir dans des beautés réelles l'apparence de quelque défaut. La préciſion de Pline, ſa profondeur & la liberté de ſon ſtyle, le rendent ſouvent difficile à entendre, & il faut convenir de bonne foi qu'il emploie un langage qui ſouffre quelquefois différentes interprétations, du moins pour des ſiècles éloignés du ſien. Mais on auroit grand tort de ranger parmi ces expreſſions équivoques, celles qui littéralement priſes préſenteront deux ſens, l'un fin & judicieux, l'autre défectueux & peu digne de l'auteur. On ne peut point alors lui refuſer la juſtice qu'on eſt obligé de rendre en pareil cas à tous les écrivains du monde; c'eſt de les expliquer par eux-mêmes, pour faire évanouir toute ombre de difficulté. Voyons préſentement l'application de cette règle de critique aux trois exemples que nous venons d'annoncer.

Il dit que Polygnote *(b)* avoit peint un homme armé de ſon bouclier, dans une attitude qui laiſſoit en doute s'il montoit ou s'il deſcendoit. Quelqu'un pourra d'abord trouver que ces paroles ne diſent rien de fort curieux, ni même de fort clair:

(b) Hujus eſt tabula in porticu Pompeii, quæ ante curiam ejus fuerat, in quâ dubitatur, aſcendentem cum clypeo pinxerit, an deſcendentem.

cependant

cependant ſi l'on conſidère que Pline s'exprime de la ſorte en faiſant les plus grands éloges du Peintre, & en ne ſpécifiant pourtant point d'autre tableau de lui que celui dont il s'agit, on conviendra qu'il faut qu'il ait ſuppoſé une beauté dans l'indétermination de l'attitude du ſoldat. Que dis-je, ſuppoſé? la beauté y eſt ſuffiſamment exprimée par une attitude indéciſe, par une contenance mal aſſurée, qui peignoit l'irréſolution de l'eſprit. Il n'arrive que trop ſouvent qu'un ſoldat qui eſcalade, ou qui grimpe à l'ennemi, s'arrête tout-à-coup, ſans ſavoir d'abord s'il continuera de monter, ou s'il prendra le parti de deſcendre; & ce qui ſe paſſe alors dans ſon ame n'eſt pas tellement caché, que les ſpectateurs ne s'aperçoivent très-bien de ſon embarras. Or ces ſortes de poſitions vacillantes, pour avoir de fréquens exemples dans la Nature, n'en ſont pas plus aiſées à copier pour un peintre. L'habile artiſte dont nous parlons avoit pourtant ſaiſi celle-ci, & l'habile écrivain a eu ſoin d'avertir qu'on en voyoit à Rome le tableau ſous le portique de Pompée.

L'autre peinture étoit une Minerve, dont les yeux ſuivoient les yeux des ſpectateurs, comme ſi cette attitude, aſſez ordinaire dans un ſimple portrait, avoit pû convenir à une divinité, qui auroit dû être occupée d'autres ſoins que de la curioſité de voir & d'être vûe. Auſſi Pline fait-il entendre que le peintre, qui avoit entrepris par-là de traiter un grand ſujet, n'étoit propre qu'à traiter les petits; *humilis rei pictor Amulius: hujus erat Minerva, ſpectantem aſpectans quâcumque aſpiceretur.* M. Perrault veut au contraire, pour pouvoir dépriſer l'ancienne Peinture, que Pline ait loué par ignorance l'attitude de la Minerve. Un des écrivains les plus inſtruits & les plus ſenſés auroit donc accumulé ici les contradictions les plus monſtrueuſes; contradiction, d'admirer une puérilité en fait de peinture, pendant qu'il montre par-tout ailleurs une profonde intelligence de l'art; contradiction, d'aſſurer en même temps & dans le même endroit, qu'un artiſte qui n'étoit bon que pour les petits ſujets, réuſſiſſoit dans les grands. Le vrai ſens des paroles de Pline ne ſauroit donc être douteux: l'écrivain

Parallèle, t. I, p. 202.

nous fait entendre, par un de ces traits de critique qui lui ſont ordinaires, que le Peintre, avec un mérite borné aux petits ſujets, s'étant eſſayé ſur un grand, étoit tombé dans une petiteſſe; & il continue la dériſion auſſi-tôt après, en repréſentant Amulius avec ſa toge guindé ſur des échaffauts, comme nous l'avons déjà obſervé ailleurs.

A l'attitude de la Minerve, M. Perrault joint celle de l'Hercule peint par derrière, dont j'ai déjà parlé dans l'article de l'expreſſion. La peinture, dit Pline en termes figurés, y fait voir à découvert, pluſtôt qu'elle n'y annonce, l'air du viſage, ce qui eſt extrêmement difficile: *Herculem averſum, ut, quod eſt difficillimum, faciem ejus oſtendat veriùs pictura, quàm promittat.* On comprend aiſément la penſée de Pline, ſur-tout quand on l'a déjà vû ailleurs faire conſiſter la grande difficulté de la peinture à préſenter ſi bien les parties apparentes de l'objet, qu'elles puiſſent donner une idée des autres & les faire voir, même en les cachant. Pour M. Perrault, il veut que l'Hercule vû par le dos montrât réellement auſſi le viſage, & que cette attitude fort aiſée, ſelon lui, pour nos Peintres, ait été un prodige parmi les Anciens à cauſe de leur ignorance. Il prend donc à la lettre & ſans figure les mots *faciem oſtendat!* mais comment expliquer dans cette hypothèſe les mots ſuivans, *veriùs quàm promittat!* De plus, la tête de l'homme ne tournant point ſur un pivot, l'attitude propoſée ſeroit contraire aux loix de la Nature, & conſéquemment aux premières règles de l'art.

Heureuſement nous n'aurons plus à parler de M. Perrault dans la ſuite, parce que les quatre ou cinq paſſages de Pline, ſur leſquels nous avons vû juſqu'ici les ſingulières interprétations du critique, ſont les ſeuls témoignages de l'antiquité qu'il ait produits contre l'ancienne peinture. Il a diſſimulé, avec un courage étonnant, les autres autorités nombreuſes, claires, déciſives, tant de Pline que du reſte des anciens écrivains, & il s'eſt borné aux quatre ou cinq endroits cités, qui diſant ce que diſent tous les autres, mais le diſant avec plus de préciſion & de délicateſſe, lui ont paru par-là ſuſceptibles de quelque

BIBLIOTECA UNIVERSITARIA SEVILLA

chicane, & propres à en impoſer à des lecteurs peu inſtruits. Il avoit raiſon de vouloir proſcrire l'uſage des langues ſavantes; tant qu'elles ſeront entendues, elles dépoſeront contre ſes étranges prétentions. Mais revenons à Pline, & aux autres parties de la Peinture.

Les fineſſes & les reſſources d'eſprit ſont néceſſaires dans la Peinture comme dans tous les autres arts, qui rivaux de la Nature, mais plus bornés dans leurs ouvrages qu'elle dans les ſiens, ne peuvent pas toûjours nous la préſenter dans un parfait degré de reſſemblance: il faut pour lors appeler l'induſtrie au ſecours de l'art, comme l'ont fait quelques Peintres cités par notre auteur. « Tous les ouvrages *(c)* de Timanthe, dit-il, donnent à entendre plus qu'ils n'expriment, & quoique « le talent pour la peinture y brille au ſouverain degré, ils « annoncent l'homme d'eſprit encore plus que le grand peintre ». Il peignit le ſacrifice d'Iphigénie, & pour indiquer la douleur du père, après avoir épuiſé tout ſon art à exprimer celle des autres aſſiſtans, il couvrit d'un voile le viſage d'Agamemnon. Il trouva le moyen auſſi de peindre, dans un petit tableau, un énorme Cyclope, à qui des Satyres prenoient la meſure du pouce avec un thyrſe. On peut ajoûter deux autres exemples d'induſtrie, que Pline rapporte ailleurs; l'un d'Apelle, qui peignit de profil Antigonus parce qu'il étoit borgne; l'autre de Néalcès, qui repréſentant un combat ſur le Nil, diſtingua la rivière d'avec la mer par un ânon à l'abreuvoir, & par un crocodile en embuſcade. Ce judicieux écrivain exige qu'un Peintre ait du moins aſſez d'eſprit pour ſuivre le genre de peinture aſſorti à ſes talens, & le plus propre à lui procurer un ſuccès avantageux: Pauſias, qui réuſſiſſoit dans l'encauſtique, ayant pris le pinceau pour rafraîchir d'anciennes peintures à freſque de Polygnote, perdit beaucoup au parallèle qui fut fait du travail de l'un & de l'autre; c'eſt que Pauſias, ſuivant la remarque de Pline, étoit ſorti de ſon genre.

Le ſavoir & l'érudition, qu'il n'eſt permis qu'à de ſimples

(c) In omnibus ejus operibus, intelligitur plus ſemper, quam pingitur, & cum ars ſumma ſit, ingenium tamen ultra artem eſt.

ouvriers de négliger, entre pour beaucoup dans ce qui ſert à former les véritables artiſtes. Pline en faiſoit grand cas: il nous donne à entendre *(d)* que le défaut de coloris, dans les ouvrages d'Athénion, contribuoit à les rendre plus agréables, parce que les yeux y étoient moins ſéduits, & l'eſprit mieux en état d'y voir briller l'érudition; & il ne faudroit pas remonter bien haut dans les derniers temps, pour y trouver de grands Peintres à qui l'on a volontiers pardonné, en faveur de leurs ſavantes compoſitions, de n'avoir point été coloriſtes. Du moins ce que Pline dit ici ſur l'érudition, comme ce qu'il a dit ailleurs ſur le deſſein, ſur les contours, ſur l'expreſſion, & ſur les autres parties de la Peinture, prouve évidemment que le coloris n'a été ni la ſeule, ni même la principale qui ait attiré ſes regards.

Pamphile, plus ancien qu'Athénion, avoit été, entre les Peintres *(e)*, le premier verſé dans tous les genres de Science & de Littérature: il prétendoit que ſans le ſecours de l'arithmétique & de la géométrie, il n'étoit pas poſſible de conduire la Peinture à un état de perfection. Pline, qui rapporte l'aſſertion, paroît y ſouſcrire, & avec très-grande raiſon, puiſque les règles de la perſpective, dont les Peintres ſont continuellement uſage, & celles de l'architecture, qu'ils ſont quelquefois obligés d'employer, appartiennent les unes & les autres à la géométrie; or la néceſſité de la géométrie la plus ſimple & la plus élémentaire, entraîne la néceſſité de l'arithmétique pour le calcul des angles & des côtés des figures: ainſi l'on n'exige rien de trop en voulant qu'un peintre ſoit arithméticien & géomètre, du moins juſqu'à un certain degré. M. de Piles preſcrit auſſi aux élèves l'étude de la géométrie, & il prononce que le peintre en tire un ſervice dont il lui eſt impoſſible de ſe paſſer, quelque ouvrage qu'il veuille entreprendre. Ajoûtons, comme une ſuite néceſſaire du même raiſonnement, que la

Cours de Peinture, p. 402.

(d) Auſterior colore, & in auſteritate jucundior, ut in ipſâ picturâ eruditio eluceat.

(e) Primus in picturâ omnibus litteris eruditus, præcipue arithmetice, & geometrice, ſine quibus negabat artem perfici poſſe.

Peinture étant deſtinée à repréſenter tous les objets de la Nature par une imitation fidèle, tous les êtres métaphyſiques par des ſymboles & des allégories, tous les évènemens de l'hiſtoire par les caractères des temps, des lieux & des perſonnes, elle ne doit par conſéquent rien ignorer; & qu'elle n'excellera jamais, ſi elle n'a des artiſtes qui réuniſſent chacun en particulier, ou du moins qui partagent entre eux les plus vaſtes connoiſſances.

Malheur à elle, ſi au lieu de mettre ainſi à contribution la Littérature & les Sciences, pour les faire ſervir à ſa gloire, elle venoit jamais à les regarder comme un joug qu'elle dût ſecouer, pour ſe livrer aux opérations de l'œil & de la main. Qu'auroit dit Pline d'une ſi étrange idée, lui qui nous préſente continuellement la peinture ſous un point de vûe magnifique? Il l'appelle un art noble & diſtingué, qui avoit excité l'empreſſement des Rois & des peuples: il veut qu'elle ſoit exercée par des citoyens, & interdite aux eſclaves: la négliger c'eſt étouffer, ſelon lui, le génie & les talens: il aime qu'elle faſſe briller l'érudition au préjudice même du coloris: il joint avec complaiſance au titre de peintre, celui de philoſophe dans la perſonne de Métrodore, & celui d'écrivain dans Parrhaſius, dans Euphranor, dans Apelle & dans les autres: il ſemble même préférer la peinture à la poëſie; « la Diane d'Apelle, au milieu de ſes Nymphes qui ſacrifient *(f)*, paroît, dit-il, l'emporter ſur « la Diane d'Homère, lequel a décrit le même ſpectacle ». Et il avoit dit, quelques lignes auparavant *(g)*, que les vers grecs qui ſubſiſtoient à la louange de la Vénus Anadyomène du même Apelle, avoient à la vérité prévalu ſur le tableau qui ne ſubſiſtoit plus, mais qu'ils rendoient toûjours hommage à ſa gloire. Ceux qui aiment l'antiquité, ceux qui s'intéreſſent en faveur de notre ſiècle, ne peuvent donc trop inculquer aux Peintres modernes que Pline doit leur être infiniment cher; qu'ayant

(f) Dianam ſacrificantium virginum choro mixtam; quibus viciſſe Homeri verſus videtur idipſum deſcribentis.

(g) Verſibus Græcis tali opere, dum laudatur, victo ſed illuſtrato.... Conſenuit hæc tabula carie.

affectionné leur art, & en ayant poſſédé à fond la théorie, il leur en donnera les leçons les plus ſublimes; qu'il leur montrera toute l'étendue de leur carrière, toute la nobleſſe de leur profeſſion; qu'une fois bien approfondi par les gens du métier, & une fois goûté du public, il ſuffiroit ſeul pour renouveler parmi nous les talens & les récompenſes des Apelles. On vit, après ſa mort, la Peinture trouver faveur pendant quelque temps auprès des Romains; ne doutons pas qu'elle n'en ait eu l'obligation à ce que ce grand homme avoit fait pour elle; mais il n'avoit certainement pas compté rendre ce ſervice à un art manuel, pour lequel les Sciences & les Lettres ſeroient étrangères. Ce n'étoit pas non plus là l'idée de ceux qui tirèrent la Peinture, il y a environ un ſiècle, de l'état d'aviliſſement où elle étoit en France: elle rompit, à la faveur des Lettres, les liens de la ſervitude, qui dégradoient parmi nous un art libéral, & il ne ſe maintiendra dans ce degré de diſtinction que par les mêmes moyens qui l'y ont fait parvenir.

La manière des différens Peintres nous eſt donnée par Pline d'une façon propre à nous inſtruire, & plus que ſuffiſante par conſéquent pour prouver combien il étoit inſtruit lui-même. Il nous apprend, nous l'avons déjà vû, que ceux-là ſe diſtinguèrent dans le deſſein ou dans les contours, ceux-ci dans la diſtribution des lumières & des ombres, ou dans le coloris; les uns dans l'invention ou dans l'ordonnance, les autres dans la juſteſſe des proportions ou dans le relief des figures; tels dans la perſpective & le raccourci, & tels dans le choix des attitudes; quelques-uns par les fineſſes & les reſſources d'eſprit, & quelques autres par le ſavoir & l'érudition. Mais pour ne répéter ni les louanges, ni les critiques répandues dans les articles précédens ſur la manière des Peintres, contentons-nous de nommer ici Apelle *(h)*, qui avoit en partage une grace inimitable; Nicophane *(i)*, plein d'élégance & de goût, l'emportant ſur la pluſpart des autres du côté de l'agrément,

(h) Præcipua ejus in arte venuſtas fuit... Græci charita vocant.

(i) Nicophanes elegans & concinnus, ita ut venuſtate ei pauci comparentur. Cothurnus ei & gravitas artis.

& traitant avec ce que l'art a de plus noble les grands ſujets; Amulius *(k)*, de grande manière auſſi dans les petits, ferme dans ſon exécution, & en même temps fleuri; Ariſtolaüs *(l)*, l'un des plus fermes encore dans leur exécution; Méchopanès *(m)*, dont l'exactitude ne pouvoit être imaginée que des ſeuls artiſtes; Protogène *(n)*, qui ne pouvant ôter la main de deſſus un tableau, nous a donné à ſes dépens, remarque Pline, cette importante leçon, que la trop grande exactitude eſt un défaut; Parrhaſius *(o)*, d'une fécondité de veine qui produiſoit les ouvrages en foule; Antidotus *(p)*, plus remarquable par l'exactitude des ſiens que par leur nombre, & diſtingué par la vigueur de ſon coloris; le moderne Ludius *(q)*, qui répandoit par-tout l'aménité; Socrate *(r)*, qui étoit avec raiſon au goût de tout le monde, dans le ſens apparemment qu'on nous dit que Pietre de Cortone plaît généralement par le tout enſemble, quoique défectueux dans les détails; Euphranor *(ſ)*, toûjours égal à lui-même, non en tombant dans la manière, mais en poſſédant également & parfaitement toutes les parties de l'art; Cornélius Pinus *(t)*, & Accius Priſcus, l'un & l'autre accrédités dans les derniers temps, mais ce ſecond plus ſemblable aux Anciens; enfin Nicomachus *(u)*, Philoxène *(x)* & la célibataire Lala *(y)*, mémorables par la facilité, la vîteſſe, la rapidité de leur exécution. Toutes ces recherches ſur le plus ou le moins de goût, d'habileté & de talens des artiſtes, & ſur les différens degrés qui les

M. de Piles, Abrégé de la vie des Peint. vie de Piet. de Cortone.

(k) Fuit & nuper gravis ac ſeverus, itemque floridus, humilis rei pictor Amulius.

(l) Ariſtolaus è ſeveriſſimis pictoribus fuit.

(m) Diligentiâ, quam intelligant ſoli artifices.

(n) Quod manum ille de tabulâ non ſciret tollere; memorabili præcepto, nocere ſæpè nimiam diligentiam.

(o) Fecundus artifex.

(p) Diligentior quam numeroſior, & in coloribus ſeverus.

(q) Primus inſtituit amæniſſimam parietum picturam.

(r) Socrates jure omnibus placet.

(ſ) In quocumque genere excellens, ac ſibi æqualis.

(t) Fuere in auctoritate Cornelius Pinus & Accius Priſcus.... ſed Priſcus antiquis ſimilior.

(u) Celeritate & arte mirâ.

(x) Celeritatem præceptoris ſecutus.

(y) Lala Cyzicena perpetua virgo... nec manus ullius velocior.

approchoient de la nature & du beau, marquent bien clairement dans un auteur un grand fonds de connoiſſance.

Les divers genres de peinture dont il a parlé, ſans en oublier aucun, ſerviroient encore de ſurabondance de preuve, pour lui aſſûrer la gloire d'avoir poſſédé ſa matière; mais après tout ce qu'on vient de voir, je me crois diſpenſé d'entrer dans ce nouveau détail; d'autant plus que je ne pourrois que répéter ce qui a été dit depuis peu par M. le Comte de Caylus, ſur les différentes anciennes manières de peindre, dont quelques-unes, malheureuſement négligées, n'étoient déjà plus depuis long-temps entendues de perſonne.

Il ne me reſte plus guère qu'une remarque à faire en général ſur les traits d'éloge que l'auteur a prodigués, & qui en manifeſtant le zèle de l'amateur, pourroient nous laiſſer dans l'eſprit quelque nuage ſur l'intelligence du connoiſſeur. Véritablement, les loüanges redoublées qu'il donne aux artiſtes Grecs, vont quelquefois juſqu'à déconcerter les gens de l'art, & les perſonnes exactes & curieuſes qui voudroient peſer aujourd'hui, la balance à la main, le mérite de chacun des Peintres de l'antiquité. On deſireroit donc qu'il en eût dit également & le bien & le mal. Mais ſon objet n'étoit pas un pareil jugement critique, & pour n'avoir pas toûjours dit le mal, il n'en eſt pas moins croyable ſur le bien. Il faiſoit à peu près comme Apelle, qui ſans s'écarter du vrai s'attachoit au beau, & qui ſans jamais abandonner la Nature, n'en copioit pourtant que ce qu'elle avoit de noble & de gracieux. C'eſt préciſément par-là que les Peintres de l'antiquité, & Pline leur hiſtorien, ou, ſi l'on veut, leur panégyriſte, mériteront à jamais l'approbation de tous les ſiècles. Quel devoit être, & quel étoit en effet le deſſein de Pline? d'inſpirer aux Romains de l'eſtime & du goût pour les arts, le ſeul endroit par où Rome avoit toûjours dédaigné de ſe meſurer avec la Grèce. Plus éclairé donc ſur ce qui pouvoit faire l'avantage de ſes citoyens, & plus zélé pour eux qu'ils ne l'étoient eux-mêmes, il a dû préſenter l'art de la Peinture du côté le plus flatteur, le plus digne de leur émulation, & louer les talens des peintres Grecs, pluſtôt

pluſtôt que de leur reprocher des défauts. Aſſez d'autres avant lui avoient écrit l'hiſtoire des Peintres, & donné des traités didactiques de Peinture; on avoit ſous la main leurs ouvrages, & l'art n'en étoit pas moins ſur le penchant de ſa ruine: il tâche de le relever par une nouvelle méthode, en faiſant admirer les anciens artiſtes; ſa réſerve à les critiquer ne peut donc point être imputée à un défaut de lumières.

Le ſoin qu'il a de nommer les écrivains où il a puiſé ſes recherches ſur la Peinture, ne doit pas non plus fonder contre lui un chef d'accuſation, comme s'il n'avoit fait que les tranſcrire ſans entendre la matière. Les beaux endroits où il parle comme auroit pû faire un maître de l'art, ſont tous rendus dans le tour de phraſe qui caractériſe Pline, quand il ſaiſit bien une idée, & qu'il en eſt vivement frappé; s'il en a tiré le fond d'ailleurs, il l'a donc fait en homme intelligent, en écrivain ſupérieur, qui ſe rend propre ce qu'il emprunte. Quand même il auroit copié, ce qui n'eſt pas, les écrits des artiſtes, comme il a quelquefois copié dans Théophraſte & dans Dioſcoride certaines deſcriptions de plantes, qui exigeoient une verſion ſimple & littérale, les règles de la critique & les loix de l'équité demanderoient qu'on ſuppoſât au moins dans l'un comme dans l'autre cas, qu'il a entendu ce qu'il écrivoit: de plus, la bonté ſeule du choix y décéleroit encore alors ſuffiſamment la main de maître. N'a-t-il pas même fait des remarques de connoiſſeur, qui ne ſauroient avoir été ni copiées, ni même empruntées d'aucun auteur précédent? Il dit, par exemple, à l'occaſion de Pinus & de Priſcus, que ce dernier approchoit plus du goût des Anciens; il le dit à l'inſpection des ouvrages qu'ils faiſoient l'un & l'autre par ordre de l'empereur Veſpaſien, & il écrivoit ſon Hiſtoire Naturelle ſous le même règne, dont la durée ne fut que de dix ans. Il eſt donc manifeſte que le jugement qu'il portoit, & qui par ſa nature demandoit de grandes lumières, étoit fondé ſur les pièces de comparaiſon qu'il avoit devant les yeux, & non ſur les collections qu'il avoit faites de ce qui avoit été autrefois écrit ſur la Peinture.

Après tant de titres de toute eſpèce qui lui adjugent la qualité de connoiſſeur, il faudroit, pour la lui conteſter, qu'il lui eût échappé des inepties bien marquées, & des contradictions bien groſſières: c'eſt ce qu'on ne voit point. Et il eſt vrai qu'avec un génie rare & un goût exquis, avec les circonſtances favorables qui le mettoient dans Rome à portée d'un nombre prodigieux d'écrits & de tableaux des plus grands Peintres, il a pû beaucoup plus aiſément que perſonne, joindre la connoiſſance de la Peinture à toutes les autres dont il avoit l'eſprit enrichi; avec cette différence que les connoiſſances de l'Hiſtoire Naturelle étant d'un détail infini, qu'il ne lui étoit pas le plus ſouvent poſſible de vérifier, il a été quelquefois trompé par le rapport d'autrui; au lieu qu'ayant connu la Peinture par lui-même, il n'a, ce ſemble, rien avancé où l'on puiſſe le convaincre d'un défaut d'intelligence dans la théorie de l'art.

Historien & Chronologiste, il a marqué l'origine, les progrès, les révolutions de la Peinture, avec un détail qui doit nous conſoler un peu de la perte d'un grand nombre d'écrits où les Anciens avoient traité cette partie hiſtorique. Il eſt à croire que ce qu'il nous en a conſervé, c'eſt ce qu'ils avoient avancé de plus certain & de plus curieux. Nous tâcherons de raſſembler ces faits relatifs à l'hiſtoire de l'art, de les indiquer année par année, ſuivant l'ordre des temps, & de les éclaircir quelquefois par des remarques, moins amuſantes pour le lecteur, que propres à vérifier l'exactitude de Pline. S'il eût fallu ſe propoſer ici un autre plan, être en garde contre la ſéchereſſe des matières, leur donner la forme la plus agréable, recueillir dans l'auteur la vie & les actions des Peintres, l'énumération & la deſcription de leurs ouvrages, & en compoſer l'hiſtoire de la Peinture, on peut juger par les ſeuls lambeaux que nous avons eu juſqu'ici occaſion de produire, quel effet avantageux ſeroient capables de faire toutes ces beautés réunies. Mais ce ſeront ces beautés-là mêmes que nous paſſerons ſous ſilence; nous mettrons un voile ſur les attraits de l'hiſtoire,

pour ne point perdre de vûe l'hiſtorien, pour conſtater partout ſa fidélité ſcrupuleuſe, pour aider les lecteurs à parcourir eux-mêmes ſon recueil ſur la Peinture, ſans que rien puiſſe les arrêter: & dans cette vûe nous pourrons nous livrer plus d'une fois à des recherches grammaticales ou chronologiques, ſur des Peintres même qu'il s'eſt quelquefois contenté de nommer, comme moins dignes d'attention. Cette manière de procéder, tantôt par des diſcuſſions de textes ou de dates, tantôt par des noms propres accumulés ou par des époques iſolées, & conſéquemment par un ſtyle ſec & déconſu, répondra mal à la narration de l'auteur, toûjours intéreſſante par la nobleſſe & l'aménité des objets, par la force & la fineſſe du ſtyle, par une méthode induſtrieuſe & aiſée. Défigurer ainſi le récit de Pline, ce ſera ne préſenter que des épines dans un champ ſemé de fleurs; mais l'on eſt ſouvent contraint à dénaturer un tout, pour en connoître bien diſtinctement une partie.

« La queſtion, dit-il, qui roule ſur les commencemens de la Peinture, n'offre que des incertitudes *(z)*, & elle eſt étran- «
gère à mon ſujet. Les Egyptiens, continue-t-il, aſſurent que «
l'art a pris naiſſance chez eux ſix mille ans avant que de paſſer «
dans la Grèce, oſtentation manifeſtement frivole ». Il ne conteſte point à l'Egypte l'avantage d'avoir poſſédé les peintres les plus anciens, il reconnoiſſoit même le Lydien Gygès pour le premier inventeur de la Peinture en Egypte, il combat ſimplement une antiquité trop reculée, qui ſe trouve contredite auſſi par l'autorité des livres Saints. Il ne dit rien de plus ſur la peinture Egyptienne, ſoit qu'il n'en reſtât plus de ſon temps aucun monument, ſoit que les ouvrages y méritaſſent peu d'attention, parce que la politique des Egyptiens avoit toûjours entretenu la Peinture, ſelon Platon, dans le même état de médiocrité, ſans aucune altération & ſans aucun progrès. Pline s'eſt donc arrêté preſque uniquement à la peinture Grecque,

Hiſt. Natur. VII, 56.

De legib. t. II, pag. 656, edit. Serran.

(z) De picturæ initiis incerta, nec inſtituti operis quæſtio eſt. Ægyptii ſex millibus annorum apud ipſos inventam, priuſquam in Græciam tranſiret, affirmant, vanâ prædicatione, ut palam eſt.

comme si l'art, primitivement découvert en Egypte, ne s'étoit jamais répandu de ce pays-là dans un autre, & que la Grèce l'ayant depuis inventé de nouveau, l'eût mis elle seule dans un état florissant.

Mais ce ne sont encore que nouvelles incertitudes sur l'origine de la Peinture parmi les Grecs: incertitude pour le lieu *(a)*, les uns vouloient qu'elle eût commencé à Sicyone, les autres chez les Corinthiens: incertitude pour le nom des inventeurs, on nommoit ou Philoclès d'Egypte, ou Cléanthe de Corinthe: incertitude sur l'opération primitive qu'ils employèrent, & qui servit de préparation à la véritable découverte de l'art. On disoit, à la vérité, que ce début fut le contour d'une figure humaine, tracé autour de l'ombre d'un corps opaque *(b)*, & Pline assure que tout le monde en convenoit; mais quand on n'a rien à dire de mieux circonstancié sur un fait de cette nature, qui se perd dans l'obscurité des temps, c'est faire entendre qu'il est fondé sur des conjectures & des raisonnemens, plustôt que sur des témoignages authentiques & bien avérés. On ne pouvoit pourtant mieux faire, dans l'histoire obscure de l'origine d'un art, que de partir d'un point comme celui-là, & nous en partirons aussi avec Pline. Mais encore un coup ce seroit aller au-delà de ses intentions, que d'y voir plus qu'une hypothèse vrai-semblable & accréditée, après la déclaration qu'il a faite que les commencemens de la Peinture sont incertains.

A la délinéation du simple contour, qu'il appelle une peinture linéaire, succéda une autre peinture linéaire plus parfaite *(c)*, qui distingua par le dessein, & sans aucune couleur, les traits du visage renfermés dans l'intérieur du contour. Elle eut pour inventeurs Ardicès de Corinthe, & Téléphane de Sicyone; & comme Aristote nommoit Euchir, parent de Dédale, pour le premier auteur de la peinture dans la Grèce, on pourroit

Plin. Hist. Nat. VII, 56.

(a) Græci autem alii Sicyone, alii apud Corinthios repertam... Inventam linearem dicunt à Philocle Ægyptio vel Cleanthe Corinthio.

(b) Omnes, umbrâ hominis lineis circumductâ.

(c) Primi exercuere Ardices Corinthius & Telephanes Sicyonius, sine ullo etiamnum colore, jam tamen spargentes lineas intus.

peut-être ſoupçonner que l'habile artiſte, déſigné par le nom appellatif *Euchir*, a été le même qu'Ardicès ou que Téléphane, & qu'il aura vécu, ainſi que Dédale ſon parent, environ un ſiècle avant la guerre de Troie. Quoi qu'il en ſoit, ces deux auteurs des portraits deſſinés furent, ſelon Pline, les premiers qui exercèrent l'art de repréſenter la figure ſur une ſurface égale & unie. En effet, la première méthode, celle du contour extérieur, ne marquant pas les traits du viſage & ne rendant point la perſonne reconnoiſſable, n'avoit donc point repréſenté la figure. Ils furent auſſi les premiers *(d)*, ajoûte Pline, qui écrivirent ſur leur ouvrage le nom de la perſonne repréſentée. La précaution auroit été fort inutile dans la première méthode, qui ne repréſentant point la figure, n'auroit excité, par l'addition du nom, la curioſité ni de la poſtérité, ni des étrangers, ni de perſonne. Voilà quelles ſont les idées de l'auteur ſur les uſages préliminaires de la peinture Grecque avant la guerre de Troie, il n'y contredit en rien les écrivains plus anciens que lui.

Dans la ſuite les Grecs employèrent la peinture proprement dite, la peinture coloriée, & il paroît, dit-il *(e)*, qu'elle n'étoit point encore connue dans le temps de la guerre de Troie. Cette opinion, qu'on ne trouve combattue par aucun ancien auteur, eſt par conſéquent d'un très-grand poids; elle n'étoit pas ſimplement appuyée ſur le ſilence d'Homère, puiſque nous voyons Pline, & en général les anciens écrivains, admettre dans les temps héroïques pluſieurs faits hiſtoriques dont le poëte n'avoit jamais fait mention; le témoignage de ceux qui nous ont tranſmis celui-ci, doit donc avoir toute la force d'une preuve poſitive. Quelques Savans modernes l'ont pourtant rejetée, & M. l'abbé Fraguier s'eſt efforcé de la réfuter; il prétend que le goût naturel aux hommes, aux enfans même, pour imiter ce qui leur frappe la vûe, a dû les porter à peindre dès la naiſſance preſque du monde; que ſi les noms de peintre & de peinture ne ſont pas dans Homère, on y trouve la choſe

Mém. Acad. t. 1, pag. 75, ſeqq. Hiſt.

(d) Ideò & quos pingerent, adſcribere inſtitutum.
(e) Cum Iliacis temporibus non fuiſſe eam appareat.

que nous le voyons, combien les deux arts ſont indépendans l'un de l'autre.

Æneid. 1, 468. Virgile a ſuppoſé des peintures dans le temple de Junon à Carthage, peu après la priſe de Troie: mais Carthage étoit une ville Phénicienne, & Pline, nous l'avons dit & répété, ne parle ici que de la peinture Grecque. Son témoignage par conſéquent eſt à couvert de toutes les difficultés qu'on a pû faire, & les règles de la critique forcent à convenir que l'art n'a été pratiqué dans la Grèce qu'après la guerre de Troie.

On avoit donc connu juſqu'alors dans la Grèce la ſeule peinture linéaire, & non la peinture coloriée *(f)*. Après qu'on eut inventé cette dernière, plus recherchée que l'autre dans ſes opérations, elle fut appelée peinture monochrome, parce qu'on n'y employa d'abord qu'une ſeule couleur dans chaque ouvrage, à moins que nous ne donnions le nom de ſeconde couleur à celle du fond ſur lequel on travailloit. L'auteur de cette méthode, l'inventeur de la peinture proprement dite, fut Cléophante de Corinthe *(g)*; il débuta par colorier les traits du viſage avec de la terre cuite & broyée; ainſi la couleur rouge, comme la plus approchante de la carnation, fut la première en uſage. Les autres peintres monochromes, & peut-être Cléophante lui-même, varièrent de temps en temps dans le choix de la couleur des figures, différente de la couleur du fond. Peut-être auſſi qu'ils mirent quelquefois la même couleur pour le fond & pour les figures, on peut le préſumer par l'exemple de quelques-uns de nos camayeux, pourvû qu'on n'admette point dans les leurs l'uſage du clair-obſcur, dont la découverte accompagna l'introduction de la peinture polychrome, ou de la pluralité des couleurs, comme nous le dirons plus bas.

Après Cléophante parurent d'autres peintres monochromes, Hygiemon, Dinias, Charmadas, Eumarus d'Athènes & Cimon de Cléone; Pline, qui les nomme, ſe plaint que l'hiſtoire n'ait

(f) Itaque talem primam fuiſſe, ſecundum ſingulis coloribus, & monochromaton dictam, poſtquam operoſior inventa erat.

(g) Primus invenit eas colorare, teſtâ ut ferunt tritâ, Cleophantus Corinthius.

pas

pas fixé le temps où ils ont vécu *(h)*, il n'a même aucune particularité à nous apprendre que des deux derniers, Eumarus & Cimon. Eumarus *(i)* marqua le premier dans la peinture la différence de l'homme & de la femme, dont on ne peignoit auparavant que la tête ou le buſte; il oſa auſſi ébaucher toutes ſortes de figures, les autres peintres s'étant toûjours bornés à la figure humaine. Cimon *(k)* enchérit ſur les découvertes d'Eumarus; il inventa le profil, *obliquas imagines*, terme que Pline répète encore ailleurs *(l)*, pour marquer la manière dont un peintre cacha la difformité d'un homme qui n'avoit qu'un œil; il inventa *(m)* les divers aſpects du viſage, dirigés en face, en haut & en bas, preuve qu'avant lui les yeux étoient dans la peinture, comme ils ſont dans la ſculpture, immobiles & inanimés; il diſtingua l'emmanchement des membres, c'eſt-à-dire les jointures du coude, des épaules, des hanches & des genoux; il fit paroître les veines à travers la peau, & enfin il inventa le jet des draperies. Il eſt inutile d'avertir que ces découvertes, déjà connues pour la pluſpart dans le deſſein, dans la ſculpture ou dans la plaſtique, regardent ici la peinture: le profil, par exemple, pouvoit fort bien avoir eu lieu plus anciennement, dans la figure *(n)* que fit de ſon amant la fille de Dibutadès, en traçant ſur le mur l'ombre du viſage à la lueur d'une lampe; ce qui fit naître à ſon père, ouvrier en poterie à Corinthe, l'idée du premier ouvrage de plaſtique connu dans la Grèce. Mais encore un coup Pline, à l'article de Cimon, parle de découvertes dans la peinture proprement dite, c'eſt ce qu'on ne doit jamais perdre de vûe.

(h) Quorum ætas non traditur.

(i) Et qui primus in picturâ marem feminamque diſcrevit, Eumarum Athenienſem, figuras omnes imitari auſum.

(k) Quique inventa ejus excoluit, Cimonem Cleonæum. Hic catagrapha invenit, hoc eſt, obliquas imagines.

(l) Pinxit & Antigoni regis imaginem altero lumine orbam, primus excogitatâ ratione vitia condendi; obliquam namque fecit.

(m) Et varie formare vultus, reſpicientes, ſuſpicienteſque & deſpicientes. Articulis etiam membra diſtinxit, venas protulit, præterque in veſte & rugas & ſinus invenit.

(n) Dibutades Sicyonius figulus primus invenit Corinthi filiæ operâ, quæ capta amore juvenis, illo abeunte peregre, umbram ex facie ejus ad lucernam in parietis lineis circumſcripſit.

Il ne faut pas, dit-il *(o)*, passer sous silence le peintre du temple d'Ardéa, ville du Latium, sur-tout puisqu'elle l'honora, continue-t-il, du droit de bourgeoisie, & d'une inscription en vers qu'on joignit à son ouvrage. Comme l'inscription & la peinture à fresque se voyoient encore sur les ruines du temple au temps de Pline, il nous a conservé l'inscription en quatre anciens vers latins; elle porte que le peintre étoit Ludius, originaire d'Etolie. Oui, dit-il ailleurs *(p)*, il subsiste encore aujourd'hui dans le temple d'Ardéa des peintures plus anciennes que la ville de Rome, & il n'y en a point qui m'étonnent comme celles-ci, de se conserver si long-temps avec leur fraîcheur, sans qu'il y ait de toît qui les couvre. Il parle ensuite de quelques peintures du même Ludius, extrêmement belles & également bien conservées à Lanuvium, autre ville du Latium, & d'autres peintures encore plus anciennes qu'on voyoit à Cæré, ville d'Etrurie. Quiconque voudra, conclut-il, les examiner avec attention, conviendra qu'il n'y a point d'art qui se soit perfectionné plus vîte, puisqu'il paroît que la peinture n'étoit point encore connue du temps de la guerre de Troie. Ce raisonnement suppose une origine Grecque aux peintures de Cæré comme à celles d'Ardéa, à la peinture Etrusque comme à la peinture Latine. L'historien, toûjours attentif, toûjours exact, reconnoissoit l'usage de la plastique & de la sculpture en Etrurie *(q)* avant la guerre de Troie; il reconnoissoit aussi pour les siècles suivans, des ouvrages d'un goût Etrusque *(r)* dans ces deux genres; il n'en étoit pas de même pour la peinture.

Ludius, peintre d'Ardéa, & le peintre anonyme de Cæré,

(o) Decet non sileri & Ardeatis templi pictorem, præsertim civitate donatum ibi, & carmine, quod est in ipsâ picturâ, his versibus.

(p) Exstant certè hodièque antiquiores urbe picturæ Ardeæ in ædibus sacris, quibus equidem nullas æquè demiror, tam longo ævo durantes in orbitate tecti, veluti recentes. Similiter Lanuvii... ab eodem artifice... excellentissimâ formâ... Durant & Cære antiquiores & ipsæ. Fatebitur quisquis eas diligenter æstimaverit, nullam artium celeriùs consummatam, cum Iliacis temporibus non fuisse eam appareat.

(q) Signa quoque Tuscanica per terras dispersa, quæ in Etruria factitata non est dubium. Hist. Natur. XXXIV, 7.

(r) Ante hanc ædem Tuscanica omnia in ædibus fuisse, auctor est M. Varro.

ayant exécuté l'un & l'autre de bons ouvrages, ont donc été postérieurs, non seulement à Cléophante, inventeur de la peinture Grecque, mais encore à Cimon, auteur des premières beautés de l'art: cependant Ludius étoit plus ancien que la fondation de Rome, c'est-à-dire, suivant l'idée de Pline, que l'an 753 avant l'ère chrétienne. Plus d'un siècle après cette époque de la fondation de Rome, vint en Italie Démarate ou Damarate, suivant la différence des dialectes, chassé de Corinthe par Cypsélus, & accompagné de Cléophante; ce Cléophante postérieur à Ludius, étoit à plus forte raison postérieur à Cléophante premier peintre monochrome: c'étoit-là le raisonnement de Pline, dont voici à peu près les paroles. « Nous allons montrer *(f)* que ce fut ou Cléophante auteur de la peinture, ou plutôt un Cléophante différent, qui accompagna Démarate, père de Tarquin l'ancien, roi de Rome; car « du temps de ce dernier Cléophante, la peinture avoit été déjà « portée à un grand point de perfection en Italie, témoin les « peintures d'Ardéa, de Lanuvium & de Cæré ». La chronologie qui résulteroit de là, en plaçant la fondation de Rome en l'an 753, & en supposant le moindre intervalle possible entre les deux Cléophantes, seroit que Ludius auroit vécu pour le plus tard vers l'an 765, l'anonyme de Cæré vers l'an 780, Cimon vers l'an 795, Eumarus vers l'an 810, Charmadas, Dinias & Hygiémon vers l'an 825, & Cléophante l'ancien vers l'an 840: on expliqueroit facilement par ce moyen la rapidité des premiers progrès que l'auteur attribue à la peinture.

Une observation à faire, c'est qu'il ne faut point prendre dans toute la rigueur des termes ce que Pline semble dire de la perfection de l'art dans cette antiquité reculée: les découvertes qu'il détaillera dans la suite, feront assez voir combien ces premiers commencemens furent imparfaits. Il aimoit à louer la peinture & les peintres, & il n'y a point de reproche

(f) Hunc, aut eodem nomine alium fuisse, quem tradit Cornelius Nepos secutum in Italiam Demaratum, Tarquinii Prisci, Romani regis, patrem, fugientem a Corintho injurias Cypseli tyranni, mox docebimus. Jam enim absoluta erat pictura etiam in Italiâ, &c.

à lui faire ſur l'exactitude de l'hiſtoire, dès-lors que ce qui précède ou ce qui ſuit dans ſa narration met les lecteurs en état d'apprécier au juſte les louanges qu'il donne. Tous ces peintres antérieurs à l'ère de Rome, ne connoiſſoient ni clair-obſcur, ni coloris, ni même pluralité des couleurs, comme il ſera aiſé de le voir par l'époque des découvertes ſuivantes.

Pline en diſant que les peintres monochromes *(t)* avoient précédé Bularchus, fait clairement entendre que ce fut celui-ci qui le premier introduiſit l'uſage de pluſieurs couleurs dans un ſeul ouvrage de peinture. Il étoit contemporain du roi Candaule *(u)*, qui lui acheta au poids de l'or un tableau de la défaite des Magnètes; or Candaule mourut dans la XVIII.e Olympiade, l'an 708 avant l'ère chrétienne: ainſi Bularchus a vécu poſtérieurement à l'ère de Rome, & vers l'an 730 avant J. C. Ce ſera donc là l'époque à peu près de la peinture polychrome, & l'époque apparemment de la repréſentation des batailles dans des ouvrages de peinture: ce fut auſſi l'époque du clair-obſcur, Pline aſſurant qu'au moyen *(x)* de la pluralité des couleurs, qui ſe firent mutuellement valoir, l'art juſque-là trop uniforme ſe diverſifia, & inventa les lumières & les ombres. Mais puiſqu'il ajoûte que l'uſage du coloris, le mélange & la dégradation des couleurs ne furent connus que dans la ſuite, il faut que le clair-obſcur de Bularchus ait été fort imparfait, comme il arrive dans les commencemens d'une découverte. S'il vante donc encore la gloire & la perfection de la peinture *(y)* pour ce temps-là, il nous apprend lui-même à mettre des reſtrictions aux éloges qu'il ſemble prodiguer. Il s'attachoit, dans cet article de Bularchus & dans les ſuivans, à réfuter les chronologiſtes qui renvoyoient l'époque de la

(t) Eoſque qui monochromata pinxerint... aliquanto ante fuiſſe.

(u) In confeſſo perinde eſt, Bularchi pictoris tabulam, in quâ erat Magnetum prælium, Candaule rege Lydiæ Heraclidarum noviſſimo... repenſam auro.... Duo enim de vicesimâ olympiade interiit Candaules.

(x) Tandem ſe ars ipſa diſtinxit, & invenit lumen atque umbras, differentiâ colorum alternâ vice ſeſe excitante. Deinde adjectus eſt ſplendor, alius hic quàm lumen: quem quia inter hoc, & umbram eſſet, appellaverunt tonon: commiſſuras verò colorum & tranſitus, harmogen.

(y) Manifeſtâ jam tum claritate artis atque abſolutione.

peinture à des temps fort postérieurs; c'est pourquoi il fait ce qu'il peut pour déterrer le nom des anciens peintres, & pour en parler d'une manière avantageuse.

Malgré les recherches où il se trouvoit engagé par son sujet, pour donner ici la suite des peintres Grecs, il ne fait mention d'aucun depuis Bularchus, c'est-à-dire depuis l'an environ 730, jusqu'à la bataille de Marathon, en l'an 490. Dans cet intervalle de près de deux cens cinquante ans vécut Théodore de Samos, célèbre sculpteur, dont parlent plusieurs écrivains de l'antiquité. C'en est assez pour faire juger que le peintre Théodore de Samos *(z)*, nommé par Pline dans un autre endroit, & qualifié de disciple de Nicosthène, a été beaucoup plus récent que le fameux sculpteur qui avoit porté le même nom.

Herodot. I, 51, III, 41. Plat. t. I, pag. 533, edit. Serran. Diodor. I, sub fin. Plin. Histor. Nat. VII, 56, XXXIV, 8, XXXV, 12, Pausan. III, 12, VIII, 14, X, 38. Athen. XII, 2, p. 515. Laërt. II, 103.

Panénus peignit la bataille de Marathon, avec la figure ressemblante des principaux chefs des deux armées *(a)*, d'où Pline infère de nouveau les progrès & la perfection de l'art; mais il nous apprendra bien-tôt lui-même encore combien la peinture se perfectionna depuis. L'usage de concourir pour le prix de peinture fut établi à Corinthe & à Delphes du temps du même Panénus, qui se mit sur les rangs le premier, avec Timagoras de Chalcis, pour disputer le prix à Delphes dans les jeux Pythiens. Timagoras demeura vainqueur; c'est un fait, ajoûte Pline, prouvé par une pièce de vers du même Timagoras, qui est fort ancienne: elle a dû précéder d'environ cinq cens cinquante ans le temps où Pline écrivoit, si nous plaçons la victoire de Timagoras vers la XXVIII.e Pythiade, en l'an 474 avant J. C. Panénus devoit même encore être assez jeune l'an 474, seize ans après la bataille de Marathon, puisqu'il

(z) Theodorus Samius, & Stadieus, Nicosthenis discipuli.

(a) Panænus quidem, frater Phidiæ, etiam prælium Athenienſium adverſum Perſas apud Marathona factum pinxit: adeò jam colorum uſus increbruerat, adeòque ars perfecta erat, ut in eo prælio iconicos duces pinxiſſe tradatur, Athenienſium Miltiadem, Callimachum, Cynegirum, Barbarorum Datim, Artaphernem. Quin imò certamen picturæ florente eo inſtitutum eſt Corinthi ac Delphis: primuſque omnium certavit cum Timagorâ Chalcidenſe, ſuperatus ab eo Pythiis: quod & ipſius Timagoræ carmine vetuſto apparet.

eſt encore queſtion de lui *(b)* à la LXXXIII.e Olympiade, l'an 448, qu'il peignit à Elis la partie concave du bouclier d'une Minerve, ſtatue faite par Colotès diſciple de Phidias. Si ce mélange de peinture & de ſculpture dans un même ouvrage révolte aujourd'hui notre délicateſſe, ſi nous condamnons comme inutiles & comme cachés à la vûe du ſpectateur, des ornemens qui ont pû cependant être preſque auſſi viſibles en dedans qu'en dehors d'un bouclier, du moins gardons-nous bien d'étendre nos reproches juſqu'à l'hiſtorien ; ce ſeroit le blâmer de ſon attention à nous tranſmettre les anciens uſages, & d'une exactitude qui fait ſon mérite & ſa gloire.

Panénus fit encore des peintures *(c)* à freſque à un temple de Minerve dans l'Elide; & Phidias, ce ſculpteur ſi célèbre en l'an 444, frère du même Panénus, avoit auſſi exercé au commencement l'art de la peinture *(d)*, & avoit peint dans Athènes l'Olympien, c'eſt-à-dire Périclès *(e)*. Tout ce détail de Pline nous montre quel ſens nous devons donner à ſes paroles, quand il avertit, au livre ſuivant de ſon Hiſtoire Naturelle, que la peinture & la ſtatuaire en métal *(f)*, plus récente que la ſculpture, ont commencé l'une & l'autre à Phidias, ſur la fin de la LXXXIII.e Olympiade, trois cens trente-deux ans après la première Olympiade. Comment la peinture, dira-t-on, a-t-elle commencé à Phidias, puiſque Pline a déjà déclaré qu'elle étoit parfaite du temps de Bularchus, & même du temps de Ludius, & puiſqu'il déclare de nouveau, plus bas, qu'Apollodore a depuis ouvert le premier la carrière de l'art? Mais il ne ſeroit pas juſte de preſſer ainſi les expreſſions d'un écrivain, pour pouvoir l'accuſer de contradiction, pendant que

(b) Prætereà in confeſſo ſit, octogeſimâ tertiâ, fuiſſe Panænum fratrem ejus, qui Clypeum intus pinxit, Elide, Minervæ quam fecerat Colotes Phidiæ diſcipulus.

(c) In Elide ædes eſt Minervæ, in quâ frater Phidiæ tectorium induxit lacte & croco ſubactum. Hiſt. Nat. XXXVI, 23.

(d) Cùm & Phidiam ipſum initio pictorem fuiſſe tradatur, Olympiumque Athenis ab eo pictum.

(e) Olympium Periclem, dignum cognomine. Hiſt. Nat. XXXIV, 8.

(f) Non omittendum, hanc artem tanto vetuſtiorem fuiſſe, quàm picturam aut ſtatuariam, quarum utraque cum Phidiâ cœpit LXXXIII Olympiade, poſt annos circiter trecentos triginta duos. Hiſt. Nat. XXXVI, 5.

les différentes acceptions de ces termes vagues ſont évidemment déterminées par le fil du diſcours. Les peintures de Ludius furent l'époque d'un premier degré de perfection, celles de Bularchus d'un ſecond, celles de Panénus & de Phidias d'un troiſième, & il y en aura d'autres encore dans la ſuite.

Peu après Phidias & Panénus, & avant la XC.e Olympiade, parut Polygnote de Thaſos *(g)*, fils d'Aglaophon, & ſurnommé quelquefois Athénien, parce qu'Athènes le mit au nombre de ſes citoyens. Il fut le premier *(h)* qui donna des draperies fines & légères à ſes figures de femmes, le premier qui les coëffa d'une *mitre* de différentes couleurs, le premier qui ſut peindre une bouche ouverte, y laiſſer apercevoir les dents, & varier l'air du viſage, ſec & dur dans l'ancienne peinture. L'époque de ces nouvelles inventions appartient donc à l'an environ 430. Il y avoit au moins un de ſes tableaux à Rome du temps de Pline, nous en avons fait mention, & il fit pluſieurs autres ouvrages vantés dans l'hiſtoire.

Plat. t. 1, pag. 532, edit. Serran. Harpocrat. & Suid. voce Πολύγνωτος.

Il quitta quelquefois le pinceau pour peindre en encauſtique, peinture dont les Anciens ne nous ont pas laiſſé des notions aſſez claires; on ſait uniquement qu'elle ſe faiſoit *(i)* avec le feu & à l'aide d'un poinçon, tantôt avec des cires colorées & tantôt ſur de l'ivoire. On peut en rapporter l'époque au temps de Polygnote, puiſque Pline n'a point d'artiſte plus ancien à nommer qui ait pratiqué ce genre de peinture. Il réfute, par l'antiquité de Polygnote *(k)* & de quelques autres, le ſentiment de ceux qui vouloient que l'encauſtique eût été inventée par Ariſtide, ſculpteur connu vers l'an 400 *(l)*, & perfectionnée

(g) Alii quoque poſt hos clari fuere ante nonageſimam Olympiadem, ſicut Polygnotus Thaſius.

(h) Primus mulieres lucidâ veſte pinxit, capita earum mitris verſicoloribus operuit, plurimùmque picturæ primus contulit. Siquidem inſtituit os adaperire, dentes oſtendere, vultum ab antiquo rigore variare.

(i) Encauſto pingendi duo fuiſſe antiquitùs genera conſtat, cerâ, & in ebore, ceſtro, hoc eſt, viriculo.

(k) Ceris pingere ac picturam inurere quis excogitaverit, non conſtat. Quidam Ariſtidis inventum putant, poſteà conſummatum à Praxitele. Sed aliquanto vetuſtiores encauſticæ picturæ extitere, ut Polygnoti.

(l) Floruit.. Olymp. LXXXVII.. Polycletus... Diſcipulos habuit... Ariſtidem. Hiſt. Nat. XXXIV, 8. Ariſtide a donc fleuri vers la 95.e Olympiade.

par Praxitèle, ſculpteur encore plus célèbre en l'an 364 *(m)*. Il eſt certain, & nous le verrons dans la ſuite, que Praxitèle fit mettre à quelques-unes de ſes ſtatues un très-beau vernis d'un habile peintre encauſtique; Ariſtide vrai-ſemblablement s'étoit aviſé le premier de mettre aux ſiennes un vernis beaucoup moins beau, de quelqu'autre peintre encauſtique. C'eſt apparemment l'occaſion de l'erreur qui attribuoit à l'un de ces ſculpteurs l'invention, & à l'autre la perfection de cette ſorte de peinture. Nous devons donc en faire remonter l'époque à Polygnote, vers l'an 430.

Pline lui donne *(n)* pour contemporain le peintre Micon, qui peignit un côté du Pécile d'Athènes, pendant que Polygnote peignit l'autre; & il place encore à l'an 424, à la LXXXIX.e Olympiade *(o)*, Démophile d'Himère & Néſéas de Thaſos, qui eurent l'un ou l'autre Zeuxis pour élève. Himère étoit une ville de Sicile où Démophile a dû être appelé Damophile, ſuivant le dialecte du pays. Ainſi le Sicilien Démophile, plus ancien que Zeuxis, paroît avoir été le même que Damophile qui fit des ouvrages avec Gorgaſus, dans un temple de Rome. C'étoit deux habiles ouvriers en plaſtique *(p)*, & en même temps ils étoient peintres. Ils mirent des ornemens de l'un & de l'autre genre au temple de Cérès, ornemens de plaſtique au haut de l'édifice, & ornemens de peinture à freſque ſur les murs intérieurs, avec une inſcription en vers Grecs, qui marquoit que le côté droit étoit l'ouvrage de Damophile, & le côté gauche l'ouvrage de Gorgaſus. Avant l'arrivée de ces deux peintres Grecs à Rome *(q)*, les temples

(m) Centeſimâ quartâ Praxiteles. Ibid.

(n) Cùm partem ejus Micon mercede pingeret.

(o) A quibuſdam Zeuxis *falſo in* LXXXIX *Olympiade poſitus, cùm fuiſſe neceſſe eſt Demophilum Himeræum & Neſeam Thaſium, quoniam utrius eorum diſcipulus fuerit, ambigitur.*

(p) Plaſtæ laudatiſſimi fuere Damophilus & Gorgaſus, iidemque pictores, qui Cereris ædem Romæ ad circum maximum utroque genere artis ſuæ excoluerunt, verſibus inſcriptis Græcè, quibus ſignificaverunt à dextrâ opera Damophili eſſe, ab lævâ Gorgaſi .... cruſtas parietum .... ſigna ex faſtigiis.

(q) Ante hanc ædem Tuſcanica omnia in ædibus fuiſſe, auctor eſt M. Varro.

de

de la ville n'avoient eu, ſuivant la remarque de Pline, que des ornemens de goût Etruſque, c'eſt-à-dire des ouvrages de plaſtique & de ſculpture à l'ancienne façon des Etruſques, & non des ouvrages de peinture, qui dans l'Etrurie même étoient d'un goût Grec, ainſi que nous l'avons déjà remarqué d'après Pline. On peut donc placer au temps de Démophile & de Gorgaſus, vers l'an 424, l'introduction & l'époque de la peinture dans la ville de Rome.

De l'antiquité de tous ces peintres que nous venons de nommer, depuis Cléophante juſqu'à Polygnote & à ſes contemporains, Pline conclut *(r)* que l'exactitude des écrivains Grecs s'eſt démentie, quand ils n'ont parlé des peintres Grecs avec éloge que pluſieurs Olympiades après avoir parlé des ſtatuaires & des ſculpteurs, & qu'ils ont placé l'époque des peintres à la XC.e Olympiade; l'erreur de ces chronologiſtes, ajoûte-t-il, n'eſt pas douteuſe. Je crois qu'il faut expliquer ici le mot *erreur* par le mot précédent, *défaut d'exactitude;* car il eſt à préſumer que ces chronologiſtes ont eu quelque connoiſſance des anciens peintres de la Grèce, & qu'ils n'ont pas penſé, dans le fond, autrement que Pline, qui nous donnera plus bas Apollodore pour le véritable auteur de la belle peinture. Cependant ils ont eu tort dans leur aſſertion, & Pline a eu raiſon dans ſa critique; la différence entre eux & lui eſt celle qu'on trouveroit aujourd'hui entre un chroniqueur qui, ſans parler de nos anciennes pièces dramatiques, rapporteroit au ſiècle de Louis le Grand l'époque de notre théatre, & un hiſtorien qui après avoir marqué les premiers eſſais de la comédie & de la tragédie parmi nous, diroit enſuite que le ſiècle de Louis le Grand a donné commencement à notre théatre: l'un & l'autre ſembleroit dire la même choſe, & voudroit la dire en effet; le premier induiroit pourtant des lecteurs en erreur, & le dernier leur mettroit devant les yeux la vérité de l'hiſtoire.

(r) Non conſtat ſibi in hâc parte Græcorum diligentia, multas poſt Olympiadas celebrando pictores, quàm ſtatuarios ac toreutas, primumque Olympiade nonageſimâ .... chronicorum errore non dubio.

A la XC.e Olympiade, l'an 420, se distinguèrent *(s)* dans la peinture Aglaophon, différent d'Aglaophon père de Polygnote, Céphissodore, dont le nom a été commun à différens sculpteurs, Phrylus & Evénor d'Ephèse. Vers le même temps doivent être placés deux autres peintres, qu'Aristote a mis à la suite de Polygnote, l'un est Pausón, & l'autre Denys de Colophon : le poëte Aristophane, qui vivoit en l'an 420, nomme deux fois Pausón comme un de ses contemporains, & les scholiastes assurent que c'étoit le peintre de ce nom, ce qui est confirmé par l'antériorité prouvée de ce peintre sur Aristote. Pour Denys de Colophon, il imita *(t)* la manière de Polygnote, à la grandeur près, comme la meilleure manière qu'il y eut alors ; il étoit donc postérieur à Polygnote, & antérieur à l'an 404, qui fut, comme nous le verrons, l'époque des grands peintres de la Grèce ; & conséquemment Denys de Colophon appartient, ainsi que Pausón, environ à l'an 420. La question est présentement de faire voir que Pline a fait aussi mention de ces deux peintres ; mais pour le prouver il faut reprendre les choses de plus haut.

Aristoph. Flut. II, 5. Thesmophor.

Aristote, en parlant des mœurs qui doivent entrer dans les ouvrages de poësie, dit qu'elles sont ou plus vertueuses que les nôtres, ou plus vicieuses, ou tout-à-fait pareilles à nos mœurs ordinaires, qui tiennent un certain milieu entre la vertu & le vice. Il compare ensuite les trois sortes de mœurs de la poësie avec les trois sortes de sujets de la peinture, les sujets grands & héroïques, les sujets bas & grossiers, les sujets médiocres & ordinaires ; & il dit : « Polygnote *(u)* en peignant les » hommes les a rehaussés, Pausón les a avilis, & Denys les a peints ce qu'ils ont coûtume d'être ». Ce philosophe exige en conséquence, pour l'instruction de la jeunesse, qu'on lui mette devant les yeux les grands sujets de Polygnote, & qu'on lui cache les sujets grossiers de Pausón. Cependant le nom de

Arist. Polit. VIII, 5.

(s) Nonagesimâ autem Olympiade fuere Aglaophon, Cephissodorus, Phrylus, Evenor pater Parrhasii.

(t) Τὰ δὲ Διονυσίου, πλὴν τῆ μεγέθους, πλὴν τῆ Πολυγνώτου τέχνῃ ἐμμεῖπε. *Ælian. Var. hist. IV, 3.*

(u) Πολύγνωτος μὲν κρείττους, Παύσων δὲ χείρους, Διονύσιος δὲ ὁμοίους ἐικάζει. *Aristot. Poetic. 2.*

ce dernier peintre, fameux dans Ariſtophane, dans Ariſtote, dans Plutarque, dans Lucien, dans Elien, & dans les autres, ne ſe retrouve plus aujourd'hui dans Pline; & d'un autre côté l'on voit dans Pline un très-habile peintre de ſujets bas & groſſiers, ſous le nom de Pracius ou Préïus, ou Pyréïcus, car toutes ces dénominations varient dans les manuſcrits, & ſont également inconnues aux autres écrivains de l'antiquité. « Il y a, dit Pline *(x)*, fort peu d'artiſtes à qui l'on doive accorder « la préférence ſur celui-ci du côté du talent; & je ne ſais ſi « le choix qu'il fit de ſes ſujets peut lui faire grand tort, car « en donnant dans ce qu'il y a de plus bas, il s'y eſt pourtant « acquis une grande gloire. Il peignit des boutiques de barbier « & de cordonnier, des pièces de ſervice de table, des mets « de cuiſine, & d'autres figures pareilles, qui lui attirèrent le « ſurnom de Rhyparographe, peintre de *vilenies*. Elles ont fait « un plaiſir infini, & ont été vendues plus cher que les tableaux « les plus magnifiques de pluſieurs autres peintres ». Ainſi parle Pline: or la variation & l'altération manifeſte des manuſcrits, dans le nom de l'artiſte, le peu d'apparence qu'il y a qu'il ait oublié un peintre fameux dans l'antiquité, & que les autres écrivains n'aient rien dit d'un peintre célèbre dans Pline, & l'identité de goût & de manière dans le Pauſon des Anciens & dans le peintre Rhyparographe, font aſſez comprendre que c'eſt un ſeul & même artiſte. Pline avoit donc parlé de Pauſon, peintre de l'an environ 420.

De Pythiæ oraculis. p. 396, E. edit. Par.
Encom. Demoſthen.
Ælian. var. hiſt. IV, 3, XIV, 15.

Il eſt plus facile encore de prouver qu'il a parlé de Denys de Colophon, peintre du même temps, car il nomme *(y)* Denys appelé l'Anthropographe, parce qu'il ne peignoit que la figure, & il le nomme à l'article de ceux qui s'étoient bornés à de petits ſujets ou à de petits tableaux. Il faut donc

(x) Pyreïcus arte paucis poſtferendus: propoſito, neſcio an deſtruxerit ſe; quoniam humilia quidem ſecutus, humilitatis tamen ſummam adeptus eſt gloriam. Tonſtrinas ſutrinaſque pinxit, & aſellos, & obſonia, ac ſimilia, ob hoc cognominatus Rhyparographos: in iis conſummatæ voluptatis. Quippe eæ pluris veniere, quam maximæ multorum.

(y) Contra Dionyſius nihil aliud quam homines pinxit, ob id Anthropographos cognominatus.

reconnoître dans ce Denys le Denys de Colophon, qui, ſuivant Elien, imita Polygnote en tout, à la grandeur près, & le Denys d'Ariſtote, qui prenant un milieu entre Polygnote & Pauſon, peignit les ſujets petits & communs de la vie ordinaire des hommes. On voit par-là que le peintre Rhyparographe & le peintre Anthropographe ont vécu l'un & l'autre environ l'an 420.

Vers l'an 415, vécurent Nicanor & Arcéſilaüs, tous les deux de Paros, & Lyſippe d'Egine; ils ſont, après Polygnote *(z)*, les trois plus anciens peintres encauſtiques, & Pline les place entre Polygnote & le ſculpteur Ariſtide, c'eſt-à-dire, entre l'an 430 & l'an 400. Un tableau de ce Lyſippe portoit pour inſcription, *Lyſippe m'a fait avec le feu:* c'eſt la plus ancienne des trois inſcriptions, *un tel m'a fait,* qui paroiſſent à Pline des inſcriptions ſingulières dans l'antiquité; au lieu de la formule ordinaire & plus modeſte, *un tel me faiſoit:* nous verrons plus bas quelles furent les deux autres inſcriptions pareilles à celle de Lyſippe. Briétès, autre Peintre encauſtique, ſuivit de près les trois peintres précédens: il eut, comme nous le dirons, pour fils & pour élève, Pauſias, célèbre vers l'an 376; ainſi, l'âge de Briétès regarde l'an environ 406.

Hiſt. Natur. Præfat.

A la XCIV.e Olympiade, l'an 404 *(a)*, Apollodore d'Athènes ouvrit une nouvelle carrière, & donna naiſſance au beau ſiècle de la Peinture: il eſt le premier qui ait peint le caractère des objets, c'eſt-à-dire, qui en ait bien marqué la figure & les traits par le deſſein, & la nature par la couleur; le premier qui ait fait & mérité de faire la gloire du pinceau; le premier dont les tableaux aient arrêté & tenu comme immobiles les yeux des ſpectateurs. Pline ſe ſert ſouvent de

(z) Vetuſtiores encauſticæ picturæ extitere, ut Polygnoti, & Nicanoris & Arceſilai Parierum. Lyſippus quoque Æginæ picturæ ſuæ inſcripſit, ἐνέκαυσεν, quod profecto non feciſſet, niſi encauſticâ inventâ.

(a) In quibus primus refulſit Apollodorus Athenienſis nonageſimâ quartâ Olympiade. Hic primus ſpecies exprimere inſtituit, primuſque gloriam penicillo jure contulit ... neque ante eum tabula ullius oſtenditur, quæ teneat oculos.

cette expreſſion, *un tel fut le premier*, pour indiquer les progrès de l'art; & ces mots ſignifient quelquefois une découverte primitive & rigoureuſe, quelquefois un degré de perfection dans des points déjà connus: on ne ſauroit pourtant s'y méprendre; avec les éloges qu'il a faits de Polygnote & des autres peintres plus anciens, il falloit bien qu'ils euſſent peint le caractère des objets, en les diſtinguant les uns des autres par le deſſein & par la couleur; mais ce qu'ils n'avoient fait qu'imparfaitement, Apollodore l'exécuta d'une manière ſupérieure. Tous les autres endroits où Pline tient un langage à peu près pareil dans ſon recueil ſur la Peinture, ſont également ſans difficulté; la nature du progrès & les autres circonſtances y fixent toûjours nettement le ſens des paroles: après quoi ce ſeroit peut-être exiger de l'auteur une exactitude inutile, une eſpèce d'affectation, du moins une prolixité dont il étoit ennemi, que de vouloir qu'il eût continuellement expliqué en quel ſens il entendoit les mots, *un tel peintre fut le premier.* La même expreſſion continuellement répétée à la fin du ſeptième livre de l'Hiſtoire Naturelle, pour y donner le nom de chaque inventeur dans tous les genres de découvertes, forme un langage beaucoup plus embarraſſant: on ne ſait le plus ſouvent, ſi c'eſt une première découverte ou une invention renouvelée, ou quelque perfection ſeulement d'une ancienne méthode; le plan & l'immenſité de ſon ouvrage ne lui permettoient alors, que de dire rapidement un mot ſur chaque point particulier; & tout ce qu'il y dit de la Peinture *(b)*, c'eſt que le Lydien Gygès l'avoit inventée en Egypte, que dans la Grèce c'étoit, ſuivant Ariſtote, Euchir parent de Dédale, & ſelon Théophraſte, Polygnote d'Athènes. Nous pouvons concilier les trois ſentimens à la faveur de l'hiſtoire de la Peinture qu'il nous a donnée ſéparément; mais comme il n'a fait ni pû faire également l'hiſtoire de tous les arts & de toutes les ſciences, ce catalogue précieux

(b) Gyges Lydus picturam in Ægypto, in Græciâ verò Euchir Dædali cognatus, ut Ariſtoteli placet; ut Theophraſto, Polygnotus Athenienſis. Hiſt. Nat. VII, 56.

& ſavant des anciennes découvertes nous laiſſera toûjours à deſirer des éclairciſſemens, & ne pourra cependant jamais nous inſpirer pour Pline que des ſentimens d'eſtime & de reconnoiſſance: nos regrets ſont fondés, nos reproches ne le ſeroient point.

A la quatrième année de la xcv.e Olympiade, l'an 397, Zeuxis de la ville d'Héraclée (l'Héraclée apparemment d'Italie), entra dans la carrière qu'Apollodore avoit ouverte *(c)*, & il y fit de nouveaux progrès: Apollodore avoit exprimé le caractère des objets; il reſtoit, pour la perfection de l'art, à exprimer le caractère des paſſions. On en fut redevable à Zeuxis & aux autres Peintres ſes contemporains; nous devons le juger ainſi à la deſcription de leurs tableaux, faite par Pline, ſans pourtant croire que l'expreſſion des paſſions, juſqu'à un certain degré, n'eût pas été connue auparavant, ou qu'elle n'ait pas encore été perfectionnée dans la ſuite. Zeuxis fit auſſi des peintures monochromes *(d)* en blanc ſur blanc, preuve d'une grande intelligence dans la ruption des couleurs: Cléophante, auteur de la Peinture, & les Peintres monochromes ſes ſucceſſeurs, avoient fait tout au plus des camayeux imparfaits avec quelque autre couleur; Zeuxis traça le premier des figures en blanc ſur un fond blanc. Ce ſont donc principalement ces deux Peintres que Pline avoit déſignés ailleurs par les paroles ſuivantes: *(e)* « Nous dirons, » en faiſant mention des Artiſtes, qui ſont ceux qui ont ſpécifié les divers genres de peinture monochrome ». Entre pluſieurs ouvrages qu'il rapporte de Zeuxis, il parle d'un tableau de Pan *(f)* pour le roi Archelaüs. C'eſt manifeſtement Archelaüs roi de Macédoine, mort, ſuivant Pétau & Dodwel en l'an 399, deux ans avant l'année où Pline a placé la célébrité de Zeuxis: la conſéquence que Bayle en a tirée, comme ſi Pline étoit tombé dans un anachroniſme,

Doctr. temp. t. II, Paralip, p. 867. Annal. Thucyd. ante Chriſt. 454. Dictionn. hiſtorique, Zeuxis.

(c) Ab hoc artis fores apertas Zeuxis Heracleotes intravit, audentemque jam aliquid penicillum, ... ad magnam gloriam perduxit.

(d) Pinxit & monochromata ex albo.

(e) Qui monochromatea genera picturæ vocaverint, ... dicemus in mentione artificum.

(f) Pana Archelao.

n'a pas le moindre fondement; quand on place tel Peintre en telle année, ne ſuppoſe-t-on pas toûjours qu'il a pû travailler quelques années auparavant & quelques années après? Zeuxis ne s'attacha pas ſeulement à la peinture, il travailla auſſi en plaſtique.

Parrhaſius d'Ephèſe, Timanthe de Cythnos, Androcyde de Cyzique, Euxénidas & Eupompe de Sicyone ont tous été contemporains *(g)* de Zeuxis, & la pluſpart d'entr'eux enrichirent l'art par de nouvelles découvertes: celles de Parrhaſius furent *(h)* la juſteſſe des proportions, les airs de tête extrêmement piquans, une tête bien coëffée en cheveux, une bouche belle & agréable, & ce que Pline appelle le ſublime de la Peinture, la beauté des contours: je ne dis rien de tout ce qu'il ajoûte ſur la vie & ſur les ouvrages de ce fameux artiſte; il s'eſt bien gardé de faire entrer dans *ſon récit* un trait fabuleux avancé par Sénèque le Rhéteur: c'eſt que dans la vente des Olynthiens, priſonniers de Philippe, Parrhaſius en acheta un qu'il fit périr dans les tourmens, voulant s'en ſervir pour modèle d'un Prométhée. Pline a fait ce que font ceux de nos hiſtoriens, qui ne daignent pas ſeulement rapporter une fable à peu près pareille, miſe ſur le compte de Titien: d'ailleurs, la chronologie s'oppoſe au récit de Sénèque; la priſe d'Olynthe eſt de l'an 348, & Parrhaſius étoit déjà connu avant la mort de Socrate, arrivée plus de cinquante ans avant cette expédition. Timanthe paroît être le premier des Peintres, qui ſe ſoit diſtingué par les fineſſes *(i)* & les reſſources d'eſprit; & Eupompe *(k)* donna commencement à une troiſième claſſe de Peintres, à l'école

Controverſ. V, 10.

Remarquez la faute de M. Olivier. *Hiſt. de Philippe, t. II, p. 24.*

Xenoph. Memorabil. III, p. 616, ſeq. edit. Baſil.

(g) Æquales ejus & æmuli fuere Timanthes, Androcydes, Eupompus, Parrhaſius.... Euxenidas hâc ætate docuit.

(h) Primus ſymmetriam picturæ dedit, primus argutias vultus, elegantiam capilli, venuſtatem oris, confeſſione artificum in lineis extremis palmam adeptus. Hæc eſt in picturâ ſumma ſublimitas.

(i) Timanthi vel plurimum affuit ingenii.

(k) Ipſius auctoritas tanta fuit, ut diviſerit picturam in genera tria, quæ ante eum duo fuere, Helladicum & quod Aſiaticum appellabant. Propter hunc qui erat Sicyonius, diviſo Helladico, tria facta ſunt, Ionicum, Sicyonium, Atticum.

Sicyonienne, différente de l'Ionienne ou Asiatique, & de l'Athénienne ou Helladique.

Aristophon, dont Pline rapporte ailleurs différens ouvrages *(l)*, sans déterminer le temps où il vivoit, parce que c'étoit un Peintre du second rang, doit avoir suivi de fort près les artistes précédens, & s'être fait connoître vers l'an 390. Il étoit fils d'Aglaophon, célèbre en l'an 420, comme il a été dit plus haut; ce qui prouve que le tableau de l'Alcibiade & de la Némée étoit l'ouvrage d'Aglaophon, ainsi que l'assure Athénée, & non d'Aristophon, comme le veut Plutarque.

Plat. Gorgias, t. I, pag. 448, edit. Serran.

Athen. XII, 9, p. 534. In Alcibiade, t. I, p. 199, B. edit. Par.

En l'an 380 commença la c.e Olympiade, après laquelle Pline met Pausias de Sicyone, en le faisant pourtant plus ancien que la CIV.e Olympiade *(m)*; la célébrité de Pausias appartient donc à la CI.e Olympiade, vers l'an 376. Il étoit fils & élève de Briétès *(n)*, & il fut, à proprement parler, l'auteur de la belle encaustique, il inventa la ruption de la *couleur dans le noir*, comme Zeuxis l'avoit fait dans le blanc, & il mit le premier la peinture en usage pour le revêtement des appartemens.

Hist. Nat. XXI, 2.

Pamphile de Macédoine *(o)*, ayant été l'élève d'Eupompe, rapporté par Pline à l'an 397, & le maître d'Apelle, placé à l'an 332, a vécu par conséquent vers l'an 365. En effet il peignit, suivant le même auteur *(p)*, la bataille de Phliunte, que Diodore met à la seconde année de la CIII.e Olympiade, l'an 368; il ne sauroit donc avoir été le maître de Pausias, plus ancien que lui: d'ailleurs l'un pratiqua l'encaustique, & l'autre la peinture ordinaire; aussi Pline s'est-il servi de la restriction *on dit (q)*, quand il a parlé de l'opinion qui faisoit Pausias élève de Pamphile dans l'encaustique. Pamphile fut le premier

Diodor.

(l) Aristophon Ancæo vulnerato, &c.

(m) Post eum (Pausiam) *eminuit .... Euphranor .... Olympiade centesimâ quartâ.*

(n) Pausiam Sicyonium primum in hoc genere nobilem. Brietis filius hic fuit, ejusdem primo discipulus, &c.

(o) Docuit... Eupompus Pamphilum Apellis præceptorem.

(p) Pamphili, cognatio & prælium ad Phliuntem & victoria Athenienſium.

(q) Traditur.

peintre

peintre verſé dans tous les genres de Science & de Littérature *(r)*, & il fit commencer dans la Grèce l'inſtruction des enfans par le deſſein. Il ne prit point d'élève à moins d'un talent d'avance *(ſ)* pour dix années de leçon. Le talent Attique doit être évalué à environ quatre mille ſept cens livres de notre monnoie, ſuivant le titre où eſt l'argent en France dans la préſente année 1753, ainſi que M.rs Belley & Barthelemy l'ont ſupputé : & nous ſuivrons toûjours dans la ſuite cette évaluation.

Ctéſidème, peintre du ſecond rang, ayant été maître d'Antiphile *(t)*, doit avoir été contemporain de Pamphile, maître d'Apelle, puiſque les deux diſciples vécurent enſemble ſous le règne d'Alexandre, comme nous le verrons plus bas.

A la CIV.e Olympiade, l'an 364, Euphranor, natif des environs de Corinthe *(u)* dans l'iſthme, fut en même temps & célèbre ſtatuaire & célèbre peintre encauſtique. On trouve les deux genres ſouvent réunis dans les artiſtes de l'antiquité, comme ils l'ont été depuis dans Michel-Ange & dans pluſieurs autres à la renaiſſance de la peinture. Euphranor fut le premier *(x)* qui donna, dans ſes tableaux, un air frappant de grandeur à ſes têtes de Héros & à toute leur perſonne, & le premier qui employa dans l'encauſtique la juſteſſe des proportions, que Parrhaſius avoit introduite dans la peinture ordinaire. Cydias de Cythnos *(y)* étoit contemporain d'Euphranor, & comme lui peintre encauſtique; il fit, entre autres ouvrages, un tableau des Argonautes.

Ariſtodème *(z)*, dont Pline ne parle que pour dire que Nicomachus, célèbre en l'an 332, fut ſon fils & ſon élève,

(r) Primus in picturâ omnibus litteris eruditus, præcipuè arithmeticè & geometricè... & hujus auctoritate effectum eſt, Sicyone primum, deinde & in totâ Græciâ, ut pueri ingenui ante omnia graphicen, hoc eſt, picturam in buxo, docerentur.

(ſ) Docuit neminem minoris talento annis decem.

(t) Didicit Antiphilus *à Cteſidemo.*

(u) Eminuit longe ante omnes Euphranor Iſthmius Olympiade centeſimâ quartâ, idem qui inter fictores dictus eſt à nobis.

(x) Primus videtur expreſſiſſe dignitates heroum & uſurpaſſe ſymmetriam.

(y) Eodem tempore fuit & Cydias.

(z) Nicomachus Ariſtodemi filius ac diſcipulus.

doit conſéquemment être placé vers l'an 360. On peut conjecturer que ce fut auſſi l'âge à peu près de Caladès, dont l'auteur n'a pas déterminé le temps, parce qu'il s'étoit borné à peindre *(a)* de petits ſujets, *parva*, dans de petits tableaux badins, *comicis tabellis*. A ce terme *comicis*, paroît répondre le titre κωμῳδοῦντες, donné, par Elien *(b)*, à des peintres qui pour apprêter à rire repréſentèrent Timothée endormi dans ſa tente, & par-deſſus ſa tête la fortune emportant les villes d'un coup de filet. Dans la pluralité de ces peintres pour un ſeul ſujet de peinture, on découvre d'abord la catachrèſe d'un pluriel pour un ſingulier: c'étoit un ſeul peintre, κωμῳδῶν, qui avoit ainſi donné la comédie aux dépens de Timothée, & le peintre borné à ces ſortes de petits tableaux badins, *comicis tabellis*, étoit Caladès. On donne à l'expreſſion de Pline pluſieurs autres interprétations, où la raiſon du moins de la petiteſſe des tableaux, & de leur deſtination à paſſer ſecrètement de main en main, ne ſe fait pas ſentir comme on la ſent dans l'explication propoſée. Timothée étoit Général des Athéniens en 355; ce ſeroit donc à peu près le temps où Caladès auroit travaillé.

Hiſt. Natur. XXXIV, 8.

A la CVII.e Olympiade, l'an 352, Echion & Thérimachus, habiles ſtatuaires, ſe firent encore honneur par leur pinceau *(c)*: & il faut rapporter à l'an environ 350 Ariſtolaüs & Méchopanès *(d)*, peintres encauſtiques, celui-là fils, celui-ci élève de Pauſias, dont nous avons fixé le temps vers l'an 376. Antidotus, autre peintre encauſtique, les ſuivit de près, car ayant été élève d'Euphranor *(e)*, qui vivoit en l'an 364, & maître de Nicias, qui vécut en 332, il appartient à l'an environ 348. Un autre élève d'Euphranor *(f)* fut Carmanidès,

(a) Parva & Callicles fecit, item Calades, comicis tabellis.

(b) Οἱ ζωγράφοι δὲ καθεύδοντα ἐποίουν αὐτὸν κωμῳδοῦντες ὑπὸ τῆς σκηνῆς, ἅπτα ὑπὲρ τῆς κεφαλῆς ἀπηώρητο ἑστῶσα ἡ τύχη, ἕλκουσα εἰς κύρτον τὰς πόλεις. *Ælian. Var. hiſt. XIII, 43.*

(c) Clari etiam CVII Olympiade exſtitere Echion & Therimachus.

(d) Pauſiæ & filius & diſcipulus Ariſtolaus... & Mechopanes ejuſdem Pauſiæ diſcipulus.

(e) Euphranoris autem diſcipulus fuit Antidotus... maximè inclaruit diſcipulo Nicia.

(f) Carmanides diſcipulus *Euphranoris.*

peintre du troiſième rang. On ne ſauroit non plus donner une plus grande antiquité à Calliclès, qui, ſelon Pline *(g)*, peignoit en petit. Ses tableaux, diſoit Varron, n'avoient pas plus de quatre pouces de grandeur, & il ne put jamais parvenir à la ſublimité d'Euphranor. Il fut donc poſtérieur à ce dernier, ce qui détruit l'idée où étoit le P. Hardouin, que le peintre Calliclès a pû être le même que le ſculpteur Calliclès qui fit la ſtatue de Diagoras, vainqueur aux jeux olympiques, en l'an 464. *Sopat. Charif. 1.*

La CXII.e olympiade, autrement l'an 332, nous préſente, ſous le règne d'Alexandre, Apelle, Ariſtide le Thébain, Protogène, Aſclépiodore, Nicomachus & quelques autres peintres du premier mérite: quoique Pline mette, avec raiſon, Apelle à la tête de la liſte, il ne faut pas croire que pluſieurs de ces peintres ſes contemporains & ſes amis n'aient pas été un peu plus anciens que lui, & je vais tâcher de les ranger ici ſuivant toute l'exactitude de l'ordre chronologique.

Ariſtide le Thébain, le premier qui réuſſit, comme nous l'avons déjà prouvé, à exprimer parfaitement bien les paſſions douces, avoient été élève d'Euxénidas *(h)*, pendant que Pamphile, maître d'Apelle, avoit été élève d'Eupompe, contemporain du même Euxénidas; par conſéquent Ariſtide doit avoir été un peu plus ancien qu'Apelle: d'ailleurs, il avoit fait un tableau admirable *(i)*, qu'Alexandre tranſporta depuis en Macédoine, & le tranſport ſe fit vrai-ſemblablement après la bataille de Chéronée, qui donna occaſion à Alexandre de ſignaler ſa valeur avant de monter ſur le trône, & qui fut ſuivie de la priſe de Thèbes, patrie d'Ariſtide; le tableau étoit donc plus ancien que l'avénement d'Alexandre à la Couronne. Enfin, Ariſtide vendit à Mnaſon, tyran d'Elatée, un tableau de cent figures *(k)*, ſur le pied de dix mines pour chaque

(g) Parva & Callicles fecit.

(h) Euxenidas hâc ætate docuit Ariſtidem præclarum artificem, Eupompus Pamphilum Apellis præceptorem.

(i) Quam tabulam Alexander Magnus tranſtulerat Pellam in patriam ſuam.

(k) Idem pinxit prælium cum Perſis, centum homines eâ tabulâ

figure; c'étoit mille mines, autrement plus de ſoixante-dix-huit mille livres: le tableau repréſentoit la bataille contre les Perſes, la bataille ſans doute de Marathon, dont Pline avoit fait précédemment mention à l'article de Panénus.

Aſclépiodore reçut *(l)* auſſi de Mnaſon trois cens mines (vingt-trois mille cinq cens livres) pour chaque figure de Divinités qu'il avoit peintes au nombre de douze, ce qui fait en tout trois mille ſix cens mines (deux cens quatre-vingt-deux mille livres). Le même Tyran donna encore à Théomneſte, autre artiſte, cent mines ou plus de ſept mille huit cens livres pour chaque figure de héros, & s'il y en avoit auſſi douze, c'étoit quatre-vingt-quatorze mille livres. Aſclépiodore & Théomneſte paroiſſent donc ſe rapporter au temps d'Ariſtide, & avoir été un peu plus anciens qu'Apelle: on peut placer vers le même temps Amphion, dont Apelle reconnoiſſoit la ſupériorité pour l'ordonnance, comme il reconnoiſſoit la ſupériorité d'Aſclépiodore pour la juſteſſe des proportions.

Nicomachus peignoit d'une vîteſſe extrême *(m)*, ce qui, dans une occaſion, le tira d'affaire vis-à-vis d'Ariſtrate tyran de Sicyone: or Ariſtrate étoit contemporain *(n)* de Philippe père d'Alexandre; voilà donc encore un peintre contemporain d'Apelle, mais un peu plus ancien. Il fut le premier *(o)* qui peignit Ulyſſe avec un bonnet, & tel qu'on le retrouve dans des médailles de la famille Mamilia, rapportées par Vaillant aux années 614 & 626 de Rome, environ deux cens ans après les ouvrages de Nicomachus.

Famil. Rom. Mamilia, 2, 3, 4.

Melanthius, que Pline met au nombre des peintres dont les chef-d'œuvres avoient été faits avec quatre couleurs ſeulement, & au nombre des élèves de Pamphile, conjointement

complexus, pactuſque in ſingulos mnas denas à tyranno Elatenſium Mnaſone.

(l) Eadem ætate fuit Aſclepiodorus, quem in ſymmetriâ mirabatur Apelles. Huic Mnaſon tyrannus pro duodecim diis dedit in ſingulos mnas trecenas, ideinque Theomneſto in ſingulos heroas mnas centenas.

(m) Nec fuit alius in eâ arte velocior.

(n) Ἀ*ρατος κατὰ Φίλιππον ἀκμάσαντος. Plutarch. in Arato, t. I, p. 1032, F. edit. Par.*

(o) Hic primus Ulyſſi addidit pileum.

avec Apelle, étoit véritablement contemporain de Nicomachus & d'Ariſtrate. Plutarque dit que Melanthius & les autres de ſa volée travaillèrent à un tableau de ce tyran de Sicyone, contemporain de Philippe, & qu'Apelle, qui étoit avec eux, n'y toucha, ſelon Polémon *(p)*, que *du bout des doigts*, circonſtance qui ſemble encore indiquer la jeuneſſe d'Apelle dans les temps d'Ariſtrate & de Philippe.

Antiphile, né en Egypte, également propre à peindre les grands & les petits ſujets *(q)*, peignit Philippe & Alexandre encore fort jeune, & fut donc un peu plus ancien qu'Apelle, quoiqu'ils aient vécu l'un & l'autre encore après la mort d'Alexandre. Antiphile a été l'inventeur du groteſque : il peignit Gryllus, l'olympionique apparemment de ce nom, que Diodore place en la CXII.e Olympiade; & le peintre jouant ſur le mot, qui ſignifie une ſorte d'inſecte, figura Gryllus *(r)* d'une manière riſible; ce qui fit donner, ajoûte Pline, le nom de Gryllus à ce genre de peinture.

Lucian. De non temere cred. calumn.

Diodor.

Apelle doit venir enſuite; il étoit natif de Cos, & il ſurpaſſa, dit Pline, tous ceux qui l'avoient précédé & tous ceux qui devoient le ſuivre, *omnes priùs genitos futuroſque:* ce dernier mot peut avoir deux ſens; un ſens hiſtorique, comme ſi perſonne depuis Apelle ne l'avoit encore égalé; ou bien un ſens emphatique, comme ſi perſonne ne l'égaleroit jamais dans les ſiècles à venir. L'auteur paroît quelquefois ſe plaire à ces ſortes de tours énigmatiques, lorſqu'ils ne peuvent ni obſcurcir l'hiſtoire ni rompre le fil du diſcours. Apelle donnoit à tout ce qu'il peignoit une *(ſ)* grace inimitable : il ſema le bruit, pour rendre ſervice à Protogène, qu'il vouloit s'approprier ſes ouvrages, & les lui acheter cinquante talens (deux cens trente-cinq mille livres); il fit un tableau d'Alexandre

(p) Ἀπελλῆ συνεφαλαμένῳ τῆς γραφῆς. *Plutarch. loc. cit.*

(q) Utraque Antiphilus. Pinxit... Philippum.... Alexandrum puerum.

(r) Idem jocoſo nomine Gryllum ridiculi habitus pinxit : unde hoc genus picturæ Grylli vocantur.

(ſ) Præcipua ejus in arte veniſtas fuit... quam Græci charita vocant... Quinquagenis talentis popoſcit, famamque diſperſit, ſe emere, ut pro ſuis venderet.

pour la ville d'Ephèſe *(t)*, dont il reçut vingt talens (quatre-vingt-quatorze mille livres) qu'on lui paya par une meſure comble de pièces d'or, ſans les lui compter. C'eſt tout ce que nous dirons ſur un artiſte dont Pline a raconté une foule de particularités inſtructives & curieuſes. Nous ſommes malheureuſement obligés ici, comme ailleurs, de mettre à l'écart, je l'ai déjà dit, toutes ces beautés, pour ne point abandonner un plan qui nous borne à des éclairciſſemens d'un autre genre.

Pline compte Nicophane *(u)* parmi les excellens peintres contemporains d'Apelle, & il fait mention d'Alcimachus *(x)*, artiſte du ſecond rang, qui peignit Dioxippe, vainqueur au Pancrace ſans concurrent dans les jeux Olympiques, & avec des concurrens dans les jeux Néméens; or le Peintre doit être placé en ces temps-ci, puiſque l'athlète vivoit ſous le règne d'Alexandre.

Ælian. var. hiſt. X, 22.

Nicias d'Athènes, habile peintre encauſtique, élève d'Antidotus, vivoit, comme Apelle, à la CXII.e Olympiade, l'an 332. Il fut le premier qui employa *(y)* parmi ſes couleurs, la ceruſe brûlée, dont la découverte ſe fit par haſard dans un incendie du Pirée; & Meurſius, dans ſon recueil ſur le Pirée, confondant cet ancien incendie avec celui de l'an 86 ſous le proconſulat de Sylla, renvoie beaucoup plus tard qu'il ne faut l'époque de la ceruſe brûlée. Le ſculpteur Praxitèle déclaroit *(z)* que celles de ſes ſtatues qui lui plaiſoient le plus, étoient celles où Nicias avoit appliqué ſon vernis. Comme Praxitèle floriſſoit en 364 & Nicias en 332, Pline ſemble trouver quelque difficulté dans le ſynchroniſme; on

(t) Pinxit & Alexandrum Magnum ſubnen tenentem, in templo Epheſiæ Dianæ, viginti talentis... Tabulæ pretium accepit aureos menſurâ, non numero.

(u) Annumeratur his & Nicophanes elegans & concinnus.

(x) Pinxit Alcimachus Dioxippum, qui pancratio Olympia citra pulveris tactum, quod vocant aconiti, vicit: coniti Nemæa.

(y) Uſta caſu reperta incendio Piræei... hâc primus uſus eſt Nicias.

(z) Hic eſt Nicias, de quo dicebat Praxiteles interrogatus, quæ maximè opera ſua probaret in marmoribus; quibus Nicias manum admoviſſet: tantum circumlitioni ejus tribuebat. Non ſatis diſcernitur, alium eodem nomine, an hunc eundem quidam faciant Olympiade centeſimâ duodecimâ.

ne comprend pas trop, dit-il, si c'est le même Nicias, ou si c'est un autre qui a vécu à la CXII.e Olympiade; mais il n'y a qu'à supposer Nicias encore jeune & Praxitèle un peu âgé vers l'an 348, & la difficulté disparoîtra. Nicias *(a)* refusa d'un tableau soixante talens (deux cens quatre-vingt-deux mille livres) qu'un Prince lui offroit. C'étoit, suivant Plutarque *(b)* & suivant la chronologie, *le roi Ptolémée*, un des successeurs d'Alexandre, & ce n'étoit pas *le roi Attalus*, qu'on lit dans Pline par une faute manifeste du copiste; car Attalus I du nom ne monta sur le trône de Pergame qu'en l'an 242, plus de cent ans après le synchronisme de Praxitèle & de Nicias: il y a plus, le Roi de ce nom curieux en tableaux étoit Attalus III, postérieur à l'autre d'un siècle. Comme on voyoit au comice de Rome deux tableaux encadrés dans un mur *(c)*, l'un avec l'inscription *Nicias m'a fait avec le feu*, l'autre, qui lui servoit de pendant, ou Philocharès avoit marqué que c'étoit son ouvrage; on ne sauroit douter que ces deux inscriptions, avec celle de Lysippe rapportée plus haut, ne soient les trois que la préface de Pline avoit annoncées comme les seuls monumens d'ancienne peinture où l'on lût *un tel m'a fait.* On ignore en quel temps a vécu Philocharès.

Enfin Protogène, qui tint par ses talens & par sa réputation un des premiers rangs parmi les contemporains d'Apelle, sera placé le dernier de tous dans la liste chronologique, parce qu'on le voit encore travailler dans sa cabane *(d)* environ vingt ans après la mort d'Alexandre, lorsque Démétrius, surnommé depuis Poliorcète, fut envoyé dans l'île de Rhode par son père Antigonus, vers l'an 305. Nous ne dirons rien de la vie & des actions de ce grand Peintre, sinon qu'il joignit, comme tant d'autres, l'exercice de la sculpture avec celui de la peinture.

(a) Hanc vendere noluit Attalo regi talentis sexaginta.

(b) Plutarch. Non posse suav. vivi secund. Epicur. t. II, p. 1093, E. edit. Par.

(c) Augustus in curiâ quoque, quam in comitio consecrabat, duas tabulas impressit parieti, &c.

(d) Erat tunc Protogenes in suburbano hortulo suo, hoc est Demetrii castris. . . Fecit & signa ex ære.

Tels ont été, depuis Apollodore jusqu'à Protogène, autrement depuis la fin de la guerre du Péloponnèse jusqu'après la mort d'Alexandre, les Peintres connus, dont la plupart, excellens artistes, ont à jamais illustré la Grèce dans cet intervalle d'environ cent ans. De-là Pline passe à plusieurs autres peintres Grecs moins fameux, & coule légèrement sur ce qui les regarde; il y en a même plusieurs qu'il ne fait que nommer: nous les passerons conséquemment presque tous sous silence, pour ne pas grossir inutilement une énumération qui n'a déjà été, & ne sera peut-être encore que trop ennuyeuse. Les peintres Romains, qui vis-à-vis même de ces derniers peintres Grecs ne sont rien, ni pour le nombre, ni pour le talent, mériteroient bien mieux d'être aussi oubliés, si l'Historien, en faveur de sa patrie, n'avoit pas fait une mention expresse de quelques-uns. Il sera donc quelquefois mention d'eux dans ce qui nous reste à recueillir des dates chronologiques, la plupart relatives à l'histoire de l'art chez les Romains.

A l'expiration du beau siècle de la peinture Grecque, lequel avoit commencé, comme il a été dit, par Apollodore en l'an 404, on voit en 304, pour la première fois, un Romain prendre le pinceau *(e)*. « On a fait aussi de bonne heure, dit » Pline, honneur à la peinture chez les Romains; car une » branche de l'illustre famille des Fabius en a tiré le surnom » de *Pictor*, & le premier qui le porta, peignit le temple de » la Déesse Salus, en l'an de Rome 450: l'ouvrage a subsisté » jusqu'à notre temps, que le temple a été brûlé sous l'empire de Claude ». Il y a dans ces paroles une finesse & une exactitude qui ont échappé à plusieurs Savans: on y sent une différence entre ce que Pline dit & ce qu'il voudroit pouvoir dire. Il voudroit pouvoir avancer que l'art avoit été pratiqué fort anciennement à Rome par des citoyens; &, en historien exact, il joint à l'expression *de bonne heure*, la détermination

(e) Apud Romanos quoque honos maturè huic arti contigit. Siquidem cognomina ex eâ Pictorum traxerunt Fabii clarissimæ gentis; princepsque ejus cognominis, ipse Ædem salutis pinxit anno Urbis conditæ CCCCL quæ pictura duravit ad nostram memoriam, æde Claudii principatu exustâ.

de

de l'époque, qui ne va pas à quatre cens ans d'antiquité: il voudroit pouvoir ajoûter que l'exercice de la peinture y fut dès-lors en honneur, & il dit uniquement qu'on y fit honneur à la peinture; enfin il voudroit pouvoir vanter la beauté des ouvrages de Fabius, & tout l'éloge qu'il en fait, c'eſt qu'ils s'étoient conſervés juſqu'au règne de Claude. Ceux qui ſe ſont donc autoriſés diverſement de ce paſſage, pour prouver, ou que les ouvrages de Fabius avoient de la beauté, ou que la profeſſion de peintre étoit honorable chez les anciens Romains, ou que Pline a prétendu nous faire entendre l'un & l'autre de ces deux points, afin de nous en impoſer, ſe ſont tous également trompés.

Le ſeul ouvrage de peinture que l'auteur nous faſſe remarquer à Rome dans le ſiècle qui ſuivit l'époque de Fabius Pictor, c'eſt un *(f)* tableau que Valerius Meſſala fit faire de ſa victoire de Sicile en l'an 264, & qu'il expoſa ſur un côté de la curie *Hoſtilia:* le ſilence de Pline ſur le nom du peintre, nous fait aſſez comprendre que l'ouvrier étoit Grec, les Romains étendant déjà pour lors leur domination ſur le canton d'Italie, appelé la *grande Grèce*, & ſur la Sicile pareillement peuplée de Grecs. L'exemple de Valerius Meſſala fut ſuivi dans la ſuite par Lucius Scipion qui, après avoir défait en Aſie le roi Antiochus, étala dans Rome le tableau de ſa victoire, en l'an 190.

L'année ſuivante, 189, Fulvius Nobilior aſſiégea & prit Ambracie, où Pyrrhus avoit autrefois raſſemblé pluſieurs rares productions des arts cultivés dans la Grèce. Le conſul Romain, dit Pline, ne laiſſa que les ouvrages en plaſtique de Zeuxis *(g)*, & tranſporta les Muſes à Rome: c'étoit neuf ſtatues où chaque Muſe en particulier étoit repréſentée avec ſes attributs. Tite-Live dit auſſi que Fulvius enleva d'Ambracie les ſtatues de

Eumen. orat. pro reſtaur. Schol. L. XXXVIII, c. 9.

(f) Qui princeps tabulam picturæ prælii, quo Carthaginenſes & Hieronem in Siciliâ devicerat, propoſuit in latere curiæ Hoſtiliæ anno ab urbe conditâ CCCCXC. Fecit hoc idem & L. Scipio, tabulamque victoriæ ſuæ Aſiaticæ in Capitolio poſuit.

(g) Zeuxis fecit & figlina opera, quæ ſola in Ambraciâ relicta ſunt, cum inde Muſas Fulvius Nobilior transferret.

bronze & de marbre, & les tableaux: mais il paroît que les tableaux ne furent pas transportés à Rome, ou qu'ils n'y furent pas livrés à la curiosité du public, puisque Pline nous marquera plus bas l'époque du premier tableau étranger qu'on ait étalé dans la ville. Les Romains n'étoient point encore curieux de peinture, comme ils l'étoient de sculpture: les statues des Muses, apportées d'Ambracie, furent représentées chacune dans des Médailles particulières, qu'on trouve expliquées fort ingénieusement dans Vaillant.

Famil. Rom. Pomponiâ, 11, seqq.

Vers l'an 180, Caïus Térentius Lucanus, si c'est, comme l'a cru Vaillant, le frère de Publius maître du poëte Térence, fut le premier *(h)* qui fit peindre à Rome des combats de Gladiateurs.

Ibid. Terentiâ, 2.

Paul Emile, destructeur du royaume de Macédoine, en 168, emmena d'Athènes à Rome Métrodore *(i)*, qui étoit en même temps philosophe & peintre. Il ne vouloit un peintre, que pour le faire travailler aux décorations de son triomphe.

Vers l'an 154, Pacuvius *(k)*, neveu maternel d'Ennius, cultivoit à Rome & la poësie & la peinture. Entre Fabius Pictor & lui, dans un espace d'environ cent cinquante ans, Pline n'a point de peintre Romain à nous produire: il dit que les pièces de théatre de Pacuvius donnèrent plus de considération à la profession de peintre, & que cependant après lui elle ne fut guère exercée à Rome par d'honnêtes gens. Qu'on juge ensuite si l'écrivain a prétendu nous laisser une grande idée des peintres Romains.

En l'an 147, Hostilius Mancinus, qui dans une tentative sur Carthage, étoit le premier entré jusque dans la ville,

(h) Pingi autem gladiatoria munera, atque in publico exponi cœpta, à C. Terentio Lucano.

(i) Cùm L. Paulus devicto Perseo petisset ab Athenienſibus, ut sibi quam probatissimum philosophum mitterent ad erudiendos liberos, itemque pictorem ad triumphum excolendum, Athenienses Metrodorum elegerunt.

(k) Proximè celebrata est, in foro boario ædè Herculis, Pacuvii poëtæ pictura. Ennii Sorore genitus hic fuit: clarioremque eam artem Romæ fecit gloria Scenæ. Posteà non est spectata honestis manibus.

exposa dans Rome *(l)* le tableau de la situation de la place, & de l'ordre des attaques. L'année suivante Mummius, destructeur de Corinthe, fit transporter à Rome le premier tableau étranger *(m)* qu'on y ait exposé en public. C'étoit un Bacchus d'Aristide le Thébain, dont le roi Attalus donnoit six cens mille sesterces, cent dix-sept mille cinq cens livres; mais le général Romain rompit le marché, dans la persuasion qu'un tableau de ce prix renfermoit des vertus secrettes. La somme offerte par Attalus ne paroîtra pas exorbitante, si l'on considère qu'il acheta, dans une autre occasion, un tableau du même Aristide cent talens (quatre cens soixante-dix mille livres); & ce dernier fait étant rapporté par Pline en deux différens endroits *(n)*, nous ne devons point y soupçonner de l'erreur dans les chiffres, comme il ne nous arrive que trop souvent de supposer des fautes de copiste, & même des fautes d'ignorance dans les historiens de l'antiquité, quand ce qu'ils attestent n'est pas conforme à nos idées & à nos usages, vrai moyen d'anéantir toute l'ancienne histoire. La conduite de Mummius fait voir que les Romains n'avoient point encore de son temps le goût de la peinture, quoiqu'ils eussent celui de la sculpture depuis la fondation de leur ville *(o)*. Pour un tableau que ce Général rapporta d'Achaïe, il en tira un si grand nombre de statues qu'elles remplirent *(p)*, suivant l'expression de Pline, la ville entière de Rome. Nous voyons aussi que dans la Grèce le nombre des sculpteurs & des ouvrages de sculpture l'a de tout temps emporté sur le nombre des peintres & des ouvrages de peinture: c'est, comme l'a remarqué M. le Comte de Caylus, que ces deux peuples, jaloux de s'éterniser, préféroient les monumens plus durables à ceux qui l'étoient moins.

(l) Hostilius Mancinus, qui primus Carthaginem irruperat, situm ejus oppugnationesque depictas proponendo in foro, &c.

(m) Tabulis autem externis auctoritatem Romæ publicè fecit primus omnium Lucius Mummius, &c.

(n) Ut Attalus rex unam tabulam ejus centum talentis emisse tradatur. Aristidis Thebani pictoris unam tabulam centum talentis rex Attalus licitus est. Hist. Nat. VII, 38.

(o) Vetustas æqualem urbi auctoritatem ejus declarat. Idem, XXXIV, p. 1.

(p) Mummius devictâ Achaïâ replevit urbem signis. Idem, XXXIV, 7.

Cependant peu après l'expédition de Mummius, les Romains commencèrent à se familiariser un peu plus avec un art qui leur paroissoit comme étranger. On vit à Rome *(q)*, pendant la jeunesse de Varron, environ l'an 100 avant J. C, Lala de Cyzique, fille qui vivoit dans le célibat & dans l'exercice de la peinture; on y voyoit en ce temps-là même un Sopolis & un Dionysius, dont les tableaux remplirent peu à peu tous les cabinets. En l'an 99, Claudius Pulcher, étant Edile, fit peindre *(r)* le premier la scène pour une célébration des jeux publics; & il est à croire qu'il y employa le peintre Sérapion, Pline ajoûtant *(s)* que le talent de cet artiste se bornoit à des décorations de scène, & qu'un seul de ses tableaux couvroit quelquefois, au temps de Varron, tous les vieux piliers du Forum. Sylla, quelque temps après, fit peindre *(t)*, dans sa maison de plaisance de Tusculum, qui passa depuis à Cicéron, un évènement de sa vie bien flatteur; c'étoit la circonstance où commandant l'armée, l'an 89, sous les murs de Nôle en qualité de Lieutenant, dans la guerre des Marses, il reçut la couronne obsidionale.

Les Lucullus firent venir à Rome *(u)* un grand nombre de statues, dans le temps apparemment de leur édilité, en 79, & l'aîné des deux frères, le célèbre Lucius Lucullus, étoit alors *(x)* absent: on ne peut donc mieux placer qu'en cette occasion l'achat qu'il fit, selon Pline *(y)*, dans Athènes aux fêtes de Bacchus, de la copie d'un tableau de Pausias,

(q) Lala Cyzicena perpetua virgo, Marci Varronis juventâ, Romæ & penicillo pinxit ..... artis vero tantum, ut multum manipretio antecederet celeberrimos eadem ætate imaginum pictores, Sopolin & Dionysium.

(r) Habuit & scena ludis Claudii Pulcri magnam admirationem picturæ.

C. Pulcher scenam varietate colorum adumbravit, vacuis antè picturâ tabulis extentam. Val. Max. II, 4, 6.

(s) Mæniana, inquit Varro, omnia operiebat Serapionis tabulâ. Hic scenas optimè pinxit, sed hominem pingere non potuit.

(t) Idque etiam in villâ suâ quæ fuit postea Ciceronis, pinxit. Hist. Nat. XXII, 6.

(u) Multa & signa Luculli invexere. Idem, XXXIV, 7.

(x) Ὥστε σωὶ ἐκείνῳ μὴ παρὼν ἀγορανόμος αἱρεθῆναι. *Plutar. in Lucullo, t. I, p. 492, B. edit. Par.*

(y) Hujus tabulæ exemplar, quod apographon vocant, L. Lucullus duobus talentis emit Dionysiis Athenis.

pour la ſomme de deux talens (neuf mille quatre cens livres) diſproportion toûjours viſible dans le nombre des ouvrages de peinture & de ſculpture. Lucullus ramaſſa dans la ſuite une grande quantité des uns & des autres, & Plutarque le blâme de ce goût pour les ouvrages de l'art, autant qu'il le loue du ſoin qu'il avoit de faire des collections de livres. La façon de penſer de Plutarque ne doit pas nous ſurprendre; elle a des exemples dans tous les ſiècles qui ont connu les Arts & les Lettres; elle en a parmi nous, parce qu'il n'appartient qu'à un très-petit nombre de Savans de reſſembler à Pline, & de n'avoir point de goût excluſif.

Plutarch. loc. cit. p. 518, C. Ibidem. pag. 519, E.

Il nous marque un progrès dans la curioſité des particuliers & du public pour la Peinture, vers l'an 75, en diſant que l'orateur Hortenſius *(z)*, après avoir acheté les Argonautes de Cydias cent quarante-quatre mille ſeſterces (vingt-huit mille cent dix livres) fit bâtir dans ſa maiſon de Tuſculum une chapelle exprès pour ce tableau, & que le forum étoit déjà garni de divers ouvrages de peinture *(a)* dans le temps où Craſſus, avant de parvenir aux grandes Magiſtratures, ſe diſtinguoit dans le Barreau.

Pour l'année 70, on trouve une apparence de contrariété entre la chronologie de Cicéron & celle de Pline, ſur l'âge de Timomachus de Byzance, peintre encauſtique. Cicéron écrivoit en cette année-là ſon quatrième diſcours contre Verrès; il y parle de quelques tableaux, parmi un grand nombre d'ouvrages de ſculpture, enlevés à la Sicile, & tranſportés à Rome par l'avide Préteur: « que ſeroit-ce, dit-il à l'occaſion de ces tableaux, ſi l'on enlevoit aux habitans de Cos leur « Vénus, à ceux d'Ephèſe leur Alexandre, à ceux de Cyzique « leur Ajax ou leur Médée? » Cet Ajax & cette Médée ſont viſiblement l'Ajax & la Médée que Jules Céſar acheta depuis à Cyzique; or, ſelon Pline, la Médée *(b)* étoit demeurée

In Verr. IV, 60.

(z) Tabulam Argonautas H-S CXLIV. Hortenſius orator mercatus eſt, eique ædem fecit in Tuſculano ſuo.

(a) Deinde video & in foro poſitas vulgò. Hinc enim ille Craſſi oratoris lepos, &c.

(b) Imperfectaſque tabulas ſicut... Medeam Timomachi.

imparfaite par la mort de Timomachus antérieure à l'an 70; &, ſelon le même écrivain *(c)*, Timomachus fut contemporain de Céſar Dictateur en l'an 49. Telle eſt la difficulté, qui diſparoîtra, ſi l'on veut conſidérer que Timomachus a pû mourir vers l'an 69, environ vingt ans avant la dictature de Céſar, & avoir été contemporain de Céſar, mais contemporain un peu plus ancien. L'expreſſion de Pline, *Cæſaris Dictatoris ætate*, ſignifie donc, *dans le temps de Céſar, celui qui fut Dictateur*, & non pas *dans le temps que Céſar étoit Dictateur.* Il faut ſouvent faire ces ſortes d'attentions dans la chronologie de Pline, où le titre des Magiſtratures déſigne quelquefois l'époque des évènemens, & quelquefois la ſeule diſtinction des perſonnes d'un même nom, que des lecteurs pourroient confondre. Le titre de *Dictateur*, qu'il donne par-tout à Céſar, eſt de cette dernière eſpèce: mais voici d'autres exemples où, par les titres de *Préteur*, d'*Édile* ou d'*Imperator*, il indique habilement des dates, que ſa méthode élégante & préciſe ne lui permettoit pas de ſpécifier plus particulièrement, & que nous ne laiſſerons pas d'exprimer année par année pour la continuation de notre chronique.

Le préteur *(d)* Marcus Junius (c'étoit l'an 67) fit placer dans le temple d'Apollon, à la ſolennité des jeux Apollinaires, un tableau d'Ariſtide le Thébain: un peintre ignorant, qu'il avoit chargé immédiatement avant le jour de la fête de nettoyer le tableau, en effaça toute la *beauté.*

Les édiles *(e)* Varron & Muréna (c'étoit l'an 60) firent tranſporter à Rome, pour l'embelliſſement du Comice, des enduits de peinture à freſque, qu'on enleva de deſſus des murailles de brique à Lacédémone, & qu'on enchâſſa ſoigneuſement dans des quadres de bois, à cauſe de l'excellence des

(c) Timomachus Byzantius Cæſaris dictatoris ætate Ajacem & Medeam pinxit, ab eo in Veneris genetricis æde poſitas.

(d) Cujus tabulæ gratia interiit pictoris inſcitiâ, qui tergendam eam mandaverat M. Junius prætor ſub die ludorum Apollinarium.

(e) Lacedæmone quidem exciſum lateritiis parietibus tectorium, propter excellentiam picturæ, ligneis formis incluſum, Romam deportavere in ædilitate, ad comitium exornandum, Muræna & Varro. Cùm opus per ſe mirum eſſet, tranſlatum tamen magis mirabantur.

peintures: ouvrage admirable par lui-même, ajoûte Pline, il le fut bien plus encore par la circonſtance du tranſport.

Pendant l'édilité de Scaurus, en l'an 58, on vit des magnificences qui nous paroîtroient incroyables ſans l'autorité de Pline, & incompréhenſibles ſans les explications de M. le Comte de Caylus ſur les jeux de Curion, qui ſuivirent d'aſſez près ceux de Scaurus: pour ne parler que de la peinture, Scaurus fit venir *(f)* de Sicyone, où l'art & les artiſtes avoient fixé depuis long-temps leur principal ſéjour, tous les tableaux qui pouvoient appartenir au public, & que les habitans vendirent pour acquitter les dettes de la ville. *Hiſt. Natur. XXXVI, 16.*

Les factions qui régnoient dès-lors dans Rome, & qui renverſèrent bien-tôt la République, engagèrent Varron & Atticus à ſe livrer totalement à leur goût pour la Littérature & pour les beaux arts *(g)*. Atticus, le fidèle ami de Cicéron, donna un volume avec les portraits deſſinés de pluſieurs illuſtres perſonnages, & Varron diſtribua dans tous les endroits de l'empire Romain, un recueil de ſept cens figures pareillement deſſinées avec le nom de ceux qu'elles repréſentoient. Le même Varron atteſtoit l'empreſſement du peuple Romain pour d'anciens reſtes de peinture: quand on voulut réparer le temple de Cérès, que Démophile & Gorgaſus avoient autrefois orné d'ouvrages de peinture & de plaſtique, on détacha *(h)* des murs les peintures à freſque, & l'on eut ſoin de les encadrer; on diſperſa auſſi les figures de plaſtique.

Jules Céſar, parvenu à la Dictature l'an 49, augmenta de beaucoup l'attention & l'admiration des Romains pour la Peinture *(i)*, en dédiant l'Ajax & la Médée de Timomachus

(f) Diuque fuit illa (Sicyon) *patria picturæ. Tabulas inde è publico omnes propter æs alienum civitatis addictas, Scauri ædilitas Romam tranſtulit.*

(g) Imaginum amore flagraſſe quondam teſtes ſunt Atticus ille Ciceronis, edito de his volumine, & Marcus Varro benigniſſimo invento, inſertis voluminum ſuorum fecunditati, non nominibus tantum ſeptingentorum illuſtrium, ſed aliquo modo imaginibus, &c.

(h) Ex hâc, cum reficeretur, cruſtas parietum exciſas, tabulis marginatis incluſas eſſe, item ſigna ex faſtigiis diſperſa.

(i) Sed præcipuam auctoritatem fecit publicè tabulis Cæſar dictator, Ajace & Medea ante Veneris Genetricis ædem dicatis.

à l'entrée du temple de Vénus Genitrix: ces deux tableaux *(k)* lui coûtèrent quatre-vingts talens (trois cens ſoixante & ſeize mille livres). En l'année 44, qui fut celle de la mort de Céſar, Lucius Munacius Plancus ayant reçû le titre d'*Imperator (l)*, expoſa au Capitole un tableau de Nicomachus, où étoit repréſentée l'image de la Victoire conduiſant un quadrige au milieu des airs. Obſervons que, dans tous ces récits qui regardent Rome, ce ſont des peintres Grecs qu'on y voit paroître; l'auteur nomme cependant, pour ces temps-ci, Arellius, peintre Romain *(m)*, qu'il place peu avant le règne d'Auguſte.

Ce fut ſur-tout cet Empereur qui orna les temples de Rome & les places publiques de ce que les anciens peintres de la Grèce avoient fait de plus rare & de plus précieux: Pline qui, de concert avec les autres écrivains, nous aſſure *(n)* le fait en général, déſigne en particulier quelques-uns de ces ouvrages conſacrés au public par Auguſte; & nous devons attribuer aux ſoins du même Prince l'expoſition de pluſieurs autres tableaux, que l'hiſtorien remarque dans Rome, ſans dire à qui l'on en avoit l'obligation; le grand nombre fait que nous ne parlerons ni des uns ni des autres. Agrippa, gendre d'Auguſte, ſe diſtinguoit par le même goût, & Pline aſſure qu'on avoit encore de lui un diſcours magnifique & tout-à-fait digne du rang qu'il tenoit de premier citoyen *(o)*, ſur le parti qu'on devroit prendre de gratifier le public de tout ce qu'il y avoit de tableaux & de ſtatues dans les maiſons particulières de Rome: ce n'eſt pourtant pas nous faire voir dans cet amateur des ouvrages de peinture, un homme attentif à leur conſervation, que d'ajoûter *(p)* qu'il en confina

(k) Ab eo in Veneris Genitricis æde poſitas, octoginta talentis venumdatas.

(l) In eodem capitolio alia, quam Plancus imperator poſuerat, victoria quadrigam in ſublime rapiens.

(m) Arellius Romæ celeber paulò ante Divum Auguſtum.

(n) Super omnes Divus Auguſtus, &c.

(o) Exſtat certè ejus oratio magnifica, & maximo civium digna, de tabulis omnibus ſigniſque publicandis.

(p) In thermarum quoque caliditſimâ parte marmoribus incluſerat parvas tabellas.

quelques-uns

quelques-uns dans les étuves des bains qui portoient son nom, ni nous donner une grande idée de sa dépense en tableaux, que de nous dire, pour toute particularité dans ce genre *(q)*, qu'il acheta un Ajax & une Vénus à Cyzique trois mille deniers (deux mille trois cens cinquante livres): quelle différence de prix entre l'Ajax & la Vénus d'Agrippa, & l'Ajax & la Médée de Jules César, tous achetés dans la même ville?

Le moderne Ludius *(r)*, qui vivoit sous le règne d'Auguste, fut le premier qui peignit des payſages à fresque; il en faisoit de côté & d'autre à bon marché, suivant la fantaisie des curieux. On ignoroit avant lui l'aménité des sujets dans les peintures à fresque; on ne les avoit guère employées qu'à des ornemens de temple ou à des sujets nobles & sérieux, & même les grands artistes de la Grèce n'avoient jamais donné dans ce genre de peinture.

Le même Empereur approuva *(s)* le parti qu'on prit d'appliquer à la Peinture le jeune Quintus Pedius d'une des premières familles de Rome: Pline semble d'abord en vouloir tirer quelque avantage en faveur de la profession; cependant il ajoûte en même temps, avec son exactitude & sa fidélité ordinaire, une circonstance qui affoiblit totalement cette idée, c'est que le jeune Pedius étoit muet de naissance. Il convient aussi qu'Antistius Labeo *(t)*, qui avoit rempli des charges considérables dans l'Etat, & qui avoit refusé le Consulat qu'Auguste lui offroit, se donna un ridicule, en s'attachant à faire de petits tableaux, & en se piquant d'y réussir. En un mot, *Digest. 11, t. 11, orig. Jur. 47.*

(q) Eadem illa torvitas tabulas duas Ajacis & Veneris mercata est à Cyzicenis, HS. XII M.

(r) Non fraudando & Ludio, Divi Augusti ætate, qui primus instituit amœnissimam parietum picturam .... qualia optaret .... blandissimo aspectu, minimoque impendio. Sed nulla gloria artificum est, nisi eorum qui tabulas pinxere, eoque venerabilior apparet antiquitas.

(s) Qu. Pedius, nepos Qu. Pedii consularis triumphalisque, ... cum naturâ mutus esset, eum Messala orator, ex cujus familiâ pueri avia erat, picturam docendum censuit, idque etiam Divus Augustus comprobavit.

(t) Parvis gloriabatur tabellis, extinctus nuper in longâ senectâ, Antistius Labeo prætorius, etiam proconsulatu provinciæ Narbonensis functus. Sed ea res in risu ex contumeliâ erat.

l'on aimoit, l'on eſtimoit les ouvrages de l'art, & l'on mépriſoit ceux qui en faiſoient leur occupation, ou même leur amuſement.

La mort d'Auguſte fut bien-tôt ſuivie de la décadence des Arts: cependant Pline parle d'un grand prêtre de Cybèle *(u)*, ouvrage de Parrhaſius, & tableau favori de Tibère, eſtimé ſoixante mille ſeſterces (onze mille ſept cens cinquante livres), que ce Prince tenoit enfermé dans ſa chambre à coucher, & d'un tableau *(x)* chéri d'Auguſte, un Hyacinthe qu'il avoit apporté d'Alexandrie, & que Tibère conſacra dans le temple du même Auguſte. Pline naquit au milieu du règne de Tibère, l'an 25 de Jéſus-Chriſt; & tout ce qu'il ajoûte ſur la peinture & ſur les peintres pour ſon temps, ſe réduit aux remarques ſuivantes.

Aux deux anciennes manières *(y)*, dit-il, de travailler l'encauſtique, on en a ajoûté une troiſième, qui eſt de ſe ſervir du pinceau pour appliquer les cires qu'on fait fondre à la chaleur du feu: comme ces peintures réſiſtoient à l'ardeur du ſoleil & à la ſalure des eaux de la mer, on les fit ſervir à l'ornement des vaiſſeaux de guerre *(z)*; on s'en ſert même déjà, remarque-t-il, pour les vaiſſeaux de charge. Ces ornemens étoient en dehors des bâtimens, ſuivant la force du terme latin, *expingimus.*

Il nous donne une étrange idée du goût des ſucceſſeurs de Tibère pour la peinture. L'empereur Caius voulut enlever *(a)* du temple de Lanuvium, à cauſe de leur nudité, les figures d'Atalante & d'Hélène, peintes par l'ancien Ludius;

(u) Parrhaſius *pinxit & Archigallum, quam picturam amavit Tiberius princeps: atque, ut auctor eſt Decius Eculeo, LX ſeſtertiis æſtimatam, cubiculo ſuo incluſit.*

(x) Hyacinthus, quem Cæſar Auguſtus delectatus eo ſecum deportavit Alexandriâ captâ, & ob id Tiberius Cæſar in templo ejus dicavit hanc tabulam.

(y) Encauſto pingendi duo fuiſſe antiquitus genera conſtat.... donec claſſes pingi cœpere. Hoc tertium acceſſit, reſolutis igni ceris penicillo utendi, quæ pictura in navibus nec ſole nec ſale nec ventis corrumpitur.

(z) Jam verò & onerariis navibus, quoniam & pericula expingimus.

(a) Caïus princeps eas tollere conatus eſt, libidine accenſus, ſi tectorii natura permiſiſſet.

& il l'auroit fait, ſi la nature de l'enduit, altéré par la trop grande vétuſté, ne ſe fût oppoſée à l'exécution du projet. L'empereur Claude *(b)* crut ſignaler ſon bon goût & donner un grand air de dignité à deux tableaux d'Apelle conſacrés au public par Auguſte, d'y faire effacer la tête d'Alexandre le Grand, & d'y faire ſubſtituer la tête d'Auguſte lui-même: Pline ſe plaint encore *(c)*, ſoit de pareils changemens dans des têtes de ſtatues, ſoit de la peinture des moſaïques de marbre *(d)*, miſe à la place des tableaux, & inventée ſous le même règne de Claude, environ l'an 50 de Jéſus-Chriſt. Le règne de Néron, ſucceſſeur de Claude, donna, vers l'an 64, l'époque des marbres incruſtés les uns dans les autres, & l'auteur s'en plaint également comme d'un uſage qui portoit préjudice au goût de la peinture; il traite enfin d'extravagance réſervée à ſon ſiècle *(e)*, la folie de Néron, qui ſe fit peindre de la hauteur de cent vingt pieds Romains. La toile, dont les peintres ne s'étoient pas encore aviſés de faire uſage, fut employée alors pour la première fois, parce que le métal ou même le bois n'auroient jamais pû ſe façonner pour un pareil tableau: il faut donc rapporter auſſi à l'an environ 64 de Jéſus-Chriſt l'époque de la peinture ſur toile.

Amulius, peintre Romain *(f)*, confina dans le palais de Néron, comme dans une priſon, ſes peintures à freſque, & il étoit mort depuis peu lorſque Pline écrivoit. La mémoire du peintre *(g)* Turpilius, chevalier Romain du pays Vénitien, étoit pareillement récente, & ſes ouvrages étoient à Vérone: à moins qu'on ne veuille parler de lui, dit Pline,

(b) Divus Claudius pluris exiſtimavit, in utriſque exciſâ facie Alexandri Divi Auguſti imaginem ſubdere.

(c) Statuarum capita permutantur.

(d) Cœpimus & lapidem pingere. Hoc Claudii principatu inventum: Neronis verò, maculas quæ non eſſent cruſtis inſerendo, unitatem variare.

(e) Et noſtræ ætatis inſaniam ex picturâ non omittam. Nero princeps juſſerat coloſſeum ſe pingi CXX pedum in linteo, incognitum ad hoc tempus.

(f) Fuit & nuper... pictor Amulius..... Carcer ejus artis Domus aurea fuit.

(g) Pictura poſtea non eſt ſpectata honeſtis manibus, niſi fortè quis Turpilium equitem Romanum è Venetiâ noſtræ ætatis velit referre.

on ne trouvera point de citoyen de quelque considération, qui depuis Pacuvius ait exercé l'art de la Peinture. Il nomme ensuite sous le règne de Vespasien, vers l'an 70 de J. C, deux peintres à fresque Romains *(h)*, Cornelius Pinus & Accius Priscus. Fort peu de temps après, il composa sous le même règne son immense recueil d'Histoire naturelle; il venoit de l'achever, lorsqu'il en fit la dédicace *(i)* à Titus, Consul pour la sixième fois en l'an 78 de J. C. L'année suivante fut celle où Titus monta sur le trône, au mois de mars, & Pline mourut au commencement de novembre suivant: cet écrivain avoit donc composé immédiatement auparavant son grand ouvrage, avec la digression sur la peinture, dont nous venons de rendre compte, & qui servira de monument éternel à sa gloire, parce qu'il s'y est peint lui-même comme philosophe & citoyen, comme physicien & naturaliste, comme amateur & connoisseur, comme historien & chronologiste.

Quand un auteur a présenté les Arts avec cet appareil, & que l'exécution y a pleinement répondu, il mérite, je ne dis pas l'indulgence de ses lecteurs, mais toute leur estime, toute leur reconnoissance, toute leur admiration. Que les artistes sur-tout ne se laissent jamais enlever l'avantage que l'exemple & l'autorité de Pline leur fournissent contre quelques Savans qui, dispensés à juste titre de l'étude des Arts par des études d'un genre supérieur, se croient dès-lors autorisés à mépriser ce qu'ils ignorent: Pline suffira toûjours pour les réfuter; & quoiqu'il soit le seul des anciens dont il nous reste des recueils en faveur de la Peinture, le seul qui pour elle ait heurté de front les préjugés & le goût de sa Nation, le seul qui, d'un art de pur agrément, en ait fait un art utile, le seul qui ait traité cet art avec la rigidité de la philosophie, & avec les aménités de la littérature & de l'érudition; toutes ces circonstances ne servent, par leur singularité même, qu'à donner

(h) Cornelius Pinus & Accius Priscus, qui Honoris & Virtutis ædes imperatori Vespasiano Augusto restituenti pinxerunt.

(i) Sexiesque consul. Hist. Nat. præfat.

plus de poids à ſon ſuffrage. Après quoi, ſi quelqu'un refuſe encore de reconnoître l'excellence de la Peinture & le mérite des Peintres, il ne lui reſtera plus qu'à traiter leur hiſtorien, ou d'enthouſiaſte qui, ſans connoiſſance de cauſe, ſe paſſionne pour des objets qui n'en valent pas la peine, ou de déclamateur qui, jouant l'homme paſſionné, ſe trahit par des phraſes pompeuſes & vuides de ſens, ou d'écrivain infidèle qui, en citant fauſſement ſes auteurs & ſes garans ſur l'hiſtoire d'un art, nous en trace d'imagination l'origine & les progrès, ou d'écrivain frivole, qui court après l'eſprit, c'eſt-à-dire, qui, négligeant le fond des choſes, ne s'occupe que de la manière de les raconter, & qui cherche à éblouir ſes lecteurs, au lieu de les inſtruire : mais ces étranges qualifications ne conviennent point à Pline; les traits diamétralement oppoſés à ceux-là, ſont ceux qui le caractériſent, heureuſement pour ſa gloire, heureuſement pour celle des arts dont il a été le panégyriſte, heureuſement enfin pour l'intérêt de la Littérature & des Sciences dont il a été le dépoſitaire : & je n'ai pas beſoin d'avertir que ce dernier objet, plus eſſentiel & plus preſſant pour nous, ſans aucune comparaiſon, que les deux autres, a été l'unique motif de ce Mémoire, & que le reſte n'en a été que l'occaſion.

DE LA SCULPTURE ET DES SCULPTEURS ANCIENS, SELON PLINE.

Par M. le Comte DE CAYLUS,

Lû le 1.er Juin 1753.

LES Grecs ont trop bien exécuté toutes les parties de la Sculpture, pour n'en avoir pas entièrement connu la théorie. Il ne paroît cependant pas qu'ils ſoient entrés dans aucun détail ſur les règles & les effets de cet art. Je conviens que l'on doit être étonné que des hommes dont l'eſprit s'eſt étendu ſur la Peinture, n'aient donné dans leurs écrits que les noms des ſculpteurs diſtingués, & en quelque façon la ſimple liſte de leurs ouvrages. Pline, il eſt vrai, dit en parlant de la Sculpture, *hæc ad infinitum effloruit multorum voluminum operâ.* Mais cette quantité d'ouvrages ne regardoit, à mon avis, que des deſcriptions de ſtatues, & non des règles de l'art. Je crois que ce Mémoire confirmera pleinement cette idée. Il eſt cependant certain que l'unité des principes, le deſſein qui eſt la baſe commune, enfin tous les rapports de la Peinture avec la Sculpture, étoient ſi parfaitement connus des Grecs, que pluſieurs de leurs grands artiſtes ont pratiqué les deux arts. Je croirois donc, pour lever en quelque ſorte la difficulté qui ſe préſente à l'eſprit, que le brillant des couleurs, l'harmonie, l'étendue & la multiplicité des objets ont plus mérité à leurs yeux; tandis que l'auſtérité, la complication & la longueur des manœuvres & des procédés de la Sculpture, les auront dégoûtés: ils auront imaginé devoir laiſſer ces détails renfermés dans les atteliers. Combien de gens parlent aujourd'hui même avec excès de la Peinture, qui, ne ſachant pas un ſeul détail de la Sculpture, ſe contentent de juger de la ſtatue quand elle eſt terminée. Cette vérité peut

Liv. XXXIV, chap. 7.

expliquer les procédés des Grecs; car les hommes ſe reſſemblent toûjours, même dans les opérations les plus délicates de l'eſprit.

Polyclète de Sicyone, élève d'Agéladès, & un des plus grands artiſtes que la Grèce ait produits, voulant laiſſer à la poſtérité les règles de ſon art, ſe contenta de faire une ſtatue qui les comprenoit toutes, & que par cette raiſon il appela la règle *(a)*, *fecit & quem canona artifices vocant, lineamenta artis ex eo petentes, velut à lege quâdam.* *L. XXXIV, chap. 8.*

Je ſais qu'au milieu des plus grands écrivains, un artiſte pouvoit dire, je ne ſais point écrire, je ne ſais qu'opérer; & ce ſentiment naturel eſt fondé ſur la vanité de l'art. Mais les artiſtes Grecs étoient capables de l'un & de l'autre; ils aimoient les Lettres, & faiſoient cas de tout ce qui pouvoit conduire à la poſtérité. Quoi qu'il en ſoit, ce bel ouvrage de Polyclète ne pouvoit être parfaitement entendu que par des artiſtes; & ſi Pline l'a vû, il ne l'a point expliqué; il s'eſt contenté d'ajoûter d'une façon brillante & qui n'eſt pas fort juſte: il fut regardé (Polyclète) comme le ſeul des hommes qui eût créé l'art par un ouvrage de l'art, *ſoluſque hominum artem ipſe feciſſe, artis opere judicatur.* Enfin le ſilence des Grecs ſur l'eſprit & ſur les détails de la Sculpture, me paroît abſolument *Ibid.*

(a) Ce fait eſt un de ceux qui demandent d'autant plus à être expliqués, qu'il paroît n'en avoir aucun beſoin. Tout homme de Lettres qui lira ce paſſage, ne doutera pas que l'ouvrage de Polyclète n'ait été une règle fondamentale pour les Sculpteurs; & conſéquemment il croira que ſi l'on avoit cette ſtatue, on pourroit faire d'auſſi belles choſes que les Grecs. Cela n'eſt cependant vrai que dans un ſens, c'eſt-à-dire pour un ſeul âge; encore dans ce même âge on peut s'écarter du point donné pour de certaines parties & bien faire: car l'artiſte qui prendra les proportions de l'antique, précaution que tous nos modernes prennent avec grand ſoin, a le même privilége que le grand architecte qui ſuit les proportions d'un ordre, mais qui s'en écarte pour les raiſons d'aſpect, de convenance, &c. Cependant, pour me faire entendre par une comparaiſon moins éloignée de la ſculpture, je dirai: les proportions de l'Hercule, de l'Apollon, de la Vénus, &c. ne peuvent être les mêmes, puiſque les natures ſont différentes; la *règle* ou le *canon* de Polyclète ne pouvant renfermer tous les âges & toutes les natures, n'a eu d'utilité que pour un genre; donc ce paſſage ne peut jamais être pris à la lettre, & je crois qu'il avoit beſoin d'une interprétation, abſolument inutile à l'égard des artiſtes.

prouvé par celui de Pline. Cet auteur confirme ici, ce me ſemble, ce que j'ai avancé, qu'il n'a fait que copier les écrits des anciens maîtres, dans les grands détails qu'il nous a laiſſés ſur la Peinture. Son eſpèce d'aridité ſur la Sculpture, ou du moins la différente façon de la traiter, indiquent clairement les ſecours dont il a ſû profiter; d'autant même que, ne citant aucun auteur Grec ſur la Peinture, il fait une ample mention de Varron ſur la Sculpture; les ouvrages de ce dernier étoient trop connus pour les paſſer ſous ſilence. Cette même aridité m'oblige à ſuivre Pline avec une ſorte d'exactitude, pour donner une idée de la Sculpture & des Sculpteurs dans la Grèce, & ne rien prendre ſur moi.

Ce Mémoire eſt donc une eſpèce de traduction du chapitre 12 du XXXV.e livre, & des chapitres 4 & 5 du livre ſuivant : il eſt vrai que j'interromprai le texte autant que les réflexions me paroîtront néceſſaires.

Perſonne ne contredira Pline dans ce qu'il aſſure en entrant en matière ; il dit « que l'art de travailler la terre pour les » différens beſoins de la vie, eſt plus ancien que celui de former des figures de bas relief ou de ronde-boſſe avec cette terre ». Cette manœuvre de l'art eſt connue ſous le nom de *plaſtique*.

On pourroit refuſer à la Grèce toutes ces différentes inventions. Les livres de Moyſe & ce que nous connoiſſons des Egyptiens, font remonter à une plus haute antiquité les commencemens de tous les arts; mais je ne traite ici que le ſentiment de Pline, & je vais ſuivre l'examen de ce qu'il nous a laiſſé ſur la Sculpture.

Il dit que Dibutade, potier de terre à Corinthe, fut le *premier qui inventa la plaſtique*. Tout le monde ſait que ſa fille, épriſe pour un jeune homme qui partoit pour un voyage, traça ſur le mur l'ombre que ſon viſage formoit par l'oppoſition d'une lampe. Le père, frappé de ce deſſein, ſuivit les contours, & remplit avec de la terre les intervalles qu'ils occupoient ; enſuite il porta ce prétendu bas-relief dans ſon four avec ſes autres ouvrages; « on conſerva même ce premier » modèle juſqu'à la priſe de Corinthe, que Mummius brûla

&

& renverſa ». Cette idée eſt mêlée de vrai-ſemblance dans le détail, & d'agrément dans l'invention : mais quand on voudroit douter de ces prétendus faits, il eſt encore plus commode de les adopter ; on ne pourroit mettre à la place que d'autres ſuppoſitions.

« Il y a des auteurs qui veulent que cette découverte ait été faite à Samos par Rhœcus & Theodorus ; très-long-temps « avant que les Bacchiades aient été chaſſés de Corinthe, & que « Démarate, banni de cette ville, ait emmené avec lui Euchir « & Eugrammus, qui portèrent en Italie l'art de la plaſtique ».

Je ſerai toûjours étonné que Pline ne faſſe aucune mention des arts que les Grecs connoiſſoient & pratiquoient dans le temps de la guerre de Troie, & qu'il place beaucoup plus tard la découverte de tous les arts dépendans du deſſein : il eſt vrai qu'il ne donne aucune date de l'invention de la plaſtique, qu'il attribue à Dibutade ; & ce qu'il dit de Rhœcus & de Théodore de Samos, prouve au moins que le ſentiment qu'il a ſuivi n'étoit pas le général : mais comme on lit dans ce même paſſage *multo ante*, on ne peut établir rien de poſitif. Ce paſſage donne cependant une plus grande antiquité à la découverte de cet art. Je préférerois donc cet avis à celui que Pline a ſuivi. Les auteurs anciens nous mettent en état d'aller plus loin.

La priſe de Troie eſt arrivée près de douze cens ans avant l'ère chrétienne, & a précédé de trois cens ans les écrits d'Homère. La première Olympiade ſe compte environ cent ans depuis la mort de ce grand poëte. L'expulſion des Bacchiades eſt de la XXXe Olympiade, ce qui rapproche des temps d'Homère l'invention de la plaſtique, ſelon les auteurs que Pline ſe contente de citer en général. Pour lui, ce n'eſt qu'à la L.^e Olympiade qu'il place l'invention de la Sculpture. Je demanderois donc ce que ſont devenus, pendant l'eſpace de plus de trois cens ans, & dans un pays dont les habitans étoient pleins d'eſprit & de talens, tous ces beaux détails que j'ai déjà cités en parlant du bouclier d'Achille ? Ce bel ouvrage donne ſans contredit les plus grandes, les plus juſtes & les

plus positives idées de la sculpture: il est même constant que le bas-relief présente assez ordinairement plus de difficultés que la ronde-bosse. Quoi qu'il en soit, l'art de la sculpture étoit donc inventé, & par conséquent la plastique étoit connue des Grecs avant le temps que Pline établit pour la découverte de ces arts.

Cette vérité m'étonne d'autant plus, que cet auteur a presque toûjours suivi le sentiment, ou plustôt la prévention des Grecs, & l'on sait qu'ils ont été dans l'habitude de s'arroger l'invention de tous les arts. Par quelle raison auroient-ils voulu perdre un témoignage aussi favorable, aussi public que celui d'Homère, & qui leur accordant une ancienneté de pratique que Pline leur refuse, ne décidoit pourtant rien sur l'invention? Les Grecs n'auroient-ils point voulu s'appuyer sur Homère en ce cas, par la raison que lui-même parle avec estime de l'Egypte & de plusieurs autres pays? Voilà mes doutes, & les raisons sur lesquelles ils sont établis.

Au reste, les connoissances & la pratique des Etrusques dans tous les arts, & nommément dans celui dont il s'agit, pourroient encore s'opposer à ce passage de Pline. On pourroit trouver que dans ce même temps, les Etrusques en savoient trop pour tenir leurs connoissances de cette source. Cependant Pline dit tout de suite, « que Dibutadès fut l'inventeur de la » manière de donner une couleur rouge à la terre de ses ouvrages, » & de placer des figures sur les extrémités des toits, & principalement sur ceux des temples ».

On auroit tort de mépriser ces premières manœuvres, dans quelques temps qu'elles aient été pratiquées, & dans quelques pays qu'elles aient été découvertes. Tout ce qui peut être d'une aussi grande utilité pour les hommes, autorise les éloges que l'on voudra donner; car il est difficile de concevoir à combien d'usages utiles la terre cuite est employée.

Si par les extrémités des toits, Pline en cet endroit ne parloit que des frontons, je me garderois bien de relever ce qu'il nous rapporte de ces usages anciens. Ce genre d'ornement, sage & raisonnable, véritablement magnifique par ces

deux raiſons, ſubſiſtera toûjours ; mais Pline nous indique en hiſtorien les faîtières, ou le haut des frontons de ces premiers temples, comme étant couronnés par des figures, & dit que les ſaillies du toit en furent également ornées. Ces örnemens ſubſiſtèrent long-temps, & joignirent au reſpect inſpiré par le lieu qu'ils décoroient, celui que donne l'antiquité. Ce n'eſt que dans cette idée que je relève ces premières opérations, & que je ne puis m'empêcher de dire que l'ignorance des habitans d'une ville, jointe à l'amour national, fait naître tous les jours un enthouſiaſme pour des choſes ridicules, qui ſouvent amuſent les étrangers, ou leur paroiſſent déplacées. Quoi qu'il en ſoit, cet uſage ſubſiſta long-temps ; on le voit même encore ſur des médailles de pluſieurs Empereurs, & l'on y reconnoît ſans peine une profuſion de ſtatues en pied au deſſus des frontons ; c'eſt une preuve du mauvais goût, & nous avons obligation à Pline, non ſeulement de nous en avoir parlé, mais de nous en avoir conſervé la ſource. Quoi qu'il en ſoit, ces figures, nommées dans le commencement *protypes*, c'eſt-à-dire qui ſervoient de modèles, puiſque l'on en prenoit des *creux* pour les multiplier, & ces *creux*, que l'on nommoit *ectypes*, nous indiquent un grand nombre de pratiques déjà connues, & cependant fort compoſées. Il faut convenir que ſuppoſant même ces ſtatues des chefs-d'œuvres de l'art, non ſeulement il n'auroit pas été poſſible de les diſtinguer dans de pareilles places, & Pline en conviendra bien-tôt ; mais elles produiſoient néceſſairement une décoration auſſi mauvaiſe que ridicule. La fin de ce paſſage, & quelques autres dans le même goût, prouvent clairement que Pline ne prétend point parler de bas-reliefs, qui ſont les ſeuls ornemens d'un fronton ; mais de ſtatues iſolées, poſées ſur les arêtes d'un toit, ou ſur les extrémités d'un fronton. Ainſi ma critique ſubſiſte, & je ne fais ici que ce que Pline auroit pû faire en rapportant ce fait.

« Lyſiſtrate de Sicyone, frère de Lyſippe, fut le premier qui fit des portraits *gypſo*, en appliquant le plâtre ſur le « viſage de ceux dont il vouloit avoir la reſſemblance, & qui «

» jeta de la cire dans le creux que cette première opération » avoit produit; *c'eſt ce que nous appelons moule.* Avant le temps » de cet artiſte, on ne ſongeoit qu'à rendre les têtes les plus » belles qu'il étoit poſſible. Mais celui-ci s'attacha le premier à la reſſemblance;» & quoique le fait ſuivant n'ait point de rapport, Pline dit tout de ſuite; « enfin la choſe alla ſi loin, que l'on » ne fit aucun ouvrage de ſculpture ſans employer la terre: » *crevitque res in tantum ut nulla ſigna, ſtatuæ-ve ſine argilla fierent* ».

Pline étoit un homme d'imagination, qui me paroît s'être emporté facilement ſur la matière qui lui étoit préſente. Car pour faire l'éloge de la terre, il avance des choſes qui prouvent la médiocrité de ſes notions ſur la pratique, en diſant, par exemple, que le mérite de la terre devint ſi conſidérable, que l'on ne fit plus aucun ouvrage de ſculpture, ſtatues ou autres, ſans employer la terre, tandis qu'il eſt impoſſible de s'en diſpenſer; car il n'y a dans le monde que la terre, ou la cire, ou le plâtre qui puiſſe obeir à l'ébauchoir, ou à la main du ſculpteur pour former ſon ouvrage, & le mettre en état d'être moulé. On conviendra ſans peine que le plâtre & la cire ſont plus difficiles encore à trouver que la terre; par conſéquent l'éloge qu'il en fait, & la diſtinction qu'il lui attribue ne méritoient d'être rapportés que pour en inſtruire. Mais comme on ſuit ordinairement ſon idée, Pline dit tout de ſuite: *quo apparet antiquiorem hanc fuiſſe ſcientiam, quam fundendi æris.* Le plus jeune élève d'un ſculpteur ne pourroit s'empêcher d'être étonné de ce propos. Pour fondre il faut un creux, ce creux ne peut être fait que ſur le modèle, & ce modèle n'a pû être pris qu'avec une matière molle & obéiſſante, par conſéquent perſonne n'a jamais douté de ce qui nous eſt donné ici comme une découverte, ou pluſtôt comme une inſtruction.

« Damophilus & Gorgaſus, non ſeulement travaillèrent » très-bien la terre, mais ils furent peintres; ils décorèrent dans » ces deux genres le temple de Cérès, ſitué à Rome auprès du » grand cirque: une inſcription en vers Grecs apprenoit que

les ouvrages de Damophilus étoient à la droite, & ceux de « Gorgaſus à la gauche ».

M. Varron rend juſtice aux Etruſques, car Pline le cite pour avoir dit « que tous les temples de la ville de Rome étoient remplis, avant l'ouvrage de ces deux Grecs & dès le « commencement de ſa fondation, des ouvrages qu'ils avoient « faits ».

Le paſſage ſuivant nous fait voir que l'on avoit pratiqué dès-lors une opération aſſez compliquée, & qui marque le goût, ou du moins la conſidération que l'on avoit déjà pour la peinture; car en rétabliſſant ce même temple de Cérès, dont il vient d'être fait mention, Pline dit: *cruſtas parietum exciſas tabulis marginatis incluſas eſſe.* C'eſt-à-dire que l'on enleva les peintures exécutées ſur les murailles, & qu'on les encaſtra dans des planches de bois, qui leur ſervoient en même temps de bordure dans le nouveau mur ſur lequel on les plaça. Voilà le ſens que ce paſſage préſente à la lettre.

On a ſouvent pratiqué la même choſe dans les derniers ſiècles en Italie, pour la conſervation des plus belles freſques. On coupe le mur par derrière, on lui conſerve une épaiſſeur néceſſaire, c'eſt-à-dire proportionnée à l'étendue du morceau; & quand on s'en eſt rendu maître avec des armatures de fer & des madriers, on enlève le tout, que l'on replace & que l'on ſcelle dans le mur nouveau, préparé pour le recevoir; ce qui eſt une opération meilleure que celle qui paroît être indiquée par Pline, car le mot *tabula marginata*, ſembleroit dire que l'on replaçoit le tout à plat ſur le nouveau mur. Il ſe pourroit cependant que le mot *marginata* ne fût pas employé ici pour une bordure, mais pour le bâti établi au pourtour du morceau & néceſſaire pour le contenir. Pline pourroit n'avoir pas voulu pouſſer plus loin un détail très-connu de ſon temps, & avoir ſous-entendu la pratique que je viens de rapporter; je le croirois d'autant plus que les anciens aimoient la ſolidité en tout, & qu'ils ne paroiſſent point avoir employé le bois pour les revêtemens, ſur-tout dans leurs temples. D'ailleurs je trouve un paſſage de Pline qui décide en faveur

L. XXXV, chap. 14. de ce que je viens de dire. *Lacedæmone quidem excisum lateritiis parietibus opus tectorium, propter excellentiam picturæ ligneis formis inclusum, Romam deportavere in ædilitate ad comitium exornandum Muræna & Varro.* Ce passage ne laisse, ce me semble, aucun doute sur l'égalité & la ressemblance des opérations. Car cette machine, nécessaire pour le transport, ne fut pas laissée autour de ces belles peintures, elles furent encastrées dans le mur qu'on leur destinoit, pour y paroître dans un éclat pareil à celui dont elles jouissoient en Grèce. Je reviens au texte.

On n'eut pas les mêmes attentions pour les figures posées sur le haut du temple, *item signa ex fastigiis disperſa.* Il se peut que ces ouvrages fussent trop endommagés, & ne méritassent pas la peine du transport, ce qui paroît indiquer qu'ils étoient de terre cuite, matière assez fragile pour avoir été difficile à transporter & à déplacer.

Avant que d'aller plus loin, je ne quitterai pas cet endroit de Pline sans dire qu'il nous prouve avec évidence que la sculpture étoit établie depuis long-temps en Etrurie, & je ne doute pas qu'elle n'y marchât à peu près d'un pas égal avec la Peinture. On peut du moins conclurre que la sculpture a précédé en Italie la fondation de Rome; Pline va le dire lui-même dans quelques momens. Il rapporte tout de suite, car il ne met aucun ordre dans ses récits, que Chalcosthène, dont l'attelier donna le nom au Céramique à Athènes, fit des ouvrages dont la terre n'étoit pas cuite, *cruda opera*, mais n'étoit vrai-semblablement que desséchée au Soleil.

Nous avons plusieurs exemples anciens & modernes de cette pratique, quoiqu'elle ne soit pas des meilleures; la terre, trop sujette aux accidens qui la peuvent détruire, a besoin d'un temps considérable pour sécher avant que de pouvoir être mise en place; il faut estimer sa diminution, qui n'est pas toûjours égale ni dans sa totalité, ni dans ses parties, sur-tout lorsque les morceaux sont d'une certaine étendue. Il eût été plus simple de cuire ces morceaux, ainsi que Dibutadès, cité plus haut, en avoit donné l'exemple; mais Chalcosthène vouloit peut-être

affecter une nouveauté dont l'uſage ne pouvoit être continué, ſur-tout dans un pays tel que la Grèce, où l'idée de la poſtérité étoit en grande recommandation ; cependant nous devons ſavoir gré à Pline, qui a rempli ſon intention, & qui vouloit indiquer toutes les différentes façons de travailler la terre. Sans conſidérer le grand intervalle de temps, Pline paſſe tout de ſuite à M. Varron, qui cite un nommé Poſis qu'il avoit connu à Rome, & qui exécutoit en terre des fruits, des raiſins & des poiſſons dont l'imitation étoit parfaite.

Varron fait auſſi de grands éloges d'Arcéſilaüs, qui étoit attaché à Lucius Lucullus, *familiarem*, & dont les modèles ſe vendoient plus cher aux artiſtes mêmes que les ouvrages terminés des autres : *Cujus proplaſmata pluris venire ſolita artificibus ipſis, quam aliorum opera.*

Il faut convenir que Varron parle fort avantageuſement de cet artiſte ; mais la preuve qu'il donne de ſon mérite n'a d'ailleurs rien d'étonnant. Il ne faut avoir que des yeux pour agir comme on faiſoit avec Arcéſilaüs, & tous les connoiſſeurs donneroient même de certaines ſtatues antiques de marbre, & grandes comme nature, pour un très-petit modèle de quelques artiſtes modernes, comme Michel-Ange, François Flamand, Bouchardon, &c.

A l'égard de ce qu'il dit des artiſtes, ce fait prouve le mérite de leur confrère, & nous voyons tous les jours nos modernes acheter des ouvrages des grands maîtres pour s'entretenir & s'échauffer ; par la même raiſon ils préfèrent les eſquiſſes aux ouvrages terminés ; elles ont plus de feu, & ſouvent la grandeur du génie & les talens du maître y paroiſſent plus à découvert.

Ce même Arcéſilaüs exécuta la ſtatue de *Venus genitrix* ; mais Céſar impatient de la voir placée dans le forum (ou le marché) qu'il avoit fait faire, ne lui donna pas le temps de la terminer.

Il paroît d'abord étonnant que Céſar, étant Dictateur, ſe ſoit contenté d'un ouvrage de terre pour une figure qui flattoit tant ſa vanité ; mais ſon empreſſement, rapporté par

L. XLIII, p. 225. Dion, paroît ne laiſſer aucun doute. D'ailleurs il y avoit dans Rome quelques autres ſtatues de terre cuite, & j'en rapporterai des exemples.

« Lucullus chargea Arcéſilaüs de faire une ſtatue de la Félicité, & convint de lui en donner ſoixante mille ſeſterces : mais la mort de l'artiſte & de celui qui l'employoit, leur envia » l'honneur d'un tel ouvrage, *cui mors utriuſque inviderit ;* & le » modèle en plâtre d'une coupe qu'Octavius, Chevalier Romain, fit faire à ce même Arceſilaüs, lui coûta un talent ». Si on eſt étonné de ce prix, la vûe ſeule de l'ouvrage, & la façon dont il étoit plus ou moins chargé & terminé, peuvent ſeules en décider. Au reſte, je ne rapporte ces prix que pour fixer l'idée que l'on avoit alors de l'art & des artiſtes.

Près de douze mille livres.

Quatre mille ſept cens livres.

Varron donne une grande idée de Paſitèle ; mais Pline ou Varron met ſur ſon compte un propos qui n'eſt point du tout celui d'un artiſte : l'un ou l'autre lui fait dire que la plaſtique, ou l'art de modeler, eſt la baſe & le fondement de tous les ouvrages de ciſelure & de ſculpture. La choſe eſt ſi vraie qu'elle n'a pas beſoin d'être relevée ; & comme je l'ai déjà dit, Pline paroît entendre peu les pratiques de l'art, d'autant qu'il ajoûte, pour donner une preuve de la ſupériorité de Paſitèle, *& cum eſſet in omnibus his ſummus, nihil unquam fecit, antequam finxit.* Le plus médiocre comme le plus ſavant Sculpteur n'a jamais pû rien exécuter ſans cette précaution, & j'ignore par quelle raiſon Pline rapporte un fait auſſi ſimple, quand les progrès de l'art ſont auſſi pleinement établis dans ſon propre récit. Notre auteur convient enſuite « que la ſculp- » ture floriſſoit en Italie, ſur-tout chez les Etruſques, d'autant » que Tarquin l'ancien fit venir de Frégella *(b)* Turianus, pour » faire la ſtatue de Jupiter qu'il vouloit placer dans le capitole ; » & l'on étoit encore dans l'habitude long-temps après, de » peindre cette ſtatue avec du minium. Le même Turianus fit

(b) Le P. Hardouin croit, avec raiſon, cet endroit corrompu. Je connois Frégella dans le Latium, mais non dans l'Etrurie : Or Pline & l'hiſtoire Romaine nous apprennent que Tarquin s'adreſſa à un artiſte Etrurien.

auſſi

aussi des chars à quatre chevaux, ils furent placés sur le faîte « du temple, & cet artiste joignit à tous ces ouvrages une statue « d'Hercule, *qui hodieque materiæ nomen in urbe retinet*, & que « l'on nommoit l'Hercule de terre ».

Pline fait ensuite la critique du luxe qui a produit les divinités d'or & d'argent, & comme nous regrettons le bon vieux temps, (c'est-à-dire les mœurs simples) il regrette *Jupiter de bois.*

Le reste du chapitre douze du XXXVe livre ne regarde que le luxe des Romains par rapport aux vases & à la poterie.

Je passe donc aux chapitres quatre & cinq du XXXVIe livre dont j'ai promis l'examen.

« Dipœnus & Scyllis, tous deux Crétois, furent les premiers que leur ciseau rendit célèbres : l'empire des Mèdes « subsistoit encore, & Cyrus n'étoit pas monté sur le trône des « Perses ; » c'est-à-dire que ces deux artistes vivoient vers la L.^e olympiade. Je crois sans peine qu'ils ont tiré leur célébrité de la coupe du marbre ; mais supposé que l'on pût admettre ce calcul de Pline sur le peu d'antiquité qu'il donne à la sculpture, je ne puis croire qu'elle ait existé dans quelque pays que ce soit, sans qu'il y ait eu aucune connoissance de la peinture ; j'en ai dit ailleurs les raisons. Je conçois cependant qu'un médiocre Sculpteur aura par le secours du moule sur la nature, plus de moyens pour faire un ouvrage dont quelques parties seront attrayantes ; mais aussi par un principe naturel, la couleur ajoûte beaucoup à l'imitation, non seulement elle donne des facilités à l'artiste, mais elle frappe l'homme le plus grossier. Nos payſans sont des exemples continuellement répétés de ces différentes impressions ; j'ai examiné plus d'une fois celles qu'ils reçoivent d'une estampe grossièrement enluminée, & la préférence qu'ils lui donnent sur des ouvrages de sculpture : cependant ces mêmes payſans voient des ouvrages de ronde-bosse depuis leur naissance, & les hommes dont Pline nous parle ne pouvoient en avoir vû, selon ce qu'il nous en dit lui-même. Il faut cependant convenir que ces payſans frappés des couleurs vives des enluminûres,

ne ſentiroient pas les parties d'un tableau, & lui préféreroient une médiocre ſculpture de ronde-boſſe. Ce n'eſt point ici le lieu de diſcuter cette matière, mais une raiſon plus forte pour me confirmer dans l'eſpèce de critique que je viens d'en faire, c'eſt qu'il ne paroît point que les ouvrages exécutés par Dipœnus & Scyllis pour les Sicyoniens, fuſſent des choſes auſſi informes que les ouvrages que notre auteur donne à la peinture dans ſes commencemens, c'eſt-à-dire, même un grand nombre d'Olympiades après les ouvrages en queſtion. Ils repréſentoient Apollon, Diane, Hercule & Minerve. Je croirois ſans peine que ces figures manquoient d'élégance & de proportion; mais le ſexe étoit diſtingué, mais les attributs étoient indiqués, puiſqu'ils avoient un caractère ſenti & reconnu. Comment donc ſe pourra-t-il que plus d'un ſiècle après on ait regardé comme une découverte la peinture groſſière d'un profil très-informe? & dans quel lieu dit-on que cet ouvrage a paru? A Corinthe, pendant que les ſtatues de Dipœnus & de Scyllis exiſtoient à Sicyone. La diſtance de ces deux villes ne peut ſervir de prétexte; elles étoient voiſines & de la même nation, un égal intérêt les conduiſoit; non ſeulement les Grecs étoient nés curieux, mais l'oracle d'Apollon avoit décidé en faveur de Dipœnus & de Scyllis. On ſait trop le bruit que les réponſes des Dieux faiſoient dans la Grèce, pour admettre que celle-ci ait été ignorée, auſſi-bien que le fait qui l'avoit attirée. Le reſpect pour les anciens ne doit jamais faire recevoir les choſes qui ſont contraires à la nature, & dont la phyſique prouve l'impoſſibilité.

Il ſemble même que Pline veuille encore fortifier mon opinion, car il parle tout de ſuite de Malas, Sculpteur, qui s'étoit acquis de la réputation dans l'iſle de Chio, & qui vivoit avec ſon fils Micciadès avant les deux artiſtes précédens, *cum ii eſſent, jam fuerant in Chio inſula Malas ſculptor*, &c. Pline fait une généalogie des Sculpteurs deſcendans de ce Malas, dont la quatrième génération vivoit encore dans la LXe olympiade, du temps du poëte Hipponax: ce qui fait, dit-il, remonter l'origine de la ſculpture au commencement des

olympiades. Je pourrois obſerver en paſſant, qu'il fait une grande faute contre la chronologie en donnant deux cens quarante ans pour quatre générations, mais j'aime mieux croire qu'il y a erreur dans le chiffre.

Je reviens à mon objet. Je ſuis étonné que Pline ne relève pas la ſingularité que préſente cette race de Sculpteurs, dont les talens paroiſſent avoir toûjours ſuivi les progrès de l'art; car Bupalus & Anthermus, les derniers de cette famille, furent de très-habiles gens; le tranſport de leurs ouvrages à Rome préſente au moins l'idée de la réputation qu'ils avoient méritée. Une de leurs aventures eſt peut-être la plus ancienne preuve que nous ayons de l'eſprit de ſatyre qui accompagne aſſez ſouvent les artiſtes. Voici ce que Pline nous en a conſervé.

« Bupalus & Anthermus exposèrent en public une figure ridicule & inſultante du poëte Hipponax, qui d'ailleurs étoit fort laid. La reſſemblance ne pouvoit être plus grande; le ſuccès de l'ouvrage irrita le poëte, & il fit des vers ſi piquans que l'on aſſure que les artiſtes ſe pendirent de douleur. Mais, continue Pline, le fait eſt faux; car ils firent dans la ſuite pluſieurs autres ouvrages dans les îles voiſines, entre autres à Délos: ils écrivirent même ſur ces derniers morceaux, que Chio n'étoit pas ſeulement recommandable par ſes bons vins, mais par les ouvrages d'Anthermus. On voit dans la ville de Iaſus une Diane, & l'on aſſure qu'on montre à Chio une autre figure de cette Déeſſe; l'une & l'autre ſont de la main de ces artiſtes. Cette dernière eſt élevée, *in ſublimi poſita* ». Mais Pline finit par un trait où, pour parler les termes de l'art, on reconnoît bien ſa touche & ſa manière, car il dit: *cujus vultum intrantes triſtem, exeuntes hilaratum putant.* Il eſt vrai qu'il l'attribue aux habitans de Chio, en diſant *putant*, ils croient. Mais ce trait nous fait voir au moins le goût que le peuple de tous les pays a toûjours eu pour ſe repaître du merveilleux, quelque oppoſé qu'il ait été au bon ſens & à la nature.

« On conſerve dans Rome pluſieurs ouvrages de ces mêmes

» artiſtes, on en voit dans le temple d'Apollon, ſur le mont Palatin, & dans les bâtimens publics qu'Auguſte a élevés ».

Pline s'étend enſuite, & à l'occaſion de ces mêmes artiſtes, ſur les marbres de Paros & ſur ceux d'Italie. Tout ce qu'il en dit eſt juſte: mais ſur quelque exemple qu'il ait pû ſe fonder, on ne s'accoûtume point à s'entendre dire ſérieuſement, *ſed in Pariorum (lapicidinis) mirabile proditur, gleba lapidis unius cuneis dividentium ſoluta, imaginem Sileni extitiſſe.*

Non content des calculs qu'il a faits ci-devant ſur l'antiquité de la ſculpture, il ajoûte, à la ſuite de ce dernier paſſage: *tanto vetuſtiorem fuiſſe quam picturam, aut ſtatuariam, quarum utraque cum Phidia cœpit* LXXXIII *Olympiade poſt annos circiter* CCCXXXII. Cette confirmation établie par de nouvelles dates, ne me fait nullement changer d'avis; au contraire, il me paroît qu'elle doit donner de nouvelles forces à l'idée que j'ai du peu de proportion qui ſe trouve entre les grands progrès de la ſculpture & l'ignorance de la peinture; car il me ſemble que tous ces faits ne ſont pas d'une conſéquence évidente.

Pline parle enſuite de Phidias; voici ſes paroles. « On dit » que Phidias a travaillé le marbre, & que la Vénus qui ſe voit à Rome, dans les portiques d'Octavie, eſt de lui. » Ce doute, je l'avoue, m'a toûjours paru ſingulier. Il ajoûte: *ce qu'il y a de certain, c'eſt que Phidias a eu pour élève le célèbre Alcamène, Athénien. Docuit in primis nobilem.* « On voit pluſieurs ouvrages » de cet Alcamène dans les temples d'Athènes, & ſur-tout la » Vénus placée hors des murs, nommée la Vénus des Jardins. » On dit même que Phidias y a mis la dernière main: *Huic ſummam manum ipſe Phidias impoſuiſſe dicitur* ».

« Phidias eut encore pour élève un jeune homme de Paros, » dont la figure étoit fort agréable, & ſous le nom duquel il a donné pluſieurs de ſes ouvrages. » Cet exemple d'un auſſi grand ſacrifice n'eſt pas commun dans les arts, & n'a heureuſement point d'exemple chez les modernes.

« Les deux élèves concoururent pour la ſtatue d'une Vénus. » Alcamène l'emporta, non par le mérite de ſon ouvrage, mais

par le ſuffrage des citoyens, qui ne voulurent pas lui préférer « un étranger. On dit même que cet Agoracritus (c'eſt le nom « de ce ſecond élève) ne conſentit à leur vendre ſa ſtatue, qu'à « condition qu'elle ne ſeroit point placée dans Athènes; & il « lui donna le nom de Néméſis ».

C'étoit une foible vengeance de l'injuſtice que les Athéniens lui avoient faite, & ſelon la nature de ce ſentiment, elle retournoit contre celui qui s'y livroit; car cette ſtatue fut placée dans un bourg de l'Attique, nommé Rhamnunte, où certainement elle n'eut pas le nombre d'admirateurs qu'elle méritoit. Mais l'auteur étoit vengé, car le peuple Athénien, grand amateur des beaux ouvrages de l'art, ne pouvoit en jouir, & certainement il y fut plus d'une fois ſenſible. M. Varron préfère ce morceau à tous ceux qu'il a vûs.

Tout le monde fait l'éloge de Phidias, & le Jupiter Olympien paroît le morceau qui a le plus contribué à ſa grande réputation. Mais pour prouver que les louanges données à ce grand artiſte ſont fondées, Pline rapporte les preuves ſuivantes de ſes talens & de ſon eſprit; il les nomme, avec raiſon, *argumenta parva & ingenii tantum.* En effet, les objets dont il va parler pouvoient être très-bien compoſés, mais ils étoient d'une médiocre étendue. J'avoue qu'un ouvrage ſi célèbre me paroît mériter d'autres éloges. « Je ne parlerai point, dit-il, de la beauté de Jupiter Olympien, ni de la grandeur de la « Minerve d'Athènes, qui a vingt-ſix coudées de hauteur, & « qui eſt d'or & d'yvoire, mais je parlerai, continue-t-il, du « bouclier de cette même figure, ſur le dehors duquel il a repré- « ſenté en bas-reliefs le combat des Amazones, & dans le dedans « celui des Dieux & des Géans; il a employé toute la délicateſſe « de l'art pour repréſenter le combat des Centaures & des Lapithes « ſur la chauſſure de la Déeſſe, tant il a ſû profiter de tout, & « il a décoré la baſe de la ſtatue par un bas-relief qui repréſente « la naiſſance de Pandore. On voit dans cette compoſition la « naiſſance de vingt autres Dieux, du nombre deſquels eſt une « Victoire qui ſe diſtingue par ſa beauté. Les connoiſſeurs « admirent ſur-tout le ſerpent & le ſphinx de bronze ſur lequel « Trente-neuf pieds.

» la Déeſſe appuie ſa haſte. Voilà ce que je voulois dire en » paſſant, ajoûte Pline, d'un artiſte que l'on ne peut jamais aſſez » louer, & dont la grande manière, *magnificentia*, s'eſt toûjours ſoûtenue juſque dans les plus petites choſes ».

Après avoir remercié Pline de nous avoir conſervé ces détails, qui ne ſe trouvent dans aucun autre auteur, on me trouvera ſans doute hardi, & peut-être téméraire, d'oſer deſapprouver ces petits ouvrages en eux-mêmes. Je ne doute point aſſurément de leur mérite & de leur perfection; mais je dirai franchement que ſans parler de l'intérieur du bouclier, dont je laiſſe à juger pour la poſſibilité du coup d'œil, ces beaux détails étoient en pure perte: car il eſt conſtant qu'il n'auroit pas été poſſible de les diſtinguer, quand même la figure auroit été de grandeur naturelle. Mais quoique le bouclier pût avoir dix pieds de diamètre, on ne pouvoit examiner ſes ornemens d'aſſez près, en quelque endroit qu'il ait été placé, pour en juger ſainement ſur une figure d'environ quarante pieds de proportion, d'autant qu'elle étoit placée ſur un piédeſtal qui l'élevoit encore tout au moins de dix ou de quinze. Cette figure, pour être auſſi belle que toute l'antiquité l'a déclarée, devoit être entendue & formée par de grandes maſſes, & ces maſſes devoient néceſſairement abſorber un auſſi grand nombre de petits détails. Il faut convenir que les Anciens paroiſſent les avoir aimés. En effet le trône d'Amyclée, décrit par Pau-
Lacon. p. 296. ſanias, repréſentoit, je crois, la Fable en entier. Cependant pour faire mieux entendre mon eſpèce de critique, je comparerai ces petits travaux à ceux d'un peintre, qui faiſant le portrait d'une femme auſſi grand que la nature, auroit grand ſoin de peindre en miniature un autre portrait qu'elle auroit au bras. Je demande ſi le travail & la diſpoſition du grand portrait ne feroient pas abſolument évanouir le mérite & l'ouvrage du braſſelet. Cependant il s'en faut beaucoup que la comparaiſon ſoit en proportion avec le point duquel je ſuis parti.

Cette ſtatue de Minerve préſente encore une difficulté, elle étoit d'or & d'yvoire, & elle avoit à ſes pieds un ſerpent &

un ſphinx de bronze. Quel alliage de couleurs & de matières! on a peine à concevoir leur agrément. Mais ſans pouſſer plus loin cet examen, qui pourroit être excuſé par la mode & l'uſage, je reviens à Pline; il continue ſa narration en ces termes.

« J'ai parlé du temps auquel vivoit Praxitèle, qui s'eſt ſurpaſſé lui-même pour la gloire du marbre. Preſque tous les « ouvrages de ce grand artiſte ſont à Athènes dans le Céramique. « Mais celui qui ſurpaſſe ceux qui peuvent être dans tout le « monde, & ceux de Praxitèle lui-même, c'eſt une Vénus qui « a engagé pluſieurs perſonnes à paſſer la mer pour aller la voir « à Gnide. Praxitèle en avoit fait une autre, & il les mit en « vente en même temps, & donna le choix pour le même « prix, quoique l'une des deux fut drapée. Les habitans de « Cos choiſirent cette dernière, la croyant plus décente & plus « honnête; cependant celle qu'ils dédaignèrent eut une réputation « bien ſupérieure, & les habitans de Gnide l'achetèrent. Le roi « Nicomède voulut par la ſuite en donner une ſomme conſi- « dérable, il conſentoit à payer toutes leurs dettes; mais ils firent « bien de refuſer ſes propoſitions, car leur ville a été illuſtrée « par cette ſtatue. Elle eſt placée dans un petit bâtiment qui « reçoit le jour de tous les côtés, & qui permet de l'admirer « ſans obſtacles & de toutes les faces; elle ſemble même accueillir « ceux qui la vont viſiter: *favente ipſa, ut creditur, facto* ».

Je ne dis rien de ce dernier trait, c'eſt un des payemens que Pline ſe donnoit pour les peines que lui coûtoient ſes recherches. Il continue & dit: « on aſſure qu'un homme en devint amoureux, & trouva moyen de paſſer la nuit avec « elle *(c)*. »

Les récits de cette nature ſe trouvent également rapportés dans l'hiſtoire de nos artiſtes modernes. Ne dit-on pas qu'un Eſpagnol s'eſt laiſſé enfermer la nuit dans l'Egliſe de S.t Pierre de Rome, pour jouir d'une figure qui eſt au tombeau du pape Paul III? elle eſt de la main de Guillaume della Porta, élève

(c) Lucien rapporte le même fait, & dit qu'il l'avoit appris du garde du temple de Gnide.

de Michel-Ange, & ſculpteur un peu ſec. Depuis ce temps, ſoit que l'aventure ait eu quelque fondement, ou pluſtôt parce que cette figure étoit trop nue, on l'a couverte d'une draperie de bronze; mais dans la vérité, quoique l'on ne doive pas diſputer des goûts, je connois vingt ſtatues plus capables d'inſpirer une pareille fureur. Sénèque ne rapporte-t-il pas auſſi que Parrhaſius voulant faire un Prométhée, avoit acheté un des priſonniers d'Olynthe, ville que Philippe de Macédoine avoit priſe, & qu'il l'avoit fait mourir dans les tourmens pour mieux étudier la nature? Les anciens même ſe ſont amuſés à faire des plaidoyers pour accuſer & excuſer l'artiſte. Je crois qu'ils n'étoient pas trop perſuadés de la vérité de ce fait. Il me ſuffit qu'ils en aient parlé, pour autoriſer la comparaiſon que j'en veux faire avec le conte que l'on a répandu ſur Michel-Ange; il avoit, dit-on, poſé ſon modèle en croix pour en faire un Chriſt mourant; & des gens mal inſtruits, ou qui aimoient le merveilleux, l'ont accuſé de lui avoir donné un coup de coûteau, pour mieux exprimer tous les mouvemens de la mort.

« Praxitèle fit auſſi la ſtatue de l'Amour, citée par Cicéron » dans ſes reproches à Verrès, & pour laquelle on faiſoit, dit » l'orateur, le voyage de Theſpies; elle eſt placée aujourd'hui, » continue Pline, dans les portiques d'Octavie. Il ſortit encore » un autre Amour de ſon cizeau, pour la ville de Parium, » colonie de la Propontide. Cette figure eſt égale en beauté à » ſa Vénus, & produiſit les mêmes effets ſur les ſens d'Alchidas de Rhodes ».

« Céphiſſodore, fils de Praxitèle, hérita de ſon bien & de » ſon talent: on admire à Pergame un groupe de Lutteurs, & » c'eſt avec raiſon, car leurs mains paroiſſent entrer dans la chair & nullement dans le marbre ».

« Scopas n'eſt pas moins célèbre que ces artiſtes; il fit Vénus » Pothos * & Phaëton, qui ſont adorés en Samothrace avec les » cérémonies les plus ſaintes; l'Apollon Palatin, la Veſta aſſiſe, » ayant auprès d'elle deux Veſtales aſſiſes à terre; ce dernier » morceau eſt très-célèbre. » Selon cette deſcription, je le croirois

* *Pothos* eſt le *Deſir.*

croirois traité en bas-relief. « Scopas a répété les deux Veſtales; elles ſont dans les bâtimens d'Aſinius Pollio, où l'on voit de « plus une Canéphore; mais ce que l'on trouve ſupérieur, & « que l'on voit dans le temple de CN. Domitius, au cirque « de Flaminius, ce ſont les figures de Neptune, de Thétis, « d'Achille, des Néréïdes aſſiſes ſur des dauphins & des chevaux « marins, des tritons avec une trompe à la ſuite de Phorcus; « enfin pluſieurs autres choſes convenables aux divinités de la « mer. » Pline dit de ce morceau, qui ne peut encore, ſelon moi, avoir été traité qu'en bas relief, *magnum & præclarum opus, etiam ſi totius vitæ fuiſſet.* « Ouvrage qui ſeroit admirable, quand il auroit occupé toute la vie d'un homme; nous ne « connoiſſons pas, continue-t-il, tous les morceaux qui ſont « ſortis de la main de cet artiſte: cependant il a exécuté Mars « aſſis & de proportion coloſſale. Cette ſtatue eſt placée dans le « temple de Brutus Callaïcus, dans le même cirque, où l'on « voit de plus une Vénus nue, ſupérieure à celle de Gnide, & « capable de rendre célèbre tous les autres lieux qui pourroient « la poſſéder; mais l'air de grandeur & de magnificence qui « règne par-tout dans la ville de Rome, peut ſeul étouffer la « réputation de ces grands morceaux: il n'eſt pas poſſible de « les admirer & de les contempler; le mouvement des affaires « détourne ſans ceſſe, & l'admiration des chefs-d'œuvres a beſoin « du ſilence & de la tranquillité de l'eſprit ».

Cette réflexion eſt très-bonne, & préſente une peinture du mouvement & de l'embarras de la ville de Rome, plus frappante peut-être que toutes celles qui ſe trouvent dans aucun autre auteur; mais, après les éloges, qu'il a donnés plus haut à la Vénus de Praxitèle, & qui ne peuvent guère être pouſſés plus loin, il en rapporte une autre qui eſt encore au deſſus. On conviendra du moins que Pline n'a point de meſure dans ſes éloges, & que rien n'eſt auſſi déplaiſant pour un lecteur que l'on met hors d'état d'aſſeoir ſon jugement.

« On ignore le nom de l'artiſte qui a fait la Vénus que l'empereur Veſpaſien a placée dans le temple de la Paix qu'il « a fait bâtir, mais elle eſt digne des anciens artiſtes. On ne «

» ſait ſi c'eſt à Scopas ou à Praxitèle que l'on doit attribuer » la Niobé mourante avec ſes enfans; ce grouppe eſt placé dans le temple d'Apollon Soſien ». Les anciens ont traité des ſujets fort compoſés, & les ont rendus par des grouppes de grandes figures. Ce genre d'ouvrage n'a guère été imité par les modernes que dans les bains d'Apollon que Louis XIV a fait faire à Girardon.

Le ſujet de Niobé ſe voit encore par partie dans la vigne de Médicis à Rome: je ne ſais ſi ces reſtes appartiennent à celui dont parle Pline. Le cardinal de Polignac avoit apporté de Rome un mauvais ouvrage dans ce même goût, repréſentant Achille chez Déidamie: nous avons eu le temps de l'examiner à Paris; il eſt aujourd'hui chez le roi de Pruſſe.

« On ignore auſſi lequel de ces deux artiſtes (Scopas ou » Praxitèle) a fait le Janus que l'on voit dans le temple d'Au- » guſte, & que ce Prince avoit fait apporter d'Egypte: on le ſait d'autant moins que l'on a fait dorer la figure ».

Voilà une raiſon tirée de l'art; car il eſt conſtant que toute couleur, dorure ou vernis appliqué ſur une ſtatue, ôte des fineſſes, empêche de diſtinguer la touche, émouſſe les vives arêtes, dénature l'expreſſion de la chair, & par conſéquent empêche ſouvent les connoiſſeurs de l'attribuer à un maître pluſtôt qu'à un autre. C'eſt encore par toutes ces raiſons ſans doute, & pour l'intelligence & le peu d'épaiſſeur avec lequel il plaçoit la cire, que Praxitèle préféroit Nicias. Mais je reviens à Pline: on doit lui ſavoir gré de l'aveu de ſon ignorance ſur le nom des auteurs des ouvrages qui décoroient la ville de Rome. Il donne en ce cas une leçon à tous les curieux préſens & à venir, dont la déciſion eſt pour l'ordinaire impérieuſe & ſans appel.

« On étoit dans le même doute, ſelon Pline, au ſujet de » l'amour qui tient un foudre; mais on aſſure qu'il a été fait » d'après Alcibiade, lorſqu'il étoit à cet âge. Il y a beaucoup » d'autres ouvrages, dans le portique d'Octavie, dont on ignore » les auteurs, & qui ne font pas moins de plaiſir à voir. Dans » le nombre, on admire quatre Satires, un deſquels porte devant

lui un Bacchus couvert d'une robe de femme; le second eſt « également chargé d'une Divinité nommée *Libera;* le troi- « ſième empêche un enfant de pleurer; le quatrième donne à « boire dans une coupe à un autre enfant; enfin deux Nym- « phes * dont les habits étoient enflés par le vent, & formoient « * *Auræ.* des eſpèces de voiles ».

Cette deſcription ne préſente, ſelon moi, qu'un bas relief, dont l'ouvrage pouvoit être beau; mais le ſujet de cette Bacchanale (comme nous le nommons aujourd'hui) me paroît un peu confus, ou n'avoir point d'objet principal. « On n'eſt pas moins embarraſſé ſur les auteurs de l'Olympe, du Pan « & de Chiron avec Achille; mais ces figures ſont dignes des « ordres donnés pour leur conſervation ».

Pline indique en cet endroit, que ceux qui avoient la garde de ces beaux ouvrages en répondoient ſur leurs têtes. Le monde a donc toûjours été tel que nous le voyons, & il a fallu, dans tous les temps, prendre des précautions contre la noirceur, l'imbécillité ou la plate curioſité; enfin les uns ont toûjours travaillé & élevé, les autres toûjours renverſé & détruit.

« Scopas eut des rivaux & des émules d'un grand mérite; tels furent Briaxis, Timothée & Léocharès, qui furent chargés, « auſſi-bien que lui, des ornemens du mauſolée, c'eſt-à-dire « du tombeau qu'Artémiſe fit faire à Mauſole ſon mari, roi « de Carie; ce Prince mourut la CVI.^e^ Olympiade ».

Je n'entrerai point dans un plus grand détail ſur un monument ſi célèbre: il m'a paru mériter une attention particulière, & je compte le mettre au jour dans quelque temps, non ſeulement avec tous les paſſages des anciens, mais avec un plan & des élévations, tels que j'ai cru les retrouver. Il eſt ſingulier, ce me ſemble, que Pline ne nomme point l'architecte d'un ouvrage dont les anciens ont été ſi fort occupés. Les quatre Sculpteurs ſe ſeroient-ils réunis pour compoſer l'architecture? ces artiſtes pouvoient en être capables; car ils réuniſſoient, pour la pluſpart, un grand nombre de connoiſſances; & nous voyons de quelle façon Phidias a

Plut. vie de Périclès. conduit les ſuperbes bâtimens élevés ſous les ordres de Périclès pour la décoration d'Athènes.

« Un cinquième artiſte ſe joignit aux premiers, & fit un » char de marbre à quatre chevaux, qui fut placé ſur le haut de ce monument ».

J'avoue que les chars placés comme celui-ci, pour ainſi dire en l'air, ne pouvoient jamais faire un bel effet; ils n'étoient capables dans le vrai que de cauſer une ſorte de ſurpriſe; car tout ce qui n'a pas une eſpèce de vrai-ſemblance, & ne conſerve pas une imitation de la Nature, même dans le plus ſimple ornement, ne ſatisfait point l'eſprit, & déplaît par conſéquent à la vûe. Ce n'eſt pas tout, l'aſpect de pareils corps ainſi placés, eſt très-difficile à trouver dans ſon point le plus agréable; mais nous avons vû que cet uſage ancien & ſouvent répété, avoit même été pratiqué par les Etruſques à Rome peu de temps après ſa fondation. L'antiquité, & plus encore, l'habitude ont conſacré de tout temps pluſieurs choſes contraires à la nature, & par conſéquent au bon ſens.

« On voit à Rome dans le temple d'Apollon, renfermé » dans le palais, une Diane de la main de Timothée, à laquelle Aulanius Evander a remis une tête ». Faut-il regarder cela comme un ſujet d'étonnement ou comme un fait? Il y a peu d'étoffe pour l'un ou de mérite pour l'autre; mais nous voyons par-là que depuis long-temps on eſt dans la triſte obligation de reſtaurer les ſtatues.

« On admire beaucoup l'Hercule de Meneſtratus & l'Hé- » cate du même auteur: on voit cette dernière figure à Ephèſe » derrière le temple; le marbre en eſt ſi brillant que les gardiens » de ce même temple avertiſſent les étrangers de la regarder avec précaution pour ménager leurs yeux ». Comment peut-on relever une choſe pareille, ſi ce n'eſt pour s'en moquer? Pline continue en ces termes: « On a bien autant d'admiration » pour les Graces qui ſont dans le veſtibule de la citadelle » d'Athènes, & que Socrate a faites. Cet artiſte n'eſt pas le » même que le peintre, ſelon le ſentiment de pluſieurs perſonnes ».

Asinius Pollio, dont la vivacité étoit extrême, (c'est-à-dire apparemment qui a été très-empressé pour assembler des ouvrages de l'art, & cet empressement a été & sera souvent une maladie dans les hommes) Asinius Pollio, dis-je, orna ses bâtimens avec les figures des plus grands sculpteurs. Leurs noms & leurs ouvrages me paroissent inutiles à rapporter, ils sont détaillés dans l'ouvrage de Pline; je distingue seulement le grouppe suivant.

« Zétus & Amphion attachant Dircé à un taureau, tout est du même bloc de marbre jusqu'aux cordes. Cet ouvrage de « la main d'Apollonius & de Tauriscus, fut apporté de Rhodes « à Rome. On n'a point été d'accord sur le père de ces artistes. « Quelques-uns ont cru qu'ils étoient fils de Ménécrate; mais « il est plus vrai-semblable qu'élèves de celui-ci, & fils d'Arté- « midore, ils donnoient au premier, par reconnoissance, le nom « de père ».

Ce morceau, qu'on a trouvé tout entier & qui subsiste aujourd'hui à Rome, est composé de cinq figures, d'un taureau & d'un chien; il est connu sous le nom de *Taureau Farnèse*, parce qu'il est dans le palais de cette maison.

Ce monument est considérable par son étendue, & par sa conservation. Il a dix-huit palmes de hauteur, qui font douze de nos pieds, & quatorze palmes de largeur en tout sens, qui valent neuf pieds & $\frac{1}{3}$.

Ce grand grouppe a été plusieurs fois expliqué depuis le renouvellement des arts, car son étendue a frappé les Savans; & quoique le sujet de cette composition ait été souvent rapporté, je crois devoir la mettre sous les yeux, non seulement parce que l'on trouve une autre Dircé dans l'histoire, mais pour être en état de parler de l'ouvrage du côté de l'art.

Zétus & Amphion étoient fils de Lycus, roi de Thèbes, & d'Antiope, qui avoit été répudiée de son mari & mise dans une prison où elle étoit maltraitée; elle éprouvoit ces tourmens à l'occasion de Dircé: ces jeunes gens attachèrent celle-ci aux cornes d'un taureau indompté, pour venger leur mère. *Apollodore, de Deor. Imag. Properce, liv. III, élég. 13.*

Voilà le trait d'histoire qu'Apollonius & Tauriscus ont

voulu repréſenter. Cependant on a peine à reconnoître Dircé dans leur ouvrage. Les deux frères ſont nus à la Grecque, & d'un aſſez bon ſtyle, ils ont l'air ſeulement de vouloir arrêter le taureau, qui paroît ſe défendre & être au moment de renverſer une figure de jeune femme drapée, qui ſemble par ſon mouvement aller pluſtôt au devant de ce même taureau, que d'être condamnée au ſupplice qu'on lui prépare. D'ailleurs les jambes de cette figure ſont d'une poſition affectée. Enfin la diſpoſition de toute la figure n'indique rien qui ait rapport à ſa triſte ſituation. A côté, preſque derrière le taureau, on voit une figure de femme drapée & debout, qui vrai-ſemblablement eſt Antiope leur mère; mais elle ne grouppe avec les autres figures ni d'action, ni de compoſition. Juſqu'ici il n'y a rien à dire, au moins quant à la proportion. Mais la cinquième figure à demi drapée, & qui repréſente un pâtre, eſt diminuée de près de moitié, quoiqu'elle ſoit poſée ſur le plan le plus avancé. Indépendamment de ce ridicule, elle eſt de mauvaiſe manière, & n'eſt liée en aucune façon au reſte du grouppe. Le chien eſt placé tout droit ſans aucune raiſon, car il *ne bouche aucun trou* & ne ſert à rien. En un mot il y a plus de magnificence dans ce morceau que de ſavoir & de goût. Il eſt vrai que Pline n'en fait aucun éloge, mais ce n'eſt point aſſez. Ne faut-il pas dans les arts dire le mal pour perſuader le bien, pour inſtruire, enfin pour l'honneur de la vérité? Je paſſe pluſieurs noms d'artiſtes & des indications de leurs ouvrages, parce qu'ils ne fourniſſent aucune diſcuſſion.

Les anciens ont donné plus fréquemment que nous ne l'avons fait, l'exemple de cette union de pluſieurs artiſtes pour le même grouppe; elle me paroît difficile, non ſeulement pour l'accord des caractères, mais encore pour l'agrément & la perfection de l'ouvrage: car la compoſition & l'exécution fourniſſent un nombre infini de difficultés qui ſont toutes au deſavantage de l'entrepriſe. Je veux même que ces obſtacles aient été ſurmontés, l'oppoſition auſſi voiſine de deux manières ou de deux genres de travail, ne peut jamais produire un bon effet, & je ne vois pas que cette union ait toûjours

réuſſi aux anciens, du moins l'exemple de la Dircé eſt très-favorable à cette opinion.

Pline continue en ces termes: « l'ouvrage de Lyſias a été traité avec la plus grande conſidération. Auguſte l'a placé ſur « l'arc qu'il a conſacré à la mémoire de ſon père, & l'a ren- « fermé dans un petit temple environné de colonnes. C'étoit « un char à quatre chevaux, dans lequel Apollon & Diane « étoient placés, & ce bel ouvrage étoit d'un ſeul bloc ».

Ce genre de décoration ne ſe conçoit pas aiſément; ainſi nous aurions peine à entendre ce paſſage, ſi nous ſuivions nos ſimples idées. En effet, il faut imaginer un char à quatre chevaux, grand tout au moins comme la nature; ce que l'on peut inférer du ſoin avec lequel Pline nous dit qu'il étoit d'un ſeul bloc, & cela pour en donner ſans doute une idée plus recommandable. Il faut concevoir ce char placé ſur un bâtiment que nous ne ſommes point dans l'habitude de réduire, & que notre imagination ne ſépare jamais de triomphes, de monumens, &c. grands mots qui élèvent notre eſprit & portent nos idées ſur des maſſes d'autant plus grandes, qu'il s'agit ici du témoignage de la piété d'un grand Prince en l'honneur de ſon père. Enfin, pour comble d'embarras, cet arc eſt placé dans une chapelle ou dans un petit temple. Ce dernier trait paroît d'abord s'oppoſer au bel effet de la décoration & au point de vûe d'un ouvrage eſtimé: cependant il s'agit d'un monument élevé par Auguſte, & nous ſavons que les arts ont été dans toute leur ſplendeur ſous le règne de ce Prince; d'ailleurs Pline décrit ici une choſe qu'il avoit vûe, & dont il parle à des hommes qui la voyoient tous les jours; on ne peut par conſéquent douter ici de ſon exactitude. Il faut donc néceſſairement accorder des idées d'ornement qui paroiſſent fort oppoſées; Pline lui-même nous en donne le moyen, en diſant à l'occaſion des ſtatues élevées ſur des colonnes à l'honneur des hommes célèbres dans le premier temps de Rome, *columnarum ratio erat attolli ſuprà cæteros mortales, quod & arcus ſignificant novitio invento.* Le mot d'*arc* avoit donc différentes ſignifications, ou pluſtôt il

Liv. XXXV. chap. 6.

y avoit des arcs d'une très-médiocre grandeur; tels étoient ceux que l'on faiſoit depuis peu, ſelon Pline, pour porter des ſtatues. Car il ne faut pas croire que ni le forum, ni les comices fuſſent garnis d'arcs d'une certaine grandeur, ces places n'auroient pû les contenir. Cette nouvelle invention ſe réduiſoit ſans doute à un grand ſocle, ou piédeſtal, chargé de la figure ou du monument; & ce corps ſolide devoit cependant avoir une certaine hauteur, pour indiquer une ou pluſieurs portes d'entrée qui fourniſſoient un paſſage, ou donnoient, quand même elles n'auroient été que ſimulées, une plus grande idée de magnificence que des colonnes & des piédeſtaux ordinaires; d'autant même que ces corps étoient encore plus ſuſceptibles de tous les bas-reliefs dont on vouloit les enrichir. Il eſt cependant ſingulier que nous n'ayons aucun monument, ni même aucun revers de médaille qui puiſſe fixer nos idées, en nous faiſant voir quelques-uns de ces petits arcs *(d)*.

La réputation de pluſieurs autres artiſtes n'eſt ni connue, ni éclaircie, quoiqu'il y en ait dont les ouvrages ſont excellens. Mais le nombre de ceux qui les ont travaillés ne permet ni d'en attribuer la gloire à un ſeul, ni de la partager également entre ceux qui y ont part. Tel eſt le Laocoon placé dans le palais de l'empereur Titus, ouvrage ſupérieur à tous ceux que la peinture & la ſculpture ont jamais produits; il eſt d'un ſeul morceau, Laocoon, ſes enfans & les ſerpens, dont les replis ſont admirables. Ce grouppe a été exécuté par Agéſander, Polydore & Athénodore, tous trois Rhodiens.

Malgré ce grand éloge, auquel je ſouſcris à pluſieurs égards, je crois pouvoir dire mon ſentiment ſur ce beau grouppe; il nous a été heureuſement conſervé; & la ſincérité dont je vais faire uſage eſt d'autant plus permiſe, que l'art eſt le même pour nous, & que ſes règles ne peuvent avoir changé. Je n'attaquerai pas l'expreſſion, elle ne peut être ni plus juſte, ni plus belle, & c'eſt dire, à cet égard, que ce grouppe eſt

(d) Depuis la lecture de ce Mémoire, j'ai trouvé un monument qui confirme cette idée, & je l'ai rapporté dans le ſecond volume du Recueil d'antiquités. *Planche XLVI, n.° V.*

digne,

digne, comme quelques-uns le prétendent, d'avoir ſervi de modèle à Virgile, pour la deſcription qu'il a faite de ce malheureux père. La figure principale ne peut être ni plus élégante, ni mieux diſpoſée. La juſte contraction de tous les muſcles eſt un chef-d'œuvre de connoiſſance anatomique, & d'exécution de ciſeau. La douleur & l'horreur d'une pareille ſituation ſont parfaitement exprimées. La poſition des enfans & leur intention ſont juſtes; cependant, malgré la préciſion de leur trait, le coulant de leurs contours & la beauté de leur travail, leur caractère général & particulier laiſſe à deſirer, c'eſt-à-dire que leur âge eſt bien rendu & qu'il exprime l'adoleſcence, mais qu'ils n'ont point la taille & la proportion qu'ils devroient avoir; en un mot ils ſont partie d'un grouppe, & la figure principale fait ſentir leur diſproportion.

Je ne crois pas devoir oublier que le bras droit de ce beau monument, celui qui eſt élevé & qui concourt ſi bien à l'action de la figure principale, a été reſtauré par Bacio Bandinelli, grand ſculpteur Florentin, imitateur de Michel-Ange. Ce grand artiſte ne voulut point rétablir cette partie en marbre, dans l'eſpérance que l'on trouveroit un jour le morceau de l'original, il eſt donc encore aujourd'hui en terre cuite. L'artiſte moderne eſt ſi parfaitement entré dans l'eſprit de l'ancien, que je ſuis perſuadé qu'il arriveroit à Bacio Bandinelli la même choſe qu'à l'Algarde; celui-ci fut chargé de reſtaurer la figure d'un Hercule qui combat l'Hydre, & que l'on conſerve à Rome dans le palais Veroſpi; il s'en acquitta ſi bien que les parties rétablies ayant été retrouvées dans la ſuite, on a laiſſé l'ouvrage de l'Algarde, & l'on s'eſt contenté de placer auprès de la ſtatue les parties antiques, pour mettre les curieux à portée d'en faire la comparaiſon, & rendre juſtice à l'artiſte moderne.

Je ne quitterai point l'article de Laocoon ſans diſcuter un point aſſez important pour les arts. Pline dit poſitivement que ce grouppe étoit d'un ſeul bloc, en même temps qu'il nous aſſure qu'il avoit été travaillé par trois maîtres différens; c'eſt aſſurément une grande preuve de la façon dont les artiſtes

ſe concilioient autrefois. Cependant Michel-Ange lui-même a vû les liaiſons, & a dit que le morceau avoit toûjours été de trois pièces. On ſeroit tenté, par les raiſons de l'exécution & par la difficulté de la conciliation, de donner le tort à Pline, & de dire que n'ayant pas bien examiné le grouppe, il l'a décidé d'un morceau tandis qu'il étoit de trois. Mais Fulvius Urſinus *(e)* nous préſente un moyen qui donne raiſon à tout le monde; il dit donc poſitivement que le grouppe que l'on voit au Vatican n'eſt pas celui dont parle Pline; il allègue la différence que je viens de relever dans le bloc, & il ajoûte de plus, que l'antiquaire Antonioli conſervoit chez lui quelques fragmens des ſerpens d'une ſtatue de Laocoon, découverts dans un autre endroit, & ſur la montagne où l'on peut plus probablement placer le palais de Titus. Il réſulteroit de ces faits que nous aurions la plus belle des copies, qui par cela même deviendroit un monument, ſinon plus recommandable, du moins plus ſingulier par rapport à l'art. Et comme il eſt très-vrai-ſemblable que dans la copie d'un morceau ſi capital on ait conſervé non ſeulement la diſpoſition, mais auſſi les proportions, ma critique ou pluſtôt mes obſervations ſubſiſteroient également & dans tout leur entier.

Pline continue & dit, « que les Palais des Céſars ſont » remplis des plus célèbres ouvrages, exécutés par Cratérus » avec Pythodore, par Polyclète avec Hermolaus, par un autre » Pythodore avec Artémon, & par Aphroſius de Tralles, qui » a travaillé ſeul ».

« Diogène, Athénien, décora le Panthéon d'Agrippa, & » les Caryatides qui ſervent de colonnes au temple ſont miſes » au rang des plus belles choſes, ainſi que les ſtatues poſées ſur » le haut du temple; mais elles ſont trop élevées pour qu'on puiſſe » leur rendre toute la juſtice qui leur eſt dûe ».

La bâtiſſe de ce temple eſt fort ancienne, on ignore le temps de ſa conſtruction. Agrippa ſe contenta de le décorer, & d'y ajoûter le portique que l'on admire aujourd'hui, & ſur

(e) Urſini notæ ad Barthol. Marliani urbis Romæ topographiam. L. IV, c. 14. Antiq. Rom.

la frise duquel il a fait mettre son nom. Septime-Sévère fit dans la suite des réparations considérables à ce beau monument de la piété des anciens; mais le temple est toûjours demeuré tel qu'il étoit au temps de Pline, avec la seule différence qu'il a été dépouillé de ses statues, & de cette grande quantité d'ornemens de bronze dont il étoit enrichi. On ne voit pas même où pouvoient être placées les Caryatides dont Pline fait mention. On a soupçonné qu'elles avoient occupé l'attique qui règne au dessus des colonnes, dans l'intérieur de l'édifice. On ignore le temps auquel elles ont été supprimées, & l'on n'est pas plus instruit du motif de leur destruction. Il y a cependant apparence qu'on est venu à cette extrémité lorsque le temple a été converti en église, il a fallu en ôter les statues des Divinités, & les Caryatides furent mises apparemment au rang des statues, par des gens qui ne savoient pas que les Caryatides étoient un ordre d'architecture, & n'avoient aucun rapport avec le culte religieux.

« On voyoit auprès du temple de la Félicité les neuf Muses, une desquelles, au rapport de Varron, rendit amoureux un « chevalier Romain nommé Junius Piſciculus. «

Ces statues sont aussi l'admiration de Pasitèle, qui a écrit « cinq volumes sur les plus excellens ouvrages qui aient paru « dans tout le monde. Il étoit de cette partie de l'Italie qu'on « nomme la grande Grèce, & acquit, conjointement avec elle, « le droit de citoyen Romain. Il fit un Jupiter d'yvoire, & cette « statue est placée dans la maison de Métellus, située sur le chemin « du champ de Mars. Cet artiste, très-exact imitateur de la Nature, *diligentiſſimus artifex*, travailloit un jour dans cet endroit « de Rome où l'on gardoit les animaux d'Afrique: pendant qu'il « étudioit un lion à travers les barreaux, une panthère s'échappa « d'une cage voisine, non sans lui faire courir un très-grand « danger. On dit qu'il a fait beaucoup d'ouvrages, mais on ne « les connoît pas préciſément. «

Il y a eu d'autres artistes qui se sont acquis une grande « réputation, en faisant de très-petits ouvrages de marbre. «

Myrmécide a fait un char de quatre chevaux avec le «

» cocher, le tout ſi petit qu'une aîle de mouche le pouvoit » couvrir.

» Callicratès faiſoit des fourmis d'une taille ſi petite, que » leurs pieds & pluſieurs autres parties de leur corps étoient imperceptibles ».

Mais ces badinages ne méritent pas, ſelon moi, d'être rapportés, & je n'en fais mention que pour prouver mon exactitude.

Je finis par quelques réflexions ſur la ſculpture Grecque, qui me paroiſſent embarraſſantes.

La quantité des ouvrages attribués au plus grand nombre des ſculpteurs dont Pline & Pauſanias nous ont conſervé le ſouvenir, me paroît inconcevable; & plus on connoîtra la pratique & le nombre d'opérations indiſpenſables que cet art exige, plus on ſera convaincu que mon étonnement eſt fondé, en admettant même le ſecours d'un grand nombre d'élèves très-avancés, qui travaillent ſur les modèles des maîtres.

Ma ſeconde réflexion tombe ſur ce que nous n'avons trouvé, ſur les ſtatues Grecques qui nous ſont demeurées, aucun des noms que Pline nous a rapportés; & pour en convaincre, je joins ici la liſte des noms qui ſont véritablement du temps des ouvrages.

La Vénus de Médicis porte le nom de CLEOMÉNES, fils d'APOLLODORE, ATHÉNIEN.

L'Hercule Farnèſe celui de GLYCON, ATHÉNIEN.

Le Torſe du Belveder eſt d'APOLLONIUS, fils de NESTOR, ATHÉNIEN.

La Pallas du jardin Ludoviſi, d'ANTIOCHUS, fils d'ILLUS.

Sur deux têtes de philoſophes Grecs, dans le jardin du palais Aldobrandin, LINACE, fils d'ALEXANDRE.

Sur le grouppe d'une mère & d'un fils, MENELAUS, élève de STEPHANUS.

Sur le Gladiateur au palais Borghèſe, AGASIAS, fils de DOSITHÉE, ÉPHÉSIEN.

Sur l'Eſculape, au palais Veroſpi, on lit ASSALEC-TUS-M.

Sur l'Hermès des jardins Montalte, EUBULE, fils de PRAXITELES.

Sur deux buſtes du cardinal Albani; on lit ſur l'un ZENAS. Et ſur l'autre ZENAS, fils d'ALEXANDRE. "

Chez le cardinal Albani, on lit ſur un bas-relief repréſentant des Bacchantes & un Faune, le tout tenant de la manière Egyptienne quoique Grec, CALLIMAQUE.

L'apothéoſe d'Homère, ſur un vaſe dans le palais Colonne, ARCHELAUS, fils d'APOLLONIUS, de PRIENE.

Sur un vaſe ſervant de fonds de baptême à Gaëtte, & qui eſt orné d'un bas-relief repréſentant la naiſſance de Bacchus, SALPION, ATHÉNIEN.

J'ai tiré tous ces noms, que je n'avois plus, de la préface ſur les pierres gravées de M. le Baron Stock. On peut écrire d'après un homme auſſi exact & ſi bon connoiſſeur. Auſſi je n'ai point rapporté pluſieurs noms Grecs, qui ont été ajoûtés en différens temps, & nommément à la Plinte des deux chevaux que l'on voit ſur le mont Quirinal, vulgairement nommé *il monte Cavallo*, & qui portent les beaux noms de *Phidias* & de *Praxitèle*.

J'étends encore mon étonnement ſur ce que Pline ne déſigne aucun des ouvrages que je viens de citer. Le Laocoon & la Dircé ſont les ſeuls dont il parle & qui nous ſoient demeurés, à moins que l'on ne voulût croire que le grouppe des lutteurs, rapporté plus haut, que l'on voyoit à Pergame, & qui étoit un ouvrage de Céphiſodore, fils de Praxitèle, ne fût celui que l'on conſerve à Florence dans la galerie du Grand Duc.

Je n'ai point été ſurpris du ſilence de Pauſanias ſur toutes les belles ſtatues de Rome; quand il a fait le voyage de la Grèce, il ſe pouvoit qu'elles fuſſent déjà tranſportées en Italie. Car depuis environ trois cens ans les Romains travailloient à dépouiller la Grèce de ſes tableaux & de ſes ſtatues. Inſtruits par la réputation des plus beaux morceaux, ils avoient eu ſoin de les tranſporter à l'envi l'un de l'autre. Quelle devoit en être l'abondance? Pauſanias écrivant quarante ans après, nous décrit cette même Grèce encore remplie des plus grands

tréſors. Je finis par une autre réflexion. Si les Anciens n'ont point parlé des figures que nous admirons parce qu'ils en connoiſſoient de plus belles, ſi leur ſilence ſur le nom des artiſtes qui nous ſont demeurés, eſt fondé ſur ce qu'ils en ſavoient de ſupérieurs, quelles idées devons-nous avoir des Grecs & de la perfection de leurs talens? Cette ſuppoſition n'eſt point trop forcée, elle peut ſe préſenter à l'eſprit, il ſeroit même poſſible d'en ſoûtenir la probabilité. Mais l'imagination ne peut ſe prêter, & s'oppoſe à concevoir des ouvrages ſupérieurs à ceux qui faiſant aujourd'hui le plus grand ornement de Rome, ſont auſſi la baſe & la règle de nos études. J'avoue donc que plus je lis, & moins je puis établir de certitude ſur le récit des auteurs par rapport aux arts. Il faut voir les ouvrages pour en parler, & avoir une connoiſſance ſolide & bien établie pour en écrire. Les anciens eux-mêmes, & le plus grand nombre de nos modernes, n'ont pas toûjours admis ces principes. Ce reproche, auſſi-bien mérité, me donnera du courage pour préſenter les doutes que les récits des auteurs anciens me fourniſſent aſſez ſouvent ſur les arts.

RÉFLEXIONS

Sur les chapitres du XXXIV.e livre de Pline, dans lesquels il fait mention des ouvrages de bronze.

Par M. le Comte DE CAYLUS.

PREMIÈRE PARTIE.

Lû le 4 Déc. 1753.

CE Mémoire doit être regardé comme une seconde partie de celui de la Sculpture. On y trouve presque tous les mêmes artistes, par une raison bien simple; les fondeurs, proprement dits, n'ont jamais été que les manœuvres des grands maîtres, ceux-ci ont tous été statuaires. La composition & l'étude de la Nature sont également nécessaires pour les modèles, indispensables à l'une & à l'autre opération, soit du marbre, soit de la fonte.

On peut considérer les ouvrages de fonte, dont Pline nous a conservé le souvenir, sous trois aspects.

Celui des grands sculpteurs, qui ont fait les modèles du nombre infini de ces morceaux recommandables par l'élégance de leur travail & la magnificence de leur volume. Cet article ne peut regarder que la Grèce; je suivrai donc Pline sur tout ce qu'il en rapporte, sans détailler cependant les trois cens soixante & six artistes en ce genre dont il parle, & sans présenter d'autres faits que ceux qui me fourniront des réflexions, que l'art ou les artistes rendront intéressantes, & dont l'auteur a lui-même embelli ses récits.

Il n'est pas douteux que ce genre de monumens, en quelque lieu qu'il ait été fait, n'ait eu pour objet ou la récompense du mérite, ou celui d'une vanité reçûe & bien placée. Nous connoissons l'usage des Grecs à cet égard, ainsi je réserverai ce point de vûe pour le second article, dans lequel je renfermerai l'usage & l'abus que les Romains en ont fait depuis le

commencement de la République; nous la verrons, pour ainſi dire, croître avec ſes ſtatues. L'éclairciſſement de quelques faits hiſtoriques pourra rendre cette partie intéreſſante.

Le troiſième aſpect, qui pourroit regarder l'opération de la fonte, ſeroit inutile quand même Pline en auroit parlé; mais il n'eſt entré dans aucun détail ſur les fourneaux, non plus que ſur les préparations, la manière de fondre & l'alliage de la matière. Je ſuis perſuadé que nous employons les mêmes procédés; aucune réflexion ne me perſuade qu'ils puiſſent être différens; cependant toutes les opérations des anciens m'ont paru ſi juſtes, & nous avons tiré un ſi grand profit de ce qu'ils nous ont laiſſé, que nous devons, ce me ſemble, regarder le ſilence de Pline comme un malheur; nous aurions peut-être profité des différences de leur pratique, & des lumières acquiſes par une manœuvre qu'ils ont ſi conſtamment répétée. Je regrette moins le mélange de leur matière; il a toûjours été aſſez arbitraire, c'eſt-à-dire dépendant de la volonté & de l'habitude des fondeurs. De plus, ce qui eſt aſſez rare dans la Nature, on peut faire des expériences de ce mélange en petit, & elles ſont toûjours certaines & utiles dans le grand.

Le nombre des ouvrages des fondeurs en particulier, ſelon Pline, eſt inconcevable. On aſſure que le ſeul Lyſippe en fit ſix cens dix morceaux, qui tous auroient rendu célèbre celui qui n'en auroit fait qu'un ſeul. Il fut aiſé de ſavoir leur nombre, car il avoit coûtume de mettre à part un denier d'or quand il en avoit produit un nouveau, & ſon héritier en fit le calcul après ſa mort.

Chap. VII, p. 103.

Pline ne pouvoit rien dire de plus fort que d'ajoûter, ſur le détail de ces morceaux, *tantæ omnia artis, ut claritatem poſſent dare vel ſingula.*

Ibid.

C'eſt préſenter, ce me ſemble, avec trop d'apparat la choſe la plus ſimple, & dont le détail méritoit le moins d'être relevé; heureuſement la ſeule pratique de l'art peut nous en donner l'intelligence, & même ſans faire tort au mérite de Lyſippe, en faveur de qui tout le monde eſt prévenu, par les éloges de l'antiquité, & par l'approbation & le choix d'Alexandre le Grand,

Grand, dont il étoit contemporain. Cependant l'explication de ce paſſage me paroît néceſſaire pour concilier toutes les idées; d'autant que ceux qui voudroient s'en tenir au texte ſimple, croiroient ne devoir en rien rabattre, puiſque les preuves de fait ſont jointes à une deſcription qui tient non ſeulement du merveilleux, mais qui répond aux grandes idées que l'on a des anciens: perſonne ne les admet plus que moi, mais elles demandent des diſtinctions. D'un autre côté les artiſtes & les amateurs des arts commenceroient par rejeter fort loin le fait, & ils le regarderoient comme impoſſible; car il faut convenir que Pline paroît, au premier abord, s'être mis ici dans le danger de ceux qui veulent trop prouver.

S'il étoit queſtion, dans ce calcul, des ouvrages de Lyſippe, de ſtatues de marbre & même de figures de bronze de grandeur naturelle, ou faites chacune ſur différens modèles (quoiqu'il en ait produit pluſieurs de ce genre) le nombre de ſix cens dix morceaux de la main d'un ſeul artiſte, ne ſeroit ni poſſible, ni vrai-ſemblable; la connoiſſance des arts & leur marche dans l'exécution, vont heureuſement ſervir à lever tous nos doutes.

Quand la pratique de la fonte eſt familière à un artiſte, & qu'il a ſous ſes ordres des gens capables de l'aider, les ouvrages ſe multiplient en peu de temps; l'artiſte n'a proprement beſoin que de faire des modèles en terre ou en cire, manœuvre que l'on ſait être auſſi prompte que facile. Le moule, la fonte & le ſoin de réparer, ſont des opérations qui ne demandent point la main du maître, & cependant la figure n'eſt pas moins regardée comme ſon ouvrage. Ajoûtons à ces facilités que l'on peut jeter un très-grand nombre de figures dans le même moule, & ſans doute que toutes les fois qu'il en ſortoit une de ſon fourneau, Lyſippe s'étoit impoſé la loi de mettre à part un denier d'or, dont le nombre accumulé ſervit après ſa mort à ſupputer la quantité de figures fondues dans ſon attelier. Il n'eût pas été difficile à Jean de Boulongne d'en faire autant de nos jours; & peut-être que ſi l'on comptoit le nombre de petites figures qu'il a produites de cette façon, on n'en trouveroit guère moins de ſix cens dix, indépendamment des grandes

figures équeſtres, & des autres ſtatues ou bas-reliefs dont il a fait les modèles, & à la fonte deſquels il a préſidé. Malgré la facilité dont je viens de rendre compte, & avec laquelle il eſt aiſé de multiplier les figures, je n'ai point voulu ſuivre le P. Hardouin, qui va bien plus loin dans ſon édition ſur le nombre des productions de Lyſippe; tout incrédule qu'il a été ſur d'autres points, il lui donne quinze cens morceaux: je ne doute pas qu'il n'ait vû d'autres manuſcrits inconnus à ceux qui l'avoient précédé, mais plus le nombre ſera grand, plus mon explication acquiert de force.

Je ne puis quitter Lyſippe ſans dire ce que Pline nous en apprend encore.

Chap. VIII, p. 116. Duris dit que Lyſippe de Sicyone (ce ſont les paroles de Pline) n'a point eu de maître; Tullius, apparemment Cicéron, dit qu'il en a eu, mais que dans les commencemens qu'il étudioit ſon art, la réponſe du peintre Eupompus lui donna un excellent précepte; car lui ayant demandé quel étoit celui des anciens dont il lui conſeilloit de ſuivre la manière, il lui montra une multitude d'hommes, & lui indiqua par-là qu'il falloit ne ſuivre que la Nature. Toutes les parties de l'eſprit ont autant de beſoin que les arts de cette grande vérité, & tous ceux qui n'ont pas eu la Nature en vûe, n'ont préſenté que de faux brillans, & leurs ſuccès n'ont jamais été que paſſagers.

Après la liſte d'une partie des grands & des beaux ouvrages de Lyſippe, Pline finit par dire, il a beaucoup embelli l'art ſtatuaire par la façon légère dont il a traité les cheveux, par la diminution des têtes que les anciens tenoient fortes, & par les corps traités plus légers & plus ſveltes, pour faire paroître ſes ſtatues plus grandes. La langue latine n'a point de mot pour exprimer *ſymmetria*, ou les proportions qu'il obſerva avec tant de ſcrupule: par des moyens nouveaux, & qui n'avoient point encore été pratiqués, il changea la manière lourde & quarrée des anciens; il diſoit même communément qu'ils avoient fait les hommes tels qu'ils étoient, mais que pour lui il les rendoit tels qu'ils lui paroiſſoient.

Ce discours est très-bon dans la bouche d'un habile homme, mais en général il seroit dangereux; un homme incorrect en seroit quitte pour dire, je vois la Nature de cette façon. Au reste tout ce que Pline nous dit en cet endroit de Lysippe, nous rappelle le jugement que nous pourrions faire aujourd'hui de Raphaël, par rapport à Albert Durer, André Mantègne, &c. Mais faut-il que toutes les idées que l'on nous a données de Phidias, & des prédécesseurs de Lysippe, soient renversées, & que l'on nous renvoie tout d'un coup à des manières aussi sèches & aussi lourdes? Ne pourroit-on pas reprocher à Pline de nous donner des idées que nous ne pouvons conserver? Ces premiers artistes faisoient bien pour leur temps, ils ont ouvert la porte aux autres; n'eût-il pas été plus convenable de proportionner les éloges aux progrès d'un art dont on avoit les exemples sous les yeux? En un mot étoit-il nécessaire de faire ces premiers si grands, ou du moins si égaux aux derniers?

Pline se récrie, avec raison, sur les entreprises grandes & hardies dans cette opération de l'art, & dont le nombre, dit-il, est impossible à compter. Nous voyons, ajoûte-t-il, des masses de statues auxquelles on donne le nom de colosses, & qui ressemblent à des tours. Il cite en effet l'Apollon placé dans le Capitole, & que Lucullus avoit apporté d'Apollonie de Thrace; ce colosse, dont la hauteur étoit de trente coudées [a], avoit coûté cinq cens talens [b]. Pline fait encore mention du colosse de Jupiter, que l'empereur Claude avoit consacré dans le champ de Mars; il ne nomme point les auteurs de ces deux derniers, mais ce qu'il ajoûte d'un autre Jupiter, que Lysippe avoit fait à Tarente, mérite un peu plus de réflexion. *Chap. VII; p. 104.*

[a] 45 pieds.

[b] Environ deux millions trois cens cinquante mille livres de notre monnoie.

Ce colosse avoit quarante coudées [c]; ce qu'il y a d'admirable dans celui-ci, continue Pline, c'est que la main suffit, à ce que l'on dit, pour le remuer, & que les plus grands orages ne le renversent point. On dit que l'artiste avoit prévenu ce danger, en opposant une colonne dans un petit défilé par où il étoit le plus nécessaire de rompre le vent.

[c] 60 pieds.

Cet ouvrage, singulier par son équilibre, regarde les Physiciens, & cette colonne placée pour empêcher le vent, ne

peut être entendue ſans la connoiſſance du local. Je ne ſuis qu'un artiſte, & comme tel je ſais qu'une pareille poſition, même dans une très-petite figure, ne peut jamais être que l'effet du haſard. Je crois cependant qu'en faiſant de tels récits, on eſt médiocrement excuſé par *on dit*, on fait croire au moins que l'on eſt prêt d'être perſuadé.

Je ne puis m'empêcher de joindre à cet article le ſuivant, il me paroît avoir trop de rapport pour en être ſéparé.

Démétrius fit une Minerve qui fut ſurnommée *Muſique*, parce que les ſerpens de ſon égide raiſonnoient au ſon de la lire.

Chap. VIII, p. 123.

Il auroit fallu, pour répondre à ce ſon, que les ſerpens euſſent été bien déliés & bien détachés de la figure; ſans cela ils n'auroient point été ſenſibles aux vibrations d'un inſtrument. Je dirai encore, comme artiſte, qu'il me ſemble que ces ſerpens, ainſi diſpoſés, n'auroient point été agréables en ſculpture. Je ne crois pas que le fait contrediſe la phyſique. C'eſt tout ce que je peux dire ſur le récit de cet ouvrage.

Chap. VII, p. 105.

Pline dit enſuite que le plus admirable de tous les coloſſes, eſt celui de Rhodes. Les diſcuſſions dans leſquelles ce bel ouvrage m'a fait entrer, & ſur-tout l'envie de retrouver quel eſt le premier des modernes qui a porté tous les autres à le placer auſſi ridiculement ſur le port, m'ont engagé dans des détails qui m'ont paru faire une trop longue digreſſion dans le corps de ce Mémoire; ainſi je compte finir par l'examen qu'il m'a paru mériter. Il ſera d'autant plus agréable, que j'ai joint tout ce que m'a donné un de nos plus ſavans confrères aux idées que j'avois eues, & aux réflexions que l'art m'avoit fournies.

Ce coloſſe, que l'on a placé au rang des merveilles du monde, étoit accompagné de cent autres coloſſes dans la même ville de Rhodes; ils étoient à la vérité plus petits, mais, ſelon Pline, chacun en particulier auroit ſuffi pour rendre une ville célèbre.

J'avoue qu'une telle abondance doit être à charge; car rien n'eſt plus dégoûtant que l'excès de la magnificence: d'ailleurs

il n'y a point de ville, quelque grande qu'elle ſoit, qu'un ſi grand nombre de coloſſes ne rendent petite à tous égards. Ce n'eſt pas tout, Pline ajoûte encore à ce fait, & dit; il y en a cinq de la main de Briaxis, & qui repréſentent des Dieux. Cette augmentation de nombre ne diminue point ma critique, & cette diſtinction peut faire imaginer que l'ouvrage en étoit plus parfait. D'ailleurs il n'eſt pas vrai-ſemblable que les cent coloſſes dont il a parlé d'abord fuſſent la repréſentation des héros de Rhodes ou de la Grèce; il y en avoit de répétés, & ſans doute on y voyoit des divinités. On pourroit peut-être reprocher à Pline de n'avoir point éclairci un fait qui tombe ſur des monumens conſidérables, lui qui nous a quelquefois rapporté des minuties, & dans le plus grand détail.

Le conſul P. Lentulus conſacra deux têtes dans le Capitole, il eſt à préſumer qu'elles étoient de bronze; Pline dit qu'elles attiroient toute l'admiration. L'une eſt de la main de Charès, dont il a parlé au ſujet du coloſſe de Rhodes, & l'autre étoit de Décius, dont l'ouvrage affoibli par la comparaiſon ne ſembloit être que celui d'un écolier. Pline parle ici en connoiſſeur, qui diſtingue & qui ne ſe laiſſe pas emporter par le préjugé public. *Chap. VII, p. 106.*

Après avoir parlé des bronzes de Corinthe, recommandables ou par leur matière, ou par la confiance qu'ils inſpiroient, ou par la ſuperſtition qu'ils flattoient, il dit: *Minoribus ſimulacris ſigniſque innumera prope artificum multitudo nobilitata eſt:* Un nombre infini d'artiſtes s'eſt illuſtré par la prodigieuſe quantité de petites ſtatues & de bronzes. Quand on voudroit regarder *minores ſtatuæ* comme des ſtatues grandes comme la Nature, nous voyons toûjours le mot *ſigna* dans l'énumération: voilà donc encore ce nom appliqué aux bronzes. Il termine la phraſe en diſant: *ante omnes Phidias Athenienſis, Jove Olympio facto.* Je veux qu'il ne ſoit mention de Phidias que pour le plus de célébrité, quoique le ſens conduiſe à croire qu'il a auſſi jeté de petites figures. Cette augmentation de preuves, jointe à ce que nous avons vû de Lyſippe, qui certainement a fait beaucoup de petits ouvrages, quelque explication que l'on *Chap. VIII, p. 108.*

veuille donner au paſſage cité plus haut, prouve inconteſtablement que les anciens ont été plus curieux de petits bronzes que nous ne le ſommes. J'en étois convaincu par la quantité de ceux qui ſubſiſtent encore; il eſt vrai que les bronzes Grecs ſont rares, & que nous n'en avons guère que de Romains; mais nous ne pouvons douter que Rome n'ait toûjours été le ſinge de la Grèce. Cependant la réunion de ces faits nous donne le moyen d'expliquer le nombre des figures tranſportées par Mummius. Quelle qu'ait été la marine des anciens, une ſeule de leurs flottes n'a jamais pû rapporter trois mille ſtatues de marbre ou de bronze, toutes grandes comme nature; une de nos flottes les plus conſidérables ne les rapporteroit pas en un ſeul voyage, & l'hiſtoire diſant que Mummius les avoit apportées avec lui, ſemble nous prouver qu'elles ſont arrivées toutes enſemble, du moins à peu de choſe près. Le poids, le nombre, & ſur-tout le volume me paroiſſent indiquer que la plus grande partie de ces ſtatues étoit ce que nous appelons des bronzes au deſſus & au deſſous d'un pied. Ces mêmes raiſons de poſſibilité par rapport au poids & à l'eſpèce, raiſons toûjours convainquantes, me ſerviront à préſenter en paſſant les idées que j'ai ſur la décoration du théatre de Scaurus.

P. 103.

Pour admettre les trois mille ſtatues plus grandes que celles que je ſuppoſe, je demanderois comment on auroit pû les placer ſolidement dans un théatre de charpente? En général une ſtatue, qui ne ſe prête point, occupera toûjours près de trois pieds; voilà, dans la ſuppoſition reçûe, environ neuf mille pieds de pris ſur les places deſtinées au peuple Romain. Ces théatres de bois étoient moins grands que ceux de pierre, ainſi, partant toûjours de celui de Marcellus, le plus petit de ces derniers, il reſtera bien peu de place pour les ſpectateurs, & ces places étoient cependant le principal objet de cette ſorte de magnificence.

On n'aura pas la reſſource de m'oppoſer que la ſcène & l'orcheſtre en étoient décorés, car ſi j'y conſens, elles n'auront pû s'y trouver rangées que ſur un plan, ſans pouvoir convenir à toutes les ſcènes, & le nombre en aura toûjours été médiocre.

Ce n'eſt pas la ſeule impoſſibilité; pluſieurs années n'auroient pas ſuffi pour l'arrangement des trois mille grandes ſtatues: il ne faut pas s'y tromper, ce travail n'étoit pas dans la nature de ceux que l'on peut forcer en multipliant les ouvriers; un trop grand nombre n'eût été qu'un plus grand embarras; de plus, cette opération & les manœuvres qu'elle exigeoit, n'auroient pû avoir lieu qu'après la conſtruction totale du théatre. Au lieu qu'en admettant de petites figures de bronze rangées ſur des tablettes légères, & placées ſur les galeries ſupérieures & ſur la ſcène, dans des ornemens accompagnés de colonnes de verre, il ne ſera plus difficile de concevoir comment le théatre de Scaurus a pû être décoré. On pourra dire que cette décoration auroit eu l'air meſquin, & qu'elle ne répond pas aux idées que nous en avons; je n'en diſconviendrai point, mais elle étoit éclatante, elle étoit nouvelle, elle étoit avantageuſe pour la deſcription. D'ailleurs ce qui plaît dans un temps ne plaît pas toûjours dans un autre; & j'ai vû donner des éloges à des décorations faites de nos jours, où les petits objets dominoient peut-être davantage. Il y a long-temps que je crois que l'on fait plus de tort qu'on ne penſe aux anciens, en voulant que tout ce qu'ils ont fait ait été coloſſal; ils ont plus ſouvent donné dans le grand que nous, mais les anciens étoient des hommes; & pour en juger ſainement je ſuis perſuadé qu'il faut, en beaucoup de rencontres, les réduire à notre meſure, & le merveilleux diſparoiſſant, tout ſe conciliera.

Pline nous rapporte un fait qui mérite bien d'être conſidéré, en parlant de la CXX.^e Olympiade. *Ceſſavit deinde ars, ac rurſus Olympiade centeſimâ quinquageſimâ quintâ revixit.* *Chap. VIII, p. 110.*

Ces ſortes d'altérations & d'inégalités, dont la Nature fournit des exemples juſque dans les choſes dépendantes de l'eſprit & du goût, paroiſſent bien ſingulières, ſur-tout quand on les regarde de loin. Il eſt vrai qu'en les examinant de près, on trouve toûjours des cauſes ſecondes auxquelles on peut en attribuer l'effet; mais Pline n'entre dans aucun détail au ſujet de cet évènement; il ſe contente de nous rapporter la façon dont on ſe conduiſit pour connoître la plus belle ſtatue du

temple de Delphes: on donna, dit-il, une Amazone à faire aux quatre meilleurs artiſtes qui parurent après cette diſette, & l'on jugea que celle que chacun nommeroit après la ſienne, méritoit d'être préférée; celle de Polyclète l'emporta ſur toutes, & la ſtatue de Phidias même ne marcha qu'après. Pour entendre ce paſſage, il ſuffit de dire que les ouvrages des vivans concoururent avec ceux des morts.

Chap. VIII, p. 110.

Malgré les éloges que le Jupiter Olympien & la Minerve de Phidias ont reçûs, j'avoue qu'une autre Minerve de ce grand artiſte, qui fut ſurnommé *la belle*, piqueroit beaucoup plus ma curioſité; elle étoit en entier de bronze, & devoit à mon ſens plus ſatisfaire la vûe que cet aſſemblage d'or, d'yvoire, & même de bronze qui compoſoit les deux autres.

P. 111.

J'ai déjà parlé de Polyclète de Sicyone dans le nombre des ſculpteurs; j'aurois peut-être paſſé ſous ſilence la ſtatue qu'il avoit faite d'un jeune homme, dont la tête étoit parée d'un diadème, & dont les chairs étoient ſi bien exprimées qu'elle fut vendue cent talens. Mais un autre trait m'oblige à en parler encore. Pline dit qu'il eſt le premier qui ait fait poſer des figures ſur une ſeule jambe, *ut uno crure inſiſterent ſigna excogitaſſe.* Ce paſſage ne peut abſolument être entendu que pour les bronzes ou pour les grandes figures de cette matière, que l'armature met en état de poſer avec ſolidité ſur un ſeul point. Cette poſition eſt ſi fort impoſſible dans les ouvrages de marbre, que les ſtatuaires n'ont jamais aſſez de deux jambes pour ſoûtenir une figure; ils ſont obligés de recourir à un tronc d'arbre, à des drapperies, en un mot à quelque corps qui leur donne un moyen de ſolidité. Plus ce moyen conſerve de vraiſemblance & plus il mérite d'éloge. Il ne faut pas ſe rejeter ſur le talent & le mérite des artiſtes Grecs pour accuſer les modernes; ils étoient ſoûmis comme nous aux raiſons phyſiques; d'ailleurs leurs propres ouvrages certifient cette vérité. Il n'y a jamais eu de figure plus faite que l'Atalante, pour être traitée dans cette poſition; cependant celle de marbre que le temps a épargné ne poſe, il eſt vrai, que ſur un pied, mais elle a un tronc d'arbre pour appui. Il faut donc regarder les

P. 112.

Quatre cens ſoixante-dix mille livres.

P. 112.

ouvrages

ouvrages de Polyclète, cités à cette occaſion, comme étant de bronze, & ſe perſuader à coup ſûr qu'ils n'ont rien de merveilleux. Nous voyons même que les anciens ont ſouvent traité dans cette poſition des femmes ſortans du bain, des Vénus, &c. mais toûjours en bronze; on en verra dans le nouveau recueil auquel je travaille.

Je ne puis quitter Polyclète ſans citer Varron; il dit, au rapport de Pline, que les figures de cet artiſte étoient un peu quarrées, & preſque ſur le même modèle. *Chap. VIII; P. 112.*

Cette critique eſt bien forte, je ne l'aurois peut-être point relevée, ſi elle ne fortifioit la remarque que j'ai eu occaſion de communiquer, dans la troiſième partie de mon Mémoire ſur la Peinture, & que les proportions quarrées & un peu courtes de pluſieurs camées Grecs m'ont rendu ſenſible.

Myron d'Éleuthère, & la belle vache qu'il a exécutée, ont été trop célèbres pour en parler; d'ailleurs il nous importe peu aujourd'hui que l'on ait dit de lui, *primus hic multiplicaſſe varietatem videtur, numeroſior in arte, quam Polycletus, & in ſymmetriâ diligentior.* Mais ce *primus* pourroit cauſer ici de l'embarras; ſi l'on n'y prenoit garde, il porteroit à croire que ceux qui ont précédé Myron dans l'art, n'avoient aucune de ces parties: il ſemble qu'il n'eſt ici queſtion que d'une plus grande variété dans la compoſition, & d'un plus grand ſoin dans l'exécution. *P. 112.* *P. 115.*

Pour faire une ſorte d'oppoſition à tous les coloſſes dont j'ai parlé, j'aime mieux, avec Érinne, n'enviſager ici que les petits ouvrages de Myron. Il fit un tombeau pour une cigale & pour une ſauterelle. *P. 114.*

Les plaiſanteries & les badinages ne ſont pas communs en ſculpture & en fonte, ces ſortes d'ouvrages exigent trop de temps, & la fantaiſie en eſt paſſée avant que l'exécution permette la jouiſſance: mais comme tout ſe répète dans le monde, nous avons eu de nos jours le tombeau de la chatte de M.^e de Leſdiguieres; il a fait, à la vérité, plus de bruit qu'il ne méritoit. Je paſſe à des objets plus ſérieux.

Syracuſis autem claudicantem; cujus ulceris dolorem ſentire etiam ſpectantes videntur. *P. 115.*

Voilà ce que Pline rapporte de Léontius; en réduisant l'hyperbole, on peut inférer de ce récit que l'ouvrage ne laissoit rien à desirer pour l'expression. Mais quoique les grandes & justes imitations de la Nature aient le droit d'affecter, il est possible de trouver la métaphore un peu forte, d'autant qu'il est très-difficile de faire connoître dans la sculpture qu'un homme boite, & sur-tout qu'il boite à cause d'un ulcère. Je ne puis me dispenser de joindre à cet article, & pour les mêmes raisons, ce qu'un ouvrage de Ctésilas fait dire à Pline un peu plus bas: *vulneratum deficientem, in quo possit intelligi, quantùm restet animæ.* Il y a peu de Médecins, quelqu'accoûtumés qu'ils soient à voir mourir, qui puissent juger du temps que Ctésilas a marqué; il est vrai que nous jugeons aujourd'hui que le Mirmillon, ou le gladiateur mourant, n'a pas long-temps à vivre, & que sa blessure est mortelle. Il est encore véritable que plus on considère ce beau monument du savoir & de l'élégance des Grecs, plus on est affecté d'un sentiment de compassion; mais il me semble que l'on n'est pas en droit d'en dire davantage, & que la description de Pline est trop positive pour un ouvrage de l'art, qui ne peut qu'indiquer. Cependant on peut dire, pour excuser cette façon de Pline un peu forcée, qu'indépendamment de la langue des artistes, à laquelle j'ai dit qu'il étoit nécessaire de se prêter, ces mêmes artistes ont entre eux des façons de parler vives, souvent déréglées & qui passent le but; elle sont d'autant plus excusables, que le génie & le besoin les font éclorre, que la réflexion ne les dirige point, & que l'à propos qui les fait naître peut seul les faire entendre. Pline nous prouve que cet usage régnoit de son temps, & que l'enthousiasme produit par les belles opérations de l'art est un sentiment général. Cependant je croirois que dans ces occasions il ne faut point écrire comme l'on parle, & que l'enthousiasme de la conversation n'est pas celui du style.

Chap. VIII, p. 122.

Chap. VIII, p. 119.

Ce que Pline dit à propos de Téléphanès, Phocéen, me fait plaisir. La principale raison du silence que l'on a gardé sur le mérite véritable de cet artiste, c'est qu'il avoit travaillé pour les rois Xerxès & Darius. J'avoue que bien des gens

pourroient regarder cette punition comme une eſpèce d'humeur mal entendue; mais cette convention générale, & ſi parfaitement exécutée par tous les peuples de la Grèce, nre paroît peindre les Grecs; elle leur fait, à mon ſens, d'autant plus d'honneur que leur goût pour les arts & pour les bons artiſtes étoit bien établi; & je ſuis perſuadé que toute l'antiquité a penſé ce que Pline nous dit de Péryllus, *il fut plus cruel que Phalaris même.* Perſonne n'ignore l'hiſtoire du taureau qu'il avoit exécuté, & dont il éprouva lui-même toute l'horreur; *in hoc à ſimulacris Deûm hominumque devocaverat humaniſſimam artem.* Cette peinture des arts eſt très-belle & très-convenable; ils ne ſont faits que pour le culte des Dieux, pour conſerver le ſouvenir des héros, ou pour corriger les paſſions & inſpirer la vertu. C'eſt donc avec raiſon que Pline pourſuit en diſant; *itaque unâ de cauſâ ſervantur opera ejus, ut quiſquis illa videat, oderit manus (Perylli).* *Chap. VIII, p. 130.*

L'hiſtoire de la courtiſane Lééna & ſa figure en lionne, exécutée par Tiſicrate, ſont trop connues, ainſi je la paſſerai ſous ſilence. *P. 122.*

Les façons de penſer & de s'exprimer étoient ſemblables, dans le temps de Pline, à celles que nous employons; nous en avons la preuve par un trait que je dois rapporter. Eutychidès exécuta la ſtatue du fleuve Eurotas; pluſieurs perſonnes ont trouvé que le travail de ce fleuve étoit encore plus coulant que ſes eaux; car c'eſt ainſi que je traduirois *in quo artem ipſo amne liquidiorem plurimi dixere.* Et c'eſt un bel éloge du deſſein, de la compoſition, & d'une exécution convenable, ſur-tout quand il s'agit de repréſenter un fleuve; c'eſt d'ailleurs tout ce que l'on peut demander à l'art, que de trouver dans la Nature des choſes qui répondent à celles que l'imagination a créées: de plus cette façon de parler eſt abſolument dans la Nature, ou du moins elle ſe préſente aiſément à l'eſprit. Nous diſons aujourd'hui un deſſein coulant, & nous le diſons encore avec plus d'éloge quand il eſt placé dans les figures auxquelles il convient par leur eſſence. *P. 124.*

Pline nous donne encore, dans le bronze, une de ces petites

admirations qu'il nous a préſentées dans le marbre; ces légères productions pouvoient être plus recommandables ſur cette dernière matière; le moule n'y pouvant être d'aucun ſecours, & le plus petit coup donné à faux ou trop appuyé pouvant détruire en un moment le travail de pluſieurs mois. L'artiſte que Pline indique pour cette bagatelle traitée en fonte, eſt Théodorus, qui exécuta le labyrinthe de Samos, & qui dans le portrait qu'il fit de lui-même, tenoit dans ſa main gauche un char à quatre chevaux que couvroit une aîle de mouche. Il falloit que le piédeſtal ou la ſtatue fuſſent bien petits, pour que cet objet pût être diſtingué. Je crois devoir placer le morceau ſuivant avec ce petit badinage de l'art. *Cervumque unà ita veſtigiis ſuſpendit, ut linum ſubter pedes trahatur, alterno morſu digitis calceque retinentibus ſolum, ita vertebrato dente utriſque in partibus, ut à repulſu per vices reſiliat.* Cet ouvrage de Conachus, ſi éloigné de tous ceux que Pline rapporte, ne préſente, à mon ſens, qu'une petite opération de méchanique, & peut-être fort embellie par le récit. Ce double mouvement dans les pieds de ce cerf, qui n'étoient point arrêtés ſur la plinte, choſe néceſſaire pour laiſſer paſſer le fil, prouve que cet ouvrage étoit d'une médiocre étendue. Cet autre mouvement des dents, d'accord ou reſſemblant à celui des vertèbres, prouve encore une machine qui affectoit quelques-uns des mouvemens de la Nature. L'examen ou la répétition ſeroit convenablement entre les mains de M. Vaucanſon, qui a fait de ſi belles choſes en méchanique. Je crois qu'il nous ſuffit d'apprendre par ce fait, que les anciens ont connu toutes les opérations des arts, & même celles que l'on auroit pû leur diſputer avec plus d'apparence de raiſon.

Chap. VIII, p. 127.

P. 123.

Je ne puis me diſpenſer de rapporter, en finiſſant, la deſcription d'un ouvrage de Léocharès, c'eſt, à mon gré, une des plus belles que Pline nous ait données. Cet artiſte exécuta un aigle enlevant Ganymède, ſentant le mérite du poids dont il eſt chargé, & la grandeur de celui auquel il le porte, craignant de bleſſer avec ſes ongles ſes habits même. Cette compoſition, très-poſſible & très-ſimple, me paroît charmante; il faut que

P. 125.

l'exécution ait répondu parfaitement à la beauté de l'idée, & je trouve que dans la deſcription du fleuve Eurotas & dans celle de Ganymède, Pline a peint les délicateſſes de l'art & celles de l'eſprit. Je crois cependant pouvoir joindre à ces deſcriptions celle d'une ſtatue qu'Euphranor avoit faite d'Alexandre Paris; il indiqua, dit-il, le juge des Déeſſes, l'amant d'Hélène, & le vainqueur d'Achille; tant de différentes expreſſions ſont impoſſibles à exécuter à la lettre, mais c'eſt beaucoup que de les faire penſer, & l'idée en eſt fort agréable. *Chap. VIII. p. 124.*

Pline nous apprend que les Grecs étoient dans l'uſage de couvrir leurs bronzes avec du bitume ou de la poix; ils ne pouvoient prendre cette précaution que pour les conſerver, & leur donner l'éclat & le brillant qu'ils aimoient. Mais Pline eſt étonné que les Romains aient préféré la dorure à cet uſage; il parle, en ce cas, non ſeulement en philoſophe ennemi du luxe, mais en homme de goût & au fait des arts. J'ai déjà rapporté les inconvéniens de la dorure; mais le plus grand, ſur-tout quand on dore une ſtatue qui n'a point été faite pour être dorée, eſt de l'empêcher de s'éclairer ſelon la penſée & l'intention de l'auteur. Au reſte par rapport à la poix dont les anciens couvroient leurs bronzes, nous n'avons rien à deſirer, nos fumées & nos préparations ſont d'autant préférables qu'elles ont moins d'épaiſſeur. *Chap. IV. p. 94.*

SECONDE PARTIE.

LE ſoin de Pline pour diſtinguer les ouvrages Etruſques de ceux des Romains, pourroit perſuader que les ſtatues placées, dans les premiers temps de la République, au Capitole & dans les marchés de la ville, ont été Romaines, ou que la médiocrité de ceux qui ſont venus les travailler, a fait ignorer leurs noms & leur pays, & permis de les attribuer aux Romains. Pline ne nous éclaircit point ce fait; mais nous ſommes aſſez autoriſés à croire les Romains, dans les premiers temps de la République, trop groſſiers pour avoir connu la fonte des ſtatues; & ceux qui voudroient attribuer ces ouvrages à leurs

voisins (les Etrusques) n'auroient peut-être pas de grands reproches à se faire; d'autant que Pline a nommé quelques peintres de sa Nation, & qu'il ne distingue aucun statuaire. Quoi qu'il en soit, il ajoûte que la première statue de bronze que l'on ait fondue à Rome, fut une Cérès consacrée par Sp. Cassius, qui fut tué par son propre père pour avoir aspiré à la Royauté. Pour accorder sur ce fait Pline avec lui-même, il faut donc que les statues des Rois prédécesseurs de Tarquin, & même celle de Romulus en robe, que l'on voyoit dans le Capitole, aient été fondues ailleurs & transportées ensuite à Rome.

Chap. IV, p. 94.

Pline nous apprend, dans le même chapitre, que les anciennes statues étoient placées sur des colonnes, ou plutôt sur des cippes, comme nous le voyons en effet sur un très-grand nombre de monumens Grecs & Romains. Ces cippes portoient les noms de ceux qui avoient mérité cet honneur, & les motifs qui avoient engagé à leur accorder cette préférence. Il dit aussi que dans la suite on les a placées sur des arcs, & j'en ai rendu compte dans le Mémoire précédent sur la sculpture. Cependant les idées de magnificence que ces premières statues de fonte présentent à l'esprit, se trouvent réduites à un point de vrai-semblance qui ne peut plus étonner; Pline nous assurant qu'on lisoit dans les annales qu'il étoit ordonné que les statues placées dans le marché auroient trois pieds de haut, ce qui lui paroît indiquer que c'étoit la hauteur des plus considérables. On peut donc diminuer l'idée que les colonnes ont pû donner, les croire fort petites, & soûmettre les statues à la mesure de trois pieds, ou s'en écarter médiocrement, même pour les statues équestres de Clélie, & de quelques autres Romains qui avoient mérité cette distinction. Les statues que les Romains accordoient aux Ambassadeurs qui avoient péri dans leurs ambassades, avoient cette même proportion.

C. V, p. 95 & 96.

Page 98.

On en voyoit quatre élevées à l'honneur de ceux que les Fidénates firent mourir, & deux aux Ambassadeurs qui éprouvèrent le même sort auprès de Teuta, reine des Illyriens. Je ne sais s'ils méritèrent autant d'être punis que Cn. Octavius, revêtu du même caractère auprès du roi Antiochus; il fit un

BIBLIOTECA UNIVERSITARIA SEVILLA

cercle autour de lui avec une baguette, & le força de lui répondre avant que d'en sortir: mais ayant éprouvé un sort pareil à celui des précédens, il fut également récompensé par une statue. L'objet des ambassades que la République envoyoit alors, & le ton des Ambassadeurs, qui n'étoit ni l'insinuation, ni la négociation, méritoit bien qu'on leur assurât des distinctions; elles prouvoient que leur conduite ou leur insolence étoit non seulement approuvée, mais que le gouvernement desiroit que cette conduite fût répétée.

On ne peut s'empêcher d'être étonné, avec Pline, du trait suivant; on avoit, dit-il, élevé dans la place des Comices les statues de Pythagore & d'Alcibiade; elles furent consacrées pendant la guerre des Samnites, sur la réponse d'Apollon Pythien, qui avoit ordonné d'élever, dans l'endroit le plus fréquenté de la ville, deux statues, l'une au plus courageux des Grecs, l'autre au plus sage de la même Nation. Il est fort étonnant, continue-t-il, que nos pères aient préféré ces deux hommes à Socrate, reconnu par tout le monde, & par le même Dieu, pour le plus sage des hommes; & Alcibiade à tant d'autres célèbres par leur courage, & particulièrement à Thémistocle, qui pouvoit réunir les deux qualités. Ce trait d'histoire m'a paru mériter d'être mis sous les yeux, pour faire voir que les Romains alors ne savoient pas trop l'histoire Grecque. Je me suis écarté des premières statues Romaines, j'y reviens. *Chap. VI; p. 99.*

Après avoir dit que l'usage des statues passa bien-tôt des Dieux aux hommes, Pline ajoûte que l'ambition est devenue si générale sur ce point, que l'on voit des statues placées dans les marchés de toutes les villes de province, avec de longues inscriptions; & que les maisons des particuliers, ainsi que leurs vestibules, sont remplies de figures en bronze de leur famille.

Les plus anciennes des statues Romaines étoient drapées avec des robes, & celles que l'on fondit nues & appuyées sur une haste, furent nommées Achillénnes. Il n'est pas aisé de dire si ce nom leur avoit été donné par les Romains, ce que je croirois assez, ou si cette dénomination venoit des Grecs. L'usage de *C. V, p. 96.*

ces derniers étoit de ne rien cacher, les Romains au contraire ſe faiſoient repréſenter avec un habillement de guerre. L'abus des ſtatues s'étendit juſqu'aux femmes, & Pline cite les exclamations de Caton contre toutes les ſtatues qu'on leur avoit élevées. Les cris du Cenſeur ne corrigèrent perſonne, & Pline finit ce chapitre en diſant, pour confirmer ſa critique, qu'on en voyoit juſqu'à trois d'Annibal dans Rome même. Ce dernier trait ſera toûjours difficile à concevoir; mais on ne peut le révoquer en doute. Le char de triomphe dans lequel paroît celui auquel on accorde cet honneur, eſt un uſage venu de
C. V, p. 96. Grèce à Rome. On a commencé tard, dit-il, à augmenter les attelages, ce n'eſt que ſous Auguſte que l'on en a vû tirés par ſix animaux, entre autres par des éléphans.

Je ne paſſerai point ſous ſilence deux anciennes ſtatues dont Pline rappelle le ſouvenir; l'une eſt Hercule, que l'on dit conſacré par Évandre: cette ſtatue eſt placée dans le marché, & n'a point d'autre nom que celui de triomphale, car on lui
Chap. VII, p. 102. mettoit un habit de triomphe les jours de cérémonie. Ce fait eſt une preuve bien certaine du mauvais goût & de la groſſièreté des Romains, qui avoient établi cet uſage, & que l'on n'avoit peut-être pas oſé interrompre; car rien n'eſt auſſi ridicule que des ſtatues ainſi ajuſtées. La ſeconde ſtatue eſt celle de Janus, conſacrée par Numa; les doigts de ſa main ſont arrangés, ſelon Pline, de façon qu'ils expriment le nombre des jours, pour marquer qu'il eſt le Dieu du temps & de l'année. Ce nombre de jours mérite quelque examen. L'année lunaire aſtronomique eſt de trois cens cinquante-quatre jours huit heures & quelques minutes; ainſi elle eſt plus longue que l'année lunaire civile de trois cens cinquante-quatre jours, & plus courte que l'année civile de trois cens cinquante-cinq jours, qui étoit celle de Numa, & celle dont Pline cite en effet le nombre. Le P. Hardouin indique un arrangement de doigts pour une ſeule main, il peut être juſte, c'eſt tout ce que l'on en peut dire. Ce qu'il y a de plus certain, c'eſt que l'on ne peut oppoſer à cet arrangement, non plus qu'au nombre de trois cens cinquante-cinq jours, ce que diſent Macrobe & Suidas; ils citent

citent trois cens ſoixante-cinq jours figurés par les doigts des deux mains; il faut ſe ſouvenir qu'ils parlent des ſtatues de Janus, telles qu'on les faiſoit depuis que Jules Céſar avoit fixé l'année à trois cens ſoixante-cinq jours.

Il n'eſt pas douteux, continue Pline, que les ſtatues ou monumens Étruſques, qui ſont répandus par tout le monde, ont été fabriqués en Étrurie. *Signa quoque Tuſcanica per terras diſperſa, quæ in Etruria factitata non eſt dubium.* *Chap. VII, p. 102.*

Voilà un aveu bien formel de la connoiſſance & de la grande pratique des arts, chez une Nation à laquelle on étoit quelquefois obligé de rendre juſtice. Mais voici une autre réflexion qui me paroît plus intéreſſante. Pline emploie le mot *ſigna* pour exprimer ces monumens Étruſques; indépendamment de ce qu'il en parle comme d'une choſe légère, & qui s'étoit facilement répandue chez toutes les Nations civiliſées, ce terme me paroît conſacré par les anciens pour les petites ſtatues d'environ un pied, & que nous connoiſſons, comme je l'ai déjà dit, ſous le nom de bronzes; ce qu'on lit dans Pitiſcus, au mot *ſignum*, m'a confirmé dans cette opinion: de plus, la ſuite fera voir que Pline ne prétend parler ni de médailles, ni de monumens d'une autre forme, & qu'il ne perd point ici ſon objet de vûe, il continue en diſant:

Deorum tantum putarem ea fuiſſe, ni Metrodorus Scepſius, cui cognomen à Romani nominis odio inditum eſt, propter duo millia ſtatuarum Volſinios expugnatos objiceret. Mirumque mihi videtur, cùm ſtatuarum origo tam vetus in Italia ſit, lignea potius aut fictilia Deorum ſimulachra in delubris dicata, uſque ad devictam Aſiam, unde luxuria. Similitudines exprimendi quæ prima fuerit origo, in ea quam plaſticen Græci vocant, dici convenientius erit.

Ce paſſage mérite, ce me ſemble, d'être examiné en détail. Le reproche de Métrodore aux Romains ſur le motif de la guerre qu'ils firent aux Volſiniens, eſt une confirmation de la quantité de bronzes Étruſques dont il a été parlé plus haut.

Je ſuis auſſi étonné que Pline, de voir l'uſage de la fonte auſſi ancien, & de trouver que l'Italie a formé ſes Dieux de

terre ou de bois jusqu'à la conquête de l'Asie. Cette date descend non seulement bien bas, mais il paroît singulier que les Romains aient préféré jusqu'à ce temps leurs Rois & leurs Héros à leurs Dieux.

L'art de faire des modèles, *similitudines exprimendi*, tire son origine de celui que les Grecs nomment plastique.

Voici les raisons qui m'ont engagé à traduire *similitudo* par modèle; il est constant que ce mot est un de ceux que l'art se consacre, & qui commençant par être une figure, finissent par devenir propres & généralement entendus. *Similitudo* seroit très-bien traduit par ressemblance, mais ce terme ne voudroit rien dire en cet endroit. Pline a parlé ailleurs de cette partie ou plustôt de cet objet du portrait; & j'ai d'autant moins fait de difficulté de traduire ce mot par celui de modèle, qu'une statue de terre, de plâtre ou de cire, est d'une nécessité indispensable pour faire le creux, & pour tirer une ou plusieurs figures si ressemblantes que *similitudo* ne peut jamais être mieux rendu. On verra plus bas les termes dont Pline se sert à l'occasion de Zénodore & de la statue de Néron; ils serviront à prouver ce que je viens d'avancer.

On a pû, dans la première partie de ce Mémoire, prendre une idée du cas que l'on faisoit à Rome des morceaux qu'on enlevoit à la Grèce. On pourroit croire que l'attrait des figures ou la superstition du culte avoient part au desir de ces beaux ouvrages. Voici un fait qui prouve que la sculpture étoit considérée à Rome pour elle-même.

On voyoit dans le temple de Junon, sur le Capitole, un chien de bronze qui léchoit une plaie qu'il avoit reçûe; cet ouvrage étoit d'une si grande vérité qu'aucune somme d'argent ne pouvant en répondre, les gardiens du temple en étoient chargés sur leur tête, & par arrêt du peuple. Nous avons déjà vû un pareil exemple, dans le Mémoire précédent, sur la sculpture.

Chap. VII, p. 107.

L'Apollon Toscan, placé dans la bibliothèque d'Auguste, mérite d'être cité; il avoit, selon Pline, cinquante pieds de haut; mais ce qui m'étonne le plus, c'est que l'auteur ajoûte

Ibid. p. 106.

qu'on ne ſait ce que l'on doit le plus admirer, de la beauté du trait ou de celle de la fonte.

J'avoue que cet éloge me ſurprend. J'ai pris le parti des Étruſques, mais par eſprit d'équité, car il m'a paru que les auteurs anciens avoient été injuſtes à leur égard. J'ai des preuves de la beauté de leurs fontes & de l'intelligence de leurs fondeurs, mais je n'en ai point de leur élégance dans le deſſein, cependant le paſſage eſt formel: *dubium ære mirabiliorem an pulchritudine.* Voilà donc une raiſon de plus donnée aux artiſtes pour les aimer, Pline allant aſſurément plus loin que je n'aurois imaginé que l'on pût aller.

Je ſuis perſuadé qu'aucun Romain, comme je l'ai déjà dit, n'a fait d'ouvrages qui aient mérité d'être cités. S'il y en avoit un dans le nombre, ce ſeroit une des deux têtes dont j'ai parlé plus haut, que le conſul P. Lentulus avoit conſacrées dans le Capitole, & que Pline donne pour être de la main de Décius. *Chap. VII, p. 106.* Le rapport du nom & le jugement de l'ouvrage me feroient croire que Décius étoit Romain.

Ce que Pline nous a conſervé de Zénodore eſt un peu plus important, & me conduira par conſéquent à un plus long examen. Les ouvrages de Zénodore l'ont emporté ſur toutes *Ibid. p. 107.* les ſtatues de ce genre (que l'on voit en Italie) par le Mercure qu'il a exécuté en Gaule, dans la ville des Arvernes; il y travailla l'eſpace de dix ans, & elle coûta quatre cens mille ſeſterces. Quand il eut fait voir ſon habileté par les ouvrages qu'il avoit faits dans cette ville, Néron le fit venir à Rome, & l'employa à faire ſon portrait dans une figure coloſſale de cent dix pieds de haut; elle a depuis été conſacrée au Soleil, pour témoigner l'horreur que l'on avoit de tous les crimes de ce Prince; c'eſt-à-dire qu'on ôta la tête de ce Prince pour y mettre celle du Soleil.

Il n'y a rien à dire ni à ajoûter ſur ce fait. J'ai cru cependant devoir le rappeler pour en rafraîchir la mémoire. Ce qui me reſte à examiner me conduit à quelques détails qui regardent les arts, & qui ſont néceſſaires pour l'intelligence de l'auteur. *Mirabamur in officina, non modo ex argilla ſimilitudinem inſignem,*

verùm & ex parvis admodum furculis, quod primum operis inſtar fuit. Nous avons vû, dans l'attelier de Zénodore, non ſeulement le modèle de terre de ce coloſſe, mais les petites figures qui ſervirent au commencement de l'ouvrage. C'eſt ainſi que la vérité de l'art me fait traduire ce paſſage : *ſimilitudo*, confirmé par l'épithète *inſignis*, m'a ſemblé rendu en diſant le modèle en grand, c'eſt-à-dire de la grandeur de l'ouvrage, ce qui étoit abſolument néceſſaire pour une figure fondue, ou quelle qu'elle ait été ; & cette néceſſité augmente la vérité de la traduction que j'ai préſentée plus haut. Ce modèle étoit de terre, donc ce n'étoit pas un creux, car la terre n'a pas aſſez de conſiſtance pour être employée à faire des creux ; elle ſe cuit trop inégalement dans ſes parties, ou pluſtôt en ſéchant elle ſe reſſerre & ſe raccourcit de façon que ſa diminution eſt trop inégale ; donc il eſt queſtion d'un modèle de terre, & le mot de *furculis* doit être regardé comme les premières idées, les penſées, les eſquiſſes ; les maquettes, comme nous diſons dans l'art, qui ſervent à fixer & à déterminer le choix du ſculpteur dans la compoſition de ſa figure.

P. 107. Pline pourſuit : *Ea ſtatua indicavit interiſſe fundendi æris ſcientiam, cum & Nero largiri aurum argentumque paratus eſſet, & Zenodorus ſcientiâ fingendi cælandique nulli veterum poſtponeretur.* Cette ſtatue fit voir que l'art de fondre étoit perdu ; Néron n'épargnant ni or, ni argent pour la réuſſite de cette entrepriſe, & Zénodorus étant eſtimé autant qu'aucun des anciens artiſtes, pour le talent de modeler & de réparer ſon ouvrage.

On pourroit expliquer ce paſſage, en diſant que Pline parle ici comme il a fait lui-même à l'égard de la peinture, & comme on a fait ſouvent dans les pays qui font voir de mauvaiſes productions après en avoir préſenté de bonnes, & qui mettent en droit de dire, par une métaphore, *l'art ſe perd, l'art eſt perdu ;* mais cette explication ne me paroît pas ſuffiſante, ſur-tout à cauſe de la manière dont Pline inſiſte plus d'une fois, ſur la perte d'un art qu'il paroît mettre en même temps en valeur.

Il n'eſt pas poſſible qu'il ait fait dans la même phraſe une contradiction ſi manifeſte, encore moins qu'il l'ait répétée; on ne peut raiſonnablement en accuſer perſonne, encore moins un homme d'eſprit, tel que nous connoiſſons Pline. Ne pourroit-on pas tirer un meilleur parti de ce paſſage? il me ſemble, au contraire, qu'il nous eſt aiſé de profiter de ce qu'il nous apprend: convenons avec lui que l'art de fondre étoit perdu, c'eſt-à-dire celui de jeter de grands morceaux tels que les coloſſes; par conſéquent, celui de Néron exécuté par Zénodore, & le Mercure des Arvernes, loin d'être travaillés comme tous ceux dont Pline a parlé juſques ici, n'auront été faits que de plaques ou de platines de cuivre ſoudées ou clouées; cette pratique ſuppoſée en cet endroit, laiſſeroit à Zénodore tout le mérite de l'art comme ſculpteur, & ne lui ôteroit à lui ou aux fondeurs de ſon temps, que la connoiſſance du méchaniſme de la fonte en grand: ce ſeroit, à la vérité, le ſeul exemple que Pline nous auroit donné d'une pareille opération, nous la trouvons citée deux fois dans Pauſanias; il faut même convenir qu'il n'en a fait mention que dans l'enfance de l'art, mais l'enfance & la vieilleſſe éprouvent les mêmes inconveniens: cette différence d'opération ſert non ſeulement à l'intelligence du paſſage de Pline qui ne peut être entendu ſans un tel ſecours; mais à prouver, que tous les autres coloſſes dont il a parlé, étoient fondus comme nous l'entendons, puiſqu'il en parle en termes différens.

Pour donner une idée des talens de Zénodore, Pline continue en diſant, & pendant qu'il travailloit à la ſtatue des Arvernes, il copia deux vaſes dont les bas reliefs étoient de la main de Calamis; ils appartenoient à Vibius Avitus qui commandoit dans cette province; ils avoient été poſſédés par Germanicus Céſar qui les avoit donnés, parce qu'il les eſtimoit beaucoup, à Caſſius ſon gouverneur, oncle de Vibius; Zénodore les avoit copiés ſans qu'il y eût preſque aucune différence. Enfin, plus ce grand Artiſte a montré de ſavoir & de talent, & plus on peut dire que l'art eſt perdu, *quantoque* P. 107.

major in Zenodoro præſtantia fuit, tanto magis deprehendi æris obliteratio poteſt.

Une répétition ſi préciſe & dont j'ai voulu faire ſentir la force, me paroît autoriſer, ou du moins excuſer l'explication que je viens de vous préſenter.

Au reſte, le talent de Zénodore eſt plus prouvé par les deux grands modèles qu'il a faits, que par la copie de ces deux vaſes: un Artiſte médiocre peut en venir à bout & ſatisfaire, étonner même des gens peu délicats; mais il faut toûjours de grandes parties dans l'eſprit & des connoiſſances fort étendues dans l'art, pour exécuter heureuſement des machines pareilles à ces coloſſes: le détail de la fonte ne change rien à la grandeur du génie néceſſaire pour la production d'une figure de plus de cent pieds de proportion.

Chap. VIII, p. 131. *Juxta roſtra Herculis tunicati, Eleo habitu, Romæ, torva facie, ſentientque ſuprema in tunicâ.*

Ce paſſage eſt bien un de ceux que le tour du ſtyle & la façon de s'exprimer de Pline rendroient embarraſſans; il me ſemble que Turnebe & le P. Hardouin en ont donné une bonne explication, ils ont regardé cette figure comme la repréſentation de l'Hercule revêtu de la robe fatale que Déjanire lui avoit donnée; mais une autre conſidération m'a engagé à relever ce paſſage, la voici. Les trois inſcriptions écrites ſur le piédeſtal de cette même figure, font voir qu'elle a été pendant long-temps recommandable; la première apprenoit que Lucullus Général ou *imperator* l'avoit fait faire des dépouilles des ennemis; la ſeconde, que le fils de Lucullus l'avoit conſacrée par arrêt du Sénat; la troiſième, que des particuliers s'en étant emparés, Septimius Solinus Edile Curule l'avoit fait rendre au public. Ces petits détails n'intéreſſent que médiocrement la plus grande partie des lecteurs, mais ils ne ſont point inutiles pour l'hiſtoire des Arts; ils prouvent l'eſtime qu'en ont fait ceux mêmes qui n'étoient occupés (comme les Romains) que des idées de la guerre; ils font voir de quelle utilité ils regardoient ces monumens pour la perpétuité de leur gloire, par les ſoins qu'ils prenoient de

joindre leurs noms à ces monumens. Si la pluſpart des hommes vouloient penſer, (leur folie étant de vivre après leur mort) que ceux qui n'ont rien fait, & qui ne peuvent rien faire pour perpétuer leurs noms, n'ont d'autre reſſource pour ſatisfaire cette idée, que celle de s'aſſocier aux travaux d'un habile Artiſte, en le chargeant de ſon buſte ou de ſon tombeau, la ſculpture ſeroit encore plus en vigueur qu'elle n'eſt aujourd'hui; car elle auroit peine à ſe ſoûtenir en France ſans les bontés & les ſoins continuels & généreux du Roi.

Caton n'auroit pas approuvé ce que je viens de propoſer, lui, qui ſelon Pline, ne fut frappé dans ſon expédition de Cypre, ni de l'art ni de la matière, & qui fit vendre à l'encan toutes les ſtatues: il ne pardonna qu'à celle du Philoſophe Zénon. On peut dire à cette occaſion, que l'eſprit ne corrige pas toûjours de la barbarie, & que la prévention conduit preſque toûjours à l'aveuglement; car en oubliant le préjugé pour les Arts, qui pourroit me faire parler moi-même, quel argent pourroit-on retirer d'une vente forcée au milieu des horreurs de la guerre? & même en ſuppoſant cette vente dans des circonſtances abſolument oppoſées, quelle modicité de profit? quel miſérable objet pour un peuple auſſi conſidérable que les Romains du temps de Caton? concluons que la dureté & la ſévérité ne ſont pas toûjours la ſageſſe. *Chap. VIII, p. 131.*

Pour ne rien oublier de ce qui regardoit la ſculpture à Rome, je dois vous dire avec Pline, qu'il y avoit des Artiſtes qui ſe livroient abſolument à la ſeule occupation de faire les portraits des Philoſophes; le nombre de ces ouvriers étoit infini. Les préventions particulières pour les différentes ſectes, & l'envie de paroître avoir de l'eſprit, (maladie qui a toûjours régné) obligeoient d'avoir des Bibliothéques, & ces buſtes en étoient l'ornement inſéparable; ces motifs donnoient beaucoup d'ouvrage à cette eſpèce d'entrepreneurs, & nous devons préſumer que le plus grand nombre de ces têtes étoient moulées, & ſe trouvoient exécutées en bronze.

Pline fait auſſi mention des ouvriers en argent; il paroît,

par ce qu'il en dit, qu'ils étoient dans le goût & sur le ton de nos orfèvres d'aujourd'hui.

Je vais finir par l'examen du coloſſe de Rhodes; voici les paroles de Pline.

Coloſſe de Rhodes.

C. VII, p. 105. « Le plus admirable de tous les coloſſes eſt celui du Soleil, » que l'on voit à Rhodes, & qui fut l'ouvrage de Charès de » Linde; il fut élève de Lyſippe dont je viens de parler. Ce Environ 105 pieds. » coloſſe avoit ſoixante-dix coudées de hauteur. Un tremblement » de terre le renverſa après qu'il eut été cinquante-ſix ans en » place; & quoique renverſé, c'eſt une choſe prodigieuſe à voir. » Il y a très-peu d'hommes qui puiſſent embraſſer ſon pouce; » ſes doigts ſont plus grands que la pluſpart des ſtatues; ſes » membres épars paroiſſent de vaſtes cavernes, dans leſquels on » voit les pierres prodigieuſes que l'on avoit placées dans l'in- » térieur du coloſſe, pour le rendre plus ferme dans ſa poſition. » Charès avoit été douze ans à le faire, & il coûta trois cens Un million quatre cens dix mille liv. » talens, qu'ils avoient retirés de tous les équipages de guerre » que le roi Démétrius avoit laiſſés devant leur ville, ennuyé d'en continuer le ſiége ».

Solis coloſſus Rhodi. Rhodes étoit avec raiſon adonnée au *Diodore, l. V, chap. 56.* culte du Soleil; après avoir été inondée par un déluge, elle croyoit devoir le deſsèchement de ſa terre aux rayons du Soleil.

Quem fecerat Chares Lindius. Linde étoit une des principales villes de l'île de Rhodes; elle fut la patrie de Charès, *De Rhodo, l. I, cap. 5.* que quelques auteurs ont nommé Lachès. Meurſius concilie cette différence en diſant que Charès étant mort avant que d'avoir achevé le coloſſe, Lachès l'acheva. Suivant Sextus *Lib. VII, p. 107.* Empiricus, Charès s'étoit trompé, & n'avoit demandé que la moitié de la ſomme néceſſaire; & quand l'argent qu'il avoit reçu ſe trouva employé au milieu de l'ouvrage, il s'étoit donné la mort.

Septuaginta cubitorum altitudinis fuit. La pluſpart des auteurs donnent, avec Pline, ſoixante-dix coudées de hauteur à ce coloſſe,

coloſſe, quelques autres lui ont donné juſqu'à quatre-vingt coudées. Hygin veut qu'il n'ait eu que quatre-vingt-dix pieds. *Fab. 123.* Nous avons un moyen bien ſimple de vérifier ce calcul, par la meſure d'une partie qui nous eſt indiquée par le texte; ce moyen eſt toûjours plus certain que les chiffres, dont l'incorrection n'eſt que trop connue dans les manuſcrits : de plus l'exemple de Pythagore, pour retrouver les proportions d'Hercule, eſt ſi bon, qu'on ne ſauroit trop le ſuivre.

Les proportions des figures ſont variées ſelon les âges & les occupations de l'homme. La ſeule comparaiſon d'un Hercule à un Apollon ſuffira pour convaincre de cette variété. Ainſi l'on conviendra ſans peine que les membres d'un homme de trente-cinq à quarante ans qui a fatigué, diffèrent en groſſeur de ceux d'un jeune homme de vingt-quatre à vingt-cinq ans délicat & repoſé. On pourroit donc s'égarer dans les différentes proportions, ou du moins laiſſer du ſoupçon ſur la préciſion du calcul que je vais préſenter, mais nous marchons ici avec ſûreté. Nous ſavons que ce coloſſe repréſentoit le Soleil, & nous connoiſſons les Grecs pour avoir été fort exacts à conſerver les proportions convenables aux âges & aux états; nous voyons qu'ils les ont toûjours tirées du plus beau choix de la Nature. Ce ſera donc ſur l'Apollon du Vatican, une des plus belles figures de l'antiquité, que je comparerai toutes les meſures données par la groſſeur du pouce. Pline nous en parle comme pouvant à peine être embraſſé par un homme; ce qu'il ajoûte immédiatement après, que ſes doigts ſont plus grands que la pluſpart des ſtatues, prouve, ce me ſemble, qu'il entend le pouce de la main, dont les doigts plus alongés ont plus de rapport à l'idée générale des ſtatues. C'eſt donc ſur le pouce de la main que je vais établir toutes mes meſures.

Le pouce a deux diamètres principaux & différens entre eux : l'Apollon ayant ſept têtes trois parties neuf minutes, & de notre pied de Roi ſix pieds cinq pouces, il réſulte que le plus petit de ces deux diamètres nous donne quatre-vingt-dix-ſept pieds cinq pouces $\frac{1}{2}$ 7, & le plus grand cent douze pieds dix pouces.

Nous voyons par-là que Pline nous a conſervé la meſure du plus grand diamètre, & que ſon calcul de cent cinq pieds ou environ eſt juſte, d'autant que s'il y avoit peu d'hommes qui puſſent embraſſer ce pouce, il y en a peu auſſi de la grandeur de l'Apollon qui m'a ſervi de règle, pour donner des meſures dont j'ai cru devoir ne préſenter que le réſultat, ſans même vouloir entrer dans le détail du pied Romain, que l'on ſait être d'un peu plus d'un pouce plus court que le nôtre.

Poſt 56 annum terræ motu proſtratum ; c'eſt le ſentiment commun. Scaliger prétend prouver, contre Pline, par un calcul chronologique, qu'il faut compter ſoixante-ſix ans. Ce qu'il y a de plus certain, c'eſt que le tremblement de terre qui le renverſa eſt arrivé dans la CXXXIX.[c] Olympiade, ſelon la chronique d'Eusèbe; celle d'Alexandrie le place cependant dans la CXXXVIII.[c]

Animad. in chronic. Euſeb. ann. 1594.

Sed jacens quoque miraculo eſt. Selon Strabon[a] il s'étoit rompu vers les genoux. Euſtathe[b] a fait mention de cette circonſtance, & quelques auteurs modernes l'ont copié. Lucien[c], dans ſon hiſtoire fabuleuſe qu'il appelle véritable, ſuppoſe des hommes grands comme la moitié ſupérieure du coloſſe. Cette moitié étoit donc à terre, il étoit donc aiſé de la meſurer auſſi-bien que le pouce qu'on ne pouvoit embraſſer. De-là il eſt naturel de conclurre que ſi ce coloſſe avoit été placé à l'entrée du port & les jambes écartées, cette moitié rompue ſeroit tombée dans la mer.

[a] *L. XIV.*
[b] *In Dyoniſ. Perieg. c. 1, v. 504.*
[c] *Verit. Hiſt. l. 1, c. 18.*

Spectantur intus magnæ molis ſaxa. Philon[d] & Plutarque[e] diſent la même choſe; ce dernier en fait une belle application aux Princes qui reſſemblent au coloſſe; ſpécieux par le dehors, pleins de terre, de pierre & de plomb au dedans.

[d] *Phil. Byzant. de 7 Miraculis.*
[e] *Ad Princip. indoct.*

Duodecim annis tradunt effectum 300 talentis, quæ contulerant ex apparatu regis Demetrii. Tout le monde eſt d'accord ſur ces trois articles; on diffère ſur le temps où l'on commença à y travailler: la plus commune opinion eſt qu'il fut fini l'an 278 avant J. C, après douze ans de travail, & qu'il fut renverſé cinquante-ſix ans après, l'an 222.

Je crois devoir examiner ici ce que j'ai pû raſſembler ſur la vérité & l'erreur de cette poſition. Par ce qui a été dit à l'occaſion de la chûte du coloſſe, on voit qu'il n'étoit point placé ſur la mer, & que les jambes écartées qu'on lui donne, ſont une ſuite de l'opinion qu'il étoit placé à l'entrée du port. Plutarque, dans l'endroit cité plus haut, dit que les plus mauvais Sculpteurs, pour en impoſer davantage, repréſentoient les coloſſes avec les jambes le plus écartées qu'ils pouvoient; argument indirect contre l'écartement des jambes de celui de Rhodes, dont aſſurément il faiſoit autant d'eſtime que les anciens Grecs. La traduction du prétendu manuſcrit Grec ſur le coloſſe de Rhodes, cité par G. Duchoul, fait poſer le coloſſe ſur une baſe triangulaire, ſans doute par rapport à la figure de l'Iſle, que Pline, à cauſe de cette prétendue figure, appelle *Trinacria*, dans la liſte de ſes autres noms.

Relig. des anc. Rom. p. 211.

L. V, c. 31.

Quoique ce prétendu manuſcrit Grec ne mérite guère de croyance, parce qu'il ajoûte aux narrations connues, mettant une épée & une lance dans les mains du coloſſe, avec un miroir pendu à ſon col (je laiſſe d'autres circonſtances fabuleuſes), cependant cette baſe triangulaire pour les deux pieds du coloſſe eſt digne de remarque.

Colomiés, qui cite cette traduction comme un fragment de Philon, ne prend pas garde qu'elle finit par l'enlèvement des débris, ce qui démontre que ſi l'auteur a exiſté, ce ne peut être qu'à la fin du VIIe ſiècle. Philon de Byzance écrivoit à peu près du temps que le coloſſe étoit encore ſur pied, puiſqu'il ne parle point de ſa chûte; on le croit un peu poſtérieur à Archimède. On ne ſait ſi c'eſt celui dont parle Vitruve, ou celui dont l'ouvrage grec a été imprimé au Louvre, car il y a un très-grand nombre de Philons, poëtes, hiſtoriens & mathématiciens, &c. Celui qui nous a laiſſé un petit traité ſur les ſept merveilles, ne parle que d'une baſe, & la dit de marbre blanc; la grande idée qu'il en donne convient au monument qu'elle portoit: mais ce qui nous importe, c'eſt qu'il ne fait mention que d'une, & dans la ſuppoſition moderne il en auroit fallu deux pour laiſſer le paſſage aux vaiſſeaux.

In Gyral. de Poët. hiſt. l. IX.

Præfat. l. VII.

De Telor. conſt. apud vet. Mathem. 1693, in-fol.

Il eſt aſſez étonnant que dans ces derniers temps on ait imaginé le coloſſe placé à l'entrée du port, avec les jambes écartées; on ne le trouve décrit dans cette poſition dans aucun auteur, ni repréſenté dans aucun monument ancien: ce ne peut être que quelque vieille peinture ſur verre, ou quelque deſſein d'imagination, qui aient été la première ſource de cette erreur. Vigenère [a] eſt peut-être le premier qui ſe ſoit aviſé de l'écrire, il a été ſuivi de Bergier [b], de Chevreau [c], qui tout homme de lettres qu'il eſt, ajoûte pourtant que ce coloſſe tenoit un fanal à la main, de M. Rollin [d] même, & de la pluſpart de nos dictionnaires François, qui ne ſont guère que les échos de ce qui ſe trouve de faux comme de vrai dans les auteurs; tels ſont les dictionnaires de Trévoux, de la Martinière, & en dernier lieu celui de l'Encyclopédie *(a)*.

[a] *Tableaux de Philoſt. p. 127.*
[b] *Hiſtoire des grands chemins, l. V, c. 15.*
[c] *Hiſtoire du Monde, l. VII, c. 2.*
[d] *Hiſt. Anc. t. VII, p. 268.*

Daper ne dit pas un mot de cette poſition. De quelque façon que ce coloſſe ait été placé, voici les réflexions que j'ai faites ſur les moyens dont il a pû être exécuté.

Deſcrip. des îles de l'Archip. Amſter. 1713, in-fol.

J'avois toûjours imaginé que des corps d'une étendue pareille à ces coloſſes, ne pouvoient être jetés d'un ſeul jet. Tout a des bornes dans la Nature, & la chaleur ne peut ſe conſerver à une auſſi grande diſtance du fourneau dont elle part, pour porter la matière à un degré convenable de chaleur à des parties auſſi éloignées: je ne doute pas même que les anciens, qui ont apporté une ſi grande ſagacité dans la pratique, n'aient connu le moyen de réunir la fonte chaude à la froide, ainſi que nous l'avons vû pratiquer il y a quelques années par Varin; ce fut ainſi qu'il répara la ſtatue équeſtre du Roi, exécutée par Lemoine pour la ville de Bordeaux. Toute la moitié ſupérieure

(a) On voit, dans le X.e tome des antiquités Romaines recueillies par Grævius, la traduction de Bergier en latin par Henninius, il y a joint des notes où il ne corrige point Bergier.

Il y a deux éditions de Philon de Byzance, une grecque & latine de Léon Allatius, avec ſes notes. *Rom. 1640, in-8°*, réimprimée t. VIII des antiquités Grecques recueillies par Jacques Gronovius. L'autre édition, donnée par Salvaing de Boiſſieu, illuſtre Magiſtrat du Dauphiné, imprimée à Lyon en 1661, dans un mélange de ſes opuſcules.

Boiſſieu avoit vû en 1633, étant à Rome, le manuſcrit Grec dans la bibliothèque du Vatican, & il a fait au texte quelques corrections qui ont échappé à Allatius.

du cheval avoit manqué horizontalement à la première fonte, & elle fut réparée à la seconde. Sans entrer dans le détail d'une opération qui ne convient point ici, il est possible que ce moyen, qui évite l'apparence de toutes les soudures & de toutes les liaisons, ait été pratiqué anciennement. A la vérité cette pratique ne peut avoir été suivie que pour les figures plus petites & plus sous l'œil que celle dont il s'agit, & je crois d'autant plus que les anciens ont connu les pratiques les plus délicates & les mieux entendues de cet art, que j'ai vû plus d'un bronze antique si bien jeté qu'il n'avoit jamais eu besoin d'être réparé, & Bouchardon m'a confirmé dans cette opinion. Quoi qu'il en soit, on n'avoit certainement pas employé pour le colosse de Rhodes des recherches & des soins que sa prodigieuse étendue rendoit inutiles. Il est donc à présumer qu'il a été jeté en tonnes, c'est-à-dire par parties qui se raccordoient & se plaçoient les unes sur les autres *(b)*. Pline ne le dit pas, mais il en fournit une preuve convaincante en parlant du colosse renversé, il compare le creux des membres épars à de vastes cavernes dans lesquelles on voyoit des pierres prodigieuses, &c. Il est constant que ces pierres n'ont pû être placées qu'après coup, donc les morceaux de la fonte ont été rapportés & rejoints en place; car ces pierres nécessaires à la solidité du colosse, placées & élevées dans l'intérieur à mesure qu'il se formoit, ont suivi les parties quand elles ont été renversées; d'ailleurs ce plomb, dont parle Plutarque dans l'endroit cité plus haut, ne peut être que la soudure nécessaire à la réunion des parties.

Ad Princip. indoct.

Pour suivre la destinée du colosse depuis ce que Pline nous en a conservé, on convient à peu près du temps où les Arabes en enlevèrent les débris après avoir pris Rhodes. Ce fut Mabias (Moavias) leur Général qui fit cette expédition, l'année du califat d'Othman quatrième Calife, & la seconde de l'empereur Constans, l'an de J. C. 672, ce qui fait près de neuf cens ans depuis que le tremblement de terre l'avoit

Const. Porphyrog. de administ. Imperii, c. 21 & 22.

(b) Et c'est ainsi que la statue de S.t Charles Boromée a été travaillée, quoiqu'elle n'ait que trente-trois pieds de hauteur.

renverſé; ceux qui comptent mil trois cens & tant, ſe trompent groſſièrement. Tous les auteurs conviennent qu'il fallut neuf cens chameaux pour tranſporter ces débris. Scaliger eſtime la charge d'un chameau à huit cens livres, le poids du tout montoit à ſept cens vingt mille livres *(c)*.

Theophan. chronolog. 1366. Cedren. 1365, hiſt. compend. Paul Diacre, 1560. Hygin, Miſcell. l. XIX.

Je crois avoir prouvé que le coloſſe n'étoit point placé ſur le port, les jambes écartées, & que cette erreur ne peut être imputée qu'aux modernes; mais des auteurs anciens, en aſſez grand nombre, ſont tombés dans une autre. Ils ont cru que les Rhodiens, depuis l'érection du coloſſe, avoient été appelés Coloſſiens, c'eſt ce que diſent Cédrénus [a], Glycas [b], Maléla [c], Euſtathe [d], Suidas [e], ſuivis de quelques modernes, Marius Niger [f], Porcacci [g], Pinédo [h], Daper même [i], qui nous a donné une aſſez bonne deſcription de Rhodes, où entre autres choſes il remarque [k] que le coloſſe avoit été placé dans l'ancienne ville de Rhodes, de même que les autres coloſſes (dont Pline fait mention) & non pas dans le port de la nouvelle ville, qui a été bâtie long-temps après. Au reſte Éraſme [l] eſt le premier qui ait réfuté les Coloſſiens de Rhodes; il fait voir qu'on les a ridiculement confondus (ce qu'avoit fait *(d)* Pinédo) avec les Coloſſiens à qui ſaint Paul écrit.

[a] *P. 431, édit. du Louvre.*
[b] *Annal. p. 11.*
[c] *Chronolog. p. 189.*
[d] *In Dionyſ. l. IV, 504.*
[e] Au mot Κολοσσός.
[f] *Iſolario, p. 116.*
[g] *In Stephan.* au mot Ῥόδος.
[i] *Archipel. p. 96.*
[k] *Ibid. p. 97.*
[l] *Epiſt. 1, D. Pauli ad Coloſſ.*

Après avoir rapporté des erreurs ſur le fait, il y en auroit bien d'autres à remarquer. Feſtus dit: *Coloſſus à Caleto à quo formatus eſt, dictus. Caletus* eſt manifeſtement la corruption de Charès. Sur quoi l'on pourroit remarquer que le Père

(c) Joſ. Scaliger, dans une de ſes notes ſur la chronique d'Euſèbe, eſtimant le poids des débris du coloſſe ſept cens vingt mille livres, ajoûte, par inadvertance, cent quarante-quatre quintaux au lieu de ſept mille deux cens. Sur quoi Léon Allatius, dans ſes notes ſur Philon de Byzance, inſulte groſſièrement à Scaliger, lui qui fait une faute bien moins pardonnable, en diſant que le coloſſe fut rétabli par Veſpaſien, ſe laiſſant tromper par la chronique d'Alexandrie, où, dans l'édition de Raderus, ſous le cinquième conſulat de Veſpaſien, parlant du coloſſe rétabli par ce Prince, quelque copiſte ignorant a ajoûté ἐν Ῥόδῳ, à Rhodes, mots qui ne ſont point dans l'édition du Louvre de cette Chronique.

Brodeau, ſur l'anthologie, a fait la même faute: il faut qu'ils n'aient lû ni l'un ni l'autre Pline & Suétone, qui parlent expreſſément du coloſſe de Néron raccommodé par Veſpaſien.

(d) Comment. 1, de Aſia. Il dit même que l'île a été appelée Coloſſe.

Hardouin [a], pour confirmer la leçon de Charès, rapporte ailleurs le nom du même Charès, quoique ce soit celui d'un général Athénien. Un autre auteur appelle l'artiſte Coloſſus, donnant à l'ouvrage le nom de l'artiſte.

[a] *Not. 10, in p. 18, lib. XXXIV, Plin.*

Caſſiodore [b] dit que ſous le ſeptième conſulat de Veſpaſien, fut élevé le coloſſe de cent ſept pieds. Le ſavant Brodeau [c] a copié cette erreur, & l'a même approuvée en ajoûtant le mot *Rhodus*. *Veſpaſiani principatu factus eſt Rhodi coloſſus habens altitudinis pedes 107.*

[b] *Chronicon. p. 387.*
[c] *In Anthol. l. IV, c. 6, epigram. 4.*

Caſſiodore & Brodeau ont confondu groſſièrement avec le coloſſe de Rhodes le coloſſe de Néron, fait par Zénodore, ſur lequel Veſpaſien ſubſtitua la tête du Soleil à celle de Néron, ainſi que Commode ſubſtitua enſuite la ſienne à celle du Soleil. *Suet.*

ÉCLAIRCISSEMENT SUR UN OUVRAGE DE SALLUSTE,

Avec un eſſai d'explication ſuivie des fragmens qui nous en reſtent.

Par M. le Préſident DE BROSSES.

Lû à l'Aſſemblée publique d'après Pâques 1754.

LES ouvrages de l'hiſtorien Salluſte, ſont l'hiſtoire de la conjuration de Catilina; celle de la conquête de Numidie; deux diſcours politiques à Jules Céſar ſur le gouvernement de l'État; & enfin une hiſtoire générale d'une partie du VIIe ſiècle de Rome. Je ne parle pas d'un cinquième écrit qui lui eſt attribué, contenant une déclamation violente contre Cicéron, dont Salluſte étoit l'ennemi déclaré; pièce fauſſe quoique très-ancienne, puiſqu'elle ſubſiſtoit dès le temps de Quintilien, mais facile à reconnoître pour un écrit de quelques-uns de ces déclamateurs de l'école, qui, comme nous l'apprenons de Pétrone, & comme nous le voyons par pluſieurs autres exemples, s'exerçoient à compoſer, ſur des ſujets connus, de prétendues pièces d'éloquence, qu'ils mettoient quelquefois ſous le nom d'auteurs célèbres, tels que Cicéron, Salluſte & Sénèque. Des quatre ouvrages de Salluſte, le Catilina & la conquête de Numidie ſont aſſez connus pour le plus parfait modèle qu'il y ait de la manière d'écrire l'hiſtoire particulière d'un trouble civil ou d'une guerre étrangère. On ne lit guère ſes diſcours politiques, qui cependant méritent fort d'être lûs; l'auteur y ayant peint ſans déguiſement les véritables ſentimens de ſon ame, & laiſſé un libre cours à l'animoſité dont elle étoit remplie contre le parti du Sénat. Il les écrivit à Rome, où il étoit reſté ſans fonctions publiques durant les guerres civiles, depuis qu'on l'avoit chaſſé du Sénat, & il les envoya

en

en Égypte à Céſar, alors occupé du ſiége d'Alexandrie. Tout y reſpire l'eſprit de faction, & l'aigreur contre les partiſans de Pompée. Ce n'eſt plus ce ſtyle impartial qu'il ſe vante, avec raiſon, d'avoir ſû conſerver dans ſes hiſtoires, au milieu des terribles diviſions qui déchiroient Rome alors. A cela près, & à un certain ton d'adulation peut-être un peu trop marqué pour l'homme le plus admirable, à la vérité, qu'il y ait jamais eu, on y trouve un grand ſens, une force infinie dans les idées, une connoiſſance fort juſte de l'intérieur de la République & des cauſes de ſa décadence.

Le quatrième ouvrage de Salluſte n'eſt lû, ni ne peut l'être dans l'état où nous l'avons, puiſqu'étant perdu depuis huit ou neuf cens ans au moins, il n'en reſte aujourd'hui que des lambeaux découſus & ſans ſuite; & c'eſt celui que j'ai deſſein de faire entièrement connoître ici, même de faire revivre s'il eſt poſſible. Il contenoit, en cinq livres adreſſés à Lucullus, une hiſtoire civile & militaire de la république Romaine, comprenant le récit des évènemens arrivés pendant la jeuneſſe de l'auteur depuis la fin de la dictature de Sylla. Le temps nous a dérobé cet ouvrage, le plus étendu & le plus inſtructif de ceux qu'avoit écrits ce célèbre hiſtorien; perte d'autant plus grande que, par une fatalité ſingulière, tous les auteurs qui ont écrit l'hiſtoire générale de la république Romaine ſe trouvent de même avoir une lacune dans cet endroit intéreſſant.

Le travail que j'ai fait ſur cet hiſtorien, m'ayant naturellement engagé à y joindre la vie de l'auteur, j'ai voulu, pour faire connoître à fond ſes ouvrages, examiner les fragmens qui nous reſtent de celui-ci, afin d'en pouvoir rapporter en détail le plan, l'ordre & la ſuite; s'il étoit poſſible de démêler non ſeulement les temps & les évènemens généraux qui en faiſoient le ſujet, mais auſſi les circonſtances de ces évènemens. Ces fragmens ſe trouvent preſque tous épars dans les anciens grammairiens Latins, & les vieux gloſſateurs, tels que Donat, Servius, Priſcien, Soſipater, Nonius & autres, qui ont ſouvent eu occaſion de citer pour exemples des paſſages de notre auteur, à cauſe de la tournure peu commune de ſes phraſes,

& du grand nombre de termes ſinguliers dont il ſe plaît à faire uſage. Tous ces lambeaux, rapportés par des auteurs de gloſſaires, qui n'avoient que la grammaire en vûe, ſont iſolés, fort courts, & n'apprennent preſque rien au premier coup d'œil. Sénèque, Quintilien, Aulugelle, Iſidore, & ſur-tout ſaint Auguſtin, dans ſon livre de la cité de Dieu, en ont cité un petit nombre de plus étendus. Mais ce que nous avons de principal a été trouvé par Pomponius Lætus, dans un manuſcrit du Vatican, où l'on avoit copié quantité de harangues directes extraites de divers hiſtoriens Latins; parmi leſquelles on en trouve ſix, tirées de l'ouvrage perdu de Salluſte, pleines de faits & de réflexions, & qui jettent un aſſez grand jour ſur l'hiſtoire de ce temps-là. Riccoboni avoit commencé à raſſembler ces fragmens: Louis Carrion a continué avec plus de ſuccès, en joignant de temps en temps de très-bonnes notes. Leur recueil m'a ſuffi pour démêler en gros de quoi il étoit queſtion dans cet ouvrage. Mais lorſque j'ai voulu mettre ces fragmens en ordre, & les examiner en détail, je les ai trouvés la pluſpart horriblement corrompus, & ſouvent inintelligibles, ſi l'on n'a recours à l'auteur qui les rapporte, pour ſavoir à propos de quoi ils ſont cités. C'eſt ce qu'il n'eſt pas facile de faire. Les compilateurs, contens d'avoir nommé le grammairien, ne marquent point le lieu, ou le marquent ſouvent à faux. Il a donc fallu recourir aux originaux. Alors j'ai reconnu que ſi les compilateurs avoient quelquefois attribué à Salluſte des paſſages qui n'étoient pas de lui, & qui par cette raiſon devenoient inexplicables, les temps & les lieux ne ſe rapportant point au reſte, ils en avoient en revanche omis un grand nombre de réels. J'ai pris le parti de les raſſembler tous avec exactitude, en dépouillant le corps entier des anciens Grammairiens, c'eſt-à-dire en faiſant les plus ennuyeuſes lectures qu'il ſoit poſſible de ſe figurer. Par ce moyen je ſuis parvenu à raſſembler les fragmens au nombre de ſix à ſept cens; ce qui fait plus de la dixième partie, peut-être même près de la cinquième de l'ouvrage entier. Après cette tâche fatiguante, j'ai voulu les éclaircir par des notes latines, marquer l'argument

de chacun; les diſpoſer ſelon l'ordre des temps, & les ranger par claſſes d'évènemens. Il eſt aiſé de penſer que ceci n'a pû s'exécuter qu'après avoir manié cent & cent fois les pièces de cette moſaïque en toute ſorte de ſens. Mais auſſi j'ai eu la ſatisfaction de voir enſuite que quantité de choſes, qui n'étoient point intelligibles, le devenoient par cette méthode, & que tel paſſage où je n'avois d'abord rien aperçu d'intéreſſant, devenoit inſtructif ſur l'hiſtoire du temps. Voici le détail de ce que m'a préſenté le nouvel arrangement.

Salluſte avoit écrit l'hiſtoire générale de Rome, depuis l'abdication de Sylla juſqu'au temps où le pouvoir énorme que la loi Manilia confioit à Pompée, remettoit, à vrai dire, de nouveau la République ſous les loix d'un ſeul homme. Ceci ne comprend pas plus de douze années complètes & de quatorze commencées, depuis le conſulat de Servilius Iſauricus & d'Appius Pulcher, en 674, juſqu'à celui de Volcatius Tullus & de M. Æmilius Lepidus, en 687. Mais l'auteur reprenoit de plus haut un récit abrégé des évènemens antérieurs, depuis le commencement des brouilleries arrivées entre Marius & Sylla, à leur retour de la guerre de Numidie, c'eſt-à-dire depuis l'endroit où il avoit fini ſa guerre de Jugurtha; de ſorte que terminant ſon hiſtoire en 687, à ce même conſulat de Tulle & de Lépide, où commence celle qu'il avoit écrite de la conſpiration de Catilina, on peut dire que le total des trois morceaux formoit une ſuite preſque complète de l'hiſtoire du VIIe ſiècle de Rome.

L'ouvrage étoit dédié à Lucullus, fils du Conſul de ce nom, ſi célèbre par ſa magnificence & par ſes victoires ſur Mithridate, dont le récit faiſoit une partie conſidérable de ce livre. Les plus ſavans perſonnages de Rome, tels qu'Hortenſe, Atticus, Cicéron, le philoſophe Antiochus & Caton, tous anciens amis de Lucullus, étoient dans l'habitude de ſe raſſembler dans la maiſon de ce jeune homme, ſoit pour y converſer, ſoit pour travailler dans la belle bibliothèque que le père avoit formée, & dont il avoit confié le ſoin à Caton, avec la tutelle de ſon fils. On peut aſſurer que cette hiſtoire ne

contenoit pas plus de cinq livres. Les Grammairiens citent assez souvent le numero du livre : à la vérité leurs citations méritent peu qu'on s'y arrête, comme on l'a fait jusqu'à présent, pour fixer en particulier l'ordre des passages, & le livre duquel chacun d'eux faisoit partie. Ils citent souvent de mémoire, sans exactitude, sans fidélité, brouillant quelquefois ensemble la moitié d'une phrase de l'histoire avec une autre demi-phrase du Jugurtha, & se trompant sans cesse sur le chiffre du livre ; ce qui devient visible en certains endroits, où ils attribuent au commencement de l'ouvrage des choses qui ne peuvent évidemment être racontées qu'au milieu ou à la fin. On doit inférer cependant que puisqu'ils s'accordent à ne citer presque jamais au-delà du cinquième livre, l'auteur n'en avoit pas écrit un plus grand nombre. Celui qu'il a plû aux éditeurs d'intituler *le sixième livre*, n'est composé que des passages où le chiffre n'étoit pas cité : aussi en contient-il lui seul un plus grand nombre que tous les autres ensemble. Il est fait deux fois mention du septième livre, une fois du neuvième, & une fois du onzième ; mais il n'y a presqu'aucun doute que dans ces quatre endroits il n'y ait erreur dans les chiffres. Si l'ouvrage avoit contenu onze livres au moins, seroit-il croyable qu'un auteur qui hasarde tant d'expressions singulières, qui aime à se servir de vieux mots, déjà hors d'usage de son temps, comme l'ont dit de lui l'empereur Auguste & Martial *(a)*, qui, au rapport d'Aulugelle, retient exactement dans le sens propre certains termes que les autres écrivains n'emploient jamais qu'au figuré *(b)*, dont enfin les constructions hardies & peu communes ont mis les compilateurs des vieux glossaires Latins dans la nécessité de rapporter un si grand nombre de ses phrases ; seroit-il croyable, dis-je, qu'un tel écrivain

(a) Et verba antiqui multum furate Catonis
Crispe, Jugurthinæ conditor historiæ.
Martial.

Tuque dubitas Cinnberne Annius an Verrius Flaccus imitandi sint tibi ; ita ut verbis quæ C. Sallustius excerpsit ex originibus Catonis utaris, an potius Asiaticorum oratorum inanibus sententiis ? August. epistol. ap. Suet.

(b) C. Sallustius proprietatis in verbis retinentissimus. A. Gell.

n'eût employé ce ſtyle, qui lui eſt ſi familier, que dans les cinq premiers livres de ſon hiſtoire, & que les ſix derniers, s'ils euſſent exiſté, n'euſſent pas fourni, comme les précédens, matière aux remarques des Grammairiens?

Il débute, comme dans ſon Catilina, par un diſcours préliminaire ſur le gouvernement & ſur les mœurs; ſur les cauſes de l'accroiſſement extérieur de la puiſſance Romaine, & de ſa décadence journalière au dedans. Il trace enſuite un excellent tableau raccourci des troubles civils de Marius & de Sylla, néceſſaire pour l'intelligence de ce qui va ſuivre: après lequel, entrant en matière, il raconte comment le conſul Lépide, voulant ſuccéder à la puiſſance que Sylla venoit d'abdiquer, excita dans Rome une nouvelle guerre civile, que ſon collègue Catulus termina, dès la ſeconde année, à l'avantage du Sénat, ayant contraint Lépide à fuir en Sardaigne avec les débris de ſon parti vaincu. A cette occaſion Salluſte décrit les antiquités de Sardaigne. Il ſuit la dernière branche de la guerre civile, que le fameux Sertorius, proſcrit par la faction contraire, ſoûtint en Eſpagne pendant huit années, avec tant de valeur & d'intelligence de l'art militaire, contre toutes les forces des légions Romaines, commandées par les deux plus habiles Généraux que la République eût alors, Métellus & Pompée. D'un autre côté, Curion faiſoit la conquête de la Mœſie: Marc Antoine tentoit celle de l'île de Crète, dont Salluſte donne une deſcription géographique. Servilius, employé durant trois ans à détruire les pirates de Cilicie, parvint plus aiſément à joindre à l'Empire quelques provinces au-delà du mont Taurus, que les Romains n'avoient jamais paſſé, qu'à purger la mer de cet eſſain de brigands qui déſoloit la Méditerranée. A Rome la famine cauſée par les guerres civiles & par une ſuite de mauvaiſes récoltes, occaſionne le mécontentement du peuple. On demande le rétabliſſement de la puiſſance Tribunitienne, abattue par les loix de Sylla. Sicinius attaque Octavius & Curion, & Curion s'en défait par un aſſaſſinat. Les prodiges épouvantent les eſprits. Pour calmer le peuple, on cherche à rétablir, par des copies, l'original des livres Sibyllins, brûlés

lors de l'incendie du Capitole; oracle qu'on étoit en uſage de conſulter lorſque quelque malheur ſembloit menacer la Nation. Tous ces faits étoient racontés avec toutes leurs circonſtances: on les devine en gros, mais il n'en eſt pas de même du détail. L'alliance que Mithridate avoit faite avec Sertorius, la protection qu'il accordoit aux pirates de Cilicie, les diſputes au ſujet de la ſucceſſion de Nicomède, roi de Bithynie, renouvellent la guerre en Aſie. Elle commence avec ſuccès contre les Romains, commandés par Cotta. Lucullus ſouhaitant avec paſſion d'être envoyé contre Mithridate, & craignant que Pompée, qui menaçoit depuis long-temps de quitter l'armée d'Eſpagne, ne revînt croiſer ſa demande, détermine le Sénat à envoyer à Pompée un renfort contre Sertorius. Lucullus part pour la guerre du Pont, après avoir diſſuadé Quinctius de rétablir la puiſſance Tribunitienne, & de propoſer l'abrogation des loix de Sylla. Cette ſeconde guerre du Pont eſt pleine de morceaux curieux & d'évènemens intéreſſans. Le récit du fameux ſiége de Cyzique y occupe une place conſidérable, auſſi-bien que la deſcription de toutes les côtes de la mer Noire, juſqu'alors peu connues des Romains. C'étoit un des plus curieux endroits de tout l'ouvrage. Il nous en reſte un bon nombre de fragmens, très-eſſentiels pour l'ancienne Géographie. Les diſputes de parti continuent dans le ſein de Rome. Palicanus emploie de nouveaux efforts pour rétablir les prérogatives du Tribunat. Le Tribun du peuple, Licinius Macer, fait une harangue terrible contre les Grands. Le conſul Cotta ramène les eſprits du peuple par la douceur de ſa conduite; il conſent à partager, comme autrefois, entre les trois ordres le droit de juger les affaires particulières, que les loix Cornéliennes attribuoient au Sénat ſeul. Enfin peu après Pompée, revenu d'Eſpagne avec le projet d'obtenir à tout prix la faveur du Peuple, rétablit le Tribunat. En Campanie les Gladiateurs excitent une ſédition; les eſclaves ſe joignent à eux. Ils mettent Spartacus à leur tête. Ce brave Gladiateur, par ſa bonne conduite & par ſes talens militaires, mettoit l'empire Romain à deux doigts de ſa perte, & auroit conſommé ſon ouvrage, s'il

avoit eu d'autres troupes à ſa ſuite que de miſérables brigands, ſans diſcipline & ſans foi. Après pluſieurs défaites des Généraux Romains, Craſſus trouve le moyen de reſſerrer les rebelles aux extrémités de l'Italie, près du détroit de Meſſine. Spartacus périt en grand Général, après une longue réſiſtance. Les reſtes de ſon parti, échappés à travers l'Apennin, ſont rencontrés par Pompée, revenant d'Eſpagne, qui les détruit & s'attribue impudemment tout l'honneur de la victoire. Marcus Lucullus, frère du Général de l'armée d'Orient, continue, après Curion, la conquête de la Mœſie, & pénètre juſqu'aux Palus Méotides. Métellus répare en Crète les diſgraces de Marc Antoine, & mérite le ſurnom de Crétique par la conquête de l'Iſle. Mithridate vaincu s'enfuit vers Tigrane. Il écrit à Arſace, roi des Parthes, pour l'engager dans une ligue, & lui dépeint, avec les couleurs les plus vives & les plus vraies, l'ambition & l'inſatiable avarice de Rome. Cette lettre, qui porte un caractère original, eſt ſans doute un des plus beaux morceaux de l'antiquité. Nouvelle guerre en Arménie. Lucullus, partout vainqueur de ſes ennemis, trouve la révolte ſemée contre lui dans ſa propre armée, par Claudius ſon beau-frère. Pompée cabale de loin pour l'entretenir. Il eſt tout-puiſſant dans Rome avec Craſſus. Tous deux parviennent enſemble au Conſulat, & ſe brouillent dès leur entrée dans la Magiſtrature. On les réconcilie. On veut ôter à Lucullus le commandement d'Aſie. Glabrion eſt envoyé pour lui ſuccéder. Les Tribuns propoſent une loi qui attribue à Pompée un pouvoir abſolu contre les pirates de Cilicie, contre Mithridate, & ſur plus de la moitié de tout l'empire Romain. Pompée s'y oppoſe à l'extérieur, & agit en ſecret pour être forcé d'accepter. Le ſage Catulus, Prince du Sénat, & l'orateur Hortenſe haranguent contre la loi. Clameurs du peuple, qui à la vûe de ces oppoſitions, veut augmenter encore le pouvoir attribué à Pompée. Cicéron fait enfin paſſer la loi Manilia. Pompée part pour l'Orient, détruit les Pirates, s'abouche avec Lucullus : leur entrevûe ſe paſſe avec une aigreur mutuelle. Lucullus lui remet l'armée, revient à Rome, triomphe malgré

les oppoſitions des Tribuns, & ſe retire pour jamais des affaires.

Tel eſt le précis de ce que l'on démêle dans les fragmens de Salluſte, en les comparant, pièce à pièce, avec les anciens auteurs qui nous reſtent, & après avoir pris une connoiſſance fort détaillée de tous les évènemens de ce temps-là, dont il a fallu dreſſer des tables contenant juſqu'aux moindres circonſtances. L'hiſtoire que Salluſte en avoit écrite a ſubſiſté au moins juſqu'au VIIe ſiècle. Iſidore de Séville eſt peut-être le dernier de qui on puiſſe aſſurer qu'il en a certainement eu l'original entre les mains, pendant qu'il travailloit à ſes recueils: mais peut-être auſſi a-t-il encore ſubſiſté long-temps après. Jean de Saliſberi, mort en 1182, en cite deux paſſages dans ſon *Policraticon*. Ces paſſages ont viſiblement rapport à la guerre de Sertorius en Eſpagne. Mais le premier eſt auſſi rapporté par Végèce; & j'ai depuis retrouvé le ſecond dans un petit traité de Macrobe, ſur la Grammaire, où Jean de Saliſbery peut l'avoir pris. Suidas, auteur du Xe ou du XIe ſiècle, parle à la vérité d'une traduction Grecque de tous les ouvrages de Salluſte, faite ſous le règne d'Adrien, par un grammairien de Rome nommé Zénobius. Selon ce que dit Suidas, il ne ſemble pas que cette traduction, ni l'original, ſuſſent encore perdus de ſon temps. Mais Suidas ne faiſant que copier ce qu'il trouve recueilli de côté & d'autre, il n'eſt guère poſſible d'aſſeoir ſur ſes paroles aucun jugement.

Souvent un travail entrepris mène, par l'affection qu'on prend à ce qu'on y a déjà fait, beaucoup plus loin qu'on n'auroit cru d'abord aller. Après avoir comparé ces fragmens, ſoit entre eux, ſoit avec les autres hiſtoriens; après les avoir mis dans l'ordre des évènemens, les avoir corrigés & éclaircis par des notes hiſtoriques ou critiques, j'ai conçu la penſée d'y faire un ſupplément, en écrivant moi-même cette hiſtoire perdue, de manière à y inſérer tous ces fragmens dans leur place véritable, ou du moins dans la plus vrai-ſemblable: c'eſt-à-dire de faire à peu près ſur mon auteur le même travail que Freinshémius a fait ſur Tite-Live & ſur Quinte-Curce. La méthode

méthode des commentaires isolés a toûjours quelque chose de sec & de rebutant; au lieu que celle-ci paroissoit la meilleure pour bien éclaircir ces fragmens, & pour en donner une explication suivie, qui pût se faire lire sans ennui. Je me rappelai le précepte du vieux historien Sisenna: *Gesta iccirco litteris continentia mandavimus, ne vellicatim aut saltuatim scribendo, lectorum animos impediremus.* L'exemple de Freinshémius me parut donc le meilleur à suivre. Mais il avoit, dans son projet, un avantage dont j'étois privé, & il n'avoit pas à surmonter un embarras par lequel je me trouve très-gêné. Florus le guidoit pas à pas par les sommaires qu'il nous a laissés de chaque livre de Tite-Live, & d'un autre côté la perte totale des ouvrages de l'historien, laissoit à Freinshémius une entière liberté dans sa marche. Au lieu de ceci, il me falloit, pour ainsi dire, deviner à chaque passage quel étoit la circonstance particulière du point d'histoire qui en faisoit l'objet. J'ai déjà remarqué plus haut que tous les auteurs anciens qui ont écrit un corps de l'histoire de ce temps, se trouvent perdus. Il en a donc fallu rassembler les circonstances éparses dans Plutarque, Florus, Appien, Valère Maxime, Velléius, Eutrope, Orose, Frontin, Végèce, Suétone, Xiphilin, & autres qui en parlent par occasion; & sur-tout dans Cicéron, Pline & Strabon, dont les livres sont des trésors inépuisables pour qui veut y faire des recherches exactes. Parmi les modernes, Pighi & Freinshémius, les deux hommes du monde qui ont le mieux sû l'histoire Romaine, ne m'ont pas été inutiles; d'un autre côté Salluste laisse des lambeaux à recoudre, à suivre des uns aux autres, après les avoir disposés de place en place, & dont il est presque toûjours fort difficile de remplir l'intervalle d'une manière naturelle: car je me suis fait une loi d'employer les propres termes de mon auteur, sans y altérer quoi que ce soit; ceci m'a mis dans la nécessité singulière d'écrire comme si c'étoit Salluste lui-même qui parlât, parce que dans la construction de ses phrases, il s'exprime quelquefois à la première personne, comme lorsqu'il dit: *J'écris l'histoire civile & militaire du peuple Romain; les sources ordinaires de*

nos diſſenſions; l'eſprit de parti ne m'a point écarté de la vérité; il me paroît plus vrai-ſemblable de croire, & autres expreſſions pareilles.

Ma première penſée, & c'étoit la plus naturelle, avoit été d'écrire cet ouvrage en langue latine: mais après quelques eſſais je m'en dégoûtai bien-tôt, dans la crainte que mon ſtyle ne fût plein de galliciſmes, certain d'ailleurs que les paſſages de Salluſte, auxquels il ſerviroit de cadre, en ſeroient très-défigurés. Je me ſuis donc remis à l'écrire en françois; & alors j'ai changé quelque choſe à mon plan. Les fragmens ſe trouvant inſérés dans la narration françoiſe ſelon leur ordre naturel & la ſuite des faits, je leur ai donné une autre diſpoſition dans l'édition latine de l'original que je compte publier. Je les ai rangés ſelon l'ordre où ils ſe trouvent dans les auteurs qui les citent; & les auteurs à peu près ſelon l'ordre des temps où ils ont vécu, & de leur plus grande proximité avec le ſiècle de Salluſte, le texte étant toûjours plus fidèle dans les plus anciens. De cette manière il ſera facile de reconnoître ſi j'en ai omis quelqu'un, que l'on vienne à retrouver à l'avenir. J'ai mis au devant de chacun un argument qui en explique le ſujet, & à la ſuite le pur texte original des anciens hiſtoriens qui développent le même fait; comme ſi c'étoit Cicéron, Plutarque, Appien ou Strabon qui euſſent, pour ainſi dire, fait un commentaire hiſtorique ſur mon auteur. J'y ai joint les Inſcriptions & les Médailles, quand elles ſe trouvent directement relatives au ſujet. Ce commentaire hiſtorique, qui, ſous le titre d'*hiſtoria Salluſtiana*, occupe une colonne fort large à côté du texte des fragmens, qui n'en forme qu'une très-étroite, eſt extrêmement long. J'en demande pardon d'avance; mais il n'étoit pas poſſible d'en uſer autrement dans une matière ſi curieuſe & ſi obſcure, ſi abondante & ſi découſue. On doit conſidérer qu'il s'agit ici de près de ſept cens fragmens, qui demandent preſque autant de diſſertations, à peu près comme ſi c'étoit un pareil nombre de Médailles peu connues qu'il fallût déchiffrer, & en donner les explications avec les preuves: qu'à meſure que le texte eſt plus court, le commentaire devient néceſſairement plus long,

parce qu'il n'eſt quelquefois queſtion, dans le texte, que d'une petite circonſtance, d'un fait particulier faiſant partie d'un point d'hiſtoire générale; de ſorte qu'il faut commencer par développer le point d'hiſtoire, pour faire entendre le fait particulier & ſes circonſtances: & enfin que dans une entrepriſe ſingulière & d'un genre aſſez nouveau, telle que celle de faire revivre un célèbre hiſtorien perdu, l'écrivain doit ſe croire comptable de ſon récit au lecteur, en lui faiſant voir qu'il ne lui donne pas un roman pour une hiſtoire. Ces notes hiſtoriques ſervent donc à la fois de matériaux pour écrire de ſuite l'hiſtoire en langue françoiſe, & de preuves de cette même hiſtoire. Elles montrent ce qu'il y a de réel dans la narration, & ce qui ſert à fonder quelquefois certaines conjectures. Au reſte, malgré la longueur de ces notes, ceux qui aiment l'hiſtoire Romaine pourront ſe promettre de les lire avec agrément, & d'y trouver raſſemblé le détail épars en mille endroits de tous les faits curieux & intéreſſans relatifs à ces temps de la République, qui ne ſe trouvent plus dans Tite-Live, dans Denys d'Halicarnaſſe, ni dans Dion Caſſius.

J'ai ſéparé du commentaire hiſtorique, & mis à la ſuite les notes critiques ſur le texte, qui n'ayant nul agrément par elles-mêmes, ne ſont lûes que lorſqu'on a beſoin de les conſulter. Autant le travail de ce genre étoit eſtimé dans le XVIe ſiècle, autant eſt-il peu conſidéré dans celui-ci, qui ſe pique d'être le ſiècle de la philoſophie & du bon goût. Mille gens ne parlent même qu'avec mépris des Grammairiens & des ſavans critiques de ce temps-là. Diſons vrai à cet égard; lors de la renaiſſance des Lettres ils étoient néceſſaires pour éclaircir, pour rectifier le texte obſcur & défiguré de tant d'excellens écrivains de l'antiquité. Ils nous en ont rendu l'intelligence aiſée; & par-là notre ſiècle, ennemi de la peine, leur doit ce bon goût dont il ſe vante, & qu'il a formé par la lecture facile des anciens auteurs claſſiques. Mais aujourd'hui la tâche des Littérateurs de ce genre eſt à peu près remplie: on n'a plus beſoin d'eux; & on n'en fait plus de cas, depuis que par leur travail ils nous ont mis en état de nous en paſſer. Ils ont

arraché les épines d'un terrein où nous marchons aujourd'hui avec plaiſir, ſans reconnoiſſance pour ceux qui l'ont aplani & défriché; auſſi injuſtes en cela que ceux qui ſatisfaits à la vûe d'un ſuperbe édifice, mépriſeroient l'art néceſſaire des échafauts employés à l'élever, mais inutiles après la conſtruction. J'aurois donc voulu pouvoir déférer au goût actuel, en ſupprimant les pures diſcuſſions grammaticales, ſi hors de mode aujourd'hui, s'il eût été poſſible de les éviter, lorſqu'il s'agit de publier un texte qui ne ſubſiſte plus que dans ſes débris, horriblement défigurés, & ayant à tout moment beſoin de correction. C'eſt ici le même cas où ſe trouvoient les éditeurs du XVIe ſiècle, lorſqu'ils ont fait uſage d'une utile critique en publiant, pour la première fois, d'anciens ouvrages peu connus. C'eſt un terrein en friche qui n'a point encore été manié, ſi on en excepte le peu de travail que Carrion & Douza y ont fait avec aſſez de juſteſſe. De plus il falloit auſſi, pour faire entendre ces fragmens, montrer à quelle occaſion les anciens Grammairiens les avoient cités. A cet effet j'ai rapporté, au deſſous de chacun, le paſſage du grammairien Latin qui les cite, les explique ou les compare; tels ſont Aulugelle, Servius, Priſcien, Diomède, &c. qui forment une nouvelle eſpèce grammaticale de *Variorum*. A ne rien diſſimuler, ce commentaire eſt peu de choſe. Ces auteurs n'ont, pour la pluſpart, ni goût, ni juſteſſe; mais ils ont pour eux le mérite de l'antiquité. On ne peut au moins leur refuſer de connoître mieux que nous le génie de leur propre langue. C'eſt ce qui rend ſi recommandable aujourd'hui le commentaire de Servius ſur Virgile, tout inſipide qu'il eſt preſque par-tout: c'eſt ce qui m'a donné la penſée de raſſembler ſur mon auteur un pareil commentaire, entièrement compoſé d'anciens ſcholiaſtes Latins. J'avoue qu'après avoir donné à Salluſte, dans la partie hiſtorique, le même avantage qu'a Cicéron, d'avoir un excellent commentateur contemporain, tel qu'Aſconius, je me ſuis plû à lui donner le même avantage qu'ont dans la partie grammaticale, Ariſtophane, Virgile, Horace, Juvénal & Stace, d'avoir des ſcholiaſtes originaux dans leurs propres langues.

J'ai déjà eu l'honneur de lire à l'Académie, dans une ſéance précédente, un morceau de cette hiſtoire rétablie en langue françoiſe, ſavoir, celui de la guerre civile excitée dans Rome, en 675, par le conſul Lépide, lorſqu'il entreprit de ſe rendre maître de la République, comme l'avoit été Sylla. En voici un autre d'un genre tout différent: c'eſt le début même de l'ouvrage, le diſcours préliminaire de l'auteur ſur la conſtitution primitive de l'État, & ſur les cauſes de ſon dépériſſement. Au reſte il ne faudra pas perdre de vûe que ce n'eſt pas moi, que c'eſt un Romain, que c'eſt Salluſte lui-même qui va parler.

Je donnerai d'autant plus volontiers une conſtante application à ſuivre juſqu'au bout ce travail ſingulier, & je me ſens d'autant plus engagé d'en préſenter à l'Académie les morceaux terminés, qu'il m'a paru plus conforme au but de ſon inſtitution, & des ſoins continuels qu'elle ſe donne à conſerver, expliquer & recouvrer les monumens antiques. Ceux de ce genre-ci ſont aſſurément au nombre des plus précieux. Parmi les amateurs de l'antiquité, pluſieurs ont conſacré leurs études à recueillir les Médailles & les Inſcriptions, à les diſpoſer dans un ordre utile à l'hiſtoire, à rétablir ce qui manquoit à chaque pièce, à les expliquer par de longs & ſavans commentaires, ſouvent indiſpenſables en pareil cas. L'hiſtoire elle-même & les ouvrages des plus anciens écrivains qui nous l'ont tranſmiſe, n'eſt-elle pas au moins auſſi utile à la fin qu'on s'eſt ici propoſée. Il eſt donc aſſez étonnant que ſi peu de perſonnes aient pris la penſée d'entreprendre, ſur les débris de tant d'hiſtoriens originaux dont on déplore tous les jours la perte, le même travail que l'on fait ſur les débris des Médailles & des Inſcriptions. On ſait quels applaudiſſemens a mérité celui de Freinshémius, lorſqu'il a rempli les lacunes de Tite-Live & de Quinte-Curce avec autant d'exactitude que de fidélité. M. de Valois a rendu un ſervice important aux Lettres, en diſpoſant dans leur ordre, en éclairciſſant par de bonnes notes les paſſages que Conſtantin Porphyrogenète avoit extraits de divers hiſtoriens que nous n'avons plus. D'autres ont auſſi raſſemblé, en petit nombre, quelques fragmens des hiſtoriens Orientaux

& Grecs, & une partie de ceux qui nous reſtent des premiers hiſtoriens Latins : mais, à dire vrai, ceci n'eſt qu'à peine ébauché. Nous ne ceſſons de regretter la perte de mille ouvrages célèbres, que l'injure des temps nous a ravis. Tout le plaiſir que nous donne la découverte de quelque ſtatue antique, ou des divers morceaux d'une belle ſculpture, qu'un habile ouvrier a eu l'art de rejoindre & de réparer, n'égale pas celui que nous donneroit la découverte de quelque livre ancien dont on ne connoît plus que le nom & la réputation. On a plus d'empreſſement à demander s'il ne ſe trouve pas dans la ville ſoûterraine d'Herculane quelque poëme ou quelque hiſtoire, que de ſavoir qu'on y vient de déterrer une ſtatue ou un bâtiment. Pourquoi donc ne pas au moins faire uſage de ce qui nous reſte, en l'employant de la meilleure manière poſſible? Pourquoi ne pas entreprendre ſur les fragmens raſſemblés de chaque ancien hiſtorien original, ce que d'induſtrieux artiſtes ont heureuſement exécuté ſur la ſtatue de Pyrrhus au Capitole, ſur celles de la famille de Lycomède, &c. ce que font les antiquaires ſur les Médailles raſſemblées d'un même règne ou d'une même ville? Nous ſommes riches, peut-être plus que nous ne croyons, en débris informes d'originaux perdus. Diodore, Plutarque, Josèphe, Strabon, Pline, Athénée, Pauſanias, Clément d'Alexandrie, Eusèbe, le Syncelle, Photius, Suidas, Iſidore, les Grammairiens, &c. peuvent en fournir un très-grand nombre tirés des anciens hiſtoriens, poëtes & philoſophes, dont les écrits ſubſiſtoient encore de leur temps. Mais au lieu que ces débris, ainſi deſunis & diſperſés, ne font preſque aucun effet, il s'agiroit de ranimer un peu les cendres des plus anciens hiſtoriens originaux, enſevelis dans la nuit des temps; de mettre à part tout ce qui appartient à chacun; d'en diſpoſer les fragmens dans leur ordre naturel; de les comparer ſoigneuſement ſoit entr'eux, ſoit avec les hiſtoires moins mutilées des mêmes faits; de les réunir lorſqu'ils doivent ſe rejoindre; de remplir les intervalles, quand cela eſt poſſible, par le narré que fournit un autre auteur ancien, & d'éclaircir le ſurplus par de bonnes explications. Alors on verroit que

Bérose, Ératosthène, Timée, Caton & Sisenna, ne sont pas tout-à-fait perdus sans ressource. Ces lambeaux rassemblés, qui ne paroissent d'abord qu'un fatras obscur, tel, par exemple, que m'avoient paru, au premier coup d'œil que j'y jetai, tous ces fragmens de Salluste mis en un tas, se débrouillent peu à peu par la disposition. L'ordre & la méthode de comparaison en dissipent insensiblement l'obscurité: deux morceaux, inintelligibles séparément, s'éclairent d'une lumière réciproque lorsqu'on les place à côté l'un de l'autre. On y trouve des faits inconnus, des points de mœurs singuliers quelquefois; des énigmes historiques s'y dévoilent: l'éclaircissement devient d'autant plus précieux que les siècles dont il s'agit sont plus reculés. Enfin au lieu de quelques passages noyés, pour ainsi dire, dans une mer étrangère, on a sous les yeux, dans les parties ainsi réunies, l'original même que l'on croyoit entièrement perdu, la contexture & le fil de la narration: on commence à discerner le caractère propre de l'historien, quelquefois même le caractère général des écrivains de son temps, par où l'on peut juger du degré d'estime qu'il mérite, & du plus ou moins de regret qu'il faut avoir de sa perte. Si l'on ne parvient pas ainsi à redonner une véritable vie au corps entier d'un historien de l'antiquité, on en ranime au moins quelque partie; on retire le squelette du tombeau de l'oubli.

J'ose dire que si d'habiles gens vouloient remanier de la sorte les fragmens égarés qui nous restent de tant d'ouvrages perdus, le recueil des anciens historiens qu'ils auroient ainsi fait revivre jetteroit un très-grand jour sur l'antiquité, & mériteroit l'éloge qu'un célèbre écrivain de notre temps donne à la méthode approfondie d'étudier l'histoire ancienne dans ses fragmens originaux, éloge que je n'ai garde de vouloir appliquer à la tentative imparfaite que je fais ici sur Salluste. « Une telle étude de l'histoire, dit-il, si difficile, si réfléchie, consiste à « combiner de la manière la plus parfaite ces matériaux défec- « tueux. Tel seroit le mérite d'un architecte, qui sur des ruines « savantes traceroit de la manière la plus vrai-semblable le plan «

» d'un édifice antique, en ſuppléant par le génie & par d'heu-
reuſes conjectures à des reſtes informes & tronqués ».

Diſcours préliminaire de Salluſte.

Fragm. 530, apud Pompeium Meſſalin.

Auſon. Eidyll. IV.

[J'écris l'hiſtoire civile & militaire du peuple Romain, depuis le conſulat de Lépide & de Catulus] juſqu'à celui de Tulle & de Lépide. Cet intervalle de temps n'offre que des objets dignes d'être connus de la poſtérité. La République y prend une nouvelle forme, ſous les loix d'un Tyran qui après avoir, par des cruautés inouies, uſurpé le pouvoir ſuprême ſur ſes égaux, ſait en uſer avec ſageſſe, & le quitter avec intrépidité. Une faction terraſſée par ſa puiſſance fait, après ſa mort, de nouveaux efforts pour ſe relever : les Conſuls ſe diviſent, le chef de la République devient le chef de la révolte ; des Généraux expérimentés ſont à la tête des armées; *[des Magiſtrats pleins de courage ſont à la tête des affaires ;]* un ennemi auſſi redoutable qu'Annibal[a], un Citoyen auſſi grand que Scipion[b], un Eſclave digne d'être nommé après ces deux héros[c], attaquent à la fois la République en Orient, en Occident, dans le ſein même de l'Italie. Rome ſe ſoûtient contre tant d'aſſauts réitérés; elle ſemble n'être attaquée que pour devenir plus puiſſante; la République s'agrandit au dehors par la victoire, & ſe mine au dedans par la diſcorde; les grands Capitaines qui la couvrent d'une gloire extérieure, ſont de mauvais citoyens qui lui déchirent le ſein ; les deux factions s'affoibliſſent l'une par l'autre, & ſe voient enfin réduites à s'appuyer unanimement du pouvoir d'un jeune homme plus heureux qu'habile[d], qu'elles choiſiſſent par caprice, & qu'elles élèvent par néceſſité. Tel eſt le tableau que nous préſentent les douze années qui s'écoulèrent depuis la mort de Sylla, juſqu'à l'expédition de Pompée contre Mithridate. Je ne crois pas pouvoir mieux ſervir ma patrie qu'en conſacrant le repos dont j'ai deſormais réſolu de jouir, à lui retracer des faits qui la touchent de ſi près; à lui dévoiler les cauſes prochaines qui ont amené par degrés le gouvernement au point où nous le voyons aujourd'hui; à faire voir quelles ont été les ſources des diviſions qui nous troublent depuis

Fragm. 447, ap. Diomedem.

[a] Mithridate.

[b] Sertorius.

[c] Spartacus.

[d] Pompée.

depuis si long-temps, & les funestes effets qu'elles ont produits; à distinguer la différence de ces effets par la différence des causes dans les différens temps. *[Au milieu de tant de factions qui ont partagé l'État, l'esprit de parti ne m'a point écarté de la vérité]*; ma situation actuelle me met à l'abri de tout soupçon à cet égard. J'ai vécu dans les honneurs, & je les ai quittés. Sans desir pour le présent, sans prétention pour l'avenir, je ne cherche qu'à être court & vrai. Quelque grands & intéressans que soient les évènemens, mon dessein est de les resserrer en peu de mots. Les plus longues histoires ne sont pas toûjours les plus instructives. Ennius, Valerius Antias, Fabius Pictor, Quadrigarius & Sisenna méritent sans doute des éloges par l'étendue qu'ils ont donnée à leurs annales, où les faits sont développés dans un grand détail. Mais *[Caton, le plus estimé de nos anciens historiens, renferme un grand sens en peu de paroles]*; *[Fannius néglige les ornemens pour ne s'attacher qu'à la vérité]*. Ce sont ceux-là sur-tout, *[dans le grand nombre d'habiles écrivains que nous avons, dont je me]* propose d'imiter l'énergie & la fidélité. *[Ce dernier point, toûjours nécessaire, l'est encore plus quand on parle d'évènemens qui se sont passés presque sous nos yeux]*. Mais avant que d'entrer pleinement dans le sujet que je veux traiter, je dois, pour l'intelligence des faits, tracer ici un léger crayon de l'ancien gouvernement Romain, depuis le temps de nos premières dissensions, jusqu'à celui où nous avons vû la cruelle jalousie de deux chefs de parti remplir l'État d'horreurs, & plonger Rome dans le sang de ses citoyens.

Fragm. 448, apud Aruſian. Meſſ.

Fragm. 154, apud Servium, Æn. X. Et ap. Ampelium, lib. memorial.

Fragm. 69, apud Marium Victorin. ad Cic. de invent. l. I.

Fragm. 225, apud Servium, Æn. IV, 213.

Fragm. 13, apud Senec. de benef. IV, 1.

Le gouvernement Monarchique est celui de presque tous les États naissans, dont les peuples se rassemblent plus aisément sous un seul chef que sous plusieurs. Ce fut celui de Rome à son origine: son fondateur, par un consentement tacite de ceux qui s'étoient volontairement réunis pour former une nouvelle Nation, resta leur chef & fut appelé Roi. Il reconnut ce bienfait par les loix politiques & militaires dont il fut l'auteur. Ses successeurs suivirent cet exemple, & leurs sages règlemens

Salluſt. Præf. Catilin.

ſont les vraies baſes ſur leſquelles s'eſt élevée depuis la grandeur de Rome. Il ſemble même qu'une providence particulière des Dieux ait voulu ſucceſſivement conformer les diverſes inclinations de ſes Rois aux différens beſoins de la Nation, pour la mettre plus promptement à portée de ſe régir par elle-même, & d'acquérir, par ſes ſeules vertus, l'empire de l'Univers, que le Ciel lui avoit deſtiné. En effet, le génie du peuple Romain n'étoit point fait pour vivre aſſervi au pouvoir d'un ſeul homme. L'amour de la gloire & celui de la liberté ſe développèrent preſque dès ſa naiſſance. Les Romains ne reſſentoient alors que cette unique paſſion, dont le fondateur même de l'État fut la première victime. Peu après le roi Servius, par une équitable politique, les mit en ſituation de ſe pouvoir paſſer de la puiſſance Royale; & l'abus qu'en fit Tarquin, ſon ſucceſſeur, acheva de la rendre odieuſe. La haine qu'on avoit pour le Roi fit proſcrire la Royauté. Le peuple rentra dans ſes droits. C'eſt en lui que réſide la vraie puiſſance, qui ſe trouve toûjours où eſt la force & le plus grand nombre. La ſouveraineté fut diviſée entre le peuple & les patriciens qui compoſoient le Sénat. Ce corps reſpectable devint l'ame & la loi vivante de l'État, tandis que l'extérieur de la ſouveraineté fut repréſenté au dehors par deux Magiſtrats annuels, qui, avec tout l'appareil & les ornemens de la Royauté, n'étoient les chefs de la Nation que pour faire exécuter ſes ordres.

Salluſt. præf. Catilin.

Telle fut la forme du gouvernement, le plus parfait qui ſe puiſſe établir, ſi les hommes ſavoient ſe contenir dans leur vraie place, & dans les bornes de la modération, ſeul ſoûtien d'un état Républicain. Mais la diviſion ne tarda pas à s'y gliſſer. *[Et ne cherchons point la ſource de nos premières diſſenſions ailleurs que dans la fabrique naturelle du cœur humain, qui toûjours inquiet & toûjours indomptable, met fauſſement ſa gloire à ſe jetter d'une part dans la tyrannie, & de l'autre dans la licence].* Le Sénat fut ſouvent injuſte, & le peuple quelquefois trop jaloux. Le premier voulut porter ſon pouvoir au-delà de la loi; le ſecond

Fragm. 277. apud Servium, Æn. IV, 245. Et fragm. 549. apud Priſcian. l. V, cap. de generib.

voulut s'affranchir de la loi même. L'un prétendit gouverner ſes égaux en eſclaves; l'autre, peu content d'avoir repouſſé l'injure, prétendit être agreſſeur à ſon tour: il devint entreprenant & tumultueux; plus il obtint, plus il fut inſatiable, & plus *[il contracta la malheureuſe habitude de tout diſputer avec acharnement]; [car depuis l'origine de Rome juſqu'à la guerre de Macédoine contre le roi Perſée]*, temps auquel les Patriciens ſemblèrent abandonner tout-à-fait le Conſulat au peuple, ce ne furent que diſputes continuelles au ſujet des Magiſtratures, que prétentions nouvelles de la part du ſecond ordre. Après plus d'un ſiècle de conteſtations, il avoit obtenu de partager avec les Patriciens cette éminente dignité, qui juſqu'alors leur avoit été réſervée: il parvint enfin au droit de la poſſéder lui même ſans partage, ſous le conſulat de Popilius Lénas & d'Ælius Ligus, Plébéiens l'un & l'autre.

Fragm. 153; apud Servium, Æn. 1, 34.

Pigh. Annal. ad an. 581.

Je ne le diſſimulerai point: le même eſprit de diſcorde, qui dans le ſiècle préſent a fait éclorre tant de malheurs parmi nous, n'eſt guère moins ancien dans l'État que le gouvernement Républicain; cependant les effets n'en étoient pas les mêmes. La cauſe de cette différence mérite ſans doute d'être remarquée; & j'ai ſur-tout en vûe de la développer ici. La raiſon eſt que les mœurs & la façon de vivre n'étoient pas les mêmes; qu'alors les diſputes fâcheuſes, quoique pouſſées fort loin, n'avoient pas un principe auſſi pernicieux que celui qu'elles ont eu depuis; & que pour enfanter tant de maux, il a fallu que la corruption des mœurs & la perverſité du cœur ſe joigniſſent à l'orgueil naturel du caractère. Les vices des premiers temps avoient leur ſource pluſtôt dans l'imperfection que dans la dépravation de l'humanité: ils étoient du nombre de ceux qui peuvent réſulter d'une vertu outrée ou mal entendue. La fierté du cœur & le courage de l'ame, égaux dans les deux ordres, y produiſoient d'un côté une ambition démeſurée de dominer, & de l'autre un eſprit d'indocilité trop inflexible. Mais on y voyoit en même temps régner l'amour de la liberté, le zèle de la gloire du nom Romain, la valeur militaire, le mépris

de l'intérêt. Tandis que par un courage ſignalé nos ancêtres rendoient le nom de Rome formidable au dehors, ils le ſoûtenoient dans le ſein de la patrie par les plus grands exemples de vertu : l'eſtime mutuelle que les deux ordres avoient l'un pour l'autre, banniſſoient de leurs diſſenſions cet eſprit d'aigreur & d'éloignement qu'inſpirent l'averſion & le mépris. Auſſi les diſcordes ne furent-elles pendant long-temps ni cruelles, ni durables. Des gens ſages & modérés ſavoient ramener les eſprits & réunir les volontés. Tout concouroit dès qu'il étoit queſtion de la gloire de la République, & de l'augmentation de ſa puiſſance. Les armes Romaines ſe firent craindre au-delà des confins de l'Italie ; elles réveillèrent la jalouſie des Nations étrangères, qui s'unirent contre la République. Rome, par les ſeules forces de ſon courage, triompha de tous les obſtacles. Les Rois furent vaincus, les peuples aſſujétis ; & cette orgueilleuſe maîtreſſe de l'Afrique fut enfin contrainte de nous céder l'empire de la mer, & de tomber aux pieds de ſa rivale.

Salluſt. in Catil.

Fragm. 45, ap. Auguſtin. de Civit. II, 18. III, 16. V, 12. *[Mais après la deſtruction de Carthage la diſcorde, l'avarice, l'ambition & les autres maux, fruits ordinaires de la proſpérité, ſe renouvellèrent plus que jamais. Je le repète encore, ils ne firent que ſe renouveler. Car il faut convenir que dès les commencemens de la République, nous voyons les Grands opprimer le Peuple, celui-ci ſe ſéparer du Sénat, & la ville ſe remplir de diſſenſions. A parler vrai, l'équité & la modération ne durèrent, après l'expulſion des Rois, qu'autant qu'on vit durer la crainte du retour de Tarquin & des armes de Porſenna. Auſſi-tôt après, le Sénat traitant le Peuple en eſclave, s'empara de ſes biens, étendit le deſpotiſme juſque ſur le corps & ſur la vie de ſes concitoyens, & ſe réſerva le commandement pour lui ſeul & ſans partage. Une conduite ſi dure, &, plus que tout le reſte, les uſures dont le peuple ſe voyoit accablé, tandis qu'il avoit à ſupporter, dans les guerres perpétuelles, le fardeau de la milice & des impôts, le portèrent à ſe retirer en armes ſur le Mont ſacré & ſur l'Aventin ; ce fut là qu'il acquit ſes Tribuns, & depuis tant d'autres droits.*

Fragm. 74, apud Donat. in Andr. I. 1.

Fragm. 256, apud Servium, Æn. VIII, 479.

La ſeconde guerre Punique vint mettre fin aux querelles des deux partis]. A la nouvelle de l'entrepriſe d'Annibal, la crainte des armes étrangères & l'intérêt commun, qui eſt le plus ſûr lien de la concorde, réunirent tous les eſprits. Cet état de tranquillité ſe maintint même après ſa défaite. *[Entre la ſeconde & la dernière guerre Punique la concorde fut parfaite entre les ordres ; de part & d'autre la conduite fut irréprochable].* Mais ſi le premier Scipion ouvrit le chemin à la grandeur de Rome en ſoûmettant Carthage, le ſecond Scipion en ouvrit un autre à ſa perte en détruiſant cette ville. *[Dès que la crainte étrangère eut ceſſé, & qu'on ſe vit aſſez de loiſir pour ſe livrer aux haines domeſtiques, les troubles, les ſéditions recommencèrent, & dégénérèrent enfin en guerre civile. Un petit nombre de Grands, à qui le reſte des citoyens faiſoient baſſement la cour, exerçoient la domination ſous les noms honnêtes tantôt du peuple, tantôt du Sénat. Il n'étoit pas queſtion de probité ou d'amour de la patrie, depuis long-temps ces fantômes ne ſubſiſtoient plus dans aucun parti ; mais on étoit convenu d'en donner le nom à la conduite de ceux qui, plus riches que les autres, ou plus en état de commettre impunément des injuſtices, ſavoient, par de bonnes ou de mauvaiſes voies, maintenir le gouvernement dans la forme qu'ils lui avoient eux-mêmes fait prendre. Dès-lors le véritable eſprit de citoyen fut altéré ; les mœurs ne ſe corrompirent plus par degrés comme autrefois, la corruption ſe répandit comme un torrent. Le luxe & l'avidité de la jeuneſſe furent tels, qu'elle ſembla n'être née que pour tout prendre & ne rien avoir].*

Fragm. 44 ; apud Auguſtin. de Civitat. II, 18, & III, 16 & 20.

Fragm. 53, apud Auguſtin. loc. cit. & Frag. 28, apud A. Gell. IX, 12.

Fragm. 465, apud Aruſian. Meſſ.

C'eſt ainſi que de l'ambition & de l'avidité naquirent tous les maux, qui depuis la fin des guerres Puniques n'ont ceſſé de déſoler l'État. D'un côté les jeunes gens, que le ſervice militaire tranſporta dans des pays éloignés, quittèrent facilement les mœurs auſtères de leur patrie, pour s'adonner au luxe des Nations étrangères, & ſur-tout à la molleſſe Aſiatique, qui acheva de les corrompre lors de la guerre d'Antiochus. C'eſt de là qu'ils rapportèrent ce goût pour tant de frivoles magnificences, qui après avoir épuiſé leur patrimoine, les

Salluſt. in Catil. mirent dans la néceſſité d'envahir celui d'autrui. D'autre part, les Généraux accoûtumés à voir, au premier ſignal, des milliers d'hommes plier ſous leurs ordres, retinrent dans le ſein même de la République cette habitude de commander, ſi douce à contracter, & ne ſurent plus ſe reſtreindre à l'égalité néceſſaire entre des concitoyens; autant ils avoient été redoutables aux ennemis durant la guerre, autant furent-ils nuiſibles à leurs compatriotes pendant la paix. Ainſi les heureux ſuccès de nos armes n'ont pas moins contribué à nos malheurs qu'à notre gloire. Il eſt vrai que *[c'eſt à l'habileté de ſes Capitaines & à la valeur de ſes troupes que Rome doit ſa principale grandeur, & que c'eſt par-là que nous avons enfin vû, ſous le conſulat de Sulpitius & de Marcellus, la puiſſance Romaine s'étendre dans tout le monde connu, par la conquête de toutes les Gaules compriſes entre la Méditerranée, le Rhin & l'Océan, à l'exception des lieux que les marais ont rendu impraticables]*. Mais auſſi a-t-on pû eſpérer que des Soldats, nourris dans le ſang & dans le pillage, ſauroient à leur retour faire entendre paiſiblement leurs plaintes au milieu d'un mécontentement général? Rien n'eſt plus dangereux que de faire injuſtice à une Nation aguerrie. L'humeur guerrière ſe retrouva au milieu des tumultes domeſtiques, & rendit bien-tôt ſanglans ces deſordres populaires, que la corruption des mœurs avoit déjà rendu de jour en jour plus fréquens. Au lieu que les anciens ſentimens de liberté étoient inſéparables de l'amour de la patrie, & par conſéquent de l'amour du bon ordre, la licence ſe crut bleſſée par la néceſſité d'obéir, & l'eſprit ſéditieux ſe prit aiſément alors pour un effet de la liberté. *[Les ſéditions devinrent plus fâcheuſes que jamais dans le temps des Gracques]*; la loi Agraire, ou du partage des terres, *[qui leur ſervit de prétexte pour introduire des nouveautés]*, fut une arme que leurs ſucceſſeurs employèrent toûjours efficacement pour réprimer l'orgueil du Sénat: elle les rendit redoutables aux Grands & agréables au peuple. La populace devint fière des ſuccès de ſes Tribuns, qui n'avoient en effet travaillé que pour eux-mêmes. Le Sénat, dans les

Fragm. 70, apud Marium Victorin.

Fragm. 43, ap. Amm. Marcellin. l. XX.

Fragm. 54, ap. Auguſtin. de Civit. II, 21.

Fragm. 230, apud Servium, Æn. IV, 290.

Salluſt. in Jugurth.

occaſions où il ſe ſentit le plus fort, ne diminua rien de ſa hauteur, ni de ſon injuſtice; la règle, l'équité ne furent plus employées, elles ne furent pas même connues: *[les coupables ſe diſculpèrent plus aiſément par leur audace que par des raiſons]*; & dès *[que cette malheureuſe coûtume eut infecté le dedans de l'État]*, on courut aux armes ſur le moindre prétexte; l'injuſtice fut repouſſée par l'injuré, & la violence par le maſſacre. Enfin les guerres civiles éclatèrent, & le mal, renfermé quelque temps dans la Capitale, ſe répandit juſqu'aux confins de ce vaſte Empire.

Fragm. 115, apud Donat. in Phorm. I, 4.

Fragm. 329, ap. Feſtum, V, tabes.

DE LA PUISSANCE TRIBUNITIENNE DES EMPEREURS.

Par M. l'Abbé DE LA BLÉTERIE.

Lû le 7 Mars 1752.

LES premiers auteurs qui depuis la renaiſſance des Lettres s'appliquèrent à nous donner une idée du gouvernement Romain, idolâtres pour la pluſpart de l'ancienne République, auroient cru profaner leur plume, s'ils l'euſſent employée à décrire la nouvelle conſtitution. Nous pouvons juger du profond mépris qu'avoient quelques-uns d'eux pour cette portion de l'hiſtoire Romaine, par la manière dont s'exprime Paul Manuce dans ſon excellent traité *du Sénat*. Cet écrivain ordinairement ſi judicieux ayant allégué un fait du règne de Tibère, paroît honteux d'être deſcendu juſqu'à ce temps *(a)*. « Laiſſons-là, dit-il, les Empereurs. Ils gouvernèrent ſans ſyſtème, ſans » règle. Ils n'eurent d'autre loi que leur volonté; diſons mieux, » que leur caprice. Ainſi nous nous bornerons au temps de la » République & de la liberté. Tous les faits poſtérieurs, ſi vous » en exceptez un petit nombre, ſont de telle nature, qu'il vaut » mieux les ignorer que les ſavoir. En effet ſans liberté, point » de vertu; ſans vertu, point d'exemple utile. Or vouloir écrire » des choſes inutiles ou nuiſibles aux lecteurs, c'eſt vouloir perdre ſon temps & même deſſervir les Lettres ». *Sed omittamus Imperatores, qui civitatem nullâ certâ ratione aut lege, ſed pro voluntate vel pro libidine potiùs adminiſtrarunt..... Itaque continebimus nos intra Reipublicæ tempora; & ea quæ à liberis civibus in liberâ civitate ſunt inſtituta perſequemur. Poſteriora ejuſmodi fuerunt, ut ea præſtet ignorare quam ſcire. Non enim, unde libertas abeſt, ibi adeſſe poteſt virtus. Neque verò ſine virtute quidquam ita geritur, ut exemplo prodeſſe poſſit. Porrò quæ*

(a) Paul Man. de ſenatu Romano, c. de ordine rogandi ſententias.

legentibus

legentibus non prosint aut etiam quæ nocere possint mandare litteris qui cogitat, is & otio abuti & de litteris ipsis male mereri simul cogitat.

Je ne crois pas qu'il soit possible de trouver en moins de paroles & dans un plus beau latin une plus singulière complication de fausſetés & de mauvais raisonnemens, ni une dose plus forte de cet esprit exclusif, qui constitue l'essence de la pédanterie. Mais il ne s'agit point ici de réfuter les idées d'un écrivain très-estimable à tant d'autres égards. Nous sommes aujourd'hui convaincus que l'histoire des Empereurs, moins agréable peut-être que celle de la République, n'est pas moins intéressante sur-tout par rapport à nous. Nous savons aussi que l'histoire de l'ancien gouvernement Romain & celle du nouveau sont deux parties d'un même tout tellement liées ensemble, que pour en posséder une seule, il faut avoir de l'autre une connoissance plus que superficielle.

Plusieurs écrivains se sont occupés de ce qui concerne les Empereurs. Mais supposant tous ou presque tous comme un principe inconteſtable que le gouvernement établi par Auguste étoit purement militaire & despotique, ils n'en ont étudié ni la nature ni la marche; ils n'en ont point discerné les différentes époques. Ils ont perpétuellement confondu le Prince avec la Nation, les prérogatives d'Auguste & de Trajan avec celles de Constantin & de Justinien. Sur-tout ils n'ont jamais assez distingué ce que l'Empereur avoit droit de faire en vertu de telle magistrature avec ce qu'il pouvoit en vertu de tel autre emploi. L'illustre Spanheim, dans son livre *de l'excellence & de l'usage des Médailles (b)*, déploie une érudition immense au sujet des différens titres que l'on donnoit aux Empereurs. Mais outre qu'il traite cette matière sans aucun rapport à la politique, il ne parle que des titres qui se lisent ordinairement sur les Médailles. Ainsi cet habile antiquaire ne dit pas un mot du titre de *Princeps*, sur lequel je n'ai trouvé de secours que dans mes propres recherches soûtenues de mes propres réflexions. A plus forte raison a-t-il gardé le silence sur le pouvoir

(b) *De præstantiâ & usu numismatum.*

conſulaire d'Auguſte & des autres Empereurs. Il s'étend fort au long ſur leurs conſulats annuels: mais il paroît avoir ignoré leur conſulat perpétuel, cette magiſtrature permanente, ſource de leur autorité dans le Sénat & ſur les citoyens qui n'étant point engagés dans le ſervice ne pouvoient dépendre de l'Empereur comme Général des armées. Ce n'eſt pas que M. Spanheim ne connût le paſſage où Dion nous apprend que les Romains revêtirent Auguſte pour toute ſa vie de la puiſſance des Conſuls. M. Spanheim le cite, mais il n'en tire aucune conſéquence.

Ni le célèbre juriſconſulte Jean Vincent Gravina, dans ſes Origines du Droit civil & dans ſon Traité de l'empire Romain *(c)*, ni le Marquis Scipion Maffei dans ſon Hiſtoire de Vérone *(d)*, où j'ai eu le plaiſir de rencontrer l'idée que j'avois conçue moi-même du pouvoir des Empereurs, n'ont fait attention à la puiſſance conſulaire d'Auguſte. C'eſt néanmoins la réalité de ce pouvoir conſulaire, qui achève de caractériſer le gouvernement introduit par ce Prince, de fixer avec préciſion ſes droits légitimes & ceux de ſes ſucceſſeurs, de prouver invinciblement que les Empereurs ne furent que les chefs trop puiſſans d'une Nation toûjours libre de droit, quoique de fait ſouvent opprimée, en un mot de mettre le ſceau de l'évidence & de la certitude à l'hypothèſe de ces ſavans Italiens. Il eſt ſingulier que le fait le plus important & le plus lumineux peut-être de l'hiſtoire Impériale, conſigné de la manière la plus expreſſe dans le LIV.e livre de Dion, que ce fait dis-je, ou pour parler avec plus de juſteſſe l'uſage qu'on en pouvoit faire ait échappé juſqu'à ce jour à tant d'yeux beaucoup meilleurs que les miens. Après tout que Dion & la foule des modernes, décidée comme lui & d'après lui pour le deſpotiſme des Empereurs, ne tirent aucune induction de ce fait, j'en ſuis moins ſurpris. Mais devoit-il être comme non-avenu pour ceux même auxquels il donne gain de cauſe, dont il complète &

(c) Jani Vincentii Gravinæ Originum juris civilis libri tres. Et de Romano imperio lib. ſingul. Venetiis, M. DCCXXX, apud Joſeph. Bapt. Albritium Hier. f.

(d) Verona illuſtrata.

démontre le ſyſtème? J'ai eu le bonheur d'en être frappé: j'en ai vû les conſéquences. Il a diſſipé ce qui pouvoit me reſter de doute & d'embarras ſur l'opinion que j'avois embraſſée. Je l'ai ſaiſi comme un principe fécond, qu'il étoit eſſentiel de développer. Mais après ce que je viens de dire, on conçoit que je me ſuis trouvé dans cette diſcuſſion abandonné à moi-même & réduit à la néceſſité de relire ou du moins de parcourir attentivement les auteurs originaux dans leſquels j'eſpérois trouver des lumières. La matière eſt toute neuve. C'eſt un terrein que j'ai défriché. Il produira beaucoup, lorſque des mains plus habiles & plus laborieuſes eſſayeront de le mettre en valeur.

J'ai prouvé dans la Diſſertation précédente, qu'Auguſte n'eut droit de commander dans Rome qu'à raiſon de la puiſſance Conſulaire. J'ai montré que les Romains par cette conceſſion prétendirent accorder à leur Général les pouvoirs ordinaires du Conſulat, & quand le beſoin de la République l'exigeroit les pouvoirs extraordinaires de cette même dignité. J'ai cherché les raiſons pour leſquelles Auguſte ne prit aucun titre relatif au Conſulat perpétuel, & fait voir que ſes ſucceſſeurs en ont été revêtus auſſi-bien que lui, quoiqu'à ſon exemple ils ſe ſoient abſtenus d'en prendre le titre. Il ſemble que je devrois maintenant détailler les fonctions & les ſingularités du Conſulat impérial. J'avois déjà mis la main à l'œuvre, & ce détail étoit aſſez avancé, lorſque je me ſuis aperçu que faute d'avoir parlé de leur puiſſance Tribunitienne, je tombois dans une ſorte d'inconvénient. Comme l'Empereur joignoit à la puiſſance Conſulaire celle du Tribunat, les actes d'autorité qu'il faiſoit émanoient tantôt de l'une & tantôt de l'autre, & ſouvent de toutes les deux à la fois. Je me trouvois dans la fâcheuſe alternative ou de ſuppoſer cette puiſſance Tribunitienne, dont je n'ai pourtant encore expliqué ni la nature ni l'étendue, ou d'en faire mention à chaque inſtant. Si je prenois le parti de la ſuppoſer, je ſentois que les idées du lecteur ne manqueroient pas de ſe croiſer & de ſe confondre; que je paroîtrois attribuer à l'Empereur comme Conſul, ce qu'il ne faiſoit que comme

Tribun. Si pour éviter la confuſion, je parlois autant qu'il étoit néceſſaire de la puiſſance du Tribunat, je dérangeois le plan que j'ai formé d'examiner ſucceſſivement toutes les branches du pouvoir Impérial, ou du moins je préparois à mon lecteur & à moi-même le déſagrément des répétitions toûjours fatiguantes, lors même qu'on y joint quelque choſe de nouveau. Tout conſidéré, j'ai cru qu'il étoit à propos de diſcuter aujourd'hui ce qui concerne la puiſſance Tribunitienne des Empereurs. Après quoi pleinement en droit de ſuppoſer & ce que j'ai prouvé dans le Mémoire précédent ſur leur puiſſance Conſulaire & ce que je vais établir dans celui-ci touchant leur pouvoir Tribunitien, je reprendrai la Diſſertation que j'ai commencée, & j'y ſuivrai pas à pas le Prince Romain dans l'exercice de ſon autorité, qui par rapport à Rome n'étoit que le réſultat de ces deux puiſſances combinées. J'y démêlerai le jeu de ces deux principaux reſſorts. Les lecteurs m'entendront à demi-mot, & ſouvent ils apercevront d'eux-mêmes de quelle puiſſance dérivoit tel ou tel acte d'autorité.

PREMIÈRE PARTIE.

LE Tribunat fut inſtitué l'an de Rome 263 pour être le rempart de la liberté contre la puiſſance exceſſive des Patriciens, & pour garantir à jamais du deſpotiſme ariſtocratique le peuple qui ſe plaignoit, qu'en détrônant ſes Rois il n'avoit fait que multiplier ſes tyrans. Les Tribuns étoient élûs par le peuple même & toûjours pris dans l'ordre des Plébéïens. Ils ne furent que cinq dans l'origine. On en doubla le nombre l'an de Rome 299, & je ne trouve pas que dans la ſuite on l'ait augmenté ni diminué. Ils n'avoient aucun appareil de Magiſtrature, nul habillement qui les diſtinguât du commun des citoyens; point de licteurs ni d'autre cortège que de ſimples meſſagers deſtinés à faire leurs commiſſions & connus ſous le nom de *Viatores*. « Le faſte & la pompe conviennent au » Conſul & au Préteur, diſoit Caïus Curion, fameux dans l'hiſtoire par l'abus qu'il fit du Tribunat & de ſes talens.

Pour le Tribun, il faut qu'il ſe laiſſe fouler aux pieds *(e)*; « que ſon extérieur n'ait rien d'impoſant, ſon abord rien qui « rebute, qu'il ſoit acceſſible à la multitude.... & qu'elle puiſſe « toûjours diſpoſer de lui ». La foibleſſe apparente du Tribunat en augmentoit la force réelle. Auſſi quoiqu'à la rigueur les Tribuns fuſſent Magiſtrats du peuple ſeulement & non pas de la Nation, leur pouvoir au lieu d'être le juſte contrepoids de l'autorité Conſulaire, emporta fréquemment la balance, & l'entretint dans une agitation perpétuelle, qui ne finit que par la ruine de l'ancien gouvernement. L'hiſtoire intérieure de la République n'eſt que le détail de leurs entrepriſes ſouvent heureuſes, & preſque toûjours impunies contre la majeſté du Sénat. Je vais détailler leurs prérogatives. L'uſage qu'en faiſoient ces magiſtrats Plébéïens, tirés quelquefois de la lie du peuple, & qui n'en jouiſſoient que pour un an, prouvera ce qu'elles furent dans la main du prince du Sénat, généraliſſime des armées, chef de la religion, & qui joignoit pour toûjours au pouvoir Tribunitien les pouvoirs ordinaires & extraordinaires du Conſulat. Enſuite je ferai l'hiſtoire de la puiſſance tribunitienne d'Auguſte & je remarquerai l'extenſion que les Romains donnèrent à cette puiſſance en la conférant à leur Général.

L'eſſence du Tribunat conſiſtoit à proprement parler dans le droit d'oppoſition. Chacun des dix Tribuns pouvoit empêcher tout ce qu'il croyoit abuſif. L'oppoſition d'un ſeul notifiée par cette parole énergique VETO, *je le défends*, avoit la force d'anéantir les ordonnances des Conſuls & des Préteurs, de rendre les Senatus-conſultes nuls & de nul effet, de ſuſpendre les déliberations ſoit du Sénat, ſoit du peuple, d'empêcher la promulgation des loix. Un ſeul Tribun rendoit inutile le conſentement de ſes propres collègues, & tenoit en échec toute l'autorité publique. Il pouvoit ſe déſiſter de ſon oppoſition: mais en cas qu'il y perſiſtât, l'unique reſſource étoit d'attendre que ſon Tribunat fut expiré. Plus d'une fois on vit, pour ainſi dire, la Nation aux genoux d'un Tribun, ſans qu'il fût poſſible

(e) Τὸν δὲ δήμαρχον, ὡς Γάϊος Κυρεῖων ἔλεγε, καταπατεῖσθαι δεῖ κ. τ. λ. *Plutarch. Quæſt. Roman. quæſt. 80.*

de le fléchir. Les Tribuns n'étoient point tenus de motiver leur oppoſition : & comme l'entêtement eſt le défaut commun des eſprits bornés, un homme ſans mérite devenoit ſouvent le plus redoutable des Tribuns.

Défenſeurs par état de l'innocence opprimée, ils avoient droit de prendre ſous leur protection quiconque les réclamoit dans l'enceinte de la ville, d'empêcher que l'on ne mît en priſon ceux qu'ils croyoient arrêtés mal-à-propos, de pourſuivre criminellement les oppreſſeurs devant l'aſſemblée du peuple. Leurs maiſons étoit ouvertes jour & nuit, afin qu'à toute heure on pût implorer leur ſecours. Ils avoient la permiſſion d'empriſonner les particuliers & prétendoient avoir celle d'empriſonner les Magiſtrats. Dans un temps où l'on reſpectoit encore les loix (c'étoit peu d'années après la priſe de Carthage) ils abusèrent de leur droit *(f)*, juſqu'à mettre en priſon les deux Conſuls. Après cela doit-on s'étonner de voir dans les derniers temps de l'ancienne République le conſul Q. Cécilius Métellus éprouver le même traitement de la part d'un Tribun nommé Flavius *(g)*, & celui-ci plaçant ſon ſiége devant la porte de la priſon, dire au Sénat qui veut s'unir à la deſtinée de ſon chef & s'aſſembler dans la priſon, que les Pères conſcripts peuvent, s'ils veulent, eſcalader les murs, mais qu'ils n'entreront point par la porte?

On jugeoit le Tribunat ſi néceſſaire, qu'il ne laiſſoit pas de ſubſiſter, lors même que la nomination d'un Dictateur faiſoit vaquer les autres Magiſtratures. Tite-Live nous apprend qu'il trouvoit dans quelques auteurs, que les Tribuns avoient mis un Dictateur à l'amende, mais il combat ce fait par des raiſons qui paroiſſent concluantes. Ce n'eſt pas au reſte que les Tribuns n'eſſayaſſent quelquefois leurs forces contre la Dictature. Cependant ils ſuccombèrent toûjours *(h)*. Leur

Tit. Liv. l. V, n. 38.

(f) Ces deux Conſuls étoient P. Cornelius Scipion Naſica, & D. Junius Brutus. *Tit. Liv. ſupplement. l. LXV, n.° 2.*

(g) Ibid. CIII, 56 & ſeqq. Il me ſeroit aiſé d'accumuler beaucoup d'exemples ſemblables : mais je n'ai pas deſſein de faire une hiſtoire complète du Tribunat.

(h) Quoad uſque ad memoriam noſtram Tribunitiis Conſularibuſque certatum viribus eſt, Dictaturæ ſemper altius faſtigium fuit. Ibid.

droit d'oppoſition & de protection, ſous cette Magiſtrature abſolue, devoit, ce ſemble, être réduit à de ſimples repréſentations. Je m'imagine que le principal objet de la politique Romaine, en conſervant le Tribunat même ſous la Dictature, étoit de donner toûjours quelque ſorte d'inquiétude au Dictateur, & d'avoir en place des Syndics du peuple, prêts à réclamer en faveur du gouvernement établi par les loix, s'il arrivoit que ce Magiſtrat extraordinaire à l'expiration de ſon terme ne voulût pas abdiquer.

Régulièrement le pouvoir Tribunitien ne s'étendoit pas hors de la ville. Auſſi arrivoit-il quelquefois que pour éluder l'oppoſition des Tribuns, les Conſuls alloient hors de l'enceinte faire des actes d'autorité. Denys d'Halicarnaſſe ſur l'an 273 rapporte que les conſuls M. Fabius & L. Valerius, à qui l'opiniâtreté d'un Tribun ne permettoit pas de lever des troupes, ordonnèrent que l'on portât leurs ſiéges dans une plaine voiſine, & là faiſant faire le dégât ſur les terres de ceux qui refuſoient de comparoître, procédèrent à l'enrôlement par voie de contrainte ſans qu'il fût poſſible au Tribun de les traverſer. *C'eſt*, ajoûte cet écrivain, *que l'autorité des Tribuns eſt renfermée dans les murailles de la ville.... L'ancien uſage s'obſerve juſqu'à ce jour. Ils n'ont aucun pouvoir hors de Rome (i).* Cependant toute la ſuite de l'hiſtoire oblige de convenir que le Tribunat ne perdoit pas ſes droits dans les comices par centuries qui ſe tenoient toûjours hors des murs, & pour l'ordinaire au champ de Mars, que l'on ſait n'avoir pas été compris dans le *Pomœrium*. Il les conſervoit également lorſqu'on tenoit le Sénat hors de l'enceinte. L'an de Rome 703 cette Compagnie s'étant aſſemblée au temple d'Apollon hors de la porte Carmentale, parce que Pompée étant alors Proconſul n'avoit pas permiſſion d'entrer dans la ville, l'oppoſition de pluſieurs Tribuns ne laiſſa pas d'empêcher que l'on ne fît un décret. Mais je penſe que ces deux cas étoient les ſeuls où les Tribuns euſſent quelque pouvoir au-delà du *Pomœrium;* & que dans ces mêmes cas ils n'en auroient

Dionyſ. Halic. l. VIII, p. 531, edit. Oxon.

Paull. Manut. de Comitiis Romanor. c. VII.

Famiani Nardini Roma vetus, l. I, c. 6.

Suppl. T. Liv. CVIII, n. 38 & ſeqq.

(i) Οὐδενὸς γάρ εἰσι τῶν ἔξω τῆς πόλεως οἱ τὴν δημαρχικὴν ἔχοντες ἐξουσίαν κύριοι· περιέχεσθαι αὐτῶν τὸ κράτος τοῖς τείχεσι κ. τ. λ. *Ibid.*

eu aucun, s'il étoit arrivé que le Sénat ou les Comices se fussent assemblés à plus de mille pas hors de l'enceinte. Cette distinction est, ce me semble, l'unique moyen de concilier un endroit de Tite-Live où l'historien paroît supposer que la puissance Tribunitienne s'étendoit jusqu'à mille pas de l'enceinte *(k)*, de le concilier, dis-je, avec des textes de Denys d'Halicarnasse & de Dion qui portent expressément le contraire.

Dionys. VIII, ubi suprà.

Dio Cassius, l. LI, p. 457, edition. Hanov. Vechel.

Les Tribuns ne pouvoient s'absenter que pour aller au Mont-Albain, l'un des trois jours des fêtes latines *(l)*, encore étoient-ils obligés de rentrer avant minuit. Je trouve néanmoins un exemple qui montre que cette règle souffroit des exceptions, & que sous le gouvernement ancien la puissance du Tribunat n'étoit pas tellement bornée à la ville de Rome, qu'avec dispense ceux qui en étoient revêtus ne pussent la conserver & l'exercer même dans les provinces. L'an de Rome 548, au sujet des plaintes que portèrent les habitans de Locres contre l'horrible tyrannie de Pleminius Lieutenant de Scipion, les Consuls & le Sénat envoyèrent sur les lieux un Préteur & dix Commissaires, avec ordre de passer en Sicile &, s'il le falloit, en Afrique. On engagea deux Tribuns à les accompagner : en quoi l'on s'écarta de l'usage, parce qu'il s'agissoit d'une affaire extrêmement délicate. Supposé que Scipion fût coupable lui-même, on vouloit faire arrêter au milieu de l'armée ce Général adoré de ses Soldats. Pour une commission si hardie, falloit-il moins que des Tribuns du peuple, c'est-à-dire des hommes armés d'une puissance sacrée devant laquelle tout avoit coûtume de plier?

T. L. XXIX, 19.

(k) Tribuni, ut impediendæ rei nulla spes erat, de proferendo (dele *exercitu*) *agere ; eo magis quod & augures jussos adesse ad Regillum lacum fama exierat, locumque inaugurari, ubi auspicato cum populo agi posset..... Omnes id jussuros quod Consules vellent : neque enim provocationem esse longiùs ab urbe mille passuum, & tribunos, si eò adveniant, in aliâ turbâ Quiritium subjectos fore consulari Imperio.* Tit. Liv. III, 20.

(l) Dionys. ubi sup. Aul. Gell. III, 2. *Tribuni plebis quos nullum diem abesse Româ licet, cùm post mediam noctem proficiscuntur, & post primam facem ante mediam sequentem revertuntur, non dicuntur abfuisse unum diem, quando ante horam noctis sextam regressi parte aliquâ illius in urbe Româ sunt.*

Rien

Rien n'étoit plus inviolable que la perſonne d'un Tribun : rien de plus terrible que les peines & les malédictions prononcées par la loi contre quiconque oſeroit, je ne dis pas attenter à ſa vie, mais porter la main ſur lui. Cette loi ſe nommoit la loi ſacrée. Je ſais qu'en vertu d'une loi plus ſacrée encore, à laquelle les Romains ſubordonnoient toutes les autres, c'eſt-à-dire le ſalut de la patrie, le Sénat avoit droit de s'élever contre les Tribuns mêmes, & de les déclarer ennemis publics, lorſqu'ils attaquoient la conſtitution de l'État : témoin l'aîné des Gracques, & trente ans après lui Appuleius Saturninus. Ils furent pourſuivis & mis à mort, le premier par un Sénateur (ce fut Scipion Naſica) qui ſans avoir alors de Magiſtrature prit les armes ſous les yeux de la Compagnie & de ſon conſentement préſumé ; le ſecond par Marius Conſul, & revêtu des pouvoirs extraordinaires du Conſulat. De ſon côté le peuple qui créoit les Tribuns, & prétendoit ne les créer que pour lui, penſant que l'ouvrier a droit de défaire ſon propre ouvrage, ne renonça jamais au privilége de leur retirer ſes pouvoirs, lorſqu'ils abuſoient de ſa confiance. C'eſt ſur ce principe que le Tribun Marcus Octavius fut dépoſé par les Tribus aſſemblées à la pourſuite d'un de ſes collègues, du même Tiberius Gracchus dont nous venons de parler. D'ailleurs tout homme qui avoit trempé dans la mort d'un Tribun même proſcrit légitimement, étoit toûjours odieux au peuple, & couroit grand riſque d'être recherché tôt ou tard comme coupable de lèze-Majeſté au premier chef. Scipion Naſica fut trop heureux d'accepter la commiſſion de viſiter les villes d'Aſie, que lui donna le Sénat pour le ſouſtraire aux yeux des Plébéïens qui ne pouvoient lui pardonner la mort de Gracchus. Il n'oſa revenir à Rome & mourut dans cette eſpèce d'exil. Rabirius accuſé fauſſement d'avoir tué, il y avoit trente-ſix ans, le Tribun Saturninus déclaré par le Sénat ennemi public, eut beſoin de toute l'éloquence de Cicéron, & de Cicéron Conſul, pour échapper au dernier ſupplice : & peut-être n'eût-elle pas ſauvé Rabirius, ſi le Préteur Quintus Metellus Celer n'avoit trouvé le ſecret de rompre l'aſſemblée.

Dionyſ. Halic. VI, edit. Oxon. p. 395. *Tit. Liv. II, 33.*

Supplement. T. Liv. LVIII, 58 & 59. *Ibid. LIX, 26 & ſeqq.*

Ibid. LVIII, 22-25.

Ibid. LIX, 10, 22 & 28.

Orat. Ciceron. pro Rabirio. Aſconii comment. & ſupplement. Tit. Liv. CII, 43 & 44.

Les Tribuns n'ayant preſque rien à craindre, tandis qu'ils étoient en place, & moralement ſûrs d'être protégés lorſqu'ils n'y ſeroient plus, par quelqu'un de leurs ſucceſſeurs, ſe prévalurent étrangement du reſpect profond que l'on portoit à leur caractère, & ſouvent les prétendus défenſeurs du peuple ſe conduiſirent comme auroient fait des brigands privilégiés. Je ne citerai qu'un ſeul exemple entre mille. L'an de Rome 624 le Tribun Atinius, furieux de n'avoir pas été compris dans la liſte du Sénat faite par Métellus le Macédonique homme Conſulaire & pour lors Cenſeur, le ſaiſit dans la place publique, & ſans autre forme de procès alloit le précipiter de la roche Tarpéienne. En vain la famille de Métellus eſſaya d'adoucir le Tribun par des prières & par des larmes. C'en étoit fait de cet illuſtre vieillard, que tout le monde plaignoit ſans oſer le ſecourir, ſi l'on n'eût eu le bonheur de trouver un autre Tribun qui vint aſſez à temps pour empêcher l'exécution. Le caractère de Tribun étoit ſi ſacré qu'Atinius même le reſpecta dans ſon collègue. Mais ne pouvant ſévir contre la perſonne de Métellus, il entreprit de ſe venger ſur ſes biens, & les conſacra publiquement aux Dieux par une cérémonie religieuſe. L'hiſtoire nous apprend que cette eſpèce de confiſcation n'eut pas lieu; mais elle remarque en même temps que les excès d'Atinius demeurèrent impunis.

Supp. T. Liv. LIX, 54, 55.

Deux hommes profonds dans les antiquités de la nation Romaine, Antiſtius Labéon juriſconſulte fameux du temps d'Auguſte & le célèbre Varron conteſtoient aux Tribuns le droit de citer perſonne devant eux. Labéon mandé par les Tribuns pour répondre à la plainte qu'une femme avoit portée contre lui, refuſa de comparoître *(m)*, & leur fit dire qu'ils étoient en droit de venir l'arrêter s'ils le jugeoient à propos,

Vide Aul. Gell. Noct. Attic. XIII, 12.

(m) Quum à muliere quâdam Tribuni plebis adversùs eum aditi Gellianum ad eum miſiſſent ut veniret & mulieri reſponderet, juſſit eum qui miſſus erat redire & Tribunis dicere jus eos non habere neque ſe neque alium quemquam vocandi; quoniam moribus majorum Tribuni plebis prenſionem haberent, vocationem non haberent: poſſe igitur eos venire & prendi ſe jubere, ſed vocandi abſentem jus non habere. Aul. Gell. ubi ſup. ex epiſtolâ Atei Capitonis.

mais qu'ils ne pouvoient ſans violer les règles le mander ni lui ni perſonne. Il ſuivoit en cela l'exemple & les principes de Varron. Celui-ci par le conſeil des principaux du Sénat avoit refuſé d'obéir à la citation d'un Tribun : & conſéquemment lorſqu'il exerça le Tribunat il ne ſe crut permis ni de citer devant lui qui que ce fût, ni d'appuyer ſes collègues, quand ils entreprirent de citer quelqu'un *(n)*. Concluons de ces faits qu'aucune loi n'autoriſoit les Tribuns à faire droit ſur les plaintes ; que proprement leur miniſtère étoit de les écouter, & qu'ils n'auroient dû tout au plus que s'aſſurer de la perſonne dont on ſe plaignoit & la traduire en juſtice. Mais concluons auſſi de ces mêmes faits que les Tribuns ne laiſſoient pas d'exercer des fonctions judiciaires. Nous ſavons même qu'ils jugeoient aſſis ſur des bancs *in ſubſelliis* & non ſur des ſiéges élevés comme les Magiſtrats Curules. C'étoit dans une baſilique voiſine du *Forum* que ſiégeoit le collège des Tribuns. On ne peut douter qu'ils n'étendiſſent leur juriſdiction le plus qu'ils pouvoient, & que ſi les gens inſtruits la regardoient de mauvais œil & la traitoient d'uſurpation, le plus grand nombre ne faiſoit pas difficulté de s'y ſoûmettre. Il étoit plus commode de les reconnoître pour juges ou du moins pour arbitres que de s'expoſer à leur mauvaiſe humeur, que de ſe voir traîner en priſon, & pour une bagatelle de s'attirer un affaire ſérieuſe ou du moins très-déſagréable. Il eſt aiſé de comprendre comment des hommes aſſez hardis pour ſommer les Conſuls de comparoître devant eux, pour les condamner à l'amende, pour les empriſonner, étoient venus à bout de rendre leur tribunal redoutable à de ſimples particuliers. Il faudroit même dire que ce Tribunal connoiſſoit d'affaires capitales, & qu'il condamnoit à des peines afflictives plus rigoureuſes peut-être que la mort, ſi l'on prenoit à la lettre ce que nous trouvons

(n) Tribuni pleb. vocationem habent nullam : neque minus multi imperiti, perinde atque haberent, eâ ſunt uſi. Nam quidam non modo privatum, ſed etiam Conſulem in roſtra vocari juſſerunt. Ego triumvir vocatus à P. Porcio Tribuno pleb. non ivi auctoribus principibus ; & vetus jus tenui : item Tribunus quum eſſem, vocari neminem juſſi, neque vocatum à Collega parere invitum. M. Varro, apud A. Gellium, ibidem.

dans l'épitome du livre LV.e de Tite-Live. L'abbréviateur rapporte « que Caïus Matiénus, accusé devant les Tribuns » d'avoir déserté de l'armée d'Espagne fut condamné à être » long-temps battu de verges, & vendu pour le prix d'un sesterce » *(o)*. Mais on ne peut raisonner trop sobrement sur les faits qui ne sont connus que par les abrégés. Si l'histoire de Tite-Live existoit encore, nous y lirions apparemment que Matiénus fut dénoncé aux Tribuns; que ceux-ci le poursuivirent devant le peuple, & qu'après l'avoir fait juger ils présidèrent à l'exécution. Les termes que je viens de citer sont très-susceptibles de ce sens: & rien n'est plus ordinaire que de voir les Tribuns se rendre parties publiques dans les affaires qu'ils croyoient intéresser la Nation. Je sais qu'on risque beaucoup en avançant des propositions exclusives, surtout lorsqu'on parle d'une espèce d'hommes aussi entreprenante que le furent les Tribuns. Cependant il me semble qu'on ne peut alléguer d'exemple clair & précis d'un jugement contradictoire rendu par eux, soit en matière civile, soit en matière criminelle. Dois-je inférer de-là qu'ils ne jugeoient point? Non sans doute: mais je puis en conclurre que les affaires de leur ressort n'étoient pas importantes ni du nombre de celles dont la décision mérite d'être transmise à la postérité. Ce n'étoient que de simples affaires de police. Dès le commencement on avoit nommé les Édiles plébéiens pour être leurs substituts en cette partie.

Dionys. Hal. VI, p. 396.

Si du côté de la juridiction les Tribuns étoient inférieurs aux Magistrats proprement dits, assez d'autres priviléges sans compter ceux que nous avons déjà mentionnés les égaloient en quelque sorte aux Consuls. Les Tribuns ne commandoient point dans Rome, mais personne, pas même les Consuls, ne pouvoit leur commander. Il leur étoit permis de convoquer le Sénat, & de le faire délibérer sur ce qu'ils lui proposoient. Quoique leur prérogative en ce point ne fût pas illimitée

(o) C. Matienus accusatus est apud Tribunos plebis, quòd exercitum in Hispaniâ deseruisset, damnatusque sub furcâ diù virgis cæsus est & sestertio numno venit.

comme l'étoit celle des Conſuls *(p)*, elle leur donnoit beaucoup d'influence dans la légiſlation, parce que les Senatus-conſultes n'avoient force de loi, que quand ils n'étoient pas traverſés par l'oppoſition des Tribuns. A la vérité les Tribuns n'avoient pas le droit d'aſſembler les *Comices par centuries*, & s'ils vouloient qu'on les tînt, il falloit qu'ils engageaſſent les Conſuls ou les Préteurs à les aſſembler: mais ils étoient maîtres de tenir quand ils vouloient les *Comices par tribus* où les Plébéïens étoient toûjours les plus forts *(q)*. C'étoit dans ces aſſemblées populaires que régnoient les Tribuns. C'étoit-là qu'ils haranguoient ſans qu'il fût poſſible de leur impoſer ſilence: privilége qui joint au talent de la parole équivaut preſque à la ſouveraineté. C'étoit-là qu'écoutés comme des oracles par une multitude jalouſe des droits qu'elle avoit & de ceux qu'elle n'avoit pas, ils entraînoient les eſprits & les ſuffrages, & dictoient en légiſlateurs ces plébiſcites qui depuis la loi *Hortenſia* *, quoique faits ſans la participation du Sénat, ne laiſſoient pas d'obliger tous les Romains indiſtinctement. Chaque Tribun étoit cenſé parler au nom du collége Tribunitien: & le peuple n'imaginant pas que ſes dix protecteurs ſe puſſent méprendre ſur ſes intérêts, approuvoit communément l'ordonnance propoſée, à moins qu'un autre Tribun ne combattît avec ſuccès les raiſons de ſon collègue, ou ne s'oppoſât formellement. Les Patriciens & le Sénat en gagnoient ſouvent quelqu'un, & prévenoient par-là certains plébiſcites, qu'ils jugeoient pernicieux. Mais outre

* *Voyez la citation précédente.*

(p) Si leur prérogative eût été illimitée, on ne voit pas pourquoi le Sénat en ordonnant l'exécution du plébiſcite qui donnoit à Auguſte le pouvoir Tribunitien, y eût joint le droit de propoſer une affaire dans chaque aſſemblée du Sénat: Χρηματίζειν ἐφεξῆς ἑνὸς ὅτου ἂν ἐθελήσῃ καθ' ἑκάστην βουλήν. Dio Caſſ. LII, pag. 518. Voyez la note de Caſaubon ſur la vie de Céſar par Suétone, c. 20.

(q) Les Tribuns avoient même le droit d'aſſembler les Plébéïens ſeuls. *Is qui non univerſum populum, ſed partem aliquam adeſſe jubet, non comitia ſed concilium edicere debet. Tribuni autem neque advocant patricios, neque ad eos referre ullâ de re poſſunt. Ita ne leges quidem propriè, ſed plebiſcita appellantur quæ Tribunis plebis ferentibus accepta ſunt: quibus rogationibus antè patricii non tenebantur, donec Q. Hortenſius Dictator eam legem tulit, ut eo jure quod plebes ſtatuiſſet, omnes Quirites tenerentur.* Aul. Gell. XV, 27, ex lib. Lælii Felicis ad Quintum Mucium (Scævolam).

qu'ils ne trouvoient pas toûjours de Tribun, qui voulût entrer dans leurs vûes; c'étoit une mortification pour le Sénat de ne pouvoir réſiſter aux Tribuns, que par le ſecours des Tribuns mêmes. Dans un ſens il eſt vrai de dire que le Tribunat avoit toûjours le deſſus.

Qu'ai-je beſoin de rappeler en détail l'abus effroyable, que des Tribuns ſéditieux firent du droit de tenir des aſſemblées, les excès auxquels ils portèrent une aveugle populace, devenue l'inſtrument & le jouet de leurs fureurs, les loix injuſtes qu'ils promulguèrent, les ſcélérats qu'ils protégèrent, les citoyens vertueux qu'ils opprimèrent, les ſéditions & les guerres civiles qu'ils allumèrent? Sylla qui ſe rendit monarque de Rome pour ſe venger & pour établir l'ariſtocratie, dépouilla les Tribuns du privilége de faire des plébiſcites, & même en partie du droit d'oppoſition. Quelques reſtes de ce droit, un vain fantôme de protectorat, ce fut tout ce qu'il leur laiſſa. De peur que la puiſſance Tribunitienne ne ſortît de l'anéantiſſement, ſi elle étoit exercée ou par des aventuriers hardis ou par des hommes d'un mérite diſtingué, le Dictateur ordonna dans la même loi que le peuple choiſiroit à l'avenir ſes Tribuns parmi les Sénateurs, & que ceux qui rempliroient cette place ne pourroient de leur vie exercer aucun autre emploi. La plus nombreuſe partie de la Nation vit avec douleur, que ſous prétexte des abus on renverſoit le boulevart de la liberté; que cette puiſſance tutélaire, n'étant plus que l'ombre d'elle-même, & devenue une ſorte de flétriſſure pour celui qui l'exerceroit, alloit être déſormais l'appanage de quelques Sénateurs obſcurs, hommes nuls, ſans ambition, ſans talens, & livrés ſervilement à toutes les volontés du Sénat.

Supplem. Tit. Liv. LXXXIX, 11.

Dès que Sylla ne fut plus à craindre, les murmures des Plébéïens éclatèrent contre ſa loi. Bien-tôt on la modifia dans ce qu'elle avoit de plus dur. Le conſul Aurélius Cotta par une loi nouvelle rouvrit aux Tribuns le chemin des honneurs. Enfin Pompée dans ſon premier Conſulat acheva de leur rendre tous leurs droits. Ils parurent ne les avoir recouvrés que pour juſtifier les précautions de Sylla. Depuis cette époque

Ibid. XCI, 29 & ſeqq.

Ibid. XCII, 27.

Ibid. XCVII, 37.

dans le cours des vingt années de troubles & quelquefois d'anarchie qui précédèrent & préparèrent l'uſurpation de Céſar, divers Tribuns, eſclaves de leurs paſſions ou de celles des Grands, ne ceſsèrent par leurs harangues ſéditieuſes d'allumer le feu de la diſcorde, d'enfanter plébiſcites ſur plébiſcites, de ſe ſervir de la puiſſance légiſlative pour faire le mal, du droit d'oppoſition pour empêcher le bien, de l'un & de l'autre pour compromettre le pouvoir du peuple avec l'autorité du Sénat. Qui ne ſait que Pompée fut la victime de cette même puiſſance Tribunitienne dont il avoit été le reſtaurateur, que l'oppoſition de deux Tribuns au décret rendu contre Céſar *(r)*, les menaces qu'ils s'attirèrent, & leur fuite précipitée fournirent au conquérant de la Gaule un prétexte qu'il attendoit pour marcher contre ſa patrie? Le prétendu motif de venger la ſainteté du Tribunat lui ſervit de manifeſte *(ſ)*. C'étoit l'unique raiſon qu'il alléguât, & l'air de juſtice qu'elle donnoit à ſa cauſe éblouit une infinité de Républicains. Pluſieurs qui ſous un autre point de vûe n'auroient aperçu dans Céſar qu'un nouveau Catilina, crurent y voir un libérateur, parce qu'ils jugeoient tout permis, tout légitime, lorſqu'il s'agiſſoit de maintenir les droits ſacrés du Tribunat.

Ce qui achève de prouver quel cas on faiſoit de cette magiſtrature plébéïenne, c'eſt qu'au rapport de Dion les Romains après la défaite de Pompée non contens de donner au vainqueur la Dictature pour un an, & le Conſulat pour cinq années conſécutives lui conférèrent auſſi comme un privilége ſingulier le droit de prendre ſéance ſur les bancs des Tribuns, & d'être conſidéré comme membre de leur corps. Le traducteur de Dion fait dire affirmativement à ſon auteur, que Céſar reçut la puiſſance Tribunitienne, & ſemble par-là mettre

Dio Caſſius, XLIII, p. 195.

(r) Les Tribuns Antoine & Caſſius. *Suppl. Tit. Liv. CIX, 34.*

(ſ) Tu tu, inquam M. Antoni, princeps Caio Cæſari, omnia perturbare cupienti, cauſam belli contra patriam inferendi dediſti. Quid enim aliud ille dicebat? Quam cauſam dementiſſimi ſui conſilii & facti afferebat, niſi quod interceſſio neglecta, jus Tribunitium ſublatum, circumſcriptus eſſet Antonius? Cicer. Philipp. 2.ª Vid. Dionyſ. Hal. VIII, p. 531 & 532.

l'hiſtorien Grec en contradiction avec Tacite *(t)* qui nous aſſure que le titre de *puiſſance Tribunitienne* fut inventé par Auguſte. Mais le texte de Dion porte ſeulement que Céſar reçut *pour ainſi dire (u)* la puiſſance des Tribuns; & cette modification ſignifie que s'il reçut les pouvoirs du Tribunat, il n'eut aucun titre relatif à ces pouvoirs. Au reſte cet aſſocié des Tribuns montra dans la ſuite que ſon zèle pour leurs droits n'avoit été que le maſque de ſon ambition. Un jour quelqu'un de la lie du peuple mit à la ſtatue de Céſar une couronne attachée avec des bandelettes, qui lui donnoient un air de diadème. Deux Tribuns, Epidius Marullus & Ceſetius Flavus, firent ôter la couronne, & conduire cet homme en priſon. Ils croyoient faire leur cour à Céſar; mais ils ſe méprirent. Céſar, quoiqu'il feignît de ne pas vouloir le nom de Roi, le deſiroit avec une puérilité peu digne de lui. Il prétendit que ces Tribuns lui enlevoient la gloire de refuſer le diadème, & ſous ce prétexte groſſier, il les réprimanda vivement. Quelques jours après les deux Tribuns ayant eu la hardieſſe de ſe plaindre, Céſar les accuſa dans le Sénat, de vouloir le rendre odieux & le faire paſſer pour un tyran. Cependant il ſe contenta de demander qu'ils fuſſent exclus du nombre des Sénateurs & dégradés du Tribunat. On aſſembla donc les *Comices par tribus* où ſur la propoſition de C. Helvius Cinna membre du collége Tribunitien, on fit un plébiſcite par lequel Flavus & Marullus furent dépoſés.

On peut conclurre de cet exemple que pendant la Dictature perpétuelle de Céſar, & à plus forte raiſon, tant que dura la ligue triumvirale, les Tribuns non plus que les autres Magiſtrats ordinaires ne purent agir que dépendamment & ſous le bon plaiſir de ces Magiſtrats extraordinaires, ou pour mieux dire de ces uſurpateurs.

Ces tyrans qui gênèrent l'exercice des magiſtratures en ſuppoſoient, en reconnoiſſoient les prérogatives. Ils ne firent aucune loi pour en détruire, ni pour en reſſerrer les droits.

(t) Id ſummi faſtigii vocabulum Auguſtus reperit. Tacit. Ann. III, 56.
(u) Τὼ τε ἐξουσίαν τῶν δημάρχων ὡς βίᾳ, ὡς εἰπεῖν, προσέθετο.

Ceux

Ceux du Tribun étoient réputés tels que Pompée les avoit rétablis; & consistoient toûjours dans le privilége 1.° de s'opposer à ce qui lui paroissoit contraire au bien public, & cela sans être tenu de motiver son opposition. 2.° De protéger les particuliers opprimés dans l'enceinte de la ville, d'arrêter & de faire juger les oppresseurs, & ceux qui troubloient l'ordre public. 3.° De juger certaines affaires de police. 4.° D'assembler les *Comices par tribus*. 5.° De convoquer le Sénat en certains cas. 6.° De ne recevoir d'ordre de personne. 7.° D'être censé revêtu d'un caractère si sacré, si inviolable, qu'insulter un Tribun c'étoit commettre un sacrilége énorme & punissable de mort par le premier venu, sans aucune forme de procès, avec confiscation de tous les biens.

Sur cet exposé trop long sans doute pour des lecteurs instruits, il est facile de juger, qu'Auguste ayant dessein de composer sa puissance des magistratures établies chez les Romains, ne devoit pas regarder d'un œil indifférent les droits attachés au Tribunat. Voyons présentement la manière dont ils lui furent accordés & ce que les Romains y ajoûtèrent en sa faveur.

SECONDE PARTIE.

J'OBSERVE dans l'histoire d'Auguste trois decrets différens soit du Sénat soit de la Nation concernant la puissance Tribunitienne.

L'an de Rome 718 sous le consulat de Gellius & de Cocceius, Auguste, que j'appelle ainsi par anticipation, après avoir vaincu le jeune Pompée, soûmis la Sicile & dépouillé Lépide le Triumvir, à qui par grace il laissa la vie & le souverain Pontificat, fut comblé d'honneurs & de priviléges nouveaux. Parmi les concessions que les Romains lui firent alors, Freinshemius *(x)* dans les supplémens de Tite-Live compte la

(x) Uti sacrosanctus haberetur, & qui eum verbo quive facto læsisset, eadem pœnâ teneretur ac si Tribunum plebis violavisset; quorum & potestatem & in subselliis considendi jus ei dederant. Supplement. Tit. Livii, CXXIX, 42.

puiſſance du Tribunat. L'hiſtorien moderne croit parler d'après Dion : mais celui-ci dit uniquement *(y)* que le Sénat défendit d'attaquer la réputation & la perſonne d'Auguſte ſous les peines portées contre ceux qui injurioient ou maltraitoient un Tribun du peuple ; & que l'on y joignit le droit de prendre place ſur les bancs des Tribuns. Le motif de ce decret fut, comme Dion l'inſinue *(z)*, de fermer la bouche à divers mécontens, qui cherchoient dans les intentions d'Auguſte de quoi décrier ſes meilleures actions. Au ſujet de quelques taxes ſupprimées & de la remiſe des anciennes dettes, les uns publioient, qu'il avoit deſſein de rendre odieux Antoine & Lépide en les faiſant paſſer pour les ſeuls auteurs de ces impôts. D'autres diſoient qu'ayant ruiné tout le monde, il vouloit avoir le mérite de donner ce qu'il ſavoit bien qu'on ne lui payeroit jamais. Pour le mettre donc, s'il étoit poſſible, à l'abri de ces diſcours d'autant plus offenſans qu'ils pouvoient être fondés, d'autant plus dangereux qu'Auguſte avoit encore dans Antoine un redoutable concurrent, on voulut qu'Auguſte participât à la ſainteté du caractère Tribunitien, & pour le lui imprimer d'une manière plus authentique, on lui permit de s'aſſeoir parmi les Tribuns. C'étoit, je l'avoue, lui conférer la prérogative la plus noble & la plus intéreſſante du Tribunat. Mais j'oſe aſſurer, qu'on ne lui donna point encore les pouvoirs de cette Magiſtrature, & voici ſur quoi je me fonde.

Le decret de 718 fut l'ouvrage du Sénat. Or ce n'étoit point au Sénat de nommer les Tribuns, ni par conſéquent de diſpoſer du pouvoir Tribunitien. La nation jouiſſoit encore du droit d'élire ſes Magiſtrats dans des aſſemblées générales, & ne le perdit que ſous le règne de Tibère. L'élection des Tribuns ſe faiſoit dans les *Comices par Tribus.* Auguſte étoit-il donc aſſez mauvais politique, pour recevoir contre les règles ce qu'il ne tenoit qu'à lui d'obtenir légitimement. Ne perdons

(y) Καὶ τὸ μήτε λόγῳ, μήτε ἔργῳ τι ὑβρίζεσθαι· εἰ δέ μή, τοῖς αὐτοῖς τὸν τρόπον τι δράσαντα ἐνέχεσθαι οἵπερ ὑπὸ δημάρχῳ ἐτέτακτο· καὶ γὰρ ὑπὸ τῶν αὐτῶν βάθρων συνεκαθίζεσθαι σφίσιν ἔλαβε. Τῷ μὲν οὖν Καίσαρι ταῦτα παρὰ τῆς βουλῆς ἐδόθη *Dio. Caſſ. XLIX, p. 401.*

(z) Ἤδη μὲ γὰρ τινες διεβρόησαν ἐπὶ κ. τ. λ. *Ibid.*

point de vûe, qu'il reſpectoit les loix juſqu'au ſcrupule lorſqu'elles n'étoient point compromiſes avec ſes intérêts, & que les injuſtices qu'il commit, ou laiſſa commettre en ſa faveur, ne furent jamais que ſon pis-aller. Diſons donc que le Sénat qui ne pouvoit donner aucune Magiſtrature, mais qui s'étoit conſervé dans la poſſeſſion immémoriale de récompenſer les ſervices éclatans par des diſtinctions honorifiques, par certains priviléges perſonnels, uſa de ſon droit pour faire ſentir combien les jours & l'honneur d'Auguſte étoient précieux en le déclarant inviolable comme les Tribuns. Quelque grand, quelque flatteur, que fût un tel privilége, ce n'étoit après tout qu'une ſauvegarde, & nullement un pouvoir. Eſtre aſſis entre les Tribuns ſans avoir leurs autres droits, ce n'étoit qu'un Tribunat honoraire. Or ſuppoſé qu'Auguſte les eût reçus en 718, pourquoi Dion ne dit-il pas au moins, comme il a fait en parlant de Jules Céſar, qu'Auguſte reçut *pour ainſi dire* la puiſſance des Tribuns; & qu'avec la prérogative de prendre place ſur leurs ſiéges, on lui donna celle d'être regardé dans tout le reſte comme membre de leur corps?

Ce ne fut que ſix ans après, l'an de Rome 724, que l'on revêtit Auguſte des pouvoirs effectifs du Tribunat. Il étoit alors Conſul pour la quatrième fois. Vainqueur d'Antoine & de Cléopâtre, il avoit réduit l'Égypte en province & réuni dans ſa perſonne le commandement de toutes les légions. Rome enrichie de l'opulence des Ptolémées, triomphante au dehors, alloit jouir du calme domeſtique dont elle étoit privée depuis plus de vingt ans. Les guerres civiles paroiſſoient éteintes pour jamais. Les imaginations échauffées par tant de proſpérités & d'eſpérances, ne voyoient dans le jeune Céſar qu'une divinité tutélaire. Si l'on ſe ſouvenoit des horreurs de la ligue triumvirale, c'étoit pour le plaindre d'avoir été forcé d'y prendre part. De trois maîtres il n'en reſtoit qu'un, & ſon empire qu'il ne faiſoit plus ſentir que par des bienfaits étoit aux yeux d'une infinité de gens préférable à la liberté. Les Républicains eſtimoient aſſez Auguſte, pour croire toucher au moment heureux où l'ancien gouvernement alloit être rétabli. Qui pourroit

nombrer les triomphes, les monumens, les prières publiques, les jeux, les solennités, les cérémonies, les droits, les concessions que prodiguèrent le zèle & la reconnoissance des Romains pour honorer le conquérant de l'Égypte, le pacificateur de l'État, le sauveur de la patrie? Les deux ordres de la République se signalèrent à l'envi. Au milieu de cet enthousiasme général, le peuple toûjours outré dans son amour comme dans sa haine, n'avoit pas besoin d'être excité, mais peut-être avoit-il besoin d'être mis sur les voies.

Dio Cass. LI, p. 457.

Auguste connoissoit parfaitement le pouvoir intrinsèque & la portée du Tribunat. Il est à présumer que ses émissaires, profitant de l'éternelle jalousie, qui régnoit entre le Sénat & le peuple, firent entendre aux Plébéïens, qu'il leur étoit essentiel de témoigner au Généralissime une confiance sans bornes & de le choisir pour protecteur. Auguste est Consul, disoit-on, & le bien public demande qu'il le soit plusieurs années de suite, pour travailler efficacement à la réforme de l'État, que nos longues dissensions ont affoibli dans toutes ses parties. La dignité Consulaire l'unit étroitement au Sénat. Quelqu'impartial que soit Auguste, il penchera tôt ou tard en faveur de la Compagnie dont il est chef, si le peuple n'a le secret de se l'attacher. L'unique mais l'infaillible moyen d'ôter au Consul tout sujet de prédilection, est de faire en sorte que l'homme du Sénat devienne aussi l'homme du peuple, d'avoir un Tribun dans la personne du Consul. Dépositaire des droits du peuple, il sera pour lors obligé par honneur comme par devoir de les ménager & de les défendre. Il tiendra désormais aux deux corps qui composent la nation, & n'aura plus d'intérêt de faire prévaloir l'un à l'autre. En établissant Auguste le centre & le point de réunion des deux Puissances opposées, nous aurons enfin trouvé cet équilibre que nos ancêtres cherchèrent inutilement.

Pour exercer le Tribunat, il falloit être Plébéïen. Auguste ne l'étoit plus, non seulement parce que la famille Octavia dont il tiroit son origine avoit été mise au nombre des maisons Patriciennes par César le Dictateur, mais encore parce que

l'adoption du même Céſar avoit fait paſſer Octave dans l'illuſtre maiſon des Jules. On pouvoit le diſpenſer de la loi qui réſervoit le Tribunat aux ſeuls Plébéïens. Toutefois un Patricien du premier ordre auroit cru ſe dégrader en acceptant même avec diſpenſe une magiſtrature Plébéïenne. Mais on fit réflexion qu'à Rome il n'étoit pas nouveau de donner les pouvoirs annexés à une Magiſtrature ſans donner la Magiſtrature même; témoin ces Tribuns militaires qui n'étant pas Conſuls avoient gouverné la République avec l'autorité du Conſulat. Et ſans remonter à des temps ſi reculés n'avoit-on pas donné *pour ainſi dire* à Céſar la puiſſance du Tribunat? Auguſte lui-même en avoit déjà le caractère & la plus ſainte prérogative? il n'étoit queſtion que d'y joindre des pouvoirs effectifs. Ils lui furent conférés pour toute ſa vie, comme Dion l'aſſure expreſſément. Cet auteur ne dit pas qu'ils lui furent conférés par un plébiſcite *(a)* mais la choſe parle d'elle-même: & le fait ne ſera point conteſté par ceux qui ſavent combien la nation Romaine tenoit à la forme, lors même qu'elle abandonnoit le fonds. Suivant la règle, & certainement la règle fut obſervée, le Sénat ne dut avoir à cette conceſſion d'autre part que d'y applaudir. Les Pères conſcripts ſe flattèrent que plus dépendant du Conſul le peuple ſeroit moins indépendant du Sénat. Ils ne prévirent pas, que ſous prétexte de ménager les droits reſpectifs des deux ordres, Auguſte ſacrifieroit adroitement les uns & les autres à ſes vûes particulières, qu'il feroit ſemblant d'étendre l'autorité du Sénat; mais qu'en même temps, comme pour maintenir la ſouveraineté des Plébéïens & comme pour les dédommager par une ſorte de compenſation, le protecteur du peuple régneroit dans le Sénat, & réduiroit à des bornes très-étroites le pouvoir des Magiſtrats. Auguſte avoit tellement enſorcelé les Romains, que chaque ordre croyoit acquérir aux dépens de l'autre ce que ce ruſé politique s'approprioit au préjudice de la Nation.

Dio Caſſ. Lv. p. 457.

Juſques ici tout ſe ſuit dans l'hiſtoire de la puiſſance Tribunitienne d'Auguſte. En 718 on le déclare inviolable comme

(a) Cet auteur l'inſinue en diſant: Τῷ νόμῳ ἐλήφθη.

s'il étoit Tribun. En 724 il reçoit les pouvoirs Tribunitiens avec de nouveaux droits dont je parlerai bien-tôt. Mais ce que Dion rapporte sur l'année 731 fait naître une foule de difficultés que nous auroient à coup sûr épargnées un Tite-Live, un Tacite, historiens qui d'ordinaire pensent à tout, & savent mettre le lecteur à l'aise en prévenant jusqu'à l'apparence des contradictions. Après avoir raconté, qu'Auguste Consul pour la onzième fois abdiqua le Consulat, & mit à sa place Lucius Sestius l'ami fidèle & l'admirateur de Brutus, Dion ajoûte *(b): c'est pourquoi le Sénat ordonna qu'Auguste seroit Tribun du peuple toute sa vie.* Rien de plus épineux & de plus embarrassant que ce texte de Dion. Auguste fut-il jamais Tribun du peuple? Dion ne nous apprend-il pas lui-même, que ce Prince & ses successeurs portèrent seulement le titre d'hommes revêtus de la puissance Tribunitienne, attendu que la place de Tribun étoit incompatible avec la qualité de Patricien *(c)*. Si l'on suppose, comme on ne peut s'en dispenser, que l'auteur a voulu dire qu'en 731 Auguste reçut pour toute sa vie le pouvoir du Tribunat, on demandera 1.° pourquoi donner à Auguste pour toute sa vie en 731, ce qu'Auguste en 724 a déjà reçû pour toute sa vie? 2.° De quel droit le Sénat lui confère-t-il la puissance Tribunitienne, dont cette Compagnie n'eut droit de disposer qu'après que les Comices eurent été transférés au Sénat: ce qui n'arriva que sous Tibère? Ce sont-là les perplexités où Dion jette ses lecteurs, sans leur présenter le moindre fil, pour sortir du labyrinthe.

Dio Cass. LIII, p. 518.

Rendons justice à cet écrivain. Sans lui nous ne connoîtrions que très-imparfaitement l'histoire Romaine & sur-tout le règne d'Auguste. S'il n'a pas le discernement & le goût des historiens qu'a produits l'ancienne Grèce, il semble en approcher & par l'harmonie du style & par la pureté de la diction. Malgré ses préjugés en faveur du despotisme & contre la Nation Romaine, on peut dire en général, qu'il rapporte

(b) Καὶ διὰ ταῦτα ἡ βουλὴ δημαρχόν τε αὐτὸν διὰ βίου εἶναι ἐψηφίσατο.

(c) Δημαρχεῖν μὲν γὰρ, ἅτε καὶ ἐς τοὺς πατρικίους πάντως πίπτοντες, οὐκ ὅσιον νομίζεσθαι ἦν. *Dio Cass. LXIII, p. 508.*

les faits avec d'autant plus de fidélité, que n'ayant pas une grande étendue de génie, il n'en voit pas toûjours les conſéquences. Dans la diſette où nous ſommes, c'eſt un compilateur, ou ſi l'on veut un hiſtorien très-précieux; & ce qui reſte de lui force de regretter ce que nous en avons perdu. Mais je puis aſſurer avec connoiſſance de cauſe qu'on le trouve peu ſatisfaiſant, lorſqu'on n'eſt pas d'humeur à ſe contenter d'une ſuite telle quelle d'événemens, qui n'eſt que le ſquelette ou tout au plus le cadavre de l'hiſtoire, quand on cherche ce qui en eſt l'ame & la vie, je veux dire les mobiles, les reſſorts, la correſpondance & l'enchaînement des faits. On accuſe Tacite de deviner trop. Dion ne devine rien. Il ſe repoſe ſur ceux qui le liſent du ſoin de conjecturer, d'ajuſter, de concilier, de penſer. J'ai déjà plus d'une fois mis en œuvre des matériaux aſſez brutes qu'il m'offroit. Eſſayons de lier à l'hiſtoire le fait découſu, & rapporté ſans exactitude qui occaſionne cette digreſſion.

Auguſte étoit ennemi des titres inſolites, & ne cherchoit que la réalité du pouvoir. Ainſi quoiqu'il eût reçû dès 724 la puiſſance Tribunitienne, il n'en prit point le titre, pendant la longue ſuite des Conſulats annuels qu'il exerça juſqu'en 731. Il prétendoit même que ſa puiſſance Tribunitienne quoique perpétuelle dans ſon origine n'étoit plus que décennale à compter depuis le commencement de 727, parce qu'alors il s'étoit démis de tous ſes pouvoirs extraordinaires, & n'avoit voulu conſentir à les reprendre que pour dix ans. Cela poſé lorſqu'en 731 Auguſte eut abdiqué le Conſulat, il ne lui reſtoit que le commandement des armées, le gouvernement de certaines provinces & le pouvoir Tribunitien. La moitié de ſon décennat étoit alors écoulée; il paroiſſoit impatient de le voir finir. L'abdication du Conſulat ajoûtoit à ſes diſcours un air de ſincérité dont on avoit peine à ſe défendre. Les preuves qu'il donnoit de ſa modeſtie en quittant la dignité Conſulaire, & de généroſité en nommant ou pluſtôt en faiſant nommer à ſa place un homme très-agréable aux Romains, mais ſur lequel ils n'euſſent oſé jeter les yeux, ranimèrent encore leur affection & la firent éclater par un témoignage nouveau. On

voulut absolument qu'il portât quelque titre relatif à la ville de Rome. Le plus naturel étoit celui de la puissance Tribunitienne puisqu'il avoit déjà droit de le porter. On prit des mesures pour s'assurer à tout évènement, qu'il garderoit toûjours le titre & l'exercice de cette puissance. Le Sénat ordonna donc que le plébiscite de 724 qui lui conféroit à perpétuité l'un & l'autre seroit exécuté selon sa forme & teneur. Le Sénat par son ordonnance n'empiétoit nullement sur les droits du peuple. Il ne disposoit pas du pouvoir Tribunitien. Il maintenoit seulement la disposition qu'avoit faite le peuple, & veilloit à l'exécution de la loi. Auguste fut conjuré de céder aux ordres du peuple, à l'autorité du Sénat: car on continuoit toûjours de parler l'ancien langage. Un si bon citoyen pouvoit-il se dispenser d'obéir? Il obéit, & c'est seulement depuis cette époque que l'on trouve sa puissance Tribunitienne marquée dans ses médailles & dans ses inscriptions. Mais quoiqu'il l'eût pour toûjours, comme tout pouvoir perpétuel heurtoit de front les anciens principes du gouvernement Romain, il tâcha de la faire paroître annuelle.

Dans cette vûe il en prenoit de nouveau possession tous les ans, non pas le dixième de décembre jour de l'installation des Tribuns; mais le vingt-septième de juin, jour auquel il avoit commencé d'en porter le titre. Auguste continua ce manége jusqu'à l'année 767 qui fut celle de sa mort & la trente-septième de son pouvoir Tribunitien à dater depuis 731. Les autres Empereurs renouvelèrent aussi tous les ans leur puissance Tribunitienne le même jour qu'ils l'avoient reçûe pour la première fois: & comme dans les monumens on spécifie les années de ce pouvoir, elle sert à caractériser les années de chaque règne, à moins que le Prince n'en eût été revêtu dès le vivant de son prédécesseur, auquel cas on la compte du temps de la première concession. Par exemple, lorsque Tibère mourut, il étoit dans la trente-huitième année de son pouvoir Tribunitien, quoiqu'à compter depuis la mort d'Auguste, il n'en eût régné que vingt-trois. Mais les éclaircissemens que donne à l'histoire des Empereurs leur puissance Tribunitienne,

commencent

commencent à nous manquer vers l'an de Rome 1021, deux cent ſoixante-huitième de Jéſus-Chriſt. Depuis Gallien excluſivement, il eſt moins ordinaire qu'elle ſoit marquée ſur les médailles. On ne la trouve point du tout dans celles de Quintillus, preſque point dans celles d'Aurélien & de Tacite, jamais ſur celles de Florien. On la voit rarement dans les monnoies de Probus, une fois ou deux dans celles de Maximien-Herculius. Pendant plus d'un ſiècle elle ne paroît point ſur les monumens de cette eſpèce, pas même ſur les médailles de Julien, quoiqu'elle ſe trouve encore quelquefois dans les inſcriptions, & à la tête des ordonnances impériales. On eſt étonné de la revoir ſur deux médailles de Théodoſe le jeune *(d)*: & je crois que ce ſont les dernières qui faſſent mention de la puiſſance Tribunitienne des Empereurs.

Paſſons maintenant aux prérogatives ſpéciales, que les Romains annexèrent dans la perſonne d'Auguſte au pouvoir du Tribunat.

Dion ſur l'année 725 indique tous ces priviléges. C'eſt un endroit important, &, je crois, unique. Seulement il ſeroit à ſouhaiter, que Dion eût rendu les termes latins du decret national auſſi littéralement que je vais rendre les termes grecs de l'hiſtorien. Les Romains, dit-il, ordonnèrent.... *que Céſar auroit toute ſa vie la puiſſance des Tribuns; qu'il pourroit ſecourir ceux qui le réclameroient non ſeulement dans l'enceinte des murs de la ville, mais encore au dehors dans l'eſpace de huit ſtades & demi: prérogative dont ne jouiſſoit aucun des Tribuns; qu'il pourroit, quand on appelleroit à lui, rendre juſtice, & que dans tous les tribunaux il auroit droit de donner un ſuffrage pareil au ſuffrage de la déeſſe Minerve (e).*

(d) L'une de l'an de Jéſus-Chriſt 439. D. N. THEODOSIUS P. F. AUG. TR. P. XXXVII. COS XVII. P. P. CON. OB. L'autre de l'an 444, porte TR. P. XXXXII COS. XVIII. P. P. *Ex Mediobarbo.*

(e) Καὶ τὴν καίσαρα τὴν τε ἐξουσίαν τῶν δημάρχων ὅλα βίᾳ ἔχειν, καὶ τοῖς ὑπ' ἐκείνου βοηθουμένοις αὐτὸν, καὶ ἐντὸς τοῦ Πωμηρίου καὶ ἔξω, μέχρι ογδόου ἡμισταδίου ἀμύνειν (ὁ μηδενὶ τῶν δημαρχούντων ἐξὸν) ἔκκλητόν τε δικάζειν καὶ ψῆφον ἴσην αὐτῷ ἐν πᾶσι τοῖς δικαστηρίοις ὥσπερ Ἀθηνᾶς φέρεσθαι. *Dio Caſſ.* LI, 457.

Cette dernière expreſſion, dont il ne paroît pas que les Latins ſe ſoient jamais ſervis, eſt purement grecque, & me jette malgré moi dans une eſpèce de digreſſion. Éraſme ne l'a point entendue [a] : mais des philologues plus modernes, Meurſius [b], Boëcler [c], & Jean Frédéric Gronovius *(f)* l'ont expliquée très-heureuſement. Voici le réſultat de leurs ſavantes diſcuſſions. Au tribunal de l'Aréopage l'accuſateur & l'accuſé, s'il arrivoit que les voix fuſſent également partagées, étoient mis hors de cour & de procès. Cet uſage ou cette loi ſubſiſtoit de temps immémorial. On prétendoit que Mars n'avoit évité la condamnation qu'à la faveur du partage des Dieux qui furent ſes juges; dont ſix opinèrent pour le condamner & ſix pour l'abſoudre *(g)*. Dans les idées d'un peuple ami du merveilleux comme les Athéniens, il falloit bien qu'une juriſprudence ſi humaine & ſi ſage eût été ſinon dictée, du moins tôt ou tard confirmée ſolennellement par Minerve elle-même. Ils contoient donc qu'Oreſte meurtrier de Clytemneſtre ſa mère, pourſuivi juridiquement par les Euménides, ſoit devant les juges ordinaires de l'Aréopage, ſoit, comme le diſent quelques auteurs [d], devant les Dieux qui ſiégèrent une ſeconde fois dans ce tribunal, qu'Oreſte, dis-je, alloit être condamné faute d'une voix, lorſque Minerve lui donnant la ſienne rendit les ſuffrages égaux & le ſauva. La Déeſſe eut ſoin de recommander, qu'à l'avenir en cas d'égalité de ſuffrages on continuât de ſuivre le parti de la clémence.

[a] *Eraſm. Adag.*
[b] *Joan. Meurſii Areop. c. 10.*
[c] *Joan. Henr. Boëcleri, diſſertat. Academicæ Argent. 1701, t. I. Diſſert. de calculo Minerv.*
[d] *Demoſth. contra Ariſtocrat. Ariſtid. t. II, orat. 14. Liban. contra Florentium.*

Relativement à cette fable, lorſqu'un accuſé devoit ſon ſalut au partage des voix, on diſoit qu'il étoit abſous par le ſuffrage de Minerve. Mais comme dans toutes les langues il eſt aſſez ordinaire, que les expreſſions acquièrent à la longue une

(f) Diſcours de la loi Royale traduit du latin de J. Frédéric Gronovius, par Barbeyrac, dans le recueil intitulé : du pouvoir des Souverains.

(g) M. Varro ..... nec Areopagon vult inde accepiſſe nomen, quod Mars ... cum homicidii crimine reus fieret, judicantibus duodecim diis in eo pago ſex ſententiis abſolutus eſt; quia ubi paris numeri ſententiæ fuiſſent, præponi abſolutio damnationi ſolebat. Sed contra iſtam, quæ multò eſt ampliùs celebrata, opinionem aliam quamdam conatur adſtruere. Auguſtinus, de Civit. Dei. XVIII, 10.

signification plus étendue que celle qu'on y attachoit originairement, le suffrage de Minerve signifia parmi les Grecs une voix prépondérante & décisive en faveur de la personne accusée, un acte d'autorité qui sauvoit un criminel; en un mot tout ce que nous entendons dans notre langue par lettres de grace, de pardon, de rémission, d'abolition, &c. Ainsi lorsqu'un auteur Grec dit, que les Romains attribuèrent à César Octavien le droit de donner dans tous les tribunaux le suffrage de Minerve, il veut apprendre à ses lecteurs, qu'Octavien reçut le pouvoir de faire grace aux coupables, même convaincus, par quelque tribunal qu'ils eussent été condamnés. Dion n'a pas voulu dire seulement que les Romains donnèrent à César Octavien la voix prépondérante, lorsque le nombre des voix, la sienne comptée, seroit également partagé. Ce n'eût été qu'une concession illusoire, parce que chez les Romains, en cas de partage moitié par moitié, la clémence prévaloit comme chez les Athéniens. Plutarque dans les vies de Marius *(h)* & de Caton d'Utique *(i)*, rapporte des faits qui ne permettent pas d'en douter *(k)*. Ainsi l'expression dont il s'agit doit être prise ici dans le sens le plus étendu, & selon toute l'énergie de ces paroles que Sénèque met à la bouche du prince Romain. « Malgré la loi chacun peut tuer les hommes: moi seul j'ai le droit de sauver les hommes en dérogeant à la loi ». *Occidere contra legem nemo non potest: servare nemo præter me.*

Lucian. in Harmonid. t. I, edit. Amstelod. p. 583.

Senec. de Clement. I, 5.

Après cet éclaircissement, développons le passage de Dion. Le commentaire, que je ferai sur son texte, présentera, si je

(h) L'an de Rome 638 Marius accusé de brigue fut absous, parce que les voix furent égales: Ἴσων τῶν ψήφων γενομένων. *Plutarch. V. Marii.* C'est ce que les Romains appeloient *ambustum evadere.*

(i) Un Greffier accusé de faux, alloit être condamné, parce que le nombre des Juges qui lui étoient contraires l'emportoit d'une voix, lorsque M. Lollius Questeur, à qui sa mauvaise santé n'avoit pas permis d'arriver de bonne heure, vint assez à temps pour donner sa voix en faveur du Greffier: & cette voix le sauva.

(k) Denys d'Halicarn. *liv. VII*, dit aussi que Coriolan auroit été absous, si les voix eussent été partagées également; & que telle étoit la disposition de la loi. Διὰ τὴν ἰσοψηφίαν ἀπελύετο ἂν ὥσπερ ὁ νόμος ἤξίου.

ne me trompe, une idée préciſe de ce que j'appellerai, pour abréger, le Tribunat impérial.

1.° Auguſte reçut *la puiſſance des Tribuns pour toute ſa vie.* Je l'ai déjà dit: la perpétuité d'un pouvoir quelconque l'augmente preſque à l'infini. En général une autorité paſſagère eſt plus timide & moins reſpectée. Celui qui l'exerce eſt moins en état & moins jaloux de la faire valoir. Il n'en jouit que par emprunt. C'eſt un dépôt qu'on va lui redemander au premier jour. A-t-il intérêt de le groſſir à ſes dépens, de travailler pour d'autres, & peut-être pour des ingrats? Qu'il ſoit entreprenant par caractère, comme le furent à Rome une infinité de Tribuns annuels; qu'il le ſoit par politique ainſi que pluſieurs d'entre eux qui croyoient, en étendant les prérogatives du Tribunat, ſe faire des créatures parmi le peuple, & s'ouvrir la route des places ſupérieures: le temps ne lui permettra pas de ſurmonter les obſtacles, de conſommer ſes entrepriſes, d'aſſurer ſes uſurpations. Mais un Magiſtrat perpétuel a pour ſa puiſſance une affection, une jalouſie de propriétaire. Occupé des moyens d'en étendre les limites, il a le courage & le loiſir d'entreprendre. On craint ou du moins on ſe laſſe de lui réſiſter. Il épie les occaſions, il profite des conjonctures. Si quelquefois on le force de reculer, il reculera moins qu'il ne s'étoit avancé; ſemblable au flux de la mer, dont les vagues en revenant ſur elles-mêmes gagnent toûjours du terrein. Quelque modération que vous lui ſuppoſiez, le bénéfice du temps, la flatterie, l'empire de l'habitude ſur les hommes, le mérite perſonnel rendront ce Magiſtrat deſpotique dans ſa ſphère & très-puiſſant au-delà. Par conſéquent revêtir Auguſte pour toute ſa vie des pouvoirs du Tribunat, même ſans les étendre formellement, c'eût été toûjours y donner dans ſa perſonne une extenſion prodigieuſe.

L'oppoſition d'un Tribun annuel expiroit néceſſairement avec ſon année: mais celle du Tribun perpétuel durera, s'il le veut, autant que ſa vie. L'un ſe ſentant à la veille de redevenir ſimple citoyen, craignoit quelquefois d'uſer à la rigueur de ſon pouvoir négatif. L'autre ne pouvant être déplacé que par

une révolution, abuſera impunément de ce même pouvoir, & ſes refus perſévérans tiendront les Magiſtrats, le Sénat & la Nation dans une dépendance éternelle. Si la perſonne du Tribun annuel eſt inviolable & ſacrée, on imaginera bien-tôt dans le Tribun perpétuel quelque choſe de divin: lui manquer de reſpect ſera le comble de la profanation & de l'*impiété*. On peut appliquer le même raiſonnement à chacune des prérogatives du Tribunat: mais on concevra mieux encore l'étendue que leur donnoit la perpétuité, ſi l'on conſidère le tribunat des Empereurs dans ſon véritable point de vûe, c'eſt-à-dire étayé de tous les pouvoirs qui formoient la dignité impériale. Autrefois il n'étoit pas rare que la puiſſance Conſulaire fît échouer les tentatives des Tribuns. Aujourd'hui les deux puiſſances rivales ſe trouvent confondues, & comme identifiées. Autrefois les Tribuns, lorſqu'ils prétendoient qu'on les opprimoit, invoquoient le ſecours des Généraux. Maintenant le Tribun perpétuel n'a plus beſoin d'une aſſiſtance étrangère; &, ſi j'oſe m'exprimer ainſi, lorſqu'il ſera trop foible comme Tribun, il s'invoquera lui-même comme Général. Dans ſa perſonne le caractère Tribunitien ſera déſormais relevé par la majeſté Conſulaire, ſoûtenu par la terreur du Généralat, conſacré de nouveau par la ſainteté du Sacerdoce, diviniſé par ce culte religieux que les Grecs dès le temps de l'ancienne République ont commencé de rendre aux gouverneurs de Province, & dont les Romains adopteront une partie en faveur d'Auguſte & de ſes ſucceſſeurs.

2.° Auguſte reçut, continue Dion, *le pouvoir de ſecourir ceux qui le réclameroient non ſeulement dans l'enceinte de la ville, mais encore au dehors dans l'eſpace de huit ſtades & demi: prérogative dont ne jouiſſoit aucun des Tribuns.*

L'expreſſion grecque ὄγδοον ἡμιστάδιον que je rends par huit ſtades & demi, comme a fait Leunclavius traducteur de Dion, ne ſignifie que ſept ſtades & demi, ſi l'on en croit Caſaubon dans une de ſes notes ſur Suétone. Il renvoie à ſes remarques ſur les caractères de Théophraſte. Mais au reſte ce Critique décide, que ſuivant l'évaluation conſtante de Dion

Sueton. Aug. c. XXVI, edit. Gravii, Hagæ Comit. 1691.

les ſept ſtades & demi font mille pas. Ainſi, quoique Caſaubon diffère de Leunclavius dans la traduction grammaticale du paſſage, il convient avec lui que Dion a voulu marquer un mille : ce qui me ſuffit. Je n'ai garde de me livrer à des queſtions épineuſes & ſouvent interminables de meſure, de calcul & de grammaire, qui m'écarteroient de mon objet.

Comme la partie de la ville de Rome non compriſe dans l'enceinte des murailles étoit prodigieuſement peuplée, on aperçoit du premier coup d'œil que ce nouveau privilége augmente beaucoup la ſphère du pouvoir Tribunitien. On aperçoit auſſi qu'une telle conceſſion met Auguſte en droit de s'oppoſer à des actes d'autorité que les Conſuls auroient pû faire hors de Rome malgré les Tribuns. Mais ce qui me frappe le plus, c'eſt en général de voir la puiſſance du Tribunat franchir ſes anciennes barrières. Juſqu'à ce jour empriſonnée, pour ainſi dire, dans les murailles de Rome, elle en ſort maintenant armée des forces effectives du Généralat. C'eſt un torrent dont les Romains viennent de rompre la digue. On paroît vouloir le contenir dans l'eſpace de mille pas : mais il ſe répandra par-tout, & ne s'arrêtera qu'aux frontières de l'Empire. Souvenons-nous que la puiſſance du Tribunat, établie pour défendre le plus foible de l'oppreſſion du plus fort, & par conſéquent toûjours aimée, toûjours adorée du grand nombre, étoit exceſſivement inquiète, audacieuſe, incapable de ſe tenir dans de juſtes bornes. Au tableau que j'en ai tracé, j'ajoûte ici pour dernier trait celui que m'offre Tacite *(l)*. Sous le gouvernement des Empereurs & du temps de Néron de ſimples

(l) Inter Vibullium Prætorem, & plebei Tribunum Antiſtium ortum certamen, quod immodeſtos fautores hiſtrionum & à Prætore in vincula ductos Tribunus omitti juſſiſſet. Comprobavere patres incuſatâ Antiſtii licentiâ. Simul prohibiti Tribuni jus Conſulum & Prætorum præripere, aut vocare ex Italiâ cum quibus lege agi poſſet. Addidit L. Piſo deſignatus Conſul, ne quid intra domum propoteſtate animadverterent : neve multam ab iis dictam quæſtores ærarii in publicas tabulas ante quatuor menſes referrent ; medio temporis contradicere liceret ; deque eo Coſſ. ſtatuerent. Cohibita artiùs & Ædilium poteſtas, ſtatutumque, quantum Curules, quantum plebei pignoris caperent vel pœnæ irrogarent. Tacit. Ann. XIII, 28.

Tribuns empiétoient ſur la juriſdiction des Préteurs & des Conſuls. Ils prétendoient que l'Italie étoit de leur reſſort : & (ce que je crois ſans exemple du temps de l'ancienne République) ils y envoyoient chercher pour les traduire devant leur tribunal ceux qu'ils jugeoient à propos. Contre l'ancien uſage, ils donnoient des ordres ſans ſortir de leurs maiſons, ils abuſoient du droit de condamner à l'amende. En liſant l'endroit de Tacite, on ſeroit tenté de croire que les Tribuns vouloient participer en quelque ſorte à l'extenſion faite au pouvoir Tribunitien dans la perſonne de l'Empereur. Le Sénat, qui repréſentoit alors la nation, fut obligé de rendre un decret pour réprimer leurs attentats. Après cela que l'on juge, combien la puiſſance Tribunitienne, dans la main d'un Empereur, devoit être active, entreprenante, hardie à faire valoir arbitrairement les droits de l'ancien Tribunat & ceux du nouveau. Quel obſtacle eût-elle trouvé de la part des Grands ? Un dévouement ſervile à toutes les volontés du Prince étoit le moyen de faire rapidement une fortune brillante. *Quantò quis ſervitio promptior, opibus & honoribus extollerentur.* La populace de Rome plus heureuſe, même ſous les mauvais Empereurs, que ſous l'ancien gouvernement, voyoit avec complaiſance s'accroître le pouvoir de ſon protecteur. Les ſeuls habitans de Rome profitoient autrefois des avantages & de la reſſource du protectorat Tribunitien. Quelle ſatisfaction pour l'Italie & pour les provinces, de partager avec la capitale un privilége, qui ſembloit les égaler à Rome même!

Tacit. Ann. 1, 2.

Aucun auteur ne dit poſitivement, qu'Auguſte ait exercé ſon pouvoir Tribunitien au-delà des mille pas exprimés dans la conceſſion. Cependant le fait me paroît certain, & je compte l'exercice de la nouvelle puiſſance Tribunitienne dans les provinces & juſque dans les villes libres, comme la plus ancienne uſurpation des Empereurs, & comme la première extenſion arbitraire qu'ils aient donnée à leur prérogative légitime. On ſait qu'Auguſte prit Agrippa pour collègue dans la puiſſance Tribunitienne & lui donna pour cinq ans cette portion du pouvoir impérial. Après la mort d'Agrippa le

même Prince associa pareillement Tibère pour cinq années. Celui-ci ne pouvant souffrir ni les desordres de Julie sa femme, ni la prédilection d'Auguste pour les enfans d'Agrippa, sous prétexte de ne leur pas donner d'ombrage, demanda la permission de se retirer à Rhodes, & l'arracha plustôt qu'il ne l'obtint.

Dans sa retraite Tibère fit usage de la puissance Tribunitienne, quoique d'ailleurs il vécût dans cette ville Grecque, presque en simple particulier. « On ne le vit faire, ce sont les » termes de Suétone, qu'un acte seul & unique du pouvoir » Tribunitien. Comme il assistoit très-fréquemment aux exercices » des gens de Lettres, un jour il prit parti dans une querelle très- » vive qui s'étoit émue entre des sophistes. Un d'eux lui dit » des injures en lui reprochant son excessive partialité. Tibère » ne répondit rien, retourna tranquillement à sa maison, & tout » d'un coup il en sortit avec des appariteurs, fit citer à son tri- » bunal par le crieur public l'insolent qui venoit de l'insulter, & commanda qu'on le traînât en prison *(m)*. » Quand Suétone n'avertiroit pas, que Tibère agit ici comme revêtu de la puissance du Tribunat, nous ne pourrions nous y méprendre: car outre que Tibère n'avoit alors aucune autre Magistrature, l'acte qu'il fait porte visiblement le caractère du pouvoir Tribunitien. Après être rentré chez lui pour y prendre des appariteurs, il en sort pour ordonner que l'on arrête le coupable. C'est que selon la règle les Tribuns ne pouvoient rien ordonner qu'en public. Les Tribuns n'avoient point de licteurs. Aussi l'historien ne donne-t-il que des appariteurs à Tibère. Ce nom général comprend tous les Officiers qui accompagnoient les Magistrats ou pour imprimer du respect ou pour exécuter leurs ordres. J'ai dit, que les officiers du Tribun s'appeloient *Viatores*.

(m) Unum hoc tantummodo, neque prætereà quidquam notatum est in quo exercuisse jus Tribunitiæ potestatis visus sit. Cùm circa scholas & auditoria professorum assiduus esset, moto inter antisophistas graviore jurgio, non defuit qui eum intervenientem & quasi studiosiorem partis alterius convitio incesseret. Sensim itaque regressus domum, repente cum apparitoribus prodiit, citatumque pro tribunali voce præconis convitiatorem rapi jussit in carcerem. Suet. Tiber. c. 11.

Si

Si Tibère, assez mal en ce temps-là dans l'esprit d'Auguste & menacé d'une entière disgrace dans laquelle il tomba bientôt après, loin de Rome, au milieu des Rhodiens à qui l'on permettoit de se gouverner selon leurs propres loix, usa de la puissance Tribunitienne pour se faire justice à lui-même, pour se venger, sans qu'il paroisse qu'Auguste l'ait trouvé mauvais, il est visible qu'à plus forte raison Auguste ne se bornoit point aux termes de la concession, aux mille pas spécifiés dans le decret national. Ce Prince qui n'ignoroit nullement que cette branche du pouvoir impérial étoit la plus susceptible d'extension, parce que c'étoit la plus populaire, ne manqua pas de l'étendre par des actes de clémence & de bonté, prenant sous sa sauve-garde, en quelqu'endroit qu'il se trouvât, celui qui le reclamoit contre une oppression manifeste, arrêtant les voies de fait par-tout où l'on écrasoit le plus foible, arrachant à la barbarie de leurs maîtres impitoyables quelques esclaves innocens. Supposé, par exemple, & la chose est assez probable, que ce fût en vertu de son Tribunat impérial qu'Auguste fit l'acte de justice & d'humanité dont parlent Sénèque & Dion, qui pouvoit trouver à redire qu'en cette rencontre il excédât ses droits légitimes? Ce Prince soupoit un jour chez Védius Pollion homme de fortune fameux par ses richesses & par sa cruauté. C'étoit apparemment dans sa maison de Pausilype située entre Naples & Pouzoles *(n)*. Les Romains avoient le droit de vie & de mort sur leurs esclaves, & ne le perdirent que du temps de l'empereur Hadrien *(o)*. Pour des fautes très-légères, Pollion faisoit dévorer les siens par des murènes, sorte de poisson vorace & carnacier, qu'il nourrissoit dans une grande pièce d'eau. Pendant qu'Auguste étoit chez lui, un esclave casse un verre de cristal: Pollion commande qu'on le saisisse & qu'on le jette aux murènes. Ce malheureux s'échappe, & court se prosterner aux pieds d'Auguste pour lui demander, non pas la vie, mais un autre genre de mort.

Senec. de irâ, III, 40. Dio. LIV, p. 536 & 537.

(n) Il la légua par testament à Auguste. *V. Dionem, ubi sup.*

(o) Servos à dominis occidi vetuit, eosque jussit damnari per judices, si digni essent. Spartian. V. Hadrian.

Alors Auguſte, dit Sénèque, faiſant un uſage louable du pouvoir qu'il avoit en main, *viribus ſuis bene uſus*, ordonna que l'eſclave fût mis en liberté, fit briſer ſous ſes yeux tous les cryſtaux de Pollion & combler la pièce d'eau. Quelqu'ennemis que fuſſent les Romains du deſpotiſme que l'on exerçoit ſur eux, quelque jaloux qu'ils fuſſent de celui qu'ils exerçoient dans leurs maiſons ſur tout ce qui leur appartenoit, je penſe que ſi Auguſte eût livré à ces mêmes poiſſons un monſtre qui deshonoroit l'eſpèce humaine, peu de gens l'euſſent deſapprouvé *(p)*. Il eſt des cas odieux dont l'atrocité fait diſparoître les inconvéniens de la puiſſance arbitraire, & n'en laiſſe voir que l'avantage préſent. Un habile politique en profite & trouve le ſecret de pouſſer à peu près auſſi loin qu'il veut les droits de ſa place, pourvû que ſans montrer de prétentions, il n'uſurpe qu'en réprimant les injuſtices criantes, & qu'il ait ſur-tout la diſcrétion de demeurer en deçà de ce qu'il peut, lorſqu'il oſe faire plus qu'il ne devroit.

Senec. ubi ſupra.

Seroit-il abſurde de dire que l'uſage de ſe réfugier auprès de la ſtatue de l'Empereur étoit relatif à ſon pouvoir Tribunitien? Les images furent principalement inventées pour ſuppléer & pour multiplier en quelque ſorte les objets qu'elles repréſentèrent : de-là vint que chez toutes les nations elles participèrent au reſpect que l'on portoit aux originaux, & ne furent que trop ſouvent & trop long-temps confondues avec eux. Les Romains, qui n'avoient autrefois décerné des ſtatues que ſobrement & pour reconnoître des ſervices ſignalés, prodiguèrent le marbre & les métaux pour flatter les Empereurs. Ainſi l'homme revêtu du pouvoir Tribunitien, le protecteur univerſel, le refuge des malheureux exiſta par-tout dans ſes images : les opprimés s'adreſsèrent à elles, comme ils ſe ſeroient adreſſés au Prince même. On fait armes de tout dans le malheur : & qui doute que ſi les Tribuns ordinaires avoient

(p) Quis non Vedium Pollionem pejùs oderat quàm ſervi ſui, quòd murænas humano ſanguine ſaginabat! .... O hominem mille mortibus dignum, ſive devorandos ſervos objiciebat murænis quas eſurus erat, ſive in hoc tantum illas alebat, ut ſic aleret. Senec. de Clement. 1, 18.

Dion fait aſſez entendre qu'Auguſte rougiſſoit d'avoir Pollion pour ami.

eu des ſtatues, on ne les eût invoquées à tout événement, au défaut de leur perſonne? qu'un homme, par exemple, que l'on vouloit mettre en priſon ne les eût étroitement embraſſées? Les Empereurs favoriſèrent cette nouvelle extenſion que le public donnoit à leur pouvoir Tribunitien. Les eſclaves, hommes trop négligés par les loix Romaines, & trop abandonnés aux caprices de leurs maîtres, furent peut-être les premiers qui recoururent aux images du Prince. *(q)*. Bien des perſonnes de condition libre y cherchèrent pareillement un aſyle, les débiteurs contre leurs créanciers, les coupables contre la juſtice: car ce recours ſuſpendoit toute voie de fait, toute procédure. Il ſemble même que du moins en certains cas on attribuoit aux portraits des Empereurs, à leurs buſtes qui n'étoient pas rares dans les maiſons, à leurs pierres gravées que l'on portoit au doigt, à leurs monnoies, ce même droit de protection que le peuple avoit attaché d'abord à leurs ſtatues érigées par autorité publique.

Dès le temps de Tibère, il en réſulta des abus qui ne tendoient à rien moins qu'au renverſement des loix & de la ſociété *(r)*. Saiſis d'une image du Prince, des ſcélérats de profeſſion vomiſſoient impunément des injures contre les plus honnêtes gens, & leur attiroient les inſultes de la populace en les faiſant regarder comme des oppreſſeurs. Armés de ce bouclier les eſclaves, les affranchis inſultoient leurs maîtres, leurs patrons, oſoient lever la main ſur eux & les faire trembler. On vit une femme nommée Annia Rufilla, dans le *forum*, à la porte du Sénat braver & défier le ſénateur Caius Ceſtius qui l'avoit convaincue juridiquement d'une inſigne friponnerie. Sous la ſauvegarde d'une image de Tibère, elle accabloit Ceſtius d'injures & de menaces atroces ſans qu'il eût la hardieſſe de demander juſtice. Il ſe plaignit enfin dans le Sénat, & ſes plaintes parurent ſi juſtes, que Druſus fils de Tibère, & pour lors Conſul

(q) Servis ad ſtatuam licet confugere, cùm in ſervos omnia liceant, &c. Senec. de Clement. 1, 18.

(r) Incedebat enim deterrimo cuique licentia, impune probra & invidiam in bonos excitandi, arreptâ imagine Cæſaris; libertique etiam ac ſervi patrono vel domino cùm voces, cùm manus intentarent, ultro metuebantur, &c. Tacit. Annal. III, 36.

avec lui, ordonna qu'elle fût conduite en prison. Il fallut dans la suite mettre des bornes à cette licence. Mais je n'entreprends pas ici de faire l'histoire *du recours aux images de l'Empereur:* je lui réserve une autre place qui sera plus naturelle.

On dira peut-être que mal-à-propos, & par un effet de mes préjugés, je rapporte à la puissance Tribunitienne des Empereurs, ce qui n'étoit que la suite des honneurs divins qu'on leur rendoit même de leur vivant. Mais je répondrai que si le recours à l'image du Prince eût dès-lors passé constamment à Rome pour un acte de religion, Tibère n'eût pas souffert que l'on recourût à la sienne, lui qui ne voulut point qu'on lui rendît, au moins dans la capitale, aucune sorte de culte religieux. Il défendit, selon Suétone *(s)*, qu'on lui décernât ni temples, ni pontifes, ni prêtres, pas même de statues ni d'images, sans une permission expresse de sa part; encore la donnoit-il à condition qu'elles ne seroient point des objets de culte, & ne serviroient que d'ornemens. Tibère se contentoit d'être le premier entre les hommes *(t)*, & ne prétendoit nullement aux honneurs des immortels. Après tout, comme la divinité des Empereurs vivans étoit fondée sur leur puissance, & leur puissance sur les magistratures dont la Nation les avoit revêtus, il est visible que le pouvoir Tribunitien influoit beaucoup dans cette divinité prétendue. C'est sur-tout en protégeant les malheureux, que l'homme montre qu'il est l'image de Dieu. D'ailleurs la personne du Tribun étoit sainte, sacrée, inviolable. Plutarque la compare à un autel toûjours accessible, où chacun trouvoit un refuge. Dans les idées populaires des payens, il n'y avoit de là qu'un pas jusqu'à la divinité. Je joins à ces réflexions, qui me paroissent solides, une remarque assez curieuse. Théodose le Jeune, à la honte de ses prédécesseurs, est le

Plutar. quæst. Roman. quæst. 80.

(s) Templa, flamines, sacerdotes decerni sibi prohibuit; etiam statuas atque imagines, nisi permittente se poni; permisitque ea sola conditione, ne inter simulacra Deorum, sed inter ornamenta ædium ponerentur. Suet. Tiber. XXVI. Voy. aussi Dion, LXVII, p. 606.

(t) Ego me, patres conscripti, mortalem esse & hominum officia fungi, satisque habere si locum principem impleam, & vos testor, & meminisse posteros volo. Tacit. Ann. IV, 37.

premier empereur Chrétien qui ait défendu de rendre à ſes ſtatues, à ſes images aucun honneur religieux *(u)*, quoique d'ailleurs il ait fait inſérer dans le code qui porte ſon nom la loi de Théodoſe le Grand & de Valentinien II, qui maîntient & règle l'uſage où l'on étoit de recourir aux ſtatues des Empereurs: & c'eſt préciſément ſur les Médailles du même Théodoſe le Jeune *(x)* que reparoît le titre de la puiſſance Tribunitienne, après avoir diſparu, depuis plus d'un ſiècle, de ce genre de monumens. Cette rencontre ſingulière ſeroit-elle un pur effet du haſard? J'entrevois que l'on en pourroit tirer quelque conſéquence. Mais reprenons le texte de Dion.

Troiſièmement. Auguſte, dit-il, reçut *le droit de rendre juſtice, lorſqu'on appelleroit à lui.* La conceſſion précédente ne faiſoit qu'étendre en faveur d'Auguſte le reſſort du pouvoir Tribunitien: celle-ci ſur-ajoûte à ce pouvoir une nouvelle prérogative que n'avoit jamais eu le Tribunat; c'eſt le droit de ſtatuer ſur les appels. La ſignification des mots *appellare, provocare* dont l'un ou l'autre avoit été néceſſairement employé dans le decret national qu'abrège Dion, eſt beaucoup plus étendue que celle du mot françois *appeler*, qui dans notre juriſprudence ſignifie uniquement ſe pourvoir devant un juge ſupérieur, lorſqu'on prétend avoir été mal jugé par un juge inférieur. Les mots latins s'entendent en général de tout recours

(u) XV cod. Theodoſ. tit. IV, de imaginibus Imperialib. IMPP. Theod. A & Valentinianus Cæſar Aetio PF. P. *Si quando noſtræ ſtatuæ vel imagines eriguntur, ſeu diebus ut adſolet feſtis ſive communibus adſit judex ſine adorationis ambitioſo faſtigio, ut ornamentum diei vel loco & noſtræ recordationi ſui probet acceſſiſſe præſentiam. Ludis quoque ſimulacra propoſita tantum in animis concurrentûm mentiſque ſecretis noſtrum nomen & laudes vigere demonſtrent. Excedens cultura hominum dignitatem ſuperno numini reſervetur. Dat. non. maii, Theod. A. XI & Valentin. Cæſ. (Coſſ. 425).*

(x) IX cod. Theod. tit. XLIV, de his qui ad ſtat. conf. IMPPP. Valentinian. Theodoſ. & Arcad. AAA Cynegio PP. *Eos qui ad ſtatuas vel evitandi metûs vel creandæ invidiæ cauſâ confugerint, ante diem decimum neque auferri ab aliquo, neque diſcedere ſponte perpetimur: ita tamen, ut ſi certas habuerint cauſas quibus confugere ad imperatoria ſimulacra debuerint, jure ac legibus vindicentur: ſin vero proditi fuerint artibus ſuis invidiam ininicis creare voluiſſe, ultrix in eos ſententia proferatur. Dat. prid. non. jul. C. D. Honorio nobiliſſimo puero & Evodio v. cl. Coſſ. (386).*

à une protection ſupérieure ſoit avant ſoit après le jugement. A Rome, du temps de l'ancienne République, les appels pris dans le ſens que nous donnons à ce mot, les appels proprement dits, étoient au moins fort rares en matière civile. Je trouve ſeulement dans la ſeconde Verrine *(y)*, & dans le commentaire d'Aſconius *(z)* qu'on ſe pourvoyoit quelquefois devant un Préteur contre la déciſion de ſon collègue, ſpécialement lorſque celui-ci ſtatuoit contre ſa propre ordonnance. Ce point de l'ancienne juriſprudence des Romains eſt fort obſcur ; mais certainement il ne faut pas confondre avec les appels proprement dits le recours aux Tribuns pendant l'inſtruction du procès. En vertu de leur protectorat, ils avoient droit d'empêcher que les juges ne procédaſſent contre les règles & de ſuſpendre la déciſion. Les Tribuns uſoient & ſans doute abuſoient de ce droit ; néanmoins il eſt inoui qu'ils aient entrepris de réformer par eux-mêmes aucun jugement.

Les appels aſſez fréquens en matière criminelle ne s'interjetoient qu'à la Nation. Il eſt vrai que la partie appelante s'adreſſoit ſouvent aux Tribuns pour demander les Comices ; que les Tribuns, en qualité de parties publiques, avoient droit d'y porter l'appel & de l'y ſuivre ; qu'en général, dans les affaires dont la Nation prenoit connoiſſance, ils jouoient un très-grand rôle ; & que l'oppoſition d'un ſeul d'entr'eux, même non motivée, empêchoit qu'on ne prononçât. Toutefois il ne leur appartenoit en aucune ſorte de faire droit ſur l'appel.

Pour Auguſte, outre la prérogative d'écouter les plaintes & les appels, prérogative ordinaire du Tribunat, il reçut encore celle de les juger en dernier reſſort, lorſqu'on auroit recours à lui. C'étoit lui donner une portion conſidérable de la ſouveraineté. Plus ce nouveau privilége étoit exorbitant,

(y) Lucius Piſo multos codices implevit earum rerum quibus ita interceſſit, quod iſte (Verres) aliter atque ut edixerat decreviſſet, quod vos oblitos eſſe non arbitror, quæ multitudo, qui ordo ad Piſonis ſellam iſto prætore ſolitus ſit convenire, quem iſte collegam niſi habuiſſet, obrutus in foro lapidibus eſſet. Cicer. contra Verrem, de Prætură urbanâ.

(z) Intercedere, ut vides, etiam Prætor Prætori ſolet, ut Piſo Verri, appellatione cauſæ ad collegam facta. Aſcon. Pedian. ad eam Cicer. orat.

plus je préſume qu'Auguſte avec ſa ſincérité accoûtumée témoigna de répugnance à l'accepter. Il gémit ſans doute de la peſanteur du fardeau; mais dans la ſuite il trouva moyen de le rendre plus léger, en commettant des juges à ſa place. Tous les ans, dit Suétone *(a)*, il déléguoit le Préfet de Rome pour connoître des appels de la ville; & pour juger ceux des provinces, les hommes Conſulaires qu'il avoit chargés de ce qui concernoit chaque province en particulier. Dans le ſyſtème d'Auguſte ces délégations ne devoient être qu'annuelles, parce qu'elles émanoient de ſa puiſſance Tribunitienne dont il prenoit chaque année une nouvelle poſſeſſion, quoiqu'il l'eût reçûe à perpétuité. J'aperçois auſſi quelque rapport entre la conduite d'Auguſte, qui ſe décharge en partie des fonctions de ſon pouvoir Tribunitien ſur des ſubſtituts annuels, & celle des premiers Tribuns, qui dès l'année même de leur inſtitution renvoyèrent les affaires de la police aux Édiles plébéiens, pour vaquer plus librement aux devoirs eſſentiels du Tribunat.

Le paſſage de Suétone regarde pluſtôt le civil que le criminel. Voici ce que Dion fait dire en général à Mécénas ſur les appels, dans le long diſcours où ce favori, après avoir détourné ſon maître du deſſein d'abdiquer l'Empire, lui propoſe un plan de gouvernement. « Réſervez-vous la connoiſſance « des appels & des affaires qui ſeront renvoyées par les grands « magiſtrats, par les Intendans, par le Préfet de Rome, par le « Sous-cenſeur *(b)*, par les Gouverneurs de province, par l'Inten- « dant des vivres, par le Commandant des cohortes qui gardent « Rome pendant la nuit. Qu'aucun de ces Officiers n'ait une « juriſdiction aſſez abſolue, aſſez indépendante de la vôtre, pour « juger ſans appel. Vous connoîtrez de ces affaires & de toutes « les cauſes où ſeront intéreſſées la vie & la réputation des « Chevaliers, des Centurions actuellement au ſervice & des « particuliers les plus diſtingués. » Tel eſt le conſeil de Mécénas,

(a) Apellationes quotannis urbanorum quidem litigatorum prætori delegavit urbano. Je crois avec Caſaubon qu'il faut lire, *præfecto delegavit urbis*, ou pluſtôt *urbi*; *et provincialium, conſularibus viris quos ſingulos cujuſque provinciæ negotiis præpoſuiſſet.* Suet. Aug. 33.

(b) Τῷ ἐπιτιμητῇ.

ou peut-être celui de Dion : car cette harangue n'a pas plus l'air d'être originale ou composée sur des monumens originaux, que beaucoup d'autres de la même main, où l'on ne trouve en divers endroits ni le costume ni la vrai-semblance. J'ai déjà fait observer que le Sous-censeur, dont Mécénas parle assez longuement dans ce discours, n'exista jamais : ce qui seul porteroit à croire que Dion met dans la bouche d'un homme d'État, tel que Mécénas, quelques-unes de ses propres idées pour leur donner plus de poids & peut-être pour les faire adopter par les Empereurs. Tout le monde convient que le plan tracé dans Dion représente le gouvernement de l'empereur Alexandre plustôt que celui d'Auguste. L'historien avertit lui-même, que le plan de Mécénas ne fut d'abord exécuté qu'en partie, & qu'Auguste abandonna l'exécution du reste à ses successeurs *(c)*.

Rien par conséquent ne nous oblige de croire qu'Auguste ait expressément ordonné que l'on recourût à lui dans tels ou tels cas, ni qu'il ait astreint les magistrats de Rome & les gouverneurs des provinces, entre autres de celles qui n'étoient pas de son département, à lui renvoyer les principales affaires. J'ose même assurer qu'il se garda bien de faire ces actes de despotisme entièrement inutiles à son projet. Il faut observer que la concession nationale qui l'autorisoit à juger en dernier ressort toutes les affaires pour lesquelles on s'adresseroit à lui, ne lui en réservoit aucunes. Il n'étoit point dit, par exemple, que les causes dont le peuple Romain avoit connu jusqu'alors iroient desormais à César, mais il étoit permis de les porter à César. La Nation sans se désaisir du droit d'en juger, approuvoit qu'il en jugeât à sa place. L'alternative étant permise, on aima mieux s'adresser à César : c'étoit lui faire sa cour. On se flattoit de trouver de la faveur auprès d'un juge à qui l'on donnoit la préférence. D'ailleurs l'esprit de sédition qui régnoit dans les Comices que l'on tenoit encore pour l'élection des

(c) Τὰ μὲν πρῶτα μετεκόσμησε, τὰ δ' ὕστερον· ἢ γὰρ καὶ πᾶς μετὰ ταῦτα ἄρξασι ποιῆσαι κατέλιπεν, ὡς καὶ κατὰ κεφὰς μᾶλλον ἐν τῷ χρόνῳ γενησόμενα. *Dio Cass. LII, p. 493.*

Magistrats,

Magiſtrats, fourniſſoit des raiſons ou du moins des prétextes plauſibles de ne les pas aſſembler pour d'autres ſujets. Mais Auguſte trop habile pour ſe ſubſtituer en tout à la Nation, & d'ailleurs ayant intérêt que le Sénat en devînt le repréſentant, voulut que l'on portât au Sénat certaines cauſes majeures, qui ſelon l'ancien uſage euſſent été jugées ou par la Nation ou par les Commiſſaires qu'elle auroit nommés. Auguſte les jugeoit ordinairement dans le Sénat, & avec le Sénat, quelquefois dans une eſpèce de Conſeil privé, compoſé des deux Conſuls, d'un Magiſtrat de chaque eſpèce & de quinze Sénateurs tirés au ſort; & cela tous les ſix mois, de peur ſans doute que l'air de la Cour ne les corrompît. Régulièrement & hors les cas imprévûs l'Empereur ne devoit juger qu'avec le Sénat, ou du moins avec les repréſentans du Sénat, qui accompagnoient le Prince hors de Rome & le ſuivoient même à l'armée. Dès le commencement de Tibère, le Sénat étoit en pleine poſſeſſion de juger avec le Prince & ſans le Prince les affaires qui concernoient la vie ou l'état des Sénateurs & des principaux citoyens.

Quant à celles qui étoient dévolues aux Magiſtrats & aux juges ordinaires; ſans qu'Auguſte ordonnât, ſans qu'il exigeât, la voie du recours à Céſar étant une fois ouverte, pouvons-nous douter que tout plaideur mécontent, que tout criminel condamné, tout homme prévenu de crime n'ait voulu tenter cette reſſource, les uns par appel proprement dit, les autres en déclinant la juriſdiction ordinaire? Quels Magiſtrats auroient eu la hardieſſe de s'en formaliſer? Que dis-je? chacun d'eux ſe fit un mérite de reconnoître la ſupériorité des lumières du Prince. Ils ſe dépouilloient eux-mêmes, en lui renvoyant les cauſes qu'ils trouvoient ou qu'ils feignoient de trouver difficiles. On peut appliquer à la ſervitude ce que Sénèque dit de la colère *(d)*. *Elle vient ſouvent chercher les hommes, mais plus ſouvent encore les hommes vont la chercher.* Auguſte ſe vit accablé d'appels, de conſultations, de renvois; & ce fut peut-être dès

(d) Sæpè ad nos ira venit, nos ſæpiùs ad illam. Senec. de Irâ, III, 12.

ces premiers temps que pour empêcher le nombre des appels de se multiplier excessivement, on établit une peine pécuniaire contre ceux qui mal-à-propos appelleroient à l'Empereur. Parmi les affaires que l'on portoit à son tribunal, il ne consentoit à juger par lui-même ou par ses Commissaires, que les plus considérables. La conduite qu'Auguste & son successeur tinrent à cet égard pendant plus d'un demi-siècle *(e)*, fixa tacitement la forme d'une jurisprudence nouvelle. Insensiblement telle & telle espèce d'affaires furent censées dévolues à l'Empereur. Caligula, dans une fougue d'humeur républicaine, voulut rétablir les choses sur l'ancien pied. Il permit aux Magistrats, dit Suétone *(f)*, l'exercice libre de leur juridiction, sans que l'on pût appeler à lui. Mais cette permission n'eut pas plus de suite que le projet formé par le même Prince de rendre au peuple Romain la liberté des élections. Tant que subsista l'Empire, on continua de recourir à l'Empereur, soit devant, soit après la décision des Magistrats. Le seul exemple de S.t Paul prouve que dans les affaires criminelles tout citoyen Romain en avoit le droit ; & personne n'ignore que les Gouverneurs de province renvoyoient à Rome les citoyens pour être jugés par le Prince *(g)*, ou du moins qu'ils ne prononçoient définitivement sur leur sort qu'après avoir consulté l'Empereur *(h)*.

Tacit. Annal. XIV, 28.

Act. Apostol. XXV.

L'histoire ne fait aucune mention d'appels proprement dits, interjetés à Auguste des jugemens du Sénat. Ce silence ne

(e) L'administration d'Auguste, à compter depuis le 7 janvier de l'an de Rome 727, auquel il se fit contraindre de reprendre le Généralat, & celle de Tibère, qui mourut le 16 ou le 26 de mars 790, font l'espace de soixante-trois ans complets.

(f) Magistratibus liberam jurisdictionem & sine sui appellatione concessit. Suet. Caligul. XVI.

(g) Pline le Jeune, dans sa lettre à Trajan au sujet des Chrétiens. *Fuerunt alii similis amentiæ, quos, quia cives Romani erant, annotavi in urbem remittendos.* Plin. epist. l. X, 98.

(h) Dans la lettre des églises de Vienne & de Lion aux églises d'Asie & de Phrygie, au sujet des martyrs de Lion, on voit que le Gouverneur ayant appris que l'un d'eux nommé Attale étoit citoyen Romain, écrivit à l'empereur M. Aurèle. Sur la réponse de l'Empereur, tous ceux qui se trouvèrent citoyens Romains eurent la tête tranchée, & les autres furent condamnés aux bêtes. *Euseb. hist. Eccles. l. V, c. 1.*

ſeroit pas concluant par lui-même ; mais je me flatte de connoître aſſez le plan d'Auguſte, & ſon caractère, pour oſer dire que jamais il ne porta ſon autorité juſqu'à réformer les decrets de ce même Sénat, pour la majeſté duquel il montra toûjours une vénération ſi profonde.

Il ſemble que Tibère devoit reſpecter encore plus que n'avoit fait Auguſte, les déciſions du Sénat, parce que depuis la tranſlation des Comices le Sénat repréſentoit abſolument la Nation. Néanmoins Suétone nous apprend *(i)* que Tibère caſſa quelques ordonnances du Sénat. L'hiſtorien ne dit pas ſi ce fut à la requête de quelqu'un, ou de ſon propre mouvement. Comme autrefois l'oppoſition Tribunitienne pouvoit rendre les Sénatus-conſultes nuls & de nul effet, cette uſurpation de Tibère étoit auſſi conforme à la lettre que contraire à l'eſprit de la loi. Vrai ſophiſte en matière de gouvernement, il abuſoit de l'équivoque du mot *Sénatus-conſulte.* Les ſophiſmes, quand on a la force en main, valent des démonſtrations. Cependant je ne remarque ſous Tibère qu'un ſeul appel interjeté du Sénat à l'Empereur ; encore n'eſt-ce pas un appel proprement dit, puiſqu'il fut interjeté pendant le cours du procès. Cotta Meſſalinus, fauteur de la tyrannie, intime ami de Tibère & très-digne de l'être, fut accuſé dans le Sénat d'avoir outragé par des railleries ſanglantes l'honneur de C. Céſar & la mémoire de Livie. On lui reprochoit auſſi d'avoir dit au ſujet d'un procès qu'il ſoûtenoit contre des parties très-accréditées : *ils auront le Sénat pour eux (k), mais moi j'aurai mon petit Tibère.* Meſſalinus ſe ſentant preſſé déclara qu'il appeloit à l'Empereur. Tibère qui pour lors étoit à Caprées, écrivit en faveur de ſon ami, & pria les Pères conſcripts de ne pas regarder comme criminelles *(l)* des paroles innocemment échappées

Tacit. Annal. VI, 5.

(i) Conſtitutiones quaſdam Senatûs reſcidit. Suet. Tib. c. XXXIII.

(k) Illos quidem Senatus, me autem tuebitur Tiberiolus meus. Tac. Annal. VI, 5.

(l) Iiſque inſtantibus ad Imperatorem provocavit : nec multo pòſt litteræ adferuntur, quibus in modum defenſionis, repetito inter ſe atque Cottam amicitiæ principio, crebriſque ejus officiis commemoratis, ne verba pravè detorta, neu convivalium fabularum ſimplicitas in crimen duceretur, poſtulavit. Ibid.

dans la gaieté d'un repas. En cette occaſion la conduite de Tibère n'eut rien d'irrégulier. Comme en vertu de ſa prérogative il conſervoit, quoiqu'abſent, le pouvoir Tribunitien, il fit par lettres ce qu'un ſimple Tribun auroit pû faire de vive voix; & même un ſimple Tribun auroit pû faire davantage, puiſqu'au lieu de *défendre*, Tibère ſe contenta de *prier*.

Les appels proprement dits du Sénat au Prince furent très-fréquens ſous le ſucceſſeur de Tibère, ſous ce même Caius qui d'abord avoit voulu laiſſer aux Magiſtrats une juriſdiction indépendante de la ſienne. « Il jugeoit, ce ſont les termes de
Dio Caſſ. LIX, p. 654. » Dion, tantôt en particulier, tantôt avec tout le Sénat. De » ſon côté le Sénat connoiſſoit auſſi de quelques affaires ſans » l'Empereur; mais en ce cas le Sénat ne jugeoit point au ſouverain, & l'on appeloit fréquemment de ſes déciſions. » En liſant l'endroit de Dion, il eſt aiſé de voir que Dion lui-même regarde ceci comme abuſif & tyrannique.

Depuis Caius, je ne trouve aucun exemple d'appels interjetés des jugemens du Sénat, pas même ſous le règne de Néron ni ſous celui de Domitien. Mais cet argument négatif prouve tout au plus qu'ils n'étoient pas communs. En effet ils doivent avoir eu lieu quelquefois, puiſqu'un paſſage d'Ulpien nous apprend que le Sénat en conſéquence d'un diſcours prononcé par Hadrien fit une loi pour les défendre. *Sciendum*
Ulpian. l. 1, de appellationibus. *eſt appellari à Senatu non poſſe principem; idque oratione divi Hadriani effectum.* Je n'entends cette loi que des appels poſtérieurs au jugement: il n'eſt pas vrai-ſemblable qu'Hadrien, quelque favorable qu'il fût à la grandeur du Sénat, ait prétendu renoncer au droit que les ſimples Tribuns avoient toûjours eu, même ſous les Empereurs, d'intervenir comme parties oppoſantes, dans les cauſes qui ſe jugeoient au tribunal de la Nation, d'intervenir, dis-je, ſoit d'office, ſoit lorſqu'on avoit recours à eux.

Quatrièmement. Il me reſte à parler en peu de mots de la quatrième & dernière prérogative du Tribunat impérial, mentionnée par Dion. Les Romains, dit-il, ordonnèrent qu'Auguſte *dans tous les tribunaux auroit le droit de donner*

un ſuffrage pareil à celui de la déeſſe Minerve; autrement, le droit de faire grace aux coupables, par quelque Tribunal qu'ils euſſent été condamnés. Tout le monde ſait que le prince Romain jouiſſoit de ce privilége. Ce fut pour laiſſer au Prince le temps d'exercer ſa clémence, que le Sénat, à la requiſition de Tibère, ordonna que les Sénatus-conſultes ne ſeroient exécutés qu'au bout de dix jours; ſurſéance qui dans la ſuite fut prolongée juſqu'à trente jours, ſans que la loi perdît le nom de Sénatus-conſulte Tibérien. Tacite au quatrième livre des Annales rapporte un fait que je ne dois pas omettre. Le préteur Antiſtius avoit compoſé des vers ſatyriques contre Néron & les avoit récités dans un feſtin: Néron le fit dénoncer au Sénat par Coſſutianus Capito. Cependant la preſque unanimité des ſuffrages n'alla qu'au banniſſement & à la confiſcation. Les Conſuls n'oſant prononcer, conſultèrent l'Empereur. Néron, après avoir balancé long-temps entre le dépit & la bienſéance, écrivit au Sénat, que l'on auroit dû proportionner la peine à l'énormité du crime; que cependant il ne s'oppoſeroit pas à l'indulgence de la Compagnie, lui dont le deſſein avoit toûjours été d'empêcher l'exécution d'un arrêt plus rigoureux; qu'ainſi l'on pouvoit juger comme on voudroit, & même abſoudre le criminel. Tacite ajoûte que le Sénat ne changea point: Antiſtius fut privé de ſes biens & rélégué dans une iſle. C'étoit en vertu de ſa puiſſance Tribunitienne que Néron prétendoit commuer la peine d'Antiſtius, en cas que le Sénat l'eût condamné à la mort.

Tacit. Annal. III, 51.

Ibid. XIV, 48.

Quelque partiſan du deſpotiſme Impérial dira ſans doute qu'un faiſeur de ſyſtème voit par-tout ſon idée. Mais heureuſement je ne ſuis pas le premier qui voie ici le pouvoir Tribunitien de l'Empereur: Tacite & Rome l'y voyoient avant moi. On croyoit, dit l'hiſtorien, que Néron cherchoit moins à faire périr Antiſtius qu'à ſe ménager la gloire de lui ſauver la vie en vertu de l'oppoſition Tribunitienne. *Credebaturque haud perinde exitium Antiſtio quàm Imperatori gloria quæſita, ut condemnatus à Senatu interceſſione Tribunitiâ morti*

eximeretur. Donc c'étoit à raiſon de la puiſſance Tribunitienne que les Empereurs faiſoient grace; donc ni l'Empereur ni la Nation elle-même n'en jugeoient pas autrement. Si ces trois lignes de Tacite étoient perdues, j'aurois une preuve de moins; mais le principe n'en ſeroit pas moins certain. Ainſi quoique les auteurs n'avertiſſent pas toûjours de quelle ſource dérive tel ou tel acte de l'autorité Impériale, on doit ſans autre preuve l'attribuer aux pouvoirs de telle ou de telle Magiſtrature. Qu'avoient-ils beſoin de faire ces diſtinctions, & de répéter à chaque inſtant ce qui n'étoit ignoré d'aucun vrai Romain?

Achevons ce qui concerne le Tribunat impérial. Je le définis un privilége en conſéquence duquel le prince du Sénat, Généraliſſime des armées, ſans porter le titre de Tribun jouiſſoit à perpétuité dans Rome & hors de Rome, des prérogatives du Tribunat, avec le droit ſpécial de ſtatuer ſur les appels antérieurs ou poſtérieurs au jugement des autres Magiſtrats, & celui de faire grace aux coupables, même après la condamnation. Le titre de la puiſſance Tribunitienne eſt le ſeul titre de magiſtrature relatif à la ville de Rome, qu'Auguſte ait voulu prendre pour toûjours; encore eſſaya-t-il de donner le change ſur ſa perpétuité. Il l'accepta préférablement à tout autre, comme le plus populaire & le plus modeſte, comme annonçant au peuple un protecteur & non pas un maître, en un mot comme ne réveillant aucune idée de prééminence & de ſupériorité. C'eſt ce qui m'enhardit à propoſer, en finiſſant, une légère correction dont me paroît avoir beſoin un paſſage de Tacite au ſujet de la puiſſance Tribunitienne. *Id ſummi faſtigii vocabulum Auguſtus reperit, ne Regis aut Dictatoris nomen adſumeret, ac tamen appellatione aliquâ cætera imperia præmineret.* Je ne doute preſque pas qu'on ne doive lire *præmuniret ;* & je croirois entrer dans l'eſprit d'Auguſte & de Tacite, ſi je traduiſois ainſi. « Ce titre attaché au pouvoir ſuprême fut inventé » par Auguſte, qui ne voulant prendre ni le nom de Roi, ni » celui de Dictateur, cherchoit néanmoins un titre propre à » ſervir de ſauve-garde & de rempart aux autres Magiſtratures

Tacit. Annal. III, 56.

dont il étoit revêtu. » J'ai découvert avec plaiſir que Gutherius avoit déjà propoſé cette conjecture dans ſon livre *de officiis domus Auguſtæ :* c'eſt une preuve qu'elle eſt naturelle. Cependant je ne dirai pas comme lui que le mot *præminere* ſe rencontre à peine dans les auteurs. Qu'importe, puiſque Tacite ſe ſert encore ailleurs de ce mot *(m)* avec l'accuſatif? Je me fonde ſur une autre raiſon plus ſolide qu'emploie auſſi le même Juriſconſulte. Le titre de puiſſance Tribunitienne n'avoit rien en ſoi d'éminent, mais il rendoit inviolable & ſacrée la perſonne qui le portoit.

De off. dom. Aug. l. I, 39.

(m) Ut cæteros Britannorum Imperatores præmineret. Tacit. Annal. XII, 33.

MÉMOIRE

SUR

LE COIN ou L'ORDRE ROSTRAL,

Pour ſervir d'explication à ce qu'en a écrit le Chevalier FOLARD.

Par M. DE SIGRAIS.

Lû à l'Aſſemblée publique d'après la S.t Martin 1753.

LE Chevalier Folard, mort depuis deux ans, conſervera toûjours un rang diſtingué parmi les modernes qui ont écrit ſur la guerre, pour avoir été le premier qui ait entrepris de donner un corps complet de Science militaire, & parce qu'il a traité ſon ſujet en grand, avec un eſprit d'invention & un fonds de connoiſſances beaucoup plus rares dans le temps où il commença à écrire, qu'elles ne le ſont aujourd'hui. Guidé par les anciens qu'il avoit reconnus pour nos maîtres, par une longue expérience, par ſon propre génie, & quelquefois par une imagination féconde, il porta un nouveau jour dans des matières difficiles, preſque entièrement négligées par ceux qu'elles touchent perſonnellement, & que les Savans avec beaucoup de travail & de doctrine n'ont jamais pû traiter d'une manière ſatisfaiſante. S'il s'égara ſouvent, il ouvrit au moins les routes ou les montra, il offrit des ſecours à l'émulation, il réveilla la pareſſe, il fit rougir l'ignorance, & inſpira le deſir de ſavoir. Homme d'ailleurs capable de penſer & d'exécuter les plus grandes choſes, il fut ſouvent conſulté par les Miniſtres de la guerre, qui faiſoient cas de ſes lumières: pluſieurs Généraux ſe ſervirent utilement de ſes projets & de ſes conſeils; quelques-uns ſe firent honneur d'avoir pris de ſes leçons.

En s'élevant avec autant de force que de raiſon contre la routine & les modes de guerre, il ne s'aperçût pas que l'ambition de créer un ſyſtème le faiſoit retomber comme

les

les autres dans le défaut des méthodes générales. Sa colonne a fait autant de bruit dans le monde guerrier que les tourbillons de Deſcartes dans la Phyſique, & n'a pas eu une fortune plus ſolide : non que ce ſoit une ſimple ſpéculation, c'eſt un ordre de combattre très-réel, & avantageux en pluſieurs occaſions ; mais le tacticien porte ſes prétentions auſſi loin que le philoſophe, il emploie ſa colonne ſur toutes ſortes de terreins, il la met à toutes ſortes d'uſages, il en fait le fondement de toute la tactique.

La colonne en général eſt un corps d'Infanterie rangé ſur peu de front & beaucoup de hauteur. C'eſt l'ordre ſur lequel il eſt naturel de marcher & convenable de combattre dans des paſſages de montagnes, dans des lieux étroits, & dans des circonſtances qui demandent qu'on emploie la maſſe & la vîteſſe pour opérer un effort puiſſant. La petiteſſe du front fait la vîteſſe en ſupprimant le flottement, & la profondeur des files donne le poids & la force d'impulſion. Les Anciens ont connu la colonne ſous les noms également figurés de javelot & de tour. Varron, cité par un écrivain poſtérieur, avoit dit *pilatim incedere, pilatim exercitum ducere*, marcher en javelot ; & le *pilum* ayant été nommé enſuite *veru*, Végèce appelle la même diſpoſition, *in ſimilitudinem veru*. Le vieux Caton, dans un paſſage conſervé par Feſtus, ſe ſert du mot *turris, tour*, pour exprimer le javelot ou la colonne. Aulugelle s'en ſert auſſi, & bien des ſiècles avant eux Homère avoit employé le terme de πυργηδόν, *turritim*, en forme de tour, dans le même ſens militaire : *longus ordo, longum agmen* préſentent auſſi la même tactique dans les meilleurs hiſtoriens latins. *Iliade, liv. II.*

L'ordre long, que les Modernes ont mieux aimé appeler colonne que tour ou javelot, n'eſt donc ni de l'imagination, ni de l'invention du Chevalier Folard ; mais il ſe l'eſt rendu propre en le réduiſant à des loix, à des règles de tactique qui forment un ſyſtème particulier. Le nombre des rangs & des files de ſa colonne eſt fixé, les armes blanches ſont combinées avec les armes à feu, les ſections marquées, & leurs mouvemens

déterminés pour tous les cas que l'auteur a cru possibles. Cette méthode, ébauchée dans son livre des nouvelles découvertes sur la guerre, parut ensuite avec plus d'étendue & d'appareil dans son commentaire sur Polybe.

Il avoit mis la dernière main à l'édifice de sa colonne, lorsqu'il rencontra dans ses lectures les termes de bec, de pointe, de triangle, de coin, de tête de porc, ἔμβολος, τείγωνον, *rostrum, cuneus, caput porcinum;* mots synonymes dont les auteurs se servent pour exprimer un genre de tactique qu'on peut nommer l'ordre rostral, qui paroît employé par les Anciens aux mêmes usages auxquels il applique lui-même sa colonne, & agir par des principes semblables de vîtesse & de densité. Que fit M. Folard? préoccupé par cet esprit de système qui fait rapprocher les idées les plus éloignées, souvent les plus contraires, il aima mieux confondre l'ordre rostral avec celui de la colonne, que de les trouver en concurrence ou en opposition; & il tâcha de se persuader que le coin & la tête de porc n'étoient que des expressions métaphoriques par lesquelles les Anciens, qui n'étoient pas fort opulens, dit-il, en termes militaires, vouloient signifier un corps de troupes rangé sur beaucoup de profondeur & peu de front, c'est-à-dire, *une colonne.* Il fonde ses raisons premièrement sur la nature même de la forme triangulaire, qu'il juge trop défectueuse pour que les Anciens s'en soient servis; ensuite sur quelques passages où le mot de *cuneus* ne présente pas une idée déterminée: d'où il conclut qu'il ne faut jamais prendre le coin au pied de la lettre pour une figure rostrale. Pressé par les auteurs qui ont défini expressément le coin, qui l'ont décrit, & même figuré clairement en triangle, il prend le parti de décliner leur témoignage sans discuter les textes, & de dire qu'étant de la moyenne antiquité, ils sont aussi d'une très-moyenne autorité. Il attaque particulièrement le triangle d'Élien, qu'il couvre de ridicule; il assure que les tacticiens éclairés n'en parleront plus que pour s'en moquer, & comme sa dissertation est pleine de chaleur, & décorée de traits d'érudition qui ressemblent à des preuves,

il eſt arrivé effectivement que la pluſpart des lecteurs militaires, à qui il eſt plus aiſé de croire ſur parole que d'examiner, ont regardé le coin comme une chimère.

Ce n'eſt point ici le lieu d'examiner ſi le coin eſt une bonne ou une mauvaiſe diſpoſition, s'il conviendroit à notre milice, s'il ſeroit préférable ou non à la colonne. En me reſtraignant à la queſtion de fait, qui eſt purement littéraire, je prouverai que le coin n'étoit pas une manière de parler, mais de combattre, un ordre diſtinct de tout autre, & célèbre dans la tactique des Grecs & des Romains.

Premièrement, on ne peut paſſer au Chevalier Folard, admirateur des Anciens, & qui ſoûtient par-tout qu'ils avoient porté la guerre au dernier point de perfection, d'avancer qu'ils n'étoient pas riches en termes militaires ; ce qui implique contradiction, parce qu'un art immenſe, qui embraſſe une vaſte théorie, ſuppoſe néceſſairement une grande opulence de termes, tous les arts augmentant en mots à meſure qu'ils augmentent en perfection. Et dans le fait, quelle richeſſe, quelle propriété, quelle vérité de langage militaire chez les Grecs ! je n'en veux pour preuve que la ſeule nomenclature de leur phalange, dont tous les mouvemens, toutes les diviſions, toutes les parties, tous les hommes en particulier ſelon la place qu'ils occupent, ſelon leurs fonctions & la façon dont ils ſont armés, ont des noms propres, précis & ſignificatifs. Il en eſt de même en général de tout ce que les Grecs ont écrit ſur la guerre ; de ſorte que des gens d'eſprit entendront mieux aujourd'hui, ſans être du métier, les récits militaires de Thucydide, de Xénophon, ou de Polybe, qu'ils n'entendront les relations qui arrivent de nos armées ; ce qui vient en partie de ce qu'un même eſprit philoſophique avoit formé la milice des Grecs & leur langue, & de ce que cette langue ſinguliè-rement propre à la génération des mots compoſés, cherchoit toûjours à préſenter à l'eſprit les formes, les couleurs & les attributs ſenſibles des choſes.

Le latin n'a ſans doute jamais eu ces avantages ; mais les Romains, devenus très-ſavans dans la guerre par la guerre

même, & par les leçons qu'ils prirent de tous les peuples du monde, ne purent manquer d'étendre leur langue militaire comme leurs connoiſſances & leurs conquêtes. S'il ſe trouve dans leurs livres des termes techniques qu'on n'entend pas, il faut ſe ſouvenir que leurs Grammairiens & leurs auteurs dogmatiques ne ſont pas tous parvenus juſqu'à nous. Si l'on rencontre des termes qui aient des ſignifications vagues & appliquables à pluſieurs choſes, comme ceux d'*acies* & de *teſtudo*, que M. Folard donne pour exemples, on doit avoir l'équité de reconnoître que toutes les langues du monde ſont pleines de ces mots vagues que l'uſage & les circonſtances déterminent.

Ne ſeroit-ce pas pluſtôt aux Modernes qu'on pourroit reprocher l'imperfection de leur langage militaire? il eſt véritablement pauvre, parce qu'il y a dans leur police générale des vices eſſentiels qui rétréciſſent l'art de la guerre; il eſt impropre & preſque tout barbare; il porte le caractère des temps groſſiers où il a été formé, la marque des mélanges étrangers & des variations continuelles qu'a ſubi notre milice, & la preuve du mépris que faiſoient nos pères de l'art de parler & d'écrire; ce qu'il ſeroit aiſé de montrer par la ſimple expoſition des titres ou grades militaires depuis le nom du Soldat juſqu'à celui du Général *(a)*. Au reſte, de pareilles

(a) Le mot ignoble de *Soldat*, qui ne ſignifie qu'un homme ſoudoyé, rend-il bien l'idée d'un guerrier? celui de *Général* eſt-il plus précis ou plus militaire! Quelle peut être la ſignification générique du terme *Maréchal*, pour s'appliquer, avec quelques additions, à celui qui eſt revêtu de la première dignité de la milice, à l'Officier ſupérieur du troiſième grade, au bas Officier d'une compagnie de chevaux, à pluſieurs Officiers de ce que nous appelons l'État-major d'une armée, à l'ouvrier qui ferre des chevaux, &c: Maréchal de France, Maréchal-de-camp, Maréchal-des-logis, Maréchal général des logis de l'armée, ou de la Cavalerie, Maréchal-ferrant! Il en eſt de même du nom de Brigadier, qu'on a rendu commun à un ſimple Cavalier & à l'Officier ſupérieur qui commande pluſieurs régimens de Cavalerie ou d'Infanterie. Qu'expriment les termes de Colonel, Meſtre-de-camp, Sergent, Anſpeſſade, &c! Major & Majorité énoncent-ils des fonctions de guerre! Fantaſſins & Infanterie offrent-ils à l'eſprit des troupes de pied! Le nom de *Dragons*, appelés par les Grecs avec beaucoup de juſteſſe *Dimaques*, déſigne-t-il des gens qui combattent à pied & à cheval, ou eſt-il fondé ſur une métaphore ſenſible!

discussions sur la richesse ou l'indigence des langues ne feroient que nous éloigner de la question particulière dont il s'agit.

On a déjà observé que les Romains faisoient usage de l'ordre de la colonne ou de l'ordre long, & qu'ils l'appeloient le javelot & la tour, *pilum, veru, turris.* Mais dans deux passages remarquables où l'on trouve la tour, on rencontre aussi le coin. Le vieux Caton, cité par Festus, dit, *sive forte opus sit cuneo, aut globo, aut forcipe, aut turribus, aut serra ut adoriare; soit qu'on ait besoin du coin, du peloton, de la tenaille, des tours, ou de la scie pour attaquer.* Aulugelle ne confond point non plus le coin avec la tour: *il y a*, dit-il, *des noms militaires consacrés à l'ordonnance d'une armée en bataille; on distingue le front, les réserves, le coin, le rond, le peloton, les tenailles, la scie, les aîles, les tours: vocabula sunt militaria quibus instructa certo modo acies solet appellari, frons, subsidia, cuneus, orbis, globus, forcipes, alæ, turres.* Le coin est donc aussi distinct de la tour que de la tenaille ou du rond; & puisque les Romains donnoient aussi au coin les noms de bec, de triangle, de tête de porc, il faut convenir que bien loin de donner lieu aux reproches d'indigence, du moins dans le cas en question, ils ne manquoient au contraire ni de termes différenciels pour rendre des idées différentes, ni de termes synonymes pour exprimer les mêmes choses.

Il est vrai que le terme de coin paroît quelquefois employé par Tite-Live dans un sens fort étendu, pour désigner la charge & l'effort d'une troupe qui tâche de pénétrer à travers des ennemis, & pour signifier seulement un corps serré, comme au livre VIII, *tantaque cæde perrupere cuneos Latinorum; on rompit les coins des Latins, & le carnage fut si grand, &c.* Ce qu'il nomme ici *coins*, il l'avoit appelé *manipules* deux lignes plus haut. Mais on voit aisément que cet historien, qui écrit plus en orateur qu'en homme de guerre, n'avoit en vûe que de varier ses expressions. Il est plus que probable qu'il entendoit parler du véritable coin au livre XXII, *cuneoque facto per medios vadit hostes, & evaserunt, &c. les Romains ayant formé le coin se jetèrent au milieu des ennemis, & se firent jour;*

& au livre XL, *Celtiberi cuneo impressionem fecerunt; les Celtibères enfoncèrent avec le coin, &c.* L'aventure fameuse des trois cens Fabiens, qui après s'être défendus quelque temps en rond formèrent le coin pour s'ouvrir un passage au milieu des Véiens, *cuneo rupere viam,* me seroit encore plus favorable; cependant je m'abstiens de prononcer, parce que Tite-Live ne détermine pas la figure de ce coin. Par la même raison, je ne tirerai point avantage de cet endroit du sixième livre de la guerre des Gaules, où César dit que des troupes Romaines se trouvant surprises hors de leur camp, les uns furent d'avis de se défendre sur une montagne, les autres de faire le coin pour percer & regagner le camp: *alii cuneo facto ut celeriter perrumpant, &c.* Je remarque seulement que *cuneo facto, ayant formé le coin,* marque une évolution positive, comme *orbe facto, testudine factâ* dans le même César, non pas simplement une impulsion violente, un effort. En tout cas, si on ne vouloit pas reconnoître l'ordre rostral dans ces derniers passages, on y trouveroit encore moins la colonne de M. Folard.

Si l'on objecte encore que Pline donne le nom de coin à la phalange Macédonienne, *cuneum Macedonum ipsi phalangem vocant,* on doit sentir qu'il oppose l'ordonnance serrée & massive des Macédoniens à l'ordonnance manipulaire des Romains, & qu'il veut peindre la densité en général, comme lorsque César applique le nom de phalange aux grosses divisions qui formoient l'ordre de bataille d'Arioviste; *reperti sunt complures nostri qui in phalangas insilirent.* C'est-à-dire que les lignes ou les divisions épaisses & serrées des Germains ressembloient plus à l'ordonnance de la phalange qu'à celle des légions Romaines.

Guerre des Gaules, l. V.

On accorde donc que le coin ne doit pas toûjours être pris dans le sens propre, & dans la valeur d'une figure rostrale; mais ce qui est équivoque dans les historiens doit s'expliquer par les auteurs dogmatiques, il faut interpréter ceux-ci les uns par les autres, les écrivains les plus anciens par les moins éloignés, les moins clairs par ceux qui le sont davantage, si l'on n'a des preuves positives que les uns, en se servant des

mêmes termes que les autres, ont entendu des choſes différentes. Or, dans les ouvrages de l'empereur Léon, & de preſque tous les auteurs militaires de l'empire d'Orient, les termes de *coin, pointe, triangle, tête de porc*, déſignent évidemment une diſpoſition roſtrale. Pour me renfermer dans les bornes d'un Mémoire, je me fixe aux trois écrivains principaux, Végèce, Ammien-Marcellin & Agathias, que le Chevalier Folard n'a point aſſez approfondis, & qu'il ne récuſe que parce qu'ils dépoſent trop fortement contre lui.

Végèce expliquant dans ſon premier livre les élémens des évolutions, & ſuppoſant ſans doute qu'on exerçoit les Soldats par centuries ou par petites troupes, dit qu'il ne faut d'abord les mettre que ſur un rang, *ita ut primò ſimplex extenſa ſit acies;* enſuite on les fera doubler & former deux rangs, *tum præcipiendum ut duplicent aciem;* au troiſième commandement ils doubleront encore, & ſe mettront promptement ſur quatre de hauteur, *tertiò præcipiendum ut quadratam aciem repentè conſtituant;* & de ce quarré long ils formeront un triangle qu'on appelle le coin, *quo facto in trigonum quem cuneum vocant acies ipſa vertenda eſt; diſpoſition*, ajoûte-t-il, *dont on ſe ſert ſouvent & avec avantage dans les batailles, quæ ordinatio plurimum prodeſſe conſuevit in bello.* Végèce dit donc ici que le coin étoit d'un uſage fréquent & utile, *plurimum prodeſſe conſuevit*, & la même choſe que le triangle. Dans ſon ſecond livre, en parlant des poſtes des Généraux dans un ordre de bataille, il applique le coin à un uſage particulier, qu'on ne peut douter qui ne fût une méthode commune de ſon temps: *Le ſecond Général*, dit-il, *ſe place au centre de l'Infanterie.... il doit avoir auprès de lui une réſerve de ſes plus braves Soldats & bien armés, pour en former le coin & percer la ligne des ennemis, ou pour leur oppoſer la tenaille en cas qu'ils formaſſent le coin les premiers.* Il peint enſuite le coin, dans le même livre, il en explique la force, & lui donne le troiſième nom de tête de porc. *Ce qu'on appelle*, dit-il, *le coin eſt une maſſe de gens de pied qui ſe termine en pointe par le front & s'élargit à la queue, & qui rompt la ligne des ennemis en faiſant qu'un plus grand*

Chap. 26.

Chap. 18.

Chap. 19.

nombre d'hommes portent leurs traits sur un même endroit : les Soldats nomment encore cette disposition tête de porc ; cuneus dicitur multitudo peditum quæ juncta acie primò angustior, deinde latior procedit, &c. La cause qui, selon Végèce, rend le coin propre à percer, mérite d'être pesée avec beaucoup d'attention par les tacticiens. Rien n'est plus clair assurément que sa description, sur-tout quant à la forme rostrale; cependant il lui donne un nouveau jour, en décrivant aussi la tenaille comme une disposition contraire *qui ressemble*, dit-il, *par sa figure à la lettre V, & qui reçoit & enferme le coin : contra quod ordinatio ponitur quam forficem vocant, &c.* Le coin est donc l'inverse de la tenaille, c'est-à-dire, la lettre Λ renversée ou présentée par l'angle. Le Chevalier Folard, qui dans plusieurs endroits de ses ouvrages témoigne une estime particulière pour Végèce, qui le trouve admirable (ce sont ses termes) & profond jusqu'au merveilleux à l'égard des grands principes de la guerre, lui refuse toute créance à l'égard du coin, parce que, dit-il, cet auteur a confondu les temps de la milice Romaine, & qu'il ne paroît pas qu'il eût fait la guerre, deux raisons qui ne sont pas décisives. Je n'ai pas plus de preuves historiques & positives que Végèce fût homme de guerre, que M. Folard n'en a pour avancer le contraire ; cependant je croirois plutôt qu'il avoit servi, parce que je vois bien dans ses ouvrages des erreurs contre l'histoire de la guerre, des bévûes, des négligences d'écrivain, mais point de fautes d'homme du métier.

Quoi qu'il en soit de la personne de Végèce, Ammien-Marcellin n'est pas moins clair dans sa description du coin, sous le nom de tête de porc, qui avoit prévalu de son temps. Cet historien illustre avoit servi dans de grandes guerres: il raconte que les Limigantes, qui étoient des esclaves révoltés, se trouvant enveloppés par l'armée de l'empereur Constance, percèrent à travers les légions, après avoir formé une disposition qui alloit en se rétrécissant vers le front, & que les Soldats, dans leur langage grossier, nomment tête de porc: *desinente in angustum fronte, quem habitum caput porcinum simplicitas militaris*

Lib. XVII.

militaris appellat. Mais il eſt de néceſſité qu'une ordonnance de troupes qui ſe rétrécit à ſon front, s'élargiſſe à la queue; par conſéquent Ammien a peint exactement le coin comme Végèce, & le *deſinente in anguſtum fronte* eſt parfaitement égal à l'autre expreſſion, *primò anguſtior, deinde latior procedit.* M. Folard aſſure cependant que dans le fait des Limigantes, Ammien décrit la tête de porc comme un corps rangé ſur une extrême profondeur & peu de front, c'eſt-à-dire, en colonne. Il n'appartient qu'à l'eſprit de ſyſtème de changer ainſi la valeur des termes & l'idée des figures, pour trouver un quarré dans un triangle.

Venons à la troiſième autorité. Agathias, décrivant la bataille de Caſilin entre les Francs & les troupes de Juſtinien aux ordres de l'eunuque Narſès, dit formellement que l'ordre de bataille des premiers étoit en forme de bec ou de coin, ὁιονεὶ ἔμβολον, qu'il figuroit une tête de porc, συὸς κεφαλὴ, qu'il reſſembloit à la lettre grecque Δ majuſcule, que les deux côtés de cette ordonnance, formés chacun d'une ligne de pluſieurs bataillons, s'étendoient obliquement & au loin de part & d'autre, de façon que l'entre-deux ſe trouvoit vuide. Ici on voit non ſeulement la peinture, la deſcription & la compoſition du coin, mais cette ordonnance miſe en pratique & avec ſuccès dans une grande bataille; car le coin avoit d'abord rompu & mis en déroute les légions, & ce ne fut que par la ſupériorité de ſa Cavalerie & à l'aide d'un ſecours qui lui arriva pendant l'action, que le brave Narſès battit ſes ennemis déjà victorieux. M. Folard, qui connoiſſoit ce morceau d'Agathias, n'oſe pas l'entamer, il paſſe auprès comme on raſe un écueil, & ſe contente de dire qu'Agathias n'étoit qu'un ſimple hiſtorien; ſolution qui ne vaut pas mieux ici qu'à l'égard de Végèce, parce qu'en ſuppoſant même qu'Agathias n'eût compoſé qu'un roman, la tête de porc dont il parle feroit encore foi qu'une ſemblable ordonnance étoit connue de ſon temps. Le Père Daniel a décrit élégamment cette bataille de Caſilin, & l'a ornée d'un plan gravé où la tête de porc des Francs *Liv. II.*

eſt repréſentée pleine & par ſections, qui, ſelon le Chevalier Folard, ſe débordent trop les unes les autres; il ſe récrie ſur cet excès, qu'il corrige par un autre plan, & loue cependant l'intelligence de l'hiſtorien de France; mais la critique & l'éloge portent ici également à faux, puiſque dans Agathias le coin des Francs ſe trouve vuide, formé de deux lignes obliques, & par conſéquent ſans ſections.

Élien, plus ancien que les trois auteurs que j'ai cités, n'offre aux yeux, dans ſon livre des ordres de bataille, que des repréſentations de coins de Cavalerie & d'Infanterie, de coins pleins & de coins vuides, de coins doubles ou lozanges qu'il appelle rhombes; & c'eſt parce qu'il prouve trop que je ne me ſuis point preſſé de l'appeler en témoignage. Cet auteur, qui prétend porter ſur les évolutions militaires la lumière des ſciences mathématiques, conſidère abſtractivement les hommes comme des nombres, les bataillons comme des lignes géométriques, & ne peut par conſéquent manquer de tracer des figures très-ridicules, telles que ſon eſcadron rhomboïde, où les Cavaliers combinés de quatre façons différentes ſont rangés dans la première figure par rangs & par files, ſelon la raiſon, dans la ſeconde par files & ſans rangs, dans la troiſième par rangs & ſans files, & dans la quatrième ſans rangs & ſans files. Ainſi on abuſoit dès-lors des vérités mathématiques en voulant les appliquer à des objets purement phyſiques qui ſuivent d'autres loix, ou à des êtres mixtes dont quelques parties ſeulement ſont réductibles aux calculs abſtraits. Cependant Élien n'eſt pas par-tout auſſi abſurde qu'on vient de le montrer: il dit d'abord que le coin d'Infanterie ſeroit trop mince à la pointe ſi l'on n'y mettoit qu'un ſeul homme, qu'il en faut au moins trois; & ailleurs, que le coin ſe forme avec deux phalanges qui ſe joignent par une aîle, en s'éloignant obliquement par l'autre, & que c'eſt dans cet ordre qu'Épaminondas combattit à Leuctres. Ainſi M. Folard ne devoit pas faire deſſiner, comme il l'a fait, le triangle d'Élien avec un ſeul homme à la pointe, & l'auteur Grec n'avoit pas beſoin de cette

BIBLIOTECA UNIVERSITARIA SEVILLA

imputation. Enfin, qu'Élien raiſonne bien ou mal ſur le coin, qu'il en parle, ſi l'on veut, comme le philoſophe Phormion diſcouroit ſur la guerre devant Annibal, il en réſultera toûjours la même preuve, que le coin étoit un ordre de combattre très-réel, très-connu de ſon temps, c'eſt-à-dire, ſous le règne d'Adrien; & lorſqu'il fait remonter cette évolution juſqu'à Philippe père d'Alexandre, & juſqu'à Jaſon mari de Médée, ce n'eſt plus un mathématicien qui place mal ſa ſcience, c'eſt un écrivain qui rapporte une tradition, qui écrit ce qu'il a trouvé dans d'autres auteurs; car il fait, dans ſa préface, un long catalogue des tacticiens Grecs, & il dit qu'il a lû généralement tous les auteurs qui ont traité de l'art de la guerre.

Quant à la bataille qu'il appelle de Leuctres, où il dit que les Thébains combattirent ſur l'ordre du coin, & qui, ſuivant le récit de Xénophon, paroît être la bataille de Mantinée, je dois croire Élien qui atteſte l'ordonnance du coin, pluſtôt que M. Folard qui la repréſente en colonne, d'autant plus qu'Élien eſt en ce point conforme à Xénophon, qu'il avoit ſans doute lû. « Épaminondas, dit ce grand écrivain, après avoir fait halte, & fait mettre bas les armes à ſa phalange pour « mieux cacher ſa manœuvre, forma de l'élite de ſes troupes « un coin très-fort, ἰσχυρὸν ἔμβολον, qu'il conduiſit à l'ennemi « comme une galère qui préſente ſon éperon, ἀντίπρωρον ὥσπερ « τριήρη. » Et certainement il n'y a point là d'ordre ou d'attaque oblique, comme le prétend encore M. Folard; le texte dit phalange droite, φάλαγξ ὀρθία. C'eſt dans la bataille de Leuctres du même Épaminondas qu'on trouve effectivement l'ordre oblique de la colonne, & l'attaque par la gauche très-conforme à la troiſième diſpoſition de Végèce, non pas, comme le dit le Chevalier Folard, à la ſixième, qui eſt clairement l'ordre droit du javelot ou de la colonne; *in directum quaſi veru ad ſimilitudinem litteræ I.*

Je n'ai pû me refuſer en paſſant à ces remarques, pour faire voir avec quelles précautions il faut lire un écrivain auſſi

peu exact que le Chevalier Folard, & combien il faut se défier de l'usage qu'il fait de son érudition. On doit aux Anciens le respect de ne pas les commenter arbitrairement, & ce n'est pas la peine de ne chercher dans leurs ouvrages que la confirmation de nos propres idées.

Quoiqu'on ne puisse plus douter, par ce qui vient d'être exposé, que le coin, si évidemment établi, &, pour ainsi dire, si trivial dans le moyen âge, ne soit le même ordre que les écrivains plus anciens ont désigné par les mêmes termes, Xénophon & quelques autres par celui d'ἔμβολος, les Latins, comme Varron, Caton, César, Tite-Live, par celui de *cuneus*, je n'ai pas été fâché d'en trouver dans Polybe même une preuve positive, & qui assure à l'ordre rostral une continuité de tradition. Voici comment il décrit, dans son premier livre, le combat naval d'Ecnome, entre les Romains & les Carthaginois. « Les deux vaisseaux, dit-il, à six rangs de rames que montoient » les deux Consuls, Regulus & Manlius, furent mis de front » à côté l'un de l'autre; ils étoient suivis chacun d'une ligne de » vaisseaux. La première flotte faisoit une ligne, & la seconde » l'autre, les bâtimens de chaque ligne s'écartant & élargissant » l'intervalle à mesure qu'ils se rangeoient, & tournant la proue » en dehors. Les deux premières flottes étant ainsi rangées en » forme de bec ou de coin, ἔμβολος, de la troisième on forma » une troisième ligne qui fermoit l'intervalle & qui faisoit front » aux ennemis (en dehors) en sorte que l'ordre de bataille avoit » la figure d'un triangle, τρίγωνον. Enfin la quatrième flotte, où » étoient les triaires, venoit après, & débordoit des deux côtés » la ligne qui la précédoit. De cette manière l'ordre de bataille » représentoit un coin creux, dont la base étoit solide, mais fort dans son tout, propre à l'action & difficile à rompre. » Polybe avoit averti plus haut que les Romains avoient partagé leur armée navale, qui étoit de cent quarante mille hommes, en quatre divisions, ou flottes, ou escadres, qui s'appeloient première, seconde & troisième légions, & la quatrième se nommoit les triaires, noms empruntés des armées de terre; par conséquent

cette disposition venoit aussi de la même source, car ils ne l'avoient pas prise de la marine, dans laquelle ils étoient absolument ignorans; ils n'avoient point encore combattu dans cet ordre, ni les Carthaginois non plus, dans les actions de mer précédentes; & les Consuls, dit Polybe, l'employèrent comme une disposition sûre & difficile à rompre, & parce qu'ils avoient à se garantir de la légèreté des vaisseaux ennemis. Donc les Consuls connoissoient les propriétés de cette ordonnance rostrale, & ils ne pouvoient la connoître que dans la tactique de terre, qui a toûjours servi de modèle à celle de mer; par conséquent le coin étoit familier aux Romains dès la première guerre Punique, & sans doute long-temps auparavant. Ces réflexions sont trop simples pour ne s'être pas présentées au Chevalier Folard, lorsqu'il commentoit le combat d'Ecnome, dont il nous a donné un plan; mais il devoit les écarter: il avoit déjà prononcé, dans son traité de la colonne, que les Romains ne savoient seulement pas si le triangle avoit jamais existé.

Au reste, la longue dissertation du Chevalier Folard contre le coin n'est pas exempte de contradictions. Ici il nie formellement qu'on ait jamais combattu sur un pareil ordre; là il semble accorder qu'il a été connu des Grecs, & même des Égyptiens; dans d'autres endroits c'est le triangle tel qu'il l'attribue à Élien, qui lui déplaît; ailleurs c'est la tête de porc par sections débordées; cependant, en corrigeant un peu celle que le Père Daniel a fait graver, il ne la condamne pas absolument, il donne même les commandemens pour la former, *supposé* pourtant, ajoûte-t-il, *qu'elle ait jamais existé.* En un mot il desireroit que le coin fût sa colonne, & il s'efforce de le prouver sans le croire lui-même. C'est pourquoi, afin de jeter plus de jour sur cette matière, il conviendroit d'ébaucher la théorie du coin, & de dire au moins ce qu'on en peut toucher en gros sans s'engager dans les détails de la tactique.

Il me paroît donc résulter de la lecture des auteurs qui ont

parlé de cette disposition, qu'elle remonte à la plus haute antiquité, & qu'elle a dû, comme figure simple, se présenter à l'esprit des peuples guerriers aussi naturellement que le quarré parfait, que le quarré long à grand front, qui est la méthode ordinaire, que le quarré long à petit front, qui est le javelot ou la colonne, & que l'*orbis* ou le rond; qu'on l'a regardée comme également capable d'une grande résistance & d'un effort impétueux; qu'on l'employoit principalement pour rompre l'ordonnance des ennemis, & pour percer au milieu du grand nombre avec des troupes inférieures; que les noms figurés de coin, de bec, de pointe, de triangle, de tête de porc, conviennent tous parfaitement à ses propriétés ou à sa forme; qu'on attribuoit la force du coin à la petitesse de son front, à l'impulsion oblique des côtés & à la masse du corps; par conséquent qu'on le formoit de pésamment armés, & que cependant en allant à la charge il pouvoit fournir, à proportion du front, plus de traits rapprochés que les ennemis, à cause sans doute de l'inclinaison de ses côtés. Car on comprend que dans une colonne il n'y a que la tête qui voie l'ennemi en l'abordant, & que dans le coin les deux faces le voient en grande partie.

Il paroît, par la comparaison des différens écrivains, qu'il y avoit plusieurs espèces de coins; premièrement les coins vuides & les coins pleins, comme nous avons eu des bataillons quarrés à centre vuide & à centre plein. Le coin des Francs contre Narsès étoit vuide: celui qu'Élien forme de deux phalanges en chevron est vuide aussi: celui que Végèce forme d'un bataillon à quatre de hauteur seroit vuide de même, & auroit huit soldats de front. Le coin auquel Élien donne trois hommes au front seroit plein; celui d'Épaminondas à Mantinée l'étoit. Secondement, le coin méritoit proprement le nom de triangle lorsqu'il étoit fermé à la base; mais soit fermé, soit ouvert, il paroît porter indifféremment ce nom. Troisièmement, plein ou vuide, ouvert ou fermé, il étoit toûjours épointé, & en rigueur géométrique c'étoit un triangle tronqué; mais

les Soldats ne parlent pas géométriquement, ils ont mieux aimé l'appeler tête de porc, & peut-être auſſi y avoit-il entre ce nom & le triangle quelque légère différence dont nous ne pouvons plus juger aujourd'hui. Quatrièmement, il y avoit de grands & de petits coins. Les grands coins ſe compoſoient de pluſieurs phalanges ou de pluſieurs légions, & pouvoient embraſſer tout l'ordre de bataille : ainſi fut formé celui de Regulus au combat d'Ecnome, & celui des Francs au Caſilin. L'ordonnance de Paul Émile contre Perſée étoit, ſelon Frontin, ſur trois coins, *triplicem aciem cuncis inſtruxit.* Le petit coin, plus commun, plus fréquent dans les hiſtoriens, ſe formoit d'une petite troupe, d'une cohorte, par exemple, ou d'un moindre nombre ſuivant les circonſtances, & ſelon la néceſſité qui ordonnoit le plus ſouvent cette diſpoſition ; alors on peut le ſuppoſer pluſtôt plein que vuide. Les petits coins entroient auſſi dans l'arrangement général d'une bataille, placés entre d'autres corps & diſtribués ſur la ligne. Enfin il y avoit des coins d'hommes & des coins de chevaux. Les coins équeſtres, plus ſouvent petits que grands, n'étoient point auſſi ridicules qu'ils ſont oppoſés à notre méthode d'aujourd'hui.

Pour le coin d'Infanterie, qui eſt celui dont il s'agit avec M. Folard, il ſe préſente d'abord pluſieurs méthodes fort ſimples de le former : ſi on le fait vuide, les troupes qui doivent le compoſer étant en bataille ſur une ligne, & partagées en ſection de droite & ſection de gauche, on les fera marcher par les aîles qui doivent ſe joindre juſqu'à ce qu'elles forment l'angle qu'on demande. Si on veut un triangle plein, on diviſera la ligne en ſections inégales, ſuivant la progreſſion des nombres qu'on aura déterminés, & ces ſections marchant d'abord de front, enſuite par l'aîle, doubleront les unes derrière les autres. Les Anciens avoient ſans doute porté fort loin cette évolution, & on pourroit retrouver leurs mouvemens en faiſant des eſſais.

Je me réſerve de faire voir, dans un ſecond Mémoire, que les Modernes ont employé fréquemment le coin, & que

dans des siècles d'ailleurs assez barbares ils ont fait des efforts pour retrouver la tactique des Anciens, ou pour s'en former une. En général cette science, que les Grecs seuls paroissent avoir connue parfaitement, est d'une étendue immense, parce que le grand nombre de pièces qu'elle dispose est susceptible de combinaisons sans bornes, & que ces combinaisons sont essentiellement subordonnées à la diversité même de la Nature, qui dans tout l'Univers n'a pas fait deux champs de bataille exactement semblables.

DE

DE LA LÉGION ROMAINE.

Par M. LE BEAU.

AVANT-PROPOS.

JE me propoſe de faire l'hiſtoire de la légion Romaine, & de ſuivre dans toutes ſes opérations cette milice fameuſe qui rendit Rome maîtreſſe de l'Univers. Les Romains, & leurs propres auteurs en conviennent, n'étoient ni plus vigoureux & plus braves que les Gaulois, ni plus fins que les Carthaginois, ni plus inſtruits de l'art militaire que les Grecs. Leurs armées furent preſque toûjours inférieures en nombre à celles qu'ils ont vaincues; & mille fois ils ont démenti cette fauſſe maxime, que Mars ſe déclare toûjours pour les gros bataillons. Ils ne dûrent des ſuccès ſi brillans & ſi long-temps ſoûtenus qu'à l'exactitude de leur diſcipline, & à l'avantage que leur donnoit ſur leurs ennemis ce corps redoutable, compoſé d'enfans de la patrie tous animés du même eſprit, aſſez nombreux pour ſe ſoûtenir ſeul, ſans être ſurchargé d'une multitude confuſe & inutile, diviſé en autant de parties qu'il lui en falloit pour être ſouple & propre à prendre toutes ſortes de formes, accoûtumé à une prompte obéiſſance, endurci par les fatigues, dreſſé par les exercices à toutes les fonctions militaires, à marcher, à camper, à ſe battre avec feu & avec ordre, à ne ſe point débander dans la victoire, à ſe rallier dans la défaite, en un mot la légion, cette ame des armées, j'oſe même dire celle de la République & de l'Empire.

Aſſemblée publique d'après Pâques 1752.

Cic. de Haruſpic. Reſponſ. c. 19.

Végèce, liv. 1. c. 1.

En effet, chez les Romains la légion eſt née avec l'État; tous deux ont eu même durée de vigueur, mêmes révolutions, même vieilleſſe; & s'il ſemble que l'Empire ait ſurvécu à la légion, qu'on l'obſerve de près, on verra que cet Empire n'étoit plus que l'ombre de l'ancienne puiſſance, & que ſes

mouvemens reſſembloient à ceux qu'un reſte de reſſort animal achève quelquefois de produire dans un corps, après que l'ame en eſt ſéparée.

Une matière ſi importante a beſoin d'une longue ſuite de Diſſertations, pour être traitée dans toute ſon étendue. Elle ne peut manquer d'intéreſſer la nation Françoiſe, qui après avoir quelque temps combattu contre les aigles Romaines, ne vint à bout de forcer les barrières qui lui fermoient l'entrée des Gaules, que quand enfin la milice légionnaire, expirante & preſque anéantie, permit à ces nouveaux conquérans de s'établir ſur les débris de ſes trophées.

Mais il me ſemble qu'un pareil ſujet ne peut être entamé plus à propos dans cette Académie, que ſous les auſpices & ſous la préſidence d'un Miniſtre qui, par la ſageſſe de ſes conſeils, a ſû dans la guerre procurer à nos troupes des ſuccès dont les Romains ſeroient jaloux, & qui dans le ſein de la paix ſait tenir en haleine la milice Françoiſe par une diſcipline & par des exercices qui, plus encore que la valeur, rendirent les légions ſupérieures à toutes les milices du monde.

Pour traiter avec méthode la matière que j'entreprends de développer, je la diviſerai en trois parties principales. Je conſidérerai d'abord la légion en général, & comme d'une première vûe. Dans cette partie j'examinerai quel fut le commencement de la légion & comment cette milice s'anéantit, de quel nombre de Soldats elle a été compoſée dans les temps différens, quels étoient les membres de ce grand corps. Dans la ſeconde partie, qui ſera la plus étendue, je prendrai le Soldat au moment qu'il entroit dans la légion, & je le conduirai par toutes les fonctions militaires juſqu'à la fin de ſon ſervice. C'eſt-là que je traiterai de la levée des troupes, du ſerment militaire, de l'habillement, de l'équipement & des armes; des noms, des grades, des emplois & des fonctions diverſes des Soldats & des Officiers légionnaires; des exercices, des enſeignes, des marches, du campement, des évolutions, de l'ordre de bataille, de la paye, des priviléges, de la ſubſiſtance; des récompenſes & des punitions, de la diſcipline & des loix

qui concernoient les légions, & enfin du congé & de la vétérance, & je ſuivrai avec ſoin les changemens qui ſont ſucceſſivement arrivés. Dans la troiſième partie j'enviſagerai les rapports des légions entr'elles, & je rechercherai quel a été dans les temps différens le nombre des légions, les divers noms qu'elles ont portés, dans quels pays elles furent établies quand elles deviment perpétuelles & ſédentaires; & je finirai par l'hiſtoire des villes qu'elles formèrent, ſoit par des colonies, ſoit par des campemens. Mais je dois avertir que mon deſſein ne s'étend pas à toute la milice Romaine en général, il ſe reſtraint à la légion. Ainſi je ne parlerai ni du Général d'armée, ni des ſiéges & des machines, ni des cohortes Prétoriennes, ni de celles qui gardoient la ville de Rome le jour & la nuit, ni des troupes alliées, ni des Barbares auxiliaires, qu'autant que ces objets ſe trouveront quelquefois inſéparablement liés avec ce qui concerne la légion.

Peut-être n'eſt-il pas hors de propos d'indiquer en peu de mots les ſources où j'ai puiſé. Le nom de légion frappe ſi ſouvent nos oreilles, il ſe préſente ſi fréquemment à nos yeux dans les auteurs, qu'on eſt porté à croire que c'eſt de toute l'antiquité Romaine la partie la plus connue. Il eſt pourtant vrai de dire qu'il reſte encore ſur cette milice un grand nombre de points à éclaircir; qu'aucun littérateur n'a approfondi cette matière dans toutes ſes parties; que tous enſemble ne forment pas encore un ſyſtème ſuivi & complet, & qu'après tant de volumes ſur la milice Romaine en général, il faut encore avoir recours aux Anciens ſi l'on veut bien connoître la légion en particulier. Il faut pourtant convenir qu'on trouve à ce ſujet, dans les écrits modernes, des articles bien diſcutés & des conjectures heureuſes, dont je ferai honneur à ceux qui en ſont les auteurs.

Pour ce qui eſt des Anciens, il ne nous en reſte qu'un petit nombre qui aient écrit ſur cette matière. Un fragment du ſixième livre de Polybe, eſt ſans comparaiſon le morceau le plus précieux. Ce judicieux écrivain, élève de Philopœmen & maître de Scipion, nous a tracé un tableau raccourci, mais

exact, de la milice Romaine dans le temps qu'elle fut le plus floriſſante. Les ſentimens d'un homme ſi éclairé ont toûjours eu force de loi dans l'empire militaire, & nous le ſuivrons comme un guide infaillible pour l'état de la légion, telle qu'elle étoit de ſon temps.

Hygin le Gromatique, qui ſelon les apparences vivoit ſous Hadrien, nous a laiſſé une deſcription fort exacte du campement des armées. Elle eſt très-différente de celle de Polybe, parce que la milice avoit dans cet intervalle éprouvé de grands changemens. Les manuſcrits de cet auteur, défigurés juſqu'à être devenus inintelligibles, ont été réparés avec ſuccès par d'habiles mains, & Schelius y a fait des notes excellentes.

Arrien, gouverneur de Cappadoce ſous Hadrien, & qui réuniſſant l'art de combattre & celui de bien écrire par rapport à ſon ſiècle, mérita d'être appelé le nouveau Xénophon, a compoſé une tactique eſtimable que nous avons encore. Elle ne repréſente que l'ordonnance des Grecs; tout s'y rapporte à la phalange, & non pas à la légion; il y a ſeulement à la fin un morceau aſſez étendu, qui traite des exercices de la cavalerie Romaine: j'en ferai uſage dans l'occaſion. Mais entre les ouvrages d'Arrien, il nous reſte une pièce d'un grand prix, parce qu'elle eſt l'unique en ce genre qui ſe ſoit conſervée juſqu'à nous; c'eſt un ordre de marche & de bataille dreſſé par Hadrien lui-même, & envoyé à Arrien lorſque celui-ci ſe diſpoſoit à marcher contre les Alains.

Enfin nous avons de Végèce un traité de l'art militaire en quatre livres. L'auteur, ſelon l'opinion la plus probable, vivoit ſous Valentinien II. Le titre de ſon ouvrage annonce qu'il l'a compoſé ſur les mémoires de Caton le Cenſeur, de Celſe, le même dont il nous reſte un traité de Médecine, de Trajan, d'Hadrien & de Frontin. De tous ces monumens il ne s'eſt conſervé que les ſtratagèmes de Frontin, qui, ſelon les apparences ſi nous les euſſions perdus, ſeroient bien moins à regretter que les quatre autres auteurs que nous n'avons plus. Ce n'eſt qu'une collection aſſez informe de quelques ruſes de guerre, & ſouvent même un récit ſec & décharné de la

conduite des Généraux; il y a peu de détail & d'inſtruction. Mais quelle perte que celle des réflexions militaires de trois hommes tels que Caton l'ancien, Trajan & Hadrien!

Pour Végèce, il peut preſque autant nous tromper que nous inſtruire : il confond ce qu'il trouve dans Caton avec ce que lui ont fourni Celſe, Trajan & Hadrien, ſouvent même avec ce qui ſe pratiquoit dans ſon ſiècle. Il auroit pû, ſans groſſir ſon volume, donner plus d'étendue à chaque article, en retranchant les répétitions ſuperflues. Sa manière d'écrire ſe reſſent du deſordre & de la barbarie qui de ſon temps avoient déjà altéré l'ancienne milice légionnaire. La belle traduction qu'en a donné M. de Sigrais, corrige entre ces défauts ceux qu'un traducteur étoit en droit de réformer.

Je ne dis rien de Modeſtus, qui n'eſt qu'une copie groſſière de quelques endroits de Végèce, quoique ſous un faux titre il ſoit dédié à l'empereur Tacite, antérieur de plus d'un ſiècle à Valentinien II. Je ne parle point non plus des ouvrages militaires des empereurs Maurice & Léon; ils ne diſent pas un mot de la légion, & c'eſt une preuve que ce corps ne ſubſiſtoit plus dès l'empire de Maurice. L'ouvrage de Conſtantin Porphyrogénète eſt encore plus étranger à mon ſujet.

Ce petit nombre d'auteurs ne ſuffiroit pas à beaucoup près pour nous inſtruire à fond d'une ſi ample matière, ſi on n'y joignoit pas une lecture réfléchie non ſeulement des hiſtoriens Grecs & Latins qui ont traité quelque partie de l'hiſtoire Romaine, mais même des orateurs, des poëtes, des philoſophes, des géographes & des grammairiens. On y rencontre des traits jetés au haſard, qui nous apprennent ſur la légion des choſes qui ne ſe trouvent point ailleurs. Le Digeſte, les deux Codes, la notice de l'Empire, les Inſcriptions & les Médailles ſont encore des ſources fécondes. Il n'y a pas juſqu'aux actes des Martyrs qui ne fourniſſent des anecdotes militaires. Enfin, pour former ſur ce ſujet un corps complet de doctrine, il faut mettre à contribution preſque tous les auteurs de la République & de l'Empire.

Je vais commencer par examiner l'origine de la légion Romaine, & fixer enſuite, autant que l'hiſtoire me fournit de lumière, l'époque de ſa décadence & de ſon entière extinction. Ce ſera le ſujet du premier Mémoire.

PREMIER MÉMOIRE.

De la nature, du nom & de l'origine de la Légion, & juſqu'à quel temps cette milice a ſubſiſté.

LA Légion étoit un corps de citoyens, le plus conſidérable de la milice Romaine, compoſé d'Infanterie & de Cavalerie. La qualité de citoyens Romains que devoient avoir tous les Soldats, faiſoit la principale différence de ce corps & des troupes auxiliaires; & les autres corps de milice, tels que la cohorte, le manipule, la centurie, n'étoient que des parties de la légion, ſubordonnées les unes aux autres. Au deſſus de la légion il n'y avoit que l'armée, qui d'ordinaire contenoit pluſieurs légions outre les troupes auxiliaires; mais la légion elle-même faiſoit une armée complète, qui ſans aucun ſecours étranger étoit autrefois, dit Végèce, en poſſeſſion de battre les ennemis les plus redoutables par leur multitude. Le nombre des Soldats qui la compoſoient, fut différent ſelon les temps. Je traiterai cet article dans la Diſſertation ſuivante.

L. II, c. 2.

Varron, l. L, c. 4. Flut. in Rom. Iſidore, orig. l. IX, c. 3. Nonius Marcel.

Selon tous les auteurs, la légion tiroit ſa dénomination du mot *legere*, choiſir, parce qu'on ne choiſiſſoit pour la former que ceux qui avoient les qualités dont je parlerai *(a)* dans la ſuite. Il eſt bon de remarquer que ce nom, fameux chez les Romains comme celui de phalange chez les Grecs, s'eſt ſouvent étendu à ſignifier en général un corps de troupes, ou même un grand nombre, quel qu'il fût. C'eſt en ce ſens que la Vulgate, dans les livres des Rois & dans ceux des Paralipomènes, nomme pluſieurs fois les légions de Céreth & de Phéleth; qu'au premier livre des Machabées, les troupes d'Antiochus Eupator ſont appelées dans le grec *phalanges* & dans le latin *légions*, & que le mot λεγέων en grec & en

L. II, c. 15, v. 18, & l. IV, c. 11, v. 19. L. I, c. 18, v. 17. C. VI, v. 38.

(a) Dans le Mémoire ſur les levées.

latin *legio* ſe trouvent plus d'une fois dans les Évangéliſtes. Il ne faut donc pas conclurre que la légion ſoit plus ancienne que Rome, de ce que, ſans parler des poëtes à qui on permet un uſage plus fréquent des termes figurés, Paterculus donne le nom de légion aux troupes de Latinus qui aidèrent Romulus à bâtir Rome, *adjutus legionibus Latini avi ſui;* ni que Tite-Live ſe contrediſe, de ce qu'il appelle l'armée de Tullus Hoſtilius *Romana legio*, & qu'il y ſuppoſe enſuite pluſieurs légions; ni que les Toſcans & les Sabins connuſſent cette ordonnance, de ce que le même auteur appelle légions les troupes de Porſenna & celles des Sabins.

Matth. XXVI, 53. Marc. V, 9. Luc. VIII, 30 & 36. Liv. I. L. I, c. 28. Ibid. c. 29. L. II, c. 16. Ibid. c. 26.

Les auteurs Latins ſe ſont encore ſervis de quelques autres termes pour déſigner les légions. Le faux Hégéſippe, dans ſon hiſtoire de la guerre des Juifs, les appelle *ordines; connexis ordinibus quinto & decimo*, pour dire la cinquième & la dixième légion. Le mot *numeri* étoit employé pour *legio* dès le temps de Tacite, & ce nom devint enſuite très-commun. Vopiſcus, dans la vie de l'empereur Probus, diſtingue par ce nom les corps des Soldats légionnaires d'avec les troupes qui, campées ſur la frontière, ſervoient de barrière contre les incurſions des barbares, & qu'on appeloit *milites limitanei.*

C. 14.

Les Grecs, jaloux de la pureté de leur langue, & qui ſe faiſoient ſcrupule d'y introduire des termes étrangers, ont donné lieu à bien des équivoques, par les diverſes manières dont ils ont exprimé la légion. Non ſeulement les divers auteurs ont appliqué à la légion différens noms qui ſignifioient dans leur langue une autre eſpèce de milice, mais ils ne s'accordent pas avec eux-mêmes, & on trouvera que le même écrivain déſigne quelquefois par le même mot la légion & la cohorte, & que celle-là y paroît tantôt ſous un nom, tantôt ſous un autre. C'eſt ce qui a plus d'une fois induit en erreur les traducteurs, ſur-tout ceux des auteurs du bas empire. Trompés par la reſſemblance des termes, ils font paroître des légions dans un temps où elles ne ſubſiſtoient plus. Je trouve huit noms différens que les auteurs Grecs ont employés pour la légion; les voici.

Στράτευμα, qui signifie proprement une armée.

Dion, l. LIV, p. 605, & alibi. Polybe. Hérodien. Στρατόπεδον, qui veut dire un camp; quelquefois des troupes campées, ou même des troupes en général.

Παράταξις, ordre de bataille; troupe rangée en bataille.

Arrien. Τάξις, se disoit dans le même sens que son composé, & de plus, dans la tactique des Grecs, ce mot signifioit un corps particulier de cent vingt-huit hommes.

Τάγμα étoit le mot générique pour désigner un certain nombre de Soldats formant un corps; c'est le nom le plus fréquent dans les auteurs Grecs pour indiquer la légion.

Plut. in Oth. Xiphil. in Aurel. Plutarque & Xiphilin expliquent le terme latin de *legio* par τάγμα: cependant ce mot n'est pas exempt d'équivoque.

L. III, p. 729, & l. V, p. 819. L. IV, p. 776. Zosime l'emploie pour une cohorte d'Infanterie, & même pour une compagnie de Cavalerie.

Arrien. Τέλος, qui dans la tactique des Grecs désigne un corps de deux mille quarante-huit hommes. Plutarque & Appien usent souvent de ce mot pour dire la légion.

Φάλαγξ, qui exprimoit l'ordonnance propre des Grecs. Hadrien, dans le projet de marche & de bataille qu'il adresse à Arrien, appelle ainsi la légion.

Mais le nom le plus extraordinaire que les Grecs aient donné à la légion, est celui de τεῖχος, qui signifie un mur & quelquefois une place forte. On le trouve deux fois dans les

Eclogâ ultimâ. fragmens de Dion, recueillis par Fulvius Ursinus, & il y est employé de manière qu'on ne peut recourir à la métaphore. L'auteur appelle la quatrième légion Scythique τὸ τέταρτον, τὸ Σκυθικὸν τεῖχος, & quelques lignes après il répète le mot πολεμικώτατον τεῖχος. On seroit tenté de corriger ce mot par

L. I, c. 20. celui de τέλος, si on ne lisoit dans Végèce que les Anciens ont donné le nom de *mur* à un corps d'Infanterie: *Apud antiquos murus dicebatur pedestris exercitus.*

Je ne parle point du mot *thema*, que les anciennes gloses expliquent pourtant par *legio*; mais Constantin Porphyro-

L. I, c. 2. génète, dans l'ouvrage qu'il a fait sous ce titre, περὶ θεμάτων, nous apprend que ce mot ne fut en usage que depuis Héraclius, pour signifier les troupes attachées à une province de l'Empire,

&

& fixées sur une frontière; ce qui fit donner à ces provinces mêmes le nom de θέματα. Or du temps d'Héraclius il n'y avoit plus de légions.

Il est remarquable que les deux historiens qui nous donnent le plus de lumières sur les commencemens de Rome, Tite-Live & Denys d'Halicarnasse, ne parlent point de l'établissement de la légion. Tite-Live la suppose déjà formée dans la guerre contre les Antemnates, qui se fit avant celle des Sabins, quatre ans après la fondation de Rome. C'est la première fois qu'il nomme la légion. Mais Varron dit expressément que Romulus institua la légion, & qu'il la composa de trois mille hommes, prenant mille hommes dans chaque tribu. Plutarque nous donne plus de détail; il raconte que Romulus ayant appris que son frère étoit entre les mains de Numitor, & qu'il étoit menacé de perdre la vie, accourut à son secours avec une grosse troupe divisée en centuries; qu'à la tête de chaque centuries marchoit un homme qui portoit au bout d'une pique une poignée de foin, ce que les Latins appellent *manipulus*, & que de là ce mot est passé dans l'usage militaire. Ce fut-là comme le premier germe de la légion. L'auteur fait ensuite l'histoire de la fondation de Rome, & aussi-tôt après il ajoûte que dès que la ville fut bâtie, la première chose que fit Romulus fut de diviser en plusieurs corps de troupes ceux qui étoient en âge de porter les armes; qu'il mit dans chacun trois mille Fantassins & trois cens Cavaliers, & que ce corps s'appela légion, parce qu'on avoit choisi les plus capables du service militaire. Ainsi, selon Plutarque, la légion fut la première institution de Romulus: il ne parle des tribus Romaines qu'après la guerre des Sabins, qui ne se termina que la septième année de Rome. Tite-Live paroît être du même sentiment sur l'époque des Tribus.

L. 1, c. 11.

L. 1, c. 4 & 5.

In Romulo, p. 22.

Ibid. p. 24.

Ibid. p. 30.

L. 1, c. 13.

Ici Varron & Plutarque semblent être en contradiction. Le premier suppose les tribus antérieures à la légion, puisqu'il dit que Romulus, pour former la légion, tira mille hommes de chaque tribu. L'autre fait naître la légion avant l'enlèvement des Sabines, & ne semble placer l'établissement des tribus

qu'après les guerres dont cet enlèvement fut la cauſe. Et ce qui confirme la dernière partie de ce ſentiment, c'eſt qu'une des trois tribus portoit le nom de Tatius, roi des Sabins, qui par le traité de paix partagea la Couronne avec Romulus. Cependant Denys d'Halicarnaſſe ſemble s'en tenir à l'autorité de Varron, qui met avant la guerre des Sabins le commencement des curies, & par conſéquent des tribus Romaines, dont les curies étoient une diviſion. Mais ce paſſage même de Denys, l'auteur le plus exact qui nous reſte ſur les premiers ſiècles de Rome, nous aide à ſortir de cet embarras.

Plut. in Romul. p. 30.
Tite-Live, l. 1, c. 13.
Ibid. p. 112.

Je crois que Romulus, après avoir bâti Rome, ſongea d'abord à régler le civil & le militaire; qu'il établit les tribus & les curies; qu'il en tira de quoi compoſer ſa légion; qu'après avoir donné à ſon état naiſſant une aſſiette ferme & ſolide, il penſa à le rendre durable en procurant des mariages à ſes ſujets; qu'après les guerres cauſées par l'enlèvement des filles, ayant partagé ſa puiſſance avec Tatius, il donna les noms de *Ramnenſes*, de *Titienſes* & de *Luceres* aux tribus qui ſe trouvèrent augmentées par la jonction des Sabins. Cette explication concilie tout. La milice de Romulus aura été formée, comme il eſt vrai-ſemblable, avant les guerres qu'il s'attendoit bien à ſoûtenir; il ſera vrai, comme le dit Varron, que Romulus inſtitua ſa légion en tirant mille hommes de chaque tribu. Plutarque aura raiſon de montrer la légion établie avant la guerre des Sabins; il ne contredira pas Varron, en rapportant après cette guerre les noms qui furent donnés aux tribus; & le récit de Denys d'Halicarnaſſe ne forme plus aucune difficulté.

Ce dernier auteur me fournit encore la raiſon qui, ſelon toute apparence, détermina Romulus à fixer le nombre des Soldats de ſa légion à trois mille Fantaſſins & trois cens Cavaliers. Il dit, en deux endroits, qu'après le combat que l'ambition de poſſéder un ſi petit Royaume excita entre les deux frères, la colonie, auparavant beaucoup plus nombreuſe, ſe trouva réduite à trois mille hommes de pied & à trois cens Cavaliers: d'où l'on peut conjecturer que d'abord Romulus, quoiqu'il eût en peu de temps augmenté ce nombre, en ouvrant

L. II, p. 78 & 89.

un asyle où se réfugièrent quantité de vagabonds venus des pays voisins, ne voulut cependant donner des armes qu'à ceux qui l'avoient suivi dès les commencemens, & dont il connoissoit la valeur & l'attachement à sa personne, & qu'il ne forma d'abord qu'une légion. Rien n'empêche de croire que cette légion lui fut seule suffisante pour vaincre les Céniniens, les Antemnates, les Crustuminiens; & Tite-Live semble le dire à l'occasion des Antemnates: *raptim & ad hos Romana legio ducta.* Mais il falloit de plus grandes forces pour tenir tête aux Sabins, nation puissante & aguerrie, qui armoit vingt-cinq mille hommes d'Infanterie & mille chevaux. Romulus mit donc alors sur pied plusieurs légions, & Denys d'Halicarnasse lui donne dans cette guerre une armée à peu près égale à celle des ennemis. Les peuples déjà vaincus & incorporés à l'état Romain, dont ils devenoient colonies en même temps que sujets, & plusieurs villes qui, à l'exemple de Médullie, se donnèrent à Romulus, sans compter une grande multitude de braves, que la réputation des Romains attira de toutes parts, fournissoient abondamment de quoi augmenter le nombre des légions. Telle fut l'origine de la légion Romaine.

Tit. Liv. l. 1, c. 8.
Ibid. c. 10.
Ibid. c. 11.
Ibid.
Denys d'Hal. l. II, p. 105.
Ibid.
Ibid. p. 103 & 104.
Ibid. p. 104.

Il n'est pas aussi aisé d'en marquer précisément la fin. Ce corps, long-temps sain & vigoureux, ne se détruisit que peu à peu par des dépérissemens d'abord insensibles; & il parut quelquefois se rajeunir & reprendre de nouvelles forces, lorsqu'il étoit près de finir. Je vais tâcher de parcourir les divers degrés de décadence par où il passa, & dont je rechercherai les causes. Je ne parlerai point ici de ce principe de corruption que portent en eux-mêmes tous les établissemens des hommes. L'altération de la discipline militaire fut pour la légion la maladie interne qui la consuma peu à peu. Je développerai ce point dans un Mémoire à part sur la discipline: je ne montrerai pour le présent que les causes extérieures qui pûrent contribuer à l'affoiblissement de la milice légionnaire.

Je trouve dans l'histoire de la légion, quatre époques principales où cette milice éprouva des changemens qui dûrent en altérer la constitution.

1.° Marius, auſſi ambitieux que grand Capitaine, qui de ſa plus baſſe naiſſance s'éleva juſqu'au faîte des honneurs, ennemi de la Nobleſſe, qu'il mépriſoit parce qu'il en étoit mépriſé, introduiſit dans les légions les derniers du peuple, les plus miſérables, qu'on appeloit *capite cenſi.* Juſqu'à ſon premier Conſulat, qui fut l'an 646, Rome n'avoit employé pour Soldats que les citoyens des cinq premières claſſes, qui avoient quelque fortune. Elle regardoit leur bien comme un gage & une caution de leur fidélité & de leur attachement à l'État où ils vivoient heureux. Elle excluoit du ſervice ces gens qui n'ont rien à conſerver comme ils n'ont rien à perdre, & qui mettent tout en trafic juſqu'à l'honneur; *cui neque ſua curæ, quippe quæ nulla ſunt, & omnia cum pretio honeſta videntur.* Marius, l'idole de cette populace à qui il devoit ſon élévation, la crut propre à ſeconder ſes vûes; *homini potentiam quærenti egentiſſimus quiſque opportuniſſimus.* Il ſe l'attacha encore davantage en lui mettant les armes à la main, & par-là il avilit le métier des armes, il fit tomber en roture la milice légionnaire; elle devint ſéditieuſe, portée au meurtre & au pillage, digne inſtrument des guerres civiles, dont le deſtin de Rome faiſoit ſourdement les préparatifs; elle dégénéra tout-à-fait de ces anciens Soldats dont Tite-Live dit, qu'ils n'étoient pas aguerris juſqu'à verſer le ſang de leurs frères, qu'ils ne ſavoient encore faire la guerre qu'aux étrangers, & que le dernier excès de leur colère n'alloit qu'à ſe ſéparer de leurs concitoyens: *Nondum erant tam fortes ad ſanguinem civilem, nec præter externa noverant bella, ultimaque rabies ſeceſſio ab ſuis habebatur.* Il faut pourtant convenir que ces légions, dégradées de leur ancienne nobleſſe, conſervèrent encore long-temps toute leur réputation. Ce ne fut qu'une première atteinte qui n'amollit pas leur courage, mais qui relâcha les liens qui les tenoient attachées à la République.

Sall. in Jug.
Plut. in Mario.
Florus, l. III, c. 1.
Aulug. l. XVI, c. 10.
Salluſt. Jug.
Ibid.
L. VII, c. 40.

2.° Le ſecond changement conſidérable arriva ſous l'empire d'Auguſte. Dans les premiers temps de la République, lorſque le théatre de la guerre n'étoit qu'à peu de diſtance de Rome, à la fin de chaque campagne l'armée revenoit dans la ville;

T. L. première Décade.

elle étoit auſſi-tôt licenciée, & l'année ſuivante on en levoit une autre. Chaque année voyoit de nouvelles légions, ſans voir de nouveaux Soldats; tous les citoyens étoient Soldats: la guerre étoit le métier des Romains; il ne leur étoit permis d'exercer aucun art méchanique, ni de revendre aucune marchandiſe; ὅτε κάπηλον, ὅτε χειροτέχνην ἕνα ἔχειν, dit Denys d'Halicarnaſſe. Dans la ſuite, lorſque les conquêtes s'éloignoient du centre, comme les guerres devenoient plus longues & plus importantes, & qu'il falloit même pendant l'hiver garder des places, couvrir des provinces, conſerver les avantages de la campagne précédente & tenir l'ennemi en échec, les armées ne revenoient plus à Rome pour y paſſer l'hiver; les mêmes légions ſervoient tant que duroit la guerre; on réparoit les pertes que faiſoient les armées, en recrutant les premières légions, & en y en ajoûtant de nouvelles quand les premières ne ſuffiſoient pas. Tel fut l'état des troupes juſqu'au temps où Céſar Auguſte, après la bataille d'Actium, ſe vit ſeul poſſeſſeur de l'Empire.

L. IX, p. 583. T. L. 3.e, 4.e & 5.e Décades. Polybe, Salluſte, Céſar, Dion.

Ce fut alors que ſuivant la politique de Mécène, ce Prince établit une milice permanente. Voici les avis que Dion met dans la bouche de ce courtiſan. « Il me ſemble à propos, dit-il à Auguſte, d'entretenir dans chaque province, ſelon le beſoin « des affaires, tantôt plus, tantôt moins de troupes, compoſées « de citoyens, de ſujets & d'alliés; & que ces troupes ne quittent « point les armes; que les Soldats ſoient attachés par état au « métier de la guerre; qu'ils établiſſent leurs quartiers d'hiver « dans les lieux les plus commodes, & que le terme de leur « ſervice ſoit marqué à un âge qui leur laiſſe encore quelque « temps en deçà de la vieilleſſe. Éloignés comme nous le ſommes « des extrémités de l'Empire, & environnés de toutes parts de « nations ennemies, il ne ſeroit plus temps de courir au ſecours « quand la frontière ſeroit attaquée; & ſi nous permettions de « manier les armes à tous ceux qui ſont en âge de les porter, « ce ſeroit une ſource perpétuelle de diviſions & de guerres « civiles. D'un autre côté, leur ôter les armes pour ne les leur « donner que dans le beſoin, ce ſeroit nous expoſer à n'employer « que des Soldats ſans expérience & mal exercés. Mon avis eſt «

Dion, l. LII, p. 552.

» donc de ne laiſſer aux citoyens en général, ni armes, ni places
» fortes, mais de choiſir les plus robuſtes & ceux qui ſont moins
» en état de ſubſiſter par eux-mêmes, pour les enrôler & les
» former aux exercices. Ceux-ci feront de meilleures troupes
» n'ayant d'autre métier que celui de la guerre, & les autres
» vivant à couvert ſous cette garde perpétuelle, vaqueront plus
» tranquillement à l'agriculture, au commerce & aux autres occu-
» pations de la paix, ſans être jamais obligés de quitter leurs
» profeſſions pour courir à la frontière. La partie de l'État la
» plus vigoureuſe, qui ne peut vivre qu'aux dépens des autres,
» ſubſiſtera ſans incommoder perſonne, & ſervira de défenſe à
tout le reſte. »

Dion, l. LV, p. 645. Auguſte ſuivit ce conſeil; il établit vingt-trois, d'autres diſent vingt-cinq légions perpétuelles, & les fixa dans les provinces frontières, dont il ſe réſerva le gouvernement. Cette politique procura une partie des avantages que Mécène avoit annoncés; mais elle entraîna auſſi des inconvéniens qu'il ſemble n'avoir pas prévûs. Premièrement, les légions étant devenues perpétuelles, l'eſprit militaire ſe perdit chez les Romains; ce ne fut plus une ſeule & même choſe d'être citoyen & d'être Soldat; l'humeur indocile & hautaine des Soldats, & la grande autorité que ſe donnèrent leurs Commandans, long-temps éloignés du centre de l'Empire, formèrent dans l'État un nouvel État; les armes inſpirèrent à ceux qui les portoient, du mépris pour ceux qui vivoient dans des profeſſions pacifiques, & pour les Empereurs eux-mêmes, qui ne faiſoient preſque plus la guerre que par leurs Lieutenans. Secondement, les légions devenant ſédentaires, & attachées à une province d'où on ne les tiroit que rarement pour les tranſporter ailleurs, y prirent racine; les diverſes dénominations qu'elles tiroient de ces provinces, les accoûtumèrent à ſe regarder chacune comme un corps abſolument étranger aux autres; une autre jalouſie que celle de réputation & d'honneur ſe mit entr'elles: on ſe relâcha même ſur la qualité de citoyen Romain pour donner entrée dans les légions; on leva des recrues dans le pays même où elles étoient établies. De-là, dès le temps

d'Auguſte, la diſtinction entre les cohortes en général & celles que Tacite appelle cohortes légionnaires de citoyens Romains. *L. I, Ann. c. 8.* Ce fut une des cauſes de la décadence des légions. Hérodien l'impute à Auguſte. « Tant que les Romains, dit-il, ſe gouvernèrent en République, & que les Généraux furent choiſis par le Sénat, tous les Italiens portoient les armes, & vainqueurs des Grecs & des Barbares, ils conquirent la terre & la mer; il n'y eut point de pays, point de climats, où ils n'étendiſſent leur puiſſance. Mais dans l'établiſſement de la Monarchie, Auguſte exempta les Italiens des fatigues de la guerre; il leur ôta les armes, il environna l'Empire de troupes & de légions compoſées de Soldats mercénaires, qui n'avoient dans le ſervice de l'État d'autre intérêt que celui de leur paye. Peu à peu tout ſe confondit. Si d'un côté les ſimples ſujets de l'Empire étoient admis dans les légions, d'un autre côté les citoyens prenoient parti dans les cohortes auxiliaires. » *L. II.* Nous voyons, par Hygin, que cet abus régnoit dès le temps d'Hadrien. Végèce nous donne les raiſons de cette préférence injurieuſe au nom Romain; il prétend que ce qui a contribué à dégarnir les légions, c'eſt que le ſervice y étoit dur, les armes peſantes, les récompenſes tardives, la diſcipline ſévère; la pluſpart des jeunes gens en étoient effrayés, & prenoient parti de bonne heure dans les auxiliaires, où ils avoient moins de peine & des récompenſes plus promptes à eſpérer. Enfin la qualité des Soldats que Mécène veut qu'on choiſiſſe, contribua encore à deshonorer, & même à affoiblir les légions. On ne fut pas long-temps à s'apercevoir qu'une multitude ſans éducation comme ſans ſubſiſtance, ne valoit pas des hommes élevés dans l'eſprit des loix & de la patrie; & Tibère ſe plaint, dans Tacite, qu'on ne trouve plus de Soldats volontaires, ou que s'il s'en trouve, ils n'ont plus le même courage, & n'obſervent plus la même diſcipline qu'autrefois; parce que ce ne ſont plus que les miſérables & les vagabonds qui s'enrôlent volontairement. Tout cela joint enſemble engendra la deſobéiſſance, & de là à la mutinerie & à la révolte il n'y eut plus qu'un pas à faire. Les Soldats, ſelon leur caprice, firent & défirent leurs Empereurs.

Végèce, l. II, c. 3.

Ann. l. IV, c. 4.

Les légions des diverſes provinces prétendant toutes au privilége de ſe donner un maître, en proclamèrent ſouvent pluſieurs à la fois. Tout l'Empire devint un champ de bataille, où l'on achetoit par le maſſacre d'une partie des ſujets, le droit de commander à l'autre.

3.° Quoique dès le temps d'Auguſte on voie dans les légions des Soldats qui n'étoient pas citoyens Romains, cependant cet abus n'étoit pas général: mais, & c'eſt la troiſième époque du dépériſſement des légions, Caracalla ayant donné à tous les ſujets de l'Empire le droit de bourgeoiſie Romaine, cette diſtinction s'évanouit; Rome ceſſa d'être le centre, ou du moins devint un point imperceptible, parce que tout l'Empire étoit devenu Romain. Plus d'amour pour la patrie; plus de cette émulation héréditaire. La milice Romaine, qui avoit eu tant de reſſort tant qu'elle avoit été concentrée, ſe relâcha à force de s'étendre. Les légions ouvertes à tant de peuples, perdirent cet eſprit propre & ce point d'honneur dont les efforts généreux les avoient miſes ſi fort au deſſus des auxiliaires. De-là leur décadence fut plus rapide; elles perdirent l'habitude de vaincre, & la pluſpart des règnes ſuivans furent ſignalés par les défaites des légions. Caracalla ſemble s'être aperçu lui-même du tort qu'il faiſoit aux légions, en communiquant à tous les ſujets de l'Empire le titre qui y donnoit entrée; & ce fut peut-être pour rétablir d'un côté la diſtinction qu'il détruiſoit de l'autre, que ce Prince frénétique, qui ſe piquoit follement d'être l'imitateur du grand Alexandre, dont il n'avoit pris que le nom, s'aviſa de mettre ſur pied une phalange de ſeize mille hommes choiſis, qu'il fit armer à la Macédonienne, & dont les Officiers portoient les noms fameux des Capitaines d'Alexandre. Après lui Alexandre Sévère, ſur le modèle des Argyraſpides du héros de la Macédoine, forma deux corps qu'il nomma Argyraſpides & Chryſaſpides, & une phalange de trente mille hommes. Mais ces bizarres établiſſemens tombèrent dès leur origine, & il ne reſta que les légions affoiblies & bien différentes de ce qu'elles avoient été quand leurs Soldats étoient les enfans de Rome, non point par une

Dio. excerpt. Val. p. 475. Dig. l. I, t. 9, l. XVII.

Xiphilin. in Anton. p. 348. Hérodien, liv. IV. p. 470.

Lamprid. in Alex. c. 50.

une adoption générale, mais par le droit de leur naiſſance,

Pulchrâ cùm libertate vigerent, *De bello Getico.*
Et proprio latè florerent milite Patres.

dit le poëte Claudien.

4.° Mais ce qui porta le coup mortel à la milice légionnaire, ce fut l'introduction des Barbares dans les légions. Suivons les progrès de cet abus. Dès le temps des premiers Empereurs, on trouve quelquefois des troupes étrangères dans les armées Romaines. On en voit dans l'armée que Veſpaſien envoya en Italie contre Vitellius, & dans celle de Titus devant Jéruſalem. Mais, ſelon la remarque de l'abbé du Bos, ces troupes étrangères, loin de faire partie des légions, n'étoient pas même des corps à la ſolde de l'Empire; c'étoient des volontaires qui accompagnoient leurs Souverains, tels que Sido & Italicus, rois des Suèves, qui ſe joignirent à l'armée de Veſpaſien, & pluſieurs rois d'Aſie qui vinrent unir leurs forces à celles de Titus. Il n'en fut plus de même depuis Caracalla, lorſque le nom de Soldat légionnaire eut ceſſé d'être un titre précieux. Un demi-ſiècle après, ſous Claude le Gothique, nous voyons les Barbares entrer dans les légions Romaines. Ce Prince, plus guerrier que politique, ayant ruiné une grande armée des Goths qui pilloient la Thrace, en incorpora une partie dans ſes légions, & donna aux autres des terres à cultiver. Dix ans après, l'empereur Probus voulant adoucir l'humeur farouche & intraitable des Germains, & les plier au joug de l'Empire, tira de la Germanie ſeize mille Soldats, & les diſtribua par bandes de cinquante ou de ſoixante dans les cohortes Romaines.

Tacite, Hiſt. l. III.
Ibid. l. V.
Établiſſ. de la Mon. Françoiſe, l. I, c. 5.
Zoſ. liv. I, p. 654.
Vopiſc. in Probo, c. 14.

Les légions avoient déjà changé de face lorſque Conſtantin monta ſur le trône. Ce Prince donna au gouvernement militaire, auſſi-bien qu'au gouvernement civil, une forme toute nouvelle. Lorſqu'il eut caſſé les cohortes Prétoriennes, dit l'abbé du Bos, il inſtitua un nouveau corps de milice pour la garde de la perſonne du Prince, & l'on donna aux Soldats qu'on y enrôloit le nom de Soldats *Préſens*. Soit que cet Empereur eût mis ſur pied un gros corps de cette nouvelle milice, ſoit

Établiſſ. de la Mon. Fr. l. I, c. 9.

que ſes ſucceſſeurs l'euſſent augmentée en y incorporant une partie des anciennes légions, il eſt certain que du temps d'Honorius ce corps étoit aſſez nombreux pour ſuffire en même temps à monter la garde auprès de la perſonne de l'Empereur, & à fournir des détachemens qui ſerviſſent dans toutes les provinces. Les Soldats réſervés pour la garde du Prince furent appelés *Palatini*, & ceux qui accompagnoient les Commandans envoyés dans les provinces ſe nommèrent *Comitatenſes*. Il paroît par la ſuite de l'hiſtoire, que dans ce nouveau ſyſtème politique les légions ne conſervèrent que leur nom ; d'ailleurs elles ne furent plus reconnoiſſables ; le nombre de leurs Soldats ne fut plus le même ; on en voit de deux mille, de mille hommes & de moins encore. Les noms de pluſieurs d'entr'elles, tels qu'on les lit dans Ammien Marcellin, dans Zoſime, dans la notice de l'Empire, font connoître qu'outre les Barbares qui ſervoient dans les troupes auxiliaires, il y en avoit dans les légions, & même des légions entières.

De vita Conſt. l. IV, c. 6.

Eusèbe rapporte que les Sarmates ayant été chaſſés de leur pays par leurs propres eſclaves, Conſtantin leur donna aſyle ſur les terres de l'Empire, & qu'il enrôla dans ſes troupes les plus capables du ſervice ; ἐν οἰκείοις κατέλεγε στρατοῖς τὰς ὑπατηδείας, expreſſions qui ſemblent déſigner les légions. Le fragment d'un auteur anonyme de la vie de Conſtantin fait monter à trente mille hommes le nombre des Sarmates qui furent alors répandus dans les provinces. Ce fut peut-être là l'origine de tant de préfectures de Sarmates, que la notice place en différens quartiers de l'Italie & des Gaules. Ainſi, quoiqu'on ait raiſon d'accuſer Zoſime de n'avoir pas rendu juſtice à Conſtantin, nous verrons ailleurs que la pluſpart des reproches qu'il fait à ce grand Prince ſur la décadence du militaire, ne ſont pas tout-à-fait mal fondés. Conſtantin étoit ſenſible aux marques de reſpect que lui donnoient les Barbares ; il les careſſoit, les combloit de biens, les élevoit aux dignités. Son panégyriſte Eusèbe lui en fait un mérite ; Julien, meilleur politique que l'évêque de Céſarée, en blâmoit cet Empereur & avoit la même foibleſſe.

Excerpta auct. ignoti de Conſt.

Notitia Imp. occid. §. 65.

Diſſert. ſur la Diſcipline.

De vita Conſt. l. IV, c. 7.

Amm. Marc. l. XXI, c. 10.

Les ſucceſſeurs de Conſtantin, loin d'épurer les légions en excluant cette foule de Barbares que ce Prince y avoit introduits, les altérèrent encore davantage. Julien ayant envoyé à Conſtantius mille François qu'il avoit fait priſonniers, ce Prince jaloux des ſuccès du Céſar les confondit dans ſes légions, pour ne pas paroître les avoir reçûs de lui. Le même Julien fit entrer dans les ſiennes des Quades & des Saliens; & ces légions ſemblent, dit Zoſime, ſubſiſter encore de nos jours, c'eſt-à-dire, ſous Théodoſe le Jeune. Ammien Marcellin dit que Valentinien I.er augmenta de beaucoup les armées, & Zoſime fait entendre que ce fut en enrôlant dans les légions grand nombre de Germains; il ajoûte qu'il ſut ſi bien les former & les diſcipliner, qu'ils tinrent en bride pendant neuf ans leurs compatriotes d'au delà du Rhin. Gratien, qui aimoit les Barbares juſqu'à s'habiller à leur manière, & qui par cette bizarre préférence s'attira la haine de ſes Soldats, dont il fut enfin abandonné, ne fit grace aux Allemands vaincus qu'à condition qu'ils lui donneroient la fleur de leur jeuneſſe, pour être mêlée parmi les nouvelles milices des Romains: *oblatâ, ut præceptum erat, juventute validâ noſtris tyrociniis permiſcendâ*, dit Ammien Marcellin. Théodoſe le Grand, qui joignit à tant d'autres qualités brillantes une grande connoiſſance de la guerre, étoit ſans doute capable de remédier aux fautes de ſes prédéceſſeurs; mais le terme fatal des légions étoit arrivé. Soit que l'état déplorable où ce Prince trouva cette milice lui en rendît le rétabliſſement impoſſible, ſoit que dans l'ordre politique les maux tiennent quelquefois tellement au corps de l'État, que les remèdes ſeroient encore plus dangereux que les maux, il ne ſongea point à réformer le deſordre; il l'augmenta même, ſelon Zoſime, qui malgré ſa haine contre cet Empereur, n'auroit pas oſé en impoſer ſur un fait ſi public & ſi récent. Ce Prince, dit-il, voyant le dépériſſement des armées, permit aux Barbares d'au delà du Danube de paſſer ſur les terres de l'Empire, & leur promit de les enrôler dans les légions. Il en paſſa un nombre ſi ſupérieur à celui des troupes Romaines, qu'il appréhenda que s'ils y entroient ils ne s'en rendiſſent les

Liban. orat. funeb.

Zoſ. liv. III, p. 709.

Amm. Marc. l. XXX, c. 7.

Zoſ. liv. IV, p. 472.

Amm. Marcell. l. XXXI, c. 10.

Zoſ. liv. IV, p. 755.

maîtres. Il se détermina à faire venir d'Égypte une partie des légionnaires, & à les remplacer par ces étrangers qu'il y envoyoit. Ce mélange détruisit toute discipline; il n'y avoit plus d'ordre dans les camps, plus de distinction du Romain & du Barbare; on ne tenoit plus même le rôle des Soldats; il étoit permis aux Barbares de retourner dans leur pays, à condition qu'ils enverroient quelqu'un à leur place, & de revenir à leurs enseignes quand il leur en prendroit envie. C'est ainsi que les Goths & les autres peuples destinés à la ruine de l'Empire, apprirent des Romains mêmes l'art de les vaincre; & je puis leur appliquer ce qu'Ammien Marcellin dit des esclaves des Sarmates: leurs maîtres se servirent d'eux pour vaincre les Scythes, & furent à leur tour attaqués & vaincus par eux; *vicerunt dominos, ferociâ pares, numero præminentes.*

Amm. Marc. l. XVII, c. 12.

Voilà quel étoit l'état des légions dans le temps où Végèce écrivoit. Quoiqu'il nous donne sur ce point moins de lumières que les autres auteurs, il en dit cependant assez pour nous faire connoître que cette milice tiroit à sa fin. « On conserve » encore aujourd'hui dans les armées le nom de légions, dit-il, » mais elles sont abatardies depuis que par un relâchement qui » est assez ancien, la brigue a surpris les récompenses dûes au » mérite, & que par la faveur on est monté aux grades que le » service seul obtenoit auparavant. On n'a pas eu soin de mettre » de nouveaux Soldats à la place de ceux qui se retiroient avec » des congés, après le temps de leur service. On a encore négligé » de remplacer les morts, les déserteurs, ceux qu'on est obligé » de renvoyer pour raison d'infirmité ou de maladie; & tout » cela fait un si grand vuide dans les troupes, que si on n'est » pas attentif à les recruter tous les ans, ou même tous les mois, l'armée la plus nombreuse est bien-tôt épuisée. » Il se plaint ensuite de ce que nous avons déjà remarqué, que la jeunesse aimât mieux prendre parti dans les troupes auxiliaires que dans les légions, & quelques pages après il ajoûte: « Si l'on veut » défaire les Barbares en bataille rangée, il faut faire des vœux » au Ciel, qu'il inspire à l'Empereur de recruter les légions selon l'ancien usage. »

Veg. l. II, c. 3. Trad. de M. de Sigrais.

Vég. l. II, c. 8.

Dans ces endroits où Végèce ſemble avoir dû raſſembler toutes les cauſes du mauvais état des légions, il ne dit pas un mot de celle que nous donnons pour la principale, c'eſt-à-dire, du mélange des Barbares avec les Romains dans les légions. Le ſilence de cet auteur, qui traite à deſſein cette matière, ne fait-il pas tomber tous les témoignages des autres écrivains, ſans doute moins inſtruits du militaire, & qui ne parlent de la milice Romaine que par occaſion? Je réponds par l'hiſtoire même de Valentinien II, à qui Végèce adreſſe ſon ouvrage: cet auteur n'avoit garde d'attribuer au mélange des Barbares la décadence des légions, dans une Cour où deux comtes François, Bauton & Arbogaſte, étoient plus puiſſans que l'Empereur. Quelle ſûreté un Officier auroit-il pû eſpérer, s'il eût choqué les Barbares & leur chef Arbogaſte, qui fit étrangler l'Empereur lui-même?

Déterminons à préſent, autant qu'il eſt poſſible, l'époque préciſe de l'anéantiſſement des légions. Dion nous donne la liſte de celles qui ſubſiſtoient ſous Alexandre Sévère; depuis ce temps juſqu'à la notice de l'Empire, qu'on croit faite ſous Théodoſe le Jeune, nous ne trouvons nulle part l'énumération des légions. La dernière qui ſoit marquée ſur les Médailles eſt la légion ſeptième de Carauſius, qui s'empara de l'Angleterre ſous Dioclétien. Le nom des légions ſubſiſtoit encore ſous Honorius; vers l'an 400 nous en voyons une en Angleterre, pour défendre cette iſle contre les Pictes, les Écoſſois & les Saxons. Le code Juſtinien nous donne une loi des empereurs Arcadius & Honorius, adreſſée au préfet Romulien, par laquelle ils défendent aux Soldats de la garde ou des autres légions de vaquer à autre choſe qu'à leur ſervice. Je n'en trouve point de mention plus récente dans l'un ni dans l'autre code. Enfin la notice de l'Empire nous met encore ſous les yeux un nombre conſidérable de légions; mais il paroît certain, & c'eſt le ſentiment de Pancirole, que ces légions ne reſſembloient aux anciennes ni par le nombre, ni par la qualité des Soldats; c'étoient pluſtôt des cohortes demi-barbares; & ce qui confirme ce ſentiment, c'eſt que l'auteur anonyme de *rebus Bellicis*,

Dio, l. LV, p. 645.

Tillem. Emp. t. VI, p. 266 & 628.

Band. numiſm. t. I, in Carauſ.

Claud. de bell. Gal. & in Pallad. nupt.

L. XII, t. 36, l. XIII.

Pancir. in Notit. c. 59.

qu'on croit à peu près du même temps, parlant beaucoup des troupes Romaines, ne nomme pas une seule fois la légion. Depuis la notice, on n'en trouve plus même le nom; à peine voit-on des Romains dans les armées. Dans celles que Bélisaire commanda contre les Perses, sous Justinien, je ne vois que des Goths, des Érules, des Maures, des Vandales & d'autres Barbares, mais point de Romains. La multiplication de la Cavalerie dans les armées contribua sans doute beaucoup à faire disparoître les légions, & ce fut une suite de l'introduction des Barbares dans le service: la plupart de leurs forces consistoient en Cavalerie. Bélisaire assiégé dans Rome par Vitigès, & se préparant à livrer bataille, n'ose faire usage de son Infanterie; & sur les remontrances de deux braves Capitaines, il consent à peine à ranger les Fantassins à l'arrière-garde pour soûtenir la Cavalerie. Je place donc l'extinction totale des légions au plus tard dans la vieillesse de Justinien. Voici la peinture que fait Agathias de l'état des troupes dans les dernières années de ce Prince. « Justinien, qui dans la fleur de » sa jeunesse avoit réduit sous son obéissance l'Italie & l'Afrique, » commença dans sa vieillesse à appréhender les inquiétudes & » les embarras de la guerre, & il aima mieux ou gagner ses » ennemis par des présens, ou les armer par des intrigues les » uns contre les autres, que d'exposer ses armées au péril des » combats & à l'inconstance de la fortune. C'est pour cela qu'il » laissa périr les légions, τὰς τάξεις, comme s'il n'en eût eu que » faire. Ceux sur lesquels il se déchargea d'une partie du gou- » vernement, abandonnèrent à son exemple le soin de conserver » les troupes, de lever les sommes nécessaires pour leur subsis- » tance, & de les envoyer dans les pays où il étoit besoin. De » plus, ou ils privoient absolument les Soldats de leurs montres, » ou ils en différoient le payement.... Ces vaillans hommes, » qui exposoient leur vie pour la conservation de l'Empire, se » voyant ainsi maltraités & réduits à la dernière misère, étoient » contraints de renoncer à l'exercice des armes, où ils avoient » été élevés, & de chercher dans une autre profession les moyens de subsister. » C'est ainsi que parle Agathias. Procope, au

Proc. de bell. Pers. l. I, c. 2, & l. II, c. 21.

Proc. bel. Got. l. I, c. 28.

Agath. l. V, c. 6.

troisième livre des édifices, s'exprime de manière à faire croire que le nom même de légion ne subsistoit plus du temps qu'il écrivoit cet ouvrage, c'est-à-dire, sur la fin de Justinien. Voici ses termes: « Dans le pays appelé autrefois la petite Arménie, étoit un lieu peu éloigné de l'Euphrate, où étoit établi un corps de troupes Romaines; ce lieu se nommoit *Mélitène*, & ce corps de troupes *légion*; λεγεὼν δὲ ὁ λόχος ἐπωνομάζετο.» Mais ce qui prouve encore plus que tous ces témoignages, que les légions étoient éteintes ou s'éteignoient sous Justinien, c'est que dans le grand nombre de règlemens qu'il fit pour les troupes, & dont le Code, les Novelles & les édits de ce Prince sont remplis, rien ne se rapporte à la constitution de la légion. Il est donc constant que cette illustre milice, après avoir fait trembler l'Univers sous la République & sous le haut Empire, s'évanouit enfin par des dégradations successives, & qu'il n'en restoit plus de traces sous l'empire de Maurice, qui commença à régner dix-sept ans après Justinien, & qui nous ayant laissé un traité fort détaillé de la conduite des armées, forme une milice tout-à-fait différente des légions, dont il ne parle jamais. La légion, depuis Romulus jusqu'à la fin de Justinien, subsista l'espace de treize cens ans.

Chap. 4.

Mauricii Strategicum.

SECOND MÉMOIRE SUR LA LÉGION ROMAINE.

Du nombre de gens de pied dont elle étoit composée.

Par M. LE BEAU.

Lû le 6 Juin 1752.

LES Grecs, les Macédoniens, les Dardaniens, dit Végèce[a], » avoient un corps de troupes qu'ils nommoient *phalange*, » & qui étoit composé de huit mille hommes; les Gaulois, les » Celtibères & plusieurs autres Barbares combattoient par bandes » de six mille, qu'on appeloit *Catervæ;* & les Romains formèrent » la légion, qui faisant dès son origine un corps considérable, » s'accrut successivement avec les forces de l'Empire, & selon la puissance des peuples qu'il fallut combattre. » Je vais parler du nombre de Soldats dont elle fut composée dans les temps différens.

[a] *L. II, c. 2.*

La légion contenoit des gens de pied & des Cavaliers; mais quoique la Cavalerie fût le corps le plus distingué par la qualité de ceux qui le formoient, cependant l'Infanterie fit toûjours la principale partie de la légion, & par le nombre des Soldats, & par l'importance du service. Rome étoit bâtie sur un terrein inégal & qui fourniſſoit peu de fourrage : c'est peut-être, sans autre raison, ce qui d'abord accoûtuma les Romains à n'employer que fort peu de Cavaliers. En effet, nous voyons que les peuples qui habitoient un pays de plaines & de pâturages, comme les Thessaliens en Grèce, les Tarentins & les Campaniens en Italie, & parmi les Barbares les Gaulois, les Sarmates, les Gètes & les Parthes, ont eu une nombreuse Cavalerie. Mais on peut croire qu'une raison militaire porta encore les Romains à donner la préférence à l'Infanterie. Ce peuple, né pour les conquêtes, fit sans doute réflexion que dans les troupes de pied les évolutions sont plus promptes & plus

plus concertées, l'attaque plus déterminée, la réſiſtance plus ferme & plus opiniâtre; que tous les terreins y ſont propres; que les ſubſiſtances ſont plus faciles, & la valeur plus ſûre, parce qu'elle ne dépend que d'elle-même. Auſſi dans les occaſions périlleuſes, quand il étoit beſoin des plus grands efforts, les Cavaliers mettoient pied à terre, & devenus eux-mêmes Fantaſſins, ils avoient alors ſur les autres tout l'avantage que leur donnoient la naiſſance & la nobleſſe des ſentimens. Ailleurs, dans les batailles, la Cavalerie ne ſervoit guère qu'à engager l'action après les premières eſcarmouches des troupes légères, ou à charger en flanc pendant l'action même, ce que Tite-Live appelle ſi ſouvent *terror equeſtris*, ou à pourſuivre l'ennemi & à achever la déroute. Le combat ne devenoit ſérieux que quand la Cavalerie s'étant écartée ſur les aîles, faiſoit place à ces lignes redoutables de Fantaſſins hériſſés de piques & de javelots. Je vais expoſer dans ce Mémoire les différens accroiſſemens de l'Infanterie dans les légions: le Mémoire ſuivant traitera de la Cavalerie.

La légion fut de trois mille Fantaſſins depuis ſon établiſſement juſqu'à Servius Tullius, de quatre mille ou environ depuis ce Prince juſqu'à la ſeconde guerre Punique; elle monta pour lors à cinq mille hommes, ce qui ſubſiſta juſqu'à Marius; celui-ci la fit monter à ſix mille: ce fut le dernier terme d'accroiſſement juſqu'à la décadence de cette milice. Ces divers degrés d'augmentation nous donnent quatre intervalles, mais il eſt bon d'avertir que le nombre que je viens de fixer pour chaque intervalle n'eſt que le nombre ordinaire; on y trouve des variations que je marquerai chacune en ſa place.

I.er INTERVALLE.

Depuis Romulus juſqu'à Servius Tullius.

Selon tous les auteurs qui ont parlé de l'établiſſement de la légion, Romulus la compoſa de trois mille hommes de pied. Varron prétend même que le mot *miles* vient de *mille*, parce que chacune des trois tribus fourniſſoit mille hommes pour

Varro, l. IV.
Plut. in Rom.
Ibid.

la légion. Ce nombre continua ſous les Rois ſuivans, juſqu'à Servius Tullius.

In Rom. Plutarque fait naître ici une difficulté. Il rapporte qu'après que les Sabins ſe furent joints aux Romains pour ne faire qu'un ſeul peuple, Romulus fit monter ſa légion à ſix mille Fantaſſins & à ſix cens Cavaliers : αἱ λεγεῶνες ἐγένοντο πεζῶν μὲ ἑξακισχιλίων, ἱππέων δὲ ἑξακοσίων. Ce paſſage a beaucoup exercé tous ceux qui ont traité de la milice Romaine. Les uns rejettent ſans héſiter le témoignage de cet auteur, qui ſemble véritablement n'avoir pas toûjours été parfaitement inſtruit des anciens uſages des Romains. En effet, il eſt conſtant que la légion ne commença à compter ſix mille Fantaſſins que vers le temps de Marius. D'autres prétendent que Plutarque a ſeulement voulu dire que les troupes légionnaires montèrent alors au nombre de ſix mille hommes, c'eſt-à-dire, qu'au lieu d'une ſeule légion que Romulus avoit eue juſqu'alors, il en forma deux. Cette explication me paroît plus vrai-ſemblable; elle eſt appuyée par un paſſage de Denys d'Halicarnaſſe, qui dit qu'après la victoire remportée ſur les Céniniens & les Antemnates, Romulus incorpora dans les tribus trois mille hommes de ces deux peuples, & que l'infanterie Romaine ſe trouva alors monter en tout à ſix mille hommes : ὥστε τὰς σύμπαντας ἑξακισχιλίας πεζὰς Ῥωμαίοις τότε πρῶτον ἐν καταλόγοις γενέσθαι. La ſeule différence qui reſte entre ces deux auteurs, c'eſt que Plutarque recule cette augmentation juſqu'après la guerre des Sabins, & que Denys d'Halicarnaſſe la place auparavant, & immédiatement après la défaite des Céniniens & des Antemnates; ce qui me ſemble plus conforme à l'hiſtoire, qui donne à Romulus une armée conſidérable dans la guerre contre les Sabins.

Savilius, de milit. Rom. pag. 349.

Onuphr. de imp. Rom. l. III.

Lipſ. de milit. Rom.

Valtrinus, lib. III, c. 1.

L. II.

Ibid. Un autre endroit de Denys d'Halicarnaſſe peut encore cauſer ici quelqu'embarras : cet hiſtorien parlant des préparatifs de la guerre des Sabins, dit que l'armée Romaine ne fut guère inférieure à celle de ce peuple; il y met le nombre précis de vingt mille Fantaſſins & de huit cens Cavaliers. Ce nombre de Fantaſſins ne peut ſe diviſer par trois mille, ni par conſéquent

faire aucun nombre complet de légions telles qu'elles étoient alors. Les huit cens Cavaliers embarraſſent encore davantage. Il faut dire de deux choſes l'une, ou que Denys ne s'eſt pas exprimé exactement, & qu'au lieu de dix-huit mille qui devoient faire ſix légions, il a pris le nombre de la dixaine la plus proche, ce qui eſt aſſez ordinaire aux auteurs; ou pluſtôt qu'il n'y avoit que deux légions régulières, que le reſte étoit compoſé de ces Toſcans & de ces autres Italiens dont il dit quelques lignes plus haut qu'ils vinrent ſe donner à Romulus, & que ceux-ci n'étoient pas incorporés dans les légions.

II.e INTERVALLE.

Depuis Servius Tullius juſqu'à la ſeconde guerre Punique.

L'hiſtoire ne marque pas préciſément l'époque de la première augmentation de la légion; mais auſſi-tôt après l'expulſion des Rois, on voit ce corps de milice parvenu à quatre mille hommes. Denys d'Halicarnaſſe dit que M. Valerius, frère de Publicola, l'an de Rome 259, leva dix légions chacune de quatre mille hommes, δέκα τάγματα ἐξ ἀνδρῶν τετρακισχιλίων ἔχαφον, & Saumaiſe conjecture avec raiſon que cet accroiſſement remonte à Servius. Romulus ayant diviſé Rome en trois tribus, avoit tiré mille hommes de chacune pour compoſer ſa légion. Servius ayant ajoûté une quatrième tribu, aura ſans doute à cette occaſion ajoûté mille hommes à la légion. En effet, Denys d'Halicarnaſſe dit que ce Prince régla ſa milice ſur les quatre tribus qu'il avoit établies, & non pas ſur les trois tribus de Romulus. Mais le même Saumaiſe ſe trompe, & ſe contredit lui-même dans un autre endroit, quand il avance que la légion ne fut jamais au deſſous de quatre mille deux cens hommes, même ſous Romulus; & que ſi les auteurs ne la font que de trois mille, c'eſt qu'ils n'y comprennent point les troupes légères nommées Vélites, qui étoient au nombre de douze cens. J'aurai occaſion de réfuter

L. VI.

De re milit. Rom. c. 15. Dionyſ. l. II. Tit. Liv. l. I, c. 43.

Dionyſ. l. IV.

Ibid.

De re milit. Rom. c. 2.

cette opinion, quand je parlerai des Vélites, en traitant des diverſes parties de la légion.

Dionyſ. l. IX. L'an 273 on voit les Romains armer contre les Véiens, peuple puiſſant, vingt mille Fantaſſins diviſés en quatre légions, ce qui donne cinq mille Fantaſſins par légion; mais ce fut un effort paſſager, & la légion revint auſſi-tôt au nombre de quatre mille hommes, ordinaire en ce temps-là. La première fois que *L. VI, c. 22.* Tite-Live détermine le nombre des Soldats de chaque légion, c'eſt ſur l'an 374 de Rome, il y compte quatre mille hommes; *L. VII, c. 25.* & ſur l'an 404 il rapporte que Rome alarmée de la défection des Latins, mit ſur pied tout ce qu'elle avoit de forces; elle leva dix légions, chacune de quatre mille deux cens Fantaſſins. *L. II.* Eutrope ſe trompe ici groſſièrement, il donne à chacune de ces légions ſix mille hommes & plus; mais il eſt certain, par le témoignage unanime des autres auteurs, que cette augmentation ne ſe fit que long-temps après.

C. 8. Tite-Live, au livre huitième, où il expoſe dans un grand détail la diviſion & l'ordre des troupes Romaines du temps de la guerre des Latins, en 413, dit en termes exprès qu'on avoit coûtume alors de lever cinq mille hommes de pied pour chaque légion; mais tout ce morceau eſt corrompu, & les *De milit. Rom.* commentateurs en conviennent: Juſte-Lipſe l'a corrigé. J'examinerai cet endroit dans le Mémoire où je traiterai des diverſes parties de la légion. Il ſuffit de dire ici que ce paſſage, altéré comme il eſt, ne peut détruire ce que le même Tite-Live *L. VII, c. 25.* a peu auparavant énoncé en termes clairs, & ce qu'il continue de dire juſqu'à la ſeconde guerre Punique. Dans tout cet intervalle, il donne conſtamment quatre mille hommes de pied à la légion. En parlant du ſupplice auquel fut condamnée la légion qui par une cruelle perfidie s'empara de Rhège en égorgeant *L. XXVIII, c. 28.* les habitans, l'an de Rome 472, il dit, *tota legio millia hominum quatuor in foro Romæ ſecuri percuſſi ſunt;* & ſur l'an 535, qui *L. XXI, c. 17.* fut la première année de la ſeconde guerre Punique, il fait encore la légion de quatre mille Fantaſſins. Ce n'eſt que deux ans *L. XXII, c. 36.* après, c'eſt-à-dire, l'année de la bataille de Cannes, qu'il fait monter la légion à cinq mille, encore ne donne-t-il pas cette

augmentation comme certaine; il ne la rapporte que comme une opinion de quelques auteurs.

Polybe eſt conforme à Tite-Live. La ſeconde année de la première guerre Punique, c'eſt-à-dire, l'an de Rome 496, il fait les légions de quatre mille Fantaſſins. Il donne encore le même nombre pour la première année de la guerre d'Annibal; il dit qu'à la journée de Trébie les Romains avoient ſeize mille Fantaſſins, & il ajoûte que telle eſt l'armée complète lorſque les deux Conſuls commandent enſemble. Or comme chaque Conſul avoit deux légions, il s'enſuit que la légion étoit de quatre mille Fantaſſins. Il eſt vrai que dans la guerre des Gaulois, qui précéda celle d'Annibal & qui cauſa une grande alarme, chaque légion, au rapport de Polybe, fut de cinq mille deux cens hommes de pied; mais il y a en cet endroit une choſe remarquable, & qui fait voir que le nombre des Soldats varioit en même temps dans les diverſes légions, ſelon l'importance des diverſes guerres. Polybe donne aux légions qui ſervoient en Italie, & qui étoient deſtinées à combattre les Gaulois, cinq mille deux cens Fantaſſins; & il ajoûte qu'il y avoit encore alors deux autres légions, l'une en Sicile, l'autre à Tarente, chacune de quatre mille deux cens hommes.

L. I, c. 16.

L. III, c. 72.

L. II, c. 24.

Il eſt évident, par toutes ces autorités, que le nombre ordinaire des Soldats de la légion, depuis Servius juſqu'à la bataille de Cannes, étoit de quatre mille & quatre mille deux cens hommes d'Infanterie; quoiqu'Appien diſe, ſur la ſeconde année de la guerre d'Annibal, que dès ce temps la légion étoit de cinq mille hommes. Le témoignage de cet auteur, qui ne traite cette guerre que ſommairement & ſans beaucoup d'exactitude, ne peut contre-balancer celui d'un écrivain tel que Polybe, avec lequel Tite-Live eſt d'accord.

De bel. Annib.

III.e INTERVALLE.

Depuis la bataille de Cannes juſqu'à Marius.

Ici la légion commence à paroître ſur le pied de cinq mille hommes. Polybe vivoit en ce temps, & il nous fait entendre

que dans cet intervalle la légion fut encore fréquemment de quatre mille ou quatre mille deux cens Fantaſſins. Dans les fragmens du ſixième livre, où il traite de la milice Romaine en général, il dit que la légion eſt de quatre mille deux cens Fantaſſins, & dans les circonſtances périlleuſes de cinq mille.

C. 107. Au livre troiſième, quand il commence l'année de la bataille de Cannes, il dit que chaque légion fut compoſée de cinq mille hommes de pied. *D'ordinaire*, dit-il, *la légion contient quatre mille Fantaſſins, mais dans les grandes occaſions on la fait de cinq mille.* J'ai déjà cité le paſſage de Tite-Live qui rapporte la même choſe au ſujet de la bataille de Cannes, ſans pourtant l'aſſurer; mais dès l'année ſuivante il met ſans balancer cinq mille hommes dans la légion levée pour la Sardaigne, & l'an 542 il donne le même nombre à la légion qui devoit garder la Campanie. Six ans après, la République fait un puiſſant effort; une armée Romaine paſſe en Afrique, pour obliger Annibal à courir à la défenſe de ſa patrie, & à quitter enfin l'Italie qu'il ravageoit depuis quinze ans. Scipion, l'auteur & le chef de cette hardie entrepriſe, ſe met à la tête de deux légions, chacune de ſix mille deux cens Fantaſſins. Mais cette augmentation n'eut pour objet que l'Afrique, & les légions qui dans le même temps furent occupées ailleurs, ne reçurent aucun changement dans le nombre de leurs Soldats. Dans tout le temps qui s'écoula juſqu'à la guerre de Perſée, c'eſt-à-dire, pendant trente-trois ans, je vois les légions reſter ſur le pied où elles étoient depuis la bataille de Cannes. Elles croiſſent ſeulement de quatre cens hommes dans la guerre contre Antiochus, en 563. Elles reviennent enſuite à cinq mille, & depuis le commencement des guerres de Ligurie, en 571, je les vois toûjours de cinq mille deux cens Fantaſſins, excepté pour l'iſle de Corſe, où l'on ſe contenta d'envoyer une légion de cinq mille.

L. XXIII, c. 24. L. XXVI, c. 28.

T. L. l. XXIX, c. 24.

Ib. l. XXXVII, c. 39. Ib. l. XXXIX, c. 38. Ibid. l. XL, c. 1, 18, 36, l. XLI, c. 9. Ibid. l. XLI, c. 21.

En 582. La guerre de Macédoine commence: Rome veut, par un dernier coup de vigueur, abattre ce Royaume célèbre. Pendant le cours de cette guerre, qui dura quatre ans, les légions employées en Macédoine furent toûjours de ſix mille hommes

de pied, tandis que celles qui gardoient l'Italie, ou qu'on envoyoit en Eſpagne & en Illyrie, n'en avoient que cinq mille deux cens, quelques-unes même que cinq mille. Tite-Live marque en termes exprès cette diſtinction : *id præcipuè provinciæ Macedoniæ datum, quòd cùm alterius Conſulis legionibus quina millia & ducenti pedites ex vetere inſtituto darentur in ſingulas legiones, in Macedoniam ſena millia peditum ſcribi juſſa.* Tite-Live appelle ici l'ancien uſage, celui qui s'obſervoit depuis la bataille de Cannes. Après la conquête de la Macédoine juſqu'à Marius, pendant l'eſpace de ſoixante ans, je ne trouve marqué nulle part le nombre des Soldats de chaque légion; mais la manière dont les auteurs s'expriment ſur le changement que Marius fit dans la milice, ne laiſſe aucun lieu de douter qu'après la défaite de Perſée la légion continua, comme auparavant, de ne renfermer que tantôt cinq mille, tantôt cinq mille deux cens hommes d'Infanterie, ſouvent même quatre mille ou quatre mille deux cens, ſelon Polybe.

T. L. l. XLII, c. 31, l. XLIII, c. 12, l. XLIV, c. 21.

L. XLII, c. 31.

IV.e & dernier INTERVALLE.

Depuis Marius juſqu'à la décadence de la Légion.

Cet eſpace, qui s'étend juſqu'à l'extinction de la légion, nous la montre ſous pluſieurs formes différentes; mais juſqu'à Conſtantin nous ne la voyons jamais au deſſous de cinq mille hommes de pied, ni au deſſus de ſix mille ou ſix mille deux cens, excepté une ſeule fois dans Heſychius.

In voce Λεγεών.

Le nombre complet étoit de ſix mille hommes, & c'eſt la définition qu'en donnent en général les grammairiens. Servius, Iſidore & Suidas s'accordent tous en ce point. Heſychius eſt le ſeul qui définiſſe la légion un corps militaire de ſix mille ſix cens ſoixante-ſix hommes. Le ſentiment de cet auteur, qui vivoit à la fin du ſixième ſiècle, lorſqu'il n'y avoit plus de légions, ne peut faire une autorité ſupérieure à celle des autres: il n'explique pas ſi dans ce calcul bizarre il compte à part les Officiers, tels que ceux qu'on appeloit *Principales*, les Centurions, & peut-être encore ceux qui ſe nommoient *Decani*,

Æneid. l. VII. Orig. l. IX, c. 3.

In voce Λεγεών.

In voce Λεγεών.

Veg. l. II, c. 8.

c'eſt-à-dire, chefs de file ou de chambrée. Il y a apparence qu'il les ſépare ici des Soldats ; car tous ces Officiers font juſte le nombre de ſix cens ſoixante-ſix, qu'il ajoûte à celui de ſix mille.

In voce ſex millium. Feſtus nous dit que Marius fut le premier qui mit la légion à ſix mille deux cens hommes, qu'auparavant elle avoit été de quatre mille, ce qui lui avoit fait donner le nom de *quadrata.* *De milit. Rom.* Juſte-Lipſe prétend que Feſtus s'eſt trompé trois fois dans ce paſſage. 1.° Marius, dit Juſte-Lipſe, ne fut pas le premier, on voit avant lui des légions de ſix mille & de ſix mille deux cens hommes. 2.° La légion ne paſſa pas de quatre mille à ſix mille hommes. 3.° Elle s'appeloit *quadrata* à cauſe de ſa figure dans l'ordre de bataille. Je repondrai pour Feſtus, 1.° qu'à la vérité dans la première guerre de Carthage, & dans la dernière de Macédoine, on avoit fait quelques légions de ſix mille hommes, mais ce n'étoit qu'en paſſant & ſeulement pour ces deux guerres; au lieu que Marius fut le premier qui mit toutes les légions ſur le pied de ſix mille hommes, & c'eſt ce que veut dire Feſtus. 2.° Quand il dit que la légion paſſa de quatre mille à ſix mille hommes, il ne dit pas que ce fut immédiatement. Il ne cite à la vérité que le nombre de quatre mille, parce qu'il veut rendre raiſon de l'épithète *quadrata:* quant à la raiſon du mot *quadrata,* j'en rendrai compte quand je traiterai de l'ordre de bataille de la légion.

Ce fut donc Marius qui, dans ſon premier Conſulat, en *Sall. in Jug.* 646, ayant changé la nature de la milice légionnaire en y admettant les derniers du peuple, & profitant de l'empreſſement que tous les pauvres citoyens montroient de ſe conſacrer à ſa gloire, augmenta les légions & les fit de ſix mille hommes. Mais ce nombre ne fut pas conſtamment le même: dix-neuf ans après, en 665, lorſque Sylla marchoit vers Rome pour y accabler Marius, Sylla avoit ſix légions complètes, ἐξ τάγ- *In Syl. p. 457.* ματα τέλεια, dit Plutarque dans ſa vie; & dans celle de Marius, *Plut. in Mario, p. 425.* parlant de cette même armée, il donne à Sylla trente mille Fantaſſins. Ces légions, quoique complètes, n'avoient donc que cinq mille hommes de pied. En 679, dans la guerre de Mithridate,

Mithridate, les légions de Lucullus ſont de ſix mille hommes. Appien dit que l'armée de ce Général faiſoit trente mille hommes en cinq légions. Plutarque rapporte que Cicéron, proconſul de Cilicie, y mena douze mille Fantaſſins; & Cicéron, dans une épître à Atticus, dit qu'il avoit deux légions. Céſar, dans ſes Commentaires, ne ſpécifie jamais le nombre des Soldats de ſes légions; il dit ſeulement en un endroit qu'il marcha contre les Nerviens à la tête de deux légions, & il ajoûte peu après qu'à peine avoit-il ſept mille hommes: c'eſt que ces deux légions n'étoient pas complètes. Il paroît certain d'ailleurs que les légions de Céſar dans les Gaules, & dans le cours de la guerre civile, n'étoient que de cinq mille hommes: on peut le conclurre d'un paſſage de Plutarque, comparé avec un autre paſſage de Céſar. Plutarque dit que Céſar commença la guerre civile avec cinq mille hommes de pied, & Céſar lui-même dit qu'il n'avoit alors avec lui qu'une légion, ſavoir, la treizième. Rufus Feſtus, dans ſon abrégé d'hiſtoire, ſe trompe quand il rapporte que Céſar fit la guerre aux Gaulois avec dix légions, qui faiſoient trente mille ſoldats Romains. Depuis le temps de Servius Tullius, on ne voit point d'exemple qu'il y ait eu des légions de trois mille hommes.

In Mithrid. *In Cic. p. 878.* *L. V, ep. 15.* *L. V, c. 48.* *Ibid. c. 49.* *In Cæſ. p. 727.* *Bel. civ. l. I, c. 7.* *Ruf. Feſtus, in brev.*

Appien donne à Brutus & à Caſſius, lorſqu'ils ſortirent de la Cherſonèſe pour marcher vers Philippes, quatre-vingt mille hommes en dix-neuf légions; mais il obſerve qu'il y en avoit dix-ſept qui n'étoient pas complètes, & que les deux autres faiſoient à peu près le complément. Or quatre-vingt mille diviſés par dix-ſept, donnent un peu plus de quatre mille ſept cens hommes; ainſi on peut compter ces légions ſur le pied de cinq mille hommes.

Bel. civ. l. IV.

Après les guerres civiles, lorſque ſous l'empire d'Auguſte le militaire, ainſi que le civil, eût pris une forme aſſurée, il eſt vrai-ſemblable que le nombre complet de Soldats pour chaque légion fut fixé à ſix mille hommes, & ce nombre fut le plus commun ſous les Empereurs. C'eſt de ce temps-là qu'il faut entendre ce que dit Végèce: *les Romains*, dit-il, *ont leurs légions chacune de ſix mille hommes, pour le plus ſouvent.*

L. II, c. 2.

Ces derniers mots nous avertiſſent que les légions ſe trouvoient quelquefois réduites à une moindre quantité de Soldats, ſoit qu'elles euſſent été diminuées par les combats, ſoit qu'on en eût tiré des détachemens. Auſſi dans le même temps les diverſes légions ne ſont-elles pas toûjours égales. Hadrien, dans *P. 103.* l'ordre de marche & de bataille adreſſé à Arrien, dit expreſſément que dans cette armée la quinzième légion avoit beaucoup plus de Soldats que la douzième. La légion que Néron avoit formée des Soldats & des rameurs de la flotte, auroit dû auſſi être bien plus nombreuſe que les autres, s'il n'y avoit point de faute dans le texte de Xiphilin; car racontant comment Galba *In Galbâ.* caſſa cette légion, il dit qu'il en fit paſſer environ ſept mille au fil de l'épée, outre un grand nombre qui furent décimés *In Suet. Galb. c. 12.* enſuite. Caſaubon corrige τειχιλίους ou τετρακισχιλίους, trois mille ou quatre mille, au lieu de ἑπτακισχιλίους, ſept mille; mais cet endroit ne mérite pas de faire une difficulté; Xiphilin *Galba, c. 12.* s'y trompe viſiblement: au lieu de Soldats & de rameurs de *In Galbâ.* la flotte, *claſſiarii* ſelon Suétone, ἐρετάς ſelon Plutarque, il les nomme mal-à-propos δορυφόρους, & il en fait les Soldats prétoriens de Néron. Cette erreur de Xiphilin ſur la qualité de ces Soldats, diſpenſe de le croire ſur ce qu'il dit de leur nombre.

Hadrien changea beaucoup à la milice; & Hygin, qui ſelon *In caſtrametatione, p. 29.* toute apparence écrivoit ſous le règne de ce Prince, fait la légion de cinq mille deux cens quatre-vingts hommes: ſur quoi Schelius obſerve que les trois légions dont Hygin compoſe ſon camp, équivalent, en nombre de Soldats peſamment armés, aux deux légions Conſulaires qui forment le camp de Polybe, jointes aux alliés Latins, qui valoient encore à peu près deux légions; car les trois légions d'Hygin n'avoient que des Soldats armés peſamment, & les quatre légions de Polybe, en les mettant à cinq mille hommes, comme elles y étoient alors quelquefois, comprenoient environ un quart d'armures légères, qu'il faut déduire.

Sous Alexandre Sévère la légion étoit à cinq mille hommes. *In Alex. c. 50.* Lampride rapporte que ce Prince compoſa une phalange de trente mille hommes où il entroit ſix légions.

Il eſt difficile de fixer le temps auquel on doit rapporter la légion dont Végèce explique les diviſions, au ſixième chapitre du ſecond livre. Il ſemble d'abord qu'il parle de ſon ſiècle; car après avoir fait le détail de toutes les parties qui la cõmpoſent, il conclut ainſi: « La légion complète doit donc avoir *L. II, c. 6.*
ſix mille cent Fantaſſins & ſept cens vingt-ſix Cavaliers; elle «
ne doit jamais contenir moins de combattans, quelquefois «
elle en contient davantage: mais auſſi-tôt il ajoûte, je viens « *Ibid. c. 7.*
d'expoſer l'ancienne ordonnance de la légion. » D'ailleurs cet auteur écrivoit ſous Valentinien II: or les hiſtoriens de ce temps-là ne nous donnent aucun lieu de croire que la légion fût alors de ſix mille hommes. Cette légion dont parle Végèce, doit avoir été celle de Trajan ou des Antonins. Il a copié, ſans choix & ſans diſtinction, les ouvrages militaires de l'ancien Caton, de Celſe, de Trajan, d'Hadrien & de Frontin; ce qui produit dans ſon livre une confuſion qui met les lecteurs hors d'état de ſuivre & de diſtinguer les divers changemens de la milice Romaine: il leur fait naître plus de difficultés qu'il ne leur donne de lumières.

Il nous apprend pourtant une choſe qui a rapport au ſujet *L. I, c. 17.*
que je traite ici, & qui ne ſe trouve pas ailleurs: c'eſt que les Soldats ſi connus ſous le nom de Joviens & d'Herculiens, depuis l'empire de Dioclétien & de Maximien, étoient deux légions d'Illyrie, nommées auparavant Martiobarbules, à qui ces deux Princes donnèrent par eſtime les noms qu'ils avoient pris eux-mêmes, & que ces deux légions étoient chacune de ſix mille hommes. Il y avoit donc encore des légions de ce nombre ſous Dioclétien.

Depuis ce temps, nous ne trouvons plus que confuſion dans les auteurs pour ce qui regarde les légions; on les voit réduites à un ſi petit nombre, qu'elles ne reſſemblent plus aux anciennes. Lorſque la ville d'Amide, en Méſopotamie, fut aſſiégée par *Amm. Marc. l. XVIII, c. 9.*
Sapor, roi de Perſe, l'an de J. C. 359, ſous l'empire de Conſtance, il y avoit dans la ville ſept légions. Mais qu'étoit-ce que ces légions? ſi elles euſſent été de cinq mille hommes, les ſept auroient fait trente-cinq mille combattans; ce qui,

avec les habitans, les payſans qui s'y étoient réfugiés, & vingt mille autres Soldats, n'auroit pû tenir dans une ville qui, ſelon Ammien Marcellin, n'étoit pas d'une grande étendue. Et ce qui nous donne encore une idée de la foibleſſe de ces corps, c'eſt ce qu'ajoûte le même auteur, que deux de ces légions faiſant de fréquentes ſorties & combattant avec valeur, ne produiſoient pas plus d'effet qu'un ſeau d'eau dans un grand incendie; ce ſont ſes termes: *tantum proficientes, quantum in publico, ut aiunt, incendio aqua unius hominis manu adgeſta.*

Amm. Marc. l. XIX, c. 5.

L. V. Zoſime décrivant le ſiége de Rome preſſée par Alaric, dit que l'empereur Honorius envoya au ſecours ſix mille hommes qui faiſoient cinq légions, τάγματα; & Sozomène rapporte qu'Honorius renfermé dans Ravenne, qu'Alaric menaçoit d'aſſiéger, reçut un renfort de quatre mille hommes en ſix légions, ἀριθμοῖς: ſur quoi M. de Tillemont obſerve qu'alors les légions n'avoient donc que tantôt douze cens hommes, tantôt même moins de ſept cens. Mais ne doit-on pas pluſtôt dire que ces prétendues légions n'étoient que des cohortes, & que la forme de la milice étant alors tout-à-fait altérée, les noms mêmes de τάγμα & d'ἀριθμός, qui déſignoient auparavant les légions, ſignifioient alors indifféremment un corps de troupes quel qu'il fût?

L. IX, c. 8.

L. V, p. 572 & 582.

Ainſi les noms que les auteurs Grecs avoient donnés aux légions, & même celui de *legio* parmi les Latins, ſubſiſtèrent encore quelque temps après l'anéantiſſement de la choſe même; & Pancirolle croit, avec quelque fondement, que toutes les légions énoncées dans la notice de l'Empire n'en avoient plus que le nom, & que c'étoient des corps de troupes pareils aux préfectures dont parle Conſtantin Porphyrogénète, qui ne leur donne que tantôt mille hommes, tantôt cinq cens hommes, & moins encore.

In Notit. p. 96.

De them. l. I.

Je finirai ce Mémoire par une réflexion que me fait naître ce que je viens de dire de l'accroiſſement ſucceſſif & du dépériſſement des légions. Dans l'ordre politique, ainſi que dans l'ordre naturel, les corps, dans leur croiſſance, ſuivent certaines proportions à peu près régulières; mais ils n'en obſervent point

dans leur décadence, quand elle eſt produite par des cauſes étrangères. Le plus ou le moins d'activité dans ces principes deſtructifs en emporte dans le même temps, ſans proportion, plus ou moins de parties. La légion s'augmenta de mille en mille; elle déchut rapidement, & par des nombres irréguliers. Après l'avoir vûe de ſix mille hommes ſous Dioclétien, nous la voyons tout-à-coup après Conſtantin réduite à un très-petit nombre de Soldats, & ce nombre varie de telle ſorte qu'il n'eſt pas poſſible de le fixer. J'ai tâché d'expliquer, dans le premier Mémoire, les cauſes de cette décadence. J'ai cru devoir réſerver pour un Mémoire à part ce qui regarde le nombre des Cavaliers dans la légion, parce que ce point, pour être mis dans tout ſon jour, demande des éclairciſſemens aſſez étendus ſur la nature de la cavalerie Romaine.

MÉMOIRE

Sur le premier livre de la République de Platon.

Par M. l'Abbé SALLIER.

QUELQUE célèbres que ſoient les ouvrages de Platon, principalement le traité de la République & le livre des Loix, peu de gens de Lettres ont penſé à faire connoître le plan & l'économie de ces ouvrages; moins encore ont développé l'art & la méthode de ce Philoſophe.

J'oſe entreprendre aujourd'hui de faire l'un & l'autre; mais auparavant je crois devoir faire quelques réflexions, que ſuivra l'expoſition du premier livre de la République, & du plan de l'auteur: mon deſſein eſt de continuer à expoſer les livres ſuivans, pour parvenir à donner une idée complète de l'ouvrage entier.

Platon, pour parler de philoſophie, n'a jamais employé que le dialogue: né poëte, il joignoit au génie une imagination noble & fleurie, de l'élévation & du ſublime dans les penſées, une élocution belle & magnifique:

Ingenium cui ſit, cui mens divinior, atque os
Magna ſonaturum, des nominis hujus honorem.

De pareilles diſpoſitions ne pouvoient manquer de faire choiſir à Platon le dialogue, pour expliquer ſa philoſophie à des Grecs. Le dialogue eſt une eſpèce de poëme dramatique; on y voit une action dont la ſcène eſt toûjours marquée, des perſonnages, & chaque perſonnage diſtingué par ſon caractère: il eſt auſſi ſuſceptible d'épiſodes. Ce genre d'écrire donnoit, par ſa nature même, à Platon une entière liberté pour étaler les richeſſes de la peinture & de la poëſie, ſoit qu'il fallût établir & repréſenter la ſcène d'un dialogue, ſoit qu'il fût queſtion de faire connoître les interlocuteurs qu'il mettoit ſur la ſcène, & d'en exprimer le portrait.

Mais rendre ces dialogues agréables n'étoit qu'une partie ſubordonnée de l'objet de Platon. Le but du philoſophe eſt d'inſtruire, & il ne doit chercher à cauſer du plaiſir que pour être utile. Les dialogues devoient donc être inſtructifs, & en même temps éloignés de la ſéchereſſe qui accompagne ordinairement le ſtyle didactique : auſſi Platon avoit-il ſi bien choiſi ſes ſujets, il les avoit ſi profondément médités, il ſavoit manier avec tant d'art & de dextérité le dialogue, qu'il ne pouvoit manquer d'inſtruire & de plaire.

La matière de ces dialogues eſt, le plus ſouvent, empruntée de la morale ou de la politique. Des ſujets qui tombent communément dans la converſation, peuvent entrer dans un dialogue philoſophique. Les réflexions que Platon avoit faites ſur tous les points de la morale & de la politique, le mettoient en état de développer l'importance & l'étendue des devoirs, & d'établir les maximes d'un gouvernement vertueux, unique ſource de la félicité du genre humain.

Quant à la perfection du dialogue, il ne faut que conſidérer de près le fil à la faveur duquel Platon en parcourt les détours. Ce fil eſt une analyſe exacte, où n'employant que les premières & les plus ſimples idées, il conduit pas à pas & par degrés l'interlocuteur à des réponſes que celui-ci croit trouver par lui-même, & que les queſtions du philoſophe inſpirent : l'eſprit de l'interlocuteur fait un progrès dont il ne s'aperçoit pas; & en combinant ſes idées ſimples, il acquiert de la facilité pour en former de plus compliquées, & ſe convaincre de la juſteſſe de ces idées. Ainſi Platon, ſans s'aſſujétir à la forme des géomètres, ne s'écarte point de l'ordre lumineux de l'eſprit géométrique. Ces réflexions me paroiſſent ſuffiſantes pour détruire quelques critiques que l'on oppoſe aux écrits de Platon; mais il y en a d'autres dont je crois devoir examiner le fondement. On verra, par cet examen, ce qui a donné lieu aux mépriſes où l'on eſt tombé par rapport aux ouvrages de ce Philoſophe.

Rappelons-nous le temps & les circonſtances dans leſquelles Platon a commencé ou continué à philoſopher. La république d'Athènes étoit alors dans un état floriſſant : victorieuſe de ſes

ennemis, elle avoit encore ſur les autres États la ſupériorité que donnent les ſciences & les beaux arts : on y voyoit réunis en foule & preſque en même temps les philoſophes, les orateurs & les poëtes. Comme l'éloquence menoit aux honneurs & aux places les plus diſtinguées, ceux qui ſe ſentoient quelque talent, voulant avoir part au gouvernement, cherchoient, par leur travail & par leur aſſiduité auprès des orateurs ou des philoſophes, à cultiver leurs diſpoſitions pour l'éloquence; ils ſe flattoient qu'après cela ils ſeroient en état de gouverner, & d'entraîner dans leur avis une multitude tumultueuſe dont ils attendoient les récompenſes. A cette occaſion & ſous ce prétexte beaucoup
Plut. Q. Plat. de Sophiſtes abordèrent à Athènes, & s'y répandirent en ſe donnant pour Philoſophes. Quelques-uns, qui étoient à peine au deſſus des plus ſimples Grammairiens, ſe propoſèrent pour enſeigner l'art de devenir éloquent; leurs leçons ſe réduiſoient à des antithèſes dans les mots ou dans le tour de la penſée, à de frivoles diſtinctions dans les expreſſions. On voit, dans pluſieurs dialogues de Platon, des exemples de ces leçons.

Ces mêmes Sophiſtes n'avoient aucun principe, ni ſur la morale, ni ſur la politique; leurs maximes ne tendoient qu'à corrompre les eſprits & à pervertir les mœurs. C'eſt de l'école des Sophiſtes que ſortit l'abus où l'on tomba de diſtinguer entre ce qui eſt honnête & ce qui eſt utile: ils apprirent aux hommes à pourſuivre les choſes utiles, quand même la pourſuite eſt contraire à l'honnêteté. A cette dépravation de goût & de mœurs, les Sophiſtes joignoient une préſomption & une confiance dans leur ſavoir, qui leur faiſoient croire qu'ils pouvoient ſur le champ ſatisfaire à quelques queſtions qu'on leur propoſât.

On comprend aiſément combien il étoit difficile de guérir de maladie, des gens qui ſe croyoient dans la meilleure ſanté du monde, & de faire apercevoir la vérité à des hommes que l'erreur aveugloit. Auſſi Socrate ne crut pas devoir leur préſenter directement la vérité; il commençoit par leur avouer ſon ignorance, il n'affirmoit & n'établiſſoit rien contre leur ſentiment; mais tantôt il s'adreſſoit aux Sophiſtes comme à des

des marchands qui faiſoient en effet trafic de leur ſcience, comme s'il eût voulu en acquerir à prix d'argent, & ſe procurer des connoiſſances ; tantôt il feignoit de vouloir les prendre pour ſes maîtres, & il leur montroit la docilité d'un diſciple curieux & avide de ſavoir. Quand Socrate venoit à diſcuter les propoſitions vagues dont on croyoit payer ſa curioſité affectée, continuant à contrefaire l'ignorant, & à paroître admirateur de celui qu'il étoit près de confondre, il amenoit par différentes queſtions ce prétendu maître à des aveux ſi abſurdes & à des conſéquences ſi puériles, qu'on a peine aujourd'hui à croire qu'un homme en fût capable.

Telle étoit l'ironie dont uſoit Socrate, comme il paroît par quelques-uns de ſes dialogues: mais outre que dans ces dialogues mêmes, où il n'eſt occupé qu'à combattre les Sophiſtes & à en rabaiſſer l'orgueil, il jette le germe de pluſieurs vérités utiles, c'eſt que dans d'autres dialogues il développe les principes généraux ſur leſquels doit être fondée la conduite de la vie humaine, & dont il ne s'écartoit jamais lui-même dans la pratique.

L'apologie qu'il prononça devant ſes juges contre ſes accuſateurs, ne tend qu'à mettre ſous les yeux des uns & des autres les règles qu'il cherchoit à établir : elles ſont le fond de ſa doctrine, & l'expoſition de ces règles eſt le meilleur moyen que l'éloquence pût employer pour détruire les chefs d'accuſation que ſes ennemis alléguoient contre lui.

Quel crime peut-on, en effet, imputer à un homme qui dans toutes ſes démarches regarde ſi ce qu'il fait eſt juſte ou injuſte, ſi c'eſt l'action d'un homme de bien ou d'un méchant homme; à celui que les menaces de la mort ne détournent point du devoir? « Lorſque quelqu'un, dit Socrate, a choiſi le poſte qu'il croyoit le plus avantageux pour le ſalut d'autrui, « ou qu'il y a été placé par une autorité ſupérieure, il doit y « demeurer, courir les dangers qui l'accompagnent, & compter « pour rien la mort & ce qu'il y a de plus terrible. Que ſeroit-ce « ſi à Potidée, à Amphipolis, à Délium, je n'avois pas gardé « le poſte que m'avoient donné les Généraux mêmes que vous «

» aviez choisis? Je me suis persuadé que je devois passer ma
» vie à philosopher, que c'étoit-là le poste que Dieu m'avoit
» confié: serois-je excusable si au mépris de cet ordre divin, la
» crainte de la mort m'avoit fait abandonner & le poste & les
» armes? Craindre la mort, c'est se croire philosophe & ne l'être
» pas: qui sait si elle n'est pas le plus grand de tous les biens
» pour l'homme? le Sage doitil l'éviter comme le plus grand
» de tous les maux? S'il y a quelque différence entre les autres
» philosophes & moi, c'est que je ne me flatte pas de savoir ce que
» je ne sais pas: je ne connois qu'une chose, c'est que faire une
» injustice, enfraindre l'ordre de ce qui est au dessus de nous, soit
» Dieu, soit homme, c'est un mal & une chose honteuse. Quand
» même vous voudriez, Athéniens, me renvoyer absous de
» l'accusation de mes ennemis, si vous m'imposiez pour condition
» l'obligation de me taire, ou la défense de philosopher, je ne
» me soûmettrois pas à votre loi: il vaut mieux obéir à Dieu
» qu'aux hommes. Tant que je respirerai & que je serai capable
» de philosopher, je ne cesserai jamais d'exciter à la vertu les
» citoyens d'une République aussi célèbre par la sagesse que par la
» puissance; je les exhorterai toûjours à penser moins à amasser
» des richesses, à acquerir de la gloire, à parvenir aux honneurs,
» qu'à se faire un trésor de justice & de vérité, & à tâcher de
rendre leur ame aussi bonne qu'elle puisse le devenir.»

Tels sont les principes de la philosophie que Socrate se croyoit chargé de répandre à Athènes: telle étoit la philosophie de la première Académie; les premiers Académiciens n'étoient donc pas flottans & incertains, comme on le dit souvent sans un examen suffisant; ils avoient des sentimens fixes & arrêtés. Le chef de l'Académie ne se servoit pas toûjours de l'ironie; c'étoit une arme offensive dont l'usage étoit réglé par l'exigence des occasions.

Cicéron avoit saisi l'ironie de Socrate sous ce rapport, & Plutarque ne l'avoit pas prise dans un sens différent. Cicéron n'avoit jamais cru devoir conclurre de-là qu'il n'y eût pas dans les écrits de Platon, ou, ce qui revient au même, dans les discours de Socrate, de principes ni de doctrine. Cicéron

n'y chercha jamais de ces ſpéculations ſtériles ſur les cauſes naturelles de l'Univers, ou ſur la règle du mouvement des corps céleſtes : il ſavoit que Socrate avoit été le premier qui eût fait deſcendre la philoſophie du Ciel, & qui l'eût introduite non ſeulement dans le gouvernement des États, mais juſque dans les cercles des converſations, & qu'il avoit eſſayé d'inſpirer aux Athéniens le goût pour les connoiſſances qui peuvent régler la vie, former les mœurs, modérer les paſſions: c'étoit cultiver la plus importante & la meilleure partie de la philoſophie, d'où dépendent la tranquillité de l'ame & la félicité de l'homme.

Socrate avoit l'art de varier la forme de l'ironie, & de prendre celle qu'il croyoit la plus convenable pour faire impreſſion ſur l'eſprit de ceux à qui il avoit affaire: c'eſt dans cette vûe qu'en quelques occaſions il devient imitateur, & emprunte, du moins pour un moment, le ton, la manière, le tour de l'expreſſion des Sophiſtes; il ſavoit bien enſuite dépoſer ce perſonnage, & en tirer de quoi venger la vérité qu'il avoit ſemblé vouloir trahir. Ainſi, dans le dialogue de Théétète, dans celui de Protagore, il joue le rôle d'un Sophiſte avec un air de vrai-ſemblance ſi approchant, qu'il paroît plus Sophiſte que les Sophiſtes mêmes, & que pour ne le pas croire ce qu'il veut paroître, il faut le ſuivre juſqu'à la fin du dialogue; ſans cette attention, l'on ſe méprend infailliblement, & l'on impute à Socrate ce qu'il ne penſe pas, & ce qu'il ne propoſe que par imitation, & ſouvent pour charger & rendre plus frappant le ridicule d'un interlocuteur.

De-là eſt venue l'illuſion & la mépriſe de Denys d'Halicarnaſſe, dans la lettre qu'il écrit à Pompée ſur le dialogue du Phèdre de Platon. Ce Rhéteur n'a pas compris quel étoit le principal ſujet & le but du dialogue; il n'a point aperçu le rapport de ſes parties. Platon raiſonnoit conſéquemment, & regardoit toûjours le but qu'il ſembloit perdre de vûe:

Sic veris falſa remiſcet,
Primo ne medium, medio ne diſcrepet imum.

Le Rhéteur ne blâme dans le Philoſophe que le caractère de l'élocution & des termes.

Mon deſſein n'eſt pas aujourd'hui d'examiner plus au long ce qu'il y a de faux ou de vrai dans la critique que fait Denys d'Halicarnaſſe; je renvoie cette diſcuſſion à un Mémoire particulier.

Je reviens au dialogue de la République: voyons quels en ſont les perſonnages, où eſt le lieu de la ſcène, le temps où s'eſt tenu cet entretien, enfin quel en eſt le ſujet.

Les perſonnages ſont Socrate, Céphale de Clazomène, établi depuis long temps à Athènes, & dont les enfans étoient Polémarque, Euthydème, Lyſias, orateur fameux parmi les anciens, Nicérate, père de Nicias dont il eſt parlé dans la guerre du Péloponnèſe, Thraſymaque de Bithynie, ſophiſte, Clitophon, attaché à Thraſymaque, Charmantidès, & enfin les deux frères de Platon, Glaucon & Adimante; car Platon ne ſe nomme preſque jamais dans ſes ouvrages.

Le lieu de la ſcène eſt la maiſon de Céphale, dont la vieilleſſe étoit honorée parmi ſes concitoyens. Au ſortir d'un ſpectacle religieux qu'une nouvelle fête de Diane avoit occaſionné dans le port de Pirée, Socrate, après avoir rempli les devoirs qu'exigeoit ſon reſpect pour la religion & pour la Déeſſe, après avoir ſatisfait la curioſité que pouvoit inſpirer la magnificence de cette fête, reprenoit le chemin de la ville, & ſur les invitations de Polémarque qui le rencontre, il ſe trouve engagé à entrer dans la maiſon de Céphale. Dans ce moment ce vénérable vieillard paroît entouré de ſa famille, une couronne de fleurs ſur la tête, placé ſur un ſiége orné avec une convenance religieuſe, occupé d'un ſacrifice, après avoir fait les préparatifs néceſſaires pour recevoir ceux qui voudroient prendre part au ſacrifice qu'il a commencé. Telle étoit l'ouverture de la ſcène que nous rappelle Homère dans le troiſième livre de l'Odyſſée, lorſque Télémaque arrive à Pylos chez Neſtor: le tableau préſente Neſtor aſſis ſur les bords de la mer au milieu de ſes enfans, environné de ſes amis, & à la vûe d'une foule de Pyliens raſſemblés des villes de ſa domination, immolant

des victimes, pendant que les mêmes Pyliens, distribués en neuf rangs chacun de cinq cens hommes, rempliſſoient de leur côté ce devoir de la religion.

Le temps où ſe tint l'entretien ſur la République, fut une fête de Diane. Des hommes de la Thrace avoient apporté les cérémonies religieuſes par leſquelles on célébroit la fête, & les Athéniens joints à eux en augmentoient l'éclat. Le lendemain de cette fête de Diane on célébroit celle de Minerve.

La nature de la juſtice, & les effets qu'elle produit pour le bonheur de l'homme, ſont le ſujet & la matière du dialogue. Le développement du terme de *juſtice*, oblige Socrate à imaginer & à feindre l'établiſſement d'une République. Si l'on vouloit faire lire de fort loin, à un homme qui auroit la vûe médiocrement longue, des caractères d'une écriture fort menue, & que cet homme vînt à découvrir ailleurs la même écriture en beaucoup plus gros caractères, obligé de lire les premiers, il ſe croiroit fort heureux de rencontrer auparavant les ſeconds, & il mettroit à profit cette rencontre. Ainſi Socrate croit qu'il ſera plus facile de ſavoir en quoi conſiſte la juſtice, pour un particulier, lorſqu'on aura vû quelle eſt la juſtice pour un État & pour une République. Voilà le deſſein & le plan général du dialogue. La fin, comme il paroît nettement, eſt l'explication de la nature de la juſtice dans un homme; & le moyen dont Socrate ſe ſert pour la faire concevoir, eſt de la conſidérer dans un corps d'État bien policé, dont les règlemens contiendroient chaque particulier dans le devoir, produiroient une harmonie conſtante entre le tout & les parties, & feroient diſparoître toute diſſonance. Socrate s'engage par-là à former ſa République, ſe mettant peu en peine ſi elle eſt poſſible ou ſi elle ne l'eſt pas: c'eſt une hypothèſe dont il déduit l'idée & les effets de la juſtice conſidérée dans un particulier. Tout homme eſt, ſelon Socrate, une petite république; il y diſtingue autant de parties qu'il en montre dans le corps d'un État, & c'eſt à l'harmonie qui règne entre les parties de l'ame, qu'il donne le nom de juſtice; mais avant que de mettre ſous les

yeux des interlocuteurs la forme de l'édifice de ſa République, il commence par écarter ce qui pourroit être un obſtacle à la conſtruction qu'il projette.

Il combat, dans le premier livre, les définitions de la juſtice que deux perſonnages du dialogue propoſoient. La diſcuſſion de ces deux définitions eſt l'unique matière de ce premier livre, où Socrate n'a d'autre objet que de montrer ce que la juſtice n'eſt pas, & ce qu'elle ne peut être. Les circonſtances du temps, du lieu & des perſonnes amènent heureuſement le ſujet.

« Socrate, au ſortir de l'aſſemblée qui s'étoit faite au Pirée » pour la fête de Diane, ſe laiſſe conduire chez Céphale de » Clazomène: c'étoit un homme avancé en âge, reſpecté dans » la ville, & qui dans le moment de l'arrivée de Socrate étoit » occupé d'un ſacrifice. Céphale, après avoir ſalué Socrate, vous » nous abandonnez beaucoup, lui dit-il, & nous jouiſſons bien » rarement de votre compagnie: ſi j'avois encore aſſez de forces » pour me tranſporter ſans peine juſqu'à Athènes, je ne vous » demanderois pas, Socrate, de venir ici, mais j'irois bien moi- » même vous chercher. Venez donc un peu plus ſouvent nous » voir; car je ne crains pas de vous aſſurer que plus les plaiſirs » des ſens s'éloignent & ſe paſſent pour moi, plus ceux de la » converſation & des diſcours deviennent à mon gré vifs & » touchans. Rendez-vous, Socrate, à nos invitations; venez vivre » avec ces jeunes gens que vous voyez ici: vous ſavez combien » nous ſommes de vos amis, & à quel point nous vous ſommes » dévoués.

» Pour m'attirer auprès de vous, Céphale, rapportez-vous-en » au goût qui me fait chercher à m'entretenir avec les perſonnes » avancées en âge. Je me les repréſente comme ayant parcouru » un chemin aſſez long, que peut-être nous aurons à faire: on peut » avoir bien des choſes à leur demander. C'eſt à ces vieillards, » par exemple, à nous dire ſi le chemin qui conduit au terme » où ils ſont arrivés eſt mal aiſé, raboteux, ou s'il eſt facile & » commode. Je vous demanderois volontiers à vous, Céphale, » ce qu'il vous en ſemble; car enfin vous voilà au point de la

vieilleſſe que les poëtes appellent l'inſtant du départ de la vie: « avez-vous trouvé que le cours de la vieilleſſe fût ſi deſagréable? « qu'en penſez-vous? «

Je vais vous en parler, Socrate, de bonne foi & avec vérité. « Nous ſommes pluſieurs à peu près du même âge qui, pour ne « pas faire mentir l'ancien proverbe, nous raſſemblons ſouvent. « Quand nous ſommes entre nous, c'eſt à qui gémira le plus « ſur ſon état. La pluſpart ſe rappellent avec des regrets amers « les amuſemens de leur jeuneſſe, les plaiſirs de l'amour, ceux « de la table, & mille autres de cette nature; ils ſe laiſſent aller « à l'impatience, comme ayant perdu les plus grands biens: *en* « *jouir*, diſent-ils, *c'étoit vivre; la privation eſt une véritable mort.* « D'autres ſe plaignent, avec douleur, du peu de conſidération « qu'ils trouvent dans leur famille pour la vieilleſſe. C'eſt toû- « jours ſur elle qu'ils font tomber la longue ſuite de maux dont « ils ſe ſentent accablés. Mais en tout cela, Socrate, ils me « paroiſſent ſe méprendre à la ſource de leurs chagrins: car ſi « c'étoit la vieilleſſe qu'il fallût en accuſer, moi, mille autres « perſonnes du même âge, n'aurions-nous pas les mêmes plaintes « à faire? Quant à moi, j'ai connu des vieillards qui penſoient « tout différemment, & je me ſouviens, car j'étois préſent, de « la réponſe de Sophocle à un curieux qui lui demandoit s'il « avoit encore quelque goût pour les plaiſirs de l'amour, & s'il « pourroit répondre aux invitations d'une femme: *à Dieu ne* « *plaiſe*, répondit-il, *que je ſois encore ſous l'empire d'un maître* « *ſi violent & ſi furieux.* La réponſe me plut beaucoup en ce « temps-là, & elle ne me plaît pas moins aujourd'hui. En effet, « le premier préſent du grand âge eſt la liberté, & le calme « qu'il nous procure du côté des paſſions; car lorſque la vivacité « de nos deſirs tombe, ſe refroidit & s'éteint, nous éprouvons « alors ce que diſoit Sophocle, & nous nous ſentons délivrés du « joug de ces tyrans fougueux & inſenſés. Mais n'imputons aucun « de nos chagrins à la vieilleſſe, prenons-nous en pluſtôt à nos « mœurs: ſi elles ſont douces, aimables, bien réglées, la vieilleſſe « ne nous pèſe que médiocrement; avec des mœurs contraires, « la vieilleſſe & la jeuneſſe nous ſont fort à charge. «

» Charmé de ce que disoit Céphale, & voulant encore l'en-
» tendre, je cherchois à l'exciter & à le jeter dans une nouvelle
» conversation; je lui dis: je pense, Céphale, que peu de gens
» vous en croient sur tout ce que vous venez de nous dire; ils
» ne conviennent pas que ce soit la douceur de votre caractère
» qui vous rende léger le fardeau de la vieillesse, mais ils disent
» plustôt, qu'opulent comme vous êtes, vous en parlez fort
» à votre aise, qu'on sait que les richesses apportent avec elles
» mille douceurs bien capables de tempérer les amertumes de la
» vieillesse.

» Vous avez raison, Socrate, peu de gens se rendent à mon
» avis; mais quoiqu'il y ait quelque chose de vrai dans ce qu'ils
» disent, ils se trompent cependant plus qu'ils ne se l'ima-
» ginent. Je pourrois faire à bien des gens la réponse que fit
» Thémistocle à cet homme de Seriphe, qui lui disoit dans une
» dispute, que si le nom de Thémistocle étoit célèbre par
» toute la Grèce, il en étoit moins redevable à son mérite
» qu'au lustre qu'il empruntoit d'Athènes sa patrie. J'avoue, lui
» répondit Thémistocle, que je ne serois guère connu, si j'étois
» de Seriphe; mais vous ne le seriez pas davantage, quand vous
» seriez Athénien. Ce mot peut s'appliquer justement à ceux
» qui portent impatiemment le poids de l'âge, & qui sont dans
» l'indigence. La vieillesse est un pesant fardeau, même pour
» un homme raisonnable, lorsqu'il est surchargé de celui de la
» pauvreté; mais pour ceux qui ont l'esprit mal tourné, mettez-
» les dans la plus grande opulence, la vieillesse les rend insup-
» portables à eux-mêmes.

» Permettez-moi, Céphale, de vous faire une autre question:
» vos ancêtres vous ont-ils laissé plus de bien que vous n'en avez
» acquis? l'avez-vous augmenté? Je l'ai augmenté, Socrate, &
» je tiens à cet égard le milieu entre mon ayeul & mon père.
» L'ayeul dont je porte le nom, hérita d'un patrimoine à peu
» près égal à celui que vous me voyez, mais il le grossit par
» des acquisitions considérables. Lysanias, mon père, y fit une
» assez grande brèche, & m'en transmit beaucoup moins que je
» n'en ai à présent. Moins au large que mon ayeul, plus aisé

que

que mon père, je ſerai bien content, ſi je le fais paſſer à ces enfans-ci que vous voyez, dans un état un peu meilleur que mes pères ne me l'ont laiſſé.

Ce qui m'a porté, Céphale, à vous faire cette queſtion, c'eſt que vous ne m'avez jamais paru fort attaché aux biens de la fortune, & que ce détachement ne ſe trouve guère que dans ceux qui n'ont point eux-mêmes formé l'état opulent dont ils jouiſſent: les autres, qui doivent à leur travail ce qu'ils poſsèdent, y tiennent deux fois davantage; ils regardent une fortune qu'ils ont bâtie, avec la même tendreſſe que les Poëtes regardent leurs vers, ou les pères leurs enfans. On aime communément l'or & l'argent pour l'utilité que l'on en tire; mais ces nouveaux riches chériſſent celui qu'ils ont amaſſé, comme leur propre ouvrage: de-là une ſorte d'ivreſſe qui les rend très-incommodes dans le commerce de la vie; ils n'eſtiment & ne vantent autre choſe que la richeſſe. Nous le voyons tous les jours.

Mais dites-moi encore une choſe: quel eſt, à votre avis, le plus grand avantage que nous procure l'opulence? Peut-être, Socrate, aurai-je de la peine à le faire croire aux autres: ſachez cependant qu'aux approches de la mort, mille craintes nouvelles & des alarmes que l'on ne ſentoit point auparavant, trouvent entrée dans l'eſprit de ceux qui ſont près de mourir. Ces diſcours qui ſe débitent ſur l'autre vie & ſur le traitement redoutable qu'on y prépare à l'injuſtice, diſcours juſqu'alors traités de fabuleux, ſujet ordinaire de nos railleries, ne manquent pas en ce moment de tourmenter l'eſprit: la penſée vient qu'il pourroit bien y avoir quelque choſe de vrai dans tout ce que l'on dit. Soit foibleſſe, effet naturel de la vieilleſſe, ſoit changement arrivé dans l'eſprit, parce que les objets ſe rapprochent de nous, nous en ſommes frappés plus fortement: la défiance & l'effroi s'emparent de toutes les puiſſances de l'ame; l'homme alors compte avec lui-même, & il examine s'il n'a pas commis d'injuſtice envers quelqu'un. Celui qui ſe reconnoît intérieurement coupable, tremble; & ſaiſi d'une agitation involontaire, ſouvent il ſe réveille en ſurſaut comme les enfans ſujets à la

peur; en un mot, il court à ſon dernier moment avec l'attente du plus funeſte avenir. Mais celui qui, de quelque côté qu'il tourne ſes regards, ne voit dans le cours de ſa vie rien à ſe reprocher, celui-là ſe repoſe dans la douce eſpérance que Pindare appelle la mère nourrice de la vieilleſſe. Car vous ſavez ce qu'il dit ſi agréablement; *que l'eſpérance, qui tient le gouvernail de l'eſprit changeant des mortels, n'abandonne jamais un vieillard, qu'elle en ſoûtient & vivifie le cœur, lorſqu'il a paſſé ſa vie ſaintement & dans la juſtice.* Rien n'eſt plus vrai. Voilà par quel endroit je penſe qu'on peut regarder les biens de la fortune comme des biens deſirables. Ils ne ſont pas tels pour toutes ſortes de gens, mais ſeulement pour l'honnête homme, qui ſait en faire un légitime uſage. Car n'avoir trompé perſonne, pas même involontairement, n'avoir uſé de ſupercherie contre qui que ce ſoit, deſcendre au tombeau ſans craindre la colère des Dieux vengeurs, avoir fidèlement rempli les devoirs de la religion & ceux d'une exacte juſtice, c'eſt à quoi ne contribue pas peu l'état d'une fortune aiſée. Je ſais qu'on y trouve mille autres avantages; mais pour quelqu'un qui penſe, j'eſtime qu'à les comparer les uns avec les autres, celui que je viens de vous propoſer eſt un des plus conſidérables.

Vous parlez admirablement, Céphale; mais puiſque nous voilà ſur ce ſujet, que faut-il entendre par ce mot de juſtice? Dirons-nous abſolument & ſans reſtriction, que la juſtice conſiſte à être vrai dans ſes diſcours, & fidèle à rendre un dépôt que l'on nous aura confié? Ne ſe préſente-t-il pas dans la vie des conjonctures où reſtituer fidèlement à quelqu'un ce que nous lui devons, ce ſeroit bleſſer la juſtice? Un ami ſenſé vous donne des armes à lui garder, & quelque temps après, ſaiſi d'un tranſport de fureur, il veut les retirer; on convient que dans ces circonſtances il ne faut point reſtituer les armes, qu'il y auroit de l'injuſtice dans celui qui les rendroit & qui ne voudroit pas tromper ſon ami devenu furieux.

Vous avez raiſon, dit Céphale; la nature de la juſtice ne peut ſe borner uniquement à la vérité dans les paroles, ou à la fidélité dans le dépôt.

Polémarque, appuyé d'un témoignage de Simonide, s'oppoſoit au ſentiment de Céphale; mais le vieillard dans ce moment quitte la compagnie, & laiſſant à ſon fils le ſoin de pourſuivre le diſcours, il retourne à ſon ſacrifice. La conteſtation ſe continue donc entre Socrate & Polémarque. L'autorité du poëte Simonide ſemble à celui-ci devoir la décider; mais Socrate, malgré ſa grande déférence pour le ſentiment des poëtes, de ces hommes inſpirés des Dieux, forme beaucoup de difficultés ſur l'explication des paroles de Simonide. Ces difficultés jettent Polémarque dans l'embarras, & le réduiſent à faire des aveux qu'un moment après il eſt obligé d'abandonner, juſqu'à ce que, de queſtions en queſtions & de conſéquences en conſéquences, Socrate l'amène à convenir que la première définition de la juſtice eſt inſoûtenable.

Fin du Tome vingt-cinquième.

BIBLIOTECA UNIVERSITARIA SEVILLA

10

HISTOIRE
DE
L'ACADEMIE

TOM. XXV.

2

colorchecker CLASSIC
calibrite
mm